6me Année — Tome XII   N° 133   15 Avril 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

Direction, Rédaction
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc.

Les Abonnements sont d'un an

Administration, Abonnements
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { France . . . 10 francs
Étranger . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

LE

RENOUVEAU LITTÉRAIRE CATHOLIQUE

L'an passé, trois œuvres principales s'étaient disputées le Grand Prix de littérature à l'Académie française; et la *Critique* a tâché d'en dégager la signification commune.

Jean-Christophe, *Laure* et l'*Appel des Armes* témoignaient, en effet, de l'apparition d'un « type » nouveau dans les Lettres, et par conséquent dans le pays, — car la société est aussi bien l'expression de la littérature, d'après Veuillot, que la littérature est l'expression de la société, selon le mot célèbre de Bonald. Les curieuses enquêtes de M. Henri Massis (Agathon), de M. Emile Henriot, de la *Revue hebdomadaire*, de la *Revue française* et de M. Henri Clouard attestaient d'autre part l'avènement spontané de cette « jeunesse » dans les milieux les plus divers. Jeunesse de Sorbonne et jeunesse littéraire, jeunesse de foi et jeunesse d'action : une sorte de renouveau catholique, très consolant, sinon parfait, se manifeste au Quartier latin, dans les revues littéraires et jusqu'au sein des associations politiques.

Or, M. Romain Rolland, nous l'avons dit, remporta la palme; mais il est arrivé à M. Ernest Psichari, petit-fils de Renan et officier d'artillerie coloniale, un bonheur d'une qualité plus rare : il a reçu la confirmation des mains de son évêque et se trouve armé soldat du Christ, afin de répondre à un autre appel encore que sa vocation militaire. Quant à M. Emile Clermont, il se représentait cette année aux suffrages de l'Institut; et, cette fois, il avait pour concurrent M. Jean Variot, avec les *Hasards de la guerre*.

Ce volume ne prête guère à une étude développée, du point de vue de la *Critique*.

C'est un très beau livre, mais le problème religieux n'y occupe que l'arrière-plan. Non pas que l'auteur cherche le moins du monde à le dissimuler ou à l'amoindrir. M. Jean Variot est catholique. Il a conté simplement l'histoire rapide, sobre et pathétique d'un grand sacrifice fait à la patrie. Son héros, Andréas Hermann Ulrich est Alsacien. Sur lui pèse le malheur des provinces perdues. Menacé de voir sa vie gâchée par les tristes expériences que Paris offre de courir aux jeunes gens de sa génération, il s'échappe à la fin d'un coup d'aile. Il obéit au sang de sa race; il s'engage à la Légion étrangère. Une des premières balles de la campagne marocaine l'arrête au début de sa carrière; et il meurt, sans cris désordonnés, sans un geste de théâtre, absous et calme, ayant rempli son sort. Le choix et

l'acceptation de cette destinée animent toutes les pages du livre d'un souffle égal et retenu. La frappe en est classique. L'inspiration foncière doit en faire oublier quelques courts et légers fléchissements. C'est une œuvre à placer partout, avec un peu de précaution, au seuil de l'avenir que la Providence semble nous ménager, dans nos cercles d'études, sous les yeux de ceux qui montent. L'Académie se serait honorée en la couronnant.

Par malheur, le vote est resté indécis, et le Grand Prix de littérature ne sera pas attribué cette année. Soutenus jusqu'au bout par leurs parrains et leurs amis, les deux concurrents ne remporteront que l'honneur de s'être disputé chèrement la couronne.

Cependant, M. Jean Variot a de quoi se consoler. La victoire semble autant lui avoir échappé pour ses qualités que lui avoir été ravie par les défauts de M. Clermont. La fâcheuse politique a suscité des adversaires irréductibles à ses idées plus qu'à son talent; on a discuté son inspiration patriotique et ses attaches « réactionnaires » plus que la valeur et le succès de son œuvre. Les académiciens catholiques qui, sous la Coupole, votent pour M. Boutroux, voire pour M. Bergson, n'ont pas su discerner ni défendre l'un des leurs. Enfin, on a combattu en lui un groupe plutôt que l'homme. Car M. Jean Variot n'est pas un isolé. On le voit activement mêlé à ce mouvement de jeunesse dont nous parlions tout à l'heure. Son livre s'y rattache, et plus encore son nom. Il a pour les uns et contre les autres des amitiés, une influence. Et certaines jalousies l'ont pu desservir devant l'Institut. Catholique moins déclaré naguère, curieux des essais d'art les plus avancés, peut-être a-t-il payé la rançon de premières audaces.

Au surplus, qu'importe? En raison même de ces contradictions, c'est une des figures du Paris littéraire, qui peuvent certainement le mieux nous introduire à une vue d'ensemble et à un jugement plus équitable sur toute une floraison de talents variés, inégalement reconnus, au sujet desquels une grande partie du public catholique manque encore du discernement nécessaire, par la faute d'une information insuffisante ou de sentiments préconçus.

Et ceci ne tient pas tant à ce que M. Variot dirige l'*Indépendance*, « chronique bi-mensuelle de philosophie, de littérature et d'art », où prédomine la pensée de M. Georges Sorel. L'élément catholique n'a guère là qu'une place. Des préoccupations d'Ordre s'y font jour, sans que le caractère en soit nettement confessionnel. Le Comité, composé de MM. Emile Baumann, René Benjamin, Elémir Bourges, René-Marc Ferry, Vincent d'Indy, Emile Moselly, Georges Sorel, Jérôme et Jean Tharaud, apparaît au premier coup d'œil assez panaché. Et c'est peut-être afin de faire échec au syndicalisme révolutionnaire ou à certaines coalitions littéraires comme celle de la

Nouvelle Revue française; il n'est pas nécessaire en tout cas d'y insister.

Mais surtout le directeur de l'*Indépendance* a voué une vive admiration personnelle aux poètes d'une école, que nous allons retrouver au premier plan de notre étude : je veux dire au génie difficile de Paul Claudel et au talent délicat de Francis Jammes. Il s'est appliqué jadis, dans l'*Univers*, à les faire mieux connaître du public catholique, jusqu'alors assez fermé à leur réputation. Et de nombreux faits nouveaux ont précipité depuis lors cette initiation des milieux religieux, ecclésiastiques et laïques, à un art de mode plus que de tradition. Sans prendre M. Variot pour guide, suivons-le donc aujourd'hui dans cette excursion, où plus d'une observation utile nous semble à glaner. Nous nous y efforcerons, pour notre compte, avec sympathie — et surtout avec sincérité.

A ces noms, je demande seulement la permission de joindre d'abord le nom de Charles Péguy, qui a fait tapage. L'écrivain a son talent, son influence religieuse, ses disciples catholiques. C'est à Variot qu'il s'adresse dans la plus grande partie de *Notre Jeunesse*, que nous allons feuilleter tout de suite. Il se proclame converti, et il célèbre nos saints. Il est impossible de ne pas lui accorder sa large place dans un tableau sur le « renouveau littéraire catholique ».

I

CHARLES PÉGUY.

M. Charles Péguy est issu de la Sorbonne universitaire, où il a gardé ses attaches, ses maîtres, ses amis, ses alliés, son public, et il a commencé de se faire connaître par une collaboration originale à la *Revue socialiste* et à la *Revue Blanche*, sous son nom ou sous les pseudonymes de Pierre Deloire et de Pierre Baudoin. Mais ce sont surtout les *Cahiers de la Quinzaine* et l'affaire Dreyfus qui lui ont fait une notoriété.

Cette étrange boutique de rez-de-chaussée, au 8 de la rue de la Sorbonne, moitié librairie, moitié salle de rédaction, où s'élaborait ce périodique étrange, aujourd'hui luxueux, alors assez modeste et riche seulement d'attention typographique et de talent, tient désormais sa place dans notre histoire politique et littéraire. Péguy y a vu passer toutes les curiosités, toutes les anarchies de pensée et d'action d'une époque féconde en inquiétudes, dont certaines folies resteront le plus beau titre d'honneur. Son effort indépendant peu à peu y a groupé, à partir de 1900, tous ceux qui, dans cette fameuse Affaire, juifs, socialistes et chrétiens plus ou moins inspirés de l'Evangile, se laissèrent emporter d'abord à une passion désordonnée

mais généreuse de la Justice, à l'élan de ce que lui-même a baptisé la « mystique républicaine ».

Ce sentiment ne pouvait d'ailleurs que détacher peu à peu Péguy et son groupe des exploiteurs d'héroïsme que sont les grands leaders parlementaires, comme Jaurès, du déplorable anticléricalisme primaire, dont le ministère Combes a fourni la plus grossière expression, et de l'enseignement même de la nouvelle Sorbonne, tout formaliste et sans moelle spirituelle, au rebours de l'ancienne culture française.

A l'ombre de l'Université d'Etat, la petite chapelle des *Cahiers de la Quinzaine*, même après l'Affaire, maintint ainsi une sorte de culte envers la catégorie de l'idéal.

Mais il n'est pas de religion sans passé et sans racines. En approfondissant ses données, Péguy, par delà sa génération enthousiaste, par delà 1848 et 1830, par delà la Révolution, peu à peu retrouva toute l'âme de ce pays et la poussée d'une sève permanente. Il redécouvrit nos Saints; il reconnut en eux nos patrons véritables, nos héros et nos maîtres. Les figures surtout de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc le hantèrent. Il essaya de ressaisir à travers leur épopée le ressort éternel, dont il avait cru reconnaître une dernière manifestation parmi les fanatismes de l'Affaire. Sa mystique rejoignit ainsi la Charité.

Tour à tour, à partir de 1910 et, après des tâtonnements divers, il donna aux *Cahiers* : le *Mystère de la charité de Jeanne d'Arc*, *Notre Jeunesse*, le *Porche du mystère de la deuxième Vertu*, le *Mystère des Saints-Innocents*, la *Tapisserie de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc*, la *Tapisserie de Notre-Dame*, et tout récemment *Eve*.

C'est dire que l'évolution de sa pensée l'a ramené finalement au catholicisme, et au catholicisme le plus ardent, le plus franc, le plus « catholique » d'inspiration et d'affirmation littéraire; et si ce ne fut pas sans combats, ce fut du moins sans réticences : « Ah! mon pauvre vieux, confiait-il dans le début, en sanglotant, à un de ses amis. C'en est donc fait. Je suis catholique... » Il y a là comme l'accent d'une défaite longtemps disputée, mais qui va se changer en victoire.

Quelle que fût jusque-là la tendance anti-intellectualiste de son œuvre, M. Charles Péguy n'avait guère encore été, en effet, qu'une sorte de philosophe, un moraliste critique, un sociologue doctrinaire, le théoricien d'un groupe d'opposition aux maîtres du jour, un redresseur de torts qui peu à peu s'apercevait que le capitaine Dreyfus n'était peut-être pas la plus grande ni la plus intéressante Victime de l'injustice et de la violence dans notre France du XXe siècle. Dans son voyage à la recherche de la constante sentimentalité nationale, il a trouvé mieux encore : une source incomparable et inépuisable d'émotions Le prosateur est devenu poète; et ses vers ont obtenu

un succès, lui ont assuré une influence plus profonde que ses polémiques. L'Académie, en 1910, a décerné son Grand Prix quinquennal de littérature à cet écrivain si peu académique. Son talent est aujourd'hui classé. Il y a, jusque parmi nous, des « péguistes » catholiques.

Et sans doute, ce sont surtout, ainsi qu'il convenait, des convertis et des universitaires, que leur formation, leur profession, leurs préjugés rendent plus sensibles à l'accent, aux vues, à la séduction de cette singulière maîtrise. Mais il faut citer, en premier lieu, parmi ces disciples, le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université*, qu'édite à Coutances un professeur de lycée, M. E.-J. Lotte, converti d'une sincérité émouvante, qui a su grouper autour de lui un certain nombre de collègues, distingués par le talent et d'une piété généreuse, avec la marque indélébile de leurs origines et de leur milieu; et par cette voie le « péguisme » menace de s'étendre assez pour qu'il soit utile de discuter les titres du prosateur et du poète, du penseur et du rénovateur de la sensibilité catholique, que nous présente une admiration exclusive et presque impérieuse.

***

La valeur purement littéraire a surtout ici son importance, car c'est par la forme que presque toujours le fonds prend autorité, suscite des imitateurs et prépare une mentalité.

Or, il n'est plus personne qui ne connaisse le style de Charles Péguy. Sans parler de certaines bizarreries et de tics très particuliers, son caractère général est ce perpétuel contournement et retournement de la phrase, qui hésite, balbutie, se reprend tout entière, une fois, deux fois, vingt fois, pour une précision de mot, pour des répétitions de leit-motiv, pour un synonyme plus appuyé, pour le simple goût, semble-t-il parfois, de ce mouvement giratoire et, — afin de pasticher sa manière, — par amour de ces circonvolutions et de ce tournoiement, par amour de ces retordements, qui font que la pensée, au lieu de marcher, pivote et souvent tarabuste et tournaille, que la période virevolte jusqu'à l'étourdissement et s'entortille à l'occasion jusqu'au dégoût. Je ne dis pas qu'une certaine force d'intelligence et de passion ne parvient pas souvent à sauver le genre; le genre en soi n'est guère imitable. Ce n'est pas lui qui ajoute rien au talent de Péguy, sauf aux yeux de piètres admirateurs plus capables d'applaudir l'excentricité que de discerner la véritable excellence.

Michelet, naguère, nous avait donné comme un avant-goût de ce style indécis, pâmé, qui, au lieu de ne conserver que la trouvaille définitive de l'esprit à la recherche du mot propre, tient registre de ses approximations mentales, des vingt ou trente brouillons inédits

qui précèdent la copie; mais il n'avait pas poussé le système jusqu'à ces réduplications de développements entiers, jusqu'à la nausée de ces pages presque vides où ne subsiste plus qu'un ronronnement. Certes, de ces touches successives de pinceau impressionniste, ici et là, un portrait émerge avec une véritable puissance, une idée peu à peu se dégage, comme la statue d'un bloc de marbre d'abord informe : mais ce n'est pas le procédé qui importe au public, c'est le résultat; et l'artiste doit nous produire son œuvre sans nous faire assister à ce travail de dégrossissement le plus souvent fastidieux. Même, il peut être amusant de suivre par hasard, un jour, les progrès du burin ou les coups d'ébauchoir, d'où sortiront un chef-d'œuvre; mais c'est une distraction d'atelier, qui se prolonge ici avec indiscrétion. Et quand Péguy bégaie par exemple : « Qu'importe, nous disent les politiciens professionnels. Qu'est-ce que ça nous fait, répondent les politiciens, qu'est-ce que ça peut nous faire. Nous avons de très bons préfets. Alors, qu'est-ce que ça peut nous faire..., etc. », qui ne voit que l'auteur, purement et simplement, rabâche, sans que ces reprises, ces redites ou cette ritournelle ajoutent rien à sa première idée. Il cède à une manie acquise qui tourne à l'infirmité. Les vives énumérations de Rabelais, les fusées de verve de Sévigné autour d'une fantaisie ou d'une idée, transposées dans ce style, encombreraient un volume et ne se feraient plus lire de personne au monde. On s'irrite de ne progresser jamais qu'en revenant sans cesse sur ses pas, même aux bons endroits où la pensée mérite vraiment d'être examinée, éprouvée, soumise aux vérifications minutieuses et aux confrontations répétées. Bref, la prose de Péguy agace même lorsqu'elle intéresse.

Je laisse à penser si jamais des vers conçus dans ce goût arriveront à retenir l'audience du lecteur. Ils peuvent être très beaux, d'un pathétique original et fécond; pour ma part, je le veux. Il y a dans certaines de ces *Tapisseries*, sous ce jeu trop régulier et ce va-et-vient monotone de la navette, un dessin, des couleurs, un don. Les admirateurs peuvent y proclamer une sorte de résurrection du rythme intérieur de la grande poésie hébraïque, une coupe en nouveaux versets de ce curieux parallélisme, qui est comme la rime ou l'assonance de la pensée, et qui a suffi au génie inspiré pour remplir par exemple l'un de ses plus beaux chants et des psaumes les plus longs des seules variations de cette idée : l'amour de la loi. Mais, à la lettre, les psaumes de Péguy n'en finissent pas. Ce balancement, que met en branle d'une strophe à l'autre le seul déplacement de quelques syllabes, ramène inlassablement (alors que depuis longtemps le lecteur est las) les mêmes rimes, les mêmes mots, le même couplet à peine nuancé d'une image nouvelle, qu'on ne sait plus distinguer d'un refrain — ou d'une scie. On m'objecte cent beaux vers; j'en accorde mille. Mais faites l'épreuve d'une

pièce entière dans le milieu le plus cultivé. Ces beautés ne tarderont pas à succomber sous les bâillements. Au cours du meilleur morceau, le pastiche pourrait s'introduire et tourner longtemps à la charge avant d'exciter, au sein de cette torpeur, l'inquiétude et l'éclat de rire. C'est dommage, M. Péguy exploite mal de luxuriantes qualités qu'il aurait fallu cultiver et guider par un sérieux émondage.

Un des disciples déterminés du maître, M. J. Durel, lui fait, dans son propre style, un mérite de cette allure de ronde autour d'une pensée tout de suite circonscrite et épuisée, que la suite ne pare plus que de combinaisons assorties de pas et d'attitudes. Il y voit la décision, le départ *ex abrupto*, la « jetée » première de la démarche classique, qui, du premier coup, se place au cœur du sujet, lui crée instantanément une atmosphère, un « climat », grâce auquel l'œuvre n'a plus besoin que des gradations du sentiment et de l'action Par là Péguy serait — « intégralement », s'il vous plaît, — un classique. « Et non point un classique de la deuxième génération, de la génération de Racine, (d'Euripide). Mais un classique de la première génération, de la génération de Malherbe et de Corneille, de Pascal, de Bossuet, (d'Eschyle, de Sophocle) ». On lui fait gloire de « cette absence de cimentation, de cémentation artificielle, de liaison rapportée », de cette juxtaposition pure et simple, de cette absence de transition et de cette nudité d'assemblage, qui serait la marque des chefs-d'œuvre. Mais c'est conclure un peu vite au génie, et il manque peut-être précisément aux poèmes de Péguy le mouvement, le progrès, l'action de ces œuvres vives et dépouillées. Rien n'est moins français, n'est moins classique, que l'allure de ces rêveries flottantes, nonchalantes, de qui l'impuissance, plus encore que le lyrisme, semble multiplier les jeux d'escarpolette, sans arriver à formuler l'unique expression voulue, et dont on ne sait bientôt plus s'il faut comparer l'auteur aux musiciens sacrés psalmodiant sur le kinnor ou au Datis d'Aristophane.

Les jeunes écrivains catholiques auraient grand tort de choisir, dans leur modèle, ces défauts pour les imiter. Passe encore pour Péguy; le « péguisme », promu à la dignité d'un genre littéraire, deviendrait insupportable.

***

Sur le fonds des doctrines, il nous reste aussi plus d'un doute. Sans vouloir chercher chicane à un converti sur un défaut de parfaite adaptation de ses idées, de ses allures et de son langage à sa foi nouvelle, des réserves manifestes s'imposent.

Nous n'avons pas à nous immiscer, par exemple, dans les conséquences privées d'une conversion; mais une revue est un acte public.

Or, si le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* est pleinement et exclusivement catholique, il ne semble pas que l'organe du maître en personne ait ouvert cette voie aux disciples, et la boutique des *Cahiers de la Quinzaine* est restée un capharnaüm. Nous continuons d'y voir, à côté du catholique M. Péguy, M. Romain Rolland, que nos lecteurs connaissent, M. Maxime Vuillaume, de l'*Aurore*, MM. Suarès, Julien Benda, Th. Naudy, René Salomé, Edmond Fleg. Une grande partie du public reste israélite, ou plus ou moins libertaire et hétérodoxe. On vise à la contenter. C'est une œuvre neutre, ou, si l'on veut, trop ouverte. Et on est surpris d'entendre, dans cette buvette d'esprit, Notre-Seigneur disserter en vers intarissables et tant soit peu décadents, après un « cahier rouge » ou des vers de nabî à la mode de Babylone. Or, il est certainement très beau de multiplier les cris de repentir, les « prières pour nous autres charnels », de faire intercéder pour nos misères, pour nos bons propos inefficaces et pour nos manques d'exécution, le Rédempteur auprès de son Père :

Vous qui les avez faits d'une argile grossière,
Ne soyez pas surpris qu'ils soient trouvés lépreux.
Et vous qui les avez livrés aux vers de terre,
Ne vous étonnez pas qu'ils soient trouvés véreux.

Il ne faudrait pas croire cependant que le rêve le meilleur dispense des communes réalisations immédiates. S'il y a une impulsion, un programme, des nécessités temporelles dont la meilleure bonne volonté ne saurait se dégager du premier coup, cependant les vétérans sont en droit dès l'abord d'espérer et d'attendre le bon exemple, même d'une recrue illustre.

Déjà M. Charles Péguy se montre volontiers exigeant à notre égard et réitère une accusation que Drumont a ressassée, au risque de doubler le scandale de sa vie finalement plus nantie qu'édifiante : « Depuis que le monde est monde, — écrit-il en février 1913, — les catholiques n'ont jamais soutenu les catholiques; ... écrire chrétien en ce siècle, ce n'est pas prendre un brevet de pauvreté, c'est prendre un brevet de misère ». Et c'est vrai, au moins jusqu'à un certain point Mais lorsque le talent est véritable, cette misère est celle de Veuillot. Elle n'empêche ni de rendre les grands services, ni de produire des chefs-d'œuvre. L'or, que vous regrettez, ne servirait, au contraire, qu'à étouffer la bonne volonté et les dévouements véritables sous l'empressement des parasites. Que M. Péguy, comme il a servi la cause de Dreyfus, sache donc se résoudre d'abord à servir l'Eglise d'un entier dévouement sans récompense; et le reste, — c'est-à-dire les moyens nécessaires, — lui sera fourni par surcroît. Il se peut fier là-dessus à la parole du Maître et à la Providence. Qu'il choisisse seulement hardiment, pleinement, sans retour.

Dès aujourd'hui, dans la *Grande Revue*, M. Gonzague Truc veut bien lui décerner — du dehors — un certificat de catholicisme éprouvé : c'est parfait. Et les catholiques ne demandent certainement pas mieux que de reconnaître, eux aussi, cette « âme du treizième siècle, dans une intelligence du vingtième ». Nos journaux, nos revues sont unanimement bienveillants à son sujet. Cependant, M. Péguy a encore besoin de s' « approfondir » avant de prendre rang définitif parmi nos apologistes et nos docteurs.

Je ne doute pas de sa foi; il l'exprime en termes trop formels : « Nous ne croyons plus un mot, écrit-il dans l'*Argent*, de ce qu'enseignaient, des métaphysiques qu'enseignaient nos maîtres; et nous croyons intégralement ce qu'il y a dans le catéchisme. » A la bonne heure! Même avant son entière conversion, il s'était rangé parmi les adversaires des tendances modernistes : « On ne saura jamais, disait-il dès 1903, toutes les sottises qu'aura fait commettre à l'Eglise catholique cette manie, cette outrance de se moderniser, souvent même de s'américaniser. Elle en oublie, elle en méconnaît toute sa force et toute sa grandeur ». Et en 1905 : « Les catholiques sont à battre avec un gros bâton, quand ils se mettent à parler sur un certain ton scientifique de leurs admirables légendes, afin de se mettre, de se hisser à la hauteur de deux philologues traitant de trois vers issus d'un même épisode homérique ». Applaudissons!

Toutefois nous avons indiqué dès le début la source de ces répugnances, en même temps que l'orientation de ce retour à la tradition : et ce fut une évolution anti-intellectualiste, une recherche des subconscients et une expérience de la vie, plus qu'une démarche logique. Et c'est à quoi il nous faut prendre garde. Car ce « traditionnalisme » même, qui vise à la « Charité » et ressuscite les « Mystères », plus qu'il n'est soucieux de démonstration évangélique et de théologie fondamentale, a bien ses dangers. Jusque dans *Notre Jeunesse*, le fond de la pensée religieuse reste empreint du préjugé anticlérical contre l'Eglise présente, contre la « politique » catholique, contre une prétendue alliance du catholicisme et des partis bourgeois. Pour un peu Péguy accuserait Rome elle-même, sinon du modernisme intellectuel de quelques-uns de ses fils indociles, du moins de modernisme moral, social, civique. Je cite :

« On nous parle toujours de la dégradation républicaine. Quand on voit ce que la politique cléricale a fait de la mystique chrétienne, comment s'étonner de ce que la politique radicale a fait de la mystique républicaine! Quand on voit ce que les clercs ont fait généralement des saints, comment s'étonner de ce que nos parlementaires ont fait des héros! Quand on voit ce que les réactionnaires ont fait de la sainteté, comment s'étonner de ce que les révolutionnaires ont fait de l'héroïsme! »

Et il faut lire tout l'interminable développement des pages 135 à 144, dans cet écrit de juillet 1910, sur le « modernisme de cœur »,

sur le manque de charité, sur cette apostasie de l'Evangile qui « a fait la défaillance, la déchéance », socialement parlant, de l'Eglise.

« On fait beaucoup de bruit d'un certain modernisme intellectuel, qui n'est pas même une hérésie, qui est une sorte de pauvreté intellectuelle moderne, un résidu, une lie, un fond de cuve, un bas de cuvée, un fond de tonneau, un appauvrissement intellectuel moderne à l'usage des modernes des anciennes grandes hérésies ». Mais ces ravages n'eussent été rien sans l'attachement de l'Eglise à la richesse temporelle, à sa situation de « religion officielle de la bourgeoisie de l'Etat », de « religion formelle du « riche ». Voilà ce qui lui aliène le peuple. Elle devrait, pour le reconquérir, faire les frais d'une révolution économique, d'une « révolution temporelle pour le salut éternel ». Bref, une sorte de socialisme chrétien ou de sillonnisme mal défini pourrait seul nous refaire le peuple de Jeanne d'Arc et de saint Louis.

M. Péguy ne nous ménage pas les sarcasmes à ce sujet :

« Pour ne pas payer, un singulier concert s'est accordé, une singulière collusion s'est instituée, s'est jouée, se joue entre l'Eglise et le parti intellectuel. Ce serait même amusant, ce serait risible si ce n'était aussi profondément triste. Ce concert, cette collusion consistent à décaler, à déplacer le débat, le terrain même du débat, l'objet du débat, à dissimuler dans un coin le modernisme du cœur, le modernisme de la charité pour mettre en valeur, en fausse valeur, en lumière, en fausse lumière, pour mettre en surface, en vue, dans toute la surface, le modernisme intellectuel, l'appareil du modernisme intellectuel, le solennel, le glorieux appareil. Ainsi tout le monde y gagne, car ça ne coûte plus rien, ça ne coûte plus aucune révolution économique, industrielle, sociale, temporelle, et nos bourgeois de l'un et l'autre bord, de l'une et l'autre confession, les cléricaux et les radicaux, les cléricaux radicaux et les radicaux cléricaux, les intellectuels et les clercs, les intellectuels clercs et les clercs intellectuels ne veulent rien tant, ne veulent que ceci : *ne pas payer.* Ne point faire de frais. Ne point faire les frais. Ne point lâcher les cordons de la bourse. On me pardonnera cette expression grossière. Mais il en faut une, il la faut dans cette situation grossière. Concert merveilleux, merveilleuse collusion. Tout le monde y gagne tout. Non seulement que ça ne coûte rien, mais aussi, en surplus, naturellement la gloire, qui ne vient jamais qu'à ceux qui la méritent. Tout le monde y trouve son compte, et même le nôtre. Une fois de plus deux partis contraires sont d'accord, se sont trouvés, se sont mis d'accord non pas seulement pour fausser le débat qui les divise, qui paraît les diviser, mais pour fausser, pour transporter le terrain même du débat là où le débat leur sera le plus avantageux, leur coûtera le moins cher à l'un et à l'autre, poussés par la seule considération de leurs intérêts temporels. L'opération consiste à effacer, à tenir dans l'ombre cet effrayant moderniste du cœur et à mettre en première place, en seule place, le modernisme intellectuel, à tout attribuer, tout ce qui se passe, à la feinte toute-puissance, à l'effrayante, à la censément effrayante puissance du modernisme intellectuel. C'est un décalage, une substitution, un transfert, un transport, une transposition merveilleuse, un déplacement perfectionné. Les intellectuels sont enchantés. Voyez, s'écrient-ils, comme nous sommes puissants. Nous en avons une

tête. Nous avons trouvé des arguments, des raisonnements si extraordinaires que par ces seuls raisonnements nous avons ébranlé la foi. La preuve que c'est vrai, *c'est que ce sont les curés qui le disent*. Et les curés ensemble et les bons bourgeois cléricaux, censés catholiques, prétendus chrétiens, oublieux des anathèmes sur le riche, des effrayantes réprobations sur l'argent dont l'Evangile est comme saturé, mollement assis dans la paix du cœur, dans la paix sociale, tous nos bons bourgeois se récrient : Tout ça aussi, c'est de la faute de ces sacrés professeurs, qui ont inventé, qui ont trouvé des arguments, des raisonnements si extraordinaires. La preuve que c'est vrai, *c'est que c'est nous, curés*, qui le disons... Alors, ça va bien, et non seulement tout le monde est en république, mais tout le monde est content. Les porte-monnaie restent dans les poches, et les argents restent dans les porte-monnaie. On ne met pas la main au porte-monnaie. C'est l'essentiel. Mais je le redis en vérité, tous ces raisonnements ne pèseraient pas lourd, s'il y avait une once de charité. Le monde clérical bourgeois affecte de croire que ce sont les raisonnements, que c'est le modernisme cérébral qui est important, uniquement pour n'avoir point à dépenser une révolution industrielle, une révolution économique ».

J'espère qu'aujourd'hui M. Péguy n'écrirait plus cette page et que la sincère humilité qu'on s'accorde à lui reconnaître lui permettrait, dorénavant, d'effacer de son œuvre plus qu'il ne voulait consentir pour son passé le plus compromis, à l'heure où il écrivait *Notre Jeunesse*. Cependant, il le comprendra aussi, les nôtres ont bien quelques raisons d'attendre que le sens catholique soit en lui plus affermi, pour lui faire confiance, non pas sans doute comme à un frère, mais comme à un chef.

Il y a, c'est vrai, un affreux modernisme du cœur, plus déplorable encore que celui qu'a condamné la *Pascendi*, et c'est bien l'affaiblissement général de la charité. Mais la Charité véritable, celle qu'il faut avant tout restaurer dans le Christ, c'est l'amour de Dieu, c'est l'amour de l'Eglise, c'est l'amour des âmes selon la vérité et la justice, non selon le rêve de je ne sais quelle révolution mystico-socialiste qui rebâtirait dans les nues la Cité future. Ces utopies sont vieillottes, inconsistantes et jugées.

Au surplus, le clergé, — auquel s'adresse le grand Pie X, — n'a pas tant déformé la figure réelle et traditionnelle de nos saints. Les Encycliques pour les centenaires de saint Anselme ou de saint Charles Borromée, le discours pour la béatification de Jeanne d'Arc, sont des monuments, que n'écrasent pas même les Mystères de Charles Péguy, avec leurs réelles beautés, mais aussi avec leurs enfantillages de pensée, leurs gaucheries d'expression plus ou moins voulues, leurs impertinences et les derniers vestiges d'illusions évanouïes.

Son tableau sans restriction de la misère morale, religieuse ou mystique de l'Eglise n'est guère tolérable, de la part d'un homme qui professe par ailleurs des sympathie si faciles; et c'est à lui-même que je songe à en appeler de ces hâtives sentences, en relisant justement l'une de ses meilleures pages, d'un relief véritable en dépit

des scurrilités, des bavures exagérées et faites exprès. Je veux parler de son portrait de Bernard-Lazare, le grand manager juif de la première Affaire Dreyfus :

« Parce qu'un homme porte un binocle bien planté sur un nez gras barrant, vitrant deux bons gros yeux de myope, le moderne ne sait pas reconnaître, il ne sait pas voir le regard, le feu allumé il y a cinquante siècles... Et là-dessous, et là-dedans un cœur qui battait à tous les échos du monde, un homme qui sautait sur un journal et qui, sur les quatre pages, sur les six, huit, sur les douze pages, d'un seul regard comme la foudre saisissait une ligne et dans cette ligne il y avait le mot Juif, un être qui rougissait, pâlissait, un vieux journaliste, un routier du journal(isme) qui blêmissait sur un écho, qu'il trouvait dans ce journal, sur un morceau d'article, sur un filet, sur une dépêche, et dans cet écho, dans ce journal, dans ce morceau d'article, dans ce filet, dans cette dépêche il y avait le mot Juif; un cœur qui saignait dans tous les ghettos du monde, et peut-être encore plus dans les ghettos rompus, dans les ghettos diffus, comme Paris, que dans les ghettos conclus, dans les ghettos forclus; un cœur qui saignait en Roumanie et en Turquie, en Russie et en Algérie, en Amérique et en Hongrie, partout où le Juif est persécuté, c'est-à-dire, en un certain sens, partout; un cœur qui saignait en Orient et en Occident, dans l'Islam et en Chrétienté; un cœur qui saignait en Judée même, et un homme en même temps qui plaisantait les Sionistes; ainsi est le Juif; un tremblement de colère, et c'était pour quelque injure subie dans la vallée du Dnièpr. Un tremblement, une vision perpétuelle. Pas un muscle, pas un nerf qui ne fût tendu pour une mission secrète, perpétuellement vibré pour la mission. Jamais homme ne se tint à ce point chef de sa race et de son peuple, responsable pour sa race et pour son peuple. Un être perpétuellement tendu. Pas un sentiment, pas une pensée, pas l'ombre d'une passion qui ne fût tendue, qui ne fût commandée par un commandement vieux de cinquante siècles, par le commandement tombé il y a cinquante siècles; toute une race, tout un monde sur les épaules, une race, un monde de cinquante siècles sur les épaules voûtées; sur les épaules rondes, sur les épaules lourdes; un cœur dévoré de feu, du feu de sa race, consumé du feu de son peuple; le feu au cœur, une tête ardente, *et le charbon ardent sur la lèvre prophète.* »

Eh! mais soyez vous-même cet homme, Péguy, à votre tour; soyez-le pour les catholiques. Débarbouillé de ce goût du Juif et de cette poussière du combat dreyfusiste, ou de la peur de l'isolement, ayez avec nous cette passion de tout ce qui est catholique à travers les peuples, cette vision permanente de tout ce qui touche n'importe où dans le monde à la cause catholique, ce flot perpétuellement jaillissant d'enthousiasme, de colères, de vues profondes à l'égard du moindre événement du jour comme des grandes batailles internationales Je connais pour vous écouter tout un groupe de « partisans », aussi ardents, aussi pauvres, aussi résolus qu'on pouvait l'être aux jeudis des *Cahiers*, prêts à combattre jusqu'au dernier souffle, jusqu'à la mort, pour la foi traditionnelle, pour la plus grande Eglise de naguère et de demain, voués à aimer, à servir, à défendre, à exalter Rome tous les jours, selon le programme d'une reconstitu-

tion aussi parfaite, aussi entière, aussi « catholique » par la foi et la « charité » qu'ont pu l'être la chrétienté du moyen âge, le peuple de sainte Geneviève et de la Bienheureuse Jeanne, de saint Louis et des évêques bâtisseurs de cathédrales...

De sa place et de sa boutique, où il cultive à la fois la littérature

Et l'archéologie avec la sémantique,

Charles Péguy, au lieu d'entretenir d'aveugles préventions et des rêves stériles, peut, tout au moins, nous aider. Nous ne souhaitons rien davantage. Et de crainte d'avoir été trop sévère à son égard, nous voulons, après un tel vœu, finir par ce portrait plus flatteur qu'a tracé un ami :

« Ce qu'il y a d'unique en lui, c'est une simplicité évangélique, par laquelle les vérités de notre foi apparaissent toutes allantes, toutes bien venantes, évidentes comme la clarté du jour, fraîches comme la rosée, nourricières comme le bon pain. C'est aussi la tendresse, la douce et infinie tendresse d'une âme toute chrétienne, plus particulièrement d'une âme chrétienne toute vouée à Marie. C'est enfin la profondeur des visions qui placent notre ami parmi les plus grands des mystiques français. »

Nous voulons prier avec lui Notre-Dame, non seulement pour lui, mais pour les siens, marqués enfin du sceau du baptême :

Nous qui n'avons connu que vos grâces de guerre,...
O veuillez reporter, merveille de largesse,
Vos grâces de bonheur et de prospérité;

Veuillez les reposer sur quatre jeunes têtes,
Vos grâces de douceur et de contentement,
Et tresser pour ces fronts, reine du pur froment,
Quelques épis cueillis dans la moisson des fêtes!

II.

PAUL CLAUDEL, FRANCIS JAMMES

Nous nous sommes étendus longuement sur l'œuvre de Péguy. Ce n'était pas pour en exagérer l'importance; c'est seulement que nous la comprenons davantage.

Si sérieux que soient les griefs qu'on fasse à sa prose, à sa pensée ou à ses vers, il faut, en effet, convenir que, chez Péguy, vers et prose relèvent tout au moins de l' « esthétique de l'intelligible ». Voici que nous arrivons aux artistes purs; et ceux-là, nous en serons trop souvent réduits à les comparer entre eux grâce à l'artifice d'un parallèle, pour éviter de les juger selon toute la rigueur des règles communes. Ils sortent, en effet, du classicisme, tel du moins qu'on le conçoit à la jeune *Revue critique des idées et des livres* où l'on se donne cependant le luxe de faire chorus contre nous avec les

Etudes. S'il est vrai que l'on peut reprocher à Péguy un certain défaut d' « élan de l'ordre intérieur », bien moins encore ses émules peuvent-ils passer pour nous offrir « le visage le plus clair de la civilisation générale ». Une certaine lumière leur fait défaut. « Spiritualisés » autant qu'on voudra, il leur manque d'être « décantés ». Ils descendent du romantisme, qui est la richesse des couleurs, et du symbolisme, qui est une transposition du dessin. Il en résulte deux auteurs difficiles. Ce n'est pas la pure frénésie des « loups », ni des unanimistes, comme M. Farigoule, dit Jules Romains, ni des paroxystes, ni des futuristes comme M. Marinetti : c'est déjà une simplicité singulière, héritée de Verlaine, qui est une combinaison de véritables ingénuités et d'ingénuités cherchées, complexes et obscures.

De ces deux auteurs, M. Paul Claudel passe pour avoir le génie le plus puissant; M. Francis Jammes a peut-être le talent le plus délicat. L'un est davantage un grand lyrique, l'autre un élégiaque plus tendre et un bucolique plus appliqué. Le premier grandit sans cesse, sans beaucoup s'éclaircir, le second semble devenir plus limpide en se consacrant à des tâches plus chrétiennes. Les *Odes*, l'*Otage*, l'*Annonce faite à Marie*, l'*Echange*, le *Repos du 7e jour*, font à Claudel le bagage d'un chef d'école, tout au moins d'un grand esprit, comprimé, étrange et chaotique; *De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*, la *Brebis égarée*, les *Géorgiques chrétiennes*, *Feuilles dans le vent* assurent à Jammes un répertoire plus accessible. Claudel se fait de plus en plus sublime, Jammes se montre de plus en plus humain. Et c'est peut-être que l'un, parti d'une sorte de paganisme libre-penseur, verse dans une manière d'illuminisme, tandis que l'autre passe simplement de l'idylle inquiète à une pastorale apaisée.

Sans doute, la diversité des vies n'a pas été sans influence sur cette orientation de leur pensée.

M. Paul Claudel est diplomate. Il a représenté la France dans des consulats lointains des Indes, de la Chine et du Japon, en Bohême et sur le Rhin. Ses œuvres n'ont pas moins de succès à l'étranger qu'à Paris. Les Italiens ont admiré ses *Odes;* on joue ses pièces en Allemagne. Peut-être même les y comprend-on mieux que chez nous, peuple frivole, qui n'aimons guère les énigmes, même dans les Mystères.

M Francis Jammes est, je crois, béarnais. Il a voulu toujours écrire dans la langue de tout le monde, avec les mots appris sur les genoux de sa mère; il ne lui manquait, dans sa démarche compliquée vers la sincérité, que de redevenir tout à fait gentilhomme campagnard et chrétien pour décrire en distiques à la portée moyenne les travaux des champs et ses émotions de paroisse.

Quant à leur conversion, telle que ces deux poètes l'ont contée à la *Revue de la Jeunesse,* elle présente des traits communs.

Paul Claudel, depuis Louis-le-Grand, avait perdu toute pratique, toute foi et même toute notion de la foi. Le 25 décembre 1886, il entre à Notre-Dame, par curiosité, guettant une impression pour ses premières œuvres de dilettante. La grand'messe l'ennuie; mais aux vêpres, durant le chant du *Magnificat*, c'est la foudre qui l'atteint. D'un seul coup, il croit, il a l'évidence de la foi, le sentiment inéluctable de la divine présence. Il sanglote durant l'*Adeste*. Mais il a 18 ans, des passions, des préjugés, tout un monde à vaincre avant d'arriver à la pratique. La lutte contre lui-même dure longtemps. De bonnes lectures, l'attrait profond de la liturgie, un premier essai du confessionnal — pour lequel il a un mot : « Je sortis de la *boîte*, etc. », aussi peu digne de la « langue des dieux » que de la langue chrétienne, — n'aboutirent que quatre ans plus tard à l'entière conversion. Mais celle-ci fut bonne, réelle et profonde; elle va du premier coup jusqu'à la piété eucharistique et au mysticisme de la vie quotidienne. Et c'est son reflet qu'il nous faut reconnaître sur les œuvres.

« La plus piètre, la plus obscure conversion, écrit de son côté Francis Jammes, c'est la mienne... Je me revois, une matinée, étendu sur un lit, l'âme et le corps en détresse, humilié, neurasthénique. Quand je sortis de cette prostration, qui dura vingt minutes, je prononçai avec un tremblement de larmes dans le gosier : « Il faut que cela » soit, ou il n'y a rien! » Cela, quoi? L'Eglise catholique, apostolique et romaine qu'avait recommencé de m'enseigner, malgré la séparation des mers, mon deuxième ange gardien, Paul Claudel ». Il voulut prier, ce matin-là, à la cathédrale de Bordeaux. Peu après, en 1905, il se confessait, communiait, plantait sa tente, ouvrait son foyer, le peuplait de quatre enfants et remplaçait dans ses vers l'inspiration profane par une sorte de douce onction franciscaine.

Enfin, l'un et l'autre avaient littérairement passé par le *Mercure de France :* comme eux, et à leur exemple, sont sortis de ce milieu mêlé toute une pléiade de prosateurs et de poètes.

C'est un peu au hasard, Le Cardonel, entré dans les ordres et ses *Carmina sacra;* Vallery-Radot et son tumultueux *Homme de désir;* François Mauriac, ses vers pénétrants et son *Enfant chargé de chaînes;* Adolphe Retté, avec l'*Eglise vêtue de feuilles*, *Du diable à Dieu* et ses abondants récits de pèlerinages; Charles Morice, que l'*Univers* a accueilli, etc., etc.

La plupart de ces noms, au surplus, se sont groupés autour de l'*Amitié de France* et de ses *Cahiers*, où se retrouvent encore avec Jammes et Claudel, MM. Emile Baumann et Georges Dumesnil.

Or, l'*Amitié de France* a aujourd'hui sept ans passés, les *Cahiers* en avaient deux, et un critique de *Romans-Revue*, le 15 juin 1913, en a fait le plus élogieux examen; mais voici que, ce 15 janvier 1914, s'ouvre une série nouvelle, par une déclaration, « jeune » elle-même

de ton, excellente d'intention, qui nous dispensera d'insister. La Revue devient plus exclusivement littéraire. On y continuera de poursuivre une renaissance catholique des Lettres, avec de beaux talents, non sans une certaine candeur, qui pousse au besoin le « balbutiement » jusqu'à défendre le *Phalène* contre la trop grande sévérité des critiques... Passons. Il ne faut décourager aucune bonne volonté, et cette œuvre est encore, en somme, le moins contestable succès des deux initiateurs et des deux maîtres. Elle témoigne de leur sincérité et de l'efficace de leur apostolat. Ce sera le plus durable joyau de leur couronne : car il n'est après tout qu'une « gloire éternelle ».

***

Après cela, l'on sent bien que je ne vais pas ergoter sur la valeur catholique d'ouvrages, que je n'entends pas toujours, mais dont je puis compter les beaux disciples évidents. Ce témoignage vivant écrase tout grief de forme. Et mes quelques notes n'auront plus guère que la portée d'une observation.

Toutefois, ces poètes, trop épris de leur art, ont tort, en général, de ne pas assez laisser périr leurs essais passés. M. Francis Jammes vient de rééditer ses « Œuvres », et je crains que plus d'un lecteur, séduit par tout ce qu'on raconte aujourd'hui des bons exemples de sa foi, n'aille comme moi donner dans ce recueil, — « achevé d'imprimer le 14 août 1913 ». Or, ni *De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*, ni même les *Souvenirs d'enfance*, ni la *Jeune fille nue* ne sont susceptibles d'édifier personne. Outre le désagrément de ne pas toujours saisir le sens assez volatile et de ne pas souvent goûter le rythme trop fuyant, on y rencontre, parmi les imaginations accortes et fraîches, plus d'un poème de la source ancienne, qui fut impure.

Aujourd'hui encore, je n'aime qu'à moitié de fausses naïvetés, comme le *Dialogue de deux anges marieurs dans un jardin*. Vous me direz que c'est innocent : j'ai peur que ce ne soit un peu « bébête ».

Au cours des *Feuilles dans le vent*, outre la *Brebis égarée*, il y a de si jolies pages sur Lourdes, d'un accent si ferme et d'un cœur si plein, qu'on a peine à retomber parmi les musardises et les muguetteries tarabiscotées, sous prétexte d'être naturelles, où l'on abuse du chant du rossignol, de l'ombre de La Fontaine, des conversations avec une Nuit de printemps et des méditations sur une goutte de rosée Ce sont pures mollesses sentimentales, restes de l'ancienne débilité. Et M. Alfred Tarde, dans l'*Opinion*, peut trouver ces mièvreries « délicieuses », à cause de leur « tendresse ». Nous souhaitons mieux à cet artiste. Qu'il garde et la grâce et les larmes douces et

la vision d'une nature virgilienne. Tel est son lot. Il le doit cultiver. Mais qu'il prenne garde aussi à certains pièges : « Ce qui est singulier, écrit encore l'*Opinion*, c'est l'attrait de cette simplicité d'âme, de cette naïveté littéraire sur les ultra-modernes. Le plus dandy, le plus faisandé de nos artistes s'abreuvera de cette eau fraîche goulûment; lui, qui a le gosier brûlé d'alcools forts, il lui trouve une saveur unique : c'est l'eau miraculeuse du cœur ». C'est aussi le dandysme et la pose, et l'affectation d'être sensible à des simplicités que les simples n'entendent point...

A M. Paul Claudel, on a justement reproché certaines crudités d'expression de ses *Odes;* et son théâtre même n'est pas à l'abri de tout reproche. Il le doit savoir. Il répondra que c'est la peinture de ses combats. Mais son « mystère » le plus vanté, l'*Annonce faite à Marie*, a soulevé lui-même des réclamations : et peut-être qu'il l'ignore.

La pièce, en effet, a été jouée récemment au Havre, et une très curieuse polémique s'est engagée à cette occasion dans un journal catholique hebdomadaire du pays, *Le Dimanche*. Plusieurs assistants, paraît-il, auraient été scandalisés. Un jeune avocat de Nice s'est chargé d'exprimer leurs griefs. Et l'avouerai-je? bien que la grande presse parisienne la mieux pensante n'en ait soufflé mot, il est possible que, prises en soi, ces critiques ne soient pas injustifiées. Plusieurs semblent assez graves. Les données de ce drame quasi sacré apparaissent à la réflexion presque monstrueuses. A en presser la lettre, elles tourneraient à une sorte de parodie odieuse et sacrilège de la religion, de la liturgie, de la sainteté et des miracles.

L'agression de Pierre de Craon, par exemple, le pardon trop facile de Violaine, leur entrevue et leur entretien, l'abandon total de la lépreuse, cette résurrection d'un enfant mort, qui veut faire pendant dans cette nuit de Noël à l'enfantement virginal de Marie et où il entre encore cependant trop et de trop humaine passion, enfin le dénouement singulier des pardons : transportez tout cela dans la vie réelle, dans les sentiments communs, dans le fait divers journalier, et voilà bien compromises les prétentions mystiques de l'auteur. Sa Violaine, dit sévèrement le critique, n'est qu'une caricature de sainte Lydwine. Et il n'a pas tort. Car je sais bien ce que je répondrais au rigoureux Me Hubert, si j'avais à plaider contre cet avocat du diable l'innocence de Claudel :

« D'abord les intentions ne sont pas en cause, et bien que le théâtre soit peut-être une faiblesse de l'auteur aussi bien que sa collaboration ici ou là, il faut honorer et louer en lui la vaillance de la foi. Quant à son drame, eh bien! c'est un drame de symboliste. Il est lui-même symbolique. Il faut le prendre comme un pur symbole. Jusque dans la tragédie classique, la fable importe peu. Elle ne fournit que l'événement qui se réduit à quelque forfait abominable

si vous tenez à le traduire en style bourgeois. Mais il ne s'agit pas de cela. Ce canevas n'est rien. Sur sa trame, il s'agit de broder des scènes, une action, des caractères, une peinture de l'éternel conflit de la passion et du devoir, d'un amour contre d'autres amours : amour de père, amour de mère, amour d'époux, amour de la patrie, amour de Dieu. Est-ce que c'est l' « histoire » qui a fait du *Cid* un chef-d'œuvre et d'*Iphigénie* un spectacle supportable pour nos nerfs français? Prenez donc de même l'*Annonce faite à Marie* pour ce qu'elle est : une élévation lyrique sur une situation donnée. On n'a pas choisi celle-ci pour sa moralité propre, mais pour les moralités auxquelles elle donnait prétexte. Et celles-ci sont très hautes. Ne vous laissez pas choquer par quelques paroles trop pareilles aux cris de passion humaine; interprétez-les dans le sens général de ces temps héroïques, de l'atmosphère mystérieuse du Cantique et du hiératisme de toutes les attitudes ».

Toutefois ce plaidoyer ne me rassure pas moi-même tout à fait. Il n'y a pas que la femme de César qui ne devrait être ni soupçonnée, ni accusée, ni défendue. Et je crains, en vérité, que des « jammistes » impertinents et des fervents de Claudel malhabiles n'exagèrent encore ces licences, comme il est de coutume dans les cénacles, et ne nous donnent bientôt de véritables joutes d'ascétisme audacieux dans l'abracadabra.

***

D'autant que la forme imprécise, en déguisant ces écarts, rend toujours possible de les pousser jusqu'aux limites de l'absurde sans prêter à d'exactes remontrances.

Que veut dire souvent M. Paul Claudel?

Ses vers peuvent avoir à l'occasion 18 ou 20 pieds :

> Saint Jude, qui ne craignit point de porter le même nom que Judas,
> Sans honneur et titre au soleil, consent à n'être invoqué que tout bas :
> Patron des causes perdues, priez pour nous, saint Judas!

Sa langue, d'un rythme inconnu, peut n'être plus ni prose ni vers, grâce à la rime sans mesure ou à d'étranges mesures sans rime. Que nous importe, puisqu'il y a, dit-on, un public pour goûter cet art? Tant que la pensée du moins n'échappe pas, il reste un moyen d'intérêt et de contrôle qui suffit.

Mais voici qu'ici ou là les phrases en elles-mêmes les plus claires, se succèdent sans liaison. Où en sommes-nous? Qui sont ceux-là? Que nous veulent leurs discours? On ne sait plus. Malgré l'estime prodiguée à l'auteur, on a la peur sourde d'une mystification, que nous aurait jouée la vogue ou l'écrivain.

Ainsi, ces jours derniers, le Théâtre du Vieux-Colombier a monté

l'*Echange*, et, malgré les compliments de protocole dont la presse console volontiers les grands talents malheureux à la scène, il est évident que cette pièce, aussi bien que la dernière tentative de M. François de Curel, a déçu et déconcerté et les amateurs de spectacles et les moralistes chrétiens, qui s'étaient mis aux aguets de cette grande parole catholique. On n'y a pas compris grand'chose. La lanterne manquait d'éclairage. Une phraséologie conventionnelle et décousue a noyé le sujet, les acteurs et la salle. Plus d'un détail ou même d'un ensemble a heurté les moins scrupuleux.

L' « Annonce faite à Marie » n'avait guère davantage retenu, avouons-le, l'attention du public, l'autre année, au Théâtre de l'Œuvre.

MM. J. Laurec, dans la *Semaine littéraire*, Louis Joubert, dans le *Correspondant*, Guy Launay, dans le *Matin*, Henry Bidou, au *Journal des Débats*, Abel Hermant, au *Journal*, Robert de Flers, au *Figaro*, François de Nion, à l'*Echo de Paris*, Henri Massis, à l'*Opinion*, etc..., s'efforcèrent vainement alors à l'enthousiasme : ce fut ce qu'on appelle un succès d'estime. L'un avoue que la représentation l'a peu charmé : les acteurs stylisent ces dialogues de Mystère jusqu'à la psalmodie, et une obscurité de cloître régnait sur la scène; à la lecture seulement l'œuvre lui est apparue lumineuse. Mais cet autre proclame au contraire que « cet ouvrage, dont la lecture est souvent difficile, ne présente à la rampe aucune difficulté ». L'accent, les mouvements de scène, l'action rattachent, expliquent, dramatisent des répliques qui semblaient divaguer : « les phrases qui se débattent sur la page étroite d'un livre se développent dans l'espace ». Et lequel a raison des deux? Tous les deux peut-être. Il faudrait pour bien saisir avoir lu le livre et le relire, voir la pièce et la revoir, et y réfléchir encore beaucoup. C'est plus de peine que n'a coutume d'en prendre le public pour son plaisir.

Dira-t-on que le public a tort? Eh! n'est-ce pas plutôt celui qui prétend lui faire goûter un théâtre si ardu?

En vérité, tout cela n'est pas d'une impression très franche, et sans entamer ici la question du théâtre même chrétien — il y a toujours tant de raisons *contre et pour* tant d'illustres exemples! — au moins devons-nous souhaiter que la démonstration chrétienne y apparaisse sans tant de voiles, alors qu'on l'annonce à si grand bruit; qu'on ne fasse pas courir le public à un rébus, sur la promesse de lui faire voir comment l'on a rénové l'art catholique, et qu'enfin les éternels disciples n'aillent pas encore grossir ces défauts tout en se plaignant de nos indifférences pour le bel art. Qu'ils se fassent d'abord entendre, nous verrons à applaudir! M. Paul Claudel a, lui, le secret des images fortes, d'une pensée qui touche aux profondeurs et le don d'un lyrisme émouvant comme le vol d'une âme: cela peut lui faire pardonner bien des choses. Mais comment par-

donner au tohu-bohu qui, à peine émergeant du vide, demandera d'être accepté à son tour sur la seule foi des ténèbres?

M. Francis Jammes, pour sa part, a déjà compris le péril, et cherche à réagir contre les entraînements de son ancienne manière. Qu'il continue. Un Barrès, à l'apogée de son talent, s'est résolu à une forme plus dépouillée et à une composition plus régulière. Il a eu raison. C'est la condition de toute grande œuvre d'art. Elle n'empêche le déploiement d'aucune réelle abondance, mais elle approfondit au contraire le fleuve en l'endiguant. Il ne s'agit pas de s'encanailler ni de descendre à quêter l'applaudissement des illettrés; il faut seulement se faire entendre de l' « honnête homme » ou renoncer à la tradition française, qui fut toujours celle d'un commun essor de la culture nationale.

M. Francis Jammes écrivait naguère : « Je passe sur la route comme un âne chargé dont rient les enfants, et qui baisse la tête ». Cet âne fût-il lyrique,

> Car il est devant Dieu
> L'âne doux du ciel bleu.
>
> Et il reste à l'étable,
> Résigné, misérable,
>
> Ayant bien fatigué
> Ses pauvres petits pieds.
>
> Il est l'âne si doux
> Marchant le long des houx,
>
> Crevé par la douceur,
> Sur le chemin de fleurs...

on ne demande pas au poète d'être un âne, mais homme et chrétien. Et l'on n'exige pas de lui des rythmes parnassiens. Il saurait en trouver :

> Dans le Verger où sont les arbres de lumière,
> La pulpe des fruits lourds pleure ses larmes d'or,
> Et l'immense Bagdad s'alanguit et s'endort
> Sous le ciel étouffant qui bleuit la rivière...

Mais quand il écrit :

> La campagne prie pour vous sa naïveté,

ce n'est plus très clair; et quand il confesse :

> Ainsi, Gide, cachons nos pensées les plus sages
> Comme la poule cache ses petits poussins;
> Et, n'en laissons voir, pour amuser les voisins,
> Qu'une multitude de très petites pattes,

je tremble que ces « pattes de mouche » ne se moquent de nous. On « nous la fait », si j'ose dire, à la rusticité, à la poésie agreste et au lait caillé, comme Baudelaire au satanisme, au haschich et aux fleurs du mal. Quatre cents pages de ces gentillesses font perdre beaucoup de temps pour un maigre profit, hors le plaisir d'avoir vu rimer, enfin, pour de bon, *hallebarde* avec *miséricorde* ou *mourir* avec *ainsi soit-il*.

Très heureusement, dans ses *Géorgiques*, M. Francis Jammes est déjà revenu sur ces audaces de métrique, sinon sur une syntaxe un peu lourde et sur un vocabulaire qui oscille du prosaïsme le plus cru au « vague à l'âme » le plus vaporeux. Il a choisi une poétique intermédiaire entre Boileau et Mallarmé; et sans cesser de se donner beaucoup de mal pour paraître un primitif, il consent à ce que les libertés qu'il admet ne déroutent pas tout à fait l'entendement commun :

Devenu trop sonore et trop facile et lâche,
Le pur alexandrin, si beau jadis, rabâche.

Le vers libre ne nous fit pas très bien sentir,
Où la strophe s'en vient commencer et finir.

Mais quelques libertés, quand il les voulait toutes,
Ce dernier les conquit. Elles ouvrent la route.

Si rares qu'elles soient, elles sont bien assez,
Les vers seront égaux et pas assonancés...

Soit, mais comme a dit l'autre :

Sans souci de l'école ou nouvelle ou passée,
Pousse en avant ton vers empli de ta pensée;
Arrive; mets l'idée et non la rime au bout;
Parle à l'esprit, au cœur; sois honnête, ose tout;...
Le beau c'est le bon sens qui parle bon français.

Que M. Francis Jammes ne craigne pas de se rapprocher encore d'une sincérité plus unie parce qu'elle ne cherchera point à paraître, qui peut-être est seule cette qualité exquise et rare : le vrai naturel. Qu'il songe qu'il a, de par sa renommée, véritable charge d'âmes. Et qu'il retienne, au lieu de les y précipiter, ses disciples dans la voie des réformes effrénées et des rêveries nébuleuses.

C'est une mauvaise marque, même chrétienne, que l'insolite, le bizarre ou l'extravagant. Tout se tient dans l'ordre parfait : la croyance et la raison, la prière et l'art; et l'on ne fera jamais une solide génération catholique d'une école d'esthètes décadents.

Peut-être nos lecteurs trouveront-ils que j'ai beaucoup insisté sur

ce dernier point, dans une étude qui voulait rester d'abord de critique religieuse; mais, en réalité, la critique littéraire tient ici au sujet. Comment admettrions-nous un « renouveau littéraire catholique »; si le renouveau littéraire, en soi, est déjà contestable?

Or, bon gré mal gré, un certain classicisme est jusqu'à un certain point la règle dans l'Eglise, comme une certaine philosophie, une certaine politique, une certaine civilisation sont d'abord de droit naturel. C'est sur ces assises que Rome bâtit. Ou plutôt telle est la base même du rocher, de la pierre inébranlable, qu'elle a dressée au milieu du monde, pour en faire un pôle et un phare qui oriente et éclaire toutes les manifestations de l'activité humaine. Aristote est sous-jacent à la philosophie de saint Thomas et au génie de Bossuet; le romantisme ne fut, au contraire, qu'une explosion parallèle ou conséquente du libéralisme; et de même, aujourd'hui, ces techniques bizarres du vers et de la prose ne sont et ne peuvent être à leur tour que l'expression d'un état d'esprit tourmenté, anarchique, où se révèle toute la révolte moderne contre les antiques disciplines.

Voilà même (pour le dire en passant) ce qui sauve, jusque dans l'Eglise, dans ses écoles, ses collèges et ses séminaires, l'étude des classiques païens, en dépit des justes critiques de Mgr Gaume et de Veuillot contre les abus de cette vieille méthode. Ces classiques sont le rudiment de ce qu'on a si bien appelé les « humanités », que la grâce surélève, mais sur lesquelles elle s'appuie. Où sont, en effet, les églises glorieuses et vivantes que n'a pas vivifiées le génie grec et éduquées le génie latin? Qu'ont produit les accusations forcenées de paganisme d'un Savonarole, d'un Lamennais et d'un Ventura contre l'éducation traditionnelle? La Révolution et les sectes ne s'y trompent pas. L'Eglise constitutionnelle, sur la motion de l'abbé Vernerey, vieux prêtre jureur, s'était empressée, durant son règne d'un moment, d'abolir parmi ses clercs la culture antique, avant de rejoindre elle-même dans l'ossuaire sanglant de 1793 les débris des autres « superstitions ». Et la Troisième République a bouleversé tous les programmes afin d'extirper des intelligences la connaissance, le goût ou le souvenir d'une culture qui, des lettres profanes, risquait d'introduire encore les jeunes générations à l'admiration du grand siècle. Ouvrez enfin la *Démocratie :* elle ne loue rien tant que nos auteurs de pacotille, Maeterlinck ou M. Romain Rolland. Prenons garde à cet avertissement.

Les fils d'Adam ont reçu à cultiver une terre ingrate, dont peu à peu ils ont réussi à faire un patrimoine ameubli, amendé, où fleurissent normalement avec plus d'abondance les fleurs de la vie spirituelle et les dons sacrés. N'allons pas mépriser cet héritage. Cultivons-le plutôt à notre tour. C'est le champ même du Père de famille, où les saisons ramènent les mêmes labours et les mêmes moissons.

Là est notre vrai labeur au plein air, nos véritables « géorgiques chrétiennes », et non dans ces cultures de serre, réservées aux caprices de la mode ou d'un clan, qui produisent à grands frais de magnifiques fleurs étranges ou — pour changer — de monstrueuses fleurs « naturelles » de pomme de terre. Le mépris des lois générales de l'esprit, des conditions sociales de l'art et des richesses de la patrie, c'est la semence de l'homme ennemi. Ne laissons pas croître cette ivraie ni cette zizanie. Sans nous montrer réfractaires à tout progrès, maintenons la règle. Ne repoussons aucun fruit du printemps, mais à la condition que sur nos espèces éprouvées ne se greffe non plus aucun sauvageon vénéneux, au rebours des principes permanents qui assurent la santé des peuples.

Il y a trop de « modernisme » de facture dans les chefs-d'œuvre qu'on nous présente; et nous voulons bien les voir offrir à l'autel, avec un sourire, comme une oblation. Il serait inquiétant de les voir prendre pour modèles d'une autre Renaissance trouble et sans racines.

Celle du XVIe siècle offrait bien ses périls; mais elle avait sa valeur, et la main de l'Eglise a su en dégager la substance éternelle. « Il s'asseoira, écrivait du Christ le prophète Malachie, et il épurera l'argent » : cette grande parole a valu, par le ministère infaillible de la Papauté, pour tous les trésors d'ici-bas. Rome a épuré la sagesse, et les Lettres et l'Art, en tout ce qui tenait aux entrailles du sol et aux profondeurs de notre nature. Mais que ferait-elle des nuées?

Quant au son catholique que rendent, non plus seulement ces œuvres, mais ces conversions éclatantes elle-mêmes, il convient encore d'être prudent. Tous les chemins mènent à Rome, ou plutôt tout chemin qui mène à Rome est le bon. Toutefois les voies de l'un ne sauraient être toujours les voies d'un autre, ni surtout la voie commune. Il y a beaucoup d'intuitionnisme et de coup de foudre dans les retours que nous avons racontés. On aimerait à y reconnaître une démarche plus rationnelle. Le sentiment est un guide capricieux et souvent défaillant : il prête aux résistances et aux retardements de la mauvaise volonté, sans contraindre assez l'intelligence.

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1913, M. André Beaunier, par exemple, a assez bien dégagé le semblant de philosophie que reflète la foi de tout un groupe de ces jeunes écrivains. Ils ont misé, dit-il, sur le pari de Pascal, sans que leur choix s'impose autrement que par le mouvement d'une subconscience obscure. Et un ennemi, M. Robert d'Humières, étudiant dans le *Mercure de France* cette prétendue renaissance catholique, veut bien reconnaître :

Il faut l'avouer, rationalisme, criticisme, scepticisme, ironisme nous avaient donné depuis quarante ans des satisfactions bien austères et des mélancolies bien sèches. Nous étions assis après ces jeux dans la solitude et la nudité du cœur. Un grand vent reconnu — le même qui prosterna les

disciples ce soir d'après la Pâque — bruit à nos oreilles. C'est à trop l'attendre que les cœurs l'ont entendu. Car cette Pentecôte nouvelle semble fort se réduire à ceci : un retour par la voie de moindre résistance, c'est-à-dire l'habitude rendue sacrée par l'héritage, aux vieilles panacées qui endormaient naguère les fièvres de besoins primordiaux, éternels, leurrés par le siècle. Ces besoins sont l'ordre pour les politiques, l'émotion mystique pour les rêveurs, un idéal pour tous.

Mais il note aussi que les recrues, et surtout la phalange vague qu'ils voudraient entraîner, en raison de leurs antécédents et de leurs tendances, risquent assez vite d'être « rebutés par l'intransigeance du dogme ». Et

Si celui-ci, opportuniste à son tour, cherchant à fléchir, à s'adapter, s'évadait en images, symboles et autres prestiges, parviendrait-il à s'annexer ces populations flottantes? Peut-être, mais en périssant à la tâche, en devenant protestantisme, ritualisme, tolstoïsme, modernisme, etc., tout sauf le catholicisme.

Bref, le problème reste entier, comme pour le renouveau de la philosophie auquel président MM. Boutroux et Bergson, pour le renouveau des sports, en tête duquel marchent les Eclaireurs, et tant d'autres renouveaux enfin qui ne s'étendent guère qu'en s'émancipant et qui ruinent ce qu'on attendait de leur voir restaurer. Car ce n'est pas tout, ici-bas, que de ranimer l'étincelle du feu sacré : il y a des ébullitions passagères qui évaporent, sans concentrer les essences divines.

Comment ne pas remarquer enfin qu'à lui seul ce nom de « renouveau littéraire catholique », est une injustice et presque une injure ,dans le sens où l'entendent la plupart de ceux qui l'emploient.

Il s'agit, en effet, pour eux de nouveaux catholiques, de convertis, et plus exactement de baptisés qui, plus ou moins entraînés naguère par le courant de l'infidélité commune, ont fait enfin retour avec un certain éclat du monde à Dieu. Et que cette conversion ait été parmi nous, le sujet d'une grande joie, d'une fête du cœur et d'une sorte d'engouement, c'est, je l'ai déjà dit, un premier mouvement d'âme très naturel. C'est l'écho de l'allégresse du ciel, quand le Bon Pasteur rapporte sur ses épaules la brebis perdue. Ce n'est pas assez, en soi, pour que ces néophytes passent d'emblée parmi nous au rang des Anciens et soient promus sans autre discernement à l'état-major de l'Eglise militante. *Non neophytam*, dit l'Apôtre!

Dieu sait quel brouillamini des idées a produit jusque dans la chaire l'apologétique, par exemple, de Chateaubriand ou de Brunetière et quels déplorables succès de librairie ont eu, dans le clergé, certains livres accrédités par une conversion trop bruyante! On en faisait collection. C'était devenu un genre. Ce succès trop facile a pu tenter jusqu'à certaines pauvretés intellectuelles et morales. *Pau-*

pertas impulit mihi ut versus facerem! De véritables misères ont rimé, chanté, grossoyé leurs résipiscences pour les oreilles généreuses ou trop crédules. Et tout a été prodigué à ces enfants gâtés du catholicisme : les plus extrêmes indulgences refusées aux vétérans de la bonne cause, le succès contesté aux talents les plus sérieux et les plus solides, et parfois jusqu'à l'aveuglement obstiné à l'égard des pires défaillances.

Passe encore si, avec le plein bonheur de la charité, ces nouveau-venus nous apportaient, au cœur de nos défaites une sorte de revanche ou des espérances. Quoi! voilà peut-être enfin l'annonce, le germe du grand renouveau attendu; voilà le secours qui rétablira la bataille! Voilà tout au moins le talent et la gloire qui brilleront dans nos fastes futurs! N'étaient-ce pas des convertis que Lacordaire et Veuillot? N'est-ce pas des convertis, qui nous apportent encore aujourd'hui, non seulement l'éclat d'une gloire acquise, mais leur jeunesse et l'avenir? L'Eglise n'en peut-elle attendre comme l'infusion d'un sang nouveau? Et là-dessus on applaudit, non seulement aux repentirs mais jusqu'aux excentricités littéraires. L'originalité semble une force et devient un exemple : elle pousse au premier plan une armée de sous-ordre qui ressemble à une invasion de barbares.

Tranchons net, afin d'éviter des confusions sans fin.

Nos convertis d'aujourd'hui, plus que jamais, ne sont point à admettre tout entiers. Leur âme, certes, est la bienvenue; leur talent, c'est à voir. Héros des jeunes écoles ou de cénacles d'art plus ou moins inspirés, l'Eglise leur permet de garder leur outil et se félicite de les voir en user désormais à sa gloire, sous le contrôle de sa règle éternelle, mais sans prendre la responsabilité de leurs procédés esthétiques, sans qu'il soit nécessaire de nous en imposer l'admiration, sans qu'il soit opportun surtout de leur laisser inoculer à la masse des fidèles le goût de leurs entreprises aventureuses.

Tout au moins la question a besoin d'être encore débattue.

Et il est très possible qu'une sorte de renouveau catholique très consolant se manifeste parmi les tenants de la jeune littérature, sans qu'il s'agisse pour cela le moins du monde, d'un renouveau de la « littérature catholique », ni même de la littérature tout court.

Nous serions heureux d'être convaincus du contraire, mais les raisons de cette espérance nous échappent jusqu'ici. Qu'on nous les donne! La parole est aux défendeurs.

L'un d'eux — et non des moindres, encore que M. Variot peut-être puisse le trouver tiède, — m'écrit au dernier moment :

Sans doute, ni par le nombre ni même par le retentissement réel et profond, ces conversions — ce renouveau — n'ont rien d'extraordinaire. Il y a eu, même au cours du siècle passé, des retours autrement fameux. Et combien d'hommes même de nos jours, vers la cinquantaine, se « rangent » et redeviennent religieux, sans qu'on en fasse tant d'éclat? Ce qu'il

y a de nouveau ici, c'est de voir ces convertis donner à la littérature française des explications de leur cas. (Est-ce si nouveau? Sans remonter aux *Confessions*, Veuillot n'a-t-il pas donné *Rome et Lorette?* Et Coppée, et Huysmans et tant d'autres?) Quand Racine s'est converti, il a écrit *Esther* et *Athalie;* il n'a pas raconté sa crise d'âme. (Et Pascal?) Or Claudel et Jammes passent leur temps à répéter à leurs jeunes amis : « Soyez catholiques, gardez-vous purs ». Il arrive ainsi à l'Eglise de France tracassée un véritable contingent de jeunes hommes qui peuvent dire : « J'ai souffert de la libre pensée et du démon du midi; profitez de mon expérience ».

Et puis cela surprend, déconcerte et fâche tant de gens qui nous haïssent : juifs, métèques, cuistres de Sorbonne et protestants noirs de toutes les boutiques. Ils n'en reviennent pas. Plusieurs écument. D'autres se laissent entraîner. La mode les porte du côté du catholicisme comme Massis qui n'y entendait goutte il y a seulement 18 mois : beaucoup peuvent y rester. D'autres sont gardés aussi, que sans cela le vent aurait dispersés au loin : c'est le cas de tant de catholiques de naissance, qu'accueille et met un peu vite sur le pinacle la *Revue de la Jeunesse.* Qu'importe le courant qui aide le filet du Pêcheur? Qu'importent même les faux-pas des *Lettres ?*

Péguy lui-même ne manque pas de bravoure.. Il fait face à tant de gens qui lui reprochent de les avoir lâchés, alors qu'hélas! eux ne le lâchent pas! Son passé le tient, tandis que les autres ont rejeté le leur. Et cela lui fait comme deux vies parallèles, deux séries d'œuvres ou de pensées qui se brouillent encore. Mais sa sincérité le sauvera. Il faut avoir pitié de lui...

Je n'avais pas moi-même été si dur; je ne me vois donc nulle part trop injuste pour des chrétiens, mes frères nouveaux.

Et il ne me reste peut-être qu'à goûter davantage la musique ingénieuse ou secrète des auteurs. Qu'on m'excuse! L'habitude me manque, ou je n'ai pas, sans doute, assez cultivé mon oreille. En tout cas, comme dit l'autre, mes remarques subsistent.

Il faut être M. Jean Variot, pour savoir écrire en belle langue des feuilletons où s'explique l'attrait d'un certain art moderne.

Hélas! ce n'est pas mon métier.

Roger DUGUET.

MODERNISME AVANT LA LETTRE

Ce que nous voyons de nos yeux, ce que nous lisons dans des publications d'hier, tend à démontrer la loi suivante : tout se passe comme si la profession de moderniste, d'apostat, d'insurgé contre l'autorité de l'Eglise, d'incroyant, surtout d'incroyant à tapage, cons-

tituait le titre le plus sérieux aux faveurs des gouvernements, et cela non seulement en France, mais aussi hors de France.

Voici un échantillon de l'espèce; échantillon aujourd'hui presque et justement oublié : il s'appelle Prince Chlodwig von Hohenlohe-Schillingsfürst; on le vit successivement Premier ministre de Bavière, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, Statthalter d'Alsace-Lorraine, Chancelier de l'Empire; en dépit de sa souplesse d'âme, il ne pouvait pourtant se hisser plus haut.

Rien, absolument rien, n'explique cette surprenante fortune : ni aucune aptitude spéciale, ni la dignité du caractère, ni la vivacité ou l'élévation de l'intelligence, ni la distinction d'un talent, soit d'orateur, soit d'écrivain. Bref, rien ne justifie ces ascensions extravagantes, rien, sinon que ce catholique ressemble, à s'y méprendre, à un protestant libéral.

Il nous fournit au surplus, lui-même, les éléments ou motifs de cette appréciation : il laisse des *Mémoires;* aussi longtemps qu'il vit, il en surveille de près la publication; il s'y dévoile tout entier. La Bruyère expliquerait peut-être l'apparition de ces deux volumes par son : « c'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises »; nous pensons qu'ici « grandes fadaises » ne dit pas assez; nos lecteurs jugeront.

I.

Döllinger fit de Hohenlohe absolument tout ce qu'il voulut. Il le pétrit sinon à son image, — la matière ne s'y prêtait pas, — au moins à sa fantaisie. Qui ne connaît Ignaz von Döllinger? Qui donc ignore quel rôle il voulut jouer, qu'il joua et aussi que s'il versa du côté que l'on sait, cela tient à ce que précisément il se trouva dans l'impuissance de tenir jusqu'au bout le rôle qu'il s'attribuait : il voulait régenter l'Eglise, non seulement l'Eglise de Bavière, non seulement l'Eglise d'Allemagne et l'Eglise d'Autriche, mais l'Eglise catholique. Avec détermination, avec entêtement, avec insolence, dans des publications surtout anonymes, il fixait au Concile du Vatican la ligne à suivre, les doctrines à définir ou non. Comme il s'imagina que les jésuites surtout barraient le chemin à des prétentions aussi extravagantes, il se prit, pour eux, d'une haine, à la lettre, folle; pour eux et aussi, hélas! pour le pape, pour l'Eglise catholique. Il n'aboutit, en somme, qu'à augmenter d'une unité le troupeau des grands apostats. Malheureusement la durée de sa vie lui donna tout le temps de communiquer ses idées, ses sentiments, son âme enfin, en quelque sorte, à Hohenlohe, qui accepta, sans résistance, le rôle de disciple docile, très docile. Dans un premier travail, nous montrions récemment que cette influence néfaste atteignit jusqu'à l'inno-

cente personnalité du Cardinal Prince von Hohenlohe (1). Il se fit le professeur de Chlodwig von Hohenlohe, son secrétaire, son homme à tout faire. Grâce aux *Mémoires*, nous savons aujourd'hui qu'il rédigeait jusqu'aux circulaires diplomatiques destinées, dans son intention, à tenir en tutelle, en échec, à réduire à l'impuissance, à l'inutilité, la grande assemblée du Vatican. Le moment lui paraissait on ne peut plus favorable : sur à peu près tous les trônes de l'Europe ne figuraient guère que des adversaires de l'Eglise, adversaires déclarés ou sournois. Il échoua. Les soi-disant hommes d'Etat ne firent aux ouvertures parties de Bavière que des réponses dilatoires, évasives. Peut-être craignaient-ils seulement d'échouer! Pour nous, la raison se trouve plus haut : dans « l'homme s'agite et Dieu le mène ».

Malheureusement pour sa réputation posthume, les *Mémoires* nous mettent à même de lire, et, partant, de juger ces élucubrations, ce ramas de pauvretés mentales! Même ceux qui l'admiraient autrefois n'oseraient désormais plaider, en sa faveur, les circonstances atténuantes. Nous ne reproduirons pas ici les circulaires en question; elles prendraient décidément trop de place; le lecteur curieux les trouvera dans le premier volume, pp. 326 sqq et 329 sqq. Même nos publications anticléricales y regarderaient peut-être à deux fois avant de les accepter.

Citons, uniquement à titre d'échantillons, deux courts passages; ils suffiront à donner une idée de la manière et de l'esprit qui conduisait sa plume et animait son action. Voici le premier : « L'évêque d'Orléans sort d'ici. D'après lui, le nombre des évêques opposés aux plans romano-jésuitiques et décidés à les combattre est plus grand que je n'osais l'espérer. Il affirme qu'il peut compter sur les voix de cinquante évêques français; mais, ajoute-t-il, beaucoup et même le résultat final dépend de l'attitude que prendront les évêques allemands. A l'entendre, même en Italie, un certain nombre d'évêques se déclarent prêts à s'unir avec l'opposition contre la théologie de l'infaillibilité. L'opinion que la proclamation du dogme nouveau arrive à un moment très inopportun et qu'elle aboutirait surtout à augmenter les embarras des évêques, gagne heureusement du terrain. » (I, 364). Ce petit morceau porte comme date « Hernsheim, Worms, 5 septembre 1869 », un peu plus de trois mois avant l'ouverture du Concile. Au bas de la page, l'éditeur des *Mémoires*, M. Friedrich Curtius, ajoute la note : « Sur la rencontre de l'évêque Dupanloup avec Döllinger et Lord Acton, voir Friedrich, *Geschichte des Vatikanischen Konzil*, vol. II, p. 396 ».

Mais voici que le Concile s'ouvre : les débats prennent un tour inattendu; en majorité, en écrasante majorité, les évêques ferment l'oreille aux bruits du dehors, se montrent réfractaires aux intrigues, à la félonie, et, dès le 21 février 1870, Döllinger écrit au Prince de

---

1 *La Critique du libéralisme*, 1er février 1914.

Hohenlohe une lettre dont on nous communique ce fragment : « La situation devient, chaque jour, plus grave et menaçante. La *Donauzeitung* vient d'annoncer qu'à la suite de Ketteler et de Melchers, notre archevêque va passer du côté des Infaillibilistes. Il subit évidemment l'influence de son secrétaire Kager dont tout le monde connaît les idées.

» Je ne vois qu'un remède, qu'un moyen de salut : il faudrait une intervention combinée des Puissances : de la France d'abord et surtout, de l'Autriche, de la Bavière. Mais je crains bien qu'il faille y renoncer..

» Le *Schema de Ecclesia* justifie pleinement l'initiative prise par Votre Altesse, dans le courant de l'été dernier.

» Il y a seulement quelques mois, je n'aurais pas cru moi-même qu'on en viendrait là ! » (I, 405).

On retrouve, dans ces lignes, l'homme qui, dès le milieu de 1869, environ six mois avant l'ouverture du Concile, écrivait à Holenlohe : « Il ne faut pas oublier que, pendant des siècles, la Curie romaine subit, à un extraordinaire degré, l'influence de la peur. Elle recule ou s'arrête court, dès qu'elle trouve en face d'elle, une résistance déterminée. Que ne ferait-elle pas, si elle rencontrait devant elle l'opposition combinée de plusieurs puissances ? » (I, 340). Ceci explique cela. La vie de ce malheureux se termina, du moins pour nos yeux humains, de son côté, dans la révolte, et du côté du public, dans l'indifférence et déjà presque l'oubli. Nous ne citerons plus rien de lui, mais nous retrouverons, dans ce que dit, ou écrit, ou fait Hohenlohe, son influence, ses idées et ses haines folles, folles dans tous les sens du mot. La responsabilité du disciple, de l'instrument, s'en trouve diminuée d'autant; malheureusement on ne pourrait dire la même chose de la responsabilité du maître : un scolastique écrirait : *causa causae, causa causati est,* et ce serait justice.

II.

Hohenlohe d'ailleurs, intellectuellement parlant, rappelle certains mandarins de la science que nous pourrions nommer. Il ne se comprenait pas sensiblement moins lui-même, encore que parfois, souvent, il ne se comprit pas du tout. Qu'on en juge par ce qu'il écrivait en 1876, alors qu'âgé de 57 ans, il faisait, à Paris, figure d'ambassadeur d'Allemagne : « Une idée m'obsède à ne pouvoir m'en débarrasser : l'incrédulité de nos contemporains ne viendrait-elle pas de ce que les philosophes s'égarent autant que les théologiens, dans leur façon de concevoir Dieu ? Les déistes ne nous satisfont point avec leur définition de la divinité. Tout comme les théologiens, ils lui prêtent des attributs que la raison ne saurait accepter : l'immensité, la toute-puissance et que sais-je encore ? tout cela mène droit à l'ab-

surdité. Cette unité qui gouverne tout, qui remplit tout; ce divin qui constitue la substance de tout (d'après Spinoza), conceptions creuses, négation de l'idée de Dieu, à qui, pour le moins, il faut attribuer l'unité. Rien n'oblige à nier l'unité qui remplit tout, non plus que la substance divine; mais tout cela ne constitue pas le Dieu du déisme et peut coexister avec Lui. (Il ne faudrait pourtant pas outrer le concept d'un Dieu personnel.) Puisque la conscience peut germer spontanément dans un cerveau humain, pourquoi, sur quelque point de l'univers et en fonction de ce point, ne germerait-il pas, spontanément aussi, une conscience d'espèce particulière qui se trouverait, vis-à-vis de ce point, dans le même rapport que l'âme humaine vis-à-vis du corps? Il en résulterait un Dieu d'une personnalité limitée dans ses manifestations, subordonnée aux forces de la nature mais néanmoins aussi vénérable que l'autre. Lindau me dit que ceci nous ramène au Jéhovah des Juifs. Et après? Pourquoi pas? » (II, 177).

Voilà qui nous donne une fière idée du niveau d'intelligence requis et suffisant pour faire un ambassadeur; le représentant accrédité d'une des plus grandes puissances du monde! Se comprenait-il seulement lui-même?

Quand on pense que son oncle s'appelait, ainsi que le note l'éditeur des *Mémoires :* « Prince Alexandre de Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst (1794-1849), ecclésiastique, évêque suffragant de Grosswerdein, connu pour son pouvoir de guérir les maladies par la prière! » (II, 341, note).

Aussi s'étonne-t-on à peine, ne s'étonne-t-on même pas du tout, des lignes suivantes adressées par ce catholique à sa sœur, la Princesse Elise, devenue protestante et Princesse von Salm-Horstmar : « Voici en quoi nous différons : vous n'admettez qu'une religion fondée sur l'Ecriture; et je fais de mon mieux pour conserver mes convictions religieuses indépendamment de cette base. Je ne peux faire autrement. Pour vous, protestants, la foi et les convictions constituent une seule et même chose : une équation. Pour nous, catholiques, nous considérons le dogme comme une entité avec laquelle nous n'avons pas de rapports. Nous ne l'attaquons pas, mais au fond nous n'y croyons pas. Si je possédais la foi des croisés, si je croyais sincèrement que le Christ se trouve sur l'autel, dans l'ostensoir, mais je ne sortirais plus de l'église; je resterais là tout le jour, à genoux devant le Saint des saints; je me ferais moine dans l'Ordre le plus austère. Mais il n'existe plus aujourd'hui de croyants de cette trempe. » (II, 325)

A l'âge de sept ans, il émerveillait déjà sa maman; quand on lui demandait : quelle est la moitié de dix? bravement, le cher petit répondait : la moitié de dix, c'est zéro. Que si l'on s'étonnait, il expliquait qu'en menant une verticale par le milieu de l'expression

arithmétique 10, on trouve, d'un côté, un un, et de l'autre côté, un zéro. Comprenez-vous? Un second Pascal, enfin! (I, 5).

On vient de voir que le vieillard de 63 ans tient les promesses de l'enfant; il les dépasse.

Oui, vraiment il les dépasse : âgé de 70 ans, Statthalter d'Alsace-Lorraine, il écrit à cette même Elise : « Je reviens à ce que je vous disais à Schillingsfürst : pour vous, foi et conviction signifient une seule et même chose; pour les catholiques, croire signifie seulement accepter ce que prescrit l'Eglise. Un catholique croit comme je crois quand je prends de l'homéopathie. J'avale mon aconit, mais je sais que ce globule ne sert à rien. Voilà comme les catholiques absorbent le dogme et ils ne se creusent pas la cervelle pour pénétrer des notions absolument incompréhensibles. Les Jésuites inventent des doctrines de plus en plus stupides. Ils savent qu'elles le sont, mais ils croient qu'il importe à la santé morale du public de l'asservir à tout ce qu'ils peuvent imaginer de plus bête. Saint Augustin disait : « Dans les choses douteuses, croyez ce que vous voudrez; dans les choses nécessaires, restez unis; en toutes choses, gardez la charité. » Eh bien, pour moi, je ne trouve dans le dogme, rien de nécessaire, rien. Je reste convaincu que nous pouvons établir notre vie et notre salut, autrement que sur une base dogmatique. Je veux dire qu'on peut fort bien lutter contre le péché en soi et hors de soi et pourtant n'avoir point la foi du seizième siècle. Même sans foi aucune, on peut arriver à l'abnégation volontaire, à la résignation, à la paix; résister victorieusement à la violence des désirs, germes de tout mal, par la soumission de la volonté. Aussi bien les mystiques nous le disent... » et le reste. (II, 401-402.) Que comprenait, que pouvait comprendre aux mystiques un pareil hurluberlu?

En 1892, Chancelier de l'Empire, âgé de 73 ans, il écrit, — encore à la Princesse Elise, — les lignes suivantes, où la charité chrétienne qui « espère tout » s'efforce de découvrir comme une indication de courbe rentrante : « Les mots que vous m'écrivez me réconfortent : ce qu'on voit passe, me dites-vous, ce qu'on ne voit pas dure éternellement. — Je notai quelque chose d'à peu près semblable, il y a bien des années de cela, dans Thomas a Kempis : *Stude cor tuum ab amore visibilium abstrahere et ad invisibilia te transferre.* Plus nous vieillissons, plus, par la force même des choses, nous nous déprenons de la vie et plus aussi nous saisissons le sens profond de cette vérité. Il faut de l'espace à l'âme pour qu'elle déploie ses ailes et prenne son essor vers l'éternité. Dans un magasin rempli de toute espèce de marchandises, elle ne peut s'enlever, elle brise sés ailés contre les murs. » (II, 437.) Prit-il son essor, lui? Ou au contraire, dans son « magasin rempli de toute espèce de marchandises » hétéroclites, brisa-t-il « ses ailes contre les murs? » Problème divin qu'homme qui vit ne peut résoudre! Le pauvre homme!

III.

Dans le Prince von Hohenlohe, en son particulier, l'intellectuel ne valait pas grand'chose; et dans l'homme d'Etat, comme on dit, valait-il sensiblement davantage? Qu'on en juge. Voici ce qu'il écrivait à son beau-frère, le Prince Friedrich Karl zu Hohenlohe-Waldenburg : « D'après vous, je condamne les Jésuites, non pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'on dit d'eux dans les journaux ou dans le public. Je proteste contre votre affirmation... Voici ma manière de voir : les propos d'un homme reflètent sa pensée comme aussi, j'imagine, ses intentions. Quand des livres, des journaux, des revues, — tout cela publié, inspiré, au vu et au su de tout le monde, par les Jésuites, — soutiennent certains principes, cela signifie que ces principes représentent adéquatement l'esprit de l'Ordre entier. Je n'admettrai *jamais* qu'un Jésuite puisse rien faire indépendamment de ses supérieurs : la discipline de l'Ordre, discipline très sévère, ne le tolérerait pas. Bien entendu, j'admets une différence entre les actes délictueux des individus, actes dus à la faiblesse humaine, et les actes qui font partie d'un plan systématique d'agitation politique, et dans ces actes je range les publications. Dans le cas des premiers, je ne rends pas l'Ordre responsable, mais dans le cas des autres, je puis légitimement le faire et je le fais... Lorsque des Jésuites font tout ce qu'ils peuvent pour ameuter l'opinion contre l'Allemagne à Posen et en Alsace, ils le font parce que leurs supérieurs leur en donnent le commandement et que l'Ordre se solidarise avec eux et dès lors, je reconnais la responsabilité de l'Ordre entier. Quand le P. Schrader, dans son livre *Le Pape et les idées modernes*, met en circulation tout un système d'idées dangereuses pour l'Etat : quand la *Civiltà Cattolica* et la *Korrespondenz* de Genève, — la première sous les yeux et la seconde avec la pleine approbation du Pape, — toutes les deux publiées par les Jésuites, proclament de concert la souveraineté de l'Eglise sur l'Etat; quand les journaux de Bavière, sous la direction du Jésuite Weisser, prêchent tous les jours qu'il faut détruire l'Etat; quand l'*Osservatore Romano*, rédigé par les Jésuites, répète tant et plus qu'un hérétique ne peut être empereur d'Allemagne, que le Pape doit le jeter à bas de son trône et le peuple s'en débarrasser : non, non, n'appelez plus cela « des excès de plume, des écarts de journalistes ». On ne peut fermer les yeux sur des faits de cette importance... Les Jésuites sont voués, par état, à l'extermination du protestantisme et cela par la force... L'Allemagne doit chasser les Jésuites; elle le doit, parce qu'elle se trouve dans l'état de légitime défense. Mais, me direz-vous, moi, Prince catholique, je n'ai pas le droit de participer à un acte de cette nature; je vous réponds que je suis, avant tout, un Prince *allemand* et que ce titre

me dicte mon devoir. » (II, 83.) Et il souligne ceci comme il souligne le reste. Cette fois il dit vrai; il est, avant tout, un prince *allemand* et à ce titre il sacrifie tout : la justice, la vérité, la logique et le sens commun.

Et qu'on ne crie pas à l'exagération! Voici ce qu'il croit, ce qu'il répète, ce qu'il écrit, à la date du 16 juillet 1876 : « Bismarck vient de conclure un traité avec les Jésuites en vue de l'élection pontificale future. » (II, 178.) En octobre 1886, Statthalter d'Alsace-Lorraine, âgé de 67 ans, il raconte qu'à Innsbrück, « un Jésuite affirme que l'allemand est la langue de Luther et du diable. » (II, 351.)

Ambassadeur à Paris, à la date du 15 janvier 1879, il écrit : « Je crains que les Jésuites n'égarent la République. » (II, 234.)

Qu'on ne se récrie pas, il en écrit bien d'autres, ceci par exemple, à la date du 26 avril 1875 : « Michaud (le défroqué? mais oui) informe que la plupart des otages fusillés par la Commune étaient des adversaires des Jésuites : Darboy, archevêque de Paris, que les Jésuites détestaient pour son attitude au Concile; le sénateur Bonjean, bien connu pour ses opinions de catholique libéral; De Guéry *(sic)*, prêtre libéral; Chaudet, directeur du *Siècle;* les Dominicains d'Arcueil qui appartenaient au parti de Lacordaire *(sic)*, et faisaient concurrence à l'établissement des Jésuites de la rue de la Poste *(sic);* quatre Jésuites de la fraction libérale de l'Ordre et parmi eux un Pater Olivain *(sic)*. On n'a jamais pu découvrir le nom de celui — ou de ceux, — qui dénonça tout ce monde à la Commune... Guibert (le cardinal) est entre les mains des Jésuites et il favorise les prêtres cloîtrés *(sic)* au détriment du clergé séculier. » (II, 140). Veut-il insinuer que les Jésuites dénoncèrent même cinq des leurs, sans compter les dominicains et les autres?

Mais voici le bouquet. Ambassadeur à Paris, âgé de 56 ans, il apprend d'un cardinal qu'il ne nomme pas, son frère évidemment, et, avec le plus grand sérieux du monde, il note la nouvelle qui suit : « Le Général des Jésuites réside à Paris où l'entretient le roi Victor-Emmanuel; je veux dire que le Jésuite réside là aux frais du roi. » (II, 140-141.) Il écrivait ceci le 9 mai 1875.

Qu'on ne sourie pas de ces divagations; elles expliquent l'avenir et aussi le passé. Le 15 mai 1872, en effet, âgé de plus de 50 ans, en plein Reichstag, il tient des propos tout aussi déments, à l'effet d'obtenir l'expulsion des Jésuites. (II, 74 sqq.) Tout le monde connaît la suite.

Quant aux dits propos, la France en connaît le fond : nos « hommes d'Etat » y puisèrent sans mesure et sans pudeur, tous, tous : et Paul Bert, et Jules Ferry, et Waldeck-Rousseau, et Combes et les autres, avec le même résultat.

Dans un toast qu'il prononce le 9 juillet 1872 et qu'il enchâsse,

comme un morceau de choix, dans ses *Mémoires*, il s'écrie : « Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler un mot du Grand-Electeur en 1660 : souvenez-vous que vous êtes Allemands! Recueillons ce mot et qu'il devienne notre mot d'ordre. » (II, 80.) Le pauvre homme, qui semble ne voir aucun moyen de concilier les deux qualités d'Allemand et de catholique!

Bismarck n'exagérait-il pas un peu, quand il appelait un des derniers ministres du second Empire : « l'homme le plus bête de l'Europe? » et, en tout cas, n'oubliait-il pas le Prince Chlodwig von Hohenlohe-Schillingsfürst?

IV.

Croit-on que nos modernistes d'hier inventèrent l'idée de rester dans l'Eglise pour la réformer par le dedans? Allons donc! ils n'inventent rien du tout; ils empruntent tout à l'Allemagne : doctrine et tactique, fond et forme. Qu'on voie :

Le Pape venait, le 7 avril 1871, d'excommunier nommément Döllinger. Quelques semaines plus tard, le 30 avril, pour plus de précision, Hohenlohe provoque une réunion de parlementaires « non-ultramontains », prend-il soin de nous informer. Voici ce qu'il nous raconte à ce propos dans ses *Mémoires* : « Tout d'abord, les membres du Reichstag, — les non-ultramontains, bien entendu, — voulaient faire quelque chose. Ils ne savaient au juste quoi. Dans une réunion que je convoquai, je démontrai qu'il fallait, quoi qu'il arrive, que nous restions dans l'Eglise catholique. Aussi longtemps qu'il ne se trouve de notre côté, ni évêques, ni clergé, ni congrégation, rien qu'un nombre d'intellectuels laïques, nous ne pouvons viser à fonder une église vieille-catholique. Si nous quittons l'Eglise, — et il faudrait y songer d'abord à deux fois, — elle perdrait, en nous perdant, un bon nombre d'hommes raisonnables et cela, sans profit pour qui que ce soit... Les subtilités dogmatiques ne passionnent plus personne. Il y a dans l'Eglise deux catégories de gens : il y a les croyants; ceux-là y resteront à tout prix; ils y resteraient même s'il prenait au Pape la fantaisie de se proclamer Dalaï-Lama et d'introduire dans l'Eglise le moulin à prières des bouddhistes; et il y a les indifférents, mais ceux-là ne croient guère à rien du tout... A tout prendre, le nombre des libres-penseurs grossira de quelques milliers et voilà tout; si soixante-dix millions croient, qu'importe que six mille ne croient pas? Voilà ce qui fait la force de l'Ordre des Jésuites. » (II, 48-49.)

Voilà ce que pense, ce que dit, ce qu'écrit ce théologien de 52 ans! car il écrit théologie, et avec quelle compétence! quelle autorité! Qu'on en juge : « A mon avis, le *Concilium Vaticanum* de 1869-1870 ne peut, à aucun titre, revendiquer la qualité d'œcuménique. Un

temps viendra où on qualifiera d'hérétique, l'infaillibilité du Pape. » (II, 49.) Nous omettons le reste : qui connaît l'oiseau, connaît le ramage.

Il pouvait écrire pis ; il n'y manque pas. Il lui restait de modifier le dictionnaire ; il le fait à la date de novembre 1870, six mois à peine après la séparation des Pères du Concile. Il appelle « apostats » les évêques allemands qui restent catholiques : « Gelzer (le Conseiller d'Etat) me dit... qu'il vient de rendre visite à l'évêque Héfélé de Rottenburg. Il fait l'impression d'un homme frappé à mort. Ce qui l'abat, c'est particulièrement l'apostasie *(sic)* des évêques allemands qui, avant de partir pour Rome, s'engagèrent à ne prendre aucune décision au sujet de l'infaillibilité, sans conférer préalablement ensemble et qui, tous, font maintenant leur soumission les uns après les autres. Melchers va même jusqu'à nier l'existence de tout engagement... » (II, 28.)

A une pareille attitude ou disposition, nous ne trouvons qu'une excuse imaginable : il ne savait pas plus ce qu'il disait, qu'il ne savait ce qu'il faisait.

V.

Ici, nous pourrions prendre définitivement congé de cet ami et disciple de Döllinger. Le disciple nous intéresse moins que le maître qui, personnellement, et depuis sa chute définitive, nous intéresse déjà peu, si même du tout. Seulement ses idées religieuses ou, pour parler le langage à la mode, ses idées philosophiques nous introduisent dans ce monde, — surtout allemand, — catholique de nom, protestant, ou naturaliste, ou rationaliste de fait, — tout cela se vaut, — qui sert de pont entre un catholicisme amorphe et le modernisme contemporain. Seulement, encore que la connaissance de l'homme privé ou de l'homme public nous laisse froids, sa naissance, les situations diverses qu'il traversa, le mirent en mesure de rencontrer des hommes de toute sorte et surtout d'entendre des conversations où il figure à titre d'interlocuteur et surtout d'auditeur. Il écouta, il nous en transmet quelque chose et ce quelque chose se laisse lire. Le rôle de phonographe ne requiert pas du génie ; il rentrait à peu près dans ses moyens. Tout cela réuni nous décide à joindre, à ce qui précède, quelques bribes de conversations qui touchent plus ou moins à la politique générale et à notre pays.

La première scène se passe à Berlin, le 22 février 1880 : « Il (Bismarck) demande qu'on ne lui parle jamais de colonies. Il n'en veut pas. Pour les protéger efficacement, il faudrait une flotte adéquate et cette flotte n'existe pas. Puis il manque à notre bureaucratie la compétence qu'il faudrait pour en diriger l'administration. Au sujet des vues de la France sur le Maroc, rien ne vaudrait mieux

pour l'Allemagne que de voir la France diriger son activité dans cette direction; elle y trouverait de quoi s'occuper sérieusement et nous pourrions lui permettre d'étendre par là son domaine africain, à titre de compensation pour l'Alsace-Lorraine et de dérivatif... Busch, avec qui je viens de discuter la question, croit que les Anglais ne permettront jamais l'annexion du Maroc, à cause du voisinage de Gibraltar. » (II, 259.)

Une autre scène ou conversation, mais celle-ci à Kissingen, le 19 juin 1885 : « L'idée de la terreur des Français pour le cas où une guerre éclaterait entre l'Angleterre et la Russie, amuse Bismarck infiniment. Ils croient, dit-il, que nous profiterions de l'occasion pour tomber sur eux, ce qui, de notre part, serait très bête. Les Français iront s'enfonçant de plus en plus dans l'anarchie et tout finira par une monarchie, non pas avec un Bonaparte ou un Orléans sur le trône, mais un M. Paturot quelconque. » (II, 316-317.)

Dès le 2 mai 1874, Bismarck donnait longtemps d'avance l'explication du « ce qui serait trop bête » de 1885 : « En ce qui concerne la France, Bismarck me dit qu'une chose présente une importance capitale, c'est qu'elle ne se fortifie pas au dedans et qu'elle ne prenne pas assez d'influence au dehors pour trouver des alliances. Une république, avec les divisions intestines qu'entraîne fatalement le régime, constitue, à notre profit, la meilleure garantie de paix. Une république puissante serait assurément d'un exemple démoralisant pour l'Europe monarchique, mais une république présente toujours moins de dangers qu'une monarchie. » (II, 106-107.)

Le journal particulier de Hohenlohe, alors Statthalter d'Alsace-Lorraine, contient, à la date du 17 mai 1888, un détail moins généralement connu. Il ne s'agit que d'une idée, d'un plan qui n'aboutit pas; mais l'idée ou plan ne manque pas d'à-propos, en présence de l'attitude qu'affecte notre équipe gouvernementale à l'égard du Vatican.

« Par suite d'une entente secrète entre la France et la Russie, la France devait mettre la main sur Spezzia; d'où guerre entre l'Italie et la France, pendant que l'Allemagne se trouverait aux prises avec la Russie. La guerre entre l'Italie et la France prendrait de l'extension et finirait par la reconstitution d'une partie au moins des Etats du Pape. Dans le cas d'une guerre entreprise par la République française en faveur du Pape, l'Autriche refuserait de prendre fait et cause pour l'Italie et de se poser, par là, en ennemie du Souverain Pontife. Les catholiques allemands de leur côté ne manifesteraient aucun enthousiasme pour une guerre engagée dans de pareilles conditions. La Russie compte là-dessus et la France paraît d'accord, sur ce point, avec la Russie. Mais, — il y a un mais, — si la France prend Spezzia, le duc d'Edimbourg a reçu, du gouvernement anglais, l'ordre de bombarder immédiatement Toulon, et voilà toute l'affaire à vau-l'eau.

» Comment Berlin eut-il vent de l'affaire? De la manière la plus

simple du monde. Suivant une expression familière, le Nonce du Pape à Vienne, Galimberti, vendit la mèche à Berlin. (II, 386.) » — Tiens! tiens! il paraîtrait donc que la République ne faisait pas alors la petite bouche et trouvait qu'au jeu de la politique, le Pape constituait un bon atout!

Encore un détail et piquant. Sous le titre « Propos de Table », à la date : Saint-Pétersbourg, 11 septembre 1895 : « Lobanoff disait après dîner : nous avons rendu un grand service à l'Europe, en prenant la France en main. Qui sait ce que ces gens-là pourraient bien se mettre dans la tête, si nous leur laissions la bride sur le cou? » (II, 464.) Ceci représenterait-il adéquatement la pensée du gouvernement russe? Voilà qui expliquerait bien des choses.

Quant à notre personnel politique, peut-être Hohenlohe le dessine-t-il d'après nature; en tout cas, son pinceau ou crayon ne décèle aucune bienveillance. Un trait entre beaucoup :

« Bismarck traite tout le monde avec une certaine arrogance. Cette manière lui réussit infailliblement avec les représentants de l'école diplomatique; aussi l'emploie-t-il toujours... Voici comment il conduisit les négociations de Francfort avec Favre et Poyer-Quertier. Il les menaça, s'ils n'acceptaient pas, sur-le-champ, ses propositions, de faire donner à l'armée allemande, l'ordre d'attaquer Versailles. Il fallait absolument se décider dans un sens ou dans l'autre: amis ou ennemis, pas de milieu. Le Clerc était venu avec eux; on le savait bon diplomate, Bismarck ne lui permit pas d'ouvrir la bouche; il ne voulut négocier qu'avec Favre et Pouyer-Quertier qui ne savaient pas le premier mot de la diplomatie; ce qui explique ainsi que les termes du traité de Francfort avantagent tellement l'Allemagne.

» Puis il en vint au sujet de Thiers dont il s'amusa beaucoup, et à ses négociations préliminaires avec lui... A une conférence, Thiers affirma que Rouen se trouve sur la rive gauche de la Seine. Bismarck manifesta quelque incrédulité et Thiers piqué lui répondit, en propres termes : « Vous êtes les vainqueurs et nous sommes les vaincus. Vous n'avez qu'à décider. » Bismarck se fit apporter une carte et Thiers, du doigt, lui montra la ligne du chemin de fer marquée d'un gros trait noir. Bismarck lui fit observer que la ligne noire n'indiquait pas la Seine mais le chemin de fer! Et voilà comment Thiers reçut une opportune leçon de géographie. » (II, 52-53.)

Un autre passage vaut que nous le reproduisions aussi :

« Bismarck nous décrivit une autre scène tout aussi curieuse; il s'agissait encore de discuter les préliminaires de la paix. Thiers et Favre, à tour de rôle, lui débitaient leurs conférences. Comme il ne pouvait se défendre, à son gré, contre ces flots d'éloquence, il leur signifie que vaincu en français, il allait leur répliquer en allemand. Et le voilà qui cause, cause. Résultat : voilà nos hommes à la mer. Favre se promenait dans la salle, de long en large; Thiers gardait le

silence. A la fin, sans dire un mot, celui-ci tendit un bout de papier sur lequel il venait d'écrire la concession que réclamait Bismarck. Il lui dit seulement : « Est-ce que cela fait votre affaire? » Bismarck répondit aussi en français : « Parfaitement ». A partir de ce moment, tout marcha comme sur des roulettes. » (*Ibid.*)

Comme chacun sait, Thiers s'admirait en tout, mais il s'admirait tout particulièrement dans le rôle de diplomate; il croyait que ces négociations lui faisaient le plus grand honneur. On le devine à la lecture de cette note datée du 16 juillet 1874 : « Vu Thiers ce matin... Il a été longtemps, me dit-il, en excellents termes avec le Prince de Bismarck et les négociations en vue du traité de Francfort accentuèrent encore ces dispositions. Le Prince, me disait-il encore, avait facilité beaucoup les choses et adouci les clauses du traité dans toute la mesure du possible : *je ne dis pas cela à mes compatriotes qui trouvent qu'on a été beaucoup trop dur;* aussi éprouve-t-il pour Bismarck, une sincère gratitude. » (II, 129.) Et Hohenlohe souligne et reproduit en français; tant ce type de Français lui semble réjouissant!

Cet Allemand n'apprécie que l'Allemagne et les Allemands; tout le reste, pays et gens, lui paraît ou insignifiant ou ridicule.

Au fond et à tout considérer, ces *Mémoires* ne font tort à personne autant qu'à lui. Quand il referme cet ouvrage, ces deux volumes, le lecteur se murmure : le pauvre homme! Et voilà ce qu'on appelle un homme d'Etat! un ambassadeur de la plus redoutable nation du monde peut-être! un Chancelier de l'Empire d'Allemagne! un successeur de Bismarck! Et il reconnaît son impression dans ce qu'écrivait récemment, à propos d'un autre sujet, M. Gabriel Aubray, dans le *Correspondant :* « A les voir de près, ces idoles qui, de loin, semblent si fort au-dessus du commun, apparaissent pleines de misères humaines; très capables de penser, croire et dire bien des sottises; d'une faiblesse d'esprit à en pleurer. »

La Fontaine exprime la même pensée, mais lui donne un tour plus bref, plus incisif encore :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

J. CHAPLAIN.

LE PRÊTRE UNIVERSITAIRE

Parmi les effets du libéralisme, il en est qui atteignent indubitablement les mœurs. M. St. de Holland en a montré de palpables exemples aux lecteurs de cette revue.

Si le clergé avait échappé à cette ambiance malsaine, cette même revue n'existerait certainement pas. C'est dire qu'on ne surprendra personne en attirant l'attention sur une des nombreuses plaies dues au contact du siècle.

J'ose affirmer, en me remémorant quelques faits d'origines diverses (faits dont je ne veux extraire que des généralités) qu'une catégorie spéciale d'ecclésiastiques a joué un rôle capital dans le mouvement moderniste et démocratique. On peut donc tenter de fixer le type de ce que je nommerai : le prêtre universitaire.

Il faudra entendre par là, non pas l'ensemble des prêtres qui fréquentèrent l'*Université* pour se munir de diplômes, mais ceux qui s'inspirèrent de ses doctrines et **en transportèrent l'esprit** dans les milieux sacerdotaux.

Les lecteurs de cette revue sont, grâce à Dieu, nombreux; il y en a dans tous les diocèses de France. Dans un même diocèse tous les prêtres se connaissent. En lisant ceci, je suis sûr que de tout côté mes lecteurs diront, en pensant à leur diocèse : « C'est exact » et ils mettront involontairement des noms; par la simple raison que l'élément moderniste et sillonniste est plus remuant et plus concentré au cœur même de chaque diocèse et que dans chaque centre diocésain il se loge (ou si vous préférez, il se logeait) plus particulièrement dans certains petits et grands Séminaires. C'est là le cœur d'où partait le mouvement. Si bien que si l'on cherchait quelle voie l'infiltration sillonniste et moderniste a suivie dans chaque diocèse contaminé, l'enquête aboutirait neuf fois sur dix à un petit noyau de professeurs jouissant parmi les ecclésiastiques de l'autorité que leur donnent leurs diplômes. Comme par hasard, ce petit noyau appartient à la catégorie des universitaires. Ce n'est pas pour rien que dans l'Encyclique *Pascendi* le Souverain Pontife Pie X recommandait aux autorités ecclésiastiques « d'exercer la plus grande vigilance à » *l'égard des professeurs, surtout dans les Séminaires*. Que s'ils en » trouvent qui soient imbus des erreurs modernistes, avides de nou» veautés malsaines ou peu dociles aux prescriptions du Siège apos» tolique, qu'ils leur *interdisent tout enseignement* ». Pie X, qui ne frappe jamais à côté du mal, avait pris ses mesures pour enrayer la mauvaise influence des Universités. La fréquentation des Universités de l'Etat par les jeunes prêtres destinés à l'enseignement, fut subordonnée à *des conditions sévères*. On peut s'en rendre compte

par l'Instruction *Perspectum* du 21 juillet 1907, la lettre à Mgr Baudrillart du 2 octobre 1907 et celle à Mgr Pasquier du 5 novembre 1907. C'était l'année même où Pie X publiait son encyclique *Pascendi*. On voit que le mal universitaire, qui était le principal adjuvant du modernisme, n'avait pas échappé au Souverain Pontife.

***

On peut se demander cependant, si ce mal universitaire est bien réel.

L'esprit universitaire, mais il existait au moyen âge! La Sorbonne n'est pas créée d'hier! Pardon, nous vivons au XXe siècle, parlons, comme on parle aujourd'hui. L'Université est née de Napoléon Ier. C'est un fruit direct de la Révolution. Taine a trop nettement éclairci la question, pour qu'on insiste. L'Université, c'est une main-mise de l'Etat usurpateur sur le domaine de l'Intelligence. Par tous les moyens en son pouvoir, l'Etat s'est servi de ce canal pour charrier ses dogmes. Le rationalisme n'a pas eu de meilleur auxiliaire. Et l'on peut dire sans crainte que la création de l'Université a plus fait, pour l'idéal de la Révolution, que la prise de la Bastille et le règne de Robespierre. A chaque progrès de l'idée révolutionnaire, correspond une période universitaire plus asservie à cette idée. Aujourd'hui, tous les grands dignitaires de l'Université sont, ou des protestants ou des francs-maçons. C'est par la *haute culture* que la Révolution, personnifiée par l'Université, entend supplanter le *catholicisme*. Celui-ci a tenu trop longtemps le monopole de l'intelligence. Aujourd'hui la Franc-Maçonnerie ne le tolère plus. Et pour déloger l'influence catholique, diverses mesures ont été prises. On se rappelle les luttes épiques, auxquelles divers libéraux de 1848 ont attaché leur nom. Déjà la Révolution était aux prises avec le catholicisme sur le terrain de l'enseignement. On se disputait déjà le domaine de l'esprit. On sait ce que ce conflit comporte d'actualité. Une des victoires de l'Université et qui a passé à peu près inaperçue, c'est, vers le début de notre vénérée troisième République, la suppression des chaires de théologie.

Ainsi par un ensemble de mesures, échelonnées avec circonspection et dissimulant le vrai but, l'Etat napoléonien a forcé le *prêtre* à devenir *son disciple*. Rabaut Saint-Etienne, cet historien jacobin de la Révolution, écrivait en 1795 : « *Ou bien les prêtres deviendront citoyens, ou il n'y aura plus de prêtres:* ». Voilà qui résume à merveille la pensée des Loges. Puisqu'on n'a pas pu supprimer le clergé, faire l'impossible pour que ce corps puissant et fort collabore à l'œuvre révolutionnaire. Par le clergé, on aura les fidèles. Et pour capter le clergé et l'asservir au rationalisme deux moyens : l'Université et la caserne. On exigera des examens compliquant l'en-

seignement secondaire fait par des prêtres. Il est, en effet, évident que devant d'abord pourvoir à leur formation théologique, les prêtres rencontreront déjà des obstacles sérieux à l'enseignement des humanités, par ce surcroît de besogne préparatoire. Du reste, et nouveau contre-coup, avant que l'enseignement supérieur libre soit suffisamment répandu pour suffire à la formation du personnel enseignant, il aura coulé de l'eau sous le pont. Pendant ce temps les futurs professeurs seront condamnés à devenir *élèves de l'Etat* (1). Si d'une manière ou d'une autre, et dans quelques années, le plan échouait, grâce à la floraison de nombreuses facultés catholiques, on serait quitte à frapper un nouveau coup. Les catholiques ne sont-ils pas prêts à toutes les humiliations?

Voilà donc un premier résultat : de nombreux jeunes prêtres sont devenus *les élèves de l'Etat*. Ils subissent un enseignement qui s'alimente à d'autres sources et à des sources diamétralement opposées au dogme catholique. En histoire et en philosophie, on voit déjà ce qui va en résulter.

***

Bien que l'enseignement universitaire soit presque toujours contraire à la foi catholique, l'étudiant ecclésiastique, prémuni par les armes spirituelles, échappe en général au danger de perdre sa foi. Néanmoins, on peut observer de loin en loin, quels naufrages chez les jeunes clercs, élèves de l'Université, qui n'ont pas encore pris les engagements du sous-diaconat. Il est à remarquer que sur dix jeunes gens qui quittent le grand séminaire au cours des cinq années de théologie, neuf ont été grisés par l'appât des grades universitaires et l'espoir d'une carrière de professeur. Dès que le jeune clerc touche à la coupe empoisonnée des programmes universitaires, pour peu qu'il soit enclin à l'ambition, il éprouve un certain dédain pour la science ecclésiastique, pour la prendre ensuite en horreur et ne lui consacrer que la plus stricte partie de son temps. Dans certains grands séminaires de France, plus nombreux qu'on ne le croit, l'étude simultanée de la philosophie universitaire (pour les besoins du baccalauréat) et de la philosophie scolastique, a fait à celle-ci un tort immense. La philosophie scolastique est considérée par ces jeunes gens, comme une étape qu'il faut brûler le plus vite possible. Elle figure dans les examens, les élèves en fournissent du bout des lèvres les formules, mais le cœur est ailleurs. Malheureusement il s'est même trouvé des professeurs, ces dernières années, pour pousser les élèves à piétiner sans plus de gêne les instructions les plus for-

1. Le mal n'est pas dans le système de l'Université d'Etat, mais dans le caractère aconfessionnel de cette université.

melles du Saint-Siège sur la philosophie scolastique. On ne dira pas que les programmes universitaires, que l'influence directe, ou indirecte de l'Université, n'est pour rien dans cet état de choses.

Tout le monde a pu en observer les signes.

Nombreux sont, d'ailleurs, les jeunes ecclésiastiques que des motifs purement humains poussent à la préparation de la licence. On ne doit certes pas méconnaître un besoin réel de notre temps. Presque tous les diocèses comptent un collège catholique annexé au petit séminaire. La nécessité de l'enseignement libre se fait de plus en plus sentir, depuis l'expulsion des Ordres enseignants.

Mais ici, on peut saisir sur le vif un des contre-coups de nos lois scélérates. Les Ordres religieux, en assurant un enseignement chrétien aux familles catholiques, déchargeaient le clergé séculier d'un lourd fardeau. Dans certains diocèses, à l'heure actuelle, il y a pénurie de prêtres pour le ministère des paroisses et presque partout les nécessités de l'enseignement obligent les évêques à retenir, pour le personnel des collèges catholiques, une vingtaine de prêtres.

Et — le croirait-on? — ces jeunes prêtres séculiers préposés à l'enseignement secondaire, et où se recrutait l'élite des modernistes, dédaignaient littéralement les Ordres enseignants et en particulier les Pères de la Compagnie de Jésus. Ici encore, l'empreinte rationaliste effaçait l'esprit de foi dans leurs âmes. Ce n'est pas le zèle apostolique qui dominait leurs intentions, mais de misérables opinions, recueillies dans la presse moderniste, jointes à de trop humains et mesquins motifs, à d'inconscientes jalousies de profession. Quels défauts ne trouvait-on pas à l'enseignement des Jésuites? Etroitesse de méthode, vieux procédés passés de mode, et surtout enseignement trop indépendant de celui des lycées. Au lieu d'adopter les ouvrages de Pellissier ou de Doumic, les Pères Jésuites mettaient entre les mains de leurs élèves des ouvrages de littérature comme ceux du P. Caruel. Voilà un grief sérieux, par exemple! N'est-ce pas dégrader l'enseignement de la littérature, que de l'aborder avec des préoccupations d'ordre purement moral? Du reste le prêtre nourri de la moelle universitaire, croit de toute son âme à l'infaillibilité des méthodes universitaires. C'est parmi eux que les ouvrages de Pierre Lasserre seraient bien placés! Dans les séminaires et collèges libres en question, on se croirait déshonoré s'il se trouvait un seul manuel non signé d'un professeur de quelque lycée de Paris. A signaler, en particulier les ouvrages d'histoire de M. A. Malet et de M. Ducoudray où domine un esprit tendancieux en faveur des dogmes de la Révolution française.

Mais il faut pousser plus avant l'analyse et voir quelles déformations le contact de l'enseignement universitaire, produit dans le clergé.

D'abord le collège catholique devient le point de mire des jeunes clercs ambitieux. On travaille pour devenir professeur, peut-être autant que pour devenir prêtre. Devenir professeur, au lieu d'aller dans une paroisse de campagne pour remplir les humbles fonctions de vicaire, cela flatte considérablement l'amour-propre et nombreux sont ceux que cette situation allèche. Au grand séminaire cette perspective du professorat, exerce déjà une très fâcheuse influence sur la préparation au sacerdoce.

Ordinairement, les candidats à la licence sont connus de leurs confrères. On sait donc, à peu près d'avance, quels seront les futurs professeurs. S'il faut en croire certains témoignages, c'est parmi ceux-là que se recrutaient les plus zélés propagandistes du Sillon, les plus dociles disciples de l'école moderniste. Il y a, grâce à Dieu, de louables exceptions à remarquer. Nous ne parlons, en ce moment, que de généralités. Il faudrait peu nous comprendre pour supposer que nous attaquons tous les professeurs et tous ceux qui travaillent dans le but de le devenir. On ne peut pas empêcher cependant qu'un vice se glisse par une porte ouverte, pas plus qu'on ne peut empêcher que de pareilles difformités se montrent au grand jour.

Déjà gagnés au courant moderniste avant d'avoir fréquenté l'université, à combien plus forte raison nos jeunes clercs se croiront-ils des hommes de progrès quand ils auront obtenu leur licence. La licence ès lettres préparée dans les Facultés de l'Etat, ne met-elle pas un fossé profond entre les prêtres d'hier et ceux d'aujourd'hui? Voyez un bon curé ayant atteint la soixantaine et choisissons-le parmi les plus doctes du diocèse! C'est un orateur de talent, un théologien que l'on va parfois consulter, un excellent canoniste. Tout cela n'est rien, il n'a pas sa licence! Il connaît à fond saint Thomas et les Pères de l'Eglise. Oui, mais il n'a pas lu les ouvrages de M. Lanson! Vous comprendrez dès lors combien supérieure est la formation intellectuelle du jeune pédagogue! Assurément il est des esprits judicieux et modestes qui savent estimer chaque chose à leur juste prix. Ce sont des professeurs d'âge mûr et d'une autre génération. Ceux-là ont l'intime conviction que si les examens sont nécessaires parfois, que si, dans le clergé, il est besoin de professeurs, pour lutter contre l'enseignement sectaire, il ne faut pas faire d'un moyen un but, et se couvrir d'une peau d'âne obtenue à l'âge de vingt-cinq ans pour mériter une réputation de science, acquise pour tout le restant de sa vie.

A ceux que leurs qualités d'esprit prédisposent au professorat, rien de plus louable que d'offrir leurs services à l'Eglise. Mais pour que l'Eglise y trouve son compte, il ne faut pas qu'au contact de l'Université dont ils deviennent les élèves, ils perdent, au cours de leurs études, le sens catholique. Il ne faut pas, que grisés par des diplômes qui sont comme l'estampille de l'Etat, ils en arrivent à dédaigner

le patrimoine intellectuel de l'Eglise. Malheureusement, ce mal est la conséquence générale d'une situation faite à l'Eglise de France par un Etat sectaire. Les prêtres professeurs deviennent parfois plus professeurs que prêtres. C'est un fait constaté d'un bout à l'autre de la France. Il règne dans certains collèges libres un esprit de vanité, vraiment étrange. Une bonne moitié de ces messieurs se croient pétris d'une autre pâte que leurs frères dans le sacerdoce. Quand il se rencontre, dans ce milieu, quelques ecclésiastiques vraiment animés d'esprit chrétien, on peut croire à leur réel mérite, car l'ambiance est bien contagieuse.

***

Ces milieux-là étaient des bouillons de culture tout trouvés pour le microbe moderniste. Le modernisme avant la lettre avait préparé ce terrain, la période franchement moderniste achevait son œuvre. Le contact de l'Université « élargissait les esprits » de ces jeunes prêtres; l'esprit une fois élargi, il devenait le réceptacle souvent ouvert aux erreurs modernes. Ainsi s'est formée cette génération de professeurs dont Pie X disait : « S'il s'en trouve (parmi eux) qui soient imbus des erreurs modernistes, avides de nouveautés malsaines... qu'ils (les évêques) leur interdisent tout enseignement ».

Mais, si le modernisme n'est pas un vain mot, s'il ne fut pas un mal imaginaire, ou bien il n'a existé nulle part, ou bien il trouva dans les prêtres universitaires ses champions les plus actifs. Pour porter un pareil jugement, il a fallu voir ces messieurs à l'œuvre il y a quelque huit ou dix ans. Je raisonne, en ce moment, d'après des souvenirs personnels, mais partout où j'ai communiqué mes impressions, on m'a révélé des observations analogues. Du nord au midi, de l'est à l'ouest de la France, les mêmes causes, agissant dans les mêmes circonstances, produisirent les mêmes effets. Il fut un temps, où non seulement, les partisans du sillonnisme et du modernisme ne cachaient pas leur jeu, mais où ils agissaient publiquement. Dans certaines régions on s'en faisait du reste une gloire. De cette époque où l'on parlait sans sourdine, où l'on se montrait sur des estrades, où l'on répandait des journaux et des brochures, il ne peut pas ne pas rester des souvenirs vivaces. En vain crie-t-on à la trahison quand on rappelle ces orgies. Elles ne furent pas clandestines et tout le monde les connaît. Aux réunions du Sillon, qui voyait-on assidûment? De jeunes professeurs, et quelquefois des professeurs d'âge mûr Dans certaines petites villes, vers neuf heures du soir, on pouvait voir entrer au siège local du Sillon, une bonne dizaine d'ecclésiastiques. Etaient-ce des curés ou des vicaires? Quelquefois! Mais sur dix prêtres ou jeunes clercs présents, neuf étaient des professeurs ou des surveillants Les ecclésiastiques étaient les plus actifs propagan-

distes. Toutes les affinités modernistes cherchaient en quelque sorte, dans ces groupes de prêtres, comme une garantie de doctrine. On voyait se concentrer autour de ces quelques ecclésiastiques licenciés, donc à « esprit large », tout ce que le diocèse comptait de modernisants. C'est grand dommage que le sujet soit délicat et qu'on ne puisse pas apporter ici des faits précis en témoignage. Certains rapprochements seraient on ne peut plus instructifs. Ces collèges devenaient comme les canaux par où s'engageait le courant démocratique et moderniste, charriant avec lui toute la vase du rationalisme contemporain. Il ne faut pas oublier que l'influence des professeurs ne s'arrête pas aux limites des programmes, ce serait méconnaître toute une partie de leur ministère. Or, il y a quelques années, c'est là, dans les interstices de la vie réglementaire, que se logeait l'infiltration sillonniste et moderniste. Là, le jeune catholique apprenait de ses professeurs à quelles conditions on était un homme de progrès. Là, le jeune catholique, confiant en ses professeurs, aurait cru n'être plus un bon chrétien, s'il n'avait été sillonniste. C'est là qu'il se familiarisait avec Marc Sangnier. Des brochures circulaient. On apprenait le nom des auteurs de marque. On faisait connaissance avec tous les libérateurs du catholicisme vieilli dans des formules démodées. Toujours le mouvement nouveau pénétrait plus profondément dans l'esprit et le cœur de cette ardente jeunesse. L'autorité de leurs maîtres les fascinait, et c'est pourquoi à ces maîtres seuls, il faut demander des comptes. Quand, par hasard, un esprit studieux et avide de contrôler cet enseignement subi, revient quelques années après de cette fausse route, n'a-t-il pas le droit de faire entendre très fort ses protestations? Au lieu de s'en indigner, que ceux qui lançaient ainsi la jeunesse dans une aventure périlleuse pour sa foi (viam sequuntur damnosam) calculent la profondeur de l'abîme où elle eût pu sombrer. Mais il sera dit que presque jamais on ne verra ces inconscients se frapper la poitrine.

Eux, les pasteurs, ils ont conduit leurs brebis dans les marécages du jacobinisme, tout en leur jouant des airs de cornemuse.

On a ainsi suivi une voie périlleuse. Pourquoi? parce qu'on a manqué de doctrine. Parce que la théologie a fait place à l'étude éparpillée de mille frivolités, à ce qu'on appelle les programmes universitaires. Ce n'est pas pour rien que dans sa lettre sur le Sillon, le Souverain Pontife demandait pour ceux qui s'occupent des questions sociales, une somme de doctrine qui a fait défaut à la plupart de ceux que les examens purement profanes ont vidés de tout désir d'étudier librement le dogme catholique.

Ceux qui ont approché de plus près le monde dont je parle, demeureront plus intimement persuadés encore de la réalité de son rôle dans les événements politico-religieux de ces dernières années.

***

Grâce à Dieu les temps sont changés. Il reste encore des plaies non cicatrisées, mais la guérison s'opère. Pourquoi s'opère-t-elle? Parce qu'un grand pontife arrivant au moment où la protubérance était mûre, a, d'un geste énergique, pressé le pus qui s'y était accumulé. Il ne se passe pas d'année que Pie X « *restaurant tout dans le Christ* », ne dénonce quelque péril pour la foi et n'indique en même temps le régime à suivre. Le 7 novembre dernier (c'est donc tout récent), je lisais dans le *Nouvelliste de Lyon :*

« Une circulaire de la Congrégation consistoriale, signée du car- » dinal de Laï, insiste à nouveau sur l'obligation pour les directeurs » d'enlever des mains des étudiants tous les livres «, dignes de censure » en raison des erreurs historiques et doctrinales qu'ils renfer- » ment, des principes pleins de périls qui les ont inspirés, *de l'es-* » *prit scientifique qu'on y rencontre non orienté par le sens chré-* » *tien et catholique et par les enseignements de la chaire suprême* » *de la vérité,* qui est le siège de Pierre. En faisant circuler entre » les mains des jeunes gens des manuels rédigés comme il est » indiqué ci-dessus, on s'expose à *compromettre* chez les sémina- » ristes, dès leurs premiers pas dans la vie, dès leur entrée dans » la carrière scientifique, *la formation du jugement et de ce criterium* » *intellectuel éminemment catholique,* si nécessaire pour défendre » l'esprit du prêtre contre ces faiblesses et ces défaillances dont » nous sommes trop fréquemment les témoins. »

» En conséquence doivent être prohibés dans les *petits Séminaires* « *tous les ouvrages de littérature,* en prose ou en poésie, et » tous *les manuels d'histoire profane en opposition avec la pureté et* » *la sainteté de la foi catholique,* ou avec la profonde vénération » due à l'Eglise et au pontife romain. »

» Sont prohibés dans les Grands Séminaires, « tous les manuels » de philosophie en opposition *avec le sens catholique,* ou seule- » ment s'éloignant des normes directrices données par le Saint-Siège » pour l'enseignement de la philosophie. On ne peut nullement ad- » mettre ces sortes d'ouvrages, *sous prétexte qu'on en signalera les* » *erreurs et qu'on les réfutera.* C'est, en effet, renverser toutes les » règles de la bonne pédagogie que *de mettre un disciple dans la* » *mauvaise voie, pour le faire ensuite revenir sur ses pas* et » rentrer dans la bonne voie, que de l'instruire dans le faux pour » l'instruire ensuite dans le vrai. »

» Sont également proscrits « tous les ouvrages d'histoire ecclésias- » tique qui attaquent ou taisent volontairement le point de vue sur- » naturel, qui est l'élément vrai, essentiel, indispensable des fastes » de l'Eglise, et sans lequel son histoire reste incompréhensible. »

» Doivent encore être éliminés « *tous les manuels de patrologie*

» *qui torturent les textes des Pères*, en les soumettant à une cri-
» tique captieuse, qui attaquent chez les auteurs de ces textes la
» grandeur du génie et la valeur de la doctrine, diminuant ainsi
» chez les jeunes gens *la grande idée qu'ils doivent avoir de l'Eglise*
» *et de ses Pères*. »

» Les livres interdits comme texte d'enseignement dans le Sé-
» minaire sont également interdits aux séminaristes pour leur usage
» personnel. »

» En conséquence des règles ci-dessus rapportées, sont nommément prohibés :

» Les « Premiers pas dans la Philosophie », de Louis Ambrosi;

» Les « Manuels d'histoire ecclésiastique », de F. S. Funk et de F. S. Kraus;

» Le « Manuel de Patrologie », de Rauschen;

» Les « Légendes hagiographiques » du Père Delehaye, Bollandiste. »

« A signaler que plusieurs de ces ouvrages et notamment les « Lé-
» gendes hagiographiques » du P. Delehaye, avaient été vivement cen-
» surés par la « Critique du Libéralisme ».

Cet article était fort avancé quand ce décret arrivait à ma connaissance. A Rome on avait aperçu cet état de choses, non pas seulement d'une manière vague, mais jusqu'en ses plus infimes détails. Tout y est. Et qui oserait proclamer que le mal universitaire n'a pas été l'occasion de ce jugement d'en haut? Si quelqu'un en doutait encore, qu'il médite ces paroles de Mgr Baudrillart à la rentrée solennelle des Facultés catholiques de Paris (1912). J'ai eu la joie de les voir citées par l'*Univers* (le 18 novembre dernier) au moment où j'allais clore cet article (1) :

« S'il était établi, disait Mgr Baudrillart, qu'on ne peut obtenir le
» grade de licencié en philosophie, qu'en passant par les fourches
» caudines de *la doctrine officielle*, mieux vaudrait y renoncer; car,
» enfin, *on n'a pas le droit*, sous prétexte de grade, *de s'empoisonner*
» *ou d'empoisonner les autres* par la contagion qu'on leur portera.
» Ou nous croyons à notre doctrine, ou nous n'y croyons pas...; si
» nous y croyons, si nous sommes persuadés que des principes essen-
» tiels de la philosophie traditionnelle de l'Eglise, dépend le sort
» même de la vérité chrétienne, *alors soutenons ces principes*, donnons
» cette doctrine et donnons-la telle qu'elle est ».

Le mal universitaire est enfin dénoncé, il est reconnu réel. Mais,

1. La *Critique du libéralisme* du 15 janvier dernier, citait, d'autre part, une belle lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, au supérieur de son grand séminaire. Cette lettre commentait la circulaire ci-dessus. En termes énergiques Mgr Fuzet visait le mal universitaire et rappelait à ce sujet la 48e proposition du *Syllabus*, condamnant la conception de la neutralité de l'enseignement dans l'Université de l'Etat.

hélas! il a fallu du temps! et, dans l'intervalle, le rationalisme a pénétré dans le sanctuaire, par les portes de l'Université.

Lucien BEAUFORT.

REVUE DU MODERNISME *(suite)*

LE MODERNISME EN BELGIQUE

LES SCOUT BOYS EN BELGIQUE

En septembre 1912, le *Bien public* de Gand faisait sur les « Scout Boys », « Garçons en vedette », les constatations et les remarques suivantes :

Les graves Messieurs du « Conseil Général » ont édité une brochure de propagande (Fr. Tilbury, éditeur, Bruxelles), où l'on a soin de ne pas parler des signes secrets et autres momeries que doivent ignorer les non initiés. Tout autre est le livre, sur le même sujet : « Scouting for Boys », du général anglais Baden-Powell. J'ai comparé l' « esprit » des deux et livré ici le résultat de mes réflexions.

Le « Conseil Général » de Belgique, voulant organiser systématiquement l'institution, à l'instar de l'Angleterre, a élaboré un programme d'ensemble, — la fameuse brochure « Les Boy Scouts de Belgique » — « *afin d'adapter à notre milieu national les règles du Scouting* » (p. 4).

Savez-vous en quoi consiste cette « adaptation »?

Tout simplement à retirer du Scouting, tel que le comprennent les autres peuples, sa base, son principe vivant et actif, sa raison d'être primordiale : Dieu et l'idée religieuse. Le Scouting belge est une œuvre de laïcisation, une contre-façon du vrai Scouting, un code de morale sans but surnaturel ni sanction, un fantoche sans âme.

Exemples :

La devise du Scout anglais est « Be prepared, Soyez prêts, Estote parati! » Ce conseil de l'Evangile rend une note trop cléricale pour « s'adapter à notre tempérament national ». Nos Scouts ont reçu comme devise le mot « Honneur », qui, en effet, n'est qu'un mot vide à moins de lui donner son noble sens chrétien.

L'insigne anglais est la fleur de la pureté : le lis; ici, l'étoile à cinq rais emblématiques, l'étoile du Congo (celle de la Loge a six rais : ne pas confondre).

En Angleterre, le serment de réception se formule :

« Sur mon honneur, je promets ceci : I. Je respecterai Dieu et le Roi; II. J'aiderai les autres, de mon mieux et quoi qu'il m'en coûte; III. Je connais la loi du Scout et lui obéirai ». (Baden-Powell, *op. cit.*, p. 26.)

Contre-façon belge déclericalisée et délayée : « Savez-vous ce que c'est

» que votre honneur? — Le candidat répond : Oui! Pour être un homme » d'honneur, je dois être honnête, loyal et ne jamais trahir la vérité... » Je promets sur mon honneur : d'être fidèle au Roi, à la patrie et à » la troupe; de chercher à faire une bonne action chaque jour; d'obéir » à la loi du Scout ». (*Op. cit.*, pp. 16 et 17.)

« De Dieu, de la religion, pas un mot, ni ici, ni ailleurs au cours de la brochure. Pardon, je me trompe! Il est dit, page 21, que « le » Scout *doit* saluer ses supérieurs hiérarchiques, etc... et *tous* les » convois mortuaires ».

C'est moi qui souligne les deux monosyllabes tendancieux.

Baden-Powell, en son ordre du jour du Scout, mentionne des prières, l'assistance, le dimanche, aux offices religieux; ces superstitions-là ne s'adaptent pas à notre tempérament national tel que le conçoit notre « Conseil Général ».

Et voilà comment une institution, ailleurs peut-être utile et moralisatrice, et certainement très populaire, va déchoir entre des mains laïcisatrices, jusqu'à l'utopie de la neutralité, ce masque de l'intolérance et du fanatisme. Nos Scouts feront les gestes de leurs frères d'Angleterre, de Hollande, du Canada, etc.; ils auront les mêmes signes de reconnaissance et ces apparences identiques tromperont un certain temps... tout juste celui qu'il fallut aux paons pour reconnaître le geai paré de leurs plumes.

Le *Bien public de Gand* terminait son article en

priant les parents chrétiens ou simplement sensés de se défier de ces bandes de gamins recrutés « sans distinction de classe sociale », livrés à eux-mêmes et vagabondant à leur fantaisie par la ville et les campagnes. Ils songeront que, si, même dans un collège de composition choisie, soigneusement surveillé, une seule brebis galeuse peut contaminer le troupeau tout entier, à fortiori le danger augmente avec les compagnons de hasard de ces bandes sans Dieu, où les grands peuvent librement corrompre les plus jeunes. Et ils défendront à leur fils de pareilles compagnies.

Et puis, les « Conseils Généraux » des autres pays, où le Scouting est à base religieuse, accorderont-ils aux « Boy Scouts de Belgique » l'affiliation à la Fédération internationale? Il y a lieu d'en douter. Ce serait approuver un amoindrissement moral, voire même une dénaturation du vrai Scouting.

Il n'est pas inutile de remarquer que le Scouting de tous les pays, à côté d'avantages matériels appréciables et d'une certaine formation possible à l'énergie, offre l'inconvénient — voulu ou non — de préparer les jeunes gens, de les habituer aux simagrées rituelles des Loges et à l'obéissance aveugle à certains chefs connus des seuls initiés.

De plus, — coïncidence au moins singulière, — le Scouting suit pas à pas l'évolution de la franc-maçonnerie, spiritualiste et religieuse au début et à présent encore en Angleterre, ailleurs et plus tard anti-religieuse, enfin, actuellement dans tous les pays latins, franchement anti-religieuse. Ces lentes et habiles évolutions ont trompé bien des naïfs : des catholiques sincères, surtout autrefois, se sont laissé prendre aux apparences philanthropiques de la secte... »

Depuis lors, du reste, l'épiscopat belge et le cardinal Mercier à

sa tête ont condamné ce « cosmopolitisme suspect » qui s'appelle les « Scout Boys » et n'ont approuvé que les sociétés catholiques de gymnastes, qui, au lieu de cacher leur drapeau, le déploient vaillamment.

LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS BELGES

Le 30 janvier 1912, on écrivait de Bruxelles à la *Correspondance de Rome* une lettre singulièrement suggestive sur les démocrates chrétiens de Belgique :

« Le succès imprévu des démocrates-chrétiens brugeois aux dernières élections communales est dû, en notable partie, aux largesses de M. Marquet, le « roi d'Ostende ». Il n'est pas dénié que l'abbé Fonteyne doit son siège de conseiller communal à sa propagande alimentée des chèques de M. Marquet.

» Aussi le prêtre interdit vient-il d'être désavoué par son propre parti.

» Voici l'ordre du jour pris par la Fédération démocratique chrétienne de l'arrondissement de Bruxelles :

« Considérant que depuis quelque temps certains démocrates, parmi lesquels au premier rang l'abbé Fonteyne, défendent M. G. Marquet, l'homme des tripots, — qui ramassa sa fortune au milieu du suicide de nombreux joueurs et de la ruine d'innombrables familles — avec le dessein de favoriser l'élection de ce dernier comme sénateur soi-disant libéral de Bruges;

» Considérant que les démocrates chrétiens doivent rester « *autonomes* » et feraient un tort considérable à leur propre parti en aidant à l'élection d'un libéral ou soi-disant tel;

» Considérant, en outre, qu'il est indiscutable que la propagande menée en faveur de M. Marquet est payée par celui-ci;

» Considérant que les journaux politiques de toute nuance jettent sur les démocrates chrétiens en général la responsabilité de l'accord entre l'abbé Fonteyne et M. Marquet;

» Considérant donc que l'indifférence dans l'affaire Marquet-Fonteyne constituerait une faute politique grave de la part des démocrates chrétiens;

» La Fédération de l'arrondissement de Bruxelles déclare expressément qu'elle flétrit le compagnonnage de l'abbé Fonteyne avec M. Marquet comme étant malpropre, humiliant, préjudiciable et contraire aux principes d'honnêteté de la démocratie chrétienne, et passe à l'ordre du jour ».

» Dans cet ordre du jour des daensistes de Bruxelles, nous avons souligné le mot « autonomes ». Ce qualificatif, en effet, est d'un usage constant et intentionnel dans le groupe le plus radical de la démocratie chrétienne belge. C'est par leur prétention d' « autonomie » envers l'autorité ecclésiastique que les démocrates de la *Christene Volkspartij* et leurs aumôniers Daens et Fonteyne se sont mis en rupture ouverte avec les instructions de l'Eglise.

» La *Christene Volkspartij* se posa jadis en poste avancé de la *Ligue*

démocratique belge, dont elle a depuis été séparée. Certains démocrates anticonservateurs de la province et certaines fractions de la capitale aux tendances nettement aconfessionnelles se forment actuellement en aile gauche de la célèbre *Ligue*. Celle-ci, en fait d'autonomie, ne revendique que l'indépendance vis-à-vis du grand parti catholique belge formé de 1878 à 1884, sous la direction de l'Episcopat, dans la guerre contre le gouvernement maçonnique d'alors. Généralement les fédérés de la *Ligue démocratique* acceptent l'alliance électorale avec l'ancien parti catholique. Cette alliance, cette année, est conclue partout. C'est de bon augure pour le grand assaut électoral qui sera couru le 2 juin prochain.

» Par principe, suivant fidèlement, pour son action populaire, les instructions pontificales, la *Ligue démocratique belge* a cependant, au profond regret de ses chefs, donné dernièrement des signes d'une déplorable tendance à s'affranchir de la tutelle des autorités ecclésiastiques. Au dernier Congrès de la *Ligue*, on a remarqué non sans douleur que le vénérable évêque de Bruges, qui assistait aux travaux comme chef du diocèse, a été tumultueusement interrompu par des paroles de désapprobation, pendant qu'il exposait les vues de l'autorité religieuse et les devoirs des vrais fils de l'Eglise en matière d'enseignement supérieur. Bien plus, lorsque, le lendemain, le Congrès passa au vote sur la proposition à laquelle l'allocution de l'évêque avait touché, l'assemblée des démocrates-chrétiens non-autonomes prit, à l'unanimité, une résolution incompatible avec celle émise par le prélat.

» A cette minute invraisemblable, les congressistes de la *Ligue démocratique* ne pouvaient pas reprocher beaucoup au groupe daensiste, leur extrême-gauche absente. »

***

En décembre 1912, le *XXe Siècle* de Bruxelles annonçait que le syndicalisme chrétien se propage rapidement au sud de l'Ardenne, dans le pays de Dinant, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Il faut à ce sujet revenir, avec le *Nord patriote* et la *Vigie*, sur le vrai but de la tournée du P. Rutten, dominicain belge, se donnant la mission de défendre à Saint-Augustin et ailleurs les opinions sociales de l' « Action populaire de Reims » contre « les dénicheurs d'hérésie, les bouledogues de l'orthodoxie, les inquisiteurs sans mandat » (1). La *Libre Parole* du 25 janvier 1913 raconte que le P. Rutten

1. Voici, d'ailleurs, comment la *Correspondance Catholique* de Gand, du 20 mars 1913, protestait contre l'attitude insultante envers les catholiques intégraux, manifestée par le R. P. Rutten, secrétaire des Syndicats chrétiens de Belgique, à l'occasion de sa tournée démocratique en France.

« Le dominicain a osé dire : « *Quant aux éplucheurs de textes, quant aux dénicheurs de tendances dangereuses, quant aux inquisiteurs sans mandat,*

se rendit à Plaisance, l'ancienne paroisse de M. Soulange-Bodin, puis, rue de Chateaubriand, à « *L'action sociale de la Femme* » présidée par Mme Chenu, enfin aux Syndicats ouvriers du boulevard Poissonnière. Là, toute l'assistance à laquelle s'étaient joints, dit le journal, des amis du syndicat : MM. Henri Lorin, Jean Lerolle, député de Paris, et Joseph Zamanski, acclama l'éloquent dominicain, et l'on se promit en Belgique et en France de nouvelles rencontres.

Ceci sans doute pour se consoler du refus fait par le cardinal Mercier de venir présider la « Semaine sociale » de Versailles, ainsi qu'avait été le lui demander M. Lorin lui-même, accompagné d'un de ses amis de Lille. L'éminent cardinal avait compris que les robes rouges ne peuvent s'opposer l'une à l'autre et que le cardinal Merry del Val, ayant parlé haut et clair, il lui était interdit d'accepter de paraître en un lieu où les *monitoires* successifs de Rome paraissent ignorés.

Le P. Rutten est beaucoup plus libre aux entournures et ses manches sont très larges; elles prêtent facilement aux gestes à la Savonarole; cela fait toujours bien dans une chaire ou à la tribune.

L'histoire ne nous dit pas si M. Lorin conduisit ensuite l'éminent propagandiste à la rue Las-Cases, au siège de l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs*, où M. Millerand, M. Lorin et ses amis rivalisèrent de surenchère obligatiste. Il aurait pu donner lecture de toute sa conception, qu'il importe d'expliquer ici pour soulever un coin du voile sur le vrai but poursuivi.

En effet, qu'on lise ce que le *Bulletin de la Semaine* du 8 janvier nous rapportait d'après le *XXe Siècle* de Bruxelles, numéro du 31 décembre 1912. Ceci servira de commentaire éloquent au discours de l'église Saint-Augustin.

LES SYNDICATS CHRÉTIENS BELGES

Voici le compte rendu de la réunion des « propagandistes du mouvement social chrétien » :

Cette réunion, qui se tient deux fois par an, a eu lieu le 26 décembre, à

---

quant aux bouledogues de l'orthodoxie, je vous demande, mes frères, de ne pas leur faire l'honneur de leur répondre, mais de les envoyer poliment promener ». Le Frère-Prêcheur a oublié qu'il doit être, lui le premier, par sa profession, un « bouledogue de l'orthodoxie ». Evidemment, il a oublié le chien et le flambeau du blason de son Ordre et beaucoup d'autres choses.

» Il nous rappelle un dialogue caractéristique entre un de ses confrères français et un... naïf : « D'ailleurs (disait le dominicain) notre tradition est libérale. — Comment! (interrompit le naïf) donc saint Dominique?... — Non, non (répondait l'autre), je parle de Lacordaire! »

» Heureusement, un grand nombre de dominicains restent vaillamment fidèles à leur saint Fondateur et à leurs saints Martyrs; c'est donc tout au moins par respect pour ses confrères que le R. P. Rutten devrait mesurer ses paroles qui lui donnent un peu l'air d'un bouledogue du démo-libéralisme. »

la maison des ouvriers, rue Locquinghien, à Bruxelles, sous la présidence du R. P. Rutten, le dévoué secrétaire général des Unions professionnelles chrétiennes de Belgique...

La réunion a été très importante et contribuera, sans nul doute, à atteindre dans un bref délai le nombre de 100.000 syndiqués chrétiens, vers lequel est dirigée la propagande de cette année.

Les conclusions du Congrès syndical de Malines furent examinées et notamment « exigeant l'affiliation du syndical à leurs fédérations respectives » (système Lorin-Millerand et consorts).

Il fut remarqué que, depuis le Congrès de Malines, une grande amélioration s'est manifestée à cet égard, et que les syndicats non affiliés à leur Fédération nationale constituent des exceptions.

L'assemblée a donc décidé de prendre les mesures suivantes *contre* (sic) *les syndicats qui s'obstinent à ne pas vouloir entrer dans le mouvement central* (soulignement de nous) :

1° La liste des syndicats non affiliés à leur Fédération nationale sera transmise aux secrétaires régionaux, qui s'efforceront d'obtenir l'affiliation;

2° Les dirigeants des Fédérations nationales seront admis dans les assemblées générales des syndicats récalcitrants *(sic)* pour y exposer les avantages de l'affiliation à la Fédération nationale (c'est tout à fait l'organisation de la Convention de 1792 avec les commissaires délégués près des clubs de province);

3° Si tous ces moyens de conciliation n'aboutissent pas, *les Fédérations nationales auront à examiner l'opportunité de constituer, avec le concours des secrétariats régionaux, de nouveaux syndicats.*

Le *XX*e *Siècle* ajoute que la sixième Semaine sociale Flamande aura lieu la première semaine de septembre. Dès maintenant, les propagandistes sont priés de travailler pour en assurer le succès.

Il nous a paru intéressant de signaler au public catholique la fonction de tous ces « obligatistes » qui finissent par conjuguer leurs efforts vers un but commun : enserrer la société tout entière dans l'organisation du Bas-Empire Romain au profit définitif du César qui voudra prendre en main le système immense de tyrannie créé à son profit.

« Obligatisme » du P. Rutten, « obligatisme » du Groupe Lorin et de la *Croix du Nord*, « Corporatisme officiel » enfin de M. Millerand, le plus rusé de tous ces organisateurs, et qui mène parfaitement tout ce monde mystique au point précis que lui ont désigné les Sectes. Il y a douze ans que la machine Millerand est en fonctions.

A PROPOS DE LA CONDAMNATION DU « BULLETIN DE LA SEMAINE »

Il y a bien eu en Belgique quelques autres infiltrations modernistes dont témoigne l'excellente *Correspondance catholique de Gand*, qui disait, fin d'avril 1913, à propos de la condamnation du *Bulletin de la Semaine* par le cardinal Andrieu :

Il est consolant, pour un catholique, de voir condamner par l'Eglise les erreurs qu'il a combattues, les faiblesses qu'il a signalées, les compromissions qu'il a dénoncées... Les catholiques intégraux ne sont que d'hier et déjà ils ont goûté d'innombrables fois cette consolation, cette joie, cet honneur, cet encouragement de l'Autorité bénissant leur sainte guerre, approuvant leurs impitoyables attaques, couronnant leur purifiante

lutte, par la solennelle flétrissure de leurs ennemis, les ennemis de l'intégrale action catholique, les ennemis de l'intégrale Vérité. Nous ne parlerons pas du triomphe que fut pour les pères de l'Intégralisme catholique la célèbre condamnation de l'américanisme, cette hérésie qui attirait jusqu'aux plus éminents dignitaires d'une Eglise illustre... Les dernières victoires qui fulgurent en lettres d'or sur la bannière des intégraux s'appellent la dissolution de la démocratie sillonniste, l'interdiction de l'interconfessionnalisme gladbachiste, la censure du non confessionnalisme politique de Lemire, l'avertissement au journalisme catholique du Trust antipapiste, la réprobation du néo-syndicalisme chrétien de Reims, autant de coups glorieux portés avec le Glaive Ardent dans la faction sournoise du Protée libéral.

Et voilà que les intégraux ont la satisfaction d'enregistrer un nouvel acte d'assainissement catholique. Le cardinal de Bordeaux condamne le *Bulletin de la Semaine !*

La *Correspondance Catholique* doit une reconnaissance particulière à l'Eminentissime cardinal de Bordeaux. Durant les cinq mois de notre existence, nous n'avons cessé de mettre nos compatriotes en garde contre la perfidie du *Bulletin de la Semaine, qui était l'âme damnée de notre presse catholique. Nous ne citerons pas de noms; les feuilles belges,* qui le plus opiniâtrément avaient livré leurs lecteurs *aux inspirations modernistes du Bulletin anticonfessionnel,* ont commencé, depuis notre campagne, à fermer les oreilles aux appels dépapalisateurs de leur libéral père spirituel. *La paix est en train de se faire entre tous les catholiques belges sur la doctrine une* de l'Eglise romaine, sur la politique unifiante enseignée dans le Droit Encyclicaire, souhaitons-le... Les catholiques belges ne restent pas sourds aux conseils qui, de la Ville Eternelle, dans une sollicitude paternelle, leur sont prodigués, avec le supérieur souci de la prospérité de la Patrie, avec le suprême désir de la force et de l'union du parti catholique, avec aussi et surtout la ferme volonté de voir celui-ci professer une politique pure et pratiquer une sociologie sans tare...

Aux journalistes catholiques belges de profiter de ce qu'ils ont vu, entendu et compris pendant leur dernier pèlerinage au Vatican. Ils arrivaient à Rome en même temps qu'ils apprirent la condamnation du *Bulletin de la Semaine !...* Une voix très autorisée leur a dit cette parole de grand sens et de parfaite justice : « Si vous voulez savoir l'affection que le Saint-Père a pour la Belgique, il suffit que vous consultiez votre propre cœur. L'amour paternel du Pape correspond à votre piété filiale... »

A nos journalistes désormais d'élever cette équation à sa raison la plus haute.

Cet appel à l'union dans la vérité intégrale n'a pas été entendu par tous les journaux.

« Une partie de la presse catholique belge, écrivait-on de Bruxelles à l'*Univers,* le 22 mai 1913, se sentant frappée à travers le *Bulletin* censuré, se taisait sur la mésaventure du chef de file parisien.

» Mais voilà que la presse anticatholique se met à opposer la grande publicité faite par les intégraux autour de la condamnation du *Bulletin* au mutisme significatif de nos libéraux... Les journaux catholiques qui n'ont rien de commun avec le *Bulletin,* mais qui s'imposaient un silence confraternel. devaient aussi parler maintenant, et ils publient discrètement la lettre approbative du Saint-Siège. Resté seul de ce concert du silence, le

principal congénère belge du *Bulletin*, le *XXe Siècle*, se résigne aussi à toucher un mot de l'interdiction de son confrère d'armes et bagages. Mais c'est bien plus pour prendre la défense du *Bulletin* que le *XXe Siècle* prend la parole.

» Et voici la conclusion de son article du 15 mai : « Ce ne sont pas les idées du *Bulletin* que l'autorité diocésaine de Bordeaux, et finalement le Pape, condamnent, mais ce sont deux articles de ce journal publiant « les déclarations faites par MM. de Broqueville, Woeste et Carton de Wiart, au sujet de l'indépendance et du caractère non confessionnel du parti catholique belge, à un collaborateur du *Bulletin* ».

Cette digression saugrenue et erronée du *XXe Siècle* fut le signal d'un immense éclat de rire dans toute la presse anticatholique. Tout de suite les journaux de gauche paraissaient avec des manchettes comme celle-ci : « Le Pape condamne MM. de Broqueville, Carton et Woeste ! »

Ce ridicule jeté par le mauvais défenseur catholique d'une feuille moderniste précipita les événements. Toute la presse bien pensante, se séparant du *XXe Siècle*, voulut mettre les choses au point, et c'est ainsi que les intégraux belges, ont eu, cette semaine, la joie inattendue de lire dans la presse catholique, remise, comme par miracle, sur le chemin de Damas, des professions de foi confessionnaliste, comme celle-ci du grand journal gantois, le *Bien Public* : « Jamais ni M. de Broqueville, ni M. Woeste, ni M. Carton de Wiart, n'ont soutenu la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique dans les questions où sont engagés les droits de Dieu et de l'Eglise et les principes de la doctrine et de la morale catholiques. Le citoyen catholique, par le fait même qu'il se proclame catholique, affirme sa volonté de conformer sa conduite publique à la doctrine et aux règles prescrites par l'Eglise ».

Et *Het Volk* (1), autre journal gantois, — aurions-nous le bonheur d'avoir bientôt une seconde « Ecole de Gand » comme au beau temps du « triumvirat » de Lammens, de Hemptinne et de Verspeyen? — *Het Volk*, journal ouvrier « chrétien », mais qui, dernièrement encore, protestait que, par « chrétien », il entend « inconditionnellement catholique », *Het Volk* donc prend acte d'une grandiose manifestation religieuse des Xavériens en plein pays jadis anticatholique, à Bassevelde, au nord de Gand, sur la frontière hollando-belge, et s'écrie : « ... Notre peuple a levé la tête, et il accourt en une armée redoutable et immense, lorsqu'il s'agit, dans un milieu où dominait l'attaque systématique et perfide contre la religion et l'Eglise, de proclamer haut et ferme qu'il veut le maintien de la religion et le respect de son Eglise, comme garantie d'une vie digne dans sa postérité... »

Lorsqu'on rapproche ces courageuses affirmations confessionnelles du discours confessionnaliste que M. Woeste prononça, il y a trois semaines, dans les fêtes catholiques de Renaix, on ne saurait nier que les catholiques belges sont décidés à donner à leur action publique un caractère nettement conforme aux principes de leur Eglise...

« L'ACTION POPULAIRE DE REIMS » EN BELGIQUE

Le *Nouvelliste de Lyon* du 3 avril 1913 écrivait, à propos de la grève générale décidée en Belgique pour le 14 avril par les délégués socialistes, en dépit de leurs chefs parlementaires, Vandervelde, Tarvagne et Maroille :

---

1. *Le Peuple.*

Il semble que la question sociale divise très vivement les catholiques belges.

A cet égard, la *Correspondance Catholique* (de Gand) vient de publier des détails fort intéressants.

Elle accuse formellement le P. Rutten, célèbre prédicateur dominicain, de faire de la propagande socialiste en marge de la religion, dont il a été, cependant, toujours un des apôtres les plus distingués par leur science et leur talent.

Elle s'en prend ouvertement à l'*Action Populaire* de Reims.

« L'Ecole de Reims, dit-elle, avec sa tendance d'élimination patronale, avec son idée d'une refonte totale de la société, avec son rêve de suppression des classes, avec son syndicat obligatoire et son contrat collectif, inspire le groupe néo-syndicaliste chrétien de Bruxelles. C'est un brandon de schisme dans notre camp ouvrier catholique. »

La question du conflit entre syndicats simplement chrétiens (c'est-à-dire non expressément catholiques) et groupements ouvriers catholiques est également un sujet de dissentiments. On reconnaît là le prolongement de la scission qui s'est produite en Allemagne, entre les syndicats catholiques proprement dits de la direction de Berlin, que Pie X a si hautement loués et encouragés dans son Encyclique *Singulari quadam*, d'une part, et, d'autre part, les syndicats simplement chrétiens, dits de la direction de Cologne, qu'il a déclaré tolérer seulement en fait, là où ils existent, et jusqu'à décision contraire.

Pour la Belgique, cette question s'est posée particulièrement à propos des grèves de Roulers. D'après la *Correspondance Catholique* que nous citions tout à l'heure, la Fédération nationale des Syndicats *chrétiens* de Belgique a lancé un appel à la charité catholique en faveur des grévistes, et elle y appelle les Syndicats *chrétiens* « une œuvre *catholique* ».

Est-ce cette confusion de mots qui a éveillé la générosité catholique? Ou n'est-ce pas plutôt que le « semi-socialisme » de beaucoup de catholiques, — pour employer le terme dont on se sert là-bas, — a trouvé une excellente occasion de se manifester? Quoi qu'il en soit, les dons quotidiens en faveur des grévistes atteignent de deux à trois mille francs par jour.

« Un fait digne de remarque, dit une lettre insérée par la *Correspondance Catholique*, c'est que ce sont nos prêtres qui fournissent le plus fort contingent de souscriptions. Des listes entières sont couvertes presque exclusivement de noms d'ecclésiastiques wallons et flamands ». Et la *Correspondance* parle même, — « sans exagération », dit-elle, — du « clergé belge tout entier, vicaires généraux, professeurs des séminaires et chanoines des cathédrales en tête ». Bientôt « il n'y aura plus en Belgique un seul prêtre qui n'ait envoyé à la caisse de résistance sa généreuse obole ».

Et cette feuille termine par le regret « que l'on ne fasse rien pour dissiper l'équivoque (entre Syndicats chrétiens et œuvres catholiques), malgré la volonté clairement exprimée dans l'Encyclique *Singulari quadam*, — pour ne citer que ce document d'hier ».

L'auteur de cette lettre va jusqu'à insinuer que l'Université même de Louvain est contaminée, mais que l'on a peur de toucher « à des réputations surfaites d'orthodoxie ».

C'est là-dessus que va éclater la grève générale, aussi générale que possible, annoncée pour le 14 avril. Est-ce que les dispositions décrites et dénoncées par la *Correspondance Catholique* y auraient frayé la voie?

Ici, sans doute, le mouvement est tout autre; il part des groupes à tendances révolutionnaires et tout donne plutôt à penser que le danger commun va ouvrir les yeux et éclairer la bonne foi.

Cependant on peut bien se demander si les doutes émis sur la légitimité des formes sociales actuelles et si les encouragements donnés à toutes les aspirations vers une refonte générale de la société, n'ont pas rétréci ou rendu moins profond le fossé qui séparait les catholiques des socialistes.

En Belgique comme ailleurs, on a cru détourner du socialisme en ébranlant soi-même les anciennes bases traditionnelles de la société et en faisant miroiter les bienfaits de cette émancipation économique et politique que Pie X a condamnée dans sa lettre sur le *Sillon*. Et alors jusqu'à quel point des esprits bien intentionnés ne peuvent-ils pas voir, dans les revendications politiques prêtes à éclater le 14 avril, le gage même de l'émancipation politique et le prélude ou la condition de l'émancipation économique, double réforme que l'un et l'autre ils continuent de rêver et d'inscrire dans leur programme? »

Voici, pour appuyer ces assertions, ce que le P. Rutten, secrétaire général des Syndicats chrétiens de Belgique, écrivait le 9 avril aux patrons de Roulers :

... Je ne dresserai pas, ici, le budget détaillé d'une famille ouvrière de Roulers, notre Syndicat l'ayant fait dans une circulaire distribuée dans toute la ville. Il a établi que, en prenant pour type un ménage de trois enfants, ce qui, à Roulers, est une moyenne très inférieure à la réalité, les pères de famille ne peuvent plus, étant donné la cherté actuelle de la vie, suffire aux besoins les plus indispensables de leur ménage pendant les quinze premières années de leur mariage.

Vous ne voudriez donc assurément pas contester, — car ce serait un manque de cœur, — que les salaires payés par vous ne soient très modiques. Sans doute, vous pouvez citer des petites localités, où les salaires sont inférieurs aux vôtres, mais si chacun doit toujours attendre, pour les relever, que son voisin ait commencé, on ne commencerait, évidemment, jamais.

Le P. Rutten oublie évidemment que, d'après l'Encyclique *Rerum novarum*, le patron n'est tenu à donner « qu'un salaire suffisant pour un ouvrier sobre et honnête », et non pour son ménage et sa famille.

Le dominicain belge va aussi à l'encontre de l'Encyclique *Graves de Communi* et du *Motu proprio* du 18 décembre 1903, en « employant un langage qui peut inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société » :

Une organisation économique où tant de pères de famille, dans toute la vigueur de l'âge, et qui ne sont ni des buveurs, ni des incapables, ni des paresseux, ont dû longtemps et doivent fréquemment encore recourir à *la bienfaisance* pour suppléer à l'insuffisance des salaires, est une organisation que nous devons avoir à cœur de faire disparaître.

La force ouvrière et la force capitaliste sont deux forces qui ne peuvent rien l'une sans l'autre. Elles ne peuvent s'entendre et collaborer fraternellement au succès de leur œuvre collective tant que l'une ou l'autre partie veut imposer ses conditions par la loi du plus fort.

Le contrat du travail, qui les régit toutes deux, ne doit pas dépendre du bon vouloir de l'une, ni de la résignation de l'autre; sinon chacune des

deux parties serait seule juge devant sa conscience des limites à donner à son bon vouloir ou à son acceptation.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de l'industrie comme des travailleurs, nous voulons substituer le régime de la profession organisée et loyalement reconnue, au régime individualiste qui n'a déjà que trop frayé la voie au socialisme révolutionnaire.

On remarquera que le P. Rutten (1) veut « élargir le domaine de la justice aux dépens de celui de la bienfaisance, de la charité », opinion condamnée par le cardinal Merry del Val dans sa Lettre à M. de Mun, 7 janvier 1913.

SYNDICALISTES CHRÉTIENS

Après l'échec de la grève générale en Belgique, 14 avril 1913, voici ce qu'on écrivait de Bruxelles à l'agence *Roma* :

... Les syndicalistes chrétiens — traditionnels et avancés — ont certes, par leur propagande tenace, contribué à l'insuccès de la greve générale. Mais il ne faudrait pas attribuer tout le mérite de ce gigantesque attentat contre le prolétariat belge à la seule bravoure de nos démocrates catholiques.

Ce serait verser dans la grave erreur d'une presse française, visiblement informée par des marchands de bluf syndicaliste. Le ton et les paroles de certains propagandistes démo-chrétiens ne diffèrent en rien de la phraséologie tribunitienne des orateurs socialistes. Le verbe fougueux et « autonome » de plus d'un apôtre du syndicalisme « évangélique » a déposé dans le cœur de bien des ouvriers le germe d'une charité très restreinte vis-à-vis du patron.

Ces ouvriers, pour la plupart restés catholiques, dans leurs conversations « illuminées » ont un langage qui les fait ressembler à des socialistes chrétiens. Pour eux, la question sociale est purement économique; ils sont partisans de la grève-menace et s'ils manifestent actuellement contre la grève politique des socialistes, c'est moins, dirait-on, pour dénier à ces derniers le droit de mettre le couteau sous la gorge des bourgeois que par occasionnel besoin de faire échec au socialisme rouge. Cette sorte d'ouvriers catholiques est très connue des socialistes. Ceux-ci savent qu'ils n'en sont séparés que par la question religieuse, et c'est pour eux que les socialistes s'en vont répéter partout que le socialisme n'est pas l'ennemi de la religion !...

La littérature des intellectuels avancés de notre Syndicalisme chrétien est pour beaucoup dans la déformation de l'esprit ouvrier catholique. Mais ces intellectuels, cœurs sensibles et généreux, pleurant constamment sur les « misères imméritées » de la multitude, sont eux-mêmes un produit fatal d'une éducation erronée.

Voilà bientôt cent ans que la Belgique catholique a adopté les idées de « justice » et de « liberté » révolutionnaires qui caractérisent la doctrine égalitaire de Lamennais. Durant ce siècle, insurrections nationales, luttes politiques, conflits sociaux furent tous salués par nos catholiques fortement libéralisés, au nom des principes nouveaux ! Dans les écoles, on nous enseigna la grandeur de la religion surtout par sa providentielle adapta-

1. M. J. Rambaud, *Critique du libéralisme*, du 1er avril 1914, pp. 854-855, a relevé ce qu'a de défectueux le *Petit Manuel d'études sociales*, du P. Rutten.

bilité aux idées de progrès (1), et nos modèles de littérature étaient les déclamations de Montalembert, Lacordaire, Dupanloup...

D'autre part, Mgr Fichaux, qui a publié l'excellente brochure : *L'Encyclique* SINGULARI QUADAM *sur les syndicats catholiques d'Allemagne, son application aux syndicats français*, répondait aux réclamations anonymes soulevées par cette brochure :

Vous invoquez l'autorité de Pie X, qui recommande souvent, parmi les institutions à promouvoir, « celles qu'on désigne sous le nom de *Syndicats* ». Je doute fort que Pie X désigne par là, si expressément que vous voulez bien le dire, « les institutions dont le but propre est la défense des intérêts professionnels ». Pie X n'est pas indifférent aux intérêts professionnels, mais, il l'a dit assez de fois pour qu'on le sache, à la condition que, sous le prétexte d'intérêts professionnels, on n'entame pas les intérêts sacrés des âmes chrétiennes et qu'on laisse toute grande ouverte aux ouvriers la porte du salut éternel.

Je viens de voir à l'œuvre, en Belgique, trois à quatre cent mille syndiqués, sur un mot d'ordre d'un comité central. Vous devez trouver que les syndicats, cette fois, oubliaient singulièrement le but propre que vous leur assignez. Est-ce là un péril exclusivement propre à la Belgique? Et ne croyez-vous pas, en y réfléchissant, que le syndicalisme, tant caressé dans certaines écoles, peut devenir, tend à devenir un agent de destruction autrement redoutable que les explosifs les plus perfectionnés?

Ce que Pie X recommande avant tout, c'est qu'on multiplie le plus possible les associations ouvrières franchement chrétiennes. Et n'est-ce pas ce que voulait aussi son vénéré prédécesseur, quand il disait dans l'Encyclique *Rerum novarum :* « Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux... Que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? »

C'est à trembler quand on voit les meilleurs chrétiens, sous l'empire de je ne sais quelle fascination, pousser en masse les ouvriers dans cette vaste cohue qu'on appelle la profession. Qui dominera cette masse? Qui refrénera les instincts fougueux qui s'y développeront à l'aise? Il n'y a qu'une puissance au monde qui puisse assouplir à l'obéissance et coordonner ces multitudes enfiévrées. C'est l'Eglise, parce que Dieu est avec elle, parce qu'elle dispose de la vertu d'En-Haut. Attendez donc qu'elle ait repris les rênes du gouvernement du monde. C'est ce que vous disait Léon XIII dans une parole que les catholiques feront bien de méditer : « Des corporations, oui, mais sous les auspices et le patronage des évêques! » Est-ce votre Etat athée qui fera refleurir le droit naturel et déterminera avec autorité les droits et les devoirs? Ce ne seront pas davantage les meneurs de la Confédération générale, je suppose. Travaillons, pour le moment, dans nos pépinières. Le présent ne nous appartient pas; préparez l'avenir.

Sous le titre : *Un incident révélateur, vers la fin d'une équivoque*, le correspondant de l'*Univers* lui écrivait de Bruxelles le 25 juin 1913 :

La droite catholico-démocratique de notre Chambre des représentants s'est divisée, vendredi, sur la question syndicale.

Voici les faits. Les patrons carrossiers de Bruxelles étaient liés par un contrat collectif avec une Union socialiste d'ouvriers de la voiture. Bientôt, le syndicalisme socialiste était maître absolu dans toute d'industrie carrossière de l'agglomération bruxelloise. L'*Union tolérait dans les ateliers exclusivement les ouvriers syndiqués socialistes*. Les « chrétiens » et les non syndiqués étaient impitoyablement boycottés. Les patrons ne pouvaient accepter d'autres ouvriers que ceux qui apportaient une « carte d'embauche » délivrée en due forme par les chefs de l'Union socialiste. La discipline professionnelle ne tarda pas à s'en ressentir dans les ateliers, ainsi que le rendement de la main-d'œuvre. *Les patrons n'avaient plus rien à dire chez eux, et leur industrie périclitait.* Devant cette dépossession brutale de l'autorité patronale, les chefs d'industrie résolurent de se défendre et de rompre le contrat collectif, en proclamant le lock-out. Les patrons, toutefois, annoncèrent qu'ils reprendraient les ouvriers voulant s'engager par écrit à ne plus faire partie du Syndicat socialiste.

Cet « attentat à la liberté syndicale », quoique relevant des tribunaux et non pas de la politique, fut dénoncé à la Chambre. Nos députés discutaient ferme, généralement à côté de la question. Finalement, deux ordres du jour sont présentés. Celui de M. Woeste, écartant l'incident sans plus, est rejeté. L'ordre du jour proposé « en faveur de la liberté d'association » par le chef de la gauche socialiste, M. Vandervelde, et deux droitiers démocrates, MM. Mabille et Goblet, est adopté par 79 voix contre 17 et 25 abstentions!

Seize catholiques avaient voté oui avec les socialistes et la majorité des libéraux; 13 membres de la droite s'étaient abstenus, en même temps que 11 libéraux.

Parmi les catholiques qui ont faussé compagnie à la droite de M. Woeste se trouvent *MM. Verhaegen, van Cauwelaert et généralement les autres élèves du R. P. Rutten.* Le ministre démocrate M. Renkin était absent; son ami M. le ministre Carton de Wiart n'a pas voté un ordre du jour qui affectait de blâmer le gouvernement.

M. Verhaegen avait déclaré, la veille du scrutin : « Notre ordre du jour n'a qu'un but : proclamer que tous les ouvriers, quelle que soit leur opinion, ont le droit de s'associer... » Les députés socialistes agréaient dans cette déclaration du président de la Ligue démocratique belge le remerciement des syndicalistes catholiques d'avoir été soutenus par les syndicalistes socialistes dans le mémorable lock-out de Roulers.

Cependant le *XXe Siècle*, en ce jour d'universelle division, se sépare à son tour de ses compagnons Verhaegen, van Cauwelaert et les syndicalistes intégraux.

Le vote parlementaire de vendredi a dévoilé pour la centième fois les deux états d'esprit qui se partagent les catholiques belges : l'intégrité catholique, l'électoralisme catholique. La première a pour elle la logique et les principes; l'autre, c'est l'arrivisme se faisant un tremplin des faits, quels qu'ils soient, et se servant des individus, quoi qu'ils pensent. L'électoralisme catholique est en train de gaver ses dernières créatures. Le dégoût qu'il provoque dans les rangs de la jeunesse catholique écœurée du « politicianisme » annonce que les trucs de celui-ci ne dureront pas trop longtemps chez les catholiques. Au fur et à mesure que les directions sociales du Saint-Siège sont connues et comprises, le mouvement social des catholiques belges sort des broussailles de l'équivoque démo-libérale des politiciens qui l'ont exploité trop longtemps.

D'autre part, le 19 février 1914, lorsque la Chambre belge a voté

en deuxième lecture par 98 voix catholiques, l'ensemble de l'excellente loi scolaire qui instaure l'instruction obligatoire et met avec justice les écoles officielles et les écoles libres sur le même pied en ce qui concerne les subsides, on a constaté avec peine que *deux démocrates chrétiens se sont abstenus* pour une loi réclamée avec énergie par le pays tout entier.

Démocratie et justice sont donc brouillées?

LA THÉOSOPHIE EN BELGIQUE

Outre le modernisme social dans les Syndicats chrétiens, il y a dans quelques autres milieux belges le modernisme théosophique, puisque le journal le *Théosophe* donnait naguère ces « Nouvelles de Belgique :

Le 7 février 1914 nous avons reçu la visite de Mme Raucoudt de La Haye, qui nous a donné une conférence publique sur la Jogua, dont voici un résumé très succinct.

La conférencière nous a montré comment la Jogua est un des nombreux chemins qui mènent à l'union divine. Chaque religion, dit-elle, est une expression de la vérité donnée par un Instructeur divin dans une forme appropriée à la race et à l'époque auxquelles il s'adresse. Sous l'enseignement esotérique, il y a une clef qui ouvre aux hommes le chemin plus court qui conduit à l'union avec le Très-Haut. Mener l'homme vers le Dieu qui est en lui, tel est le but de toute religion. Mais pour cela, il faut vivre la religion. C'est cette union que dans l'Indouisme on appelle la Jogua.

Les méthodes pour atteindre la Jogua sont données dans les Jogua Sutras de Patanjali.

Le Jogui a un travail préparatoire à faire avant de pouvoir pratiquer la concentration et la méditation. L'homme ne peut grandir qu'en dominant son intelligence, qu'en se tournant vers Dieu par la dévotion et le non attachement à l'irréel. Le sentier préparatoire à la Jogua comprend cinq grands serments que le Jogui doit mettre entièrement en pratique sous peine de faillir sur le sentier. Il doit fixer sa pensée uniquement sur Ishvara. L'homme ne peut aller à l'encontre du Karma créé dans le passé, mais il peut modeler son Karma futur par son détachement des mondes inférieurs.

Actuellement, l'heure est favorable à ce grand travail parce qu'un puissant courant de force parcourt notre monde pour nous aider à suivre le chemin du retour vers le Père.

Avez-vous compris ce Karma, cet Ishvara, ce mysticisme hindou?

Le 14 février avait lieu la séance d'inauguration du local de la Fédération des Sociétés de Culture morale, 45, rue de Loxum, local où se trouve installé le quartier général de la Société théosophique affiliée, elle aussi, à la Fédération. Il nous était réservé d'y entendre M. Ferdinand Buisson, député de la Seine, sur le sujet suivant :

La Foi laïque et l'Idéal moral.

La séance fut ouverte par M. Rossignol, président de la Fédération, qui remercia avec toute l'amabilité dont il est coutumier les personnalités qui avaient fait à la Fédération l'honneur d'assister à son installation, l'au-

ditoire (plus de 300 personnes) et enfin M. Buisson qui aurait accepté spontanément de parler à cette réunion.

La Fédération fut présentée par le secrétaire général, M. Teissonnière, qui expliqua qu'elle eut pour origine l'Union pour la Vérité et la Culture morale et fut créée par la coopération des sociétés affiliées dans un esprit de collaboration et de sympathie qui toutes ont pour idéal la vérité, la tolérance et la fraternité pour l'amélioration de l'humanité. Il passa en revue les sociétés fédérées en expliquant le but de chacune d'elles avec chaleur et conviction : sociétés pacifistes, sociétés luttant contre l'alcoolisme, libre pensée, la vie pure, société logoarchiste, l'Eglise libérale, société métapsychique, société contre la cruauté envers les animaux, société théosophique et ses filiales.

MM. Auspach-Puissant, conseiller communal, et Goblet d'Alviella, sénateur, prirent tous deux la parole pour exprimer leur admiration à ceux qui surent former cette Fédération qui vient à son heure, au moment où une morale non confessionnelle est contestée. C'est l'esprit de tolérance qui doit être le ciment de votre fédération, dit M. Goblet, afin de travailler dans une coopération utile et féconde pour un même idéal. C'est, convaincus de la bonne foi des uns et des autres, dit M. Auspach, que vous devez marcher la main dans la main. C'est ici le berceau de l'enseignement de la morale qui sera un foyer de lumière pour toute notre jeunesse.

Inutile de faire remarquer combien est dangereux et hostile à la religion catholique M. Ferdinand Buisson, dont le livre scandaleux, *La foi laïque*, a été préfacé par M. Poincaré, alors président du Conseil, aujourd'hui président de la République française.

EN HOLLANDE

Le gladbachisme sévit ailleurs qu'en Allemagne, en Belgique et en Autriche.

En Hollande, la scission entre conservateurs et démocrates, qui trouble la vie catholique dans plusieurs pays, commence à s'accentuer aussi, surtout dans le Brabant. Comme toujours les démo-chrétiens singent de plus en plus les socialistes et en introduisent l'esprit dans la masse catholique. Bien entendu, ils réclament leur « autonomie » dans les questions économiques vis-à-vis de l'Autorité ecclésiastique, favorisent les organisations confessionnelles, etc.

Surtout après le sabotage gladbachiste de l'Encyclique *Singulari quadam*, les démo-chrétiens hollandais se sont enhardis; la conférence scandaleuse du professeur et député belge, M. Cauwelaert, en Hollande, accueillie avec satisfaction par les uns, avec un silence complice par les autres, a montré où l'on en est dans certains milieux de la Hollande catholique.

Le trouble a atteint aussi l'activité électorale des catholiques, à la grande satisfaction des ennemis de l'Eglise. *(La Vigie.)*

De plus, l'*Univers* du 26 janvier 1912 publiait la correspondance suivante :

La question délicate de la soumission obligatoire des catholiques aux

décisions des organisations électorales se présente dans le Midi des Pays-Bas sous une forme beaucoup plus aiguë que vous ne semblez supposer. Sur une population de 348.000 habitants, le Limbourg hollandais en compte 341.000 se confessant catholiques, dont au moins *335.000* pratiquants.

Ceux-ci pratiquent si bien que, jusqu'à nos jours, la très grande majorité tient en honneur parfait même celles des fêtes de l'Eglise dont l'obligation dominicale a été abolie au commencement du siècle précédent, quand le Limbourg faisait partie de l'Empire français.

Donc, malgré tout un siècle écoulé depuis Napoléon I[er] et son Concordat, tout le monde assiste ces jours de dévotion à la sainte messe, et personne ne travaille : aux villages surtout, où habitent les trois quarts de la population, le repos, quoique facultatif, est observé avec une rigueur absolue.

Il va sans dire que tous les représentants du peuple dans les Etats généraux et provinciaux sont catholiques pratiquants et convaincus. Quand s'ouvre une vacance, les organisations électorales ont l'embarras du choix.

Mais voilà que quelques esprits turbulents, pour qui l'exemple de l'Allemagne est le dernier mot de la sagesse, et dont l'adage favori est le fameux : *Germania docet*, se sont mis en tête d'admettre dans ces organisations... des calvinistes et des luthériens, sous le prétexte d'une ressemblance, d'ailleurs bien incomplète, entre leurs principes politiques et les nôtres.

Oui, monsieur le directeur, si déconcertant et ahurissant que le fait puisse vous sembler, il n'en reste pas moins vrai qu'on est allé chercher laborieusement l'infime minorité protestante, pour satisfaire la manie interconfessionnaliste et démagogique.

Il paraît y avoir des gens chez nous pour qui les avis de Pie X ne sont qu'une occasion, avidement accueillie, pour faire juste le contraire de ce qu'il désire ou ordonne.

Et c'est pour cette organisation mixte d'une orthodoxie douteuse qu'on préconise à cor et à cri l'infaillibilité pratique, et qu'on demande impérieusement la soumission de quiconque se confesse catholique!

Mais voici le comble de l'ironie des faits : celui qui revendique avec le moins de réserve et le plus d'énergie cette infaillibilité et cette soumission, c'est le fameux docteur Poels, l'élève docile et l'admirateur enthousiaste du Père Lagrange, dont les œuvres, imprégnées de modernisme, viennent d'être condamnées à Rome!

Vous voyez, monsieur le directeur, que le *Maasbode* avait bien le droit de faire un appel à la prudence et à la circonspection des catholiques, dont la bonne foi a été trahie ces derniers temps si souvent et si péniblement par nos soi-disant « *volksleiders* », dont la conduite rappelle, hélas! le mot de l'Ecriture : *Caeci sunt et duces caecorum!*

Mgr l'évêque de Luxembourg avait ordonné que les députés catholiques qui avaient voté la nouvelle loi scolaire ne pourraient être admis à la communion de Pâques qu'après avoir déclaré qu'ils se repentaient de leur vote, qu'ils feraient tout leur possible pour que le gouvernement vienne à une entente avec l'autorité de l'Eglise au sujet de cette loi. Or, dix de ces députés catholiques ont refusé de se soumettre à ces mesures.

***

Sous le titre : *Un grave incident dans la presse catholique hollan-*

daise, le *Journal de Bruxelles* du 2 avril 1912, disait dans un article reproduit par le *Bulletin de la Semaine* (10 avril 1912) :

Le directeur du « Maasbode ». — L'abbé Thompson, qui, depuis plusieurs années, rédigeait le quotidien catholique *Maasbode*, fondé par son père, vient de faire connaître qu'il prenait sa retraite non volontairement, mais y ayant été forcé. Il ajoute qu'il a le sentiment que sa disparition du *Maasbode* laissera dans la presse catholique une lacune qui ne pourra être comblée.

Voilà qui s'appelle payer de candeur ou d'audace.

On sait, en effet, que l'abbé Thompson avait entrepris depuis longtemps de mener systématiquement des campagnes d'insinuations contre les autres journaux catholiques néerlandais et contre les principales personnalités catholiques mêlées au mouvement politique et social; il les trouvait invariablement teintés ou infectés de « modernisme » ou de « libéralisme », uniquement parce que lui-même professait les opinions du conservatisme social le plus intransigeant et le plus rétrograde, et qu'ils ne se soumettaient pas à ses injonctions.

Le regretté Mgr Schæpman, l'une des gloires de la littérature et du catholicisme néerlandais, chef du parti catholique à la Chambre, fut surtout en butte aux attaques passionnées et venimeuses du *Maasbode;* cela ne contribua pas peu à altérer sa santé et l'on y voit même une des causes certaines de sa mort prématurée, survenue en 1903 à Rome, où il se déclara content de laisser son cœur.

En réalité, la retraite de M. Thompson est forcée : elle est le résultat d'un ordre donné par l'autorité ecclésiastique supérieure, qui, après avoir longuement pris patience, s'est émue du tort porté à la cause catholique par la basse besogne à laquelle s'attachait obstinément cet excommunicateur de vocation et ce flaireur professionnel d'hérésies.

L'ex-directeur du *Maasbode* ne manque pas d'ajouter qu'il ne quitte pas entièrement le champ de bataille : obligé de lâcher le *Maasbode*, il va, dit-il, entreprendre la publication d'un périodique bimensuel dans lequel il poursuivra sa campagne de prétendue « épuration », qui n'est, en réalité, qu'une entreprise de discorde fatale à la cause catholique en Hollande.

Inutile de faire remarquer que ce n'est pas faire œuvre de « discorde », mais au contraire « d'unité catholique », que de soutenir la vérité intégrale, comme l'a fait M. l'abbé Thompson, contre le libéralisme, contre « l'interconfessionnalisme et la direction funeste de Cologne », contre les tendances modernistes et modernisantes.

« Celles-ci, écrivait M. l'abbé Thompson, exerçant un vrai terrorisme dans le journalisme, il n'y a plus moyen pour les bons catholiques d'émettre leurs idées, de se défendre et de lutter pour la foi intégrale, dans la presse.

» Et voilà pourquoi j'ai pris la résolution de commencer la publication d'une revue bimensuelle, intitulée *Rome*, que je pourrai consacrer exclusivement à la lutte contre le modernisme ».

***

A propos des dernières élections hollandaises, où les conserva-

teurs ont été battus, la *Croix* du 19 juillet 1913, faisait remarquer qu'une des causes de cet échec

consiste dans la nouvelle discipline que les catholiques néerlandais ont su s'imposer. *Leur accord politique avec les protestants* n'avait pas été sans inquiéter les évêques, qui y voyaient avec raison certains dangers pour la foi. Avec un suprême bon sens, Pie X a sans cesse recommandé d'éviter les combinaisons interconfessionnelles.

De fait, à coqueter avec les protestants, les catholiques hollandais perdaient un peu de leur force d'expansion, laquelle réside avant tout dans l'intégrité de la doctrine. Leur Syndicat d'entente avec les calvinistes ne pouvait guère durer, et une feuille qu'on ne saurait taxer de papisme, la *Nation* de Londres, organe des radicaux avancés (et les radicaux anglais s'y connaissent en « coalitions immorales »), trouvait « étrange » cet accord « de calvinistes et de catholiques conservateurs ».

Bref, aux élections de cette année, les catholiques hollandais ont repris conscience de leur individualité et se sont abstenus de certaines compromissions. Comme le dit fort bien *La Correspondance Catholique* de Gand, « en formant désormais un parti homogène, libre de toute attache antiromaine, ils pourront réaliser leur politique franchement confessionnelle. Ils seront une minorité imposante, avec laquelle le socialisme progressant devra compter. Le parti catholique hollandais constituera le noyau, le centre du ralliement des groupes comme des individus, pour qui le catholicisme — et non pas le protestantisme en décomposition de jour en jour plus rapide — est encore le seul remède social, la dernière digue contre le flot envahisseur de l'universelle révolution. En Hollande, comme ailleurs, autour du catholicisme intransigeant, doit se lever l'armée, la dernière armée, que les sociétés désabusées du libéralisme se préparent à jeter dans la mêlée finale et décisive contre l'antichristianisme socialiste... »

Il ne faut donc pas s'effarer outre mesure, surtout en France, de l'échec de la droite hollandaise. Elle constitue un succès pour la Triple-Entente et pour les saines doctrines catholiques.

VIEUX CATHOLIQUES HOLLANDAIS ET ALLEMANDS.

Le IX[e] Congrès international des Vieux-catholiques s'est réuni en septembre 1913 à Cologne pour y formuler les vœux d'usage. Il y avait là des représentants de six « Eglises nationales », hollandaise, allemande, suisse, anglaise, russe et polonaise. Le personnage le plus en vue du Congrès était l'archevêque Hool, d'Utrecht.

Le représentant du Saint-Synode, M. Lodyzensky, a déclaré qu'il était, comme l'an dernier, chargé d'exposer l'opinion du Saint-Synode sur le rapprochement de l'Eglise russe et des Vieux-catholiques. L'orateur a exprimé le désir qu'on s'entende sur la procession du Saint-Esprit *(Filioque)*, la doctrine de l'Eucharistie et la hiérarchie vieille-catholique, afin que l'union des Eglises nationales puisse se faire. On y a parlé abondamment de la lutte contre la hiérarchie romaine et déclaré que l'union des Eglises nationales devait se réaliser dans son esprit plus que dans son organisation.

Les membres du Congrès ont affirmé qu'ils sont fidèles aux préceptes de l'Evangile, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau coopérant avec le Saint-Esprit. — Pourquoi chercher la solution d'un problème qui est irréalisable sans l'union avec Rome?

Mais les congressistes de Cologne n'en sont pas encore là; ils continuent à appeler le Pape l'usurpateur romain.

(A suivre). Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A PROPOS D' « ESTO FIDELIS »

Dans le dernier numéro du *Recrutement socerdotal*, revue qui a pour Comité de direction les PP. Delbrel et Desbuquois, les abbés G. Ardent et E. Coste, le P. Delbrel prend la plume pour « un fait personnel », s'y sentant obligé par le soin de sa réputation. La chose en valait-elle la peine? On ne peut lui contester le droit de l'apprécier. Sa réputation était-elle vraiment en cause, et gagne-t-elle un accroissement à cette défense? Ce sera au lecteur d'en juger.

Il s'agit d'une lettre adressée par lui au Directeur de la *Critique du libéralisme*, et que celui-ci n'a point insérée. Le P. Delbrel la publie dans sa revue, précédée d'un court préambule et suivie de quelques réflexions.

On lit dans le préambule que je critique, « jusqu'aux *actes épiscopaux* » (sans parler des décrets des Congrégations romaines) et que, dans la livraison du 15 décembre, M. Barbier « a rempli quatorze pages de l'*expression de son courroux* contre la lettre de Mgr d'Agen, contre le livre qui en fut l'occasion, et contre l'auteur de ce livre fâcheux. ».

Le P. Delbrel doit savoir ce qu'on appelle un acte épiscopal, et, si flatté qu'il ait pu être de la lettre de félicitations de Mgr l'évêque d'Agen, je ne suppose pas qu'il prétende y voir un *acte épiscopal*. Les allocutions d'un évêque, ou ses articles dans une revue, n'ont pas davantage ce caractère. Et, puisque le P. Delbrel a un si grand souci de la vérité et de la sincérité, je l'invite à reconnaître que *jamais* nous n'avons critiqué un acte épiscopal. Une récente déclaration de Mgr l'évêque d'Agen à son clergé, se rattachant à la discussion dont il s'agit, a, elle, ce caractère. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus d'en parler ici, encore que le droit nous restât, comme nous en avons usé dans une circonstance antérieure, d'émettre des observations sans attaquer l'autorité épiscopale.

Avec quelles lunettes le P. Delbrel a-t-il lu l'article du 15 décembre, pour en voir les quatorze pages remplies de l'expression de mon courroux contre la lettre de Mgr d'Agen, et, non moins, contre son

livre à lui, contre lui-même? Ce n'est pas seulement être chatouilleux, cela frise le délire de la persécution, mais un délire conscient.

Dans ces quatorze pages, remplies donc d'emportement contre l'« Esto fidèlis » et contre son auteur, aussi bien que contre Mgr l'évêque d'Agen, il y a juste dix lignes concernant le P. Delbrel et son livre. Et je les rapporte ici, pour qu'on juge de ma noirceur. Elles serviront à expliquer sa lettre — car je lui donne aujourd'hui la satisfaction de l'insérer.

Je ne voudrais pas jurer que le P. Delbrel, dont le zèle bien connu pour l'œuvre des vocations sacerdotales, s'allie à une opposition décidée à certains adversaires de la démocratie et du libéralisme pratique, comme nous le sommes, n'ait pas eu quelqu'intention *indirecte* (je souligne ici le mot) en écrivant son livre. A toute époque, il y a une vingtaine d'années, par exemple, comme je le rappellerai tout à l'heure, on a vu des sécularisations qui ne passèrent point inaperçues et qui eussent donné à un acte de ce genre une opportunité au moins aussi grande. Mais les hommes de son bord s'en fussent alors bien gardés. Je présume donc que le P. Delbrel a prévu le parti qu'on pourrait tirer de son geste, il a du moins laissé à d'autres le soin de l'application. Mgr du Vauroux, avec l'autorité qui s'attache à ses fonctions, s'en est chargé...

J'avais écrit plus haut ces deux lignes :

Je n'ai pas lu le livre du P. Delbrel, mais j'ai vu que le cardinal Merry del Val le louait d'avoir traité son sujet avec modération.

Etait-il besoin de l'avoir lu pour émettre la supposition d'une intention indirecte de l'auteur, surtout en présence de l'application, faite par Mgr du Vauroux, que le P. Delbrel s'est bien gardé de désavouer?

Enfin, rappelant certains faits et gestes plus que contestables du célèbre sécularisé que fut l'abbé Gayraud et la constante faveur dont il jouit jusqu'à sa fin de la part de ceux qui se font contre d'autres une arme de leur sécularisation, je disais : « Ni le P. Delbrel ni d'autres ne s'en avisèrent alors.... » Et cela ne visait pas seulement l'époque quelque peu reculée où le P. Gayraud quitta l'Ordre de Saint-Dominique, mais les faits de ces dernières années, notamment l'érection d'un monument funèbre à sa mémoire, en 1912. « Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né? », dirait justement le P. Delbrel, parlant pour sa revue qui n'existait pas en 1897, quand le P. Gayraud fut sécularisé. Mais depuis? le *Recrutement sacerdotal* s'intitule Revue *bimestrielle*. C'est un mot à ajouter au dictionnaire de la langue française où je ne l'ai pas rencontré. Il signifie, je suppose, que la revue paraît tous les deux mois. Elle est à son 58me numéro, ce qui fait un peu plus de neuf années d'existence. C'est donc l'inspiration, et non l'occasion et le moyen, qui a manqué plus tôt au principal directeur de cette revue.

Dans ses réflexions finales, le P. Delbrel me reproche comme le cynisme de la déloyauté, de n'avoir pas inséré sa lettre. Je n'avais pas seulement pour motif la fausseté avec laquelle les choses y sont présentées. Il suffisait, pour légitimer ce refus, que le P. Delbrel

s'arrogeât le droit, qui ne lui appartenait aucunement, d'apprécier la question entre Mgr l'évêque d'Agen et moi. Chacun ses affaires. C'est une loi très juste en matière de presse.

Le P. Delbrel reconnaît d'ailleurs que j'ai accusé réception de sa lettre, le 1er février, en y répliquant « assez faiblement du reste ».

Je reproduis ma note du 1er février. On verra si elle était suffisante et juste.

De son côté, le P. Delbrel nous a adressé une lettre où il se plaint que nous ayons « jugé la doctrine de son livre » en confessant que nous ne l'avons point lu; il nous invite à cette lecture pour y « noter les passages où nous croirions voir des allusions blessantes pour nous ou tel de nos amis... »

Ce sont encore autant d'allégations en dehors de la vérité. Nous n'avons rien écrit qui y prêtât.

Avons-nous « scruté les intentions de l'auteur »? Il eût mieux valu pour le P. Delbrel nous répondre qu'en nous demandant si, en écrivant son livre que nous croyons très volontiers impeccable, il ne prévoyait pas que d'autres en tireraient un argument général contre certains sécularisés, et si cette prévision n'entrait pas indirectement dans ses intentions, nous nous étions complètement mépris.

Il nous invite à dire franchement si nous le tenons pour libéral. Nous ne le connaissons pas assez pour cela, et nous n'avons rien dit qui l'autorise à nous demander cette explication. Lui-même d'ailleurs prend soin de nous confirmer que ce que nous avons écrit de ces antipathies est exact et nous renvoie pour les connaître à l'article des *Etudes*. C'est bien ce que nous pensions et il suffit.

S'il plaît au P. Delbrel, comme aux *Etudes*, de voir les appréciations de celles-ci chaudement approuvées par les journaux modernistes comme l'*Italie*, le *XXe Siècle*, la *Kœlnische Volkszeitung*, tant mieux ou tant pis pour lui et pour elles.

L'emportement et le courroux auxquels nous nous sommes laissé aller contre le P. Delbrel et contre son livre étant donc dûment constatés, on appréciera mieux la sérénité de sa réplique, et la nécessité qu'il y avait pour lui de la faire paraître après notre note du 1er février qu'on vient de lire.

Toulouse, 9, rue de Languedoc
(Bureaux du *Recrutement Sacerdotal*)
23 janvier 1914

MONSIEUR L'ABBÉ,

Dans la *Critique du libéralisme* (15 janvier, p. 530 et suivantes), vous avez tenu sur mon compte des propos que vous voudrez bien me permettre de relever.

Il s'agit d'un livre que j'ai publié récemment, sous le titre *Esto fidelis*, et à l'adresse des jeunes religieux, à qui je recommande de ne jamais demander, sans raison très grave, la dispense des vœux ou la sécularisation.

Et voici ce que vous en dites : d'une part, vous déclarez qu' « à ma thèse, personne ne saurait refuser son plein assentiment », mais d'autre

part, vous insinuez que j'ai bien pu avoir, en écrivant mon opuscule, « l'intention » de désobliger « certains adversaires de la démocratie et du libéralisme ».

Or, Monsieur l'abbé, pour pouvoir, avec quelque compétence, juger de la doctrine d'un livre et scruter jusqu'aux intentions de l'auteur, il faudrait avoir pris connaissance de son œuvre. Et vous avouez, avec une ingénuité qui désarme : « Je n'ai pas lu le livre du P. Delbrel ». Il faudrait, tout au moins, s'en être fait rendre compte : vous n'ajoutez pas que vous l'ayez fait.

Oserai-je un rapprochement? Visant justement le point qui semble vous préoccuper, le R. P. Janvier, dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser en réponse à l'envoi de ma brochure, et qu'a publiée la *Croix* du 26 août dernier, me disait : « Sans vous *prononcer sur les cas particuliers, sans jamais effleurer la charité*, vous avez supplié vos jeunes frères de persévérer, etc... » Or, le R. P. Janvier avait, lui, pris la peine de lire le livre qu'il jugeait, et voilà déjà une supériorité qu'il a sur vous. Et je pense qu'en vertu de cette considération, — pour ne rien dire de quelques autres, Monsieur l'abbé, — entre votre autorité et la sienne beaucoup de vos lecteurs et des miens n'hésiteront pas.

Votre autorité, dans l'espèce, s'affaiblit encore de ce chef qu'à l'appui de vos accusations vous n'apportez aucune preuve, aucun texte. Précisez donc vos griefs; résignez-vous à la désagréable lecture de mon opuscule, notez-y les passages où vous croirez voir des allusions blessantes pour vous ou ou pour tel de vos amis, ayez l'obligeance de me les signaler, et nous en discuterons ensemble, devant vos lecteurs, le sens et la portée.

Vous seriez peut-être dispensé d'affronter cette épreuve, et il y aurait de très fortes présomptions contre moi, si les anciens religieux, que vous prétendez atteints par quelques passages de l'*Esto fidelis*, se rencontraient uniquement parmi vos amis. Mais, encore que de ce côté ils paraissent être un peu plus nombreux, on en trouve aussi dans d'autres camps. Ce simple fait ne témoigne-t-il pas en faveur de mon impartialité?

Vous m'en opposez un autre, du même ordre : quand le P. Gayraud — un démocrate, un rallié, — sortit de l'Ordre de Saint-Dominique, « ni le P. Delbrel ni d'autres ne s'avisèrent, etc... » (p. 538). Bref, vous me reprochez de n'avoir pas écrit *Esto fidelis* au moment de la sécularisation du P. Gayraud.

Je pourrais me borner à répondre, tout simplement, qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1895 ou 1896, mon attention ne s'était pas encore portée sur la question de l'inviolabilité des vœux de religion. Vous me dites qu'à ce moment des cas de sécularisation se rencontraient... C'est probable... Mais de bonne foi, voudriez-vous que j'eusse commencé d'écrire contre les sécularisations insuffisamment motivées dès le jour où il y eut des sécularisés? Vous, Monsieur l'abbé, justement vers 1895 ou 1896, vous vous contentiez de publier de bons petits traités bien pratiques à l'usage des surveillants de collège, et, quoique sans doute il y eût déjà des libéraux, vous n'écriviez pas contre le libéralisme... Vous l'ai-je jamais reproché?

Il y a plus : depuis cette date un fait considérable s'est produit. Le 15 juin 1909, la Sainte Eglise, par l'organe de la Congrégation des Religieux, a déclaré que des religieux cherchaient divers prétextes pour quitter le cloître, que cela se renouvelait trop fréquemment : *ne alii inde religiosi induci possint ut varios egrediendi claustra praetextus exquirant, quod nimis fre-*

quenter accidere experientia docet... Et, effrayée de ce mouvement de défection, décidée à l'enrayer, elle a statué que dorénavant, tout religieux qui, étant prêtre ou engagé dans les ordres sacrés, demanderait à rentrer dans la vie séculière, devrait s'attendre à y trouver une situation canonique inférieure : quantité de postes honorifiques et d'emplois de confiance lui seront inaccessibles; il lui sera interdit, en particulier, d'exercer aucune charge dans les séminaires : l'Eglise lui infligera cette terrible marque de défaveur, de se refuser à lui confier la formation de son clergé.

Or, ayant lu et médité ce document, j'ai jugé à propos d'écrire, pour les jeunes religieux, un opuscule qui en serait le commentaire, de leur montrer la gravité du mal dénoncé par la Sacrée Congrégation, de leur exposer les raisons qui les engagent à rester dans leur saint état, de les prévenir contre les prétextes allégués le plus ordinairement par qui veut en sortir.

Vous vouliez savoir, Monsieur l'abbé, l'intention que j'ai eue en écrivant *Esto fidelis :* la voilà. J'ai voulu servir les intentions et propager les directions de l'Eglise.

Entre les directions de l'Eglise, peut-être en est-il qui vous agréent moins que d'autres, et peut-être vous déplaît-il que je sois allé choisir, pour m'en faire l'apôtre, justement celles-là. S'il en est ainsi, Monsieur l'abbé, ayez donc la franchise et le courage de le dire nettement.

Vous écrivez encore : « Le P. Delbrel, dont le zèle bien connu pour l'œuvre des vocations sacerdotales s'allie avec une opposition décidée à certains adversaires de la démocratie et du libéralisme... » (p. 531).

Et, si vous n'avez voulu dire que cela, je confesse que le reproche est mérité. Il est exact que certains adversaires de la démocratie et du libéralisme m'inspirent peu de sympathie, qu'en eux bien des choses me déplaisent : leur mentalité, leurs arrière-pensées, leurs procédés de polémique, et, soit dit pour quelques-uns, leurs antécédents. Veuillez relire, Monsieur l'abbé, ce que mes amis des *Etudes* (livraison du 5 janvier, p. 6) ont dit d'une certaine « poignée de publicistes » : vous y trouverez, beaucoup mieux formulés qu'ils ne le seraient par moi-même, mes sentiments à son égard.

Mais si, dans le passage que je viens de citer et dans le mot que je lis un peu plus loin : « les hommes de son bord... », vous avez prétendu insinuer que je ne dois pas être rangé parmi les adversaires du libéralisme, et qu'enfin je suis un libéral, ici surtout je vous invite à ne plus vous contenter d'insinuations, à apporter des accusations précises, basées sur des faits et des textes. Et je me fais fort de me défendre, non plus seulement devant vos lecteurs, cette fois, mais devant d'autres juges (1).

En attendant, je vous demande à quel titre et avec quelle autorité morale vous venez, vous justement, Monsieur l'abbé, jeter de semblables suspicions sur mes écrits et mes idées (2). Si l'un de nous deux mérite d'être suspecté pour ses tendances doctrinales, est-ce bien moi? Lequel de nous deux, Monsieur, est un condamné de l'Index?

Encore un détail : vous parlez (p. 530), des approbations décernées à mon livre par Leurs Eminences les cardinaux Billot, Cagiano de Azevedo et Merry del Val. J'ai, en effet, été honoré des approbations les plus

1. C'est un peu comme si je disais au P. Delbrel : Osez donc dire que je suis hérétique, et je vous traînerai devant le Saint-Office. Ah! mais!...

2. Du calme, mon cher Père! Pourquoi vous emballer sur une supposition aussi gratuite?

explicites de l'Eminentissime Cagiano de Azevedo, préfet de la Congrégation des Religieux, et de l'Eminentissime Billot : elles ont été publiées dans la *Croix* et dans le *Recrutement sacerdotal.* A ces noms vous pouvez ajouter celui du cardinal Amette, archevêque de Paris. Mais vous vous êtes trompé en y joignant celui du Cardinal Secrétaire d'Etat, de qui je n'ai rien reçu et n'étais fondé à rien attendre, tout simplement parce que je ne me suis pas encore donné l'honneur d'offrir et de soumettre mon livre à son Eminence. Je veux croire que, seule, une distraction regrettable vous a fait mettre en cause une personnalité exceptionnellement auguste, que rien ne vous autorisait à mêler à ce débat (1).

Je me dois d'ajouter ceci : dans l'article dont je viens de me plaindre pour mon compte personnel, vous avez surtout critiqué une lettre dans laquelle Mgr l'évêque d'Agen avait eu l'extrême bonté de louer et de recommander mon *Esto fidelis*. Vous l'avez fait sur un ton et en des termes qui, à mon sens, ne conviennent pas à un simple prêtre alors que son interlocuteur est un évêque. Cette offense commise par vous envers Mgr du Vauroux ayant eu pour occasion une marque de bienveillance de Sa Grandeur à mon égard, il sied que je dise, ici même, au vénéré prélat, combien je regrette qu'il l'ait subie à cause de moi.

Je vous prie, Monsieur l'abbé, d'insérer cette réponse dans un des plus prochains numéros de votre revue et d'agréer l'assurance de mon religieux respect.

J. Delbrel, S. J.

Voilà! Et si la réputation du P. Delbrel s'en trouve mieux, nous nous réjouirons d'y avoir contribué.

E. B.

L'ACTION LIBÉRALE ET LA CANDIDATURE DE J. DELAHAYE

On trouvera, plus loin, la note récente où le Comité directeur de l'Action libérale se défendait de s'être montré hostile à la candidature de Jules Delahaye à Cholet, en assurant qu'il n'était pas intervenu « dans une désignation de candidat dictée par des circonstances locales aux comités conservateurs de la région ».

On se rappelle que c'est à la suite d'une coalition des catholiques démocrates avec les radicaux francs-maçons, coalition qui avait réussi à faire passer au conseil d'arrondissement un M. Manceau, adversaire libéral de Jules Delahaye (2), que celui-ci décida de ne pas se représenter à la députation afin de faire cesser le scandale de la division des catholiques dont il n'était pas responsable.

M. Pellaumail, membre de l'Action libérale de Cholet, eut la bonne fortune souhaitée d'être désigné comme candidat et Delahaye fut le premier à prêcher l'union des catholiques et des patriotes au-

1. L'ai-je « mise en cause et fait intervenir dans le débat »? C'eût été tout à l'avantage du P. Delbrel qui a décidément un trop grand besoin de s'indigner. Le fait, pris dans un journal, est inexact. Dont acte, avec regret pour l'auteur. Et puis?...

2. Voir notre numéro du 1er janvier 1914, pp. 443 et ss.

tour de lui. Mais survinrent les scandales Rochette-Caillaux, et il fut démontré une fois de plus que l'Accusateur était nécessaire à la Chambre : son exclusion dans les circonstances actuelles aurait été une honte que la conscience publique, dont il venait d'être la voix, n'aurait pu accepter. M. Pellaumail, honnête homme, s'en rendit compte et retira sa candidature. Un groupe nombreux de députés *progressistes,* sans mélange de royalistes, lui en avait représenté, par lettre collective, la convenance impérieuse.

Jules Delahaye, cédant au désir de son Prince, aux instances de ses collègues de tous les partis à la Chambre et aux vœux d'un grand nombre de catholiques, est donc candidat aux prochaines élections.

Et voilà que la direction de l'*Action libérale,* qui avait refusé jusqu'ici de s'expliquer sur ce qui s'était passé à Cholet, refusé de le désavouer, fait publier cette note curieuse :

> *Le bruit court depuis quelques jours que l'Action Libérale Populaire se serait montrée hostile à la candidature de M. Delahaye dans l'arrondissement de Cholet. Le comité directeur de l'Action Libérale croit devoir rappeler qu'il a pour principe de ne jamais combattre un candidat sortant, qui défend les libertés catholiques ; il est resté fidèle à ce principe en ce qui concerne M. Delahaye et n'est pas intervenu dans une désignation de candidat, dictée par des circonstances locales aux comités conservateurs de la région.*

La moindre équivoque de cette note est de porter à faux, personne n'ayant jamais dit que le Comité général était intervenu directement dans ce qui s'est passé à Cholet. Mais il est archinotoire que le Comité local de l'Action libérale et son candidat, M. Manceau, avaient pris violemment parti avec l'intention avouée de ruiner la position de Jules Delahaye en combattant le candidat patronné par lui, M. Turpault.

D'où vient aujourd'hui, au Comité directeur, cette moitié de scrupule ? Le *Nouvelliste de Bordeaux* l'explique ainsi :

> M. l'abbé E. Champagne, de l'Association de la presse monarchiste et catholique, directeur du *Qui Vive ?* propose à tous ses confrères de formuler, dans leurs journaux, le dilemme suivant, inspiré par les incidents de Cholet, où M. Jules Delahaye, le vaillant député royaliste et catholique, a été conduit, par les manœuvres des libéraux, à décider de ne pas se représenter : « Ou bien M. Piou renoncera à susciter un concurrent à Jules Delahaye et donnera l'ordre à ses ligueurs de voter pour lui, comme l'exige d'ailleurs la consigne donnée par Pie X, — ou bien nous nous engagerons tous sur l'honneur à lui appliquer, à lui et aux siens, la peine du talion; nous voterons et nous ferons voter nos amis contre le traître Piou et contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui seraient patronnés par son Action libérale ».
>
> A peine cet ultimatum a-t-il été publié que le Comité directeur de l'Action libérale, que n'avait pas ému la lettre de Mgr le duc d'Orléans à M. Jules Delahaye et la fière réponse par laquelle, remerciant son prince, le député de Cholet fustigeait les libéraux, a tenu à s'expliquer.

Le *Nouvelliste* aurait pu ajouter que le mot d'ordre du *Qui vive* se trouvait déjà spontanément adopté par d'importants journaux de province, comme le *Nord-Patriote,* et spécialement le *Courrier de la Lozère* qui, dans la propre circonscription de M. Piou, le menaçait de boycottage, lui et ses amis, si l'exclusion de J. Delahaye était maintenue.

Le *Nouvelliste* ajoute :

Toute l'hypocrisie de l'Action libérale est dans cette note. Voilà, en vérité, un étrange Comité « directeur » d'une Ligue électorale. Ce Comité ne dirige rien. Si c'est vrai, à quoi sert donc M. Jacques Piou, à quoi sert l'entourage qu'il s'est constitué? En fait, l'Action libérale est une République parfaite. On y voit un président, M. Jacques Piou, qui ne préside rien; des ministres, l'entourage de M. Piou, qui ne gouvernent rien; des assemblées, les Comités régionaux ou locaux, qui n'en font qu'à leur guise, Et c'est ça qui prétend sauver la France! Mais ne nous fions pas trop à ces apparences. Cette irresponsabilité, imitation de celle dont le régime républicain nous donne tant de preuves, n'empêche pas certaines directions de venir d'en haut jusqu'en bas, certaines approbations d'être quémandées par ceux qui sont en haut. Quand on dénonce les unes et les autres, tout le monde se défile. Vous entendez : nous sommes une troupe qu'aucun chef ne commande et dont tous les éléments ne trouvent qu'en eux-mêmes la règle de leur conduite...

Ce qui, en attendant, mérite de retenir notre attention, c'est que le Comité directeur de l'Action libérale, amené à s'expliquer sur le cas de M. Jules Delahaye, n'a pas dans sa note froide, sèche, pesante, le moindre mot de sympathie pour celui qui vient, dans une affaire grave, de montrer comment un député d'opposition comprend et remplit son devoir. Tout l'éclat que le scandale Rochette si brusquement renouvelé a reçu, c'est à M. Delahaye qu'on le doit. Une fois encore, comme aux temps du panamisme, M. Jules Delahaye a payé de sa personne et dit les paroles nécessaires, celles qui cinglent les méchants et préparent la revanche des bons.

D'autre part, on lit dans l'*Action française* :

M. Pellaumail s'est donc retiré, mais nous apprenons qu'aussitôt on a posé pour le remplacer la candidature d'un autre membre de ce même groupe de l'Action Libérale de Cholet : M. Manceau, celui qui fut élu au conseil d'arrondissement par une abominable coalition catholico-radicale. M. Manceau n'a pas été désavoué par le Comité-directeur de Paris.

C'est donc le même jeu qui recommence. Le Comité directeur se réfugiera-t-il encore dans la même équivoque, en disant qu'il n'a pas à intervenir directement, qu'il ne le peut?

Il faut choisir : ou l'on ne devra voir là qu'une supercherie déloyale, ou il sera établi bien définitivement, selon la remarque du *Nouvelliste,* que l'*Action libérale,* avec sa discipline tant vantée, n'est qu'une cour du roi Pétaud.

UN PRÊTRE RALLIÉ RÉCALCITRANT

On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Bourges, partie officielle :

On n'a pas oublié peut-être le différend soulevé par M. le chanoine Belorgey, de Dijon, à propos d'une brochure, à laquelle Mgr Monestès, son évêque, avait refusé l'*imprimatur*.

Dans cette brochure, M. Belorgey soutenait que l'action catholique devait être nécessairement et partout une action politique constitutionnelle.

C'était aller contre les instructions de Rome qui a demandé aux catholiques de France de s'unir sur un terrain exclusivement catholique, laissant à chacun le droit d'avoir et de défendre ses préférences politiques.

M. Belorgey a cru bon néanmoins de recourir à la Sacrée-Congrégation Consistoriale pour essayer d'en obtenir gain de cause.

Le 24 juin 1913, S. E. le cardinal de Laï confirmait le refus d'*imprimatur* opposé par Mgr Monestès et lui demandait de le communiquer à M. Belorgey avec exhortation à se conformer à la décision prise (1).

Sans doute cette décision n'a pas rencontré longtemps adhésion pleine et pratique; car M. Belorgey, prenant texte des déclarations faites par Mgr l'Archevêque de Bourges au cours de la réception de son clergé au nouvel an, a exposé à Sa Grandeur ses vues personnelles d'ores et déjà réprouvées par Rome.

Mgr l'Archevêque a cru devoir remettre au point la thèse erronée opposée aux directions romaines et à celles de l'épiscopat français, — en particulier à celles de Mgr l'Evêque de Dijon, — par une lettre dont il convient aujourd'hui de publier le texte.

ARCHEVÊCHÉ
DE
BOURGES

Bourges, 25 janvier 1914.

Monsieur le Chanoine,

Je réponds bien volontiers à la lettre que vous m'avez adressée il y a quelques jours.

Les Directions pontificales n'ont rien qui puisse gêner l'action civique des catholiques. En tant qu'il s'agit de nos légitimes revendications, ces Directions font abstraction de la forme de Gouvernement : *Uniantur sub uno vexillo Christi.* Elles convient tous les catholiques (monarchistes, plébiscitaires, républicains) à une action commune sur le terrain catholique : celui-là est aujourd'hui le seul où doivent converger leurs efforts.

Pratiquement, un catholique pourra se présenter devant les électeurs avec une étiquette politique (celle qu'il voudra); mais il

1. Voir notre numéro du 1er août 1913, p. 602.

importe que les électeurs sachent nettement qu'il est prêt à soutenir et à défendre les droits de l'Eglise. Ici, les contingences électorales réclameront un monarchiste, là un impérialiste, ailleurs un républicain : au-dessus de ces contingences plane la cause catholique qui doit être au premier plan de nos sollicitudes de prêtres, de fidèles, de citoyens.

Vous voyez par là, Monsieur le chanoine, que vous avez toute liberté de poursuivre votre campagne avec tout le loyalisme constitutionnel qu'il vous plaira; mais il serait inexact de soutenir que partout la même tactique doit être adoptée.

Je ne saurais admettre non plus que « le terrain religieux et le symbole de la Croix impliquent l'acceptation loyale de la Constitution du pays où l'on se trouve ». Il est toujours permis de travailler, dans des conditions légales, à donner à son pays une Constitution que l'on juge meilleure.

D'ailleurs, les Constitutions ne sont pas des abstractions. Elles valent par les principes qui les fondent et les hommes qui s'en servent. Et à l'heure présente, en France, la Constitution qui nous régit n'est pas, à proprement parler, *une forme de gouvernement*, c'est plutôt une *formule philosophique* imprégnée d'irréligion. Il ne manque pas de théologiens pour prétendre qu'à cause de cela même, elle est, au sens strict du mot, « *tyrannique* ». Les exemples abonderaient pour le prouver.

Vous voyez les conséquences.

Je vous laisse le soin de les tirer vous-même et je souhaite à votre action publique — quel que soit le terrain sur lequel elle s'exerce — de contribuer à assurer le succès de la cause catholique.

Agréez, je vous prie, Monsieur le chanoine, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

† LOUIS,
Archevêque de Bourges.

SYNDICALISME CHRÉTIEN ?

Pour faire droit à un désir que le R. P. Chiaudano, directeur de la *Civiltà*, nous a exprimé, nous déclarons que la reproduction des deux articles de la célèbre revue sur le syndicalisme chrétien, parue dans notre dernier numéro, a été faite sans son avis. Ce fut en toute bonne foi. Nous ignorions que la *Civiltà* y aurait vu des inconvénients, et sans apprécier ses motifs, nous donnons acte avec empressement à son éminent directeur de sa démarche. Elle n'enlève rien à la valeur objective de ces remarquables études.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 2.605-a

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

6me ANNEE — TOME XII	N° 134	1er MAI 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc.

Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresse les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,
41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. BARBIER. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* **Etudes :** *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

ID. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

ID. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

ID. — *Cyr* **et la** *Croix,* **la** *Croix* **et** *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60.

ID. — **Table Analytique de la** *Critique du Libéralisme* **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco :* 1 fr. 20.

Paul TAILLIEZ. — **Les Catholiques et l'Action Française. —** *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. RAMBAUD. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in 8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60.

J. HUGUES. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, PARIS.

R. D. EXUPÈRE. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, PARIS.

Chanoine MARCHAND. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, POITIERS.

UN ESSAI

DE PRÉDICATION CONTEMPORAINE

La *Revue pratique d'Apologétique* a publié, sous la signature de M. l'abbé Beaupin, une série d'études sur la prédication. Certes, le talent de l'auteur y apparaît remarquable; un cœur d'apôtre se révèle dans ces pages; excellentes sont les intentions. Cela ne suffit pas toujours pour faire œuvre utile et, comme nombre de jeunes prêtres lisent la *Revue pratique*, il m'a semblé nécessaire de formuler certaines réserves.

L'auteur les pardonnera, je l'espère, à un ancien professeur de Grand Séminaire.

I. LE PÉCHÉ.

Exposons d'abord les idées de M. Beaupin.

Il convient de rattacher le péché ou plutôt la notion du péché à une théorie de la vie, présentée comme « une marche ascensionnelle vers Dieu, une prise de possession lente et partielle de Dieu, un envahissement progressif de la conscience par l'amour toujours plus ferme de la justice et de la vérité, nous entraînant à des actes toujours plus productifs de vertu et de bien. »

Le péché rompt l'harmonie résultant de la collaboration de la grâce de Dieu avec l'effort de l'homme : nous voulons marcher seuls dans des voies incertaines... On insistera sur la beauté de cette harmonie : n'y aurait-il pas une incomparable grandeur dans le spectacle d'une humanité bonne, innocente, travaillant sous le regard de Dieu?

Cette doctrine admise, il sera plus facile de montrer comment le péché est une tentative folle d'insulte, de colère et de haine. Et puis, quelles conséquences détestables : le désordre, le remords, la dégradation, la servitude, l'impuissance à reconstruire ce qui a été renversé!

A ce moment, il conviendra de mettre l'auditoire en face de la beauté transcendante du dogme catholique et de lui parler de l'Incarnation et de la Rédemption. Sans doute, la Rédemption est un don gratuit; sans doute encore, le besoin d'un auxiliaire qui nous aide à supprimer le désordre est loin de suffire à lui seul, à nous donner la foi aux mystères du catholicisme, mais il nous y prédispose. En nous plaçant sur ce terrain, en ne sortant pas de la limite de ces observations, nous échappons à l'erreur de ceux qui prétendraient rendre le surnaturel immanent, mais nous dégageons heureusement de leur ombre ce que l'on a appelé, croyons-nous, les pierres d'attente du surnaturel, mises en nos âmes par Dieu.

Et cette manière de procéder nous fournira le moyen de donner plus de force aux considérations proprement surnaturelles...

Loin de nous la pensée de minimiser le surnaturel, de réduire son rôle ou de limiter sa place... Veillons à bien disposer les âmes à l'accueillir. Pour y parvenir, replaçons-le, lui aussi, autant que faire se peut,. dans l'ensemble du plan divin. Ainsi rattaché, ne fût-ce que de loin, à notre vie, par une vue plus claire donnée aux esprits, de ce que nous sommes et de ce que nous valons, il n'en aura que plus de puissance sur les âmes et, mieux compris, sera mieux aimé, mieux apprécié, partant mieux utilisé...
C'est à dessein que nous sommes restés plus spécialement dans le domaine de la raison. A notre avis, le sentiment n'entre en jeu qu'à partir du moment où l'intelligence est fortement convaincue...

Le péché sera donc présenté désormais dans nos chaires chrétiennes comme une rupture d'harmonie, un refus de collaborer avec Dieu, un obstacle au « plein épanouissement » de notre être.

De quel être? Naturel ou surnaturel? J'avoue que la pensée de M. Beaupin demeure obscure. L'auteur ayant réservé pour la fin de la prédication les considérations surnaturelles et nous avisant, d'ailleurs, « qu'il est resté plus spécialement dans le domaine de la raison », il paraît bien qu'il ne s'agit pas de cette vie surnaturelle que nous appelons la grâce sanctifiante. Mais jusqu'ici, dans l'Eglise, le péché a toujours été considéré dans son opposition avec cette vie-là; son nom de mortel lui vient précisément de ce qu'il la détruit. De la vie naturelle, « plein épanouissement de notre être », il n'est jamais question.

Il y a là une confusion sous le couvert de laquelle l'immanentisme pourrait trouver passage, d'autant plus qu'on nous parle de pierres d'attente du surnaturel que le Créateur aurait plantées dans notre âme. Je me défie un peu de ces corbeaux-là. La puissance obédientielle admise par les théologiens n'a pas cette portée : elle est une simple capacité de recevoir le surnaturel, avec une impuissance absolue à poser naturellement des actes qui lui soient proportionnés. Le surnaturel demeure au-dessus des forces et des *exigences* de toute nature créée ou possible, laquelle ne peut par elle-même ni le désirer efficacement, ni le mériter, ni s'y disposer *positivement*. Or, les pierres d'attente sont bien quelque chose de positif amorçant le reste de la construction.

***

M. Beaupin me semble favoriser un peu trop la prédication naturaliste. Qu'il y ait une méthode à suivre, je le veux bien; l'art oratoire a ses règles et les Pères eux-mêmes ne les ont pas méprisées; encore est-il qu'ils sont demeurés dans la perspective de l'apôtre disant :

« Je n'ai pas jugé que je dusse savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ... crucifié... Ma parole et ma prédication n'avaient rien du langage persuasif de la sagesse, mais l'Esprit-Saint et la force

de Dieu en démontraient la vérité, *afin que votre foi repose, non sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu* ». Et un peu plus loin : « Pour nous, nous avons reçu, non l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les choses que Dieu nous a données par sa grâce. Et nous en parlons, non avec des paroles qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec celles qu'enseigne l'Esprit-Saint » (1).

Plus tard, dans son Epître aux Romains, saint Paul reviendra sur ce sujet : « Je suis prêt à vous annoncer l'évangile... Je n'en ai point honte : il est une force divine pour opérer le salut de quiconque croit ». « *C'est la parole de la Foi que nous prêchons* » (2). Mêmes affirmations dans la première Epître aux Thessaloniciens : « Nous ne cessons de rendre grâces à Dieu de ce qu'ayant reçu la divine parole que nous avons fait entendre, vous l'avez reçue, non comme parole des hommes, mais, ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu ».

Voilà ce que nos prédicateurs devraient sans cesse méditer.

***

Nos chaires chrétiennes retentissent de belles tirades et de considérations savantes : où sont les convertis?

Croit-on qu'un pécheur, enlizé dans la fange de ses vices, retenu depuis de longues années dans les chaînes de ses habitudes criminelles, soit bien sensible à « une rupture d'harmonie, à un refus de collaborer avec Dieu, à la crainte d'arrêter sa marche ascensionnelle ou de mettre obstacle au plein épanouissement de son être? »

Cela pourra, peut-être, toucher les reconstructeurs sillonnistes de la cité future; mais je confesse que, en ce qui me concerne, des considérations de ce genre me laisseraient plutôt indifférent.

La Révélation a créé un genre nouveau d'éloquence sacrée, et il semble bien que saint Paul, dans les passages cités plus haut, ait voulu nous en donner la formule. Le prédicateur de l'évangile n'a pas reçu l'esprit du monde; il doit agir sous l'influence de l'Esprit-Saint. Il se confie dans sa prière, bien plus que dans une savante combinaison d'effets : *Nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus*.

L'auteur me dira que l'un n'empêche pas l'autre. D'accord; mais j'aurai la respectueuse franchise de lui avouer que le plan qu'il propose me paraît un peu alambiqué, incohérent même : il montre l'orateur plus soucieux de *prouver* par « des arguments de raison »

1. I Cor. II; 2-3-4, 12-13.
2. Rom. I et X.

que d'*affirmer fortement* pour préparer PAR CETTE AFFIRMATION AUTORISÉE la voie à la grâce.

***

Je lui ferai un autre reproche : je n'aime pas voir dans un prédicateur une si grande préoccupation apologétique : « Sans doute, le besoin d'un auxiliaire qui nous aide à supprimer le désordre... est loin de suffire, à lui seul, *à nous donner la foi aux mystères du catholicisme, mais il nous y prédispose* ».

Un sermon sur le péché se fait généralement devant une assemblée de fidèles. Faut-il donc tant de précautions pour ne pas heurter leurs préjugés? N'est-ce pas une lourde faute de sacrifier un auditoire réel à un auditoire imaginaire? Le temps que l'on met à réfuter des objections serait assurément mieux employé à instruire les croyants. Il y a quelque chose de plus utile et de plus important que de justifier le christianisme, c'est tout simplement de l'exposer. L'étude de la théologie, la méditation recueillie du dogme donneraient de bien autres résultats que le démarquage des grands controversistes contemporains. La plupart des objections disparaissent après un exposé de doctrine profond et lucide, comme les brouillards s'évanouissent dans la radieuse clarté du soleil.

***

Analysant sa méthode, l'auteur parle d'une « course à travers la philosophie et la théologie du péché ».

C'est prendre un peu vite l'ombre pour la réalité. Du point de vue métaphysique il n'a pas été question. Il eût fallu se demander si le péché était constitué essentiellement par quelque chose de positif ou de négatif et donner la réponse de saint Thomas : « Ce n'est pas quelque chose de purement négatif comme les ténèbres; c'est bien quelque chose de positif ».

Mais quoi? *Privatio rectitudinis debitae*, la privation de la rectitude requise dans un acte moral, privation qu'il ne faut pas confondre avec la simple absence de cette entité. Voilà ce qu'eût été la prédication philosophique.

Théologiquement, le péché est plus qu' « un désordre, une rupture d'harmonie, un remords et une faillite ».

M. Beaupin a raison de parler « de révolte d'orgueil, d'insurrection contre le plan de Dieu, d'injure à l'Etre parfaitement sage, d'échec à la Toute-Puissance, de mépris de Dieu ».

Mais tout cela ne remplace pas la belle et nécessaire définition de saint Augustin : *Dictum, factum, concupitum* CONTRA LEGEM AETERNAM, ni la formule classique de saint Thomas : « *Aversio totalis a Deo et conversio ad creaturas* ». Essentiellement, le péché consiste

à se détourner de Dieu, *envisagé comme notre dernière fin*, et à se tourner vers la créature, comme vers une fin dernière nouvelle, choisie par nous et substituée à celle proposée par Dieu.

Dans un sermon sur le péché, n'est-il pas absolument indispensable d'insister sur l'effroyable malice d'une telle substitution et sur le châtiment éternel qui en est la conséquence?

Or, de ce châtiment pas la moindre indication dans le *schéma* que j'analyse : « Et nous voilà, *peut-être*, impuissants à reconstruire ce que nous avons renversé. Tout est ruiné... Ce ne sont partout qu'arbres brisés, fleurs flétries, fruits jetés à terre, affreux spectacle de désolation et de mort... L'artisan coupable de ce désastre s'est, en l'accomplissant, rendu incapable de le réparer... L'âme est ainsi conduite aux portes du repentir. Il ne lui reste plus qu'à s'humilier, à s'accuser, à implorer son pardon, à renouer les relations rompues, à rétablir l'harmonie brisée entre les deux volontés qui doivent redevenir convergentes, de l'homme et de Dieu ».

Il est difficile de se montrer plus naïf.

***

Mais voici une considération nouvelle : il s'agit des *conséquences sociales* du péché.

« En premier lieu nous attirerons l'attention des fidèles sur ce fait indéniable qu'un homme diminué dans sa valeur morale personnelle perd, manifestement, sa valeur sociale...

» Il y a plus : nous pouvons faire commettre des crimes dont, sans nous, d'autres ne se seraient pas rendus coupables. Voilà donc et des consciences diminuées et d'autres valeurs sociales amoindries. Nous semons ainsi le mal dans le monde... C'est une répercussion de fautes qui peut s'étendre, dans ses plus lointaines conséquences, jusqu'aux extrémités de la terre... Il n'est donc pas exagéré de prétendre que la moindre de nos actions peut avoir, à notre insu, une portée incalculable... Voilà bien de quoi troubler les consciences les plus endurcies...

» Par la multiplication de nos actes mauvais, l'orgueil et l'égoïsme s'augmentent en nous... le souci du prochain diminue... nous nous endurcissons... une force diabolique nous entraîne à perdre de plus en plus la notion du devoir social...

» Il est facile d'illustrer ces observations par des exemples... Que le prédicateur fasse... devant ses auditeurs une brève étude des conséquences de l'intempérance et de l'alcoolisme... Qu'il s'arrête aux effets de n'importe quel genre de débauche... Aussitôt, dans la conscience du fidèle le sens du remords s'élargira... Tout homme s'apparaîtra... un monstre dont la révolte individuelle est une tentation insensée pour salir l'univers et y tuer tout germe de progrès moral et de grandeur.

» Forts d'une telle doctrine, nous nous tournerons vers l'incrédule... nous nous sentirons admirablement armés pour vaincre ses sophismes... et le confondre au nom même de l'idéal dont il se réclame.

» Et nous voici arrivés au cœur même des positions de l'adversaire...

Tout homme qui rêve d'une humanité plus haute ne doit-il pas, s'il est sincère, considérer notre foi religieuse comme une alliée précieuse?

» Quelle est l'opportunité de telles considérations?... Elles nous installent en plein cœur des controverses contemporaines... C'est notre impuissance sociale que l'on affirme; c'est la preuve de notre force sociale que nous apportons...

» Mais les fidèles... qu'ont-ils besoin d'être initiés à de telles controverses?... Les éclairer, c'est les prémunir : demain, l'objection sera sur leurs lèvres... Il importe aussi souverainement qu'apparaisse à leurs yeux toute l'ampleur de leur devoir social. Ils aimeront le catholicisme dans la mesure où celui-ci les mettra mieux en pleine valeur... et les aura entraînés vers une vie plus haute, *plus humaine*, parce qu'elle sera plus surnaturelle. (!!)

» Ils s'accoutumeront aussi à voir... dans le péché... un acte antisocial... et les rigueurs de la justice divine n'en seront à leurs yeux que plus légitimes... »

Voilà le bouillon clair que les orateurs sacrés sont invités à faire absorber à leurs auditeurs. Tel est le modèle de prédication présenté au clergé catholique!

C'est-à-dire qu'on nous invite à inaugurer un genre d'éloquence et à choisir un thème d'instructions, dans lesquels se sont spécialisés les prédicants hérétiques.

Est-il nécessaire de faire ressortir l'illusion du professeur et l'inefficacité de ses conseils?

Quoi! C'est avec ces pâles considérations que nous avons l'espoir de triompher des résistances opiniâtres opposées par le péché?

Et puis, toujours cette détestable passion de la controverse, cette manie insupportable de prémunir les bonnes âmes contre des objections fantaisistes, au lieu de les initier à l'esprit de pénitence surnaturelle, seul capable de les détourner victorieusement du péché.

Est-il au monde un spécimen plus réussi de prédication naturaliste? Et quel cas fait-on de la « parole divine, vivante, efficace, plus acérée qu'une épée à double tranchant, qui pénètre jusqu'à la suture de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et les moelles? » (1)

N'est-ce pas un tel concept de la prédication que Sa Sainteté Pie X réprouve dans son *Motu proprio* contre la propagande moderniste : « Une longue expérience nous a montré que les fruits ne répondent pas au zèle dépensé par les évêques pour que la divine parole soit dignement annoncée et ce résultat, croyons-nous, doit être attribué moins à la négligence des auditeurs qu'à la vanité des orateurs QUI EXPRIMENT LA PAROLE DE L'HOMME PLUTOT QUE CELLE DE DIEU. »

Je laisse au lecteur le soin de déchiffrer cette énigme : « Une vie plus humaine parce qu'elle sera plus surnaturelle. »

1. Hebr., IV, 12.

II. LES GRANDES VÉRITÉS.

1° *Les fins dernières en général.*

» On se souvient que nous avons invité les prédicateurs à exposer souvent aux fidèles le sens de l'effort de vivre et à mettre en lumière qu'il est un travail d'éducation de l'homme sur lui-même, accompli avec l'aide de la grâce de Dieu...

» L'espérance du ciel, il convient de la faire entrevoir comme la légitime compensation des retranchements volontairement acceptés et subis ici-bas, comme l'épanouissement définitif et suprême de l'être en Dieu, comme l'heureux couronnement de nos aspirations foncières vers le Vrai, le Beau et le Bien...

» Mais nous n'aurons mis en pleine lumière la doctrine des fins dernières qu'après l'avoir entourée des aperçus apologétiques nécessaires pour la bien faire comprendre du fidèle en l'immunisant contre les attaques dont les « grandes vérités » sont l'objet de la part des moralistes contemporains incrédules.

» Aujourd'hui on ne nie plus seulement l'immortalité de l'âme et les vérités qui en découlent; on conteste spécialement la valeur éducatrice pour la conscience de l'idée de récompense et de celle de crainte...

» Pouvons-nous dédaigner ces attaques?... Pouvons-nous oublier que les orateurs nous les lancent du haut de leurs tribunes?

» Si nous nous contentions de reproduire servilement les thèmes oratoires de nos prédécesseurs, nous risquerions fort de ne pas atteindre notre but ».

Eh bien! sauf avis de juges plus compétents, il me paraît que la vieille méthode est encore la meilleure.

Est-ce le cas de transformer la moindre chaire de village en tribune? Ainsi, à propos de n'importe quel sujet de doctrine, on ferraillera sur le terrain de l'Apologétique!

Réfuter, toujours réfuter; faire naître l'objection, pour le plaisir de la détruire, est-ce bien cela que réclament nos auditeurs? La plupart sont d'une ignorance lamentable sur le fond de la doctrine; ce qu'ils veulent, lorsqu'ils viennent nous entendre, ce qu'il leur faut, c'est la connaissance simple et précise des vérités essentielles. Ils se soucient bien des fadaises débitées par les Durckeim et les Lévy-Brühl contre la valeur éducative de l'enseignement concernant les fins dernières.

Et puis, MM. les professeurs d'Eloquence sacrée devraient-ils ignorer l'existence de l'encyclique « *Acerbo nimis* » du 15 avril 1905?

« L'enseignement du catéchisme, dit Pie X, est le lait dont l'apôtre saint Pierre voulait que les fidèles fussent avides, sans malice, comme des enfants nouveau-nés... Nous savons que la charge d'enseigner ainsi la doctrine chrétienne déplaît à beaucoup, car elle est d'ordinaire peu appréciée et elle n'est peut-être pas de nature à conquérir la faveur populaire... Nous ne refusons point, certes, Notre approbation aux orateurs sacrés qui, dans un zèle sincère pour la gloire divine,

s'attachent à venger et à défendre la foi; mais leur travail exige un travail préalable, celui du catéchiste; sans celui-ci, pas de fondement... Trop fréquemment, les discours les plus pompeux, qui sont applaudis par les assemblées les plus nombreuses, ont pour unique résultat de chatouiller les oreilles et n'émeuvent pas les cœurs.

» C'est de l'instruction catéchistique, au contraire, bien que humble et simple de langage, que Dieu dit par Isaïe : « De même que la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent plus, mais abreuvent la terre, la pénètrent, la font germer, procurent la semence à qui sème et le pain à qui mange, ainsi sera MA PAROLE QUI SORTIRA DE MA BOUCHE; elle ne reviendra pas inutile vers moi, mais elle fera tout ce que j'ai voulu et *elle accomplira ce pour quoi je l'ai envoyée* » (1).

» L'enseignement de la doctrine chrétienne, s'il est bien donné, procure toujours quelque utilité aux auditeurs... Immense est aujourd'hui le nombre de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui n'ont de Dieu et de la foi chrétienne qu'une connaissance telle qu'elle... leur permet de vivre à la manière des idolâtres ».

Le prédicateur ne doit jamais perdre de vue qu'il représente au regard du peuple chrétien le magistère ordinaire de l'Eglise, et il n'oubliera pas la recommandation de saint Paul à Timothée : DEPOSITUM CUSTODI. Il est nécessaire qu'on puisse dire de lui ce qu'on disait du Christ : « Il parle comme un homme qui a autorité sur nous ».

2° *La Mort.*

« Ne ferons-nous de la mort qu'un épouvantail?... A force de trembler, certains n'en arriveront-ils pas à chercher à s'étourdir, pour se cacher à eux-mêmes et s'efforcer d'oublier le destin qui les attend? Est-ce enfin par la peur qu'il faut mener les âmes? »

Eh! Mais, il me semble que le procédé n'a pas déplu à Notre-Seigneur. C'est très souvent qu'il a eu recours aux menaces. Tous les grands convertisseurs : saint Vincent Ferrier, saint Léonard de Port-Maurice et saint Alphonse de Liguori ont affectionné la « manière forte ».

La sensibilité contemporaine exige, paraît-il, des ménagements. M. Beaupin nous dit, en propres termes, qu'il redoute des crises de nerfs pour les femmes et les enfants à l'église. Saint Pierre Chrysologue se félicitait jadis d'avoir obtenu, sans le rechercher, un triomphe de ce genre. Son horloge, évidemment, retarderait aujourd'hui sur la nôtre.

Au reste, notre auteur dit des choses excellentes sur l'utilisation de la pensée de la mort en vue de l'édification et de la sanctification

---

1 Is., LV, 10-11.

des fidèles; mais il a le tort de fondre tous les points de vue en un passe-partout trop théorique.

Evidemment, pour un sujet pareil, il faut tenir compte des circonstances de temps, de lieux et de personnes. Il sera traité différemment à la ville et au village; autre chose est une mission, autre chose, une retraite à des contemplatives, à des mères chrétiennes, à des collégiens; il importera de faire une différence entre un catéchisme et un sermon prêché un soir de Toussaint.

Pour M. Beaupin, ce qui commande toutes les considérations, c'est le désir de confondre les libre-penseurs :

« Cette tâche achevée, la besogne de l'apologiste s'en trouvera singulièrement simplifiée. Il n'aura qu'une question à poser à ses auditeurs pour mettre en déroute les sarcasmes de l'impiété. Il leur demandera quel peut être l'effet d'une méditation sur la mort ainsi conduite?... C'est une méditation qui débarrasse la vie des ombres néfastes qui la couvrent... Elle est donc bienfaisante ».

En faut-il davantage, je le demande, pour convertir les *libertins* les plus endurcis? Peut-on leur supposer assez de mauvaise grâce pour ne pas se rendre aux douces sollicitations d'un prédicateur aussi aimable?

3° *Le Jugement.*

« Un trop grand nombre de philosophes s'étant élevés avec force contre l'idée d'une sanction d'outre-tombe, c'est cette notion essentielle que nous avons d'abord à établir, à justifier et à réhabiliter. C'est une tâche relativement facile... Il nous faut prouver à la raison qui s'égare que notre conduite présente doit avoir sa répercussion dans notre vie future, par une argumentation claire et solide ».

Laquelle?

« *Celle-ci pourra reposer* TOUT ENTIÈRE *sur cette considération que le bon sens ne peut récuser :* Il est inadmissible qu'un sort semblable soit accordé à tous les hommes, sans qu'il soit tenu compte de la manière dont ils ont vécu ».

La Révélation, sans doute, ne sera pas écartée; mais M. Beaupin ne l'introduit que « pour mettre en lumière la valeur sanctifiante de la doctrine catholique » et l'argumentation qui doit convaincre « reposera *tout entière* sur le bon sens ».

Loin de moi la pensée d'écarter le bon sens du discours; mais il n'y doit paraître qu'à titre d'auxiliaire : « L'homme aurait bien de la difficulté à croire, dit le P. Desurmont, si sa croyance ne lui paraissait ni raisonnable, ni bonne, ni utile, ni sage... C'est pour cela que la rhétorique sacrée admet, *à côté de la preuve d'autorité*, ce que nous avons appelé le sens humain ».

L'orateur sacré est, en effet, avant tout le représentant de Dieu.

Toute sa force, tout son prestige lui viennent de cette parole du Maître :

« Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allant DONC, ENSEIGNEZ tous les peuples ». L'expression grecque μαθητεύσατε signifie un enseignement donné par un maître qui a autorité sur des disciples.

Et voilà ce que des docteurs imprudents se permettent de modifier.

4o *Le Ciel.*

Deux obejctions à démolir : *a*) le désir du ciel nourrit indûment l'amour de soi chez le chrétien ; *b*) la pensée du ciel « endort la conscience sociale ». « Ce dernier argument, dit M. Beaupin, forme l'un des griefs favoris des orateurs de réunion publique ; ils s'en servent pour prouver que le catholicisme est une religion *socialement inféconde;* ils la flétrissent alors comme l'obstacle au progrès humain, en s'appuyant sur notre prétendue acceptation des pires misères et des plus détestables fléaux ».

C'est à écarter de semblables balivernes que nous sommes conviés à consacrer notre temps ! La chaire opposée aux tréteaux. Le héraut du Seigneur prenant au sérieux les billevesées débitées par des farceurs ! En vérité, il y aurait trop à faire, si l'on voulait se donner le souci de trouver une réponse à toutes les objections qui éclosent au sein d'une société désemparée, noyée dans un abject naturalisme. La plupart des adversaires de l'Eglise sont d'une insigne mauvaise foi ; d'autres ont la cervelle détraquée par l'éducation ; beaucoup sont sortis du sens commun, plus encore que du domaine de la Révélation. Et l'on espère les éclairer, les persuader par quelques considérations oratoires !

D'ailleurs, il faut le répéter encore : le vice d'une pareille méthode est de faire passer au second plan et de sacrifier l'enseignement de la doctrine. Ah ! quelle belle génération de chrétiens nous préparerait une pareille déformation de l'éloquence sacrée, si elle venait à se généraliser ! Déjà, nombre de vicaires de ville se croient appelés à recueillir la succession de Lacordaire, sans même avoir le souci de suivre les conseils de l'illustre conférencier : « Lisez, relisez sans cesse les Saintes Ecritures ; avec la Bible et la *Somme*, on peut aller au-dessus de tout ».

***

M. Beaupin semble avoir compris le danger de ses conseils lorsqu'il écrit :

« Telles sont, brièvement résumées, les principales considérations sur lesquelles nous conseillons au prédicateur de s'étendre pour donner une so-

lution aux difficultés de l'incrédulité. ***Peut-être trouvera-t-on qu'elles ne sont guère à leur place dans la chaire chrétienne et qu'il est au moins aussi étrange que maladroit, à propos du ciel, de tant parler du devoir social*** ».

Et il reconnaît que « dans un prône, pendant une retraite ou une mission, l'arsenal aride des armes de la discussion pourra rester fermé ».

Mais il prétend que « devant une assemblée d'hommes, par exemple, ou durant une station de carême, la forme apologétique vaudra mieux et qu'il sera bon de la choisir ».

Je me permets de penser le contraire; j'estime que même en pareil cas — au moins d'une façon générale — la prédication catholique doit conserver sa physionomie surnaturelle; il me déplaît que dans nos églises, l'idéal chrétien soit proposé comme devant être réalisé par des considérations purement humaines. L'évangile vaut par lui-même comme parole de Dieu et nous n'avons pas à le justifier — directement — en fonction de sa valeur sociale.

***

Cette même préoccupation d'ordre très inférieur se fait jour dans les lignes suivantes, et ici, la fausseté n'est plus seulement dans le point de vue; elle se trouve dans la doctrine elle-même :

« Le tout, pour nous, se ramène à bien faire comprendre à nos auditeurs ce que signifient ces textes de l'Evangile auxquels il vient d'être fait allusion et que nous nous dispensons de citer, parce qu'ils sont dans toutes les mémoires. Qu'est-ce donc, au vrai, que cette rémunération de nos efforts vertueux que nous ne pouvons pas ne pas désirer?

CE N'EST PAS AUTRE CHOSE QU'UNE ASPIRATION DE NOTRE ÊTRE A SE RÉALISER LUI-MÊME A SA SUPRÊME PUISSANCE. Nous souhaitons et savons devoir trouver, dans la possession de Dieu, ce que nous cherchons en vain ici-bas : le bonheur, c'est-à-dire la satisfaction de ce qu'il y a de meilleur en nous. (1) Prisonniers en ce monde, souvent même déçus dans nos rêves les plus légitimes et les plus chers, nous réclamons une vie immortelle et stable QUI SERA ENFIN CONFORME AUX EXIGENCES INASSOUVIES DE NOS CONSCIENCES. Retenus ici-bas, nous avons le sentiment que nous y sommes à l'étroit et nous souffrons des limites que nous ne pouvons franchir ».

Le ciel devenu conforme aux exigences inassouvies de nos consciences! On dira : de nos consciences *chrétiennes*, mises en éveil par la grâce. Cela n'est pas exprimé et cela ne peut être dans la pensée de l'auteur qui essaie d'amorcer les incrédules en leur présentant le ciel comme « l'aspiration de notre être à se réaliser lui-même à sa suprême puissance ».

C'est bien l'enseignement officiel de l'Eglise qu'on démolit par des considérations aussi pleinement naturalistes. D'après nos saints livres,

en effet, le ciel est la possession de Dieu vu face à face, c'est-à-dire contemplé, non plus dans le miroir des créatures, non plus même dans l'idée plus parfaite que nous donnerait de lui la Révélation, mais sans intermédiaire, par la conjonction directe et intime de notre intelligence avec la nature divine pour former un principe unique de vision (1).

« Nous savons, dit saint Jean, que lorsqu'il apparaîtra, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est » (2).

***

Et c'est cette magnifique récompense *magna nimis* (3) ;... *quod oculus non vidit nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit* (4), qu'on ose ravaler au niveau d'une « réalisation de notre être à sa suprême puissance » ! Entre cette réalisation et la vision béatifique il y a une distance qu'on pourrait appeler infinie. Le ciel est si peu ce qu'on nous dit, que notre intelligence devra être du tout au tout transformée, que ses conditions naturelles de connaissance seront entièrement modifiées, que le *lumen gloriae* sera substitué au *lumen evidentiae*, pour que l'ineffable vision de Dieu soit possible.

M. Beaupin a sans doute été influencé par l'apologétique de M. Ollé-Laprune, pour lequel l'existence humaine n'acquiert tout son prix que complétée par les vertus surnaturelles. Une telle conception du surnaturel est absolument à rejeter, parce qu'elle contredit en même temps l'encyclique *Pascendi* et les définitions dogmatiques du concile du Vatican. On oublie trop volontiers qu'il appartient à l'Esprit-Saint seul de « donner la suavité dans le consentement et l'adhésion à la vérité surnaturelle » (5).

Les Pères du concile renvoient à ce passage de l'Apôtre : « Nous prêchons une sagesse de Dieu mystérieuse et cachée, que Dieu, avant les siècles, avait destinée pour notre glorification. Cette sagesse, nul des princes de ce siècle ne l'a connue ; c'est à nous que Dieu l'a révélée par son Esprit, car cet Esprit pénètre tout, même les profondeurs de Dieu » (6).

Puis ils ajoutent : « La raison n'est jamais rendue capable de pénétrer l'intelligence des mystères à l'instar des vérités qui constituent son objet propre. Par leur nature même ils dépassent l'intellect créé, même éclairé par la Révélation, et demeurent recouverts du voile

1. S. Thomas, *Somme théol.*, Ia, XII, 5.
2. I Joan., III, 2.
3. Gen., XV, 1.
4. I Cor. II, 7, 9.
5. Conc. Vatic., *Const. dogm. de Fide catholica*, cap. III.
6. I Cor., II, 9.

de la foi, aussi longtemps que nous pérégrinons loin du Seigneur » (1).

***

Le devoir du prédicateur est de laisser aux vérités qu'il prêche ce caractère d'obscurité, en confiant à l'Esprit-Saint le soin de soulever un coin du voile et de produire le mouvement d'adhésion suave qui constitue l'acte de foi.

On lit dans la vie de saint Adrien que cet intrépide soldat, âgé de 28 ans, surpris de la constance que les martyrs déployaient au milieu de leurs tortures, leur fit cette question : « Mais, qu'espérez-vous donc en retour de votre courage? » Les chrétiens lui répondirent : « Nous espérons ces biens que l'œil de l'homme n'a jamais vus, ni son oreille entendus, ni son cœur goûtés, mais que Dieu tient en réserve pour ceux qui l'aiment ». Transporté d'un saint enthousiasme par ces simples mots, le jeune homme fit aussitôt une profession de foi chrétienne et subit le martyre avec les généreux confesseurs du Christ.

***

Je ne suis pas le seul à trouver que la prédication contemporaine subit une crise funeste. Beaucoup de discours ne rendent plus le son authentique de l'évangile; ceux qui les prononcent ne donnent pas l'impression d'hommes auxquels le Seigneur aurait dit : « Je serai dans ta bouche et je t'enseignerai ce qu'il faudra dire » (2). Et encore : « Celui qui vous écoute m'écoute » (3).

« J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé », pouvait dire le saint curé d'Ars. Il avait saisi le sens profond de cette affirmation de l'Apôtre : « La foi vient de ce que l'on entend et on entend par la parole du Christ » (4). Il possédait assez de sens théologique, pour savoir que la parole même révélée ne peut rien sans une grâce intérieure qui ébranle la volonté du pécheur et qu'elle ne produira cette grâce que dans la mesure même où elle sera authentique.

Aujourd'hui, hélas! on prêche sans prêcher et cette prédication fausse qu'on admire et qui fait prime est, de toute façon, un fléau : elle tue la parole de Dieu; elle tue la Rédemption; elle tue les âmes; elle tue le prédicateur lui-même.

***

Rappelons, pour finir, les conseils de ce grand pêcheur d'âmes que fut le Père Desurmont :

---

1. *Ibid.*. cap. IV.
2. Ex., IV, 12.
3. Luc, X, 16.
4. Rom., X, 17.

« La charité trace à l'éloquence sacrée son programme : Tu ne sortiras pas du divin; tout ce que tu diras sera ou supérieur ou contraire à l'homme déchu, et cependant tu pénétreras dans les âmes; tu envahiras tout : esprit, cœur, volonté, et cela, chez tous également, qu'ils soient grands ou petits, savants ou ignorants, grossiers ou cultivés...

» La charité veut premièrement qu'on s'adresse à l'homme de foi par la preuve d'autorité. L'éloquence sacrée ne mériterait pas son nom si dans l'homme elle ne visait pas le chrétien; d'autant plus que s'emparer de notre christianisme, c'est encore le meilleur moyen de saisir notre nature. Montrez un crucifix sanglant et dites que c'est l'image de Dieu, vous obtiendrez plus vite des larmes que si vous ne parlez que raison... Le naturalisme du zèle doute du christianisme des gens, et c'est à peine s'il ose leur servir une parole de foi... Telle n'est pas la parole de Dieu et de ceux qui prêchent Dieu : *elle prend franchement tous les hommes par leur côté chrétien*... Le vrai christianisme n'entre dans les âmes que par la foi. La foi, selon le plan de Dieu, est aux vérités chrétiennes ce que sont aux vérités naturelles l'évidence et le raisonnement...

» Cela étant, l'éloquence sacrée, pour rendre les âmes croyantes, donne dans ses discours une large place à l'argument d'autorité. C'est, en effet, par l'autorité que l'on fait croire. La foi s'affirme, s'impose et ne raisonne pas. La rhétorique sacrée se plaît à affirmer sur la parole du Maître et à marcher contre le raisonnement en répétant : « C'est ainsi; croyez-le parce » que le Maître l'a dit ».

» Ce genre de preuve est même le premier élément de nos discours, et les autres ne sont que subsidiaires. Il le faut bien puisque la parole de Dieu est avant tout une parole révélée, demandant à être crue.

» La vraie prédication aime donc à invoquer l'Ecriture et la Tradition. Un discours privé de cet élément lui paraîtrait presque païen. Ce paganisme est le fait de la prédication humaine, laquelle méconnaît et le rôle de la foi et le rapport de la foi avec l'argument d'autorité. Pénétrée du contraire, l'éloquence sacrée cite la parole de Dieu, *non pas comme une accusée qui se défend, mais comme une maîtresse qui donne ses ordres et réclame la soumission.*

» (Il convient de citer) de préférence l'Evangile, et dans l'Evangile, les paroles de Jésus-Christ lui-même; des textes peu nombreux, courts, décisifs et commentés; commentaires *moins pour raisonner que pour expliquer et affirmer;* parfois l'emploi du texte latin, pour mieux faire sentir que ce n'est pas l'homme qui parle, mais Dieu, TANT IL IMPORTE QUE L'AUTORITÉ DE DIEU SOIT DANS LA BOUCHE DU PRÊTRE, ET LA SOUMISSION A DIEU DANS L'ESPRIT DU FIDÈLE » (1).

Chanoine MARCHAND.

1. La charité sacerdotale, II, n° 159.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE SITZ-BERLIN ET LE SYNDICALISME

PRINCIPES ET APPLICATIONS

L'Union centrale des associations catholiques (Siège Berlin) expose dans une dissertation très remarquable les règles de son action. Il nous paraît très opportun et très utile de reproduire ce document in-extenso malgré son étendue. Nulle question n'est plus agitée aujourd'hui que celle du syndicalisme, nulle n'est plus grave à l'heure actuelle pour l'avenir de la société; mais combien peu de personnes, même parmi nos écrivains sociaux, se préoccupent des principes immuables qui doivent régler toute action sociale exercée par les catholiques! Le mémoire du Sitz-Berlin les développe et en montre l'application avec une rare solidité. Nos lecteurs seront heureux, pensons-nous, de rencontrer un exposé doctrinal aussi logique et complet, embrassant toute la question si complexe et débattue des rapports entre les patrons et les ouvriers. Ils en tireront grand avantage pour leur instruction personnelle et les lumières qu'ils y auront puisées profiteront aussi à d'autres.

Les divergences caractérisées entre ce corps de doctrine et les théories qui ont cours dans la plupart des écoles sociales catholiques, notamment l'*Action populaire* de Reims (1), ne manqueront pas de les frapper.

Nous donnons aujourd'hui la première partie de ce mémoire, qui expose les principes. On y verra en germe les applications qui viendront dans la seconde.

Nos lectrices seront privées de la satisfaction de contrôler par le texte latin des citations qui abondent dans cette première partie, les autorités qu'on invoque, mais elles ne perdront rien de la clarté et de l'enchaînement des propositions.

AVANT-PROPOS

L'Union centrale des associations ouvrières catholiques (siège Berlin) emprunte les idées fondamentales de son travail social aux principes de la philosophie chrétienne et de la théologie, tels qu'ils ont été proclamés spécialement dans l'enseignement et les actes officiels du Siège Apostolique (2).

1. Voir notre numéro du 1er février 1913.

2. Parmi les documents officiels mentionnons entre autres les Encycliques de Léon XIII : *Quod Apostolici Muneris*, *Rerum Novarum*, *Graves de communi*, *Immortale Dei*, *Sapientiæ christianæ*, *Diuturnum illud*, de même que les actes suivants de Pie X, le *Motu proprio* sur l'action sociale des catholiques, en date du 18 décembre 1903; l'Encyclique *Il fermo proposito*, de l'année 1905, la Lettre sur le *Sillon*, de l'année 1910; ainsi que la lettre sur les syndicats, adressée le 22 novembre 1909 au comte Medolago Albani.

Les autres syndicats, au contraire, se basent en théorie et en pratique sur les principes de l'économie sociale et politique moderne, lesquels, laissant entièrement de côté les doctrines de l'Eglise et de la religion catholique, tombent par suite dans une foule d'erreurs et se trouvent en opposition fréquente avec la sociologie chrétienne, tant en théorie qu'en pratique.

Cette différence essentielle dans les principes conduit à un antagonisme s'aggravant sans cesse dans les conséquences. Dans cet antagonisme et ces différences entre l'Union des associations ouvrières catholiques (siège Berlin) et les autres syndicats, il s'agit donc par conséquant, en définitive, des principes de la théologie et de la philosophie chrétiennes et tout particulièrement des rapports entre la vie naturelle et la vie surnaturelle, du principe d'autorité et de l'ordre social, de l'obligation du travail et des devoirs comme des charges de la propriété.

S'inspirant de ces doctrines, l'Union centrale des associations ouvrières catholiques de Berlin professe les principes que nous allons exposer.

1. La règle suprême.

Comme toute la vie du chrétien, la *conception surnaturelle de la vie* doit pénétrer et embrasser son action économique et, par suite, dominer également l'action des syndicats, qui a pour but notamment de réglementer les rapports entre les patrons et les ouvriers, touchant le salaire et les autres conditions du travail. Cela s'applique non seulement à l'activité de l'individu sur le terrain économique, mais aussi à l'activité des organisations économiques comme telles, par conséquent aussi aux corporations syndicales comme telles.

Nous considérons donc les buts économiques des individus, aussi bien que ceux des organisations comme telles, non pas comme des buts absolus, mais comme des intermédiaires *(fines intermedii)* servant à atteindre le but final surnaturel; par le fait même qu'ils sont des fins intermédiaires, ils doivent toujours être subordonnés au but final.

Cette subordination ne doit pas être seulement négative, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se borner seulement à ne jamais exclure la fin dernière, mais elle doit, au contraire, tendre positivement au but final par le moyen des fins intermédiaires, du moins *virtualiter.*

Il s'ensuit que la fin dernière doit être considérée comme la règle suprême également dans toutes les actions économiques (1), (voir :

1) Thomas, Comm. ad Coll. III. Lect. 3.

Tertio ponit (scil. Apostolus) usum directionis in opere dicens : « Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi », quia etiam locutio opus quoddam est. I Cor. 10, 31 : « sive manducatis, sive bibitis, vel aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite ». Sed contra. Aut hoc est praeceptum, aut consilium. Si praeceptum, peccat venialiter, quando quis hoc non facit (1) : ergo quicumque peccat venialiter, peccat mortaliter.

Respondeo. Quidam dicunt, quod hoc est consilium. Sed hoc non est

1. Note de l'édition : Sed quando venialiter peccat, hoc non facit.

Col. 3, 17. S. Thom. : In Col. 3, 17; 1 Kor. 10, 31; St. Alphonse Lig. Theol. mor. lib. II. *De actibus human.* artic. 5; S. Thom. : I. II, q. 18, ad 9; 1. 2 q. 1 art. 1 ad 8; S. Thom. I. qu. 65, ad 2; V. Mos. 6, 5; 10, 12; 11, 13; Luc. 10, 27 Marc. 12, 30, etc., etc.).

2. But et action des syndicats.

Le but primordial et immédiat des syndicats est la coopération à la réglementation des conditions du travail et, par là, à la délimitation des droits et des devoirs entre les patrons et les ouvriers. Pour atteindre ce but, ces corporations réclament le droit de pouvoir disposer à leur gré de l'accomplissement ou du non-accomplissement de la loi du travail par leurs membres et par les professions tout entières. En conséquence, les points à traiter sont les suivants :

A) LE TRAVAIL CONSIDÉRÉ COMME DEVOIR. SES MOTIFS ET SES BUTS.

Le travail est un devoir imposé par Dieu à tous les hommes par la loi naturelle et par la loi positive divine; cependant toutes les raisons et tous les motifs (1) de l'obligation du travail ne s'appliquent pas de la même manière à tous les hommes.

Les *causes naturelles* de la loi du travail sont, d'une part, les *forces* et *facultés* spirituelles et corporelles de l'homme, qui réclament un emploi conforme à leur but (2); de l'autre ses *besoins* spirituels et corporels, qui veulent être satisfaits.

Les *buts naturels* du travail sont la conservation et l'amélioration de la vie terrestre et du bien-être temporel des hommes par la satisfaction de leurs besoins spirituels et corporels.

Les *causes surnaturelles* de la loi du travail sont la ressemblance de l'homme avec Dieu et sa vocation surnaturelle.

Le *but surnaturel* du travail est la sanctification de l'homme par l'exercice des vertus chrétiennes, particulièrement de la pénitence, de l'amour de Dieu, du prochain et de soi-même, afin d'obtenir le salut éternel, qui est la mise en acte *(actuatio)* suprême des facultés humaines dans la contemplation et la possession de Dieu comme

verum. Sed dicendum est, quod non est necessarium, quod omnia in Deum referantur actu, sed habitu; qui enim facit contra gloriam Dei et praecepta Ejus, facit contra hoc praeceptum. Venialiter autem peccans non facit contra hoc praeceptum simpliciter, quia licet non actualiter, tamen habitualiter refert omnia in Deum.

1. Buts, motifs, c'est-à-dire causes, raisons, qui rendent le travail obligatoire, qui en font un devoir de conscience.

2) I. Thom. I q. 105, a. 5. c.
... quia virtutes operativae, quae in rebus inveniuntur, frustra essent rebus attributae, si per eas nihil operarentur; quinimo, omnes res creatae viderentur quodammodo esse frustra, si propria operatione destituerentur, *cum omnes res sint propter suam operationem...*

fins dernières *(visio beatifica)*. (Cf. S. Th. I. II, q. 3, art. 2 c. : *necesse est dicere quod beatitudo hominis sit operatio*).

Ces causes et les buts naturels et surnaturels du travail sont reconnus, confirmés, renforcés et enjoints par les commandements positifs de Dieu qui imposent le travail (3).

B) ÉTENDUE DE L'OBLIGATION DU TRAVAIL.

Le devoir général de faire un emploi raisonnable de ses facultés est imposé à l'homme aussi longtemps et raisonnablement pour autant qu'il est à même de les employer.

L'obligation du travail est donc *in possessione* vis-à-vis de toutes les raisons de dispense (par exemple, le sommeil, le repos, la maladie, l'enfance, la vieillesse).

Si l'on ne peut satisfaire à l'obligation de faire un emploi raisonnable de ses facultés qu'au moyen du travail pris dans le sens rigoureux (c'est-à-dire par le travail professionnel), les règles concernant l'emploi raisonnable des forces humaines en général s'appliquent également à ce travail particulier.

A l'emploi raisonnable des forces intellectuelles et physiques de l'homme au service de Dieu, du prochain et de lui-même s'oppose l'*oisiveté*.

C) LE TRAVAIL, DEVOIR DE L'INDIVIDU ET DEVOIR DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE

Le travail a été imposé à Adam en sa double qualité :

a) d'individu,

---

3) I Thess. 4. 11; II Thess. 3. 10-16; I Mos, cap. I. 26, 28-30; cap. 2. 15; cap. 3. 17-19; II Mos. 20, 9-11; 23, 12; 31, 15; 34, 21; 35, 2; III mos. 25, 3; V Mos. 5. 13.

Cat. Rom. Pars III cap. IV. Questio XX.

« quoniam ad hoc praeceptum servandum *magnam vim ea ipsius pars habet*, quae illis verbis expressa est : « *Sex diebus operaberis;* septimus autem dies Sabbatum Dei est »; Parochus debet illam partem diligenter explicare. Etenim ex his verbis colligi potest, fideles hortandos esse, ne ut desides vitam traducant, sed potius Apostolicae vocis memores, negotium suum quisque agat, et operetur manibus suis; sicut ab eo praeceptum fuerat. (I Thess. 4. 11) Praeterea hoc praecepto illud Dominus iubet, ut sex ipsis diebus opera nostra efficiamus; ne aliquid eorum, quae aliis hebdomadae diebus fieri agive oporteat, in diem festum reiiciatur, atque ita animus a rerum divinarum cura studioque avocetur ». Spirago, Catéch. cath. populaire, 6e édition, 19 Prag 1906, II partie, pag. 67.

Matth. 25, 14-30; Maldonat, S. J., Commentarii in IV Evangelistas.

De plus : Cornelius a Lapide, S. J., Commentarii in IV Evangelistas. Et plurimi alii loci loci Sac Scripturae, et Sanctorum scriptorum, in quibus laudes laboris continentur et vitium otii et desidiae condemnatur.

Voici le texte du passage de Spirago mentionné ci-dessus (p. 66-67, *loc. cit*) :

« Sur le mont Sinaï, Dieu s'est exprimé ainsi : « Souviens-toi de *sanctifier le Sabbat*. Tu travailleras *six jours* (= pas plus de six jours) et vaqueras à toutes tes affaires » (2 Mos. 20,8). D'après cela le 3e commandement contient *deux commandements*, le commandement de la sanctification du dimanche et le commandement du travail (catéch. romain).

Dans le 3e *commandement, Dieu nous ordonne de l'aimer, de sanctifier le dimanche et de travailler pendant la semaine.*

Le commandement du travail est étudié dans les pages 72 à 81.

b) de premier père du genre humain et — en vertu de l'institution positivo-divine — de représentant de la nature humaine; en ce sens que l'obligation imposée à Adam, c'est l'humanité entière qui a été soumise au travail. Le devoir du travail a été fait à la postérité d'Adam aussi bien en vertu de sa nature humaine qu'en vertu de sa descendance d'Adam. Ce devoir a été imposé à cette descendance conformément au développement qu'elle devait suivre selon les vues de la Providence, c'est-à-dire comme à un organisme social qui embrasse beaucoup de membres particuliers et dans lequel chaque partie est destinée à servir les autres, toutes les parties, le tout, ainsi que le tout, les membres particuliers et toutes les parties (4-8), (9), (10).

---

4) Encyclica « *Humanum genus* » (20 IV, 1884).
« ***Revera humani generis societas. ad quam sumus natura facti, a Deo constituta est natura parente : ab eoque tamquam a principio et fonte tota vis et perennitas manat innumerabilium.*** quibus illa abundat ***bonorum*** ».

5) Encyclica « Immortale Dei » (1, XI, 1885).
« Insitum homini natura est, ut in civili societate vivat : is enim necessarium vitae cultum et paratum, itemque ingenii atque animi perfectionem cum in solitudine adipisci non possit, provisum divinitus est, ut ad conjunctionem congregationemque hominum nasceretur cum domesticam, tum etiam civilem, quae suppeditare vitae sufficientiam perfectam sola potest. Quoniam vero non potest societas ulla consistere, nisi si aliquis omnibus praesit, efficaci similique movens singulos ad commune propositum impulsione, efficitur, civili hominum communitati necessarium esse auctoritatem, qua regatur : quae, non secus ac societas, a natura proptereaque a Deo ipso oriatur auctore ».

6) Encyclica « Diuturnum illud » (29, VI, 1881).
« Et sane homines in civili societate vivere natura jubet, seu verius auctor naturae Deus : quod perspicue demonstrant et maxima societatis conciliatrix ***loquendi facultas et innatae appetitiones*** animi perplures, ***et res necessariae*** multae ac magni momenti, quas ***solitarii assequi homines non possunt, iuncti et consociati cum alteris assequuntur.*** Nunc vero, ***neque existere neque intelligi societas potest, in qua non aliquis temperet singulorum voluntates ut velut unum fiat ex pluribus, easque ad commune bonum recte atque ordine impellat : voluit igitur Deus ut in civili societate essent, qui multitudini imperarent.*** »

7) Encyclica Rerum Novarum.
Finis enim societati civili propositus pertinet ad universos, quoniam communi continetur bono : cujus omnes et singulos pro portione compotes esse jus est. Quare appellatur publica, quia per eam homines sibi invicem communicant in una republica constituenda.

8) *Zigliara*, Jus naturae, Lib. II, Cap. II, Art. I, I.
« Societas humana potest denique definiri : Consociatio hominum ad eumdem finem cognitum et volitum conjunctis viribus consequendum; *qui finis est bonum omnium sociorum, seu bonum commune* ». Sic omnes.

9) Libertas, praestantissimum naturae (20. VI. 1888).
Sic suam conferre operam cives ad tranquillitatem prosperitatemque publicam natura jubet : quantum operae, quo pacto, quibus in rebus, non natura, sed hominum sapientia constituitur. Jamvero peculiaribus hisce vivendi regulis prudenti ratione inventis, legitimaque potestate propositis lex humana proprii nominis continetur. Quae quidem lex *ad finem communitati propositum cives universos conspirare jubet, deflectere prohibet :* eademque, quatenus pedisequa et consentiens est praescriptionibus naturae, ducit ad ea quae honesta sunt, et a contrariis deterret. Ex quo intelligitur, omnino in aeterna Dei lege normam et regulam positam esse libertatis, nec singulorum dumtaxat hominum, sed etiam communitatis et conjunctionis humanae. Igitur in hominum societate libertas veri nominis non est in eo posita, ut agas quod lubet, ex quo vel maxima existeret turba et confusio in oppressionem civitatis evasura, sed in hoc, ut per leges civiles expeditius

Les hommes sont donc obligés au travail par égard pour eux-mêmes, leurs familles, les autres hommes et la société.

ad a)

1. Le travail de l'*individu* a pour but immédiat et avant tout autre son bien-être individuel et celui de sa famille, mais dans les limites du bien commun. Comme le souci de son bien-être individuel et de celui de sa famille est en première ligne le devoir naturel de l'individu lui-même, le choix du genre de son travail est, en conséquence, abandonné à sa décision personnelle, dans les limites du bien commun. L'individu peut donc, pour la même raison et dans les mêmes limites, modifier le genre de son travail par décision personnelle, suivant les inspirations de sa conscience (11).

possis secundum legis aeternae praescripta vivere. Eorum vero qui praesunt non in eo sita libertas est, ut imperare temere et ad libidinem queant, quod pariter flagitiosum esset et cum summa etiam reipublicae pernicie conjunctum, *sed humanarum vis legum hæc debet esse, ut ab æterna lege manare intelligantur, nec quidquam sancire quod non in ea, veluti in principio universi iuris, contineatur.* Natura igitur libertatis humanae, quocumque in genere consideretur, tam in personis singulis quam in consociatis, nec minus in iis qui imperant quam in iis qui parent, necessitatem complectitur obtemperandi summae cuidam aeternaeque rationi, quae nihil est aliud nisi auctoritas jubentis, vetantis Dei.

10) Encyclica Libertas praestantissimum...
Omnibusque naturis hoc convenit, hoc ad perfectionem singularum pertinet, eo se continere loco et gradu, quem naturalis ordo postulat, scilicet ut ei, quod superius est, id quod est inferius subjiciatur et pareat.

11) Th. II. II. q. 32 a. 5 c.
Respondeo dicendum quod cum dilectio proximi sit in praecepto, necesse est omnia illa cadere sub praecepto, sine quibus dilectio proximi non conservatur. Ad dilectionem autem proximi pertinet ut proximo non solum velimus bonum, sed etiam operemur, secundum illud (1. Joan. III, 18) : Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate. Ad hoc autem quod velimus et operemur bonum alicujus, requiritur quod ejus necessitati subveniamus; quod fit per eleemosynarum largitionem : et ideo eleemosynarum largitio est in praecepto. Sed quia praecepta dantur de actibus virtutum, necesse est quod hoc modo donum eleemosynae cadat sub praecepto, secundum quod actus est de necessitate virtutis; scilicet secundum quod recta ratio requirit. Secundum quam est aliquid considerandum ex parte dantis, et aliquid ex parte ejus cui est eleemosyna danda. Ex parte quidem dantis considerandum est ut id quod est in eleemosynas erogandum, sit ei superfluum : secundum illud (Luc. 11. 41) : Quod superest, date eleemosynam. Et dico superfluum non solum respectu sui ipsius, quod est supra id quod est necessarium individuo, sed etiam respectu aliorum, quorum cura sibi incumbit : respectu quorum dicitur necessarium personae, secundum quod persona dignitatem importat; *quia prius oportet quod unusquisque sibi provideat, et his quorum* cura ei *incumbit, et postea de residuo aliorum necessitatibus subveniat. Sicut et natura primo accipit sibi ad sustentationem proprii corporis, quod est necessarium ministerio virtutis nutritivæ; superfluum autem erogat ad generationem alterius per virtutem generativam. Ex parte autem recipientis requiritur quod necessitatem habeat :* alioquin non esset ratio quare eleemosyna ei daretur. Sed cum non possit ab aliquo uno omnibus necessitatem habentibus subveniri, non omnis necessitas obligat ad praeceptum; sed illa sola sine qua is qui necessitatem patitur, sustentari non potest. In illo enim casu locum habet quod Ambrosius dicit (quid simile hab. De offic. lib. I, cap. 30, ante med., sed refertur expresse cap. Pasce, dist. 86) : « Pasce fame morientem; si

2. Comme la décision concernant son activité individuelle reste, dans les limites du bien commun, abandonnée à la conscience de l'individu lui-même, il s'ensuit que la décision de se mettre en relation avec d'autres individus (par exemple par des contrats privés, des aumônes, des services, des relations d'amitié, etc.) reste également réservée au jugement de la conscience de chaque individu.

Si donc il y a des individus qui peuvent remplir leurs obligations naturelles du travail d'une autre manière, ils n'ont par conséquent, de par la nature, ni le devoir de conclure des contrats de travail avec d'autres individus, ni l'obligation de travailler de par ailleurs pour des individus déterminés, pas plus qu'ils n'ont le droit d'exiger des autres individus des choses semblables (1).

3. Les individus sont, en même temps, membres de la société, et cela de par nature, par leur naissance et par leur origine humaine, mais non point en vertu d'une résolution personnelle, d'une décision de la société ou d'un contrat. Il en résulte deux choses :

Premièrement : les individus ont, par leur nature, non seulement le devoir de pourvoir à leurs besoins propres et à ceux de leurs familles, mais aussi de contribuer à la réalisation des buts de la société, c'est-à-dire de coopérer par leur travail au bien commun.

Secondement : de même et d'autre part ils ont, par leur nature, le droit de participer, d'une manière raisonnable et correspondante aux buts de la société, aux avantages que leur offre cette même société.

4. L'individu exécute son travail, soit d'une manière indépendante, à l'aide de ses propres moyens de travail, soit sous la dépendance d'un autre. sur la base d'un contrat de travail. Dans ce dernier cas, l'exécution du travail et ses modifications doivent se faire selon les stipulations du contrat, à condition que celui-ci soit juste.

Ce contrat de travail, au point de vue du droit naturel, sera considéré comme juste à l'égard de l'ouvrier, s'il fournit à celui-ci les moyens nécessaires pour une existence conforme à son état, le temps raisonnable du repos et de la récréation, la protection contre toute atteinte à sa santé, à sa vie, à sa morale et à sa famille; enfin, s'il sauvegarde ses droits au repos dominical, ainsi que le libre exercice de sa religion et la pratique du culte divin.

ad b)

La *société humaine* ne repose ni sur une décision libre, ni sur une convention formelle ou tacite des hommes, mais sur la nature humaine et, par conséquent, sur l'institution de Dieu, créateur de

---

non paveris, occidisti ». Sic igitur dare eleemosynam de superfluo est in praecepto; et dare eleemosynam ei qui est in extrema necessitate. Alias autem eleemosynas dare est in consilio, sicut de quolibet meliori bono dantur consilia.

1. Il va de soi que nous ne touchons ni aux obligations de famille ni à toute autre émanant d'un titre spécial.

cette nature. Le but de la société est de pourvoir au bien commun des hommes. Par suite, ni elle-même ne peut être dissoute, ni son action suspendue : elle pourra seulement être développée dans ses institutions, et son action sera de plus en plus précisée et adaptée aux besoins locaux et temporaires (4 à 8, 12).

Quant à son but économique, c'est-à-dire le développement progressif du bien-être économique général, la société l'atteint en se soumettant et en transformant les biens terrestres par lesquels elle suffit aux différents besoins économiques des hommes. Conformément à la tâche économique que Dieu lui a donnée comme partie de sa mission, la société humaine est organisée de telle sorte que, avec le nombre de ses membres et la conquête progressive de la terre, elle va en se développant sans cesse et organiquement. Car, de même que les biens terrestres présentent une nature et des qualités différentes, ils demandent aussi, selon leur diversité, un traitement différent, d'où la spécification du travail dans la société humaine.

(4-8, voir plus haut, p. 95). — 12) Thom. Ethicorum ad Nicomachum I lect. 1.

... *subjectum moralis philosophiae est operatio humana ordinata in finem, vel etiam homo prout est voluntarie agens propter finem.* Sciendum est autem quod, quia homo naturaliter est animal sociale, utpote qui indiget ad suam vitam multis quae sibi ipse solus praeparare non potest, *consequens est quod homo naturaliter sit pars alicujus multitudinis, per quam praestetur sibi auxilium ad bene vivendum.* Quo quidem auxilio indiget ad duo. Primo quidem ad ea quae sunt vitae necessaria, sine quibus praesens vita transigi non potest. Et ad hoc auxiliatur homini domestica multitudo, cujus est pars. Nam quilibet homo a parentibus habet generationem et nutrimentum et disciplinam. Et similiter singuli, qui sunt partes domesticae familiae, se invicem juvant ad necessaria vitae. Alio modo juvatur homo a multitudine, cujus est pars, ad vitae sufficientiam perfectam, scilicet ut homo non solum vivat, sed et bene vivat, habens omnia, quae sibi sufficiunt ad vitam : et sic homini auxiliatur multitudo civilis, cujus ipse est pars, non solum quantum ad corporalia, prout scilicet in civitate sunt *multa artificia, ad quae una domus sufficere non potest;* sed ediam quantum ad moralia, in quantum scilicet per publicam potestatem coercentur insolentes juvenes metu poenae, quos paterna monitio corrigere non valet.

Sciendum est autem, quod hoc totum, quod est civilis multitudo, vel domestica familia, habet solam unitatem ordinis, secundum quam non est aliquid simpliciter unum. Et ideo pars eius totius potest habere operationem, quæ non est operatio totius, sicut miles in exercitu habet operationem, quæ non est totius exercitus. Habet nihilominus et ipsum totum aliquam operationem, quæ non est propria alicuius partium, sed totius, puta conflictus totius exercitus. Et tractus navis est operatio multitudinis trahentium navem.

Est autem, aliquid totum quod habet unitatem non solum ordine, sed compositione aut colligatione, vel etiam continuitate, secundum quam unitatem est aliquid unum simpliciter : et ideo nulla est operatio partis quae non sit totius. In continuis enim idem est motus totius et partis; et similiter in compositis vel colligatis operatio partis principaliter est totius : et ideo oportet quod ad eamdem scientiam pertineat talis consideratio et totius et partis ejus.

Non autem ad eamdem scientiam pertinet considerare totum, quod habet solam ordinis unitatem, et partes ipsius. Et inde est, quod moralis philosophia in tres partes dividitur.

Quarum prima considerat operationes unius hominis ordinatas ad finem quae vocatur monastica. Secunda autem considerat operationes multitudinis domesticae, quae vocatur oeconomica. Tertia autem considerat operationes multitudinis civilis, quae vocatur politica.

Ces parties de la société humaine qui, pour satisfaire à des besoins particuliers du corps social, s'adonnent à un genre spécial de production et d'utilisation des biens terrestres, nous les appelons des *professions* (12).

En conséquence, les professions existent dans la société humaine, et cela, qu'elles soient organisées d'une façon quelconque, qu'elles soient reconnues, ignorées ou même niées par la législation positive. En utilisant et en formant par le travail des biens terrestres spéciaux, en satisfaisant à des nécessités particulières, elles remplissent, d'un côté, dans la société, un but déterminé et exercent ainsi une action spéciale, tandis que, d'un autre côté, elles contribuent au bien commun et, par conséquent, elles servent la société elle-même, ses membres individuels et les autres professions.

Elles doivent donc être considérées comme des parties intégrantes de la société, comme des organes à l'aide desquels celle-ci s'acquitte de sa tâche économique dans la recherche constante du bien public (1).

Le nombre de ces professions s'accroît constamment avec la connaissance progressive de la nature des biens terrestres et des possibilités de les mettre au service des hommes. Chaque profession répond à un besoin spécial de la société humaine, auquel elle pourvoit par son action. Chaque métier, chaque profession dispose de connaissances et de capacités spéciales pour la production et l'utilisation des biens terrestres. Par suite, chacun de ses états a aussi des intérêts et des besoins spéciaux. Mais ce qui est commun à toutes les professions, c'est que, comme telles, c'est-à-dire en tant que professions, elles opèrent, tout comme la société elle-même, non pas pour le bien de tel individu ou de telle famille en particulier, mais pour le bien de tous, et, par contre, elles n'opèrent et n'agissent pour les individus qu'en tant et parce que ceux-ci sont membres de la société.

Les professions dans la société, reposent donc :

1° Sur la vocation naturelle qu'a la société de pourvoir aux besoins économiques des hommes;

2° Sur la variété et la multiplicité des besoins économiques universels des hommes;

3° Sur la diversité naturelle des biens terrestres;

4° Sur la nécessité, qui se dégage des trois points susdits, de la spécification du travail de la société (12).

Les professions reposent donc, tout comme la société elle-même, sur la nature et non pas sur une décision arbitraire de toutes les professions en tant que telles, ni sur un accord de celles-ci avec la société, avec les autres professions ou avec les individus. Mais les professions, parce qu'elles reposent sur la nature, sont, elles aussi, comme la société elle-même, voulues par Dieu, créateur de la nature.

La profession particulière est donc un ensemble basé sur la dis-

---

12) V. p. 98.

1. Elles ne sont donc nullement à confondre avec les syndicats actuels.

12) V. p. 98.

position de la nature et composé de beaucoup de membres individuels, unis pour un but moral, par des connaissances, des facultés et une activité communes, et, partant, par des intérêts communs, ensemble capable d'exercer une action corporative (c'est-à-dire une action qui ne soit pas la somme des actions individuelles des membres, mais l'acte du corps comme tel); ensemble enfin qui, comme partie intégrante et organe de la société, partage sa nature, son développement et son action.

Tout comme celle de la société, son activité s'étend donc, par droit de nature :

1° Au bien-être de la société humaine prise dans sa totalité;

2° Au bien-être des autres professions en tant que parties de la société;

3° Au bien des individus en tant que membres de la société.

Pour ce motif, la profession particulière n'a, pas plus que la société elle-même, le droit d'interrompre ses fonctions, soit auprès de la société en général, soit auprès de ses membres particuliers, soit auprès d'autres professions, aussi longtemps qu'elle peut remplir ses fonctions conformément à leurs buts (1). Et cela, par la raison que l'interruption de ses fonctions représente une interruption partielle des fonctions de la société elle-même, et, par suite, porte atteinte à l'ordre naturel de la société.

Par suite, la profession particulière, en tant que telle, n'a pas davantage le droit de fixer unilatéralement les conditions auxquelles elle veut exercer ses fonctions sociales, parce que, dans cet acte, se trouve contenue, du moins conditionnellement, l'intention d'interrompre éventuellement ces fonctions.

Comme tout homme a un droit naturel de participation aux avantages de la société, selon les règles de la raison et conformément au but de cette participation, aucun individu ne doit être lésé dans ce droit, s'il ne s'est, par quelque tort, rendu indigne d'en jouir. Sur ce tort et sur la punition qu'il peut y avoir lieu d'y infliger, tout aussi bien que sur les limites qui sont mises par le bien public et par les droits d'autrui à cette participation de chacun à la société confor-

1. La nature des professions est variable en fonction du développement de la société, des progrès de la civilisation, etc. Il s'ensuit que c'est un droit incontestable de l'autorité chargée du bien public, de modifier, ou même, le cas échéant, de supprimer les lois actuelles concernant les professions ou de remplacer ces lois par d'autres. Tout cela conformément aux besoins présents de la société, des professions elles-mêmes et des individus. Mais ces modifications du droit positif ne changeront ni n'aboliront jamais les droits ni les devoirs que ces professions ont de par la nature, tout en s'adaptant aux circonstances et aux nécessités du moment.

De plus : vu que les professions sont des parties intégrantes et des organes de la société et que, par conséquent, elles exercent des fonctions de la société, elles ne pourront jamais réclamer ou exercer une autorité originale et plus ou moins indépendante de la société et de son autorité, comme par exemple la famille, qui exerce des fonctions différentes de celles de la société. Si, dans des temps ou des pays divers, les professions ont joui d'une autorité spéciale, c'était évidemment d'une autorité dérivée, provenant et quasi déléguée de l'autorité de la « société »; c'était bien une autorité, mais elle ne provient pas de la nature des professions mêmes.

mément à la raison et au but à atteindre, sur cela, disons-nous, dans le cas de doute il n'appartient qu'à l'autorité de trouver ce que doit être la sauvegarde du droit et du bien public. De ce principe il suit que tout trouble apporté d'ailleurs à cette participation raisonnable et finale de chacun à la société est une offense au droit et un acte arbitraire. Comme les professions sont des parties intégrantes et des organes de la société, par lesquels celle-ci réalise le développement et l'amélioration économique de ses membres, le droit de participation raisonnable à la société donne aux individus ce même droit vis-à-vis des professions; conséquemment, personne ne peut, sans que le droit soit violé, être exclu arbitrairement des rapports qu'il a avec les professions, en d'autres termes, être *boycotté*.

Le droit social naturel est encore bien plus lésé, si toute une profession suspend ses fonctions vis-à-vis d'une autre profession ou même de la société entière.

D'autre part, les professions ont un droit naturel à ce qu'on reconnaisse et qu'on protège leur situation naturelle dans la société, chose nécessaire et propre à leur assurer la réalisation de leur but naturel.

Comme membre d'une profession, l'individu procure en même temps par son travail le développement et l'amélioration du bien-être général; il prend donc part à l'accomplissement de la loi de travail faite à sa classe professionnelle. Il peut aussi revendiquer une partie convenable de tous les droits qui reviennent à la profession en tant que telle.

La société a été organisée par Dieu pour qu'elle vive dans l'harmonie, et non pas dans la lutte de ses membres les uns contre les autres (13).

3. Les Biens terrestres : la propriété.

Pour atteindre le bien-être individuel comme le bien-être public, les individus, aussi bien que la société, ont besoin des biens terrestres. Selon l'ordre naturel établi par la Providence, ceux-ci sont destinés à servir aux besoins des hommes. Ils ne doivent donc pas être détournés de ce but général par une distribution et une prise de possession résultant du droit humain. La propriété privée, bien au contraire, répond à ce but et cela par trois motifs :

---

13) Encyclica Rerum Novarum.
Est illud in causa, de qua dicimus, capitale malum, opinione fingere alterum ordinem sua sponte infensum alteri, quasi locupletes et proletarios ad digladiandum inter se pertinaci duello natura comparaverit. Quod adeo a ratione adhorret et a veritate, aut contra verissimum sit quo modo in corpore diversa inter se membra conveniunt, unde illud existit temperamentum habitudinis, quam symmetriam recte dixeris, eodem modo naturam in civitate praecepisse, ut geminae illae classes congruant inter se concorditer, sibique convenienter ad aequilibritatem respondeant. Omnino altera alterius indiget : non res sine opera, nec sine re potest opera consistere. Concordia gignit pulchritudinem rerum atque ordinem : contra ex perpetuitate certaminis oriatur necesse est cum agresti immanitate confusio.

1° Parce que chacun est plus soucieux de ce qui lui appartient en propre que de ce qui est commun à plusieurs ou à tous; car chacun est porté à laisser aux autres le souci du bien public, ne serait-ce que par la simple crainte du travail;

2° Parce qu'il règne plus d'ordre dans les affaires terrestres lorsque chacun est tenu de se procurer une chose; si chacun voulait faire indifféremment à sa guise, il en résulterait désordre et confusion;

3° Parce que de cette façon, la société humaine vivra mieux en paix, chacun étant content de sa propriété (14), (15).

De tous ces principes, il résulte que :

a) C'est pour le bien de l'individu et de sa famille que les biens terrestres sont propriété individuelle, et c'est dans leur totalité que celle-ci embrasse ses objets. Ainsi, nous lisons dans le *Motu proprio* de Pie X du 18 décembre 1903 :

« 4. *L'homme a, par rapport aux biens de la terre, non seulement la faculté générale d'en user comme les animaux, mais encore le droit perpétuel de les posséder, ceux que l'on consomme par l'usage comme ceux que l'usage ne détruit pas* (Enc. *Rerum novarum*).

» 5. *C'est un droit naturel indiscutable que la propriété privée, fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou de la donation, et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré* (Enc. *Rerum novarum*). » (16)

b) Comme la propriété privée est au service de son propriétaire, qui est tenu, en tant que membre de la société, de coopérer au développement du bien-être général, il s'ensuit que les biens pos-

---

14) Encyclica Rerum Novarum.

Quod vero terram Deus universo generi hominum utendam, fruendam dederit, id quidem non potest ullo pacto privatis possessionibus obesse. Deus enim generi hominum donavisse terram in commune dicitur, non quod ejus promiscuum apud omnes dominatum voluerit, sed quia partem nullam cuique assignavit possidendam industriae hominum institutisque populorum permissâ privatorum possessionum descriptione. — Ceterum utcumque inter privatos distributa, inservire communi omnium utilitati terra non cessat, quoniam nemo est mortalium quin alatur eo quod alii efferunt.

15) Encyclica Rerum Novarum.

Neque enim efficaci ratione dirimi causam, de qua agitur, posse vidimus, nisi hoc sumpto et constituto, jus privatorum bonorum sanctum esse oportere.

16) Encyclica Quod Apostolici muneris.

Publicae autem ac domesticae tranquillitati catholica sapientia, naturalis divinaeque legis praeceptis suffulta, consultissime providit etiam per eà quae sentit ac docet de jure dominii et partitione bonorum quae ad vitae necessitatem et utilitatem sunt comparata. Cum enim Socialistae jus proprietatis tamquam humanum inventum, naturali hominum aequalitati repugnans traducant, et communionem bonorum affectantes, pauperiem haud aequo animo esse perferendam, et ditiorum possessiones ac jura impune violari posse arbitrentur;; Ecclesia multo satius et utilius inaequalitem inter homines, corporis ingeniique viribus naturaliter diversos, etiam in bonis possidendis agnoscit, et jus proprietatis ac dominii, ab ipsa natura profectum, intactum cuilibet et inviolatum esse jubet.

sédés à titre privé servent, comme le propriétaire lui-même, au bien-être commun (17), (18-21).

De ceci et de la destination générale des biens terrestres, il résulte :

1° Que le propriétaire privé est obligé en conscience de prendre de son superflu pour faire l'aumône aux nécessiteux (22), (23). Il effectue la répartition des aumônes d'après la libre appréciation de sa conscience (24), tant qu'il ne se présente point de cas de nécessité grave ou extrême (11).

2° Que la propriété privée n'exclut pas complètement les non-possédants. Dans un cas de détresse extrême, par exemple si quelqu'un se trouve en face d'un danger de mort et qu'il n'ait pas d'au-

---

17) Encyclica Rerum Novarum.
Quamvis autem cives universos, nemine excepto, conferre aliquid in summam bonorum communium necesse sit, quorum aliqua pars virilis sponte recidit in singulos, tamen idem et ex aequo conferre nequaquam possunt.

18) Thom. 2. 2. q. 65 a. I. c. Ipse totus homo ordinatur ut ad finem, ad totam communitatem cujus est pars.

19) Thom. 2. 2. q. 64. a 5. c. Quilibet autem homo est pars communitatis, *et ita id, quod est, est communitatis.*

20) Thom 2. 2. q. 64. a 2. c. Quaelibet autem persona singularis comparatur ad totam communitatem sicut pars ad totum.

21) Thom. 1. 2. q. 92. a 1. ad 3. Bonitas cujuslibet partis consideratur in proportione ad suum totum, unde et Augustinus dicit (Confess. lib.. 3. cap. VIII) quod « turpis est omnis pars, quae suo toti non congruit ». Cum igitur quilibet homo, sit pars civitatis, *impossibile est quod aliquis homo sit bonus, nisi sit bene proportionatus bono communi;* nec totum posset bene existere nisi ex partibus sibi (i. e. toti) proportionatis.

22) Encyclica Rerum Novarum.
Nemo certe opitulari aliis de eo jubetur, quod ad usus pertineat cum qui tum suorum necessarios : immo nec tradere aliis quo ipse egeat ad id servandum quod personae conveniat, quodque deceat; nullus enim inconvenienter vivere debet. Sed ubi necessitati satis et decoro datum, officium est de eo quod superat gratificari indigentibus. Quod superest, date eleemosynam. (Luc. XI, 41). Non justitiae, excepto in rebus extremis, officia ista sunt, sed caritatis christianae, quam perfecta lege agendo petere jus non est.

23) Encyclica Quod Apostolici muneris.
Gravissimo divites urget praecepto (scil. Ecclesia), ut quod superest pauperibus tribuant; eosque divino terret iudicio quo, nisi egenorum inopiae succurrant, aeternis sunt suppliciis mulctandi.

24) Thom. II. II. q. 66. a 7. c. Respondeo dicendum, quod ea, quae sunt juris humani, non possunt derogare juri naturali vel divino. Secundum autem naturalem ordinem ex divina providentia institutum, res inferiores sunt ordinatae ad hoc quod ex his subveniatur hominum necessitati. Et ideo per rerum divisionem et appropriationem ex jure humano procedentem, non impeditur quin hominum necessitati sit subveniendum ex hujusmodi rebus. Et ideo res quas aliqui superabundanter habent, ex naturali jure debentur pauperum sustentationi... Sed quia multi sunt necessitatem patientes, et non potest ex eadem re omnibus subveniri, committitur arbitrio uniuscujusque dispensatio propriarum rerum, ut ex eis subveniat necessitatem patientibus.
Si tamen adeo sit evidens et urgens necessitas, ut manifestum sit instanti necessitati de rebus occurrentibus esse subveniendum, puta cum imminet personae periculum, et aliter subveniri non potest, tunc licite potest aliquis ex rebus alienis suae necessitati subvenire, sive manifeste sive occulte sublatis; nec hoc proprie habet rationem furti vel rapinae.

11) V. p. 96.

tres moyens possibles d'y échapper, il ne lui est pas défendu, pour sortir de sa détresse, de s'approprier les biens d'autrui (24).

3o Qu'en exploitant les objets de sa propriété suivant leur destination, le propriétaire doit également les faire servir au bien commun (25), (18), (19).

Il n'appartient pas exclusivement à la libre décision du propriétaire de stipuler dans quelle mesure il doit contribuer au bien commun. Cette décision incombe aux autorités chargées de veiller aux intérêts communs, bien entendu dans les limites de droit naturel (26), (27), (28), (9).

4. Rapport entre le bien privé et le bien public.

a) Puisque chaque individu est aussi un membre de la société, le développement de son bien privé est aussi le développement du bien public et vice-versa (29), (9).

b) En cas de concurrence, le bien public, but supérieur, a la priorité sur le bien privé, but inférieur.

---

24) V. p. 103.

25) Thom. 2. 2. q. 58. a 9. ad 3. « *Bonum commune est finis singularum personarum in communitate existentium,* sicut bonum totius finis est cujuslibet partium ».

18, 19) V. p. 103.

26) Th. 2. 2. q. 64. a 3. ad 3.
Ad tertium dicendum, quod facere aliquid ad utilitatem communem quod nulli nocet, hoc est licitum cuilibet privatae personae; sed si sit cum documento alterius, hoc non debet fieri, nisi secundum judicium ejus ad quem pertinet aestimare quid sit subtrahendum partibus pro salute totius.

27) Encyclica Rerum Novarum.
Jus enim possidendi privatim bona cum non sit lege hominum sed natura datum, non ipsum abolere, *sed* tantummodo *ipsius usum temperate et cum communi bono componere auctoritas publica potest.*

28) Th. 2. 2. q. 64. a 3. ad 3.
Ad tertium dicendum, quod facere aliquid ad utilitatem communem quod nulli nocet, hoc est licitum cuilibet privatae personae; sed si sit cum documento alterius, hoc non debet fieri, nisi secundum judicium ejus ad quem pertinet aestimare quid sit subtrahendum partibus pro salute totius.

9) V. p. 95.

29) Th. 2. 2. q. 47. a 10. ad 2. Ille qui quaerit bonum commune multitudinis, ex consequenti etiam quaerit bonum suum, propter duo; primo quidem, quia bonum proprium non potest esse sine bono communi vel familiae, vel civitatis aut regni. Unde et Valerius Maximus lib. 4. cap. 6. §. 9 dicit de antiquis Romanis quod « malebant esse pauperes in divite imperio, quam divites in paupere imperio ». Secundo, quia cum homo sit pars domus vel civitatis, oportet quod homo consideret quid sit sibi bonum, ex hoc quod est prudens circa bonum multitudinis. Bona enim dispositio partium accipitur secundum habitudinem ad totum, quia ut Augustinus dicit (Confess. sib. 3. cap. 8) « *turpis est omnis pars toti suo non congruens* ».

c) En cas de doute, le rapport entre le bien privé et le bien public est tel, que la poursuite du bien privé est complètement libre et illimitée, si l'on n'a fait la preuve qu'un intérêt supérieur de la société et du bien public passe avant lui. La liberté individuelle est *in possessione* à l'égard de tout ce qu'exige d'elle de la société; l'intérêt supérieur du bien public doit donc, en cas de doute, être prouvé. Il en est ici absolument comme pour la personnalité humaine, chez laquelle, relativement à tous les rapports avec la société, la totalité de la propre existence a la priorité logique (11).

d) Il en résulte qu'en tant que le développement du bien privé et du bien public dépend du travail particulier et de la propriété privée, ces deux derniers demeurent entièrement libres et illimités, toujours dans la mesure où l'intérêt supérieur du bien général ne s'y oppose pas. Cet intérêt supérieur doit donc être prouvé en cas de doute.

5. Bien privé, bien public et autorité.

La délimitation exacte entre le bien privé et le bien public est nécessairement très différente d'après les conditions de temps et de lieu; de plus, l'inintelligence, la maladresse et l'égoïsme humains viennent sans cesse compliquer ou troubler la délimitation convenable; dès lors, le règlement des rapports entre le bien privé et le bien public est nécessairement réservé à l'autorité sociale, faite pour assurer la protection du droit et du bien public. On ne saurait abandonner cette délimitation à l'arbitraire ni au pouvoir privés, sans conduire à l'anarchie et au renversement de tout ordre social (30), (27), (31), (32).

Comme la société humaine, prise dans sa généralité, comprend et doit comprendre un grand nombre de sociétés secondaires et que chacune de celles-ci poursuit un but spécial, soumise qu'elle est à son but spécial et à une autorité particulière, il faut reconnaître

11) V. p. 96.

30) Zigliara, Jus Naturae, lib. II. cap. 2. art. 1, II.
. Ergo ad essentiam societatis necessario requiritur principium, cujus sit ex jure determinare de bono communi et ad hoc concordes dirigere sociorum vires. Et hoc principium vocatur potestas, seu auctoritas socialis.

27) V. p. 104.

31) Encyclica Sapientiae christianae (10. I. 1890).
Sane non tantum nobis ut essemus natura dedit, sed ut morati essemus. Quare a *tranquillitate ordinis publici, quam proxime habet civilis conjunctio propositam,* hoc petit homo, ut bene sibi esse liceat, ac multo magis ut satis praesidii ad perficiendos mores suppeditet.

32) Encyclica Diuturnum illud (29. VI. 1881).
Praeesse aliquos in omni consociatione hominum et communitate cogit ipsa necessitas; ne principio vel capite, a quo regatur, destituta, societas dilabatur et finem consequi prohibeatur, cujus gratia nata et constituta est.

et protéger ces sociétés diverses et ces autorités dans leur rayon légitime d'action (5), (33 à 35), (36), (37), (38), (10).

---

5) V. p. 95.

33) Encyclica Rerum Novarum.
Jura officiaque dominorum cum juribus officiisque apte conveniant. Si qui ex alterutro ordine violatum se ulla re putarit, nihil optandum magis, quam adesse ejusdem corporis viros prudentes atque integros, quorum arbitrio litem dirimi leges ipsae sociales jubeant.

34) Encyclica Rerum Novarum.
Si quid igitur detrimenti allatum sit aut impendeat rebus communibus, aut singulorum ordinum rationibus, quod sanari aut prohiberi alia ratione non possit, obviam iri auctoritate publica necesse est... Quamobrem si quando fiat, ut quippiam turbarum impendeat ob *secessionem opificum*, aut intermissas ex composito operas... aut opificum ordinem herilis ordo iniquis primat oneribus, vel alienis a persona ac dignitate humana conditionibus affligat... his in causis plane adhibenda, certos intra fines, vis auctoritas legum. Quos fines eadem, quae legum poscit opem, causa determinat : videlicet non plura suscipienda legibus, nec ultra progrediendum, quam incommodorum sanatio, vel periculi depulsio requirat.

35) Encyclica Quod Apostolici muneris.
Siquidem qui creavit et gubernat omnia, provida sua sapientia disposuit ut infima per media, media per summa ad suos quaeque fines perveniant. Sicut igitur in ipso regno caelesti Angelorum choros voluit esse distinctos aliosque aliis subjectos; sicut etiam in Ecclesia varios instituit ordinum gradus, officiorumque diversitatem, ut non omnes essent Apostoli non omnes Doctores, non omnes Pastores; ita etiam constituit in civili societate plures esse ordines, dignitate, juribus, potestate diversos; quo scilicet civitas, quemadmodum Ecclesia, unum esset corpus, multa membra complectens, alia aliis nobiliora, sed cuncta sibi invicem necessaria et de communi bono sollicita.

36) Encyclica Rerum Novarum.
Verumtamen in his similibusque causis, quales illae sunt in unoquoque genere artificii quotâ sit, elaborandum horâ, quibus praesidiis valetudini maxime in officinis cavendum, ne magistratus inferat sese importunius, praesertim cum adjuncta tam varia sint rerum, temporum, locorum, *satius erit eas res judicio reservare collegiorum*, de quibus infra dicturi sumus, aut aliam inire viam, qua rationes mercenariorum, uti par est, salvae sint, *accedente, si res postulaverit, tutela praesidioque reipublicae.*

37) Encyclica Rerum Novarum.
Jamvero quota pars remedii a republica expectanda sit, praestat exquirere. — Rempublicam hoc loco intelligimus non quali populus utitur unus vel alter, sed qualem et vult recta ratio naturae congruens, et probant divinae documenta sapientiae, quae Nos ipsi nominatim in litteris Encyclicis de civitatum constitutione christiana explicavimus. Itaque per quos civitas regitur, primum conferre operam generatim atque universe debent tota ratione legum atque institutorum, scilicet efficiendo ut ex ipsa conformatione atque administratione reipublicae ultra prosperitas tam communitatis quam privatorum efflorescat. Id est enim civilis prudentiae munus, propriumque eorum, qui praesunt, officium. Nunc vero illa maxime efficiunt prosperas civitates, morum probitas, recte atque ordine constitutae familiae, custodia religionis ac justitiae, onerum publicorum cum moderata irrogatio, tum aequa partitio, incrementa artium et mercaturae, florens agrorum cultura, et si qua sunt alia generis ejusdem, quae quo maiore studio provehuntur, eo melius sunt victuri cives et beatius. — Harum igitur virtute rerum in potestate rectorum civitatis est, ut ceteris prodesse ordinibus, sic et proletariorum conditionem juvare plurimum : idque jure suo optimo, neque ulla cum importunitatis suspicione : debet enim respublica ex lege muneris sui in commune consulere. Quo autem commodorum copia provenerit ex hac generali providentia major, eo minus oportebit alias ad opificum salutem experiri vias.

38) Encyclica Rerum Novarum.
Si quid igitur detrimenti allatum sit aut impendeat rebus communibus

6. Conclusions.

De ce qui précède, découlent les conclusions suivantes :

1. Les contrats de travail doivent être conçus sur le principe et dans les limites mêmes de la morale et du droit naturels. Un contrat opposé à ce principe est nul et non avenu (39).

2. Puisque le travail est une nécessité naturelle et morale; que, d'autre part, les objets indispensables au travail se trouvent, pour la plupart, entre les mains de propriétaires privés, le contrat de travail n'est absolument libre, ni de la part des travailleurs, ni de la part des propriétaires. Mais il représente une nécessité basée à la fois sur les nécessités morales et naturelles du travail et sur la destination naturelle des biens terrestres.

3. Le but premier et essentiel du travail est la conservation de la vie, qui de son côté doit être consacrée au service de Dieu, fin supérieure. Il ne faut pas qu'un salaire trop petit, un travail trop long et trop dur ou des dangers pour la santé, etc., compromettent la réalisation de ces fins. Le travail ne doit pas non plus se trouver en contradiction avec un commandement de Dieu (par exemple, la sanctification du dimanche) ou avec la morale naturelle. Aussi n'existe-t-il aucune obligation de faire ou de continuer un travail qui viole ces préceptes et qui, par suite, contredit aux buts essentiels du travail.

La loi divine : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », signifie, d'après Léon XIII, qu'en échange de son travail, le travailleur a droit à ce qui est nécessaire pour les besoins de sa vie. (Voir Encycl. *Rerum novarum : « Hoc est enim operari, exercere se rerum comparandarum causa, quae sint ad varios vitae usus, potissimumque ad tuitionem sui necessariae. In sudore vultus tui vesceris pane. »*)

---

aut singulorum ordinum rationibus, quod sanari aut prohiberi alia ratione non possit, obviam iri auctoritate publica necesse est. — Atqui interest salutis cum publicae, tum privatae pacatas esse res, et compositas : item dirigi ad Dei jussa naturaeque principia omnem convictus domestici disciplinam : observari et coli religionem : florere privatim ac publice mores integros : sanctam retineri justitiam, nec alteros ab alteris impune violari : validos adolescere cives, juvenae tutandaeque, si res postulet, civitati idoneos. Quamobrem si quando fiat, ut quippiam turbarum impendeat ob secessionem opificum, aut intermissas ex composito operas : ut naturalia familiae nexa apud proletarios relaxentur : ut religio in opificibus violetur non satis impertiendo commodi ad officia pietatis : si periculum in officinis integritati morum ingruat a sexu promiscuo, aliisve perniciosis invitamentis peccandi : aut opificum ordinem herilis ordo iniquis premat oneribus, vel alienis a persona ac dignitate humana conditionibus affligat : si valetudini noceatur opere immodico, nec ad sexum aetatemve accommodato, his in causis plane adhibenda, certos intra fines, vis et auctoritas legum. Quos fines eademque legum poscit opem, causa determinat : videlicet non plura suscipienda legibus, nec ultra progrediendum, quam incommodorum sanatio, vel periculi depulsio requirat.

32) V. p. 105. 10) V. p. 96.

39) Th. M. II. q. 66. a. 7 c. Respondeo dicendum, quod ea, quae sont juris humani, non possunt derogare juri naturali vel juri divino.

La lettre du cardinal Zigliara au cardinal Goossens s'exprime ainsi sur ce passage de l'Encyclique :

« *Quod si quaeratur criterium, quo statui debeat illa aequalitas rei inter opus manuale operarii et mercedem dandam a domino, respondemus : criterium illud in Encyclica (scil. R. N.) dicitur petendum esse ex operarii fine immediato, qui imponit ei naturale officium seu necessitatem laborandi, ex victu nempe et vestitu ad convenienter vitam sustentandam, et ad quem primo et principaliter labor manualis ordinatur.* » (S. Th. 2, 2, q. 137, ad 3).

4. Les résultats ultérieurs du travail ne sont, pour le travailleur, que des fruits et des buts accidentels et secondaires, qui, en pratique, se bornent essentiellement ,à une légère amélioration du *confort extérieur*, et cela pour les raisons suivantes :

a) Cultiver à fond *les arts et les sciences* n'est point la tâche des travailleurs; c'est chose incompatible avec un travail corporel sérieux. On ne saurait donc, pour cette raison, considérer cela comme le but naturel, nécessaire ou normal de leur travail. Mais les arts et les sciences, en tant qu'ils entrent en cause, comme biens extraordinaires pour les travailleurs, doivent être cultivés aussi par des moyens extraordinaires, c'est-à-dire en dehors des conditions ordinaires et régulières de leurs travail (par exemple, par des bibliothèques populaires, des sociétés de propagande d'images artistiques et instructives, des conférences, des cercles d'études, pour initier aux sciences les enfants d'ouvriers plus doués, et par des salaires extraordinaires, donnés à des ouvriers exceptionnellement habiles, répondant à des travaux exceptionnels).

b) Quant aux *biens religieux* eux-mêmes, ils ne dépendent pas des résultats matériels du travail.

Il s'ensuit donc que les résultats du travail acquis hors du nécessaire fixé par la loi naturelle doivent être considérés comme des arrangements purement positifs des hommes et des fruits accidentels du travail. Les accorder ou les refuser ne saurait mettre en question l'exécution de l'obligation naturelle du travail (24).

S. Th. II. II. q. 56 ad 7. *Respondeo dicendum quod ea quae sunt juris humani non possunt derogare juri naturali vel juri divino.*

5. On ne peut se considérer comme délié de l'obligation générale du travail par la raison seule que le travail ne rapporte rien au delà du nécessaire de l'existence (24).

6. Le travail est un devoir commun à tous les hommes; ne pas l'accomplir, c'est une oisiveté coupable. C'est, en outre, une injustice, si d'autres ont un droit à ce travail (p. ex. *ex contractu :* les patrons pris individuellement; *ex natura :* la société vis-à-vis des différentes professions, etc.).

7. Il est faux de dire que, dans la société, les professions reposent

24) v. p. 103.

sur un contrat et que les règles du droit contractuel privé suffisent à elles seules pour réglementer l'activité et la situation de ces professions ou même celles de la société entière (35).

8. Les professions se distinguent des personnalités par leur origine, leur essence et leur but. Il importe donc de distinguer leurs actes de ceux de leurs membres pris individuellement ou même considérés dans leur ensemble; ces actes sont donc soumis à d'autres lois et à d'autres règles appréciatives (35).

9. Toutes les actions ayant pour but de faire valoir, de supprimer ou de modifier l'activité de la profession prise comme telle, revêtent le caractère de fonctions de la profession comme telle.

10. Si donc une organisation qui n'embrasse pas tous les membres de la profession et qui, en outre, n'est pas autorisée par ailleurs à représenter cette profession comme telle, entreprend un acte de cè genre, elle dispose illégitimement des fonctions de cette profession comme telle.

10 *a*. Néanmoins sont permis des contrats collectifs conclus par ces organisations dans l'intérêt des travailleurs :

1° S'ils sont acceptés librement par le patron ou les patrons intéressés;

2° Si, par là, des ouvriers n'appartenant pas à l'organisation ne sont pas mis dans l'impossibilité de conclure des contrats aux mêmes conditions ou à des conditions plus favorables que celles prévues dans le contrat collectif (1);

3° Si le bien public n'est pas lésé et si l'autorité compétente, chargée de garder ce bien public, tolère ces contrats collectifs. En effet, ces trois conditions remplies, personne ne souffre de dommage de ces contrats collectifs.

11. L'entente des professions est chose essentielle d'une société bien ordonnée et des professions elles-mêmes; par suite, du droit donné par la nature de la société. C'est pourquoi tout ce qui trouble cette harmonie des professions, trouble en même temps l'ordre établi par le droit naturel de la société (35), (13).

12. Aucun individu ne peut être exclu arbitrairement des rapports avec la société ou avec les professions (c'est-à-dire boycotté), s'il n'a commis un crime le rendant indigne de faire partie de la société. C'est à l'autorité civile, non aux particuliers ni aux diverses classes

35) v. p. 106.

1. Nous ne distinguons pas assez clairement si le Sitz Berlin conçoit le contrat collectif comme liant le patron à l'égard des ouvriers, sans que ceux-ci soient liés à son égard.

35, 13) v. p. 106 et 101.

ou professions, qu'il appartient d'en juger et de punir le crime (1) (40), (41), (28).

13. C'est, en outre, contraire au droit, et encore plus à tout but de la société, que le boycottage soit dirigé contre de nombreux individus, contre toute une classe ou, si cela est possible, contre la société elle-même et contre l'Etat. C'est aussi contraire au droit que, à l'égard des personnes ou des catégories susdites, les professions cessent de remplir leur devoir naturel de travailler (40), (41).

14. La propriété individuelle ne peut s'étendre à ce point que les non-possédants soient absolument exclus des avantages des biens terrestres.

15. *Garantir les droits* des individus à l'égard les uns aux autres, à l'égard des professions et de la société, relève de l'*autorité civile* et non de l'autorité arbitraire privée. Il en est de même si l'on garantit les droits des professions des individus, des autres professions ou de la société (30), (42), (36), (37), (38), (41).

16. Les différends entre ouvriers et patrons, dans le cas de non-entente à l'amiable, devront être réglés, obligatoirement et définitivement, par des Conseils d'arbitrage composés de représentants capables et connaissant des groupes intéressés. Ces Conseils d'arbi-

---

1. Par conséquent, les syndicats ne peuvent aussi réclamer un tel droit.

40) Judicium a Sancto Officio de Boykotting latum.

Proposito siquidem dubio : « Utrum liceat, in controversiis inter locatores et conductores fundorum seu praediorum in Hibernia, uti mediis vulgo appellatis « the Plan of Compaign », « the Boycotting? : » ab Emis Patribus re diu ac mature perpensa, unanimi suffragio responsum fuit : Negative.

In subjectis autem rationibus, Card. Monaco haec scribit quae maxime faciunt ad rem nostram : « Denique, a naturali justitia et christiana caritate est omnino alienum ut nova quadam persecutione et interdictione saeviatur sive in eos qui contenti earum pensionum, de quibus cum dominis praediorum convenerant, eas potius solvere parati sunt : sive in eos qui vacuos fundos, utentes jure suo, conducunt ». (Ex litteris c. Monaco, 20 apr. 1888, quibus responsum S. Officii est missum ad Episcopos Hiberniae).

41) Encyclica Rerum Novarum.

Jura quidem, in quocumque sint, sancte servanda sunt : atque ut suum singuli teneant, debet potestas publica providere, propulsandis atque ulciscendis injuriis.

28) v. p. 104; 40) v. p. 110; 41) v. p. 110; 30) v. p. 105.

42) Encyclica Rerum Novarum.

Longinquior vel operosior labor, atque opinatio curtae mercedis causam non raro dant artificibus quamobrem opere se solvant ex composito, *otio se dedant voluntario*. Cui quidem incommodo usitato et gravi medendum publice, quia genus istud cessationis non heros dumtaxat, atque opifices ipsos afficit damno, sed mercaturis obest reique publicae utilitatibus : cumque haud procul esse a vi turbisque soleat, saepenumero tranquillitatem publicam in discrimen adducit. *Qua in re illud magis efficax ac salubre, anteverlere auctoritate legum, malumque ne erumpere possit prohibere, amotis mature causis, unde dominorum atque operariorum conflictus videatur exstiturus.*

36) v. p. 106; 37) v. p. 106; 38) v. p. 106; 41) v. p. 110.

trago devront être reconnus, soutenus et protégés par l'autorité civile. On devra reconnaître à leurs décisions une force définitive, de sorte que, une fois leur sentence rendue, il ne sera plus permis ni de faire la grève, ni de « lock-outer » (30, 33, 34, 42, 36, 27, 37, 43, 38).

17. Toutes les questions ci-dessus mentionnées relèvent, en tant qu'elles concernent le droit naturel et la morale, de l'autorité religieuse, maîtresse et gardienne de la morale; en tant qu'elles reconnaissent, réalisent ou protègent le bien public et le droit, elles sont aussi soumises à l'autorité civile (26, 30, 32, 34, 42, 36, 37, 43, 38, 32, 44, 45).

18. Ces exigences du droit et du bien public ne seront universellement reconnues et volontairement réalisées dans les rapports du salaire et du travail, que si l'Eglise arrive à faire couler, non seulement dans le cœur des particuliers, mais surtout dans les organisations syndicales, le fleuve de la vie surnaturelle; que si elle éveille en eux la charité chrétienne pratique et entretient ainsi la vraie solidarité, qui n'a ses racines que dans le Christ; que si elle éclaire les individus comme les organisations, à la lumière de la révélation surnaturelle sur les questions de religion et de morale contenues dans la vie et l'activité des syndicats; et que si elle veille enfin à l'application de la loi morale chrétienne dans la vie publique comme dans la vie privée.

(A suivre).

« APPUNTI SERENI »

L'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne a soulevé de divers côtés des critiques approfondies. Nos lecteurs n'ont pas ou-

43) Encyclica Rerum Novarum.
Caput autem est imperio ac munimento legum tutari privatas possessiones oportere. Potissimumque, in tanto jam cupiditatum ardore, continenda in officio plebs : nam si ad meliora contendere concessum est non repugnante iustitia, at alteri, quod suum est, detrahere, ac per speciem absurdae cujusdam aequabilitatis in fortunas alienas involare, justitia vetat, nec ipsa communis utilitatis ratio sinit. Utique pars opificum longe maxima res meliores honesto labore comparare sine cujusquam injuria malunt : verumtamen non pauci numerantur pravis imbuti opinionibus rerumque novarum cupidi, qui id agunt omni ratione ut turbas moveant, ac ceteros ad vim impellant. Intersint igitur reipublicae auctoritates injectoque concitatoribus freno ab opificum moribus corruptrices artes, a legitimis dominis periculum rapinarum coerceant.

44) Encyclica Diuturnum illud (29. VI. 1881).
Quae in genere rerum civilium versantur, ea in potestate supremoque imperio eorum (scil. principium) esse agnoscit et declarat (scil. Ecclesia).

45) Encyclica Immortale Dei (1. XI. 1881).
Deus enim sicut in rebus, quae sunt quaeque cernuntur, causas genuit secundarias, in quibus perspici aliqua ratione posset natura actioque divina, quaeque ad eum finem, quo haec rerum spectat universitas, conducerent : ita in societate civili voluit esse principatum, quem qui gererent, ii imaginem quamdam divinae in genus humanum potestatis divinaeque providentiae referrent...

blié, par exemple, les remarquables articles de notre collaborateur, M. le chanoine Marchand, et celui de M. Hyrvoix de Landosle qui les précéda.

En Italie, le P. Tite Bottagisio, S. J., a publié une critique très détaillée en une longue série d'articles sous la rubrique *Appunti sereni*, réunis ensuite en volume. Cet ouvrage a déjà eu trois éditions. Les plus hautes approbations lui ont été décernées.

Une traduction française vient d'en être donnée par M. l'abbé A. Thiveaud, chanoine honoraire de Périgueux, curé de Saint-Jacques de Bergerac. Le Saint-Père a daigné en agréer la dédicace. Cette édition en français a été corrigée par l'auteur et augmentée d'un bon nombre de notes et d'appendices très utiles. Elle se présente sous le titre : *Appunti sereni* ou *Critiques sans fiel* sur l'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Louis Duchesne, et elle forme un beau volume in-8 de XXIX-783 pages (1).

Cett œuvre demeure de la plus grande opportunité. Elle constitue d'ailleurs un monument de science ecclésiastique, et l'on trouvera soit dans le corps de l'ouvrage, soit dans les précieux appendices, la discussion des nombreuses questions d'histoire ecclésiastique et de théologie soulevées dans l'ouvrage de Mgr Duchesne.

Le P. Bottagisio a eu l'heureuse pensée de faire dans un dernier chapitre une récapitulation des principales erreurs de cet historien. Il nous paraît à propos de le reproduire, parce qu'il permet tout ensemble de juger de leur nombre et de leur gravité, et de l'intérêt considérable qui s'attache à la discussion. Cette analyse suit les trois volumes de l'ouvrage pas à pas, en indiquant les pages des *Appunti* où chaque erreur est constatée et réfutée.

PREMIÈRE PARTIE.

1. — En écrivant « l'*Histoire de l'Eglise* », Mgr Duchesne fait abstraction de l'élément *divin*, qui en est l'âme, et il en fait ainsi un *cadavre* (p. 5-8). Il ne *dit pas un mot (ne verbum quidem)* du grand jour de la Pentecôte, où il est question de la fondation de l'Eglise (p. 18). Il décrit la mort de saint Etienne d'une façon tout humaine (p. 19).

Le Christ ne serait pas le fondateur *immédiat* de l'Eglise, qui serait née par une évolution naturelle, du sein des fidèles eux-mêmes, en attendant la *parousie* de Jésus (p. 13-17). L'auteur suppose que toute l'Eglise primitive est tombée dans l'erreur par rapport au *royaume de Dieu*, promis par le Christ, comme si tous les fidèles, y compris les apôtres, n'avaient pas su distinguer alors entre le *royaume de Dieu sur la terre* et le *royaume eschatologique* (p. 17-18. Cf. *Appendice* I).

2. — Il définit le Baptême et l'Eucharistie avec des formules tellement équivoques qu'elles seraient acceptées volontiers par les protestants et les modernistes eux-mêmes (p. 19-20). L'Eglise n'a pas suivi saint Paul (divinement inspiré) dans toutes ses théories personnelles, ou elle en a donné une interprétation *propre*, c'est-à-dire différente, parce que saint Paul *est sorti des règles*, d'après Mgr Duchesne (p. 23-26). Il attribue à la Bible

1. Charles Amat, éditeur, 11, rue Cassette, Paris, 1914. Prix : 5 fr.

une manière de concevoir l'histoire qui n'est pas conforme à la réalité; il insinue l'idée que les nouvelles découvertes archéologiques ont donné un démenti au récit biblique (p. 27). Il donne à penser que le sens primitif de la sainte Ecriture est susceptible, à la suite des années, d'une interprétation différente de celle qu'on lui donnait *au moment de la rédaction initiale* (p. 28). Tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament trahissent uniformément la même *préoccupation*, que l'on touchait à la fin des temps; cette *obsession* a agi sur saint Paul et sur l'esprit des premières générations chrétiennes (p. 28-29). L'auteur partage entièrement les idées de Loisy sur le *règne eschatologique*. (Voir *Append.* I, p. 125-133). Il fausse l'idée de l'inspiration (p. 30-31); il appelle *prophètes* et *inspirés*, à l'égal des personnages auxquels l'Eglise catholique donne ces titres, jusqu'à des *hérétiques* (p. 105). Il n'admet pas dans la sainte Ecriture une vérité *absolue*, mais seulement *relative*, comme Loisy (p. 32-33). Le *Pasteur* d'Hermas, le *roman* de saint Paul *(Acta Pauli)*, les Lettres de saint Ignace, le Livre de Papias, *ont été écrits*, dit Mgr Duchesne, *pour l'Eglise, et celle-ci y a reconnu cette inspiration, d'où elle était elle-même sortie* (p. 31).

3. — D'après Mgr Duchesne, saint Pierre n'est pas le *vrai fondateur* de l'Eglise Romaine, au sens propre, comme son évêque; mais au *sens impropre*, tout au plus comme saint Paul. (Cf. ch. IV et V). Il affirme que, dans les premiers temps, même les simples prêtres pouvaient ordonner des prêtres, comme les évêques (ch. VI). Il suppose que l'épiscopat romain, par une évolution naturelle, est passé insensiblement de la *forme collégiale* à la *forme monarchique*, renversant ainsi, de fond en comble, toute l'organisation hiérarchique de l'Eglise (ch. VII). Et, comme si ce n'était pas assez, il introduit l'évolution jusque dans le dogme, enseignant que la doctrine chrétienne, dans le principe, fut successivement *Judaïque, Pauline, Joannique*, et finalement *universelle*, par des évolutions successives, comme son ami Loisy (p. 67-84). De là, le principe absolu de Mgr Duchesne est le suivant : « *Le progrès dans la foi objective est le progrès de la conception du Christ* » (p. 73. Voir *App.* IV, p. 159).

D'où les premiers fidèles, d'après Mgr Duchesne, *en pensant leur foi*, firent naître en eux la croyance à la divinité du Christ, la déduisant de la notion du Messie (ch. IX, p. 84, etc.). De là, les *formules primitives* ou mieux les définitions hérétiques données par Mgr Duchesne du *Christ* et de la *Sainte Trinité* (p. 91-93). De là l'idée du Christ, *Rédempteur de tous*, formée naturellement dans les fidèles, en voyant les portes du Christianisme s'ouvrir aux païens (p. 97). De là enfin tous les chrétiens, ou qu'ils tiennent le Christ Dieu par *l'Incarnation*, comme les catholiques, ou qu'ils tiennent le Christ Dieu par *adoption*, comme les *hérétiques*, sont également *fidèles* (p. 96). Tout cela est la fine fleur de la doctrine moderniste.

4. — *L'Eglise Romaine, comme la plupart des autres, était sortie d'un schisme du Judaïsme local* (p. 103). Mgr Duchesne n'admet pas comme *canonique*, le livre sacré de *la Sagesse de Salomon* (p. 105). D'après lui, dans l'Ancien Testament, on rencontre des *amnésies divines* (le texte français porte : des *tares divines*), qui vont s'affaiblissant successivement, non comme si elles avaient quelque objectivité, mais comme étant l'expression de la formation progressive de l'idée de Dieu parmi les anciens. Il révoque en doute par là les récits bibliques (p. 106-109). Il réduit à leur moindre expression le nombre des martyrs des trois premiers siè-

cles de persécution, et exagère, contre toute vérité, le nombre des apostats d'une façon dégoûtante (p. 110). Il dit que l'Eglise Romaine réitérait le sacrement de la Confirmation aux hérétiques repentis (p. 112. Voir *Append.* VIIe, p. 151). D'après Mgr Duchesne, l'on peut être un *vrai martyr*, même en n'admettant pas la divinité du Verbe, par exemple un *arien*, pourvu qu'il soit *homme de cœur et chrétien convaincu* (p. 116-118). Le *célibat ecclésiastique* aurait pris naissance seulement au IVe siècle, par *suite des louanges excessives données à l'état virginal, au préjudice fatal du mariage*, comme un effet des exigences plus ou moins rigoureuses de l'opinion chrétienne!... (page 118-124). Un moderniste pur sang ne dirait pas mieux.

DEUXIÈME PARTIE

1. — L'auteur nous représente *Dioclétien* sacrifiant aux idoles « *sans mysticisme, mais avec un sentiment profond, estimant sans doute qu'il faisait ainsi son devoir d'homme et surtout de souverain* » (page 206). Il dit qu'il se porta à persécuter les chrétiens, séduit peut-être, comme tant d'autres réformateurs, par la *chimère de l'unité religieuse, chimère néfaste et robuste qui n'a pas fini de faire des victimes* » (p. 206). Révélation moderniste de l'auteur! Il sévit contre le christianisme, non par haine, mais par raison d'Etat (p. 215). Comment il décrit la victoire de Constantin-le-Grand sur Maxence (p. 208). Les martyrs furent, d'après Mgr Duchesne, *très peu nombreux;* plusieurs d'entre eux étaient des *exaltés*, des *fanatiques*, d'autres fuyaient lâchement et envoyaient à leur place leurs esclaves au supplice, ou achetaient le certificat d'apostasie (p. 212). Le *martyre*, d'après le même auteur, a pu être pour quelques-uns le sceau de l'hérésie elle-même (p. 213-215).

La vision du *Labarum* miraculeux, dont fut favorisé Constantin, n'est pas un fait qu'on puisse réellement constater, et il convient de laisser au *mystère* ce qui lui appartient (p. 217). La découverte du Saint-Sépulcre, du bois de la *sainte Croix* en Palestine, et du tombeau de saint Jacques en Galice, sont de pieuses légendes (p. 218-220); voir l'*Appendice* I à cette IIe *Partie* (p. 373).. Saint *Marcellin*, Pape, d'après notre auteur, eut une conduite répréhensible; saint *Libère*, Pape, souscrivit une formule arienne (p. 224). Voir l'*Appendice* II à cette IIe *Partie* (p. 391).

La notion du « Verbe *créature*, si éloignée qu'elle fût de la tradition, n'était pourtant pas *sans connexion* avec certains systèmes théologiques antérieurement professés » (p. 229). Voir comment Mgr Duchesne traite les *Pères Anténicéens*, dans notre *Appendice* III à cette *Partie* (p. 411). Pour lui le célèbre Concile de Nicée porta de très graves préjudices à l'unité de l'Eglise (p. 241). Mgr Duchesne critique la formule de Nicée *Homoousios*, bien qu'elle fût la marque, le signe des orthodoxes (p. 237-240). Par cette formule, l'Eglise Romaine et le Concile de Nicée caressèrent le *modalisme* des Sabelliens, en favorisant leurs tendances (p. 239).

2. — Mgr Duchesne fait de saint Athanase un *fanatique*, qui, avec son intransigeance, porte non seulement la confusion, mais empêche le retour des Ariens à la communion de Rome (p. 243-246). Il suppose que saint Athanase avait été justement condamné et déposé par le conciliabule de Tyr (p. 244). Il représente l'hypocrite et évasive soumission d'Arius au symbole de Nicée, comme la vraie et propre rétractation de ses erreurs, altérant la profession de foi, faite par lui pour se moquer de l'empereur

(p. 249-257). Il admet l'hypothèse que l'Eglise Romaine et le Concile de Nicée, en *définissant la consubstantialité du Verbe avec le Père*, avaient en quelque sorte nié la *distinction réelle* des personnes divines, et étaient tombés dans le Sabellianisme (p. 239). Il appelle *impie* la lutte soutenue par l'Eglise pour défendre contre les Ariens la divinité du Verbe éternel (p. 261). Il parle de la *déroute de l'orthodoxie* au IVe siècle (p. 273). Il expose ses nouvelles critiques contre l'*Homoousios* (p. 265). Il prétend que les deux formules : *Homoousios* et *Homoiousios*, étaient équivalentes (p. 269).

3. — Le culte chrétien est une imitation du culte païen, inventé par le peuple ignorant (p. 281). Le culte de la très Sainte Vierge, dit Mgr Duchesne, apparaît *pour la première fois* en Arabie, dans la seconde moitié du IVe siècle, *naturellement* (observe l'auteur) inauguré par des femmes et, par surcroît, par des *hérétiques Collyridiennes* (p. 283-285). L'apostasie de l'empereur Julien (vrai précurseur des Modernistes), est appelée par Mgr Duchesne, une *évolution religieuse* ou une *nouvelle foi, parce que* (en s'éloignant du christianisme) il *avait senti naître dans son âme une autre conscience religieuse*, et il l'appelle ensuite « *la nouvelle foi de Julien profondément sincère* » (p. 286). Il décrit les flammes mystérieuses qui empêchèrent la tentative de réédification du Temple de Jérusalem, comme une chose très naturelle et taxe de *superstitieux* tant les employés de Julien que leur patron, qui n'osa pas tenter de nouveau l'œuvre commencée (p. 291). Graves lacunes chez Mgr Duchesne en fait de théologie (p. 297). Il représente saint *Basile* comme un homme à double face (p. 301).

Il taxe de *Sabellianisme* Marcel, évêque d'Ancyre, parce qu'il était un défenseur intrépide de l'*Homoousios* et de saint Anathase contre Arius. Il dit que sa profession de foi, *habilement rédigée*, trompa le Pape Jules, qui l'avait demandée. Tout est faux (p. 307-308). Il s'applique à discréditer, comme théologiens, *les Latins occidentaux*, en comparaison des *Grecs orientaux*. Il représente les premiers comme peu familiers *avec les subtilités théologiques*, et les seconds, au contraire, comme *plus avisés* et *plus expérimentés* (p. 309-310). D'après Mgr Duchesne, tout ce que les trois plus grands docteurs de l'Occident, saint *Hilaire*, saint *Ambroise* et saint *Jérôme*, ont trouvé de bon et de bien dans le champ théologique, ils l'ont volé aux Orientaux et s'en sont parés (p. 311).

4. — Il traite saint *Jérôme* comme un homme d'une *irritabilité extrême, furieux*, qui rend largement et avec usure les coups qu'il a reçus des adversaires; il l'accuse d'être l'apologiste imprudent de la virginité, de mettre les personnes mariées dans le plus sérieux embarras; et, avec une bonne dose d'orgueil, de dénigrer saint Ambroise et les autres; de s'admirer lui-même; d'être le courtisan des saintes femmes et enfin d'écrire de tels libelles aux jeunes filles ingénues qu'il les scandalisait grandement; et que les païens, en les lisant, s'en amusaient énormément (p. 313-318).

Il critique et met en mauvaise posture le grand pontife saint *Damase*. Il émet des soupçons sur sa moralité, avant et après son élévation au souverain pontificat (p. 321-323). Et parlant des célèbres épigraphies damasiennes, qui se trouvent sur les tombes des martyrs, il s'en moque et pour le style et pour le fond. « *Jamais vers plus mauvais*, dit-il, *ne furent écrits avec un pareil luxe* » (p. 323-325).

Il cherche à placer dans l'ombre les Papes anciens, en particulier ceux du IVe siècle, et dans une lumière plus claire l'évêque de Milan, comme

s'il avait été le *Pape effectif* (p. 328-336). Ainsi d'après Mgr Duchesne, il n'y avait pas encore dans l'Eglise du IVe siècle « *une autorité centrale, reconnue et agissante* ». Il manquait encore à Rome *un pouvoir dirigeant, une expression efficace de l'unité chrétienne* (p. 337). En un mot, *en fait* sinon *en droit*, c'est-à-dire *historiquement*, pour Mgr Duchesne, la *Primauté du Siège Romain était encore à naître.* A la place du Pape, l'*empereur gouvernait l'Eglise* (Cf. p. 359-351).

L'*ascétisme* et le *monachisme*, d'après notre Académicien, ne sont pas une *spécialité* du christianisme (p. 353). Au contraire, ils personnifient, par eux-mêmes la *critique vivante de la société ecclésiastique* (p. 356).

L'exemple de saint Antoine, abbé, avait été *contagieux*, en causant de très graves dommages (p. 355). Sur un ton voltairien, l'auteur chansonne les *Moines d'Orient*, leurs pénitences, les apparitions des démons, les miracles et les prophéties; il leur donne les noms injurieux de *grands enfants*, de *bêtes sauvages*, de *moutons*, de *fakirs indiens*, taxant, de plus, leurs actes de vertu, de bizarreries ascétiques (p. 357-365).

Mgr Duchesne a exercé une influence malfaisante sur l'apostat M. *Alfred Loisy* (*Appendice* IV, p. 437-467).

TROISIÈME PARTIE

1. — Jugement du savant M. *Hyrvoix* de Landosle sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne (p. 471). Sa méthode *historico-scientifique* ne manque pas seulement du *vrai sens critique*, elle manque encore du *vrai sens chrétien* (p. 473).

L'auteur rappelle injustement le Ve siècle (le siècle d'or des Saints Pères) *un triste siècle!* Pourquoi? car ces Saints Pères luttèrent contre Pélage, Nestorius, Eutychès, non point parce qu'ils étaient *hérétiques*, mais par la seule manie de se battre. De là ces luttes gigantesques n'étaient autre chose pour lui, que de simples *logomachies, des artifices de paroles, des injures.* Il n'y a donc historiquement ni *vrais Nestoriens* ni *vrais Eutychiens.* La substance de la tradition catholique n'y était nullement attaquée (p. 477). Il transforme le grand saint *Cyrille* d'Alexandrie en un homme *à double face* (p. 484).

Il représente sous de sombres couleurs l'état moral de l'Eglise au temps des Théodoses (p. 489-496). L'Eglise se plia par force à la loi civile du divorce (page 492, Note); elle fut *universaliste* avant de naître, en vertu *des principes hérités du Judaïsme des derniers temps* (p. 489); elle avait à ses premiers débuts des *petites communautés* indépendantes (p. 495, Note). Elle était heureuse alors, mais au Ve siècle, Mgr Duchesne se demande, à la façon de Voltaire : « *L'Eglise conquérait-elle le monde ou le monde conquérait-il l'Eglise?* » (p. 496).

Il représente la *discipline pénitentielle* du Ve siècle, comme conduisant au désespoir. Il dit que la grande Eglise elle-même appliquait aux *récidivistes* le *système* très rigide des Novatiens, ne s'occupant plus d'eux ni durant la vie, ni à la mort (p. 497-502).

2. — Le culte des *Saints*, des *Anges*, des *Reliques* et des *saintes Images*, est un culte qui a pris naissance dans le peuple au IVe siècle; d'où Mgr Duchesne l'appelle une *religion populaire*, indigne de gens cultivés. L'Eglise, en cela, s'est laissé remorquer par le peuple. En brave rationaliste, il tient ces choses pour des bagatelles, les jugeant absurdes (p. 503-508). Le culte des saintes Images (du Christ, de la Vierge), *quand il a pénétré difficilement* (parce qu'il ressemblait à celui des idoles) *dans l'Eglise, a tiré son*

inspiration des portraits des empereurs païens (p. 509-511). — Tout *homme religieux du moment où il pense* est *théologien* (p. 512).

Il paraît qu'on n'admettait pas de distinction dans les premiers siècles entre le *clergé* et les *laïques* (p. 513). L'auteur tourne en dérision les *Exorcismes* de l'Eglise en Occident (p. 515). Idées *gallicanes* de Mgr Duchesne sur l'*autorité des Conciles* (p. 516). Pour lui, l'*autorité* du Pape romain avait moins de *concentration et d'efficacité* que celle du Patriarche d'Alexandrie (p. 517). Pour lui, tandis que l'église *locale est très fortement constituée... l'Eglise universelle*, n'a guère *une réalisation concrète* (p. 519). Il répète que les *moines*, en face de l'Eglise, avec leur genre de vie, prenaient une sorte d'*attitude critique*. Il les tourne en dérision; il confond à plaisir les *faux* moines avec les *vrais*, les logeant tous à la même enseigne, pour jeter sur tous le même mépris (p. 521-524).

3. — D'après le système historique des modernistes, Mgr Duchesne *transfigure* et *défigure* horriblement les trois plus saints docteurs de l'Eglise, au Ve siècle : saint *Epiphane*, saint *Jérôme*, saint *Cyrille d'Alexandrie*, non seulement en leur enlevant le nimbe de la sainteté, dont, jusque-là, la tradition des siècles avait orné leurs fronts, mais en les réduisant aux proportions de l'humaine faiblesse la plus dégradée (p. 525-540). Pourquoi? Parce qu'ils furent des lutteurs *intransigeants* pour défendre la vérité de la foi. Telle est la défense tacite du *modernisme* de notre époque (p. 540-543).

Graves inexactitudes touchant la doctrine de saint Augustin et le pélagianisme (p. 545-548). Mgr Duchesne affirme *qu'on a dû sacrifier plus d'un détail* de *la doctrine* de saint Augustin sur la *grâce* (p. 549). L'auteur prend la défense de Pélage (p. 550-553). Le Pape Innocent l'a condamné sans fondement, poussé par saint Augustin (p. 555). Il suppose saint *Zosime* favorable aux Pélagiens, avant et après son élévation au souverain Pontificat; et dit qu'il a ensuite changé de sentiment par force. L'évolution du prêtre *Sixte* (plus tard le Pape *Sixte* III), de protecteur de Pélage devenu son adversaire (p. 553-557). Il raconte les représailles puériles du Pape Zosime contre les Africains : autant d'inventions, empruntées au janséniste *Quesnel*, et déjà réfutées par *Pagi* (p. 560). Les *appels transmarins* sont présentés comme tournant à la honte du Siège romain (p. 563-566). Il défend le pélagien forcené, *Julien*, évêque d'Eclane, déjà déposé; il lui donne des conseils dignes d'un moderniste (p. 567); il l'appelle enfin l'*Athanase* d'Eclane, comme s'il avait été un champion de la foi contre les *nouveautés* de saint Augustin (p. 370).

Mgr Duchesne se révèle semi-pélagien : pour lui c'est un *excès doctrinal* de dire avec saint Augustin, que le *libre arbitre seul, sans la grâce, ne peut rien dans l'œuvre du salut* (p. 571). Il accuse saint Augustin d'avoir enseigné la *réprobation absolue*, comme Calvin et les Prédestinatiens (p. 572-573); et l'idée catholique : « *Dieu veut le salut de tous* » est, pour Duchesne, une « *idée bien peu augustinienne* » (p. 575).

4. — Pour aplanir la voie en vue de la défense de Nestorius, qui « *bene sensit, sed male locutus est* », d'après Mgr Duchesne, on suppose que dans l'Eglise Romaine s'était déjà introduite la notion de *personne morale* ou *juridique* pour expliquer l'apparente contradiction du *problème trinitaire (sic)* et celui de l'*Incarnation* (p. 583) : l'Eglise de Rome caressait le *modalisme* des Sabelliens (p. 585). Avec Nestorius, il préfère, comme moins dangereux, le titre *Christolòcos* pour la Vierge à celui de *Theolòcos*, parce que, dit-il : « *Si ç'avait été un terme clair, il n'aurait pas donné lieu à tant de*

conflits » (p. 389). Il appelle Nestorius seulement *imprudent*, pas *hérétique* (p. 591).

Il taxe d'apollinarisme saint *Basile*, saint *Grégoire de Nazianze* et saint *Grégoire de Nysse* (p. 587). Il dit de saint *Cyrille* qu'il était *inconsciemment disciple d'Apollinaire* (p. 595). Il le traite de *tyran*, *d'archevêque implacable, audacieux, dur, diplomate*, qui écrit au Pape uniquement par intérêt et non parce qu'il le reconnaît pour son Chef (p. 597). D'après Mgr Duchesne, avec ses douze *Anathématismes*, théologie inconnue à Rome, parce qu'elle *n'était pas la foi commune de l'Eglise universelle*, saint Cyrille, comme un intransigeant de nos jours, trouble la paix de la chrétienté (p. 605-609). Au contraire les *Anathèmes* opposés par Nestorius « *sont orthodoxes, en ce sens qu'il est fondé* à condamner les doctrines qu'il condamne », c'est-à-dire les *Anathématismes* de saint Cyrille (p. 609).

5. — Il affirme que le Concile d'Ephèse, « en somme, *avait été convoqué contre Cyrille* » (p. 661); mais il passe ici sous silence beaucoup de choses utiles à savoir concernant cette convocation (p. 612-615). Après avoir jeté le ridicule et le sarcasme sur la venue de Cyrille et des siens à Ephèse (p. 616), il écrit que, « *pour éviter la situation d'accusé*, il *prit hardiment le rôle du juge* », s'arrogeant non seulement la présidence du Concile, mais encore la représentation du Pape, sans aucun droit, ne regardant ni les Légats pontificaux, ni les évêques orientaux (p. 617). Pour ce motif, d'après Mgr Duchesne, le concile d'Ephèse fut *irrégulier dans les commencements*, c'est-à-dire dans la première Session, où fut condamné Nestorius (p. 622).

Il met en doute si l'Eglise dans laquelle se tint le Concile était proprement dédiée à Marie, Mère du Sauveur, ou à une fondatrice nommée *Marie*, alors que saint Cyrille, par deux fois, affirme qu'elle était dédiée à la Mère de Dieu (p. 622-624). Relativement au séjour de la très Sainte Vierge Marie à Ephèse, il dit : Il ne reste, à ce sujet, que « *de prétendues visions, dont il m'est bien impossible de faire état* » (p. 625). Il regarde comme une *légende* l'origine miraculeuse de la Basilique de Sainte-Marie-Majeure, jadis appelée *Notre-Dame des Neiges* (p. 624, Note 1).

Il falsifie l'histoire du Concile d'Ephèse (p. 625-628). Il excuse, avec l'anglican Bethune-Baker, l'expression hérétique de Nestorius : « *On ne saurait dire d'un enfant de deux ou trois mois, qu'il est Dieu* » (p. 629). Il affirme que les passages des Saints Pères, cités par le Concile à l'appui de la foi, étaient en partie *non authentiques*, c'est-à-dire *apollinaristes*, et en partie *authentiques*, mais avaient une toute autre signification (p. 629-630).

En parlant de la jubilation débordante du peuple d'Ephèse, lorsqu'il apprit la condamnation de Nestorius, Mgr Duchesne fait la remarque ironique suivante : « *Pour ces braves gens, le Christ avait vaincu l'hérésie, et Marie avait triomphé de Nestorius.* Dans cette forme schématique, le Concile d'Ephèse fut rapidement accaparé *par les imaginations*, spécialement en *Occident;* et cette impression demeura. *La réalité est plus compliquée* » (p. 631-632). Et ainsi, chemin faisant, l'auteur continue à dénigrer ce célèbre Concile, à la suite des protestants (p. 632-635).

6. — Nouvelles calomnies contre saint Cyrille, qu'il appelle par dérision le *Pharaon* d'Egypte, qu'il accuse de se laisser corrompre par l'or et les présents et enfin de se rendre coupable de népotisme, en vidant les bourses des Egyptiens pour remplir celles de ces parents. Il le poursuit jusque dans la tombe (p. 637-642). Il affirme faussement que le *Symbole* de l'union (an. 433) était en complète contradiction avec les *Anathématismes cyril-*

liens (p. 643), et soutient qu'on n'a jamais répondu avec précision à la question : « *Qu'entend-on par doctrine nestorienne?* » — Il assure encore : « *Il n'est pas douteux que le symbole oriental, accepté par Cyrille, ne correspondît à la croyance de Nestorius* » (p. 643-647).

Importance d'Eutychès, qui d'après Mgr Duchesne, est *un saint moine, un grand ami de Cyrille, une des célébrités les plus insignes de l'ascétisme* (p. 649). La déposition d'Eutychès, faite par saint Flavien, fut un *rude coup*, une *mesure excessive*, qui frappait aussi Cyrille (p. 652-655). Il accuse saint Cyrille de duplicité, le partageant en deux : le vrai et l'historique est *eutychien;* le diplomate et le faux est *catholique* (p. 655-659). Il affirme que des « fragments *apollinaristes* figuraient dans le Concile d'Ephèse parmi les documents de foi, et qu'Eutychès put, de bonne foi, présenter à Léon une lettre de son prédécesseur, Jules, *très explicite contre le dogme des deux natures* ». Ce qui est très faux (p. 660-661).

Il décrit habilement la réhabilitation d'Eutychès dans le conciliabule d'Ephèse, pour la jeter à la face de saint Cyrille, comme *eutychien* (p. 663-669). Il dénature les paroles de saint Léon dans le *Tome*, pour montrer que Nestorius était d'accord avec le Pape dans la doctrine christologique (p. 672-673). En racontant le concile de Chalcédoine avec un art d'une habileté parfaite, il cherche à démontrer que l'*uniformité de doctrine* qui y fut acclamée entre Léon et Cyrille n'était qu'apparente, ou *officiellement supposée*, parce que le Pape et le Concile *étaient d'accord* pour *ignorer le Cyrille* des *Anathématismes*, c'est-à-dire le vrai Cyrille, l'*eutychien* (p. 673-680).

Nestorius a obtenu *sa revanche* et les évêques de Chalcédoine, avec leur inspirateur, le Pape Léon, sont autant de *Nestoriens*. Quelle comédie! On lance l'*anathème* contre Nestorius, *pour canoniser sa doctrine* (p. 681-682).

Et après avoir cherché, bien inutilement, à montrer que Flavien et Léon pensaient précisément comme Nestorius, Mgr Duchesne ose s'écrier sarcastiquement : « *Vive la doctrine de Flavien et de Léon! Anathème à Nestorius! Voilà tout le Concile de Chalcédoine!* » C'est-à-dire, voilà un concile qui est la contradiction même dans les termes! (p. 685). Et il poursuit ainsi, à l'aide de sophismes, la défense de son héros, en travestissant l'histoire véritable des deux Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, ne faisant en cela que copier les protestants (p. 686-701).

7. — Parlant de la doctrine du Pape Léon, il affirme qu'à l'exception des Romains et des amis de Théodoret, tous, dans l'empire grec, étaient d'accord à y reconnaître des *ressemblances fâcheuses avec la profession de Nestorius* (p. 703-704). Il dit qu'au Concile de Chalcédoine, « *au fond* », Cyrille, l'authentique Cyrille, avait été sacrifié à Léon, et que la crise monophysite *exigeait* le sacrifice de *Léon à Cyrille* (p. 705-706). Il assure que *l'unité* de l'Eglise Romaine n'était pas complète (p. 712); il parle des *titres* de la Primauté, comme en parlerait un protestant (p. 714-715). Il dit : Nestorius fut déposé, il le doit à ce qu'il ne reçut aucun appui de Rome (p. 716); le suprême pouvoir du Pape n'était pas pleinement organisé (p. 716). Enfin, le chapitre XV[e] et dernier, bien que d'une manière plus voilée, ne fait que rappeler tout ce qui a été écrit dans le tome II sur la *Primauté* du Pape, qui, dans le V[e] siècle, *de fait*, c'est-à-dire *historiquement*, d'après Mgr Duchesne, *n'existait pas encore* (p. 718).

Voilà, réunies comme en un faisceau, les principales erreurs de Mgr Duchesne, éparses dans ses trois volumes d'histoire ecclésiastique. Nous ne parlerons pas de ces réticences étudiées et continuelles, en des choses parfois de la plus haute importance, en particulier à l'égard du surnaturel, ni de cet *esprit de scepticisme* qui la remplit tout entière (comme l'observe la

Perseveranza même, journal voltairien de Milan), de façon à laisser dans l'esprit du croyant un vide profond, un véritable écœurement, un esprit de *voltairianisme* latent, propre à causer, non seulement chez les *ignorants*, mais même chez les *savants* (et je crois, plus peut-être chez ces derniers) de très graves préjudices.

Or, si l'ouvrage de Mgr Duchesne contient tant et de si graves erreurs, si tel est l'esprit mauvais qui le pénètre et l'infecte tout entier, même de l'aveu des libéraux, quel sera le naïf qui osera l'appeler un ouvrage *classique*, un ouvrage où aucune parole ne mérite de blâme au point de vue théologique? Qui pourra dire avec vérité que Mgr Duchesne « *a servi l'Eglise, par une science de bon aloi, comme d'autres la servent par la prière ou par la prédication* »?

Nous pensons, au contraire, qu'un écrivain qui, pendant trente ans, a employé sa plume, vraiment puissante, presque exclusivement à effacer de la tradition des siècles tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus vénérable dans l'Eglise du Christ, encourt *justement* cette terrible menace que le gibelin Alighieri adressait *injustement* au magnanime Pontife Boniface VIII :

Ma tu, che sol, per cancellare, scrivi,
pensa che Pietro e Paolo, che moriro
per la vigna che guasti, ancor son vivi! (1)
(Par. XVIII).

UN LIVRE POSTHUME DE L'ABBÉ FRÉMONT

C'est l'*Histoire d'une conversion*, correspondance de l'abbé Frémont avec une protestante, 1883-84, qui vient de paraître, d'abord par extraits dans le *Correspondant* des 10 et 23 janvier 1914, et puis en librairie chez Bloud et Gay.

Il y a dans ce livre l'émouvante ascension d'une âme d'élite qui, protestante d'origine, se met à réfléchir sur le catholicisme sous l'influence d'une rencontre et d'une conversation en chemin de fer, entre Marseille et Avignon, avec l'abbé Frémont, déjà célèbre par ses conférences. Il envoie à cette dame, Mme X..., mère de quatre enfants, un volume de ses conférences sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. C'est l'occasion d'une lettre de remerciements, suivie, avec l'autorisation de M. X..., d'une correspondance régulière, qui répond à toutes les objections de Mme X... et de sa famille contre la religion catholique. Bientôt cette « grande âme » se décide à abjurer le protestantisme et devient catholique fervente, prête à se dévouer généreusement à la conversion de son excellent mari, de son père bien-aimé et de ses chers enfants. Le livre se termine sur une lettre écrite au jour anniversaire de la première rencontre, 22 septembre 1884.

L'action de la grâce dans une âme offre toujours un attrait mystérieux et divin. Ici, l'on voit en outre que la marche de la vérité

1. Mais toi, qui écris seulement pour détruire, pense que Pierre et Paul qui moururent pour la vigne que tu dévastes, sont encore vivants! (Dante, Par. XVIII, 44).

dans un esprit lumineux a quelque chose de triomphal qui peut vaincre d'autres résistances plus obstinées que celles de Mme X...

« Le protestantisme, dit-elle, nous met la Bible entre les mains et en fait notre loi. Il suppose tout homme capable de pénétrer le sens de l'Ecriture Sainte et de mystères divins qui nous confonde. C'est inconcevable! Il est inadmissible qu'une intelligence abandonnée à elle-même, si supérieure qu'elle soit, résolve toute seule le moindre de ces problèmes immenses. »

Pénible pour un individu, cette incertitude est poignante, angoissante pour qui a charge d'âmes, comme une mère de famille : « Il faut savoir ce qu'on croit. » Et l'invariabilité, l'infaillibilité de la doctrine catholique au milieu des continuelles « variations » des Eglises séparées est une des meilleures preuves de la divinité de l'Eglise romaine. Mme X..., même avant sa conversion, peut écrire :

« Depuis cinq ans j'ai compris qu'il n'y a pas de plus grande grâce que d'être né dans l'Eglise catholique; j'ai vécu par les livres dans l'intimité des grandes âmes qui en font la gloire, j'ai entrevu dans l'Eucharistie les seules forces capables de soutenir notre misérable faiblesse; j'ai jeté de loin sur le sanctuaire un regard d'admiration, d'amour. »

Elle peut s'en approcher enfin avec son grand cœur, qui serait digne d'une telle grâce, si la créature pouvait jamais la mériter.

Cette *Histoire d'une conversion* est vraiment édifiante. Mais faut-il y voir, comme le disait le *Correspondant*, « un admirable exemple de correction, de tenue morale, d'émouvante sincérité, et tout à la fois de force et de discrétion dans l'apostolat »?

M. l'abbé Cristiani, dans la *Croix* du 18 février, reproche au livre, *Histoire d'une conversion*, « l'absence d'*imprimatur* », qui n'est certes pas le fait de feu l'abbé Frémont. Mais ce qui lui est bien personnel, c'est le souvenir peut-être « trop souvent » équivoque de ses triomphes oratoires :

« On vint me dire, écrit-il, que le concours du peuple était démesuré : une sérénité *surnaturelle* s'empara de mon âme, et les deux questions que je devais traiter, que j'avais préparées avec un soin jaloux, prirent tout à coup dans ma pensée une forme lumineuse. J'ai pu tenir en haleine cet immense auditoire pendant plus d'une heure; il ne s'est pas détaché de moi une minute et la grande image de Dieu planant sur cette assemblée lui donna, vers la fin de mon discours, un aspect sublime qui me mit hors de moi, etc., etc. »

« Visiblement, ajoute M. Cristiani, M. Frémont fut une belle âme d'apôtre, généreuse, enthousiaste, conquérante, mais à la façon dont il parle (p. 28) de sa « mélancolie cachée », de l'inassouvissement profond de toutes ses facultés ardentes », de son « prodigieux élan vers l'Infini », des « regrets immenses que lui arrache sa jeunesse évanouie », — il avait alors 32 ans, — et surtout de ses maîtres : Cha-

teaubriand, Mme de Staël, Lamartine, Victor Hugo, Jean-Jacques, Bernardin, Lacordaire, « hommes de style différent et de foi inégale... dont l'âme a échauffé et fait éclore la sienne », on ne peut s'empêcher de voir en lui, en même temps qu'un prêtre honnête, un disciple attardé de l'école romantique ! »

Mais ce qui nous paraît plus grave que ce romantisme, ce sont certaines appréciations sur le catholicisme et les catholiques, le protestantisme et les protestants, qu'on nous permettra de souligner discrètement.

***

« Ah ! certes, écrit Madame X... dans son journal intime, le 23 septembre 1883, nous étions loin du *zèle amer qui anime trop souvent les apôtres du Christ*, qui les divise et les aigrit les uns contre les autres. »

Sur quels « apôtres du Christ » est donc tombée Mme X... avant la providentielle rencontre de M. l'abbé Frémont, et quel « zèle amer », quelles « divisions », quelle « aigreur » a-t-elle dû subir de leur part pour déclarer avec tant d'âpreté qu'il y a « trop souvent » des « apôtres du Christ » taillés sur un tel modèle ? Seraient-ils alors « des apôtres » et faudrait-il profaner ce grand nom en le leur appliquant ?

Mais écoutons ce qu'a dit M. l'abbé Frémont à Mme X... dans cette première rencontre. C'est lui-même qui l'a écrit en vue de la future publication de son livre :

« Me plaçant sur le terrain inexpugnable de la charité, je démontrai... 1° que *le protestantisme avait été, en grande partie, causé par les fautes des catholiques* », p. 24.

C'est très beau, la charité, mais il faut « faire la vérité dans la charité, *veritatem facientes in caritate* ». Or, la vérité historique permet-elle de dire que ce sont « les fautes des catholiques qui ont causé, en grande partie, le protestantisme » ? Non, certes, car les trois dogmes fondamentaux du protestantisme : 1° le dogme psychologique de la corruption foncière de la nature humaine et de la négation du libre arbitre ; 2° le dogme sotériologique de la rédemption de l'homme par le Christ seul, à l'exclusion de toute coopération de nos bonnes œuvres, et 3° le dogme ecclésiologique de la déchéance de l'autorité papale, au bénéfice de l'autorité exclusive de l'Ecriture, individuellement interprétée (1), n'ont point eu comme cause prochaine, ou même lointaine, « les fautes des catholiques ». Luther a trouvé ces dogmes en « respirant à Erfurt l'atmosphère où les Frères du Libre-Esprit et les docteurs Berthold, Wersel et Vesel avaient répandu tant d'idées aventureuses », sans parler de celles de Wiclef et de Jean Huss, et de l'influence qu'exercèrent sur le jeune moine augustin les théories nominalistes de Guillaume d'Occam, les livres mystiques d'Eckart, et Jean de Staupitz, supérieur général des

1. D'après F. Mourret, *Histoire générale de l'Eglise*, V, p. 271.

Augustins, disant à son disciple : « Dieu a blessé (le cœur de l'homme) pour le guérir. Il l'a perdu pour le sauver !... Le Christ est le vrai pardon des vrais pécheurs. » Luther enseigna ces erreurs, de 1551 à 1516, avant de parler passionnément, en 1517, contre les indulgences ; du reste, ses 95 thèses de Vittemberg n'en niaient pas la valeur et la 71e était ainsi libellée : « Anathème et malédiction pour quiconque parle contre la vérité des indulgences apostoliques ! » Sans doute, il s'insurgeait après cela contre la basilique de Saint-Pierre « si chère au diable », contre la déchéance du clergé et contre le Pape ; mais ce n'étaient que les à-côtés de sa doctrine sur la justification par la foi sans les œuvres et sur le libre examen interprétant la Bible.

***

L'abbé Frémont écrit, p. 154 :

« Sous une lumière pleine notre liberté ne s'exercerait pas ; *elle serait, malgré elle, fixée dans le bien.* »

Non, certes, connaître le bien ne suffit pas pour faire le bien, il y a le mot éternellement vrai :

... *Video meliora proboque,*
Deteriora sequor.

« Nous avons besoin de vivre, ici-bas, dans une lumière tempérée, incomplète ; autrement, nous ne serions pas libres de choisir entre le bien et le mal, et *n'étant pas libres de choisir, nous n'aurions aucun mérite.* »

Sans doute, il n'y aurait pas de « mérite » sans « liberté », mais l'essence de la liberté, ce n'est pas « de choisir entre le bien et le mal », car à ce compte ni Dieu, ni la Sainte Vierge, ni les saints confirmés en grâce ne seraient libres. On est aussi libre, lorsqu'on choisit entre deux biens, que lorsqu'on choisit « entre le bien et le mal ».

M. l'abbé Frémont n'était pas non plus dans « la vérité » quand il affirmait, le 3 janvier 1884 :

Le crime de Luther et de Calvin a consisté à *briser l'unité de la foi en haine de quelques hommes qui, d'ailleurs, ne méritaient guère l'estime.* Il fallait réformer et non détruire.

D'abord, c'est, non pas la haine, mais l'orgueil et l'indépendance d'esprit de Luther qui lui a fait « briser l'unité de la foi » et brûler, à Wittemberg, la bulle *Exsurge* de Léon X, 10 décembre 1520. C'est, non pas « la haine », mais l'entêtement opiniâtre, autoritaire de Calvin, curieux et merveilleux exemple du plus formidable « égoïsme intellectuel » dont l'histoire de l'esprit humain fasse, je crois, men-

tion » (1), qui a fait de lui « le Pape de Genève » et l'organisateur puissant du protestantisme.

« Les hommes en haine desquels Luther et Calvin auraient « brisé l'unité de la foi », Léon X, Adrien VI, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie IV, saint Pie V, ne méritaient nullement cette « haine », et leur activité, réformatrice des abus, s'est manifestée surtout par la convocation et la tenue si persévérante, en dépit de toutes les interruptions, du saint Concile de Trente.

C'était à ces Papes, à ce Concile, à l'Eglise, en un mot, de « réformer » la « cour pontificale et une poignée de cardinaux », avec tous les abus indéniables alors existants, et non pas à un moine en rupture de ban avec ses vœux, comme Luther, pas plus qu'à un ancien bénéficiaire de cure française, comme le clerc Calvin, de Noyon.

M. l'abbé Frémont écrit encore, le 3 janvier 1884 :

« *Il me répugne absolument de douter de la bonne foi d'hommes aussi sérieux et aussi éminents que les Guizot, les Edgard Quinet, les Henri Martin.* »

Oui, « éminent », M. Guizot. Mais, « éminent », Henri Martin, le vieux « druide », à l'*Histoire de France* aussi sectaire que fausse? « éminent », Edgard Quinet, « un barbare », comme il s'appelle lui-même, aux haines féroces contre l'Eglise catholique et les Jésuites, au style dur, rocailleux, sans couleur, sans relief, sans souplesse et sans charme » de prophète apocalyptique? M. l'abbé Frémont se moque de nous dans un libéralisme de mauvais aloi. Plaider la « bonne foi » de ces deux derniers énergumènes est une gageure. Quant à celle de Guizot, après les *Méditations chrétiennes* et même l *Histoire de la civilisation en France et en Europe*, elle était défendable. Mais, comme l'écrivait Louis Veuillot, « un livre de ses derniers jours a donné l'effrayante mesure de l'incorrection où ses prétendus principes l'avaient plongé. Nous voulons parler du travail qu'il a intitulé : *Vie des quatre grands chrétiens français :* I. *Saint Louis;* II. *Calvin;* III. *Vincent de Paul;* IV. *Duplessis-Mornay*. Assurément, M. Guizot ne se proposait pas de révolter le sens public. Qu'aurait-il pu imaginer cependant de plus propre à lui faire atteindre ce but? »

M. l'abbé Frémont, — 26 novembre 1883, — appelle « le Protestantisme un *noble faubourg* de la cité de Dieu ». Non, certes; il n'est que la « déformation » de cette « cité » céleste, dont il a mutilé le *Credo*, mutilé les sacrements, mutilé les dogmes et la morale, mutilé la hiérarchie et la structure divinement établies par le Verbe de Dieu fait chair.

Il n'était nullement nécessaire de faire à une protestante de telles concessions au détriment de l'Eglise catholique notre mère; et valait-il bien la peine de déployer une éloquence vraiment apostolique par tant d'endroits et digne du plus beau succès, s'il ne s'était agi que de faire entrer Mme X... d'un « noble faubourg » dans « la cité de Dieu », et non pas de la conduite des ténèbres du schisme et de l'hérésie à la lumière rayonnante du « Soleil de justice et de vérité »?

Th. DELMONT.

1. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, III, p. 326.

PRÉDICATION - RÉCLAME

Parmi les défauts de la prédication contemporaine, il en est un que M. l'abbé Beaupin a négligé de relever dans l'essai analysé en tête de ce numéro. Il ne rentrait pas, il est vrai, dans son cadre, mais il ne sera pas inutile de le signaler ici en appendice.

C'est la réclame.

L'éloge motivé, mesuré, objectif, d'une prédication qui s'attache, pour attirer les âmes, à faire ressortir sa valeur, et même son éclat, n'est que louable. Celui-là cherche surtout à faire goûter, apprécier la parole de Dieu, et non pas directement, principalement, pour ne pas dire presque uniquement, comme on le voit en certains cas, à créer un courant d'admiration au bénéfice de la personne du prédicateur, de sa personne et de ses idées plus ou moins sûres en d'autres matières. Le bluff est ici particulièrement déplacé.

Les exemples n'en sont pas rares à notre époque. Tout le monde les connaît.

En voici un nouveau, que nous citons sans esprit d'animosité contre le prêtre qu'il concerne, mais parce que la réaction contre de tels abus nous paraît importer à la dignité de la chaire chrétienne, et, disons-le, à celle aussi des prédicateurs autour desquels on s'efforce de faire tapage.

On lisait le 5 avril, dans le *Semeur du Tarn*, « organe de la jeunesse catholique Tarnaise », cette information, dont il n'est probablement pas le seul à avoir été favorisé.

AU CANADA. — *Notre ami, M. l'abbé Desgranges, qui tout dernièrement encore était chez nous, se trouve actuellement au Canada où il apporte, avec la chaleur de sa parole convaincante et chrétienne, un peu plus de prestige à la France.*

Tous les grands journaux quotidiens catholiques et même protestants qui l'ont interviewé et photographié à son arrivée, consacrent de longs articles de première page à ses conférences qui attirent toutes les semaines, malgré un froid de 15 à 25 degrés au-dessous de zéro, des foules de 10 à 12.000 personnes dans la vaste église de Montréal.

Nous qui connaissons son pouvoir sur les foules, nous ne doutons pas un seul instant que la « Bonne nouvelle » que M. l'abbé Desgranges est allé annoncer là-bas ne soit une « Bonne semence ».

Si les journaux se sont emparés, dès le premier jour, pour l'interviewer et le photographier, de M. l'abbé Desgranges, venu au Canada pour prêcher le carême à Montréal, c'est que son apparition avait été préparée, célébrée et chauffée par la presse, avant qu'il débarquât, comme celle du ténor Caruzo ou de Sarah-Bernhart. Nous avions eu entre les mains ces dithyrambes où s'étalaient les moindres détails biographiques sur le prédicateur, et sur ses faits et gestes, hormis toutefois ceux du grand apôtre du *Sillon*.

Les apôtres et les anciens hérauts de la « Bonne nouvelle » y allaient autrement.

Nous nous garderons bien d'émettre un doute sur ce qu'est, au Canada, la prédication de M. l'abbé Desgranges, n'en sachant rien. Serait-il vrai que les journaux protestants, aussi bien que les journaux catholiques, la trouvent assez à leur goût pour lui consacrer de longs articles en première page? Et qu'en devrait-on penser?

D'autre part, M. l'abbé Lespinasse, vicaire général d'Agen, prêchait cette année le carême à Saint-Louis des Français, à Rome.

La *Croix* de Paris annonçait, l'autre jour, dans ses dernières nouvelles, où elle mentionne en quelques mots les faits dont elle ne veut pas faire attendre la connaissance à ses lecteurs, que M. Lespinasse venait de prêcher un sermon de charité dans cette église devant une nombreuse assistance. Je ne voudrais pas être irrespectueux ni désobligeant, mais je pense que plus d'un lecteur aura passé en se disant : Allons! Tant mieux!

Ces quatre maigres lignes étaient pourtant trop peu, sinon au gré de la *Croix*, du moins à celui des admirateurs de M. Lespinasse, quoique notre grand organe religieux dût avoir trop à faire, malgré ses six pages, s'il lui fallait consacrer un compte-rendu à chacun des prédicateurs « distingués » qui se sont fait entendre dans les principales chaires pendant la grande quarantaine. J'écarte l'hypothèse où le suivant, paru dans la *Croix* du 11 avril, émanerait de M. Lespinasse lui-même, car, jusque dans le style, la réclame ne prend pas la peine de se déguiser. Le morceau vaut la peine d'être cité à cause de cela.

M. le chanoine Lespinasse, vicaire général d'Agen, qui achève de prêcher le Carême à Saint-Louis-des-Français avait, dès le début, attiré autour de sa chaire un nombreux auditoire. Il l'a gardé jusqu'au bout, et c'est là, à coup sûr, le meilleur signe que sa prédication a été goûtée. Elle a mérité ce succès par sa clarté, par sa chaleur, par l'abondance des développements, par la justesse des aperçus, et surtout par la constante préoccupation apostolique.

M. le chanoine Lespinasse a su donner à la suite de ses discours un bel enchaînement, ayant adopté, pour sujet général, *la Vie de la foi*. La plus exacte théologie n'a cessé de l'inspirer jusque dans l'ordre qu'il a suivi. Décrivant d'abord la foi en elle-même, il l'a montrée vertu infuse reçue au baptême avec la grâce de la justification, et il a fait voir les effets bienfaisants qui en résultent pour chaque individu, dont elle perfectionne l'intelligence et la volonté, et qui rejaillissent sur la société tout entière. Etudiant ensuite la foi dans son objet, le distingué quarésimaliste a précisé le motif surnaturel de notre adhésion aux vérités qu'elle nous propose. Il s'est, comme il convenait, étendu sur les signes de crédibilité, et spécialement sur les miracles. Avec une évidente opportunité, il n'a pas craint de considérer les miracles qui continuent à s'accomplir sous nos yeux, et il a étudié de près les guérisons extraordinaires de Lourdes.

Une indisposition le contraignit à se faire suppléer pour quelques-unes de ses dernières prédications. Le R. P. Alix, O. P., maître des novices au Collège angélique, qui le remplaça, notamment le dimanche de

la Passion, élucida, avec une remarquable élévation théologique, les rapports entre la science et la foi. M. le chanoine Lespinasse, qui donna d'ailleurs toute la retraite pascale sur les moyens de préserver, d'entretenir et de développer la foi, reprit le cours de ses instructions le vendredi 3 avril; il y adressa d'abord un éloquent appel en faveur de la quête destinée à la *Conférence internationale de Saint-Vincent de Paul des étrangers* et à l'*Association des Dames de charité* de Saint-Louis. Il traita ensuite, avec une belle ampleur, le sujet capital de la règle de la foi, montrant dans l'Eglise l'indéfectibilité doctrinale et dans le Pape le gardien de cette indéfectibilité.

Comme poncif, on ne fait pas mieux.

Mais il y a quelque chose de plus piquant. Les amis de M. Lespinasse ne sont pas tous adroits. Ils n'ont pas non plus des relations très sûres, et il ne faut pas faire de compliments à celui qui, grâce aux siennes, réussit à faire passer un pompeux éloge du prédicateur dans... l'*Italie*, le journal moderniste qui outrage chaque jour le gouvernement de Pie X! La pièce était d'ailleurs tournée quelque peu dans le goût du journal, quoique son début rapproché de celui de la précédente feraient se demander si l'une et l'autre n'ont pas été écrites de la même main.

On lisait dans l'*Italie*, le 23 mars :

Le chanoine Lespinasse, vicaire général d'Agen, prédicateur de la station, a su grouper et retenir autour de la chaire de Saint-Louis-des-Français un auditoire d'élite. Ce succès est justifié par le talent avec lequel l'orateur sait traiter le sujet très ardu qu'il a abordé; ardu, mais d'une opportunité qui s'impose à tous les esprits attentifs aux préoccupations de leur temps. Il parle de la foi, de ses sources, de ses raisons, de ses problèmes, de son influence sur les vies individuelles et les mœurs publiques. L'hygiène même de la foi, qui veut être vécue et veut faire vivre sa vie à chacun d'entre nos contemporains, n'est pas oubliée.

Les auditeurs de M. Lespinasse ont ainsi l'heur d'assister à des conférences apologétiques du plus haut intérêt; l'érudition historique y marche de pair avec la solidité de la doctrine théologique; l'austérité du sujet se pare de toutes les élégances d'une parole bien française; les problèmes les plus abstraits sont présentés sous une forme très vivante; on n'y sent pas l'appareil toujours quelque peu rebutant d'une préparation livresque, mais le jaillissement spontané d'une pensée longuement méditée. Aussi philosophes et savants ne sont pas rares autour de la chaire d'un incontestable maître de la pensée contemporaine. Nous avons reconnu dans cet auditoire d'élite, les figures d'un bon nombre de notabilités scientifiques. Quant aux auditrices, personnifications élégantes et intellectuelles de la Rome vivante, loin de s'effrayer d'un thème austère, elles montrent une fois de plus l'intérêt qu'elles portent aux plus hauts problèmes de l'esprit.

L'auditoire masculin des conférences de Saint-Louis-des-Français est de jour en jour plus compact. Le discours de l'orateur est suivi chaque fois d'une brève cérémonie religieuse, durant laquelle s'exécutent des chants sacrés choisis avec un goût exquis et interprétés par des artistes de premier ordre.

Les soirées des dimanche, mercredi et vendredi dans le cadre distingué et discret de Saint-Louis-des-Français offrent à l'auditoire recueilli et avide

d'émotions religieuses une heure charmante de puissante jouissance de pensée intellectuelle et de sentiment artistique d'une rare et pénétrante intensité, vivement goûté par un public d'élite.

Mais, oh! vicissitudes humaines! Le lendemain, volte-face dont nous ne saurions expliquer la raison. *L'Italie* désavouait cet article et le dénonçait brutalement comme une réclame envoyée du dehors.

CUIQUE SUUM. — Sous notre rubrique des choses religieuses et vaticanes s'est glissé hier un article de réclame en faveur d'un certain prédicateur de carême, article dont nous sommes d'autant moins disposé à prendre la responsabilité, qu'ayant assisté à l'un ou l'autre sermon, nous avons pu admirer seulement, l'incohérence et la médiocrité de l'orateur.

Le style de l'article prouve d'ailleurs amplement qu'il n'a pas été écrit à la rédaction.

Et nunc erudimini...

Il est temps de revenir à la simplicité évangélique.

LE LIBÉRALISME DE MONTALEMBERT

Personne plus que nous n'admire l'éloquence incisive et mordante, généreuse et passionnée, que déploya pendant vingt ans ce noble « fils des Croisés » au service de toutes les grandes et saintes causes, la liberté de l'enseignement, la défense des nationalités opprimées, Irlande, Pologne, Grèce, chrétiens de Syrie, le Sonderbund, l'expédition de Rome et le pouvoir temporel du Pape. Chef incontesté du « parti catholique » sous le Gouvernement de Juillet et la République de 1848, Montalembert lui rendit les services les plus éminents et les couronna par sa belle *Histoire des Moines d'Occident*.

Pourquoi faut-il que de si grands mérites aient été ternis par un libéralisme que le grand orateur avait puisé à l'école de Lamennais et de l'*Avenir?* Ceux qui ont le souci de sa gloire devraient nous épargner le chagrin de constater que ce libéralisme s'accentua jusqu'au dernier jour.

Ce n'est pas ce souci qui semble avoir présidé à la publication faite par la *Revue des Deux-Mondes*, le 1er et le 15 novembre 1913, toute une série de *Lettres* du comte Charles de Montalembert à la comtesse Sophie Apponyi, Hongroise, veuve du comte Jules Apponyi, fils du comte Antoine Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, de 1824 à 1848.

Dans ces *Lettres*, qui vont de 1861 à 1868, il y a la délicate et noble vivacité de sentiment du père et de l'ami, la chaleur d'éloquence et la distinction aristocratique qui furent toujours l'apanage de l'illustre orateur qu'on a égalé, mais non pas surpassé à la tribune française. Il y a aussi l'aigreur et l'amertume d'un homme à qui la tribune parlementaire avait valu les plus beaux triomphes et qui, à partir de 1852, s'était vu fermer l'accès de cette tribune et condamner à un silence qui lui pesait comme une épreuve intolérable :

« Cette grande et surprenante renaissance de la vie parlementaire en France, écrivait-il le 23 janvier 1864, sans que j'y sois pour rien, est une grande amertume pour moi. Songez donc que, depuis mon adolescence à 21 ans jusqu'à 41, j'ai toujours été mêlé à tout ce qui s'est dit et fait dans mon pays, que j'ai eu pour collègues et pour amis, M. Mun (1) et M. Berryer et tous ceux qui reparaissent aujourd'hui sur l'horizon avec un éclat nouveau, *tandis que je languis, oublié et anéanti, comme un naufragé dans une île déserte.* »

Il est « aussi peu de son pays que possible », et « cette infirmité explique en partie l'impopularité dont il jouit » (30 juillet 1861).

On pardonne volontiers au noble comte cette nostalgie de la vie politique et de l'éloquence parlementaire, où il avait brillé d'un si vif éclat pendant vingt années.

On est moins édifié des rancunes qu'il garde contre Louis Veuillot, alors privé de son organe par la suppression momentanée de l'*Univers* (1860-67), contre le clergé du second Empire et contre les directions de Sa Sainteté Pie IX.

***

Le 15 mai 1862, il dit, à propos de Lacordaire :

« C'était un homme, et quel cœur! et non pas des fanatiques sans énergie comme sans esprit, courtisans d'un césarisme idéal, comme tous ceux qui, à Rome ou à Paris, respirent et admirent cet infect *Parfum de Rome* qu'on vient de me faire lire en même temps que *l'Eglise devant la Révolution*, par Crétineau-Joly, autre produit du même panier pour moi... Je suis sorti de cette double lecture avec une répugnance invincible. »

Le 23 mars 1863, il « craint que (la comtesse Apponyi) ait été *veuillotisée* depuis son arrivée à Rome. S'il en est ainsi, le mal est irréparable, car j'ai remarqué que ceux dont le cœur avait été atteint par ce venin n'en guérissent *jamais*... Même avec les conditions de salut (que vous aviez) on succombe à la contagion ».

Il est question ailleurs de « la tourbe veuillotiste » (23 octobre 1862).

Ainsi donc, Louis Veuillot, c'est une « infection, un venin inguérissable, une contagion » mortelle. Si M. de Montalembert a échoué, en 1863, aux élections pour le Corps législatif, en Bretagne et en Franche-Comté, la faute en est à Louis Veuillot (!)

« Le clergé (du Doubs) qui, malgré les calomnies de M. Veuillot, m'a énergiquement soutenu, a perdu tout empire sur les populations. MM. Keller, Cochin, Falloux, tous les candidats catholiques (2), en un mot, ont échoué comme moi. C'est la conséquence naturelle de la politique insensée que l'*Univers* et le *Monde*, si approuvés à Rome, ont inspirée pendant dix ans d'impérialisme au clergé et aux fidèles. »

1. Il faut, sans doute, lire Thiers, élu en 1863.

2. Non : il y avait d'autres candidats catholiques et impérialistes qui avaient été élus.

On avouera que, si Louis Veuillot avait besoin d'être défendu pour avoir dit, dans une lettre à Mme de Pitray, « l'acariâtre Charlotte, plus connue sous le nom du comte de Montalembert », on pourrait alléguer à sa décharge les injures auxquelles se laissait aller le noble comte, qui parle encore ailleurs de « cet ensemble grossier de passions, de préjugés et de rancunes qui se personnifie dans le *Monde*, succédané de l'*Univers* (6 juin 1885).

***

Si dur pour un ancien ami qui, lui, ne rêvait que d'une réconciliation avec l'ancien chef du parti catholique, le comte de Montalembert n'est pas plus tendre pour le clergé du second Empire.

Il ne se gêne point pour dire, 7 mai 1863, à l'occasion de sa double candidature en Bretagne et en Franche-Comté, où, pourtant, « le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, lui a témoigné un dévouement aussi courageux qu'inespéré » :

« Je suis habitué à une telle ingratitude, à une telle bassesse de la part des principaux dignitaires du clergé, que cette sympathie publique de mon archevêque m'a beaucoup touché. C'est un devoir pour moi de vous le raconter, parce que je vous ai dit beaucoup de mal de notre clergé. Malheureusement, il mérite trop d'être blâmé en général sous le rapport politique, et, en ce moment même, plusieurs des défenseurs les plus zélés du Saint-Siège, combattus par le pouvoir impérial avec acharnement, sont abandonnés par leurs évêques. »

L'accusation est bien grave contre ces évêques; il faudrait des faits précis pour la justifier. M. de Montalembert n'en allègue aucun, et il ne craint pas d'écrire, le 24 juin 1863 :

« Je n'ai pas réussi, parce que j'ai eu contre moi, en Bretagne, un évêque servile. »

Que fait donc Montalembert de « l'impopularité », dont il a dit « qu'il jouissait » alors ?

Voilà l'homme qui, après avoir accusé un évêque de « servilité », va se plaindre amèrement qu'on ne respecte pas assez Lacordaire et la personne de Mgr Dupanloup, « notre unique et admirable évêque d'Orléans ! » (6 juin 1865). — Et Mgr Pie, et Mgr Gerbet, et Mgr Parisis, et Mgr Dupont des Loges, et le cardinal Mathieu, et tant d'autres ne comptaient donc pas pour notre libéral ?

***

Mais ce qui est plus fâcheux encore dans les *Lettres* de Montalembert à la Comtesse Apponyi, c'est la manière dont il parle de Pie IX, de son gouvernement et de ses actes pontificaux.

« Le pouvoir temporel des Papes, écrit-il le 25 mai 1862, ne survivra, — s'il survit — qu'à la condition d'une transformation radicale. Causez

de tout cela avec M. Cochin, personne n'est mieux à même de vous éclairer sur cet avenir. »

Voici des critiques qui portent plus haut que le gouvernement temporel de Pie IX :

« L'Eglise avait besoin de cette épreuve (le Pape exilé) pour remonter à la hauteur de son auguste mission (Elle en est donc déchue !), au milieu de cette société moderne qui ne la comprend pas et qu'elle ne comprend pas (!!), mais que l'on essayerait en vain de ramener dans les voies du passé » (29 septembre 1862.)

Ce qui suit est beaucoup plus vif, 27 décembre 1862 :

« L'ensemble de la politique qui règne à Rome me déplaît. J'espère être aussi bon catholique que n'importe qui, et je crois avoir fait mes preuves à cet égard; mais tout en ayant *horreur* du piémontisme, du cavourisme, etc., je suis convaincu qu'à Rome on ne se fait pas une juste idée de la situation du monde actuel, qu'on y tient outre mesure à une foule de vieilleries qui doivent disparaître sous peine de conduire à des résultats absurdes et odieux, comme dans l'affaire de l'enfant Mortara, et, en revanche, qu'on n'y tient pas assez compte de la *liberté* et de l'*honneur*, deux choses sacrées à mes yeux et dont je ne veux pas qu'on me parle comme de *chimères profanes*, étrangères ou hostiles à la religion... N'allez pas toutefois me regarder comme un hérétique ou révolutionnaire, parce que je demeure inébranlablement fidèle aux nobles croyances de ma jeunesse, et à la conviction que la société moderne ne se reconciliera avec l'Eglise catholique que sur le terrain de la liberté et de l'honneur. »

Ce n'est pas l'Eglise catholique qui a méconnu « l'honneur et la liberté » véritables : c'est la société moderne qui les a laïcisés.

Montalembert prononce en 1863 ses fâcheux discours de Malines : « L'Eglise libre dans l'Etat libre », et il écrit le 19 octobre :

« Je craignais tant que mes discours de Malines ne vous eussent inquiétée, tant ils ont été mal rendus par la plupart des journaux qui s'en sont occupés, tant surtout ils ont été détournés de leur véritable sens par les calomnies et les insinuations perfides du *Monde* et de sa séquelle qui, sans en citer un seul mot, n'ont pas craint de dire que j'avais affligé tous les catholiques et n'avais été loué que par les libres-penseurs. »

Arrive le *Syllabus*, 8 décembre 1864. Montalembert écrit :

« J'étais jusetment à Paris, lorsque ce document a paru, et je ne puis comparer la *consternation* qu'il a produite chez tous les catholiques non fanatisés par le *Monde*, qu'à celle dont tous les honnêtes gens ont été accablés au lendemain de la Révolution de 1848. »

Louis Veuillot avait donc raison de combattre le libéralisme de Montalembert et d'en appeler à tous les catholiques sincères : est-ce que *la consternation* est le sentiment d'obéissance filiale qui convient, devant une Encyclique et un document pontifical de la plus haute importance doctrinale, à quelqu'un qui se dit « aussi bon ca-

tholique que n'importe qui? » Et puis, peut-on sans injure pour le Saint-Siège, comparer à la Révolution de 1848 un document qui, au lieu d'être une « révolution », n'était que le résumé, le « Syllabus » des « erreurs » déjà condamnées par l'Eglise romaine? Hélas! Montalembert, au lendemain du *Syllabus* comme au lendemain de ses discours de Malines, demeurait « le libéral » impénitent, que ne parvenait pas à convaincre Mgr Dupanloup, dont il cite de belles lettres :

« L'Eglise, mon ami, ce ne sont pas les hommes que l'Eglise. Les hommes passent, l'institution de Jésus-Christ reste. Les hommes ne sont pas saints, l'institution de Jésus-Christ est sainte : en un mot, l'institution de Jésus-Christ est divine, mais les hommes sont des hommes et c'est précisément ce qui reste en eux d'humanité qui fait ressortir et éclater la divinité de l'institution. Elle a un côté divin, mais aussi un côté humain. C'est pourquoi il y a, et il doit avoir dans l'histoire de l'Eglise, à côté de la lumière, des ombres, à côté des grandeurs, des défaillances, à côté de la sainteté, la peccabilité humaine. Le Pape lui-même, chef de l'Eglise, est infaillible, lorsqu'il parle en son nom et dans les conditions où l'infaillibilité lui est promise. »

Plût à Dieu que le grand évêque d'Orléans et le comte de Montalembert eussent toujours gardé de tels sentiments! Le noble comte n'aurait pas écrit son article si fâcheux contre « l'idole du Vatican », et Mgr Dupanloup n'aurait pas été le chef de l'opposition à la définition de l'infaillibilité pontificale, sous prétexte qu'elle était inopportune.

Mais Montalembert, en 1864-65, comme au moment de sa mort, en voulait à Louis Veuillot d'avoir dit :

« Qu'il y a eu deux Pie IX : Pie IX premier, de 1846 à 1850, et Pie IX deux, qui est, selon lui, le bon. Je suis, comme en tout, d'un avis opposé au sien et je suis pour Pie IX *premier*, pour le pontife dont l'avènement a été salué par les acclamations des deux mondes, et qui semblait alors prédestiné à établir *cette bonne intelligence entre l'Eglise et la société moderne, qui est absolument indispensable à l'une comme à l'autre :* » (8 mars 1866).

Telle est, hélas! la chimère obstinément poursuivie par Montalembert, comme si l'Eglise avait besoin, pour ses immortelles destinées, de s'harmoniser avec les principes « de la société moderne » qui lui sont radicalement opposés!

Il écrivait encore, le 9 mars 1862 :

« La *révolution c'est nous* », a dit le prince Napoléon : toute la situation est dans ce mot. Or, la révolution sera invincible, tant que le catholicisme et la liberté ne se sont pas sérieusement alliés, et nous sommes bien loin de cette entente si nécessaire.

Voilà « l'illusion libérale », comme le disait Louis Veuillot, l'illusion libérale que Montalembert avait héritée de Lamennais et de l'*Avenir* et dont il ne devait jamais se guérir. Il oubliait, hélas!

les paroles de Grégoire XVI dans l'Encyclique *Mirari vos* et les enseignements de Pie VI dans sa *Lettre* du 23 avril 1791 à l'archevêque d'Avignon et aux autres évêques du Comtat Venaissin, où il condamne « les Droits de l'homme » comme « formellement contraires à la religion et à la société : *Illa scilicet jura religioni et societati adversantia.* Léon XIII les a condamnés à son tour, dans l'Encyclique *Immortale Dei*, sous le nom de « principes modernes, fondements d'un droit nouveau ».

Th. Delmont.

CONTRE LES « INTÉGRAUX »

Quelques documents à enregistrer, sans commentaires, après tant d'autres.

On lisait dans l'*Unità cattolica* du 9 avril, cette information parue le 28 mars dans le *Corriere della Sera.*

Nous avons à enregistrer encore aujourd'hui une nouvelle manifestation qui, pour être moins importante que celle signalée hier (on verra celle-ci plus loin). ne manque pas d'intérêt.

Le P. Kolb, un des plus connus et des plus influents jésuites autrichiens, a prononcé un remarquable discours dans la réunion du « Pius Verein », tenue à Vienne. Comme tout le monde le sait, c'est une des plus importantes associations catholiques orthodoxes d'Autriche; beaucoup de ses membres appartiennent au clergé ou à l'aristocratie. Dans cette réunion à laquelle assistaient, entre autres, Mgr Pifll et l'archiduchesse Marie-Valérie, le P. Kolb a fait une charge à fond de train contre les intégralistes, dénonçant la campagne de suspects et de dénigrements à laquelle ils se livrent en Autriche. A un moment de son discours, le P. Kolb a cité, en la faisant sienne, la parole suivante prononcée par le Primat de Hongrie : « Les vrais catholiques intégraux ne sont pas ceux qui n'agissent pas en chrétiens. »

Le discours de l'illustre Père jésuite aura certainement un grand écho en Italie, car le P. Kolb doit venir prochainement faire une suite de prédications dans l'église allemande Sainte-Marie dell' Anima.

C'est un phénomène remarquable que les jésuites, qui, tant en Autriche qu'en Allemagne, passaient jusqu'ici pour les paladins de l'intransigeance, s'associent (1) aujourd'hui au mouvement de protestation et de réaction soulevé par les excès de l'anti-modernisme.

Ce mouvement ira toujours s'accentuant, et, comme nous l'avons fait prévoir, il prépare l'orientation politique du nouveau pontificat.

C'est dans la moderniste *Italie* du 24 mars, que nous trouverons l'autre manifestation, plus importante encore que celle du P. Kolb, à laquelle le *Corriere della Sera* faisait sans doute allusion.

Mgr Paul Tei, de l'Ordre des Capucins, évêque de Pesaro, a publié une remarquable lettre pastorale dans laquelle il s'occupe aussi de la presse qu'il appelle l'apostolat le plus formidable de notre époque.

La presse, dit-il, doit servir à améliorer les mœurs, à défendre les droits

1. L'*Unità* redresse ainsi, en rappelant l'article des *Etudes :* dirigent.

de Dieu et de l'Eglise, à faire resplendir la figure du Vicaire de Jésus-Christ.

La presse catholique a aussi la mission d'exercer un apostolat social, mais pour pénétrer dans les familles, « les journaux doivent avoir en abondance des nouvelles pouvant intéresser la vie intellectuelle, littéraire, commerciale et politique du temps, avec cette prudence qui, étant fille de la morale chrétienne et des enseignements de l'Eglise, l'assure contre tout danger de dévier du droit chemin ».

L'évêque de Pesaro insiste ensuite sur la nécessité de la concorde entre journaux catholiques, disant qu'on ne doit pas frapper les hommes, mais les erreurs, semer la discorde et surtout qu'on doit s'abstenir de prononcer des sentences en matières délicates.

Si l'on observait le précepte : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*, on gagnerait mieux la sympathie du public et l'on donnerait un bel exemple aux adversaires en se traitant réciproquement avec courtoisie.

L'évêque ajoute :

« Aujourd'hui, malheureusement, il y a des personnes qui, de bonne foi, ou comme elles disent poussées par un grand amour envers l'Eglise et le Pape, voulant montrer leur obéissance inconditionnée au généralissime, passent par-dessus la tête des capitaines et n'obéissent point à l'évêque qui est près d'eux et arrivent ainsi à se soustraire à l'obéissance au Pape qui est au loin. »

« Quelle anarchie ! Avec un pareil système d'obéissance à l'autorité, aucun gouvernement civil ne pourrait subsister, encore moins le gouvernement de l'Eglise où le troupeau est lié aux pasteurs et ceux-ci sont liés au Centre Suprême, au Pasteur des Pasteurs, et enseignent et conduisent les hommes *jure divino*, comme l'enseigne Léon XIII. Nul ne peut être avec le Christ s'il n'est point avec le Pape et nul ne peut être avec le Pape s'il n'est point avec l'évêque.

» Heureusement, nous avons une unité telle de l'Episcopat avec le Pape que jamais on ne l'a eue mieux dans le cours des siècles passés. Quiconque oserait mettre en doute cette unité, la qualifiant d'hérésie nouvelle et inventant pour l'exprimer un vocable nouveau, sans le vouloir, offenserait indignement tout l'Episcopat et l'offense serait encore plus grande à l'égard du Pape Pie X qui, étant heureusement le fondement et le chef de la divine hiérarchie de l'Eglise, est heureux de serrer sur son cœur *tous les Vénérables Frères* du monde catholique, lesquels, comme un seul homme protestent de leur parfaite adhésion au Vicaire de Jésus-Christ, *usque ad sanguinis effusionem inclusive.*

» Il arrive malheureusement que quelquefois on peut lire des appréciations peu respectueuses sur le compte de Ceux qui sont appelés à gouverner une portion de l'Eglise de Jésus-Christ et cela sous le prétexte que ceux-ci ne suivent pas en tout les enseignements du Saint-Siège. Mais qui doit juger en pareille matière ? Le disciple a-t-il le mandat de juger le maître ? La brebis est-elle donc destinée à guider le pasteur ? »

Mgr Tei dit de grandes et fortes vérités, mais il risque d'être dénoncé par les *papaux-intégraux*, inventeurs de l'hérésie de l'épiscopalisme.

On lit encore dans l'*Italie* (16 avril 1914), sous ce titre : « *Les Jésuites contre le catholicisme intégral* ». Ce que disent les *Stimmen aus Maria Laach*, revue des Jésuites allemands. »

En septembre-octobre, la *Civiltà cattolica*, organe des jésuites italiens, a publié des articles très sévères, mais aussi très justes, dans lesquels

elle signalait le danger provenant de l'exagération de la part de ceux que, depuis des années, nous avons qualifiés de « papaux-intégraux », vrais Mormons de l'Eglise catholique, qui passent leur temps à dénigrer tous les honnêtes gens et à les accuser d'hérésie plus ou moins moderniste. Le dévergondage des feuilles de ce parti néfaste, qui entend s'emparer de l'Eglise pour en faire un instrument en faveur de certains partis politiques, a été encore vigoureusement stigmatisé par les *Etudes*, organe des jésuites français.

Les *Stimmen aus Maria Laach* viennent de publier un article dans le même sens, où l'on met les choses parfaitement au point.

Cette revue est l'organe des jésuites allemands. Jusqu'ici les membres de la Compagnie de Jésus ont été accusés plutôt d'être trop *romanisants;* aussi, les déclarations successives de leurs revues autorisées démontrent que, dans la Compagnie de Jésus, on s'aperçoit de l'œuvre délétère qui s'exerce dans l'Eglise catholique et qu'on a compris l'imminence du danger.

Pionniers du catholicisme, les jésuites ont commencé à se mettre à l'avant-garde, comme c'est leur devoir, et ils crient : « Garde à vous! » sachant bien que les sentiers dans lesquels on fait entrer l'Eglise romaine sont dangereux et peuvent lui procurer, non des victoires, mais des défaites dont longtemps elle aura à souffrir tout en ayant les promesses de succès final.

En ce moment, disent les *Stimmen aus Maria Laach,* on invente une théologie nouvelle. Il y eut un temps où l'on en appelait du Pape au Concile. Ces temps sont heureusement passés. De nos jours, il y a des fidèles qui, en appelant au Pape, se déclarent soumis à sa juridiction directe en se jouant des évêques. On en est arrivé dans certaines feuilles catholiques sociales, à dire que ces prêtres peuvent être dans l'erreur, que les évêques peuvent être à côté de la vérité, mais Pierre ne peut jamais se tromper en aucune matière, même lorsqu'il (lui et les papes ses sucesseurs, s'occupe d'affaires concernant des diocèses, parce que le Saint-Esprit l'assiste en tout jusque dans les détails, etc.

C'est une dogmatique nouvelle, disent les *Stimmen aus Maria Laach,* et la revue des jésuites allemands demande si vraiment d'après ces théories, l'épiscopat allemand est en contradiction avec le Pape et si en Allemagne on tend à créer une Eglise schismatique...

Le Christ n'a pas fondé son Eglise sur la base épiscopale parce que de son temps il n'existait ni journaux, ni télégraphes, mais parce qu'il a voulu que la subordination épiscopale et hiérarchique fût la base de l'organisation fondamentale de son Eglise.

Personne n'osera nier l'autorité du Pape sur les évêques, mais, disent très bien les *Stimmen aus Maria Laach,* personne ne peut dire qu'il est exempt de la juridiction épiscopale et tous doivent, avant tout obéir à leurs évêques. Si l'évêque manquait à ses devoirs, c'est au Pape de le rappeler à l'ordre, et alors les prêtres et les fidèles seront avec le Pape.

Mais le peuple allemand a pleinement confiance en ses évêques et les nouveaux théologiens qui se targuent d'avoir une certaine autorité n'ont aucun droit de juger les évêques, encore moins de les condamner de leur propre chef. S'ils faisaient cela, ils empiéteraient précisément sur l'autorité pontificale qui se trouve être seule juge en pareille matière.

L'auteur de l'article des *Stimmen* dit très bien que dans toutes les controverses actuelles il ne peut être question de la suprématie du Pape sur les évêques, suprématie que personne ne met en doute, mais il s'agit de ceux qui intriguent pour se faire croire immédiatement soumis au Pape en passant par-dessus la tête des évêques. Un catholique, disent les *Stimmen,*

doit être juridiquement en adhésion avec Rome par l'entremise de son évêque. Si quelque évêque devait être en défaut au point de vue de la vérité, le Pasteur suprême saura déjà prendre les mesures nécessaires et alors les prêtres et les laïques sauront aussi rompre les liens avec l'évêque.

Mais le peuple allemand a confiance pleine et entière en ses évêques et cela malgré tous les efforts de certains prétendus théologiens qui n'ont jamais appris la théologie.

Les *Stimmen aus Maria Laach* citent ensuite plusieurs textes de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X reconnaissant et établissant les droits et la juridiction des évêques dans l'Eglise et cela se résume dans la formule de Pie X : Que tous les prêtres veuillent bien retenir ce que Léon XIII a dit :

« L'autorité de leurs évêques doit être sainte pour les prêtres; qu'ils soient convaincus par le ministère sacerdotal, s'il est accompli sous la direction des évêques, est saint, salutaire et fructueux. »

Que devient donc en face de tout cela l'hérésie de l'Episcopalisme inventée par certains Mormons de l'Eglise?

Bien entendu, nous laissons à l'*Italie* la responsabilité de son information.

Si les *Stimmen* ont parlé de l'épiscopalisme, comme ce journal le dit, c'est d'une habileté regrettable et cousue de fil blanc. Qu'on nomme donc quelques-uns de ces intégraux qui, dans les circonstances actuelles, se réclament de la juridiction immédiate du Pape, qui est d'ailleurs une vérité définie, au mépris de celle des évêques!

Qu'a-t-on voulu désigner en parlant d'un nouvel épiscopalisme? — Une manière d'éluder les enseignements sociaux et les directions du Saint-Siège, même en des points indiscutables, en s'autorisant des hésitations ou de l'inertie de certains évêques, et d'accuser ceux qui s'en tiennent à ces directions de ne pas se régler sur la hiérarchie.

Il n'est pas inouï dans l'histoire de l'Eglise que des évêques aient mal suivi le Pape, même en des matières plus graves, et que des catholiques, mêmes illustres, aient quand même marché à sa voix, sans contester aucunement la juridiction épiscopale.

J'ignore si de tels évêques se rencontrent actuellement en Allemagne. Dira-t-on qu'il n'y en a nulle part? Et niera-t-on qu'on voit nombre de catholiques se réclamer d'eux, ici ou là, pour faire sournoisement, quand ce n'est pas ouvertement, opposition à ce que veut le Pape?

Le voilà, le nouvel épiscopalisme. Il y a quelques années, le modernisme était une invention des flaireurs d'hérésie. La tactique n'a pas changé. Elle ne fait pas honneur à ceux qui l'emploient.

En même temps que l'*Italie*, et avec la même complaisance qu'elle, le *Corriere della Sera* analysait l'article des *Stimmen*. On lit cette réflexion dans le passage de cette analyse que reproduit l'*Unità cattolicà* du 16 avril :

Cet article publié dans l'organe de la Compagnie de Jésus en Allemagne a une aussi grande importance que celui de la revue, les *Etudes*, organe des jésuites français, qui s'était déjà prononcé ouvertement contre l'inté-

gralisme. Les jésuites sont donc aujourd'hui au premier rang dans la croisade contre les intransigeants, et c'est là un symptôme assez significatif.

Inutile d'observer que c'est prêcher en eau trouble et que, d'ailleurs, comme on l'a déjà fait remarquer, ni les *Etudes* ni les *Stimmen* n'étant des organes officiels de l'Ordre, ces généralisations sont arbitraires et injustes. Il reste qu'il est regrettable d'y avoir donné prétexte.

Sous ce titre : « Les intégristes », une petite revue ecclésiastique de Lyon, « *Le trait d'union* », dit aussi leur fait à ceux-ci, à la grande joie de journaux opportunistes comme le *Télégramme de Toulouse*, qui s'empressait récemment de reproduire en entier son article. Détachons-en ces passages :

Où gît donc le désaccord entre les violents, les « intégristes » et les braves gens du clergé français? Dans une différence de méthodes et de procédés.

Je prétends que les intégristes servent mal l'Eglise et la compromettent. Je prétends même que, leur bonne foi restant insoupçonnée, il se glisse dans leur foi des infiltrations inquiétantes. Ils ont (je grossis un peu les mots) des procédés jacobins et des âmes protestantes.

1. *Les procédés jacobins.* Serait-ce calomnier les feuilles intégristes, que de les comparer aux pires journaux du Bloc jacobin? Dans les deux camps, c'est à peu près dans les mêmes termes, *la dénonciation* à jet continu, c'est « l'abject régime » des fiches, des mouchards, des délégués. *C'est l'intimidation* non seulement pratiquée sans réserve, mais avouée, érigée en système, en doctrine.

Nos « Grands Ancêtres » pratiquaient déjà l'intégrisme; sans se soucier du Roi, ni d'ailleurs des électeurs, ils s'improvisaient législateurs et pouvoir exécutif et, du droit de l'audace, se substituaient à la nation. Nos syndicalistes ne procèdent pas autrement : citoyens conscients et organisés, cerveau de la classe ouvrière, ils s'imposent par la violence à leurs adversaires comme à leurs fidèles. Nos intégristes, toutes proportions gardées, suivent ces utiles exemples. Modestement, ils s'intitulent l'élite et gourmandent, régentent pasteurs et brebis. Et aux uns comme aux autres, l'audace réussit. Il faut marcher droit. Nous ne risquons pas la guillotine, ni la chaussette à clous, mais nous risquons notre honneur sacerdotal. Et c'est pourquoi la discussion au grand jour nous est interdite. C'est triste, mais à qui la faute Il ferait bon, à moins qu'on ne soit cardinal (et encore!) ou « les *Etudes* », dire leur fait à nos modernes Fouquier-Tinville. Du coup, nous serions insultés, modernistes suspects. Le devoir est de rester derrière le rempart jusqu'au jour où nous pourrons combattre à armes égales.

Avec l'intimidation, c'est encore *la manie de la surenchère*. Les jacobins ne se trouvaient jamais assez avancés, leur terreur était de se voir accusés de modérantisme, nos radicaux glissent à gauche, nos jacobins noirs glissent à droite. Les modernistes déformaient la foi en l'adaptant, en l'humanisant, en la désossant, si je puis dire, en la privant de son armature, de la hiérarchie, de sa base historique et philosophique. Ils se croyaient encore chrétiens, ils n'étaient à coup sûr, ni catholiques, ni romains. Eux, les intégristes, déforment et minimisent, mais à leur façon. Ils sont tellement catholiques qu'ils ne sont presque plus chrétiens. Ils ne voient dans l'Eglise que l'armature, la hiérarchie; l'âme et l'esprit leur échappent. Et, par une apparente contradiction qui est au fond subtile logique, ils introduisent dans cette religion appauvrie d'organes essentiels, des éléments hétérogènes, la politique, la « politique d'abord », la politique royaliste, et encore celle de l'Action Française. Ils y font entrer aussi, et c'est peut-être plus grave, certaines

conceptions sociales inquiétantes; un étrange propriétisme qui, sous couleur de défendre la propriété individuelle, s'inspire de l'individualisme révolutionnaire et du libéralisme de l'*Encyclopédie* et de Manchester, et soustrait l'économie politique au contrôle de la morale.

. . . .

2. *Ames protestantes.* Oh! entendons-nous, je n'accuse pas nos intégristes d'être sciemment et formellement protestants, ni d'écrire dans le *Chrétien libre*, comme fit jadis, je crois, après une défection retentissante, leur plus solide théologien. Tout ceci doit être pris *cum grano salis*. J'enfle le paradoxe, mais le paradoxe n'est que l'exagération de la vérité. Je caricature, mais sous les lignes déformées on retrouve les traits primitifs.

Protestants! — *Presbytériens*, plutôt. Voilà de simples prêtres qui s'érigent en censeurs systématiques de l'épiscopat, qui inventent, suivant le joli mot des *Etudes*, l'hérésie de « l'épiscopalisme ». S'il s'agissait d'une critique modérée, respectueuse, filiale, présentée dans des revues spéciales, le mal n'en serait peut-être pas très grand, mais j'entends d'ici les imprécations de nos bons intégristes, soutiens patentés de l'autorité, si la critique partait d'une plume estampillée. En tout cas je ne sais rien d'aussi douloureux que ces lignes de la *Semaine catholique* du diocèse d'Agen. « Ces rectifications étaient nécessaires. Mais n'est-il pas pénible au chef d'un diocèse de les publier? S'il se taisait, une revue irait semer aux quatre coins de la France des insinuations graves contre la pureté de sa doctrine et la rectitude de sa conduite! Pourquoi de telles suspicions? . Parce qu'un ancien religieux que le Décret rendu le 15 juin 1909 par la Sacrée Congrégation des Rites, déclare impropre, il ne peut le nier, à tout office dans les cathédrales et les curies épiscopales, à tout enseignement dans les universités et les séminaires, grands et petits, bien entendu sauf dispense du Saint-Siège, parce que cet ancien religieux, disons-nous, s'est arrogé le droit de juger en matière doctrinale les catholiques, les prêtres et les évêques. Il est à lui tout seul un Saint-Office, une Consistoriale, une Congrégation de l'Index. »

Et cette question de traiter dans la presse quotidienne les questions de théologie et de discipline, de s'adresser à l'opinion, de la prendre pour juge, n'est-ce pas au fond rationalisme, hypercritéisme? N'est-ce pas leur raison, leur sens propre, qui s'érige en juge de la foi des autres et de la foi. Sommes-nous si loin du *libre examen?*

Et la thèse essentiellement protestante de *la foi sans les œuvres?* Certes ils ne la professent pas dogmatiquement, mais tout se passe *comme* s'ils la professaient. La foi avant tout, puis c'est bientôt, en fait, la foi seulement. Et la charité? Si vos chasses à l'hérétique vous laissaient quelque loisir de lire le *Nouveau Testament*, je vous conseillerais la parabole du Pharisien et du Publicain, et surtout dans la première au Corinthiens, l'éloge de la charité. Vous connaissez tous les mystères, vous avez le don de prophétie, vous n'avez pas encore que je sache déplacé des montagnes, et l'eussiez-vous fait, sans la charité, vous ne seriez encore que le *cymbalum tinniens*. Et puis, vous savez, arrangez-vous avec saint Paul, *caritas benigna est, non agit pauperam, non cogitat malum... non inflatur.*

Malheureux intégraux!...

Il y a aussi un de leurs bons et vieux amis qu'on aurait été surpris de ne pas voir s'unir au concert. C'est M. l'abbé Birot, ancien vicaire général d'Albi, archiprêtre de la Cathédrale et directeur du *Bulletin paroissial de Sainte-Cécile*, une de nos meilleures connaissances aussi. Ils ont, M. Birot et son Bulletin, leurs raisons de

se dédommager dans une occasion si opportune, de la sagesse, opportune également, à laquelle les « chiens errants » de l'intransigeance, comme ils traduisent « *canes latrantes* » les avaient contraints de se résigner depuis quelque temps.

M. Birot songeait seulement faire venir la question avec ce naturel parfait qui est le secret des maîtres et dont il possède toutes les nuances. Le lecteur pourra penser de prime d'abord qu'il y a médiocrement réussi cette fois, si nous lui disons que la diatribe ci-dessous (du 17 avril) se lit dans un très long article sur la reprise nécessaire des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Quel rapport? Mais, qu'il lise jusqu'au bout. C'est dans les dernières lignes que l'art se révèle et que le lien entre les questions apparaît.

Et comment? Le voici. Ah! c'est que, si nous avions un ambassadeur au Vatican, ces relations du Gouvernement avec lui, permettraient à un Briand ou à un Barthou, chefs du ministère, d'obtenir diplomatiquement, en faveur de M. Birot et de ses consorts, une intervention du Pape contre les intégraux, auxquels ils sont actuellement livrés sans défense! — Comme au bon temps où Waldeck-Rousseau trouvait ainsi moyen de faire fermer la bouche aux Assomptionnistes de la *Croix*, n'est-ce pas, M. Birot?

Et voilà, certes, une nouvelle et grave raison, qui avait échappé à d'autres, de demander que la bonne République nous rende bien vite un ambassadeur à Rome.

Quant à la modération avec laquelle M. l'abbé Birot s'exprime ici, elle ne surprendra personne, tout le monde sachant que les violences de langage, les injures gratuites et les insinuations perfides sont exclusivement le fait des Bouledogues de l'orthodoxie.

Cependant, les Catholiques français souffrent individuellement de cette défection de leur gouvernement, aussi bien que l'Etat lui-même. Par la fêlure qu'on laisse subsister, d'étranges abus se glissent. Les rôles se renversent, les responsabilités se déplacent. *La suspicion, la délation, la terreur s'organisent.* Une sorte de pouvoir occulte s'établit, s'impose, par sa seule audace. L'Intégrisme fleurit : c'est le règne des *purs*, comme dans toutes les révolutions. *Et voici le Comité du salut public.* Il tient ses assises dans les journaux affolés *par une surenchère d'intransigeance et de servilité.* Nous avons vécu plusieurs années sous la férule de la *Correspondance de Rome*, et il a fallu le coup de pied d'un évêque allemand dans cette baudruche pour nous en débarrasser. De *La Croix*, avec l'honorable M. Charles, à la *Vigie* avec M. Duguet; de l'*Univers* avec MM. Rocafort et Lecigne, à la *Critique du Libéralisme*, où M. Barbier s'est érigé en procureur général de l'orthodoxie, ex-religieux, abbés ou laïques sans mandat, ces singuliers inquisiteurs occupent toutes les avenues de l'opinion; *l'injure, la calomnie, l'équivoque coulent à pleins bords.* Et malheur aux suspects! Ces gens traduisent à leur barre les meilleurs catholiques; ils décident souverainement des questions les plus épineuses; ils portent des jugements sans appel. M. de Mun est suspect; M. Piou l'est aussi; nous le sommes avec eux. Les évêques eux-mêmes n'échappent pas à leurs critiques, à leurs injonctions hautaines. Cependant, si l'on s'étonne, ces *aventuriers* se vantent de détenir des missions secrètes; si l'on se plaint d'injustices flagrantes, ils se retranchent derrière une sorte de raison d'Etat; ils ont à leur service une théologie et une morale intégristes, déconcertantes autant qu'ingénieuses, qui permettent de qualifier de « Catholiques » des athées notoires, et de traiter en vils modernistes

les humbles chrétiens qui croient en Jésus-Christ. De temps à autre, quelqu'un de ces *naufrageurs* sont démasqués et disparaissent dans le mépris public. Mais leur œuvre reste : une calomnie propagée par la presse est une blessure que rien ne guérit.

Rome laisse aboyer ces *chiens errants*, *canes latrantes*, laissant à chacun de nous le soin de s'en défendre. Mais cela ne laisse pas que de créer dans le pays un malaise profond, et chez les Catholiques un désarroi, un découragement, des souffrances qui paralysent leur essor, des dissentiments croissants qui rendent impossible toute confiance mutuelle, toute coopération générale au bien public.

Qu'on ne s'y trompe pas : c'est un *prurit politique* qui produit cette agitation. Pour la faire tomber, il suffirait que la paix avec Rome lui enlevât toute portée.

Il manque aux catholiques de France la sauvegarde que les catholiques des autres pays trouvent comme citoyens dans la vigilance de leurs gouvernements, qui se mettent très aisément d'accord avec le Vatican pour ce que j'appellerai, par antiphrase, la police des rues et l'assainissement de la voirie.

En avant, le bras séculier... mais foin de l'Inquisition!

Voici enfin la dernière manœuvre, qui n'est pas la moins habile, mais de cette habileté grossière qui fait prendre également en pitié ses auteurs et ses dupes. C'est aussi un nouvel exemple de l'impudence avec laquelle le parti exploite, même à l'avance, les actes du Souverain Pontife.

Le « Corriere della Sera » de Milan donnait le 20 avril, cette information :

Le P. Wernz, Général des Jésuites, vient d'être reçu ces jours-ci par le Pape, et l'audience n'a pas passé inaperçue dans les cercles ecclésiastiques. On la rapproche, en effet, de bruits relatifs à l'élévation du P. Wernz au cardinalat et à un document que le Pape préparerait sur la question des Jésuites et du catholicisme intégral.

Nous avons noté les diverses manifestations par lesquelles les Jésuites, en ces derniers temps, se sont déclarés contre les intransigeants, et, entre autres, l'article connu des *Etudes* de Paris, le discours du P. Kolb, à Vienne, etc... Tous ces faits et d'autres encore ont donné occasion aux intransigeants d'accuser la Compagnie de Jésus de se montrer en contradiction avec les directions connues du Vatican. Or, comme la Compagnie de Jésus a toujours affirmé être en tout avec le Pape, on dit que le P. Wernz a protesté contre ces accusations près du Souverain Pontife qui, pour lui donner satisfaction, se prononcerait prochainement et affirmerait de nouveau ses sentiments d'estime et de bienveillance pour la Compagnie de Jésus. Pour publier ce document, le Pape choisirait l'occasion du centenaire du rétablissement des Jésuites, qui, comme nous l'avons déjà dit, doit se célébrer le 1er août prochain. Il y aura alors, en effet, cent ans accomplis depuis la publication de la Bulle de Pie VII qui rétablit la Compagnie de Jésus supprimée par Clément XIV en 1773.

Si ce document est réellement publié, il aura une grande importance, parce qu'il sera une réponse indirecte aux intransigeants et une approbation complète de la nouvelle conduite des Jésuites. Toutefois, la chose n'est pas certaine, et il faut attendre pour voir si vraiment le Pape portera un tel coup aux intransigeants.

Et voilà la presse qui leur reproche d'exploiter à leur fantaisie les actes du Saint-Siège, de le faire parler quand il n'a rien dit, de n'avoir pour ses volontés qu'un feint respect!...

C'est elle qui déclame contre les « semeurs de zizanie »!...

Tandis que les dits intransigeants, obligés de répondre aux attaques venant de certains membres de la Compagnie ou de revues dirigées par eux, évitaient avec un soin marqué de mettre en cause l'Ordre lui-même, cette presse s'efforçait ouvertement de le solidarisr avec eux, et affectait d'applaudir à son entrée générale en ligne contre les intégraux : aujourd'hui elle le plaint d'être en butte à ces insinuations, oubliant qu'elle a été la seule à les répandre. *Mentita est iniquitas sibi.*

Rien de plus vraisemblable, assurément, que la faveur d'un Bref renouvelant l'expression de la suprême bienveillance du Souverain Pontife pour la Compagnie de Jésus, à l'occasion du centenaire dont la date approche. Mais aussi, rien de plus fantaisiste et de plus impudent que d'en annoncer d'avance la signification.

La Compagnie de Jésus sait bien que, si les « intégraux » ont dû, à leur grand regret, relever les tendances fâcheuses de plusieurs de ses membres et se défendre dans le procès aussi excessif que violent soulevé par ceux-ci, son honneur nous est plus cher qu'à beaucoup d'amis douteux, et que notre vœu le plus sincère est de le voir toujours intact.

E. B.

LE CAS DE M. L'ABBÉ BELORGEY *(suite)*

On a lu dans notre dernier numéro la réponse publique de Mgr l'Archevêque de Bourges à M. l'abbé Belorgey; directeur du *Bien du Peuple,* de Dijon, qui avait eu l'outrecuidance de lui adresser des remontrances au sujet de la lettre collective des évêques de sa Province, sur la conduite à tenir dans les élections. Ce rallié inconvertissable s'obstine à protester en faveur du terrain constitutionnel obligatoire.

La publicité du fait a nécessité un communiqué officiel de Mgr l'évêque de Dijon à sa Semaine religieuse (18 avril), réprouvant énergiquement les écarts de M. Belorgey. Outre l'exposé rapide de faits déjà connus de nos lecteurs, il contient de curieux détails sur d'autres agissements de ce prêtre.

... Ainsi mis en cause, avec son diocèse, l'Evêque de Dijon ne peut et ne doit pas garder le silence. Il lui incombe le pénible devoir de protester contre une attitude qui prend, dans l'espèce, le caractère d'un mépris formel des instructions du Souverain Pontife et de la sentence portée par la Sacrée Congrégation Consistoriale, sentence provoquée avec insistance par l'abbé Bélorgey lui-même et par lui seul.

Soutenir encore la même « thèse erronée », intervenir pour l'accréditer, dans les directions que les Evêques, chargés de gouverner les diocèses, donnent officiellement à leur clergé, marque une telle obstination et un tel dédain des décisions de l'Autorité ecclésiastique, qu'il ne nous est pas possible de laisser passer les graves remarques de S. G. Mgr l'Archevêque de Bourges sans y ajouter les nôtres.

On connaît les faits. M. Bélorgey compose une sorte d'Etude sur *Les Catholiques français et les Pouvoirs établis*. Contrairement à l'usage, il choisit lui-même le censeur diocésain qui doit l'examiner. On le laisse faire. Le regretté Doyen du Chapitre de Saint-Bénigne estime que le *Nihil obstat* ne peut être donné. Pour bien montrer sa condescendance, l'Evêque de Dijon soumet encore ces feuilles à un autre censeur qui conclut au refus d'*Imprimatur* en le motivant. L'auteur s'adresse alors à un évêque voisin dont personne ne peut contester la droiture et la bienveillance. Le prélat refuse son patronage. L'abbé Bélorgey défère son cas à l'Archevêque Métropolitain, Son Eminence le cardinal Coullié, qui ne veut pas s'en occuper. Ensuite, c'est le recours au Pape lui-même. La chose est dite à qui veut l'entendre. Tout le monde le sait. Aussi bien il y avait là l'exercice d'un droit légitime. Personne ne songea à l'empêcher.

Un an se passe. Le 30 juin arrive, à l'Evêché de Dijon, la décision de la Consistoriale dont le Pape lui-même est Préfet et communiquée par Son Eminence le cardinal de Laï.

Le document officiel déclare que l'abbé Belorgey a très récemment constitué un procureur à Rome, auprès de la dite Congrégation, en raison du refus de l'Evêque de Dijon d'approuver l'impression et la diffusion de son opuscule. Après un mûr examen, dit le document, la Consistoriale estime que cette autorisation a été refusée pour de très justes motifs et que la sentence de l'Evêque doit demeurer invariable et définitive. Celui-ci était chargé de signifier ce jugement à l'intéressé et de l'avertir en outre qu'il avait à se soumettre pleinement (1).

Ainsi fut fait, le 3 juillet 1913. L'abbé Bélorgey répondit le 5 juillet : « C'est de grand cœur que j'acquiesce à la sentence de la S. C. Consistoriale qui confirme votre refus d'*Imprimatur*, au modeste opuscule que j'avais soumis à son appréciation. » Il ajoutait : « Dans toute cette affaire, je n'ai eu d'autres intentions que de soumettre mes doutes à l'Eglise. La réponse est venue. Cela suffit.

» J'avais même cessé, bien avant l'arrivée de Votre Grandeur dans notre diocèse, de dire que le devoir des catholiques était d'accepter la constitution en vigueur. Les polémiques avaient cessé.

» Et quand vous avez officiellement déclaré le caractère de l'Union diocésaine, le 1er janvier, et dans le mandement de Carême, *Le Bien du Peuple* a donné sa pleine et entière adhésion, en des termes qu'il serait difficile de rendre plus explicites. »

Cet acquiescement, la justice le demandait, fut rendu public en même temps que la sentence. L'Evêque de Dijon n'avait qu'à le prendre tel quel, encore qu'il n'ait jamais dit, ni écrit, pas plus qu'aucun évêque de France, pas plus que la Sacrée Congrégation de Rome, que les Catholiques ne doivent pas accepter « la Constitution en vigueur ». Comme lui, beaucoup durent le juger de même.

On voit, par le communiqué de S. G. Mgr Dubois, ce qu'il faut en penser. Relativement canalisé à Dijon et se sachant surveillé, l'abbé Bélorgey, obstiné dans ses vues opposées à celles de son Evêque et à « l'appréciation » des juges romains sollicités par lui, se permet d'intervenir, pour les mêmes motifs « réprouvés », près du Métropolitain de Bourges.

Il y a là, pour les prêtres et pour les catholiques, à l'occasion d'une « thèse erronée », qu'il cherche par tous les moyens — nous ne dirons que cela pour le moment — à mettre au jour, un exemple non équivoque d'insoumission et de désobéissance « à ceux qui ont mission de les diriger ».

C'est l'unique raison de notre intervention.

L'attitude que nous réprouvons est d'autant plus étrange que cet ecclésiastique a le recours à Rome facile et l'invoque à tout propos. Certes, on ne saurait

1. *Semaine Religieuse*, 12 juillet 1913.

l'en blâmer, et nous ne le blâmons pas de ce chef. Encore conviendrait-il de ne pas tant évoquer les Congrégations, le Vatican, la Ville Eternelle et de mieux leur obéir quand ils ont parlé.

A son évêque qui, un jour, ne lui avait pas donné satisfaction il écrira qu'il se réserve « de faire résoudre le cas par la Sacrée Pénitencerie à Rome ».

Aù Vicaire Général il fait savoir, à popos d'un Communiqué, que sa « première pensée a été de se pourvoir en Cour de Rome, car, s'il y a « des juges à Berlin », c'est surtout au Vatican qu'il y a chance d'en rencontrer. Avant de prendre le chemin de la Ville Eternelle, je préfère surseoir tout en réservant mes droits, et attendre la réflexion. »

Après avoir réfléchi, et sans doute consulté, il mande au même : « Par les présentes, j'ai l'honneur de vous informer du recours que j'ai formé devant le Saint-Siège contre votre premier Avertissement, et contre le Communiqué de la *Semaine Religieuse* ».

A d'autres, il dit qu'il « en appelle à l'Eglise » ajoutant que si on lui répond qu'il s'est trompé, il est bien résolu à s'incliner et plus probablement à se retirer de la presse. Résolution qui ne lui a jamais été suggérée.

M. l'abbé Belorgey professe, il l'a affirmé, qu'en vertu de son rôle de journaliste s'adressant à des laïques, il doit les diriger sur tous les terrains « temporels et spirituels ». Ce n'est pas du tout notre avis ni notre volonté qu'il en soit ainsi. Il se demande encore ce que serait devenu *Le Bien du Peuple* depuis sa fondation, si au lieu de tenir ferme pour ses convictions, il avait servilement cherché le vent du côté de son chef immédiat.

Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas laisser supposer, en France et à Rome, qu'il y a parmi nous une école ouverte de désobéissance aux instructions du Saint-Siège et aux « décisions transmises. »

Nous ne voulons pas que du fait d'un seul homme ou de quelques adhérents, s'il en a, — mais qui soutiendra cette thèse et cette attitude ? — on continue de faire au diocèse et au Clergé de Dijon une réputation qu'ils ne méritent pas. Car ce n'est pas seulement à Mgr l'Archevêque de Bourges que l'abbé Bélorgey « a exposé ses vues personnelles et déjà réprouvées par Rome ». Tout le monde sait de quel lourd fardeau a été chargé le jeune et éminent évêque de Lille, dans l'organisation d'un nouveau diocèse, et quelles délicates et douloureuses difficultés il a rencontrées dès ses premiers pas. Or c'est encore à Mgr Charost que M. Bélorgey a osé écrire pour discuter à propos de M. l'abbé Lemire et se mêler de l'interdiction des conférences portée par le prélat.

L'Evêque de Lille ne daigna pas répondre, mais nous ne pouvons pas, nous, accepter une façon d'agir qui en remontrera bientôt à tout l'Episcopat. Nous avons pardonné à l'abbé Bélorgey, et nous lui pardonnons, les procédés désobligeants et les outrages publics à notre égard, nous ne pouvons, après nos avertissements officiels et nos monitions privées, ne point blâmer son opiniâtreté et ses intempestives ingérences dans l'administration de nos vénérés Collègues. Les Evêques de France ont un labeur assez rude, ils travaillent trop durement chaque jour ; ils veulent trop, en se tenant au-dessus des discordes politiques et en les déplorant, l'union de tous les catholiques pour mériter d'être ainsi relancés par un prêtre sans mandat, sans autorité, en quelque sorte hors rang, et sans responsabilités.

A Dijon, le 13 avril 1914.

† Jacques-Louis, *Evêque de Dijon.*

Il faut donc s'attendre à voir la *Libre Parole*, l'*Eclair*, et cinquante autres journaux catholiques de France et de l'étranger, sans oublier plusieurs semaines religieuses, surtout celle de *Nice*, qui ont

eu à cœur de donner toute la publicité possible aux plaintes de Mgr l'évêque d'Agen contre le Directeur de la *Critique du Libéralisme* », saisir avec empressement cette nouvelle occasion de venger l'autorité épiscopale et celle des décisions romaines, cette fois méconnues, cette immixtion dans le gouvernement des évêques, L'*Action*, le *Gil Blas*, le *Matin*, le *Voltaire* et autres journaux anticléricaux, sans oublier le *Chrétien libre*, des prêtres apostats et les revues protestantes, ne manqueront pas non plus de les appuyer de nouveau. On saura enfin, que l'autorité des évêques n'a jamais trouvé de défenseurs plus sincères qu'aujourd'hui.

P.-S. — 27 avril. — Désillusion! c'est le silence complet sur toute la ligne.

PERICULUM EX FRATRIBUS

Faut-il ou ne faut-il pas, peut-on ou ne peut-on pas se dire « *catholique intégral* »? — A notre sens, les avis sur cette question demeurent parfaitement libres. La « Critique du libéralisme » l'a voulu faire entendre, pour les raisons indiquées plus bas, en acceptant délibérément l'article que M. Roger Duguet lui avait spontanément proposé et qu'elle n'aurait d'ailleurs point provoqué (15 mars 1914). Mais la forme de plus en plus aiguë que la discussion a prise sous la plume de l'éminent Directeur de la « *Foi catholique* » paraît bien près de faire naître une autre question qu'on estimera plus libre encore : a-t-on ou n'a-t-on pas le droit de défendre une opinion différente de celle de M. l'abbé Gaudeau?

Cette discussion avait déjà presque une histoire quand notre revue s'est ouverte à M. R. Duguet pour la soutenir.

Mis en honneur par l'agence A. I. R., le vocable de « *catholique intégral* » fut critiqué par le Directeur de la *Foi catholique*. C'était son droit. Il le combattait au nom de la théologie, non moins que pour son inopportunité. L'A. I. R. et la *Vigie* répliquèrent. La dispute devint vive. Elle le fut surtout de la part de M. Gaudeau, qui ne se contenta pas d'opposer ses arguments.

Il raillait fort R. Duguet d'invoquer l'opinion favorable d'un théologien étranger à son journal, pour suppléer à la manifeste incompétence dont il faisait ainsi l'aveu; ce qui ne l'empêchait pas de s'appuyer lui-même sur d'autres autorités de même genre, avec une insistance plus grande, comme il le fait encore dans son dernier numéro, en ajoutant que ces théologiens de renfort ont bien voulu lui dire que ses preuves étaient « définitives ». Le sont-elles réellement? Je sais que, même à Rome, des hommes de grande doctrine, de ceux que le Saint-Siège consulte, ont trouvé, sur cette question, sa théologie, qu'il me pardonne de répéter le mot, un peu simpliste.

Mais enfin, sauf l'importance excessive donnée par M. Gaudeau à cette affaire, une lutte à coups de raisons avait sa légitime raison d'être, puisque *sub judice lis est*.

Moins justifié était le ton hautain de l'abbé Gaudeau à l'égard de ses contradicteurs. Mais surtout la surprise fut pénible de le voir mêler à un débat dont l'objet était aussi limité que l'intérêt, des généralisations et personnalités d'autant plus fâcheuses qu'elles tendaient visiblement à déprécier dans l'opinion des catholiques des organes servant la cause de l'Eglise et du Saint-Siège, sinon avec autant de talent et d'autorité, du moins avec autant de zèle et de courage que la *Foi catholique*, et menant le même combat qu'elle, avec une allure différente, il est vrai, sans qu'on ait jamais eu d'erreur sérieuse à leur reprocher.

Quelles que fussent les réserves que M. l'abbé Gaudeau s'estimât en droit de faire sur eux pour son compte, quel besoin, quelle utilité de lancer publiquement ces appréciations désobligeantes, visant ces organes eux-mêmes, d'écraser violemment les pieds de ceux qui ne lui laissent pas la place assez libre, surtout à une heure où les « intégraux » se voient en butte à tant d'autres attaques et où tous ceux qui le sont de fait, qu'ils acceptent ou non l'étiquette, auraient si grand intérêt à marcher unis?...

On a vu le thème : l'incompétence et le *bluff*, l'inconscience égale à l'audace, la fureur de la surenchère, sont les caractères distinctifs du journal moderne. La *Vigie* n'est qu'un journal. Ses rédacteurs sont donc jugés. L'argument ne manque déjà pas de rudesse; sa forme développée devient brutale.

D'ailleurs, est-il juste? Tel quel, on l'appliquerait aussi bien à l'*Univers* de Louis Veuillot, à Aug. Roussel et à M. Arthur Loth, directeurs de la *Vérité française*, à laquelle M. Gaudeau donnait volontiers sa collaboration, à des publicistes du temps actuel, comme notre collaborateur, Paul Tailliez, journaliste de profession, dont nos lecteurs ont cependant apprécié la solidité de doctrine et l'esprit pénétrant. Rabaissera-t-on au niveau méprisable de l'incompétence, du *bluff* et de la surenchère, les remarquables articles philosophiques et théologiques, sans parler d'autres genres, qui ont illustré l'œuvre de ces « journalistes »?

Il y a mieux, car le journaliste, paraît-il, demeure frappé des mêmes tares dans tout ce qu'il écrit même en dehors de sa feuille. L'article de revue que M. R. Duguet a donné à la *Critique du libéralisme* vaut ce qu'il vaut, il est soumis à discussion; mais enfin, c'est un article sérieux de fond, courtois de forme, et, s'il discute l'argumentation de M. Gaudeau, il ne laisse dans sa trame aucune aiguille blessante. A lire la *Foi catholique* du 25 mars, voici ce qu'il en faudrait penser :

« Incompétence et *bluff*, c'est-à-dire légèreté et audace poussées » jusqu'à l'inconscience; parfaite ignorance du sujet, déformation des » arguments de l'adversaire, silence absolu sur ceux auxquels on » ne peut pas même faire semblant de répondre, méthode d'équivo- » ques et de diversion perpétuelle : tels sont, ai-je dit, les caractères » du genre et de l'esprit « journalistiques ». On n'a guère à changer » d'avis après avoir lu ces pages... »

L'A. I. R. à qui on avait déjà dit aussi son fait, se l'entend répéter dans ce même numéro, après qu'on y a mis le nom de Mgr Beni-

gni, pour mieux marquer à qui le trait s'adresse : « Une entreprise » lancée un peu légèrement, appuyée sur une doctrine insuffisante, » et qui, pratiquement, embrouille et divise plus qu'elle n'éclaire » et unit ».

La *Critique du libéralisme* s'était tenue en dehors. Mais, en présence de ces attaques pour le moins inopportunes, en voyant les rédacteurs de la *Vigie* dénoncés comme les deux pelés de qui procède tout le mal, et après avoir lu cette assertion audacieuse que « les partisans, en France, de la méthode (1) des « intégraux » se réduisent à deux personnes, et ce sont les deux uniques rédacteurs de cette petite feuille la *Vigie*... », elle a cru s'honorer en ne reniant pas toute solidarité avec eux en cette matière, et elle a jugé bon de laisser comprendre au public, en acceptant l'article de M. R. Duguet, que l'avis tranchant de M. Gaudeau dans la question débattue, et non moins sur la valeur et les services de la *Vigie* et de l'A. I. R., n'était pas rigoureusement partagé par tout le monde.

A son tour donc d'être qualifiée.

Avec elle aussi, il ne s'agit plus seulement d'une discussion sur un point particulier.

M. l'abbé Gaudeau veut bien, il est vrai, reprocher aux *Etudes* de n'avoir pas fait entre la *Vigie* et la *Critique du libéralisme* une distinction, qui, d'ailleurs, lui sert à merveille pour mieux écraser celle-là, ce qui nous en gâte le prix : « Car il est impossible de méconnaître qu'au point de vue de la compétence, du sérieux de la » documentation et des raisonnements, de la dignité du ton, il n'y a » aucune comparaison à faire entre ces deux organes... ».

Cela le met à l'aise pour ajouter :

> *Il est d'ailleurs loisible de croire que la « Critique du libéralisme », consacrée exclusivement à signaler, dans le domaine des faits* (2), *les « tendances défectueuses des catholiques trop » peu ennemis des erreurs modernes, représente tout au » moins, — avec ses qualités, ses dangers, ses inconvénients » et parfois ses outrances, — le maximum tolérable d'un » genre dans lequel ses partisans les plus déclarés ne peuvent » voir qu'un mal nécessaire.* »

C'est aussi galamment que savamment tourné.

Nos partisans les plus déclarés ne le sont peut-être pas tous à la façon de M. l'abbé Gaudeau, qui demandera tout à l'heure de compter

1. Le passage d'où cette assertion est extraite donne nécessairement à l'expression un peu vague de méthode le sens d'opinion sur la question débattue.

2. Il est très exact qu'elle relève nombre de faits dont la « Foi catholique » s'abstient de s'occuper. Mais la « Foi catholique », elle aussi, n'examine que des faits. Toutes deux les jugent à la lumière de la doctrine, avec une différence d'autorité dont personne plus sincèrement que nous n'attribue l'avantage à celle-ci. Mais si l'on voulait donner à entendre plus ou autre chose, cela deviendrait complètement inexact et arbitraire.

parmi eux. Est-il bien sûr qu'à leurs yeux, notre œuvre, avec ses qualités, compensées, comme bien l'on voit, par ses dangers, ses inconvénients, sans oublier les outrances, n'est acceptable que comme un mal nécessaire, d'un genre dont elle représente tout au moins le maximum tolérable?

Et n'est-il pas plutôt loisible de présumer que beaucoup, même parmi les nombreux amis de M. Gaudeau, estimeront que son attitude, en ces circonstances, représente tout au moins le maximum tolérable d'un genre dans lequel ses partisans les plus déclarés ne sauraient voir qu'un mal sans nécessité?

Nous passons. Il poursuit :

« Plus est trop — (c'est alors trop sur trop) — Et si la *Critique* » *du libéralisme* semble incliner vers ce plus en se solidarisant actuelle- » ment avec les méthodes et les agissements (???) de la *Vigie* (1), » *il est permis à ceux qui se montrèrent ses amis, même en des* » *heures difficiles*, de le regretter pour elle ».

Il y a là un mot qui nous serait sensible, s'il était juste. Il s'accorde avec cet autre, jeté sur sa carte, à notre adresse, par le Directeur de la *Foi catholique* à la lecture de l'article de M. Roger Duguet, mot laissé naturellement sans réponse :

« *Le 17 mars. — Mes sincères remerciements pour la reconnaissance* » *par laquelle vous répondez à ce que j'ai toujours dit et écrit de la* » Critique du libéralisme *et de son Directeur; — et toutes mes félicita-* » *tions pour la façon dont vous entendez décidément vous solidariser* » *avec les procédés et la théologie de la* Vigie. »

Eh! mais, à moins que le Directeur de la *Foi catholique* n'ait deux manières de parler et d'écrire...

L'ingratitude nous pèserait comme un remords. Mais notre confrère nous permettra de lui dire qu'il estime ses bienfaits à trop haut prix, quelle que soit la hauteur du sommet d'où ils descendent. C'est beaucoup de parler de « reconnaissance » pour les marques de sympathie et d'estime échangées entre périodiques de même esprit. Les nôtres ne sont sans doute pas de même valeur que les siennes; nous croyons qu'elles ont racheté ce désavantage en s'affirmant mieux, et nous ne sommes donc point en reste.

La *Foi catholique* se fait un honneur de s'être montrée notre amie, « même en des heures difficiles ». L'ayant très assidûment suivie, nous devons avouer que cet excellent service de sa part nous a complètement échappé. Il nous souvient seulement que le *Bulletin de la Semaine* ayant déversé une hottée d'injures sur le Directeur de la *Critique du libéralisme*, à l'occasion de l'éclat fait par Mgr l'Evêque de Nice, il y a deux ans, M. l'abbé Gaudeau releva vivement l'indignité de cette pièce, mais seulement comme spécimen du genre, et en s'abstenant de nommer celui qu'elle visait, sans rien dire en sa faveur

1. On lit un peu plus loin que la « Critique du Libéralisme » se fait, dans la circonstance présente, « un prolongement » de la *Vigie*. On voit à quoi cela la ramènerait, à prendre la *Vigie* pour ce que M. Gaudeau la donne.

ou à son éloge. Réserve dont nul n'aurait songé à lui faire un reproche, mais enfin, le geste ne prouve pas non plus un sentiment de générosité porté à son comble.

Toutefois, nous nous ferions un sérieux reproche de refuser à M. l'abbé Gaudeau la justice à laquelle il aurait droit, et comme, après le témoignage qu'il se rend, il ne doit plus lui en coûter beaucoup de le justifier, nous l'invitons à le faire, s'il le juge à propos, nous réservant d'expliquer alors pourquoi, à notre avis, il n'a pas sujet de s'accorder ce mérite ou de se faire un titre spécial de ce que le directeur de la *Foi catholique* a dit et écrit de notre revue et de celui qui l'a créée.

Jusque-là, on comprendra que nous n'acceptions pas ce reproche et que nous ayons cru devoir le dire.

Je n'ai pas voulu discuter l'appréciation de M. Gaudeau, mais, volontiers, je la compléterai et la rectifierai même, en montrant ce qu'il augurait il y a trois ans, de la *Critique du libéralisme*, qui est aujourd'hui ce qu'elle était alors. Il écrivait à son directeur :

« Mon cher ami,

» Conformément au dernier mot que j'ai reçu de vous, je reste à » votre disposition (il s'agissait d'un rendez-vous pour déjeuner), » attendant désormais que vous me fassiez signe.

» Je profite de cet intervalle pour vous ouvrir très sincèrement » mon cœur, estimant qu'entre amis c'est le premier des devoirs.

» Je vous assure que, lorsqu'il y a déjà assez longtemps, je vous » ai suggéré de publier en fascicules périodiques le travail pour » lequel il vous était difficile d'avoir un imprimatur (1), je ne pré- » voyais pas et n'aurais pu croire que vous profiteriez de cette idée » pour fonder une Revue définitive, inévitablement rivale de la mienne, » et fatalement destinée, même sans le vouloir, à travailler sur le » même terrain, à me supplanter.

» Si c'est pour le bien, je ne demande pas mieux, et je vous le » dis sans aucune amertume. J'espère et même je suis sûr que vous » regarderez ma franchise comme un acte de vraie confiance et » amitié. *Liberavi animam meam.*

» Ne me répondez pas avant d'avoir lu le numéro actuel de ma » revue, que vous recevrez mercredi, et où les sujets traités vous » intéresseront.

» Bien affectueusement à vous. » B. GAUDEAU. »

E. B

P.-S. — J'ai évité à dessein de rentrer dans le sujet du débat, dont il semble qu'il faille désormais attendre la solution de plus haut.

S. G. Mgr Volpi, évêque d'Arezzo, ayant daigné me faire parve-

1. C'était au sujet des études politico-religieuses et de l'histoire de diverses associations catholiques, qui ont alimenté en partie les commencements de la « Critique du Libéralisme ».

nir, depuis que ces pages ont été écrites, sa Lettre pastorale du jour de Pâques, j'en citerai le passage relatif à cette question, mais, ne voulant pas me départir de cette réserve, je m'abstiendrai d'émettre les réflexions auxquelles ces paroles émanées d'une si grave autorité fourniraient une matière facile.

Mgr l'Evêque d'Arezzo, après avoir éloquemment parlé de la soumission de cœur au Vicaire de Jésus-Christ, poursuit en ces termes :

Que notre obéissance au Pape soit donc entière et s'étende à tous ses ordres et à tous ses désirs. Certainement cela ne plaît pas à l'ennemi, qui, voyant par cette soumission ses embûches découvertes et ses remparts rompus, tente, selon sa vieille méthode, de l'assaillir, *en combattant jusqu'à cette appellation dont on a dû faire usage pour désigner les vrais catholiques qui incluent cette obéissance dans leur programme d'action*, pour se distinguer de ceux qui, pour ne pas renoncer entièrement à leur manière de voir et à leurs aspirations particulières, se contentent de s'en tenir à un *minimum* au delà duquel on cesserait même d'être catholique. Vous le comprenez, je parle de cette appellation de *catholique intégral*, que beaucoup combattent de nos jours, *comme si c'était par ce nom-là qu'est jetée la division dans le camp catholique*. Vaines craintes!

Jamais adjectif ne fut plus propre à exprimer l'attitude obligatoire des catholiques d'action de notre temps. Il en est plusieurs qui se réclament de l'*essence* de la foi, de l'*essence* du christianisme, de l'*essence* du devoir chrétien; et de l'*essence* ainsi conçue, ils font un noyau réduit le plus possible au dogme et aux pratiques qui se remplissent à l'église. Bien plus, nous avons vu des égarés de tous bords s'emparer de ce concept de l'essence pour chercher le *quid* commun entre les diverses religions, dans des publications récentes, jusque parmi les catholiques.

Contre l'abus d'un tel concept, le mot *intégrité* exprime bien tout ce qui, de la foi, et de l'Eglise et du devoir des catholiques, découle pour la confusion des finasseries minimisatrices de l'ennemi.

Il est, physiquement, de l'essence de l'homme de posséder une âme et un corps unis dans l'unité de nature; mais si le corps est partiellement inapte aux opérations de l'âme, même si l'essence demeure intacte, l'intégrité en souffre.

C'est ainsi qu'à celui qui est privé de bras ou de jambes, de la vue ou de l'ouïe, ou encore de l'usage de la raison à la suite d'un dérangement des facultés mentales, on ne peut certainement reprocher de manquer de ce qui appartient à l'*essence* de l'homme, mais bien de ce qui est *intégrité* des membres et de l'exercice des facultés des sens et de l'intelligence.

Une humanité d'estropiés serait toujours une humanité.

Et c'est pourquoi, — bien que les ennemis de l'intégrité de la doctrine et de la discipline et de la profession du catholicisme dans la vie publique, ne jugent nécessaire au chrétien que la seule *essence* de ce qui appartient à la foi, — *les catholiques fidèles aux directions de l'Eglise et conscients de la tendance moderne à diminuer de toute façon les attributions de l'Autorité de cette même Eglise* sur les individus et sur la société civile, *ont bien fait d'exprimer par l'adjectif « intégral » leur conviction et leur profession de catholicisme sans restrictions et sans sous-entendus*.

Au temps de saint Athanase, plusieurs faisaient aussi grief à cet invincible marteau de l'hérésie arienne de ce qu'il employait l'adjectif *consubstantiel* relativement à Jésus, Fils de Dieu, disant que par ce mot il soulevait de graves litiges et donnait occasion à de graves scandales. En réalité, les Ariens ne voulaient pas du mot, parce qu'ils ne voulaient pas de son contenu.

La même chose arrive de nos jours. Aussi, mes chers Prêtres, soyez bien sur vos

gardes pour ne pas être mis en défaut et tenez-vous bien attentifs afin que ne tombent pas non plus dans le piège les fidèles confiés à vos soins. Il n'y a de *catholique intégral* que celui qui, en tout et pour tout, veut être avec le Pape et a envers le Pape une déférence sans réserves, c'est-à-dire pleine, absolue et intègre, car il est persuadé de ne rien pouvoir faire de bien en s'écartant même d'un seul point de ce que le Pape non seulement commande mais désire. Que notre gloire soit d'être tels : alors seulement nous pourrons dire avec vérité : *Quæ placita sunt ei facio semper.*

LE P. BIEDERLACK CONTRE LA « CIVILTA »

Si fâcheuse que soit cette constatation, et quelque regret qu'on éprouve de la faire, il faut bien reconnaître que les divergences publiques de certains membres de la Compagnie de Jésus entre eux donnent un spectacle auquel ses fortes traditions et sa discipline rigoureuse n'avaient point habitué les catholiques.

Le nouvel exemple qui nous en est offert aujourd'hui ayant déjà la publicité la plus notoire, on ne nous accusera pas de chercher le scandale en le rapportant. Il est d'ailleurs très instructif de suivre les courants d'opinion sur la question du syndicalisme chrétien et de noter comment les positions se marquent.

Nous courons seulement le risque que les rédacteurs des *Etudes* nous reprochent une fois de plus de chercher, par un méchant dessein, à mettre leurs confrères en opposition les uns avec les autres, à semer la zizanie entre eux, d'attaquer la Compagnie elle-même et, quoi encore ? je ne sais plus. A cela nous répondrons que les *Etudes* se trompent d'adresse, que les confrères auraient un moyen bien simple, qui dépend d'eux, et non de nous, de prévenir cet émoi. Et nous souhaitons de tout notre cœur qu'il soit appliqué.

On lit dans l'*Unità cattolica*, du 24 avril.

Les articles de la *Civilta cattolica* sur le *Syndicalisme chrétien* ont provoqué des controverses et discussions, dont les plus notables ont été un article de la *Scuola cattolica* de Milan, écrit par un organisateur, Louis Colombo, et une lettre du P. Joseph Biederlack, S. J., publiée dans le *Lavoro italiano* (Le travail italien), journal de Milan dirigé par le Dr Valente, ancien organisateur des syndicats interconfessionnels en Allemagne et, comme on sait, ami, il y a 10 ans, de Romolo *Murri.*

L'article de la *Scuola cattolica* a un ton serein ; il suit, point par point, les objections de la *Civilta cattolica* sans la nommer et les repousse au moyen de *contre-affirmations* qui, à notre avis, n'ont pas la force d'une réfutation, mais ne constituent qu'une simple antithèse.

La position du Dr Valente, au contraire, en conformité de son caractère batailleur et ardent, est une position de lutte : dans un article il tend la main à Eligio Cacciaguerra de la *Ligue Démocratique* (ancienne organisation de Murri), de Cesena ; dans un autre, il s'en prend aux « attaques donquichottesques » de l'*Unita cattolica* contre les alliances interconfessionnelles du Centre allemand ; dans un autre, plus caractéristique, il publie la lettre du P. G. B., S. J., que Valente appelle le plus *illustre sociologue de la Cie de Jésus*, lettre dans laquelle B. (le P. Biederlack) qualifie d'erronés les articles de la *Civilta cattolica*. Une

lettre aussi caractéristique ne peut qu'intéresser vivement le journalisme catholique, soit pour l'importance de la question elle-même, soit à cause des personnes et des partis appelés à prendre part à ce débat, et qui sont d'un côté, ceux qui sympathisent avec toutes les larges idées démo-libérales florissant sur le terrain de la confusion internationale, et, d'un autre côté, les soldats de la pensée catholique militante intégrale dans la vie publique.

Certes le terrain choisi est bon pour une grande bataille d'idées : le *syndicalisme* est la suprême (ultima) expression du mouvement démocratique; expression *dégénératrice*, suivant la *Civilta cattolica*, qui la considère à la lumière des idées élevées du christianisme; expression légitime, suivant le P. Biederlack, Valente, Cacciaguerra et tout le bataillon des aconfessionnels.

Nous constatons qu'ici il s'agit d'*idées directrices (informatrici)*, et non des bons ouvriers ou des bons propagandistes qui, animés de saintes intentions, se dévouent à l'apostolat du bien au milieu des classes déshéritées. Nous constatons également que dans la Cie de Jésus, les camps sont douloureusement divisés; que le P. Biederlack représente une idée prédominante chez les Jésuites d'Allemagne, d'Autriche, de France, tandis que la savante *Civilta cattolica* représente plus directement les tendances et les idées des Jésuites italiens dans leur très grande majorité.

. . . .

Voici *in extenso* la lettre vraiment violente et tout à fait déplorable écrite par le P. Biederlack, S. J., contre l'excellente revue romaine la *Civilta cattolica* à l'occasion de ses articles sereins et très louables sur le *syndicalisme chrétien*.

A remarquer que la lettre adressée à M. Valente est publiée par le *Lavoro italiano* (19 avril) de Milan, avec ce titre sur deux colonnes : *Le syndicalisme chrétien. Les articles de la « Civiltà cattolica » me paraissent bien erronés* (1), *déclare le sociologue le plus illustre de la Compagnie de Jésus.*

Voici la lettre du P. Biederlack :

Très honoré docteur Valente,

Je ne voulais pas répondre à votre lettre très courtoise du 5 courant avant d'avoir lu également l'article de la *Scuola cattolica*. Or, l'ayant lu hier, je ne puis pas ne pas le louer hautement. A mon avis, c'est un article magistral, convaincant, et, malgré son caractère polémique ou défensif, il est écrit avec un grand calme et une grande sérénité. Je vous déclare volontiers que les articles de la *Civilta* me semblent *erronés;* leur auteur écrit sans la connaissance (2) nécessaire de l'esprit du mouvement syndical chrétien. Il est très nécessaire, bien entendu, que le mouvement se renferme dans les limites de la foi et de la morale catholiques (3). Le mouvement comme tel, où le syndicalisme chrétien est tout à fait justifié et rendu nécessaire, peut-on dire, par les conditions économiques des ouvriers; il a déjà contribué grandement et contribuera davantage encore, avec l'aide du Seigneur, au bien commun de la société civile, mais aussi de la Sainte Eglise (4).

---

1. *Mi sembrano sbagliati* peut se traduire également : *me semblent une méprise, une bévue.* (Note du traducteur).

2. C'est donc un ignorant. (Note de l'U. C.)

3. Le P. B. est-il préoccupé de marquer les limites? (Note de l'U. C.)

4. Mais s'il arrive que l'Eglise enseignante donne raison aux articles de la *Civilta cattolica?* (Note de l'U. C.)

Je félicite M. l'Avocat Louis Colombo de son très bel article (1), et j'ai lu de même avec une très vive satisfaction celui qu'un périodique français, le *Mouvement social* du 15 mars 1914, a publié sur ce même sujet. Un écrivain, A. Danset (2), y a bien établi que l'expression « Syndicalisme chrétien », n'a rien de répréhensible (3), que le syndicalisme en général n'est pas d'origine antichrétienne, ce qui ferait du syndicaliste chrétien un païen christianisé ou baptisé. Le syndicalisme chrétien a remporté en Belgique des succès splendides et les évêques d'Irlande, comme on le rapporte dans le fascicule cité du *Mouvement social*, ont eux aussi déclaré au sujet des syndicats (4) : « Leur organisation est très désirable » (5).

Bien que la réponse de M. Colombo dans la *Scuola cattolica* à la *Civiltà cattolica* et également les divers articles du *Mouvement social* n'épuisent pas encore la question ou, mieux, ne répondent pas encore à toutes les difficultés soulevées par le collaborateur de la *Civilta*, cependant ils montrent à toute personne de bon sens que les accusations portées contre le syndicalisme chrétien ne sont pas fondées (6).

Mes réponses à vos questions se formulent donc avec grande facilité.

1. — L'accusation portée contre le mouvement syndical chrétien ou le syndicalisme chrétien « qu'il préconise ou veuille réaliser l'égalité des conditions économiques entre les hommes, l'élimination du capital, la lutte de classe, ou autre prétention ou autre moyen violent, excessif, ou désastreux, contre d'autres classes de la société ou l'Etat, ou bien que de telles conséquences utopiques et illicites puissent en quelque manière découler des principes ou critères professés ou soutenus par lui », cette accusation est, à mon avis, tout à fait injuste et insoutenable. Bien plus, pour autant que je connais les principes du syndicalisme chrétien — et je les connais bien pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, — c'est tout le contraire qui est la vérité.

2 et 3. — Si donc on attribue ces tendances subversives ou ces principes faux à ceux qui professent les principes du syndicalisme chrétien, ils ont parfaitement le droit de se défendre de toute manière et par tout moyen non interdits par la loi divine (7). Et ce faisant elles ne manquent point de respect aux personnes — quelque autorisées qu'elles soient — qui répandent ces fausses accusations.

4. — Les « fruits du mouvement syndical chrétien, c'est-à-dire de l'organisa-

1. Toujours l'article contre la *Civilta cattolica*. (Note de l'U. C.)

2. Membre, sauf erreur, de la Compagnie de Jésus. (Note du traducteur.)

3. Et les preuves? (Note de l'U. C.)

4. L' « U. C. » met ici en note le seul mot de *Trade-Unions*. Par une méprise vraiment regrettable, le R. P. Biederlack a lu *syndicalisme* là où les évêques d'Irlande ont écrit *Trade-Unions*. Et il n'y a point là une simple querelle de mots; car le collaborateur du *Mouvement social*, cité par le R. P. B., avoue lui-même que, dans une étude récente sur le *syndicalisme* (V. traduction complète dans les *Questions actuelles*, t. CXV, p. 21-32), le cardinal Bourne a constaté que « l'objet » du syndicalisme s'est amplifié « pour devenir enfin ce que nous savons que l'a fait l'idéal révolutionnaire de la C. G. T. ». Et le R. P. Danset ajoute aussitôt très loyalement et en termes exprès (*Mouvement social*, 15 mars 1914, p. 252) : « De fait, *c'est bien en ce sens exclusif* que l'entend — le syndicalisme — le grave document des évêques irlandais que nous reproduisons en tête de notre numéro; voir p. 209 ». (Note du traducteur).

5. Mais non, avec les théories blâmées par la *Civilta cattolica*. (Note de l'U. C.)

6. Mais si la *Civilta cattolica* a donné les preuves de ses assertions? (Note de l'U. C.)

7. Mais la *Civilta cattolica* a donné des noms et des citations précises.

tion ouvrière de classe inspirée des principes du christianisme ou du catholicisme », même « au point de vue religieux-moral », sont tout à fait consolants, larges et abondants (1). Ce qui me désole et m'a désolé depuis plusieurs années, c'est que le clergé catholique, tant séculier que régulier, n'a pas encore compris (2) quel avantage on retirerait pour la cause catholique, c'est-à-dire pour le salut des âmes, à promouvoir parmi les ouvriers les syndicats ouvriers chrétiens.

...Poursuivons donc « le bon chemin »; ceux qui nous combattent ou nous attaquent sont des attardés (3).

Et je saisis cette occasion pour vous remercier de l'envoi du *Lavoro italiano;* je n'en lis pas chaque numéro en entier, mais toujours cependant quelque chose, ce qui me documente sur des choses fort utiles.

Salutations cordiales.

Votre tout dévoué,

[Suivent les initiales du P. Biederlack.]

Nous nous bornons à citer cette lettre.

Pendant ce temps, le P. Boubée écrivait dans le dernier numéro des *Etudes* une chronique sur le cardinal Kopp qui mériterait aussi l'attention. Nous y reviendrons prochainement.

L'ÉLECTION DE CHOLET

Le Comité directeur de l'*Action libérale* s'est enfin dégagé par deux communiqués successifs, des compromissions louches dans l'élection de M. Jules Delahaye.

Le premier est du 12 avril :

Dans une note précédente, le comité directeur de l'A. L. P. a précisé que jamais il n'opposait un candidat à un député sortant ayant toujours défendu les idées catholiques. Il affirme de nouveau sa volonté absolue de persévérer dans cette ligne de conduite et, par conséquent, de ne susciter à M. Delahaye aucune difficulté. Il est donc absolument étranger à toute candidature qui viendrait à se produire, et notamment à celle de M. Manceau, annoncée par certains journaux comme probable.

C'était bien quelque chose, mais on a senti qu'il fallait une déclaration plus nette pour donner à l'opinion justement émue la satisfaction nécessaire. Quelques jours après, la formule est devenue plus précise :

Le Comité directeur de l'A. L. P., dans deux communications récentes faites à la presse, a rappelé que son principe invariable était de soutenir la candidature de tout député sortant, ayant défendu les intérêts catholiques et nationaux. Il ne s'en

1. Il faut distinguer. (Note de l'U. C.)

2. Tous ignorants? (Note de l'U. C.)

3. Grave accusation contre les écrivains, ses confrères de la *Civilta cattolica,* qui ne sont pas certes réfractaires aux documents pontificaux, comme l'encyclique sur le *Sillon*, l'autographe de Pie X au comte Medolago sur la confessionnalité du mouvement ouvrier, la lettre récente du cardinal Merry del Val sur les affaires de Vienne, etc. Ils sont tous des attardés? (Note de l'U. C.)

est donc pas départi vis-à-vis de M. Delahaye, jusqu'au moment où celui-ci s'est retiré.

Le Comité n'avait qu'à renouveler cette affirmation, après que M. Delahaye s'était remis sur les rangs : il l'a fait à deux reprises.

La candidature de M. Delahaye est donc la seule que le Comité accepte et recommande.

Aucune autre ne peut se réclamer de l'A. L. P., ni directement, ni indirectement.

Il faut louer l'*Action libérale* de ces déclarations. Elle mériterait encore davantage d'en être félicitée, si l'on ne sentait qu'elles lui ont été arrachées par pression, et si elles avaient précédé les menaces de représailles. Et il reste fâcheux que le Comité directeur n'ait pas pris cette attitude il y a quelques mois, lors de l'élection au Conseil d'arrondissement, dans laquelle les adhérents de l'*Action libérale* en Vendée ont donné, comme tels, le scandale d'une coalition avec les radicaux, dans le but avoué de faire échec au plus vaillant et au plus méritant de nos députés catholiques.

M. de Mun, membre du Comité directeur, s'est honoré personnellement en écrivant à Jules Delahaye la lettre suivante, datée du 5 avril :

Roscoff (Finistère).

Mon cher ami,

Appelé ici par des réunions que je ne pouvais différer, je n'ai pu assister aux séances de jeudi et de vendredi. Je le regrette vivement, à cause du plaisir que j'aurais eu à vous applaudir, à vous serrer les mains et à vous féliciter de votre courage.

Je le fais de loin très cordialement, espérant que les difficultés, au courant desquelles je ne suis pas et qui, m'a-t-on dit, s'opposeraient à votre réélection, sont entièrement dissipées.

Votre bien dévoué,

A. de Mun.

De son côté, M. Paul Beauregard, président du groupe progressiste à la Chambre, après avoir pris l'initiative de la lettre collective de ses collègues à M. Pellaumeil pour l'inviter à retirer sa candidature, a adressé celle-ci à M. Manceau, le compétiteur qui a pris sa place et qui s'était posé en adversaire déclaré de Jules Delahaye dans l'élection rappelée plus haut, où M. Turpault échoua.

Paris, le 10 avril 1914.

Monsieur,

Bien que je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, j'espère que vous ne m'en voudrez pas si je me permets d'insister auprès de vous dans la situation que nous ont faite les événements. On m'assure que vous avez l'intention de vous présenter contre M. Delahaye. Je viens vous prier instamment de ne pas le faire.

Je n'ai évidemment aucune raison de soutenir M. Delahaye en tant qu'il appartient à un tout autre parti que le mien. Mais la question est plus haute; elle domine les partis et met en jeu des principes essentiels.

Vous ne pouvez triompher qu'à la condition de réunir au second tour, d'abord les

voix, qu'au premier tour vous aurez enlevées à M. Delahaye, et secondement les voix radicales. Veuillez considérer qu'en cas de succès, vous aurez simplement permis aux radicaux *de se venger* de l'homme qui les a si énergiquement combattus au cours des derniers scandales.

Si vous voulez bien vous souvenir que nous avons tous applaudi au courage avec lequel M. Delahaye a dénoncé les abus de pouvoir commis au détriment du pays, vous reconnaîtrez qu'il ne nous appartient pas de seconder les vengeances de ceux que nous avons combattus avec lui.

Où irions-nous si le courage d'un représentant du peuple servait de prétexte pour faire contre lui de telles coalitions?

Je suis bien convaincu qu'il suffira des observations que je me permets de vous soumettre pour épargner au parti progressiste le regret d'assister à une lutte qu'il ne saurait comprendre et encore moins approuver.

Veuillez bien agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul Beauregard,
Député, Membre de l'Institut,
Président du Groupe progressiste de la Chambre des Députés.

La loyauté m'oblige à envoyer copie de cette lettre à M. Delahaye. Je suis bien convaincu que vous ne lui donnerez pas l'occasion de la publier. — P. B.

Les nouvelles de l'élection nous parviennent à la dernière heure. Il a manqué au vaillant Jules Delahaye 23 voix pour être élu au premier tour, en dépit de toutes les manœuvres. Il a obtenu 7,980 voix; M. Manceau en a eu 4.386; le radical Gaschet, candidat de diversion, 3.215; deux autres, un républicain indépendant et un socialiste unifié, 177 et 24.

Le succès de M. Delahaye au second tour est certain, tous les catholiques fidèles s'en réjouiront. Mais cela reste un scandale, que des intrigues honteuses l'aient empêché de remporter au premier tour le triomphe qui lui était dû.

L'ÉLECTION DE M. L'ABBÉ LEMIRE

Il l'emporte, probablement pour son malheur.

Le *Matin* en annonce la nouvelle avec une joie délirante. On sent que le triomphe de M. Lemire est celui des ennemis de la hiérarchie et de l'autorité de l'Eglise.

Hazebrouck, 26 avril. — *De l'envoyé spécial du « Matin »* (par téléphone). — Dans l'allégresse générale, l'abbé Lemire, réélu avec plus de 2.000 voix de majorité sur son concurrent libéral, vient d'être reconduit à son domicile par une foule qui délirait d'enthousiasme.

Les trois dernières journées de la lutte avaient été terribles, et ce matin, après de nombreux refus d'absolution, les prédicateurs, du haut des chaires paroissiales, avaient engagé les fidèles à ne pas voter pour l'abbé Lemire, qu'ils représentaient comme un survivant de la bande à Pollet.

Quand le résultat a été proclamé ce soir, quatre mille personnes, accourues de tous les points de la circonscription, se trouvaient massées sur la grand'place d'Hazebrouck, devant l'Estaminet de la Fleur-de-Lys. L'abbé Lemire y tenait le cercle lorsque la formidable clameur du peuple l'obligea à

paraître à la fenêtre. La médaille de député au revers de sa douillette, l'écharpe tricolore barrant sa robe noire, il célébra sa victoire comme un triomphe nouveau des idées républicaines dans les Flandres, et son discours fut haché littéralement par les cris de « Vive Lemire! » dans une ovation de triomphe.

Lorsqu'il sortit pour regagner à pied son domicile, la foule ne cessa de l'acclamer, l'entoura et lui fit escorte. Dans la longue rue pavoisée, le formidable cortège s'engagea, multitude délirante dont on se saurait décrire l'enthousiasme.

L'abbé Lemire, congratulé, embrassé, mit plus d'une heure pour parcourir trois cents mètres, et encore fallut-il que la police lui ouvrît un passage pour qu'il parvînt jusqu'à sa porte.

Toute cette foule se massa devant la villa du prêtre-député. Ayant à ses côtés le fidèle M. Bonte, M. Lemire parut au balcon et, face à l'église Saint-Eloi où il a subi les plus douloureux affronts de sa vie, il recommanda le calme, le pardon des offenses, l'oubli du mal et l'amour de la République. Quatre mille poitrines l'acclamèrent.

Puis, religieusement, gravement, la foule entonna un *Vivat semper in æternum*, auquel succédèrent la *Marseillaise* et des chansons de circonstance.

A l'heure où je vous téléphone, on ne signale aucun incident grave. 25 gendarmes patrouillent en ville, mais tout est à la joie. On chante, on acclame et on danse à la lueur des feux de bengale qui s'allument aux quatre coins de la ville.

Ce qui contribue à redoubler l'enthousiasme populaire, c'est que l'on vient d'apprendre que l'abbé Lemire a obtenu un très grand nombre de suffrages dans deux circonscriptions voisines. Une manifestation grandiose s'organise pour demain soir.

Fasse Dieu que la France n'ait pas aussi son Murri!

AVIS. — Nos abonnés recevront prochainement l'index alphabétique du tome XI, avec sa couverture et son titre.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 2.650-a

6me ANNEE — TOME XII Nº 135 15 MAI 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc.
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresse les demandes à la MAISON DESCLÉÉ, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. Barbier. — Les catholiques et les prochaines élections. In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — Critiques nécessaires et tâches négatives. *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — Le devoir politique des catholiques. Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

id. — Les Infiltrations maçonniques dans l'Église. In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

id. — L'Éducation de la Pureté. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — La Critique catholique. In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X. In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

id. — *Cyr* et la *Croix,* la *Croix* et *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

id. – Table Analytique de la *Critique du Libéralisme* (Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913). In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr 20.

Paul Tailliez. — Les Catholiques et l'Action Française. — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. Rambaud. — La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat, grand in 8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

J. Hugues. — Les origines rationalistes du démocratisme chrétien. In-8° de viii-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

R. D. Exupère. — Le surnaturel dans la Bible. In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, Paris.

Chanoine Marchand. — Une nouvelle histoire ancienne de l'Église (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, Poitiers.

MONSEIGNEUR DUPANLOUP

NOUVEAUX PORTRAITS

A propos du livre de M. Emile Faguet, sur Mgr Dupanloup, M. de Lanzac de Laborie a voulu crayonner, à côté de ce qu'il appelle « un nouveau portrait » de l'illustre évêque, une esquisse *ne varietur*, parce que, dit-il, l'heure de l'histoire a sonné. C'est peut-être aller un peu vite. Mais, il n'en est pas moins vrai que Mgr Dupanloup s'avance vers la postérité, et l'on pourrait dire au moins qu'il a déjà un pied dans l'histoire et qu'il commence à prendre l'attitude qu'il y gardera.

Le travail de M. de Lanzac de Laborie en est une preuve; et puisqu'il s'agit de portraits, quelle différence n'y aurait-il pas lieu de constater entre le portrait peint par Mgr Lagrange et l'eau-forte que nous venons de voir dans le *Correspondant!* Nous savions que la physionomie de l'évêque d'Orléans était très mobile et difficile à saisir; mais il y a plus de trente ans qu'elle est au repos et qu'il a cessé d'être « un fanion des polémiques de parti pour entrer dans l'apaisement relatif de l'histoire ». Ici, M. de Laborie confond sans doute le fanion avec le général en chef, mais l'observation n'en est pas moins juste. C'est donc là, que le peintre du dernier portrait va prendre son héros. Il l'aborde avec une sincérité qui lui fait honneur. « Notre très vive admiration se double d'une indépendance de jugement que nos amis ne pouvaient pas se permettre; notre point de vue, notre état d'âme surtout n'est plus identiquement le même ». Aussi entend-il bien risquer cette tentative en son nom personnel et sous sa seule responsabilité, et il s'excuse auprès des lecteurs du *Correspondant* de ses « témérités ».

***

Si court que soit un article de revue pour un homme dont on a écrit la vie en trois gros volumes, l'auteur ne remonte pas moins avant le déluge, je veux dire avant la naissance de Félix Dupanloup. Il ne parle pas de cet événement avec toute la clarté et la justesse désirable, mais avec une audace qui eût fait frémir d'horreur le premier historien. On n'a pas oublié la phrase singulière, gênée, souffrante, incohérente, contradictoire, par laquelle l'abbé Lagrange dit, sans le vouloir, que le petit Félix n'avait pas de père. Aussi, quand

M. de Laborie parle des « origines de famille », on ne peut voir là qu'un lapsus, puisqu'il n'y avait pas de famille.

« Une fille du peuple mise à mal par un mauvais drôle », lequel ne reparaît que lorsque « l'enfant grandit, manifeste d'heureuses dispositions ». Ici le lecteur se demande quel est donc ce vilain drôle, et reste, hélas! sur le « mystère flatteur au point de vue mondain ». Encore une fois, quel est ce mystère? Si nous sommes dans l'histoire, pourquoi ne pas le dire?

Mais il reste la mère, et, au sujet de cette mère, notre auteur entre dans des considérations qu'il nous permettra d'estimer quelque peu étranges et déconcertantes. Que Mgr Dupanloup ait aimé les Alpes, les Alpes de Savoie, c'est bien. Il y a plus : « Une de ses villégiatures de prédilection dominait le lac d'Annecy, sur les bords duquel s'était écoulée sa première enfance, difficile et déconsidérée; il se rendait volontiers en pèlerinage à Saint-Félix pour remercier le Dieu de son baptême, bravant le voisinage du registre où était consignée l'irrégularité de sa naissance ». Il ajoute : « Cela n'était pas d'une âme mesquine ». Si je comprends, l'âme mesquine serait celle d'un bâtard qui ne penserait qu'avec humiliation à son origine, et qui, au lieu de braver, jetterait, sur cette tare, un voile discret. A ce point de vue, l'abbé Dupanloup aurait pu recevoir une leçon de sa mère. Car, elle, du moins, ne bravait rien du tout, et, sans doute, pour épargner à son fils la honte de son irrégulière maternité, elle se faisait appeler Mme Dupanloup.

Pour lui, « sans se contenter d'aimer sa mère (comme tous les hommes qui se respectent), il l'entourait d'autant d'égards que si elle eût été la plus irréprochable des matrones ». Il veut qu'elle soit à ses côtés, bravant (encore!) les commentaires ironiques des mondains, des confrères, des élèves... « Les pages où il a raconté la mort de sa mère sont déchirantes de douleur... » Et M. de Laborie estime que cela est très beau et très noble. Nous ne le contredirons pas tant qu'il ne sera question que du fond de ce sentiment, de cet amour filial auquel on peut permettre et pardonner presqu'autant qu'à l'amour maternel, même égaré par le seul orgueil supportable, celui des mères. Mais quand l'abbé Dupanloup, qui, par tempérament, mettait de l'excès en tout, étale sa mère, qu'il ferait mieux de tenir dans la pénombre, et parle d'elle à tout propos; quand, au lieu de verser sur sa tombe des larmes discrètes, il crie son éloge pour la postérité, nous nous inclinons devant « cette douleur intime, profonde, sincère ». Mais il nous semble qu'il y a là quelque chose de faux, qui détonne et qui prouve que, si ce fils avait un cœur malgré tout bien né, il avait peut-être moins de jugement.

Parmi les femmes dont le front s'illumine du rayon de la maternité, la mère de Félix n'avait pas de place. L'antiquité ne l'aurait pas mise au rang des grandes héroïnes de la guerre ou de la tragé-

die. Evoquez les noms d'Andromaque, de Cornélie, de Blanche de Castille; il faudra descendre jusqu'à la Montespan. Il y a pourtant un bon sens moral auquel personne ne peut impunément se heurter, et que l'on ne *brave* pas. Mlle Dupanloup l'avait bien compris, qui voulait « aller cacher sa honte à l'hospice de Chambéry ».

***

Tel est, à n'en pas douter, le sentiment de l'Eglise, qui, pourtant, couvre tant de pécheurs du manteau de son indulgente charité. Elle n'accepte pas, sans les formalités d'une dispense, elle n'introduit pas, dans le corps sacerdotal, ceux qui n'ont pas d'autre « origine de famille » que celle-là. Le jeune Félix ne devint prêtre qu'à cette condition. Mais dès qu'il fut d'Eglise, il le fut avec son tempérament et son caractère, avec ses hautes vertus, avec ses qualités et ses défauts, avec son libéralisme d'idées et son absolutisme de volonté, avec ses exigences et ses concessions, avec cette modestie qui lui eût fait refuser l'épiscopat, et cette ambition trop peu déguisée qui le portait à vouloir gouverner l'Eglise.

Il n'eut d'abord à gouverner que de jeunes écoliers, élèves d'un petit séminaire; et c'est là peut-être, plus que partout ailleurs, qu'il se montra à la hauteur, au-dessus de sa situation. Car, de tous les personnages qui se sont successivement incarnés en lui, le prêtre et l'apôtre, l'évêque et l'homme d'Etat, l'orateur, l'écrivain, le polémiste, on peut dire que l'éducateur s'affirme plus remarquable et jusqu'à présent plus incontesté. Il est vrai que, dans ce titre, on distingue entre l'instructeur et l'éducateur proprement dit. Or, les portraitistes ne paraissent pas faire grand cas de l'instructeur. Ils constatent qu'il ne fait que suivre les Jésuites; que sa formation classique se réduisait à une pure rhétorique; que « son objectif était ce triste, ce brillant rhétoricien » (E. Faguet); qu'il attachait trop d'importance aux vers latins, cet exercice d'ingéniosité métrique et verbale, d'où l'inspiration poétique est toujours absente; qu'enfin ce système subordonnait le fond à la forme... Mais on le loue de ce qu'il « pratiquait assidûment et révérait profondément les classiques, les latins surtout. Il est vrai que l'on tient évidemment à lui donner raison dans la fameuse question des « classiques chrétiens ». Et, sans doute, il avait raison lui-même de vouloir conserver les classiques grecs et latins; mais ses contradicteurs n'étaient pas moins autorisés à soutenir qu'il fallait expurger les païens et faire un peu plus de place aux chrétiens.

Si l'on conteste l'instructeur, on s'accorde à dire que « l'éducateur, le pétrisseur d'âmes se révélait original, incomparable ». Il cultivait « les plus nobles qualités naturelles, la délicatesse de conscience, le désintéressement, la sincérité ». Il prenait ses élèves par le cœur et,

à ce propos, on cite avec raison ce mot de Renan : « Quel bon, grand et noble cœur! »

Mais, il est évident que l'abbé Dupanloup ne pouvait pas rester dans les murs de cette prison de Saint-Nicolas du Chardonnet. Son activité, son zèle, son prestige débordaient de toutes parts. Tout l'appelait au dehors; l'Eglise et la chaire, le monde, la presse et ses discussions, les femmes et la direction des consciences. Volontiers il se laissait faire, quand il n'allait pas au-devant des sollicitations et des besoins Ses conférences de Notre-Dame, où il avait été appelé très jeune, lui avaient acquis plus de notoriété qu'elles n'avaient eu de succès, et il était descendu de cette chaire avec une auréole qui appelait l'attention. C'est ce qui lui valut, quelques années plus tard, l'honneur périlleux d'être appelé par la duchesse de Dino, au chevet du vieux Talleyrand. Il a raconté lui-même les démarches qu'il avait faites auprès de l'évêque défroqué, apostat, marié, les entretiens qu'il avait eus avec lui, les délais, les échappatoires, les ruses, les roueries de style avant de signer sa paix avec l'Eglise, semblables aux roueries de Bonaparte avant de signer le Concordat, les ajournements de la Providence à l'heure du diplomate mourant, tout ce qu'il avait dû subir pour arriver à une contrition si bien *in extremis*, qu'on peut se demander si la confession ne s'est pas faite qu'au delà. « Il reçut pourtant l'absolution avec une humilité, un attendrissement, une foi qui me firent verser des larmes ». Le terrible abbé Maquard a fait la critique de ce récit avec une rigueur et vigueur de logique qui ferait croire, comme dit M. de Laborie « à un protocole diplomatique plus qu'à un élan de contrition chrétienne ». Tout ce que nous savons tend à prouver que le rusé diplomate voulait mourir dans la communion de l'Église, et, pour cela, recevoir, sans se confesser, l'absolution. Il a réussi.

L'abbé Dupanloup n'eut pas non plus dans le monde du second empire tout le succès que méritait un zèle vraiment apostolique. On peut dire, sans doute, que ce monde était frivole, superficiel; mais n'est-ce pas plus ou moins le monde de tous les temps; et il faut dire qu'à cette époque, Mgr Dupanloup était évêque, dans la plénitude de ses facultés, dans tout l'éclat de sa renommée. C'est dire que de même que l'abbé Dupanloup rayonnait bien au delà des murs de son petit séminaire, Mgr Dupanloup rayonnait, bien au delà des limites de son diocèse, sur l'Eglise tout entière. Aussi bien, M. de Falloux, qui l'avait fait nommer, n'avait-il pas dit : « Il y a des prêtres qu'il faut faire évêques pour un diocèse; et il y en a qu'il faut faire évêques pour l'Eglise »? Ce que M. de Falloux avait dit, l'on peut juger après coup que l'abbé Dupanloup l'avait déjà pensé, car l'histoire de son épiscopat nous inclinerait à croire qu'il se regardait un peu comme évêque de l'Eglise en général et d'Orléans en particulier.

Son rôle d'évêque universel n'allait pas sans inconvénients, sans danger. Saint Paul, qui ne l'avait pas cherché, s'en plaignait déjà : *Sollicitudo omnium ecclesiarum.* C'est un fardeau très lourd pour les épaules d'un homme. Mais Mgr Dupanloup parut assez fort pour le porter. Doué d'une activité dévorante, « prodigieusement laborieux », avare de son temps, capable de mener de front plusieurs travaux, sachant atteler à sa besogne plusieurs secrétaires, comme un meunier qui fait tourner plusieurs meules à la fois, il suffisait à une tâche supérieure aux forces d'un homme. Absorbé par cette action extérieure, il vivait peut-être trop souvent en dehors de son diocèse, il était exposé à en négliger le gouvernement. Mais quand il était chez lui, il s'appliquait aux questions administratives avec cette activité parfois un peu fébrile qui le caractérisait. Il multipliait trop facilement les nominations, les déplacements de curés; et l'on voyait sur les routes du Loiret, les voitures de déménagement des prêtres qui allaient occuper les presbytères les uns des autres. Il en allait autrement dans l'organisation spirituelle. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à Orléans, les paroisses, les œuvres, ont reçu de Mgr Dupanloup une impulsion qui se fait sentir encore aujourd'hui. Il savait secouer ce que M. de Laborie appelle « la traditionnelle indolence du clergé rural ». Le diocèse d'Orléans lui en est encore reconnaissant, et, s'il est vrai, que, d'ordinaire, il n'y a pas de grand évêque pour son clergé, le clergé d'Orléans reste fier de Mgr Dupanloup, non sans s'attribuer quelques rayons de cette gloire.

***

Homme de gouvernement, l'évêque doit être surtout homme de doctrine : successeur des apôtres, c'est à lui qu'il a été dit : « Allez, enseignez... ». Il importe donc qu'il soit nourri de la saine doctrine et qu'il la communique à ses peuples dans son intégrité. Que Mgr Dupanloup ait eu la science suffisante, on n'en saurait douter; mais il n'aura marqué ni comme savant, ni comme philosophe, ni comme théologien. On pourrait dire qu'il ne le fut pas assez (théologien) pour éviter certaines fautes, pour ne pas frôler certaines erreurs, pour ne pas s'exposer à certaines accusations que la droiture de ses intentions lui faisait prendre pour des calomnies, qu'il méritait pour l'incorrection de son langage.

M. de Laborie n'aborde qu'en passant cette question de l'orthodoxie de Mgr Dupanloup. Il semble que, pour lui, ce ne soit pas une question. Il y a deux sortes de gens, les amis et les ennemis, pour qui il en est de même; les uns et les autres l'ont tranchée à leur façon. Pour les uns, il est non seulement libéral, mais le chef des catholiques libéraux; pour les autres, « il n'a jamais de près ou de loin professé la théorie qui reconnaît une valeur égale en principe

à toutes les doctrines ». M. de Laborie paraît croire que cette formule exclut tout libéralisme condamné ou condamnable.

Quoi qu'il en soit, et sans prétendre aller au fond de cette question, l'on peut bien dire que le libéralisme a tenu une grande place dans la vie de l'évêque d'Orléans, qu'il a été très discuté à ce point de vue, qu'il a été le chef du deuxième groupe des catholiques libéraux, qu'il a subi les inconvénients, les compromissions de cette attitude et de ce rôle. Lamennais avait eu tant d'influence sur ses disciples que Lacordaire et Montalembert emportèrent, en se séparant de lui, la marque ineffaçable, j'allais dire, la marque de fabrique; et lorsque, vingt ans plus tard, on vit se former le deuxième groupe libéral, composé d'hommes si remarquables, il fut facile de constater que l'esprit de Lamennais, à peine modifié et assagi par l'âge, revivait parmi eux. L'évêque d'Orléans, qui n'avait ni l'éloquence de Lacordaire, ni le prestige de Montalembert, ni la finesse politique de Falloux, n'en fut pas moins leur chef à tous. Il s'imposa sans doute par des qualités réelles, mais surtout par ce caractère ferme et résolu, par cet esprit de prosélytisme, par cette ardeur à soutenir ses idées, par cette ambition conquérante, qui lui faisaient prendre partout la première place. Mais chef des catholiques libéraux, s'il en avait les avantages, il en courait les dangers. Ce fut le malheur de sa vie.

On croit avoir tout dit quand on a constaté qu'il fut attaqué par la gauche et par la droite et qu'il a le droit, se tenant *in medio*... de mépriser cette guerre qui l'honore : « Traité de « libéral », dit M. Faguet, dans le sens le plus détesté du mot par les catholiques les plus intransigeants, et de clérical réactionnaire, par les héritiers des Jacobins, il n'a pas eu à tendre l'autre joue pour recevoir des coups des deux côtés, et, à travers des mouvements d'impatience et de colère, il sentit fort bien que c'était son honneur, sa gloire et sa consolation, et cela restera son titre au respect et à la haute estime de la postérité ». Ce serait très bien, si M. Faguet pouvait dire avec quelque compétence que son héros n'a pas mérité les critiques des catholiques intransigeants, c'est-à-dire qu'il n'a jamais transigé avec l'erreur. Car le libéralisme catholique ne consiste pas, M. de Laborie devrait le savoir, à reconnaître une valeur égale en principe à toutes les doctrines : c'est là le libéralisme de Pilate, des Jacobins, des libéraux de la Restauration et des blocards, voilà le libéralisme absolu. Il y a un autre libéralisme doctrinal qui professe des erreurs condamnées par l'Eglise, et un libéralisme pratique qui consiste à transiger avec l'erreur, et à se faire des illusions sur les adversaires, sur la liberté, sur les conditions de la vérité parmi nous, sur le droit et sur la force, sur l'Eglise et l'Etat.

Que Mgr Dupanloup se soit fait illusion sur ce que l'on peut attendre des ennemis de l'Eglise, des hommes de la Révolution et

de la société qui en est sortie et qui s'appuie sur ses principes, cela paraît incontestable. Avec son imagination, sa sensibilité, et, pour tout dire, son grand cœur, il a cru que c'était, pour un ministre de l'Evangile, un beau geste à faire, que de s'en aller, une branche d'olivier à la main, proposer à la société, à la civilisation moderne, la paix avec l'Eglise. C'est en 1845, dans son livre de *La Pacification religieuse* qu'il prit, jeune encore, cette attitude, qu'il se leva, comme un chef autorisé, pour négocier, au nom de l'Eglise, avec la société moderne. Sans mandat, sans programme, il fit ses propositions, il formula ses conditions, je veux dire, ses concessions, et, sans s'assurer de ce que le parti adverse pouvait accorder à l'Eglise, il acceptait à l'avance les conditions de l'ennemi : « Qu'entend-on par l'esprit de la Révolution française? Entend-on les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi... Tout cela, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques ». Tout cela est très mêlé; et, comme il lui est arrivé très souvent de s'exprimer avec cette naïve imprudence, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été attaqué ou suspecté par les catholiques même non intransigeants.

Certes l'Eglise n'est pas l'ennemie de la conciliation et de la paix. Il y a si longtemps qu'elle traite avec toutes les puissances de la terre qu'elle a l'habitude des concessions. Elle en fait sur tous les terrains, excepté celui de la vérité, et voilà pourquoi elle n'a jamais donné à Mgr Dupanloup mission de traiter en son nom. Quand il l'a fait, il ne s'est autorisé que de son initiative personnelle, et il est juste de reconnaître que son intercession fut plus d'une fois heureuse et fructueuse. On sait qu'en 1864, le *Syllabus* tomba dans le monde comme pierre dans la mare aux grenouilles. Ce fut un tapage épouvantable. Mgr Dupanloup eut l'idée de traduire à l'usage de tous les batraciens de l'univers le document pontifical. Il le fit, non en théologien préoccupé des formules de l'école, mais en homme de bon sens qui expose des vérités de bon sens, et il eut un très vif succès. Sa brochure était une sorte de diptyque où il avait mis d'un côté la *Convention du 15 septembre*, et, de l'autre, l'*encyclique du 8 décembre* On a bien dit que, dans sa pensée, la première devait faire passer la seconde. Quoi qu'il en soit, la brochure eut quarante éditions, et il reçut, avec une lettre de Pie IX, les félicitations de six cents évêques.

Nous n'avons pas l'intention de rappeler toutes les discussions qui se sont élevées autour de la lettre du Pape. Les amis du prélat y ont trouvé une approbation sans réserve de la brochure; d'autres y ont noté un silence significatif et une invitation à transmettre à son peuple « le sens propre » de la lettre.

Voici donc le texte de cette lettre qui veut être lue avec attention.

« A notre vénérable frère Félix, évêque d'Orléans, à Orléans.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous sommes tellement persuadé, vénérable frère, de votre respect et de votre amour pour nous, que, même avant d'avoir reçu l'écrit dans lequel vous avez embrassé si heureusement et si utilement des sujets très disparates, il Nous semblait déjà entendre votre voix se mêlant aux nobles voix de vos frères qui, mettant de côté toute considération humaine et tout péril, soutenaient presque tous, avec une fermeté et liberté sacerdotales, par devant les ministres suprêmes de l'empire, les droits de ce Saint-Siège, et leurs propres droits foulés aux pieds, tandis que, en même temps, ils avaient soin de prémunir les fidèles à eux confiés contre le danger des erreurs condamnées par Nous, et qu'ils déclaraient détester ces erreurs absolument dans le sens même par Nous réprouvé. Aussi avons-Nous été charmé, mais certes non surpris, soit de la diligence avec laquelle vous attestez avoir fait parvenir des exemplaires de Notre lettre à tous les curés de votre diocèse, soit de l'opuscule dont vous Nous avez fait hommage, dans lequel, après avoir exalté la courageuse protestation de vos frères, vous déclarez vous joindre à eux de tout votre cœur. Or, en parcourant cette publication avec avidité, Nous avons été heureux de constater que non seulement vous avez détaillé et condamné à un juste mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui ont si indignement défiguré le sens de Notre doctrine, mais encore que vous vous êtes élevé avec force contre l'outrageante interdiction en vertu de laquelle, tout en laissant à des écrivains ineptes et ennemis la liberté de déblatérer, on a trouvé bon d'enlever le pouvoir de publier et d'expliquer Notre lettre à ceux qui seuls en sont les interprètes légitimes et à qui seuls elle avait été adressée. Mais principalement Nous Nous sommes délecté dans cette énumération des perfidies, des machinations ourdies avec la plus coupable insolence, des spoliations et des cruautés que, d'après des faits indubitables et très publics, vous avez voulu mettre sous les yeux de tous, dans la première partie de votre travail, afin de faire connaître l'esprit de ceux à la noble garde desquels on a voulu confier, par la convention du 15 septembre dernier, les restes de leur proie et la sainteté de nos droits. Nous vous adressons donc Nos remerciements, tenant pour certain que, eu égard au zèle, avec lequel vous avez continué de défendre la cause de la religion et de la vérité, vous transmettrez à votre peuple avec d'autant plus d'empressement et d'exactitude le sens propre de Notre lettre, que vous avez stigmatisé avec plus de véhémence les interprétations calomnieuses dont elle a été l'objet. Or, tandis que Nous appelons de tous Nos vœux, à cause de l'œuvre dont il s'agit, une ample récompense pour vous, comme gage et comme témoignage de Notre bien-

veillance particulière, Nous accordons avec amour à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près saint Pierre, le 4 février 1865, de Notre pontificat l'an dix-neuvième. »

Cette lettre fut, comme la brochure, l'objet de discussions très vives De part et d'autre, on accusait l'évêque d'avoir « transfiguré l'encyclique » : c'est le mot du *Journal des Débats*. Il répondit : « J'ai voulu défendre, et je soutiens sans exception toutes les vérités qu'il (le Pape) enseigne ». Mais à Rome on ne fut pas satisfait.

Dix ans plus tard, on devait publier le texte de la fameuse inscription du château de La-Roche-en-Breuil, où de Falloux, Poisset, Cochin, Montalembert, de Broglie, réunis sous la présidence de l'évêque d'Orléans, avaient fait, en 1862, le vœu d'employer le reste de leur vie pour l'Eglise libre dans la patrie libre : « *Pro Ecclesià liberà in liberà patrià* ». C'était la déplorable formule de l'Italien Cavour, et Montalembert avait jugé à propos de l'inscrire sur le drapeau des catholiques libéraux.

Cet incident devait être exploité cruellement dans une brochure qui fit beaucoup de bruit. L'auteur était un chanoine d'Orléans qui ne craignit pas de critiquer publiquement la doctrine de son évêque. Condamné par ses pairs, les membres du Chapitre d'Orléans, il en appela à Rome, et la Sacrée Congrégation du Concile rendit cette sentence : « Les Révérendissimes Pères, après avoir lu tous les documents produits de part et d'autre, et après avoir mûrement pesé toutes choses, *quoiqu'ils n'aient aucunement condamné la brochure elle-même*, n'ont pu approuver néanmoins, qu'un prêtre, en même temps chanoine de l'Eglise cathédrale, se livrât publiquement, par le moyen de la presse, à l'examen des écrits et des actes de son évêque. Sous ce rapport, *et par le simple fait de la publication*, ils ont pensé que le prêtre Pelletier mérite d'être repris ». Il est permis de conclure de là que Mgr Dupanloup avait intérêt à ce que le débat ne fût point porté à Rome. En France, on n'était frappé que de voir un prêtre critiquant son évêque, et on le condamnait sans faire aucune distinction; là-bas on condamnait le procédé, on réservait le fond. Cette réserve dut paraître bien dure à Mgr Dupanloup. Il convient d'ajouter que le travail de Pelletier aboutissait à cette conclusion que les écrits de l'évêque étaient entachés de libéralisme.

Est-il bien nécessaire de rappeler son attitude avant et pendant le Concile du Vatican, attitude qu'il « garda même après la définition de l'infaillibilité »? Ses amis eux-mêmes reconnaissent qu'elle fut déplorable, et que, comme dit M. de Laborie, « il se laissa aller à un certain nombre de fautes de conduite, et que la chaleur de la controverse fit par moments dévier son opposition sur le terrain des principes ». Il voudrait excuser ce que Mgr Dupanloup fit pour obte-

nir « une intervention officielle du gouvernement français contre la définition du dogme ». Il sent qu'il n'est pas plus excusable en cela que pour avoir quitté Rome avec un certain nombre de ses collègues afin de ne pas prendre part au vote.

On n'expliquerait pas d'une manière satisfaisante une attitude si fausse et si choquante, pour ne pas dire scandaleuse, par une erreur de doctrine : on sait qu'il admettait théologiquement l'infaillibilité pontificale Il est possible qu'il se représentât l'Eglise comme une monarchie parlementaire, où les conciles périodiques tiendraient lieu de corps législatif. Mais sans aller plus loin, tout s'explique, semble-t-il, par son caractère. Il entrait dans la lutte avec une ardeur qui, passant par la violence, allait jusqu'à l'exaspération, et que le dépit poussait aux derniers excès. Voilà pourquoi il a quitté le concile dans les conditions que l'on sait : affaire de tempérament où l'on trouve, comme dit M. Faguet « la palpitation et la vibration de ses artères », plutôt que le travail de son cerveau.

Il devait être mieux inspiré et plus heureux dans les campagnes qu'il entreprit contre les erreurs de son temps. Il se mit à la tête des catholiques qui le suivirent tous pour la défense du pouvoir temporel. Il stigmatisa, comme elles le méritaient, les doctrines matérialistes qui s'étalaient dans les écrits des Littré, Taine et autres. Il fit de même pour Voltaire, à l'occasion de son centenaire. Enfin, comme député et sénateur, il défendit avec éloquence la liberté d'enseignement.

***

Par là nous arrivons à l'homme politique qu'il fut, soit dans ses écrits, soit dans ses relations, soit par l'attitude qu'il prit en face des régimes qui se succédèrent. Au long de sa vie, quatre coups d'Etat au moins changèrent le gouvernement de la France. De bonne heure, il se trouva en relation avec la famille régnante. Nous le rencontrons à côté d'un prince qui ne lui porta pas bonheur. Catéchiste du duc de Bordeaux, il vit partir son élève en 1830, et il semble qu'il en ait vite et bien facilement pris son parti et que chez lui l'orléaniste ait remplacé du jour au lendemain, le légitimiste. Plus tard, il voulut se faire le conseiller du Comte de Chambord, de qui « il reçut publiquement la plus hautaine, la plus sèche des fins de non-recevoir ». M. de Laborie ajoute cette réflexion qui gagne à être formulée par un grand admirateur : « Son désespoir, aussi violent que celui de son ami le comte de Falloux, se fût mué en exaspération s'il avait soupçonné ce qui vient de nous être révélé, à savoir que l'un au moins des manifestes, où le petit-fils de Charles X formulait en très noble langage son irréductible intransigeance, avait été minuté de la main de Louis Veuillot ». Qu'il nous soit permis d'observer, à cette occasion, que le système de concessions qu'il pra-

liquait en tout, excepté dans ses polémiques religieuses, ne devait pas mieux réussir auprès du Pape qu'auprès du roi.

Sous le gouvernement de Juillet, il eut des relations personnelles avec certains membres de la famille royale; mais il garda son indépendance, et il réclama avec les catholiques la liberté d'enseignement, qui, du reste, était promise par la charte elle-même. Il n'y a donc pas lieu de dire qu'il ne s'est pas posé en adversaire irréconciliable du régime. Il en fut de même pour la seconde République dont un ministre, M. de Falloux, rallié de ce temps-là, devait le faire nommer évêque.

Quant à l'empire, il semble qu'il n'ait pas même imité M. de Montalembert qui commença par l'accepter et qu'il lui ait, dès le principe, tenu rigueur ou de son origine ou de son caractère autoritaire : il n'aurait pas pu digérer le coup d'Etat. Il avait pourtant accepté le coup d'Etat de juillet et celui de février, comme il devait plus tard accepter celui du Quatre-Septembre. Mais on reprochait à Napoléon d'avoir bridé la liberté, cette cavale chère aux libéraux. Il fut donc correct, mais « sa correction se nuança d'une visible froideur ». Nous pourrions ajouter qu'il y eut plus que de la froideur quand il entreprit sa campagne en faveur du pouvoir temporel du pape et contre la presse antireligieuse que Napoléon III encourageait et subventionnait. Et c'est à cet empire qu'il n'avait pas accepté à son origine, quand il donnait à l'Eglise des gages de ses bonnes dispositions, qu'il avait combattu dans la question romaine et à propos de la mauvaise presse, c'est-à-dire cet empire devenu *libéral*, il est vrai, qu'il demandait son appui pour empêcher la définition de l'infaillibilité!

Quant à la politique qui domine la question de parti et de forme de gouvernement, on peut se demander ce qu'il penserait aujourd'hui de la question ou des questions sociales. M. de Laborie dit non sans raison, qu'il n'avait « ni le goût, ni le sens de la démocratie ». Mais il n'est pas moins à propos de constater « qu'il était très paternel pour les petits et les humbles ». On peut conclure de là qu'il ne serait ni avec les abbés démocrates, ni avec la *Sillon*, mais tout simplement avec l'Eglise.

***

Il semble que nous ne pouvons arrêter ici ces réflexions sur le rôle de Mgr Dupanloup, sans dire un mot de ses qualités et de ses défauts, des dons de l'esprit et du cœur, du tempérament et du caractère, et, pour tout dire, des grandes passions auxquelles il obéit. Pour tout cela, il a été tantôt honni et tantôt glorifié. Nous n'avons pas la prétention de faire le juste départ entre la louange et la critique. Mais on peut dire que, mettant de côté tout préjugé, et, en se plaçant au point de vue tout objectif, on peut constater que cette

gloire a pâli, que le piédestal de cette statue s'est affaissé, et qu'enfin Mgr Dupanloup n'est plus aussi grand pour la postérité qui commence que pour ses contemporains.

Il avait, certes, de grandes qualités, des aptitudes remarquables. Peut-on dire qu'il fut un astre de première grandeur? C'est au moins douteux; et, en exprimant ce doute, on croit lui faire honneur. Au vrai, il était surtout polémiste. Il se plaisait à cette sorte de guerre. M. de Laborie remarque qu'il aurait dû renouveler la confession de Louis XIV à son lit de mort : « J'ai trop aimé la guerre ». Il se disait pacifique (le pacifisme n'était pas encore inventé), mais « il éprouvait une inconsciente et instructive allégresse chaque fois que l'occasion se présentait à lui de mettre en œuvre ses remarquables qualités de polémiste ». Mais puisque la polémique est la guerre, il ne suffit pas toujours d'y porter l'élan, la bravoure, la *fureur*. M. de Laborie constate chez lui « l'absence de sang-froid... l'impatience fébrile qui l'empêchait de temporiser, lors même qu'il en sentait la nécessité; l'emportement qui lui faisait parfois perdre la mesure, et compromettre, par des exagérations de langage, une cause fondée en justice et en raison ». Je ne sais si M. de Laborie est l'enfant terrible du parti libéral; mais il excelle à dire des vérités que, jusqu'à présent, les amis de Mgr Dupanloup se contentèrent de penser, pour les dire à la charge de Louis Veuillot, chez qui l'on reconnaissait — forcément — les remarquables qualités du polémiste; mais à qui l'on attribuait les violences, les emportements, les exagérations que l'on signale enfin chez son antagoniste.

Les voilà donc en face l'un de l'autre, ces deux hommes qui tiennent tant la place dans l'histoire de l'Eglise au XIXe siècle; tous deux de si basse extraction et de si hautes destinées, dont l'un arrive au sommet de la hiérarchie catholique, et l'autre au premier rang du journalisme, cet autre sacerdoce; celui-ci le fait tout seul, et, sans maître, il devient un des grands écrivains de langue française; celui-là passe par l'école, il enseigne les belles-lettres, il écrit et l'on se demande s'il restera quelques pages de lui; il est prêtre et l'on craint qu'il n'ait faussé quelque vérité de l'enseignement de l'Eglise; le laïque, son rival, se distingue par un sens catholique impeccable. Tout en suivant deux voies parallèles, ils se rencontrent pour se heurter, et le monde assiste à ces combats de plume, comme si c'était Turenne et Condé, ou plutôt Bossuet et Fénelon.

Si, dans toutes ces discussions, Mgr Dupanloup n'avait pas, quoi qu'il pût penser de lui-même, les qualités de Louis Veuillot, il était encore plus inférieur comme écrivain. Il a pourtant, de ce chef, joui de tous les succès et de toutes les gloires. Pendant trente ans et plus, il a eu à son service la claque de tout un parti; l'Académie a fait de lui un immortel et consacré son mérite. Mais la baguette de cette fée n'a rien ajouté à la valeur de ses écrits. Ses amis le

reconnaissent avec une sincérité qui les honore. Citons : « Dans la forme, cet humaniste zélé, aux inspirations souvent puissantes ou pathétiques, n'était point un irréprochable écrivain ». On voudrait atténuer la portée de cet aveu, en alléguant la nécessité où il était réduit par le mauvais état de sa vue à user et abuser de la dictée. Quoi qu'il en soit, il en résulte que « son style est souvent diffus et négligé, et qu'il n'apporte pas assez d'attention à émonder ces locutions ou tournures familières que les plus puristes se permettent dans l'improvisation parlée, qui déparent un pays aux yeux des connaisseurs ». C'est bien, mais il faut croire qu'il a fallu, à certains connaisseurs, beaucoup de temps pour s'en apercevoir.

Aussi bien nous ne croyons pas que cette explication soit satisfaisante. Les meilleurs écrivains ne sont pas toujours exempts de ces imperfections et de ces négligences. A moins de faire tache d'huile et de gâter tout le morceau, ces taches ne comptent pas : *ubi plura nitent...* Il y a autre chose dans la composition et le style, dans le fond et la forme des écrits de Mgr Dupanloup. Il faudrait faire de tout cela une pénétrante analyse, voir de quels matériaux il se servait pour ses édifices littéraires et dans quel ordre il les faisait entrer dans sa construction. Ce travail a été fait de main d'ouvrier, par un homme dont on croyait pouvoir récuser le jugement, mais qui pourrait bien avoir dit le mot juste en qualifiant l'œuvre de l'évêque d'Orléans *opus tumultuarium*.

Mais il est si rare que l'on ait tous les dons à la fois et qu'un homme soit complet. Si Mgr Dupanloup n'était pas un grand écrivain, c'est peut-être qu'il était plus grand orateur. Il sentait vivement et il exprimait avec non moins de vivacité ses impressions. Il n'égalait point Lacordaire; mais il mettait dans son discours toute son âme et tout son cœur, et quelque chose de plus, s'il est possible, selon le mot de M. Faguet « les vibrations de ses artères ». Mais l'impression reçue et l'impression rendue sont choses aléatoires, et c'est pourquoi il était inégal et souvent inférieur à lui-même. A la lumière d'une idée, sous le coup d'un événement, il vibrait, il résonnait comme la statue de Memnon au soleil levant. Mais le soleil n'était pas toujours le même, lui non plus.

***

Les hommes publics sont la proie de la curiosité, les hommes célèbres, bien plus encore, et quand l'heure de l'histoire a sonné, elle pénètre jusqu'au mystère de leur vie, de leur cœur, de leur conscience. L'évêque d'Orléans n'a rien à craindre de ces investigations. Il fut homme, prêtre, évêque, de mœurs irréprochables, de correction parfaite, de piété tendre et édifiante. Mais enfin, il avait comme tout le monde, sans excepter les saints, son caractère et ses défauts.

L'ardeur avec laquelle il soutenait ses idées, le ton qu'il prenait, et avec lequel il s'imposait, le despotisme pratique qu'il exerçait sur tout le monde autour de lui, ses exigences parfois dures, ont pu faire croire qu'il était orgueilleux, et il faut avouer qu'il y a contre lui ces apparences. Mais il y a pour lui cette piété vraie, sincère, profonde qui reposait sur l'humilité chrétienne comme sur sa base. A l'extérieur, il n'y avait rien dans sa vie qui parût exprimer les orgueilleuses prétentions d'un parvenu. M. de Laborie dit très bien qu'il était dédaigneux, non seulement du faste, mais de toutes les recherches matérielles,... qu'on l'aurait pris pour un curé de village un peu négligé... Son gros parapluie était légendaire à Orléans. Un jour il se rendit à la conférence de Notre-Dame avec un chapeau que M. de Falloux voulait lui faire cacher sous son bras.

Avec cela, il était le plus autoritaire, le plus absolu de tous les libéraux. Il tenait toujours le dé de la conversation. Tout le monde autour de lui évoluait comme satellites autour d'un soleil. Avait-il, la nuit, une idée qui lui paraissait lumineuse, un secrétaire se levait, au coup de sonnette, pour la fixer sur le papier. Les éléments eux-mêmes devaient lui obéir. Un jour, on se met à table : il demande du pain rassis — Il n'y en a pas, Monseigneur. — Eh bien! dit-il, qu'on en fasse. — Les petits traits font connaître les grands hommes. En voici un autre qui prouverait que le grand évêque n'était pas étranger à la plus mesquine susceptibilité. C'était à Orléans, pendant le mois de Marie. L'évêque arrive à l'heure de la pieuse cérémonie et il monte en chaire. Quand il fut parti, le jeune vicaire, qui devait parler ce soir-là, se permit de dire : « Si j'avais prêché comme Monseigneur, il m'enverrait à Tavers » — toute petite paroisse alors vacante. — Le lendemain matin, le propos était rapporté à l'évêque qui, sur l'heure, nomma curé de Tavers son jeune critique. A quel sentiment obéissait-il? On pourrait croire que c'était une vengeance personnelle et mesquine, peu digne d'un grand homme et d'un évêque, ou bien qu'il vengeait, dans cette petite querelle, la dignité épiscopale. Mais quoi que l'on en puisse penser, il reste qu'il se donnait parfois les apparences du despotisme.

***

Nous avons donc jugé à propos, puisqu'on reparle de Mgr Dupanloup, de relever le point où en est cette mémoire encore assez inquiète et de noter ce que l'on en dit en prenant acte d'abord et surtout du jugement de ses amis et admirateurs. Ils reconnaissent que le temps ne l'a pas servi. Les perspectives de l'histoire ne lui sont pas favorables. Il semble qu'au lieu de grandir depuis sa mort, il a plutôt perdu de sa taille. Ils perdront eux-mêmes quelques-unes des illusions qu'ils gardent encore aujourd'hui. Nous ne savons ce

qui survivra de sa vie et de ses œuvres : du moins restera-t-il de lui un grand nom.

Pour le moment, nous n'avons eu d'autre intention que de fixer le portrait du jour en attendant les retouches de l'histoire.

Abbé F. Belleville,
(de Bourges).

LA TERMINOLOGIE SCOLASTIQUE.

Dans sa magistrale encyclique *Æterni Patris* et dans plusieurs autres documents de son long pontificat, Léon XIII recommande, avec instance, l'étude de la philosophie scolastique. Pie X a souvent réitéré et accentué ces prescriptions doctrinales de son prédécesseur. Il écrivait dans l'encyclique *Dominici gregis :* « En ce qui concerne les études, nous voulons et ordonnons, *volumus probeque mandamus*, que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées... Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet par Notre Prédécesseur reste pleinement en vigueur, et, s'il en est besoin, nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé » (1).

Quel a été l'accueil fait à ces ordonnances des Papes? Sans doute des esprits respectueusement soumis aux directions pontificales ont appris à connaître, et, en même temps, à goûter la doctrine de l'Ecole, de saint Thomas, son chef et son principal représentant. Faut-il avouer qu'ils forment peut-être le petit nombre? Combien d'autres sont restés sourds à la voix des vicaires de Jésus-Christ, ou ne l'ont écoutée qu'à demi, avec l'amer regret d'une indépendance perdue ou restreinte! Tant il est vrai que l'obéissance, surtout l'obéissance intellectuelle, répugne souverainement à l'orgueil de la nature humaine.

De cette insoumission plus ou moins profonde les causes sont multiples et d'ordre varié. Les unes plus cachées, plus efficaces aussi, agissent dans le secret de l'âme : telles, la soif ardente des nouveautés, le prurit dangereux du changement, l'horreur de tout joug, de toute loi.

Les autres, moins actives, mais en apparence plus raisonnables, paraissent facilement au grand jour, par la parole et par la presse. Parmi elles, le mépris provoqué par la terminologie scolastique occupe une place de choix.

---

1. Encyc. *Pascendi dominici gregis,* 8 sept. 1907.

Quelle est la nature? quelle est la valeur des hostilités dont cette terminologie est l'objet? Nous essaierons, dans ce travail, de répondre à ces deux questions. Elles sont importantes, à cause du problème qu'elles soulèvent, et surtout en raison des conséquences pratiques : estime ou aversion pour la philosophie scolastique, auxquelles elles aboutissent suivant la solution qu'elles reçoivent.

I

On appelle terminologie, en général, l'ensemble des mots didactiques, le vocabulaire spécial d'une science, d'un art ou d'une industrie : par exemple de la pharmacie, de la musique, de la menuiserie. La terminologie scolastique désigne les mots et les locutions techniques, usités dans le langage de l'Ecole, et consacrés par l'emploi des grands penseurs du moyen âge, en particulier de saint Thomas.

Elle a servi de thème à maintes déclamations passionnées contre l'enseignement de l'Ecole. Elle est traitée avec une hautaine ironie, dans des revues dites sérieuses, par les modernistes, ennemis de la forte discipline rationnelle qu'elle propage, par les libéraux qui la considèrent comme un obstacle à la liberté de penser et au progrès des sciences modernes, par tous les adversaires de l'Eglise.

Ce dédain contagieux n'est pas inconnu même à des hommes « bien pensants ». Qui de nous n'a entendu quelqu'un d'entre eux se moquer avec une joie maligne du vocabulaire et des procédés scolastiques? Et de jeunes séminaristes s'imaginent faire montre de supériorité intellectuelle en lançant leurs quolibets contre les termes techniques qu'ils doivent apprendre. « Il n'y a pas aujourd'hui d'écolier qui ne sache se moquer d'un Barbara ou d'un Baroco », écrivait le P. Gratry (1).

Efforçons-nous de résumer, aussi complètement et aussi fortement que possible, le violent réquisitoire dirigé contre la terminologie scolastique

On dit : Une philosophie digne de ce nom veille à la clarté de son vocabulaire. Elle redoute que l'obscurité des mots jointe à la difficulté des questions traitées ne dégoûte les esprits. Mais la scolastique n'a pas, semble-t-il, ces préoccupations vulgaires! Son lexique suffit à rebuter les intelligences les plus perspicaces. Parcourez un de ses manuels, et bientôt vous aurez recueilli une abondante collection de termes et d'expressions énigmatiques. Ce sont les ridicules inventions d'écrivains du moyen âge, oublieux ou ignorants des lois de la grammaire et de la philosophie. Ce sont pour la plupart d'affreux barbarismes, qui choquent aujourd'hui non seulement des oreilles

1. Gratry, *Logique*. Et il ajoutait : « Mais il n'en est aucun qui n'incline la tête devant un X ou un Y ».

habituées au nombre et à l'harmonie de la période cicéronienne, mais encore le modeste savoir d'un jeune latiniste. On comprend, qu'au treizième siècle, des auteurs satiriques aient représenté Barbarismo comme un soldat intrépide combattant sous les ordres de la logique péripatéticienne.

Voulez-vous quelques échantillons de cette langue abstruse? Nous les prenons au hasard. L'Ecole vous parle des termes catégorématiques et syncatégorématiques, dénominatif et dénominant; des universaux ou prédicables, et des catégories ou prédicaments. Elle vous apprend à construire des syllogismes en Bamalipton, Disamis, Bocardo, etc., etc. En métaphysique, elle disserte sur l'acte et la puissance, l'essence et l'existence, la substance et les accidents, sur les quiddités, les entités, le situs, l'habitus, sur les transcendantaux... Elle compose des vers comme celui-ci :

Sub-præ, tum præ-præ, tum sub-sub, denique præ-sub. Et tous ces mots didactiques se multiplient comme les mauvaises herbes dans un terrain propice.

Aussi bien ce langage incorrect, émaillé de barbarismes et d'expressions techniques, est un chef-d'œuvre d'obscurité. Il est l'objet d'une science ésotérique. Seuls les initiés croient en posséder les secrets. Si après les avoir péniblement découverts, ils veulent les exposer au public, ils ressemblent à ces prêtres des idoles qui rendaient des oracles incompréhensibles. Il faut des commentateurs, des interprètes pour dévoiler au regard des profanes les mystères de leur terminologie barbare.

De la sorte, les scolastiques sont réduits à vivre en dehors du monde intellectuel contemporain, qui ne les écoute point, sur lequel ils n'exercent aucune action. Ils paraissent des revenants « de la longue nuit de mille ans » égarés au milieu des savants modernes. Et on ne craint pas de les comparer irrespectueusement à des fossiles ou à des momies antiques.

Il semble raisonnable d'affirmer qu'une philosophie imposée au clergé, qui prétend à la direction des esprits, dont on proclame l'excellence, doit se débarrasser de cette terminologie surannée, à profil hiéroglyphique. Elle y gagnera en clarté, en autorité et en influence.

***

Tels sont les principaux griefs formulés contre la langue scolastique. Ils ne sont pas nouveaux. Depuis le treizième siècle, des voix satiriques n'ont cessé de les répéter. Erasme (1467-1536) est un de leurs coryphées. Il poursuit de sa verve caustique la terminologie de l'Ecole. Wimpheling la traite de « barbare ».

Au seizième siècle, la Renaissance et la Réforme l'attaquent avec acharnement. Les humanistes et tous les érudits de cette période pro-

fessent un dédain absolu pour le latin scolastique. « Que dirai-je, s'écrit Nizolius, de cette immensité de termes barbares et inouïs jusqu'à ce jour, dont les dialecticiens latins ont souillé la philosophie par leur ignorance des choses et leur inhabileté dans l'art de parler? Quel est celui qui a un peu fréquenté les écoles de ces philosophâtres et n'a pas entendu cent fois parler de potentialités, de quiddités, d'entités, d'eccéités, d'universalités, de formalités, de matérialités et de mille autres termes semblables? » (1). Ludovicus Vivès se moque des sophismata, de la dialectique désordonnée de l'Université de Paris et de ses docteurs : « Ils inventent, dit-il, et fabriquent des inepties et quelque nouvelle langue qu'ils sont seuls à entendre » (2).

Les partisans de la Réforme, à l'imitation de Luther, déversent leur ironie et leurs injures grossières sur le vocabulaire scolastique (3). Au dix-septième siècle, Malebranche et Arnaud se raillent des « espèces intentionnelles ». Molière fait rire le public du théâtre sur la théorie des puissances et la vertu dormitive de l'opium.

Les philosophes du dix-huitième siècle n'ont pas assez de mépris pour tout ce qui appartient à cette période « d'imbécillité » du moyen âge.

« La scolastique, écrit Diderot, est moins une philosophie particulière qu'une méthode d'argumentation sèche et serrée sous laquelle on a réduit l'aristotélisme, fourré de cent questions puériles » (4).

Brucker, dans son « Histoire critique de la philosophie » (5), signale longuement la barbarie du langage jointe à celle de la pensée, « *juncta barbaries sermonis cum barbarie cognitionum* », caractéristique des auteurs scolastiques anciens.

Ces ennemis du latin scolastique ont aujourd'hui des successeurs nombreux. Ce sont la plupart des universitaires, les criticistes, les modernistes et tous les amateurs de nouveautés.

Le dédain du vocabulaire de l'Ecole forme un des dogmes impor-

---

1. Cité par F. Bouillier. *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. I, p. 6; 3e édit. Delagrave, Paris.

2. *In Pseudo-dialecticas* (opera, éd. 1782) t. III. p. 38. — On peut lire sur ce sujet, un petit livre d'Adam Tribbechovius. (1641-1687). Il est intitulé : *De doctoribus scolasticis et corrupta per eos divinarum humanarumque rerum scientia.* En voici quelques extraits suggestifs : « Les scolastiques tinrent le royaume des lettres dans la barbarie » (p. 37). Ils connaissent « abyssos potentionabilitudinalitatum et aptitudinalitatum » (p. 46). L'auteur a recueilli plusieurs appréciations défavorables au latin de l'Ecole, formulées par les humanistes de son temps. (Cf. De Wulf. *Histoire de la philosophie médiévale*, p. 107 et 108, en note; — 4e édit.; Alcan, Paris).

3. Luther appelle saint Thomas « un inutile radoteur, la source et l'aliment de toute hérésie »; les thomistes « des cochons et des ânes ». Lettres, 1522.

4. *Histoire de la philosophie*, p. 198. (Paris. 1883).

5. *Historia critica philosophia* (Leipzig. 1766).

tants, fidèlement conservés par une tradition antiscolastique aussi vivace que la haine de l'Eglise et de ce qu'elle protège.

II

Est-il juste? Nous ne le croyons pas. Et nous espérons le démontrer en prouvant 1° que la terminologie scolastique est légitime; 2° qu'elle n'est pas exagérée.

1° *Elle est légitime.*

On pourrait le conclure *a priori* de l'usage qu'en ont fait des génies comme Aristote, l'Ange de l'École et les autres docteurs célèbres du XIIIe siècle. Comment supposer raisonnablement qu'ils ont employé un lexique incorrect, barbare, condamné par les règles de la grammaire, de la logique et du bon sens? Mais cet argument extrinsèque n'aurait pas de valeur aux yeux des adversaires de la langue scolastique.

Indiquons immédiatement la raison intime, fondamentale, qui établit la légitimité de cette terminologie.

Les opérations de l'esprit humain son incalculables. Leur multitude se ramène à trois principales : l'idée, le jugement et le raisonnement. Les deux dernières se composent d'idées. L'idée est donc l'élément simple de toutes les formes de l'activité intellectuelle. Elle est la pure représentation intelligible d'un objet quelconque.

L'homme peut la produire sans avoir un terme qui l'exprime au dehors de l'intelligence. D'ordinaire cependant le mot s'unit naturellement à l'idée. D'une part, en effet, nous sommes des êtres sociables (Ζῶον πολιτικον), inclinés à communiquer nos pensées à autrui. D'autre part, cette communication n'est possible qu'à l'aide de signes extérieurs dont le plus important est le mot, signe sensible d'une idée invisible.

Qui comptera les idées de l'homme? Elles sont plus nombreuses que les gouttes d'eau de la mer, que les étoiles semées au firmament, que les atomes répandus dans l'espace, puisqu'on peut se représenter intellectuellement chacun de ces êtres, chacune de leurs parties et une infinité d'autres : passés, présents ou futurs, actuels ou possibles.

Elles se divisent en deux groupes généraux, aux frontières respectives assez imprécises. Les unes sont l'image d'objets familiers, et se présentent souvent à l'esprit; les termes qui les expriment forment le dictionnaire d'une langue, ils sont déterminés par l'usage :

Sic voluit usus
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Les autres signifient des réalités qui n'intéressent pas le peuple, et lui sont inconnues. Le langage usuel n'a pas de termes pour les rendre. C'est pourquoi celui qui étudie ces objets se voit dans l'absolue nécessité de recourir à un vocabulaire spécial qui contienne leur nom : de l'employer, s'il est déjà créé; de l'inventer, s'il n'est pas encore formé. Cette conduite est en parfaite harmonie avec la nature de l'homme, de l'idée et du terme.

Aussi bien chaque industrie, chacun des arts, et chaque science ont un lexique propre, une terminologie réservée. Citons au hasard quelques-uns de ces mots didactiques.

Le chimiste désigne le sel sous le nom de chlorure de sodium. La formule H^2O lui représente l'eau; une autre, CO^2, l'acide carbonique, etc. — Le biologiste découvre dans le suc pancréatique trois diastases : l'amylase, la trypsine et la saponase ou lipase. Il enseigne que le neurone est orné de ramifications différentes : les unes s'appellent dentrites; l'autre, cylindrax. Le cylindrax traverse des cellules avec ou sans myéline. — Que dire du vocabulaire de la médecine dont l'appareil didactique est universellement connu? Les sciences les plus élémentaires comme la grammaire, la géométrie, l'algèbre, présentent des mots mystérieux pour le débutant. — Même constatation dans les arts : la musique, l'architecture, la peinture. Lisez une revue sportive, et vous saurez ce qu'est un lexique technique. Chaque ouvrier emploie un vocabulaire spécial. Son camarade le parle comme lui; le public ne le comprend pas.

La philosophie obéit à la même loi. « Je ne crois pas qu'elle puisse se passer d'une certaine technique : science, elle a des procédés à elle, des formules à elle » (1). Son histoire le prouve. Chaque système a eu et possède son vocabulaire. Le stoïcisme ancien use de termes spéciaux, comme : *λόγος σπερματικός, φωναι, καταληπτικόν, καθῆκον, κατερθῶμα*. Pour comprendre parfaitement les théories philosophiques actuelles, il faut avoir sous la main un dictionnaire approprié à chacune d'elles. Leibnitz emploie des locutions et des formules étrangères à Descartes. Bergson ne songe pas à reproduire le langage du subjectivisme ou du positivisme. Kant est inintelligible à celui qui ignore la notion de « raison pure et de raison pratique; d'esthétique, analytique et dialectique transcendantales, de catégories; de jugements synthétiques *a priori* et *a posteriori*, de noumène, d'antinomie, d'impératif catégorique, etc. » (2). Ainsi toute science, toute école philosophique dispose d'une langue particulière.

On reconnaît ce droit à toute discipline scientifique. Pourquoi le refuser à la scolastique? — Sans doute l'objet et les problèmes de

1. Ollé-Laprune, *La philosophie et le temps présent*, p. 373, 5e édit. (Belin, Paris). Ce livre contient plusieurs erreurs.

2. On a composé plusieurs lexiques de ces termes kantiens : v. g. *Kant-lexicon G. Wegner* (Berlin, Peters).

cet enseignement diffèrent des autres branches du savoir humain. Mais est-ce que la chimie ressemble à la musique? Et cependant qui défend à l'une et à l'autre l'usage de termes propres? — C'est précisément parce que la philosophie de l'Ecole traite de questions spéciales, étrangères aux autres sciences et ignorées du vulgaire, qu'elle est obligée de recourir à une terminologie particulière. Comment se soustrairait-elle à cette loi naturelle qui règle l'expression de la pensée?

Voilà comment s'explique et se justifie la formation et l'existence de ce vocabulaire scolastique si généralement décrié.

2° *Elle n'est pas exagérée.*

Les ennemis de la philosophie scolastique lui accorderont peut-être le droit théorique d'avoir un dictionnaire spécial. Mais cette concession ne marque pas la fin de leurs attaques. S'ils admettent ce droit, c'est pour en critiquer aussitôt l'usage. La terminologie de l'Ecole, disent-ils, est surchargée de termes trop barbares, trop nombreux et trop obscurs, qui la rendent inacceptable. Nous examinerons successivement la valeur de ces accusations.

Sans doute, des scolastiques, à toutes les époques, ont abusé du vocabulaire didactique : nous le reconnaissons sans peine. Leurs excès apparaissent dès la fin du quatorzième siècle, et surtout pendant le quinzième et le seizième. Ils emploient un latin détestable, ignorent même l'orthographe, inventent trop facilement des mots nouveaux. C'est contre eux que la Renaissance lançait ses épigrammes et ses violentes invectives.

Notre dessein n'est pas de défendre ces abus. Le savant qui démontre l'utilité de l'induction, de l'observation et de l'hypothèse prétend-il légitimer toutes celles qui ont été faites?

Pie X écrivait, après Léon XIII, au monde chrétien : « S'il se rencontre chez les docteurs scolastiques quelque chose qui paraisse traité avec trop de subtilité ou accepté avec trop peu de sagesse, quelque chose qui cadre mal avec les conclusions établies des âges suivants ou enfin qui, pour un motif ou un autre, manque de probabilité, il est bien éloigné de notre esprit de le proposer à l'imitation de nos contemporains » (1). Si les souverains pontifes émondent ainsi l'arbre scolastique de quelques rameaux inutiles ou défectueux, à plus forte raison sera-t-il permis de rejeter quelques feuilles mortes, c'est-à-dire, de réprouver les abus d'un vocabulaire prétentieux ou ridicule. Tout excès est blâmable. Celui que nous venons de signaler n'échappe pas à cette condamnation.

L'équité demande qu'on n'attribue pas à toute une école les torts

1. Encyc. *Pascendi dominici gregis*, 8 sept. 1907.

de quelques-uns de ses membres. Beaucoup d'historiens et d'adversaires du latin du moyen âge ont oublié cette règle de justice et de logique. Ils ont rejeté sans appel la terminologie de l'Ecole en basant leur jugement sur le témoignage de ses détracteurs et sur les abus dont nous avons parlé. Il ne serait pas plus absurde d'interdire la médecine à cause des méfaits de quelques médecins, et d'imputer à la religion catholique les crimes de plusieurs de ses adeptes.

Nous ne prenons ici la défense que de la véritable terminologie scolastique, telle qu'elle a été définie au début de ce travail; de celle qui a été employée par Aristote, saint Thomas et les autres grands docteurs du XIII[e] siècle et de nos jours, par leurs disciples fidèles. Elle est l'objet de reproches immérités.

On l'accuse d'abord de barbarisme. — « Si parler d'une façon barbare, répond Frédéric Paulsen, professeur de philosophie à l'Université de Berlin, veut dire : parler autrement que les Romains du temps de Cicéron, le latin du moyen âge est certainement barbare, tout comme le français et l'allemand. Si, au contraire, on entend par là un langage qui ne répond pas à la pensée, rempli d'incorrections, formé de phrases recueillies de tous côtés, n'occupant pas leur vraie place et vides de sens, alors ce reproche de parler une langue barbare s'appliquerait bien plus souvent aux humanistes qu'aux philosophes et aux théologiens du moyen âge. La langue de ces derniers ne convient pas moins et n'est pas moins nécessaire à leurs investigations scientifiques que le style d'Aristote ne l'est à sa philosophie... Le latin au moyen âge fut absolument propre à remplir son rôle, être la langue universelle de la science » (1).

Ajoutons quelques observations plus précises. — Il faut remarquer que le vocabulaire scolastique ne contient pas les mots purement mnémotechniques, destinés à faciliter le travail de la mémoire, comme : « Barooo, Datisi, Perison, etc. ».

Le barbarisme proprement dit est un terme inconnu à une langue dans la forme ou le sens qu'on lui donne. Or, la majorité des termes scolastiques viennent du langage ordinaire, par exemple : *Unum, bonum, verum, substantia, accidens, persona, actio, passio, deductio, essentia, actus, causa, principium...* ». Au treizième siècle, on crée plusieurs mots nouveaux, en s'inspirant des règles de la philologie et de la linguistique. Les uns se forment par l'addition à un radical connu de préfixes et de suffixes déterminés, les autres ont une origine grecque. Peuples et savants n'ont-ils pas toujours, au cours des siècles, suivi la même loi? Effacerons-nous du dictionnaire français actuel les mots : téléphone, télégraphie, aéroplane, inconnus au temps de Louis XIV? Non : car tous les termes récents, pour une époque donnée, ne sont pas, à cause de cela même, des barbarismes

1. *Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten von Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart* (Leipzig, 1885).

à proscrire sans pitié; il y a des néologismes nécessaires, pour exprimer des idées nouvelles, qu'il s'agisse d'inventions industrielles ou de notions abstraites.

Le reproche de « barbarie », résultant de néologismes, convient à la scolastique moins qu'à toute autre science. La langue de l'Ecole descend directement d'Aristote. Elle reproduit généralement les notions et les thèses du fondateur du Lycée en les transcrivant en prose latine du treizième siècle. Pour le constater, il suffit de comparer le style d'Aristote à celui de saint Thomas, ou, ce qui est plus facile, de parcourir « l'Ontologie du cardinal Mercier ». Dans son livre, l'éminent auteur a souvent réuni les expressions latines aux locutions grecques correspondantes.

Des auteurs ont pu caractériser la scolastique par son vocabulaire aristotélicien. « La scolastique, écrit-on, est une philosophie empruntant la langue péripatéticienne » (1).

Le latin du moyen âge n'est donc pas aussi barbare que ses détracteurs l'assurent. Un lecteur équitable avouera qu'il rencontre, dans les œuvres de cette époque, relativement peu de mots complètement inconnus, que la terminologie scolastique n'est pas embarrassée d'un appareil technique aussi complexe que celui de la cosmographie ou de la botanique, par exemple. Une déclaration si exacte et si loyale n'est pas le fait de tous les intellectuels.

Il en est, nous en avons connu, qui admirent le style didactique des savants et des philosophes modernes, et qui rejettent, avec impatience et dédain, un livre ou une revue scolastique, présentant quelques termes techniques. Ils ont deux poids et deux mesures; ils se guident d'après leurs préjugés. L'impartialité leur fait défaut.

***

Ils accusent encore la terminologie de l'Ecole d'être trop développée, de renfermer trop de mots didactiques. Leur multitude, disent-ils, fatigue et rebute l'esprit le plus pénétrant et le mieux disposé.

Ces termes sont-ils aussi nombreux qu'on nous l'affirme? Il ne semble pas. La liste en a été dressée. Les professeurs de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain ont publié en deux volumes un « traité élémentaire de philosophie à l'usage des classes ». Parce que les élèves, au sortir des humanités, ne sont pas familiarisés avec les notions abstraites, un vocabulaire philosophique s'ajoute au second volume. Or, ce vocabulaire compte à peine vingt-quatre pages. Notons qu'il explique plusieurs mots qui ne sont pas réservés au langage scolastique : v. g. absolu, altération, analyse,

---

1. Huet, *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand*, p. 95 (Gand, 1838). Cf. *Dict. de théol. cathol.* art : *Aristotélisme de la scolastique*, par A. Chollet.

conscience, etc. Souvent il indique la définition et les principales espèces d'un être réel ou logique. De plus, l'auteur orne son œuvre de citations très bien choisies. Mais tous ces développements réduisent d'une manière considérable la part de terminologie propre à la philosophie scolastique.

La philosophie ou plutôt les philosophies modernes ont un lexique beaucoup plus complexe. Le criticisme kantien est remarquable à ce point de vue. « Obscurités de vocabulaire, expressions pédantes qui veulent être techniques et ne sont qu'ambiguës, tout s'(y) réunit pour décourager la recherche » (1). Plusieurs dictionnaires ont été composés pour en rendre possible l'intelligence (2).

Si chacun des systèmes récents pris isolément est moins surchargé de mots scientifiques que l'enseignement scolastique, celui-ci a certainement une terminologie beaucoup plus simple que l'ensemble des locutions savantes dont il faut connaître le sens pour comprendre les œuvres des écoles philosophiques d'aujourd'hui.

Supposons *(dato, non concesso)* que la philosophie contemporaine soit supérieure sur ce point à la doctrine de l'Ecole. Elle se glorifierait d'un triomphe trop facile. — Les modernes subissent les influences criticiste et positiviste. Ils regardent comme impossible et absurde la science de l'être en général. En conséquence, ils suppriment de leurs écrits la métaphysique générale ou ontologie. Le programme universitaire du baccalauréat pour la philosophie l'ignore totalement.

Saint Thomas et ses disciples ne manifestent pas un semblable mépris. Dans leur œuvre, la métaphysique a une place d'honneur, qui lui revient à juste titre. Elle y est longuement traitée et d'une manière approfondie. Or, la méditation des problèmes difficiles qu'elle résout a révélé nombre de notions auxquelles ne répondait aucun mot du langage usuel. De là, l'obligation de créer des termes nouveaux Aussi bien, l'ontologie contient-elle peut-être autant de mots techniques que toutes les autres parties réunies de la doctrine de l'Ecole. Est-il étonnant, dans ces conditions, que la terminologie scolastique soit plus développée que celle des philosophes récents? Cette infériorité apparente n'accuse-t-elle pas une supériorité authentique? Nous préférons un ouvrage qui expose une question pleine de difficultés en se servant de quelques locutions savantes, à un autre qui n'essaie même pas de l'aborder.

En tout cas, on ne peut comparer le nombre relativement restreint des termes scolastiques à celui de la plupart des autres sciences, surchargées d'expressions didactiques. Or, on accepte volontiers celles-ci.

1. P. Charles, *Métaphysique du Kantisme* dans *Revue de Philosophie*, fév. 1913.

2. Nous avons déjà relaté le *Kantlexicon*. Pour la *Critique de la raison pure*, voir le commentaire du Dr. Vorländer en 4 volumes.

Pourquoi proscrire la terminologie de l'Ecole? N'est-ce pas dévoiler une partialité choquante? et prouver qu'on juge selon des préjugés, et non d'après la connaissance exacte du problème que nous étudions?

***

On dit encore : « La terminologie scolastique brille par son obscurité ». Comment pénétrer la signification de ses formules énigmatiques? Les maîtres n'y réussissent pas toujours : ils offrent au public lettré le spectacle de controverses vives et persistantes, sur ce sujet. Comment des élèves, comment tous les novices de l'Ecole y parviendront-ils?

La critique est grave : car toute science doit être lumineuse; notre esprit a horreur des ténèbres. Mais est-elle fondée? — Nous avouons notre surprise de la voir formulée par ceux-là mêmes qui revendiquent pour la philosophie le droit d'être obscure : « Ce qui est clair n'est plus intéressant, affirme M. Le Roy, puisque c'est ce à propos de quoi tout travail de genèse est achevé... La philosophie a le droit d'être obscure; elle en a le devoir pour autant qu'elle doit toujours ou s'approfondir ou s'élever... Le discours est subordonné à l'action et le clair à l'obscur » (1).

Sans doute, certaines locutions scolastiques sont des énigmes pour le débutant. Pourquoi s'en étonner? Elles ne sont pas plus obscures pour lui que l'alphabet et les premières leçons de lecture et de grammaire pour l'enfant de huit à dix ans, que des ouvrages didactiques abstrus pour un adulte encore non initié à leurs difficultés. — La connaissance d'une langue, donc du latin de l'Ecole, suppose l'étude. L'homme n'est pas doué de la science infuse.

Sans doute encore, le style des docteurs du moyen âge ne dévoile toutes ses richesses merveilleuses de profondeur et de précision qu'à une recherche attentive, méthodique et prolongée.

Mais qu'on ne lui impute pas une obscurité proprement dite. Nous disons qu'une langue est véritablement obscure lorsqu'une intelligence ordinaire, après une étude convenable, ne la comprend pas ou ne la comprend que très difficilement. Il n'en est pas ainsi du latin scolastique.

Les élèves laborieux des cours de philosophie thomiste s'habituent facilement à ces termes techniques et se familiarisent avec eux. « Les formules scolastiques sont intelligibles (même) sans qu'un maître les explique du haut d'une chaire, et d'excellents traités de tout genre permettent à qui le désire de s'initier à la saine philosophie du XIIIe siècle, sans quitter son bureau de travail ou sa bibliothèque » (2).

1. *Rev. de Méta. et de Morale*, 1901, p. 304, 305, 306. — « Le vague est seul vrai », disait Renan.

2. De Wulf. *Introduct. à la philo. néo-scolast.* p. 50 (Louvain, 1904).

Celui qui les étudie sans préjugés et avec persévérance en admire bientôt la clarté. Cette clarté provient de plusieurs causes.

Beaucoup de termes scolastiques conservent le sens que le vulgaire leur attache ou s'en rapprochent notablement. Quelques exemples établiront cette assertion. *Bonum est quod omnia appetunt* (1). Pour le peuple, le bien d'un être est, en effet, ce que cet être désire. D'où : *bonitas est appetibilitas*. — Même remarque pour les notions de cause, de principe, d'unité, etc. — Saint Thomas définit l'être *id cujus actus est esse* : ce dont l'acte (la perfection) est d'exister, ce qui revient à la notion populaire : l'être est ce qui existe ou peut exister, ce qui est (être réel), ou peut être (chose possible). On pourrait prolonger cette énumération de mots scolastico-usuels. Ils démontrent que la philosophie éternelle, *philosophia perennis*, selon l'expression de Leibnitz, ne méprise pas le vocabulaire ordinaire qui est celui du bon sens. Ils la rendent plus accessible et plus claire.

Tous les philosophes modernes n'imitent pas cet exemple. W. James, qui est loin d'être un scolastique, parlant spécialement de certains docteurs d'outre-Rhin, critique « avec verve leur licence effrénée de parler, sinon pour ne rien dire, du moins pour n'être pas compris, grâce à leur impénétrable jargon. Un vocabulaire abstrus, digne cachette d'une doctrine obscure, retranchée derrière d'interminables listes de noms propres, qui patronnent les systèmes les plus bizarres et les plus contradictoires : telles sont les conditions réglementaires du « sport » professoral pratiqué surtout en Allemagne. Aussi un vieux professeur proclamait-il, non sans gloire : « Oui, nous autres philosophes, quand nous le voulons, nous pouvons marcher d'un tel pas qu'en deux phrases nous savons nous transporter là où personne ne saurait nous suivre » (2). Les docteurs de l'Ecole ne visent pas à cette étrange supériorité. Leurs termes, leurs formules ont un sens précis, déterminé, contenu dans une définition concise et complète. Ils ne se proposent pas l'emploi continuel de métaphores brillantes qui charment l'imagination, mais n'offrent rien de solide à l'esprit (3). La terminologie kantienne leur déplaît : Elle manque de précision. « Il n'y a peut-être pas un seul terme kantien qui ne soit ambigu », affirmait un auteur (4) versé dans l'étude du philosophe de Kœnigsberg. Et Mme de Staël écrivait : « Dans ses traités de métaphysique il prend les mots comme des chiffres, et leur

1. Aristote. *Ethic. ad Nicom.*, I, 1.

2. M. A. Lalande, *Le pluralisme d'après W. James* dans *Rev. philosophique*, janv. 1910.

3. « Qu'on ne s'étonne pas, écrivait M. Le Roy, de me voir donner plus de métaphores que de raisonnements : la métaphore est le langage naturel de la métaphysique, pour autant que celle-ci consiste en une vivification de l'inexprimable, en une saisie du supralogique par le dynamisme créateur de l'esprit. » (*Rev. de Méta. et de Morale*, 1901, p. 310).

4. P. Charles, *Métaphysique du Kantisme*, dans la *Rev. de Philos.* fév. 1913, p. 124.

donne la valeur qu'il veut, sans s'embarrasser de celle qu'ils tiennent de l'usage ».

L'uniformité du vocabulaire scolastique contribue puissamment à sa clarté. Les mots essentiels gardent aujourd'hui leur signification d'autrefois Les manuels de philosophie thomiste du XX[e] siècle reproduisent exactement les définitions formulées par Aristote et saint Thomas. Et cela, dans tous les pays : à Paris comme à Louvain, à Berlin comme à Rome. Cette uniformité offre des avantages incontestables non seulement pour la clarté de la langue de l'Ecole, mais encore pour la parfaite intelligence de ses œuvres anciennes et récentes.

Ajoutons que ses formules s'éclairent réciproquement comme des miroirs se renvoyant la lumière d'un même foyer. Les notions d'acte et de puissance, par exemple, aident à saisir celles de l'essence et de l'existence, de la substance et de l'accident, de la matière et de la forme : toutes ces réalités ont entre elles les relations de la puissance à l'acte.

Aussi bien le latin scolastique a exercé l'action la plus heureuse sur la clarté du français moderne. Celui-ci « a subi pendant tout le moyen âge l'influence du bas latin, cette langue nouvelle que la théologie et la scolastique ont tirée du latin classique, en le modifiant pour l'approprier aux besoins nouveaux de l'esprit, et dans laquelle ont écrit les penseurs et les philosophes les plus éminents de notre époque... Cette continuation barbare (!) est à la fois une langue originale, qui sert à traduire des idées, des sentiments jusqu'alors inconnus, et une des sources du français moderne, en ce qui concerne l'expression des idées abstraites, religieuses, scientifiques, juridiques (1)... C'est à la scolastique et au bas latin que le français doit l'incomparable netteté qu'il apporte dans la langue philosophique » (2).

La terminologie de l'Ecole est claire. C'est le témoignage unanime de ceux qui l'ont étudiée. Barthélemy Saint-Hilaire déclare avec raison que la scolastique est « toute française et toute parisienne » (3). Ces affirmations autorisées méritent plus de créance que celles d'adversaires, la plupart ignorants de la langue qu'ils attaquent.

On le voit, leurs critiques contre le latin du moyen âge sont injustes. Leibnitz lui-même, dont on ne suspectera point la partialité en faveur de l'Ecole, rend un hommage public à cette langue du treizième siècle correcte dans sa forme, sobre, claire, vigoureuse, comme la pensée qu'elle exprime. Haureau affirme : « Il se forma dans les écoles du XIII[e] siècle une langue nette, fière et pleine d'énergie, qui

---

1. Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française*, etc., Introduction, p. VII.

2. Darmesteter, *La vie des mots*, p. 72, note.

3. Traduction de la *Logique* d'Aristote, t. I, préf. p. v.

devait, avec le temps, perdre sa rudesse, mais non sa précision, et devenir après quelques autres transformations notre langue nationale » (4). Ce sentiment est le nôtre.

Ces auteurs porteraient-ils une appréciation semblable sur le style de tel ou tel de nos philosophes universitaires? Il est permis d'en douter. — La *Grande Revue* a ouvert, il y a quelques mois, une enquête sur M. Bergson, académicien, professeur au Collège de France, « le philosophe à la mode ». Parmi les réponses des enquêtés, nous en rapportons deux intéressantes : l'une de M. E. Faguet, l'autre de M. J.-H. Rosny.

Le premier écrit : « J'ai bien des fois lu et relu les ouvrages de M. Bergson; mais faute d'éducation philosophique suffisante, je n'en ai jamais compris une seule page » (1). Le second : « Je doute que son (de M. Bergson) influence persiste. Dès aujourd'hui cette influence est un leurre. Les gens qui la subissent n'ont aucunement saisi M. Bergson. Il ne faut pas trop s'en étonner. Ce charmant esprit est si insaisissable qu'il échoue souvent à se saisir lui-même ».

***

La terminologie scolastique n'est ni illégitime, ni exagérée. Nous ne prétendons pas cependant que, partout et toujours, à temps et à contretemps, il faut user de ses termes techniques. Ils seraient déplacés dans un catéchisme, un sermon adressé au peuple, dans une conversation familière avec des interlocuteurs non initiés à leur signification, dans les ouvrages de vulgarisation philosophique. *Non est hic locus*. Celui qui l'oublierait parlerait inutilement, ferait preuve de pédantisme, de vanité scientifique et inspirerait de l'aversion pour une langue excellente en elle-même.

La parole de l'orateur ou la plume de l'écrivain qui veulent convaincre et persuader, doivent se proportionner au public auquel ils s'adressent.

Nous le reconnaissons. Beaucoup de formules scolastiques relèvent de la pédagogie, elles appartiennent à l'enseignement didactique, aux manuels, aux professeurs et aux élèves dans la classe; elles conviennent surtout à des spécialistes s'entretenant avec des spécialistes.

Est-ce un motif pour les condamner? Faut-il orner la pensée de l'Ecole d'un vêtement moderne? « Dans la fièvre de réforme des études du clergé qui a sévi, il y a quelques années, écrit le P. Richard, les plus modérés des réformateurs demandaient tout au moins l'abandon de tout appareil scolastique, dans l'enseignement de la philosophie et même dans les livres d'école... Cet abandon, loin d'être un progrès, ne serait qu'une pernicieuse erreur ». Les termes scolastiques, ont, en effet, au milieu des variations incessantes du

1. Ad. Franck, *Diction. des Sciences philosoph.*, Scolastique, B.-H.

style et de la pensée philosophiques modernes, l'inappréciable avantage de présenter en des formules d'une netteté rigoureuse des notions fixes et parfaitement définies. Si on veut les proscrire, il faudra aussi interdire à toutes les sciences l'usage de mots techniques!

Le motif le plus influent de l'aversion pour l'enseignement scolastique n'est pas sa terminologie. Ce dédain a des causes plus intimes et plus générales. Signalons, chez les ennemis de l'Eglise, la haine de la doctrine révélée expliquée et défendue par l'Ecole (1) : *Dele Thomam, et dissipabo Ecclesiam*, s'écriait un des chefs du protestantisme; chez d'autres, c'est l'ignorance de ce latin du XIIIe siècle apprécié par ceux qui le connaissent; chez d'autres enfin, c'est l'horreur de la pensée antique et l'attrait pour les doctrines nouvelles.

Son Eminence le cardinal Lorenzelli écrivait récemment : « L'on constate trop souvent que même les fortes intelligences sont arrêtées dans leur essor, si dès le début elles n'ont pas reçu cette droite et vigoureuse impulsion (donnée par le magistère d'Aristote et de saint Thomas). Le manque d'ordre et de logique, les doutes insensés et les conceptions dangereuses, la confiance sans contrôle et la passion du nouveau engendrent, dans les esprits vides de philosophie aristotélicienne et thomiste, le dégoût du vrai et la recherche de ce qui plaît : *non veri, sed placiti rationem sectantes*, avait déjà remarqué dans son Prologue le Maître des sentences. Et l'histoire contemporaine nous en donne des exemples aussi connus que déplorables » (2).

L'estime profonde et raisonnée de la terminologie scolastique et de la doctrine qu'elle exprime, son emploi prudent et modéré remédieront efficacement à ces graves désordres intellectuels.

Un docteur en théologie.

THÉOLOGIE ZOOLOGIQUE

Comme tout le monde, tout en restant original, Mgr Henry Bolo aime les animaux. Il le dit et il l'écrit (3). Sa théologie personnelle permet, à la rigueur, qu'on les tue, mais seulement pour les manger (4); à l'appui de cette précaire tolérance, il nous montre, en quelque sorte.

1. Voir Bulle *Triumphantis* de Sixte-Quint.

2. Lettre du card. Lorenzelli, préfet de la S. C. des Etudes, à M. Peillaube, 7 mars 1914.

3. *Les Animaux et le Devoir chrétien. Contribution à l'étude d'une question de théologie morale encore peu explorée.* Paris. 1914, pp. 32.

4. On trouve, çà et là, des gens qui massacrent, sans pitié, certains

du doigt, les deux mots : « Tuez et mangez » du Deutéronome, mais il refuse d'aller plus loin dans la voie des concessions. Le boucher lui fait le même effet que le soldat. Soldats et bouchers, il les met tous sur le même plan : ils tuent, parce qu'enfin il faut tuer : « On tue des hommes sur les champs de bataille ; on tue des animaux dans les abattoirs, non pas parce que Dieu en a fait une institution, mais parce qu'on ne peut plus faire autrement. Il faut manger, il faut se défendre, et nous voilà, hélas ! les armes à la main égorgeant les hommes, nos frères égaux, et les animaux, nos frères inférieurs » (p. 12.) Ces quelques lignes résument adéquatement le fond de sa théorie. La juxtaposition ne relève peut-être pas le métier militaire, mais en revanche elle rehausse la boucherie. Et encore cette nécessité du boucher, il ne l'admet pas d'emblée, sans discussion ; gravement, il nous dit, en latin d'abord, en français ensuite : « *ab initio non fuit sic;* ce n'est pas ce que le Créateur a voulu. »

Nos premiers parents pratiquaient le végétarisme ; ils s'en trouvaient bien ; pourquoi ne retournerions-nous pas à ce régime aussi varié que sain ? Au fait, pourquoi ? Ne pourrait-on entreprendre une campagne, une croisade, dans ce sens ? Mais enfin il se résigne au boucher ; seulement, à aucun prix, il ne veut qu'on lui parle de chasseurs ou de chasseresses ; ni surtout des chirurgiens qui expérimentent sur les animaux. Il exècre particulièrement ces gens-ci ; il les compare au Destructeur, au Bourreau éternel, bref à Satan (p. 15).

La partie raisonnable, modérée, de la théorie rallierait tous les gens sensés ; que ne se contente-t-il de protester contre la cruauté qui consiste à faire souffrir sans raison les animaux ? Mais il n'aime pas les demi-mesures : il met chasseurs et chasseresses au même niveau que leurs meutes, et quant aux vivisecteurs, il les qualifie tout de go de « criminels ». Parfaitement ! et à l'appui de son verdict, il produit même une illustre autorité : « C'est un crime, disait le cardinal Manning, parlant de la vivisection » (p. 24.) Ne lui dites point que, dans la pensée de ceux qui la pratiquent, la vivisection tend ou doit tendre à diminuer la souffrance humaine aux dépens de la souffrance animale : il n'admet pas de ces distinctions ; il les tient pour frivoles. Chasse et vivisection lui inspirent une répulsion à peu près égale. On le comprend d'ailleurs ; l'éloquent Prélat voit dans les animaux des « frères », des « frères inférieurs » sans doute, mais en fin de compte, des frères et naturellement le fratricide lui fait horreur.

Là-dessus, il édifie une thèse ; il la cimente d'aperçus aussi rares

---

parasites — « nos frères inférieurs » — qu'à la suite de saint Thomas, nous ne mentionnons que sous leur vocable latin, de *publices* et de *pediculi*, mais ils s'abstiennent généralement de les manger. Faut-il absolument faire de la seconde opération une condition *sine qua non* de la première ? Le cannibalisme constituerait-il l'unique cause de ce fratricide « de deuxième zone », pour emprunter à l'éminent Prélat une de ses expressions caractéristiques ?

qu'ingénieux, si l'on peut dire; il l'arc-boute de textes de l'Ecriture, de passages tirés des Pères de l'Eglise; il la renforce de considérations élevées, inconsistantes. Il invite les évêques à introduire, dans les séminaires, l'étude, une étude sérieuse de sa théorie; il espère même, que, dans un document solennel, quelque chose au moins comme une encyclique, le Souverain Pontife en personne, daignera prendre en main la cause tout à la fois des animaux et de cette théologie, malheureusement « encore peu explorée » ou plutôt entièrement inconnue aux maîtres, enfin de ce qu'il nous donne le droit de qualifier de théologie zoologique.

Au reste, voici les termes de la thèse avec toutes les preuves destinées à la soutenir : « Que l'homme soit, en effet, à des titres et des degrés divers : notre prochain et notre semblable, cela est établi par la nature, par la théologie, par l'histoire de la chute et les effets de la Rédemption dont les animaux ont une part à laquelle beaucoup n'ont peut-être pas réfléchi » (p. 16).

Nous allons suivre la thèse et son cortège de preuves, avec tout le sérieux que tout cela comporte, peut-être même dans la pensée de son auteur.

I.

Cela est établi par la nature.

1. Nous pourrions qualifier la première preuve, de preuve par raison théologique. Voici pourquoi : Partant de la définition classique : l'homme est un animal raisonnable qu'il rapproche d'une expression de saint Paul : « l'homme animal », le Prélat complète sa pensée par cette observation : « l'homme animal auquel il est si naturel de vivre comme un animal et si difficile de vivre raisonnablement ». Puis il constate sinon tout à fait le triomphe de l'animal sur la raison (1), au moins l'égalité ou la presqu'égalité de l'homme avec la bête, en ces termes : « non seulement au point de vue surnaturel et avec un succès constant, la chair (l'animal) fait échec à l'esprit, mais encore, dans la vie naturelle de l'homme, combien sont innombrables les mouvements et les actes purement instinctifs, animaux, et rares les actes vraiment rationnels et conscients ! » (p. 16).

Mais ce verdict, dénué d'indulgence, ne le base-t-il pas exclusivement sur les pires ou tout au moins sur les plus vulgaires ou communs spécimens de la nature humaine et sans tenir compte de la plus saine et la plus noble portion de l'humanité, nous voulons dire les

1. J. de Maistre ne partage point la « charité de deuxième zone » de Mgr Bolo. Les animaux, écrit-il « sont... *environnés*, *touchés*, *pressés* par tous les signes de l'intelligence, sans jamais pouvoir s'élever jusqu'au moindre de ses actes... jamais vous ne trouverez qu'un *asymptote* de la raison, qui pourra s'en approcher tant que vous voudrez, mais sans jamais la toucher ». Et il souligne, *Soirées de Saint-Pétersbourg, cinquième entretien.*

saints? Cette simple constatation n'ébranle-t-elle pas déjà la solidité de la preuve, même sans recourir à d'autres distinctions?

2. Suit une seconde preuve d'un tour aussi pittoresque, nous semble-t-il, qu'inattendu : « Quelle parenté plus étroite peut-on imaginer que la maternité? Or, une paisible vache, une bonne et fidèle chèvre peuvent remplir auprès d'un enfant ce rôle de nourrice qui est bien le plus essentiellement maternel, après celui de la parturition. Quelle consanguinité plus étroite peut-on concevoir que celle qui confond dans l'unité, les parties d'un seul et même corps? Or la chirurgie peut prendre à un animal certains organes, certains tissus, les greffer sur un homme qui vit avec cet organe, ce tissu, comme si ce dernier était sorti du sein de la même mère » (pp. 16-17.)

Un enfant nourri de lait de vache ou de chèvre, deviendrait donc, d'après cela et autrement qu'en vertu d'un trope extravagant, un fils ou quasi-fils de la « paisible vache » ou de la « bonne et fidèle chèvre », dans le premier cas et une greffe de quelques centimètres carrés de tissu emprunté à un animal, au profit d'un homme, suffirait à faire de l'animal et de l'homme comme deux frères « sortis du sein de la même mère » dans le second cas. La zoophilie n'outrepasserait-elle jamais les bornes d'une saine raison, tout comme la condamnation *in globo* de la vivisection, et même davantage?

3. Au demeurant, les preuves tirées de la nature se diversifient presque à l'infini. Ainsi, nous dit-on, il existe entre nous et les animaux « deux sortes de ressemblance : celle des caractères et celle des visages ». Les voici toutes les deux : et d'abord la ressemblance des caractères.

« Le regard des chiens, le jeu des petits chats, l'ardeur du cheval, l'industrie de nombreux insectes, la constitution physique de presque toutes les bêtes, nous décèlent jusqu'à nous déconcerter des sentiments, des habitudes, des passions, des pratiques, des conformités enfin dans lesquelles nous nous retrouvons nous-mêmes à des degrés divers » (p. 17.)

Pour reprendre le raisonnement : les chiens regardent l'homme tout ainsi que l'homme regarde les chiens; les petits chats aiment à jouer exactement comme les enfants; le cheval aime à courir, la jeunesse aussi; les insectes font toute espèce de jolies choses, on les prendrait pour des industriels en miniature; en ce qui concerne les membres et parties essentielles du corps, « presque toutes les bêtes sont constituées élémentairement comme nous; comment refuser, après cela, de reconnaître dans l'animal « notre semblable »; juste ce qu'il fallait démontrer.

Passons maintenant à « la ressemblance des visages » : — « On peut rapporter à des types d'animaux les principales catégories de visages humains. Telle figure est simiesque, telle autre chevaline :

voici une tête de bouledogue, voilà un museau félin. Il y a des gens qu'on ne peut considérer, sans penser aussitôt à des perroquets : d'autres, à qui on mettrait volontiers le menton dans une auge. Granville fut un dessinateur de génie, c'est-à-dire de vérité intense, pour avoir donné à des ours, à des oies, à des serpents, à des rats, à des dindons, à des lions, une expression ou des formes dans lesquelles l'humanité se reconnaît » (p. 17.) Voilà bien de quoi faire tressaillir d'aise l'ombre de Darwin !

Il ne nous appartient, à aucun titre, de donner un démenti à l'éminent Prélat : il connaît ses amis, son entourage et lui-même. Le nombre de nos amis n'égale assurément point le nombre des siens ; toutefois, qu'il nous permette de le lui confier : aucun d'eux, que nous sachions, n'évoque jamais dans notre esprit, l'idée d'un singe, d'un bouledogue, d'un chat, d'un perroquet ; à aucun d'eux nous ne mettrions « volontiers le menton dans une auge ». Sans ressembler, ni de près ni de loin à l'Apollon du Belvédère, il faut évidemment faire la part de l'illusion et de l'amour-propre, mais nous du moins, ne nous reconnaissons dans aucun « des ours, des oies, des serpents, des rats, des dindons ou des lions » de Granville. Au demeurant, admettons la vérité objective de cette spirituelle boutade, c'est-à-dire que nous ressemblons aux animaux ou que les animaux nous ressemblent, le principal reste encore à prouver, c'est-à-dire que l'animal « est notre prochain ». Or voilà précisément ce qu'il fallait démontrer.

4. Mais voici que l'éloquent Prélat se laisse aller à sa verve, verve d'orateur semi-clérical, semi-laïque : « Regardez encore, aussi bien dans leurs gestes extérieurs que dans leurs sentiments intérieurs, ces chasseresses et ces chasseurs échauffés à la poursuite d'un malheureux cerf traqué, forcé, haletant, « aux abois », c'est-à-dire en proie aux appréhensions les plus affolantes, et qui versera de grosses larmes au moment de mourir : ne forment-ils pas à cet instant une meute qui se confond par son ardeur sauvage et son tapage infernal avec la meute des chiens qu'ils ont eux-mêmes excités ? Cet homme qui noie sa raison dans l'alcool ou l'oublie dans la débauche, n'est-il pas à cet instant si proche du singe et du pourceau qu'il a pu les dépasser dans sa dégradation ? » (pp. 17-18.) On le voit, l'écrivain aime la manière forte. A ses yeux, « ces chasseresses et ces chasseurs » se distinguent à peine de leurs meutes (1). « L'homme qui noie sa raison

1. *Quot capita, tot sensus*, « La chasse, la vénerie, écrit Aristote, est chose juste et naturelle. Par là, l'homme affirme son droit sur ce qui lui appartient naturellement ». Saint Thomas pense identiquement de même. I, q. 96, a. 1, *in corp.* « Au dessus de ces nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructrice n'épargne rien de ce qui vit ; il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour attaquer, il tue pour se défendre, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer : roi superbe et terrible, il a besoin de tout, et

dans l'alcool ou s'oublie dans la débauche », se fait le proche parent du singe et du pourceau et même le parent inférieur; et voilà que la thèse se retourne à l'improviste et que de « frères inférieurs », les animaux arrivent, ou peu s'en faut, à devenir nos frères supérieurs. L'excès en tout est un défaut.

Seulement, une considération suffit à ruiner cette curieuse théorie : l'homme ne naît pas, il se fait lui-même semblable aux bêtes et, sur ce point, Bossuet se contente de répéter et commenter nos saints livres quand il écrit : « Dieu honore l'homme : pourquoi se déshonore-t-il lui-même en se rendant semblable aux bêtes sur qui l'empire lui est donné? » (1). Et dans l'Elévation suivante, reprenant le même thème, il continue : « Homme animal, qui te ravilis jusqu'à te « rendre semblable aux bêtes » et souvent te mettre au-dessous et envier leur état, il faut aujourd'hui que tu comprennes ta dignité par les singularités admirables de ta création ». Et le grand évêque part de là, pour développer une doctrine inconciliable avec celle de Mgr Henry Bolo; doctrine qui peut se résumer ainsi : Dieu élève l'homme presque au niveau des anges, et l'homme se ravale lui-même presque et même tout à fait, au niveau des bêtes, sinon même plus bas.

II.

Par la théologie.

Voilà pour les arguments tirés « de la nature » ou ce que d'une métaphore hardie, extravagante, nous appelons plus haut : raison théologique. Voici que le Prélat aborde maintenant, de plain-pied, le terrain de la théologie; il nous ouvre la porte du noble édifice : entrons à sa suite :

1. Premier argument : une distance infinie nous sépare du « Très-Haut », et cependant « le Très-Haut n'a pas dédaigné de nous déclarer faits à son image et à sa ressemblance ». Une distance finie seulement nous sépare « du chien, du cheval et de l'âne », par conséquent ou nous ressemblons au chien, au cheval et à l'âne, ou le chien, le cheval et l'âne nous ressemblent. Rien qu'au point de vue de la commune logique, l'argument ne manque ni d'originalité, ni de fantaisie; donnons-lui encore plus de relief, tout en lui gardant sa forme singulière : une distance infinie sépare les anges du Très-Haut et une distance finie seulement les sépare du chien, du cheval et de l'âne; par conséquent, ou le chien, le cheval et l'âne ressemblent aux anges ou les anges ressemblent au chien, au cheval et à l'âne. Mgr Bolo n'esti-

rien ne lui résiste... », lisons-nous dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg, septième entretien.* Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, J. de Maistre s'accorde avec Aristote et saint Thomas.

1. *Elévations sur les mystères,* IVe semaine, IVe élévation.

me-t-il pas lui-même que l'argument va tout de même un peu loin? (p. 18.)

2. Second argument : « Nous disons après saint Paul que toute paternité vient de Dieu... Nous sommes donc tous, hommes et animaux, issus, si j'ose dire, en ligne collatérale encore « qu'inégale » d'une souche commune... » (p. 18.). Le lecteur entendra que les animaux sont enfants de Dieu, puisqu'on le lui enseigne; néanmoins, rassurons-le : toutes approbations de droit revêtent, sans doute, le travail du distingué Prélat; et pourtant, en dépit de toutes les approbations, il peut, avec le catéchisme, continuer à exclure les animaux du privilège dont l'Evangéliste écrit : « Il leur (aux hommes) a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom ». On voit que saint Jean met les bêtes à leur place : dehors.

3. Troisième argument : « Jésus-Christ, revêtant notre chair, est devenu notre frère en humanité... » Quoique sa divinité le tienne infiniment au-dessus de nous, elle n'empêche pas son humanité de le constituer, dans toute la rigueur du terme, notre frère, notre premier-né. Si le Christ est un Dieu et un homme, l'homme est de façon analogue, une âme et un animal. L'âme, en lui, empêchera-t-elle l'animal d'être de même nature que les autres animaux et, à ce titre, leur frère supérieur? » (pp. 18-19.)

Ce texte suggère et même appelle un certain nombre de questions et réflexions :

Et d'abord que signifient ces premières lignes : « Quoique sa divinité le (Jésus-Christ) tienne infiniment au-dessus de nous, elle n'empêche pas son humanité de le constituer, dans toute la rigueur du terme, notre frère, notre premier-né »? et particulièrement ce « dans toute la rigueur du terme »? Car nous ne voulons pas regarder le reste de trop près? Que Dieu est notre père et Marie notre mère, dans toute la rigueur du terme, comme nous appelons, dans toute la rigueur du terme, Jésus-Christ fils de Dieu et fils de Marie? Non? mais alors quel sens raisonnable trouver à ce « dans toute la rigueur du terme »?

Puis, à la question : « L'âme, dans l'homme, empêchera-t-elle l'animal d'être de même nature que les autres animaux et, à ce titre, leur frère supérieur? » ne faut-il pas absolument, mais absolument, répondre que « l'âme empêche l'animal humain d'être du tout, de même nature que les animaux et, à ce titre, leur frère supérieur »? Sans recourir à d'autres considérations, la création de l'homme, telle que la raconte l'Ecriture n'indique-t-elle pas l'existence d'une différence de nature? Bossuet l'insinue dans une belle Elévation : « Que la terre produise des herbes et des plantes; que les eaux produisent les poissons et les oiseaux; que la terre produise les animaux. Tous les animaux sont créés par commandement, sans qu'il soit dit que Dieu y ait mis la main. Mais quand il veut former le corps de l'homme, il prend lui-même de la boue entre ses doigts, et il lui donne sa figure.

Dieu n'a point de doigts et de mains; Dieu n'a pas plus fait le corps de l'homme que celui des autres animaux; mais il nous montre seulement, dans celui de l'homme, un dessein et une attention particulière » (1). Bossuet le croit et, sur ce point, nous en croyons Bossuet.

Et encore, le Prélat n'oublie-t-il point que notre parenté divine avec Dieu, que nos titres de fils de Dieu, de frères de Jésus-Christ, que tout cela ne vient pas à notre connaissance comme conclusion d'un raisonnement même logique, mais par suite d'un enseignement positif, divin? Jésus-Christ, en personne, nous fait connaître tout cela par l'intermédiaire de l'Evangile; il nous intime d'appeler Dieu notre père; il se dit lui-même notre frère; mais où appelle-t-il les animaux enfants de Dieu et ses frères ou seulement nos frères?

De plus, ne s'aperçoit-il point qu'en faisant de nous les frères de Jésus-Christ d'une part, et frères des animaux d'autre part, il aboutit, par voie de logique et même nécessaire conséquence, à faire des animaux, les frères inférieurs, tant qu'il voudra, mais pourtant encore les frères de Jésus-Christ? Cette conséquence ne révolte-t-elle pas, en lui autant qu'en nous, le sens commun tout ensemble et le sens chrétien?

4. Quatrième argument. En voici les termes : « Nos théologiens enseignent que, dans l'immense chaîne de la création, nous unissons au dernier chaînon du monde invisible, l'ange, le premier chaînon du monde visible, l'homme. Comment ne pas reconnaître que, par notre corps, nous relions également la nature immatérielle à la nature animale et que, par conséquent nous sommes, de ce chef, très proches parents des animaux? » (p. 19.)

Seulement notre auteur ne se rend-il point compte qu'entre l'homme le plus stupide et l'animal le plus intelligent, il existe une différence incalculable, plus grande bien des fois que celle qui sépare l'animal le plus intelligent d'un caillou; un abîme infranchissable? « Hélas! hélas! écrit encore Bossuet, l'homme qui a été mis dans un si grand honneur, distingué des animaux par sa création, s'est égalé aux bêtes insensées... » (2).

5. Cinquième argument : « Vous entendez n'être en rien semblable aux animaux. Vous repoussez toute communauté de condition avec ce « parent pauvre » dont vous reniez l'humilité. Quel orgueil! Notre divin Maître a bien voulu être déclaré le semblable de l'agneau conduit à la boucherie, du veau immolé sur l'autel, du bouc chassé hors du camp, du lion qui règne par sa force... » (p. 19.)

Où « a-t-il jamais voulu être déclaré le prochain et le frère même supérieur » de l'agneau, du veau, du bouc et du lion?

6. Sixième et dernier argument : « L'universelle théologie enseigne

1. *Elévations sur les mystères,* IVe sem., Xe élév.

2. *Elév.*, IVe sem., XIe élév.

que, si les animaux ne sont pas doués de raison, ils n'en ont pas moins une âme, et une âme apparentée à la nôtre » (p. 19.)

Quel théologien, — théologien au singulier, — enseigna jamais que les animaux « ont... une âme apparentée à la nôtre? » Comme dit l'autre,

Je ne suis pas curieux mais je voudrais bien voir ça!

Bossuet? Non, Bossuet se rallie plutôt à la thèse contradictoire : l'esprit « vient de Dieu, non qu'il soit en Dieu comme substance... mais il est en Dieu comme dans son seul principe et sa seule cause, et c'est pourquoi on dit qu'il le donne. Tout le reste est terrestre et corporel. Ce qu'on appelle les esprits dans les animaux, ne sont que des parcelles détachées et une vapeur du sang : ainsi tout vient de la terre. Mais l'âme raisonnable faite à l'image de Dieu est donnée de lui et ne peut venir que de cette divine bouche » (1).

Une simple question : « L'universelle théologie » n'enseignerait-elle plus la même doctrine que Bossuet? Tout change tellement par le temps qui court!

III.

Par l'histoire de la chute.

Mgr H. Bolo n'éprouve aucun goût pour les idées qui courent les livres. Improvisateur, intuitif, comme on dit, aucune hardiesse ne l'effraie et il va, il va et nous jette face à face avec des théories complètement inconnues avant lui : que l'animal « soit déchu par le fait du péché d'Adam, cela ne souffre aucune difficulté. L'homme est la cause première de la condition douloureuse des bêtes et il l'est en raison même de sa parenté avec elles. C'est parce que la nature animale est dans l'homme que l'homme a entraîné l'animal dans sa déchéance... Même avec la mort, les animaux n'étaient pas sujets aux misères qui sont la conséquence du désordre introduit dans la nature par le péché originel... Ils ont connu, à cause de la forfaiture de l'homme, la misère, la maladie, la faim inapaisée, la cruauté des choses, la férocité savante des humains, la méchanceté qui attire les représailles, la mort douloureuse, la faim prématurée » (pp. 20 et 21.)

Notre auteur ici ne met pas ses idées au compte de « l'universelle théologie »; il fait bien; il les tire de son propre fond; mais il les présente avec une telle puissance d'affirmation qu'il expose des lecteurs peu avertis à le croire sur parole. Disons-le donc : il croit, il écrit une chose; saint Thomas d'Aquin croit et il écrit une autre chose, une tout autre chose. Les deux opinions suivent la loi des lignes parallèles, elles ne se rencontrent jamais. On vient de lire la théorie de

1. *Ibid.*

l'éminent Prélat, voici la théorie de saint Thomas d'Aquin : « Il y a des gens qui prétendent que les animaux qui sont maintenant féroces et qui tuent les autres animaux n'étaient que mansuétude alors, c'est-à-dire dans l'état d'innocence, non seulement à l'égard de l'homme, mais encore à l'égard des autres animaux. Mais cette opinion est totalement dénuée de raison : *sed hoc est omnino irrationabile.* Le péché de l'homme, en effet, n'a modifié en rien la nature des animaux. Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui se nourrissent de la chair des autres animaux, comme les lions et les faucons, auraient alors vécu d'herbe. La glose de Bède ne dit pas ce qu'on lui fait dire, à propos du premier chapitre de la Genèse, que « tous les animaux et même les oiseaux se seraient exclusivement nourris d'herbe et de plantes ligneuses, mais seulement quelques-uns ». Même alors certains animaux se seraient fait naturellement la guerre. » (1)

Il faut décidément en faire son deuil : saint Thomas croit à la déchéance de la nature humaine, mais il ne croit pas à la déchéance de la nature animale.

IV.

Par les effets de la Rédemption dont les animaux ont une part.

L'éminent écrivain se plaît visiblement dans ces forêts vierges où ne pénètre jamais aucun de ses « frères égaux » ; il aime les solitudes indéfinies où nul théologien ne lui tient compagnie, ne gêne malencontreusement les envolées de son imagination aventureuse. Quand on lit ce qui va suivre, rien n'y donne l'impression du « déjà vu ». Nous citons : « La Rédemption, — l'abondante rédemption, *copiosa redemptio,* — vient d'ailleurs confirmer ce que la déchéance met en lumière. Les animaux ne sont pas exclus du bénéfice de ce généreux mystère » (p. 21.)

Et comment prouve-t-il cette proposition extraordinaire? Surtout par un texte de saint Paul qui résume toutes ses autorités et ce texte, voici que Cornélius a Lapide prend soin de lui enlever lui-même toute force démonstrative, précisément par le commentaire que notre écrivain reproduit comme une irrésistible autorité; autorité qui se retourne exclusivement contre lui; citons encore : « Le bon Corneille de la Pierre commentant magnifiquement le *Commovebo cœlum et terram* du prophète Aggée, en résume l'interprétation traditionnelle en ces lignes : « Toutes les créatures ont été restaurées par le Christ, bien plus ont été comme déifiées; en tant que par le Christ elles sont unies au Verbe. L'homme est en effet le résumé et le microcosme de toutes les créatures. En révêtant la nature humaine, le Christ a donc revêtu

1. *Summa theol*; I, q. 96, a. 1, ad 2.

toutes les créatures; et voilà pourquoi dans son Incarnation, toutes ont été émues, toutes ont été joyeuses, toutes ont pour ainsi dire tressailli de bonheur. D'autant plus que par Lui elles ont espéré et espèrent être délivrées de la corruption et de la misère dans lesquelles les a entraînées le péché d'Adam, conformément à ce texte de l'Apôtre... » (p. 22.)

Et là-dessus l'auteur conclut : « Ainsi il est bien avéré que les bêtes ont leur part de la Rédemption. » La preuve le convainc sans aucun doute, mais elle ne convainc et ne peut convaincre un autre que lui

Que dit en effet Cornelius a Lapide? Que l'homme résume en soi l'univers et donc qu'en revêtant l'humanité, Jésus-Christ revêt la création entière : « Et voilà pourquoi, dans son Incarnation, toutes les créatures ont été émues, toutes ont été joyeuses, toutes ont pour ainsi dire tressailli de bonheur »; quelles créatures? mais toutes sans exception. Il n'existe aucun privilège au profit des animaux. Règne animal, règne végétal, règne minéral, Cornelius a Lapide n'établit, ne suggère aucune distinction, saint Paul non plus. « Les animaux ne sont pas exclus du bénéfice de ce généreux mystère », écrit-on; assurément, mais ils y participent exactement au même titre que les arbres, les plantes, les pierres, le sable; autant dire qu'ils y participent uniquement en ce sens que l'homme se les approprie, se les incorpore et, de cette façon, les représente. Seulement, en tant qu'êtres spécifiquement distincts, ils n'existent plus, plus du tout. Une transsubstantiation naturelle en a fait l'homme. On n'aperçoit pas clairement en quoi cette vérité, vérité certaine celle-ci, avance la théorie de Mgr H. Bolo.

Et pourtant, le vénérable Prélat ne s'arrête pas en si beau chemin : il insinue, nous allons voir qu'il fait même plus qu'insinuer, que les animaux jouissent d'une certaine immortalité : « Les théologiens, écrit-il, qui n'aiment pas les bêtes leur refusent naturellement une survivance quelconque » (p. 24.) Ce qui signifie, sauf erreur, que les théologiens qui aiment les bêtes, leur reconnaissent « une survivance quelconque ». Quels théologiens? Quel genre de survivance? Bossuet? Mais Bossuet écrit : « Sans le péché nous n'aurions vu la mort que peut-être dans les animaux; encore un grand et saint docteur semble-t-il dire qu'elle ne leur serait pas arrivée dans le paradis, de peur que les yeux innocents des hommes n'eussent été frappés de ce triste objet. » (1) D'où il appert que Bossuet « leur refuse naturellement une survivance quelconque ». Saint Augustin? Mais saint Augustin écrit « qu'il n'existe pas de survivance bienheureuse pour les animaux : *non cadit in animalia expertia rationis ut beatâ sint* ». Saint Thomas d'Aquin? Mais saint Thomas suit, sur ce point spécial comme sur tant

---

1. *Elévat.*, VIe sem., XVe élév.

d'autres, la doctrine de saint Augustin (1). Il faut décidément chercher ailleurs : « Un temps viendra, écrivait saint Paul, que les hommes ne souffriront point la saine doctrine, mais que, piqués de curiosité, ils chercheront maîtres sur maîtres, au gré de leurs désirs, et, détournant l'oreille pour ne pas entendre la vérité, ils se tourneront du côté des fables. » (2)

En vérité, la mort fait le départ du composé animal et du composé végétal, et l'âme de l'animal prend le même chemin que l'âme de la plante ; toutes les deux vont « où sont les neiges et les roses d'antan ». Le P. Joseph Ballerini éclaire le sujet par une similitude excellente, la similitude tirée d'une peinture sur toile. La toile représente le corps de l'animal ou du végétal et la peinture représente ce qu'on appelle, faute d'un mot plus adéquat, l'âme de la plante ou de la bête. Que le temps ou les mites dévorent la toile, et la peinture disparaît ; toile et peinture, pardon pour l'expression un peu bien pédantesque, synchronisent. En d'autres termes, aucun des deux éléments principaux qui composent l'animal ou la plante ne survit à leur union (3). Aussi faut-il voir comme les théologiens écartent d'un mot, sans discussion, l'idée de l'immortalité des animaux ou des plantes : « L'animal ne vit que de choses périssables, écrit l'un d'eux, écho d'un grand nombre d'autres ; quoi d'étonnant qu'il partage leur destinée et périsse avec elles » (4).

En résumé : la nature de l'animal actuel ressemble à la nature animale d'avant la Rédemption, et aussi à la nature animale d'avant la chute de l'homme. « Le péché de l'homme, écrit saint Thomas, n'a modifié en rien la nature des animaux. » (5) Autrement dit : Adam les vit dans l'état où nous les voyons.

Une dernière réflexion en guise de conclusion : Mgr H. Bolo ne s'étonnera-t-il pas de nous voir prendre ainsi au sérieux un simple jeu d'esprit, une plaisanterie, un paradoxe, qu'à l'exemple de Cicéron et de J. de Maistre, il écrivit peut-être uniquement pour se délasser ou utiliser « quelques journées de loisir », ainsi qu'il le déclare dans son Avant-Propos ? L'énormité même du paradoxe nous incline à le penser. Comment concilier autrement le fait qu'il nous somme de voir, dans les animaux, « notre prochain... des frères inférieurs », avec cet autre fait qu'il nous permet et se permet peut-être même de les tuer et de les manger pour l'unique raison « qu'il faut manger » (p. 12) : ce qui reviendrait, en principe, à professer que la nécessité peut légitimer le fratricide additionné de cannibalisme ?

---

1. 1. 2. q. I. a. 8.
2. 2. Tim. IV. 3. 4.
3. *Brève défense de la religion*, ch. XVI.
4. M. J. Laforêt. *Les Dogmes catholiques*, I, 355, Paris, 1860.
5. *Op. cit., l. c.*

Puis l'humour se trahit jusque dans la description du jugement dernier, où le Prélat met l'animal, victime de la vivisection, face à face avec le chirurgien son bourreau : « Les hurlements de la bête, ses convulsions impuissantes, seraient donc autant d'avertissements et d'anathèmes de la Vie outragée. Elle crie à ces affreux criminels et d'une façon vraiment tragique, le mot de saint Thomas d'Aquin : « Scélérat ! Tu es aujourd'hui le plus fort, mais au jour du jugement je témoignerai de ta méchanceté ! » (p. 15.) Qui soupçonnerait jamais l'éminent orateur de vouloir sérieusement caricaturer une des plus redoutables vérités du Christianisme ?

Il s'amuse. Dans la Préface à son livre des 6.000 proverbes, le P. Cahier imagine qu'un lecteur lui dit : « Vous auriez pu mieux employer votre temps » ; et qu'il lui répond : « C'est vrai, mais j'aurais pu aussi l'employer plus mal ! » Critique et riposte, Mgr H. Bolo s'approprie sans doute tout cela. Et pourtant, seul le respect que nous inspirent son caractère et sa dignité, nous empêche de qualifier sa « Contribution à l'étude d'une question de théologie morale encore peu explorée » de regrettable fantaisie.

J. CHAPLAIN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE SITZ-BERLIN ET LE SYNDICALISME

PRINCIPES ET APPLICATIONS

(*Seconde partie*)

Cette seconde partie, qui expose le fait et le droit de grève et de lock-out, est le principal objet du Mémoire. Elle est remarquablement traitée. Nous avons voulu reproduire ce travail in-extenso, sans nous borner à cette partie pratique. Mais ce n'est pas à dire, qu'à notre avis, il soit suffisamment clair sur tous les points et qu'on ne puisse déduire de certains principes admis des conséquences outrées. Par exemple, est-ce la simple existence des professions qui est voulue par Dieu, auteur de la société, ou est-ce leur organisation même qui ferait « partie intégrante » de celle-ci, reposant comme elle sur la nature et voulue par Dieu au même titre ? On sait que cette thèse ne nous paraîtrait pas admissible. D'autres passages paraissent attribuer à l'Etat le droit d'exercer au nom ou à la place de la profession une autorité qui serait propre à celle-ci, mais qu'elle ne serait pas capable d'exercer. Il y aurait là un danger de socialisme d'Etat.

Et encore, toute justice est-elle remplie par un contrat de salaire qui assure à l'ouvrier le strict nécessaire? Nonobstant ces réserves et d'autres semblables, le Mémoire du Sitz-Berlin nous a paru offrir un intérêt documentaire considérable, surtout à cause de cette seconde partie.

7. La grève.

A) FAITS ET CIRCONSTANCES

Les progrès de la technique et le développement des relations de propriété ont eu pour résultat que, sur une seule et même exploitation industrielle, ou sur un seul et même objet de propriété, ce ne sont pas seulement ses propriétaires qui sont intéressés, mais aussi beaucoup d'autres, souvent des centaines et même des milliers de non-possédants, qui participent par leur travail à l'élaboration et à l'exploitation de cet objet de propriété qui leur est étranger. Ces propriétaires, ces ouvriers ne possédant pas ce qu'ils exploitent, ont naturellement besoin les uns des autres, à tel point que sans les ouvriers les propriétaires ne peuvent tirer parti des objets de leur propriété conformément à leur destination; et sans ces objets de propriété les ouvriers ne peuvent exercer leurs forces d'une façon raisonnable et appropriée à leur fin, qui est l'entretien de leur existence; en un mot, ils ne peuvent travailler (10).

Le développement de la société, surtout la répartition des biens terrestres et les progrès de la civilisation ont amené cet état de choses, d'où résulte la nécessité de régler les rapports entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, c'est-à-dire entre patrons et travailleurs.

Ce règlement s'est effectué selon les peuples et les époques d'une façon tout à fait différente. De nos jours, le mode de règlement usité est le contrat privé de travail.

Lorsqu'ils forment le contrat de travail, le patron et l'ouvrier se trouvent donc en principe et formellement, l'un à l'égard de l'autre, comme des facteurs à droits égaux. Effectivement et matériellement, l'état de choses est tel, surtout dans les grandes entreprises, que l'ouvrier isolé n'a, pour l'ensemble de l'exploitation, qu'une importance tout à fait secondaire, tandis que pour lui, faute d'instruments de travail lui appartenant en propre, un travail au service d'autrui lui est assigné comme nécessaire, s'il veut assurer son existence et celle des siens. Par conséquent, l'ouvrier, au moment de conclure un contrat de travail, représente très souvent le parti faible à l'égard du patron; il est tout simplement forcé d'accepter les conditions qui lui sont prescrites et dictées par le patron propriétaire et entrepreneur, sans que lui-même puisse poser de conditions au patron ou même traiter, à proprement parler, avec lui. Il en est réduit à se contenter de ce qu'on lui offre.

Dans ces conditions, le contrat de travail cesse d'être libre, puisque

10) V. nº du 1er mai,

les deux parties n'ont pas l'égale faculté de pouvoir le conclure ou non. Pour remédier à cet inconvénient, les ouvriers s'organisent afin de traiter ensemble avec leur patron. Si minime que soit pour le patron l'importance économique de chacun des ouvriers en soi, leur collectivité, par contre, lui est indispensable. C'est ainsi que les ouvriers pensent pouvoir établir entre eux et leur patron l'équilibre de la puissance économique et pouvoir traiter, par conséquent avec lui avec une liberté, non seulement de droit, mais aussi de fait.

De plus, comme la situation et les intérêts des ouvriers de diverses exploitations de la même branche professionnelle sont identiques en beaucoup de points, et parce qu'ils poursuivent les mêmes buts par des moyens analogues, il en résulte ceci : non seulement les ouvriers d'une même exploitation s'associent pour une action commune et une assistance mutuelle, mais cette association s'étend encore aux ouvriers de différentes exploitations d'une même industrie. Cette association commence d'abord par une ville ou une région particulière, puis elle comprend un pays tout entier; finalement, les ouvriers nouent des relations avec les ouvriers de la même industrie au delà des frontières mêmes.

Ces associations des ouvriers se font dans les différentes contrées et nations sous forme d'organisations centralisées — sociétés ouvrières, syndicats — avec un comité directeur commun. Le comité directeur ou d'autres membres de l'organisation, élus spécialement dans cette vue, sont chargés, au nom de la communauté des ouvriers qu'ils représentent, d'engager des négociations avec les patrons sur les conditions du contrat de travail intéressant de la même manière tous les ouvriers, c'est-à-dire le taux du salaire, la durée du travail, les précautions sanitaires, les mesures de sauvetage et un grand nombre d'autres arrangements relatifs à l'exploitation. Mais ces comités ou représentants des organisations ouvrières (syndicats) n'ont, à proprement parler, ni la mission, ni le pouvoir de conclure les contrats de travail individuels, au nom de chaque ouvrier individuellement pris; ce droit demeure réservé au jugement personnel et à la discrétion de chaque ouvrier. Les accords conclus avec les patrons par les comités des syndicats ne contiennent que des règles tout à fait générales. D'après ces règles, le ou les patrons ayant adhéré à l'accord doivent et peuvent, à l'avenir, conclure les contrats de travail dans leurs exploitations. On peut donc comparer l'effet de ces accords généraux à une loi générale pour laquelle le ou les patrons ayant adhéré à ces traités doivent, pendant la durée de cette convention, ne conclure avec leurs ouvriers actuels ou futurs aucun contrat de travail à d'autres conditions que celles prévues dans l'accord général. Ce contrat général limite donc, premièrement, la liberté générale des patrons en matière de contrat de travail, et, en second lieu, exerce son effet d'après l'intention des contractants dans les ateliers en question. Et cela à l'égard de tous les membres de la profession des ouvriers en cause, sans s'occuper de savoir s'ils ont participé directement ou non au traité.

Ces sortes de contrats portent le nom de tarifs généraux ou de

« contrats collectifs ». Ce ne sont donc pas, à proprement parler, des contrats de travail, car ils ne comportent pour personne l'obligation do travailler. De même, aucun patron ne s'y engage à mettre sa propriété à la disposition du travail. Mais chaque patron qui adhère à un tarif général « contrat collectif » endosse l'obligation négative de ne conclure aucun contrat de travail à des conditions contredisant celles du tarif général « contrat collectif ». De même, les ouvriers s'engagent à ne pas cesser de commun accord le travail, c'est-à-dire à ne pas faire la grève, pendant la durée du contrat collectif.

C'est principalement, quoique non exclusivement, pour obtenir de tels contrats collectifs, qu'on fait la *grève*. C'est-à-dire, les ouvriers cessent d'un commun accord et d'une façon simultanée leur travail dans un ou plusieurs ateliers, en vue d'obtenir par la contrainte les conditions désirées.

D'après cela, le contrat collectif et la grève n'ont pas le caractère d'actes individuels, ni même celui d'une somme d'actes individuels qui seraient effectués d'une manière uniforme et simultanée par un grand nombre d'individus par l'entremise d'une représentation commune. Ce sont des actions communes d'une collectivité unifiée disposant, dans les exploitations en question, des actes de toute la profession qu'exerce cette collectivité. Si donc cette collectivité, qui dispose de l'activité de toute la profession, est un syndicat dont les membres sont liés ensemble par des intérêts et des buts communs, par un statut commun, par une organisation commune, elle agit en tant que collectivité, c'est-à-dire comme une unité supérieure, différente de la simple addition de ses membres, et placée au-dessus d'eux, comme un *totum ex singulis individuis constitutum* (46 à 49).

Les actes de cette unité collective s'accomplissent bien dans l'intérêt des membres de l'organisation, et même ultérieurement dans l'intérêt de tous les membres de la profession à laquelle appartiennent les membres du syndicat; mais ils sont accomplis par l'organisation *qua talis* et non à titre individuel par ses membres ou par des membres de la profession.

Comme la nature d'un acte est déterminée, non pas par celle de qui le fait, mais par son essence propre; comme, en outre, la grève et le contrat collectif disposent essentiellement de l'activité de toute une profession sur le ou les chantiers atteints par la grève ou régis par le contrat collectif, la grève et le contrat collectif se caractérisent

---

46) Thom. 3 dist. 2. q. 1. a. 3. sol. 3. ad 3 m.
Totum proprie loquendo non sunt suae partes, sed aliquid ex partibus constitutum.

47) Thom. I. 2. q. 4. a. 5 ad 2 m.
Esse totius non est alicuius suarum partium.

48) Thom. 3. q. 90 a. 1. c. Respondeo dicendum, quod partes rei sunt in quas materialiter totum dividitur; habent enim se partes ad totum sicut materia ad formam : unde in 2 Physic. text 31 partes ponuntur in genere causae materialis, totum autem in genere causae formalis.

49) Thom. I. q. 89 a. I. c.
Modus operandi uniuscuiusque rei sequitur modum essendi ipsius.

donc, d'après leur nature, comme des actes de la profession *(Standesaktionen)*. Et cela, indépendamment de la question de savoir si les organisations en grève ou qui ont conclu le contrat collectif, embrassent ou non tous les membres de leur profession ni si elles sont autorisées ou non à représenter la profession comme telle. En conséquence, un contrat collectif, de même qu'une grève, ne peuvent pas être jugés comme des actes individuels, ou même comme des actes d'une organisation privée. Ils doivent l'être comme des actes convenant naturellement à une profession.

Si donc il s'agit d'apprécier ces actes selon les règles de la morale, il est très important de se demander si l'organisation en grève ou qui a conclu le contrat collectif, est autorisée à représenter sa profession, ou si, au contraire, elle s'arroge un pouvoir qui ne lui revient pas et dont elle ne se sert que par usurpation (1).

Voici en détail **la tactique** suivie dans les grèves :

Après avoir cessé le travail d'un commun accord, soit en observant les délais de congé fixés dans leurs contrats actuels, soit en les violant, les ouvriers n'ont pas l'intention de chercher ou de prendre du travail ailleurs. Leur intention est, au contraire, une fois la grève terminée, de réintégrer les chantiers désertés avec de nouvelles conditions à leur convenance, obtenues moyennant la pression faite par la grève.

Mais, comme les ouvriers en grève ne cherchent aucun autre travail et comme selon l'état général des choses ils n'en trouvent pas hors de l'exploitation atteinte par la grève, la cessation du travail dans cette exploitation équivaut pour eux à la cessation de tout travail, c'est-à-dire à l'oisiveté. Si les ouvriers trouvent et acceptent du travail à la maison ou ailleurs, en dehors des chantiers désertés, ils ne font plus grève, d'après l'acception générale du mot. Il n'y a grève que si les ouvriers restent effectivement oisifs, alors qu'ils pourraient travailler (l'Encycl. *Rer. nov.* et plusieurs moralistes insistent sur l'expression *otium* comme définition essentielle de la grève).

Les conditions actuelles de communication permettant, en général, au patron de remplacer facilement les ouvriers en grève et d'annihiler ainsi le but de la grève, les grévistes mettent tout en œuvre afin d'enlever au patron la possibilité d'engager d'autres ouvriers de leur industrie. De cette façon ils l'excluent, de leur propre autorité, des relations qu'il a avec leur profession : ils le *boycottent*.

C'est pourquoi, dans une grève contre un ou plusieurs patrons, on s'efforce en règle générale par des ententes communes, par des conspirations, par une propagande assidue, par les statuts de l'organisation, par des discours, des réunions, des feuilles volantes et des

1. Les actes des syndicats en tant qu'ils sont des actes de corps, diffèrent donc essentiellement des actes des individus. Ils diffèrent moralement aussi des actes des professions en ce que les syndicats n'ont aucune autorisation de représenter un organe de la société, par exemple une profession, et de plus en ce qu'ils n'en contiennent pas même tous les membres en général.

grévistes postés partout comme des sentinelles, de supprimer les relations naturelles qu'ont les patrons frappés par la grève avec les ouvriers de la profession entière intéressée, et d'empêcher par tous les moyens que ces ouvriers ne soient suppléés par des travailleurs volontaires.

Dans les grandes organisations, une notice publiée dans le bulletin syndical suffit déjà à réaliser l'accord de tous les ouvriers en question. Mais dans les organisations moins fortes ou dans d'autres groupes de grévistes, l'intention formelle de ces derniers est également toujours de tenir éloignés des établissements atteints par la grève tous les travailleurs volontaires; autrement, la cessation du travail n'aurait presque jamais d'avenir ni de but.

Par ce boycottage, les ouvriers empêchent le patron frappé par la grève d'exploiter sa propriété conformément à sa destination et de faire marcher son entreprise. Ainsi ils ne se contentent pas de retirer leur propre travail et de ne plus se soucier des ateliers abandonnés. Ils exercent non seulement une pression redoutable, mais encore une vraie violence économique, en tant qu'ils suppriment pour le patron boycotté les rapports sociaux qu'il a naturellement avec la profession, rapports dont il a absolument besoin pour faire valoir, conformément à sa fin, la propriété qui lui est garantie par la société, de telle sorte qu'ils empêchent l'usage de la propriété, et qu'ils compromettent aussi l'existence économique au propriétaire en lui causant du dommage. Or, comme la propriété implique le droit d'user de l'objet possédé, ce boycottage et cette impossibilité pour le patron d'exploiter ses biens, impossibilité artificiellement provoquée par les ouvriers, constituent, de la part de ces derniers, un empiétement sur le droit de propriété d'autrui, dans tous les cas où les ouvriers ne peuvent faire valoir et établir un droit personnel quelconque à la co-utilisation ou à la co-disposition des objets en question.

Ainsi donc, de tout ce qui a été dit, il s'ensuit que l'oisiveté et le boycottage sont les moyens par lesquels les grévistes arrêtent le travail chez le patron frappé par cette mesure. Ils le mettent dans l'impossibilité d'exploiter, conformément à sa fin, sa propriété, et le contraignent par là à céder aux revendications de ses ouvriers.

Le chômage prive les grévistes de leur salaire et, par suite, de leurs moyens d'existence. Alors les syndicats réunissent, au moyen des cotisations de leurs membres ou de collectes, un fonds de grève qui sert à les soutenir jusqu'à ce que la résistance du patron ait été brisée.

Pour parer à ce danger qui menace chaque patron et qui, ainsi que le prouve l'expérience, les atteint les uns après les autres, les entrepreneurs d'une même branche s'unissent, eux aussi, contre les ouvriers et fondent des contre-organisations. Cela permet aux propriétaires, atteints par la grève : 1° de faire face, autant que possible, à leurs obligations à l'égard des clients; 2° de congédier collectivement (lock-outer) les ouvriers de leurs entreprises, qui vont ainsi grossir le nombre des ouvriers sans travail. Ces derniers, dans leur

totalité, ne peuvent alors se soutenir qu'en recourant au fonds de grève, qui, par suite, est épuisé en peu de temps; de cette façon, il devient impossible aux travailleurs de toutes les exploitations — même des entreprises isolées — de continuer la grève.

A cette mesure les ouvriers répondent alors par la grève générale contre tous les entrepreneurs de la branche économique en question.

C'est ainsi que la guerre économique passe nécessairement, par ce système, de la grève partielle dans les entreprises isolées à la lutte universelle de toute la classe ouvrière contre la totalité des patrons de la même branche. Elle paralyse, par suite, l'activité de toute une profession, comme telle, pour le temps de la grève.

D'après cela, le dernier fondement sur lequel s'appuient le programme et l'efficacité des syndicats en tant qu'organisations de combat, c'est **la peur.** La peur de nouvelles luttes et des dommages considérables qui en résulteraient sûrement de part et d'autre, maintiendra ouvriers et patrons dans l'accomplissement de leurs fonctions naturelles réciproques et de leurs devoirs envers la société. Les ouvriers accomplissent leurs devoirs par crainte du lock-out et du manque de pain pour eux et leurs familles; les patrons le font par crainte du boycottage, c'est-à-dire par crainte de ne pouvoir utiliser leur propriété et de subir des désastres dans leur existence économique.

L'expérience a appris qu'en dépit de leurs efforts extraordinaires, même vis-à-vis de petits et de moyens patrons, surtout si ces derniers appartiennent à une association patronale, les ouvriers grévistes voient souvent leurs luttes prendre une tournure défavorable et même se terminer presque toujours par une défaite, s'ils se trouvent en face de gros capitalistes, coalisés ou même isolés. C'est, pour les ouvriers, mettre en jeu leurs intérêts matériels les plus graves; enfin, ils se persuadent ou plutôt se laissent très souvent persuader que, dans ces luttes économiques, ils défendent des droits et que, pour protéger ces prétendus droits, ils en sont réduits à user de moyens de guerre, moyens souvent sans aucun succès et finalement sans aucune chance. Pour toutes ces raisons, ils s'aigrissent tout d'abord contre l'organisation actuelle de la société, contre laquelle ils conçoivent une aversion haineuse; et, secondement, pour défendre leurs prétendus droits, ils recourent trop souvent à des moyens qui dépassent de beaucoup les limites de la simple cessation du travail (de l'*otium*) et du boycottage. Tels sont :

a) Les dommages immédiats causés à la propriété des patrons par la destruction des outils et du matériel de l'exploitation;

b) L'emploi de la force brutale envers les travailleurs qui veulent continuer à travailler;

c) La rébellion contre les organes de l'autorité chargée de protéger la propriété, l'intégrité des personnes et l'ordre public établi; ordre qui, d'après la mentalité des ouvriers, les lèse dans leurs droits et qu'ils s'habituent, séduits par l'esprit agressif que leur donne la grève, à considérer non plus comme le droit, mais comme une injustice. Les ouvriers réclament le changement d'un ordre qui paraît

si contraire à leurs intérêts et luttent contre les organes qui le protègent, en employant contre ceux-ci les mêmes moyens de combat dont ils ont appris à se servir dans la lutte contre leurs patrons. C'est ainsi que la grève tourne immédiatement contre l'ordre social général, contre l'autorité temporelle pour la forcer à se soumettre aux désirs des travailleurs et immédiatement donc contre le bien général, c'est-à-dire que la grève devient *politique* et *révolutionnaire.*

De tout ce qui précède, il ressort que la grève et le lock-out, arme que les patrons ont à lui opposer, ne sont pas du tout une simple rupture de contrats de travail privés, faite par tous et en même temps, ainsi que pourraient le faire croire les travaux de plusieurs moralistes, qui ne touchent la grève que dans le traité *de contractibus*, au chapitre *de locatione et conductione operarum.* La portée de la grève et du lock-out va beaucoup plus loin, au contraire; elle s'étend jusqu'aux fondements de droit naturel du contrat de travail même, c'est-à-dire jusqu'aux devoirs naturels et généraux du travail, aux droits de la société et à la propriété.

Il importe d'observer en particulier que le grève et son but habituel qui est le contrat de tarifs, dépassent le cadre dans lequel agissent les individus. Dans la grève, non seulement les ouvriers quittent individuellement leur travail accoutumé, mais encore l'intention des grévistes est que la totalité des ouvriers de toute la branche intéressée soit tenue à l'écart des ateliers atteints par la grève. C'est là le but poursuivi par eux avec un soin jaloux, même dans les plus petites grèves. Le plein pouvoir donné aux représentants des ouvriers pour diriger la grève et pour conclure les contrats de tarifs ne s'étend, d'ailleurs, aucunement à leur obligation personnelle de travailler. Il ne s'étend qu'à la fixation des conditions et des règles générales du travail, d'après lesquelles seules il sera permis désormais à toute la profession à laquelle appartiennent les ouvriers grévistes, de travailler sur les chantiers désertés. Ce plein pouvoir s'étend donc à la représentation de ces derniers en tant que membres d'une profession à l'activité et aux devoirs de laquelle ils participent. C'est uniquement sous ce rapport que les représentants des ouvriers, dans la grève, sont munis de pleins pouvoirs pour disposer des fonctions des travailleurs en grève et pour conclure des contrats de tarifs (46 à 49).

La grève et le contrat de tarifs sont dont caractérisés par le fait que, par eux, il est disposé de l'activité d'une profession, comme telle, sur les chantiers désertés. Il s'ensuit donc, ainsi qu'il a été démontré plus haut, que la grève et le contrat de tarifs, par leur nature même, sont des actes de la profession, et non un simple ensemble d'actions individuelles ou d'actes d'associations privées. On doit toujours les apprécier en tant qu'actes professionnels.

B) APPRÉCIATIONS

Par conséquent, pour juger si une grève est ou non permise moralement, il importe d'examiner les rapports qu'elle a :

1. Avec le droit de contrat privé;

2. Avec l'obligation universelle naturelle du travail et avec l'oisiveté;

3. Avec le droit social; et cela en tant que *a*) les individus, *b*) les professions, *c*) la société, comme un tout complet, tombent sous ce droit;

4. Avec la propriété et l'emploi qu'on en fait pour le service des individus et de la société conformément à sa destination.

ad 1. Du droit des contrats privés, en tant qu'il s'agit de contrats existants, il n'y a rien à dire, personne ne mettant en doute qu'aucun contrat actuellement en vigueur ne peut être rompu même par une grève; mais si le contrat est régulièrement expiré ou s'il est nul en lui-même, il ne peut venir en ligne de compte.

Quand il s'agit d'un contrat encore à conclure, il faut s'en tenir au principe que tous les contrats, en vertu du droit positif humain, doivent être maintenus dans les limites du droit naturel. Par conséquent, il n'est pas permis non plus, en les concluant, de recourir à des moyens contraires au droit naturel ou interdits pour d'autres motifs, car le moyen n'est pas supérieur à sa fin. Contraindre d'une façon injustifiée (extorquer) peut impliquer le devoir de restituer dans certaines circonstances.

ad 2. Aucun motif, comme nous l'avons démontré plus haut, n'existe de se considérer comme dégagé de l'obligation universelle du travail dans le cas où ce travail ne rapporte rien de plus que ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, et si, d'autre part, il n'est pas en opposition avec les nécessités morales. Dès lors, la grève, considérée comme oisiveté, n'est pas permise, quand l'occasion de travail refusée offre au travailleur tout ce qui lui est nécessaire d'après la loi naturelle. Dans cette hypothèse, en effet, le but essentiel du travail est atteint, de sorte que les désirs d'avoir davantage, qui sont exprimés par les ouvriers, ne rentrent pas dans les conditions du commandement naturel et positif fait par Dieu de travailler. Ils ne concernent régulièrement et naturellement, que des avantages relativement secondaires pour les ouvriers.

ad 3. Au point de vue du droit social, on doit distinguer trois groupes de grèves :

a) La grève contre un ou plusieurs patrons isolés;

b) La grève contre toute une classe de patrons;

c) La grève contre l'ordre social actuel et contre l'autorité.

ad a. Employer la contrainte comme mesure dans une grève contre un ou plusieurs patrons pris individuellement, c'est le boycottage.

Celui-ci :

Premièrement : interrompt illicitement de son propre mandat les

relations naturelles de l'employeur avec une partie intégrante de la société, c'est-à-dire avec les ouvriers de sa profession; par suite, avec cette dernière elle-même. L'employeur a un droit naturel à ces relations, non par contrat ou par libre décision, mais en tant que membre de la société (40).

Deuxièmement : par là, le patron est empêché d'exploiter d'une façon régulière et conforme à sa fin la propriété qui lui est garantie par la société.

Le boycottage viole donc le droit naturel de société et de propriété. Sous le point de vue du boycottage, la grève n'est pas permise si les ouvriers qui cessent le travail ne sont pas nécessairement réduits, pour vivre, à travailler dans l'exploitation frappée par la grève et s'ils reçoivent ce qui est indispensable à leur subsistance (40), (41), (28).

Enfin, la grève, en tant qu'elle se fait pour conquérir de prétendus droits, n'est qu'un recours au pouvoir arbitraire privé *(vis privata).* Elle constitue, par conséquent, un empiétement sur les droits suprêmes de l'Etat.

Outre cela, il est nécessaire que toutes les conditions pour appliquer licitement la *vis privata* soient données, pour que la grève puisse être jugée permise. Du point de vue du pouvoir arbitraire *(vis privata),* elle n'est pas permise, si l'autorité civile compétente prête son aide (43), (38), (41), (28).

ad b. La grève contre tout un corps de patrons d'une même branche professionnelle (grève générale) interrompt les relations entre ces derniers et la classe tout entière des ouvriers de cette branche. Elle empêche donc les patrons d'exploiter leur propriété comme c'est leur devoir et met ainsi la société dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins généraux auxquels cette branche professionnelle doit pourvoir. Il s'ensuit que, en recourant à ce procédé collectif, ce n'est pas seulement contre le corps patronal d'une branche professionnelle que se tourne l'action de la classe ouvrière, mais encore contre la société elle-même. Par là, l'union du peuple est troublée. Mais un peuple n'est pas une foule réunie au hasard; c'est un corps organique, dont les membres sont groupés à la fois par le droit commun, qui comprend en soi les rapports de droit naturel des classes sociales entre elles, et par l'intérêt du bien général. C'est pourquoi une semblable grève est à la fois contraire à la justice et au bien général, et, à ces deux points de vue, elle prend donc le caractère d'une *sédition.*

La différence entre la sédition, au sens rigoureux du mot, et la sédition par la grève contre toute une classe de patrons, consiste uniquement en ce que, dans la première, la lutte s'effectue en certains cas par les moyens violents des armes; tandis que, dans la seconde, elle s'effectue en principe au moyen de la violence économique et sociale et n'a d'issue sanglante que dans certaines occasions. Mais essentiellement la grève contre toute une classe de patrons (grève générale) et la sédition sont équivalentes. Toutes deux sont

---

40) v. n° du 1er mai.

l'opposition violente entre deux parties de la société et sont dirigées au moyen de la violence matérielle contre l'harmonie naturelle, contre l'union et la paix de la société, proclamées par Léon XIII comme un don de la divine Providence, et désignées par saint Thomas comme des biens qu'on ne peut compromettre ni combattre sans péché grave. Il s'ensuit que le grève contre toute une classe de patrons se tourne contre l'ordre harmonieux voulu par la nature entre les professions dans la société; par suite, contre le droit et le bien public (21), (50). En tant que sédition, la grève est donc défendue, si le nécessaire exigé par la loi naturelle est assuré aux ouvriers d'une profession.

Ce qui vient d'être dit s'applique également à la grève d'une profession contre une autre.

ad c. La grève dirigée contre l'ordre social actuel, comme tel, et contre l'Etat ou l'autorité doit être finalement qualifiée de *rébellion :* car, pour influencer l'ordre légal public, elle se sert de moyens de violence, qui ne sont ni constitutionnels, ni légaux.

ad 4. Nous savons que selon les principes de la propriété ceux qui ne possèdent rien n'ont le droit de recourir aux biens d'autrui que dans le cas de nécessité évidente et extrême; nous savons, de plus, que les ouvriers en grève, ainsi qu'il a été dit plus haut, ne se contentent pas de retirer leurs propres forces des ateliers et chantiers atteints par la grève, mais qu'ils s'opposent même positivement, par le boycottage du patron et de son usine, à l'usage juste et voulu de la propriété, auquel le propriétaire a droit en tant que tel. Nous concluons donc qu'au point de vue de l'inviolabilité de la propriété une grève ne peut être considérée comme juste et permise que si les ouvriers se trouvent dans une nécessité évidente et extrême et n'ont pas d'autre moyen à leur disposition pour en sortir; c'est-à-dire si, pour sortir d'une situation extrême, il ne leur reste comme unique moyen de salut que de se tourner vers la propriété du patron. Car, étant donné ces conditions, le droit de propriété ne va pas jusqu'à exclure ceux qui ne possèdent rien.

Si la grève était justifiée en dehors de ce cas de nécessité, aucune limite objective ne pourrait être fixée à sa légitimité, et cela aussi

---

50) Thom. II. II. q. 42. 2.
Respondeo discendum quod, sicut dictum est (art. praec. ad 2), seditio opponitur unitati multitudinis, id est populi, civitatis vel regni. Dicit autem Augustinus (De civ. Dei, lib. II, cap 21, à med. et lib. XIX, cap. 21), « quod populum determinant sapientes, non omnem coetum multitudinis, sed coetum juris consensu, et utilitatis communione sociatum ». Unde manifestum est unitatem, cui opponitur seditio, esse unitatem juris et communis utilitatis. Manifestum est ergo quod seditio opponitur et justitiae et communi bono; et ideo ex suo genere est peccatum mortale, et tanto gravius quanto bonum commune, quod impugnatur per seditionem, est majus quam bonum privatum, quod impugnatur per rixam. Peccatum autem seditionis primo quidem et principaliter pertinet ad eos qui eos sequuntur, perturbantes bonum commune. Illi vero qui bonum commune defendunt, eis resistentes, non sunt dicendi seditiosi; sicut nec illi qui se defundunt, dicuntur rixosi, ut supra dictum est (II. II. q. 42. a. 1).

longtemps que l'usage de la propriété, conforme à sa destination, fournit encore au propriétaire un revenu dépassant les salaires qu'il paie aux ouvriers. Reconnaître à la grève le droit de contraindre les patrons à accorder des salaires dépassant le nécessaire de l'existence convenable des ouvriers, ce serait conduire logiquement à la limitation extrême et même à la suppression de tout profit de la propriété privée pour le propriétaire, et ce serait aller contre le but immédiat de la propriété privée, qui est de servir au bien du propriétaire. Par là, la propriété privée serait elle-même illusoire. Cela est opposé au but de droit naturel de la propriété privée, donc au droit naturel lui-même.

Si l'on voulait autoriser la grève pour obtenir, par la contrainte, des salaires et des conditions de travail dépassant le nécessaire exigé par le droit naturel et même, le cas échéant, allant jusqu'à la limite du possible, il faudrait, par contre, reconnaître aux patrons, dans une aussi large mesure, le droit de lock-out jusqu'à imposer aux ouvriers le salaire minimum. Par conséquent, la paix et la concorde industrielles, auxquelles les patrons et les ouvriers sont destinés par nature, ne seraient jamais assurées en principe; par suite, l'harmonie sociale voulue par Dieu et le bien public se trouveraient constamment en danger (21), (13).

L'intégrité et la liberté de la propriété individuelle, de même que la paix et l'harmonie de la société, concernent le bien public et sont, par suite, des biens d'une nature supérieure à celle des avantages accidentels poursuivis par les ouvriers au moyen de la grève. Il n'est donc pas permis, pour obtenir ces avantages subalternes, de s'attaquer à ces biens supérieurs.

Finalement, la différence de force économique et, par suite, de liberté, qui se manifeste lors de la conclusion d'un contrat de travail entre l'ouvrier et l'employeur, ne constitue pas par elle-même une injustice; cette différence n'est autre chose que l'inégalité entre les pauvres et les riches. Mais cette inégalité a été voulue par la Providence elle-même. Pie X écrit, dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 : « L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu, leur Créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites et de leurs démérites, être jugés, récompensés ou punis par Dieu (Encyclique *Quod Apostolici muneris*).

« En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral (Encyclique *Quod Apostolici muneris*). »

L'inégalité entre les pauvres et les riches n'est donc mauvaise ni en elle-même, ni dans ses conséquences nécessaires, et, pour cette raison, elle ne peut pas être combattue par la violence (43).

Il faut considérer, en outre, que les questions touchant le salaire et le travail encore pendantes de nos jours ne peuvent pas être résolues d'une façon satisfaisante par le système de lutte et de pression économique des classes industrielles et commerçantes les unes sur les autres.

Cette lutte par la violence n'a, au contraire, aucune chance de succès *pour ceux dont les ressources économiques sont faibles ou nulles.* Elle aboutit, en fin de compte, à l'assujettissement complet des gens qui ne possèdent absolument rien, ou des gens sans grandes ressources économiques, dominés absolument par le gros capital international. Cela implique les dangers les plus graves pour l'ordre social et politique tout entier. Ou bien elle aboutit au renversement violent de toute civilisation existante.

L'*équilibre matériel* du pouvoir économique entre les patrons et les ouvriers n'est ni une exigence de la justice, ni même une possibilité réalisable. Car, pour subvenir à leur existence, les ouvriers sont nécessairement réduits à continuer le travail ou à vivre des secours provenant des fonds de grève. Ces fonds sont d'ailleurs rapidement épuisés, tandis que les gros capitalistes peuvent continuer à vivre de leurs rentes et de leurs crédits à longs termes.

Les *succès apparents* que semblent en partie obtenir les luttes par la violence et la pression économique, ne sont, en réalité, obtenus que vis-à-vis d'entrepreneurs et d'artisans de *moyenne importance.* Et cela, parce que ces entrepreneurs ou artisans ne sont ni concentrés, ni organisés, mais exposés à la pression d'une forte concurrence, des courts délais de crédit et de livraison et d'une production plus coûteuse. Ces luttes ne font qu'accélérer la déroute progressive de ces petites et moyennes exploitations. Elles diminuent, par suite, en même temps la possibilité de choisir les occasions de travail, augmentant le nombre des ouvriers sans travail et ne servent, en somme, *qu'à fortifier le gros capital.* Celui-ci, en effet, tire de la suppression de la concurrence des classes moyennes un avantage économique et un regain de puissance des ouvriers et de la société.

De plus, l'expérience a démontré que les luttes par la violence et par la contrainte économique constituent le plus grand danger *pour la religion et pour les mœurs.* Elles engendrent l'envie, la haine de classes, l'esprit de lutte entre celles-ci, toutes choses contraires à la charité chrétienne par l'opposition à la justice; elles conduisent à l'oppression de la liberté personnelle des ouvriers par leurs camarades et par les patrons; elles s'attaquent au droit de propriété des patrons et à leurs relations avec la société; elle empiètent sur les droits de suprématie de l'Etat, ébranlent son autorité et troublent l'ordre.

L'hypothèse que la lutte économique entre les patrons et les ouvriers est chose nécessaire pour régler favorablement les conditions de salaire et de travail, même au risque d'exposer l'Etat et la société aux plus terribles secousses, méconnaît complètement la réalité des circonstances et des faits. Cette réglementation ne peut provenir que

d'une entente équitable basée sur le droit et les lois même *entre les différents intérêts économiques des classes sociales;* entente à laquelle on doit donc tendre dès aujourd'hui, par *le développement organique de la législation existante.* Ce but sera atteint d'autant plus vite que non seulement les individus, mais encore et surtout les organisations économiques « libres » (1) se laisseront guider comme telles *par une conviction religieuse et morale, forte et précise, basée sur les principes catholiques.*

8. Liberté de droit de contrat.

Droit de grève et de lock-out.

La liberté du droit de contrat et de droit de grève et de lock-out que l'on en déduit, doivent être *limités par les devoirs et les droits du travail, par ceux de la propriété et des professions, lesquels sont, indépendamment de tout contrat, fondés sur la loi naturelle et les commandements de Dieu.*

Ils sont limités en particulier :

1° Par les droits qu'ont les ouvriers, leurs familles, la société, l'Etat à une existence et une liberté assurées et bien ordonnées;

2° Par la liberté de la propriété et de son utilisation, et par celles de relations naturelles des propriétaires avec la société ou avec les professions qui la composent;

3° Par le bien public en général.

On doit observer ici que *la position et les fonctions des professions,* dans l'ordre social, ne reposent pas comme ceux des particuliers sur une libre décision et sur un contrat librement conclu, mais *sur la nature de la société, en tant qu'organisme* dont les professions sont des parties intégrantes. Leurs fonctions à l'égard de l'individu et de la société ne peuvent donc être ni supprimées, ni modifiées ou suspendues par une décision arbitraire d'une seule des parties, comme c'est de coutume et de droit pour *les personnes privées.*

Enfin, il faut observer, que la grève et le lock-out ne sont point des fonctions de la loi de l'offre et de la demande, mais qu'ils en sont, au contraire, la suppression. La grève comprend, précisément, tout l'essentiel du monopole, que la morale chrétienne condamne comme une atteinte portée à la liberté naturelle du commerce et à la loi de l'offre et de la demande, loi dont résulte l'*aestimatio communis* des choses, et par conséquent le prix juste des marchandises. Saint Alphonse et les autres moralistes sont d'accord en ceci, que les **règles du monopole** s'appliquent aussi bien à la vente qu'au contrat de travail (Voir Saint Alphonse, l. IV, tract. 5, N° 817). Lehmkulh, S. J. Theol. Mor. Ed. 11. Tom. I, p. 770, N° 1334, va jusqu'à dire : « Quod de monopolio vel de conventione venditorum dicitur, applicari etiam potest ad operarios, qui conveniunt, ne quis operam suam locet infra certam mercedem : nam vendunt suos labores »;

1. « Libres », spontanées de la part de leurs membres.

et Vermeersch, S. J. (De Justitia et Jure, pag. 447) : « respondeo ista de considerando pretio quod sine monopolio vigeret, quam a pluribus saeculis pro certissima habent theologi, omnino est retinenda ».

Prétendre, comme on l'a fait malheureusement quelquefois, que les contrats de *travail* ne sont *réellement* rien autre que des contrats *d'achat*, c'est nier absolument tous les principes exposés ci-dessus, aussi bien que tous les devoirs et tous les droits du travail fondés sur la nature de l'homme et de son activité. Appliquer sans discernement, à l'action des *professions* (traités de tarifs, grèves, lock-outs), les règles morales et légales qui sont applicables aux actions des *personnes privées*, c'est une erreur tout aussi grave.

Jusqu'ici nous avons examiné surtout la grève en tant qu'elle est faite par les ouvriers pour obtenir des avantages dépassant ce qui est considéré comme nécessaire par la loi naturelle.

Il a été démontré que cette sorte de grève est moralement inadmissible au point de vue de l'obligation naturelle du travail, des droits sociaux des patrons, de l'harmonie et de l'ordre social établis par Dieu, des droits de souveraineté de l'Etat, et de l'intégrité de la propriété privée. Mais la question de la légitimité de la grève prend une tout autre face, si, dans leurs conditions de travail, le nécessaire exigé par la loi naturelle est refusé aux ouvriers, alors que ce nécessaire pourrait leur être donné, tiré du produit du travail exécuté par eux avec les moyens de travail fournis par autrui. Dans ce cas, cesser le travail pour obtenir à l'avenir le nécessaire aux besoins de l'existence, ne blesse pas la loi naturelle du travail; cette loi poursuit, en effet, comme but immédiat l'obtention de ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie. Dans ce cas, les ouvriers ne chôment que forcément; cette cessation du travail ne tend qu'à réaliser le but naturel immédiat du travail voulu par Dieu; elle ne peut donc pas, si elle a chance de succès, être considérée comme une oisiveté coupable.

De même, dans des conditions de ce genre, un boycottage de l'exploitation ne lèse pas davantage les droits de la société, ni la propriété des propriétaires particuliers. Ceux-ci, en effet, n'ont un droit naturel de prétendre à une participation intacte, aux avantages que leur confère la société comme telle, que si, de leur côté, ils remplissent leurs devoirs naturels envers la société ou envers les autres classes, c'est-à-dire s'ils observent ce qui est dû au droit naturel. La propriété privée n'exclut pas non plus, en cas d'extrême nécessité, les non-possédants. Si donc les ouvriers, pour assurer leur subsistance, n'ont aucune autre ressource que les objets en question de la propriété privée, dont l'utilisation est rendue impossible par leur boycottage; si, d'autre part, ils n'ont pas d'autres moyens à leur disposition pour sortir de leur nécessité; si surtout l'autorité sociale compétente leur refuse son aide nécessaire, les ouvriers, en pratiquant le boycottage, ne se rendent alors coupables ni d'atteinte à la propriété d'autrui, ni de violation des droits sociaux d'autrui. Cela, bien entendu, supposé que les biens atteints par leur boycottage

(objets de propriété) puissent fournir à leurs propriétaires, et en même temps aux ouvriers, ce qui est nécessaire à l'existence (24).

Un principe semblable s'applique même à la grève générale faite contre une classe de patrons injustes qui refusent à leurs ouvriers le nécessaire exigé par la loi naturelle, malgré la possibilité qu'ils auraient de leur donner; car, dans ce cas, ce ne sont pas les ouvriers qui, par leur grève générale, se rendent coupables d'attentat contre l'ordre naturel des professions et, par suite, contre la société, c'est-à-dire coupables de sédition; mais les coupables sont plutôt les patrons qui manquent à l'accomplissement des devoirs que la loi naturelle leur impose envers toute une catégorie d'ouvriers. Dans un tel cas, ces derniers ne sont pas les agresseurs; lésés dans leurs droits naturels, ils ne font que se défendre contre le tort qui leur est fait et contre ce qui les menace pour l'avenir. (Thom. II, II, q. 42, 2.) (50).

Mais, dans tous les cas qui précèdent, il faut encore observer que la grève, entraînant toujours de grands inconvénients pour tous ceux qui y participent, ne peut être permise pour des raisons générales que dans les *conditions suivantes :*

a) Si elle a des chances sérieuses de succès;

b) Si elle n'occasionne aucun dommage plus grand que l'avantage qu'on espère en tirer, par exemple, une atteinte portée au bien public;

c) Si l'on ne dispose d'aucun autre remède (par exemple, changement de chantiers ou d'ateliers, protection de la part des autorités gouvernementales, etc.)

Les principes développés ci-dessus en matière de légitimité de la grève n'altèrent aucunement :

1° Le droit qu'ont les ouvriers à titre individuel, de chercher, pour leur propre compte, les chantiers ou ateliers qui leur conviennent le mieux et leur promettent les plus grands avantages;

2° Le droit de rechercher, par des négociations pacifiques et par tous les moyens permis, des avantages dépassant le salaire du travail établi comme nécessaire par la loi naturelle.

Enfin, l'autorité gouvernementale, à laquelle incombe de s'occuper du bien public, a incontestablement le droit, dans l'intérêt même du bien public, de veiller à ce que des salaires et des avantages dépassant le minimum déterminé par la loi naturelle puissent être et soient établis en faveur de la classe ouvrière. Ce souci pour le bien de la classe ouvrière, si nombreuse, ne porte préjudice ni aux fins de la propriété privée, ni à la paix industrielle des professions, ni à l'harmonie de la société. Cette prévoyance a été pendant de longs siècles le droit en vigueur; c'est chose reconnue légitime par tous les moralistes ainsi que par l'Encyclique *Rerum novarum* (1), (37), (40), (45), (47), (54 à 57), (63), (43), (32), (44), (51, 52, 53, 54, 55).

1. On sait que pour aplanir les différends entre les patrons et ouvriers et pour mieux pourvoir au bien de ces derniers, l'Encyclique *Rerum novarum* recommande instamment l'arbitrage souverain d'un conseil d'hommes « prudents et intègres » de la profession même dont il s'agit de régler les conditions. Voir aux pièces justificatives nos 33, 37, 38, 34. Il est évi-

Mais toute violence employée à cet effet par des particuliers revêt le caractère d'un pouvoir arbitraire privé *(vis privata)*; elle est donc défendue à ce titre.

En partant du même point de vue, extorquer par la grève le nécessaire exigé par la loi naturelle est également défendu aussi longtemps que l'autorité temporelle ne refuse pas son aide (31 à 34).

Pour toutes ces raisons, on peut donc dire, en général, que l'emploi des moyens de violence économique entre ouvriers et patrons constitue une atteinte grave :

1° A la loi naturelle du travail et aux devoirs particuliers imposés par elle aux individus et aux différentes professions;

2° Au bien de la famille, aux droits et aux devoirs des pères de famille;

3° Au droit qu'ont les travailleurs volontaires de gagner leur vie et de jouir de leur liberté;

4° Au droit de propriété, aux droits sociaux et à la liberté des patrons;

---

dent que ces conseils d'arbitrage ne sauront tirer leur autorité décisive que de celle de la loi positive, vu que l'initiative privée ne suffit notoirement sous aucun rapport.

51) Encyclica Rerum novarum.

Iubet igitur aequitas, curam de proletario publice geri, ut ex eo, quod in communem affert utilitatem, percipiat ipse aliquid, ut tectus, ut vestitus ut salvus vitam tolerare minus aegre possit. Unde consequitur favendum rebus omnibus esse quae conditioni opificum quoquo modo videantur profuturae. Quae cura tantum abest ut noceat cuiquam, ut potius profutura sit universis; quia non esse omnibus modis eos miseros, a quibus tam necessaria bona proficiscuntur, prorsus interest reipublicae.

52) Encyclica Immortale Dei.

Deus enim sicut in rebus, quae sunt quaeque cernuntur, causas genuit secundarias, in quibus perspici aliqua ratione posset natura actioque divina, quaeque ad eum finem, quo haec rerum spectat universitas, conducerent : ita in societate civili voluit esse principatum, quem qui gererent, ii imaginem quamdam divinae in genus humanum potestatis divinaeque providentiae referrent.

53) Encyclica Rerum novarum.

Cum igitur illud sit perabsurdum, parti civium consulere, partem negligere, consequitur, in salute commodisque ordinis proletariorum tuendis curas debitas collocari publice oportere : ni fiat, violatum iri justitiam, suum cuique tribuere praecipientem. Qua de re sapienter S. Thomas : sicut pars et totum quodammodo sunt idem, ita id, quod est totius, quodammodo est partis. Proinde in officiis non paucis neque levibus populo bene consulentium principium illud in primis eminet, ut unumquemque civium ordinem aequabiliter tuentur, ea nimirum, quae distributiva appellatur, iustitia inviolate servanda.

54) Encyclica Immortale Dei (1. XI, 1885).

Sacrum... est omne in potestate arbitrioque Ecclesiae : cetera vero, quae civile et politicum genus complectitur, rectum est civili auctoritati esse subjecta, cum Jesus Christus iusserit, quae Caesaris sint, reddi Caesari, quae Dei, Deo.

55) Encyclica Rerum novarum.

Sanctissima naturae lex est, ut victu omnique cultu paterfamilias tueatur, quos ipse procrearit : idemque illuc a natura ipsa deducitur, ut velit liberis suis, quippe qui paternam referunt et quodammodo producunt personam, acquirere et parare, unde se honeste possint in ancipiti vitae cursu a misera fortuna defendere.

5o Au bien public, surtout au commerce et à l'industrie;

6o A la paix et à l'ordre général de l'Etat et de la société, aux rapports mutuels des différentes professions, aux devoirs et aux droits de l'autorité gouvernementale;

7o Aux droits de souveraineté de l'Etat lésés par l'emploi du pouvoir arbitraire privé *(vis privata);*

8o A la sûreté de l'Etat à l'extérieur;

9o Et, par tout ce qui précède, à de nombreux commandements de Dieu, principalement les septième, cinquième et quatrième. En outre, ces luttes économiques violentes sont un grand danger pour les mœurs des ouvriers arrachés à leur activité régulière; elles sèment une haine persistante entre les classes et un esprit de rébellion contre l'autorité gouvernementale.

En raison de tous ces dommages graves et indéniables, moraux et matériels, les luttes économiques de ce genre sont non seulement profondément déplorées par tous les vrais amis du bonheur du peuple et principalement par le pape Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum*, mais encore elles sont sévèrement condamnées par tous les moralistes et dans la plupart des cas. Ainsi s'expriment, par exemple :

1. Lehmkuhl, Casus Conscientiae, Ed. III, 1907, Vol. 1, pag. 454, num. 895.

« Quies a labore turmatim ex condicto facta fere natura sua tanta secum trahit mala, ut vix umquam consulenda sit.

» Nam, ut alia taceam, pessimos habet effectus in mores operariorum, qui otiositate facile feruntur in ebrietatem, luxuriam, violentias atque insuper proni redduntur ad id, ut, etiam per injuriam, eos ad deponendum laborem cogant, qui ex sese laborare optant ».

2. Vermeersch, S. J. : « Quaestiones de justitia, Ed. II, 1904, apud Beyaert in Brugge, pag. 626 ». Judicium œconomicum : *Incunctanter in malis et quidem ingentibus numeranda sunt operistitia, quippe quae odio dividant cives, religionem ac mores corrumpant* (est-ce au point de vue économique?), *inducant calamitates et sic nunquam non afferant detrimentum reipublicae...* Judicium morale : *Quia bonum est ex integra causa, operistitia non ideo jam existimanda sunt licita, quod neque ex fine neque ex modo sint injuste...*, p. 629: Ex effectibus odiorum et ruinarum operistitia, etiam si justa, graviter adversantur caritati et pietati in patriam :

a) Quando bonum cujus spes datur non tanti est momenti,

b) Quando de talis medii idoneitate merito dubitandum est,

c) Quando via suppetit suavior et melior assequendi intentum finem ».

3. Willems, *Philos. Moralis*, Trier, 1908, pag. 351.

« Ceterum frequentes hae cessationes a labore *maximum inferunt damnum et negotiis ipsis et familiis operariorum et aliorum qui ab illis negotiis dependent, nec non salutem publicam, pacem et moralitatem saepe subruunt, teste experientia, praesertim postquam etiam* negociantes fœdera ad illas cessationes cohibendas inierunt. »

4. C. Marc, I. Institutiones Morales Alphonsianae, éd. XIII, t. I, pag. 729 : « Quaer. 1° An operariis sint licita operistitia?... Resp. Dist. A. Theoretice loquendo et per se; Affirmative, dummodo justitiae non adversentur, nec in re, nec in modo, justa et gravis habeatur causa et nulla suppetat alia via finem consequendi... gravis (causa) : *Cum enim ex operistitiis pessimae plerumque oriantur sequelae*, requiritur causa magni momenti, qualis erit, spectatis circumstantiis, diminutio laboris excessivi, vel cessatio vexationum. B. Practice loquendo et per accidens : *Negative plerumque, quia rarissime constare potest de conditionibus supra dictis et multa accedunt incommoda.* »

5. Noldin (S. J.). Summa Theologiae Moralis, 6. Edition 1906, Tom. 2, p. 313/314 : « Cessatio ab opera magna damna infert tum ipsis operariis, tum heris, tum prosperitati communi, tum denique tranquillitati publicae. » « ... et solum ubi non suppetit alia via obtinendi justum finem intentum, *ex quo tot et tanta mala sequuntur.* »

6. Guy-Ferrerés. Compedium Theol. Mor., Ed. IV, Hispana, Tom. I, pag. 292/293 : « In praxi tamen *ea incommoda communissime secum affert* (scil. : cessatio a labore ex condicto) *ut vix umquam licita pronuntiari queat.* Etenim, ut ait Rom. Pontifex, « genus istud cessa- » tionis non heros duntaxat atque opifices ipsos afficit damno, sed » mercaturis obest, reique publicae utilitatibus : quumque haud » procul esse a vi turbisque soleat, saepenumero tranquillitatem pu- » blicam in discrimen adducit... »

Illicita etiam erit ex rationibus intrinsecis : ... 3° si ex odio domini et sine necessitate propriae defensionis cessationem facerent eo momento, quo ea gravius detrimentum domino afferret, 4° si aliis libertatem non relinquant « collocandi operam suam ubi libet » (Litt. Encycl. ad Arch. et Ep. Stat. Foeder. 26 jan. 1895). »

7. Génicot, S. J., Theologiae Moralis Institutiones, Ed. VI, tom. II, pag. 24, 25. « Licet non desint casus in quibus talis cessatio a labore licita dici queat, non est tamen adhibenda nisi cum frustra tentata fuerint alia omnia media innocua ad finem intentum obtinendum. *Nam, sicut plerumque aegre constare potest num adsint omnes conditiones supra recencitae, ita plurima et gravia incommoda e cessationibus illis enasci solent...* »

8. Berardi, Theol. Mor. Theor. Practica, Faventiae 1904, Vol. III, p. 380 : « Caeterum, praescindendo etiam ab injustitia, hac operarum intermissiones *vix unquam non erunt graviter illicitae* ».

Comme le montrent les citations qui précèdent, quelques moralistes indiquent le « operistitium » comme « per se licitum », mais malgré cela, comme presque jamais permis, *en pratique*, à cause des conséquences désastreuses qu'entraînent les grèves. Cette manière de voir s'explique par la circonstance que, souvent, les moralistes traitent de la grève à l'occasion du contrat privé, spécialement dans le chapitre « de locatione et conductione operarum ». Considérée des

points de vue seuls de ce genre de contrat, la grève peut bien être souvent regardée, il est vrai, comme « per se licitum », quoique non permise pour d'autres motifs. Seulement l'essentiel de la doctrine touchant la grève ne réside point, comme nous l'avons vu, dans le droit positif du contrat, mais dans la doctrine de l'obligation naturelle du travail, du droit social naturel et du droit de propriété; c'est-à-dire dans des matières d'une portée beaucoup plus vaste que le droit positif du contrat considéré « en lui-même ». C'est pourquoi, aussi, presque toutes les raisons données par les moralistes pour juger défavorablement la grève sont basées sur l'oisiveté, la perturbation de la paix, de l'ordre social et du bien public. Considérées au point de vue du droit de contrat pur et simple, ces dernières revêtent, il est vrai, le caractère de phénomènes accidentels, tandis qu'elles doivent être, autrement, considérées comme constituant l'essence propre de la grève, à moins de circonstances toutes spéciales, qu'on ne peut présumer.

L'expérience journalière démontre combien les moralistes ont raison de prémunir contre la grève. L'oisiveté, l'ivrognerie, l'endettement des familles, la haine, l'esprit d'insurrection et sa mise à exécution par les attaques contre les droits de propriété, contre la liberté d'autrui, ainsi que contre les droits de la société, attaques telles que les implique nécessairement le système de lutte par la violence économique, sont incompatibles avec le véritable esprit chrétien et la conduite chrétienne du peuple; ils ébranlent inévitablement les fondements de la religion. L'Eglise ne pouvant assumer la responsabilité des luttes en question, mais ayant au contraire, en sa qualité de gardienne de la loi morale naturelle et divine, le devoir de mettre en garde contre de pareils excès, il en résulte que le système de lutte économique violente, nécessairement, à la longue, éloigne le peuple des représentants de l'Eglise et finalement de l'Eglise elle-même. Pour toutes ces causes, on doit, au point de vue du soin des âmes, s'opposer de toutes ses forces au système de violence économique, aux grèves et aux lock-out, et surtout établir et mettre en pratique avec la plus grande vigueur les vrais principes de la morale concernant la grève, afin d'écarter et d'empêcher tout égarement des esprits et finalement aussi le désaccord et la lutte au sein du camp catholique.

Si nous résumons brièvement tout ce que nous enseignent les actes des papes, les principes de la philosophie chrétienne et de la théologie, principalement de la théologie morale, et tout ce qui, en somme, a de l'importance pour apprécier moralement les grèves, nous voyons qu'une grève ne peut être considérée comme légitime que si les **cinq conditions suivantes** sont hors de doute et simultanément réalisées :

1° S'il y a violation des droits et des devoirs *inaliénables* des ouvriers, dont le maintien ou l'abandon ne dépendent pas de la libre volonté des intéressés, c'est-à-dire surtout si l'on attente à la sauvegarde de l'existence bien ordonnée et de l'accomplissement des devoirs religieux;

2° Si l'autorité compétente refuse son aide;
3° S'il n'existe pas d'autre moyen pour sortir de la misère;
4° Si aucun autre bien supérieur n'est lésé; et
5° S'il existe des chances sérieuses de succès.

Par contre, de simples désirs d'ordre économique ne justifient pas la lutte économique, ni l'interruption portée dans l'accomplissement des devoirs de travail imposés par la loi naturelle et par le précepte divin.

Si la réunion des conditions énoncées ci-dessus rend manifestement légitime une grève, il n'est permis de la mettre à exécution que si l'on évite, en outre, d'employer des moyens qui sont moralement condamnables à d'autres points de vue que ceux envisagés jusqu'ici.

C'est sur ces principes que l'Union Centrale des Associations caliques ouvrières de Berlin a, jusqu'à présent, toujours réglé sa conduite; et, bien qu'elle ait défendu et soutenu énergiquement et efficacement les intérêts de ses membres, elle ne s'est encore jamais vue dans la nécessité de recourir à une grève. Mais là où sa liberté d'intervention n'a pas été violemment troublée, elle a empêché bien des luttes économiques, elle a obtenu, par des voies pacifiques, de nombreux avantages pour les ouvriers, et elle a contribué puissamment à une coopération des ouvriers et des patrons, harmonieuse et bienfaisante pour tout le monde (56).

DU RALLIEMENT A LA SÉPARATION

Sous ce titre qui, comme l'article le fait voir, ne marque pas seulement, dans la pensée de l'auteur, la durée d'une période, mais plutôt une relation de cause à effet entre deux événements, M. Flourens, ancien directeur des cultes et ancien ministre des Affaires étrangères, vient de donner, dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* (avril 1914), sur l'invitation de son directeur, un article fort intéressant et suggestif, dont nous reproduisons la partie principale à titre documentaire.

Obligé de toucher à la fois au domaine religieux et au domaine politique, il s'excuse de ce qui pourrait heurter les convictions des uns ou des autres, mais il demande la permission de s'expliquer avec une franchise sans fard, selon son habitude.

M. Flourens le fait d'abord sur une question qui lui est personnelle. A l'occasion du livre récent de M. l'abbé Tournier : « Le cardinal Lavigerie et son action politique », qui nous a fourni, l'automne dernier, la matière d'une étude assez importante (1), et par

---

56) Encyclica Quod Apostolici muneris.
Tandem cum Socialismi sectatores ex hominum genere potissimum quaerantur qui artes exercent vel operas locant, quique laborum fortissime divitiarum spe ac bonorum promissione facillime alliciuntur, opportunum videtur artificum atque opificum societates fovere, quae sub religionis tutela constitutae omnes socios sua sorte contentos operumque patientes efficiant, et ad quietam ac tranquillam vitam agendam inducant.

1. Voir les numéros des 1er et 15 septembre, 1er octobre 1913.

suite des insinuations de M. Aulard qui présidait le jury examinant cette thèse de doctorat, on a cru dans la presse que la responsabilité des tractations avec le Saint-Siège retombait sur l'ancien directeur des cultes devenu ministre, et que M. Flourens avait été, avec le cardinal Lavigerie, l'instigateur d'un complot politique où l'on tentait d'entraîner la loyauté républicaine.

La fable n'a qu'un malheur : elle se heurte à l'évidence des faits et des dates J'ai quitté la direction générale des cultes en 1885; j'ai quitté le ministère des affaires étrangères en 1888. Le toast d'Alger est du 12 novembre 1890; l'encyclique de Léon XIII est de 1892. A cette époque, je n'appartenais plus, ni de près, ni de loin, soit à l'administration, soit au gouvernement. J'étais encore député, il est vrai, mais député de l'opposition, votant contre le ministère. J'avais rompu toute relation avec la Présidence du Conseil et avec l'Elysée; j'avais secoué la poussière de mes souliers sur les hommes au pouvoir ou en passe d'y arriver, dont j'avais percé à jour l'absence de conviction, la faiblesse de caractère et la couardise devant la Maçonnerie. J'avais acquis la certitude qu'il n'y avait à attendre d'eux aucun effort sérieux pour arracher la France au bourbier du radicalisme où elle s'enlizait; je me détachais tous les jours davantage de la république; ce n'est pas le moment que j'aurais choisi pour conseiller de s'y rallier, non certes!

M. Flourens rappelle les efforts qu'il fit pour détourner le cardinal Lavigerie de son entreprise en résumant devant lui les événements de 1880 que nous avons racontés. Ayant cité le fameux toast d'Alger, il entre au cœur de son sujet. Voici toute la suite de cet article.

Cette adhésion sans réserve à la forme républicaine, cette injonction si subite et si impérative de s'y rallier sans condition, soulevèrent, en deçà et au delà de nos frontières, l'explosion de sentiments divers, mais je crois pouvoir dire, sans exagération, que le plus général fut la stupéfaction. Le cardinal s'était acquis la réputation d'un diplomate habile. J'ai souvent entendu dire sur son passage à ceux qui s'extasiaient sur sa corpulence peu ordinaire : « *tanto fino, quanto grosso* ». Comment un homme avisé avait-il fait un pas aussi décisif sans être assuré, au préalable, que celui, vers qui il s'avançait, prendrait la main qui lui était tendue?

Je n'avais quitté la direction des cultes qu'après avoir acquis, par une expérience prolongée, la conviction raisonnée que toute tentative de conciliation était vouée à un échec certain. Depuis lors, je n'avais rien constaté ni dans les votes de la Chambre, ni dans les actes du Gouvernement, qui m'autorisât à changer d'opinion. Etaient-ce les lois scolaires, par hasard, qui dénotaient quelque amélioration dans les tendances de ceux qui détenaient le pouvoir et en gardaient jalousement les accès? La tribune retentissait-elle d'attaques moins acerbes contre la religion? La majorité était-elle moins disposée à voter toute mesure vexatoire contre l'Eglise, à rogner, chaque année, sur le budget des cultes et, sous le prétexte de poursuivre une

stricte exécution du Concordat, à en rendre l'exécution loyale, impossible? La situation ne s'était pas améliorée, elle avait empiré.

Dès mon entrée à l'administration de la rue Bellechasse, je me suis trouvé en face de deux courants opposés. Je m'attendais à avoir à lutter contre l'intransigeance du Vatican, de l'épiscopat, du clergé; je m'attendais à être soutenu par un gouvernement, soucieux de maintenir, avec l'Eglise, des relations correctes dans l'intérêt même de l'affermissement de nos nouvelles institutions encore mal assises. Au contraire, c'est de Léon XIII que me sont venus soutien et encouragement dans les heures difficiles, c'est Léon XIII qui a imposé à l'Eglise et aux fidèles tous les sacrifices compatibles avec les droits imprescriptibles de la conscience, c'est Léon XIII qui s'est prêté, avec une patience et une constance inlassables, à toutes les combinaisons propres à maintenir cet édifice, sapé sans cesse dans sa base par le Parlement et mal défendu par le gouvernement, qui s'appelait le Concordat. Je suis heureux de rendre ici ce public hommage à sa mémoire!

Celui qui écrira l'histoire de la troisième République et qui, dégageant les incidents accessoires, déchirant les voiles et arrachant les masques, exposera fidèlement à ses lecteurs quelle a été la pensée directrice de son œuvre, quelle inspiration maîtresse a conduit les cabinets quasi innombrables qui se sont succédé depuis quarante-deux ans, dira que c'est la haine du catholicisme. En dépit de l'incapacité notoire, de la faiblesse morale, de l'ignorance professionnelle de la plupart de leurs membres et des lamentables avatars de quelques-uns d'entre eux, les divers ministères ont été soutenus par la majorité quand ils étaient irréligieux et ils ont été soutenus dans la mesure où ils se sont montrés irréligieux. Cette impulsion initiale leur a permis de marcher sans recul et sans défaillance, par une même voie, la persécution, vers un même but, la destruction de la foi. La troisième République, depuis son avènement jusqu'à ce jour, n'a été qu'une longue révolte contre Dieu. J'ai personnellement fréquenté tous les républicains qui ont joué un rôle politique, jusqu'à ces dernières années; j'ai scruté leurs sentiments. Certains affichaient l'athéisme, beaucoup professaient l'indifférence, mais cette indifférence n'était qu'un masque dissimulant mal un sentiment fait de crainte, de dédain orgueilleux et de superstitieuse répulsion.

Sous la Monarchie de Juillet et sous le second Empire, le bourgeois libéral proclamait volontiers que la religion était une gêne dont il convenait à l'homme mûr de se débarrasser, mais qu'il était sage de conserver pour les femmes et pour les enfants. Depuis que les intellectuels changèrent leur direction et qu'au courant voltairien succéda le courant huguenot, ce même bourgeois n'eut plus de cesse qu'il n'eut arraché les femmes et les enfants aux enseignements de l'Eglise, spolié le clergé romain, dénoncé le Concordat et supprimé l'ambassade de France près le Vatican, dans l'espoir que le dépérissement de l'orthodoxie romaine dans une lente agonie, au milieu de la misère, du mépris qu'engendre le dénument et de l'indifférence

des générations nouvelles qui, à l'école, n'auront pas appris à connaître le catholicisme, ouvrirait la voie à l'avènement et au triomphe du protestantisme rationaliste.

Si, il y a quelques dizaines d'années, au moment où il prenait les engagements les plus formels de poursuivre la stricte et loyale exécution du Concordat, vous aviez ouvert le cerveau de l'un quelconque des politiciens qui se sont succédé au département des cultes, vous auriez lu : « Je me hâte vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, vous qui m'applaudissez, vous savez que je vous mens et, comme moi, vous mentez ». Mais ils avaient peur, alors, d'une révolte des consciences catholiques. Cette peur les tenait au cœur et aux entrailles. Ce n'est qu'après que le Pape eut sanctionné leur usurpation, passé l'éponge sur leurs méfaits et prescrit l'adhésion à leur gouvernement, qu'ils se sont crus assez forts pour accomplir le dessein depuis longtemps prémédité.

Léon XIII, au contraire, voulait, à tout prix, sauver le Concordat, sauver l'ambassade de France au Vatican, sauver le budget des cultes; il jugeait ces trois institutions nécessaires pour la France, pour l'Eglise et pour la politique mondiale dont les conceptions grandioses occupaient sa pensée. Il les sentait menacées et il aurait donné son sang pour les arracher aux démolisseurs. A cet effet, afin de ne rien sacrifier des droits de l'Eglise violés, et néanmoins d'ouvrir aux catholiques les portes de la République qui inspirait à beaucoup une instinctive répulsion et où leur présence, dans sa pensée, devait tout changer du mal au bien, Léon XIII imagina une distinction entre les pouvoirs constitués d'une part et la législation de l'autre. La législation anticatholique était irrémissiblement condamnée et devait être combattue sans relâche. Les pouvoirs constitués sous la forme républicaine, c'était autre chose. L'Eglise pouvait les accepter, rien ne s'y opposait, elle pouvait même les patronner, et, en cas de nécessité urgente, les imposer! Cette distinction, vous en trouverez la trace dès les premiers contacts de Léon XIII avec le gouvernement de la République, elle a inspiré tous ses actes; elle s'est, sans doute, précisée avec le temps, mais elle est antérieure et au toast d'Alger et à l'Encyclique sur le ralliement, qui n'en ont été que des manifestations.

Cette distinction était-elle applicable au régime en vue duquel Léon XIII la préconisait? Je ne crois pas. Sous le régime actuel, il n'y a qu'un pouvoir constituant et constitué : c'est le suffrage universel; le suffrage populaire est seul souverain, les autres autorités ne ne sont que ses émanations, les agents d'exécution de ses volontés. La majorité a le droit de décider, sans qu'aucun pouvoir public soit en mesure d'opposer son veto, que le blanc est le noir, que le beau est le laid, que le bien est le mal, que tous nos enfants seront élevés dans l'athéisme et que nul ne sera admissible aux emplois publics s'il n'a fait profession d'irréligion. De telles institutions sont la négation de la liberté de conscience.

M. Poincaré tirait la conclusion logique de ce système, lorsqu'il

disait : « La laïcité de l'Etat est le corollaire de la souveraineté populaire. » C'est-à-dire que, dans l'état républicain, le peuple règne, sans partage, dans le domaine spirituel comme dans le domaine temporel, qu'en conséquence, l'ecclésiastique, ministre du culte, même lorsqu'il exerce son magistère sur les âmes, est subordonné au fonctionnaire ou magistrat laïque, émanation du peuple, qu'il ne doit approuver que ce que le magistrat laïque approuve, condamner que ce qu'il condamne et que, s'il oppose les prescriptions de sa morale et de sa religion aux ordres du fonctionnaire ou magistrat laïque, il commet un acte de rébellion et doit être frappé suivant les rigueurs du Code pénal.

Sous un tel régime, quand le catholique se révolte contre une loi qui lèse sa conscience religieuse, il se révolte contre la constitution elle-même, puisqu'il refuse à la majorité le droit de trancher souverainement même les questions d'ordre spirituel, puisqu'il conteste à une réunion d'êtres contingents et imparfaits l'infaillibilité qui n'appartient, suivant lui, qu'à l'être nécessaire et parfait; il nie l'essence même de la République, sa forme comme son fond, en l'espèce, inséparables l'un de l'autre.

M. Poincaré était encore dans la logique et la vérité des faits, lorsqu'il disait à M. Charles Benoist : « Il y a, entre les catholiques et nous, toute la question religieuse ». Entre les catholiques, en effet, qui reconnaissent le souverain magistère du Pape sur les âmes, en matière spirituelle, et ceux qui, proclamant, comme M. Poincaré, la laïcité de l'Etat, soumettent leur conscience à la juridiction universitaire, seule investie, en France, du droit de dire quelle est la vérité en religion, en morale, en histoire, il y a un abîme infranchissable. Les républicains sont fondés à dire aux ralliés : « Ou abjurez votre » croyance en un être éternel, principe de toute vérité et reconnaissez, » avec nous, que la source de toute vérité, c'est le peuple, ou cessez » de vous dire républicains ».

Ce n'est qu'après cette abjuration formelle que nous vous admettrons dans la République. Jusque-là, nous vous tiendrons à l'écart comme de faux frères qui nous reconnaissent du bout des lèvres, mais qui, dans le for intérieur de la conscience, nous répudient nous et nos lois.

Léon XIII, nourri de souvenirs classiques, a confondu la République française contemporaine avec les républiques d'Athènes, de Sparte ou de Rome. Les républiques de l'antiquité, qui respectaient le pouvoir théocratique et le prestige des dieux et des prêtres, étaient des corps politiques. La république actuelle est une agrégation sectaire qui ne reconnaît d'autre dogme que la négation de Dieu, d'autre loi que sa volonté. Dans l'histoire, le type dont elle se rapproche le plus, c'est la république de Genève, sous la domination de Calvin. On ne peut pas plus dire à des catholiques : « Adoptez la Réforme, puis lorsque vous l'aurez adoptée, vous la renverserez », que l'on ne peut leur dire : « Adoptez une forme de gouvernement dont la signification est souveraineté populaire intégrale et intangi-

ble dans le domaine spirituel comme dans le domaine temporel, puis vous abrogerez les lois qui sont la conséquence logique de cette souveraineté populaire sans limite.

Cette erreur qui consiste à attribuer aux actes des républicains une seule directive, la haine de la royauté, alors que leur véritable directive est bien plutôt la haine de la religion, m'apparaissait avec la clarté de l'évidence. Je fus désolé de voir mon ami Lavigerie se jeter ainsi, tête baissée, dans les bras de nos pires adversaires.

Ce qui augmentait ma surprise, c'est que Lavigerie eût choisi précisément, pour cette entreprise si délicate, qui exigeait de part et d'autre une égale loyauté, le moment où il allait avoir comme partenaire M. Constans, redevenu ministre de l'intérieur et des cultes, M. Constans, dont il avait éprouvé la perfidie dans l'affaire des Congrégations, M. Constans, qui s'était cyniquement servi de lui comme d'un jouet, pour renverser Freycinet et faire triompher son rival, Jules Ferry.

Cette confiance, pleine d'un abandon un peu naïf, me confondait. Je résolus d'en avoir le cœur net et d'interviewer, à ce sujet, M. Constans lui-même. Au cours de ma longue carrière administrative, j'avais eu de fréquents rapports avec M. Constans, tantôt son subordonné, quand il était ministre et moi directeur général des Cultes, et tantôt son supérieur hiérarchique, quand j'étais ministre des Affaires Etrangères et lui plénipotentiaire à Pékin. M. Constans était un homme sans préjugés, à l'ancien régime il ne craignait pas d'emprunter quelques-uns de ses procédés. De tous nos rois ceux qu'il était le plus disposé à admirer et surtout à imiter, c'étaient les rois faux-monnayeurs. Comme ministre de France en Chine, il avait à encaisser les recettes et à liquider les dépenses de nos consulats et de nos établissements de toute nature dans ce vaste empire. Il s'était attribué le droit de fixer le cours du tael : quand il avait à recevoir, le tael ne valait que 3, mais quand il avait à payer, ce même tael se trouvait valoir 7. J'aurais pu faire du scandale, mais j'épargnai un ancien chef. Je me bornai à me priver de ses services. Il était donc plutôt mon obligé, mais je comptais peu sur sa reconnaissance.

Néanmoins, je le pris un jour à l'écart, dans le désœuvrement d'une de nos séances de la Chambre des députés, et je lui dis : « Il » paraît que vous allez vous jeter dans les bras du Pape? » — Il sourit et me répondit : « Je ne fais rien, vous le savez, que d'ac» cord avec Brisson et avec les loges ». — « Mais alors que faites» vous? » — « Carnot veut donner du lustre à ses réceptions de » l'Elysée, et l'aristocratie du faubourg Saint-Germain, sous son pré» décesseur, s'y faisait plutôt rare ». — Il vit bien que je ne me payerais pas de semblables explications et il ajouta : » Jusqu'ici le » clergé a été le centre autour duquel se sont groupés les partis hos» tiles à la République et, en dépit des dissentiments profonds qui les » séparent, il leur a servi de lien. Nous en avons la conviction, » s'il se mettait activement à l'œuvre, il formerait un faisceau assez » fort pour nous inquiéter! » — « Eh bien! alors? » — « Eh bien!

» alors, il a été l'instrument de leur union, nous voulons qu'il de-
» vienne l'instrument de leur désunion. Il a servi à les relier, nous
» voulons qu'il serve à les disperser.

» Le Pape commandera aux catholiques de se rallier à la Répu-
» blique. Parmi les royalistes et les bonapartistes, certains obtempé-
» reront à cet ordre. D'autres, non. D'où discorde entre eux. Ceux
» qui se sépareront de l'Eglise perdront leur prestige sur les électeurs
» ruraux. Ils iront bouder dans leur coin. Quant aux catholiques
» qui se rallieront, ils seront honnis par leurs anciens amis qui les
» traiteront de renégats et, croyez-moi, les républicains ne leur ac-
» corderont pas plus d'estime. Ils n'auront aucun crédit dans le
» pays et aucune autorité dans la Chambre parce qu'ils manqueront
» de programme politique. Leur conduite ne sera qu'un amoncelle-
» ment d'illogismes et leur vie qu'un perpétuel reniement de leur
» passé. Ils ne compteront pas. Ce sera une poussière qui ne saura
» où s'accrocher ».

» Mais quelles concessions, répliquai-je, faites-vous donc en échange
» d'avantages politiques, d'après vous, si appréciables? — Aucune.
» — Vous arrêtez au moins la course vers la séparation? — Au con-
» traire, nous l'accélérons. Dans dix ou quinze ans d'ici, ce sera
» chose faite ».

Cependant les négociations de Rome marchaient activement, et le 16 février 1892 paraissait l'Encyclique de Léon XIII sur le ralliement.

***

Il est curieux de suivre, dans les *Livres jaunes* qui ont été publiés, depuis la promulgation de cette Encyclique jusqu'à la dénonciation du Concordat et à la suppression de l'ambassade près le Vatican, l'influence qu'a exercée le ralliement sur le ton et le caractère des relations diplomatiques de la France avec la Cour de Rome. Jusque-là, en dépit même de l'établissement de la troisième République, la conversation, tant orale qu'écrite, s'était maintenue, entre les deux pouvoirs spirituel et temporel, conscients l'un de l'autre de leur souveraineté et du concours qu'ils se devaient, sur le ton d'une courtoise déférence, d'une mutuelle confiance et d'une indépendance réciproque.

Avec le ralliement, l'attitude et le langage changent et prennent un caractère différent. Graduellement, le Gouvernement français devient plus impérieux, plus susceptible, plus exigeant. Il prend texte de ce que le Saint-Père a fait un devoir de conscience aux catholiques de se rallier, pour lui demander d'interdire au clergé et aux fidèles les actes, les démarches, les paroles ou les écrits qui lui paraissent de nature à créer des embarras à la politique ministérielle. Le Pape lui-même doit s'abstenir de protester publiquement, même lorsqu'un décret prohibe, dans tous les diocèses de France, les missions ou prédications extraordinaires ou lorsqu'un ukhase de M. Combes fait fermer à l'improviste toutes les écoles congréganistes, ou-

vertes antérieurement à la loi du 1er juillet 1901, sous le prétexte que les directeurs des dites écoles n'avaient pas demandé l'autorisation prescrite par cette loi; alors que le 31 janvier 1902, le Conseil des Ministres avait décidé que la loi du 1er juillet 1901 ne devait pas avoir d'effet rétroactif, que, par conséquent, elle ne s'appliquait pas aux établissements scolaires ouverts en vertu de la loi de 1886 et que les directeurs de ces établissements n'avaient pas d'autorisation à demander; alors que cette décision avait été, par les soins du Ministre des Affaires Etrangères, notifiée au nonce à Paris et, par les soins de notre ambassadeur à Rome, au Saint-Siège apostolique qui en avait reçu copie et en avait donné acte. Le Souverain Pontife doit également se taire lorsque la loi est promulguée, en vertu de laquelle ont été dissous et dispersés les Ordres religieux, ainsi que dans les multiples occasions où, dans la douzaine d'années qui s'est écoulée entre le ralliement et la séparation, les droits de l'Eglise ont été violés, méconnus et foulés au pied.

Le quai d'Orsay ne craint pas de préciser les limites de prudence et de réserve imposées au Saint-Père dans les rares circonstances où il lui permet de parler et de lui dicter la mesure qu'il ne doit pas dépasser dans ses allocutions consistoriales. M. Delcassé veut faire du Pape son agent électoral, il veut que l'autorité du Saint-Siège et de l'Eglise Romaine, à tous ses degrés, soit mise au service des candidatures officielles. Se rallier à la République, d'après lui, c'est se rallier à la candidature officielle, car, sans candidature officielle, il n'y a plus de République. Il n'admet pas que la presse catholique fasse de l'opposition, qu'elle critique les actes et surtout les hommes du Gouvernement. Si un journal se permet une censure trop vive, s'il a blessé l'épiderme sensible de quelques hautes personnalités politiques, vite qu'on le supprime. Le bureau de la censure préalable, qui a été aboli à Paris, place Beauvau, doit, d'après lui, être rétabli à Rome, dans le cabinet du cardinal secrétaire d'Etat. Là, les journaux trop virulents, les écrivains trop mordants devront être dénoncés, mandés, réprimandés et condamnés au silence; là les évêques ou archevêques qui témoignent à ces victimes de la délation, une trop vive sympathie doivent être tancés. Respecter notre sainte Mère l'Eglise, c'est bien; respecter M. Delcassé, c'est mieux. Le bon catholique est celui qui vote bien, le journal catholique celui qui fait bien voter.

Simultanément, le Gouvernement s'immisce dans les rapports entre les évêques et leur Chapitre et les élèves de leur grand séminaire, il s'ingère dans l'ordination des prêtres et la discipline du clergé. Il prend sous sa protection les prêtres modernistes. Il veut les promouvoir aux honneurs, les élever à l'épiscopat. Devant le refus du Pape, il prétend passer outre. Ah! croyez-le, quelques spoliations qu'elle ait fait subir à l'Eglise, quelque cruels sacrifices qu'elle lui impose encore, à l'époque où la séparation est arrivée. elle était nécessaire. Elle a été un moindre mal. Le ralliement a fait éclore

la séparation que la maçonnerie couvait depuis longtemps dans son sein.

Emile FLOURENS,
Ancien Ministre des Affaires Etrangères.

MONSEIGNEUR SABADEL

L'*Action française*, par la plume du comte Bernard de Vesins, rend ce très juste hommage au prélat dont la mort ne saurait être trop regrettée, la mémoire trop entourée de vénération...

Nous avons annoncé hier la mort de Mgr Sabadel, archevêque de Corinthe, que le monde catholique connaissait surtout sous son nom de religieux : le Père Pie de Langogne.

Nulle influence peut-être n'aura été plus grande en ces 30 dernières années que celle de cet humble capucin, qui, arrivé à Rome en 1880, n'a pour ainsi dire jamais quitté sa cellule où il était difficile d'aller le trouver, car la porte en était sévèrement défendue aux importuns.

Membre de la plupart des Congrégations romaines, il fournissait un labeur effrayant; son avis dans les questions difficiles était toujours demandé et souvent écouté. Ayant réussi, il y a quelques années, à éviter la pourpre cardinalice, il ne put refuser d'être nommé par le Pape Pie X, le 27 novembre 1911, archevêque de Corinthe, mais il resta le plus humble des moines de son Ordre. Il avait été longtemps le collaborateur du cardinal Vivès qui était capucin comme lui. Une amitié profonde les unissait, une singulière parité de vues les rapprochait et par une coïncidence remarquable, ils furent presque ensemble frappés du mal qui devait les emporter : le cardinal Vivès mourut le premier, mais son fidèle ami ne tarda pas à le suivre. Depuis quelque temps, la maladie le tenait éloigné de ses travaux habituels et il s'est éteint doucement sans que le monde ait été tenu au courant des progrès du mal.

Fuyant les honneurs et tout ce qui pouvait le mettre en évidence, le Père Pie de Langogne était consulté par les autorités les plus élevées. Son accueil, d'une bonté rude, mais profonde, la netteté de ses questions et le tour décidé de ses réponses, montraient sa haute et claire intelligence; il subjuguait quiconque l'avait approché. C'était un ami éprouvé pour tous ceux qui avaient conquis son estime ou qu'il voyait animés du zèle des vrais enfants de l'Eglise. Aucune figure plus modeste ne fut en même temps plus rayonnante. Aucune autorité plus discrète ne fut plus étendue.

En particulier, l'Eglise de France était l'objet de ses préoccupations : il connaissait admirablement tous les éléments religieux de notre pays, il savait ceux qui étaient sûrs, il n'avait garde d'en négliger les justes défiances que d'autres lui inspiraient. On peut certifier que ses avis ont pesé d'un grand poids auprès de l'autorité suprême pour bien des décisions.

Alors que d'autres s'agitaient, beaucoup ne faisaient qu'un tumulte passager, et souvent importun, le Père Pie de Langogne, au fond de sa cellule, pesait les raisons, étudiait les hommes, prévoyait les événements et apportait un avis éclairé par une théologie impeccable, dicté par le seul souci de servir l'Eglise.

Ce serviteur fidèle a reçu aujourd'hui sa récompense : mais il a droit

encore au tribut de reconnaissance, d'affection, de regrets de ceux qu'il a daigné jadis recevoir, conseiller ou redresser. Tous les catholiques de France lui doivent une admiration et une gratitude sans mesure pour tout le bien qu'il a fait à leur pays.

C'est l'expression très profonde de ces sentiments que nous avons voulu donner ici en saluant dans le Père Pie de Langogne le grand et saint moine dont nous gardons fidèlement le souvenir.

Ayant particulièrement éprouvé pour notre part, en toute circonstance, et à un rare degré, cette amitié fidèle dont le P. Pie de Langogne, devenu Mgr Sabadel, daignait honorer et soutenir ceux qui avaient une fois conquis sa confiance, nous garderons pieusement un culte spécial à sa mémoire, comme à celle de son ami, le cardinal Vivès, dont nous avions aussi reçu tant de marques de bienveillante protection, et nos abonnés ne manqueront pas, nous le savons, de s'unir à nous dans la prière fréquente à l'intention de ces deux grands serviteurs de Dieu et de l'Eglise.

E. B.

M. HENRY TAUDIÈRE

Une autre perte qui sera vivement ressentie est celle de M. Henry Taudière.

Ce vaillant catholique est mort le 7 mai, laissant les plus sensibles regrets à tous ceux qui, l'ayant connu, ont pu apprécier sa haute valeur, son inépuisable dévouement et sa modestie si parfaite.

M. Taudière était, par excellence, le conseiller écouté de toutes les organisations auxquelles nous sommes attachés. Jurisconsulte remarquable et *professeur à l'Institut catholique*, ses avis furent recherchés par les plus hautes autorités dans toutes les circonstances graves, en particulier lors de la Séparation et de l'affaire des Cultuelles. Depuis longtemps, son concours et ses lumières avaient été de même sollicités par diverses œuvres bien connues de nos lecteurs pour l'intégrité de leurs principes, les *Jurisconsultes catholiques*, par exemple, la *Ligue des Femmes françaises*, et d'autres encore, trop nombreuses pour être signalées ici.

En 1913, après la mort de M. Savary de Beauregard, on lui demanda de se présenter à sa place à Bressuire. Il accepta et fut élu avec enthousiasme, en ce pays de Vendée militaire, où il avait de nombreuses attaches, et où ses convictions politiques et religieuses plaisaient naturellement aux descendants des combattants d'autrefois.

Et pourtant, le fardeau qu'il prenait là était lourd, et son dévouement était héroïque. Non seulement, en effet, ses occupations si graves et si nombreuses l'absorbaient toujours, mais depuis longtemps déjà sa santé était ébranlée. Il mourut sur la brèche, épuisé par des fatigues tout spécialement pénibles pour lui.

La *Critique du Libéralisme* perd en M. Henry Taudière un précieux collaborateur et ami. Nos lecteurs uniront encore, dans cette circonstance douloureuse, leurs regrets et leurs prières aux nôtres. Ils

n'auront pas oublié les remarquables études dues à la plume de M. Henry Taudière, que cette revue a publiées, et où sa haute compétence apparaissait au service d'une foi profonde. E. B.

LA « FOI » SYNDICALE

Extrait d'une chronique sociale ayant pour titre « Notre doctrine sociale », conférence donnée par un membre de l'A. C. J. F. tarnaise, et que le *Semeur du Tarn* reproduit (3 mai 1914), en disant : « Chaque groupe devra la lire, la commenter et retenir les fortes et utiles leçons dont ont bénéficié nos amis de Castres, s'il veut entreprendre une action syndicale capable de se survivre. »

Soyons les meilleurs camarades. Solidarité, désintéressement, voilà nos vertus syndicales.

Et remarquez, mes Amis, que ces vertus sont essentiellement des vertus chrétiennes.

Elles s'appellent : charité, dévouement.

Nous autres, Catholiques, nous pouvons revendiquer l'honneur d'être les meilleurs syndicalistes. Relisez notre Credo, et vous verrez que tous, inconsciemment, nous sommes syndiqués.

Ne croyons-nous pas à la « Communion des Saints », le syndicat le plus surnaturel qui puisse exister, qui nous fait bénéficier des prières d'âmes plus saintes que les nôtres, et qui nous incite à venir en aide à ceux qui souffrent pour la rémission de leurs fautes? C'est là un merveilleux instrument de progrès dans la grâce; tout comme le Syndicat est un instrument de progrès professionnel.

Eh bien! puisque nous puisons notre foi syndicale au sein même de notre foi religieuse, soyons donc de meilleurs chrétiens et nous ferons œuvre utile.

Credo... au syndicalisme.

Le Gérant : G. Stoffel.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 2.701-a

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et C[ie] 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

6me ANNEE — TOME XII   N° 136   1er JUIN 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc.
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresser les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. BARBIER. — Les catholiques et les prochaines élections. In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

ID. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

ID. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

ID. — *Cyr* **et la** *Croix,* **la** *Croix* **et** *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

ID. — **Table Analytique de la** *Critique du Libéralisme* **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr 20.

Paul TAILLIEZ. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. RAMBAUD. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in-8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

J. HUGUES. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, PARIS.

R. D. EXUPÈRE. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, PARIS.

Chanoine MARCHAND. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, POITIERS.

LES ÉLECTIONS

ET L'ACTION CATHOLIQUE (1)

I

Il était prévu que les élections législatives ne nous donneraient pas une Chambre meilleure. Profondément vicieux en lui-même, le suffrage universel subit en outre toutes les corruptions chez un peuple entraîné dans l'irréligion et parmi lequel on déchaîne aveuglément les convoitises et les haines.

Les considérations politiques n'auront d'ailleurs aucune place ici. Mais, du point de vue religieux, la récente période électorale donne lieu à des constatations importantes.

Il semble, de prime abord, que l'influence de l'action catholique y ait été bien médiocre, et, à ne considérer que les résultats immédiats, c'est vrai. Néanmoins, on peut estimer, — et cette étude a pour but de motiver cette opinion, — que les événements actuels font naître un grand espoir et que, déjà, ils marquent une résurrection dont tout le bienfait doit être attribué aux fermes et apostoliques directions de S. S. Pie X.

En dépit des apparences, et malgré d'énormes obstacles que les esprits mouvants et irréfléchis négligent, elles ont gagné là une remarquable, bien qu'incomplète victoire.

C'est à l'expliquer, et, ensuite, à faire voir la persistance chez des catholiques d'ailleurs sincères, de ce libéralisme si volontiers traité de chimère et d'invention perfide, que seront consacrées ces pages.

Mais, en premier lieu, comme il vient d'être indiqué, une saine appréciation des résultats obtenus comporte nécessairement celle des difficultés à vaincre.

A ne considérer que les faits se déroulant sous nos yeux, quel spectacle nous ont-ils offert?

Le programme clairement tracé par Pie X, ses désirs bien connus, comportaient le groupement des forces catholiques sur le terrain religieux, en dehors des préoccupations politiques, sous la direction des évêques, et ce, pour être mues par cette direction, non seulement dans l'œuvre de restauration religieuse et morale, dans l'action sociale catholique, au moyen des « *Unions diocésaines* », mais encore dans l'action civique dont les « *Unions catholiques* », placées sous leur

1. Voir le numéro du 1er janvier 1914 : « Les catholiques et les prochaines élections ».

influence immédiate, sinon sous leur présidence directe, seraient le régulateur. Ainsi se formeraient les cadres d'une armée catholique dont les chefs et les soldats porteraient hautement l'affirmation de leurs croyances et la revendication de leurs droits.

Cependant l'organisation n'a guère été qu'ébauchée. Les « *Unions diocésaines* » elles-mêmes ne sont pas encore constituées dans nombre de diocèses (1). Les « *Unions catholiques* », se proposant de coordonner les efforts en vue de l'action publique et des élections, sont encore moins nombreuses, malgré les encouragements formels donnés par le Saint-Siège à celles qui annonçaient ce dessein (2). Au lieu de voir surgir partout des candidats catholiques arborant courageusement leur drapeau, sans compromission avec des principes délétères, ils n'ont apparu que clairsemés. N'est-ce pas, moralement même, un échec?

Bien au contraire. Le noble exemple donné par ces candidats produira ses fruits. C'est une notable réaction contre la tactique qui prévalait depuis longtemps. Certains résultats ont montré ce qu'on pouvait espérer de la nouvelle, malgré des conditions encore très défavorables. Mais surtout la voix des évêques s'est élevée, admirable de clarté et de force, pour rappeler aux catholiques un enseignement qu'ils avaient désappris et fixer, avec un courage nouveau, avec une précision inaccoutumée en cette matière, la ligne de conduite à tenir dans les élections, s'ils voulaient se montrer à la hauteur de leur tâche et de leurs devoirs.

C'est là un grand fait, un fait capital, dont on peut désormais attendre des conséquences de plus en plus fécondes.

A comparer la situation qu'il crée avec celle où nous nous débattions depuis vingt ans, on aurait sujet d'appliquer l'expression de Bossuet : Quel état et quel état! C'est à quoi ne songent pas ceux qui préfèrent détourner leur regard du passé et qui n'en tiennent pas compte pour juger le présent. Cette comparaison est pourtant indispensable, si l'on veut apprécier à sa juste valeur cette renaissance que le mot de résurrection nous paraît caractériser justement.

Oui, c'est vrai, il s'en faut bien que l'épiscopat ait été unanime dans l'imposante manifestation dont je viens de parler; il s'en faut tout autant que l'impulsion donnée ait été fidèlement, généreusement suivie: en maint endroit même, les candidats catholiques qui s'y conformaient ont été mollement soutenus, voire même un peu trahis; le goût des compromissions s'est encore malheureusement accusé chez de nombreux catholiques et dans une partie notable du clergé : mais ces hésitations ou ces résistances sont la trace inévitable dans le présent de faits antérieurs qui constituaient, en matière d'action

1. Voir n° du 15 juillet 1913, p. 504.

2. Voir n° du 1er juillet 1912, p. 430.

publique et de tactique électorale, ce qu'on pourrait appeler une constante jurisprudence.

On peut les ranger en deux catégories, d'ailleurs liées entre elles et procédant de la même cause. La politique du ralliement a engendré la suppression des catéchismes électoraux en 1893 et les interprétations très abusives en matière électorale, ayant acquis force de loi par le silence des autorités ecclésiastiques, sinon par leur adhésion, que les interprètes de ladite politique ont déduites de cette suppression, et, généralement, des directions de Léon XIII.

Aucune intention de polémique n'entre dans le rappel qui va en être fait, mais il est nécessaire pour calculer les obstacles qu'il y avait à surmonter et mesurer la grandeur du pas accompli.

II

Il n'est pas question de discuter ici la conduite de Léon XIII et les motifs qui le déterminèrent à intervenir, sur la demande du Gouvernement de la République, pour supprimer l'enseignement du devoir électoral. Mais, à considérer les choses d'un point de vue purement objectif, cette intervention ne pouvait pas ne pas avoir une influence très considérable sur l'attitude des catholiques, spécialement dans les élections.

Les manœuvres funestes des ralliés de tout rang pour désarmer la résistance ont même là une explication, sinon leur excuse. La lettre de Léon XIII aux Français assignait avec force à la nouvelle politique sa raison d'être et son but : les catholiques étaient appelés à faire tomber les préventions contre eux en acceptant loyalement et sans réserve la *constitution* établie, *afin de* concentrer toutes leurs forces sur la résistance à la *législation* antichrétienne. Or, ne semble-t-il pas que le premier et le plus efficace moyen d'opérer cette résistance devait être de combattre les candidats partisans de cette législation et d'élire des députés catholiques? Cependant, presque au lendemain de cette invitation solennelle, le Pape déconseillait aux évêques d'insister sur ce devoir.

Quel parti n'en devaient pas tirer les libéraux, les concessionnistes ou soumissionnistes, si nombreux dès cette époque, et déjà trop portés à remettre leur salut entre les mains de ministres et d'hommes politiques dits modérés, mais, en réalité et à ciel ouvert, soutiens résolus de cette législation antichrétienne, tout au moins dans ses principes fondamentaux et dans ses mesures précédemment décrétées!

On fit valoir alors, et il ne faut pas le taire, qu'il ne s'agissait pas de supprimer l'enseignement du devoir électoral pour les hom-

mes, mais de l'opportunité d'introduire cette leçon dans les catéchismes pour les enfants. Nul ne s'y méprenait pourtant, qui ne le voulût bien, car cette leçon était évidemment destinée à diriger les hommes, on le constatera plus loin, et l'effet de cette suppression devait s'étendre bien au delà de l'enceinte des catéchismes. Guettés par le Gouvernement prêt à les frapper pour toute prétendue immixtion dans le domaine politique, les Evêques — ceux-là étaient d'ailleurs en nombre restreint — avaient trouvé ce moyen de remplir l'obligation de leur charge en se renfermant dans les limites de l'enseignement religieux. Ce moyen même allait leur faire défaut.

Qu'y avait-il dans ces leçons? Elles se répétaient d'un diocèse à l'autre dans les mêmes termes. On y inculquait un double devoir : de voter et de voter bien. Les directions sur ce second point n'étaient pas aussi formelles que plusieurs d'aujourd'hui, mais, du moins, le principe général de conduite était nettement posé. L'obligation de fuir les écoles mauvaises et d'éviter le divorce y était partout traitée conjointement avec celle des devoirs électoraux. Je ne cite que les passages relatifs à ceux-ci. Les journaux religieux de l'époque s'en firent naturellement l'écho.

Le catéchisme publié par Mgr Place, archevêque de Rennes, et répandu partout en Bretagne, portait :

D. — Comment obtiendrons-nous d'être gouvernés chrétiennement?

R. — Nous obtiendrons d'être gouvernés chrétiennement en votant aux élections, pour des hommes résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société.

D. — Est-ce un devoir de voter aux élections?

R. — Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

D. — Est-ce un péché de mal voter aux élections?

R. — Oui, c'est un péché de mal voter aux élections.

D. — Qu'est-ce que mal voter aux élections?

R. — Mal voter aux élections, c'est voter pour des hommes qui ne seraient pas résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société.

Le catéchisme de Châlons :

— Pour obtenir de Dieu un bon gouvernement, suffit-il de prier?

— Non, il ne suffit pas de prier; il faut encore agir, c'est-à-dire voter aux élections pour des chrétiens honnêtes et capables.

— Celui qui manque volontairement de voter aux élections est-il coupable devant Dieu?

— Celui qui manque volontairement de voter aux élections est coupable devant Dieu.

— Qu'est-ce que voter mal aux élections?

— Voter mal aux élections, c'est donner sa voix à des hommes qui attaquent la religion ou qui refusent d'en défendre les droits.

Mgr Dabert, évêque de Périgueux, avait fait ajouter à son catéchisme diocésain ce supplément :

D. — Comment le chrétien peut-il défendre l'Eglise?

R. — Le chrétien peut défendre l'Eglise principalement par la prière, par l'exemple, et, s'il est électeur, par le vote.

D. — Pour qui l'électeur chrétien doit-il voter?

R. — L'électeur chrétien doit voter pour les candidats sincèrement dévoués à la religion et à l'Eglise.

D. — Comment peut-on connaître ces candidats?

R. — On peut connaître ces candidats à leurs paroles et à leurs actes, et en demandant conseil aux hommes sages et vraiment chrétiens.

D. — Celui qui vote sciemment pour des hommes ennemis de la religion et de l'Eglise commet-il un grand péché?

R. — Oui, celui qui vote sciemment pour des ennemis de la religion et de l'Eglise commet un grand péché.

D. — Pourquoi celui qui vote sciemment pour des hommes ennemis de la religion et de l'Eglise commet-il un grand péché?

R. — Parce que celui qui vote sciemment pour des hommes ennemis de la religion et de l'Eglise se rend responsable du mal que feraient ces hommes par leurs lois et leur administration.

L'Evêque de Montauban adressait au directeur de sa « Semaine religieuse » la lettre suivante :

Montauban, 19 avril 1892.

Mgr l'archevêque d'Avignon et ses suffragants, NN. SS. les évêques de Valence, de Montpellier, de Viviers et de Nîmes, viennent de promulguer, dans leur diocèse, l'Encyclique du Saint-Père en date du 16 février dernier. Ils l'ont accompagnée d'une lettre collective dans laquelle ils expliquent avec une admirable clarté les solennels enseignements donnés à la France par le Chef suprême de l'Eglise.

Je ne sais si vous pourrez publier, en son entier, la circulaire de ces éminents prélats. Je désire vivement que vous en reproduisiez du moins la partie relative au devoir des électeurs catholiques.

Il est vrai qu'en publiant, il y a quelques jours, l'Encyclique de Léon XIII, j'ai déjà insisté sur ce point d'une manière toute particulière. Mais l'importance du devoir électoral est si peu comprise; tant de chrétiens se font, à cet égard, de si étranges illusions, qu'il est nécessaire de saisir toutes les occasions pour éclairer les consciences honnêtes.

Après tous les renseignements donnés par le Pape et par les évêques, les fidèles qui continueront à voter pour les ennemis de la religion, qui sont pour cela même les ennemis de la patrie, seront sans excuse et encourront devant Dieu une grave responsabilité (1).

On lisait dans le catéchisme d'Orléans :

---

1. On remarquera que les évêques de la province d'Avignon et celui de Montauban déduisaient leur enseignement de la Lettre de Léon XIII aux Français. Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, s'autorisait aussi des Encycliques de Léon XIII : « De plus, j'ai tiré ma formule des admirables Encycliques de Léon XIII, très grand philosophe, très grand théologien, dont la parole est pour moi, et pour tous les catholiques, la parole de Dieu même... » Mgr Place qui, seul, croyons-nous, maintient son enseignement, déclarait dans une note de sa *Semaine religieuse*, après sa condamnation par le Conseil d'Etat : « Ces deux leçons sont le commentaire précis et populaire des Encycliques de Sa Sainteté le Pape Léon XIII sur les Devoirs des chrétiens comme citoyens et sur les Devoirs des parents par rapport à l'éducation de leurs enfants ».

Comment obtiendrons-nous d'être gouvernés chrétiennement?

Nous obtiendrons d'être gouvernés chrétiennement, en votant aux élections pour des hommes résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société.

Est-ce un devoir de voter aux élections?

Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

Pourquoi est-ce un devoir de voter aux élections?

C'est un devoir de voter aux élections, parce qu'en ne votant pas on rend possible la nomination des ennemis de la religion.

Est-ce un péché de mal voter aux élections?

Oui, 'cest un péché de mal voter aux élections.

Qu'est-ce que mal voter?

Mal voter, c'est voter pour des hommes qui sont ennemis de la religion, ou qui ne sont pas décidés à défendre les intérêts de la religion et de la société.

Pourquoi est-ce un péché de mal voter?

C'est un péché de mal voter, parce qu'en votant mal, on est responsable des mauvaises lois que pourra voter celui qu'on aura choisi.

En avril 1892, Mgr Baptifolier, évêque de Mende, commandait à ses prêtres, à l'occasion des élections municipales, de lire en chaire, sans commentaire aucun, une circulaire que voici :

Nos très chers frères,

Notre Saint-Père le Pape, ému de nos discordes politiques, plus ému encore de la guerre faite en France à la religion, nous engage à nous unir fortement pour soutenir les intérêts de Dieu, de l'Eglise et des âmes.

Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses qui concernent la religion, et plusieurs même dans notre Lozère ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens.

Vous devrez demander, ou faire demander, à chacun des candidats, de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenu, en conscience, à lui refuser votre vote.

Sachez bien que si un candidat nommé par vous sans avoir fait cette promesse venait à proposer et faire adopter une mesure anti-religieuse, vous seriez responsable de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience, et vous devriez vous accuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise.

Donné à Mende, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre évêché, le 7 avril 1892.

A la même date, l'archevêque d'Aix prescrivait à son clergé de lire en chaire cette partie de son catéchisme :

Pourquoi devons-nous prier pour la France?

Nous devons prier pour la France, parce qu'elle est notre patrie et que nous sommes ses enfants.

Pourquoi devons-nous prier pour ceux qui nous gouvernent?

Nous devons prier pour ceux qui nous gouvernent, parce qu'un gouvernement chrétien nous assure la paix et la justice pour tous.

Comment obtiendrons-nous un gouvernement chrétien?

Nous obtiendrons un gouvernement chrétien, en choisissant pour nous gouverner des chrétiens honnêtes, consciencieux et capables.

Est-ce un devoir de voter aux élections?
Oui, c'est un devoir de voter aux élections.
Est-ce un péché de mal voter?
Oui, c'est un péché de mal voter.
Pourquoi est-ce un péché de mal voter?
Parce que, en votant mal, nous choisissons pour nous gouverner des ennemis de Dieu et de la religion, et par conséquent des ennemis du pays...

Ces exemples suffisent.

Le 5 mars 1892, M. Ribot donnait lecture à la Chambre d'une dépêche diplomatique adressée par lui, le 17 décembre 1891, à l'ambassadeur français près du Saint-Siège. Il s'y plaignait d'abord de manifestations irritantes d'une grande partie de l'épiscopat, qui compromettaient les efforts du Pape pour la pacification religieuse. Le ministre visait là les félicitations presque unanimes adressées à Mgr Gouthe-Soulard, quand il fut poursuivi devant le Conseil d'Etat, à la requête de M. Fallières, ministre des cultes, pour la vigoureuse réponse qu'il avait faite à la lettre de celui-ci, interdisant aux évêques d'organiser de nouveaux pèlerinages à Rome, à cause des graves incidents qui avaient marqué celui de la Jeunesse Catholique (octobre 1891). M. Ribot, dans sa dépêche, se félicitait d'avoir appris, par les déclarations du cardinal Rampolla et par l'attitude du Nonce, Mgr Ferrata, que le Saint-Siège n'approuvait pas ces manifestations. La suite de cette dépêche, qu'on va lire, était relative à l'enseignement du devoir électoral et aux catéchismes électoraux. Si l'on se rappelle qu'au moment où le ministre des Affaires étrangères portait ses déclarations à la tribune (5 mars), on était au lendemain même de l'Encyclique sur le Ralliement, qui est du 16 février, on aura un exemple de la façon dont le Gouvernement exploitait sans pudeur, contre les évêques et les catholiques, les volontés conciliantes de Léon XIII.

La déférence envers les représentants du pouvoir civil, *la neutralité dans les luttes politiques*, sont les premiers devoirs d'un clergé reconnu par l'Etat. Du jour où ce clergé sort de sa mission religieuse pour se mêler à la politique, il met en danger le Concordat.

Je vous signale particulièrement, à ce point de vue, le projet qui semble avoir été formé par un certain nombre d'évêques de publier, quelque temps avant les prochaines élections municipales, un manifeste sur le devoir des électeurs. On ne manquerait pas de voir dans cette intervention collective une tentative de la part des évêques d'exercer une direction politique.

Je dois surtout appeler votre attention sur les nouveaux catéchismes récemment introduits dans un certain nombre de diocèses, et qui contiennent non seulement des conseils sur le choix des candidats politiques, conseils fort peu appropriés, en tous cas, à l'âge des enfants auxquels ils sont adressés, *mais encore des critiques de la loi qui a tracé les programmes d'enseignement dans les écoles publiques.*

Il ne serait que temps de donner aux évêques des conseils de prudence si — comme je n'en saurais douter — le Saint-Siège tient à prévenir de nouveaux et

graves conflits dans une matière aussi délicate que celle-ci, entre l'autorité civile et une partie de l'épiscopat.

Vous pouvez affirmer hautement que le gouvernement de la République désire avec la plus entière sincérité la paix religieuse, qu'il a le plus profond respect des croyances et des droits de la conscience. Il vient de donner une preuve des sentiments qui dirigent sa conduite en déclarant publiquement qu'il ne s'associerait à aucune mesure préparatoire de la dénonciation du Concordat. En vous faisant l'interprète de ces sentiments vous n'aurez que plus d'autorité pour signaler le péril qu'il y aurait à laisser l'épiscopat persévérer dans la voie où il est entré. Votre langage doit être, à cet égard, aussi net et aussi ferme que notre conduite a été jusqu'à ce jour prudente et modérée. Nous ne voulons pas avoir la responsabilité de ce qui pourrait advenir si on laissait s'aggraver un état de choses si contraire aux véritables intérêts de l'Eglise. *Vous êtes autorisé à donner lecture de cette lettre au cardinal secrétaire d'Etat. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)*

Le ministre des Affaires étrangères ajouta :

Cette lettre a été communiquée au Saint-Père, et le Pape a dû être frappé des considérations qui y sont développées, puisqu'il nous a fait savoir qu'il avait l'intention d'intervenir en cette affaire des catéchismes pour la régler de façon à prévenir un conflit entre l'autorité civile et l'autorité religieuse.

Cette intervention ne se faisant pas assez prompte et efficace au gré du Gouvernement, il décida, pour la forcer, de déférer au Conseil d'Etat, deux ou trois évêques choisis comme victimes, afin d'interdire ensuite dans les écoles, conformément à son avis, l'enseignement des catéchismes frappés. Cependant le Pape agissait. Mais on comprend l'émotion causée parmi les catholiques par ces graves incidents. Ils soulevèrent des polémiques très vives, où le respect fut parfois oublié. L'*Osservatore Romano*, de son côté, en défendant les mesures pontificales, comme c'était son rôle, ne savait point se garder de l'emportement. Laissant de côté ces violences, j'extrais seulement de son numéro du 5 juin 1892, la justification qu'il présentait :

En raison de la persécution croissante contre l'Eglise, quelques prélats français *ont cru opportun — dans les meilleures intentions assurément* — d'insérer dans les catéchismes de leurs diocèses respectifs des suppléments, afin de mieux instruire les fidèles au sujet des devoirs qui leur incombent par rapport au choix des députés à l'Assemblée Nationale. Ces suppléments sont absolument inattaquables, si on les considère *in abstracto*, comme l'affirmation doctrinale d'un principe de morale, à savoir que les catholiques sont obligés, en conscience, de choisir, pour la confection de bonnes lois, des personnes honnêtes qui ne soient pas ennemies de la religion ; aussi le Saint-Siège n'a jamais censuré non seulement ni ne pouvait censurer une pareille doctrine, mais, par des encycliques pontificales, il l'avait enseignée bien avant et d'une façon plus solennelle.

Toutefois, ces suppléments peuvent aussi être considérés au point de vue concret, c'est-à-dire au point de vue pratique, soit par rapport au caractère des circonstances locales et à la disposition des esprits, soit par rapport au moyen d'instruire les fidèles. En effet, il est bien clair que l'*insertion du chapitre sur les*

devoirs électoraux dans les catéchismes, dont la substance consiste à résumer les dogmes fondamentaux et les préceptes généraux de la religion catholique, *est, en fait, une chose secondaire, dont quelques-uns pourraient même contester la convenance* (1). *Il semble, en effet, que ce jugement soit celui qu'en a porté la grande majorité de l'épiscopat français, lequel, à l'exception d'une douzaine de prélats, n'a pas cru opportun d'adopter le système des catéchismes pour avertir les fidèles de leurs devoirs électoraux*, son opinion étant qu'il ne manquait pas d'autres moyens qui n'offraient pas les mêmes inconvénients. *Néanmoins, le Saint-Siège n'a fait aucune observation à ce petit nombre d'évêques qui ont cru devoir se servir de l'enseignement catéchistique pour obtenir le résultat qu'ils avaient en vue.*

Tout d'abord, *ces innovations* passèrent inaperçues; mais depuis qu'au moyen de la presse on appela sur ce sujet l'attention des ennemis de l'Eglise, une véritable tempête fut soulevée contre ces catéchismes électoraux, et les passions soufflèrent si furieusement au sujet de cette controverse qu'elles firent craindre à bon droit de nouvelles injures et de nouvelles représailles contre l'Eglise.

Le Saint-Père qui, en traitant des affaires de la religion, ne peut subordonner à des fins humaines, secondaires et inférieures, les très hauts intérêts de Dieu, et qui sent le devoir de les protéger de la manière la plus efficace qui soit en son pouvoir, voyant ces intérêts compromis par l'excitation des partis politiques, *s'appliqua à ôter des mains de ses adversaires cette nouvelle arme de persécution et à rétablir dans les esprits le calme troublé par une question absolument secondaire.*

Or, pendant que, *par le moyen de conseils opportuns*, s'exerçait la bienfaisante influence du Souverain Pontife, destinée à apaiser la tempête, et quand cela était suffisamment connu, *voici que furent publiés les suppléments catéchistiques électoraux de Mgr l'évêque de Périgueux, propres à raviver les passions et à paralyser l'action modératrice du Souverain Pontife* (2).

C'est alors que le Saint-Père, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'Etat, fit savoir, dans les termes les plus bienveillants et les plus paternels, *à cet excellent*

---

1. Antérieurement, Mgr Gouthe-Soulard disait dans la lettre à son clergé, mentionnée plus haut :

« Je réponds que le catéchisme est le livre des petits et des grands, des » mineurs et des majeurs, de l'enfance, de la jeunesse, de tous les âges; il » enseigne la doctrine qui doit être suivie du berceau à la tombe. De plus, » j'en ai fait un manuel qui peut remplacer beaucoup de livres par les » additions que j'y ai introduites.

» Les enfants de nos catéchismes ne sont pas encore en âge de voter, » c'est vrai; mais sont-ils en âge d'être ordonnés prêtres ou de se marier? » Cependant nous leur enseignons le sacrement de l'Ordre et le Sacrement » du Mariage. Et vous, dans vos manuels de morale civique, vous leur » enseignez bien des devoirs qu'ils ne rempliront que plus tard ».

2. M. l'abbé Ressès, directeur de la *Semaine religieuse* de Périgueux, releva cette assertion dans une lettre adressée au directeur de l'*Osservatore romano*, où il disait :

« Cette phrase, Monsieur le Directeur, contient, en ce qui touche Mgr l'évêque de Périgueux, une erreur grave et préjudiciable à plus d'un titre.

» Chargé par Monseigneur de traiter de ce supplément avec M. Desclée, de Lille, imprimeur du catéchisme diocésain, j'affirme, pièces en mains, que ce supplément, préparé pendant le mois de novembre 1891, fut aussitôt après livré à l'impression. Les épreuves m'en furent adressées le 16 décembre, le *bon à tirer* fut donné le 26 du même mois, et cette feuille fut immédiatement ajoutée *à la fin* du catéchisme.

» Il est donc bien évident que la publication de ce supplément n'a rien de commun avec « la tempête » récente dont vous parlez, et qu'on ne pouvait alors prévoir; que, par suite, elle « n'était pas de nature à ranimer les passions et à paralyser l'action modératrice du Souverain Pontife ».

évêque, la préoccupation que lui causait la question des catéchismes en France; sans méconnaître le droit qu'ont les évêques d'enseigner aux fidèles qui leur sont confiés toutes les parties du dogme et de la morale chrétienne, et dans l'unique but de ne pas fournir d'occasion à des représailles et à des recrudescences de persécution contre la religion, *il lui indiquait la nécessité de ne pas toucher, dans les catéchismes diocésains, à certains points qui, malheureusement, risquaient d'exaspérer les esprits des ennemis de l'Eglise sous prétexte de mêler la politique à la religion.* Ensuite, il exprimait au même prélat *le désir de lui voir apporter opportunément un remède,* d'autant plus que, *l'innovation étant récente,* ce remède serait plus facile à appliquer. Telle est la pure vérité au sujet de l'intervention du Saint-Siège dans la querelle des catéchismes, vérité qui ne craint aucune espèce de démenti...

Il reste à indiquer les effets de l'intervention pontificale.

Le 29 juin 1892, Mgr Fava, évêque de Grenoble, écrivait au ministre des Cultes :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 28 de ce mois, relative au supplément de mon catéchisme diocésain.

J'ai ouï dire, monsieur le Ministre, que *N. S. P. le Pape aurait désiré qu'on n'ajoutât pas aux catéchismes la leçon sur les élections,* vu que cela pouvait pousser à la persécution religieuse, comme cela est arrivé en effet. C'est pourquoi j'ai pris occasion de là d'exécuter un projet que je nourris depuis longtemps, et qui consiste à soumettre au Saint-Siège un nouveau catéchisme pour mon diocèse.

...Qu'elle (Votre Excellence) veuille donc, en ce qui me regarde, comprendre que, *pour aller au-devant de ce que je crois être la volonté ou le simple désir du Pape, je retire la leçon précitée concernant les élections,* ajoutée à mon *catéchisme.*

En écrivant ainsi, le vénérable prélat s'efforçait de ne pas découvrir le premier Pasteur. Cependant ce ouï-dire allait devenir, quelques jours après, plus positif. Dans une lettre au rédacteur en chef du *Grenoblois,* Mgr Fava écrivait le 18 juillet :

Les catéchismes électoraux ont paru au Saint-Père devoir être une de ces occasions pour les projets de la secte, *et il m'a fait savoir indirectement et verbalement son désir de me voir retirer le dit catéchisme : J'ai obéi.*

Mgr Trégaro, évêque de Séez, allait préciser une intervention nouvelle et positive :

...Quoi qu'il en soit, monsieur le Ministre, *une lettre adressée à Monseigneur de Grenoble en date du 8 juillet, par son Em. le Cardinal Rampolla, et que je viens de parcourir, me trace ma ligne de conduite. Je n'ai plus à hésiter, et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que je me conforme aux désirs qui s'y trouvent exprimés.*

Et, comme M. Ricard, devenu ministre des Cultes, se plaignait à lui de la vivacité de sa réponse, le même prélat lui répondait :

Je regrette, monsieur le Ministre, que ma lettre ait pu vous déplaire pour le

fond et pour la forme. *Il ne vous est pas échappé cependant, j'aime à le croire, combien il m'en avait coûté pour vous l'écrire; l'obéissance absolue que je dois au Souverain Pontife a pu seule m'y décider.*

De son côté, Mgr Rosset, évêque de Maurienne, avait écrit le 8 juillet à M. Ricard :

Monsieur le Ministre,

Ami de la paix, je suis disposé à faire tous les sacrifices compatibles avec ma dignité en vue de la bonne harmonie entre l'Eglise et l'Etat. A cette fin, *je retire les deux leçons de mon grand catéchisme que vous avez déférées au Conseil d'Etat.* Mais je le fais aux conditions suivantes....

Néanmoins, le 26 juillet, un arrêté du ministre de l'Instruction publique interdisait dans les écoles libres et privées de tout ordre « comme contenant des propositions contraires aux lois », le catéchisme à l'usage du diocèse d'Aix, édition de 1890. A la fin de la même année, même mesure était prise pour ceux de Luçon et de Rennes.

Ainsi que l'écrivait justement à ce propos Auguste Roussel dans l'*Univers* (janvier 1893), à la veille de se séparer de ce journal :

Or, sait-on ce qu'il y a dans ces quelques lignes? Tout simplement l'annonce de l'attentat le plus grave qui, au mépris du Concordat, ait été dirigé jusqu'ici contre la liberté du culte catholique. On ne saurait nier, en effet, qu'au premier rang des droits que comporte l'exercice de cette liberté figure *le droit pour chaque évêque d'enseigner les devoirs religieux à son peuple. Pour l'Etat, intervenir à l'encontre de ce droit, s'arroger le contrôle de l'enseignement épiscopal et décider finalement la suppression des livres qui contiennent le dit enseignement, c'est évidemment une usurpation intolérable.*

Les mesures oppressives du Gouvernement n'auraient pas désarmé les évêques, mais l'intervention du Pape les fit rentrer dans le silence, et, comme aucune impulsion en sens différent ne vint de sa part jusqu'à la fin de son pontificat, ils s'abstinrent désormais d'inculquer le devoir de combattre les candidats favorables à la législation antichrétienne et de faire élire des hommes résolus à défendre la religion et les droits des catholiques. On aurait pu croire cependant qu'à l'heure où Léon XIII se tournait vers la démocratie, cet enseignement du devoir électoral était plus opportun que jamais. Sous un régime démocratique il importe que les citoyens apprennent et sachent de bonne heure quelle règle la religion leur impose dans la vie publique. Le catéchisme électoral était la base naturelle de la formation de cette « conscience civique », à laquelle nos démocrates chrétiens consacraient tant d'efforts. Léon XIII, pour de très hautes raisons, jugea cette concession prudente.

III

Du silence sur le vrai devoir électoral à sa mise en oubli et à sa défiguration, le pas était glissant, au milieu de l'effervescence causée par l'inauguration officielle d'une politique de ralliement au régime républicain et des entraînements de néophytes qui croyaient avoir à se faire pardonner beaucoup.

La matière ici est trop vaste. Il faut écarter entièrement l'histoire des tractations, des compromissions électorales et des intrigues, celle d'une résistance dite catholique au sein du Parlement qui fut le plus souvent une résistance verbale, où la capitulation des votes démentait l'énergie des discours; et nous en tenir aux directions sur la tactique électorale préconisées par les interprètes les plus écoutés des directions pontificales, sans désaveu des autorités ecclésiastiques, souvent avec leur appui plus ou moins ouvert. Encore devrons-nous, dans ce tableau, nous borner à quelques traits saillants.

L'histoire de cette déformation a les mêmes origines que la politique de ralliement et remonte à la tentative du cardinal Lavigerie, en 1880, pour désarmer l'hostilité religieuse du gouvernement républicain en déterminant les catholiques à une profession de loyalisme à l'égard du régime. Le cardinal, dans toutes ses démarches près d'eux, comme Léon XIII dans son Encyclique, mettait en avant la nécessité d'une organisation des forces catholiques résolue à combattre contre les lois sectaires. En fait, l'inéluctable contradiction entre une résistance déterminée sur ce terrain et les exigences d'un loyalisme dont il fallait à tout prix faire admettre la sincérité, fit sacrifier l'un à l'autre.

On était alors à la veille des élections législatives de 1885. Dans la Vie du cardinal Pitra, Mgr Battandier, son secrétaire, raconte comment on envisageait à Rome, à cette époque, le programme à faire adopter par les catholiques.

> En décembre 1884, celui-ci (le cardinal Pitra) avait été appelé par Sa Sainteté à faire partie d'une commission extraordinaire de cinq cardinaux, qui devait délibérer sur la direction à donner à la politique pontificale, au point de vue spécial des affaires de France et de la presse catholique. D'après tout ce que l'on disait sur cette convocation imprévue, les mille racontars qui circulaient à ce sujet, il ne s'agissait de rien moins que de donner à la presse une allure libérale, de transformer en ce sens quelques journaux qui n'étaient pas entrés dans ce mouvement, ou de les supprimer, s'ils résistaient. Le *folio informativo* distribué (1), et qui ne portait pas de signature, *traitait vaguement des élections politiques en France*, ET PROPOSAIT D'EN EXCLURE LA QUESTION RELIGIEUSE; il insistait longuement au contraire sur la presse catholique, qu'il partageait en deux catégories : les sages, les modérés, de plus en plus prépondérants, tels que le *Monde*, le *Français*, la

1. Le *folio informativo* est un simple exposé, qui doit être impartial, de la question à traiter, avec l'indication, parfois *in-extenso*, des preuves qui appuient les différentes solutions.

Défense; et les exagérés, représentés par l'*Univers*, tombé, affirmait-on, dans le discrédit, et de plus en plus compromettant. On appelait sur ces violents les rigueurs du Saint-Siège; on demandait des avertissements sévères, au besoin même les censures de l'Index, d'autant plus, disait-on, que ce parti n'attendait que la mort du Pape pour déshonorer son pontificat.

Le cardinal Pitra fut vivement affecté de ce rapport, non seulement à cause des allégations fausses qu'il contenait, et qui ne visaient à rien moins qu'à mettre l'*Univers* en suspicion, mais surtout à cause de l'état d'esprit qu'il accusait chez ses promoteurs. Il protesta avec énergie contre ce *factum*, le déclara mensonger en des points graves, et s'éleva avec force contre des insinuations perfides qui tendaient à faire croire à un parti d'opposition contre la personne et la politique du Très-Saint Père.

Il concluait par un appel à l'union, disant qu'il était facile de s'entendre sur le terrain de la bulle *Humanus genus*, EN EXCLUANT TOUT CANDIDAT FRANC-MAÇON. Ces sages paroles ne furent point écoutées.

Veut-on d'abord embrasser d'un coup d'œil la situation depuis l'époque du ralliement jusqu'aux dernières années de Léon XIII? Nous laisserons la parole à M. Flourens commentant, dans la *Réforme sociale* du 1er avril 1905, un *Livre jaune* publié par le Gouvernement français, qui contenait les dépêches échangées avec Rome dans les dernières années, jusqu'à la période électorale de 1902. M. Flourens, ancien Directeur des Cultes, et qui fut à son heure ministre des Affaires étrangères, sait, par conséquent, lire les documents diplomatiques.

Je vous engage à lire ce Livre jaune : il est fort intéressant; il n'est pas long, et il vous révélera tout un côté de la question, sur lequel on jette, en ce moment-ci, un voile complaisant et discret. Vous y apprendrez que toutes les négociations entamées et poursuivies entre le ministère de la défense républicaine et le Saint-Siège, pendant toute la période qu'il comprend, ont eu pour but et pour effet, non d'assurer le fonctionnement régulier du régime concordataire en France, ou le maintien et la conservation du protectorat diplomatique de la France en Orient et en Extrême-Orient, mais *d'assurer le maintien et la conservation, aux affaires, du ministère Waldeck-Rousseau, et le succès des élections qu'il patronnait.* Vous verrez, dans ce fascicule trop écourté, hélas! et pourtant d'une lecture singulièrement suggestive, que l'intervention du Souverain Pontife a été, à maintes reprises, sollicitée avec ardeur par le ministère Waldeck-Rousseau, soit pour faciliter le vote de lois délicates, soit pour aplanir les difficultés qui surgissaient sur le chemin des entreprises ministérielles, soit pour étouffer certaines polémiques gênantes pour certains hommes en place, soit enfin et surtout pour assurer le triomphe des candidatures officielles, *et qu'elle n'a jamais été refusée.*

Ainsi, dans sa dépêche du 25 mai 1899, pour que le Pape veuille bien rendre possible le vote de la loi *du 1er juillet 1901* sur les associations, M. Delcassé prend, non seulement en son nom personnel, mais au nom du gouvernement tout entier, des engagements fermes sur certains points précis et nettement déterminés qui concernent tous notre législation et notre politique intérieure. Dans la dépêche du *13 octobre suivant*, où se trouve reproduite la réponse faite à cette dépêche par le cardinal secrétaire d'Etat, au nom du Pape, le Pape prend acte des engagements de M. Delcassé; il promet, en revanche, son concours au ministère Waldeck-Rousseau. Il se pose, désormais, en défenseur attitré de la constitution républicaine et des lois en vigueur; il fait valoir tout le chemin parcouru depuis 1889, époque à laquelle, paraît-il, le gouvernement de la République n'avait pas encore

eu la pensée ingénieuse de faire appel aux bons services du Saint-Siège pour faire réussir les candidats officiels, à l'époque actuelle où tous, évêques et prêtres, sont devenus les auxiliaires les moins soupçonnés et, par conséquent, les plus efficaces et les plus précieux de la politique ministérielle. Que si, dans le troupeau, il se trouve encore quelques brebis indociles, le ministère n'a qu'à les lui signaler, le Pape possède tous les moyens nécessaires pour ramener ces brebis au bercail. Que si quelques journaux catholiques se permettent encore des critiques trop acerbes qui chatouillent désagréablement l'épiderme sensible des amis du gouvernement, le Pape a à sa discrétion les émollients les mieux appropriés pour édulcorer cette polémique.

Dans sa dépêche du 2 novembre 1899, après avoir remercié le Saint-Siège de son intervention pour mettre fin à la campagne entreprise par les *Croix* et autres journaux de l'opposition catholique, M. Delcassé se félicite de l'attitude que le Pape a invariablement observée à l'égard de la France, et *dont la haute importance a toujours été appréciée ici comme il convenait.* Le bureau de la censure préalable de la presse a été supprimé, à Paris, place Beauvau. Il estime qu'il pourrait être avantageusement rétabli, à son profit, à Rome dans le cabinet du cardinal secrétaire d'Etat.

Inutile d'observer combien tout ceci confirmait les évêques dans leurs réserves et favorisait les abus du ralliement.

Ecoutons maintenant les interprètes.

Il en est un, parmi eux, dont le rôle fut absolument premier. C'est Mgr Bœglin, aussi effacé dans ces dernières années qu'il demeura en vue durant toute cette période, et mort récemment sur un lit d'hôpital à Vienne. Son activité fut aussi prodigieuse que sa faconde et son aplomb.

Sous des pseudonymes multipliés, Lucens dans l'*Univers*, Liber dans le *Journal de Roubaix*, Richeville dans la *Vie Catholique*, Fidelis en Belgique, Pennavera en Italie, Innominato dans le *Sun* de New-York, etc..., il alimentait les journaux des Deux-Mondes de correspondances où il dogmatisait sur toutes les questions. Mais surtout, il dirigeait, à Rome même, le *Nouveau Moniteur de Rome*, créé pour soutenir la politique de Léon XIII et dont toute la presse libérale reproduisait les articles comme autant d'oracles. Un seul journal, la *Vérité française*, dirigée par Auguste Roussel et Arthur Loth, osait lui tenir tête en dénonçant ces capitulations et prêchant la résistance aux sectaires. On sait qu'il fut publiquement blâmé par le cardinal Rampolla, dans une lettre qui résumait ainsi ses reproches : « Bref, du langage que tient la *Vérité* et de l'esprit qui la domine, ses lecteurs pourraient facilement inférer que la ligne de conduite tracée par le Saint-Père aux catholiques français, loin de rendre la situation meilleure, n'apporte qu'un accroissement de maux ».

En écoutant Mgr Bœglin et le *Nouveau Moniteur de Rome*, on recueillera donc déjà la note dominante parmi les catholiques ralliés. Ce sera l'étonnement de l'histoire qu'elle ait pu être donnée

avec ce cynisme, qu'elle ait été acceptée avec enthousiasme, au lieu de soulever la réprobation

La base de tout le système était le fameux « *programme minimum* » dont la nécessité fut proclamée par M. Piou (*L'Univers*, 11 juin 1892), en concluant : « Mais surtout que nul n'ait un prétexte pour dire que les catholiques réclament autre chose que la liberté, ou cherchent à empiéter sur les droits de l'Etat et l'indépendance de la société civile » (Les pauvres!). Le *Nouveau Moniteur de Rome* d'écrire aussitôt :

Trois noms symbolisent avec éclat la politique de Léon XIII en France : M. le comte de Mun, M. Lamy et M. Piou. Le programme arboré par le premier est la liberté religieuse; le second revendique la liberté et le droit commun; le troisième, dans *le Figaro*, réclame une « République ouverte, tolérante et honnête ». Une même inspiration guide et domine cette action : *un minimum de revendications*. On ne saurait trop louer cette réserve. Dans ses appels mémorables à la nation française, Léon XIII n'a-t-il pas convié tous les honnêtes gens à une collaboration commune pour une même œuvre de salut et de relèvement? Aujourd'hui, ce qui est en péril, et par conséquent, en cause, c'est la fortune même de la France. Ce qu'il faut sauver, ce ne sont pas des intérêts secondaires; c'est la sécurité nationale, morale et politique de la France; c'est tout l'ensemble des idées, des sentiments et des souvenirs qui constituent l'âme et l'existence d'un peuple. Monarchie, république, césarisme, avènement de tel homme, prépondérance de tel parti, ornements de l'édifice, aménagement même de la maison, *que sont toutes ces contingences devant ce postulatum de la situation présente : la direction et l'ordonnance de la démocratie française?*

Les serviteurs du Saint-Siège, comme les patriotes éclairés, ont compris que là est le nœud de la question nationale. De là, les revendications *purement générales* de M. Lamy, de M. le comte de Mun et de M. Piou. *Un programme minimum* est le programme *idéal*, non quant au but ultérieur, mais quant aux conditions de la stratégie électorale.

En s'y bornant, les républicains ralliés suivront les instructions de Rome, les conseils de la prudence et l'exemple des partis catholiques qui, dans les autres pays, ont combattu les saints combats pour l'enjeu de la lutte actuelle; *tous les Français qui placent l'intérêt suprême du pays au-dessus de tout, s'associeront à ce travail et entreront dans ce sillon* (1).

Un programme minimum n'était pas condamnable en principe, et nous constatons qu'aujourd'hui encore on est obligé de s'y rallier. Mais ce programme prend aujourd'hui, dans la bouche de nos évêques, une expression précise, et, ce minimum, ils lui assignent une force obligatoire, tandis qu'alors le néant se dissimulait alors sous cette formule. Quelle serait, en effet, pratiquement, la ligne de conduite? Elle devait consister, d'après le *Nouveau Moniteur*, à ne demander aucun engagement aux candidats, même sur les lois scolaires.

Certains catholiques diront peut-être qu'il faut au moins exiger des candidats des promesses sur les lois scolaire et militaire. *Nous répondrons que si ces candidats sont catholiques, il est inutile de leur imposer un programme qui est le leur, et que, s'ils ne sont pas catholiques, il est imprudent de s'exposer à des malenten-*

1. Reproduit par la *Vérité française*, 26 juillet 1893.

dus. Le jour où le jacobinisme sera vaincu, les lois seront virtuellement mortes et appliquées dans un autre esprit.

Les règles de la stratégie enseignent que, dans les luttes décisives, *l'essentiel est de vaincre; quand la bataille est gagnée, il est temps de songer à l'avenir*... (1).

On peut penser que si les stratégistes du *Moniteur de Rome* avaient exposé leur programme à quelqu'une des écoles militaires de l'Europe, ils auraient eu un beau succès de rire. Il est facile d'admettre que, dans les luttes décisives, — et même dans les autres, — l'essentiel est de vaincre. Du moins en est-il ainsi depuis le temps de La Palice. Ce qui est moins facile à admettre, ce qui ne l'est même pas du tout, c'est que, pour vaincre, il ne faille pas d'objectif de combat, bien plus, qu'il faille d'abord capituler.

Et voilà le plan d'opération qu'on imposait impunément au nom du Pape!...

C'était donc la politique du silence sur toute la ligne :

Ni le jugement du Saint-Père, ni celui de notre épiscopat au sujet des lois oppressives n'ont besoin d'être proclamés ou accentués à nouveau; ils sont connus. L'important est de ne pas embarrasser tout l'avenir, pour n'aboutir dans le présent qu'à procurer à ces lois elles-mêmes une confirmation de plus.

Le vrai sens et l'application du programme minimum sont encore clairement exposés dans cette correspondance du même journal (1894) (1).

L'élection de M. Casimir-Périer est le triomphe des modérés et des conciliateurs et présage aux catholiques de meilleurs jours, s'ils savent être patients et discrets sans cesser d'être prévoyants et actifs. *Personne ne peut douter que M. Casimir-Périer ne soit un partisan convaincu de la paix religieuse.*

Seulement, nous ne devons pas oublier qu'il manque encore de bien des éléments nécessaires au succès complet de sa politique, et que trop de précipitation pourrait la compromettre. La majorité même qui l'a élu comprend une partie notable d'indécis, que hante encore, à leurs mauvaises heures, le spectre clérical et qui, en s'unissant à l'extrême-gauche et, s'il en était besoin, aux fanatiques de la droite, pourraient lui faire échec.

Ne croyez-vous pas que les catholiques doivent se garder, par des revendications prématurées, de leur en fournir l'occasion, en provoquant des conflits qui mettraient le gouvernement dans l'alternative de tomber devant l'extrême-gauche ou de lui donner satisfaction aux dépens du clergé? Bien des mesures d'apaisement peuvent être prises sans éclat, sans susciter d'ombrages, par voie administrative, *mais à moins d'y être absolument contraint, je crois qu'il est d'une sage politique d'éviter au Parlement les débats sur la question religieuse.* Dans la situation qui lui est faite actuellement, le gouvernement, alors même qu'il en aurait la volonté et le courage, ne pourrait pas abroger, ni même peut-être faire atténuer par le Parlement certaines lois dont les catholiques se plaignent avec raison.

On ne peut que lui demander d'en adoucir l'application. Sa grande tâche, actuellement, est d'encourager et d'aider ce retour de l'opinion à la tolérance, qui est le premier fruit de la politique pontificale.

Mais cette tâche demande du temps, de la patience, de la discrétion, car cette

1. Reproduit par la *Vérité française*, 18 août 1893.

tendance à l'apaisement et à la justice n'a pas détruit, il s'en faut, toutes les défiances et tous les ombrages *que les ennemis de l'Eglise et, il faut bien le dire, ses amis maladroits, ont suscités dans bien des esprits,* et rien ne serait plus facile que de les y réveiller.

Accordons au gouvernement le crédit dont il a besoin, ne lui demandons point ce qui serait désirable, juste, mais impossible. Il n'y a pas d'homme politique, de si bonne volonté qu'on le suppose, qui puisse nous ramener instantanément de la situation, où nous étions encore il y a quelques mois à peine, au règne d'une parfaite justice et d'une parfaite liberté.

Le grand péril des catholiques, c'est de ne pas avoir la patience qu'exige d'eux une transition nécessaire et laborieuse. Leur grande, leur unique préoccupation, doit être de préparer aux prochaines élections l'avènement des modérés, et quand l'heure sera venue d'y contribuer par leur vote. Pour cela, ils auront à renoncer à une tactique qui a prévalu en bien des collèges électoraux et n'a pas peu contribué à ruiner l'influence des conservateurs. *Je veux parler de leur obstination à présenter certains candidats, excellents peut-être, mais qui n'avaient aucune chance d'être élus.* Rien n'est plus funeste, dans un pays où l'on compte avec un parti que dans la mesure où il contribue au triomphe électoral. Des milliers et des millions de voix y sont absolument sans influence politique, si elles ne peuvent revendiquer une part dans l'élection des candidats.

Aussi les conservateurs ne sauraient trop s'habituer à cette idée que leur conscience ne leur impose en aucune manière de voter pour le candidat idéal et sans reproche, mais pour *le meilleur des possibles.* En nombre de circonscriptions, les conservateurs, et les catholiques en particulier, ont été les dupes de cette illusion. Ils cherchaient un candidat qui acceptât toutes leurs conditions et leur fît toutes les promesses, mais dont le succès était impossible.

L'évocation de cette candidature avait pour effet d'opérer la concentration des républicains, et le plus souvent au profit des radicaux. *Dans ces circonstances, n'eût-il pas été plus sage et plus utile à la cause de porter nos voix au candidat républicain le plus modéré, en dépit de ses lacunes?* C'était un succès relatif puisqu'en somme il valait mieux que son concurrent — et qu'en assurant son succès nous encouragions sa tendance à la modération, et le forcions à compter avec nous. *Les sectaires existent, mais ils sont rares,* et beaucoup de modérés le seraient plus fermement, s'ils étaient assurés, au jour de l'élection, de trouver leur appoint à droite, au lieu d'être obligés de le demander aux radicaux. C'est transiger avec lâcheté, s'écrient les purs — et ils ne comprennent pas que la plus pauvre des politiques est celle qui ne veut pas compter avec la faiblesse humaine.

Les derniers événements nous ont appris quel avantage il y avait pour les catholiques, là où ils ne pouvaient pas triompher eux-mêmes, à supplanter un radical pour assurer le succès d'un centre gauche et même d'un opportuniste.

L'art si nécessaire de discerner entre ses adversaires manque trop à certains catholiques, qui s'en vont répétant partout; ils se valent tous. Rien n'est plus faux que ce jugement sommaire. La vérité est que beaucoup de ceux qui nous ont combattus en ces dernières années tendent à se rapprocher de nous et surtout sentent le besoin d'un apaisement; seulement, il faut ménager les transitions; et *avant de leur imposer des conditions qui les séparent de leur queue,* pour me servir de l'expression vulgaire, *il faut leur assurer de notre côté un appoint électoral qui les dédommage* et ne les contraigne pas à un sacrifice héroïque dont ils ne sont pas capables.

Voilà quelques-unes des idées que nous échangeons bien souvent ici; ce sont celles que vous soutenez avec tant de prudence et de fermeté dans *le Moniteur de Rome. Elles nous ont été inspirées, à vous comme à nous, par les instructions de Léon XIII,* qui nous ont arrachés à une opposition inintelligente et stérile,

pour une action féconde, dont la France chrétienne commence à recueillir les premiers fruits (1).

Un grand débat parlementaire avait marqué l'inauguration de l' « *esprit nouveau* » par le ministère Casimir-Périer. Les déclarations du Président du Conseil et celles de M. Spuller ne laissèrent d'ailleurs rien à désirer comme affirmation des principes de l'Etat laïque et défense de ses œuvres. A la clôture, M. Brisson ayant proposé un ordre du jour haineux, M. Barthou lui en opposa un autre conforme à l'apparente modération du ministère, et qui fut voté avec le concours de nombreux députés catholiques malgré sa teneur :

La Chambre, *confiante dans la volonté du gouvernement de maintenir les lois républicaines et de défendre les droits de l'Etat laïque*, passe à l'ordre du jour.

La *Vérité française* relevait ainsi l'invraisemblable excuse de ces votes de catholiques, donnée par le journal de M. Bœglin :

Nous signalons la contradiction flagrante qui existe entre les déclarations du Pape aux catholiques français, et les déclarations ministérielles sur le maintien des lois de persécution. Ces déclarations répondent malheureusement à un état de choses qu'il est trop aisé de constater; elles ont pour but de consacrer cet état de choses, pour le soustraire aux revendications des catholiques. Dès lors, est-il possible à des catholiques de n'en pas tenir compte, de paraître ne pas s'en apercevoir, et de les tenir pour non avenues?...

Ces réflexions nous sont principalement suggérées par un article du *Nouveau Moniteur de Rome*, qui prétend exprimer les sentiments des catholiques français à l'égard des déclarations ministérielles.

Voici ce qu'il dit :

« *Les affirmations sur les lois n'ont à cette heure qu'une importance secondaire:* pendant cette session, personne ne songe à une abrogation. Peut-être aurait-on pu mettre moins de ferveur dans ces adhésions. Mais là n'était pas le nœud du débat » (2).

Comment! Les affirmations sur les lois de persécution n'ont qu'une importance secondaire! Comment! Ce n'est pas le nœud du débat! Mais pourquoi donc y a-t-il depuis si longtemps lutte en France, si ce n'est à cause de cela! Et pourquoi, si ce n'est pas à cause de cela, le Pape a-t-il fait entendre sa voix aux catholiques de France?

Le *Nouveau Moniteur de Rome ajoute* : « Ce qui était en cause, c'était l'anticléricalisme, d'une part, la « politique nouvelle » de l'autre. Grâce à M. Brisson, la question était nettement posée, et *la Chambre l'a tranchée en faveur de la paix.* »

Ainsi l'ordre du jour Barthou, aux yeux du *Nouveau Moniteur de Rome*, est l'acte même du traité de paix qui sera le point de départ de la politique nouvelle.

Pour émettre une pareille appréciation, il faut que le *Nouveau Moniteur de Rome* prête vraiment trop de naïveté à ses lecteurs, puisque cet ordre du jour, on ne saurait l'oublier, tranche en faveur des laïcisations la question posée par M. Brisson, dont on repousse les procédés violents, sans écarter sa doctrine.

1. Reproduit par la *Vérité française*, 15 juillet 1894.

2. N'avons-nous pas entendu répéter cela par des députés catholiques même en ces derniers temps?

Passons désormais la parole à d'autres. Voici l'*Observateur français*, de Rouen, dirigé par M. Denis Guibert, sous la protection du cardinal Thomas. M. Denis Guibert avait ses entrées à la nonciature et faisait partie du groupe de M. Piou. Peu de temps avant les événements que nous venons de rappeler, M. Constans avait fait un grand discours à Toulouse, pour préparer les élections de 1893. Il y déclarait, après M. Dupuy, M. Goblet, qu'il fallait conserver intactes, comme le patrimoine propre de la République, ces lois scolaires et militaires contre lesquelles les catholiques n'avaient cessé de protester, et il signifiait aux ralliés que leur acceptation était la condition indispensable pour se faire admettre parmi les républicains. Sous ce titre qui disait tout « *Désarmement* », l'*Observateur français* lançait, à propos de ce discours, un article auquel on donna la portée d'un manifeste. Il disait :

La politique qui s'impose à tous les catholiques convaincus et à tous les patriotes sincères est celle du désarmement. Lâcheté, diront ceux-ci. Trahison, crieront ceux-là. Lâcheté, pourquoi ? Est-ce une lâcheté de signer une paix honorable après avoir loyalement combattu ? A quoi servira de continuer une lutte stérile, dont les conséquences sont les persécutions contre nos prêtres et la haine contre nos croyances ?

Tout nous prêche la concorde : le péril imminent et l'accueil bienveillant de nos adversaires. *Du reste, ne fussions-nous pas conduits à clore le combat par ces considérations plus ou moins intéressées, que la voix du grand Pontife Léon XIII y eût suffi. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi, dit-on. Nous ne saurions être plus intransigeants que le Pape. La lutte est finie.*

La *lutte est finie !* finie dès le premier jour. C'était le mot exact de la situation. Mais qu'était devenu le programme minimum ?

On peut avec raison considérer les abbés Naudet et Dabry comme les enfants perdus du parti. Aujourd'hui on nous les abandonnerait sans regret. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'ils jouissaient alors d'une influence incontestable ; ils se multipliaient dans les assemblées de tout genre, et leurs journaux, la *Justice sociale*, la *Vie catholique*, étaient lus même dans les séminaires. M. Dabry a fait, d'ailleurs à sa façon, l'histoire de cette époque, dans un livre « *Les catholiques républicains* » où les plus violentes attaques contre les « intégraux » d'alors se mêlaient à l'apologie des théories les plus fausses (1) ; et tel était l'ascendant d'hommes comme lui, telle l'emprise de leurs idées sur l'opinion, que, même à l'époque où cet ouvrage parut, les meilleures revues, comme les *Etudes* et le *Polybiblion*, n'osaient aller sur son compte au delà de réserves embarrassées et disparaissaient sous l'éloge. M. Dabry expose, par exemple, en deux chapitres « *La sottise politique et la faute suprême* », les causes qui

1. Chevalier et Rivière, Paris, 1905.

firent avorter les magnifiques espérances de « l'esprit nouveau ». Nous sommes à la veille des élections de 1898.

C'est au moment où la politique pontificale était arrivée non à son apogée, mais à une certaine plénitude de force, où un ministère modéré, présidé par M. Méline, développant les conséquences de la politique de l'Esprit nouveau et existant déjà depuis deux ans, s'était carrément posé en antagoniste des sectaires et maintenait, malgré toutes les pressions, aux catholiques soumis à la loi commune (1), leurs droits, leur liberté, la faculté de s'organiser et de développer leurs œuvres; c'est à ce moment que les journaux réfractaires redoublèrent d'ardeur, que, voyant venir l'échéance de nouvelles élections, ils se mirent avec plus de frénésie que jamais à faire le siège de l'opinion...

Ceux des catholiques *qui étaient hallucinés par l'idée de résister à des sectaires, à des persécuteurs dont on n'aurait plus retrouvé un seul exemplaire parmi les membres du gouvernement d'alors, et qui auraient inventé des persécutions afin de pouvoir crier qu'il faut se défendre*, ne démêlaient pas ou ne voulaient pas démêler la perfidie de ce mot, qui venait caresser en eux et réveiller des affections monarchiques mal éteintes...

Par une fortune que n'avaient jamais eue et que n'auront plus de longtemps les catholiques, il y avait au pouvoir un homme sur lequel on n'avait d'abord pas fait beaucoup de fond, mais dont la modération et les allures simples cachaient de rares qualités de combatif et d'homme d'Etat. *Sans rien sacrifier de la doctrine de la neutralité du pouvoir en matière religieuse*, il personnifiait depuis près de deux ans la politique de « l'esprit nouveau » pour laquelle les radicaux et les socialistes lui avaient voué une mortelle haine...

Il fallait à deux genoux remercier la Providence de nous permettre de combattre dans des conditions si favorables. Aux incessantes provocations, interpellations et menaces de l'extrême-gauche, M. Méline avait inflexiblement résisté, disant explicitement et sous toutes les formes : « Je ne veux pas faire la guerre à l'idée religieuse » (2).

M. Dabry visait ici la *Fédération catholique* tentée entre les divers groupes ralliés, avant les élections de 1898.

Une *Fédération* s'était constituée entre eux en vue de concerter l'unité d'action. Voici les bases de l'acord, sanctionnées d'abord par un vote unanime :

1° Acceptation loyale du terrain constitutionnel.

2° Réforme, en ce qu'elles ont de contraire au droit commun et à la liberté, des lois dirigées contre les catholiques.

3° Entente avec tous ceux qui veulent un régime de paix dans la liberté et la justice.

Ne voilà-t-il pas le pur esprit de Ralliement?

Mais comme il retardait sur le mouvement de la politique!

Il arriva que l'accord de cette Fédération ne put se maintenir longtemps, après la campagne de 1898. Les groupes étaient tiraillés en

1. M. Méline conservait aux catholiques leurs droits, leur liberté, malgré toutes les pressions, à la condition qu'ils se soumissent à la loi commune, c'est-à-dire à la législation scélérate, qu'il leur appliquait aussi rigoureusement que leurs pires ennemis.

2. Quel est, parmi tant d'hommes d'Etat méconnaissant l'Eglise, celui qui n'en a pas dit autant?

sens divers. Une déclaration insérée par la *Croix* du 18 mars 1899, marquait le point litigieux : « Qui essaierait de substituer à l'action catholique et constitutionnelle *une action exclusive de toute affirmation religieuse* romprait le faisceau qu'il s'agit de maintenir et de resserrer ». La politique électorale du Ralliement serait-elle confessionnelle, ou non, serait-elle le parti de Dieu, ou simplement le parti de l'ordre? Le libéralisme l'emporta, et la scission s'accomplit. Qui avait pour soi la pensée du Pape?

Le litige porté à Rome ne reçut point d'ailleurs de solution nette. La lettre que Léon XIII fit écrire au cardinal Richard, cinq semaines après, ne prononçait pas sur le caractère confessionnel de la Fédération et n'insistait que sur le loyalisme :

> Qu'ils se placent donc résolument sur le terrain des institutions existantes que la France s'est données, pour y travailler à l'intérêt commun de la religion et de la patrie.

Quant à M. Dabry voici en quels termes il appréciait l'attitude des groupes de droite dans la Fédération :

> Ce qu'ils voulaient, hélas! on ne le savait que trop. Ils voulaient des candidats « catholiques », des candidats prenant l'engagement écrit de poursuivre l'abolition des lois contraires à la liberté religieuse, à la Chambre, ou de ne jamais émettre un mauvais vote. D'autres allaient plus loin. Dans une des séances du Congrès national, dans la section où l'on s'occupait de la franc-maçonnerie, on demanda d'exiger de tout candidat la déclaration écrite qu'il n'était pas franc-maçon. J'étais là par hasard. Je me dis : *Ils sont fous!*

M. l'abbé Garnier, qui fut, avec les abbés Naudet et Dabry, un des plus agissants et bruyants inspirateurs de la politique nouvelle, écrivait en juin 1898 :

> Ils (les catholiques) avaient comme candidat *modéré* un homme *qui était peut-être franc-maçon,* qui du moins ne voulait pas promettre de changer les lois intangibles. Ils ont cru qu'ils devaient l'empêcher de passer... Nous avions demandé qu'on suivît la conduite opposée. On se souvient encore de la tempête que souleva M. l'abbé Dabry en donnant cette opinion au dernier congrès de Paris....

Cette opinion, M. Garnier ne cessa de la propager, même en 1910. Le 12 mai 1901, il écrivait dans le *Peuple français*, en réponse à un discours retentissant du P. Coubé pressant les catholiques de ne pas hésiter entre Jésus et Barrabas, un long article où il expliquait qu'entre les deux, en matière d'élections, il y avait des choix pas parfaitement satisfaisants sans doute, mais enfin acceptables : « Caïphe, le haineux; Judas, le traître; saint Pierre, le faible — (oh! de saint Pierre, nous nous arrangerions tout de même) — etc... et qui ne sont pourtant pas des bandits ». Il ajoutait plus loin :

> *Lors même que le candidat ne vous fait aucune concession, ne prend aucun en-*

gagement vis-à-vis de vous, vous n'hésitez pas, vous prenez votre bien partout où vous le trouvez et, entre deux hommes, dont l'un veut vous tuer et l'autre vous voler, votre choix (spontané?) *est bien vite fait.*

Et en 1910, dans le *Peuple du dimanche* (17 février), M. Garnier, malgré les directions si fermes de Pie X, reprenait intrépidement cette fameuse thèse du *moindre mal :* entre deux maux (la peste et le choléra) *il faut choisir* le moindre. *Subir* l'un ou l'autre, si l'on ne peut se soustraire à l'alternative ne suffit pas, le devoir est de se l'inoculer volontairement. Après avoir renouvelé pour la centième fois ses lamentations sur l'aveuglement des catholiques qui s'y refusent, en ne votant pas pour le candidat *modéré* (MM. Garnier et Dabry nous ont assez dit celui qu'ils désignent sous ce nom), il s'écriait : « *Oh! qu'ils sont coupables devant Dieu et devant les hommes, ceux qui font ces tristes calculs!* », et un peu plus bas :

Mais, dit-on, le candidat modéré refuse de prendre aucun engagement; vous allez donc voter pour lui? *Certainement, et c'est un devoir incontestable...* Ceux qui agissent autrement préparent des ruines immenses et se ménagent les plus douloureux remords dans l'avenir...

Mais laissons ces enfants perdus, qui faisaient pourtant figure de dirigeants, et écoutons les organes attitrés de la pensée catholique. Voici M. Pierre Veuillot expliquant dans l'*Univers* du 28 mai 1896, qu'il valait mieux laisser passer un partisan des lois sectaires que de voter pour un catholique monarchiste.

Une élection aura lieu à Pau, le 7 juin, pour remplacer à la Chambre M. Léon Say. Deux candidats sont en présence : M. de Joantho et M. Cassou. Un de nos lecteurs, désireux d'obéir aux prescriptions pontificales, voudrait savoir quelle conduite, en la circonstance, doivent tenir les catholiques. Il nous présente ainsi les deux concurrents :

M. de Joantho n'est pas un fervent chrétien, mais, toujours, *il s'est montré d'une grande fermeté sur le terrain des revendications religieuses.* Il est monarchiste et rédacteur en chef d'une feuille réfractaire. M. Cassou, ancien député, va régulièrement à la messe, est au mieux avec le curé de sa paroisse; *mais, toujours, à la Chambre, il a voté les lois de persécution. Il n'en manifeste jusqu'ici, en public du moins, aucun regret.*

A qui les électeurs catholiques devront-ils donner leurs suffrages?

M. Pierre Veuillot invite les catholiques à obtenir de M. de Joantho une profession de foi constitutionnelle, ou de M. Cassou la promesse de réagir contre les *tracasseries* religieuses, selon le mot consacré par l'Esprit nouveau. Ils voteront pour celui des deux qui leur accordera la garantie nécessaire.

Et si, ni d'un côté ni de l'autre, ils n'ont rien obtenu, même pas l'indispensable minimum?

Alors, voici quelle sera la situation : ils se trouveront en présence de deux concurrents, dont l'un, M. de Joantho, refuse obéissance à la prescription très nette

du Pape, nous demandant d'accepter la forme actuelle du gouvernement, dont l'autre, M. Cassou, résiste à l'ordre pressant du Saint-Père, nous demandant de travailler à l'amélioration des lois persécutrices. *Les catholiques, résolus à demeurer sur le terrain marqué par le Souverain Pontife, ne peuvent donner leurs voix à aucun des deux concurrents, pas plus au réfractaire de droite qu'au réfractaire de gauche.*

Nous voudrions voir, dans cette hypothèse, les catholiques soumis présenter un candidat. Et s'il y avait ballottage, sans qu'on obtînt pour le second tour les concessions refusées au premier tour par MM. de Joantho et Cassou, le candidat constitutionnel devrait jusqu'au bout se maintenir, coûte que coûte.

On nous objectera que la candidature d'un catholique dans les Basses-Pyrénées, ou, de même, l'abstention des nôtres se refusant à voter pour M. de Joantho, entraînerait probablement l'élection de M. Cassou. Un fauteur de lois mauvaises, non repentant, serait ainsi envoyé à la Chambre. A coup sûr, le résultat serait triste. Il n'est pas un vrai catholique, celui qui pourrait l'envisager sans douleur et sans hésitation.

Mais, d'autre part, à un point de vue général, n'y a-t-il pas un inconvénient, aussi très grave, à ce que les catholiques, après avoir pris position sur le terrain constitutionnel, déclarant accepter le gouvernement établi, continuent, en maintes circonstances, à voter pour des ennemis absolus de la forme républicaine? *L'attitude à nous recommandée par Léon XIII ne peut avoir de succès que si nous persuadons le pays de notre sincérité. Cela vaut la peine d'y réfléchir.*

Cela signifiait clairement que l'élection d'un député sectaire était un moindre mal que celle d'un monarchiste.

Le vœu de Pierre Veuillot fut exaucé. On suscita la candidature de M. Butel, rédacteur en chef du *Patriote* des Pyrénées, constitutionnel et catholique. Le résultat fut l'élection de M. Cassou, le partisan des lois de laïcité.

A plus forte raison, devrait-on préférer au catholique non rallié le républicain dit modéré, quoique artisan de la législation antichrétienne. Dans ce même journal, peu de temps avant les élections de 1906, M. Pierre Veuillot écrivait :

Par exemple, entre M. Lasies et M. Ribot, entre M. de Baudry d'Asson et M. Aynard, entre M. de Rosambo et M. Renault-Morlière, nous n'éprouverions pas une seconde d'hésitation. Nous voterions avec ardeur et nous ferions voter pour M. Ribot, pour M. Aynard et pour M. Renault-Morlière. Ce serait tout simplement notre devoir, puisque nous acceptons la République. Ce serait, en même temps, conforme à la sagesse et à la loyauté.

Voici donc, d'une part, M. Lasies, catholique, qui, en toute circonstance, a été le défenseur des droits de l'Eglise; et, de l'autre, M. Ribot, protestant, libéral surtout dans l'opposition, courageusement opposé, il est vrai, à l'extirpation des Ordres religieux, et à l'abominable loi de Séparation, mais enfin, l'un des principaux auteurs des mesures prises jusqu'ici contre la religion catholique, chef, par deux fois, du gouvernement, à ses heures les plus mauvaises, et qui aurait encore soutenu son œuvre.

Si la qualité de républicain devait assurer aux yeux des catholi-

ques la préférence à l'opportuniste Ribot sur M. Lasies catholique, mais plébiscitaire, que parlait-on de défense catholique au lieu de faire simplement de l'action républicaine?

Et c'est ainsi que le journal couvert de toutes les approbations du Saint-Siège osait interpréter chaque jour les directions de Léon XIII, qui avait donné vingt enseignements comme celui-ci. Dans l'Encyclique sur les devoirs civiques des chrétiens, où, après avoir dit que l'Eglise ne peut accorder son appui et son patronage à des gouvernements hostiles à ses droits, il ajoute :

Au contraire, l'Eglise protège, comme elle le doit, ceux qui ont de justes sentiments à l'égard de la société chrétienne, comme de la société civile, et qui veulent maintenir l'accord entre elles. Ces préceptes renferment la règle que tout catholique doit suivre dans la vie publique, à savoir : de favoriser les hommes d'une probité reconnue et qui ont bien mérité du nom chrétien. Mais il ne peut *sous aucun prétexte* leur préférer ceux qui lui sont hostiles.

Est-il enfin quelque chose de plus tristement suggestif que la ligne générale de conduite tracée aux catholiques par le même Pierre Veuillot, dans l'*Univers* du 22 mai 1906, comme morale à tirer des élections qui venaient d'avoir lieu?

Les scrutins du 6 et du 20 mai sont la passive, l'indifférente ratification du coup d'Etat jacobin. Il faut, certes, déplorer, mais il ne faut pas méconnaître cette docilité du suffrage universel devant le fait accompli.

Comment jamais le reprendre? *En usant à son égard d'autres procédés.* Au fond, si nous en disons beaucoup de mal, pratiquement nous l'honorons trop. *Nous croyons l'échauffer en lui parlant de droit, de liberté, de nobles sentiments. Il bâille. Et nous l'entretenons aussi des injustices de la veille. Il s'endort. Nous l'ennuyons, tout simplement. Imitons les Jacobins, les sectaires et les socialistes, qui savent l'estimer à sa juste valeur et le prendre comme il est. Causons avec lui, surtout, de ses intérêts matériels et du lendemain. Voilà ce qui l'intéresse.*

Nous ne disons pas qu'il faille renoncer à toute revendication, à toute protestation d'ordre moral. Coûte que coûte, on doit s'affirmer ce qu'on est, et maintenir le droit. Mais il faut faire cela pour nous-mêmes, et aussi pour l'avenir, plus que pour l'électeur. Qu'importe-t-il avant tout? De le gagner, de le persuader. Parlons-lui le langage qui le gagne et le persuade. Ensuite? Eh bien! nous renouerons avec Rome, s'il nous plaît, comme les sectaires ont rompu avec Rome, sans demander d'abord au pays s'il le veut ou non. *Et il ratifiera le fait accompli.*

Un autre grand directeur de l'opinion catholique était M. l'abbé Vanneufville, correspondant romain de la *Croix* et d'autres publications. Pour préparer la campagne de 1906, il fit paraître une brochure intitulée *Les Elections et le Bloc!* que la *Croix* recommanda dans les termes les plus alléchants et répandit partout, grâce aux puissants moyens dont elle dispose (1).

1. On aurait tort de nous accuser d'animosité contre la *Croix* dont nous avons assez reconnu les précieux services à certains égards. Mais, historiquement, il faut constater, qu'à d'autres, elle en a rendu de bien mauvais, par ses silences, d'une part, par son mode d'action de l'autre. On

Mais si vous regardez aux moyens qu'on proposait, il n'y en a qu'un : *portez-vous à gauche !* Toute la brochure est dans ces lignes de la page 22 :

En réalité, l'avantage de cette tactique, c'est qu'elle n'est pas une simple tactique, mais une politique efficace et loyale, — une politique habile parce que généreuse et dépouillée de mesquines habiletés.

En quoi consiste-t-elle en effet?

A étudier chaque circonscription, ou mieux chaque région, — à déterminer avec soin quel est l'état politique exact de la région, — à reconnaître avec clairvoyance toutes les forces qui peuvent se coordonner pour la réforme de notre gouvernement, — à accepter ces forces telles qu'elles sont et quelles qu'elles soient, — à observer où il est possible de les faire converger pour en obtenir une résultante unique... — et, puisque cette résultante, très souvent, ne peut se produire qu'à gauche, à se porter vaillamment, et avec abnégation, de ce côté-là.

Voilà ce que M. Vanneufville entendait en disant :

Les catholiques doivent acquérir, dans leur action politique, une flexibilité plus grande d'allure et de tactique, et l'*Action libérale* est moralement nécessaire pour les diriger dans cette voie nouvelle (page 20).

Ne faut-il pas dire que le sens catholique réprouve et que la conscience catholique condamne des sommations comme celle-ci?

Ce serait une criminelle imprudence que de renouveler certains errements locaux de 1902, et de disputer son siège à un progressiste, une criminelle imprudence, disons-nous : ajoutons que ce serait aussi une injustice odieuse et une véritable trahison (page 35).

Qui étaient donc ces progressistes? Les anciens opportunistes, le parti de Gambetta qui a déchaîné la persécution religieuse, c'étaient les vrais auteurs des lois scélérates et les partisans de la sécularisation de l'Etat.

Tout cela n'est qu'une ébauche du tableau, une simple esquisse. Elle suffit pourtant pour faire comprendre à quelle profondeur l'opinion catholique était gangrenée, ne reculons pas devant le mot exact, quelles traces elle conserve encore d'un mal aussi invétéré, et combien, par conséquent, elle était mal préparée à entrer dans la voie d'une franche affirmation des principes et de la revendication des droits.

IV

C'est pourquoi, malgré la médiocrité et la grande insuffisance des résultats actuels, nous croyons pouvoir à bon droit saluer les signes

en a ici un exemple. Qui a fait aussi les *Semaines sociales?* C'est elle par sa publicité. Sans elle, jamais leur succès ne se fût établi. Qui a vulgarisé l'*Action libérale?* C'est elle. Et ainsi du reste. Nous l'avons suffisamment prouvé dans un récent article.

d'une véritable résurrection dans les actes auxquels la récente période électorale vient de donner lieu.

Ce sont d'abord et surtout ceux de l'autorité épiscopale. Ils constituent une manifestation de capitale importance et nous la devons enregistrer avec autant de reconnaissance que de fierté (1). Cet hommage leur est dû. Il suffira d'en citer les passages essentiels et de les grouper, pour faire admirer cet ensemble imposant, et provoquer l'exclamation rappelée au début : quel état et quel état!

Omettant les considérations sur lesquelles ces actes s'appuient, nous en relèverons seulement ici la partie positive, la ligne de conduite que les catholiques doivent tenir dans les élections. Ce sera constituer un livre d'or à l'honneur d'une partie de l'épiscopat français.

En premier lieu se présentent les actes collectifs émanant de tous les évêques d'une Province ecclésiastique, car cette forme leur confère un caractère spécial d'autorité et d'importance.

La lettre pastorale des archevêque et évêques de celle de Bourges, sous la direction de Mgr Dubois, archevêque de cette ville, concertée avec ses suffragants, NN. SS. Belmont, évêque de Clermont, Lecœur, évêque de Saint-Flour, Boutry, évêque du Puy, Métreau, évêque de Tulle, Quilliet, évêque de Limoges, a eu l'honneur d'ouvrir la série de ces graves manifestations.

On y lit :

...Nous demandons cette union, nos très chers Frères, au nom de nos intérêts les plus chers, au nom des intérêts les plus sacrés du pays et pour la sauvegarde de la religion.

Et notre programme, le voici.

Nous voulons :

1° *Le respect des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société;*

2° *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, pour le bien commun de l'Eglise et du pays;*

3° *La pleine liberté du culte catholique; celle des associations religieuses; celle de l'enseignement chrétien;*

4° *Le droit pour l'Eglise de posséder.*

Il n'est pas un électeur catholique qui ne souscrive à ces revendications et ne veuille travailler à les faire triompher.

Comment? En ne votant que pour des candidats qui en auront fait leur propre programme ou qui du moins y auront donné une adhésion satisfaisante. Nous ne demandons rien là qu'un honnête homme et un bon citoyen ne puisse réclamer avec nous. Mais nous le demandons.

. . . .

Dès lors, nos très chers Frères, notre ligne de conduite est toute tracée.

1. Ce n'est pas à dire qu'il ne se soit pas élevé de voix épiscopales pour exciter les catholiques à bien remplir leur devoir dans les élections de 1906 et surtout de 1910. Il serait injuste de l'oublier. Mais ces actes étaient en général loin d'égaler les fermes directions d'aujourd'hui et de constituer un aussi admirable ensemble.

1° *Nous refuserons nos voix à tout candidat qui se réclamera des lois dites laïques et déclarées intangibles ;*

2° *Nous voterons sans hésitation et sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — par cela seul qu'il est catholique et décidé « avant tout » à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise ;*

3° *Nous donnerons notre concours aux candidats dits libéraux, à la condition qu'ils s'engagent — d'une manière suffisante — à soutenir au Parlement notre programme de revendications.*

Ainsi se réalisera l'union des catholiques sur le seul terrain pratique où ils peuvent se rencontrer pour une action publique de défense religieuse. La politique doit passer au second plan ; à la religion de prendre le premier. Il n'est que temps.

La lettre pastorale des archevêque et évêques de la Province de Tours, Mgr Nègre, archevêque de cette ville, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, Mgr Grellier, évêque de Laval, Mgr de La Porte, évêque du Mans, MM. les Vicaires capitulaires de Nantes, dit :

Sous le bénéfice de ces explications, nous vous proposons d'adopter les règles déjà formulées en matière électorale par NN. SS. l'archevêque et les évêques de la province de Bourges.

1° *Nous refuserons nos voix à tout candidat qui se réclamera des lois dites laïques et déclarées intangibles ;*

2° *Nous voterons sans hésitation et sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — par cela seul qu'il est décidé à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise.*

3° *Nous donnerons notre concours aux candidats dits libéraux, à la condition qu'ils s'engagent — d'une manière suffisante — à soutenir au Parlement notre programme de revendications.*

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, Mgr Charost, évêque de Lille, dont la province était profondément troublée par la scandaleuse révolte de l'abbé Lemire, écrivaient dans leur Lettre pastorale collective :

Notre foi et notre conscience de catholiques veut donc que nous réclamions du législateur français la liberté pour l'Eglise d'exister avec sa hiérarchie et son organisation propre de diocèses, de paroisses et d'associations religieuses, d'exercer la faculté d'enseigner, de sauver les âmes, de posséder les biens nécessaires à sa mission.

Tels sont les principes qui doivent, nos bien chers Frères, animer tout électeur catholique, ceux dont nous devons nous inspirer dans notre vie et notre action publique.

Telles sont les vérités que notre prière suppliera l'Esprit-Saint de faire comprendre aux consciences françaises. Nous demanderons à Dieu de rappeler aux âmes qui lui veulent rester fidèles, que d'ordinaire c'est un devoir de voter, qu'on ne peut jamais, sans faute grave, s'abstenir de donner son vote au candidat qui saura défendre les intérêts de la France et de l'Eglise en assurant par les lois qu'il proposera ou qu'il combattra, les libertés religieuses définies plus haut ; qu'on ne peut jamais accorder sa voix à un candidat « si c'est un ennemi de l'Eglise, ou s'il professe d'ailleurs des principes subversifs du bien public ». (Mgr Sevin, *Catéchisme sur le devoir électoral*), *quand même il paraîtrait moins mauvais que*

son rival; enfin qu'on peut accorder son vote ou opposer l'abstention, à son gré, au candidat qui, sans être disposé à aggraver les chaînes de l'Eglise, ne donne aucune garantie de restitution de nos libertés religieuses.

Ce sont là trois documents qui constituent déjà un majestueux ensemble. Mais en voici d'autres (1).

S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, dans un communiqué à la Semaine religieuse de son diocèse :

« Les seuls candidats pour qui les catholiques peuvent et doivent voter sont ceux qui s'engageront formellement à soutenir les intérêts religieux et accepteront le programme suivant :

1° *Paix religieuse par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés.*

2° *Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, pour que la France conserve ses droits séculaires et reprenne son rang à la tête des autres nations.*

3° *Liberté des associations religieuses.*

4° *Liberté de l'enseignement; liberté pour les pères de famille d'élever chrétiennement leurs enfants; obligation pour l'école publique de se conformer, au moins, aux programmes officiels, en enseignant aux enfants leurs devoirs envers Dieu.*

5° *Liberté complète du culte à l'intérieur des églises et à l'extérieur.*

Si un candidat accepte publiquement ce programme et promet de le défendre, à quelque parti qu'il appartienne — républicain, royaliste, impérialiste — votez pour lui.

Mais refusez impitoyablement votre voix à tout candidat, se dirait-il libéral, modéré, antigouvernemental, qui ne voudrait pas souscrire, au grand jour, à nos légitimes revendications. »

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, par la voix du Comité diocésain, dans sa Semaine religieuse :

Le Comité diocésain, en son nom et au nom de tous les comités paroissiaux et cantonaux du diocèse, croit de son devoir, à la veille des élections prochaines, de faire la déclaration suivante :

1° Il adhère pleinement à l'Union catholique, accepte son programme qui ne fait que résumer le sien, et déclare exiger de tout candidat, comme minimum de revendications catholiques, qu'il souscrive la formule suivante :

Nous voulons la paix religieuse par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, par l'entente de l'Etat avec le Chef de l'Eglise catholique.

2° Il souhaite vivement qu'il y ait dans toutes nos circonscriptions un candidat disposé à accepter et à défendre ce programme, et il promet, au nom de tous les comités, de les soutenir énergiquement.

3° Il rappelle à tout électeur que les intérêts religieux et nationaux lui font un devoir de voter et de voter selon sa conscience.

4° *Il déclare :*

a) *Que tout candidat qui souscrit ce minimum de revendications est le candidat bon pour lequel il faut voter et faire voter;*

b) *Que tout candidat qui repousse ces revendications et qui est partisan des lois dites intangibles est le candidat mauvais qu'il faut combattre et pour lequel ce serait une faute grave de voter;*

c) *Que pour le candidat de l'équivoque, c'est-à-dire celui qui repousse notre formule sans s'avouer partisan des lois dites intangibles — en dehors des hypothèses*

1 Plusieurs nous auront probablement échappé. Nous nous en excusons.

exceptionnelles — la logique, la sincérité, la dignité commandent l'abstention ou le bulletin blanc.

Mgr Latty, archevêque d'Avignon, avant le second tour de scrutin, édicte dans sa Semaine religieuse :

Un scrutin de ballottage aura lieu, le 10 mai, pour l'élection de tous les députés de Vaucluse.

Il est entendu que, en principe, il faut voter.

Mais les catholiques ne *doivent* et ne *peuvent* donner leurs suffrages qu'à des candidats qui consentent à défendre et à soutenir de leurs votes les deux questions suivantes :

La pleine et entière liberté d'enseignement;

La reprise des relations officielles de la France avec le Saint-Siège.

Que s'il ne se trouve pas de candidats qui veuillent prendre un *engagement formel* sur ces deux points, nous n'aurons pas besoin d'autres considérations pour régler notre conduite d'électeurs : l'abstention s'impose comme un devoir.

Catholiques, ne soyons ni dupes, ni complices.

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon :

Comprenez donc que le mandat de député confère à votre élu la puissance d'établir des lois. Et si votre député vote de mauvaises lois, attentatoires à la loi de Dieu, à la liberté de l'Eglise et aux droits de la conscience, vous, qui lui aurez donné votre suffrage, vous serez, pour votre part, responsable du mal qui en résultera.

Donc, il est sûr que si vous votez mal, vous commettez une faute, et une faute grave dont votre conscience sera aussi chargée que si vous aviez commis un vol ou un faux témoignage.

Il en résulte que vous ne devez pas voter pour un ennemi de votre religion, quelque avantage humain que vous puissiez vous promettre de son influence. Il vaudrait mieux, selon la parole de Notre-Seigneur, vous couper la main droite que de l'étendre pour déposer dans l'urne électorale un bulletin qui porterait le nom d'un impie, d'un persécuteur, comme sont les députés qui ont voté les lois contre l'Eglise, contre la liberté religieuse, contre les droits des pères de famille dans l'éducation de leurs enfants.

Tout au contraire, vous devez voter pour le candidat catholique s'il s'en présente un.

Nous pensons que c'est une erreur et une cause de faiblesse pour les catholiques de ne pas mettre en avant un candidat qui représente nettement leurs convictions religieuses, en dehors et au-dessus des partis politiques. Ce candidat, qui devrait être un homme de dévouement, rallierait peu à peu autour de son nom tous les catholiques et deviendrait, dans chaque région, un personnage avec lequel les divers partis devraient compter...

...Si, aucun candidat ne s'engage à soutenir vos légitimes revendications, par exemple, la liberté des catholiques dans la question scolaire et la reprise de relations du Gouvernement avec le Pape, — c'est le moins que vous puissiez exiger, — vous aurez néanmoins dans la plupart des cas à voter pour le candidat qui présentera le plus de garanties, afin d'écarter celui qui n'en offrirait aucune.

On se souvient du programme d'*Union catholique* exposé par MM. Keller et de Bellomayre il y a quelques semaines. Il portait :

Pour obtenir ce résultat — sans avoir à dresser la nomenclature complète de nos justes réclamations, — il suffirait d'une formule, d'une seule et même formule, qui serait à la fois :

La formule de l'*union* entre les catholiques;

La formule de leurs *revendications* vis-à-vis de l'Etat;

La formule du *minimum* à exiger des candidats.

A ce triple point de vue, la même formule, une et inaltérable, attesterait et corroborerait l'unité de notre action électorale, plus concentrée, et par suite plus efficace.

La formule pourrait trouver place dans toutes les professions de foi. Son insertion ne gênerait en rien les diversités de composition ou de rédaction des programmes, suivant les appréciations personnelles et les exigences locales.

Eclairés par l'enseignement public de l'Eglise, instruits par les provocations de l'ennemi, nous proposons avec confiance la formule suivante :

Nous voulons la paix religieuse;

Par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés;

Par l'entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise catholique.

Bien comprise et appliquée dans l'esprit qui l'inspire, cette formule portera ses fruits :

L'union entre nous sera loyale et cordiale;

La résistance à l'oppression sera persévérante et irréductible;

La mise en demeure aux candidats sera entourée des égards compatibles avec une indispensable fermeté.

Notre attitude vis-à-vis de ceux qui briguent les suffrages populaires dépendra de l'attitude du candidat lui-même.

S'il inscrit notre formule dans sa profession de foi *publique*, il sera le *bon* candidat : nous le soutiendrons toujours et toujours nous voterons pour lui.

S'il répudie notre formule et s'il se déclare partisan des lois dites *intangibles*, il sera le *mauvais candidat*; nous le combattrons toujours et jamais nous ne voterons pour lui.

S'il repousse notre formule, sans s'avouer partisan des lois dites *intangibles*, il sera le candidat de l'*équivoque* : à son égard, — en logique, la sincérité, la dignité commandent l'abstention ou le bulletin blanc.

Terminons par un point d'interrogation : pourquoi cette formule ne serait-elle pas le cri électoral de tous les catholiques, le symbole de leur union, le drapeau de leur armée?

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, a donné à ce programme la consécration de son autorité dans une lettre adressée aux membres du Bureau de l'Alliance des catholiques de la Haute-Garonne, qui le faisaient leur :

...Nos statuts, messieurs, vous confient une haute et bien belle mission : la sauvegarde dans l'ordre politique, de nos libertés religieuses. En même temps, ils vous indiquent le moyen de la remplir.

Ce moyen, par vous longtemps étudié, consiste dans l'emploi d'une formule *minimum* de revendications à proposer aux candidats et à leur faire accepter loyalement et publiquement.

A ce sujet, je tiens à vous faire connaître toute ma pensée, et, par cette lettre (que je vous autorise à publier), à vous faire savoir ce que je vous aurais dit de vive voix.

Ma sollicitude épiscopale se traduira par un seul mot que vous avez bien des

fois surpris sur mes lèvres au cours de nos réunions et qui me semble le vrai mot de la situation.

Soyez unis, fermement unis, non du bout des lèvres, mais du fond du cœur.

Cette union si désirée, pouvez-vous avoir un meilleur moyen de l'affirmer que par l'acceptation de la formule, récemment proposée et acclamée à Paris, et dont je tiens à rappeler les termes :

« *Nous voulons la paix religieuse, par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, par l'entente de l'Etat avec le Chef de l'Eglise catholique* ».

Cette formule, qui n'a soulevé aucune critique sérieuse, a déjà recueilli, dans notre région, — je puis vous le certifier, — les plus hautes approbations. Elle est bien, ce me semble, de nature à vous plaire et à vous inspirer un légitime orgueil, puisque, avec plus de concision encore, elle est identique à celle qu'après un mûr examen vous avez adoptée et qui a été l'assise fondamentale de notre Alliance.

Ralliez-vous donc autour d'elle. Efforcez-vous de la faire comprendre, puis de la faire accepter par tous les candidats qui aspirent aux suffrages des catholiques. Ils seront sûrs par là de les obtenir.

Messieurs, nous vivons à cette heure dans l'angoisse d'un impénétrable lendemain. Tous les vrais catholiques le comprennent et leur devoir est nettement indiqué. Ce n'est pas le moment d'hésiter, de faiblir, de transiger sur les vérités nécessaires...

Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix :

Nous exigerons de nos candidats le respect effectif de l'Eglise et de sa liberté, le respect effectif de la liberté des consciences dans l'école et dans le foyer, car il serait temps que la guerre religieuse cessât d'être la caractéristique d'un régime et d'un programme de gouvernement. Nous demanderons en outre à nos candidats, pour sauver ce qui reste de la suprématie française en Méditerranée, de voter, en temps opportun, le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican.

Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, dans un communiqué :

Monseigneur l'Evêque, dans deux circonstances, au Congrès de Villeneuve, le 16 novembre dernier, et le 31 décembre, à la réception du Clergé d'Agen, a indiqué clairement les règles que les catholiques doivent observer pour se mettre en règle avec leur conscience le jour du scrutin.

Voici ces trois règles :

1° Voter toutes les fois qu'on le peut honorablement, et pour cela avoir partout, sauf impossibilité, des candidats dignes d'être élus;

2° *N'accorder ses suffrages qu'à des hommes résolus à défendre le minimum de revendications indiqué par les chefs de la hiérarchie;*

3° Faire bloc, non pas sur les noms qui symbolisent le mieux les opinions aimées, mais sur ceux qui peuvent attirer le plus de voix, bien entendu sous réserve de l'observation scrupuleuse de la seconde règle.

Quant au minimum des revendications catholiques, chacun le connaît :

1° *Reprise des relations officielles de la France avec le Saint-Siège;*

2° *Reconnaissance légale des droits de l'Eglise, spécialement du droit de posséder, du droit d'enseigner, du droit, pour tous les fonctionnaires et serviteurs de l'Etat, d'avoir des rapports avec elle. Ce sont là des choses essentielles.*

Tels sont les principes. Ils sont nettement posés. En pratique, est-il possible de s'y conformer toujours? Lorsque, dans certaines circonscriptions, aucun candidat n'offre de sérieuses garanties aux catholiques, quelle attitude ceux-ci doivent-ils prendre?

Le cas est embarrassant, il faut bien l'avouer...

Mgr Campistron, évêque d'Annecy, termine ainsi une lettre-circulaire à ses diocésains :

Sous le bénéfice de ces explications, Nous vous proposons d'adopter les règles déjà formulées en matière électorale par NN. SS. l'archevêque et les évêques de la province de Bourges.

1° *Nous refuserons nos voix à tout candidat qui se réclamera des lois dites laïques et déclarées intangibles;*

2° *Nous voterons sans hésitation et sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — par cela seul qu'il est décidé à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise.*

3° *Nous donnerons notre concours aux candidats dits libéraux, à la condition qu'ils s'engagent — d'une manière suffisante — à soutenir au Parlement notre programme de revendications.*

Ces règles de conduite au point de vue électoral sont conformes à celles que Nous vous avons données dans les statuts des Unions paroissiales. Nous vous recommandons très instamment, Nos très chers frères, de ne point vous diviser sur le choix des candidats et le choix, une fois fait, de ne pas disperser les votes sur différents noms.

Mgr Cézerac, évêque de Cahors :

... Donc, les seuls candidats pour qui vous pouvez et vous devez voter sont ceux qui s'engageront formellement à soutenir ces intérêts et accepteront votre programme, formulé comme il suit :

1° *Paix religieuse par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés.*

2° *Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, pour que la France conserve ses droits séculaires et reprenne son rang à la tête des autres nations.*

3° *Liberté des associations religieuses.*

4° *Liberté de l'enseignement; liberté pour les pères de famille d'élever chrétiennement leurs enfants; obligation pour l'école publique de se conformer, au moins, aux programmes officiels, en enseignant aux enfants leurs devoirs envers Dieu.*

5° *Liberté complète du culte à l'intérieur des églises et à l'extérieur.*

Si un candidat accepte publiquement ce programme et promet de le défendre, à quelque parti qu'il appartienne — républicain, royaliste, impérialiste, — votez pour lui.

Mais refusez impitoyablement votre voix à tout candidat, se dirait-il libéral, modéré, antigouvernemental, qui ne voudrait pas souscrire, au grand jour, à ces légitimes revendications.

Nous en avons assez de voter pour des gens qui, après avoir sollicité et obtenu nos suffrages de catholiques, rougissent de nous, nous renient et nous combattent.

Le candidat qui vous refusera cette garantie ne mérite pas votre confiance. Et si, par peur, ou par calcul, ou par quelque autre motif que ce soit, vous lui donniez votre voix, vous feriez un acte positivement mauvais, vous commettriez une faute grave, et vous seriez responsable, devant Dieu et devant les hommes, de tout le mal que le sectarisme de votre élu ferait à la religion et au pays.

S'il n'y a pas de candidat qui accepte publiquement de faire siennes vos justes revendications de catholiques, vous ne voterez pas ou vous voterez blanc.

On vous dira, peut-être, qu'en agissant de la sorte vous sacrifiez la patrie à la religion.

Ce n'est pas vrai.

Nous voulons que la France reste catholique, pour qu'elle reste la France. En affirmant, en défendant les droits de Dieu, de l'Eglise et des âmes, nous avons conscience de servir, mieux que personne, les intérêts de la patrie.

La religion catholique est la première des forces sur lesquelles repose la grandeur nationale.

Mgr Guillibert, évêque de Fréjus :

La conduite des électeurs catholiques est toute tracée par ce principe élémentaire de morale :

Il est défendu de faire le mal. — Or, on fait le mal aussi bien en le faisant faire par d'autres qu'en le faisant soi-même.

Ce principe domine toutes les considérations d'ordre politique, dont prêtres et évêques ont le devoir de s'abstenir. Mais ils demeurent en plein sur le seul terrain religieux dont ils ont la garde et la défense en présentant les règles suivantes à la conscience des électeurs :

1° Ne jamais voter pour des candidats qui ont participé à la confection de lois attentatoires à la religion catholique : en supprimant la publicité du culte et l'enseignement religieux, en autorisant le divorce, chassant des catégories de citoyens parce qu'ils étaient consacrés à Dieu, usurpant les biens et les fondations pies, etc., etc.

2° Ne donner sa voix qu'aux candidats qui promettront publiquement *de rendre à la religion l'exercice normal de ses libertés violées, et de s'employer au rétablissement des rapports du Gouvernement avec le Saint-Siège*. Et ce non seulement pour l'ordre des choses religieuses que l'état de séparation n'empêche pas d'exister, mais aussi pour le maintien nécessaire de l'influence française en Orient et en Afrique, conformément au désir unanime des hommes sérieux de tous les partis.

Quant aux cas exceptionnels qui peuvent se produire, où le choix d'un candidat moins mauvais, vu les circonstances, constituerait moralement *un acte bon*, en vertu du principe énoncé ci-dessus, ce choix pourrait être fait.

M. Catteau, évêque de Luçon :

Des prochaines élections législatives vont dépendre, dans une large mesure, les intérêts de la France chrétienne; aussi nous rappelons aux catholiques que c'est pour eux un grave devoir de conscience de voter en catholiques.

Voter en catholiques, c'est voter pour le candidat qui, par ses déclarations publiques, se montre résolu à défendre, comme député, la liberté religieuse.

Il est nécessaire que de telles déclarations soient exigées de tout candidat; et un candidat qui donne ces garanties, quelles que soient par ailleurs ses opinions, doit rallier toutes les voix des électeurs catholiques, sans exception.

C'est invariablement en ce sens que l'épiscopat français, conformément au mot d'ordre reçu du Souverain Pontife, donne des directions aux consciences.

Manquer à cette discipline serait trahir la cause religieuse.

Mgr Marty, évêque de Montauban, dans une magnifique réunion de 6.000 catholiques, propose comme conclusion de son éloquent discours, les résolutions suivantes :

1° Nous agirons en catholiques, dans la prochaine lutte électorale, comme dans toutes les circonstances privées ou publiques de notre vie. C'est un devoir absolu et sans dispense possible. C'est, d'ailleurs, notre devoir de Français aussi bien que de catholiques, parce que voter pour qui ne défendrait pas le catholicisme, ce serait voter contre la France.

2° *Nous ne voterons, en conséquence, que pour des candidats sincèrement résolus à respecter tous nos droits et toutes nos libertés catholiques, car tous nos*

droits et toutes nos libertés nous viennent de Jésus-Christ et sont également intangibles et, d'ailleurs, également nécessaires à la vie du catholicisme et de la France.

3° Des lois ont été faites, depuis 1880, contre ces droits et ces libertés. Ces lois doivent être abrogées ou revisées. De là, le programme de nos revendications catholiques.

Ce programme a été diversement rédigé; mais il est toujours substantiellement le même et peut être ainsi formulé :

« Abrogation ou révision de toutes les lois anticatholiques; reprise des relations de la France avec le Pape, suprême juge et défenseur de nos droits et de nos libertés. »

4° Nous voterons, en dehors de toute opinion politique et de toute considération personnelle, pour qui acceptera notre programme et voudra le défendre. *Nous ne voterons jamais pour qui ne l'acceptera pas, alors même que ce serait un candidat moins mauvais. Car ce candidat, n'acceptant pas le programme catholique, voterait contre l'Eglise et, par une conséquence nécessaire, contre la France. Dieu d'abord... et la France après et avec Lui! Dieu et la France ne se séparent pas.*

5° Non seulement nous voterons pour les candidats catholiques et pour eux seuls, mais nous ferons campagne pour eux. Et notre action ne finira pas avec la période électorale, car il est à peu près certain que ce n'est pas des élections que nous viendra le salut. Nous travaillerons à refaire autour de nous une mentalité vraiment catholique... même en matière électorale. Nous prêterons un concours sincère et désintéressé au développement ou, si c'est encore nécessaire, à l'établissement des Comités paroissiaux, qui doivent, dans tout le diocèse, opposer l'action catholique, qui seule peut sauver la France, à l'action maçonnique, qui la tuerait sûrement, parce qu'il ne peut pas y avoir de France sans Dieu. Nous ferons honneur à notre devise : « Dieu et la France! Catholiques avant tout! » (1)

Mgr Chatelus, évêque de Nevers :

Il faut repousser les candidats qui sont les ennemis de l'Eglise. Or, les ennemis de l'Eglise sont ceux qui ont voté les lois de persécutions dirigées contre elle ; ceux qui veulent maintenir ces lois mauvaises, ceux qui sont disposés à en voter de nouvelles. Ces candidats doivent être évincés à tout prix; voter pour eux est une faute grave; voter pour eux, c'est coopérer au mal qu'ils feront plus tard à la Chambre.

Mgr Duparc, évêque de Quimper :

En vue des élections législatives du 26 avril et du 10 mai, nous rappelons aux *électeurs* catholiques de notre diocèse qu'ils ont tous l'obligation grave de remplir leur *devoir électoral.*

Pour le remplir en bons catholiques, ils doivent voter pour des candidaits décidés à réclamer, outre les lois nécessaires à la défense de la patrie, la reprise des relations de la France avec le Pape, la justice et la liberté pour l'enseignement libre, et d'une manière générale la revision des lois hostiles à l'Eglise.

Ils se souviendront que de leur vote dépendra, en particulier, le sort de nos écoles chrétiennes, de nos patronages, de nos œuvres, et de plusieurs de nos communautés religieuses.

A défaut de candidat adoptant pleinement le programme catholique, il est permis de reporter son suffrage sur un candidat qui s'engage à soutenir au moins l'une ou l'autre de nos revendications essentielles, spécialement celles qui intéressent nos écoles.

---

(1) Cité par la *Correspondance hebdomadaire* (7 avril 1914).

On ne doit, sous aucun prétexte, voter pour un partisan des lois dites « de défense laïque ».

C'est l'heure pour tous ceux qui croient, et d'abord pour les membres de l'Union catholique, de prier de toute leur âme et d'agir de tout leur cœur.

Mgr Maillet, évêque de Saint-Claude, dans un communiqué :

Bien voter, c'est voter selon sa conscience de catholique. Or la conscience d'un catholique lui interdit de déposer dans l'urne électorale un bulletin qui porterait le nom d'un impie, d'un persécuteur, comme sont les députés qui ont voté les lois contre l'Eglise, contre la liberté religieuse, contre les droits des pères de famille dans l'éducation de leurs enfants.

Ce sont des votes semblables qui ont produit la désorganisation matérielle et morale dont souffre notre pays et qui causerait infailliblement sa perte, si les élections ne ramènent au pouvoir des hommes résolus à respecter les droits de Dieu et de l'Eglise.

Mgr de Gibergues, évêque de Valence, dans une lettre au clergé et aux électeurs catholiques de son diocèse, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure :

Vous voterez pour des hommes résolus à défendre les intérêts religieux, les libertés des catholiques, les droits de l'Eglise et du Souverain Pontife, ou, tout au moins, le minimum de revendications précisées par les Evêques qui sont les chefs de la hiérarchie catholique. Bien entendu, vous vous assurerez que les candidats offrent des garanties suffisantes, pour éviter toute supercherie et toute réédition de ces trop fameuses alliances, où les catholiques ont été odieusement trompés.

Nous n'avons pas parlé à son rang de Mgr Sevin, archevêque de Lyon, promu aujourd'hui au cardinalat, à la grande joie des bons catholiques. Son *Catéchisme électoral* — le nom reparaît cette fois, et avec quel éclat! — est un traité complet nourri d'une solide théologie. Citons d'abord ce qu'on y lit sur la question de programme :

D. — Les catholiques peuvent-ils s'allier, aux élections, avec des candidats qui n'admettent point leur programme?

R. — Avec des ennemis déclarés de la société et de l'Eglise? Non.

Avec des hommes qui ont donné dans le libéralisme, lequel tient pour l'organisation laïque de la société, avec des hérétiques ou des athées qui ne nourrissent aucune hostilité contre l'Eglise?

Oui, mais ordinairement sous conditions.

D. — Sous quelles conditions?

R. — Sous la condition que le candidat auquel ils portent leurs suffrages s'engagera, entre les mains de leur Comité directeur : 1° à s'opposer à toute aggravation des lois de persécution contre l'Eglise; 2° à revenir, en particulier, sur telle et telle déjà votées.

Les mêmes exigences ne peuvent pas être manifestées par tous les Comités directeurs, vu qu'ils ne disposent pas tous des mêmes forces électorales. Se tenir en garde contre la politique du *minimum*.

Si un candidat ne s'engage pas ou refuse de s'engager, les catholiques ne doivent point lui donner leurs voix, au moins en règle générale. Il est clair qu'un candidat catholique, c'est-à-dire admettant le programme catholique, n'a pas d'engagements à prendre vis-à-vis du Comité directeur.

D. — *Y a-t-il un point sur lequel il faut toujours exiger un engagement du candidat qui brigue les voix catholiques?*

R. — Oui, c'est sur la *question de l'école publique.* C'est la question capitale, c'est la plus urgente de toutes, car elle met en péril, dans notre pays, l'existence même de l'Eglise. Tout candidat doit s'engager : 1° à ne pas aggraver la législation en vigueur; 2° à user de tout son pouvoir pour faire restituer aux pères de famille les droits imprescriptibles dont ils ont été injustement spoliés au mépris des lois de Dieu et de la loi naturelle elle-même.

Qu'exigera-t-on sur ce point? Tout ce qui sera possible en la circonstance.

Le *Catéchisme électoral* aborde et traite à fond la question des transactions possibles, nécessaires selon les uns, et l'application du fameux principe du « *moindre mal* », au nom duquel, dans le passé, s'est pratiquement opéré un si grand mal. On constatera, et il n'y a pas lieu de s'en étonner en matière si complexe et d'aspects si différents, selon qu'on l'envisage théoriquement ou au point de vue pratique, que plusieurs des directions de nos évêques sont restrictives de l'enseignement cité plus bas. Nous n'aurons point la grande présomption d'intervenir. Il suffira de noter que le principe, que l'axiome « entre deux maux, il faut choisir le moindre, » suppose l'obligation de choisir, et que la question à résoudre est de savoir si, dans les cas posés, cette obligation existe. Plusieurs des déclarations citées plus haut semblent ne pas l'admettre. On verra plus loin une distinction entre l'intérêt présent et celui de l'avenir qui peut servir à l'expliquer.

Déjà, en 1910, Mgr Dadolle, évêque de Dijon, qu'on aurait plutôt rangé parmi les prélats d'esprit large, parlait en leur sens.

Enfin, l'électeur catholique est-il en présence de deux candidats qu'il sait pareillement capables de voter tout contre la religion et la famille, mais dont les programmes diffèrent sur des points d'un autre ordre?

Quoi faire en cette circonstance?

Nous ne sommes pas les partisans de ce qu'on appelle la politique du pire.

Nous ne le sommes pas davantage de ce que nous appellerons la politique du moindre mal à tout prix. Nous ne le serions qu'au cas exceptionnel — non chimérique toutefois — où le « pire » s'incarnerait dans un homme d'exceptionnelle indignité.

Hors ce cas qui ne se verra pas chez nous aux élections de demain, nous disons aux catholiques que, mis en face de deux candidats également impropres à satisfaire leurs obligatoires revendications de conscience, ils n'ont pas le droit de commettre un acte positif, et par conséquent de voter, soit pour l'un, soit pour l'autre, attendu que ni l'un ni l'autre, dans l'hypothèse, ne représentent l'espèce de *moindre mal* auquel des catholiques puissent se rallier.

Agir autrement, ce serait passer à l'ennemi : la conscience ne le permet pas.

Il arrivera, çà et là, qu'en se conformant à ces directions, les catholiques ne se battront point cette fois pour la victoire immédiate : c'est possible; mais ils prépareront d'autant mieux la victoire de l'avenir qu'ils garderont leurs troupes plus pures des malhonnêtes compromissions.

Après quoi, s'il arrive que le pouvoir tombe aux mains de ceux qu'on nomme « les plus avancés », les catholiques seront prêts à tout subir, en communauté de

sort avec tant d'autres qui réclament du concours pour défendre des intérêts, mais n'en veulent point donner pour la défense des libertés et des droits de la conscience.

Mais, ce qui est certain, c'est qu'on n'aurait pas vu tant de compromis déshonorants et de lâches abandons, si l'on s'était conformé aux conditions que le *Catéchisme électoral* met à l'application du principe. Le moindre mal, ainsi compris, diffère complètement des théories que les interprètes du ralliement nous imposèrent.

D. — *Un catholique peut-il voter pour un candidat mauvais ou pour une liste où sont inscrits des candidats mauvais afin d'éviter un plus grand mal?*

R. — Oui, sous certaines conditions et dans les circonstances ordinaires. Telle est la ligne de conduite tracée, au moins par la plupart des Docteurs (1).

D. — *Comment la légitimer?*

R. — Par application du principe d'un usage courant dans la vie : entre deux maux, qu'on ne peut éviter à la fois, il faut choisir le moindre.

Mais, dira-t-on, le moindre mal ne laisse pas d'être un mal, et il n'est jamais permis de faire un mal, quel qu'il soit, pour procurer un bien : *Pereat mundus, fiat justitia!* (2)

Nous répondons : dans l'espèce qui est ici discutée, le principe ne s'applique pas, car l'acte de voter pour un candidat moins mauvais, avec l'intention de prévenir un mal plus grave, peut se faire sans péché, voire même méritoirement. *Celui-là*, enseignent les moralistes, *agit absolument bien qui, avec une intention droite, une raison suffisante, et tout scandale écarté, produit un acte licite de sa nature, ayant deux effets immédiats : l'un bon, qu'il poursuit; l'autre mauvais, qu'il permet et tolère.*

Appliquez la règle commune, que nous acceptons telle quelle, n'ayant pas à l'établir ici; appliquez-la au cas qui nous occupe, et vous verrez qu'un électeur agit légitimement et louablement lorsqu'il donne son suffrage à un candidat mauvais pour en évincer un pire. En votant, que fait-il? Il confère la puissance législative, ce qui est bon et licite de sa nature. En choisissant un candidat qui abusera de cette puissance, de préférence à un candidat qui en abuserait davantage, il a une intention droite, car ce qu'il vise, ce n'est pas le mal, c'est la diminution du mal, et cela est bon. Enfin, il a une raison de se résigner à subir un mal grave, puisque c'est pour en éviter un énorme. Quant au scandale, des déclarations opportunes suffisent à l'écarter (3).

Par ce qui précède il est facile de voir en quoi cet électeur se distingue de celui dont nous avons parlé plus haut. Tous les deux coopèrent médiatement aux

---

1. WAFFELAERT, *l. c.*, p. 58; — NOLDIN, *l. c.*, n. 325; — GENNARI, Consult. III : *Se si possa talvolta...*, p. 26.

2. Ita HURTADO, cum aliis.

3. GENNARI, Consult. III : *Se si possa talvolta...*, p. 29-34; — DE LUGO, *De Fide*, Disp XIV, n. 161; — S. ALPH., Lib. II, n. 66; — LESSIUS, GÉNICOT, PALMIERI-BALLERINI, LEHMKULH; — BERARDI, *Praxis conf.*, n. 3167; — OJETTI, MARC, ÆRTNYS; — NOLDIN, *l. c.* — La revue espagnole *Razon y Fè*, ayant soutenu la doctrine que nous venons d'exposer, fut attaquée par Ramon Nocedal, qui en appela au Souverain Pontife. Dans une lettre à l'évêque de Madrid, en date du 20 février 1906 (*Actes de S. S. Pie X* [édit. des *Questions Actuelles*], t. II, p. 150-153), Pie X déclara que « rien n'y [dans les deux articles visés de *Razon y Fè*] a été trouvé que n'enseignent actuellement la plupart des moralistes sans que l'Eglise les condamne ». Le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, avait tenu un langage analogue, le 28 mars 1867. DEL VECCHIO, vol. I, n. 332.

lois mauvaises que feront adopter leurs élus. Mais celui qui vote pour un candidat mauvais afin qu'il fasse passer de mauvaises lois y coopère *formellement* et *rien ne peut légitimer sa conduite*. Celui, au contraire, qui vote pour un candidat mauvais afin d'empêcher un plus mauvais d'arriver au pouvoir, ne coopère que *matériellement* aux lois votées par le député qu'il a choisi, et il suffit pour le justifier d'agir ainsi qu'il ait une intention droite et une raison suffisante, tout scandale écarté.

D. — *Qu'appelle-t-on candidat moins mauvais, candidat plus mauvais?*

R. — Le candidat le moins mauvais est *celui dont l'élection causera le moins de dommage au bien public*. Et il peut se faire que, dans une circonstance donnée, l'élection d'un candidat plus avancé, qui prend des engagements sur un point déterminé, soit moins dommageable à la chose publique que celle d'un candidat moins avancé qui se refuse à toute entente (1).

D. — *Pourquoi avez-vous dit qu'il est permis de voter pour le candidat moins mauvais, mais seulement sous certaines conditions, et dans les circonstances ordinaires?*

R. — Nous avons dit :

1° Sous *certaines conditions* : *a*) On ne peut voter pour un candidat mauvais que si l'élection d'un candidat catholique est impossible (2); *b*) On ne peut porter sur une liste catholique des candidats étrangers à nos principes que si le succès d'une liste purement catholique est impossible; *c*) On ne peut jamais voter pour un candidat dit moins mauvais que son rival, si c'est un ennemi de l'Eglise ou s'il professe d'ailleurs des principes subversifs du bien public. Il n'y a pas de raison suffisante de préférer, en ce cas, le moins mauvais au pire, et l'on doit s'abstenir. Agir autrement, ce serait passer à l'ennemi.

De même que nous ne pourrions voter pour un candidat antipatriote, nous ne pouvons pas voter pour un candidat anticatholique. Et quand on allègue que, pour ruiner la Patrie ou l'Eglise, ce candidat entend user de moyens plus lents et plus doux que ceux qui sont préconisés par tel autre, on ne mérite pas d'être écouté.

2° Nous avons dit : *Dans les circonstances ordinaires*.

a) Si l'autorité légitime interdit de voter pour tel candidat mauvais, il n'est pas permis de passer outre.

b) Si l'abstention est de nature à produire un bien plus grand que le vote en faveur d'un candidat mauvais, sinon immédiatement, du moins dans un avenir plus ou moins rapproché, il est évident que la question change et qu'il y a obligation de s'abstenir.

c) Les catholiques ne doivent pas lutter seulement lorsqu'ils aperçoivent la victoire immédiate, ils doivent lutter toujours, et ils prépareront d'autant mieux le succès de l'avenir qu'ils tiendront leurs troupes éloignées des compromissions malhonnêtes. Les votes sans honneur finissent toujours par être sans profit (3).

1. Vermeersch, *l. c.*, n. 88, in medio : « Fieri potest ut electio personae in se pejoris (v. g. socialistæ) minus videatur damnosa quam personæ adscriptæ partibus magis temperatis Liberalismi. Quia autem ex bono communi res est æstimanda persona in se pejor dicenda est, hoc casu, minus indigna ».

2. Une première condition pour appliquer cette règle en conscience paraît donc être d'avoir fait le possible pour susciter des candidatures catholiques. Or, le plus souvent, non seulement on ne s'en mettait point en peine, mais on s'y opposait sous le prétexte que de telles candidatures nuiraient au lieu de servir. On pourrait demander, par exemple, même aujourd'hui, ce qui a été tenté pour susciter et organiser les forces catholiques dans tel diocèse, le seul heureusement, dont la *Semaine religieuse* déclare en 1914, comme M. Vanneufville en 1906, que c'est folie de ne pas appuyer le clan des Briand et des Barthou.

3. Gennari, *l. c.*; — Waffelaert, p. 58.

D. — *Peut-il être obligatoire de voter pour un candidat relativement moins mauvais, dans les circonstances et sous les conditions où il est permis de le faire?*

R. — Oui, toutes les raisons alléguées contre l'abstention s'appliquent dans ce cas.

Quelle que soit théoriquement la valeur — et elle est considérable — de cette décision, — les conditions posées en rendront d'ailleurs l'application rare. Sont-ils nombreux, les candidats tenant pour l'organisation laïque de la société, qui consentiraient à prendre des engagements pour l'abrogation de telle ou telle loi votée, à user de tout leur pouvoir pour faire restituer aux pères de famille leurs droits imprescriptibles dans l'éducation de leurs enfants?

Il y a une autre considération, insinuée plus haut, qui doit aussi entrer en ligne de compte et dont on a généralement fait peu de cas. Elle devrait toucher surtout les ralliés et les libéraux qui s'en faisaient arme avec ostentation, en la détournant, il est vrai, de son meilleur usage : leur politique, disaient-ils, n'était pas une politique de résultats immédiats, ce qui devait s'entendre de ses résultats pour la cause religieuse, tandis qu'ils sacrifiaient tout à en obtenir sur l'heure de politiques. C'est la considération de l'*avenir*.

Elle est touchée dans les dernières lignes citées du *Catéchisme électoral* et dans la lettre antérieure de M. Dadolle. Tout n'est pas, il s'en faut bien, dans l'éloignement actuel de candidats mauvais par le vote en faveur de candidats moins mauvais, du moins par l'étiquette, et de libéraux qui, malgré des intentions plus conciliantes ou sincères, consolideront, en fait, par leur abstention tout au moins, par leurs votes mêmes, souvent donc par une coopération positive, un régime sectaire. Les catholiques ont autre chose à envisager. C'est ce que Mgr l'Evêque de Valence expose avec lucidité dans sa lettre citée plus haut.

VI. — Si l'on est *uniquement en face de candidats* résolus à voter des lois contraires aux libertés religieuses, de *candidats mauvais*, mais *à des degrés différents*, que devra-t-on faire?

Devra-t-on s'abstenir, — mettre un bulletin blanc, — se rallier sur un nom catholique, même sans espoir de succès, — ou voter pour le moins mauvais des candidats en présence?

Théoriquement, d'abord, entre deux candidats mauvais, mais à des degrés divers, on peut voter pour le moins mauvais. Ce n'est pas alors pour lui, en réalité, que l'on vote, mais contre l'autre. En votant, on empêche un plus grand mal, sans cependant participer moralement au moindre; on ne vote pas en vue du mal que fera le candidat moins mauvais, mais en vue d'empêcher son concurrent d'accomplir un plus grand mal : le vote a un bon résultat. Et, si le candidat le plus mauvais était un chef de parti très influent, et si, en l'empêchant de passer, on donnait à son parti un coup fatal, ce serait un motif de plus de voter pour son concurrent.

Toutefois, *dans la pratique*, il pourra y avoir lieu de modifier cette première solution purement théorique. Dans la pratique, en effet, la question devient très complexe et des plus délicates : car elle peut, selon les circonstances, revêtir une

foule de nuances et d'aspects divers. Nous croyons bien difficile, pour ne pas dire impossible, de tracer des règles toujours applicables, des règles inflexibles et absolues.

Quelques réflexions, cependant, ne seront pas inutiles.

Il faudra, dans la pratique, s'inspirer de deux considérations : les résultats immédiats et les résultats futurs; le présent et l'avenir.

Dans le présent, avant de voter pour le candidat moins mauvais, il faudra tout tenter pour obtenir de lui, en échange des voix qu'on lui promettra, le maximum possible d'engagements utiles. Si l'on ne peut en obtenir directement en faveur des intérêts religieux, on s'efforcera d'en obtenir en faveur d'intérêts patriotiques, sociaux, ou de liberté d'ordre général, qui auraient indirectement une heureuse influence sur la religion.

Il faudra s'assurer aussi que le candidat est réellement moins mauvais, et qu'il résultera de son élection un mal vraiment moindre que de l'élection de son concurrent. Car, si de l'élection de l'un ou de l'autre devait résulter le même mal sous des formes différentes, on ne pourrait voter pour aucun.

D'autre part, avant de voter, il faudra considérer également l'*avenir* : il faudra songer à l'effet produit dans l'opinion et aux conséquences qui découleront du vote des catholiques pour le candidat moins mauvais. On devra se demander s'il n'en résultera pas un certain désarroi dans l'opinion, un certain scandale même; si les catholiques n'en seront pas découragés, amoindris dans leur dignité, émiettés dans leur union.

On devra se demander s'il n'y aurait pas avantage, pour l'avenir, quitte à subir un échec dans le présent, à se compter sur un nom franchement catholique, à demeurer ainsi unis ostensiblement, afin de donner aux catholiques conscience de leur force et de préparer un succès pour plus tard. Si les catholiques refusent leur voix à tout candidat qui ne leur ferait pas des concessions positives en prenant au moins un minimum d'engagements envers eux, n'obligeront-ils pas, tôt ou tard, leurs adversaires à compter avec eux?

On comprend la gravité et la délicatesse de ces considérations, dont les unes militent dans un sens et les autres dans un autre, et l'on ne s'étonnera pas de voir les meilleurs esprits, les hommes les plus irréprochables et les plus dévoués aux intérêts religieux de la France se partager à ce sujet en diverses opinions; d'autant plus qu'une foule de circonstances, de lieux et de personnes, peuvent encore venir modifier bien souvent les données et les solutions du problème.

Qu'on se garde toutefois de conclure, dans ces divers cas, à l'indifférentisme en matière de vote. Mais, au contraire, que chacun pèse avec plus de soin encore, devant sa conscience et devant Dieu, la gravité de l'acte qu'il va accomplir et les raisons qui peuvent l'incliner dans un sens ou dans l'autre...

Enfin, pour clore cette imposante série d'actes épiscopaux, Mgr Izart, évêque de Pamiers, qui avait adhéré à la lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, a pris dans son diocèse une initiative plus marquée que celle d'aucun de ses vénérables collègues, en se prononçant sur les candidatures elles-mêmes, et il a dit nettement à ses fidèles qu'ils ne pouvaient pas voter pour M. Delcassé. Voici sa note officielle.

On nous demande de divers côtés quelle attitude doivent tenir les catholiques et particulièrement les prêtres dans les élections de dimanche prochain.

L'autorité diocésaine a le devoir de répondre :

1° *Dans l'arrondissement de Pamiers*, ils ont un candidat qui peut justifier leurs préférences.

2° *Dans l'arrondissement de Foix*, l'unique candidat qui sollicite leurs suffrages ne donne aucune garantie à la cause religieuse, l'une de celles qui doivent préoccuper les catholiques et les prêtres parmi les divisions politiques des partis. La rupture avec le Saint-Siège, la loi de Séparation, la confiscation des biens d'Eglise et toutes les lois de laïcité, si attentatoires aux droits de la conscience chrétienne, ont trouvé dans cet unique candidat un partisan toujours résolu à dépouiller les catholiques de leurs libertés.

En conséquence, les catholiques ont le devoir de s'abstenir ou de voter blanc. Quant aux prêtres, ils compromettraient inutilement leur autorité morale en prenant part, sous une forme quelconque, au scrutin du 26 avril.

3° *Dans l'arrondissement de Saint-Girons*, si l'on apprécie en eux-mêmes et sans souci aucun des personnes les programmes des deux candidats et les explications publiques complémentaires qu'ils en ont données, l'impartialité oblige à reconnaître que les catholiques peuvent se former la conscience et fixer librement leur choix.

En conséquence, nous leur disons de voter sous leur responsabilité personnelle. en souhaitant que l'avenir ne leur apporte pas de nouvelles déceptions.

Toutefois, les divisions de parti sont telles et la présence, dans chaque groupement politique, d'honnêtes gens et de bons chrétiens est si manifeste, que l'autorité diocésaine ne verrait pas sans un grand déplaisir MM. les ecclésiastiques prendre part, directement ou indirectement, aux prochaines luttes électorales.

Les intérêts supérieurs de la religion n'étant pas en jeu, ils compendront que leur ministère de pacification doit les tenir éloignés du scrutin.

V

Un autre signe de résurrection, ce sont les candidatures franchement catholiques.

Certes, nous sommes loin d'en avoir vu surgir partout, comme on l'aurait souhaité. Il aurait fallu pour cela une préparation à la lutte faite à temps, une organisation de nos forces qui, dans nombre de diocèses, n'existe pas encore ou ne s'y trouve que confuse. Le chaos dans lequel nous avons longtemps vécu n'est pas encore démêlé. Il reste beaucoup de nuages à dissiper dans l'atmosphère, beaucoup d'erreurs et de préjugés à vaincre, beaucoup de passions à calmer. Néanmoins, si l'on compare la période actuelle aux précédentes, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle s'en distingue par un nombre respectable de professions de foi catholiques dont on trouve à peine quelques exemples dans le passé.

Honneur à ces candidats! C'est un nouveau livre d'or à dresser sommairement à leur éloge, pour l'exemple de tous et pour la confusion de plusieurs dont la place aurait dû être au premier rang parmi eux.

Je cite sans ordre et seulement par extraits.

Je mets cependant en première ligne M. J. Delahaye, contre lequel tant d'intrigues se sont nouées parmi les catholiques. Il a donné d'un mot, dans sa profession de foi, la formule la plus pleine :

Au point de vue religieux, mon programme est celui de nos Evêques, sans réserves ni réticences.

Et il signe : *Candidat catholique avant tout.*

M. Louis Réjou, dans l'arrondissement de Nontron :

Ceci dit, je m'explique, et sans détours, sur les caractères de ma candidature. Elle est tout d'abord une candidature *Catholique!* — Oui, *Catholique!* Car je suis *Catholique!* Je m'en honore et m'en glorifie!

Mais est-ce que vous ne l'êtes pas tous, ou presque tous, *Catholiques?* Est-ce que vous rougissez de faire baptiser vos enfants? De faire bénir vos mariages? De prier et faire prier pour vos morts? — Non, n'est-ce pas? — Alors, pourquoi refuseriez-vous votre suffrage à celui qui a la probité d'affirmer ouvertement, hautement sa foi, qui est la vôtre?...

Oh! je sais! Une poignée de francs-maçons va me traiter de « *clérical* », partisan du « *gouvernement des curés* ». — Vous laisserez-vous indéfiniment prendre à cette piperie des mots, à ce spectre clérical qu'agitent les politiciens radicaux et francs-maçons pour amuser les badauds, pendant qu'ils se livrent à des opérations fructueuses pour eux et ruineuses pour la France?

Qu'avez-vous gagné à la dispersion des Congrégations qui élevaient *gratuitement*, sans qu'il en coutât un centime à l'Etat, des millions d'enfants du peuple? — Qu'est devenu le fameux milliard que Waldeck-Rousseau faisait luire mensongèrement aux yeux des ouvriers, comme devant alimenter la caisse des retraites ouvrières?...

Qu'avez-vous gagné à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sinon l'obligation de refaire, avec votre argent, le traitement supprimé de vos prêtres?

De quelque côté que nous nous tournions, sous prétexte de lutte contre le cléricalisme, nous ne voyons que tromperie et mensonge, pillage et gaspillage.

Voilà pourquoi j'entends donner à ma candidature un caractère nettement et fièrement Catholique. D'où il faut déduire que je revendique énergiquement :

1° La révision des lois sectaires, scolaires ou autres.

2° La pleine liberté du culte catholique, qui est celui de l'immense majorité des Français;

3° La reconnaissance légale du droit de contrôle des parents sur l'éducation de leurs enfants à l'école publique;

4° La liberté d'enseignement franche et complète, et non hypocrite à la manière des Clémenceau et des Buisson;

5° La répartition proportionnelle du budget de l'Instruction publique entre toutes les écoles publiques ou privées, au prorata du nombre de leurs élèves;

6° La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, pour le bien commun du pays et de l'Eglise, ainsi d'ailleurs que le réclament des républicains comme MM. Leygues, Deloncle, Hannotaux, etc...

M. René Caron, dans le Doubs :

Catholique convaincu, je tiens à affirmer, en sollicitant vos suffrages, mes sentiments politiques et religieux. Tous les Français, quelle que soit la confession à laquelle ils appartiennent, *ont droit à la liberté du culte;* aucun d'eux ne doit être mis à ce sujet hors du droit commun. Qu'*ils puissent s'associer librement dans un but religieux* sans que le gouvernement, dont la mission est de maintenir l'ordre et l'harmonie en faveur de tous et non contre quelques-uns, puisse apporter à ces associations d'autres restrictions que celles admises pour l'universalité des citoyens. Qu'*ils aient ou gardent le droit de posséder leurs églises et les édi-*

fices nécessaires à l'exercice du culte. Tels sont mes sentiments en matière religieuse.

Tous les gouvernements du monde, même protestants, ont *leurs représentants près du Vatican,* la France ne doit pas se trouver dans une situation inférieure. Au reste, c'est la seule manière de sauvegarder ce qui subsiste encore de notre influence en Orient. Des républicains avancés l'ont reconnu récemment.

Partisan résolu de la liberté d'enseignement, je la défendrai opiniâtrément. Le seul droit de contrôle que je reconnaisse au gouvernement consiste dans la collation des diplômes et la surveillance des conditions d'hygiène et de la moralité de l'enseignement. *C'est pourquoi j'estime que les parents dont le devoir est d'élever et de nourrir leurs enfants doivent pouvoir contrôler cet enseignement.* Nous avons le devoir avec le droit de garantir la conscience de nos enfants de toute atteinte. S'il existe un Conseil de l'école, les parents y ont leur place de droit. D'ailleurs, cette coopération de la puissance paternelle et de la capacité pédagogique du maître est le seul mode qui permette de donner une véritable éducation aux enfants de France.

M. le lieutenant-colonel du Halgouët, député sortant, à Redon :

Sur les *questions scolaires, liberté d'enseignement, liberté du père de famille,* je veux, vous le savez, la *liberté la plus entière pour tout le monde. Les vœux de l'Union Catholique sont les miens.*

J'ai donc voté contre cette œuvre vaine et tyrannique que l'on appelle « *défense laïque* »...

M. Dubois-Fresnay, à Château-Gontier :

Candidat d'*Alliance Catholique,* je considère d'abord la *question religieuse :* Sans Religion, point de vraie Morale; sans Morale, point de bons Citoyens, point de Famille, point d'Ordre social.

La *neutralité* est une *utopie.* De l'aveu même de ceux qui prétendent l'imposer, elle est *impossible.* Il faut donc en finir avec une *imposture* qui marque l'avant-dernière étape sur la voie du paganisme. Il est urgent de soustraire l'enfant à un joug devenu dangereux, et de le retenir étroitement sous l'influence saine et légitime de la Famille.

Le sectarisme le plus bas, le plus haineux, a été chez nous, érigé en système de gouvernement; cet état de choses a déterminé une crise funeste dont la France a pâti cruellement.

Le salut est dans le retour aux traditions religieuses du passé!

M. Violle, à Lorient :

Je vous dois l'exposé très bref de mon programme : *Breton et Morbihannais* comme vous, je suis tout à la fois *catholique convaincu* et *républicain sincère.*

La *France* doit rétablir avec le *Vatican* les relations qu'y entretiennent toutes les autres grandes puissances.

La *Liberté d'enseignement* doit être intégralement maintenue.

M. de Mun, à Morlaix :

Electeurs,

Pour la sixième fois depuis vingt ans je me présente à vos suffrages et je vous demande le renouvellement de mon mandat. Vous connaissez mon programme poli-

tique. Il se résume en une idée fondamentale, la défense de la *religion*, de la *patrie* et du *peuple* sur le terrain républicain.

La *religion* est persécutée par des ennemis du christianisme.

Le clergé et les fidèles, depuis la loi de Séparation, peuvent être, à tout instant, chassés de leurs *églises*. Je demande qu'un statut légal, établi d'accord avec le Pape, leur en assure la *pleine et libre jouissance*.

L'ouverture et le fonctionnement des *écoles libres* sont soumis à des lois vexatoires et à des règlements arbitraires. Je demande une législation qui leur garantisse l'*entière liberté*, en particulier pour le choix des maîtres et des maîtresses.

Dans les *écoles publiques*, la *neutralité* promise par la loi est trop souvent violée et l'enseignement des *devoirs envers Dieu*, inscrit dans les programmes officiels, est supprimé en fait, au mépris du *droit des familles chrétiennes*, que les nouveaux projets de *défense laïque* méconnaissent plus gravement encore. Je demande que ce droit soit respecté et protégé.

M. de l'Estourbeillon, à Vannes :

Pour la sixième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Tous vous me connaissez. — Vous savez quel est mon programme.

Je *veux* le respect des droits des Catholiques et la liberté religieuse sans entraves et largement pratiquée.

Je veux dans sa plénitude le respect de la Liberté d'Association pour tous.

Je *veux* la Liberté d'enseignement à tous les degrés ; le droit imprescriptible pour les pères de famille, d'élever et faire instruire leurs enfants comme bon leur semble.

Je *veux* une équitable répartition des subventions budgétaires, au prorata de leur nombre, entre les enfants de toutes les écoles.

M. de Laborie, à Agen :

Royaliste de toujours, je suis, avant tout, *profondément Catholique*.

Pour l'instant, réservant la question politique qui n'est point directement en jeu, je ne veux me préoccuper que de vos intérêts de l'ordre le plus élevé et j'arbore d'une main ferme, pour le tenir bien haut, le drapeau *de Dieu, de la Religion nationale et de la Patrie*.

C'est donc exclusivement comme Catholique et Patriote que je me présente à vous.

Comme Catholique, je suis :

1° Pour la paix religieuse par la révision des lois ayant porté atteinte à nos droits et à nos libertés.

2° Pour la reprise des relations diplomatiques avec le Pape, Pontife et Roi des âmes catholiques, afin que la France conserve ses droits séculaires et reprenne son rang à la tête des nations.

3° Pour la liberté des Associations religieuses.

4° Pour la liberté de l'Enseignement, celle des pères de famille d'élever chrétiennement leurs enfants et l'obligation, pour l'école laïque, de se conformer aux programmes officiels existant encore et qui devraient être observés, en enseignant aux enfants, tout au moins, leurs devoirs envers Dieu.

5° Pour la répartition proportionnelle scolaire, estimant que, tous payant l'impôt, tous les enfants de France ont droit indistinctement à leur part proportionnelle du budget de l'Instruction publique dans les subventions et secours.

6° Pour la liberté complète du culte à l'intérieur de nos églises et à l'extérieur.

Le lieutenant-colonel en retraite Boutié, à Toulouse :

Ceux qui ont un peu de sang dans les veines, un peu de patriotisme au cœur, le désir bien ancré d'arracher la France à l'ornière, voteront pour moi à quelque parti qu'ils appartiennent, car *c'est le catholique et le patriote qui se présente, et non pas l'homme d'un parti.*

Comme catholique, *je demande la paix religieuse, la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, le retour d'une entente de l'Etat avec le Chef de l'Eglise.*

Le marquis de Juigné, député sortant, à Paimbœuf :

En bon catholique, je me suis élevé contre des lois qui, sous prétexte de défense laïque de l'école, sont un acheminement vers l'atteinte à la liberté des pères de famille.

Le premier de nos droits est de pouvoir élever nos enfants dans les principes religieux et sociaux qui sont les nôtres.

Le duc de Rohan, à Ploermel :

Tous, vous me connaissez;

Tous vous savez que par-dessus tout et avant tout, je suis *patriote, catholique, Breton loyal et franc!*

Mon programme est net et précis :

Je suis partisan :

de la reprise immédiate de nos relations diplomatiques avec le Souverain Pontife. Tout l'exige, notre foi, nos intérêts moraux, notre influence séculaire, notre bon renom dans le monde, la défense de notre prépondérance matérielle;

Je veux :

La liberté d'association, le respect des volontés sacrées de nos morts;

La liberté de conscience, absolue, entière, conforme à tous nos droits et à tous nos devoirs de chrétiens irréductibles;

La liberté de l'école, des pères de famille, des maîtres et maîtresses de nos chers enfants assurée par la répartition de *toutes* les ressources du budget de l'instruction publique à *toutes* les écoles proportionnellement au nombre des élèves qui les fréquentent;

Le comte de Hercé, député sortant à Mayenne :

Au Parlement, mes votes sont les meilleurs garants de la loyauté et de la pondération de mes actes.

Il ne peut en être relevé un seul qui ne soit inspiré par le souci constant de défendre *les libertés religieuses, les droits des ouvriers, les intérêts agricoles*, de donner *au commerce et à l'industrie l'essor et la vitalité dont ils ont besoin.*

C'est ainsi que j'ai refusé de voter les Lois contre les pères de famille leur enlevant le droit sacré et inaliénable de faire instruire leurs enfants comme le leur commande leur conscience, et que j'ai été l'adversaire irréductible de toutes les propositions de nature à accroître les divisions dans un pays où l'union entre les bons citoyens est plus que jamais nécessaire.

...Député *catholique, agricole et libéral;* tel j'ai été et tel je serai.

M. Reverchon, à Lons-le-Saulnier :

Si vous m'accordez votre confiance, voici ce que je demanderai au Parlement :

... La *liberté absolue de conscience* et la facilité pour tous, en particulier pour les pauvres, les soldats et les malades, de remplir leurs devoirs religieux.

La *liberté complète de l'enseignement* à la seule condition pour les maîtres de remplir les conditions générales de capacité et de moralité.

... Le *rétablissement des relations diplomatiques avec le Pape*, relations qui sont aussi indispensables à la République que celles avec Guillaume II et le Grand Turc.

... A ceux qui ne me connaissent point je dirai simplement :

Je me présente à vous comme *Catholique* et *Indépendant*.

Et c'est comme Catholique et Indépendant que je réclame pour tous indistinctement la liberté, la tolérance et la justice.

Le comte de Gouyon, à Vannes :

... J'ai souffert avec vous, en catholique fervent, de ce crime sans nom et sans précédent dans l'histoire des peuples : celui d'une nation qui renie officiellement Dieu.

Comme vous j'ai vu l'Eglise menacée dans son enseignement, dans sa morale, et dans ses temples, dans ses biens et dans son existence même.

... Attaché, plus que jamais, à cette religion persécutée, j'accepte de tout cœur et m'engage à soutenir le programme des revendications de l'Union Catholique.

M. Paul Descq, à Versailles :

... Je me déclare nettement catholique. Je suis de ceux qui ne consentiront jamais à rougir de la foi de leurs pères. Pour cette antique foi de l'âme française, je ne me lasserai jamais de réclamer la paix et la liberté...

A Saint-Affrique, M. Léonce de Castelnau signe sa belle profession de foi : *Candidat catholique antiblocard.*

M. A. de Baudry d'Asson, dans la 2e circonscription des Sables d'Olonne :

Je vous déclare tout d'abord avec fierté que je suis *Catholique* avant tout et par-dessus tout.

C'est vous dire que je veux travailler avec *tous ceux* qui respectent la religion, *quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent*, au *triomphe* de *l'Eglise catholique* et *au salut* de la *France!*

Avec tous les *honnêtes gens* je veux demander et poursuivre énergiquement *l'abolition* des lois *persécutrices* qui font *mentir* la devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité.* Vous connaissez ces odieuses lois d'exception, faites par une majorité sectaire et grâce auxquelles on a *chassé* de France les *Religieux; arraché* le *Crucifix* des Prétoires; *privé* les *mourants* dans les hôpitaux de l'assistance si consolante du *prêtre*, et les *malades* des *soins* si dévoués des « *Bonnes Sœurs* »; *volé* les biens du Clergé; *fermé 25.000 écoles* et d'innombrables établissements de charité où des milliers d'enfants pauvres, d'orphelins et de vieillards trouvaient asile; *refusé* aux *élèves* des *écoles libres* la part à laquelle ils ont droit, comme les autres, dans la distribution des secours scolaires; et enfin, ces derniers jours, *décrété l'amende et la prison* contre les *parents* et les protecteurs de l'enfance.

M. Ybarnégaray, à Mauléon :

Catholique, fidèle à la vieille devise de nos pères : « Eskualdum fededum ».

vous me verrez au premier rang des défenseurs des revendications catholiques, parmi ceux qui croient que l'ordre et la morale sont les plus fermes bases de la société, et que sans eux il ne saurait y avoir que dissolution et anarchie.

... Je revendiquerai pour tous les citoyens la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement. Je demanderai donc l'abrogation des lois de persécution religieuse et de spoliation à l'aide desquelles les sectaires ont chassé les congrégations et volé les biens ecclésiastiques. Je demanderai également l'application, dans les écoles laïques, des programmes scolaires officiels, et la répartition, entre toutes les écoles, libres et publiques, proportionnellement au nombre de leurs élèves, des fonds du budget de l'instruction publique et des secours accordés aux enfants indigents par les départements et les communes;

Enfin, pour donner à l'Eglise un statut légal, pour permettre le règlement des multiples difficultés créées par la Séparation des Eglises et de l'Etat et pour assurer le maintien des droits de la France en Orient, je proposerai le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican.

M. Antier, au Puy :

Ma candidature est d'abord une *protestation contre la Politique antireligieuse* pratiquée ces dernières années, contre les lois sectaires et spoliatrices qui se sont succédé sans interruption sous le régime radical et blocard qui nous gouverne.

Nous avons vu le Christ chassé des écoles, des tribunaux, des hôpitaux, les congrégations religieuses dispersées et dépouillées; nous avons vu expulser de France, comme s'ils n'étaient pas de bons Français, ces Frères et ces Sœurs admirables, dont l'unique souci était d'instruire nos enfants, de soigner nos malades et nos pauvres, et à qui on ne pouvait reprocher que leurs vertus et leurs bienfaits.

Je ne saurais reconnaître l'intangibilité des lois qui nous ont injustement privé des libertés d'association et d'enseignement.

Je ne viens pas vous faire de vagues déclarations d'un catholique résigné aux méfaits accomplis par la franc-maçonnerie. Je viens vous dire : « Réparons les atteintes portées à la liberté et à la justice; que les frontières s'ouvrent aux religieux exilés; que l'enseignement soit réellement libre; que l'Etat règle avec le Pape, dans une entente loyale, le statut légal de l'Eglise en France, et que les catholiques cessent d'être marqués à l'égard des emplois public, d'une note de défaveur.

M. Malartre, à Yssingeaux :

J'adhère de toutes mes forces au programme Catholique développé dans l'admirable lettre de nos Evêques, et je veux, dans cet ordre d'idées :

Le rétablissement des rapports entre la France et le Saint-Siège.

La fin de la persécution religieuse.

La liberté de conscience.

La liberté d'enseignement à tous les degrés.

La liberté d'Association et du Culte par la *révision* des lois qui ont porté si gravement atteinte à ces libertés essentielles.

La répartition proportionnelle des fonds des communes, du département et de l'Etat, en faveur de toutes les écoles.

M. Groussau, député sortant, à Lille :

J'ai toujours mis au premier plan la revendication des libertés religieuses. Main-

tes fois, j'ai réclamé la liberté de conscience et le libre exercice de la religion pour ceux qui en sont trop souvent privés, je veux dire : les fonctionnaires, les pauvres, les soldats, les marins.

La liberté des associations ne peut être refusée plus longtemps aux religieux et aux religieuses.

Nul n'ignore comment ont été injustement rompus les rapports de l'Etat avec l'Eglise. Il est inadmissible que la France catholique puisse rester sans représentant auprès du Saint-Siège : la reprise des relations avec le Chef suprême de l'Eglise est indispensable à la pacification intérieure et aux intérêts extérieurs de la France.

Soit au sein de la Commission de l'enseignement, soit dans les débats de la Chambre, j'ai combattu la première tentative de monopole de l'enseignement, lutté contre d'autres projets odieux, soutenu les droits imprescriptibles des parents et défendu l'âme de vos enfants.

Les écoles libres ont droit à l'équité et à la justice. Il m'a été donné de porter à la tribune la question de la répartition proportionnelle des crédits entre les écoles publiques et les écoles privées. D'un autre côté, j'ai protesté contre l'abominable refus de faire participer les élèves indigents des écoles privées aux secours des caisses des écoles.

Quant aux écoles publiques, j'ai demandé que l'enseignement n'y fût pas contraire aux sentiments chrétiens des familles et j'ai bataillé contre trois ministres de l'Instruction publique pour que le programme officiel qui exige de parler, dans le cours de morale, des devoirs envers Dieu, fût réellement appliqué. Quels sont les parents de cette région qui ne partagent pas mon avis?

M. Maisonnier, à Pau :

On me connaît comme un homme profondément religieux; je n'en rougis pas. De bons amis me disent : « N'en parlez pas! c'est maladroit; vous allez faire peur. » Et je réponds : « Merci de vos bons conseils. Laissez-moi donc m'inspirer de moi-même. La ville de Pau me connaît comme un catholique convaincu. En disant à mes concitoyens que je me présente comme tel, je ne leur apprendrai rien et non seulement je ne leur ferai pas peur en le leur disant, mais ils m'approuveront de le leur dire moi-même. Ils me sauront gré de ma franchise. (Vifs applaudissements).

... Tout mon programme tient dans cette formule : je veux pour les catholiques français toutes les garanties que les catholiques trouvent à l'étranger dans les pays non catholiques. Ni plus ni moins.

L'Eglise a besoin d'un statut qui lui garantisse ses libertés essentielles. Ce statut qui lui fait défaut, je le réclame pour elle.

J'estime que le gage de la pacification sera pour la France de renouer les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. On commence à en parler. Je me rallie à cette politique.

Toutes les questions des Congrégations trouveront par ce moyen leur solution la meilleure et la plus rapide.

Je suis partisan de la liberté d'enseignement, je l'ai assez de fois proclamé et je désire la répartition proportionnelle dans toutes les écoles.

Je ne prétends violenter la conscience de qui que ce soit, mais je tiens essentiellement à ce que nos consciences chrétiennes soient également respectées.

Tel est, messieurs, tout mon programme sur ce point, et je suppose qu'il n'a vraiment rien d'excessif en ses prétentions. (Applaudissements).

M. Corbel, à Châteaulin :

Partisan du *droit d'association* pour tous, pour les catholiques congréganistes comme pour les autres, et de la *répartition proportionnelle scolaire* (les écoles privées participant au budget en proportion du nombre de leurs élèves); partisan du *rétablissement des rapports de l'Etat avec le Vatican*, gage de la pacification religieuse en France et sauvegarde de notre protectorat en Orient...

M. Huon de Penanster, à Lannion :

Catholique convaincu, je veux qu'un statut légal garantisse, avec la liberté du culte, l'entretien des édifices qui y sont consacrés et la reconnaissance de sa hiérarchie; cette consécration légale, nécessaire pour assurer à l'intérieur la paix religieuse, ne l'est pas moins pour l'exercice de l'influence française en Orient.

Père de famille, je n'accepterai jamais que l'Etat veuille substituer son autorité à la nôtre en instruisant nos enfants dans les principes matérialistes et athées, et en transformant le foyer familial en un lieu de luttes quotidiennes.

M. Chaillouet, à Saint-Amand :

Je sais fort bien que si, d'elle-même, une candidature catholique ne peut recueillir qu'un nombre modeste de suffrages, à plus forte raison, une candidature surgissant à la dernière heure.

... J'ai voulu seulement que les électeurs catholiques ou simplement honnêtes de la région puissent se grouper sur un autre nom que celui d'un candidat plus ou moins fantaisiste.

... Non seulement, nous ne sommes point morts et nous ne sommes point finis, mais les instances de nos amis ont fait que je me suis levé, avec, en mains, comme drapeau, le drapeau catholique.

C'est trop tard, je le sais, pour réunir les milliers de voix que j'aurais pu obtenir en allant dire au peuple ce que, nous autres catholiques, nous avons d'amour pour lui, au fond du cœur, et de quelle duperie il est la victime, quand il fait confiance à des francs-maçons ou à des socialistes (1).

M. Barbe, à Villeneuve-sur-Lot, se déclare « catholique militant et royaliste impénitent », « partisan du maintien intégral de la loi Falloux ».

M. Bruyère, à Valence :

Catholique, je le proclame bien haut, tout en respectant sincèrement les croyances de ceux qui ont une autre religion.

J'ai défendu les Congrégations, nos biens religieux, la liberté du culte, et je suis fier des condamnations que j'y ai récoltées.

Je veux la paix religieuse, une situation définie et légale, reconnaissant pleinement les droits de la religion catholique. Je veux la liberté d'enseignement complète....

A Tours, MM. de Cardonne et Nicot ont fait leur le programme de la *Fédération catholique* de ce diocèse qui, après avoir affirmé que la croyance religieuse est la base indispensable de toute morale, sociale aussi bien qu'individuelle, revendique :

1. Cette candidature de la toute dernière heure a recueilli 1713 voix. Celle de M. de Villermont, se présentant aussi dans les mêmes conditions, comme candidat catholique à Vierzon, en a obtenu 1755. Ni progressiste, ni libéral, disait celui-ci, catholique seulement.

1° L'abrogation des lois contraires à la liberté religieuse;

2° Le respect de la liberté de conscience et du culte;

3° Le respect de tous les droits du père de famille dans l'éducation de ses enfants, en particulier au point de vue de l'enseignement moral et religieux, et la garantie de la Liberté d'enseignement par la Répartition proportionnelle scolaire.

4° L'application énergique des lois réprimant les outrages aux bonnes mœurs et l'excitation à l'immoralité;

5° La reprise des relations officielles de l'Etat français avec le Souverain Pontife, reconnue même par des radicaux notoires comme nécessaire à l'intérêt national et au maintien de l'influence française en Orient (1).

M. Piou, le Président de l'Action Libérale, termine sa profession de foi par ce cri : « La Lozère aux catholiques! » Mais le morceau lui-même est remarquablement terne. Vers la fin seulement, et après avoir dit que la paix intérieure du pays dépend d'une révision de la Constitution, M. Piou ajoute ces deux lignes prudemment tournées :

Elle dépend aussi d'un sincère respect des consciences, de la révision des lois sectaires, du rétablissement des rapports réguliers avec l'Eglise et son Chef.

Dans la première circonscription des Sables d'Olonne, son lieutenant, M. Henri Bazire, tout en se disant catholique, mais évitant de donner cette marque à sa candidature de « républicain libéral », dose avec le même soin ses formules :

Catholique, vous disai-je, il y a quatre ans, je veux la liberté pour moi, *et la voulant pour moi, je la veux aussi pour les autres...* (On est libre de ne voir là que l'expression d'un faux libéralisme). Je ne laisserai pas *diminuer* encore la liberté d'enseignement (?) et je combattrai de toutes mes forces les projets qui violent les droits sacrés des pères et des mères de famille.

Avec un « loyal accord entre l'Etat et l'Eglise », c'est tout son programme de revendications.

L'*Univers*, dans ses statistiques, compte une centaine de candidatures catholiques. C'est un nombre assurément médiocre. Il y aurait d'ailleurs une importante distinction à faire, comme on le voit par l'exemple de M. Bazire, entre les candidats qui se bornent à affirmer leur foi personnelle sans en faire la base de leur programme, et ceux qui font des professions de foi catholique. On dira même, et je n'y contredirai pas, que parmi les uns ou les autres, plus d'un, peut-être, faisait montre intéressée de ses convictions. C'est néanmoins un heureux résultat qu'ils en aient éprouvé la nécessité. Et il y a une contre-partie : plusieurs aussi valent mieux que leurs déclarations; ici l'intérêt électoral portait à parler, là on a estimé qu'il commandait la réserve.

1. M. de Cardonne a obtenu 1987 voix ; M. Nicot, 1912.

Un bon nombre d'autres, de convictions très incertaines, se sont prononcés, au moins en termes généraux, pour la liberté religieuse. Nous n'avions pas à en faire état.

Nous n'avons relevé, et probablement pas sans omissions que celles, exemptes de compromission et d'allure décidée. Plusieurs députés catholiques sortants, tels que M. Taudière, dont la mort récente est une grande perte, MM. de Kernier, de Fontaines, de Gailhard-Bancel, etc..., étaient assez connus par leurs services pour n'avoir pas besoin de prendre des engagements ou de renouveler des déclarations expresses.

Mais il y a aussi nombre de candidats connus pour catholiques pratiquants dont le silence ou les réticences paraîtront regrettables, si, au lieu d'envisager seulement leur intérêt personnel et le petit avantage de leur succès escompté, on regarde les choses du point de vue plus élevé que signalait la lettre de Mgr l'Evêque de Valence. D'autres, en formulant les revendications nécessaires, n'ont pas su s'abstenir de le faire au nom des principes du libéralisme, à l'heure où l'affirmation des principes vrais qui peut seule produire de bons résultats est devenue si indispensable. C'est là que se manifeste la persistance du mal : *Usquequo claudicatis in duas partes?*

M. Marcel Sembat écrivait récemment dans l'*Humanité* sous ce titre « *La Frousse* » :

J'ai lu tous les manifestes!

Ce qu'il y a de plus manifeste dans les manifestes, c'est une peur de tous les diables!

Quelle frousse, mes amis, quelle frousse!

Lisez-moi tous ces grands appels au pays! C'est écrit avec une plume d'oie par des gens qui ont la tremblote.

On sent que derrière le secrétaire de l'organisation, qui rédigeait, il y avait des candidats qui lisaient anxieusement par-dessus son épaule.

Penchés sur lui, ils s'écriaient à chaque phrase : « Prenez garde! C'est peut-être très juste, ce que vous écrivez là. Mais ça nous coule! Il faut ménager tout le monde, que diable! Il faut ménager le petit commerce! Il faut ménager ceux dont les enfants vont chez les Sœurs! Rectifiez, mon cher ami, rectifiez! »

— Mais, je ne peux pourtant pas supprimer cela! C'est notre revendication principale!

— Qui vous parle de supprimer? Parbleu, non! Vous ne pouvez pas supprimer! Nos amis se plaindraient! Il faut réclamer l'impôt sur le revenu pour nos amis, c'est entendu! Et puis, nos amis satisfaits, il faut calmer nos ennemis. Spécifiez bien que nous voulons l'impôt sur le revenu, mais sans déclaration, sans vexation, sans inquisition!...

Les manifestes électoraux de gauche sont-ils les seuls dont on doive dire que leur caractéristique, c'est la frousse? Ce qui nous reste à exposer donnera peut-être à penser qu'il y aurait à faire, en maint cas, une transposition de la satire du leader socialiste.

VI

L'*Action Libérale* représente, telle quelle, une partie trop considérable des forces catholiques, pour ne pas mériter spécialement l'attention.

On a lu plus haut les nobles déclarations de M. de Mun et de M. Groussau. Mais que d'autres, parmi celles des 33 membres du groupe dans l'ancienne Chambre, en diffèrent! Quelques-unes ne nous sont pas parvenues. Admettons que ce sont des meilleures.

Le lecteur n'a pas oublié le programme incomplet, mais enfin précis sur certains points, que, selon la déclaration de M. Piou au dernier congrès de l'A. L. P., ses collègues et les candidats patronnés par la Ligue devaient hardiment affirmer devant les électeurs.

L'*Univers* du 7 mai constatait, en citant les textes, qu'à la suite du projet d'Union catholique formée par MM. Keller et de Bellomayre, le Bulletin de l'A. L. P., dans une pensée d'émulation, avait plutôt renchéri sur lui. Dans le numéro du 15 avril, le dernier avant les élections, un Communiqué déjà répété, se doublait d'un éditorial intitulé « Soyons fermes », qui insistait sur la nécessité *d'exiger* l'inscription publique du « programme minimum », sans se contenter de la liberté d'enseignement et du refus du monopole que les plus sectaires acceptent :

Parlons en maîtres! A nous d'imposer nos conditions et d'exiger des garanties, non pas vagues — *telles que la liberté d'enseignement et le refus du monopole que les plus sectaires inscrivent dans leur programme* — mais précises et nettes, telles que celles qui figurent à notre programme minimum en tête de ce numéro.

Ces garanties, exigeons-les *publiques*, au grand jour des affiches et de la presse. Et, s'ils nous les refusent, *refusons-leur nos voix sans hésiter* et saisissons immédiatement le grand public de leur refus.

Et l'*Univers* ajoutait sous la plume de M. Rocafort :

Et d'abord, par une inconséquence monumentale, c'est à se demander s'il y a un secrétaire de rédaction dans ce Bulletin, et qui le lise, et qui le comprenne. Dans le même numéro d'où je viens d'extraire ces injonctions catégoriques, trois pages plus loin, on trouvait une « liste des candidatures *amies* ou *acceptables* », qui leur donnait le démenti le plus formel : gens de la Fédération de M. Charles Benoist, de la Fédération des gauches de M. Briand, de l'Alliance Carnot, et même des républicains de gauche, troisannistes et erpéistes tant qu'on voudra, mais dont je n'ai pas besoin de dire qu'ils ne donnaient aucune satisfaction sur la question religieuse, les moins mauvais accordant tout au plus cette liberté d'enseignement et ce refus du monopole dont l'Action Libérale déclarait trois pages plus haut qu'elle ne se contenterait pas : MM. André Tardieu, Jean Richepin, Gaston Cagniard, Paul Albert, Mignot-Bozérian, Ollivier-Henry, Corentin-Guyho, Hennessy, Robert David, Delom-Sorbe, Alexandre Mary, Colrat, Nérel, Bourdin, Gaudry, Périer, Coureau, Drouot, Thierry-Delanoue, Daniel Massé, etc... Et il a été fait comme le Bulletin le demandait, non pas le Bulletin du Communiqué, mais celui de la liste. L'Action Libérale, délestée sans douleur, au bon

moment, de ses exgiences religieuses, a voté et fait voter pour ces candidats, dont quelques-uns sont francs-maçons. Voilà où elle mène les troupes catholiques, dont elle se réserve si âprement le monopole, à un véritable Sedan, et pire que l'autre, parce qu'elle le leur fait accepter comme une bonne affaire.

Ce n'est pas tout. Les membres eux-mêmes du groupe parlementaire de l'Action Libérale ont été loin de souscrire unanimement aux parties religieuses du programme prétendu minimum. Je n'ai pas encore sous les yeux leurs professions de foi à tous; ceux dont je n'écrirai pas les noms ont-ils suivi fidèlement le mot d'ordre du Comité directeur? Ce qui est certain, c'est que tel n'est pas le cas de MM. Cassadou, Driant, Augé, Paul Simon, Alfred Dumont, Rochereau, de Monti, de Chappedelaine, qui n'ont parlé que de la liberté d'enseignement, de MM. Dutreil, Lamy, Delafosse, qui n'ont pas même parlé de cela.

Ce n'est pas tout. Les membres du Comité dirceteur, éditeurs responsables du terrible Communiqué, ont-ils été, eux du moins, exacts, sans aucune exception, à s'engager sur tous les articles religieux du Programme qu'ils avaient rédigé en commun et imposé aux autres avec tant d'insistance? « Soyons fermes », disaient-ils : pour leur compte personnel, l'ont-ils tous été? Ce ne fut pas assurément le cas de M. de Mun fils, lequel a tout lâché : Comité directeur, Ligue, et programme, pour se présenter uniquement comme républicain viticulteur... M. de Ludre, M. de Villeneau, n'ont parlé que de la liberté d'enseignement, et je ne trouve rien de M. Plichon sur la reprise de nos rapports avec Rome, rien de MM. Denais, Lerolle, Charles Meunier, de l'Estourbeillon, Soubigou, Claude Cochin, sur la réintégration de Dieu dans l'école l'Etat.

Nous avons déjà dit un mot de la profession de foi de M. Piou et de M. Bazire. M. Lefebvre du Prey, un des membres les plus distingués du groupe, député de Saint-Omer, dit dans la sienne :

Partisan d'une République de Liberté et de Progrès, j'ai donné mon appui aux ministères qui ont voulu faire œuvre de défense nationale, d'apaisement, d'union et d'aide mutuelle entre les Français.

... Je continuerai d'abord à m'inspirer des *principes de vrai libéralisme* qui m'ont fait combattre les atteintes portées aux droits des pères de famille et à l'égalité de tous les enfants de France vis-à-vis du budget de l'Etat.

Je continuerai à défendre :
La liberté des convictions religieuses,
La liberté d'enseignement,
La liberté d'association,
La liberté individuelle,
La justice égale pour tous,

Rien de plus, ni de mieux.

M. Auriol, A Villefranche (Haute-Garonne) :

Je veux également la pacification en toutes choses, dans les esprits comme dans les moyens de gouvernement, dans notre pays comme à l'extérieur, et c'est la paix que je mets ainsi à la base même de ma profession de foi.

A *chacun, la liberté de croire et de pratiquer*, sans la moindre contrainte, *sa religion*, en assurant, par de nouvelles dispositions législatives, l'entière gratuité des cérémonies du culte. A chacun aussi le droit de faire enseigner ses enfants comme il lui plaît et, pour tous ceux qui ne peuvent choisir leurs maîtres, la *neutralité absolue et loyale de l'école publique*. C'est la paix assurée des conscien-

ces et ce sera aussi la fin des détestables querelles qui, à propos d'enseignement, divisent les habitants de nos hameaux.

Rien de mieux, ni de plus.

M. Meunier, à Saint-Brieuc :

Avec les patriotes de toutes opinions, je demande le *rétablissement des rapports de la France avec le Vatican*, dernière sauvegarde en Orient et dans nos colonies de notre protectorat, déjà bien compromis par des sectaires à courte vue.

Le pays a soif de pacification : je veux avec lui la restitution du *droit commun* aux citoyens français expropriés aujourd'hui de la faculté de s'associer et d'enseigner.

Le programme des radicaux-socialistes prévoit de nouvelles lois scolaires coercitives, conduisant au monopole de l'enseignement. Je proteste de toutes mes forces contre des mesures qui violent la liberté de conscience et portent atteinte aux droits des pères de famille. Je veux la République libérale et tolérante, respectueuse de toutes les convictions; elle procurerait au pays l'apaisement qu'il désire et les économies dont il a besoin. En traitant les écoles libres comme des auxiliaires, on chasserait la plaie de l'ignorance et on dispenserait l'instruction, à bon compte, à tous les enfants du peuple.

Toujours même note.

M. de Chappedelaine, un autre catholique éminent de l'A. L. P., député de Dinan :

J'ai défendu ces deux principes sacrés : la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement.

Un point. C'est tout.

Le commandant Driant, à Nancy :

Notre politique à nous, *libéraux*, politique de liberté, de justice et de fraternité, est l'inverse de celle-là. Elle peut se résumer ainsi :

... *Liberté de conscience*, l'anticléricalisme n'étant plus qu' « un haillon de guerre civile », et *liberté d'enseignement*, en raison du principe sacré que l'enfant appartient à ses parents et non à l'Etat.

Même sobriété et mêmes omissions.

M. Porteu, à Rennes :

Mon programme n'a pas varié.

Je pense que le suffrage universel et *le droit commun* doivent être à la base de nos institutions.

... Je crois à la nécessité d'une législation chrétienne, à l'urgence de reprendre les relations diplomatiques avec Rome. Je souhaite ardemment la pacification religieuse, la révision des programmes scolaires, de façon qu'entre l'école publique et l'école libre il n'y ait plus qu'une amicale concurrence.

Les libéraux, le jour où ils arriveraient au pouvoir, réaliseraient ces réformes sans heurts, sans révolution, sans léser les intérêts ni les droits de personne.

...Mon cher Concitoyen,

J'appartiens au petit groupe des défenseurs les plus ardents *des principes libéraux;* mais ces principes figurent au programme de plus de deux cents députés. Aux prochaines élections, dans la France entière, ils feront encore de nouveaux progrès et l'heure est proche où nous serons tous à l'honneur, après avoir été longtemps à la peine.

M. Delachenal, à Chambéry, a été d'une prolixité remarquable. Son programme forme une brochure de 80 pages. Il y fait sonner très haut son républicanisme, comme c'est son droit, et se réclame dans plusieurs passages, de son accord avec M. Poincaré. Longues explications sur les questions politiques, sociales, financières, où on lit entre autres choses : « Outre ces dépenses normales, il y a les dépenses exceptionnelles. Je passe sous silence les 900 millions de la défense nationale : car j'estime qu'ils ne doivent être payés *que par les riches* et j'ai voté la proposition de M. Magniaudé qui demandait que les 900 millions fussent uniquement à la charge de ceux dont la fortune est supérieure à 60.000 francs ». Sous la rubrique « Maximes républicaines », d'abord, la liberté religieuse : une page où il dénonce les attentats généraux et locaux contre elle, mais sans préciser aucune revendication; puis sur la liberté d'enseignement :

« Sous tout régime républicain, digne de ce nom, les parents doivent avoir le droit de donner à leurs enfants l'éducation qu'ils estiment préférable. Les lois de 1850 et de 1875, qui ont proclamé ce droit, ont été votées par des Chambres républicaines.

» Bien des atteintes ont été apportées, pendant le cours de ces dernières années, à la liberté de l'enseignement.

» La majorité radicale trouve que ces entraves sont encore insuffisantes.

» Sous prétexte qu'il importe de défendre l'école laïque contre je ne sais quel ennemi imaginaire, les radicaux ont proposé des mesures destinées à arracher les vestiges de liberté d'enseignement qui subsistent encore. L'un d'eux, M. Brard, a demandé que les écoles libres ne puissent pas s'établir dans les communes de moins de 3.000 habitants et l'urgence fut votée en faveur de cette proposition.

» Je n'ai pas hésité à combattre ces projets sectaires ».

Mais quoi de plus? — Enfin, en conclusion de l'œuvre :

Maintenir la République;

Appliquer les principes de liberté pour tous (spécialement liberté religieuse et liberté d'enseignement), d'égalité et de fraternité.

M. de Monti, à Laval :

Partisan de la pacification religieuse, du maintien des droits protecteurs de l'agriculture française, du respect des droits acquis et de la liberté pour les fonctionnaires, de l'assainissement du suffrage universel par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle, je suis l' « adversaire » résolu de toute loi marquant un acheminement vers le monopole de l'enseignement comme de tout impôt sur le revenu ayant à sa base une déclaration vexatoire et laissant place à des mesures inquisitoriales, nuisibles surtout pour les commerçants et les agriculteurs.

Ces professions de foi ne sont pas seulement bien incomplètes comme programme. Il y manque l'âme qui devrait les vivifier, et, pour plusieurs de ces catholiques, par ailleurs méritants, ce serait donc du libéralisme ou du principe républicain bien compris que nous tiendrions nos droits et nos libertés? Ah! le bon billet!

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter les intrigues et les manœuvres autour des candidatures catholiques. Celles qui se sont agitées autour de M. de Laborie, à Agen, dont on a lu la magnifique profession de foi, méritent cependant une exception, pour montrer, par un nouvel exemple, après l'élection de Cholet, l'action en plus d'un cas néfaste, des comités de l'A. L. P. Loin de mettre, d'ailleurs, en cause ici le Comité directeur de la Ligue, nous déclarons savoir que le Comité local a agi à l'encontre de ses avis. Mais c'est aussi de quoi faire admirer une fois de plus cette admirable discipline qui est l'honneur et la force de l'armée commandée (??) par M. Piou.

Le 3 mai, le *Midi royaliste* dénonçait ces manœuvres, et la *Croix* du Lot-et-Garonne, dont l'attitude dans cette campagne a été excellente, le fit aussi les 19 et 26 avril.

Or, la campagne était menée par le président du Comité local de l'A. L. P., catholique fervent, membre du Comité diocésain d'Action catholique, à l'encontre des directions précises de l'autorité ecclésiastique, près de laquelle il ne négligea aucun effort.

Il engagea tous ceux sur qui il avait influence à voter pour M. Cels, au sujet duquel la *Croix* locale du 19 avril disait :

Dans son dernier numéro, la « *Semaine catholique* » a inséré une communication dans laquelle est très nettement déterminé le minimum des revendications que les électeurs catholiques doivent demander aux candidats de défendre ou tout au moins de soutenir devant le Parlement.

Or, M. Cels s'étant rendu dans une localité voisine d'Agen, le même jour, pour exposer ses idées devant le corps électoral, un électeur catholique lui a très nettement posé les questions de principe indiquées par la hiérarchie.

A la première formulée par le document épiscopal : « Reprise des relations officielles de la France avec le Saint-Siège », M. Cels a non moins nettement répondu :

« Depuis la Séparation, nous ne connaissons plus l'Eglise. La question de religion est une question personnelle et intime qui regarde chaque individu et dont je n'ai pas à m'occuper. »

A la deuxième : « Reconnaissance légale des droits de l'Eglise, spécialement du droit d'enseigner », M. Cels a répondu :

« Je reconnais aux pères de famille le droit et leur laisse la liberté d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix; mais je veux la suprématie (c'est son mot plusieurs fois répété) de l'école laïque et je refuse de les traiter sur le même pied d'égalité. Je demanderai en outre le contrôle de l'Etat sur les manuels employés à l'école libre. »

La candidature de M. de Laborie est dénoncée publiquement dans un journal qui fait les affaires du président de l'A. L. P., comme

n'étant pas « une candidature d'Union catholique, *mais d'intrigue et de cuisine électorale* ». Puis, le même journal, reconnaissant l'impossibilité de soutenir M. Cels devant les catholiques, sollicite ledit président de se porter lui-même candidat.

Résultat : M. de Laborie n'obtient que 1.700 voix ; 4.000 catholiques environ votent pour M. Cels, qui passe au premier tour.

Il y aurait à signaler, dans cet ordre, la campagne sournoise dirigée contre la candidature éminemment catholique du colonel Boutié par le *Télégramme* de Toulouse, qui appartient à la *Presse régionale* de M. Feron-Vrau, et celle, non moins perfide, de l'*Ouest-Eclair* contre MM. de Gouyon et de l'Estourbeillon.

On peut regretter aussi qu'à Brest, où à côté de M. Fonlupt, ancien sillonniste notoire et demeuré fidèle compagnon de M. Sangnier, devait se présenter le commandant Barthes, sous le patronage de l'Union catholique, avec un programme digne d'elle, M. de Mun soit personnellement intervenu pour le décider, comme il fut fait, à y renoncer.

Le Bulletin de l'Action libérale consacre naturellement son premier article des 1er et 15 mai aux résultats des élections. L'A. L. P. les juge du point de vue de son programme, de celui qui est le vrai, quoi qu'il en soit des déclarations religieuses arrachées par la pression catholique et destinées à gagner nos voix. Le maintien de la loi de trois ans et la représentation proportionnelle, c'était à peu de chose de près tout ce qu'avait réellement dans le corps ce nouveau cheval de Troie qui, une fois introduit dans la citadelle du Bloc, la devait faire sauter. L'A L. P. exulte donc du succès. Quant à la résistance catholique, quant à nos revendications et à leur effet, l'A. L. P., qui ne s'y sent pas engagée, mais qui, néanmoins, leur demeure, comme on le dirait, sympathique — je traduis ce qu'on va lire — elle trouve facilement sa fiche de consolation. La note est la même dans les deux articles. Celui du 1er mai débute ainsi :

> De ce premier tour, nous ne voulons retenir que le succès incontestable de la loi de 3 ans et de la Représentation proportionnelle qui figuraient au premier plan de notre programme.
>
> Au point de vue religieux, qui nous est particulièrement cher, nous sommes heureux de constater (...) les atténuations que les radicaux eux-mêmes ont dû apporter à leurs déclarations « laïques » et les échecs de MM. Thalamas, Brard et Ferdinand Buisson.

La suite n'est qu'un relevé des succès ou des revers des députés appartenant à la Ligue. Cependant on y lit :

> Nous saluons aussi de tout cœur, au nom de nos adhérents, les nouveaux élus, anciens et jeunes députés, qui viennent renforcer notre groupe, l'enrichir de leur expérience et de leur ardeur. *Nous sommes d'autant plus heureux de leur succès,*

qu'il est, pour la plupart d'entre eux, le fruit de l'affirmation catholique et de l'union, sans distinction de partis, sur le terrain religieux et national.

Ces lignes contiennent des assertions qu'on peut appeler osées. Il s'en faut bien que la réélection des anciens membres du groupe ait été le plus souvent le fruit de l'affirmation catholique, et l'on peut se demander comment l'A. L. P. s'arrange avec la logique et la loyauté pour déclarer siens de nouveaux députés élus avec un programme nettement catholique qu'elle a toujours repoussé. Nous qui avons, dès 1906, signalé publiquement les lacunes et les contradictions de l'A. L. P., aujourd'hui constatées par tous ceux qui ont vraiment le sens catholique, nous reconnaissons sans peine notre pensée dans ces lignes de l'*Univers* (16 mai).

Qu'est-ce que l'Action Libérale? C'est un groupe de républicains qui sont aussi des catholiques. Un quarteron alors? me direz-vous; la plupart, s'ils sont de bons catholiques, ne sont républicains que de résignation ou d'intérêt. — Peu importe, je prends l'Action Libérale comme elle se donne, un groupe de républicains libéraux, qui s'intéressent particulièrement à la liberté religieuse, mais en la tenant à son rang, c'est-à-dire au rang des autres libertés, sous l'égide du droit commun. Voyez leurs professions de foi.

Les catholiques qui ne partent pas du principe qu'ils sont républicains (ou autre chose), qui sont des catholiques avant tout et tout court, qui posent leur action publique sur le terrain religieux, en demandant pour la religion traditionnelle de la France un privilège et non pas seulement la liberté de tout le monde, ces catholiques-là ne sont pas de l'Action Libérale, ils sont des nôtres, c'est nous-mêmes, c'est le mouvement que nous nous efforçons ici de dégager, avec des éléments anciens et nouveaux.

Or, le même journal s'élève avec raison, comme nous l'avions fait dès le début, contre l'effort de l'A. L. P., encore plus inadmissible aujourd'hui qu'alors, pour représenter la défense catholique et absorber ses meilleurs éléments.

Eh bien, le préjudice grave causé à l'Eglise de France par l'Action Libérale, ce n'est pas qu'elle continue à être autre chose que nous, un parti républicain libéral (ce qui est son droit), mais c'est qu'elle persiste, en dépit de Pie X, à se présenter dans nos provinces et à être présentée par ses auxiliaires laïques et religieux, surtout religieux, comme le bon terrain, toujours recommandé, du ralliement catholique; c'est que, au fur et à mesure que l'action proprement religieuse déterminée par le pontificat actuel a produit un député à son image, un député catholique, aussitôt les agents libéraux, surtout religieux, le circonviennent et le pressent pour que, à Paris, il vienne s'inscrire et se fondre dans l'Action Libérale, si même le pacte secret n'a pas eu lieu avant l'élection, consolidé d'un concours financier.

A la dernière législature, on connaissait deux députés élus sans qu'ils eussent fait aucune mention d'ordre politique dans leurs professions de foi, élus comme catholiques exclusivement, M. Taudière et M. Hugot-Derville. Seul le regretté M. Taudière était resté le député de sa candidature. M. Hugot-Derville avait passé imédiatement à l'Action Libérale; il n'a pas été réélu.

Voici que le coup vient de recommencer, et cette fois pour trois députés, sinon pour six.

Je me réfère au Bulletin de l'Action Libérale elle-même. Il s'attribue trois députés, MM. de Gouyon (Morbihan), Dubois-Fresnay (Maine-et-Loire) et Rochereau (Vendée) dont je cherche en vain sur leurs professions de foi quoi que ce soit qui soit une allusion non seulement à l'Action Libérale, mais à la République. Si M. Rochereau ne parle guère que libertés, les deux autres parlent surtout religion, Eglise, Pape; M. Dubois-Fresnay s'intitule lui-même candidat d'Alliance catholique.

Je vois en outre que les journaux amis attribuent dès maintenant à l'Action Libérale deux nouveaux élus, M. de Ludre (Orne) et M. de Castelnau (Aveyron), dont la candidature, publiquement du moins, a été si peu d'Action Libérale que le Bulletin ne les a pas portés dans la liste de ses candidats. Le premier y figure avec la désignation « libéral », l'autre avec celle d' « Union Catholique ».

Cinq ou six députés, trois au moins, se disposeraient donc à nous donner de nouveau le spectacle de M. Hugot-Derville en 1910. Issus d'une élection proprement catholique, ils dévieraient sur un groupement qui ne l'est pas. D'élus confessionnels, ils mueraient en députés libéraux. Mandataires du privilège catholique, ils ne seraient plus les porte-parole que de la liberté en général; et du droit commun pour tous.

... L'Action Libérale n'a rien gagné à gauche, il est même à remarquer qu'elle perd de plus en plus de ses anciens éléments de gauche, comme on en peut juger par les échecs de MM. Cassadou, Massabuau, Auriol, Hébert, etc. A ce qu'elle gagne à droite par ses sapes sournoises, qu'est-ce que gagne la religion? Voilà des pays comme la *Vendée*, la *Mayenne*, l'*Aveyron*, d'autres encore, où l'on est catholique tout court, à l'ancienne mode; on y élit contre l'anticatholicisme régnant des députés de résistance catholique : quel bénéfice trouve la religion à ce que ces élus confessionnels se transmuent en libéraux, c'est-à-dire en députés chez lesquels c'est le point de vue constitutionnel qui devient le dominant, qui réduisent le privilège catholique à n'être plus qu'une simple liberté de droit commun? Avant-coureurs et fourriers des progressistes, qui le sont des républicains de gauche, et ainsi de suite, de dégradation en dégradation, jusqu'à la culbute du mandat dans la poche maçonnique d'un radical.

Et qu'on ne réponde pas que les deux solutions, la libérale et la catholique, sont voisines, et qu'il n'y a qu'à laisser se débrouiller entre eux leurs partisans respectifs, jusqu'à complet écrasement de l'un d'entre eux. Les deux solutions sont contradictoires. L'une est bonne à l'Eglise; l'autre, je crois, mauvaise; il faut opter.

VII

Laissons l'Action Libérale et passons à d'autres candidats catholiques, la plupart, d'ailleurs, patronnés par elle.

M. Nel Ariès avait eu l'indiscrétion de poser dans le *Nouvelliste de Lyon* un cas de conscience. Etait-il tenu de voter pour M. Ballande, catholique notoire, mais dont il relevait plusieurs votes ou abstentions, comme député, qu'on n'aurait pas dû attendre de lui et qui révélaient un libéralisme peu rassurant? M. Ballande essaya une justification embarrassée. A la réplique que M. Ariès lui fit, le *Nouvelliste* du 29 avril ajoutait :

M. Ballande, aux dernières lignes de son papier bleu, nous parle du « caractère orthodoxe de sa candidature au point de vue religieux ». Ce caractère n'apparaît que très médiocrement dans les trois pages de la Circulaire qu'il a adressée à ses électeurs. Ce document, qui comporte près de cent lignes de texte, est, « au point de vue religieux », d'un terme désespérant. On n'y trouve pas une seule fois le mot de *laïcité*. Les libéraux, qui escomptent certains suffrages de gauche, ont de ces prudences.

Nous lisons seulement dans la Profession de foi du député « orthodoxe » : « La liberté de l'enseignement n'est qu'un leurre *si* le contribuable, pour qui l'école neutre est *insuffisante*, n'obtient pas, avec la Répartition proportionnelle, le moyen d'élever ses enfants à son gré. » Le problème de la liberté de l'enseignement n'est-il donc qu'une question de « répartition proportionnelle » de gros sous? Quant à « l'insuffisance » de l'école neutre, nous demandons en quoi elle consiste. N'est-elle pas suffisamment neutre? Ou n'est-elle insuffisante que parce qu'elle est sans Dieu? Mais, si Dieu y était admis, elle ne serait plus « neutre ». En vérité, l'école neutre n'existe pas; elle est l'école « laïque »; mais ce mot, redisons-le, quand on quête à Gauche, n'est pas sans inconvénient.

Un candidat moins « orthodoxe » eût simplement et clairement inscrit dans son programme la promesse de s'employer à l'abrogation des lois de laïcité. M. Ballande n'a pas osé. « Je n'ai de pacte avec personne », affirme-t-il cependant. Que serait-ce s'il en avait? Il y a trois jours, M. le colonel Keller, qui est pour le moins aussi « orthodoxe » que M. Ballande, écrivait : « Les candidats catholiques se borneront-ils à inscrire dans leurs programmes de vagues revendications de liberté et ne sentiront-ils pas la nécessité de mettre en tête de leur appel au pays l'acte de foi qui repousse avec indignation la formule athée de leurs adversaires? »

Dans la circulaire du représentant « orthodoxe » de la deuxième circonscription de Bordeaux, on cherchera vainement cet « acte de foi ». Il est vrai que M. André Ballande est candidat — ce sont les termes de son bulletin de vote — « républicain libéral progressiste ». Ces trois mots expliquent tout.

Voici, à Toulouse (3e circ.), M. Bellet, ancien président, et, à Muret, M. Deffès, président actuel de l'Association catholique de la Jeunesse Française dans cette région. A meilleur droit encore, vu cette qualité, on pourrait leur appliquer les dernières réflexions du *Nouvelliste*.

M. Bellet repousse le monopole de l'enseignement :

1° Parce qu'il est un attentat aux droits du père de famille;

2° Parce qu'il tend à faire disparaître cette liberté d'enseignement si glorieusement conquise;

3° Parce qu'il ferait supporter à notre budget 100 millions de nouvelles charges annuelles aussi vexatoires qu'inutiles.

En ce qui concerne l'école publique, je veux dégager l'instituteur de toute préoccupation étrangère à sa tâche difficile, et j'aurais voté sa nomination par l'inspecteur d'Académie ou le recteur, alors que le parti radical-socialiste veut le laisser sous l'étroite dépendance des préfets.

Je veux donc *la liberté absolue de conscience sous toutes ses formes, avec toutes ses conséquences*, et notamment la paix religieuse.

Et, dans une feuille d'un jour, créée pour le scrutin de ballottage, « *L'Union républicaine et sociale* » disait :

Nous devons voter pour Bellet :

1° Parce qu'il est républicain et se présente sous l'égide de l'Alliance démo cratique.

2° Parce qu'il défend un programme nettement républicain et social.

a) *Représentation proportionnelle.*

Il y a lieu de remarquer que si au scrutin de ballottage les chiffres du premier scrutin étaient maintenus, M. Cruppi représenterait une minorité, 5.700 voix, alors que 8.600 électeurs n'auraient pas de représentant.

b) *Service militaire.*

Réduction à deux ans dès que les susceptibilités allemandes réveillées par M. Cruppi, au sujet du Maroc, se seront apaisées.

c) *Impôt sur le revenu.*

M. Bellet est partisan d'un impôt sur le revenu basé sur les signes extérieurs de la richesse, parce que cet impôt ne peut atteindre ni l'ouvrier, ni le paysan, ni la petite propriété, ni le petit commerce.

Plus un mot de religion, silence complet sur les revendications religieuses En revanche, comme tant d'autres, mais encore moins excusable, M. Bellet flatte les passions socialistes.

M. Deffès :

A une politique stérile, d'agitation et de querelles religieuses d'un autre âge, il faut substituer au plus tôt une politique de larges libertés garantissant à tous le *respect de leurs croyances.*

M'inspirant de ces principes, je crois que la question scolaire ne peut être résolue que par la liberté d'enseignement.

Je suis contre le monopole de l'enseignement :

Et c'est tout!!

L'*Orléanais* offre un spectacle particulier. Nulle part n'ont été déployés des efforts plus persévérants pour organiser des Comités paroissiaux, mais sur des cadres trop flottants, et nuls résultats n'étaient plus vantés.

A Orléans (2e circ.), se présentait M. Darbley, appartenant à une vieille famille catholique et conservatrice, connu lui-même pour ses convictions religieuses. Sa profession de foi est muette sur les revendications catholiques :

Rural comme vous, habitant toujours au milieu de vous, je connais vos aspirations. Nous avons les mêmes désirs. Nous demandons *la liberté absolue* : liberté de conscience, liberté de l'enseignement, liberté du travail; l'égalité de tous devant la loi, c'est-à-dire plus de justice pour les humbles. Nous voulons l'économie dans les charges de la République.

Rien autre chose, si ce n'est qu'à Tigy, d'après le *Journal du Loiret* (17 avril), journal religieux :

M. Darblay fit remarquer, en outre, la concordance de son programme avec celui d'hommes politiques éminents : MM. Poincaré, Barthou, Briand, Millerand, voulant avant tout une république vraiment démocratique, respectant la liberté de tous.

Près de lui, à Montargis, il y avait aussi un candidat catholique pratiquant et l'un des chefs des groupements paroissiaux, M. Le Brecq. Ici encore, cherchez une affirmation et des revendications catholiques. Néant! Sa profession de foi ne contient que cette phrase : « Je soutiendrai toujours les libertés de conscience et d'enseignement ».

Et encore, il y a la manière. Le « *Démocrate* » de Gien (18 avril) rapporte les déclarations faites par M. Le Brecq dans une conférence contradictoire à Ladon :

« Je ne suis pas partisan de la répartition proportionnelle scolaire. Les écoles privées doivent être entretenues par les fonds particuliers. L'Etat a assez à faire avec les écoles publiques sans avoir à s'occuper encore des écoles privées. »

Et, serré de plus près encore par M. Vazeille, son concurrent, M. Le Brecq ajoute :

« Le contrôle actuellement exercé par l'Etat, dans les écoles privées, n'est pas suffisant. Il est nécessaire que ce contrôle permette à l'Etat de s'assurer que rien de contraire aux lois de la République n'y est enseigné : Cela je le demande. »

Finalement, M. Le Brecq, comme Dézarnaulds, se prononce pour le principe de la neutralité « qui est une forme de la liberté de conscience. »

D'autre part, le *Paris-Centre* (21 avril), journal rédigé par un autre candidat catholique, M. Henri Brun, l'un des orateurs des groupements paroissiaux, rapporte avec de grands éloges, sous la plume d'un autre membre des dits groupements, les déclarations suivantes de M. Le Brecq, dans une conférence à Châtillon-Coligny :

Pour ce qui regarde l'enseignement, j'estime que l'école laïque, telle que l'a fondée Jules Ferry, est indispensable dans un pays comme le nôtre, si divisé par les questions philosophiques et religieuses. J'estime aussi que l'enseignement privé doit être contrôlé, au moins à deux points de vue. D'abord, l'Etat doit contrôler la morale professée dans les écoles libres, ensuite il doit surveiller s'il n'y est rien enseigné contre la République. Mais je m'oppose à ce qu'on supprime aux parents le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. En cela, avouez que je ne suis pas en mauvaise compagnie avec les républicains les plus illustres et les plus recommandables qui s'affirment, comme moi, contre le monopole de l'enseignement.

Citoyens, vous aurez à choisir entre plusieurs programmes. Le mien se réclame des ministères Briand, Barthou, Poincaré et s'oppose au programme de MM. Monis et Caillaux, ces deux chefs récemment compromis dans les histoires Rochette. Pour moi, j'ai grande confiance dans le verdict des électeurs de France, qui donneront leurs voix aux partisans d'une politique vraiment pacifique, vraiment nationale, celle qui apportera aux citoyens la liberté au lieu du perpétuel combat entre eux.

Nous avons nommé M. Henri Brun, l'un des représentants officieux des Comités paroissiaux et qui figurait récemment au déjeuner « intime » de journalistes amis de l'Action Libérale, organisé par la *Libre Parole*. Le *Travailleur de Gien*, connu de nos lecteurs, rédigé par des prêtres, recommandait ce candidat « comme le seul dont le programme fasse droit aux plus indispensables garanties des catho-

liques » (19 avril). Or, cherchez dans toutes ses déclarations la note catholique, toujours néant! Sa profession de foi, à laquelle celle-ci n'ajoute rien, porte seulement :

Liberté religieuse pleine et entière pour tous les citoyens, avec toutes les conséquences qui en découlent (liberté du culte — liberté d'association et d'enseignement — répartition proportionnelle scolaire —) toutes choses incluses en somme dans la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

... Liberté, égalité, droit commun pour tous, sans distinction d'opinions politiques ou de confessions religieuses.

Enfin, dans la 1re circ. d'Orléans, M. Louis d'Hilliers est présenté aux « catholiques » orléanais par le « *Patriote* », organe des groupements paroissiaux du diocèse (19 avril), comme un « jeune », un « brave », un « sympathique », leur homme pour tout dire. Sa profession de foi ne se distingue pas des précédentes :

Il faut apaiser les luttes religieuses.

L'enseignement doit être *véritablement libre*.

L'école publique doit observer une neutralité absolue, mais bienveillante; et la liberté du père de famille doit y être scrupuleusement ménagée.

D'ailleurs, comme l'a dit M. Briand : « La République ne peut pas vivre uniquement sur la question du cléricalisme et de l'anticléricalisme ».

L'apaisement, la liberté, la République tolérante et ouverte, d'après les principes de 89 et sous l'égide des Briand, des Barthou, et des Poincaré. Ces catholiques ne cherchent rien de mieux.

L'élection de Cholet! On a vu ce qui s'est tramé depuis six mois contre Jules Delahaye. Son triste compétiteur, M. Manceau, quoiqu'il se présente, d'après son journal, l'*Intérêt public* de Cholet (12 avril), comme « candidat indépendant, avec un programme nettement catholique », ne mettra pas, lui, le feu aux poudres. Et, quant à ce programme nettement catholique, le voici :

Catholique convaincu, j'estime que la Religion plane au-dessus des partis et n'est le monopole d'aucun. Prétendre le contraire serait, à mon avis, la rabaisser et en méconnaître les nobles principes.

Je respecte la sincérité de toutes les opinions politiques, et je m'incline devant ceux qui, fidèles aux traditions de leurs ancêtres, rêvent le retour de la monarchie. Mais, je dois à ma franchise de déclarer nettement que je ne partage ni leurs idées ni leurs espérances.

... Libéral et tolérant, ami enthousiaste du progrès, je fais appel à tous les électeurs sans distinction d'opinion, qui, respectueux de la liberté sous toutes ses formes, en tête desquelles je place la liberté de conscience et la liberté d'enseignement, veulent, à l'écart des luttes stériles de la politique, travailler loyalement et de bon cœur dans une union féconde à l'amélioration tant désirée du sort des travailleurs, et à la prospérité générale de notre beau pays.

Avec une phrase sur la reprise des rapports avec le Vatican, c'est tout. M. Manceau estime, comme M. Bazire, qu'une profession de con-

victions personnelles supplée avantageusement la candidature catholique. Ce sont pourtant choses distinctes et de portée très différente.

Devant l'écrasante supériorité de M. Delahaye sur lui au premier tour, et après la retraite opérée par le Comité directeur de l'A. L. P., M. Manceau s'est désisté. Mais ce porte-drapeau des catholiques a eu la courageuse petitesse de le faire sans un mot pour inviter ses électeurs catholiques à reporter leurs voix sur celui qui devenait l'unique représentant de leur cause en face de nos ennemis. Pas même une allusion! Elu au second tour, M. Delahaye n'a guère bénéficié que d'un millier de voix sur les quatre mille et plus que M. Manceau avait obtenues.

A noter que le vaillant député ayant signé sa profession de foi « Catholique avant tout », est simplement qualifié par la « *Libre Parole* » (11 mai), « Royaliste ».

A Poitiers, M. Edgard de Montjou, bien connu pour ses convictions religieuses, ne trouve à dire que ceci :

Mes chers concitoyens,

Pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages et je vous apporte le programme d'Union dans la République et la Liberté, que vous avez fait triompher sur mon nom en 1902, en 1910 et, je peux le dire, en 1906.

J'ai été fidèle à mes engagements, et je vous dois, comme je me dois à moi-même, de demeurer à votre disposition pour continuer la même politique.

Républicain sincère et loyal, je considère que la République a pour raison d'être la Liberté.

Aussi, j'ai défendu et je défendrai partout où elles seront menacées :

La liberté de conscience;
La liberté d'enseignement;
La liberté d'association;
La liberté du travail.

M. Guy de Montjou, dans la Mayenne :

Je n'ai d'autre ambition, en posant ma candidature, que de servir la France, la République et Vous Tous.

Mon programme, c'est celui des honnêtes gens, las des luttes fratricides de ces dernières années. Il se résume dans cette devise inscrite partout : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Je suis partisan de la Liberté sous toutes ses formes et je ne puis admettre qu'on veuille l'étrangler dans l'une quelconque de ses manifestations. Avec l'éminent M. Poincaré, Président de la République, je veux la liberté de conscience, la liberté de culte et la liberté d'enseignement.

M. Lannes de Montebello, à Reims :

La suprématie du pouvoir civil, à laquelle je suis profondément attaché, doit avoir pour corollaire et pour contrepoids la liberté de penser, de parler, d'écrire et d'enseigner, la liberté sous toutes ses formes, et dans toutes les branches de l'activité humaine.

... La République au-dessus de toute contestation, mais étayée par une politique d'apaisement, de concorde, de justice, de progrès et de liberté;

La liberté de l'enseignement, corollaire de la liberté de conscience.

Le fils ce celui qui fut le paladin de la Croix et qui demeure, malgré des faiblesses, un des plus nobles représentants de la cause catholique, M. Bertrand de Mun, à Reims aussi, et dans une réunion à Avenay, s'en tire par des pirouettes! (*Courrier du Nord-Est*, 19 avril).

Les républicains les plus éprouvés ont proclamé que cela ne pouvait durer, que la France dépérissait. Quand je viens donner mon adhésion à une politique de réorganisation et de salut, quelles objections vais-je trouver sur mon chemin?

Vous les connaissez. Elles ne me feront pas peur.

On vous dira que je suis un clérical. Et qui dit cela? Un ancien homme d'Eglise qui prétend m'accabler avec Grégoire VII auquel je ne pensais guère, pas plus qu'au Syllabus. (Rires).

Je tâche de vivre en accord avec mon temps et avec ma religion, qui est une chose très belle. Pourquoi me fait-on un grief d'être catholique? Est-ce que les choses iraient mieux, et ma candidature serait-elle plus acceptable si j'étais juif ou protestant? Chacun est libre de ses croyances. Je demande que l'on respecte la religion. La mienne me laisse parfaitement la liberté de mes opinions politiques. De même qu'elle ne doit pas prétendre à la direction des affaires publiques, je n'entends pas qu'on excite l'opinion contre elle et que la diversion sur ce terrain artificiel trouble constamment la prospérité du pays et paralyse sans cesse nos efforts.

Pas plus que la religion, la République n'est une petite chapelle. J'ai le droit de me dire républicain, parce que je défie bien que l'on me montre dans toute ma carrière un acte qui n'ait pas été inspiré par l'amour loyal de nos institutions. N'étaient les attaques dirigées contre moi par Mgr Mailly avec son Syllabus (Nouveaux rires), j'aurais laissé de côté les rengaines sur le cléricalisme et la réaction. Je les signale pour m'en moquer et je passe à l'examen des affaires sérieuses, nos affaires nationales et nos affaires locales.

A Fougères, M. Lefas, qui, sauf erreur de notre part, et comme M. Ballande, avait glissé de l'Action libérale aux progressistes, mais sans doute sans rien sacrifier, ainsi que son collègue, de ses principes religieux bien connus, en renferme toute l'application dans ces simples mots :

Avec d'éminents républicains, j'estime qu'une politique de pacification religieuse et sociale s'impose, si l'on veut conserver à ce pays sa force et sa grandeur.

Voici Marc Sangnier! Lui aussi fut un paladin du Christ. Mais on connaît son évolution. Il n'en professe pas moins demeurer un fils dévoué de l'Eglise; seulement la nouvelle manière dont il la sert ressemble trop à l'ancienne et en laisse percer les erreurs. Sa profession de foi débute ainsi (*La Démocratie*, 13 avril) :

Nous voulons une République vraiment démocratique, c'est-à-dire qui permette à chaque citoyen, dans la mesure de ses forces et de son dévouement, de participer à la direction des affaires publiques.

Relire le Lettre de Pie X sur le Sillon. Quant aux revendications catholiques, voici ce qui en tient lieu :

Nous voulons la pacification morale et religieuse. Nous luttons énergiquement contre toute tentative d'établissement d'un Monopole de l'enseignement qui serait injuste et funeste. Nous demandons que les débats philosophiques et religieux soient situés hors du terrain de la politique républicaine et nous protestons contre cette politique de sectarisme irréligieux qui désunit les Français à l'intérieur et affaiblit dans le monde l'influence de la France.

Couplet final :

Nous avons confiance, Camarades, que ce programme correspond vraiment aux aspirations les meilleures et les plus profondes de nos concitoyens. Nous espérons qu'il triomphera bientôt dans la 6e circonscription de Sceaux ainsi que dans toute la France, et qu'aux vieux partis surannés d'oppression politicienne, succédera bientôt ce grand parti de la République démocratique, hardiment réformateur, mais respectueux des droits et de la liberté de chacun, qui assurera la prospérité matérielle et morale de notre pays et fera de la République le large terrain de la réconciliation nationale.

M. Jacques Fonlupt est bien connu comme un des plus ardents parmi les anciens militants du Sillon. Il se présentait à Brest. A-t-il mieux dépouillé le vieil homme que son ancien chef? Nous avons de lui deux professions de foi successives, dont la seconde n'est pas parvenue à corriger suffisamment la première. Celle-ci portait :

Croyant sincère, *je ne suis pas de ceux qui, sous des formules habiles, en attaquant le cléricalisme toujours haïssable*, visent en réalité la religion qui doit être respectée.

Je me refuse à confondre la religion et la politique.

La République n'a pas à prendre parti dans les questions de conscience, mais elle doit assurer le respect de toutes les convictions et garantir l'exercice de toutes les libertés.

C'est dans ces sentiments, que je m'oppose à toute mesure avouée ou occulte qui tendrait à supprimer ou à restreindre la liberté d'enseignement.

... *Sans compromission du côté de la réaction comme de la révolution*, n'obéissant à aucun mot d'ordre et ne relevant que de ma conscience, je jette avec confiance à la Démocratie l'appel qui résume mon idéal politique :

Les mots soulignés plus haut ont disparu dans la seconde :

Croyant sincère, je me refuse à confondre la politique et la religion. Je ne veux pas faire de la religion que je professe une arme de parti qui pourrait l'exposer à d'injustes représailles.

Républicain convaincu, je ne veux pas que soient méconnus les principes de fraternité et de liberté qui sont l'honneur de la République.

M. Pierre Taittinger, candidat en Charente, est catholique. Il dit dans sa profession de foi :

Je fais mienne cette partie du programme de la *Fédération Républicaine* :

Droit de croire ou de ne pas croire.
Liberté d'enseignement.
Ecoles d'Etat rigoureusement neutres.
Ecoles privées soumises seulement à la loi et non harcelées de tracasseries mesquines; les unes et les autres collaborant, dans un esprit de large patriotisme, à la paix civile, impossible sans la paix religieuse.

M. Emile Néron-Bancel, à Yssingeaux :

Je veux une République toujours plus juste, plus tolérante, plus libérale, plus humaine « une République, comme l'a dit Henry Chéron, ancien sous-secrétaire d'Etat, où chacun de ses membres puisse trouver la pratique la plus large de la liberté pour toutes les opinions, pour toutes les convictions, pour toutes les croyances, l'application des lois dans un esprit absolu d'équité pour tous, le souci constant de la justice et de l'intérêt général, une politique de solidarité, de bonté, de concorde.

... Je suis partisan de la liberté d'enseignement sous le contrôle technique de l'Etat.

Je me suis déjà expliqué dans d'autres circonstances au sujet de la liberté religieuse : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », dit la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789; tel est le principe qui doit, aujourd'hui comme autrefois, inspirer la politique à l'égard de ces questions. Quoi qu'on ait pu dire, *je n'ai jamais voté aucune loi d'exception*, ni prêté mon concours à aucune mesure qui pût avoir même l'apparence d'être oppressive.

La France a fait une Révolution pour avoir la liberté; c'est lui demeurer fidèle que d'en vouloir toujours davantage. Plus que toute promesse, ma conduite passée est le garant de ma conduite à venir.

... La situation politique est claire et sans ambage; trois candidats se présentent à vos suffrages :

M. Malartre, avec le drapeau royaliste;
M. Joubert-Peyrot, radical-socialiste du Congrès de Pau;
Et Emile Néron-Bancel, avec le programme du Parti républicain démocratique, qui s'honore des Barthou et des Poincaré!
Electeurs, choisissez!

Le prince Jean de Broglie était candidat dans l'Oise. Le délégué de l'*Action française* dans la région lui a demandé par lettre ouverte s'il acceptait le programme de défense catholique, soit de l'*Union catholique*, soit de Mgr l'archevêque de Bourges, déclarant que, en ce cas, les ligueurs d'A. F. voteraient pour lui bien qu'il fût républicain. A une réunion publique donnée quelques jours après, la même question fut posée par le même. « Il ne s'agit pas, spécifia ce dernier, de vos convictions religieuses personnelles, mais de votre ligne de conduite vis-à-vis de la défense catholique ». — « Je suis catholique, déclara le prince, je vais à la messe, je comprends parfaitement qu'on n'y aille pas, qu'on soit protestant ou libre-penseur, je ne veux pas faire entrer les questions confessionnelles dans la politique ». — « Je me suis sans doute mal exprimé, reprit, son interlocuteur, je viens précisément de dire que vos opinions religieuses personnelles m'étaient indifférentes. Voici le programme de revendications de Mgr l'archevêque de Bourges. Oui ou non, l'acceptez-vous? » — Le prince

lut et répondit : « Je n'accepte pas, je m'en tiens à mon programme : liberté pour tous ».

Une fois de plus le candidat de l'Action libérale, foulant aux pieds les instructions de Pie X, avait mis dans sa poche son drapeau catholique pour arborer celui du libéralisme.

Voici encore, dans la région du nord, des candidats que l'A. L. P., dans son Bulletin du 1er mai, reconnaît pour siens : M. Dambrine et M. Cléty, à Lille, M. Fauvel, à Amiens, M. Parenty, à Boulogne, M. Paris, à Arras. Le fameux programme minimum exigé subit aussi de fortes réductions de leur part. Le principe d'une République « tolérante et ouverte », selon le rêve, y apparaît comme ailleurs suffisant pour tenir lieu aux revendications catholiques d'une garantie d'ordre plus élevé et tout autre, dont l'objet est sagement tenu dans la pénombre.

De la question religieuse, M. Dambrine croit avoir assez éloquemment parlé en disant :

Mon passé vous est un sûr garant de l'avenir. Au Parlement, comme à l'hôtel de ville, ma seule ambition sera de bien servir mon pays et de me rendre utile à mes concitoyens.

Mes opinions vous sont connues :

Républicain sincère et convaincu, je veux une République vraiment nationale, c'est-à-dire largement ouverte à tous les bons citoyens, reconnaissant toutes les libertés, réalisant l'égalité de tous, dans le droit commun, et assurant avec la vraie fraternité, l'accomplissement intégral de notre belle devise républicaine.

Rien de plus. M. Cléty :

Je me place loyalement sur le terrain constitutionnel.

Je veux une République libérale, tolérante, ouverte à tous. Si j'ai des convictions religieuses, j'entends ne les imposer à personne; j'ai, au contraire, le respect absolu de toutes les opinions sincères. Je veux la liberté de conscience pour tous.

La loi a proclamé la liberté des associations; c'est en méconnaître le caractère et l'étendue que d'en refuser l'exercice à une seule catégorie de citoyens.

Notre législation permet à chacun d'user à son gré de l'enseignement officiel ou privé; mais pour que cette liberté soit entière, il faut que, par une modification de lois sur l'instruction, les ressources communes aillent à l'une et à l'autre des écoles, en proportion du nombre des enfants qui les fréquentent.

Il est, en tout cas, essentiel que, dans l'état actuel de l'organisation scolaire, les libéralités et les dons destinés aux familles nécessiteuses et alimentés par la coopération de tous les contribuables, soient distribués indistinctement entre les élèves de tous les établissements.

M. Fauvel :

Seuls pourront remédier au mal des hommes de principes, dépourvus d'ambition personnelle, et puisant dans le seul amour du pays un programme de sagesse exempt d'équivoques.

Le mien vous est connu.

Il comporte d'abord l'irréductible revendication de nos libertés, au premier

rang desquelles je place les libertés religieuses, fondements de toutes les autres.
Ne contraignant personne, je laisse à chacun sa responsabilité devant sa conscience;
Mais je veux que le citoyen professe ses croyances sans la moindre entrave; qu'il les transmette à ses enfants par les maîtres de son choix; qu'aucun préjudice direct ou indirect, n'en résulte pour lui.

M. Parenty :

Mon programme est le programme intégral de l'Action libérale populaire qui seul peut ramener la paix à l'intérieur, la sécurité à l'extérieur.
Je suis très sincèrement républicain, mais je veux une république honnête, largement et loyalement ouverte à tous et non pas cette République lamentable que les Radicaux et Radicaux-Socialistes, acoquinés aux Socialistes révolutionnaires et collectivistes, tous plus ou moins unifiés, traînent dans la boue et dans le sang.
... Je défendrai avec toute mon énergie :
La liberté de conscience et de croyance;
La liberté de la rue;
La liberté d'enseignement;
La liberté complète d'association;
La liberté de la presse;
La liberté du travail.
Toutes les libertés sans le respect desquelles l'Etat tombe dans la tyrannie et le sectarisme.

M. Paris :

Adversaire résolu de l'anticléricalisme, de ses vexations et de ses tracasseries, j'estime que la liberté de penser et son corollaire nécessaire, la liberté des croyances et des cultes, doit être garantie à tous.
La liberté d'enseignement à tous les degrés doit appartenir à tous les Français indistinctement et sans mesures vexatoires.
L'œuvre scolaire est une œuvre capitale, à une époque où l'augmentation de la criminalité chez les enfants et la constatation du nombre d'illettrés à la caserne constituent des symptômes inquiétants. L'émulation entre toutes les écoles publiques et privées, le souci d'éviter des conflits grâce au respect de toutes les croyances, la sollicitude égale des pouvoirs publics pour les enfants assidus à l'école choisie par leurs parents, sont les conditions essentielles de la fréquentation scolaire et de la pacification des esprits.

La *Vigie* faisait ces réflexions sur la candidature catholique de M. H. Degroote, à Hazebrouck, opposée à celle de l'abbé Lemire révolté :

M. Degroote s'affirme hautement — et nous l'en félicitons de tout notre cœur — « catholique avant tout ». Mais pourquoi donc a-t-il éprouvé le besoin, ensuite, de parler républicanisme, liberté, égalité, fraternité? De telles déclarations étaient, à notre avis, bien inopportunes.
Ce n'est pas que nous contestions à qui que ce soit, le droit d'adhérer à une formule politique quelconque. Mais, dans les circonstances actuelles et telle que se présente l'élection d'Hazebrouck, y avait-il vraiment nécessité d'affaiblir, par des questions de cet ordre, la portée et le caractère d'une bataille où il ne s'agit pas de faire triompher une cocarde politique ou sociale, mais la notion de discipline religieuse?

Le doute n'est pas possible à cet égard. Ce qui est en cause, dans l'élection d'Hazebrouck, c'est bien et uniquement le principe de l'autorité dans l'Eglise. Le Pape a prononcé : il a décidé que l'autorité diocésaine en France a qualité pour accorder ou pour refuser aux prêtres la permission d'être candidats. Cette décision, M. Lemire ne la reconnaît pas, il la méprise, il la brave, il la viole, et les lemiristes ne se font pas faute de donner son véritable sens à cette candidature. *Prêtre contre évêque*, dit le *Réveil du Nord*. Qu'on ne se laisse pas égarer par une expression qui, de prime abord, semblerait indiquer un conflit entre presbytériens et épiscopaliens. *Prêtre contre évêque* a ici une signification plus grave. Ce mot signifie en réalité : *prêtre* RÉVOLTÉ *contre évêque* SOUMIS. Car Mgr Charost est soumis au Pape, tandis que M. Lemire est frappé de suspense *a sacris* pour révolte.

Dans ces conditions, M. Degroote n'aurait-il pas mieux fait, pour donner plus d'éclat à sa victoire — qui sera celle de la Discipline religieuse — de débroussailler le champ de bataille et du point de vue politique et de la fameuse trilogie : liberté, égalité, fraternité, susceptible de tant d'interprétations équivoques? Et n'aurait-il pas mieux valu, étant donné les circonstances très particulières de l'élection d'Hazebrouck, et pour assurer plus large et plus unanime l'union des catholiques, de la faire uniquement sur le terrain religieux?

M. Degroote n'aurait rien perdu, peut-être tout au contraire.

La liste s'allongerait encore, et plus d'un fait saillant nous a certainement échappé. Il resterait pourtant à signaler les déclarations trop pâles, trop mêlées, de catholiques bien avérés dont on devait attendre mieux

A Sainte-Menehould, le docteur Matthieu, que la *Croix* locale présente ainsi : « M. le docteur Matthieu est un catholique convaincu; il le déclare sans fausse honte comme sans ostentation : c'est un homme d'œuvres... » ne va pas au delà de ceci dans sa profession de foi :

Désigné par le Comité d'*Action Libérale Populaire* de l'arrondissement de Sainte-Menehould, je me présente à vos suffrages.

Je suis et je reste ce que j'ai toujours été : républicain, patriote et libéral.

... *Libéral*, je veux la liberté de conscience et la paix religieuse. En particulier, je demande la révision des lois qui portent atteinte à la liberté des Associations religieuses, et la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Chef de l'Eglise catholique.

... Au point de vue scolaire, je demande la *stricte observation de la neutralité confessionnelle de l'école publique*, la liberté complète de l'enseignement et la participation des écoles privées au budget scolaire en proportion du nombre de leurs élèves.

M. Hosotte, qui a noblement et fièrement posé sa candidature en face du ministre Renoult, dans le Doubs, en reste pourtant à la République libérale et à un vague libéralisme :

Libéral convaincu, je m'opposerai à toutes les mesures qui, sous prétexte de déclaration, mettraient l'honneur, la situation des commerçants et des agriculteurs à la merci d'un fisc sans vergogne.

Partisan de la liberté de conscience, je réclamerai pour la croyance que je professe et qui est celle de la grande majorité des Français, le respect qu'elle mérite. Hostile à toutes les mesures d'intolérance, je demanderai le maintien de la liberté d'enseignement. Je réclamerai la liberté d'association pour tous et les secours de l'Etat pour tous les enfants pauvres sans distinction d'école.

A Bergerac se présentait M. Beauchamp, très catholique, député depuis deux ans, patronné par l'Action Libérale :

A mon arrivée à la Chambre, deux politiques étaient en présence.

L'une, toute de justice, de droiture, de réformes démocratiques et d'amour du pays, proclamait l'urgence de l'apaisement et de la concorde. Elle voulait que la République fût vraiment la maison de tous les Français. Cette politique, qui a eu l'assentiment du pays républicain, a été sanctionnée par l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République.

J'ai voté pour M. Poincaré, président de la République.

Elle a été continuée par les ministères de MM. Briand et Barthou.

J'ai soutenu de mes votes MM. Briand et Barthou.

... La Liberté de l'enseignement, *corollaire de la liberté de conscience,* est une des conquêtes de la République. J'en ai été, j'en reste le partisan déterminé contre toute intrusion plus ou moins déguisée du monopole. J'ai voté pour le développement des œuvres post-scolaires, pour la création d'une caisse des écoles; mais j'aurais voulu que nul enfant des pauvres ne fût exclu des secours de cette caisse.

M. de Glatigny, candidat à Dreux, est catholique pratiquant. Sa profession de foi est muette sur la question religieuse.

Il en est de même de M. Dubois, candidat à Bourges.

La *Chronique Picarde*, qui faisait sonner très haut naguère son dévouement à la cause catholique, faisait ouvertement campagne à Abbeville, en faveur de M. Haignerelle, catholique passé au protestantisme, comme candidat du moindre mal, et qui disait dans sa première profession de foi :

Homme de paix, je défendrai toutes les libertés, notamment la liberté de conscience et d'opinion pour tous, et la liberté d'enseignement qui est le corollaire indispensable de la liberté de conscience.

Laïque d'éducation, de cœur et de profession, je défendrai l'école laïque en la soustrayant à l'influence des politiciens, en la protégeant contre un monopole qui ferait du maître un esclave du pouvoir occulte de la Franc-Maçonnerie.

La deuxième circulaire communiquée huit jours seulement avant l'élection, ne parlait même plus de la liberté de conscience.

M. Paul Proust, à Chambéry :

Mon programme ne s'embarrasse pas de formules. J'aime la clarté et la franchise. Je suis républicain, je suis catholique.

Je suis pour la République : la Liberté de conscience, — d'enseignement, — des pères de famille.

« Par tradition de famille et par conviction personnelle, je suis républicain. Comme la grande majorité d'entre vous, je pense que la République doit être le régime du *Droit*, de la *Justice* et de la *Liberté*. Vos croyances sont les miennes,

vos désirs me sont communs, rien de ce qui vous touche ne m'est étranger et le souci de vos intérêts me préoccupera autant que le souci de votre réputation d'hommes droits, libres et fiers.

A Chartres, M. de Saint-Pol, excellent catholique, s'en tient aux formules de tous ces « candidats républicains libéraux » :

Je veux que la liberté soit autre chose qu'un mot sur une façade; je veux qu'elle soit largement assurée à tous, qu'elle s'appelle liberté de conscience, liberté d'enseignement ou liberté du travail.

Je ne veux qu'en aucun cas les citoyens puissent être molestés ou favorisés en raison de leurs idées politiques et religieuses.

Il faut ajouter un long et cætera.

VIII

Il n'est pas besoin de longues considérations pour conclure.

La politique du ralliement a entraîné une masse de catholiques, d'ailleurs sincères et méritants, sur la pente du libéralisme. Malgré les pressantes exhortations que Pie X leur a fait entendre depuis dix ans, ils répugnent à la remonter. Leur intelligence refuse de s'ouvrir, non stimulée par une volonté complètement alanguie. Une sagesse tout humaine, qu'il faut appeler aveuglement, les fait persister à ne vouloir être que le parti « de l'ordre et de la liberté », et non celui « de Dieu ». Un rêve de paix et de conciliation les hante.

Cependant, dès le jour où il monta sur le siège de Pierre, Pie X leur disait, dans sa première encyclique :

« *Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est » personne qui ne l'appelle de tous ses vœux*. Mais cette paix, insensé » qui la cherche en dehors de Dieu, car, chasser Dieu, c'est bannir » la justice; et la justice écartée, toute espérance de paix devient » une chimère. « La paix est l'œuvre de la justice ». — *Il en est, » et en grand nombre, Nous ne l'ignorons point, qui, poussés par » l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'asso- » cient et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'or- » dre. Hélas! vaines espérances, peines perdues! De partis de l'ordre » capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des » choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il » faut promouvoir; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhé- » rents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique* ».

Et quelques lignes plus haut, le Pape définissait l'inspiration de ce parti, en écrivant qu'il fallait hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévérante, « *mais encore, et ce qui importe » le plus, par la parole et par les œuvres, au grand jour, en affir- » mant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine*

» *sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son* » *pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et* » *pratiquement respectés* ».

Etait-il possible de dénoncer avec plus de clarté et de force l'illusion de ceux qui croient travailler efficacement au rétablissement de l'ordre et de la paix en substituant à cette affirmation de la vérité religieuse les vagues formules de justice, de progrès, etc..., et en adoptant pour unique drapeau, dont ils agitent au vent les couleurs miroitantes, *la liberté!*

Léon XIII lui-même, dans la Lettre apostolique pour son jubilé pontifical (19 mars 1902), lettre dont l'émouvante éloquence dépassa peut-être celle de toutes ses encycliques, signalait cette illusion. Après avoir retracé le tableau saisissant des maux qui accablent la société, il adjurait les hommes de bonne volonté de réfléchir aux remèdes de cette situation extrême, et passait d'abord en revue ceux dans lesquels beaucoup d'entre eux mettaient leur espoir :

« Avant tout il faut se demander quels sont ces remèdes et en » scruter la valeur. *La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que* » *nous avons entendu porter jusqu'aux nues;* en elle on exaltait le » remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et » de prospérité. *Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne* » *possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait.* Des conflits économi- » ques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, » et l'on ne voit même pas briller l'aurore d'une vie publique où le » calme régnerait. Du reste, et chacun peut le constater, *telle qu'on* » *l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité* » *et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser* » *tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus* » *largement la voie au crime, au suicide et à la tourbe abjecte des* » *passions* ».

Plus que jamais à cette heure, il n'y a donc de salut qu'en répudiant *le terrain libéral*, pour se placer franchement et avec courage sur *le terrain religieux*.

Ce n'est pas sans tristesse et sans peine qu'on voit, même à l'heure présente, des hommes qui, après avoir travaillé plus longtemps qu'il n'était permis, à défendre le terrain constitutionnel et les positions libérales qu'il impliquait, et voulant aujourd'hui faire montre de docilité, préconiser je ne sais quel amalgame. Dans la *Croix* de Paris du 7 mai, « Cyr » (le chanoine Masquelier), directeur de la *Croix du Nord*, avait critiqué, comme inutiles et plutôt inopportunes les candidatures ouvertement catholiques suscitées, tardivement peut-être, ici ou là (1), ce qui provoqua une protestation dans la partie officielle de la

1. La *Croix* d'Amiens (*Chronique de Picardie*) y allait plus carrément : « Nous » sera-t-il permis d'ajouter que, dans bien des diocèses, les instructions des évê-

« Semaine religieuse de Bourges ». La *Croix* d'ailleurs s'empressa de corriger l'effet comme elle le pouvait. Mais quelques jours après, « Cyr » écrivait dans son propre journal, à propos du résultat des élections :

« La leçon qui découle de ces faits est qu'en face de la marée as-» cendante du parti révolutionnaire il n'y a plus qu'une seule force » qui vaille et qui puisse le refouler : *c'est le parti de l'ordre basé sur » le catholicisme* ».

Comme elle est floue, cette paraphrase de l'expression « *parti de Dieu* » ou, ce qui est la même chose, *parti catholique!*

Pour nous, prenant simplement le mot parti dans le sens de cause commune, d'une représentation de principes et d'intérêts, nous dirions, comme nous l'avons écrit dans cette revue en 1909, en définissant le seul parti qui vaille : *le parti catholique est le parti de l'affirmation publique des droits de Dieu sur l'homme et sur la société, de leurs devoirs essentiels envers lui et envers l'Eglise. Le parti catholique est le parti de la politique chrétienne.*

Au point de vue politique et social, le libéralisme n'est autre chose que la négation, chez ceux qui se séparent de l'Eglise, la prétérition, chez les catholiques, de ces droits essentiels de Dieu, de la dignité surnaturelle et des droits de l'Eglise.

L'excuse qui, aux yeux de ces derniers, légitime cette prétérition et la rend même nécessaire, ce sont les exigences de la politique qui est affaire d'expérience et de combinaisons; ce sont les accords entre hommes ou groupes d'opinions différentes se concertant sur des points qui ne les divisent pas, pour faire face à un ennemi commun.

Mais il y a trois choses à considérer dans un parti : ses principes, sa propagande et son programme.

Les principes lui donnent la cohésion et la force. Ils sont l'essence et l'âme du parti. C'est par eux qu'il vit, qu'il se soutient et se développe, car leur affirmation est l'indispensable moyen de sa propagande. Et les seuls partis forts, les seuls qui s'imposent, sont ceux qui ont, avec intransigeance, le courage de leurs convictions.

Intransigeance qui, sans se démentir, n'exclut point l'accord, pour la réalisation du programme, avec des hommes qui, sans admettre les principes du parti, se rencontrent avec ses membres sur la

---

» ques au lieu d'assurer la coordination des efforts, ont ajouté aux tiraillements. » Elles étaient autorisées, mais étaient-elles indiquées pour ce renouvellement? »

La *Semaine religieuse d'Autun*, commentant l'article du 7 mai, disait de son côté : « Tels sont les conseils que donne à un vaillant « candidat de dernière » heure », le chanoine Masquelier (Cyr), dans *la Croix* du 7 mai.

» Ah! si l'on employait à d'intelligentes et persévérantes campagnes de presse » et de conférences, à des fondations d'œuvres sociales et professionnelles, les » sommes englouties dans ces candidatures de dernière heure, qui ne se propo-» sent que de fournir aux honnêtes gens l'occasion « de se compter » une fois » de plus!... »

Toujours le rêve de la conquête des âmes par la seule vertu de l'action sociale en renonçant à faire de l'action catholique dans la vie publique.

nécessité de faire adopter telle mesure, de faire rejeter telle autre. Mais c'est à la condition que l'on ne consente pas à voiler son drapeau, à taire ses principes, à en faire même partiellement le sacrifice, sous le prétexte que cette concession est un gage nécessaire de sincérité dans l'accord.

Voyez le parti socialiste. Il a ses principes. Il s'en glorifie et doit à leur affirmation constante, impitoyable, l'effrayant succès de sa propagande. Son intransigeance l'empêche-t-elle d'accepter la collaboration d'une certaine école de catholiques, très étrangers à lui, en vue de réformes économiques ou de projets de loi?

Mais, par contre, a-t-on jamais vu les socialistes voter pour un adversaire de leur système, en se contentant de savoir qu'il ne va pas jusqu'à vouloir l'asservissement absolu du prolétariat au capitalisme?

Filii hujus saeculi prudentiores filiis lucis (Luc, XVI, 8).

La grande voix de Pie X rappelle les fils de la lumière à la véritable prudence. Il en est un grand nombre parmi eux dont les yeux ne sont pas encore dessillés. Néanmoins on vient de voir la lumière percer à travers ces ténèbres. Un long et brillant rayon a lui.

Fidèles échos de cette voix, les évêques ont fait entendre aux catholiques, dans un concert déjà puissant et qui le deviendra plus encore, leur vrai devoir électoral; ils ont ramené l'action catholique à ses vrais principes, aux règles de conduite dont l'observation lui rendra seule le prestige et la force. A leur appel se sont levés des hommes courageux. Le bataillon qu'ils forment n'est pas nombreux. Il grossira. La valeur fait d'ailleurs beaucoup plus que le nombre, encore qu'il faille aspirer à obtenir celui-ci. Dix Delahaye introduits dans la Chambre feraient, soit dit sans irrévérence, besogne autrement utile que deux cents Piou.

Et si l'on met en regard la léthargie profonde dans laquelle l'opinion catholique avait été plongée depuis si longtemps avec l'éveil retentissant qui vient de lui être donné, on comprendra que, sans nous arrêter à l'insuffisance présente des résultats, et confiants dans les desseins miséricordieux de la Providence divine sur un pays qu'elle a toujours privilégié, nous saluions avec joie, dans les manifestations qui viennent de se produire, les signes précurseurs d'une résurrection de la France catholique.

Emm. BARBIER.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 2.783-a

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

6me Année — Tome XII   N° 137   15 Juin 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc.
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs / ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresse les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. Barbier. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

Id. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

Id. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

Id. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

Id. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

Id. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

Id. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

Id. — ***Cyr* et la *Croix,* la *Croix* et *Cyr.*** In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

Id. — **Table Analytique de la *Critique du Libéralisme* (Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr 20.

Paul Tailliez. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. Rambaud. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in 8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

J. Hugues. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

R. D. Exupère. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, Paris.

Chanoine Marchand. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, Poitiers.

ERNEST RENAN ET M. PIERRE LASSERRE

Lorsque Ernest Renan vivait et qu'il écrivait, la plupart des catholiques n'éprouvaient pour sa personne que de la pitié et pour ses écritures que du mépris; pitié tout ensemble et mépris sans limites assignables. De ceux-là, Louis Veuillot se fit, à diverses reprises, l'interprète que l'on sait. Les années passent mais le souvenir des pages vengeresses ne passe pas encore.

Qui donc se plaignait l'autre jour que le public oublie Voltaire?

M. P. Lasserre constate que le public oublie Renan aussi. Mais le public n'oublie tout à fait ni l'un ni l'autre : seulement il ne retient d'eux guère que leurs noms et le fait que le premier avec brutalité, le second avec des airs papelards, haïrent le Christ et son Eglise; il oublie à peu près le reste; preuve additionnelle qu'il existe vraiment, même ici-bas, ce qu'on appelle quelquefois une justice immanente.

Dans les sept conférences données en janvier et février, à la salle du *Foyer* (1), M. Pierre Lasserre répète Louis Veuillot et il le supplémente. Quand, dès la première, il prévient son auditoire et ses lecteurs qu'il va déplaire à tout le monde : « Les personnes qui se bouchent les oreilles, dit-il, et celles qui béent d'aise au seul nom de Renan seront mécontentes de moi » (10 janv., p. 146), ne se méprend-il pas? Un bon nombre d'entre nous, en effet, éprouvons à le lire une satisfaction extrême : en quelques pages aussi élégantes que savoureuses, il ramasse, comme en un arsenal à notre service, tout ou à peu près tout ce qui justifie et au delà, notre pitié de toujours pour le pauvre malheureux qui opère déjà son entrée dans l'oubli définitif, et notre inaltérable mépris pour son œuvre, toute son œuvre. Aussi le prions-nous de recevoir ici l'expression de notre gratitude.

Qu'on nous comprenne bien : nous n'entendons ni affirmer ni même insinuer que M. Lasserre se pose en antagoniste résolu de Renan, encore moins qu'il se propose de faire, à notre profit, œuvre d'apologiste, non, rien de cela : il ne fait pas mystère de la grande admiration qu'il éprouve pour tout un côté de l'homme et surtout de l'écrivain. Voici tout ce que nous voulons dire : il dresse contre lui un terrible, un irrésistible réquisitoire. Sans doute, il se fait tout à la fois ministère public et défenseur; mais il ne nous en voudra pas de constater que le premier bat l'autre à plate couture et en

1. Cf. *La Revue hebdomadaire* de janvier et de février 1914, qui les reproduit *in extenso.*

conséquence d'offrir au vainqueur nos compliments sincères avec l'expression de notre reconnaissance fort sincère aussi.

I

Et d'abord qu'il ne craigne rien : nous n'éprouvons pas le moindre désir de sonder le fond de cette âme; d'en remuer complaisamment la vase, de chercher à deviner quelles causes secrètes attirèrent sur Renan la perte de la foi. Il nous suffit de savoir que Dieu ne retire jamais ce don de la foi, l'un de ses plus grands, qu'à l'homme qui le mérite et, par voie de conséquence, que nul n'a le droit d'excuser Renan aux dépens de la justice et de la bonté de Dieu.

Relevons pourtant ce fait où se manifeste le châtiment : à la fin de sa vie, il initie lui-même le public aux mystères les plus secrets de son âme, si on peut dire : « Oui, nous dit M. Lasserre, le nihilisme et l'ironie sont les muses de ce dernier Renan des *Drames philosophiques* (je parle de l'*Eau de Jouvence* et du *Prêtre de Némi*), un de ses ouvrages littérairement (je dis : littérairement) les meilleurs, la plus sincère peut-être de toutes ses compositions, celle où il s'est accordé, quant au fond, toutes les licences... Je ne dis pas que sa fantaisie ne soit quelquefois un peu pédante et je fais toutes mes réserves sur certaines intentions qu'il a crues voluptueuses mais qui se ressentent plutôt d'une perversion candide... Il trouve d'ailleurs la vie une chose excellente à tout prendre. Et on lui a reproché de l'avoir beaucoup trop dit à la jeunesse en l'invitant à bien jouir de cette bonne chose » (28 fév., pp. 472-474). Sans y mettre tant de façons, un contemporain de Rabelais écrirait tout bonnement : ce vieux exhala ses dernières années à célébrer la paillardise (1) et à y convier la jeunesse. Ce métier porte un vilain nom en latin et aussi en d'autres langues : « O Platon, écrivait Byron, tu n'es qu'un entremetteur! »

Du reste on prend soin de nous rappeler que cette vieillesse continuait logiquement la jeunesse : « Il est encore question, dans *Patrice*, du « suprême mystère » auquel l'abbé de la veille désespère d'être initié jamais... mais je n'ose indiquer de quoi il s'agit » (24 janv., p. 483). Et M. Lasserre, que nous sachions, ne se pique pas de pruderie. Or, chacun sait que *Patrice* s'appelle en réalité Ernest Renan. Et encore que signifient « cette sobriété et cette chasteté sinon constantes au moins habituelles » (10 janv., p. 150-151); qui, de la part d'un homme aussi maître de sa plume que M. Lasserre, veulent assurément dire quelque chose? Bref, cet ensemble de notations

1. Qu'on n'estime pas excessif le vocable « paillardise ». L'anecdote relatée (28 fév., p. 462) décèle à quel fumet de sacristie et de porcherie combinées, se plaisait cet « échappé de séminaire », ainsi que l'appelle plus d'une fois M. Lasserre; ce « curé raté » comme il trouvait élégant de se qualifier lui-même : échappé de séminaire et curé raté en cheveux blancs!

nous remet en esprit ce qu'écrivait saint Paul à propos de certains philosophes de son temps : « Ils sont inexcusables... ils se sont perdus dans leurs vains raisonnements et leur esprit insensé s'est aveuglé... c'est pour cela que Dieu les a abandonnés à leurs désirs déréglés, à l'impureté ». Qu'on nous réplique et nous répète, tant qu'on voudra, que saint Paul ne visait pas le cas de Renan; les mots de saint Paul le font, et cela suffit à justifier cette association d'idées. Ecourtons, fermons ce chapitre malpropre, pour ne le rouvrir plus.

II

Que faut-il penser de l'intelligence et du jugement de Renan? Nous unissons l'intelligence et le jugement parce que sans le jugement, l'intelligence ne compte guère. Elle ne peut, au mieux, jamais ressembler qu'à de beaux yeux d'aveugle. De son « grand homme littéraire », de ce « grand écrivain », de « cet esprit si brillant » (28 févr., p. 475), M. Lasserre ne convient pas, en toutes lettres, qu'il manque de jugement, mais il nous fournit les prémisses d'où la conclusion se dégage d'elle-même et rigoureusement. Le jugement, en effet, ne peut exister là où ne se rencontrent ni la fermeté, ni la clarté, ni la droiture intellectuelles. Or, quiconque lit, comme nous, attentivement les sept conférences, ne tarde pas à se rendre compte que tout cela fait défaut dans le cas présent et que, d'abord, on ne peut jamais, jamais croire E. Renan sur parole : non seulement parce que le « grand homme » se trompe; qui donc ne se trompe jamais? *errare humanum est;* non seulement parce qu'il se contredit à plaisir, mésaventure familière à tout esprit faux; mais parce qu'il écrit consciemment, délibérément — le contraire de la vérité. S'il ne s'agissait pas d'un aussi grand homme, M. Lasserre ne reculerait pas devant le mot propre et il dirait sans hésiter : il ment. Contentons-nous de notre formule un peu pâle à notre gré. Les spécimens de la manière nous confrontent presque au tournant de chaque page. Signalons-en quelques-uns : Renan se donne pour le disciple de l'Allemagne; à l'en croire, il tient de l'Allemagne tout ce qu'il vaut. M. Lasserre l'en croit-il sur parole? Jamais de la vie. Voyons-le ahaner à sa plaidoirie : « Renan, conclut-il, n'y regarde donc pas de très près ou plutôt ne paraît pas très fixé lui-même quant aux sources d'une initiation qui aurait pourtant, à l'entendre, modifié toute sa manière de voir. Nous en serions fort surpris, si, parcourant ses propos à ce sujet, nous n'apprenions un fait qui tout à la fois dissipe et épaissit le mystère : à savoir que les Allemands n'ont joué quasi aucun rôle dans sa découverte de l'Allemagne ». Aussi bien nous met-il sous les yeux l'aveu de son client : « Je n'ai lu que quelques lignes des Allemands » (17 janv., pp. 359-360). Comment résoudre ce problème de psychologie ou de morale? On ne le

résout pas; en désespoir de cause, on le laisse là : « Un de ses critiques, nous dit-on, a été frappé de « la franchise et de la simplicité » qu'il apporte dans la contradiction avec lui-même. Mais c'est qu'il ne se contredit pas, il s'est mis à l'abri de tout danger de se contredire » (28 fév., p. 466). Que voilà donc un client malaisé à défendre!

Par un vice de constitution, vice naturel ou acquis, la clarté, dans cette intelligence, partage la destinée de la droiture et de la fermeté; tout sombre dans une commune banqueroute : « Faudrait-il peut-être se représenter son intelligence divisée en deux zones différentes : au centre une nappe de lumière grecque et, à la périphérie, les brumes accueillantes de Thulé séparées de cette lumière par des confins sans cesse mouvants? » (17 janv., p. 358).

Ah! qu'en termes exquis ces choses-là sont dites!

Nous écrivons ceci, que M. Lasserre nous en croie, sans la moindre intention d'ironie; seulement ailleurs, et quand il s'agit d'autres personnalités, il appelle un chat un chat, pourquoi n'en fait-il autant ici et dore-t-il, avec cette prodigalité, la pilule de sa critique? Nous le comprenons malgré tout, quand il écrit : « Voyez Auguste Comte, Proudhon, Taine, Veuillot. Les adversaires les plus résolus de leurs opinions rendent un plein hommage à la dignité de leur pensée. Pareil honneur est-il fait à Renan? Ne l'accuse-t-on pas d'avoir joué avec la sienne? — Ce n'est pas moi qui parle, ajoute-t-il, c'est un langage, une forte rumeur que je rapporte. Dire que j'y adhère, je ne le puis : car ce serait mentir. Dire que je n'en suis pas troublé ne serait pas sincère. La thèse de Renan amuseur et sophiste a en sa faveur d'assez considérables apparences pour que la réfutation directe en soit malaisée » (10 janv., pp. 149-150). Nous le comprenons, encore une fois; il manque à l'intelligence de Renan « la dignité de la pensée », justement ce qui pourrait le mettre sur le même plan qu' « Auguste Comte, Proud'hon, Taine et Veuillot ». Nous ne prenons, bien entendu, pas à notre compte une juxtaposition qui révolterait certainement Louis Veuillot, pour ne rien dire de ses admirateurs; il nous suffit qu'on n'ose introduire E. Renan dans cette compagnie et précisément pour les motifs qu'ici et en combien d'autres passages, on nous indique ou suggère. Résumons-nous : deux adjectifs : désemparée, détraquée, composent à cette intelligence — et donc aussi à ce jugement — l'unique suite qui lui convienne.

III

L'intelligence de Renan ressemble à un bateau sans gouvernail ni boussole; l'homme et son bateau tirent des bordées à l'aventure et vont à la dérive nul ne sait où; aussi concluons-nous, sans plus,

qu'il manquait au « grand homme de lettres », le jugement ou préfère-t-on : le sens commun! Il ne lui manque pas moins le goût ou le sens littéraire; nous répétons : il ne lui manquait pas moins le goût ou le sens littéraire et M. Lasserre nous fournit, encore ici, les considérants de l'arrêt.

Nous nous faisons un plaisir et même un régal de mettre sous les yeux de nos lecteurs, quelques extraits de ces pages où le style finement ciselé rehausse des aperçus aussi opportuns que solides. Puissent quelques professeurs ou écrivains catholiques, laïques et autres, y trouver, eux aussi, à glaner et peut-être à moissonner!

M. Lasserre commence par rendre justice, et même pleine justice, à l'Allemagne savante. Il considère les Allemands comme de merveilleux hommes de peine, comme des carriers inappréciables pour leur vigueur et leur patience, mais il leur conseille de borner leur ambition à extraire, débiter et charrier le marbre et s'en remettre pour le reste aux artistes de profession. A chacun son métier : la nature ne les fit point artistes. Qu'ils s'en tiennent à leur rude besogne et se contentent de leur lot, lot utile sinon reluisant : qu'ils collectionnent des faits et laissent à d'autres plus heureusement doués, le soin de les mettre en œuvre : « Ce qui est regrettable, ainsi s'exprime le conférencier, c'est qu'il n'ait pas distingué entre les résultats matériels de leurs recherches et de leurs travaux et la philosophie commune qu'ils y ont fait présider, les idées générales auxquelles ils les ont soumises ou dont ils leur ont demandé la confirmation.. Ces idées apparaissent beaucoup moins admirables que tout ce labeur en lui-même et plus semblables à celles qui pourraient venir à Polyphème ou à Gambrinus dans leur demi-sommeil qu'à celles que forme Minerve éveillée. On s'étonne de la facilité avec laquelle Renan les adopte » (24 janv., p. 487).

Il faut voir surtout comme le conférencier motive son verdict : « L'une de ces idées, c'est la négation de la littérature. N'est-ce point la nier, en effet, que d'en ramener tout l'intérêt à un intérêt d'histoire ou de philosophie, comme quand on traite les grands poètes en simples documents privilégiés sur l'esprit ou le prétendu esprit de leur époque, ou bien quand on les considère comme les échantillons et pièces d'expérience d'une sorte d'anatomie et de physiologie comparées de l'esprit humain? » (24 janv., p. 488).

Puis quelques lignes plus bas, l'exécution continue : « Si la critique allemande en annexe l'étude à quelque ordre de savoir plus grave en apparence et les estime avant tout pour les contributions qu'elles y fournissent, n'est-ce point que la plus précieuse essence lui en échappe? Si elle en fait des chantiers de travaux, n'est-ce point faute d'y trouver assez des objets de plaisir? Renan ne partagera certes pas cette rudesse. Il ne s'est malheureusement pas dédit de telles affirmations désolantes dont une certaine médiocrité s'est auto-

risée chez nous pour établir son règne sur les études littéraires, les écraser, et les réduire à l'état de mort où on les voit aujourd'hui. Des phrases comme celle-ci : « L'histoire littéraire est destinée à remplacer en grande partie la lecture directe des œuvres de l'esprit humain », semblent enseigner que les synthèses extrêmement confuses développées dans les préfaces — manifestes de Taine, qu'un livre comme l'*Evolution des genres*, qu'un manuel de classe un peu chargé, nourrissent plus l'intelligence qu'une ode de Ronsard, une tragédie de Racine, un sermon de Bossuet ou un poème de Lamartine » *(l. c.)*.

Donnons-nous la jouissance d'ajouter ce paragraphe, encore qu'il ne tienne à notre sujet que par un lien plutôt lâche : « L'érudition littéraire n'est que le plus absurde mélange de lourdeur et de frivolité si elle ne se place au service du goût littéraire et, dans sa rigoureuse exactitude, ne tire de cette subordination quelque chose d'agréable et d'animé. Toute la raison des lettres réside dans le goût, qui est une science distincte, la science de la convenance et de l'harmonie, la science de l'humanité. Cette science s'insinue plutôt qu'elle ne dogmatise, elle se résout en un sens fin plutôt qu'en des principes, elle est la moins répandue et la plus précieuse de toutes, mais elle n'en est pour cela, ni moins sûre ni moins ferme ni moins universelle. Je sais bien qu'il y a aujourd'hui des professeurs de littérature qui se sont donné pour propre doctrine la négation du goût, parce qu'au milieu des révolutions qu'il a subies et des contestations qui l'assaillent, ils ne se retrouvent pas. Qu'est-ce à dire? Que ces professeurs ont besoin d'être enseignés ». (24 janv., p. 489). Le morceau vise directement les Allemands et les germanisants, mais il atteint aussi Renan, au moins par ricochet.

M. Lasserre passe à un autre considérant : « Un autre dogme allemand que Renan a toujours arboré, sauf à en secouer vivement le joug dans ses travaux personnels, concerne l'inspiration prétendue anonyme de la poésie... Ce principe dont la fortune fut prodigieuse dans toute l'Europe pendant la première moité du dix-neuvième siècle, a imposé à la critique mille erreurs, notamment quand il l'a contrainte à trouver les couleurs de la barbarie et l'atmosphère des cavernes dans les œuvres comme l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ruisselantes de politesse et de civilisation » (24 janv., pp. 489-490). Notre conférencier explique laborieusement comment il se fait que son client se laisse ainsi piper aux savantes niaiseries d'outre-Rhin; l'explication de Louis Veuillot nous paraît autrement satisfaisante : « Certains esprits semblent faits pour l'erreur comme certains tempéraments pour la maladie. Tout ce qui passe d'insalubre s'accroche là ».

Encore un considérant : « A ce mythe de l'anonymat poétique s'en rattache un autre : celui de la spontanéité opposée à la réflexion. Une des choses dont l'Allemagne s'est crue la plus sûre (quoique

cette chose-là, si on la presse un peu, n'ait même pas beaucoup de sens), c'est que la spontanéité caractérise les âges reculés, primitifs, du genre humain et qu'elle ne fait qu'un avec la puissance de création poétique ou religieuse, laquelle enveloppe donc, comme on voit, une sorte d'ignorance sacrée; la réflexion, au contraire, froid apanage des époques tardives, savantes, critiques, exclut la faculté créatrice. Cette opposition, notez que les Allemands en accaparent avec tranquillité tout le bénéfice, se peignant comme le peuple jeune, dans la pleine efflorescence de sa phase spontanée, au lieu que la civilisation, la littérature et l'art des Français offrent, à les en croire, le type de l'artificiel mimant habilement la vie » (24 janv., pp. 490-491). Il faut lire ces pages, dans le texte même; nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, les reproduire ici, non plus que la conclusion : « Ces idées fausses, ces nuages d'idées qui ont joué et jouent un rôle considérable au service de toutes les barbaries esthétiques modernes, qui ont aidé à la gloire de tant de faux grands hommes, donné le change sur tant de charlatanismes, auréolé tant d'inspirations creuses et de fausses naïvetés... » et le reste.

Mais nous tenons à mettre, sous les yeux de nos lecteurs, quelques lignes du « faux grand homme » lui-même; elles en valent la peine on ne saurait renchérir sur cette incompréhension et barbarie tudesques : « Les nations étrangères, écrit donc Renan, sauf celles qui n'ont aucune originalité littéraire, ne comprennent pas l'attrait qu'ont pour nous les ouvrages de ce temps [le dix-septième siècle!] et n'y voient qu'une littérature *tertiaire*, si j'ose dire, un écho de la littérature grecque. Les Allemands, si larges et si éclectiques dans leur goût, qui ont travaillé avec tant de passion à éclaircir les moindres particularités de la littérature italienne, de la littérature espagnole, de notre moyen-âge provençal, ne s'occupent presque jamais de notre grand siècle et ont peine à en voir l'intérêt ». (24 janv., pp. 492-493). Là-dessus, le conférencier prend feu, il se fâche tout de bon : « Tertiaire! la littérature du dix-septième siècle! Mais heureusement! Raphaël, Corrège, Titien eux aussi sont tertiaires ou quaternaires. Sera-ce aux pauvres *graffiti* gravés dans les pierres et ossements des cavernes préhistoriques, que nous devrons donc admirer les beautés du primaire ou du primitif, émanation immédiate de l'esprit divin? Les Allemands ont peut-être le goût assez « large » et « éclectique » pour cela. A vrai dire, ils l'ont absent. Et l'on est navré de voir un esprit comme celui-ci se mettre à leur remorque pour reprocher aux grands écrivains de l'époque de Louis XIV qui ne lisaient pas la Bible avec les lunettes de Gesenius ou d'Ewald « leur fonds de connaissances incomplet et inexact ». Comme si le « fonds de connaissances » n'était pas à la portée du premier *Heer professor* venu! » *(ib).*

Mais retenons la conclusion : « Tel est le déplorable empire qu'ont exercé sur Renan ses rengaines germaniques. En principe, il n'y a

jamais renoncé. Après la guerre, il est vrai, il ne les répétait plus que faiblement. Il y revenait néanmoins, il n'arrivait pas à s'en délivrer. C'est qu'il y a chez lui... à côté d'un esprit admirable de précision, de clarté, de finesse, je ne sais quelle hantise des idées vagues, de celles-là du moins qui impriment à la pensée un vaste bercement. Renan est un marin breton, dur et solide à la manœuvre, mais qui, moins sage de pensée que d'action, tire en rêve, des bordées dans le brouillard » *(ib)*.

Résumons : il manque à Renan le jugement et le goût littéraire; quand il tire ses bordées dans le brouillard, ce marin, comme les camarades, tient en main une boussole, mais lui ne sait plus comment s'en servir. Souhaite-t-on une autre formule? M. Lasserre nous la fournit encore : « Renan a connu des lois dans l'exercice de son intelligence, il n'en a guère connu dans les directions de sa pensée » (28 fév., p. 475). Un écolier — cette engeance ne cultive pas la nuance — dirait plus simplement : il bat généralement la campagne.

Comme on comprend donc qu'il fasse le bonheur surtout des primaires!

IV

Et l'artiste au moins, que vaut l'artiste? Se rachèterait-il par là? « Pour être artiste, disait Ary Scheffer, lisons-nous dans *Self-Help*, il faut avoir en soi un sentiment élevé et une conviction puissante, dignes d'être exprimés dans une langue qui peut être indifféremment la prose, la poésie, la musique, la sculpture ou la peinture ». Un sentiment élevé, une conviction puissante, Renan connut-il jamais, jamais rien qui ressemble à cela? A juger de l'artiste sur ce principe, il ne vaut pas grand'chose.

En dépit des griefs qu'il formule contre « la pédagogie et la rhétorique » de saint Nicolas, il reste toute sa vie un brillant spécimen de cette pédagogie et de cette rhétorique. Il ne pouvait faire autrement. Il lui manque ce qui, d'après Ary Scheffer, fait l'artiste. Qu'on voie plutôt si ce que M. Lasserre écrit de ou contre saint Nicolas n'évoque pas le souvenir de Renan : « Le goût littéraire y était ardent, mais la beauté du style y était cherchée, moins dans la lumière de la pensée que dans une sorte d'agitation brillante et de frémissement superflu ajouté par la personnalité de l'écrivain à ce qu'il exprime; on y professait, avec le bel amour du talent, une notion du talent qui n'était pas complètement saine; on y estimait la forme classique à son juste prix, mais on la croyait propre à revêtir des conceptions trop faibles en réalité pour elle et au contact desquelles elle devait perdre sa consistance et dégénérer » (10 janv., p. 170). De qui s'agit-il ici? De saint Nicolas? de Renan? De

tous les deux peut-être. Ses « morceaux » épars dans ses divers ouvrages évoquent, au moins en nous, l'idée d'un rhétoricien distingué tant qu'on voudra, mais enfin d'un rhétoricien : un charmant costume sur un mannequin d'osier; de jolies phrases sur un désert, un néant d'idées personnelles. M. Lasserre le reconnaît pratiquement lorsqu'il écrit à propos de *L'Avenir de la science :* « L'ensemble est informe et trouble; les parties sont fréquemment admirables » (24 janv., p. 468); et ailleurs : « N'ayons pas la simplicité de réfuter une thèse qui, entendue à la lettre, supposerait une logique et des définitions par trop défaillantes. Demandons-nous plutôt si les mots dont Renan ourdit de pareilles formules y sont pris dans leur sens normal ou s'il ne fait pas plutôt subir à leur sens quelque astucieuse transformation. A vrai dire, ce qu'il veut nous faire accepter revient en substance à ceci » (*ib.* p. 476), et il traduit, mais il faut traduire. Aussi lisons-nous, sans la moindre surprise des appréciations comme celle-ci : « La crise de cervelle qui a été capable de faire écrire par Renan de tels propos... » (*ib.*, p. 479); ou cette autre : « Ces déplacements et cet alibi de langage, ces façons d'habiller de défroques pieuses une franche et robuste impiété, cette négation qui encense, cette ironie qui s'attendrit, ce dédain qui sympathise, toutes les subtilités et les finesses de ce double jeu dont Renan se fera désormais une habitude, très diversement envahissante, d'ailleurs, selon les époques de sa vie, les milieux auxquels il s'adresse et l'objet de ses travaux, ont eu pendant quelques saisons un succès fort vif. On s'en émerveillait comme d'un tour ingénieux, on y voyait le fin du fin. Le goût contemporain qui, à tant d'autres égards, a baissé, mais qui au moins est plus viril, en juge plus sainement. Il verrait plutôt là une faiblesse » (*ibid.*, pp. 483-484). Donnons au moins un échantillon du procédé, de la manière; M. Lasserre le tire des *Dialogues philosophiques :* « Toute la nature vivante produirait une vie centrale, grand hymne sortant de milliards de voix, comme l'animal résulte de milliers de cellules, l'arbre de milliers de bourgeons... L'univers serait un polypier infini où tous les êtres qui n'ont jamais été soudés par leur base vivent à la fois de leur vie propre et de la vie de l'ensemble... On peut admettre un âge où toute la matière soit organisée, où des millions de soleils agglutinés ensemble, serviraient à former un seul être, sentant, jouissant, absorbant par son gosier brûlant un fleuve de volupté qui s'épancherait hors de lui en un torrent de vie... Un jour, une bouche colossale savourerait l'infini, un océan d'ivresse y coulerait; une intarissable émission de vie, ne connaissant ni repos ni fatigue, jaillirait dans l'éternité » (28 fév., pp. 469-470). Du coup, le conférencier ne peut se tenir d'ajouter ce commentaire : « C'est ainsi que la théologie de Renan, commencée en pastorale, finissait en cauchemar. Et il serait tout à fait déplacé de soumettre à la discussion dialectique cette orgie d'idées. »

Voilà bien du Victor Hugo, du pire s'entend, celui que pastichait Louis Veuillot dans l'apostrophe que l'on sait : O Hugo, tu n'es qu'une citrouille remplie de beaux diamants; seulement dans le cas de Renan, Louis Veuillot, comptez-y, aurait supprimé les diamants.

Comment définir cet « artiste » d'espèce particulière? « Une harpe éolienne qui rend quelques beaux sons, mais qui n'exécute aucun air? » pour emprunter à Joubert cette « pensée », ou, en faisant encore un emprunt au même Joubert, faut-il le ranger parmi « ces gens qui, toutes les fois qu'ils veulent rire, montrent de vilaines dents? » (7 fév., pp. 49-51). Ne choisissons pas : prenons les deux.

V

Et maintenant que penser de ses œuvres, surtout de ses œuvres agressives? M. Lasserre documente sur ce point ses auditeurs tout ensemble et ses lecteurs :

« *L'Avenir de la science* fut remis au tiroir pour en sortir et voir le jour quarante-deux ans après, en 1890 » (24 janv., p. 467). Augustin Thierry qualifia tout d'abord l'ouvrage « d'énorme paquet ». Le conférencier n'allège pas la critique d'Augustin Thierry, il l'aggrave : « Etrange composition! écrit-il. Par son apparence générale, l'*Avenir de la science* nous offre une sorte de monstre littéraire et il serait difficile de mériter davantage le nom de « paquet »... On dirait le type de ces ouvrages respectablement avortés où un auteur plein d'idées qu'il ne domine point, qu'il ne sait point distribuer et conduire, va en tout sens et se rend impossible à suivre » (*ibid.*, p. 468).

En ce qui touche aux *Origines du christianisme*, M. Lasserre admet que l'historien se laisse diriger « dans une assez bonne mesure » par sa fantaisie; fait qu'explique peut-être l'idée que Renan se fait des sciences historiques, lorsqu'il les appelle « de petites sciences conjecturales » (17 janv., p. 351). « Aussi a-t-il trouvé, nous dit le conférencier, à cet égard des juges rigoureux qui, tout en rendant hommage à son mérite supérieur d'artiste, lui ont reproché de manquer à la sévérité nécessaire du genre et d'y introduire volontiers la fantaisie, en faveur du charme, de l'agrément et de la beauté. Je ne dis pas qu'il ne prête point dans une assez bonne mesure à un tel grief » (7 fév., p. 66).

Mais, dans l'opinion publique, le nom, la personnalité de Renan s'identifie avec la *Vie de Jésus*. Lui-même considérait ce livre comme son œuvre capitale : « Ce gros morceau en portefeuille, écrivait-il à Berthelot, fait toute ma force », et M. Lasserre ajoute aussitôt : « Sa force pour le succès et pour le bruit du nom, assurément

Et d'abord que vaut la *Vie de Jésus* au point de vue scientifique?

On nous le dit sans ambages : « Invoquera-t-on l'intérêt de la science qui doit, dit-on, tout expliquer, tout élucider, à qui tout appartient? Mais chacun sait que la *Vie de Jésus* n'a pas le caractère d'une œuvre scientifique; il n'y a qu'un avis là dessus; et si Renan lui avait donné ce caractère, elle n'aurait pas pris l'aspect par où elle a tant offensé » (28 fév., p. 462). Ainsi donc, on peut dire qu'au point de vue scientifique, l'ouvrage n'existe pas.

Et au point de vue historique? Disons-le pour quelques-uns qui tiennent à considérer l'œuvre exclusivement par ce côté; au point de vue historique, le livre ne vaut pas mieux : il ne vaut rien, ce qui s'appelle rien. M. Lasserre le dit et même il le prouve : l'auteur se met en quête de documents à l'effet d'appuyer une conviction déjà faite. Il ressemble à ces magistrats qui viennent à l'audience avec leur jugement ou leur arrêt dans leur poche. Quant aux témoignages, dans l'espèce aux textes, il les travaille, ajoute, retranche suivant les nécessités d'une décision indépendante de toute information : « La *Vie de Jésus* n'est pas un ouvrage historique, et il n'est personne, je crois, qui voulût lui reconnaître cette qualité. C'est l'exposé d'une certaine interprétation de la religion chrétienne. Renan, bien plutôt qu'il ne soumet cette interprétation au contrôle des documents, en cherche la confirmation dans les documents utilisés avec une liberté qui a été unanimement jugée sans limites » (7 fév., p. 63).

Pour la physionomie ou personne de Jésus dont il affecte de raconter l'histoire, il la traite avec le même sans-gêne de fantaisie créatrice. Aussi bien commence-t-il de la composer dès sa sortie de Saint-Sulpice. Il se contente au surplus de lui prêter sa propre physionomie, au point que le conférencier — après et avec d'autres — retrouve Renan dans le Jésus peint par Renan: excès d'impudence qui suffirait, sans plus, à justifier notre pitié pour l'homme et notre mépris pour son écriture: « Le frémissement poétique causé à ce fils de Chateaubriand par le plus beau paysage du monde a réveillé chez Renan une imagination de sa vingtième année, une figure idéale qu'il composait au sortir de Saint-Sulpice avec ses mélancolies et ses délicatesses de lévite sans église, son byronisme réservé de philosophe précocement soustrait à l'illusion universelle, mais qui ne veut pas (et bien au contraire) en dégoûter les autres, son rêve de noblesse morale, de gravité dans le charme, son penchant de poète et de jeune démocrate pour les âmes des simples et des petits, enfin certaine note de sentimentalité germanique reçue de Mme de Staël; idéal où il mettait, on le voit, beaucoup de lui-même, mais qu'il se plaisait déjà à incarner dans le fondateur du christianisme » (31 janv., pp. 663-664). Il y revient dans la dernière conférence : « Le Jésus pâle et romantique dont il s'était formé l'image au sortir de Saint-Sulpice, et dans lequel il avait incarné ses mélancolies de jeunesse, les impressions d'un paysage idyllique et fiévreux, la philosophie germanique de l'Inconscient, les idées

méprisantes de Dupuis et de Voltaire sur l'origine des cultes, les lambeaux ou des ressouvenirs d'une piété perdue, tout cela s'est fondu et comme cristallisé en lui ». (28 fév., pp. 464-465).

Par endroits, il nous le montre au travail sur ses textes, les « sollicitant à l'excès », les frelatant à plaisir et il nous donne un échantillon complet de ce curieux travail; échantillon que nous reproduisons, cette fois, intégralement. L'intérêt qu'il présente fera passer sur sa longueur. Voici le tout : texte de Renan et commentaire de M. Lasserre :

« Dans le récit de la prédication de saint Paul à Corinthe, il est question d'Apollos qui « égalait Paul par la connaissance des Ecritures et l'emportait de beaucoup sur lui par sa culture littéraire ».

« Apollos et Paul présentaient tous deux, dans la secte nouvelle, des physionomies à part... Les natures comme celle de Paul ne changent qu'une fois en leur vie... Apollos, plus curieux et plus chercheur, était susceptible de chercher toujours. C'était un homme de talent plutôt qu'un apôtre. Mais *tout porte à croire* qu'il joignait à ce talent une grande sincérité et qu'il fut une personne très attachante ».

Or, comme « chez ces populations légères, brillantes, superficielles des bords de la Méditerranée, les factions, les partis, les divisions, sont un besoin social » et que « la vie sans cela paraît ennuyeuse », comme « deux prédicateurs ou deux médecins se rencontrant dans une petite ville du Midi, la ville se divise en deux parties sur les mérites de chacun d'eux », il se forma parmi les chrétiens de Corinthe un parti de Paul et un parti d'Apollos.

« Le talent d'Apollos tourna toutes les têtes, c'était une manière absolument différente de celle de Paul; celui-ci enlève par sa force, sa passion, l'impression vive de son âme ardente; Apollos, par sa parole élégante, correcte, sûre d'elle-même ».

Je m'arrête là dans le parallèle et me reportant aux textes des Actes et des Epîtres qui nous informent d'Apollos, c'est à peine si avec une extrême bonne volonté, j'y découvre quelque lueur de ce que Renan met en scène avec tant de verve. Les chrétiens y sont prévenus d'une manière générale contre le danger de s'attacher au prédicateur de Jésus-Christ plutôt qu'à la doctrine et à la personne même de Jésus-Christ. Mais ce danger n'est pas rapporté à Apollos plutôt qu'à Paul ou à Céphas. Il y est dit qu'Apollos est puissant dans les Ecritures, mais non pas qu'il le soit plus que Paul, et quant à ses séductions oratoires, il n'en est aucunement question. Paul se défend d'user « de paroles étudiées ». Mais si Renan a vu là une allusion malicieuse à l'adresse d'Apollos, c'est qu'il l'a bien voulu. Tout ce petit tableau de factions, de partis, de dames folles de l'éloquence d'Apollos peut être trouvé spirituel : l'histoire en sourit et il est difficile de croire que Renan n'en ait pas fait autant » (7 fév., pp. 75-76).

On comprend que le conférencier rapproche l'auteur de *Thaïs* et Renan : « L'auteur de *Thaïs* a ajouté de charmantes couleurs à l'encre de son encrier. Mais l'encrier de Renan est plus grand » (7 fév., p. 30). Aujourd'hui peut-être le rapprocherait-il aussi de l'auteur de *La Révolte des anges*. Nous ne contredirons ni à la première juxtaposition ni à la seconde. Les deux hommes se valent; ils évoquent, à l'envi, le souvenir du mot de Caligula : « J'ai une qualité : mon impudence », ou faut-il dire impudeur ?

En un mot, quand M. Lasserre passe au creuset l'œuvre capitale ou religieuse de Renan, l'opération achevée, il ne trouve rien au fond du petit pot, rien qui vaille ou si peu ! A sa place, Louis Veuillot écrirait — il l'écrivit d'ailleurs à propos de gens de lettres de la même famille intellectuelle : « Tantôt il me semble que vous ignorez un peu ce que vous dites; tantôt que vous ne dites pas ce que vous voulez dire; très souvent que vous ne dites rien » (1).

VI

M. Lasserre nous rend un autre service d'ordre plus général : il coupe les ailes à un certain nombre d'invraisemblables canards. Lorsqu'un ecclésiastique « défroque », il manque rarement, si jamais, de confier au public narquois ou indifférent que les motifs de son « évasion » appartiennent exclusivement à l'ordre doctrinal. Il ne donne guère le change à personne; mais la confidence joue le rôle de soupape de sûreté dans les sentiments ou les craintes du pauvre malheureux généralement assez embarrassé de lui-même au début. Il sait, en effet, quelle impression font d'ordinaire et feront au surplus toujours, sa personne et son passé. Cet état psychique explique les efforts de Renan dans ce sens : « Mes raisons, écrit-il selon la formule usuelle, furent toutes de l'ordre philologique et critique ». M. Lasserre n'en croit rien et il nous le dit : « Renan semble dire que sa foi a été ruinée par l'examen purement historique des faits qui servent de fondement au christianisme, ou, ce qui revient au même, des témoignages sur lesquels se fonde la croyance à ces faits, sans qu'aucune vue préalable ou supérieure sur l'ordre général du monde soit intervenue dans cet examen, non plus qu'aucune idée admise d'avance sur le genre des choses qu'il est et qu'il n'est pas permis à l'esprit humain de croire. Mais à coup sûr ce n'est pas ainsi que ses explications doivent être entendues. Elles ne sembleraient point pouvoir être acceptées en droit. Elles ne pourraient certainement l'être en fait » (17 janv., pp. 348-349). Il y revient quelques pages plus loin : « Il a été incroyant à la manière de Voltaire, de Buffon, d'Auguste Comte, de Taine ou de Sainte-Beuve. L'hébreu n'y est, originairement du

1. *Revue pratique d'apologétique*, 15 avril 1914, p. 112.

moins, pour aucune part, non plus, quoi qu'on ait prétendu, que la philosophie allemande » (*ibid.*, p. 353). Qu'on cesse donc de nous rebattre les oreilles avec ces sortes de balivernes. Quand les gens défroquent, ils ne le font point pour les motifs qu'ils clament ou murmurent, mais pour d'autres connus d'eux seuls, et où ils se gardent bien d'introduire le public. Aussi bien ces histoires, histoires généralement compliquées, n'intéressent personne en dehors d'eux.

VII

M. Lasserre complète ce portrait par une page inoubliable qui va, nous semble-t-il, à démontrer qu'il manquait plus d'un lobe au cerveau de Renan. Ce vice de constitution l'affectait-il au point sinon de supprimer, au moins de diminuer sensiblement la responsabilité? Ses amis doivent le croire : il n'existe pas d'autre moyen de le défendre. Qu'on juge :

« Ne lui reprochons pas d'avoir donné, en 1848, dans l'idéalisme cosmopolite : c'était la maladie du temps; qui ne l'a eue alors? Oublions la sympathie qu'il a marquée sous l'Empire pour la politique prussienne et l'unité italienne; cette erreur, qui supposait d'ailleurs un sens national obscurci et émoussé par les nuées d'un vaniteux philosophisme... lui fut commune avec un vaste parti et l'exemple en venait de haut. Beaucoup y persistèrent jusqu'à la veille de la guerre; du moins leur passa-t-elle sous le coup de la défaite. A Ernest Renan rien ne passe. Son âme incontinente est incapable de rien expulser d'elle-même; au contraire, elle conserve avec je ne sais quelle immense avidité paresseuse tous les sentiments, toutes les imaginations, toutes les idées, toutes les rêveries qui l'ont une fois possédée, comme si, uniquement préoccupée de l'aisance et des commodités de sa vie propre, elle voulait se réserver des refuges sans nombre contre la sommation énergique des événements. Oui, en pleine invasion, il demeure capable de s'élever au point de vue de l'humanitarisme transcendantal. On connaît la fameuse anecdote du *Journal* des Goncourt à la date du 6 septembre 1870 :

« Berthelot continue ses révélations désolantes, au bout desquelles je m'écrie :

— Alors tout est fini, il ne nous reste plus qu'à élever une génération pour la vengeance!

— Non, non, crie Renan qui s'est levé, la figure toute rouge, non pas la vengeance; périsse la France, périsse la Patrie, il y a au-dessus le royaume du Devoir, de la Raison...

— Non, non, hurle la table, il n'y a rien au-dessus de la Patrie.

— Non, gueule encore plus fort Saint-Victor tout à fait en colère : n'esthétisons pas, ne *byzantinisons* plus, f..., il n'y a pas de chose au-dessus de la Patrie » ((21 fév., pp. 346-347).

Ce souvenir gênait le personnage et il fit tout ce qu'il put pour l'oblitérer mais sans succès. Ainsi que nous le rappelle M. Lasserre, ici décidément sans pitié : « Renan a reproché à ce propos à Edmond de Goncourt son inaptitude à saisir les idées générales et a voulu par ce biais infirmer l'autorité de son récit. Il n'y a qu'un malheur : c'est que cette idée générale-là, Renan l'a plusieurs fois exprimée, presque dans les mêmes termes, dans des livres antérieurs à la guerre. E. de Goncourt ne l'a forgée à aucun degré. Elle est revenue à Renan terriblement hors de saison » *(ibid., note)*.

Au surplus le grand homme ne trouve aucun sens au patriotisme :

« Il a une théorie qui lui est chère (car il y est indéfiniment revenu à toutes les époques de sa vie) et d'après laquelle ce sentiment serait chose aussi vaine et déplacée que la recherche de remèdes pour un malade condamné sans appel ! Il veut qu'une nation qui a produit quelque événement, quelque œuvre intéressant l'humanité tout entière en doive fatalement mourir. La Grèce a été la mère universelle de la pensée et des arts et elle est morte comme nation. La Judée a vu naître en son sein la religion du monde et elle est morte comme nation. La France a fait la Révolution. Elle périra » (*ib.*, pp. 347-348).

Il ne nous déplaît d'ailleurs point de constater, dans un cerveau et un cœur également détraqués, la coexistence presque logique de l'anticatholicisme et de l'antipatriotisme. Renan appartenait de droit à l'Allemagne; le gouvernement français disposait de sa majorité à tout faire : il s'empara du cadavre que nul d'ailleurs ne lui disputait et il lui décerna des funérailles nationales. Il se reconnaissait en Renan, comme il devait plus tard se reconnaître en Zola et encore dans d'autres *ejusdem farinæ*. On le comprend : il trouvait dans le premier, une religion, ou plutôt suivant le jargon du jour, une philosophie et une science, et dans l'autre une morale, tout cela essentiellement, authentiquement laïque, image adéquate, idéale du régime.

Pour le public, le faux grand homme s'identifie exclusivement avec la *Vie de Jésus;* ce livre suffit à expliquer tout à la fois sa fortune et sa réputation. Dans sa chanson, Jules Levallois n'exagérait rien, quand il écrivait :

> « Sachons verser un pleur sur le Calvaire
> Et moduler des hymnes au grand Pan,
> Car c'est ainsi que l'on fait sa carrière,
> Et qu'on devient le grand monsieur Renan » (28 fév., p. 469).

Les pages qui précèdent justifient, du moins à notre satisfaction personnelle, la gratitude que nous inspirent les sept conférences données au *Foyer*, dans les deux premiers mois de cette année. Plusieurs critiques de notre temps donnent à leurs appréciations, un

tour plus expressif et aussi plus bref, mais le fond varie à peine.

M. Lasserre lui-même pense à Renan quand il parle des « ébriétés du rêve » (31 janv., p. 652); Brunetière lui attribue « une insincérité naturelle » (10 janv., p. 153); Jules Lemaître en dit qu' « il plaît à la façon d'un compère de revue tout à fait supérieur; » (*ib.*, p. 150). Sarcey, lui, n'y va point par quatre chemins et il le qualifie net de « fumiste » (*ib.*, p. 151). Renan mérite au moins tout cela.

Finissons : les conférences de M. Lasserre font, sur nous, l'effet de ces poignées de fleurs que des mains tantôt affectueuses, tantôt indifférentes, jettent sur un cercueil. Bientôt le fossoyeur referme la tombe sur le mort et « en voilà pour jamais ! » le temps commence bientôt son œuvre d'oubli. Dans moins d'un siècle, les érudits seuls se douteront encore peut-être qu'il exista jadis un certain Renan. « Galiléen, tu as vaincu », s'écriait, dit-on, Julien l'Apostat mourant. Il vainc toujours : ne conviendrait-il point, sur la pierre tombale des vaincus, de graver le sérieux avertissement de saint Augustin : *Laudantur ubi non sunt; ubi sunt cruciantur ?*

J. CHAPLAIN.

La fin prochainement.

LE GUIDE SOCIAL DE REIMS

Cette dernière année, l'Action populaire de Reims a fait paraître son *Guide social* pour 1913-1914 beaucoup en retard sur les dates habituelles des années précédentes. On pouvait se demander si à la suite des discussions auxquelles celui de 1912 avait donné lieu, les auteurs anonymes et collectifs de cette œuvre avaient jugé bon de modifier leur attitude. Puis, le volume une fois publié, on est resté quelque peu perplexe. Le ton a été adouci en maint endroit, cela est évident et c'est une reculade dont les Pères de Reims devraient être félicités : mais par ailleurs ils affirment bien haut qu'ils suivent toujours la même voie, qu'ils maintiennent tout, qu'ils ne rétractent rien; par conséquent ils prendraient des félicitations pour des offenses et ne voulant point les blesser je me garde de leur en faire.

Voici, en effet, comment débute la préface :

Ce volume continue les précédents; il s'inspire du *même esprit* et tend aux mêmes fins... Prévenons toute équivoque. Le *Guide social* est un livre catholique composé à la *lumière de la doctrine authentique de*

l'Eglise. Cette lumière est plus que jamais nécessaire. Le mouvement qui emporte le monde, jette la société dans des voies nouvelles, mal éclairées, semées d'écueils. Il appartient aux catholiques fidèles à l'*esprit d'initiative de l'Eglise* d'y porter les premiers la lumière, de les aplanir, d'en faire des voies droites. *Abandonner cette tâche à d'autres* serait exposer la société à des expériences dangereuses, peut-être aux *pires déviations.* Nous ne le nierons point : l'œuvre n'est pas sans péril, même pour des catholiques; mais, s'ils travaillent en pionniers *dociles à la voix de leurs chefs hiérarchiques,* les chemins qu'ils ouvriront aux foules ne sont pas, ne sauraient être des chemins trompeurs (1).

L'Action populaire prétend donc toujours détenir le monopole de la vérité, puisqu'elle affirme que « abandonner cette tâche à d'autres serait exposer la société... aux pires déviations ».

Après cela, il n'est pas douteux que l'œuvre actuelle est présentée sous le couvert de l'autorité officielle de l'Eglise et pour ainsi dire avec la garantie de son infaillibilité doctrinale.

Il faut donc quelque hardiesse pour aborder la discussion. Cependant certaines contradictions que nous relèverons entre la doctrine de Reims et la doctrine d'ailleurs — doctrine d'ailleurs qui n'a pas de moindres patronages, sinon même de plus hauts et de plus augustes — nous font espérer qu'on nous permettra d'être franc.

Dès la page 14, une citation tendancieuse nous met en garde. Le *Guide social* voulait « attirer l'attention sur quelques documents pontificaux se rapportant à la doctrine et à l'action sociales », ce propos il dit :

Nous devons signaler aussi, en raison de l'approbation particulière qui lui fut donnée par le Pape, le rapport sur la *confessionnalité des œuvres,* présenté au congrès diocésain de Sarlat (25 mai 1912) par M. Louis Durand. A propos de ce rapport, le cardinal secrétaire d'Etat insiste sur la nécessité du caractère religieux dans les œuvres en général : « Comme les œuvres catholiques sont telles, non seulement de nom, mais de fait, par l'esprit qui les anime, les doctrines qu'elles professent, la morale qu'elles pratiquent, il était souverainement opportun de rappeler en quoi consistent cet esprit, cette doctrine, cette morale ».

Je fais ici les observations suivantes :

1° Que de la lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Périgueux, au sujet du discours de Sarlat, le *Guide social* ne transcrit pas une seule ligne qui se réfère à la partie doctrinale du discours, et qu'il ne reproduit pas non plus un seul mot des éloges donnés à la « synthèse » de cette œuvre remarquable, pas plus que de ceux donnés à « l'ajustement des parties dans le tout » et à la « vraie mesure » fixée à chacune d'elles;

1. *Op. cit.*, p. III. C'est nous qui avons souligné certains mots, ici comme ailleurs dans cet article.

2° Que le *Guide social* suppose et fait croire que ce discours ne s'est occupé que de la confessionnalité des œuvres et par conséquent qu'il n'a pas été autre chose qu'un commentaire anticipé de la lettre pontificale *Singulari quadam* du 24 septembre 1912, adressée quatre mois plus tard aux évêques d'Allemagne. Or, plus de la moitié du discours de M. Durand est consacrée à des questions purement économiques ou sociales : théorie de la valeur, existence et nature des lois économiques, juste salaire, grèves, etc., sans que la question de la confessionnalité des œuvres y réapparaisse une seule fois ;

3° Que cette seconde partie — la plus longue du discours de M. Durand — renferme avec une énergie et une netteté remarquables des thèses que le *Guide social* rejette brutalement et dans leur entier . je veux dire par exemple la thèse de l'existence même des lois économiques. Voyez, par exemple, à la page 192 du volume le jugement que le *Guide social* porte sur ces lois, en citant le jugement de M. Duthoit à leur égard et en se l'appropriant sans aucune réserve.

Les faits donc restent ceci : le *Guide social* supprime plus de la moitié du discours de Sarlat ; il contredit ouvertement les doctrines qui sont le fond de ce discours ; enfin il tait ou déforme l'approbation que le cardinal Merry del Val, au nom de Pie X, a donnée à ce discours et la recommandation qu'il a faite de l'étudier.

Le *Guide social* est-il donc, même en 1913 et 1914, un ouvrage de parti pris ? Je commence à le craindre.

Je me souviens du reste que dans les *Etudes* le P. Auzias-Turenne avait traité fort dédaigneusement la lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Périgueux sur le discours de Sarlat. Tout cela se tient fort bien et rien n'a été changé dans l'intervalle.

***

Dans la préface dont nous citions plus haut quelques lignes, le *Guide social* annonçait un « chapitre plus exclusivement doctrinal » qui allait y être ajouté « comme avant-propos du syndicalisme ». C'est là que mon attention s'est portée en premier lieu.

J'ai eu beaucoup de peine à comprendre ce chapitre. Après coup je me suis expliqué cette difficulté par les contradictions mêmes dont il fourmille, non pas tant peut-être des contradictions de mots, que l'on relèverait assez vite, mais des contradictions de raisonnement consistant en ce qu'on vous amène sans vous prévenir à des conclusions qui ne sortent pas le moins du monde des prémisses ou qui même y sont contraires.

Nous allons aider le lecteur à se reconnaître dans ce fouillis, où la logique est fort souvent mise à mal.

Il y a au sujet des syndicats deux grosses questions : l'une de définition, l'autre de morale, la première influant singulièrement sur la seconde pour en préparer ou en dicter la solution. La première question est de savoir si les syndicats professionnels, les corporations ouvrières, etc. (appelez-les comme vous voudrez) sont des associations proprement *naturelles;* la seconde est de savoir si elles ont un pouvoir *coercitif*, sur qui elles l'auraient et par quels moyens elles pourraient l'exercer. Cette dernière question est d'une importance capitale pour le moraliste : car il faudra, s'il est directeur d'âmes, qu'il sache s'il peut encourager ou au moins permettre, s'il doit au contraire blâmer et réprouver les boycottages, les patrouilles contre la liberté du travail, les mises en interdit d'une usine ou d'un ouvrier, les violences sur la personne des renards, etc., etc...

Or, savoir si, oui ou non, le syndicat est une association naturelle n'est pas indifférent pour la solution des cas pratiques ci-dessus posés. Mais qu'il en soit une, l'idée assurément est nouvelle, je veux dire nouvelle de quelques années.

Au XIIIe siècle, c'est-à-dire au temps où florissaient tout ensemble et la théologie scolastique et les corporations de métier dans les villes (je dis dans les villes, car le village et la vie agricole ne les ont jamais connues), il ne nous semble pas que nous rencontrions cette théorie-là. Saint Thomas ne paraît concevoir que deux sociétés naturelles, la famille et la société civile. *Quia homo,* dit-il, *naturaliter est animal sociale... consequens est quod homo naturaliter sit pars alicujus multitudinis... Quo quidem auxilio indiget ad duo... Primo quidem... ad hoc auxiliatur homini domestica multitudo... Alio modo... sic homini auxiliatur multitudo civilis... Sciendum est autem quod hoc totum, quod est civilis multitudo vel domestica familia, habet* SOLUM *unitatem ordinis.* On le voit : l'énumération n'est jamais que de deux membres. Et de là — une fois que l'on a mis à part la morale purement individuelle — de là suit une division de la philosophie morale en deux branches seulement, selon qu'elle considère les opérations du groupement domestique ou bien celles du groupement civil. *Moralis philosophia,* poursuit saint Thomas, *in tres partes dividitur. Quarum prima considerat operationes* UNIUS *hominis ordinatas ad finem, quae vocatur monastica; secunda autem considerat operationes multitudinis* DOMESTICAE, *quae vocatur oeconomica; tertia autem considerat operationes multitudinis* CIVILIS, *quae vocatur civilis* (1).

Vincent de Beauvais, en même temps, avait une division toute pareille, lorsque, dans la *practica scientia*, il distinguait une première

1. S. Thomas, *Ethicorum* lib. I. Le texte ci-dessus est précisément cité dans la Déclaration du Sitz-Berlin, que la *Critique du libéralisme* vient de publier dans son numéro du 1er mai.

partie, *solitaria, quae mores instituit et ad singulos pertinet;* une seconde, *privata, quae familiam disponit et ad singulos pertinet;* une troisième enfin, *publica, quae urbes regit et haec pertinet ad urbium rectores* (1).

Remarquons bien cependant que ces auteurs, s'ils avaient voulu conclure au caractère naturel de la corporation ou association professionnelle, n'auraient eu qu'à en investir une institution qu'ils voyaient fonctionner sous leurs yeux. Or, rien de plus simple et de plus fréquent que de proclamer nécessaire et naturel ce que l'on voit autour de soi, avec la conviction que ce qui est doit être et que bien arriérés, bien ignorants ou profondément pervers étaient les siècles qui se passaient de ces organismes ou de ces pratiques. Peu importe : la théologie scolastique — qui, du reste, soit dit entre nous, ne s'est jamais inspirée de l'état social contemporain, mais uniquement de considérations générales de tous les temps et de tous les milieux — la théologie scolastique, disons-nous, n'a pas même songé aux corporations lorsqu'elle a parlé de groupements nécessaires. Léon XIII, dans l'Encyclique *Immortale Dei* de 1885, ne cite également que deux sociétés naturelles : *insitum homini natura est ut in civili societate vivat. Is enim necessarium vitae cultum et paratum, itemque ingenii atque animi perfectionem cum in solitudine adipisci non possit, provisum divinitus est, ut ad conjunctionem congregationemque hominum nasceretur* TUM DOMESTICAM, TUM *etiam* CIVILEM...

Conclusion : l'association professionnelle n'est pas une institution de nature, ni voulue par la nature.

Peut-être bien le P. Desbuquois l'avait-il dit dans les *Etudes*, mais sous une forme ambiguë : « Pour armer le syndicat d'un droit de contrainte *excessif*, dit-il, il faudrait le considérer comme un groupement naturel nécessaire, de même ordre que la famille. Cela n'est pas ». Je dis que cette phrase a deux sens. Premier sens : il *n'est pas* un groupement naturel nécessaire, tandis que l'Etat et la famille le sont l'un et l'autre; deuxième sens : il en est bien un, mais *pas de même ordre* que l'Etat et la famille qui en sont d'autres. La suite de la phrase du P. Desbuquois ne tranche pas le doute, car elle établit seulement ce contraste, que « les siècles se déroulent, que les contingences humaines se succèdent et se contredisent et que la famille garde, stables, immuables, ses caractères essentiels », tandis que « il n'en est pas de même de l'organisation professionnelle (2) ». Ce parallèle ne fait-il pas conclure à une différence d'ordre plutôt qu'à une absence de nécessité? Ensuite on se tirera encore d'affaire en armant le syndicat d'un

1. *Speculum doctrinale*, l. VII, c. I, tit. II.

2. *La lettre du cardinal Merry del Val au comte de Mun*, par Gustave Desbuquois, dans les *Etudes*, n° du 20 février 1913, p. 496.

droit de contrainte que l'on déclare, en soi, ne pas être *excessif.* Mais où commencera ce qui serait excessif et où finira ce qui ne le serait pas? Quant à moi, il me semble que si le syndicat était un groupement naturel, c'est alors précisément que son droit de contrainte ne serait pas *excessif* ou ne le serait pas nécessairement.

Eh bien! sur ce même sujet, que dit le *Guide social?* Oui et non, à ce que j'ai compris; après quoi, sur les conséquences morales de la question de définition, il conclura comme on devrait conclure avec la thèse de l'origine naturelle de la corporation, il conclura donc comme si c'était indiscutablement oui.

C'est ce que nous allons voir.

***

Le *Guide social* a consacré quarante-quatre pages à cette matière (pp. 181-224). Le plan qui y est suivi est tel que nous allons l'exposer.

D'après le *Guide* trois doctrines sont « en présence au sujet du groupement professionnel : le syndicalisme absolu ou révolutionnaire; l'individualisme absolu ou libéralisme économique; enfin, la doctrine catholique de l'organisation du travail dans la liberté » (p. 182). Dans la liberté? demanderai-je. Non certes, si tant est que la doctrine de Reims soit la doctrine catholique! Mais ajournons ce débat.

En tout cas, cette division tripartite est usuelle et se rencontre bien ailleurs qu'à propos du syndicalisme. Les catholiques sociaux nous ont accoutumés, en effet, à opposer l'un contre l'autre le socialisme et l'économie politique libérale (en quoi ils ont raison) et à vouloir intercaler entre eux deux, comme substantiellement distincte de tous deux (en quoi ils ont tort), une économie sociale dite catholique dont le premier caractère soit de faire litière de l'économie politique, qu'ils ignorent par principe et comme par vertu, et de faire litière par conséquent des lois économiques, qu'ils prétendent qui n'existent pas.

Le *Guide social* rejette le syndicalisme absolu, soit sous sa forme révolutionnaire, soit sous sa forme adoucie (pp. 182-191) : nous verrons cependant qu'il reprend ensuite pour son compte, sous le couvert de la théorie de la légitime défense, la seule conséquence pratique vraiment intéressante du syndicalisme absolu. Mais n'anticipons pas sur la discussion.

Cependant cette réprobation du syndicalisme n'est point telle que le *Guide social* ne se permette de transporter aux syndicats certains traits essentiels et caractéristiques de la propriété en tant qu'institution naturelle. J'en ai la preuve dans la chaude appro-

bation que le *Guide social* donne à une formule de M. Lorin, calquée par celui-ci sur la formule même de Léon XIII à propos de la propriété foncière.

La propriété, au sens abstrait, est une institution de droit naturel; mais son attribution concrète et les délimitations de ce qui en est l'objet sont régies par les lois humaines.

Voilà ce que dit l'Encyclique *Rerum novarum*.

Eh bien! répète en termes tout pareils M. Lorin, « quant aux groupes locaux et professionnels *dont le plan divin postule la formation et l'organisation*, leur composition et leur délimitation sont œuvre humaine, résultat variable du développement historique et de l'action des faits économiques. Dieu a laissé aux hommes la tâche de déterminer les modalités de leurs organisations, avec la seule obligation de se conformer aux exigences chrétiennes de justice et de progrès social (1) ». Le *Guide social*, avant de citer ce texte de M. Lorin, avait dit textuellement : « Il nous semble que c'est dans ce sens, tout à fait conforme à la rigueur scolastique, que M. Lorin fait *sa part à la liberté en face de la nature* » (p. 207, en note).

On peut rapprocher de cette note du *Guide social* et de ce mot « *la liberté en face de la nature* » une doctrine fondamentale de M. Lorin, que nous avons critiquée ici même dans le numéro du 1er avril dernier : à savoir, que la liberté consisterait dans la part que l'on prend à l'élaboration des lois et règlements que l'on subira. D'où il suivrait que les catholiques, participant par le suffrage universel à l'élection des députés et par conséquent à l'élaboration des lois, ne peuvent pas se plaindre de ne pas être libres actuellement en France! Qu'en dites-vous? Mais vous doutiez-vous que Reims, par M. Lorin, donnât ainsi la main à Jean-Jacques Rousseau et qu'il servît de la sorte les idées du *Contrat social?*

Je reviens au plan suivi par le *Guide social*. Après la critique du syndicalisme absolu (forme révolutionnaire et forme adoucie) (pp. 182-191), nous avons la critique de l'individualisme absolu ou libéralisme économique (pp. 191-199). Est-ce critique qu'il faut dire ou bien caricature?

Nous abordons enfin la partie constructive de l'œuvre : la « doctrine catholique de l'organisation du travail dans la liberté » (p. 199-224).

Cette partie s'ouvre par de longues citations de documents pontificaux. Après et sous couleur d'en extraire ce qui s'y trouve implicitement, Reims rebâtit à peu près tout ce qu'il avait démoli dans la critique négative qu'il avait faite du syndicalisme. Ce procédé n'est pas sans analogie avec la célèbre méthode de Kant :

1. *Semaine sociale de Dijon*, 1906, p. 12.

Critique de la raison pure, il n'y a plus rien de vrai, ni de certain; *Critique de la raison pratique*, nous allons tout rebâtir sur la base heureusement conservée du sens moral. Remarquez bien, du reste, que je fais une simple comparaison des méthodes, sans aucun rapprochement quant au fond.

D'abord il faut distinguer, d'après le *Guide*, le présent et l'avenir : le présent, qui est l'anarchie, et l'avenir qui sera l'ordre et l'harmonie, la cité actuelle, que la Révolution a bâtie, et la cité future que l'Eglise édifiera... Hum? est-ce que M. Sangnier aussi ne nous a pas prédit une cité future qui doit être l'œuvre de la démocratie éclairée et consciente? Seulement le Pape n'en a pas voulu!

Mais passons.

Quoi qu'il en soit, plus tard la corporation sera « organisée » et tout changera de face.

Ici, permettez-moi encore une parenthèse. Est-ce que vous vous imaginez que la corporation ait jamais été *organisée* au sens général et social du mot? Non : pas même à ce beau XIIIe siècle, vraiment si beau par tant de côtés, où l'Eglise dominait le monde et où pourtant elle n'institua point ce que vous croyez. Car la corporation n'existait même alors que pour des privilégiés : privilégiés, les patrons, petits artisans de l'époque, parce que c'étaient eux qui légiféraient seuls pour l'atelier, quelle que fût d'ailleurs la familiarité de vie qui, selon les mœurs du temps, les unissait aux compagnons; privilégiés ensuite, parce que tout le travail agricole et toute la population même non agricole des bourgades et des villages vivaient en dehors de ce régime corporatif. M. Louis Durand, à Sarlat, a parlé de seulement quelques centièmes de la population qui fissent partie des corporations, et nous sommes certain qu'historiquement il n'a eu tort ni pour la France du moyen âge, ni pour l'ensemble de l'Europe chrétienne de ces mêmes temps. Faut-il préciser? Nous doutons que le régime corporatif embrassât la vingtième partie de la population et nous sommes sûr qu'elle ne dépassait point cette proportion. Encore en 1734 et après un certain essor déjà de l'industrie manufacturière, Melon, qui certainement s'y connaissait bien, comptait en France un dixième seulement d'artisans contre neuf dixièmes de cultivateurs et un dixième de nobles et de bourgeois.

Mais revenons à notre *Guide social*..

A l'en croire, pour le présent et en attendant l'avenir promis, c'est le syndicalisme qui doit être la règle. En d'autres termes, « la profession est une société *fondée en nature* » (p. 207).

Il est intéressant d'observer par quelle voie le *Guide social* nous ramène pour le moment actuel — pour le moment, seule période dont nous devions nous occuper dans nos conflits du moment —

à cette même doctrine qu'il semblait avoir répudiée. Le tour, je veux dire le circuit de la pensée est hardi autant qu'ingénieux.

La nature concrète actuelle des choses, dit le *Guide*, crée entre les membres des professions des relations telles qu'ils ne peuvent, en beaucoup de leurs actes, agir honnêtement sans se préoccuper de l'effet de ces actes sur les autres membres. Elle pose ou peut poser le cas échéant les conditions nécessaires pour que le devoir général de charité devienne *hic et nunc* urgent et oblige à des actes déterminés; elle rend en particulier, nous l'avons vu, les associations professionnelles très opportunes. — Donc, pour autant, *la nature des choses associe, de fait, ces membres* et leur indique de nouveaux devoirs; pour autant, et dans ce sens seulement, *la profession est une société fondée en nature* (p. 207).

Ainsi, entre le syndicalisme absolu et la prétendue doctrine catholique tout le désaccord porterait sur l'épaisseur de ces mots : « en ce sens seulement ». En théorie, c'est quelque chose, mais en pratique ce n'est rien.

Puis le *Guide* invoque ici pour lui l'autorité du comte de Mun, du marquis de la Tour du Pin... et même de M. Paul Leroy-Beaulieu, mal compris, cela va sans dire.

La même idée revient à plusieurs reprises.

La profession organisée, est-il dit plus loin, est tellement *postulée* actuellement par l'état économique du monde que l'on peut dire que la *nature même pousse à son institution et l'appeler, en ce sens, « société fondée en nature »* (p. 213).

Ici comme ailleurs, c'est nous qui avons souligné : mais les guillemets enfermant les quatre derniers mots sont bien dans le texte.

Finalement la « déchéance » de la bienfaisance patronale ou du paternalisme est hautement proclamée (pp. 217-220). On sait du reste que M. de Mun a évolué radicalement du paternalisme à la démocratie, comme M. le chanoine Gaudeau le lui a excellemment dit dans la *Foi catholique*. Finalement le chapitre tout entier, dans une dernière section intitulée « caractère catholique du syndicalisme », nous laisse sur cette sentence sans appel : « *Il doit y avoir un syndicalisme catholique* » (p. 224).

Tout récemment la *Civiltà cattolica*, dans un article fort judicieux qui a été beaucoup remarqué, demandait s'il peut y avoir un *syndicalisme chrétien* et elle répondait négativement à raison de la contradiction du contenu des deux termes. Reims ne se contente pas de dire qu'il *peut* y avoir un syndicalisme chrétien; il déclare qu'il le *faut* et il affirme une nécessité. Quel abîme, pourtant, entre une impossibilité logique suivant les uns et une nécessité suivant les autres! Car je ne suppose pas que l'on tente de jouer sur les mots « chrétien » et « catholique » pour mettre d'ac-

cord Rome et Reims, attendu qu'ici l'Encyclique *Singulari quadam* n'est aucunement en cause, pas plus que la divergence de programmes entre Cologne et Berlin.

Bref, il y a une contradiction irréductible entre les deux doctrines. Nous comprenons donc très bien que les Pères de Reims — ou d'ailleurs en France — aient protesté contre la traduction qui a été donnée ici même de l'article *Sindicalismo cristiano?* de la *Civiltà*. Ils voulaient que la contradiction fût ignorée, comme ignorés aussi les solides arguments que la revue romaine avait développés. Dans le texte italien, l'article en question n'aurait été connu que de quelques privilégiés lisant l'italien et recevant la revue; au contraire, avec la traduction, toute la partie du public français que ces questions intéressent, était initiée à la connaissance du conflit, non moins qu'instruite des doctrines opposées et mise à même par conséquent de les comparer et de les juger.

« Etouffons la lumière, s'est-on dit à Reims, et supprimons ce qui nous gêne ».

***

Voilà le point de droit bien établi, comme on dirait au palais : Le syndicalisme doit être, on me l'affirme du moins; il doit être parce qu'il est postulé par la nature.

Cela dit, je m'aperçois que le *Guide*, dans les vingt-cinq pages de ce qu'il a appelé « Doctrine catholique de l'organisation du travail dans la liberté », a parlé beaucoup de syndicalisme et pas du tout de liberté. Il aurait bien dû cependant nous en dire quelque chose, d'abord parce qu'il l'avait promis, ensuite parce qu'une phrase essentielle de la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun, du 7 janvier 1913, revendiquait précisément une place pour la liberté. On sait que dans cette lettre le cardinal Secrétaire d'Etat se plaignait d'une « conception erronée de certaines organisations sociales », ainsi que « des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ».

Eh bien! ces « organisations sociales », ces « droits et ces devoirs créés de toutes pièces », serait-ce par hasard dans le syndicalisme de Reims qu'il faudrait les découvrir? Mais, par contre, cette « liberté que consacre la loi naturelle », quelle place le *Guide social* lui fait-il?

Je vais glaner, non sans effort, tout ce qu'il paraît en dire. C'est que Léon XIII et Pie X « proclament la liberté du travail de l'individu » (p. 206); c'est que les syndicats sont « des organismes libres, qui ne peuvent s'imposer à ceux qui refusent d'y entrer » (p. 209); c'est enfin que « le droit de grève cessera » lorsque « la profession sera organisée » (p. 211). J'ignore ce qu'on entend par l'organisation de la profession; j'ignore aussi comment

alors on empêchera le fait de grève, après qu'on en aura supprimé le droit. En tout cas, les théoriciens de Reims imitent volontiers les socialistes en ceci que les uns et les autres, très prolixes sur la critique du présent, sont au contraire très sobres de détails sur la description de l'avenir. Ajoutons encore que la société idéale, la société future que le catholicisme social doit réaliser, débordera infiniment sur les cadres du moyen âge : car on nous dit que « les régimes du salariat, du fermage et du métayage n'aboutiront pas à des organisations identiques » (p. 206), c'est-à-dire que fermage et métayage auront eux aussi la forme corporative, quoique avec des différences, alors que les professions agricoles n'avaient abouti à aucune organisation dans la période idéale du XIIIe siècle et alors que le salariat lui-même, à tout prendre, n'y avait pas abouti à autre chose qu'au rôle à peu près passif des compagnons dans la corporation, jusqu'à ce que, de guerre lasse, les compagnons mécontents eussent imaginé le compagnonnage.

Nous allons toucher enfin à ce qui est par excellence le point critique de la discussion, en même temps qu'un admirable spécimen de contradiction et de sophisme.

Lisez bien la page 209 du *Guide*.

Vous y verrez : 1o que le syndicat a autorité sur ses membres, parce que « l'autorité est essentielle à toute société »; 2o que « les syndicats ne peuvent pas s'imposer à ceux qui refusent d'y entrer »; 3o qu'ils ne peuvent pas non plus « retenir malgré eux ceux qui veulent les quitter ». Ces deux dernières formules réapparaissent à la page 212, où nous lisons qu'il « ne serait pas juste de dire que le syndicat acquiert un droit de coercition sur ceux qui ne sont pas ses membres ». « Quant aux droits sur les non syndiqués, avait-il été dit à la page 211, il est clair que le syndicat n'en possède aucun ».

Très bien, dites-vous : voilà les libéraux qui vont se réconcilier avec Reims!

Hélas! non, pas encore ou jamais. Car Reims fait une réserve ou ajoute une exception qui — réserve ou exception — annihile les quelques choses sensées que nous venons de rencontrer. Cette réserve ou exception, c'est le cas de « légitime défense ».

> Dans l'état inorganique où se trouve actuellement le monde du travail, le syndicat jouit, comme tout particulier, du droit de *légitime défense* (p. 212). ...Son droit sur les non syndiqués n'est que le droit de *légitime défense*, régi comme tel par les principes de la morale en la matière (p. 213).

C'est donc par ce droit de légitime défense du syndicat que le *Guide social* va nous reprendre tout ce qu'il nous avait concédé. Il a déclaré que l'ouvrier peut se refuser à faire partie du syndicat,

qu'il peut s'en retirer à volonté et que le syndicat n'a aucun pouvoir de coercition sur les non syndiqués et par conséquent aussi sur les démissionnaires : mais par cette théorie de la légitime défense, le *Guide* les asservira quand même au syndicat aussi durement que jamais, sinon même davantage. Alors, en effet, étrangers au syndicat, les asservis n'auront pas même cette liberté à la Rousseau que M. Lorin fait consister dans la part que l'on a eue à la confection des lois que l'on subit.

Cette théorie de la légitime défense, faisant son apparition pour la première fois dans le *Guide* de 1913-1914, est tout un poème. Qu'on nous permette de le raconter.

Successivement, et pour la seconde fois en mars 1912, il parut dans les *Annales de la Jeunesse catholique* (qui sont, comme on le sait, sous la même direction et la même inspiration que l'Action populaire de Reims) deux articles sur la chasse aux renards qui firent sensation Ces articles concluaient que des ouvriers n'ont pas le droit individuel de travailler lorsque la grève a été déclarée et que les grévistes ont, au contraire, le droit de les en empêcher : tout au plus, et aussi longtemps que le monde du travail ne sera pas organisé (toujours le rêve de l'organisation, en contraste avec l'anarchie des temps présents !) on peut être amené à tolérer que des ouvriers, ayant femmes et enfants dans la misère, travaillent encore malgré la mise en interdit des ateliers. Plus tard, cette tolérance devra cesser, car la corporation sera alors assez riche pour entretenir les familles : ce n'est donc qu'une tolérance provisoire et elle ne saurait être non plus qu'exceptionnelle. Donc, en règle ordinaire et générale, les grévistes peuvent empêcher les renards de travailler, pour être plus sûrs par là du succès pratique de la grève. La *Croix* donna de longs extraits de ces articles, dans lesquels elle vit une heureuse mise au point et pour ainsi dire une formule transactionnelle sur laquelle tout le monde devait tomber d'accord.

L'article des *Annales de la Jeunesse catholique* fut critiqué, entre autres journaux par le *Nouvelliste de Lyon* dans son numéro du 15 avril 1912. Les partisans de la liberté du travail exhumèrent à ce propos un passage, qui leur semblait décisif, de l'Encyclique *Longinqua Oceani* du 28 janvier 1895, adressée aux évêques des Etats-Unis. *Officia permagna*, avait dit Léon XIII en parlant des associations ouvrières, *singulos esse sinere ad res suas liberos; quominus operam suam locare queat ubi libet et quando libet, prohibere neminem*. Peut-être bien n'étions-nous pas étranger à ces citations fort opportunes de l'Encyclique *Longinqua Oceani :* car nous en avions appelé à cette décision de Léon XIII dès la seconde édition de nos *Eléments d'économie politique*, parue en 1896 (1).

1. *Op. cit.*, 2e édit., p. 103.

Vrai, le texte pontifical était gênant. Comment s'en débarrasser? Allait-on dire que cette Encyclique et cette règle n'étaient motivées que par des violences exceptionnelles que les grévistes des Etats-Unis venaient de commettre? On le dit en effet. Cependant on ne le pouvait guère, tellement générale était la formule de liberté et si variés, si nombreux étaient les sujets que Léon XIII abordait dans cette Lettre pontificale.

Il fallait cependant et à tout prix, je ne dis pas maintenir le droit de grève qui n'était pas précisément en cause, mais légitimer les divers faits qui d'ordinaire accompagnent la grève sous forme de menaces, d'intimidation, de détournement des outils de travail, parfois aussi sous forme de violences sur les personnes, tantôt comme obstacles à l'exercice du travail, tantôt comme vengeance ou punition d'un travail repris ou continué malgré le vote de la grève. Les mêmes questions se présenteraient aussi en dehors de toute grève, par exemple si un ouvrier prenait du travail à d'autres conditions que celles du syndicat, s'il en prenait chez un patron mis en interdit, ou bien si, frappé personnellement d'interdit, il voulait encore s'embaucher quelque part et continuer à vivre de son métier.

Que faire donc? Se rétracter, désavouer les thèses soutenues et cesser de légitimer la chasse aux renards?

Cela, Reims ne le voulut pas. Il croyait devoir persister dans l'opinion émise et n'avait plus que l'embarras de trouver de nouveaux arguments pour la soutenir. Reims me fait penser aux tribunaux qui, ayant résolu *a priori* de donner tort à tel des plaideurs, n'ont plus que l'embarras de dire pourquoi : ils commencent donc par rédiger le dispositif du jugement, avant de se mettre martel en tête pour y trouver des considérants et des « attendu que... »

C'est alors que l'idée de la légitime défense se présenta à l'esprit. Oui, se dit-on, le travail est libre, puisque Léon XIII le veut : mais cette liberté de théorie va dans la pratique se buter au droit de légitime défense dont le syndicat est investi. Donc cette liberté n'existera pas : c'est tout ce que nous voulons.

Je n'invente pas : la preuve, c'est que je cite *in extenso*.

Après avoir invoqué la légitime défense, le *Guide social* continue :

Cette doctrine nous paraît conforme aux principes de la théologie morale, qui sont dans ce cas ceux de la morale naturelle. Un scrupule d'ordre positif pourrait subsister. Sommes-nous en règle avec le texte de l'Encyclique *Longinqua Oceani* (Léon XIII, 1895)? « Ils (les ouvriers) ont de » très grands devoirs... laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, » n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il » lui plaît. »

Nous sommes en règle et nous le montrons par ces deux raisons :

1° Un document pontifical dont les termes restent, en somme, l'expression d'une loi générale du droit naturel, ne doit pas être considéré comme la désapprobation de ce que les moralistes catholiques sérieux et en nombre suffisant ont ajouté à cette loi générale pour la spécifier. Or, nous sommes dans ce cas : donc ce document romain doit être interprété suivant les principes et les conclusions de la théologie morale, qui, elle, admet notre position au moins comme solidement probable;

2° Ce document doit être interprété en conformité avec le reste de la doctrine de son auteur. Or, Léon XIII dit dans l'Encyclique *Humanum genus :* « Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, » sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des tra- » vailleurs ». Dans l'Encyclique *Rerum novarum*, il souhaite que les syndicats « augmentent leur nombre et l'efficacité de leur action ». Il affirme que les citoyens ainsi associés sont « libres de se donner les statuts et rè- » glements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursui- » vent. »

De ces deux raisons, nous concluons que Léon XIII reconnaît explicitement à l'association professionnelle, formée du reste librement, le droit de limiter, dans une sage mesure et en vue du bien commun, la liberté individuelle de ses membres et que, vis-à-vis des non syndiqués, s'il n'a pas consacré un droit normal de contrainte que nous avons repoussé nous-mêmes, il n'a pas interdit au syndicat le droit de légitime défense que la morale lui reconnaît (p. 212, en note).

Eh bien! ce nous semble, voilà, pour aboutir à une pétition de principes, un des plus étranges amoncellements de sophismes qui puissent se rencontrer.

Sed est contra, dirait saint Thomas.

Ad primum respondendum est... Au premier argument, — à savoir, que l'Encyclique *Longinqua Oceani* n'énonce qu'une loi générale et que celle-ci a été précisée et modifiée en matière de syndicats par les « moralistes catholiques sérieux et en nombre suffisant », suivant l'adage *Specialia generalibus derogant*, — à ce premier argument il faut répondre que l'Encyclique *Longinqua Oceani*, au lieu d'énoncer seulement une loi générale, en a fait au contraire une application particulière à ce cas des conflits ouvriers qui nous occupe ici. Donc, en fait, l'argument du *Guide social* ne porte pas.

Ad secundum... Mais le *secundum* se subdivise en trois branches selon les textes de Léon XIII qui sont invoqués :

1° Léon XIII recommande « les corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs ». — Fort bien : mais il y a pour cela bien d'autres moyens que les atteintes à la liberté du travail d'autrui. Dans l'ordre économique, sans parler de l'ordre moral, il y a les bureaux de placement, les offices de renseignements, les écoles d'apprentissage, etc., etc., et surtout les institutions in-

finiment variées qui rentrent dans les secours mutuels, secours aux malades, pensions aux vieillards, etc., etc. Tout au moins, rien ne permet de croire que Léon XIII, parmi ces moyens de « protéger les intérêts... et les mœurs », ait compris la chasse aux renards et les atteintes quelconques à la liberté du travail individuel des non syndiqués et des démissionnaires. Tout oblige au contraire à penser autrement, puisque lui-même, après l'Encyclique *Humanum genus*, allait le dire avec l'Encyclique *Longinqua Oceani*.

2° Léon XIII souhaite que « les syndicats augmentent leur nombre et l'efficacité de leur action ». — Très bien encore : mais ce souhait ne tranche aucunement la question de savoir si tel moyen pour atteindre ce but est licite ou illicite. De grâce, ne venez donc pas nous dire que la fin justifie les moyens, ces moyens fussent-ils criminels selon le droit commun !

3° Léon XIII, enfin, déclare que les syndiqués « sont libres de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent ». — Très bien toujours : mais cela non plus ne vise pas la question de la licéité de telle ou telle clause spéciale à mettre dans ces statuts et règlements ; surtout cela ne confère aucun droit, ni direct, ni indirect ; sur des ouvriers qui ne seraient pas soumis à ces règlements parce qu'ils auraient voulu y rester étrangers. De quel droit légiférez-vous sur eux et contre eux ?

Pétition de principe, dirai-je aussi. De ce que la clause est dans le règlement vous concluez qu'elle est moralement licite et bonne ; moi, au contraire, de ce que par antécédent elle serait licite ou bonne, je conclus que vous pourriez la mettre. Léon XIII sans doute a prononcé ici le mot de liberté, liberté de se donner des statuts : mais il est absurde de croire qu'il ait visé une liberté créatrice de droits qui n'eussent pas préexisté à l'usage qu'on en ferait, en un mot une liberté capable de légitimer ce qui en soi était mauvais. Léon XIII n'a pu songer qu'à une liberté très chrétienne de se mouvoir dans le bien. Sinon, nous tombons dans l'erreur philosophique d'un libéralisme condamné, d'un libéralisme à la Jean-Jacques, et quelque critique que je fasse ici de l'Action populaire, je ne veux pas l'accuser de verser consciemment et *ex professo* dans cette dernière erreur. C'est bien assez qu'elle y verse inconsciemment.

Il y a encore une autre remarque à faire. Le *Guide social*, quand il cite l'Encyclique *Longinqua Oceani*, ne la traduit pas avec une rigoureuse exactitude. Il dit : « Ils *(les ouvriers)* ont de très grands devoirs... ». Sont-ce, je le demande, les ouvriers à titre individuel, c'est-à-dire les ouvriers pris *ut singuli*, ou bien les ouvriers syndiqués, par conséquent les syndicats ? Le *Guide social* fait penser au premier de ces deux sens. Or, l'Encyclique *Longinqua Oceani*

donnait explicitement le second : car la succession des phrases y rattachait visiblement la proposition *officia permagna esse* à un complément qui avait été énoncé un peu plus haut, *sibi inter de societate conglobatis*... Donc, pour traduire exactement et sincèrement, il aurait fallu écrire : « Ils (les ouvriers *réunis entre eux en société*) », à moins que plus brièvement on n'eût écrit : « Ils *(les syndicats)*... »

J'ai répondu aux arguments du *Guide* : c'est à mon tour de lui exposer les miens contre sa théorie de la légitime défense.

Théorie inadmissible, lui dis-je.

La légitime défense suppose la défense d'un droit contre un non droit. Voilà pourquoi je me défends légitimement contre le voleur ou l'assassin, parce qu'ils n'ont pas le droit de me prendre mes biens, ni de me tuer. S'ils avaient ce droit-là, je n'aurais plus de légitime défense contre eux. En effet, je n'en ai pas contre l'affamé qui, en cas d'extrême et urgente nécessité, me dérobe un morceau de pain, parce que cet affamé n'est pas sans droit pour me le prendre. De même encore, ni le débiteur récalcitrant, ni le déserteur, ni le voleur ne sont en légitime défense contre l'huissier qui vient saisir l'un ou contre le gendarme qui vient arrêter les autres : car ni le débiteur récalcitrant, ni le déserteur, ni le voleur, s'ils se défendaient, ne défendraient un droit contre un non droit. Voulez-vous d'autres hypothèses? Si je concours pour l'entrée à une école ou l'obtention d'un poste quelconque, je n'ai point de légitime défense contre mes concurrents, pour les empêcher de faire ou de bien faire leurs compositions, parce qu'ils ont le droit de concourir. Si mon voisin bâtit devant mes fenêtres une maison qui va m'enlever la vue du paysage, je n'ai pas non plus de légitime défense contre lui et je ne pourrai pas, par exemple, aller détruire nuitamment ses travaux; car il a bien le droit de bâtir sur son terrain (laissons de côté l'hypothèse d'une servitude prédiale comme en serait une *non altius tollendi*).

Dans notre cas donc, les rédacteurs du *Guide social* auraient dû prouver d'abord que les non syndiqués n'ont pas le droit de travailler; puis ils auraient tenté d'en déduire leur théorie de la légitime défense. Pas du tout : ils ont commencé par la légitime défense pour en conclure ensuite que les non syndiqués n'ont pas le droit de travailler malgré la volonté du syndicat. C'est la plus belle pétition de principes qui se puisse imaginer. Vrai! pas forts en logique, à Reims! Et dire qu'ils se sont mis non pas un, mais tous, pour accumuler ces séries de contradictions et de non sens!

Oui ou non, l'ouvrier a-t-il individuellement le droit de travailler? Si vous dites qu'il ne l'a pas, vous vous insurgez contre l'Encyclique *Longinqua Oceani;* si vous dites au contraire qu'il l'a, vous démolissez toute votre thèse de la légitime défense, puisqu'il

n'y a ni ne saurait y avoir de légitime défense que contre un acte que son auteur n'a pas le droit de tenter ou d'accomplir, en un mot et plus brièvement, de légitime défense que contre un non droit.

L'expression « légitime défense » appelle enfin une dernière observation. C'est que toute défense, qu'elle soit ou ne soit pas légitime, implique le maintien d'un état actuel et la résistance à une attaque qui prétend le changer. Ainsi, je me défends contre quelqu'un qui veut me prendre mon bien : mais une fois que j'en ai été dépouillé, ce n'est plus de défense qu'il faut parler si je veux le reprendre. Ici, parlez de récupération, de revendication, etc., mais non pas de défense.

Appliquons à la grève ces raisonnements de gros bon sens. Il y a huit jours, tous les ouvriers travaillaient à certaines conditions d'usage ou de contrats. Aujourd'hui les trois quarts ou les neuf dixièmes des ouvriers ne travaillent pas, parce qu'ils veulent des conditions différentes. Eh bien! ce sont eux qui veulent introduire le fait nouveau, tandis que le quart ou le dixième qui veut travailler, ne fait que continuer le fait ancien. On ne peut pas dire que ceux qui ne veulent pas changer sont ceux qui attaquent, tandis que ceux qui veulent changer seraient ceux qui se défendraient. Décidément, Reims est brouillé avec le dictionnaire comme avec le bon sens et la logique.

Tout cela pour le fond seulement du principe de la légitime défense.

Et la forme maintenant, dirons-nous?

Dans une société régulière, il n'y a de défense légitime par action directe et personnelle que dans le cas de l'impossibilité absolue d'un recours aux pouvoirs constitués. *In societate hominum*, a dit saint Thomas, *nullus habet coactionem nisi per publicam potestatem* (1) Et cela il le disait jusqu'en plein morcellement du régime féodal. Donc, si j'en reviens au cas du voisin qui va masquer ma vue par la construction d'une maison et si je suppose que j'aie sur lui une servitude active *non altius tollendi*, en un mot que je sois un droit se défendant contre un non droit, je devrai poursuivre mon voisin judiciairement et non pas détruire ou faire détruire moi-même sa maison commencée. Je n'aurai, en un mot, qu'une légitime défense judiciaire.

Mais ici elle ferait défaut et ce n'est pas d'elle, bien entendu, que le *Guide social* entend parler.

Aussi, quand il parle d'une légitime défense du syndicat contre les dissidents ou les non syndiqués, il admet fort bien ce qui s'appelle l'action directe. Il la juge juste et nécessaire à raison de « l'anarchie » dans laquelle il voit la société.

1. *Somme théologique*, IIa IIae, q. LXVI, art. VIII.

Dans l'état économique et social du présent, disions-nous dans l'*Année sociale internationale* de 1911, p. 432, état *absolument anarchique*, les employeurs et les employés se trouvent dans la position où se trouvaient nos ancêtres lointains lorsqu'il n'y avait ni codes, ni tribunaux organisés... Dans les sociétés primitives, quand un conflit particulier surgissait, la force le tranchait, le *Faustrecht* ou droit du poing étant le seul droit en vigueur.

C'était de conflit entre ouvriers et patrons qu'il s'agissait dans cet alinéa : mais la situation est bien identiquement la même, c'est-à-dire anarchique selon le *Guide social*, quand le conflit est entre des ouvriers syndiqués ou grévistes, d'une part, qui veulent soit empêcher le travail quel qu'il soit, soit empêcher un travail dans des cas et des formes qui leur déplaisent, et d'autre part des ouvriers qui veulent ou bien travailler malgré la grève ou bien travailler dans des conditions et des formes que le syndical n'admet point. A tout prix, en effet, le *Guide* veut que le syndicat ou la grève triomphent : « L'action syndicale, répète-t-il en 1913 après 1911, profite à tous les professionnels; elle atteint, indirectement, même les non syndiqués », tandis que « l'abstention même déraisonnable de ceux-ci peut rendre impossible cette action elle-même » (p. 212). Voilà pourquoi il faut empêcher cette abstention de faire grève, c'est-à-dire ces actes individuels de travail.

Le *Guide* ne s'occupe pas même de la proportion numérique des syndiqués et des non syndiqués. Ainsi la volonté de deux cents syndiqués, parce qu'ils sont un corps, devrait l'emporter sur plusieurs centaines de volontés individuelles, et cela toujours en vertu de la légitime défense. Mais pourquoi donc, dirai-je, seraient-ce les deux cents qui auraient le droit de légitime défense contre les autres plusieurs centaines, et non pas ces plusieurs autres centaines contre ces deux cents?

J'attendais au moins quelques détails sur les moyens à employer contre les dissidents, boycottage, saisie des instruments de travail, patrouilles pour empêcher l'accès des usines, obstacles matériels et résistance à bras le corps, menaces aussi de choses pires et menaces qui seraient dérisoires si leur mise à exécution n'était pas envisagée comme possible... Quoi donc en un mot? Ici le *Guide* reste muet, car il n'a que ces deux lignes : « Sur quels terrains et par quels moyens (le syndicat) défendra-t-il avec sa propre existence les droits et les légitimes intérêts de ses membres? Il n'est guère possible de répondre par une formule plus précise que celle des moralistes déterminant le droit de légitime défense : *cum moderamine inculpatae tutelae* » (p. 212).

Le *Guide* ici manque à son titre, car il ne guide pas.

Voilà comment nous avons refait en arrière tout le chemin parcouru en avant. On nous avait dit qu'il n'y a pas de coercition possible sur les non syndiqués (par conséquent aussi sur les dé-

missionnaires) : mais le droit de légitime défense a ressuscité le droit de coercition. Il aurait dû en procéder. pas du tout, il le confère.

Le droit de légitime défense, transformé ainsi en une force de coercition, ressuscite du même coup, par un choc en retour, la formule du caractère naturel et nécessaire du syndicat. En effet, comme l'a dit le P. Desbuquois lui-même, « pour armer le syndicat d'un droit de contrainte excessif, il faudrait le considérer comme un groupement naturel nécessaire, de même ordre que la famille ». Il y a bien dans cette phrase le qualificatif *excessif*, mais je ne crois pas qu'il exprime aucunement la pensée de l'écrivain, puisqu'on peut le remplacer sans inconvénient et même avec avantage par le qualificatif *raisonnable.*

***

Telle est l'œuvre de Reims. Sur la foi des atlas, j'avais toujours cru que Reims était en Champagne. On me brouille maintenant les idées. Les Champenois de l'Action populaire finiront par me faire croire qu'ils sont bien plutôt des Normands.

Qui pis est, ce n'est pas une œuvre individuelle; ce n'est pas une personnalité seulement ou une signature qui est compromise par l'œuvre Non. L'œuvre est collective et solidaire, entraînant par conséquent une responsabilité solidaire.

On a voulu même cette responsabilité aussi vaste que possible. « Le chapitre nouveau, — dit la préface, — dont s'enrichit le *Guide social* (c'est le chapitre sur le syndicalisme) servira, nous l'espérons, à éclairer les gens de bonne volonté et de bonne foi ». Et l'on ajoute : « En raison même de la part plus large faite ainsi à la doctrine, nous avons soumis le présent volume à la censure diocésaine ». Ceci est vrai : deux *imprimatur* sur la page de garde en font foi Heureusement, l'Encyclique *Pascendi* nous a mis en garde contre les *imprimatur* donnés à contretemps ou sans examen.

Et malgré moi je pense de nouveau au mot du cardinal Merry del Val écrivant à M. de Mun . « On voit .. au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces là où la loi naturelle consacre la liberté ».

***

Peut-être bien, il est vrai, l'Action populaire de Reims a-t-elle à certains égards — quoique non certes en matière de théologie et de morale — une excuse dans sa profonde ignorance du droit, de l'économie politique et des faits sociaux contemporains. On y disserte

sur tout et l'on s'y met à cette besogne avant de s'y être préparé par des études compétentes. J'ai une preuve de cette ignorance dans le *Vocabulaire économique et social* que Reims a fait paraître. Le moindre licencié en droit s'en fût tiré beaucoup mieux. Les définitions y sont très souvent des naïvetés de M. de La Palice, plus souvent encore des équivoques ou des demi-vérités, et le reste du temps, des erreurs complètes. Quelques exemples le prouveront.

CIRCULATION MÉTALLIQUE. — C'est le stock métallique qui existe dans un pays.

La définition consiste, on le voit, à remplacer « circulation » par « stock », mots qui ne sont pas même synonymes l'un de l'autre, à peu près comme si on remplaçait le mot « courant » (d'une rivière) par le mot « quantité d'eau » (qui court ou qui ne court pas). Bien plus, le mot qui explique est moins français et moins clair que le mot à expliquer.

MÉTAYAGE. — Système de culture dans lequel propriétaire et fermier se partagent les charges et les fruits de la propriété.

Double erreur : 1° il n'y a pas partage de charges (sinon par des clauses accidentelles du contrat), à moins que vous n'appeliez charge le fait par l'un de fournir à l'autre le terrain à cultiver; 2° il n'y a non plus de fermier dans le métayage, puisque le métayage est exclusif de l'idée de fermage comme l'idée de cercle est contradictoire à l'idée de carré.

RENTE DU SOL (théorie de la). — Théorie célèbre de Ricardo, tendant à démontrer l'illégitimité de la rente foncière.

Il fallait d'abord définir cette rente, et après cela on n'aurait pas laissé croire que Ricardo la tînt pour illégitime, car il n'en a jamais dit un mot. En tout cas, l'auteur ou les auteurs du *Vocabulaire* croient-ils à la théorie de la rente? Et si oui, pensent-ils qu'elle condamne la propriété foncière? Ils ne s'en expliquent pas : mais puisqu'ils le font plutôt penser, pourquoi abriter cette théorie, quoique bien à tort, sous le renom d'une des plus fortes têtes de l'économie politique?

RENTES SUR L'ETAT. — Intérêts qu'on reçoit de l'Etat à raison d'un titre appelé *obligation* qu'on possède et qui représente un emprunt de l'Etat

Je demande si la rente est chaque revenu périodique que l'on encaisse ou bien si elle est le droit à en toucher un dans l'avenir et toujours (ce qui n'est pas la même chose). Mais la plus grande erreur est de confondre le contrat de rente avec le contrat de prêt : car ici l'auteur anonyme du *Vocabulaire* n'emploie que des termes qui conviennent

au prêt (*intérêts*..., *obligation*..., *emprunt*). C'est grave de la part d'un théologien qui veut faire l'économiste; avec cette ignorance, en effet, il n'a certainement jamais rien compris à la législation de l'Eglise en matière de prêt à intérêt.

TARIF DOUANIER. — Série de droits de douane, établis sur les marchandises à leur entrée ou à leur sortie.

Un point : c'est tout.

Eh bien! un enfant, en eût dit tout autant. Mais l'auteur voudrait-il nous citer beaucoup de droits à la sortie des marchandises?

UNEARNED INCREMENT. — Système qui consiste à frapper la propriété foncière d'un impôt croissant dont la progression, etc...

Non : le *Vocabulaire* confond l'*unearned increment* ou plus-value avec l'impôt sur cette plus-value : il fait comme s'il disait : « La valeur d'une propriété foncière est un impôt qui grève les terres... »

Il y a près de 200 pages dans ce genre. Les lecteurs des publications de l'Action populaire ont donc besoin d'être ignorants eux-mêmes pour pouvoir s'accommoder de cet enseignement Et dire encore que ce petit volume portait sur la couverture ce mot prétentieux : PUBLICATION DOCUMENTAIRE!

En tout cas, quand les auteurs anonymes et collectifs de cette bibliothèque de Reims font ainsi preuve d'autant de suffisance et de légèreté, on ne doit pas trop s'étonner de les voir manquer aussi de logique et verser dans le socialisme en matière de syndicats, de grèves et de chasse aux renards. Aussi bien le font-ils sans l'ombre d'un scrupule. Ils sont pourtant, comme vient d'écrire le chanoine Gaudeau dans la *Foi catholique*, le « foyer officiel de l'action sociale des Jésuites en France ».

J. RAMBAUD.

LA QUESTION DE L'EUTHANASIE

SUICIDE OU ASSASSINAT MÉDICALEMENT AUTORISÉS.

Peut-être, ne savez-vous pas, ami lecteur, ce que c'est que l'Euthanasie?

Et cependant, elle s'annonce au loin, elle a déjà ses littérateurs, ses médecins, ses apôtres et même... ses victimes.

Voici venir les temps nouveaux de son avènement. Quel sera son règne? Heureux ou malheureux? c'est à voir.

Mais il n'est pas malaisé de prédire qu'elle nous vaudra, suivant l'usage, des questionnaires dans les journaux, des concours, des enquêtes dans les revues; nous serons invités à des conférences dans les grandes villes; on nous demandera de l'applaudir sur nos théâtres; nous verrons, nous entendrons des euthanasistes et des antieuthanasistes. On saisira l'opinion, et peut-être même enfin (ne sourions pas, cela s'est fait ailleurs) des projets de loi seront-ils déposés au Parlement français?...

Et plus encore!...

Qui sait!

L'Euthanasie que nous avons en vue, est la mort douce provoquée pour éviter les souffrances des maladies incurables, et les angoisses de l'agonie. C'est, en somme, le suicide et l'assassinat médicalement autorisés.

« L'assassinat médical ou suprême charité », tel est le titre de combat que fait retentir un de ses plus chauds défenseurs. Certes! cela sonne fort. Nous verrons plus tard si cela sonne juste.

L'excessive liberté intellectuelle de notre époque, le profond désarroi des consciences modernes, fruit naturel de cette liberté sans limites, font apparaître les théories les plus subversives, les nouveautés les plus téméraires, les paradoxes les plus audacieux, pour monter à l'assaut des prescriptions impératives de la morale traditionnelle et de la religion.

Mais aussi quel florilège de droits voyons-nous s'épanouir sous nos yeux! Après le droit à la force, le droit au plaisir, le droit au bonheur, le droit à la vie, voici le dernier né : le droit à la mort.

Libre-penseur, libre-faiseur, disait Veuillot, on n'est l'un que pour devenir l'autre.

La liberté de penser si chère à nos contemporains, devient la liberté de tout dire, et le point terminus de cette magnifique voie, c'est la liberté de tout faire.

« Tout est permis », fière devise annonciatrice de dissolution, de ruine et de mort.

Pensée, parole, action, trilogie classique de la psychologie de l'Ecole. Le pensée est intimement liée à la parole, et toutes les deux, à l'action. On peut essayer de les séparer par un schisme hardi, mais contre la nature des choses toute lutte est vaine, et telles qu'elles sont, elles vont de l'une à l'autre par une pente insensible, formant le cercle infranchissable où se meut tout entière l'activité de l'homme:

« Le respect de la vie humaine, tel que l'entendent les traditions » médicales, a paru, à certains moments, perdre de sa rigueur; des » médecins n'ont pas craint d'inoculer le cancer, la tuberculose ou

» la syphilis à des individus; ailleurs, des enfants ont été livrés aux » vivisecteurs ».

Qui donc parle ainsi? C'est un médecin, le Dr E. Sicard, dans son « Essai sur l'Euthanasie », thèse médicale de 1913 à laquelle nous avons fait quelques emprunts, car elle contient quantité de documents intéressants.

En Allemagne, en Amérique et en Angleterre, en France même, des hommes de lettres, dont la raison s'égara sous la poussée généreuse d'une sensiblerie maladive, utopistes, diseurs de ténèbres, se sont proclamés les initiateurs et les défenseurs de l'Euthanasie.

Trop souvent, hélas! et cette fois encore, la multitude immense des esprits indécis, amorphes, débiles, va être livrée sans défense à leurs formules chétives et captieuses, à leur paralogismes dévastateurs et séduisants et risquera de succomber.

Et quel temps fut jamais plus propice au règne des mauvais bergers, à ces effractions des intelligences, à ces aplatisseurs des caractères?

Cet abaissement général des caractères tient à la faiblesse de la raison, et celle-ci tient à l'ignorance des vérités premières, des principes directeurs de la vie humaine. Plus d'étoile, plus de phare, naufrage.

Pesons tout cela, et étonnons-nous que la vue baisse, que le sentiment ou l'instinct prennent le pas sur la raison, que les insanités anglo-saxonnes, évolutionnisme, criticisme, relativisme aient leur influence centuplée, et que l'homme adopte avec ferveur le culte de ces opinions à basse figure, de ces théories empoisonnées qui le dégradent, qui l'avilissent, il le sait, mais aussi qui lui donnent un droit de plus, mais surtout qui le dispensent des devoirs les plus sacrés.

Un droit de plus, un devoir de moins Fameuse aubaine!

Ainsi s'étend et s'étendra la diffusion de l'Euthanasie.

D'abord simple jeu d'esprit, pure fantaisie d'auteurs épris d'originalités, optatif inconscient et incertain, l'Euthanasie fait maintenant le tour de l'univers civilisé, en quête de consécration scientifique, de naturalisation dans le monde des idées, de réalisation dans le domaine des faits et des lois.

1° Faisons une course rapide à travers ses récentes étapes.

2° Ecoutons le plaidoyer de ses avocats.

3° Considérons les réponses médicales qu'on lui oppose.

4° Terminons enfin par l'examen des raisons transcendantes qui seules éclairent le débat et qui seules aussi le peuvent trancher sans appel.

I

Sans remonter plus haut que le XIXe siècle à peine, faut-il y signaler quelques pages éparses dans quelques rares ouvrages en faveur de l'Euthanasie? Petits ruisselets sans lendemain aussitôt taris qu'apparus, ces minuscules courants ne purent se mêler jamais aux grands fleuves des idées directrices de l'époque. Nuages qui passent et se dispersent. Mais depuis dix ans la scène a brusquement changé au XXe siècle.

Qu'on en juge :

En octobre 1903, *La New-York State Medical Association* demandait l'euthanasie pour les cancéreux dont le néoplasme a récidivé, pour les tuberculeux à la troisième période, pour les blessés atteints d'une fracture de la colonne vertébrale.

Un clergyman, M. Wright, invité à cette réunion, se fit au dessert l'avocat chaleureux de cette cause.

En Saxe, la même année, un projet de loi fut déposé, demandant pour le médecin le droit de donner la mort à ceux qui la demanderaient, pourvu qu'ils fussent dans certaines conditions requises. Ce projet fut rejeté.

En Italie, un certain M. Nobel avait fondé une institution où tous ceux qui voudraient en finir avec la vie le pourraient faire à leur gré, en s'asphyxiant délicieusement avec un gaz de sa composition. Crispi refusa de l'autoriser.

Un pas de plus. Dans l'Etat d'Ohio, le 23 janvier 1906, un bill inspiré par Miss Anna S. Hall, de Cincinnati, désireuse de voir abréger les souffrances de sa mère par le chloroforme, fut présenté et adopté en première lecture.

En 1906, dans l'Etat d'Iowa, fut présenté et adopté le bill Gregory, demandant l'euthanasie anesthésique pour les malades sans espoir et pour les enfants hideusement conformés ou idiots.

Remarquons la première ramification du projet, sa première extension hors des maladies douloureuses.

A New-York, un contre-projet sévère fut voté au Parlement : « Toute personne qui, par discours, circulaires, messages, lettres, documents, prospectus, journaux, articles, etc., préconiserait le devoir de mettre à mort ceux qui sont atteints d'une maladie incurable mentale ou physique, sera déclarée coupable de félonie. »

En 1910, une adepte de la colonie des Quakers, se croyant perdue, est à sa prière doucement et définitivement endormie au chloroforme. L'autopsie révéla des lésions tuberculeuses très superficielles, parfaitement guérissables. Un verdict de meurtre fut rendu contre le chef de la colonie.

En 1912, un nouveau projet de loi est soumis au Congrès de Washington, et repoussé. Repoussé aussi, le geste de Sarah Harris;

demandant aux juges de New-York l'autorisation pour son médecin de mettre fin à ses souffrances.

En France, rien de tel... jusqu'à présent.

Toutefois, il est aisé de noter quelques symptômes du mal, de citer quelques faits divers qui témoignent que la thèse hante les esprits, quoiqu'elle n'ait pas eu les honneurs (faut-il dire honneurs?) de la discussion parlementaire.

A maintes reprises, dans une catastrophe de chemin de fer, des personnes ont été à demi broyées sous un wagon. Les blessés suppliaient les sauveteurs de les achever à coups de revolver, les ingénieurs affirmant qu'il faudrait attendre de longues heures avant de pouvoir les dégager. Les médecins sollicités refusent. Des assistants intercèdent auprès d'eux, joignant leurs supplications à celles des malheureux blessés. Ils refusent toujours. Personne n'ose faire le geste demandé.

A Paris, il y a 2 ou 3 ans, un ancien député socialiste avait résolu de mettre fin à ses jours à 70 ans, pour éviter les ennuis de la vieillesse. Sa femme, une fille de Karl Marx, s'associa à ce dessein, et prépara tout avec lui pour la funèbre échéance. Ils se tuèrent en avalant du cyanure de potassium.

Cet exemple pris dans la thèse citée plus haut, est un peu en dehors de la stricte euthanasie. Et notre auteur qui l'a utilisé, se trouvera fort embarrassé si l'on en use contre sa thèse antieuthanasiste.

Enfin, un dernier cas. Le 22 novembre 1912, Mme Beguerrier, hémiplégique, endurant d'horribles souffrances, fut assassinée à coups de revolver par son mari, ancien procureur de la République, qui déclara qu'il n'avait pas pu, lui, supporter plus longtemps la vue de ces atroces douleurs, et ajouta qu'il n'avait fait que son devoir.

L'autopsie ne révéla aucune maladie organique, « et il faut, ajoute notre docteur, que la conscience juridique soit bien incertaine pour que son cas ne fût même pas soumis aux tribunaux. Arrêté, relaxé aussitôt, il ne fut jamais inquiété ».

En 1913, au Reichstag, dix ans après le projet saxon, un nouveau projet de loi fut déposé. Le *Siècle moniste*, organe de l'*Union moniste* (d'ailleurs dissoute depuis, si nous ne faisons erreur), en publiait le contenu. Il comporte de nombreux articles, l'examen du malade par le médecin légiste, et par deux spécialistes, etc.

Nous ne savons pas si le projet a été examiné.

Voilà où nous en sommes. Tel est l'itinéraire parcouru par l'Euthanasie. Nous avons établi le point, comme les marins, sur la carte des faits. Passons à celle des idées génératrices de ces faits.

II

Nous ne nous attarderons pas à passer en revue les auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Nous donnerons quelques noms, parmi les plus récents.

Lionel Tollemache, en 1873. Benson, dans le *Maître de la Terre*. J. Regnault « *Assassinat médical ou suprême charité* », un roman : *Le droit à la mort*. Un docteur antieuthanasiste, le Dr Guermonprez, le seul qui ait fait tout un livre sur la question. N'ayons garde d'oublier le célèbre romancier Wells dans « *Anticipations* », qui imagine un état social où l'Euthanasie sera érigée en loi.

Nous avons hâte d'en arriver à Mœterlink, le modèle du genre euthanasiste, dans son dernier ouvrage : *La Mort*.

Transcrivons ses phrases, et méditons-les.

On l'a dit admirablement : « La mort! c'est encore elle seule qu'il faut consulter sur la vie, et non je ne sais quel avenir et quelle survivance où nous ne serons pas. Elle est notre propre fin et tout se passe dans un intervalle d'elle à nous. Qu'on ne me parle pas de ces prolongements illusoires qui ont sur nous le prestige enfantin du nombre; qu'on ne me parle pas à moi qui mourrai tout entier, des sociétés et des peuples.

» Il n'y a de réalité, il n'y a de durée véritable qu'entre un berceau et une tombe ».

Et une page plus loin :

Il n'y a pour nous, dans notre vie et dans notre univers qu'un événement qui compte, c'est notre mort.

Donc, premièrement, il n'y a de réalité que la vie entre un berceau et une tombe, nous mourrons tout entiers (affirmations dogmatiques sans preuves), et deuxièmement, il n'y a plus qu'un événement qui compte, c'est la mort. Est-ce la vie qui est une réalité véritable, ou n'est-elle rien qu'une apparence? Nous ne le savons pas, notre auteur dit oui à la page 2, et non à la page 3.

Mentionnons une bonne recette pour ne pas s'effrayer de la mort. Il faut lui dire :

Je ne sais qui tu es, sinon je serais ton maître; mais aux jours où mes yeux y voyaient plus haut qu'aujourd'hui, j'ai appris ce que tu n'es pas; c'est assez pour que tu ne deviennes pas le mien.

Il paraît qu'avec ces paroles,

on porterait ainsi, gravé dans la mémoire, une image éprouvée contre laquelle ne prévaudraient point les dernières angoisses et où s'iraient rassurer les regards assaillis de fantômes.

Ainsi donc, il suffit de savoir ce qu'est une chose, ou un être, pour

en devenir le maître, nous ne nous en serions jamais douté, il suffit de savoir ce qu'est le soleil pour lui ordonner de luire, ce qu'est le vent pour le faire souffler, ce qu'est la mer pour calmer la tempête, et mille autres choses diverses. Rien de plus aisé que de commander à la lumière, au vent et à la mer, et d'être le maître du monde.

Une nouvelle définition de la prière à recommander aux prédicateurs de carêmes :

Au lieu de l'effrayante prière des agonisants l'homme (muni de la précédente formule) dirait sa propre prière, celle des sommets de sa vie où seraient réunies comme des anges de paix, les pensées les plus nettes, les plus lucides de son existence. N'est-ce pas la prière par excellence? Qu'est-ce au fond qu'une véritable et digne prière, sinon l'effort le plus ardent et le plus désintéressé pour atteindre et saisir l'inconnu?

Pourquoi effrayante? Qu'est-ce que c'est que « ces sommets de la vie, ces pensées les plus nettes, les plus lucides »? Comment deviennent-elles « des anges de paix »? En quoi consiste, et comment dirige-t-on « cet effort ardent pour atteindre l'inconnu »?

Autant de questions troublantes qu'on nous laisse sans réponse, sans parvenir à nous en donner aucune raison. Combien légers sont les esprits qui peuvent se contenter de pareilles obscurités!

Après ce travail d'approche, nous arrivons à l'euthanasie.

Il y a longtemps, disait Napoléon, que les médecins et les prêtres rendent la mort douloureuse, « apprenons donc à la regarder telle qu'elle est en soi, chassons d'abord tout ce qui la précède et qui n'est pas à elle ». Nous lui imputons ainsi les tortures de la dernière maladie : et ce n'est pas juste.

À mesure que progresse la science, se prolonge l'agonie qui est le moment le plus affreux; mais tout cela ne regarde pas la mort. Cela se passe en avant et au-dessous d'elle. Ce n'est pas l'arrivée de la mort, c'est le départ de la vie qui est épouvantable.

Il semble que toutes ces lignes soient écrites pour dire quelque chose, elles en ont l'air, mais elles ne disent rien. Nous touchons ici de l'inintelligible à l'état pur. Le départ de la vie, est très différent de l'arrivée de la mort! Le regretté La Palice devrait changer sa chanson.

Le départ de la vie est épouvantable, l'arrivée de la mort, c'est là douceur même!!??...

Comprenne qui pourra. En attendant, une remarque sur les médecins.

Tous les médecins estiment que le premier de leurs devoirs est de mener aussi loin que possible les convulsions les plus atroces de l'agonie la plus désespérée. Qui donc n'a voulu vingt fois leur demander grâce? Ils sont pleins d'une telle certitude et le devoir auquel ils obéissent, laisse

si peu de place au moindre doute, que la pitié et la raison, aveuglées par les larmes, répriment leurs révoltes et reculent devant une loi que tous reconnaissent et vénèrent comme la plus haute loi de la conscience humaine.

Ne sont-ce pas là de nobles paroles? « une telle certitude sans le moindre doute », « vénérer la plus haute loi de la conscience humaine ».

Certes oui, mais vous ne connaissez pas notre écrivain sautillant. Immédiatement, à la phrase qui suit, il s'écrie sévèrement :

« Un jour ce préjugé nous paraîtra barbare ». Ce n'était donc pas une loi, et encore moins une loi vénérée et vénérable! Ce n'était donc pas le premier de leurs devoirs? Il laisserait donc place au doute? Il n'est donc pas la loi que tous reconnaissent et vénèrent comme la plus haute loi de la conscience humaine?

Ses racines plongent aux craintes inavouées qu'ont laissées dans le cœur, des religions mortes depuis longtemps dans la raison des hommes.

Hé! là! ô homme de l'inconnu (voir la prière) il y a longtemps, en effet, que vous et vos pareils, vos grands ancêtres annoncez que ces religions sont mortes dans la raison humaine. Vous prenez vos désirs pour la réalité, vous avez une ingénuité, une naïveté admirables, cette contre-vérité accuse combien les préjugés de votre formation sont demeurés vivaces en vous. Vous n'avez rien oublié, mais vous n'avez rien appris.

Enfin une sévère accusation contre les médecins.

Ils semblent persuadés (il y a deux pages, ils étaient pleins d'une certitude sans pareille) que toute minute gagnée parmi les souffrances les plus intolérables est dérobée à des souffrances incomparablement plus redoutables que réservent aux hommes les mystères d'outre-tombe; et de deux maux, pour éviter celui qu'ils savent imaginaire, choisissent le seul réel.

O médecins, mes amis, mes frères, nous passons ici par une savante dégradation de l'entière certitude et de la suprême moralité, à laquelle nous obéissions malgré tant d'obstacles, malgré tant de sollicitations contraires venues de toutes parts et des autres, et de notre propre sensibilité, on nous fait passer de ce bel éloge au pire blâme; on nous accuse maintenant de la plus noire hypocrisie; on nous accuse de choisir pour nos malades le mal réel, pour leur éviter un mal que nous savons imaginaire. Ce « que nous savons » est une trouvaille.

Ainsi se terminent bien des polémiques. Ainsi, de tout temps, ont procédé les rationalistes purs. En face d'un fait qui dément leur thèse, ou en face d'une loi morale qui les gêne, que faire? Ils essaient bien; au début, d'observer, d'argumenter, de ruser, mais ils sentent leur faiblesse, et ils finissent pas user d'une méthode indigne de leur

talent, et qu'ils ont souvent condamnée eux-mêmes; ils nient les faits, ou ils insultent la loi morale et ceux qui la suivent.

Ces échantillons nous suffisent. Il serait fastidieux de compter les contradictions qui se succèdent comme des fusées.

Intarissable verbiage, confusion sans nom et sans remède, je le crains, voilà en quoi se délecte cet esprit rare.

Nous y trouvons une seule affirmation polymorphe : La souffrance est un mal, il faut avoir pitié, et cette autre : La mort est douce en soi!

A la quatrième partie nous analyserons la métaphysique et les dogmes soigneusement cachés sous ces séries de lignes sonores et colorées qui s'adressent à l'imagination et aux sens.

III

Notre jeune docteur (a-t-il été nommé?) entre ici en scène pour combattre Mœterlink et tous les autres euthanasistes. Beau dessein, ma foi. Comment va-t-il s'y prendre?

Ah! certes! il commence bien! Sans ambages, il déclare qu'il tient avant tout à bien spécifier, plusieurs fois plutôt qu'une, qu'il aborde cette question brûlante d'actualité dans un esprit absolument médical... et qu'il écarte tout à fait le point de vue philosophique, social et religieux.

Entendez-vous? Quelle épouvante cette exclusion révèle! Il parle de ce triple point de vue, comme à voix basse, comme s'il s'agissait d'une véritable mine d'explosifs qu'il est dangereux de toucher, pour lui et pour les autres.

Autrefois, on parlait de la bravoure française. Qu'est-elle devenue?

Il nous avertit, il nous conseille. Il semble nous dire : Faites attention; je ne vous mène pas là-bas au centre de ces terribles choses.. qu'il faut fuir.

Sachez m'en gré. Je vais vous promener dans les jardins fleuris de la médecine.

Ce langage aimable nous tranquillise. Suivons-le.

La Science comparée et l'Ethnographie nous enseignent que tous les peuples réprouvèrent l'Euthanasie.

Aux assertions de ces littérateurs utopistes il oppose une vive critique purement médicale et il fait entendre non sans modestie que la médecine repousse l'Euthanasie pour des raisons absolues.

Ab-so-lues? — Oui, oui, absolues. — Comment? Ce problème d'ordre moral « Non occides » va être résolu absolument par la médecine, science d'observations?

C'est à n'y pas croire! Mais on apprend tous les jours. Cela

m'intéresse profondément. Dans notre enfance on nous posait le célèbre problème de l'âge du capitaine à trouver quand on connaît la hauteur des mâts de son navire. Et on nous avait dit que c'était une attrape, parce que les données étaient insuffisantes pour conclure. Aujourd'hui on va nous donner une réponse absolue avec des données conditionnelles. A quand la solution d'un problème historique par la biologie végétale, la géométrie ou l'algèbre? Nos petits-fils sont bien heureux, ils verront de belles choses!

Notre antieuthanasiste fait évidemment de son mieux. Il a une bonne cause à défendre, il est animé des meilleures intentions, il limite la question pour mieux en faire le tour, ses réponses sont nettes, bien travaillées, mais qu'y faire? on ne peut pas tout avoir. Elles ont une faible portée, elles ne touchent pas l'assaillant. N'anticipons pas.

Ses arguments peuvent être répartis en deux groupes .. hétérogènes :

Les uns qu'il croit médicaux et qui le sont, mais qu'il estime concluants absolument, et qui ne concluent pas du tout.

Les autres qu'il croit médicaux, mais qui ne le sont pas, et dont il se sert quand même un peu frauduleusement.

Il s'adresse à Mœterlink et commence par l'accuser d'ignorance. C'est assez amusant. Elève Mœterlink, homme positif, qui avez su dès longtemps répudier de votre raison puissante, les enfantillages des religions mortes, vous qui invoquez contre leurs légendes, l'autorité des faits scientifiques, approchez. Voici un de ces hommes de science qui vous reproche de parler d'une chose que vous ne connaissez pas. M. Sicard se demande et vous demande si vous avez vu des mourants; il vous soupçonne de peindre « de chic » comme les mauvais artistes, les affres de l'agonie, et de lui donner une teinte sombre qu'elle n'a pas.

Vous avez transposé à votre gré, vous n'avez pas fait œuvre de science. Il vous faudra étudier un peu mieux. Dans l'immense majorité des cas, l'agonie n'est pas douloureuse. Ce n'est pas à cette période qu'on observe les souffrances physiques les plus aiguës. Il y a mieux, même dans les cas où l'attitude extérieure du malade semble révéler des tortures suprêmes, il n'en est rien. Apprenez, entre mille autres exemples, qu'un général cyanosé, angoissé, se débattant dans ces effroyables tortures qui ne sont pas la mort, mais qui la précèdent, fut soigné sans espoir par ses médecins qui ne se firent aucune illusion et conclurent à sa mort imminente. A peine pensaient-ils avoir le temps de sortir de la demeure. Et le lendemain le général les reçut avec amabilité, leur parla longuement, et leur affirma que la veille, il n'avait rien éprouvé de pénible.

Il convient de signaler une autre erreur scientifique commise par

l'écrivain, et que nous félicitons vivement le docteur d'avoir relevée. Voici les paroles de M. Mœterlink :

Il est pourtant un point sur lequel ils (les médecins) commencent à céder et à se mettre d'accord. Ils consentent peu à peu, lorsqu'il ne reste plus d'espoir, sinon à endormir du moins à assoupir les suprêmes angoisses. Naguère aucun d'eux ne l'eût osé faire; et encore aujourd'hui beaucoup hésitent, comptent en avares et goutte à goutte la clémence et la paix, qu'ils détiennent et devraient prodiguer, appréhendant d'affaiblir les dernières résistances, c'est-à-dire les plus inutiles et les plus pénibles sursauts de la vie qui ne veut pas céder la place au repos qui s'avance. Il ne m'appartient pas de décider si leur pitié pourrait être plus audacieuse.

Et plus loin :

Toutes ces luttes, ces attentes, ces alternatives, ces malédictions tragiques sont accidentelles et provisoires et n'émanent que de notre ignorance.

Objection spécieuse, certes, mais que l'on répète un peu partout, et à laquelle d'ordinaire on ne répond pas. Peu intimidante, elle n'en impressionne pas moins les lecteurs ou les auditeurs plus crédules qu'instruits, ou ceux et combien nombreux ! qui ne savent pas se défendre contre les sophismes qu'on en tire. Il n'est pas vrai que les médecins commencent à céder, que naguère aucun d'eux n'eût osé soulager les malades. De tout temps les médecins ont fait de leur mieux pour apaiser la douleur.

Aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, ils considèrent que c'est un de leurs devoirs. Voilà l'erreur de fait. Il se trouve seulement, et c'est ce qui a trompé l'auteur, que les médecins ont en ce moment, à leur disposition, une quantité considérable de calmants, analgésiques, anesthésiques, qu'ils n'avaient pas autrefois, qu'ils ne connaissaient même pas. Ils les utilisent pour le bienfait de leurs malades, comme ils ont utilisé partout et toujours ce qu'ils avaient.

A cette erreur de fait, s'ajoute un paralogisme qu'il faut réfuter. Il est prescrit de calmer les souffrances sans porter de préjudice à celui que l'on soigne. M. Mœterlink croit, ou feint de croire qu'on abrège la vie en empêchant de souffrir. Singulière conclusion ! C'est précisément le contraire qui est vrai. Les tortures excessives sont de nature à briser l'organisme, à précipiter vers la mort. Toute atténuation produit un second bienfait qui est de prolonger la vie. Calmer et conserver vont de pair.

Quant aux expressions « qu'ils devraient prodiguer », « les plus inutiles résistances », nous n'insisterons pas ici, nous en reparlerons à la 4e partie.

Faut-il s'alarmer ou sourire, dit M. Sicard, de ces amers reproches que Mœterlink fait infliger aux médecins par Napoléon, et qu'il inflige lui-même pour son compte?

N'en doutez pas, docteur, il ne faut pas s'alarmer, il faut sourire, M. Maurice Mœterlink n'a aucune compétence en la matière. Ses reproches ne valent rien.

« Ce qui est incurable aujourd'hui, peut se guérir aisément demain », continue notre ami médecin. La médecine n'est pas une science absolue, elle évolue, elle progresse. Elle ne doit même ses progrès qu'à force de tentatives qui restent longtemps infructueuses.

Que vous en semble, Mœterlink, homme du progrès? Seriez-vous, en secret, l'adversaire résolu du progrès médical? de celui-là même qui nous tient le plus à cœur, de celui qui vaincra la maladie, la douleur et la mort même?

Que devons-nous penser quand nous vous écoutons célébrer les fastueux triomphes de la pensée humaine, surtout de celle qui s'est affranchie du joug de ces vieilles religions? Seriez-vous à double face?

Homme du progrès indéfini de l'humanité, adorateur mystique de cet âge d'or étincelant que vous décrivez d'avance pour les siècles futurs, où, paraît-il, régneront des délices sans égales, où rien ne subsistera plus des laideurs du temps présent, aucune ignorance, nul labeur, plus de souffrance ni d'agonie, ni de mort, comment le rendez-vous possible, comment en préparez-vous les voies? Voulez-vous donc vous y opposer? Voulez-vous donc arrêter la science qui grandit à force de tâtonnements et d'essais? ou plutôt serait-ce que vous ne croyez pas du tout à cet âge d'or?

Notre science médicale n'est pas certaine, poursuit le médecin; nous n'avons pas de certitude dans le diagnostic, pas de certitude dans le pronostic, pas de certitude non plus pour fixer l'heure de la mort. Nous ne pourrons donc pas vous avertir que l'heure est venue d'euthanasier.

Demain peut-être aurons-nous cette assurance dans la certitude? Faut-il vous énumérer toutes les conquêtes médicales pour lesquelles il a fallu attendre? Vous ne le voudriez pas? La liste est assez imposante, assez glorieuse des merveilles de notre science pour que j'aie le droit de vous y renvoyer. Passons.

La deuxième catégorie d'arguments auquel fait appel notre antieuthanasiste, sont d'ordre moral, et non pas médical.

Il invoque : 1° la vocation du médecin qui lui commande la compassion, la pitié, l'incessante sollicitude pour ses malades, mission qui est aux antipodes de l'homicide.

2° Les traditions médicales depuis les temps les plus reculés, jusqu'à nos jours, depuis le serment d'Hippocrate, en passant par la réponse historique de Desgenettes à Bonaparte.

On sait, en effet, qu'en Egypte la peste décimait l'armée de Napoléon. Devant les pestiférés de Jaffa, celui-ci donna à son médecin Desgenettes l'ordre d'augmenter assez la dose d'opium pour mettre un terme à leurs souffrances, préserver le reste de l'armée, et empêcher les mourants de tomber sous le cimeterre des Turcs.

Comme on peut le voir, les motifs ne manquaient pas. Desgenettes fit alors sa réponse célèbre : « Mon devoir est de conserver, non de détruire ».

Napoléon s'inclina et plus tard, à Sainte-Hélène, il aimait à rappeler cette fière parole dont il disait qu'elle était la noble expression du devoir professionnel.

Puis M. Sicard ajoute une catégorie de motifs dérivés de ce devoir professionnel, qu'il groupe autour du consentement du malade.

En effet, dit-il, même dans la thèse euthanasiste, on requiert avant tout le consentement du malade. Or, pour le lui demander, il faudrait le prévenir qu'il n'a plus aucun espoir d'échapper à la mort. Cet avertissement, jamais un médecin ne le donnera, ajoute-t-il avec plus d'énergie que de justesse. L'Euthanasie sera donc impraticable.

De plus, ce consentement du malade, quelle chose variable! Il consent aujourd'hui, demain il s'y refusera. Que dire? Ce n'est pas d'un jour à l'autre qu'il changera de résolution, mais d'une heure à l'autre et dans la même heure et dans la même minute. Comment donc faire? Supposons un malade qui a consenti; sera-t-il irrévocablement lié, obligatoirement tenu par cette parole, donnée tout à l'heure avec sincérité, et qu'il révoque, qu'il abroge maintenant avec un redoublement d'énergie et de sincérité?

Y aura-t-il lutte d'influences autour de lui? Cruelle énigme pour les euthanasistes. Douloureuse, intolérable situation pour le malade!

Enfin, qui nous dira si cet incurable ne nous affirme pas vouloir mourir, dans l'unique but de démasquer nos mensonges encourageants, qu'il soupçonne, mais dont il n'est pas bien sûr? Que de questions insidieuses ne font pas ces pauvres malades? Que de regards anxieux!!

En résumé, M. Sicard invoque trois motifs : les incertitudes présentes de la médecine et ses progrès futurs, les difficultés de détails qui rendraient l'euthanasie impossible en pratique, et enfin la majesté sacrée de la vocation, de la tradition, du devoir.

Ces derniers sont excellents, ce sont des arguments de droit, parfaitement adaptés au problème qui est d'ordre moral. Mais dans la main de celui qui les a maniés, ils ne valent rien, précisément parce qu'il a voulu se placer au point de vue exclusivement médical.

Vous parlez de vocation, de tradition, de devoir?? Ah! çà! Mais dans quel siècle vivez-vous? Dans quelle cave? Dans quelle tour fermée? Ne lisez-vous pas? Ne sortez-vous pas? N'entendez-vous donc rien?

Faut-il vous apprendre que le fin du fin, le nec plus ultra de l'heure présente, c'est de déclarer la guerre aux vocations, aux traditions, oui, à toutes les traditions, et de préférence aux plus antiques, aux plus respectables, aux plus sacrées; aux traditions familiales, sociales, nationales, morales et religieuses?

Faut-il vous enseigner, arriéré que vous êtes, que ce sont là de vieux mots sans objet, vestiges honteux des superstitions qui tenaient la raison en esclavage, et qu'il n'y a rien de plus urgent que de les répudier, pour devenir un homme libre?

Et vous vous flattez, candide docteur, vous nourrissez le fallacieux espoir de toucher votre euthanasiste, de l'arrêter, de le désarmer en faisant sonner votre toute petite tradition professionnelle... qui lui imposerait le respect, et devant laquelle il s'inclinerait! Quelle erreur est la vôtre?

Il me semble entendre sa réponse. Que dis-je? Il vous a répondu par avance. Ne vous souvenez-vous pas?

« Un jour, a-t-il dit, ce préjugé nous paraîtra barbare ». C'est un préjugé dont les racines plongent au sein des religions disparues Préjugé barbare.

Vous, médecin, ajouterait-il, vous avez pour mission, pour vocation, pour devoir, (écoutez bien, il emploierait vos propres mots) de faire du bien, or, la souffrance est un mal, donc... vous devez la supprimer, fût-ce au prix de la vie, car la douleur est le mal, et la mort est douce et bienfaisante en soi. Compassion, pitié, sollicitude, mais ces raisons ne sont pas à vous, elles sont à moi, euthanasiste, vous me les dérobez sans droit, c'est moi, euthanasiste (moi seul et pas vous), qui puis parler de pitié, de compassion, et non pas vous, homme de bronze au cœur implacable.

La pitié? mais c'est mon argument par excellence, c'est par pitié que je vous prie, que je vous supplie de faire cesser le mal réel, la souffrance, et de ne pas vous inquiéter de l'au delà dont vous savez qu'il est imaginaire.

Nous rappellerons à M. Mœterlink que voilà le type de la vraie prière. Demander à un être intelligent et libre de nous secourir, et non pas faire un effort pour atteindre... l'inconnu??)

Et vous me répondez, antieuthanasiste, que c'est par pitié que vous ne tuez pas, que vous n'allez pas au-devant de ce mal imaginaire. En vérité, en vérité, les mots n'ont pas entre nous la même signification. Il y a là une trahison, un contresens. Il faudra éclaircir la chose. Mais il est sûr que vous vous trompez, probablement parce que vous

n'êtes pas assez affranchi; être affranchi, tout est là, moi, homme libre, moi seul y vois clair.

Quant à vos premiers arguments, que votre science n'est pas absolue, que vous manquez de certitude dans le diagnostic, le pronostic, le délai de survie, etc., à première vue, cela paraît plus solide Cependant, veuillez d'abord convenir avec moi, docteur, que si votre science n'est pas absolue, elle ne saurait donner des raisons absolues, (et moi aussi je sais raisonner). Ah! comme il dit vrai contre vous, docteur!

D'autre part, vos incertitudes! Oui! je sais! Mais veuillez un peu réfléchir avec moi. Croyez-vous, de bonne foi, que les lois, les décrets et les règlements, requièrent une entière certitude? L'immense majorité des actions humaines s'accomplit dans la foi et l'espérance, et non pas sous l'empire de la pleine certitude, telle que vous paraissez l'entendre. Que de choses graves, très graves, entreprises avec confiance mais sans la certitude! Que de batailles livrées! Que de guerres entreprises! Que de voyages commencés! Que d'affaires de toutes sortes tentées sans certitude! Que de condamnations infligées sans cette entière assurance! Cela ne vous est-il jamais arrivé? Ce serait étrange! Et vos traitements nouveaux? Quand vous essayez un traitement nouveau, une médication nouvelle, lorsque vous consentez à faire une opération, nouvelle ou non, n'y a-t-il chez vous, aucun doute, aucune inquiétude, aucune hésitation? Allons, docteur, avouez donc. Essayer, tâtonner, expérimenter, c'est le propre de celui qui ne sait pas encore. Nos actions sont environnées de risques et de périls, et nul ne saurait se flatter de dominer l'avenir. Vous voudriez donc rayer, supprimer la quasi totalité des actes humains, la totalité peut-être? Songez-y. Il y a là matière à méditation. Le plus mince de nos desseins ne va pas sans une part d'incertitude, et implique la foi.

Nous qui demandons à tout instant « Quid est veritas? », qui proclamons qu'il n'y a pas de vérité, qu'elle change, qu'elle évolue (ce qui équivaut à l'inexistence), nous ne savons pas ce que vous entendez par ce mot de certitude. La certitude est fonction de la vérité. Nous avons tué la vérité, il n'y a donc plus de certitude.

Ah! non! vos incertitudes ne nous gênent pas, car vous avez du moins de solides probabilités. Il ne nous en faut pas davantage. Nous ne vous demandons pas autre chose.

Il y a mieux encore. Vous avez prétendu que ces incurables d'aujourd'hui seront guéris peut-être dans un avenir prochain. Est-ce bien sûr? En avez-vous cette entière certitude dont nous parlions tout à l'heure. Non, certainement non, vous me dites peut-être!

Vous voyez bien que je ne peux pas vous écouter, puisque vous n'avez pas de forte assurance. Je ne peux pas vous attendre, sous

l'incertain prétexte que demain vous ferez mieux. Votre raisonnement ne vaut rien, et se retourne contre vous, docteur; vous me dites que je ne peux pas euthanasier parce que peut-être la mort ne viendra pas, et je vous réponds que moi, je ne peux pas non plus laisser souffrir parce que votre science trouvera peut-être plus tard, et pour un autre, le remède à ce mal.

Peut-être, plus tard, et pour un autre, quelle dérision, docteur, pour cet incurable qui souffre! En quoi cela peut-il l'intéresser? Je vous le demande. En rien.

Vous avez votre peut-être, moi, j'ai le mien. Ils s'annulent. Il me reste à moi la certitude absolue que le malade souffre. Voilà le mal réel, tout le reste est spectacle, grossissement, optique vaine.

Enfin, docteur, si vous ne voulez pas vous débarrasser de vos tristes préjugés, je tiens à vous le signaler, nous nous passerons de vous.

Vous plaidez, pour ne pas euthanasier, vous, médecin; mais, ô homme exclusivement médical, vous ne plaidez pas pour l'homme tout court, votre plaidoirie ne concerne que les hommes exclusivement médicaux, et ne couvre pas les autres.

Au fond la question reste entière, vous ne l'avez pas touchée.

On agira en votre lieu et place, voilà tout. Qu'avons-nous besoin de vous? Peut-être pour un diagnostic? Mais c'est peu de chose, et d'ailleurs nous vous obligerons à le porter, nous créerons la déclaration obligatoire des maladies incurables. Ce sera la loi. Et avec ce diagnostic même incertain cela suffira. — Vous dites? Et le pronostic? — Le pronostic? Nous le connaissons. Une petite liste bien dressée des maladies incurables sera affichée partout.

Quant aux moyens d'adoucir la fin! Vous plaisantez. Connus déjà! archiconnus! opium, morphine, chloroforme, etc., toute la série des anesthésiques et des stupéfiants.

Nous créerons un mot nouveau, docteur, pour la dose de ces médicaments, ce sera la dose « euthanasique ». Elle sera réglée parfaitement.

Les petites difficultés amoncelées autour du consentement du malade, sont insignifiantes. On réglementera tout, il y aura des délais légaux, des conditions légales. Rien de plus simple.

Et nous emploierons ces euthanasiques. Nos malades les utiliseront eux-mêmes, pour « entourer leur mort d'ivresses plus profondes et de songes plus beaux ». C'est le droit au suicide, bien sûr. Qu'avez-vous à dire, ô homme exclusivement médical? Vous-même avez conté l'histoire du double suicide Lafargue, et de l'assassinat de Mme Besseguier. Ni dans l'un, ni dans l'autre, aucun médecin n'est en cause. Il y a eu pourtant affirmation pratique, et réalisation de ce droit à la mort que vous ne voulez pas accorder.

Vous vous en lavez les mains? Très bien, mais ce n'est pas là répondre. Avez-vous enfin compris que vous ne m'avez pas répondu?

IV

Il est temps de venir en aide à notre ami antieuthanasiste qui a sensiblement fléchi, parce qu'il n'a pas voulu envisager la question d'assez haut ou qu'il a eu peur de le faire.

Puisse-t-il ne jamais plus oublier combien il est imprudent de se priver de l'éminente dignité du spirituel quand on veut aborder un sujet d'ordre moral!

La morale, cette chose étrange, tour à tour, aimée et haïe, exaltée et honnie, et dont nul sceptique, nul déterministe ne consent à se passer même parmi ceux qui l'outragent.

Jamais tous ces minutieux calculs si complexes, toutes ces minuscules pesées d'intérêts si divers, toutes ces mesures infinitésimales de plaisirs ou de douleurs, non, jamais! Toutes ces comparaisons d'éléments qui ne se comparent pas, ne posséderont l'autorité de cette grande voix du devoir qui nous dit simplement : « Non licet ».

N'hésitons plus à voir les choses comme elles sont, disait Schérer, la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative, a besoin d'absolu, elle aspire à la transcendance, elle ne trouve son appui qu'en Dieu.

Nous connaissons les essais lamentables des morales indépendantes. Le nombre des architectes en morale, remarquait justement Fouillée, n'a cessé de croître. Tous se sont mis fiévreusement à la tâche, et à mesure qu'ils redoublaient d'efforts pour édifier, pour bâtir, ils démolissaient malgré eux, et toutes ces morales persuasives en sont déjà réduites à n'admettre plus ni obligation ni sanction. Tel est leur terme fatal. Nous avons le droit de le dire, en dehors de Dieu, tout le reste est fantaisie, impuissance, manœuvre folle.

La raison et l'expérience le prouvent surabondamment.

Et d'abord l'expérience nous donne une éloquente leçon. La marée montante des folies, des crimes et des suicides, s'est élevée si haut, si haut, que de nos jours, les yeux les plus fermés s'ouvrent à cette évidence, que les esprits les plus indifférents s'alarment et cherchent des remèdes à cet état de choses.

La raison, ensuite, nous avertit qu'il ne pouvait pas en être autrement.

Le dangereux prestige de l'étrange, de l'insolite, de l'extravagant s'est manifesté d'abord dans la pensée philosophique, et presque aussitôt dans les paroles. Les mots ont été vidés de leur sens, et n'ont plus été que le reflet du caprice de celui qui les prononce et de celui qui les écoute; on a d'abord semé le doute sur les vérités transcen-

dantes, et ce doute a fait lever en masse de violentes négations. De là on est passé au mensonge imperturbablement délité, et qui devient ou paraît irréfutable par son impertinence même. Et à mesure que la foi diminue, la crédulité augmente, prenant sa place et les esprits asservis vont écouter ce que peut prophétiser la démence ou le crime.

Restituons donc aux mots de notre langue la plénitude de leur sens traditionnel que seul le catholicisme sait garder, sachons que le mot « devoir » signifie chose due. A qui? A un Etre personnel, à un maître qui a seul des droits sur nous, à Dieu qui seul commande, qui seul ordonne.

N'oublions pas que le mot *Loi* implique un législateur, pour promulguer l'ordre, un juge et un roi pour porter les sentences et les appliquer. Parler français, c'est parler chrétien.

La vie nous est prêtée, confiée pour un usage déterminé. Elle ne nous appartient pas. En dehors de cet usage, elle n'a aucun sens. M. Mœterlink lui aussi a parlé de pitié, de faire du bien, et même de devoir. Les médecins « devraient prodiguer la clémence et la paix », ils devraient faire cesser ces ultimes résistances de la vie qui sont, dit-il, si inutiles. Mais qu'est-ce que faire du bien? D'où vient ce devoir? Qui nous l'impose? Sans Dieu, c'est-à-dire sans un Etre supérieur qui a le droit de nous commander, la morale, le devoir est une pure plaisanterie. Y pensez-vous, Mœterlink, toutes les morales indépendantes finissent, en dépit de leurs efforts, par n'admettre ni obligation, ni sanction. Ne parlez donc plus de devoir. Vous en avez perdu le droit.

La souffrance physique est un mal, certes, mais elle n'est pas l'unique mal, et encore moins le plus grand mal. La morale nous prescrit précisément de ne pas céder aux emportements de la sensibilité, non plus qu'aux suggestions de la misère, de la maladie, de la douleur et du désespoir. A tous ceux qui ont des préjugés à caresser, des révoltes à justifier, des ténèbres à épaissir, des voix à étouffer, et qui n'aspirent qu'au plaisir, elle ordonne le travail, la patience, la résignation dans les épreuves inévitables; elle ordonne de braver la souffrance physique plutôt que de faiblir; elle nous demande de faire le sacrifice de mourir quand nous voudrions vivre, et de vivre quand nous voudrions mourir.

Et il est facile de voir les bienfaisants effets de cette haute sagesse de la loi morale qui nous informe de la nécessité de la beauté du sacrifice sous toutes ses formes. Les euthanasistes dans leur timidité limitent aux incurables et à la douleur physique le droit à la mort. Quel exclusivisme! Mais n'entendent-ils pas les cris désespérés de l'humanité tout entière? Ne connaissent-ils donc pas les innombrables malheurs de la vie humaine, et les suicides qui ne manquent pas, en dehors des maladies douloureuses? Logiquement on devra permettre

l'euthanasie à tous ceux qui ont assez de la vie. Qu'importe le motif, en effet, si elle est insupportable. Nos euthanasistes les plus résolus, les plus hardis, s'arrêtent timidement à moitié chemin. Pourquoi?

La mort est une terrible punition, et particulièrement redoutable, à cause du jugement que chacun de nous, (vous aussi, Mœterlink), devra subir, après elle, sur les actes de sa vie.

Voilà de quoi justifier toutes lès appréhensions (pas physiques celles-là, Mœterlink) morales, toutes les craintes de ceux qui vont mourir. Ils ont besoin, entendez-vous, besoin de se repentir, d'offrir à Dieu le mérite de leurs dernières souffrances acceptées, pour expier leurs fautes.

La mort n'est pas douce ni bienfaisante en soi. Mœterlink l'affirme, mais seulement du bout des lèvres, et non pas du fond du cœur.

C'est avec une audace insensée que l'on veut essayer de nous persuader sans preuve, qu'elle est désirable, qu'elle est belle. Illusoire promesse! et que l'on ne tient pas longtemps. Vainement nous affectons une forte quiétude, une magnifique assurance. « Nous sommes des enfants éperdus devant la mort » (de Mœterlink lui-même).

Et comment sauraient-ils avoir des certitudes? Où les prendraient-ils? Ils vont répétant sans cesse que toutes les opinions se valent, et qu'il n'y a pas de vérité. Mais ils ont beau la fuir par des feintes et des détours sans nombre, ils ne peuvent échapper à son empire. Il leur faudrait se taire, mais comme cela est au-dessus de leurs forces, ils parlent, et elle les contraint à des contradictions humiliantes.

Notre euthanasiste, Mœterlink, dans sa prétention à l'indépendance absolue, se persuaderait-il qu'il n'a pas de maître et qu'il ne subit pas les conditions communes de l'humaine destinée?

Comme il est aisé de le confondre même dans ce domaine de la pensée dont il est si fier?

Sa métaphysique? Tantôt à la manière de Kant auquel il demande l'autonomie. Autonomie, mot qui vieillit terriblement, Monsieur. On parle beaucoup, on parle de plus en plus de cet autre mot qui lui est opposé, « servir », et dont la noblesse est exactement proportionnée au maître que l'on sert. Le nôtre, c'est Dieu.

Mais la position kantienne n'est pas tenable pour lui. Bien plus elle est gênante, car à la suite de Kant il faut admettre la vie future, l'immortalité de l'âme, etc. Voilà notre homme obligé de fuir; il fuit donc emportant « l'autonomie ».

Il devient disciple de Comte, positiviste, scientiste, solidement campé sur les réalités visibles. Il parle de progrès, d'évolution, et professe une admiration un peu simpliste et béate pour la vie moderne. Quel enfantillage!

Mais cela ne le satisfait pas longtemps. Il a besoin d'un paradis tout comme nous et le positivisme le lui refuse. Il déserte de nouveau. Mais ce paradis dont il a besoin ne ressemble pas au paradis catholique. Fi donc! Il croit à un autre. A un âge d'or futur dont il ne sait pas nous dire grand'chose. Quand arrivera-t-il? En quoi cela nous peut-il intéresser personnellement? Pourquoi n'y sommes-nous pas encore arrivés? Que s'y passera-t-il?

Mystère, dirait Veuillot, il y a aussi des mystères dans la religion de Mœterlink et comme la vérité l'oblige à avoir malgré lui une métaphysique, tantôt comme Kant, tantôt comme Comte, ou comme Spinoza (car il est aussi panthéiste), comme elle l'oblige à décrire un paradis, à professer une religion, il finit aussi par adorer un dieu.

Il est l'adorateur mystique de l'inconnu, de l'inconnaissable, de la déesse bienfaisante qu'est la mort dont il ne sait rien.

« Il n'y aura, quand le médecin et le malade auront appris ce » qu'ils doivent apprendre, aucune raison physique ou métaphysi- » que pour que la venue de la mort ne soit pas aussi bienfaisante » que celle du sommeil ».

Quand aurons-nous appris ce que nous devons apprendre? Et d'abord que devons-nous apprendre? Il y a donc des vérités à apprendre? Pour la troisième ou quatrième fois, la force de la vérité est telle qu'elle contraint son négateur à la proclamer malgré lui. Il parle encore de devoir, de vérité. Il avait pourtant dit qu'il avait tué l'un et l'autre.

Mais ces devoirs, ces vérités, qui donc nous les enseignera? Où? Quand? Comment?

Il ne nous le dit pas. Dommage! vraiment dommage!

Et nous allons le voir suivre la pente inexorable jusqu'au bout. Parti d'un mouvement d'orgueilleuse révolte contre les religions, (c'est une des rares choses qu'il affirme tout le long de son livre), révolte de son intelligence qu'il exaltait au-dessus de tout, il va finir par blasphémer sa propre raison et souhaiter qu'elle disparaisse!

En effet, son livre se termine ainsi :

L'inconnu et l'inconnaissable sont et seront peut-être toujours nécessaires à notre bonheur.

En tout cas, je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi, sa pensée fût-elle mille fois plus haute et plus puissante que la mienne, d'être éternellement condamné à habiter un monde dont il aurait surpris un secret essentiel, et auquel étant homme, il aurait commencé à comprendre quelque chose.

Ici, mon lecteur m'arrête : « Il suffit. Mais pourquoi ne me l'avez-vous pas dit plus tôt? »

Je réponds humblement : « Impossible, c'est la dernière phrase. C'est le bouquet du feu d'artifice ».

Et lui, de conclure : « En résumé, que demande M. Mœterlink? Le droit de se contredire? il l'a déjà pris. Le droit à l'ignorance? Ne le lui marchandons pas ».

Dr RICAUD.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

ALLOCUTION DE S. S. PIE X

Dans le Consistoire public du 27 mai, le Souverain Pontife a prononcé devant les nouveaux cardinaux le très important discours que nous reproduisons ici.

La grave douleur que Nous avons éprouvée, depuis le Consistoire de 1911, à cause de la perte de tant de remarquables cardinaux, a été tempérée en quelque façon par le réconfort d'avoir pu accomplir Notre vœu, en Vous admettant, hier, dans le Sacré-Collège, Vous, ô mes fils bien-aimés! Les prérogatives de piété, de doctrine et de zèle qui Vous distinguent, et surtout la dévotion que Vous professez envers ce Saint-Siège apostolique, m'assurent que Vous me serez d'une aide réelle pour maintenir intact le dépôt de la Foi, pour garder la discipline ecclésiastique et pour résister aux assauts déguisés auxquels l'Eglise est exposée, non pas tant de la part de ses ennemis déclarés que, surtout, de la part de ses propres fils.

Ce que nous avons dû à l'indomptable fermeté de Nos pères, à leur vigilance attentive, à leur sollicitude jalouse et à leur délicatesse presque virginale, pourrait-on dire, en matière de doctrine, — le triomphe de l'Eglise dans tous les dangers et dans tous les assauts tentés contre elle au cours des siècles, — il n'a peut-être jamais été aussi nécessaire, à aucune époque, d'avoir l'œil ouvert sur ce dépôt sacré, afin que l'intégrité en soit maintenue, et aussi la pureté.

Nous appartenons pourtant beaucoup trop à une époque, où, avec beaucoup de facilité, on accueille volontiers et on adopte certaines idées tendant à concilier la Foi avec l'esprit moderne, idées qui conduisent beaucoup plus loin qu'on ne pense, non seulement vers l'affaiblissement, mais vers la perte totale de la foi. On ne s'étonne plus de ressentir du plaisir en entendant des paroles assez vagues d'aspiration moderne, de forces du progrès et des paroles de politesse affirmant l'existence d'une conscience laïque, opposée à la

conscience de l'Eglise, contre laquelle on prétend avoir le droit et le devoir de réagir pour la corriger et la redresser.

Il n'est pas extraordinaire de rencontrer des personnes, qui émettent des doutes et des incertitudes sur la vérité, et aussi des affirmations obstinées sur des erreurs manifestes cent fois condamnées, et qui, nonobstant, se persuadent qu'elles ne se sont pas éloignées de l'Eglise, parce qu'elles ont parfois suivi les pratiques chrétiennes. Oh! combien de navigateurs, combien de pilotes, et — que Dieu ne le permette pas! — combien de capitaines ont fait confiance aux nouveautés profanes, et, avec la science menteuse de notre époque, ont fait naufrage avant d'arriver au port!

Au milieu de tant de périls, dans toutes les occasions, je n'ai pas manqué de faire entendre ma voix pour rappeler les égarés, pour signaler les erreurs et pour tracer aux catholiques la route à suivre. Mais mes paroles n'ont pas été toujours comprises et interprétées comme il fallait, bien qu'elles fussent claires et précises. Ainsi, beaucoup, suivant l'exemple funeste de Nos adversaires, qui répandent la zizanie dans le champ du Seigneur, pour y apporter la confusion et le désordre, n'ont pas eu honte de leur donner des interprétations arbitraires, en leur attribuant une signification en réalité contraire à celle voulue par le Pape, et en gardant comme sanction un prudent silence.

Et, dans ces dures conditions, j'ai un pressant besoin du concours valide et efficace de votre œuvre, ô mes fils bien-aimés, tant dans vos divers diocèses, vers lesquels, avec la dispense papale, vous allez retourner, que dans la Curie et dans les Congrégations Romaines, parce que, de par la dignité à laquelle Vous êtes élevés, unis d'esprit et de cœur au Pape, Vous êtes parmi les premiers défenseurs de la saine doctrine, parmi les premiers maîtres de la vérité et les proclamateurs des exactes volontés du Pape. Vous prêcherez à tous, mais spécialement aux Ecclésiastiques et aux autres Religieux, que rien ne déplaît tant à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son Vicaire, que la discorde sur des sujets de doctrine, parce que, dans la désunion et dans les contestations, Satan triomphe toujours et domine ceux qu'il a attirés. Pour conserver l'union dans l'intégrité de la doctrine, mettez spécialement les prêtres en garde contre le grand nombre de personnes de foi suspecte, et contre la lecture des livres et des journaux, je ne dirai pas très mauvais, dans lesquels il ne se trouve rien de ce qui est honnête, mais aussi de ceux qui ne sont pas en tout approuvés par l'Eglise, parce que l'air qu'on y respire est meurtrier et qu'il est impossible de toucher la poix et de ne pas rester souillé.

Si vous vous rencontrez avec ceux qui se flattent d'être croyants et veulent être catholiques, mais tiennent pour la plus grande insulte d'être traités de cléricaux, dites solennellement que les fils dévoués du Pape sont ceux qui obéissent à sa parole et qui le suivent en tout, et non ceux qui étudient les moyens d'en éluder les ordres, ou de l'obliger, avec une insistance digne d'une meilleure cause, à des exemptions ou à des dispenses d'autant plus douloureuses qu'elles

causent plus de dommages et de scandales. Ne cessez jamais de répéter que, si le Pape aime et approuve les associations catholiques, qui ont pour but aussi le bien matériel, il a toujours enseigné que le bien moral et religieux doit avoir la préférence, et que, à la juste et louable intention d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan, il faut toujours unir l'amour de la justice et l'usage des moyens légitimes de maintenir entre les diverses classes sociales l'harmonie et la paix. Dites clairement que les associations mixtes, les alliances avec des non-catholiques pour le bien-être matériel dans certaines conditions sont permises, mais que le Pape aime mieux ces unions de fidèles, qui, laissant de côté tout respect humain et fermant leurs oreilles à toute louange ou à toute menace adverse, se serrent autour de leur drapeau, qui est d'autant plus splendide et glorieux qu'il est plus combattu, parce qu'il est le drapeau de l'Eglise.

Tel est le champ, ô mes fils bien-aimés, sur lequel Vous devez exercer Votre activité et Votre zèle. Mais comme notre travail n'a pas de valeur s'il n'est pas béni du ciel, prions Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui resserra et scella avec Son Sang l'universelle fraternité du genre humain et réunit tous ceux qui devaient croire en lui comme en une seule famille, de coordonner pour notre œuvre les intelligences et les volontés de tous avec une telle perfection de concorde que tous les fils de l'Eglise soient une seule chose entre eux, comme Eux et leur Père forment une même chose.

Et, dans cette chère espérance, je Vous donne du fond du cœur la Bénédiction Apostolique.

Ce sont là de graves avertissements. Les commenter ou prétendre en faire l'application dès cette heure serait imprudence et témérité. Souhaitons seulement que la parole du Vicaire de Jésus-Christ soit également comprise et acceptée par tous.

Pour nous, en commençant dans notre prochain numéro, de publier l'étude sur « *Le sens catholique* », que notre collaborateur, M. l'abbé Musy, venait de nous envoyer, à notre demande, au moment où cette parole se faisait entendre, nous espérons donner à nos chers lecteurs la satisfaction de constater une fois de plus que notre revue entre spontanément dans les voies tracées par Sa Sainteté Pie X.

LA MALADRESSE DU P. DELBREL

Le P. Delbrel, directeur du *Recrutement sacerdotal*, fait de son mieux, en y mettant tout l'esprit qu'il a, pour rendre la *Critique du libéralisme* suspecte à ses lecteurs (n° d'avril 1914).

Comme je lui veux quand même du bien, je crois lui rendre un charitable service en l'avertissant qu'il s'égare.

Ce n'est pas seulement dans sa manière de discuter.

Je me souviens d'un dialogue drôle, à la fin d'une classe, entre un de mes camarades de collège, qui faisait le loustic sans avoir inventé la poudre, et l'un de nos professeurs dont les malins sa-

vaient s'amuser parfois. Pendant son cours, il avait menacé ce camarade d'une punition. Au sortir de la classe, celui-ci s'approche de la chaire : « Père X..., pourquoi m'avez-vous donné quatre heures d'arrêts? — Je ne vous les ai pas données, je vous ai dit que je vous les donnerais si vous ne vous teniez pas tranquille. — Si! Vous me les avez données; je veux savoir pourquoi. — Mais non, je vous en ai seulement menacé. — Si! Vous me les avez données, et je demande le motif. — Je vous ai déjà dit deux fois que non. Allez vous promener ».

J'ai commencé par dire au P. Delbrel, il y a deux mois, que je n'avais pas lu son livre « *Esto fidelis* ». — Il m'a demandé de préciser les allusions que je croyais y voir contre moi ou d'autres sécularisés. — Mais je n'ai pas lu votre livre, je n'ai donc pas pu y relever d'allusions. — Si! Vous avez dit qu'il en contenait, et je vous demande de les montrer. — Le P. Delbrel est contrarié que je ne morde pas à l'hameçon qui perce d'un doigt sous l'amorce. Je ne vois plus d'autre réponse sur ce sujet que le dernier mot de mon vieux professeur.

Je ne voudrais pas jurer, avais-je écrit, que le P. Delbrel, en écrivant son opuscule sur la persévérance dans la vocation religieuse, n'avait pas l'intention indirecte d'atteindre quelques sécularisés; et j'ai constaté que, dans la réponse reçue de lui, il s'était, en effet, bien gardé de désavouer l'application personnelle, fausse et blessante, que Mgr l'Evêque d'Agen en avait faite en le félicitant. Le P. Delbrel s'exclame sur ce que je lui reproche de ne pas avoir désavoué la déclaration de blâme par laquelle ce prélat a cru pouvoir répondre à une précision que j'ai donnée à cette occasion sur le diocèse où notre revue avait signalé l'enseignement très regrettable d'un professeur de séminaire. Une discussion ainsi menée pourrait se continuer pendant deux ans. Le P. Delbrel m'excusera de ne pas m'y prêter.

Mais c'est autre chose que j'ai voulu dire. Le directeur du *Recrutement sacerdotal* avait depuis quelque temps une démangeaison de nous jeter son petit caillou, pour faire tas avec de plus lourds projectiles. Chacun fait ce qu'il peut. La supposition émise par moi sur la pensée de derrière de tête qu'il avait pu avoir en écrivant son *Esto fidelis* lui a paru l'occasion propice. Il s'est jeté dessus. Le caillou n'ayant fait aucun mal, il ramasse des pierres. Mais ses pierres ne sont que des gravats. Cette fois, le P. Delbrel fait voir à son public dans le directeur de la *Critique du libéralisme*, un prêtre qui censure librement les Congrégations romaines et les actes de l'autorité épiscopale. Il en réunit des preuves accablantes comme un bloc. C'est ici qu'il s'égare. Je ne dirai pas qu'il dépasse son but, puisque, au contraire, il y va plus directement; mais il démasque son jeu, et c'est une maladresse. Car cela n'a plus rien à voir avec le fait qui lui était personnel.

Le P. Delbrel a donc dépouillé la *Critique du libéralisme* avec un soin minutieux pour en extraire ses preuves. Mais il a eu le tort de ne pas se faire aider dans ses recherches, car elles

révèlent un cas de myopie extrême et laissent une lacune considérable dont il va avoir bien du regret. Tandis qu'il ramasse des traits qui sont loin de concerner tous des actes de l'autorité épiscopale, comment se fait-il qu'il n'ait soufflé mot de l'affaire de Nice en 1912, qui eut pourtant plus d'éclat que tout le reste? De telles distractions ne sont pas permises.

Le directeur du *Recrutement sacerdotal* ne s'en est pas tenu à faire ce petit réquisitoire dans sa revue. Il a singulièrement aggravé sa maladresse en le publiant en tiré à part, pour une grande diffusion et avec ce titre : *M. l'abbé Barbier, les évêques et la congrégation de l'Index.*

Le P. Delbrel a bien pu croire qu'en nous dénonçant de la sorte, il serait agréable à une partie du clergé ou de l'épiscopat. Mais a-t-il pris garde qu'il ne recueillerait pas partout la même approbation, et que cela pouvait avoir des inconvénients pour la très belle œuvre du *Recrutement sacerdotal* qui, à raison de son but et de son objet, cherche à gagner la confiance universelle du clergé, à quoi devrait servir le souci de se renfermer dans son vrai cadre? Il ne manquera pas, je le crains, d'évêques, même des plus vénérables et des plus étroitement unis au Saint-Siège, pour s'étonner et regretter de voir le *Recrutement sacerdotal* s'attacher à cette besogne, que d'autres, ayant plus de poids que le P. Delbrel, et avant lui, ont tentée avec le succès que l'on sait. Ils savent, ces évêques, et, du reste, tout le monde sait aussi, même ceux qui feignent de l'ignorer, comment est appréciée par le Souverain Pontife cette *Critique du libéralisme* que le P. Delbrel s'applique, sans même avoir su bien mettre à profit ce que ses devanciers avaient trouvé de mieux, à faire passer pour une œuvre frondeuse et presque rebelle à l'égard de l'autorité hiérarchique.

Aussi, tout ça m'est égal; ce que j'en dis, c'est pour son bien.

E. B.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL.

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 2 834-a

6me ANNEE — TOME XII   N° 138   1er JUILLET 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc.

Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . . . 10 francs / ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresse les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. BARBIER. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

ID. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

ID. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

ID. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

ID. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

ID. — *Cyr* **et la** *Croix,* **la** *Croix* **et** *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

ID. — **Table Analytique de la** *Critique du Libéralisme* **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr 20.

Paul TAILLIEZ. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. RAMBAUD. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in 8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

J. HUGUES. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, PARIS.

R. D. EXUPÈRE. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, PARIS.

Chanoine MARCHAND. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, POITIERS.

UN MALHEUR NATIONAL

L'ÉCHEC DE M. H. BAZIRE A LA DÉPUTATION

Je n'écris pas un article de polémique, mais un chapitre d'histoire et de doctrine. On n'y trouvera point de personnalités. Aucune place n'y sera faite aux âpres discussions qui se sont élevées entre la *Libre Parole* et l'*Action Française* à propos de cet échec. Mais le tapage énorme et le scandale qu'on s'est efforcé de créer autour de lui ont excité trop de passions, trop vivement sollicité l'attention publique, pour que nous négligions de faire une mise au point des événements et des idées ou principes sur lesquels on s'appuie de part et d'autre

I.

Au dire de l'*Etoile de la Vendée,* citée par la *Libre Parole* du 4 mai, « *toute la France avait les yeux fixés* sur l'élection des Sables d'Olonne ». Ce ne sera pas faire injure à M. Bazire que de ne pas attribuer à sa seule personnalité une importance aussi extraordinaire. On doit même croire que sa modestie en serait gênée. Dans combien d'autres circonscriptions, des catholiques non moins méritants que lui, plus fermes que lui dans leurs déclarations, se trouvaient en présence de mauvais candidats! Et pourtant il se pourrait bien que l'*Etoile de la Vendée* ait rendu la vraie pensée de ses amis. A leurs yeux, dans leurs calculs, l'élection, dans la Vendée catholique, d'un candidat républicain libéral, catholique sans doute, mais refusant de se présenter comme tel, devait être grosse de conséquences.

Les adversaires de M. Bazire ne semblent pas avoir pénétré la vraie raison du refus qu'il leur a opposé, cette fois, comme en 1910, de se présenter comme candidat catholique et de se placer ouvertement sur le terrain religieux. Ils l'ont attribué surtout à l'intention de ménager les anticléricaux. Elle devait bien y être pour quelque chose. Cependant sa situation, au point de vue religieux, est trop notoire pour que cette réticence lui fût réellement profitable, et lui-même ne devait pas se faire d'illusion sur ce point. Cela nous paraît évident.

Il faut donc chercher ailleurs. Se tromperait-on en pensant que l'intérêt supérieur de l'*Action libérale*, à laquelle M. Bazire appartient tout entier, a été la raison de ce refus?

M. Bazire n'en aurait pas donné en 1914 celle qu'il opposait en

1910 à M. de la Roche-Saint-André : « J'ai des engagements avec mon parti; je ne peux pas y manquer ». Depuis cette époque, l'action catholique a fait un grand pas en avant, qui a forcé l'*Action libérale* à en faire un en arrière, tout au moins dans son attitude avouée. Néanmoins, M. Bazire s'est maintenu dans la même position. Le mobile n'a pas changé. Les circonstances lui ont même donné une valeur plus pressante. On est libre de le déduire de l'opposition non dissimulée et persistante du directeur de l'ancien *Peuple français* et de la *Libre Parole* à une organisation sur le terrain catholique, opposition dans laquelle l'Action libérale a également persévéré.

C'est un triomphe pour l'*Action libérale* que l'on voulait avant tout obtenir par l'élection de M. Bazire. C'était par suite un échec infligé simultanément à l'action catholique et à l'*Action française*. M. Bazire élu comme candidat républicain libéral par la Vendée catholique, quel succès à exploiter dans toute la France, hors de France, et jusqu'à Rome, bien entendu, pour démontrer que, même dans les régions les plus traditionnalistes en religion et en politique, on ne veut pas plus du terrain catholique que du terrain royaliste!... Est-ce qu'autrement tous les journaux du parti auraient suscité un tel vacarme, si sympathique que puisse être la personnalité de M. Bazire?...

II.

M. Bazire a été victime d'une abominable *trahison :* voilà le thème. Le mot a été répété à satiété dans son journal pendant trois semaines, chaque jour, sur tous les tons, ou plutôt toujours sur le même ton suraigu. « *Autour d'une trahison* », c'était la quotidienne et invariable rubrique de ses articles. En sa personne, la cause catholique a été trahie par une nombreuse catégorie d'électeurs. Laquelle? On le sait assez.

Mais, ici, devant cette accusation aussi grave que précise, portée avec la plus grande publicité, un premier doute surgit.

Qu'est-ce que *trahir?* — C'est livrer un homme, un parti, avec lesquels on a une cause commune, comme celle des intérêts religieux entre croyants, et à qui on est lié par des devoirs de fidélité. Il n'y a de trahison qu'entre frères; on ne trahit que les siens. Entre adversaires ou ennemis, le mot, dans son acception propre, qui est bien celle où il a été pris ici, n'a plus d'application, ni même de sens.

Et voici le doute : les royalistes d'*Action française,* en supposant qu'ils aient eu la conduite à eux attribuée, ont-ils *trahi* la cause religieuse? (1).

1. La question de fait, savoir si les royalistes se sont abstenus ou non de voter, s'ils ont combattu ou non M. Bazire, n'intéresse pas notre discussion. Les allégations portées contre eux par la *Libre Parole* ont reçu

Parmi les tracts ou brochures de toutes sortes qui ont pullulé depuis quelques semaines sur cette question et qu'on a répandus partout à profusion, bien ailleurs qu'en Vendée, il y a celle qui reproduit une allocution de Mgr Robert du Botneau, curé-archiprêtre des Sables d'Olonne, prononcée à la réunion mensuelle des dames catholiques de sa paroisse. Celle-là, on l'a semée aux quatre vents de la France, et Rome même en a été presque submergée. Son titre est : « *A propos d'une élection. L'Action française : ses doctrines, sa propagande.* » Presque au début, le vénérable auteur pose cette question : « Qu'est-ce que l'Action française? *Est-ce un parti politique?* » Avec une franchise qui honore son courage, mais qui aura déconcerté tout le monde, il répond catégoriquement : *Non.* Et de là il tire que, parler d'elle dans cette réunion d'où la politique est exclue, ne sera pas parler politique.

Qu'est-ce donc que l'*Action française? C'est une école, une doctrine, ou plutôt une formidable hérésie, religieuse et sociale.* De même que le formulaire doctrinal de l'Islamisme est extrait du Coran de Mahomet, ainsi, des œuvres du nouveau prophète Maurras, ressort un corps de doctrine complet dont le venin est distillé par le cénacle hybride de l'*Action française*, mais à doses calculées suivant le degré d'initiation dont est susceptible le public auquel on s'adresse.

En son fond et dans ses principes fondamentaux la doctrine de Maurras est horrible. Un univers sans Dieu, au sein duquel grouillent des êtres maudissant une existence qui ne leur apporte que des appétits inassouvis, un monde régi par la force et d'où est exclue toute charité, toute espérance; un monde où la masse humaine n'existe que pour servir de marchepied et de pâture à une élite d'intellectuels et de jouisseurs : telle peut se résumer cette doctrine qui vient manifestement de l'Enfer. C'est la résurrection du paganisme avec ses séductions et ses tares...

On voit que Mgr Robert du Botneau s'est assimilé le plus pur suc des productions des abbés Pierre et Lugan contre cette école (1). Donc, en substance, l'Action française, qui n'est pas un parti politique, quoique tout le monde et elle-même en ait cru, est une entreprise antireligieuse au premier chef. On sait d'ailleurs que M. Bazire et son journal ne lui ont jamais reconnu d'autre caractère. Personne n'a oublié, par exemple, la violence avec laquelle M. Bazire s'est élevé cet hiver dans la *Libre Parole* contre le livre de Maurras : *La politique religieuse*, en faisant glisser ses articles sous toutes les portes des palais de Rome.

Mais, d'autre part, l'archiprêtre des Sables dit quelques lignes plus haut :

---

des démentis formels. L'hypothèse de leurs torts peut être admise par qui voudra sans qu'elle change rien à ce que nous écrivons.

1. Et il en a profité jusqu'à faire sienne cette appréciation : « Il est difficile qu'un chrétien lisant assidûment le journal l'*Action française* ne s'expose pas à perdre la foi » !!!

En ces jours... un catholique éminent entre tous, enfant du pays, a été combattu *par une ligue de catholiques* qui ont ouvertement patronné le candidat des Loges et assuré son triomphe.

C'est également ce que la *Libre Parole* a clamé chaque jour.

Voyons! Il faudrait pourtant choisir. Une porte doit être ouverte ou fermée. L'Action française est-elle *une ligue de catholiques* ou *une école sortie de l'enfer?* Si c'est réellement de là qu'elle vient, si elle est essentiellement antireligieuse, ou seulement areligieuse, que parle-t-on de *trahison* de sa part à l'égard de la cause religieuse et du catholique qu'est M. Bazire? Et si elle est une ligue de catholiques, coupable alors de cette félonie, par supposition, comment est-elle « une formidable hérésie, religieuse et sociale »?

Ne devrait-on pas commencer par s'accorder, vis-à-vis de soi-même avec la logique et le bon sens?

J'ai dit en commençant que je ne ferais pas état de la polémique, également virulente de part et d'autre, qui s'est élevée entre la *Libre Parole* et l'*Action française.* Il faut pourtant faire entendre au lecteur à quel diapason se sont montées les récriminations contre les traîtres, responsables du malheur national, du désastre pour la France catholique que serait l'échec de M. Bazire. Ils en jugeront par un tract sans nom d'auteur ni d'imprimeur, que m'a transmis un prêtre gratifié de son envoi, et que je cite intégralement, en supprimant seulement de gros soulignements sans portée, pour en faire quelques autres ayant plus de sens.

Les responsables!

Si Bazire n'est pas élu aux Sables, à qui la faute?

A une poignée de « royalistes » *galeux, cent fois plus sectaires que les jacobins* qui nous gouvernent, et qui ont eu *le toupet infâme :*

ou de s'abstenir,

ou de voter contre lui,

ou de faire voter contre lui,

A l'*ignoble* « Feuille de Chou » qui a servi d'organe naturel à la campagne *la plus honteuse et la plus vile* qu'il soit possible d'imaginer, à la prétendue « *Vendée catholique* », dont l'ancien Ménager du « Bleu de Vendée », aurait rougi de signer certains articles,

A un *immonde* étalage de calomnies et de mensonges, au moyen de tracts, de brochures, de journaux, inspirés et écrits, (pour le plus grand bien de la religion sans doute?), par les *catholiques-libres-penseurs* qui président aux destinées de l' « Action française »,

A quelques écervelés qui n'arrivent pas à comprendre que quelque chose de bien peut être fait en dehors de leurs encombrantes personnes.

Une telle conduite, à l'heure pénible et grave que la France traverse, est

Une insulte à la Patrie;

Un défi au bon sens;

Une atteinte grave à la discipline;

Une trahison de la cause catholique.

Elle appelle une réponse.

Cette réponse consistera d'abord :

A tenir pour *profondément méprisables*, des individus qui ne rougissent pas de recourir à de tels procédés pour assouvir de basses rancunes personnelles et à pareil moment!

A combattre sans relâche une doctrine qui promet la lune, et qui, en attendant de nous la donner, entretient la division presque partout. *A combattre aussi les journaux* qu'ils essayent d'imposer pour faire « l'opinion ».

Ah! elle est propre l' « opinion » faite par ces Messieurs! Nous venons d'en faire la triste expérience dans l'échec de Bazire!...

Grâce à l'opinion faite par eux en effet :

Un radical, anticlérical forcené, le docteur Pacaud, vient d'obtenir une majorité de 15 voix (Bazire : 8.248 — Pacaud : 8.263, Chiffres officiels).

Grâce aussi à cette f-a-m-e-u-s-e opinion :

Une des plus importantes circonscriptions de Vendée, qui aurait dû être représentée au Parlement par un député *catholique avant tout*, et lutteur merveilleux, vient d'être livrée à un sectaire haineux et farouche, (je vous invite à venir entendre le citoyen Pacaud à une séance du Conseil Général où la Question Religieuse est en jeu), dont le but unique et avoué est la destruction totale de la foi et conséquemment de la morale.

Grâce à elle encore :

Le travail acharné d'un homme de grand talent et de grande valeur, travail conduit sans trêve ni défaillance depuis huit années surtout, *je* (??) devrais dire douze ans, pour le plus grand bien de notre Vendée, vient d'être déclaré non-avenu et laissé pour compte à son auteur!

Une doctrine qui mène à des résultats aussi *monstrueux* se juge et se condamne toute seule, portât-elle l'estampille de Philippe VIII en personne!

Catholiques!

Il fallait que cela fût écrit, car il faut que cela demeure :

Ces hommes, à l'âme large, au cœur généreux; *ces amis du peuple-esclave et des curés, dans la mesure exacte où les uns et les autres peuvent servir à leurs ambitions ou à leurs rancunes;* ces « faux-bonshommes » qui aiment à poser en héros et en défenseurs de vos libertés et de vos croyances, les reconnaissez-vous maintenant?...

Ce sont ceux qui d'un cœur léger :

Ont sacrifié Bazire à leur jalousie;

Ont hissé sur le pinacle l'anticlérical enragé, Pacaud, sous-intendant de Caillaux-de-sang au Ministère de la honte.

CELA C'EST UN CRIME!

ET IL FAUDRA QUE CE CRIME S'EXPIE!...

III.

Voici un deuxième doute, qui n'est pas moins sérieux.

Laissant de côté, pour un instant, le grief de trahison, les royalistes ont-ils ou n'ont-ils pas causé la défaite de M. Bazire?

La raison de ce doute? — C'est que M. Bazire lui-même déclare très haut qu'il n'a point subi d'échec et se vante *d'avoir été élu à une grosse majorité.*

Mais alors que signifie tout ce tapage?

M. Bazire a écrit, par exemple, dans la *Libre Parole* du 6 mai :

> Personnellement, je me tiens pour très honoré que l'on n'ait accordé à mon adversaire que dix-sept voix de plus qu'à moi. J'en suis fier. *Cela prouve que j'étais élu à une grosse majorité ;* et cette idée fait toujours plaisir, même quand on ne siège pas. Certains candidats d'opposition sont condamnés à rendre, avant d'aborder le scrutin, *au moins trois ou quatre cents points à leur adversaire.*

Ainsi M. Bazire, qui dénonce à tout l'univers le crime des royalistes, cause de son échec, proclame en même temps que, loin d'avoir été défait, il a remporté la victoire. Personne ne le soupçonnera d'avoir menti en écrivant ces lignes ; mais on se demandera ce que deviennent ses accusations.

Il y a plus. Non seulement les royalistes n'ont pas fait échouer M. Bazire, mais il doit à leur concours le succès qu'il s'attribue. Un peu de statistique le fera voir clairement.

La préfecture lui attribue 8.248 suffrages. Il se plaint qu'on lui en ait escroqué trois ou quatre cents. Il en avait donc 8.600.

C'est à peu près le même chiffre qu'en 1910 : 8.543. C'est un peu plus que n'avait obtenu son prédécesseur, M. de La Rochetulon. en 1902 : 8.209 voix, et, en 1906, 8.491.

M. Henri Bazire n'a pas eu, ne pouvait pas avoir les voix républicaines, même relativement modérées, car son adversaire, le docteur Pacaud. n'était pas un radical.

Il appartient à l'Alliance démocratique, et s'était prononcé, ainsi qu'en témoignent les tableaux du *Temps* (28 avril 1914) : pour la loi de trois ans, contre l'inquisition fiscale, pour la représentation proportionnelle.

Comme dans la plupart des provinces de l'Ouest, la bataille s'est livrée entre blancs et bleus. M. Pacaud entraîna les bleus et M. Bazire les blancs, ces mêmes blancs qui avaient voté pour lui en 1910, pour le comte de La Rochetulon en 1902 et 1906. Les divers scrutins donnent des chiffres identiques. Il n'y a donc pas eu déchet sérieux, du côté des blancs. Si les royalistes s'étaient abstenus ou avaient marché avec Pacaud, — que la *Libre Parole* baptise : *le député de l'Action française,* — on enregistrerait une forte diminution, par rapport aux scrutins antérieurs. Nulle diminution, au contraire, puisque M. Bazire se dit « élu à une grosse majorité ». Nous sommes en Vendée, pays royaliste : s'il est « élu à une grosse majorité », *c'est aux royalistes qu'il le doit.*

De même donc que, si l'Action française est une ligue de catholiques, à laquelle on est en droit de reprocher, à ce titre, une défection, elle ne doit pas être en même temps traitée d'école sortie de l'enfer ; de même, si M. Bazire a été simplement spolié d'une

victoire acquise par une notable majorité, il ne faut plus parler d'une trahison des royalistes.

C'est déjà trop de deux contradictions aussi flagrantes.

IV.

En voici une troisième, un troisième doute dont l'importance ne le cède pas aux deux autres.

Reprenons l'hypothèse du crime.

Toujours par hypothèse, les royalistes, « ou se sont abstenus, ou ont voté contre lui, ou ont fait voter contre lui ». Le reproche qu'ils pourraient mériter de ce chef, et que nous examinerons plus loin, n'intéresse pas le doute à soulever présentement. Quoi qu'il en soit, le fait étant supposé, M. Bazire et son journal ont-ils bonne grâce à qualifier cette conduite de *trahison,* à crier au scandale inouï, à prendre Rome et la France, le ciel et la terre, à témoin de cet inexplicable forfait?

Quelle qualification devrait-on appliquer à leur propre conduite, si eux-mêmes avaient fait précédemment ce qu'ils reprochent si violemment à d'autres aujourd'hui?

D'autant que, si le tort des royalistes d'Action française peut avoir une excuse, une explication, autant que besoin en serait, dans leurs entraînements politiques et dans leurs doctrines mal éclairées ou dangereuses, si vivement stigmatisées, on n'en admettrait pas une semblable au profit d'un catholique aussi éminent que M. Bazire et du journal dirigé par lui.

Eh bien! la trahison, puisque trahison il y a, elle a été d'abord leur propre fait.

Ce fait mérite d'être rappelé ici. Les détails seront nécessaires pour qu'il soit apprécié. Ce qui est crime et trahison chez les uns ne saurait être peccadille chez les autres. Ce sera une application nouvelle de la parole évangélique: *Quid vides festucam in oculo fratris tui?... Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo...*

Au mois de janvier 1910, une élection municipale avait lieu à Paris dans le XIVe arrondissement (quartier Montparnasse), pour le remplacement de M. Béer, radical, décédé.

Quatre candidats étaient en présence : M. Oudin, radical-socialiste; M. Chopard, socialiste unifié; M. Camper (prêtre défroqué), radical dissident; et M. Charles Faure-Biguet, catholique, qui se présentait comme républicain indépendant.

Celui-ci disait dans le préambule de sa profession de foi :

Grâce à la parfaite courtoisie des adversaires et à leur absolue loyauté, la lutte des partis est bien définie : M. E. Oudin se réclame nettement

des Francs-Maçons, M. Jean Camper, dans ses discours, déclare que s'il a quitté la Grande Eglise, il y a dix-sept ans, ce n'est pas pour entrer dans telle ou telle petite Chapelle, il est donc Libre-Penseur. M. Charles Faure-Biguet a carrément affiché sa foi catholique. Donc : Les Francs-Maçons voteront pour M. Oudin, les Libres-Penseurs, pour M. Jean Camper, et tous les Catholiques sans exception doivent voter pour M. Charles Faure-Biguet.

Il semblait, en effet, qu'il ne dût pas y avoir d'hésitation.

M. Faure-Biguet avait déjà été candidat à l'élection précédente, en mai 1908. Il rappelait qu'il avait obtenu 1.930 voix contre 2.400 à M. Béer, radical, qui fut élu (1). C'était donc une minorité très respectable. M. Faure-Biguet faisait remarquer que sur 6.000 électeurs inscrits, 4.000 seulement avaient voté; que les 2.000 abstentions n'étaient évidemment pas le fait du parti blocard; et que si les catholiques remplissaient leur devoir, le succès du candidat d'opposition était assuré.

Mais il comptait sans l'*Action libérale* servie par le *Peuple français* et la *Croix*.

Nous glisserons sur la conduite de l'*Action libérale* et de la *Croix*, pour ne nous occuper que de celle du *Peuple français* dirigé par M. Bazire.

Une prétendue réunion plénière des Comités d'opposition, convoquée par l'action concertée de ces puissances, et comprenant à peine soixante membres sur six mille électeurs, déclare M. Faure-Biguet candidat indésirable, quoiqu'il lui ait signifié la volonté de maintenir sa situation acquise.

« Il va sans dire, — écrivions-nous alors, — que nous ne prenons nullement fait et cause pour la personne ou pour les opinions politiques de M. Faure-Biguet et qu'il s'agit seulement de se prononcer sur la valeur d'une candidature. Quelques réserves qu'on puisse être en droit de faire sur le caractère, les qualités ou la vie d'un homme, on a le devoir de ne considérer en pareille circonstance que les garanties nécessaires dans un candidat. On doit donc parfaitement admettre, qu'à tort ou à raison, la personnalité de M. Faure-Biguet n'inspirât pas de sympathie aux gens de l'Action libérale. Mais, certes, ils se montrèrent moins scrupuleux, lorsque, par exemple, ils firent voter les catholiques, dans la Lozère, pour le juif radical Louis Dreyfus, aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du Bloc (2).

» Ajoutons que, pour notre propre compte, M. Faure-Biguet est loin d'être à nos yeux le candidat idéal et que nous aurions aimé trouver dans sa profession de foi des affirmations religieuses plus énergiques.

---

1. Depuis quatorze ans, aucun candidat de l'opposition n'avait, dans aucune élection, réuni un nombre de voix aussi considérable.

1. Voir les détails de cette élection dans notre numéro du 15 mars 1909.

» Serait-ce à ce point de vue qu'il a paru insuffisant à l'*Action libérale,* au *Peuple français* et à la *Croix?* Nullement. Il faudrait ajouter : loin de là. Non seulement on ne lui en a aucunement fait grief, mais on peut être certain d'avance que si, comme il est à prévoir, ils essaient de lui substituer un autre candidat au second tour, ce sera pour le remplacer par un plus modéré. C'est ce que font assez pressentir les négociations des jours précédents dont nous ne pouvons faire ici le récit. C'est même, sans doute, tout le but de ces manœuvres.

» Si les dits comités d'opposition qui annonçaient se réunir pour le choix d'un candidat en avaient effectivement désigné un qui offrît des garanties égales ou supérieures à celles que M. Faure-Biguet présentait, c'eût été sans doute une grosse faute, mais enfin le cas serait autre. Du moment qu'ils ne le pouvaient faire, la discipline catholique exigeait qu'on soutînt énergiquement celui-ci.

» Au lieu de cela, on s'est acharné à le démolir. Quels pouvaient être les motifs d'une conduite aussi inexplicable?

» L'*Action libérale* déclarait tout récemment, à la surprise d'un grand nombre, qu'elle mettrait tous ses efforts à faire passer avant tout la représentation proportionnelle, et que les partisans de cette réforme électorale auraient son appui de préférence à tous autres. Or, elle tient la première place dans la profession de foi de M. Faure-Biguet.

» Son programme social n'est certes pas en retard sur celui de l'*Action libérale.* Dans l'ordre budgétaire il souhaite « l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu, dans l'intérêt des petits contribuables et au nom même de la justice, mais (il souligne) à la condition que cet impôt ne soit *ni vexatoire ni inquisitorial* ». Dans l'ordre administratif : « Une réforme qui étende les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses publiques, le nombre des fonctionnaires, tout en augmentant la rétribution des petits emplois et mette l'organisation du pays mieux en rapport avec les progrès réalisés depuis un demi-siècle ». Dans l'ordre judiciaire : « La justice égale pour tous et sa réelle gratuité. »

» Mais c'est aux garanties religieuses qu'il faut s'attacher avant tout. A ce point de vue, nous l'avons dit, on aurait pu souhaiter de la part de M. Faure-Biguet des affirmations plus complètes et plus énergiques. Mais, enfin, il a eu la noblesse, qui n'est pas sans courage, dans la situation d'un candidat en présence de la population ouvrière de ce quartier, de s'avouer ouvertement catholique et il a réclamé de l'Etat, pour les parents chrétiens, qu'il leur assure le moyen de faire élever leurs enfants selon leur foi religieuse : « En matière d'instruction publique, je considère que si l'enseignement est une des plus nobles prérogatives de l'Etat, le droit du père de

famille n'en est pas moins absolu et que tous les enfants du peuple ont droit à l'instruction intégrale suivant leurs aptitudes et surtout suivant leur foi cultuelle. »

» Par ailleurs, il est notoire que M. Faure-Biguet a toujours été le défenseur de nos libertés religieuses dans le journal qu'il dirige.

» Mais nous touchons là aux causes réelles et injustifiables de cette scandaleuse opposition. Quel est donc ce journal? Il a pour titre *Le Petit Caporal*. C'est un organe bonapartiste. M. Faure-Biguet appartient à ce parti et il a suivi le mot d'ordre donné depuis plusieurs années par son prétendant, qui consiste à faire profession de foi de républicain indépendant, tout en soutenant la doctrine du plébiscite, pour bien attester qu'on ne veut rien tenter contre la République.

» N'importe, c'est là le crime irrémédiable. Les notes du *Peuple français* et de la *Croix* le donnent clairement à entendre, en lui infligeant l'étiquette de *candidat plébiscitaire* au lieu de celle de républicain indépendant qu'il avait prise, et quoiqu'il terminât sa profession de foi en criant : Vive la République ! »

Notons, au surplus, en passant, qu'il fallait plus de courage à M. Faure-Biguet pour se porter candidat catholique dans un quartier populeux de la capitale, qu'il n'en aurait coûté à M. Bazire, s'il avait voulu l'imiter, pour le faire au milieu de la catholique Vendée, et que, néanmoins, l'affirmation religieuse de M. Faure-Biguet, devant les électeurs parisiens, a été autrement nette que celle de M. Bazire en Vendée.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'à l'époque où ces faits se passent, les solennelles directions de Pie X invitant à se rallier ouvertement sur le terrain catholique, en laissant à chacun la liberté de ses opinions politiques, étaient pleinement en vigueur.

Au lendemain de la réunion ci-dessus mentionnée, le journal de M. Bazire publiait (13 janvier) le filet qu'on va lire.

Dimanche prochain, comme nous l'avons annoncé, une élection municipale a lieu dans le quartier Montparnasse pour remplacer M. Béer, radical dissident, décédé.

La situation est la suivante : M. Oudin, radical-socialiste; M. Chopard, socialiste-unifié; M. Jean Camper, radical dissident; M. Faure-Biguet, *plébiscitaire*, sont candidats.

Aucun de nos amis, aucun libéral, aucun républicain d'ordre ne peut voter pour M. Oudin, protégé des francs-maçons et des combistes, ni pour M. Chopard. Ces deux candidats ne sauraient d'ailleurs prétendre au succès : M. Chopard peut escompter 300 voix, M. Oudin, 1.200 au maximum.

Candidat de l'opposition, en 1908, M. Faure-Biguet, réunit alors 1.630 voix. Pour des causes que nous n'avons pas à apprécier, la candidature de M. Faure-Biguet a été rejetée par tous les comités d'opposition.

Quant à M. Camper, dont le programme donnerait sur plus d'un point satisfaction à nos amis, il ne saurait pourtant avoir une seule voix catholique ou libérale : M. Camper, aujourd'hui employé au ministère de l'Agriculture, ancien candidat radical-socialiste contre M. Doumer et con-

tre le duc de Rohan, est « un prêtre défroqué ». Ce n'est pas parmi les renégats des serments les plus sacrés que les bons citoyens peuvent chercher un mandataire autorisé.

Nous conseillons donc aux électeurs de Montparnasse, qui ne voteraient pas pour M. Faure-Biguet, de mettre dimanche, dans l'urne, un bulletin portant un nom quelconque (sauf celui de MM. Oudin, Camper et Chopard) : cette manifestation, qui rendra le ballottage certain, sera une indication précieuse pour l'attitude à prendre, dès le lendemain du premier tour, en vue du scrutin de ballottage.

Ainsi, non seulement on s'appliquait, dans une intention évidente, à qualifier M. Faure-Biguet de plébiscitaire, quoiqu'il se présentât comme « républicain indépendant », mais, si l'on ne conseillait pas ouvertement de voter contre le candidat catholique, on donnait clairement le conseil de donner sa voix à n'importe qui, de préférence à lui, en laissant pressentir qu'une autre candidature serait présentée au second tour, la sienne une fois écartée.

Quelques jours après un représentant des « Comités d'opposition » placardait une affiche où il était dit :

« En raison de l'insuffisance de la campagne de M. Charles Faure-Bi» guet en 1908, *et de ses affirmations et de ses démonstrations postérieures » en faveur d'une politique qui n'est pas la nôtre* », sa candidature a été jugée inopportune et repoussée à l'unanimité.

On sait déjà à quoi s'en tenir sur le premier de ces deux griefs. Il suffit de prendre acte du second.

Le lendemain, le *Peuple français* renouvelait son conseil :

L'union des Comités d'opposition rappelle, par voie d'affiche, que, le 4 janvier, la candidature Faure-Biguet a été écartée à l'unanimité.

Nous engageons vivement nos amis à se rendre au scrutin *ponr déposer dans l'urne un bulletin portant un nom quelconque* (sauf celui de MM. Camper, Oudin, et Chopard).

Les résultats du vote, tels que le *Peuple français* les relève, furent ceux-ci :

Inscrits, 6.182. — Votants, 3.822.

Ont obtenu :

MM. Oudin, rad.-soc.	1.742 voix
Faure-Biguet, *bonapartiste*	857 —
Camper, rad.-soc.	829 —
Chopard, soc. unifié	309 —

(Ballottage.)

L'écart entre le nombre de votants inscrits et celui des voix assignées aux divers candidats était de 85. L'appel de la *Croix* et du *Peuple français*, invitant les catholiques à voter pour n'importe qui n'est donc parvenu à disperser que 85 voix. La différence entre le

nombre des votants dans cette élection et dans celle de 1908, accroît de 293 voix le chiffre des abstentions. Mais l'on constate ceci qui est encore plus beau : en retranchant du chiffre de 1630 voix précédemment obtenu par M. Faure-Biguet ces deux chiffres de 85 et 293 voix, soit 378 voix, il aurait dû en retrouver 1630 — 378, c'est-à-dire 1252. Il n'en a recueilli que 857. Il y a donc en outre, 395 voix, voix de catholiques ou de conservateurs évidemment, qui se sont détachées de lui pour aller au prêtre défroqué Camper, ou au franc-maçon oudin, ou au socialiste-unifié Chopard.

Edifiante manœuvre et heureux résultat!

Voici de quel cœur léger, le *Peuple français* apprécie la situation au lendemain du scrutin et s'apprête à tirer les marrons du feu :

Comme nous l'avons prévu, M. Faure-Biguet, abandonné par les groupes d'opposition qui l'avaient soutenu dans ses luttes précédentes, perd 50 % des suffrages qu'il réunit en 1908.

Quant à M. Camper, il doit connaître que le corps électoral, à Montparnasse comme ailleurs, pèse les hommes autant et parfois plus que les programmes : il est des passés qui interdisent de rechercher les fonctions publiques.

Le candidat radical-socialiste et maçonnique, M. Oudin, a bénéficié de cette situation équivoque et a réuni des voix qui ne sont pas siennes : il ne les retrouvera pas dimanche prochain

Et si tous les bons citoyens font leur devoir, le quartier de Montparnasse n'enverra pas un blocard à l'Hôtel de Ville.

Arrive donc le second tour de scrutin. Dès le lendemain du premier tour, M. Faure-Biguet, prenant les devants sur les manœuvres pressenties, faisait apposer l'affiche suivante :

LA BATAILLE CONTINUE

Mes chers Concitoyens,

857 électeurs catholiques indépendants ont affirmé, sur mon nom, leur foi religieuse et leurs sentiments nettement patriotiques.

Je les remercie du fond du cœur.

Ce vote m'indique mon devoir et je n'y faillirai pas.

Je reste pour dimanche prochain le porte-drapeau des revendications catholiques et françaises.

Au moment où, du haut de la tribune française, le ministre de l'Instruction publique, le protestant Doumergue, déclare que c'est la guerre à outrance entre l'Eglise et l'Ecole laïque, les pères de famille, conscients de leur devoir vis-à-vis de leurs enfants, diront, au scrutin de dimanche prochain, s'ils veulent envoyer à l'Hôtel de Ville, le franc-maçon E. Oudin ou le catholique Faure-Biguet.

On n'en vit pas moins surgir la candidature de M. Drouard, ancien inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, promoteur d'Amicales, sous le patronage de MM. F. Buisson, Steeg, Edouard Petit, etc...

Elle se présentait sous les auspices du « *Comité d'union républiblicaine radicale socialiste du quartier Montparnasse, ancien comité Maurice Béer* », qui patronnait au premier tour le prêtre apostat Jean Camper. Celui-ci, dit ce comité dans sa circulaire, « écœuré par une odieuse campagne de diffamation », se retire. « Mais si l'homme disparaît, les idées restent. Et, pour défendre nos principes, nous avons choisi le citoyen Drouard, dont le programme de 1907 est absolument identique au nôtre. » La circulaire se termine par ces mots: « Vive la République démocratique et sociale, asile de Bonté, de Tolérance et de Fraternité ! »

La candidature de M. Drouard est également appuyée par une affiche de M. Bellan, conseiller municipal, « président du groupe radical démocratique de l'Hôtel-de-Ville ».

Le plan se dévoilait. Pour déterminer la première assemblée d'électeurs convoquée par l'Action libérale pour le choix d'un candidat, à repousser M. Faure-Biguet, on leur avait promis que M. Bellan se chargerait de leur donner celui qu'il leur fallait. Au fond de toute cette campagne, il n'y avait qu'un compromis avec le groupe radical du conseil municipal.

Nous n'avons aucune raison de transformer M. Drouard en sectaire. Il s'agit uniquement de connaître sous quel aspect il se présentait. Sa profession de foi, toute relative aux intérêts municipaux et aux améliorations sociales, ne contient rien, *pas même une allusion*, relativement aux libertés religieuses et à celle de l'enseignement.

Eh bien, en présence de M. Drouard, candidat radical, solidaire du comité du défroqué Camper, et de M. Faure-Biguet, candidat conservateur catholique, quelle a été l'attitude des catholiques qui avaient tout mis en œuvre pour faire échouer celui-ci au premier tour ?

La *Croix* mentionne les deux candidatures Faure-Biguet et Drouard, sans se risquer à émettre une préférence. Le *Peuple français*, lui, trouve plus simple de supprimer le candidat Faure-Biguet, cela lui permet de marcher carrément pour celui du Comité d'union républicaine radicale socialiste. Voici son filet du 20 janvier :

> C'est M. Drouard, ancien inspecteur primaire du quatorzième arrondissement, qui se présente contre M. Oudin, radical-socialiste.
>
> M. Drouard, radical anticollectiviste, absolument indépendant, *fait une profession de foi suffisamment libérale pour que pas un seul de nos amis n'hésite à voter pour lui*, en sorte de barrer la route au candidat des loges maçonniques.
>
> M. Chopard, socialiste, maintient sa candidature.

Mais du fond des oubliettes où le *Peuple français* l'a jeté, le candidat catholique fait entendre sa protestation. Obligé de lui en donner acte, le journal de M. Bazire n'ose pas l'y replonger brutalement, ni avouer qu'entre lui et M. Drouard son choix ne saurait hésiter.

Il s'en tire par une formule ambiguë, comptant bien que sa déclaration de la veille en donnera la bonne interprétation à ses lecteurs ; et, sans rougir d'imputer au candidat catholique dont les droits et les chances devaient rallier tout le monde, la responsabilité des conséquences, il dit le lendemain :

Nous pensions, et nous l'avons dit, que le bloc des adversaires de la franc-maçonnerie et du collectivisme était reconstitué dans ce quartier sur le nom de M. Drouard, *dont la profession de foi est acceptable pour nos amis* (1).

Il paraît que nous nous étions trompé : notre confrère M. Faure-Biguet nous prie d'annoncer qu'il maintient sa candidature, qui a groupé dimanche dernier 857 voix.

En ces conditions, le bloc combiste a les plus grandes chances de l'emporter avec M. Oudin, malgré que la grande majorité des électeurs — on l'a vu en 1907 et en 1908 — lui soit hostile.

Nous n'engageons pas moins nos amis à voter et à faire voter dimanche prochain : il ne faut pas que M. Oudin puisse se targuer d'avoir réuni la majorité des suffrages exprimés.

---

1. Voici la profession de foi de M. Drouard. Le lecteur peut y chercher ces déclarations libérales que le journal de M. Bazire estimait suffisantes pour que tous ses amis s'y ralliassent sans hésitation.

Chers concitoyens,

Le Comité d'U. R. a fait appel à mon dévouement pour être son porte-drapeau au scrutin de ballottage dimanche prochain.

Bien que deux jours à peine nous séparent de ce scrutin, j'ai accepté le grand honneur qui m'est fait.

Après avoir consacré toute ma vie professionnelle à l'éducation des élèves de nos écoles, il m'est agréable, puisque je dispose de tout mon temps, d'élargir mon champ d'action pour le bien public, surtout dans ce quartier que j'aime et que j'habite.

Si vous m'envoyez à l'Hôtel de Ville, j'y défendrai énergiquement la République et nos institutions sociales qui m'ont permis d'être ce que je suis, les droits de Paris et ceux de notre beau quartier, dont la population intelligente et laborieuse d'ouvriers, de commerçants, d'employés et de petits rentiers, de professeurs et d'artistes reflète si bien la physionomie générale de la grande cité.

Je m'occuperai particulièrement des enfants et des adolescents, qui, dans les grandes agglomérations, courent tant de dangers moraux, des femmes abandonnées, des vieillards à qui la société doit être secourable.

Je veillerai sur les intérêts des travailleurs quels qu'ils soient, travailleurs manuels, intellectuels, et de nos services municipaux ou départementaux, notamment, sur ceux qui dans les hôpitaux soignent nos maux, et qui, dans la rue, assurent notre sécurité, quelquefois hélas ! en la payant de leur vie.

Je ne vous promets pas de ne pas faire de politique. Je n'en ferai que lorsque je ne pourrai pas m'y dérober. Je serai seulement un conseiller actif et vigilant.

Je me mettrai donc à la disposition de tous les citoyens qui auront légitimement besoin de mon concours. Ils me trouveront toujours accueillant et disposé à leur être utile.

Comptez sur moi et comptez-vous, républicains sincères, hommes d'ordre et de labeur, comptez-vous dimanche prochain sur mon nom synonyme de travail et d'honnêteté,

Vive le quartier Montparnasse ! Vive Paris ! Vive la République !

Charles Drouard,
Candidat radical anticollectiviste.

Il y a bien mieux, car on va toujours de plus fort en plus fort dans cette histoire. Certes, les articles du *Peuple français* ne laissent pas place au plus léger doute sur ses agissements en faveur de M. Drouard. Cependant, comme si ce n'était pas assez, il n'a pas fait difficulté d'y apposer sa signature authentique. Voici comment :

A la dernière heure, M. J. Denais, l'*alter ego* de M. Bazire, n'hésita pas à négocier personnellement avec M. Faure-Biguet pour obtenir le désistement de celui-ci. Il lui remontra que ses idées politiques lui enlevaient toute chance, et il lui offrit en revanche la perspective séduisante d'une candidature législative dans l'Ouest, qu'il aurait peut-être la satisfaction de faire triompher... en 1914. Il poussa même l'obligeance jusqu'à lui présenter, rédigée de sa propre main, une affiche de désistement qui lui permettait, estimait-il, une retraite honorable. M. Faure-Biguet l'emporta et n'envoya aucune réponse. Il fit voir à plusieurs personnes cette pièce intéressante. Elle a passé sous nos yeux et nous fûmes autorisé à la reproduire.

Le précieux autographe de M. Denais n'a pas seulement l'avantage, d'ailleurs bien superflu, d'authentiquer tout ce que nous avons dit du rôle du *Peuple français* dans cette affaire. Il montre surtout ce que devient la profession de foi d'un catholique, quand elle a été remaniée par les directeurs du « seul journal nettement catholique du matin » du journal « fièrement et intégralement catholique » dont le propriétaire de la *Croix* avait enfin doté la presse, et quel langage ils font tenir à ce candidat. La note religieuse est soigneusement éliminée, par prudence, et remplacée par ces formules empruntées à la Franc-Maçonnerie qu'on se flatte de pourfendre, « les idées de liberté, d'ordre et de progrès », qui plaisent aux foules, mais en aidant à les pervertir. Il est vrai que, dans la circonstance, il fallait faire parler au candidat catholique un langage qui lui permît de passer la main, sans déshonneur, à celui du *Peuple français*, patronné par le comité du juif Béer et par celui de l'apostat Camper. Encore la logique de la situation est-elle si forte, qu'on le lui fait renier et adopter tout ensemble. Voici le morceau :

Electeurs du quartier Montparnasse,

J'ai lutté, seul, au premier tour de scrutin, pour la liberté contre la franc-maçonnerie.

J'étais disposé, — et je vous l'ai dit jeudi matin, — à poursuivre la même bataille. Mais une candidature a surgi, qui, sans être nôtre, *est du moins une protestation énergique contre la candidature maçonnique et sectaire de M. Oudin.*

Je ne veux pas discuter les droits acquis, encore que je les tienne de vos suffrages.

Je veux, en cette circonstance, comme en toute autre, songer seulement à contribuer de mon mieux au succès *des idées d'ordre, de liberté et de progrès,* qui sont les nôtres.

Je me retire donc de la lutte, en remerciant les vaillants qui m'ont fait

confiance et en les invitant à faire bloc contre M. Oudin, protégé de M. Gombes et complaisant des collectivistes.

Le résultat du scrutin fut ce qu'il devait être après tant de manœuvres si opposées à l'action catholique, et dont le *Peuple français* trahit une fois de plus le secret par l'étiquette qu'il attribue à M. Faure-Biguet. Il annonçait ainsi ce résultat :

Inscrits : 6.182. — Votants : 3.469.

MM	Oudin, rad.-soc.	1.877	v. ELU
	Drouard, rad. indép.	926	
	Faure-Biguet, *bonap.*	644	
	Chopard, soc. unif.	16	
	Divers.	6	

Telle est cette histoire.

Convient-il à M. Bazire, même en admettant ses griefs, de protester avec ces clameurs contre ceux qui auraient sacrifié sa candidature à leurs passions politiques? Lui convient-il de crier *à la trahison?* Et si les royalistes d'Action française, aux doctrines d'ailleurs si hétérodoxes, n'en méritent pas moins l'accusation, que retombera-t-il sur la tête du très catholique directeur du *Peuple Français* et de la *Libre Parole!*

V.

Et maintenant, élargissons un peu le cercle, et rappelons quelques souvenirs.

En 1902, se présentent aux élections législatives d'Angers, M. Joubert, royaliste; M. l'abbé Bosseboeuf, rallié; M. Bichon, radical. Le royaliste Joubert vient en tête avec 5.866 voix; le radical Bichon en recueille 5.767 et l'abbé rallié Bosseboeuf arrive bon dernier avec 5.557 voix. L'abbé Bosseboeuf, au lieu de se retirer, se maintient au second tour et fait échouer M. Joubert : c'est le radical Bichon qui l'emporte. — Trahison libérale!

Dans la Lozère, le propre fief électoral de M. Piou, ses troupes après avoir fortement aidé le juif Louis Dreyfus à se faire élire député dans l'arrondissement de Florac, font campagne en sa faveur, aux élections générales de 1906, contre M. de Valmalète, candidat catholique et royaliste (1). — Trahison libérale.

Du moins, ils n'ont pas obligé un ingrat. Louis Dreyfus, l'ancien député radical-socialiste de Florac, vient de se présenter, le 26 avril sans succès d'ailleurs, en Seine-et-Marne. Voici en quels termes

1. Pour les détails complets, voir notre numéro du 15 mars 1909, pp. 481 et ss.

il exprimait à cette occasion, le regret d'avoir quitté le pays de M. Piou.

J'ai été un sot de partir. A Florac, en somme, je me trouvais bien. J'y étais soutenu par les *radicaux socialistes* de ma nuance et par les *catholiques*. En Lozère, le *Haut-Clergé* est intelligent et éclairé. Profondément *démocrate* et *libéral*, il sait s'accommoder aux temps et aux circonstances.

Oui, en *Lozère*, c'est à ces êtres supérieurs à tous les points de vue que je dois mes succès électoraux. Succès aux *élections législatives*, succès aux *élections municipales*.

C'est à eux et aussi à leur remarquable personnel représentatif : à *M. Piou*, le vénéré *Président de l'Action libérale populaire, issu de la noble famille des Barrot de Villefort que, jusqu'au ralliement, la Lozère abusée par le sectarisme clérical a tenue à l'écart des fonctions électives comme procréée par un Régicide ;* à l'éloquent sénateur *de Las-Cases ;* au sobre sénateur *Paulin-Daudé*, à tous leurs amis, à tous les fidèles de la *démocratie chrétienne* et du *libéralisme catholique* qui, avec les *radicaux socialistes* de ma firme, sont les seuls *intellectuels* du Pays... (1)

A Paris, en 1906, on suscite un catholique déclaré contre M. Millerand, l'ancien leader du socialisme, le compère de Waldeck-Rousseau, pour l'étranglement des instituts religieux, et l'un des principaux auteurs de nos ruines. Que peut attendre l'*Action libérale* d'un tel homme, quel pacte peut la lier à lui?

Elle s'oppose à la candidature catholique. Des protestations s'élèvent, une intervention est sollicitée. En fin de compte, l'*Action libérale* déclare qu'elle ne prétend pas empêcher la bonne candidature, mais qu'il lui sera impossible de rien faire contre M. Millerand! — Trahison libérale!

A Fontainebleau, dans les mêmes élections, voici la candidature de M. le commandant de Cossé-Brissac.

Elle est, il est vrai, d'un genre insolite pour l'Action libérale, dont les candidats, dans leurs professions de foi, se déclarent Démocrates, Français, Patriotes, tout ce qu'on veut, excepté Catholiques. Celle de M. de Cossé-Brissac débute ainsi :

ÉLECTEURS,

A ceux que les autres candidatures ne satisfont pas; qui ne peuvent y trouver ce qu'il leur faut pour se plaindre et protester,

Je viens offrir de voter pour moi.

Je me présente comme :

Catholique, — ancien officier, — membre de la Légion d'honneur, et aussi comme contribuable épouvanté, — attaché à cette région par des liens éprouvés d'intérêt et de famille.

Comme catholique. — Je suis de ceux qui sont catholiques parce qu'il leur plaît de l'être et qui osent rappeler qu'ils sont les plus nombreux, que justice et liberté sont dues à tous, qu'ils ne peuvent accepter des lois d'exception et de spoliation et qu'ils devraient en avoir assez des vexations et de l'oppression maçonnique!

1. Cité par le *Nord Patriote*, le 6 juin 1914.

Hier, les inventaires étaient une menace de l'Etat à l'égard des biens catholiques; en ce moment et en présence de l'anarchie qui éclate dans les services publics, les catholiques ne veulent être ni complices ni victimes.

Si, aujourd'hui, c'est l'Eglise qu'on dépouille, demain ce sera le tour de tous ceux qui possèdent quelque chose par leur droit ou leur travail.

De même qu'un bail est signé entre particuliers, qu'un traité est conclu avec une nation amie, un *Concordat* avait été passé par l'Etat à l'égard de l'Eglise; or l'Etat ne peut s'arroger le droit de briser d'un coup des engagements séculaires mutuellement consentis.

Nous protestons contre la rupture de cette promesse, car c'est la déchéance du prestige traditionnel de la France et de ses droits de nation catholique...

Eh bien! les affiliés de l'Action libérale se sont opposés à la candidature du commandant de Cossé-Brissac, et ils ont fait voter pour qui? pour M. Labori, avocat de Dreyfus, après l'avoir été de l'anarchiste Vaillant et de Thérèse Humbert!

La *Croix* de Seine-et-Marne a usé de toute son influence et de ses ressources en faveur de M. Labori. Son directeur déclarait que le devoir et la conscience l'obligeaient à marcher contre le commandant de Cossé-Brissac!. — Trahison libérale!

En 1910, dans les Côtes-du-Nord, 2e circonscription de Dinan, un membre de l'Action libérale, le vicomte de Chappedelaine, se présente contre M. de Largentaye, royaliste, qui détenait la place depuis un quart de siècle, et il l'évince. — Trahison libérale!

En 1912, les édiles de Bordeaux nomment leur municipalité. Un royaliste, M. Saint-Marc, obtient 18 suffrages pour le poste de premier adjoint; le radical Sebilleau, qui obtient le même chiffre, est élu au bénéfice de l'âge. Les sept conseillers libéraux avaient voté pour le radical Sebilleau. Dans la même séance, les sept conseillers libéraux votent pour le docteur Mauriac, *franc-maçon*, élu deuxième adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Journu, catholique royaliste; pour M. Bellocq, *franc-maçon*, contre M. Journu, catholique royaliste, qui a été élu quatrième adjoint; pour M. Liégaux, *franc-maçon*, élu huitième adjoint au bénéfice de l'âge contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; enfin, pour M. de la Ville de Mirmont, anticlérical, élu neuvième adjoint au bénéfice de l'âge contre M. de Saint-Marc, catholique royaliste. — Eternelle trahison libérale!

Et que dire des manœuvres récentes, en Anjou, contre le vaillant porte-drapeau de la cause catholique, Jules Delahaye! — Trahison libérale! (1)

A Toulouse, dans ces dernières élections, le colonel Boutié, candidat nettement catholique, a vu sa position minée par le *Télégramme*, de la *Presse régionale* organisée et alimentée par M. Feron-Vrau, au profit de M. Eydoux, candidat du parti radical-socialiste

1. Pour les détails, voir notre numéro du 1er janvier 1914, pp. 443 et ss.

unifié, c'est-à-dire de Doumergue et de Caillaux, adhérant au programme de persécution du Congrès de Pau, collaborateur à Toulouse des spoliateurs de la Liquidation des congrégations. Voici l'affiche du colonel Boutié, après son échec :

Je remercie l'*Express* de l'ardente et loyale campagne qu'il a menée en ma faveur. Malgré ce qui semble nous diviser, il n'a voulu retenir qu'une chose, c'est que *notre Dieu est le même et aussi notre amour pour la France*. Il a bien agi et je ne l'oublierai pas.

Je pardonne au *Télégramme* les articles élogieux qu'il m'a consacrés avant le premier tour de scrutin et je le félicite de s'être ressaisi avant le second tour pour me couvrir de fleurs, en laissant toutefois une petite place vide pour me poignarder dans le dos.

Combattre un *catholique avant tout* pour soutenir un candidat des Loges, telle devait être la ligne de conduite du *Télégramme;* il l'a compris.

Je désire — mon désir sera-t-il exaucé ? — que M. Eydoux lui pardonne aussi la gaffe qu'il lui a fait commettre quand, par ses sous-entendus perfides, il le poussa à se représenter, alors qu'il avait abandonné la lutte.

A l'abri de ces deux pardons, le *Télégramme* pourra attendre sans remords l'heure fatale où, par des défaillances trop souvent répétées, la France sera déchristianisée par les francs-maçons et les blocards.

Trahison, trahison, trahison libérale !

Qu'est-ce que le cas de M. Bazire a de plus intéressant et de plus grave que ceux du Commandant de Cossé-Brissac, du colonel Boutié ou de Jules Delahaye ? Et où en serions-nous si, contre ces libéraux, les partisans de l'action catholique cherchaient, comme lui et ses amis, à ameuter les passions, à exercer de violentes représailles ?

VI

Il est temps d'aborder le problème posé devant la conscience des électeurs catholiques par la candidature de M. Bazire, et d'examiner si elle les plaçait dans l'alternative de voter pour lui ou de forfaire à leur devoir par une trahison envers la cause religieuse.

« *Catholique avant tout* », c'est ainsi que les amis de M. Bazire se plaisent à le désigner, comme on l'a vu dans le tract cité plus haut : Mgr Robert du Botneau écrit aussi : « C'est un fait acquis que la campagne électorale s'est faite ici autour d'un nom qui personnifiait pour nous les intérêts les plus sacrés de la religion : « D'autre part, la *Libre Parole* du 4 mai disait que « entre tous, il (M. Bazire) eût représenté avec éclat à la Chambre l'opposition active, intrépide et efficace », et c'est sur cet ensemble qu'elle se fondait pour ajouter : « La cause religieuse a été trahie, et dans des conditions telles que personne ne peut nier la trahison. »

Qu'entend-on par « catholique avant tout ? Quel doit être un can-

didat qui, comme tel, personnifie les intérêts les plus sacrés de la religion? et que doit être une opposition active, intrépide, efficace?

Il ne s'agit pas ici des croyances privées. On peut être catholique très sincère dans sa vie privée, dévot même, et, en même temps un parfait catholique libéral, ce qui est le contraire du catholique avant tout dans la vie publique. Les fameux anathèmes de Pie IX contre le libéralisme catholique, qui sans doute ne visaient pas une chimère, ne s'adressaient pas à des incroyants ou à des libertins. On sait de quelle estime et considération personnelle étaient dignes, leur erreur mise à part, les hommes politiques que ces avertissements sévères atteignaient les premiers.

Quand on parle de vie publique, de candidature aux élections, le catholique avant tout désigne un homme qui, non seulement *professe* les droits de Dieu sur la société et l'obligation pour celle-ci de les reconnaître, de s'y soumettre, de les faire respecter, mais encore qui *professe* ceux de l'Eglise instituée par lui pour conduire les hommes et les sociétés au salut, qui se constitue le défenseur de ces droits et proteste contre leur violation. *L'Eglise!* M. Bazire, candidat, évite avec un soin marqué même de prononcer son nom. Sans plus chercher, le candidat catholique avant tout, à l'époque présente, est et ne peut être que celui qui se place ouvertement, franchement, avec courage, sur le terrain religieux, et qui se conforme en cela aux directions impératives du Chef de l'Eglise.

Est-ce l'attitude qu'a prise M. Bazire? Non, il faut même dire que la sienne a été de longue date, comme elle l'est encore, une attitude toute différente, une attitude opposée. Il y a sept ou huit ans qu'il s'est lancé dans cette avenue conduisant plus sûrement qu'une autre à la vie politique, qu'est le journalisme. Il suffit de parcourir la collection des journaux dirigés par lui, le *Peuple français* et la *Libre Parole* pour constater qu'il s'est toujours comporté comme si ces directions n'existaient pas, ou plutôt qu'il a vivement combattu ceux qui cherchaient à les faire prévaloir (1).

Mais ne parlons que de M. Bazire candidat aux élections de 1914. Ce n'est pas vainement qu'on appelle profession de foi les déclarations publiques adressées par un candidat à ses électeurs. Elles constituent le programme sur lequel il s'engage et dont ils auront plus tard le droit de lui demander compte. Hors de là, *verba volant*. On a beaucoup discuté sur celle de M. Bazire. Fidèle à notre méthode documentaire, nous la citerons en entier, malgré les inutilités qu'elle renferme au point de vue qui nous occupe, remplaçant seulement, comme plus haut, de gros soulignements dont l'effet nous serait insensible par celui des parties qui nous intéressent. On observera que, vu son rôle antérieur rappelé dans les lignes qui précèdent, le

1. On en trouverait un aperçu dans notre numéro du 15 janvier 1913, à l'article qui lui est consacré.

candidat des Sables d'Olonne n'était pas de ceux que leur passé politique, leur opposition « efficace », (pour laquelle les discours sonores dans les assemblées religieuses ne comptent évidemment pas), dispensent d'affirmer leur programme.

Mes chers Concitoyens,

Il y a quatre ans, quelques voix seulement nous ont manqué pour assurer le *succès de la grande cause d'ordre, de liberté et de probité politique* que nous défendons ensemble.

En vous remerciant, je vous disais : « La revanche viendra ».

Elle nous vient à la fois des événements et des hommes : la leçon des faits est éclatante.

Notre adversaire d'alors renonce à affronter la lutte! On le remplace par un candidat beaucoup plus à gauche dont je me garderai bien d'attaquer la personne, mais dont les idées bien connues sont celles du parti radical qui a pour chef M. Caillaux, et pour programme, le programme de Pau, c'est-à-dire un programme de haine et de persécution *entre les Français*.

Nous, nous n'avons pas changé. Ce que nous étions il y a quatre ans, nous le sommes encore aujourd'hui et notre programme reste le même.

Au point de vue national et politique :

Nous voulons la sécurité nationale et la paix extérieure.

Les radicaux ont failli plusieurs fois provoquer la guerre par leur avidité à s'enrichir et par la criminelle légèreté avec laquelle ils désarmaient la France :

Il a fallu, en partie, pour réparer leurs fautes, imposer au pays le dur mais nécessaire sacrifice de la loi de trois ans. Cette loi actuellement indispensable à la sécurité de la France, à sa dignité et au maintien de la paix, ne doit pas être l'enjeu des luttes électorales,

La paix au dedans est une précieuse garantie de la paix au dehors.

Tous les bons Français que n'aveugle pas une haine sectaire souhaitent la *fin des querelles religieuses*. « *Catholique*, vous disais-je il y a quatre ans, je veux la liberté pour moi et *la voulant pour moi je la veux pour les autres* ». Assez de persécutions! Assez de spoliations et de vols qui n'ont enrichi que quelques politiciens et les amis de ces politiciens *sans aucun profit pour le peuple! Un loyal accord est nécessaire entre l'Etat et l'Eglise;* il faut que la conversation s'engage, que les relations diplomatiques soient reprises. Notre influence dans le monde en profitera largement.

Je ne laisserai pas *diminuer encore* la liberté d'enseignement et je combattrai de toutes mes forces les projets qui violent les droits sacrés des pères et des mères de famille. Tous les enfants ont le même droit quand ils sont pauvres aux secours attribués par la loi aux écoliers indigents. Je veux en un mot la liberté et la justice à l'Ecole comme partout.

Je combattrai les lois de confiscation et d'exil indignes de notre généreux pays.

Je demeure plus que jamais partisan de la réforme électorale avec le scrutin de liste et représentation proportionnelle votée cinq fois par la Chambre et repoussée par le Sénat : le suffrage universel doit avoir le dernier mot. Cette réforme sera la préface de la révision constitutionnelle réclamée par les hommes clairvoyants de tous les partis.

Au point de vue fiscal :

Nous sommes écrasés d'impôts!

Jamais à aucune époque le contribuable n'a été ainsi pressuré : vous constatez le marasme des affaires, la cherté de la vie, la rareté de la main d'œuvre. De tous côtés on entend dire : « Cela ne peut pas durer! » Il faut de toute nécessité mettre fin aux gabegies de la politique radicale qui, en treize ans. en pleine paix, a augmenté notre budget de deux milliards, et exercer un contrôle sévère sur les dépenses publiques.

Il faut arriver à une plus équitable répartition des charges fiscales, en atteignant toutes les sortes de revenus et en dégrevant l'Agriculture et le Commerce, mais je repousse tout impôt, qui, frappant les personnes et non les biens, entraînerait des vexations et des inquisitions pour le contribuable, tel l'impôt sur le revenu proposé par M. Caillaux, qui obligerait tous les citoyens, Commerçants, Cultivateurs, Marine, Ouvriers à laisser faire chez eux l'inventaire de tout ce qu'ils ont, de tout ce qu'ils gagnent. Cet impôt a, d'ailleurs, été condamné par l'unanimité des Chambres de Commerce. Je voterai contre tout nouvel impôt en général.

Au point de vue économique et social :

Je réclame un dégrèvement plus efficace de la terre et d'incessants encouragements à l'Agriculture. — La constitution et la consultation de Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie pour les patrons et les salariés sur toutes les questions intéressant la profession. — La revision de la loi des patentes. — La protection du petit commerce contre les grands magasins, les maisons à roulottes et à succursales multiples. — La défense de la main-d'œuvre, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, de la Pêche contre les accapareurs, contre les étrangers, contre les monopoles d'Etat. — La réforme administrative donnant aux fonctionnaires, serviteurs du pays et non d'un parti, un statut qui les mette à l'abri de l'arbitraire et fasse dépendre leur avancement du seul mérite professionnel.

Aux travailleurs des villes et des campagnes :

Il faut assurer définitivement la sécurité du lendemain.

Je suis partisan d'améliorer la loi des Retraites Ouvrières afin d'obtenir que cette loi de haute nécessité sociale puisse être acceptée et utilisée par tous. — Il faut organiser l'assurance contre l'invalidité et le chômage. — Il faut faciliter aux travailleurs l'accession à la petite propriété et favoriser la constitution du bien de famille insaisissable.

Je suis, en un mot, acquis par avance à toute réforme ayant pour but de faire un sort meilleur aux ouvriers, aux laborieux, aux humbles, à tous ceux dont le dur travail, dans nos villes et nos campagnes, crée la force et la richesse de la nation.

Pour les marins :

De toutes mes forces je travaillerai à résoudre la crise sardinière qui plonge quotidiennement dans l'angoisse notre vaillante population maritime. — Sans me lasser je réclamerai l'amélioration des ports des Sables et de l'Ile-d'Yeu et me ferai le champion de la cause si profondément digne de sollicitude et d'intérêt de nos marins.

Pour les saulniers :

L'Industrie salicole de notre région menacée par les riches et puissants exploitants des mines de l'Est, trouvera en moi un ardent défenseur.

Mes chers Concitoyens,

Vous connaissez l'œuvre du parti radical, ses gaspillages, ses scandales : l'affaire Caillaux-Monis-Rochette est le dernier et le plus retentissant.

Voulez-vous que cela continue? Non, vous ne le voulez pas, vous réclamez *une politique de paix, d'honnêteté et d'économies.*

Pour la réalisation de cette politique, pour la défense de vos intérêts trop longtemps sacrifiés, je mets à votre service toute mon intelligence et toute mon énergie.

Tel vous me connaissez, tel vous me connaîtrez toujours.

En moi vous aurez, je l'affirme, un représentant résolu, ardent, infatigable.

Jamais le Vendéen que je suis ne faillira à ses promesses envers son pays natal.

Jamais il ne cessera de lutter pour *les grandes causes de la patrie, du peuple et de la liberté.*

Henri BAZIRE,
Docteur en Droit, Avocat à la Cour,
Candidat Républicain Libéral.

On conviendra qu'au simple point de vue religieux, sans parler du terrain franchement catholique, le morceau est d'une sobriété remarquable. Le nom de l'Eglise n'y est pas prononcé. « L'ordre, la liberté, la probité politique », « les grandes causes de la Patrie, du peuple et de la liberté » y tiennent lieu d'autres formules, d'autres principes qu'on aurait aimé, qu'on se serait attendu à y rencontrer. On y sent la préoccupation évidente de ne pas se placer sur le terrain religieux, de n'envisager les intérêts religieux que d'un point de vue national. M. Bazire y parle de persécutions « entre les Français », pour ne pas dire contre l'Eglise et contre les catholiques; et cet « entre », comme le mot de « querelles » religieuses, permet même aux électeurs qui le voudront prendre ainsi d'y voir l'aveu de passions ou de torts des deux côtés.

Après cela, le cri : assez de persécutions! se perd dans le vague. Et quelle haute morale d'ajouter : assez de spoliations et de vols dont tout le profit a été pour les politiciens, sans que le « peuple » en ait rien retiré! Mais si le milliard des Congrégations et tant d'autres dépouilles avaient été répartis suivant les promesses?...

Quel est, en définitive, le programme religieux de ce candidat « catholique avant tout »? Comme affirmation de principes chrétiens, je ne dis même pas spécifiquement catholiques, il est nul dans toute l'acception du mot. Ai-je besoin de répéter que les convictions personnelles du candidat, ses intentions de bien faire, et tout ce qu'on voudra dans cet ordre, sont absolument hors de cause? Qu'est-il, qu'annonce-t-il comme homme politique? Là est seulement la question.

Abstraction faite de cette absence de principes affirmés, et simplement dans l'ordre des réalisations, que réclame, que promet M. Bazire?

J'ai dit qu'il évitait de prononcer le nom de l'Eglise. Le voici pourtant dans une phrase où il ne pouvait l'éviter à moins d'y mettre celui du Pape, ce qui, si je suis me permettre de le dire, eût

été pire « Un loyal accord est nécessaire entre l'Etat et l'Eglise ». Il fallait bien désigner les deux puissances. Un catholique avant tout, parlant à une population catholique, en aurait donné une autre raison que l'intérêt de notre influence dans le monde. Mais enfin, cela vaut un maigre bon point.

Il n'en est pas ainsi du reste. Notre candidat s'engage, — oh ! il ne va pas se compromettre beaucoup, — à ne pas laisser « *diminuer encore* » la liberté d'enseignement. Et quant aux « diminutions » qu'elle a déjà subies ?... Sont-elles donc tacitement acceptées ? Et si M. Bazire n'a pas le courage de déclarer devant ses électeurs qu'il n'en est rien, quoique comme membre et secrétaire général de l'*Action libérale* il ait fait de cette déclaration le minimum qu'elle exigerait de ses candidats, aurait-il cet autre courage autrement difficile de réclamer à la tribune l'abrogation des lois scélérates, en face d'une opposition furieuse ? Défendra-t-on à l'électeur catholique d'en douter ? Son candidat ajoute, il est vrai, qu'il combattra de toutes ses forces les projets qui violent les droits sacrés des pères et des mères de famille. On eût seulement aimé en avoir un gage plus positif.

Il y a cependant une phrase qui contient une affirmation de principes. Par malheur, celle-ci est équivoque, ou plutôt elle est formellement erronée. Après avoir dit que tous les bons Français souhaitent la fin des « querelles » religieuses, il ajoute ces lignes savamment travaillées : « *Catholique*, vous disais-je il y a quatre ans, *je veux la liberté pour moi, et la voulant pour moi, je la veux pour les autres* ».

Oh ! liberté, que de billevesées ou de sottises on débite en ton nom ! Le nom de catholique se rencontre cette fois, comme nous avons rencontré celui de l'Eglise. Mais on se demande ce qu'il fait ici, et l'on regrette même de l'y voir. M. Bazire n'écrit pas : catholiques au pluriel, appliquant ce nom à ses électeurs. C'est de lui-même qu'il parle, et ce n'est certainement pas seulement pour affirmer sa qualité bien connue. Est-ce pour glisser le mot nécessaire ? Peut-être aussi. Mais il est fâcheux qu'il ait choisi pour le faire le passage où il déclare que, voulant la liberté pour lui, il la veut aussi pour les autres. C'était déjà trop d'énoncer une maxime pour le moins très ambiguë, et qui, à la prendre dans son sens reçu, renferme le virus de l'erreur libérale. Vouloir la liberté pour les autres comme pour soi, sans restrictif ni explication, c'est vouloir la liberté de l'erreur comme celle de la vérité, c'est reconnaître aux partisans de l'erreur autant de droits et les mêmes qu'aux défenseurs de la vérité, et ne réclamer pour ceux-ci que la « liberté » accordée à ceux-là. Si prudent sur d'autres affirmations de principes, M. Bazire a eu tort de sortir ici de sa réserve, et, en outre, il a manqué cette fois une bonne occasion de ne pas se poser en catholique.

Telle est donc, au point de vue religieux, sa profession de foi.

Je compléterai par l'analyse d'une autre pièce, qu'il n'a sans doute pas rédigée lui-même, mais qui a certainement eu son visa. C'est une circulaire ou tract électoral, imprimé d'abord dans un des journaux qui soutenaient sa candidature, et répandu ensuite à profusion sous cette forme. Ce tract ou placard a pour titre : *Notre candidat : Henri Bazire.* Son texte remplit trois colonnes sur papier de grand format. C'est naturellement une réclame dans le style de ce genre de littérature, et il faut être indulgent à ce qu'on appellerait un bluff. La pièce atteint d'ailleurs au sublime de ce genre. On y lit, par exemple :

Inscrit comme avocat près la Cour d'Appel de Paris, il s'y fit aussitôt remarquer et fut nommé, à son premier concours, secrétaire de la Conférence des avocats où il a succédé à des hommes comme Ribot, Méline, d'Haussonville, Poincaré, Barthou, etc... Il est d'usage que tous les anciens secrétaires du stage se tutoient. Notre candidat pourrait revendiquer à ce titre un curieux privilège.

Et plus loin, après l'énumération de tous les titres qui assurent à M. Bazire une notoriété du meilleur aloi :

Il n'y a pas jusqu'aux écrivains qui ne soient heureux de se réclamer de lui. C'est ainsi que la célèbre romancière Gyp vient de lui dédier son dernier volume, paru ces jours-ci en librairie, *La dame de Saint-Leu*, à la première page duquel, on peut lire : à Henri Bazire.

Jusqu'à Gyp !... Mais passons. Il importe peu. Voici ce qui est à constater dans cette présentation du candidat, laquelle, encore une fois n'a certainement pas paru sans être à tout le moins agréée par lui. Les trois quarts de la pièce ne font même pas allusion à ce qu'il est ou serait comme représentant de la cause catholique. Il est même curieux que, dans ce pompeux exposé de sa jeune carrière, on omette, par une préméditation évidente, de rappeler qu'il fut surtout mis en avant par ses fonctions de président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, qui lui auraient fait aux yeux des catholiques un titre au moins égal à celui tiré de ses relations avec Ribot, Poincaré et Barthou, même avec le droit de les tutoyer. Jusque vers la fin, il n'a été question qu'une fois et en passant de « son dévouement pour les grandes causes de liberté et de justice sociale ». Il fallait pourtant bien ajouter quelque chose de plus. On s'y décide en terminant. Voici cette fin, où perce la même préoccupation d'estomper le côté religieux jusqu'à ne pas oser prononcer le mot de congrès « catholiques » en parlant du rôle de M. Bazire dans ces assemblées ; où il n'est encore question que des droits de la Liberté et de la Justice, mots dont les majuscules ne cachent pas le vide, et où l'on parle bien d'élire « un Vendéen », mais en se gardant de dire un catholique.

Ce qui a valu à M. Henri Bazire une telle notoriété en France, c'est sans doute sa compétence professionnelle, sa science sociale, son talent oratoire, mais c'est aussi et surtout ces grandes qualités de cœur, ce dévouement et ce zèle admirables qu'il a toujours montrés, pour la défense des grandes causes nationales.

Henri Bazire, et c'est ce qui l'a rendu si populaire, c'est ce qui le fait acclamer partout, est le champion intrépide des libertés opprimées et des droits méconnus. A Paris et dans toutes les grandes villes de France, sa vibrante parole a défendu la cause religieuse contre les sectaires, la cause patriotique contre les sans-patrie. Il est l'orateur aimé et toujours applaudi des grands congrès où se discutent les intérêts vitaux du pays, où se défendent les droits sacrés de la Liberté et de la Justice.

Tel est l'homme de valeur qui met à notre service toutes les ressources de son intelligence et de son cœur.

Comment les électeurs de notre circonscription ne seraient-ils pas fiers d'avoir pour les représenter au Parlement un homme qui acquerra à la Chambre une autorité incontestable, dont son talent et son dévouement sont le gage certain!

Aussi nous ne doutons pas de la clairvoyance de nos concitoyens. Ils aiment trop leur pays, ils sont trop attachés à leurs traditions, à leurs vrais intérêts, pour ne pas envoyer à la Chambre un Vendéen, comme Henri Bazire, qui saura défendre les uns et les autres avec un éclat et un succès dont nous serons les premiers à recueillir les bienfaits et la fierté.

M. Bazire est assurément un *catholique candidat,* mais il n'est rien moins qu'un *candidat catholique*, surtout qu'un candidat *catholique avant tout*.

VII

Néanmoins, dira-t-on, M. Bazire eût fait à la Chambre une opposition « active, intrépide et efficace ». L'électeur catholique n'avait pas de moins bonnes raisons d'en douter que de le croire. Autres sont souvent les déclarations enflammées de nos orateurs de congrès religieux ou les ronflants articles de nos journalistes sur la franc-maçonnerie et la juiverie, et autres les votes du député. L'expérience en a été trop faite. Elle a trop montré quel genre d' « efficacité » promet l'opposition de députés, même excellents catholiques dans leur vie privée, quand ils croient, dans leur pauvre sagesse, ne devoir s'appuyer que sur le droit commun, sur les idées d'ordre, de justice, de progrès et de liberté.

Il y a peu de jours (10 juin), au sujet du nouveau ministère, M. Bazire commençait en ces termes un article intitulé : « M. Ribot voudra-t-il? »

Nous ne mettons point nos espoirs en M. Ribot, et les hommes dont il s'entoure ne nous inspirent que défiance et répulsion. Ces anciens incendiaires, comme Bourgeois, qui se font pompiers sur le tard, ne sont pris au sérieux par personne; ils apportent à la défense de la société les restes

d'une ardeur employée jadis à la miner. Quelle peut être, dans ces conditions, leur autorité?

Leurs anciens disciples, les triomphateurs actuels, ont trop beau jeu contre eux. Ils plaisantent cet assagissement sénile avec des rires voraces qui découvrent leurs dents : « Ces vieux n'en ont plus, disent-ils, et voilà toute l'explication de leur modération ». L'âge, au surplus, ne fait pas les sages, il ne fait que les vieillards. Il faut plaindre un pays qui en est réduit à considérer de tels hommes comme sa dernière réserve politique.

Ces lignes me firent souvenir que j'avais sous la main deux ou trois numéros du journal électoral de M. Bazire dans la campagne de 1906. C'est l'*Indépendant vendéen*, et il porte en manchette : « Directeur politique : Henri Bazire ». C'est donc authentiquement sa pensée politique qui y est exprimée. M. Bazire était alors aux débuts de sa vie politique, conservant encore dans toute leur fraîcheur, on n'en peut douter, les belles aspirations de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, dont il avait naguère résigné la présidence pour entrer dans la lice. Comment s'annonçait-il dès lors? Et, depuis lors, aurait-il, contrairement à la loi universelle, réagi contre l'influence déprimante des contacts parlementaires au lieu de la subir? A la veille du premier tour de scrutin, on lisait dans l'*Indépendant* (5 mai), sous ce titre : Où sera la majorité? »

De l'avis de tous les gens renseignés, d'après ce qui transpire des rapports des préfets au ministre de l'intérieur, d'après l'affolement dont fait preuve M. Clémenceau, qui tremble maintenant lui-même devant les menaces révolutionnaires, la majorité de la prochaine Chambre échappera au Bloc socialiste cher à M. Guillemet (le concurrent de M. Bazire), pour appartenir aux républicains libéraux.

M. Bazire fera donc partie de la majorité composée des amis de M. Ribot et de ceux de M. Doumer.

Je ne note qu'en passant ces lignes extraites du même numéro :

N'est-ce pas connu que s'il a toujours (c'était le vieillir) combattu les gouvernements radicaux, qui nous ont fait plier sous le poids des impôts (sans parler... du reste), il a toujours soutenu hardiment *les gouvernements progressistes?* N'est-ce pas connu que s'il a gardé toute sa liberté en matière religieuse (!), il a toujours respecté celle des autres? N'est-ce pas connu que s'il s'est mis à dos certains amis qui ont essayé de l'engloutir dans la réaction (heureux rescapé!), *il est toujours resté dans les meilleurs termes avec les vrais républicains qui ne sont pas catholiques du tout?...*

Il faut pourtant, pendant que j'y suis, avant de revenir à Ribot et à Doumer, citer aussi le dernier appel placé en tête du même numéro. On verra ce qui s'y trouve et ce qui y manque.

A LA VICTOIRE

D'abord, pour qui voter? Il y en a qui se le demandent encore.

Nous répondons sans hésiter que tous les *démocrates*, tous les *républicains*, tous les *libéraux*, tous les *indépendants*, tous les *patriotes* doivent voter

pour Bazire. Ce n'est plus le moment d'épiloguer. Notre unique souci doit être de nous unir pour la victoire.

Par discipline, tous nous devons voter contre les radicaux, contre les fauteurs de la guerre civile, pour les *républicains*, les défenseurs *de l'ordre et de la liberté.*

. . . .

Nous résumons nos espérances en ces mots :
Vive Bazire!
Vive la démocratie vendéenne!
Vive la République!
Vive la France!

Il y a ballottage. A la veille du second tour (19 mai), le journal de M. Bazire public le placard que voici :

Chers concitoyens,

Dimanche vous êtes appelés à élire un député. Deux candidats sont en présence.

Un républicain, Bazire, *qui veut la République des Ribot, des Doumer, des Méline*, la République de *l'ordre*, de la prospérité agricole et commerciale, *des revendications ouvrières et du progrès social.*

. . . .

Votez pour Bazire qui, comme député de la deuxième circonscription de Fontenay, fera partie, *avec les Ribot*, *les Doumer, du grand parti républicain qui nous donnera l'ordre, le progrès social et la véritable fraternité démocratique.*

Dans ce même numéro, un article de Bazire, où, pour montrer son zèle en faveur des revendications ouvrières, spécialement en ce qui concerne les retraites ouvrières, il fait valoir que son concurrent appuie un projet de loi d'après lequel les travailleurs ne toucheraient 360 francs qu'après avoir subi la retenue pendant trente ans, tandis que lui promet immédiatement 260 francs aux travailleurs âgés de 65 ans.

Ainsi, dès son entrée en scène, l'ancien président de l'A. C. J. F., venant à la Chambre, non seulement n'aurait pas pris rang dans la droite conservatrice ou catholique, mais il passait par-dessus l'Action libérale elle-même, ou du moins la supposait rangée avec lui à la suite des Ribot et des Doumer.

Quelle opposition « active, intrépide et efficace » attendre de députés catholiques se liant d'avance à ces chefs politiques, modérés, si l'on veut, par rapport aux Buisson et aux Jaurès, mais enfin véritables auteurs et partisans toujours déclarés des lois de laïcité?

Le rapprochement serait facile entre ces déclarations de M. Bazire en 1906 et celles de 1914, à la différence près des concessions au sentiment catholique que les directions pressantes de Pie X et le progrès marqué de l'action catholique rendaient indispensables.

On fera peut-être valoir qu'un candidat comme lui, en s'obstinant

à ne pas faire une profession de foi catholique et à en faire hautement une républicaine, en ne voulant se réclamer que des idées d'ordre, de progrès et de liberté, en flattant les appétits populaires, a son excuse dans la nécessité de rallier à lui les « hommes d'ordre » qui ne partagent pas nos croyances. Mais il ne s'agit pas seulement de le faire élire ; il s'agit de ce qu'il ferait une fois élu. Son succès personnel est ce qui importe le moins. Le comte de Luc-Saluces écrivait avec raison, dans une lettre publique, après avoir rappelé les vaines instances faites auprès de M. Bazire en 1910 et en 1914 pour le faire se déclarer candidat catholique :

Il s'y est refusé. Autrement dit, il s'est dérobé au rendez-vous qui lui était donné sur le terrain religieux conformément au désir du Saint-Père. Les royalistes étaient donc en droit de lui demander les raisons de ce refus et s'il ne voulait pas les donner, de les rechercher eux-mêmes. Cette obstination à cacher son drapeau ne pouvait avoir qu'un mobile : ménager les susceptibilités des électeurs anticléricaux dont il espérait le concours. Mais dès lors, quelle garantie offrirait-il au point de vue catholique ? Devait-on se dire qu'au lendemain d'une victoire le nouvel élu serait affranchi du souci qui avait rendu le candidat si prudent et que les mêmes préoccupations n'influeraient pas sur ses votes ? Un député n'est pas nommé à vie. Tous les quatre ans, il doit reparaître devant ses électeurs. Dès son entrée à la Chambre, il subit l'obsession de cette date fatale et, s'il s'est effrayé du titre de catholique en allant au scrutin, n'a-t-on pas de fortes raisons de croire qu'il n'osera pas agir en catholique dans l'exécution de son mandat de député ?

Qu'on ne vienne pas nous dire que ce sont là des suppositions purement arbitraires et que rien ne justifie. L'histoire de l'opposition parlementaire est faite de pareilles défaillances depuis trente ans, et il serait trop facile de citer des exemples.

Ces exemples, on en trouverait un tableau dans notre article du 15 janvier 1914 : *Les catholiques et les prochaines élections*. En voici un autre, tracé par M. Robert Havard de la Montagne, dans le *Nord-Patriote* du 30 mai. Nous le reproduisons malgré la longueur de cette apparente digression. Ce n'en est pas une, car l'électeur catholique qui a le droit de juger en conscience, a donc aussi celui de consulter l'expérience pour s'éclairer et d'examiner à sa lumière si c'est vraiment une *trahison* envers la cause catholique de s'abstenir plutôt que de voter pour des hommes qui refusent de s'engager à le servir comme elle doit et veut être servie, et qui, en fait, sinon *la trahissent*, du moins lui font défaut.

« Ils ont parfois — pas toujours ? — mais parfois encore, de belles tirades. Le valeureux Bazire s'écriait un soir : « Si l'on promulgue ces lois, nous les violerons ! » Et de même M. Jacques Piou, qui avait dit aux Lillois, le 5 novembre 1905 : « Nous ne voulons pas plus de juste milieu que le Bloc lui-même », s'écriait, au Congrès parisien de 1911 : « Jurons que si les propositions de loi que l'on

prépare contre les droits des pères de famille sont votées, nous les combattrons par tous les moyens ». Dans son délire sacré, l'honorable leader avait emprunté la propre devise de l'Action française, « Par tous les moyens », une devise à donner le frisson », observe, en son pamphlet, M. l'abbé Jules Pierre. Mais le geste n'a pas suivi la tirade.

» Quand la République rompit avec Rome, les gentilshommes du ralliement s'étaient d'ailleurs bien gardés de combattre cette mesure par tous les moyens. On a pu commémorer cette semaine le dixième anniversaire de la séance où fut adopté l'ordre du jour historique (27 mai 1904) :

La Chambre, approuvant le gouvernement d'avoir rappelé notre ambassadeur auprès du Vatican...

» Déclaration de guerre, signée par MM. le comte d'Alsace, prince d'Hénin, le comte de Boury, le comte Stanislas de Castellane, le comte Joseph de Gontaut-Biron, etc. D'autres s'abstiennent, et l'on ne saurait tenir pour un champion très ardent de la Papauté un catholique qui s'abstient quand on outrage le Pape : c'est notamment le cas de M. le comte de Ludre, un des actuels collaborateurs de MM. Denais et Bazire à la *Libre Parole*.

» Mais, à remonter si haut, l'on n'en finirait pas. Contentons-nous de la législature 1910-1914.

» La nouvelle Chambre ouvre ses portes le 1er juin. Une longue interpellation sur la politique générale se termine, le 28, par un ordre du jour qui renferme approbation de toute l'œuvre du Bloc depuis dix ans. MM. Piou et de Mun, on doit le reconnaître, adjurent leurs disciples de repousser pareille formule : hélas! on ne les écoute pas. « Malgré leurs supplications, malgré leur désolation », enregistrées par Jules Delahaye, les jeunes élus de la République libérale accordent à la République jacobine ce généreux certificat. M. Aristide Briand, alors président du Conseil, les avait-il donc amadoués, caressés, flattés? Pas du tout. M. Briand avait dit en substance : « Pour être de ma majorité, il faut un *criterium*, l'anticléricalisme; ou vous serez anticléricaux, ou vous ne serez pas avec moi ». M. Massabuau, de l'Action libérale, répliqua (et ceci est textuel, extrait du *Journal officiel*, 28 juin 1910, p. 2.288, colonne 3, ligne 19) :

Vous ne voulez pas de nous, vous avez votre critérium, mais peu nous importe ce criterium. Comme Hernani, après le passage du roi, je dirai : « De ta suite, j'en suis ».
J'en suis malgré vous, malgré votre critérium, Monsieur le président du conseil.

» De ta suite, j'en suis! signifiait ce brave homme à M. Aristide Briand. Comme M. Briand rechignait, d'aucuns, pour se rappro-

cher de l'objet de leur flamme, opèrent une petite conversion à gauche, et, plantés libéraux, fleurissent progressistes. De sorte que l'armée de M. Piou subit bientôt une douloureuse diminution. Le *Cid* disait :

Nous partîmes cinq cents; mais, par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

» Les libéraux, partis quatre-vingts murmurent :

Nous sommes trente-quatre en arrivant au port.

» A l'automne, ils étaient encore moins nombreux :

— Qu'étiez-vous donc au temps chaud?
— Libéral, ne vous déplaise !
— Libéral, j'en suis fort aise,
Eh bien, changez maintenant !

» Ils demeurent une trentaine, dont vingt-quatre expriment, le 30 octobre, leur confiance en M. Aristide Briand pour « sauvegarder les intérêts vitaux du pays ». Jules Delahaye qui, lui, n'a pas confiance, crie : « Vive Dieu ! vive le Roi ! » et on le traite d'énergumène... Avoir recours à Dieu et au Roi quand on possède M. Aristide Briand, n'est-ce pas le comble de la folie?

» Heureux du blanc-seing qui lui est octroyé, M. Briand s'adjuge de nouveaux collaborateurs dont M. Lafferre, délateur et grand-maître de la franc-maçonnerie, qu'on loge, par une délicatesse toute spéciale, au ministère du travail, c'est-à-dire dans l'immeuble récemment volé aux archevêques de Paris. Le 9 novembre, maints ralliés expriment leur confiance en M. Lafferre : comte de Gontaut-Biron, marquis de Moustier, comte d'Aramon, comte d'Argenson. d'Elissagaray, baron des Lyons, etc.

» Peu à peu s'apaisent les ardeurs belliqueuses du début. On écarte les questions brûlantes, on est tout au budget ou à la proportionnelle. Franchissons plusieurs mois. Le 23 mai 1911, Chambre et Sénat édictent des crédits pour les obsèques civiles de Maurice Berteaux. L'apothéose du démagogue sectaire, promené sur l'affût désemparé d'un canon, est un scandale, simultanément dénoncé par le *Figaro,* organe boulevardier, et la *Croix,* journal religieux. Cinquante-cinq parlementaires catholiques, hélas ! ne craignent point d'y contribuer. MM. Jean Lerolle et Joseph Denais ne sont pas encore députés, mais leurs futurs collaborateurs à la *Libre Parole :* amiral Bienaimé, comte de Ludre, commandant Driant, etc., votent les crédits, et avec eux l'élite du ralliement : comte de Boury, vicomte de Chappedelaine, marquis de Chambrun, baron de Mackau, etc. Pour l'honneur de notre cause, aucun royaliste ne figure sur cette liste.

» Un an plus tard, 28 mai 1912, il s'agit de ratifier les obsèques civiles de l'affreux Brisson : MM. de Mackau, Ancel, comte de Bagneux, vicomte de Chappedelaine, Ballande, etc., s'attellent au char triomphal du Pontife des Loges. Encouragé par ces illustres exemples, un rédacteur du *Télégramme* de Toulouse, journal républicain catholique appartenant à la société de la Bonne Presse (et que serait-ce, grand Dieu! si elle n'était pas bonne!) prend part, en octobre, au convoi civil d'un confrère, et prononce même un discours sur la tombe, avec un membre de la Loge « la Parfaite amitié ».

» Belle année 1912! En février, M. Dubarle vote l'urgence d'une proposition de loi favorable au monopole de l'enseignement : M. Dubarle est un jeune avocat de Grenoble, couvé par l'Action libérale, qui a payé son élection sou par sou. On était fier de lui. « Vous verrez notre Dubarle! » disaient avec orgueil les catholiques dauphinois. On l'a vu, oui et même trop vu... et, par bonheur, on ne le reverra plus... Le 24 mai, MM. le comte d'Alsace, prince d'Hénin, sénateur, adoptent un ordre du jour de M. Combes approuvant la sale besogne des liquidateurs et invitant la République à poursuivre avec énergie l'exécution des lois qui dépouillent les congrégations. Le 13 décembre, c'est le bouquet : trente ou quarante députés constitutionnels engagent le ministère Poincaré à « FAIRE ABOUTIR DANS LE PLUS BREF DÉLAI LES PROJETS RELATIFS A LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE ». Ces projets sont détestables. M. Paul Beauregard, un progressiste, avoue qu'il n'en a pas encore rencontré « de plus sectaires et de plus tyranniques ». MM. de Ludre, de Boury, de Bagneux, d'Aramon, d'Argenson, etc., n'en réclament pas moins la réalisation immédiate. Elu depuis cinq jours, M. Jean Lerolle n'est pas encore déprimé par l'air pestilentiel du Palais-Bourbon et il pousse le courage jusqu'à... s'abstenir.

» 1912 avait bien fini. 1913 commence bien. Le 24 janvier, on soumet aux législateurs cette formule :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour poursuivre une politique nationale, de progrès social **et de laïcité...**

» Cette fois, M. Jean Lerolle est tout à fait de la maison, il vote pour, et se rencontre avec ses amis de la *Libre Parole*, Driant, de Ludre, etc., — que dis-je, avec M. de Mun lui-même et son gendre Hennessy!

» Nous venons de célébrer Jeanne d'Arc. L'année dernière, à pareille époque, une clique de forcenés voulut glisser une inscription ignominieuse sur la statue de l'héroïne. Chose admirable et stupéfiante, la police s'y opposa. Aussi le Parlement de blâmer la police, le 3 juin, en ces termes : « La Chambre, émue des obstacles apportés à une manifestation républicaine... ». MM. Jean Hennessy,

d'Elissagaray, baron des Lyons, de Montjou, etc., sont d'accord avec M. Jaurès pour reprocher à la police d'avoir protégé la mémoire de Jeanne d'Arc.

» Le 28 juillet 1913, M. Edouard Drumont, directeur de la *Libre Parole,* épouse, au château de Vallery, dans l'Yonne, Mme Marie-Louise-Camille Rouyer, femme divorcée de Jean-Baptiste Fugairon. Nous n'avons eu, nous ne voulons avoir que des mots de pitié pour l'illustre écrivain, que la maladie et la vieillesse ont acculé à renier les doctrines de son âge mûr. Mais nous serons plus sévères pour ceux qui, spéculant sur l'ancienne gloire de la *Libre Parole,* n'ont pas compris qu'ils n'avaient plus le droit de se servir du nom de Drumont. Le vrai scandale, c'est eux qui l'ont donné, qui le donnent chaque matin, quand leurs signatures dans le journal déchu paraissent ratifier le mariage civil, de même que les républicains libéraux, leurs amis, avaient ratifié, en 1911 et 1912, les obsèques civiles des Berteaux et des Brisson !

» Mais la Chambre de 1910 va mourir, et, avant de s'éteindre, accumule les forfaits. Le 20 janvier 1914, elle adopte le fameux projet de loi concernant la défense des écoles laïques, — projet de loi auquel souscrivent MM. James et Jean Hennessy, ce dernier, gendre du comte de Mun. Le 2 février, elle adopte le projet de loi qui, reconstituant la caisse des écoles, accorde cinq millions aux indigents de l'éducation officielle, mais refuse un centime aux petits chrétiens. MM. Piou et de Mun votent contre, avec les royalistes Delahaye, Taudière, de Baudry d'Asson, marquis de Kernier, etc., mais les Hennessy, les de Ludre, les Gontaut-Biron, les de Chappedelaine et plus de vingt autres votent pour, tandis que MM. Jean Lerolle et Denais s'abstiennent. « Loi odieuse », disent-ils tous, par acquit de conscience, puis ils la laissent passer, s'attirant, ô honte ! cette juste réplique de Thalamas : « Si une loi m'apparaissait comme injuste, comme odieuse, je ne la voterais pas. »

VIII

Précisons, en finissant, la situation entre M. Bazire, candidat, et les catholiques royalistes qu'il accuse de défection.

Ne nous arrêtons pas à cette anomalie que M. Bazire, un des premiers dont on devait attendre un autre exemple, refuse, pour sa part, de suivre les conseils pressants du Pape indiquant la formation sur le terrain franchement religieux, et, en même temps, somme les catholiques de voter pour lui au nom de la discipline.

M. Bazire refuse de faire acte de candidat catholique. Non seulement il en repousse la qualité, mais il refuse aussi aux catholiques les assurances ou garanties qu'ils étaient en droit d'exiger de lui.

Ses déclarations sont manifestement inférieures même au programme minimum que l'Action libérale avait proclamé obligatoire pour ses membres. Ces engagements, rien ne l'en dispensait, car il n'était pas de ceux dont le passé offrait une garantie suffisante, sérieuse. Comme publiciste, depuis huit ou dix ans, comme candidat en 1906 et 1910, il avait combattu, dans la première position, écarté, dans la seconde. tout programme d'action catholique, ne prenant pour devise que l'Ordre, la Justice, le Progrès et la Liberté, ces grands mots dont s'arment aussi nos adversaires, ces formules équivoques qui sont un néant de principes.

Les catholiques royalistes qu'il prétend convaincre, qu'il accuse à grands cris de *trahison* envers la cause religieuse, avaient cependant sous les yeux les enseignements tout actuels des Evêques, qui, en nombre important, conseillent à leurs fidèles de rester dans l'abstention à l'égard de tout candidat, fût-il antigouvernemental, modéré, libéral, qui refuserait de souscrire ouvertement dans son programme à des conditions qu'ils déterminent, comme l'abrogation des lois scolaires, la pleine liberté des associations religieuses, le respect des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société.

Qu'est-ce que les électeurs de M. Bazire trouvaient de tout cela dans son programme?

D'autre part, tandis qu'il repoussait la *profession de foi catholique* qui lui aurait rallié les suffrages, quoi qu'il en fût des divisions, M. Bazire tenait essentiellement à sa *profession de foi politique*. Refusant aux catholiques royalistes les déclarations religieuses qui auraient été la compensation de leur abnégation sur un autre terrain, il les réduisait à l'élire, *non pas comme catholique*, mais *comme républicain*, et encore, ce qui est pire, parce que l'absence de garanties religieuse se trouve ici aggravée d'une qualité fallacieuse, *comme républicain libéral*.

En d'autres termes, M. Bazire commençait par s'affranchir délibérément de la discipline catholique mise en vigueur par les instructions du Souverain Pontife et des Evêques, et il en réclamait ensuite, dans la forme la plus impérieuse, le bénéfice à son avantage, à l'avantage d'une candidature, non pas catholique, il s'en défendait, mais d'une candidature de républicain libéral. Le tout sous peine de trahison envers la cause religieuse!!!

Si l'on se souvient en outre que, sur ce terrain politique, le vrai terrain de son élection, M. Bazire s'était montré l'adversaire acharné de ces royalistes auxquels il fait un crime de conscience de ne l'avoir pas élu; c'est trop peu dire, si l'on se souvient qu'il les avait dénoncés, calomniés, comme faisant de leurs convictions religieuses un simple marche-pied de leurs calculs politiques et comme jouant, à l'égard de l'Eglise, en lui promettant la situation qu'elle doit avoir dans l'Etat, le rôle du Tentateur avec Jésus dans le désert; si l'on se sou-

vient des injures qu'il n'a cessé de déverser sur eux, on conviendra que c'était exiger de ces catholiques d'une foi si douteuse et suspecte un héroïsme... dont lui-même, quoique catholique éminent, ne leur donnait pas l'exemple.

Une simple réflexion, pour finir, au risque d'une redite.

On dira que les électeurs catholiques, en laissant passer le concurrent mauvais d'un catholique candidat, si insuffisant qu'il soit, deviennent responsables du mal que fera son compétiteur.

C'est encore une question de savoir où est le plus grand mal. C'en est une, tout d'abord, de savoir quelle opposition vraiment « intrépide, efficace », on peut attendre de nos députés libéraux ou de candidats comme celui qui s'est montré à nous dans ces pages. A consulter l'expérience, le doute demeure permis, pour ne pas dire qu'il ne l'est guère. Mais un mal trop certain, et dont l'électeur a le droit, le devoir de tenir compte, c'est celui que font des députés catholiques absolvant, par leur silence ou par leur vote, des obsèques civiles, des œuvres de laïcité, des spoliations de congrégations, ou laissant passer, sinon approuvant des ordres du jour qui affichent l'hostilité à l'Eglise et proclament intangibles les lois sectaires. Contre ce mal, nos Evêques ont affirmé la volonté de réagir; et c'est avec grande raison, car ces exemples sont mille fois plus démoralisateurs de la conscience catholique que des mesures pires encore, mais décrétées par les seuls ennemis de la religion.

Les catholiques royalistes de Vendée sont-ils coupables de trahison envers elle, parce qu'ayant pesé tout cela, et placés dans la situation où ils se trouvaient, ils auraient été cause de l'échec de M. Bazire?

Cet échec est pour lui un gros désagrément personnel, et ses amis peuvent le regretter. Mais enfin il intéresse médiocrement la France catholique. Aussi, ne nous sommes-nous étendus sur son cas qu'à raison de l'abus criant qu'on en a voulu faire, et parce qu'il peut être pris comme le type de plusieurs autres.

Que si, enfin, on déplore que la France catholique ait perdu un champion, nous céderons la parole à M. Robert Havard pour répondre :

« Mais pas du tout, elle ne le perd pas! Comment, M. Bazire dispose d'un journal, et il se plaint! Mais un journal est une tribune beaucoup plus retentissante que le Parlement! Les hommes sérieux et de réelle intelligence n'ont pas besoin d'une écharpe tricolore pour jouer un rôle. Regardez les Georges Sorel, les Deherme, les Péguy : n'ont-ils pas exercé une plus grande influence que les Cocula, les Maxime Lecomte, les Babaud-Lacroze? Regardez Charles Maurras et dites-nous ce qu'il gagnerait en crédit, en prestige, à être le député de Confolens, ou de Quimper-Corentin, ou de la cinquième circonscription de Sceaux, ou de la deuxième de Clermont-Ferrand?

Nos petits neveux ne se douteront jamais que Drumont fut député pendant une législature; l'Histoire négligera de le leur apprendre, car toute son œuvre s'est accomplie à l'écart du Parlement. Et Louis Veuillot. quoique n'ayant jamais occupé de fauteuil, est plus jeune de gloire et d'immortalité que M. Joseph Denais ou M. le vicomte de Chappedelaine. »

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE CARDINAL BEGIN ET LES VRAIS PRINCIPES DE LA SOCIOLOGIE CATHOLIQUE

L'élévation au cardinalat de Mgr Bégin, archevêque de Québec, remet en mémoire l'initiative si remarquable que sut prendre le prélat canadien lors d'une grève mémorable qui faillit mettre en péril la « paix sociale » dans l'Amérique du Nord, au cours d'un conflit entre patrons et ouvriers dans l'une des plus importantes industries du pays. Rappelons les faits.

La fabrication de la chaussure constitue la principale industrie de Québec; elle employait au début de ce siècle (1905), près de 2.000 ouvriers. Aussi, de toutes les associations ouvrières existant dans la ville et les plus importantes, du moins par le nombre, étaient les *Unions* des ouvriers cordonniers.

Ils avaient à l'époque établi trois associations : *L'Union des tailleurs de cuir,* fondée le 15 janvier 1886, constituée en corporation légale en 1888 et qui comptait au delà de 200 membres; *L'Union protectrice des monteurs,* fondée en 1889, dont les membres étaient de plus de 400 au moment du conflit; et *L'Union des cordonniers machinistes,* fondée en 1891 et comptant sur ses registres d'inscription au delà de 1.200 sociétaires.

Ces Unions, calquées sur les Sociétés ouvrières anglaises et américaines, avaient pour but la protection et le soutien mutuel des adhérents dans l'exercice de leur métier.

Pendant les premières années de leur existence, les *Unions* québecquoises eurent avec les patrons des relations très cordiales; mais bientôt, conscients de la force que donnait à l'association, le nombre des membres qui augmentait chaque jour, les chefs commencèrent à *dicter* aux patrons certaines conditions de travail. Ils exigèrent des manufacturiers qu'ils n'employassent *que* des ouvriers faisant partie

des Unions. Pour imposer leurs volontés, ils allèrent jusqu'à la grève.

L'engagement d'un ouvrier n'appartenant pas aux Unions amenait immédiatement la cessation du travail des ouvriers affiliés, et il en résultait des pertes considérables pour le patron. Les Unions devinrent de jour en jour plus exigeantes et bientôt, à la *moindre difficulté* avec les patrons, les ouvriers désertaient le travail en *bloc.*

Un tel état de choses mécontenta, naturellement et très légitimement, les fabricants de chaussures, qui montrèrent bientôt une grande antipathie pour les Unions ouvrières (1).

En 1899, à l'occasion d'une grève, les manufacturiers accordèrent une augmentation de salaire de 20 0/0, mais à ceux-là seuls des ouvriers qui s'engageraient *par écrit* à ne faire partie d'aucune Union. Les ouvriers acceptèrent en masse cette condition et *signèrent* l'engagement de sortir de leurs associations, et cependant ils *n'en firent rien, et un mois était à peine écoulé qu'ils exigeaient une nouvelle augmentation de salaire.*

De plus, des difficultés particulières s'élevaient souvent dans les manufactures et amenaient la cessation du travail : ainsi, un beau jour, un patron ayant voulu remplacer un cordonnier-machiniste, ses compagnons s'opposèrent à ce changement et quittèrent l'ouvrage. Une autre fois, un industriel ayant remercié un ouvrier qu'il jugeait incompétent et l'ayant remplacé par le contremaître de l'usine, vit tous ses autres ouvriers quitter l'ouvrage, si bien qu'il fût forcé de reprendre l'ouvrier renvoyé.

En octobre 1900, des contestations de même nature s'élèvent dans une autre manufacture; les patrons excédés fondent entre eux une association pour se protéger et décident de fermer leurs établissements. A la fin de ce mois, vingt-deux manufactures étaient arrêtées et il n'en restait plus que quatre en activité à Québec.

Quatre mille ouvriers se trouvaient ainsi sans travail, et bientôt on put joindre à ce nombre tous les autres métiers atteints par répercussion, tels que : employés des manufactures de boîtes en bois et en carton pour l'emballage des chaussures, les tanneurs et corroyeurs, forcés de chômer par suite du lock-out patronal.

Quatre semaines se passèrent en pourparlers et en projets de contrats, de transactions, etc.; rien n'aboutissait.

Le rédacteur d'un journal de Québec, *L'Evénement*, M. L. J. Demers, qui toujours avait conseillé aux ouvriers de garder une conduite paisible et digne (conseil qui avait heureusement été écouté), proposa aux intéressés de recourir à l'arbitrage de S. Gr. Mgr Bégin, le cardinal d'aujourd'hui, alors archevêque de Québec, pour solutionner le différend et terminer les difficultés.

1. Voir le n° du 18 mars 1905 des *Questions actuelles*. Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, Paris. d'où nous extrayons beaucoup de ces détails.

Des deux côtés on acquiesça à cette proposition, et bientôt le travail reprit tandis que le prélat étudiait les questions soumises à son examen et préparait sa décision.

Rien ne nous paraît plus opportun que de rappeler en détail ce qu'elle fut, car certains considérants de cette sentence arbitrale offrent véritablement un intérêt capital.

Ces détails d'ailleurs figurent dans la très intéressante monographie que M. Stanislas Lortie, professeur à l'Université de Laval (Canada) adressa en 1905 à la *Société d'Economie sociale de Paris,* qui s'en fit l'éditrice.

Les chapitres consacrés par M. S. A. Lortie à cette question, et notamment l'exposé des motifs de la sentence arbitrale rendue à l'occasion du conflit, sont instructifs à rapporter, disons-nous ; on en jugera (1).

L'Archevêque commence par rappeler brièvement les *principes* qu'il ne faut pas perdre de vue, dit-il, si l'on veut que les droits des patrons comme aussi ceux des ouvriers soient les uns et les autres protégés. Ces principes, d'après le haut arbitre, sont les suivants que nous rapportons textuellement :

« 1° Le droit de se constituer en associations de métiers, de pro- » fessions, d'emplois quelconques, est un droit naturel, il a toujours » existé et il existera toujours, mais :

» 2° De ce que ce droit ne peut être méconnu, il ne s'en suit pas » que toutes les associations soient légitimes. Donc, pour qu'elles » aient droit à l'existence et puissent faire du bien, il faut qu'elles » se proposent d'atteindre une fin honnête et juste et qu'elles n'em- » ploient, pour y arriver, que des moyens conformes à la morale, » à l'honnêteté et à la justice. »

« Jamais, assurément, écrit Léon XIII dans son Encyclique sur la » condition des ouvriers, on ne vit une si grande multiplicité d'asso- » ciations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. Ce n'est » pas le lieu de rechercher d'où viennent beaucoup d'entre elles, quel » est leur but et par quelles voies elles veulent y arriver. Mais c'est » une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont or- » dinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéis- » sent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la » sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, » s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, » elles leur font expier ce refus par la misère.. »

Sa Sainteté, continue Mgr Bégin, avait précédemment rappelé à l'ouvrier les devoirs qui lui incombent : « Il doit fournir intégrale- » ment et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat

1. *Ouvriers des deux mondes,* troisième série, dixième fascicule. — Secrétariat de la Société d'Economie Sociale, 54, rue de Seine, Paris. 1905.

» libre et conforme à l'équité; il ne doit pas léser son patron ni dans » ses biens ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent » être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de sédi- » tion; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artifi- » cieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes » promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine » des fortunes.

» Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent pas traiter » l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité » de l'homme, relevée encore par celle du chrétien.

» Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des in- » térêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme.

» Aux maîtres il appartient de veiller à ce qu'il y soit donné pleine » satisfaction; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux » sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'es- » prit de famille ni les habitudes d'économie. Défense encore d'im- » poser un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec » leur âge et leur sexe. Mais parmi les devoirs les plus importants du » patron, le premier est de donner à chacun ce qui est juste. »

A la lumière des enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum*, l'archevêque, haut arbitre, déclare avoir examiné soigneusement les constitutions et règlements de trois des principaux groupements ouvriers. « Je ne saurais, déclare-t-il, les approuver sans qu'ils aient subi un certain nombre de modifications. Si les articles et clauses que je trouve répréhensibles étaient mis à exécution à la lettre, tels qu'ils sont rédigés, il est certain qu'ils porteraient, en bien des cas, de fortes atteintes à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice. » « Je n'accuse ici, dit-il, les intentions de personne ni ne m'occupe non plus de l'application qu'on a pu en faire jusqu'à présent dans la pratique; mon appréciation ne repose donc que sur le texte même des règlements et institutions. »

La conclusion qui s'impose, d'après le prélat, c'est que ces Fraternités (syndicats ouvriers) (1) ont besoin de réviser leurs règlements et constitutions, sans quoi elles feront fausse route. On allègue le fait que plusieurs autres sociétés ouvrières ont des règlements semblables à ceux des Fraternités dont je viens de parler; la chose est possible, mais elle ne rend pas cet argument plus acceptable, car il peut se produire dans ces sociétés, à un moment donné, des écarts très regrettables et d'une sérieuse gravité, qui auraient leur origine, leur cause première, dans l'application littérale de ces règlements.

Mgr Bégin décide ensuite que, pour parer aux difficultés et aux in-

1. La *Fraternité des Cordonniers-Unis; L'Union protectrice des Cordonniers-Monteurs;* La *Fraternité des tailleurs de cuir*, dont nous avons parlé au début.

convénients signalés dans les « rapports » et autres documents qui lui ont été présentés par les patrons et par les ouvriers, et en qualité d'arbitre choisi par les deux parties intéressées, il forme un *Tribunal d'arbitrage*. Ce tribunal tranchera les litiges qui pourraient se présenter à l'avenir à propos d'augmentation ou de diminution de salaire, des engagements ou des renvois des ouvriers, de la durée du travail journalier, des apprentis, de l'introduction de nouvelles machines et de toute autre cause de conflit.

La constitution de ce Tribunal permanent et composé de trois membres, offrait, par les soins apportés à sa constitution bi-latérale. toute garantie de sérieux et de loyauté (1). Il était conforme aux directions de Léon XIII. Le Pontife avait souhaité, en effet, « que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers », et si, chez les uns ou les autres il arrive que des réclamations soient faites au sujet des droits lésés, il exprimait le désir qu'on choisisse des hommes prudents et intègres qui soient chargés « de régler le litige en qualité d'arbitres ».

Cette sentence arbitrale enseigne plusieurs choses, et d'abord, si elle *refuse* de reconnaître les exigences des patrons qui demandaient à leurs ouvriers de ne faire partie *d'aucune association ouvrière*, d'un autre côté elle condamne *certaines clauses* des règlements et constitutions des Unions ouvrières, comme *contraires à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice*.

Au sujet des grèves et des « lock-out », elle déclare que tant que dureraient les débats sur la question en litige, le patron *ne pourrait fermer ses ateliers et les ouvriers ne pourraient quitter le travail :* respect des conventions faites.

Dans l'étude que Sa Grandeur Mgr Bégin fit des règlements et constitutions des trois Unions qui avaient accepté son arbitrage et dans les conversations qu'elle eut avec les représentants des ouvriers, il lui fut facile de s'apercevoir que ces règlements étaient *empruntés* à des sociétés similaires du Canada et des Etats-Unis, auxquelles les Unions québecquoises étaient affiliées, et que l'action de ces sociétés

1. Les ouvriers constituaient d'abord de leur côté un « comité de réclamation », composé de trois membres choisis par eux.

Les patrons constituaient du leur un « comité de conciliation », composé de trois de leurs collègues.

Ces deux comités, une fois constitués, élisaient chacun un délégué, et ces deux délégués devenaient les deux premiers membres du *tribunal d'arbitrage*. Il appartenait ensuite à ces deux personnalités de choisir le troisième arbitre. Si par hasard les deux arbitres nommés par les comités ouvriers et patronaux ne s'entendaient pas sur le choix du troisième, ils devaient demander à un juge de la Cour Supérieure ou à l'archevêque de Québec de le désigner.

Le recours au tribunal d'arbitrage n'était prévu que pour les cas où les conflits — dont les motifs devaient être formulés *par écrit* et avec signature de deux autres témoins plaignants — aux deux premiers comités, ne recevaient pas de solution amiable et définitive.

étrangères, présidées par des hommes de nationalité et de religion différentes pouvait avoir de funestes effets.

Aussi, après avoir rendu sa sentence, Mgr Bégin se proposa-t-il deux buts à atteindre :

La *modification* des règlements et constitutions des Unions ouvrières ;

Leur *séparation* des « Unions » de Québec ainsi que des autres associations semblables du Canada et *surtout d'ailleurs,* ajoute le commentateur des *Questions actuelles* (n° du 18 mars 1905).

Grâce à la sagesse que déploya le prélat et à la haute influence qu'il exerçait près des ouvriers, Mgr Bégin réussit. Les « Unions » des ouvriers en chaussures retrouvèrent leur indépendance et leur autonomie ; leurs règlements furent modifiés de manière à ne blesser ni *la liberté du travail,* ni *la justice.*

Un comité composé de prêtres nommés par l'archevêque et de représentants des ouvriers fut chargé de faire ces modifications. Dans les règlements existants on trouva des principes socialistes comme celui-ci, emprunté à Karl Marx : *le travail est le seul capital qui puisse produire.*

D'autres clauses défendaient aux membres de l'Union d'aider ou d'encourager un ouvrier exerçant le même métier et ne faisant pas partie de l'Union ; *d'enseigner le métier* (question de l'apprentissage, toujours actuelle, partout, en tous pays) *à qui que ce soit, excepté à leurs fils propres ou adoptifs.* Un article leur faisait une obligation de *forcer* les autres ouvriers de même métier à entrer dans l'Union. De plus ces règlements étaient très *centralisateurs* et *enlevaient aux sociétés particulières* le droit de juger leurs propres difficultés, confiant à un *bureau central* le soin de déterminer l'échelle des salaires et l'opportunité des grèves, absolument comme on le voit aujourd'hui en France, en Belgique et ailleurs.

Les ouvriers subissaient donc *nécessairement* la direction de l'étranger.

Tout cela disparut dans les nouveaux règlements qui furent bientôt remis aux Unions qui, après des tergiversations plus ou moins longues, finirent par adhérer (1).

Tandis que Mgr Bégin découvrait dans les statuts de sociétés ouvrières catholiques américaines, des germes de socialisme marxiste et prenait d'énergiques mesures pour les combattre pied à pied, sur le vieux continent, le Saint-Siège se préoccupait de condamner les « démocrates-autonomes » d'Italie.

La lettre de Sa Sainteté Pie X au Cardinal Svampa, archevêque de Bologne et datée du Vatican, 1er mars 1905, indiquait bien quel esprit intérieur de révolte soufflait déjà dans les âmes.

1. Ce fut le R. P. Alexis, de l'Ordre des Capucins, que Mgr Bégin choisit pour être le Directeur Général des Associations ouvrières afin d'essayer de les soustraire aux influences néfastes du passé et essayer d'assurer pour l'avenir, la paix et l'harmonie entre le capital et le travail.

A cette époque, comme de nos jours au sujet de la condamnation mal supportée du « Sillon » et des prescriptions de la « Singulari quadam. », on en arrivait à se déclarer « prêts à s'incliner quand l'infaillibilité sera en jeu, mais non lorsqu'il s'agira de l'obéissance » ... « que le Pape et les évêques ont bien le droit de juger des questions qui se rapportent à la foi et à la morale, mais non celui de diriger l'action sociale, et que, par suite, ils se considèrent eux-mêmes comme libres de poursuivre leur entreprise »...

Du haut de la chaire de saint Pierre la Papauté *savait* à merveille l'évolution sournoise que faisait en ce moment précis le *collectivisme socialiste*, se transformant en *Réformisme* (1) pour mieux duper les naïfs.

Il *savait* que les catholiques sociaux étaient par tendance d'esprit entraînés à adhérer presque au programme de Millerand, et c'était ce mouvement qu'il voulait prévenir par ses paternels avertissements.

On voit malheureusement ce qu'il en est advenu.

Leurs livres et brochures l'indiquent suffisamment.

Relisez ce programme de Vierzon et vous verrez si les chrétiens sociaux ne vous paraissent pas avoir retenu les 1er, 3e et 4e points de cette « *charte du socialisme réformiste* » de Millerand, points qui sont, en définitive, les plus importants (2), sans compter l'adhésion de cœur aux autres.

Mais, laissons pour l'instant l'Europe dont nous aurons bien occasion de reparler encore, et, puisqu'il s'agit du vénérable cardinal de Québec, retournons par le souvenir au Canada...

---

1. Dans son numéro du 15 mars 1903, le journal *Le Matin* publiait un discours prononcé la veille à Vierzon par M. Millerand et dans lequel le ministre du cabinet Waldeck, exposant ses doctrines devant les « socialistes militants et conscients », au nombre de deux mille environ, commentait l'ouvrage dans lequel il avait indiqué l'évolution du socialisme collectiviste et auquel, pour cette raison, il avait donné le titre de : « *Le Socialisme Réformiste français.* »

Devant cet auditoire il se déclarait toujours « partisan de l'abolition du salariat, de la disparition des classes et de la transformation de la propriété. » Mais il préconisait une autre méthode que celle des vieux tacticiens tonitruants et semeurs d'effroi. Ce qu'il voulait c'était que l'on fût sage, prudent, réservé, et que l'on utilisât les exemples de la politique opportuniste. En ceci d'ailleurs il imitait Bernstein qui, en Allemagne, avait, lui aussi, introduit dans le programme sociale marxiste, la notion de temps et d'étapes graduelles. L'un comme l'autre consentaient à ne viser que des réalisations partielles et successives du collectivisme : en fait, ils ne renonçaient, ni l'un ni l'autre, au collectivisme lui-même.

2. Voici les points du programme *Socialiste Réformiste* :

1° Promouvoir les sociétés coopératives de consommation le plus possible ; elles sont conçues comme le pivot d'une complète transformation sociale.

2° L'Etatisation ou municipalisation du plus grand nombre d'industries possible.

3° La transformation du syndicat en associations privilégiées, investies d'une délégation de l'autorité publique.

4° L'élaboration du nouveau droit ouvrier. — Conditions permettant au travail de subalterniser le capital.

5° La réduction des fortunes et des revenus par l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions.

A l'époque de l'arbitrage célèbre dont nous venons de nous occuper, il existait donc au Canada, *dans les Associations ouvrières catholiques*, un état d'esprit fortement imprégné de marxisme socialiste. Cela explique un document pontifical trop négligé : l'Encyclique *Longinqua oceani*. Cela nous dit pourquoi, ayant cru devoir surseoir, sur la demande du cardinal Gibbons, à la condamnation des « Chevaliers du travail », Léon XIII, considérant cependant que le mouvement déviait toujours davantage sous l'influence d'un prêtre apostat, le docteur Mac-Glyn, s'était décidé, le 6 janvier 1895, à écrire à l'évêque de Baltimore cette Encyclique *Longinqua oceani*. La démocratie, dite chrétienne, paraît ne faire cas que très à contre-cœur de ce document de première importance.

Quant au R. P. Plantier qui a fait, à Montréal, les déclarations que l'on sait et que M. Rambaud a rapportées dans la *Critique du libéralisme* du 1er décembre 1913, sa doctrine n'apporte pas de grands éléments de résistance pour lutter contre le socialisme, marxiste ou autre; ses idées sont trop peu formées sur les points fondamentaux.

Voilà les choses qu'il nous a paru intéressant de rappeler au moment où tout un grand pays est en fête pour acclamer un prince de l'Eglise.

VIATOR.

AFFAIRES RELIGIEUSES D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE

On sait qu'un récent décret de la S. Congrégation de l'Index a prohibé la lecture des ouvrages suivants :

HENRI BERGSON : 1° *Essai sur les données immédiates de la conscience.*

2° *Matière et Mémoire, essai sur la relation du corps à l'esprit.*

3° *Evolution créatrice.*

L' « Index » frappe également les ouvrages suivants :

THÉODOR WACKER : *Le parti du Centre et l'autorité de l'Eglise.*

RAPHAEL URIBIÉ : *Le libéralisme politique n'est pas un péché.*

LUDWIG KONRAD : *Jean der Taufer.*

DAMIANO AVANCINI : *Le Modernisme*, roman.

C'est le cas de l'abbé Wacker qui nous occupe. Voici d'abord ce qu'en dit la *Vigie* du 11 juin :

L'abbé Wacker avait commencé par faire à l'Encyclique *Singulari quadam* l'opposition la plus directe qui fût, et l'on n'a pas oublié le discours dans lequel, il y a dix-huit mois, il s'écriait : « En vue d'exclure tout malentendu, on doit souligner que cette Encyclique ne compte pas parmi les décisions de l'Autorité suprême vis-à-vis desquelles il existe une obligation de croire. Pour nous, dans le grand duché de Bade, l'Encyclique ne change rien, ni quant au travail antérieur, ni quant aux conditions antérieures, ni quant aux tendances de nos organisations ouvrières ».

Une fois sur cette pente, M. Wacker devait aller très loin. Cette année même, à Essen, il prononça un grand discours sur le *Centre et l'Autorité ecclésiastique*, et c'est ce discours qui, introduit dans le pamphlet publié comme compte rendu de l'assemblée d'Essen, vient d'être frappé par Rome. Disons, en passant, que le pamphlet en question est intitulé : *Gegen die Quertreiber*, — *Contre les trouble-fête*. C'est ainsi que les gladbachistes appellent les catholiques intégraux. On dit là-bas « trouble-fête », comme on dit chez nous « bouledogues de l'orthodoxie », et c'est bien au fond la même chose ici et là. Que les uns fassent voler en éclats les vitres de la salle de concert où les violons de M. Bachem berçaient de rêveries trompeuses les catholiques d'Allemagne, que les autres aboient à l'approche de pèlerins suspects qui viennent dans le temple moins pour se frapper la poitrine que pour profaner le ciboire et substituer aux chandeliers d'or des chandeliers plus ou moins vert-de-grisés, tous sont réellement des trouble-fête, et un peu grâce à eux nous commençons d'entrevoir la fin du spectacle déshonorant que libéraux et modernisants se donnaient à eux-mêmes et qu'ils croyaient éternel !

Ce qu'il y avait dans le discours de M. l'abbé Wacker? C'est très simple. M. Wacker pose en principe que l'organisation politique des catholiques allemands est totalement indépendante de l'autorité du Pape et des évêques. Il proclame qu'il est impossible d'exercer les fonctions de représentant du peuple si l'on dépend tellement du Pape et de l'évêque qu'ils puissent nous donner et que nous devions accepter d'eux une direction quelconque pour l'exercice de ces fonctions (1). Il va jusqu'à dire que « même la plus subtile légitimation de cette théorie (à savoir que le Centre doit être soumis à l'autorité ecclésiastique) ne pourrait empêcher qu'il soit chimérique de vouloir la mettre en pratique » et alors s'il n'y a aucun but pratique à atteindre en propageant cette théorie, dont l'application, d'ailleurs, serait préjudiciable aux intérêts de l'Eglise elle-même, à quoi bon la défendre? N'est-ce pas un danger pour l'Eglise et son autorité que de lutter pour cette théorie envers et contre tous? Et il ajoute : « On ne peut désirer qu'une chose, c'est qu'une fois pour toutes la discussion sur ce sujet soit close ». C'est la négation pure et simple de cette dépendance religieuse et morale dans laquelle est naturellement tenue vis-à-vis de l'Eglise l'organisation politique du peuple catholique. « Plus on cherche à entraîner l'évêque ou même le Pape dans les questions en litige et les luttes de la vie publique, et plus on risque par là d'amener les pires difficultés et les plus graves embarras ». Bref, le Centre « parti non confessionnel, mais expressément politique », « ne peut ni ne doit être dépendant du Pape et de l'évêque ». Par là, comme l'ont fait remarquer les *Cahiers romains* dans une admirable étude critique que nous espérons reproduire prochainement, M. le curé Wacker « repousse implicitement que l'organisation politique des catholiques allemands doive exercer son action d'après les principes catholiques ». Du reste, l'indépendance absolue que M. Wacker réclame pour le Centre, il la réclame également pour la presse catholique.

Dans l'espoir de fortifier sa thèse, M. l'abbé Wacker n'hésite pas à

1. L'indépendance de la politique, *ut sic*, comme on dit dans l'Ecole, et celle des fonctions de représentant, *ut sic*, à l'égard de l'Eglise ne se contestent pas. Mais réclamer l'indépendance *totale*, soit en faveur d'une organisation comme le Centre, soit en faveur de chaque représentant, et ce, dans une discussion comme celle de M. Wacker, signifie leur affranchissement même dans les rapports de la politique avec les intérêts de la religion et de la morale. Là est l'erreur et la révolte.

laisser entendre, comme une menace, que si l'autorité ecclésiastique ne comprenait pas que son rôle est de s'abstenir, il ne serait pas impossible qu'on en vînt à prendre cette décision d'ignorer l'autorité ecclésiastique. La plupart même des hommes politiques catholiques rentreraient sous leurs tentes « afin d'éviter tout conflit entre leurs devoirs (de représentants du peuple) et les égards dus à l'autorité religieuse. Est-ce tout? Pas encore. M. l'abbé Wacker compte sur le bras séculier pour empêcher d'exercer le pouvoir enseignant et pastoral de l'Eglise : « Supposons, dit-il, que ceux qui ont à veiller sur le maintien et la stricte application de la Constitution laissent valoir (cette idée) qu'une partie des députés soit soumise, justement en cette qualité, à une autre autorité que celle de l'Etat. Eh bien! il n'est pas impossible de penser, que dis-je? il faudrait même s'attendre à ce que la loi électorale reçût un complément tel que personne ne pourrait être élu, ni prêtre, ni laïque, qui fût soumis, en tant que député, à l'autorité ecclésiastique ». Et le curé de Zaehringer ne trouve pas que cette mesure serait un acte de persécution!

Et voici maintenant une correspondance de Munich, adressée à l'A. I. R. qui la publie sous ce titre : *La casuistique bachemo-gladbachö-centriste.*

Munich, le 10 juin 1914.

La presse du Centre s'est empressée de représenter la mise à l'Index de la brochure contenant le fameux discours de l'abbé Wacker, émissaire gladbachiste contre les catholiques intégraux comme dépourvue de toute importance.

Quelqu'un est arrivé même à dire que, dès que de toute la brochure on n'a censuré que le discours de M. Wacker, les affirmations de ce discours identiques à celles des autres parties de la brochure ne sont pas touchées par la censure. Du reste, au dire de la « *Germania* », le Centre et M. Wacker, chef du Centre Badois, n'ont, directement, rien à voir avec cette affaire purement ecclésiastique, qui n'est qu'une affaire purement de doctrine *(sic)*.

C'est toujours le même jeu. Les actes de l'autorité ecclésiastique ne regardent pas le Centre qui est un parti purement politique.

Même il y a pis. Car autrefois on faisait la distinction entre le Centre comme parti et les membres ou députés du Centre comme personnes; ces derniers, oui, étaient obligés de conformer leur action avec les obligations de leur conscience catholique et, par là, de l'Eglise Maintenant quand il y aurait une occasion de faire l'application de cette distinction, on va jusqu'à dire que ni le Centre comme parti, ni la personne de M. Wacker parce que du Centre, n'ont rien à voir, directement, avec la censure de la Sacrée Congrégation de l'Index.

Peu de jours après la publication du décret de l'Index, le 8 juin, à Dortmund, a eu lieu la fête fédérale des associations catholiques de cette ville. Eh bien! à cette fête on a appelé, du fond du Grand-Duché de Bade, M. Wacker; et toute la fête n'était qu'une ovation en l'honneur du censuré de l'Index.

M. Lensing, le fameux président de l'Augustinus Verein, bien connu par ses discours antiintégraux, fit l'éloge de l'abbé. Et il eut l'aplomb de parler du dernier coup qui venait de frapper son héros. L'orateur en fit un parallèle avec les dernières attaques de la presse libérale et socialiste contre M. Wacker. Le discours de celui-ci frappé par le décret de l'Index fut appelé par M. Lensing un « discours inoubliable qui nous porta plus

d'une parole libératrice dans la question *des syndicats* » (sic). A noter que le discours de M. Wacker parlait du Centre et seulement en seconde ligne les syndicats...

Du reste M. Lensing daigna déclarer qu'il attendait de connaître les motifs de la mise à l'Index! et qu'il espère qu'il ne s'agit que d'une de ces équivoques « dont pendant ces dernières années nous en avons eu malheureusement plus qu'assez ». A Rome on le sait, les Monsignori ne savent pas l'allemand, surtout à l'Index (évidemment pas même les Consulteurs allemands!).

M. Lensing termina par un grand éloge de l'abbé Wacker, un des chefs les plus éminents et pleins de mérites du peuple catholique allemand.

« La mise à l'Index n'est pour lui qu'une sensation du jour, que nous surmonterons par notre fidélité vraiment catholique et par notre attachement inébranlable à nos anciens principes politiques dans le sens de notre champion Wacker ».

M. Wacker en répondant, dit que les ovations cordiales dont il était l'objet, lui étaient une consolation peut-être plus grande que les présents ne le croyaient.

C'est ainsi que l'assemblée de Dortmund a été l'apothéose du condamné de l'Index, exactement comme une fameuse réunion des publicistes catholiques de Hongrie fut l'apothéose de Mgr Prohaszka au lendemain de sa mise à l'Index.

Au sujet des syndicats chrétiens en Autriche, l'A. I. R. donnait le 8 juin cette autre correspondance : *Ce qu'on fait dire à Rome et ce qu'on fait faire à Vienne.*

Vienne, 6 juin 1914.

On a l'embarras du choix quand on veut choisir dans le tas les preuves de ce fait de plus en plus éclatant : on a menti au Pape quand on l'a assuré qu'en Autriche on ne pousse pas les catholiques sur la route de Munchen-Gladbach.

Voyons quelques cas irréfutables, quelques textes qui n'ont pas besoin de commentaires.

Le 22 mai dernier, en première page, sous le titre : « Paroles d'Evêque », « *Der christliche Gewerkschaftler* » (Le syndicaliste chrétien), organe des syndicats chrétiens d'Autriche, attribuait les paroles suivantes à Mgr Waitz, Auxiliaire de Brixen pour le Vorarlberg :

« Qu'est-ce qui exige de nous (ouvriers) de nous unir? L'ouvrier n'a » que la force de ses bras. Sur cette force-là, repose l'assurance de sa » vieillesse, son pain quotidien, le bien-être de sa famille, le secours en » cas de maladie. C'est pourquoi tous les bras des individus doivent s'unir, » chaque ouvrier doit s'organiser, puisqu'il est obligé de veiller sur ce » qui conduit à l'élévation de son état, à ce qui lui convient comme mem» bre de la société. *Il doit s'organiser sur la double base des unions catho» liques ouvrières et aussi des syndicats chrétiens. J'admets tous les deux » car tous les deux sont nécessaires pour le mouvement de la classe ou» vrière* ».

Evidemment j'ignore si ces paroles attribuées à Mgr Waitz ont été dites textuellement par lui. S'il les a dites, évidemment il n'en doit rendre compte qu'à son archevêque et au Pape. Mais dès qu'on les a publiées et on en a fait une arme pour le gladbachisme, personne ne peut nous empêcher de constater simplement et purement que ces paroles-là sont en pleine contradiction avec l'Encyclique « Singulari Quadam ».

En effet — il faut donc le répéter encore? — ce document pontifical ordonne d'appuyer les unions professionnelles catholiques, et *tolère* sous de *conditions strictes* et *sauf nouvel ordre*, les organisations syndicales chrétiennes *en Allemagne*, à cause de la *situation particulière* de ce pays-là, où, entre autres choses, la majorité de la population est protestante, ce qui ne se vérifie pas chez nous.

Pas possible de mettre en doute ce que je viens de rappeler. Le texte de la « Singulari Quadam » est connu et tous les... artifices que Pie X vient de stigmatiser dans son inoubliable discours du 27 mai, ne peuvent pas amoindrir cette sanction éclatante.

Eh bien! savez-vous comment le « *Christliche Gewerkschaftler* » commente ces paroles-là attribuées à Mgr Waitz?

« Ces paroles d'or de l'évêque sont un encouragement pour les ouvriers » chrétiens de l'Autriche pour continuer à travailler dans la voie par la- » quelle on est entré... » au rebours de celle du Pape!

Mieux encore. La fameuse « *Correspondance de Pius-Verein* », du Père Jésuite Kolb, parlant du terrible discours de Pie X que nous venons de rappeler, écrivait (28 mai) :

« Le Saint-Père n'a fait que répéter les bases (principes fondamentaux) » par rapport à la science ecclésiastique, à l'enseignement ecclésiastique, à » l'Eglise catholique et par rapport aux Unions et spécialement aux Unions » catholiques, bases qu'il a déjà précisées fondamentalement et pleinement » dans l'Encyclique « *Pascendi* » et dans ses principes directifs pour les » affaires allemandes. Que les Unions purement catholiques soient toujours » et beaucoup préférées par l'Eglise à des unions qu'on appelle mixtes » tolérées par l'Eglise; cela se comprend de soi-même. Il ne devrait pas » y avoir dans l'Eglise aucune direction qui ne pense pas de la sorte. *Les Unions* » *mixtes sont justement un complément toléré par l'Eglise et sous certaines* » *conditions considéré comme nécessaire* (!) *et comme digne d'être appuyé par* » *tous les moyens* (!) ».

Y compris le moyen de saboter le discours du Pape qui protestait contre le sabotage de l'Encyclique!

Donc c'est entendu : Pie X a raison... en principe; en pratique les syndicats chrétiens sont *nécessaires* et il faut les appuyer par *tous les moyens*. Et on les appuie par tous les moyens comme vous le voyez!

LES JÉSUITES ET LE CATHOLICISME « INTÉGRAL »

L'*Italie* a publié le 14 juin l'analyse suivante d'un article des *Stimmen aus Maria Laach*, *qui* fait pendant à celui des *Etudes*.

La modestie empêche seule le grand journal moderniste italien d'en conclure explicitement que son catholicisme est aussi intégral que le nôtre. Mais on verra, après lecture, que la chose va de soi, et l'on s'explique qu'il ne lâche plus les nouveaux amis qu'il se flatte d'avoir trouvés.

Les *Stimmen* accusent les journaux intégraux de se livrer continuelle- de publier dans leur dernier numéro une nouvelle étude sur le « catholicisme intégral ».

L'article est signé par toute la rédaction de la revue, ce qui lui donne un caractère tout spécial d'importance.

La Revue dit que dans toutes les instructions religieuses dans l'Eglise

catholique romaine on enseigne que la foi catholique est une œuvre surnaturelle, vivante, stable et complète en ce sens qu'elle doit embrasser tout ce que l'Eglise enseigne. Par conséquent dit-elle, tout catholique doit croire intégralement et dès qu'on est catholique, on a la foi intégrale telle qu'elle est enseignée par l'Eglise. Si l'on accusait un catholique de n'avoir pas la foi intégrale, si l'on mettait en doute sa foi et son attachement à l'Eglise, on porterait avant tout préjudice à son honnêteté.

« C'est donc bien regrettable, disent les *Stimmen*, et c'est en outre une erreur et un véritable danger de vouloir faire du catholicisme intégral une prérogative d'un certain parti. Un certain groupe international de publicistes a accaparé pour son propre compte cette dénomination, comme s'il possédait le monopole de l'intégralité de la foi et du dévouement au Pape. Ce groupe prétend avoir le droit de s'entremettre entre le Saint-Siège et la chrétienté catholique, il s'attribue les droits de juge en matière de foi comme s'il avait été constitué gardien suprême de la fidélité religieuse et comme si, entre lui et le Saint-Siège existait une solidarité telle que tous ceux qui ne seraient pas en connivence avec lui, agiraient contre les directions du Saint-Siège ».

Pour l'action catholique dans son expansion positive, l'*intégralisme* ne trouve pas un mot d'encouragement. Les journaux *intégraux* ne se préoccupent avant tout que de lancer des accusations destinées à faire planer le soupçon sur le peuple catholique et sur ses chefs comme s'ils étaient disposés à ne pas reconnaître les revendications d'autorité justes et nécessaires de l'Eglise dans les questions politiques et sociales; comme si l'unité entre le Pasteur et le troupeau avait été anéantie, comme si, les *intégraux* seuls exceptés, tous les autres étaient rebelles, livraient un combat acharné au Pape et à ses directions et préparaient un schisme nouveau. Même dans diverses provinces de la Compagnie de Jésus les *journaux intégraux* découvrent des membres qui n'observeraient plus les traditions séculaires de leur Ordre.

Les *Stimmen* accusent les journaux intégraux de se livrer continuellement à des attaques personnelles, vraies polémiques de la rue et de foire. On vilipende même les choses les plus sacrées et c'est un spectacle désolant de voir que le catholicisme intégral interprète en un sens mauvais et défavorable tout écrit qui n'a pas son approbation, parfois le défigurant ou en traduisant habilement les textes de façon à les faire passer comme anticatholiques.

Ce que souvent nous avons constaté ici, dans l'*Italie*, la revue des Jésuites allemands l'affirme avec autorité et en pleine connaissance de cause.

Cette presse qui se dit intégrale et papale, est selon le jugement des *Stimmen aus Maria Laach* une presse qui ne cesse de se déclarer fidèle au Pape, elle a recours à toutes les charlataneries possibles et imaginables, elle bat la grosse caisse avec une bénédiction apostolique reçue, on ne sait trop comment, et souvent se fait donner des approbations pseudonymes qui doivent lui servir comme estampille officielle de son zèle pour la gloire de Dieu et la défense de l'Eglise. A ce propos, les *Stimmen* citent l'incident des *Etudes*. Nous ne reviendrons pas là dessus. L'organe français des Pères de la Compagnie de Jésus a été vilipendé par les « intégralistes ».

La revue des Jésuites allemands fait très opportunément remarquer que dans les affaires de foi, il y a toujours deux extrêmes, les uns vont jusqu'à la négation, à la mécréance, les autres poussent les choses jusqu'à la superstition. Or, entre ces deux extrêmes, il y a la bonne voie du mi-

lieu et celle-là seule peut être la vraie intégrale. On dévie lorsqu'on veut ériger en dogme ce qui est une simple opinion d'Ecole et de théologiens.

« Les soi-disant intégralistes prétendent être les seuls catholiques conséquents et c'est en cela que consiste leur caractère spécial et aussi la justification de leur attachement tout spécial à l'Eglise.

Tous les catholiques sont intégralement attachés à l'Eglise, disent les *Stimmen aus Maria Laach* et il n'est permis à personne de s'attribuer un monopole d'intégralisme basé sur une autorité privée qui n'est point qualifiée pour décider de la rectitude des autres en matière de foi.

De quel droit, se demandent les *Stimmen*, de quel droit les écrivains prétendus intégraux osent-ils affirmer qu'eux seuls sont les interprètes du Pape et de ses actes et que leurs directions seules sont orthodoxes.

Ce *trust* international d'intégralisme opère si bien que l'unité entre catholiques est rompue, que toute activité est paralysée.

Ici, la revue des Jésuites allemands établit avec une précision théologique remarquable les droits et pouvoirs hiérarchiques dans l'Eglise enseignante et les Mormons de l'intégralisme prétendu papal reçoivent des leçons très positives et très logiques.

La presse, disent les *Stimmen*, est une force, un apparat dont on ne peut nier la puissance. Or, cette presse doit s'occuper de toutes les questions du jour, par conséquent aussi, des choses religieuses, car les affaires religieuses, dans la culture générale et dans les questions à l'ordre du jour, occupent grâce à Dieu une place assez importante encore, dans les questions de civilisation. Depuis longtemps les Papes ont signalé l'importance de la presse et aussi la nécessité de son existence.

La *presse intégrale* cependant empiète sur toutes les autorités ecclésiastiques, elle cherche à se glisser entre l'Autorité suprême et la chrétienté, supprimant ceux qui sont les intermédiaires hiérarchiques, les évêques, et supprimant en même temps la hiérarchie, l'union entre le Pape et les évêques pour se substituer comme intermédiaire autorisé à ce qui est établi par droit divin.

Il y a, disent les *Stimmen aus Maria Laach*, entre les journaux *intégralistes*, un service d'informations qui est une agence ayant recours à des méthodes fort peu recommandables pour semer la discorde dans le camp catholique.

Les documents pontificaux sont tronqués et accommodés aux besoins de la cause des prétendus serviteurs intégraux du Pape et, grâce à tous ces agissements, on rend à l'Eglise catholique les plus mauvais services.

Résumant les accusations contre les *intégralistes*, la revue des Jésuites d'Allemagne établit que l'on doit se défier de ces *zelanti*, 1° parce qu'ils empêchent toute action catholique sincère et pratique en mettant en suspicion les meilleures catholiques; 2° parce que par leurs exagérations en matière de dévouement à l'égard du Pape ils le rendent odieux et renversent toutes les règles de la hiérarchie catholique; 3° parce que dénonçant sans cesse les catholiques, ils mettent en dérision l'Eglise même qui grâce à eux peut être accusée par les mécréants de n'avoir plus ni foi ni unité.

Et les *Stimmen aus Maria Laach* concluent par cette réflexion fort juste :

« C'est bien triste de devoir constater que précisément ceux qui se » disent les seuls appelés à défendre l'Eglise, sont ceux qui précisément » lui infligent les plus cruelles blessures ».

Nos articles précédents nous dispensent de commenter celui-ci. Nous nous bornons à l'enregistrer comme document.

LETTRE OUVERTE AU R. P. KOLB, S. J.

Mon Révérend Père,

On me communique votre récente brochure : « *Réponse ouverte à des attaques publiques* », où je lis à la page 12 :

« *En* France, *celui qui joue maintenant un rôle dirigeant parmi les « intégraux » est un homme qui, en son temps, dut être congédié de la Compagnie de Jésus à cause de sa révolte contre le Pape; après le renvoi, il écrivit un livre qui dut être mis à l'Index à cause de l'insubordination et de l'irrespect qui y étaient exprimés à l'égard du Pape; et maintenant, il est le chef de ceux qui accusent la Compagnie de Jésus de manquer de sentiment papal.* »

M'étant gardé, comme je le devais, de vous reprocher, à vous et à d'autres, de saboter les directions pontificales en pleine connaissance de cause, je ne puis croire davantage que vous sabotiez consciemment la réputation d'un prêtre dans vos écrits publics, ce prêtre vous fût-il, par ses opinions ou son action, le plus antipathique du monde.

Mais vous me permettrez de m'étonner, vous comprendrez même que je m'indigne de vous voir lancer si légèrement, en public, de pareilles calomnies; et j'attends de vous la réparation que votre conscience doit vous commander impérieusement. Je vous préviens même que je suis résolu à l'obtenir.

Ce que vous avez écrit là, peut-être l'avez-vous entendu dire ou lu dans quelque journal. Est-ce une raison suffisante pour vous, prêtre, religieux, de l'imprimer en l'affirmant comme vrai?

Nous n'avons pas seulement sur vous et sur quelques-uns de vos amis, mon Révérend Père, l'avantage de ne discuter que les doctrines ou les faits publics, sans diffamer les personnes. Nous avons encore celui de mener cette discussion pièces en mains et de ne nous fier qu'au document. C'est même cette méthode qui les gêne; elle les réduit à ne répondre qu'en faisant le silence sur l'objet précis de nos critiques, pour se répandre en récriminations vagues, en appels bruyants à la pitié publique ou à l'indignation des honnêtes gens; les gens honnêtes écoutent, comparent et apprécient.

Si cette méthode était la vôtre, vous n'auriez pas fait l'action que vous venez de commettre.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas renseigné avant cet acte qui vous laissera un remords, même après avoir essayé de le réparer par un désaveu pénible, comme je veux espérer que vous saurez le faire?

Vous êtes Jésuite : il vous aurait été bien facile de connaître la vérité en prenant des informations auprès de vos premiers supérieurs. Vous êtes publiciste, et, par conséquent, vous suivez, je suppose, les revues qui traitent des matières qui intéressent vos travaux. Si vous faites cet honneur à la mienne, vous y aurez vu plusieurs fois reproduite l'attestation suivante, signée du Provincial qui régla ma sécularisation :

« Je soussigné, certifie que M. l'abbé Emmanuel Barbier N'est » sorti de la Compagnie de Jésus QUE *sur sa demande et ses instan-» ces et que les Supérieurs n'avaient aucun motif de désirer cette sépa-» ration* ».

Vous y aurez vu aussi la lettre du Provincial actuel qui accompagnait l'envoi de cette pièce.

Et si mon œuvre vous est si inconnue que tout cela soit nouveau pour vous, vous n'êtes donc également informé de mon rôle que de troisième ou quatrième main? Cela m'explique l'importance excessive qu'il prend sous votre plume.

Mais vous ne vous bornez pas à me faire passer pour un religieux chassé de son Ordre. Plus instruit que tous les autres, vous donnez la raison encore inédite de cette expulsion, une raison qui constitue une nouvelle calomnie, non moins grave que la première : ma révolte contre le Pape.

C'est trop jouer de malheur, mon Révérend Père, et trop jouer d'audace. C'est trop avouer que vous parlez sans rien savoir et pousser trop loin l'inconscience en matière si grave.

Il est exact — mais vous l'ignorez nécessairement, — qu'à la veille de ma sécularisation, j'ai fait aux étudiants de l'Université catholique d'Angers, dont j'étais alors aumônier, une conférence sur la politique de ralliement, qui souleva de l'émotion parmi les dirigeants de la Jeunesse Catholique. Je me hâte d'ajouter qu'à cette époque, le sujet m'était imparfaitement connu, quoique j'en possédasse bien les grandes lignes. Cet aveu vous expliquera ce qui suit.

A cause de l'émotion soulevée, cette conférence polycopiée fut soumise par moi au jugement du T. R. P. Général. Or, en son nom, le R. P. Fine, Assistant de France, dont le témoignage ne peut pas être suspect aux ralliés ou aux catholiques sociaux, me répondit le 20 octobre 1904 : « Votre conférence est *irréprochable dans toutes ses parties* » (1).

Voilà comment ma révolte contre le Pape aurait obligé mes Supérieurs à me congédier.

Ah! que d'autres, même demeurés religieux, sans se révolter contre le Saint-Père, trahissent en fait ses intentions et mériteraient, eux, quelque rigueur!

Est-ce à dire que, comme vous l'écrivez, j'accuse « la Compagnie » de manquer de sentiment papal? Je suis obligé de constater une fois de plus, mon Révérend Père, que vous êtes du nombre de ceux qui *font* la vérité. Mais la vérité ne se laisse pas faire, elle est ce qu'elle est. La Compagnie, je l'ai toujours laissée en dehors des discussions, avec le respect que lui doit tout bon « intégral », et sans rien oublier personnellement de la profonde reconnaissance que j'ai toujours professée envers elle. Ce n'est même pas sans un regret très senti que j'ai critiqué les écrits de quelques-uns de ses membres qui

1. S'il vous plaît de faire constater par quelqu'un de vos amis l'original de cette pièce et celui des autres mentionnées plus haut, je les lui mettrai volontiers sous les yeux.

ne sont pas « la Compagnie ». S'il m'est arrivé dans ce numéro de dire pour la première fois « les Jésuites » en signalant ces tendances, c'est qu'elles apparaissent de plus en plus généralisées dans leurs principales revues; ce n'est plus seulement le P. X., ou le P. Z., et pourtant, grâce à Dieu, ce n'est pas « la Compagnie ». Jamais je ne lui ferai cette injure.

Dieu vous donne, mon Révérend Père, le courage de réparer spontanément la vôtre!

Votre respectueux serviteur en Jésus-Christ.

Emm. BARBIER

LE CENTENAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS RESTAURÉE

Les *Acta Sanctae Sedis* ont publié le 12 juin une lettre de S. S. Pie X au Général de la Compagnie au sujet de ce centenaire. Nous en empruntons la traduction à *l'Italie*, qui l'a donnée dès le 16. Le chapeau qu'elle y met est sobre et ne dit même rien de la seconde partie de ce document. Nos lecteurs se souviennent que les journaux modernisants l'exploitaient avant la lettre, annonçant qu'il en sortirait une grande confusion pour les « intégraux ». Aujourd'hui leur enthousiasme se tempère.

« Pie X, après avoir accordé des faveurs spirituelles à la Compagnie de Jésus, à l'occasion du premier centenaire de sa reconstitution, vient d'adresser au R. P. François-Xavier Wernz, général des Jésuites, une lettre très élogieuse dans laquelle il reconnaît les grands mérites de la Compagnie et exhorte ses membres à continuer leur œuvre et à la développer selon l'esprit de saint Ignace.

» Cette lettre est d'autant plus importante que dans ces derniers temps les Jésuites ont été attaqués non point par leurs adversaires naturels, mais par certains catholiques outrés qui ne trouvent rien de parfait en dehors d'eux-mêmes. Vu l'importance du document, nous en donnons une traduction fidèle et intégrale. »

C'est d'un cœur très sincère que la *Critique du libéralisme* se réjouit des éloges décernés par le Pape à l'illustre Compagnie, dont rien ne peut faire oublier les grands services (1).

Très cher Fils, salut et bénédiction apostolique (2).

Notre amour paternel s'étend à tous les fils de l'Eglise; toutefois les Ordres et Congrégations de Religieux constituant la partie la plus choisie du troupeau du Seigneur, il est bien juste que Nous ayons pour eux une affection spéciale, prenant part à leurs joies comme à leurs tristesses. Vous comprendrez donc aisément que Nous avons été très heureux d'agréer

1. Nous soulignons dans le texte latin les mots que ne rend pas la traduction, et, dans celle-ci, ceux qui n'ont pas de correspondant au latin.

2. Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem. — Omnes quidem filios Ecclesiae paterno Nos amore complectimur : sed Ordines et Sodalitates Religiosorum, cum pars lectissima sint Dominici gregis, studio, ut aequum est, prosequimur adeo singulari, ut quaecumque iis vel laeta evenerint vel tristia, communia Nobis habeamus. Quapropter perjucundus, ut ipse per

l'hommage que vous Nous avez fait du « Liber saecularis historiae Societatis Jesu ab anno MDCCCXIV ad annum MCMXIV » en même temps que la lettre inspirée par une profonde dévotion, dans laquelle vous Nous déclarez que les membres de la Compagnie de Jésus s'apprêtent à célébrer solennellement le premier centenaire de sa reconstitution. Le Siège Apos-

---

te existimare potes, is nuper Nobis accidit — quem officiose exhibueras — « Liber saecularis historiae Societatis Jesu, ab anno MDCCCXIV ad annum MCMXIV » itemque adjunctae litterae, actuosam spirantes pietatem, quibus universos e Societate Jesu admonueras, ut ad celebranda proxime saecularia solemnia ob memoriam restitutae Societatis *recte sancteque* se accingerent. Profecto non huic Apostolicae Sedi licet, quae Societatem Jesu probe norit experiendo strenuam manum paratamque semper ad praelianda praelia Domini, hoc faustum vobis tempus, tamquam alienum sibi, transmittere; quin libentissime Nos oblata occasione utimur, ut Nostrae benevolentiae caritatem declaremus erga vestrum Ordinem, qui nimirum pro suis in Ecclesiam praeclaris promeritis maximi debet a *bonis* omnibus fieri. Ac primum gratulari isti Societati ex animo libet, quae hoc centum annorum spatio tam bene se gesserit in Dei gloria et animarum salute promovenda, idque ratione tam multiplici, in sacris missionibus elaborando, juventutem instituendo, de philosophia, de theologia secundum Aquinatis doctrinas praecipiendo, quotidianis sacerdotii muneribus maximeque *Spiritualibus Exercitiis* operam dando, bene, docte nervoseque scripta vulgando. Sed *praecipuum in modum* gratulamur, quod tantas indignitates contumeliasque pertulerit *atque adhuc perferat* improborum. Neque enim aliud est causae cur ab his adeo petatur hostiliter, nisi quia in exemplum dedita addictaque est Apostolicae Sedi, quod quidem nemo catholicus negaverit in maximis ejus laudibus esse ponendum. Ceterum scimus, non posse mundum cum iis qui pie sequuntur Jesum, servare pacem, cum ipse Christus suos praemonuerit : *Beati eritis, cum vos oderint homines, et cum separaverint vos, et exprobraverint, et ejecerint nomen vestrum tamquam malum propter Filium hominis.* (Luc, VI, 22).

Jamvero Societas Jesu, cum feliciter decessoris Nostri illustris Pii VII auctoritate revixerit, cum, omnium deinceps Pontificum gratia florens, mirifice ad hunc diem creverit, optandum est, ut magis et magis invalescat, et apud gentes omnino omnes liberam inveniat et vivendi et agendi potestatem. Id quod certe bono publico fiat : nam qui Ecclesiae administri sint Apostolicae Sedis studiosiores, eos quis ignorat diligentiores alacrioresque ad provehendam humanitatem veraque populorum commoda solere exsistere? Nos igitur, ut vestra semper opera eas, *quas debet*, utilitates pariat, vos, quotquot Ignatii Patris estis alumni, *impense*, ut filios carissimos, *hortamur*, ne illud *praesertim* detis umquam oblivioni, quod ipse in parte X Constitutionum sapientissime praecipit : « ut omnes qui se Societati addixerunt, in virtutum solidarum ac perfectarum et spiritualium rerum studium » incumbant; ac in hujusmodi majus momentum, quam in doctrina vel » aliis donis naturalibus et humanis constitutum esse ducant. Illa enim » interiora sunt, ex quibus efficaciam ad exteriora permanare ad finem » nobis propositum oportet ». Quare sibi quisque vestrum caveat diligenter, ut, dum se omnibus omnia fieri studet ut omnes faciat salvos, ne quid ipse e pestifera mundi contagione contrahat, ejus *aliqua ex parte* aut cupiditatibus indulgendo aut erroribus parcendo; foret hoc enim demum sequi *sapientiam carnis*, unde magnum fidei sanctorumque morum detrimentum caperet christiana plebs; brevi, Nos illa ipsa tria volumus religiose vitent, quae tu in ea, quam supra memoravimus, epistola ad Patres et Fratres Societatis, omnibus edixisti religiose vitanda : spiritum mundi, animi levitatem, studium temerariae novitatis. Ita enimvero, nec alio pacto, fiet, ut semper omnium vestrum *una sit fidès mentium et pietas actionum.* Quod equidem optantes vobis et precantes, auspicem divinorum munerum *ac testem singularis benevolentiae Nostrae,* apostolicam benedictionem tibi, dilecte Fili, et Societati Jesu universae amantissime impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum, die X mensis maii MCMXIV, Pontificatus Nostri anno undecimo.

PIUS PP. X.

tolique ne peut rester étranger à cet événement si heureux, d'autant plus qu'il sait avec quelle ardeur vous combattez les combats du Seigneur; aussi Nous profitons volontiers de cette occasion pour vous donner une preuve de Notre affection bienveillante envers votre Ordre qui, en raison de ses mérites éclatants envers l'Eglise doit être hautement estimé par tous les gens de bien. Il Nous plaît avant tout de féliciter cette société de tout le bien qu'elle a opéré durant ce siècle qui vient de s'écouler pour l'avancement de la gloire de Dieu et du salut des âmes et cela par tant de manières; travaillant dans les missions, s'employant à l'éducation de la jeunesse, dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie selon les doctrines de saint Thomas d'Aquin, dans les œuvres sacerdotales quotidiennes et spécialement par les « Exercices spirituels » et aussi en publiant des écrits excellents et vigoureux d'une solide érudition. Nous vous félicitons encore d'avoir été exposés aux attaques et aux injures si nombreuses que n'ont cessé de vous prodiguer les méchants. Ces hostilités, vous vous les attirez précisément parce que vous ne cessez aussi de donner l'exemple du plus profond attachement au Siège Apostolique, ce qui pour tout bon catholique constitue en votre faveur le plus bel éloge. Nous savons d'autre part que le monde ne peut être en paix avec ceux qui suivent dévotement le Christ, car lui-même nous a dit : « Vous serez heu-
» reux lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous repousseront et
» lorsqu'il rejetteront votre nom comme un mal, à cause du Fils de l'Homme ». (S. Luc, VI, 22).

La Compagnie de Jésus rappelée à une vie nouvelle par l'autorité de Notre prédécesseur de bonne mémoire, Pie VII, n'a cessé de progresser admirablement jusqu'à ce jour, grâce à la protection de tous les Souverains Pontifes qui lui ont succédé; on ne peut que lui souhaiter qu'elle progresse de plus en plus et que chez toutes les nations elle obtienne la liberté de vivre et de travailler. Ce sera certainement un bienfait pour la chose publique, car ceux qui dans l'Eglise se professent les plus dévoués envers le Siège Apostolique ne sont-ils pas aussi ceux qui travaillent le plus sûrement à la civilisation et au bien véritable des peuples? Nous donc, afin que votre œuvre donne tous les fruits utiles, Nous vous exhortons, vous tous les disciples de saint Ignace votre Père et aussi parce que vous êtes Nos fils bien-aimés, à ne jamais oublier ce que lui-même, très sagement, a prescrit dans la Xe partie de ses Constitutions : « que tous
» ceux qui se donnent à la Compagnie s'attachent à la pratique des ver-
» tus solides et parfaites et aux soins des choses spirituelles et estiment
» qu'en cela il y a plus de valeur que dans la doctrine ou dans les au-
» tres dons naturels et humains, car ces biens-là sont intérieurs et c'est
» de là que les œuvres extérieures doivent tirer leur efficacité selon la
» fin que nous nous sommes proposée dans notre Institut ». C'est pourquoi que chacun d'entre vous prenne grand soin qu'en cherchant à se faire tout à tous pour opérer le salut de tous, il ne se laisse pas contaminer par la maladie du monde, soit en se montrant *trop* facile à trouver des excuses à ses cupidités, soit encore en se montrant indulgent envers ses erreurs; dans ce cas, en effet, il suivrait « la prudence de la chair », au grand détriment de la foi et des bonnes mœurs du peuple chrétien; en un mot, Nous voulons que l'on évite les trois points que vous signalez *si bien* dans votre lettre adressée aux Pères et aux Frères de la Compagnie *et que vous leur recommandez parfaitement;* que tous doivent s'opposer : à l'esprit du monde, à la légèreté d'esprit et à l'affection aux nouveautés téméraires. C'est ainsi seulement que chez vous on obtiendra que parmi tout il y ait une « même foi des esprits et une commune piété dans les œuvres ». En

vous souhaitant cela et en vous le recommandant, comme gage des faveurs divines Nous vous accordons, à vous très cher Fils et à tous les membres de la Compagnie de Jésus, de tout cœur, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10e du mois de mai MCMXIV, en l'année onzième de Notre Pontificat.

PIUS, PP. X.

LE BON M. RIBOT ET LES VILAINS « INTÉGRAUX »

A l'heure d'une crise politique et sociale si grave, il était permis de souhaiter le maintien du ministère Ribot. Est-ce une raison pour des organes catholiques, pour une *Semaine religieuse!* de nous présenter ce grand artisan des lois laïques, ce ministre demeuré leur protagoniste, comme un « défenseur *des libertés de l'Eglise* »? Ce mot n'a donc plus de sens, même dans certains milieux ecclésiastiques? — Et c'est nous qui sommes les « *dissolvants* »!

Les vrais dissolvants, ce sont ceux qui, sous prétexte de ne pas réclamer l'impossible, mais sans avoir rien fait pour susciter une action vraiment catholique, s'efforcent de nous persuader que nous devons nous estimer heureux d'avoir la république des Ribot, des Doumer et des Méline; qui dissimulent la responsabilité, les actes de ces hommes politiques; qui ne voient dans leurs déclarations de laïcité qu'une formule vague, sans portée efficace; dans le choix de M. Dessoye, l'auteur des projets que l'on sait, comme ministre de l'instruction publique, qu'une concession excusable ou peu s'en faut, etc...

La *Semaine religieuse de Nice* (19 juin) ne se contente pas de regretter comme nombre de catholiques la chute de ce ministère. Il lui faut des responsables. Ils sont faciles à trouver, dût-on les tirer par les cheveux.

Sous ce titre : *Le triomphe de la politique du pire* », après avoir cité l'oraison funèbre décernée à M. Ribot par la *Libre Parole*, elle dit :

Déjà le programme du nouveau ministère Viviani lu hier au Parlement, au lieu des appels à l'apaisement, au gouvernement du pays par tous les Français, au lieu des engagements de maintenir la liberté de l'enseignement contre le monopole même déguisé, contient une nouvelle déclaration de guerre au cléricalisme de nouveau désigné comme l'ennemi, telle que nous n'en avions plus entendu depuis la chute de Combes, et près de laquelle pâlit *la petite phrase fugitive et vague arrachée* à M. Ribot en faveur de la défense de l'école laïque.

Il est incontestable qu'en face de telles menaces, c'était pour les catholiques *un événement inespéré* que le retour au pouvoir de l'homme d'Etat qui plus d'une fois, en ces dernières années, défendit avec éclat et vaillance *les libertés de l'Eglise*, vota contre l'expulsion des congrégations enseignantes, contre la loi de séparation, et opposa au gouvernement qui voulait en faire remonter toute la responsabilité au Saint-Siège, le mot désormais célèbre : « C'est un mensonge historique ».

Si l'échec du ministère Ribot a pour la France et l'Eglise, les conséquences à redouter, les sectaires triomphants ne seront pas les seuls responsables; les partisans de la politique du pire le seront après eux, mais avec eux.

C'est évident. — L'union de la droite, de l'action libérale et des modérés contre les unifiés et leurs alliés pour soutenir le ministère Ribot, n'a échoué qu'à 44 voix — 23 voix de plus auraient assuré sa victoire. Or, sans parler des traîtres qui en diverses régions, aux Sables-d'Olonne par exemple, ont mené campagne contre le candidat catholique et l'ont fait échouer au profit de l'unifié, les politiciens du pire, par leurs votes ou leurs abstentions, ont certainement privé les modérés de plus de 23 voix. Une statistique publiée par la *Libre Parole* établit que plus de 50 candidats modérés leur doivent leur échec. Ils sont donc responsables du triomphe du bloc sectaire et de la défaite que vient de subir la droite unie aux libéraux et aux modérés (1).

Sans doute le ministère Ribot, par sa composition et son programme, justifiait de notre part plus d'une critique, mais si nous devons lui reprocher son adhésion, *quoique très brève et très vague*, à la défense de l'école laïque, et la présence au ministère de l'instruction publique de M. Dessoye, ce n'était pas une raison de lui préférer Combes ou son précurseur.

Ces compromissions au reste de M. Ribot n'ont-elles pas, elles-mêmes, nous ne dirons pas pour justification mais pour excuse, la situation où l'avait mis cette politique du pire. Un gouvernement modéré n'est possible qu'avec une majorité modérée; si elle n'existe pas, ceux qui, par leurs votes ou leurs abstentions, l'ont empêché de se recruter, ne sont-ils pas les premiers coupables des compromissions par lesquelles un ministère aux abois s'efforce, bien vainement d'ailleurs, de la compléter, en ralliant quelques voix parmi ses adversaires? Ces compromissions qui répugnent *à ses convictions et à son passé*, croit-on que M. Ribot les eût faites s'il avait senti derrière lui 50 modérés de plus et 50 unifiés de moins? Il a cru, négligeant tout le reste, devoir ces sacrifices à la question nationale où l'existence même de la France pouvait être en jeu. — Voilà ce qui, sans la justifier, explique sa conduite et l'excuse peut-être, en accusant les partisans de la politique du pire.

Amen.

LE DRAPEAU DU PAPE

Même après la remarquable et très complète plaidoirie que nous avons reproduite l'an dernier pour la défense de Mgr Humbrecht et des catholiques poitevins, on ne lira pas sans intérêt celle, à la fois spirituelle et serrée que notre collaborateur et ami, M. P. Tailliez, vient de présenter pour son compte devant le tribunal du Mans.

Je vous demande, monsieur le juge de paix, la permission de produire librement devant vous l'explication de ma conduite.

Le fait qui m'est imputé par l'assignation qui m'amène devant vous est matériellement exact. Cinq drapeaux aux couleurs pontificales, blanche et jaune, ont été exposés au-dessus d'un mur en bordure de la voie publique,

1. Simple calomnie, ou, comme dirait le directeur de l'*Eclair :* fantillage bsurde.

rue de la Mariette, à l'angle de la rue Bollée, n° 52, mon domicile, pendant tout le cours de la journée du dimanche 24 mai 1914.

L'assignation me reproche d'avoir, ce faisant, contrevenu à l'arrêté préfectoral du 5 février dernier. Je n'ignorais pas les termes de cet arrêté. Je l'avais fidèlement cité et librement commenté dans le journal dont j'ai l'honneur d'être le rédacteur en chef, le *Nouvelliste de la Sarthe*. Et je vous prie de me laisser citer ce commentaire, publié le 16 mars dernier, au lendemain du jour où M. Montigny venait d'échanger ses fonctions de préfet de la Sarthe contre celles de directeur du personnel au ministère des finances. J'écrivais donc :

« Pour prendre congé des catholiques du Mans, qui pourtant ne lui firent point la vie dure, M. Montigny leur laisse un arrêté sur « l'exposition et le port des drapeaux », arrêté dont le but véritable, encore qu'indirect et invisible à la première lecture, est d'empêcher le pavoisement des maisons aux couleurs du Saint-Siège.

» L'arrêté dit, en effet, qu'on ne peut ni porter ni exposer de drapeaux nulle part (voie publique, édifices, emplacements et locaux ouverts au public), sauf quand il s'agit de « drapeaux aux couleurs françaises et étrangères », ou d' « enseignes » de « sociétés régulièrement constituées ». Mais, depuis certain arrêt de la Cour de cassation que M. Baudouin n'obtint qu'en fraude de tous les principes juridiques et au mépris du droit des gens, la jurisprudence prétend exclure de la catégorie des « drapeaux aux couleurs étrangères » le drapeau pontifical, parce que le Pape, aux yeux de la République française, n'est pas un « souverain ».

» La rédaction au bas de laquelle M. Montigny vient de mettre sa signature n'est d'ailleurs pas nouvelle, et elle a servi dans nombre de départements, depuis vingt ans déjà, puisqu'elle remonte à 1894, époque où elle fut adoptée, sous le ministère Casimir-Périer, pour permettre aux préfets d'interdire les drapeaux rouges dans les manifestations anarchistes, qui étaient alors à la mode.

» C'est même sur un arrêté préfectoral de ce genre, pris à cette époque en notre département, que s'appuyèrent depuis lors les parquets de la Sarthe, pour poursuivre, en diverses occasions, des catholiques qui avaient pavoisé leurs demeures aux couleurs pontificales. Mais dans chacune de ces instances, Me Georges Pavie, de si regrettée mémoire, n'eut guère de peine à ruiner les tentatives des parquets, rien qu'en alléguant aux juges ce point de fait que l'arrêté préfectoral, bien que délibéré et signé, n'en était pas moins inopérant, parce qu'il n'avait pas été « publié ».

» Ce défaut de publication, et donc de publicité, M. Montigny a voulu le réparer avant de quitter la Sarthe. Et nous ne saurions trop admirer cette manifestation suprême de la sollicitude préfectorale à l'endroit des catholiques ».

Le successeur de M. Montigny à la préfecture de la Sarthe, M. Bordes, a donc les coudées plus franches aujourd'hui pour réprimer toute exhibition du drapeau pontifical. Il n'en reste pas moins étrange que, pour atteindre ce pavillon, à l'égard duquel on ne se défend pas d'une certaine crainte révérentielle, on s'abaisse à prendre un détour aussi dénué de fierté, que d'invoquer un texte qui fut initialement suggéré à tous les préfets d'il y a vingt ans pour atteindre le drapeau rouge, qu'on n'osait d'ailleurs pas désigner lui-même par son nom.

Encore si l'arrêté préfectoral qu'on m'oppose ainsi avait été uniformément appliqué dans toute la Sarthe ! Mais il se trouve qu'à Saint-Calais, la gendarmerie, d'ordre du sous-préfet, a dressé procès-verbal, à cette même date du 24 mai 1914, pour l'exhibition de drapeaux aux couleurs blan-

che et bleue, adoptées par les manifestants pour honorer Jeanne d'Arc, et couramment considérées comme voulant signifier la virginité! Une pareille variété dans l'interprétation de l'arrêté préfectoral est d'autant plus déconcertante qu'au Mans, la *Ligue de défense commerciale* avait fait à la préfecture une démarche d'où elle avait rapporté l'avis que voici :

« La commission de la Ligue de défense commerciale et industrielle sarthoise, consultée par un grand nombre de ligueurs, au sujet du pavoisement en l'honneur de Jeanne d'Arc, fait savoir à tous ses adhérents, après avoir pris l'avis de la préfecture, que les bannières et insignes de Jeanne d'Arc seront, comme les années précédentes, tolérés pour la fête du 24 mai concurremment au drapeau national ».

Ainsi, les « insignes de Jeanne d'Arc » étaient « tolérés » au Mans, et ils allaient être poursuivis à Saint-Calais! Pour ma part, je m'indigne de cette « tolérance », et je ne parviens pas à comprendre comment on a cru devoir aller la solliciter. Mais l'incohérence qui a caractérisé l'application de l'arrêté préfectoral suffit, à mes yeux, à justifier la tranquille indifférence avec laquelle j'ai pris le parti de n'en point tenir compte. D'autant que je n'étais pas seul à pavoiser ma demeure aux couleurs pontificales. Une courte enquête faite dans la ville a permis de constater non seulement deux draperies jaunes et blanches, mais dix drapeaux aux mêmes couleurs exhibés à l'intérieur des cours d'hôtel, sept autres arborés aux fenêtres, et enfin onze petits drapeaux pareillement arborés à l'extérieur.

Je n'ignore pas que les instructions de la police distinguaient entre ce pavoisement dans l'enceinte des immeubles et l'exhibition aux fenêtres de la rue. Mais j'ai peine à comprendre qu'une souveraineté affirmée à la vue du public cesse d'être une souveraineté si elle est affirmée seulement quelques mètres plus loin à l'intérieur des immeubles.

Car enfin, c'est bien l'affirmation d'une souveraineté qui est considérée comme répréhensible dans mon cas. Le 5 mai 1911, la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé, en effet, que le drapeau pontifical aux couleurs blanche et jaune n'est plus un « drapeau aux couleurs nationales étrangères », parce que la souveraineté dont il était autrefois le symbole aurait cessé d'exister, du fait de l'annexion des Etats pontificaux au royaume d'Italie. C'est même en vertu de cet arrêt de la Cour que dix-huit jugements de relaxe rendus par le tribunal de simple police du Mans furent annulés dans un cas tout semblable.

Seulement, cet arrêt de la Cour suprême n'est point parvenu à créer une jurisprudence définitive. Il y a quelques jours, le juge de paix du troisième canton de Carcassonne relaxait six inculpés coupables d'une contravention identique à la mienne, et cet honorable magistrat spécifiait dans sa sentence qu'il tient bel et bien le Pape pour un souverain.

C'est donc bien cette question de la souveraineté pontificale qui se pose en cette affaire, et c'est elle qui lui donne son intérêt et, je puis bien le dire, sa grandeur. Je tiens à l'examiner devant vous aussi brièvement que possible.

Et d'abord, j'ose dire que l'assignation qui m'amène ici reconnaît, inconsciemment peut-être, mais positivement, cette souveraineté. Elle énonce, en effet, que j'ai arboré « cinq drapeaux aux couleurs pontificales (blanche et jaune) ». Or, de deux choses l'une, ou la souveraineté pontificale n'existe pas, et alors comment M. le commissaire de police a-t-il pu lui attribuer un « drapeau » et des « couleurs »? ou elle existe, et alors l'arrêt de la Cour de cassation énonce une contre-vérité en la niant.

Qu'est-ce, en définitive, qu'un drapeau? Ce n'est pas seulement une étoffe

de telle ou telle couleur attachée perpendiculairement à une hampe; car alors vous devriez poursuivre l'honorable négociant de la rue des Minimes qui exhibe quotidiennement une étoffe ainsi attachée; vous le laissez faire, et vous avez grandement raison. Mais si je suis poursuivi, moi, c'est parce que vous avez vu, dans les étoffes que j'exhibais, un symbole, un signe, et non plus un signe individuel, un symbole de réclame commerciale, par exemple, mais bien le signe et le symbole d'une souveraineté. Et donc, la poursuite dont je suis l'objet constitue, surtout dans les termes où est libellée l'assignation, la reconnaissance, implicite mais très réelle, de l'existence de cette souveraineté.

C'est qu'en effet, cette souveraineté du Pape est incontestable. Souveraineté double, spirituelle et temporelle. Par mon baptême, je suis sujet de la première, de la souveraineté spirituelle, au même titre que tous les catholiques. Vouloir m'interdire d'arborer les couleurs de mon souverain spirituel, c'est attenter, ni plus ni moins, à ma conscience. En m'inclinant devant l'autorité spirituelle du Chef de l'Eglise, j'énonce une opinion religieuse. Or, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui doit être affichée dans toutes les écoles, proclame que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses ». Elle ajoute, d'ailleurs, que lorsqu'un citoyen est ainsi contrarié, « l'insurrection » devient pour lui « le plus saint des droits et le plus sacré des devoirs ». Ma révolte, à moi, est bien anodine et peu subversive, mais enfin elle a pour elle le suffrage des « grands ancêtres ».

Que si, du reste, ce document historique, qui avait la prétention de légiférer, non seulement pour la France, mais pour l'humanité entière, vous paraît d'une actualité médiocre, je rappellerai que, voici quelques mois, dans la Sarthe, M. Caillaux déclarait que le vrai républicain se reconnaît au respect de « la liberté de conscience la plus absolue ». Et j'en suis fâché pour le républicanisme de M. Montigny, l'auteur de l'arrêté, pour celui de M. Bordes, son successeur, enfin pour celui de M. le commissaire de police, qui, j'en conviens sans difficulté, a mis toute la courtoisie possible en son attentat.

J'ai dit que la souveraineté du Pape est double, étant temporelle en même temps que spirituelle. De sa souveraineté temporelle, je ne suis pas le sujet, mais je ne l'affirme pas moins que la première. Elle éclate, en effet, aux yeux du monde entier, n'en déplaise à la Cour de cassation et à M. le procureur général Baudouin. Elle est attestée par l'histoire, par les interventions séculaires de la France elle-même, qui s'en fit tour à tour la fondatrice, la protectrice et la restauratrice; elle est proclamée par le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, et d'où la France s'est bannie par une rupture aussi incorrecte en ses moyens que dommageable en ses conséquences; elle est également proclamée par l'Italie elle-même, qui, par la loi dite des garanties, reconnaît au Vatican et à ses dépendances le privilège de l'extraterritorialité; elle devient sensible enfin aux fidèles du monde entier quand ils se trouvent dans la basilique de Saint-Pierre, les jours où le Souverain-Pontife y descend; ces jours-là, en effet, la police et l'armée italienne, qui ont droit d'accès dans cette église en temps ordinaire, s'abstiennent d'y paraître et en sont forclos, le Pape ne laissant la garde de sa souveraineté qu'à ses propres soldats, garde noble, garde palatine, gendarmerie pontificale et garde suisse.

J'ajoute qu'en affirmant cette autre souveraineté, la souveraineté temporelle du Pape, c'est mon propre honneur que je défends. Si le Pape n'est pas souverain, en effet, il est sujet; s'il est sujet, de qui l'est-il? du roi d'Italie? mais alors, moi qui, comme catholique, comme baptisé, suis le

sujet spirituel du Pape, je deviendrais le sujet d'un sujet étranger? or, pareille hypothèse me révolte, soit comme catholique, soit comme Français; si je l'acceptais, je donnerais raison à M. Clemenceau et même au *Petit Manceau*, et je ne puis mieux me soustraire aux sarcasmes injurieux et injustifiés de l'un et de l'autre, qu'en affirmant, à chaque occasion, la souveraineté pontificale, la temporelle comme la spirituelle.

Or, de toutes les occasions qui s'offrent à moi de le faire, l'une des plus appropriées, c'est certainement la fête de Jeanne d'Arc. M. le commissaire de police l'a si bien compris, qu'il choisit lui-même ce jour-là pour enquêter sur les étoffes que j'expose au mur de clôture de mon jardin. Car la solennité de la Bienheureuse Jeanne d'Arc ne revient pas tous les ans à la même date; Pie X l'a fixée au dimanche qui suit l'Ascension; or, l'Ascension est une fête mobile; M. le commissaire de police, au risque de paraître un fidèle sujet du Pape, accourt néanmoins sans erreur le jour fixé par Sa Sainteté, faire une visite express dans ma rue pour refréner doucement le zèle papiste que j'aime à joindre à la manifestation de ma dévotion patriotique envers Jeanne d'Arc.

Car cette juxtaposition des drapeaux tricolores, des insignes de Jeanne d'Arc et des drapeaux pontificaux demeure, de ma part, monsieur le juge de paix, un acte très réfléchi. Ce faisant, je ne me borne pas à remercier Pie X, fermement, doucement et glorieusement régnant, d'avoir béatifié l'héroïque guerrière dont l'an prochain Lui-même fera définitivement la « Sainte de la Patrie ». J'ai la prétention de faire davantage, à savoir de répondre au vœu de Jeanne d'Arc elle-même : à Rouen, pendant l'ignominieux procès où elle fut iniquement torturée par des hommes d'Eglise schismatiques et par des bourreaux étrangers, Jeanne ne cessa de crier : « J'en appelle au Pape! J'en appelle à Rome! » Arborer le drapeau du Pape à côté de celui de Jeanne d'Arc, c'est proclamer que Rome, que le Pape, par la bouche de Calixte III, au lendemain du martyre de Jeanne, puis de nos jours par la bouche de Pie IX, de *Léon XIII* et de Pie X, a répondu à l'appel de l'ineffable martyre. Oublier le Pape quand il s'agit de glorifier Jeanne d'Arc, ce serait, ce me semble, prendre le parti de Cauchon, et, par surcroît, donner raison au *Petit Manceau* quand il impute à l'Eglise la responsabilité de Jeanne d'Arc : or, de donner raison au *Petit Manceau* comme de prendre le parti de Cauchon, je me sentirai toujours incapable.

En tout cas, s'il y a une ville où un hommage à la souveraineté pontificale ne devrait susciter que des applaudissements, n'est-ce pas la ville du Mans? Je vous demande, monsieur le juge de paix, la permission d'évoquer ici un souvenir personnel : la première fois que je lus les noms du Mans et d'Yvré-l'Evêque, sans savoir qu'un jour j'aurais l'honneur d'écrire en ce pays et même d'y comparaître en justice, c'était, en 1871, sur deux images mortuaires que mes parents avaient placées dans mon livre de prières et qui invitaient le lecteur à prier pour le repos de l'âme de deux volontaires de l'Ouest, Alphonse et Armand Fockedey, tués l'un au combat d'Yvré-l'Evêque, l'autre au combat du Mans, deux Lillois dont mes parents connaissaient et honoraient la famille, et dont j'ai retrouvé avec émotion les noms sur la plaque de marbre de l'église d'Yvré-l'Evêque. Ainsi, c'est aux soldats du Pape que je dois d'avoir connu dès mon enfance les appellations d'Yvré-l'Evêque et du Mans. Et ce serait pour avoir rendu un modeste hommage au Pape que je serais condamné dans cette ville du Mans, qui, voici quarante-trois ans, dut aux soldats du Pape, — oui, monsieur le juge de paix, aux soldats du Pape, j'en appelle à Gougeard, — de voir luire un rayon d'espérance dans la sombre journée où

l'Allemand la pressait de toutes parts, à Auvours, à Changé, à la Tuilerie !...

En vérité, sans la souveraineté du Pape, y aurait-il eu des soldats du Pape ? Par une coïncidence étrange, l'arrêté du préfet Montigny fut notifié aux catholiques manceaux le 14 mars dernier, c'est-à-dire précisément à la fin de la semaine qui avait vu la discussion du budget des affaires étrangères à la Chambre, discussion marquée cette fois par des débats qui constituèrent, d'un bout à l'autre, un magnifique hommage à la Papauté, à son influence universelle, à ses bienfaits spéciaux envers la France, à la nécessité pour nous de renouer avec elle, si nous voulons maintenir notre protectorat sur les chrétiens d'Orient. Les radicaux François Deloncle et Georges Leygues ne furent pas, sur ce chapitre, moins éloquents et moins pressants que les catholiques Denys Cochin et de La Ferronnays.

Et c'est pour me punir d'un hommage à la Papauté que l'action publique s'exerce aujourd'hui contre moi ? A quoi donc songe-t-elle ? On a discrètement déclarée enfantine ma manifestation : que dira-t-on alors du souci qui pousse le représentant du gouvernement à la poursuivre, à un moment où les plus graves préoccupations assiègent les pouvoirs publics ? Je m'abstiendrai ici de toute critique politique, puisqu'aussi bien j'use largement ailleurs de mon droit de citoyen dans ce domaine. Mais, à une heure où l'angoisse étreint tous les Français soucieux de la sécurité nationale, comment oublierais-je qu'aux jours sombres de 1870, un seul souverain en Europe prit le parti de la France, à savoir celui dont l'assignation me fait grief d'avoir affirmé la souveraineté ? Le 22 juillet 1870, Pie IX offrait sa médiation entre la France et la Prusse ; le 12 novembre, il écrivait à Guillaume I[er] pour le supplier de ne pas bombarder Paris. Il y eut du moins quelqu'un qui s'en souvint, c'est Gambetta, lorsqu'il nomma général français M. de Charette, le chef de l'armée du Pape. C'était là, ce me semble, une fameuse reconnaissance de la souveraineté pontificale !

Et aujourd'hui encore, nul souverain ne montre pour la France plus de tendre sollicitude que le Souverain Pontife. Le lendemain même du jour où procès-verbal était dressé contre moi, Pie X adressait au Sacré Collège une allocution où il célébrait les bienfaits de la paix avec un accent qui eût dû faire tressaillir le sénateur d'Estournelles de Constant. C'est qu'en effet, le Pape mérite excellemment le titre de Prince de la paix, et j'aime à le dire devant un juge de paix. Ce juge ne voudra pas, j'en ai la confiance, infliger un démenti à son titre, en rendant une sentence qui nierait, de façon d'ailleurs inopérante et parfaitement oiseuse, la souveraineté pontificale. Je ne parviens pas, pour ma part, à comprendre quel intérêt la France peut avoir à répéter si fréquemment une négation qui n'aboutit à réjouir que l'Italie, l'alliée de l'Allemagne. Personne ne le lui demande, pas même l'Italie, dont j'ai rappelé tout à l'heure les engagements solennels dans la loi des garanties.

Si fait, quelqu'un le demande, à savoir la Cour de cassation. Mais ce tribunal, si haut placé qu'il soit, a cessé de m'inspirer tout respect depuis le 12 juillet 1906, jour où, pour réhabiliter Alfred Dreyfus, il a non seulement violé, mais falsifié le texte formel de l'article 445 du Code d'instruction criminelle. L'imputation est d'une gravité considérable, à coup sûr, mais elle est de celles qu'on peut impunément produire, puisqu'un journal, l'*Action française*, la répète et la justifie tous les jours depuis plus de huit ans, sans qu'aucune poursuite ait jamais été esquissée contre lui.

Ce précédent suffit pour infirmer radicalement l'autorité de l'arrêt du 5 mai 1911 sur la souveraineté pontificale. Et c'est pourquoi je récuse ce dernier arrêt, avec la même sérénité que les cinquante mille Parisiens

qui ont librement pavoisé aux couleurs pontificales ce même dimanche 24 mai, avec la même sérénité, monsieur le juge de paix, que votre collègue du troisième canton de Carcassonne, auquel je veux espérer que vous ferez écho. J'ose l'attendre de votre indépendance.

Paul TAILLIEZ.

CATHOLIQUES, RESPECT A LA LÉGALITÉ !

Le *Nouvelliste de Bordeaux* racontait récemment que, dans un département limitrophe de la Gironde, la Présidente départementale de la *Ligue Patriotique des Françaises* avait interdit aux adhérentes l'affichage 1° du drapeau pontifical; 2° du drapeau de Jeanne d'Arc, toutefois en leur suggérant de mettre le bleu et le blanc en sens vertical, ce qui produit le drapeau... de la République de Saint-Marin, reconnu par la France! 3° le drapeau français avec l'emblème religieux, surtout avec l'image du Sacré-Cœur. Elle les avertissait que l'interdiction atteignait même les églises, mais il leur restait *toute liberté* de pavoiser à leur gré les maisons entourées de jardins.

Nous avons eu la curiosité de nous procurer cette pièce. La voici d'après une des copies distribuées.

FÊTE DE JEANNE D'ARC

RÈGLES DU PAVOISEMENT

Prière d'avertir les Présidentes de canton et toutes les dizainières de l'interdiction suivante :

Sont interdits :

1° Le drapeau pontifical (blanc et jaune) 19 déc. 1913.

2° Le drapeau de Jeanne d'Arc (Cass., 23 mai 1911), à moins de mettre le bleu et le blanc en sens vertical, ce qui produit le drapeau de la République de Saint-Marin reconnue par la France.

3° Le drapeau français avec l'emblème religieux, surtout l'image du Sacré-Cœur.

Et cela, dans les cortèges, aux façades des maisons et même *dans les églises* (Cassation, 23 janvier 1896). « Le drapeau national étant la chose de tous, il n'est pas loisible aux catholiques d'y associer une idée religieuse. »

Excepté pour les maisons entourées de jardins et où les drapeaux exposés ne flottent pas au-dessus de la voie publique : la liberté y est entière (Cass., 13 déc. 1902.)

La loâ, la loâ, Mesdames!

C'est d'ailleurs, sans doute, par pur hasard que ce respect de la légalité s'accorde avec l'invitation faite en 1910 par l'Action libérale et tous ses succédanés de pavoiser consti-tu-tionnellement (1).

LA LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES A CHAMBÉRY

Sous ce titre, on lit dans la *Semaine religieuse* de la Savoie (4 juin, partie officielle) :

---

1. Voir notre numéro du 15 mai 1910, p. 148.

« Par ordre de S. E. le Cardinal-Archevêque, les comités de Ligueuses existant dans les paroisses de ce diocèse viennent d'être organisés en œuvre indépendante de la direction de Paris, sous le nom de Ligue diocésaine des Femmes de Chambéry. L'œuvre fonctionnera avec le même personnel et les mêmes méthodes. Elle fait appel, comme par le passé, à toutes les bonnes volontés; elle compte de plus en plus sur le concours nécessaire de MM. les Curés.

» Cet état de choses, du reste, n'est que provisoire, la fédération des Ligues diocésaines de Femmes étant présentement à l'étude, en vue de la constitution d'une Ligue strictement nationale, vouée, sous la conduite des Evêques, à la défense de l'Eglise en France. »

Il peut être bon d'indiquer d'un mot l'origine du projet dont parle cette Semaine religieuse. De graves tiraillements, que nous ne voulons pas relater ici, se sont produits au sein de la *Ligue Patriotique des Françaises,* au sujet de sa direction. Une scission s'est opérée dans son état-major. Les dissidentes réclament une réforme ou une refonte. Mais elles ne se contentent pas de balayer devant leur porte. Elles voudraient englober et absorber dans cette refonte la *Ligue des Femmes françaises,* qui, elle, n'a jamais eu de visées internationales, pas plus que de tendances politiques et d'alliance avec l'*Action libérale,* et qui se borne à l'action proprement catholique, exercée avec discrétion sous la direction des évêques.

De là, ce projet de *fédération,* qui rappelle mainte tentative antérieure.

Comme les promotrices ont saisi de ce projet tout l'épiscopat et Rome même, il n'y a qu'à attendre l'issue de leur démarche.

LE " NOUVELLISTE DE LYON "

Nous nous réjouissons de mentionner l'honneur fait par le Saint-Père à cet excellent journal catholique.

A peine revenu de Rome, Son Eminence le cardinal Sevin a appelé à l'archevêché M. Ernest Le Clerc, rédacteur en chef du *Nouvelliste de Lyon*, pour lui remettre de sa main son brevet de chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand.

Voici le texte de ce document :

Pie X, Pape. — Cher Fils, salut et bénédiction apostolique. — A ceux qui s'efforcent de se montrer des hommes catholiques non seulement par leurs déclarations, mais aussi dans la réalité et dans leurs exemples, nous avons coutume de décerner des honneurs et des récompenses pour confirmer leur esprit dans le bien et pour exciter l'émulation chez les autres. Par les élogieux témoignages de notre cher fils, Hector-Irénée Sevin, archevêque de Lyon, que, présent dans la Curie, nous avons élevé hier aux honneurs de la pourpre, nous savons que vous êtes au nombre de ces hommes. Il nous a déclaré, en effet, que distingué déjà par les mérites de votre piété, vous combattez en pleine franchise et sans défaillance pour les droits de la religion et que vous tenez la première place dans la rédac-

tion du journal qui, appelé dans sa langue le *Nouvelliste de Lyon*, est devenu, grâce surtout à vos soins, un très ferme rempart de la cause catholique dans cette région. Sur cet éloge, voulant reconnaître par une insigne récompense vos remarquables services et votre zèle envers l'Eglise et accordant d'autre part à votre archevêque la réalisation de son vœu, par les présentes nous vous choisissons, constituons et déclarons chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand au titre civil et nous vous inscrivons dans la liste de cet Ordre...

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 26 mai 1914, la onzième année de notre Pontificat.

A notre cher fils Ernest Le Clerc.

Signé : Cardinal MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

UN TYPE DE « DISSOLVANT »

C'est M. l'abbé Birot, ancien vicaire général d'Albi et archiprêtre de cette ville. Plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de le constater. Sa subtilité, sa souplesse, sa maîtrise dans l'art du paradoxe et du paralogisme, les nuances infiniment variées qu'il sait donner à l'expression de sa pensée le rendent redoutable; elles lui assignent une des premières places parmi ceux qui excellent à dissoudre l'action, et parfois la pensée catholique.

Récemment, il donnait cette raison vraiment trouvée de reprendre les rapports diplomatiques avec le Vatican, que les victimes des « intégraux » auraient alors, par l'entremise du Gouvernement, un recours près du Saint-Siège contre la tyrannie dont elles souffrent. Ce point de vue nouveau des intérêts catholiques signalé par nous a frappé plusieurs de nos confrères. C'était en étudiant les conditions de la paix religieuse que M. Birot l'avait découvert. Cette étude, il l'a reprise dans un second article (14 juin), et celui-ci mérite qu'on s'y arrête. Mais l'auteur est si expert à donner le change presqu'à chaque mot, que, pour le saisir sur le fait, le plus sûr sera de l'arrêter à chaque pas sous forme de notes brèves, sans attendre qu'il ait achevé tous ses détours et si bien brouillé l'écheveau qu'il faille tout un travail pour le démêler.

Est-ce pour la simple édification des fidèles dont il a la charge, que l'archiprêtre d'Albi écrit dans son *Bulletin paroissial de Sainte-Cécile?* On peut croire que non. On peut même croire qu'il pense surtout à d'autres. Et d'abord, parlant pour ses paroissiens, un prêtre envisagerait les choses sous un angle différent. Il s'appuierait sur les enseignements et sur les droits de l'Eglise, et non sur le droit moderne. M. Birot sait bien que le *Bulletin de la Semaine* lui assurera une autre tribune en s'empressant de reproduire des articles où cette feuille a toujours la joie de retrouver la pensée qui l'inspire elle-même.

Voici ce second article.

J'ai eu l'occasion d'énumérer, dans mon dernier article, les princi-

paux points sur lesquels portent les revendications des catholiques français. Ce programme n'a rien d'officiel. Nous avons déjà dit qu'il n'existe pas en France d'autorité qualifiée pour dresser et arrêter *(ne varietur)* la liste de nos griefs et de nos désirs (1); nous n'oublions pas que notre idéal chrétien (2) nous oblige à porter nos vœux — sinon nos espérances — bien au delà des satisfactions que les conditions du monde moderne nous permettent de croire réalisables et de demander (3). Mais, sur ce terrain des contingences et des possibilités, cette liste ne laisse pas de mériter notre attention. Elle a le double avantage d'être l'expression *spontanée* des vœux de la conscience catholique (4) et d'avoir été adoptée par un nombre imposant d'évêques dans leurs instructions. Telle quelle, je prie mes lecteurs de la relire avec attention (5) :

1° Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège;

2° Maintien de la liberté d'enseignement (6);

3° Respect de la religion dans les écoles publiques;

4° Réforme des lois sur les Congrégations religieuses.

---

1. Pas même les évêques? — Eh non! Car on va dire aussitôt que ce programme émane de la conscience catholique. Nous sommes en démocratie. Les évêques l'ont adopté. Est-ce un simple surcroît? — « Griefs », « désirs », pourquoi pas plus rondement : nos droits?

2. Un curé, archiprêtre, écrivant dans son Bulletin paroissial, n'a trouvé que l' « idéal chrétien » pour désigner tout au moins la conception catholique des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société! Il est vrai que celle de M. Birot se rattache beaucoup plus au système de Marc Sangnier, dont il fut l'avocat zélé, qu'à celui du Pape.

3. Cette phrase est à elle seule un petit chef-d'œuvre. Que voilà la thèse élégamment reléguée dans le domaine des « vœux », distinct lui-même de celui des « espérances », qui ne sont pourtant pas une hardiesse outrée! L'idéal chrétien nous « oblige » à porter plus loin nos vœux. C'est la thèse. On peut lui faire gracieusement cette concession, en précisant aussitôt que, l'hypothèse, « les conditions du monde moderne », règle nécessaire de notre conduite, comme tout le reste a pour but de l'inculquer, nous interdit d'aller jusqu'aux espérances.

4. Sans doute, mais elle n'a cet avantage que parce que la conscience catholique est réglée en cela par la connaissance de vérités et d'enseignements supérieurs, auxquels il ne devrait pas être besoin d'occuper une position aussi haute que celle de l'archiprêtre d'Albi pour se référer ici plutôt qu'à elle.

5. Sans comparaison irrespectueuse ou blessante, M. Birot opère ici comme le dentiste-charlatan, que nous avons tous vu dans notre jeunesse perché sur sa voiture, et qui faisait donner un coup de cymbale ou de trombone pour distraire le public de la grimace de son patient. M. Birot, dans le moment où il nous dit : relisez bien ces instructions, en fait sauter une partie et en sabote d'autres. Il commence par « extraire » le premier point de ces instructions : la reconnaissance des droits de Dieu sur la société, qu' « un nombre important d'évêques » engageaient les catholiques à exiger des candidats. L'idéal chrétien nous oblige peut-être à lui faire place dans nos vœux, mais les conditions du monde moderne ne nous permettent pas d'élever jusque-là nos espérances. Dès lors, n'en parlons plus. Le programme des catholiques sera allégé d'autant et d'autant plus facile à harmoniser avec le droit moderne.

6. Les évêques disaient : abrogation des lois de laïcité. La différence n'est pas mince. C'est là une grosse entorse donnée au programme. La revendication positive se mue en formule admirablement imprécise. Ce n'est pas par distraction que M. Birot fait cette substitution. On le verra plus bas.

5° Etablissement d'un Statut légal pour le temporel des églises.

***

Maintenant, réfléchissons un peu, sans parti pris. Il est impossible de ne pas remarquer combien la réalisation d'un tel programme serait aisée, et quelle petite distance nous séparerait de la paix religieuse, souhaitée par tous les bons esprits (??) si les passions de parti ne venaient sans cesse compliquer les questions pour empêcher de les résoudre, élargir le fossé au lieu de le combler (7).

Pris en lui-même, il n'est pas un seul des points de ce programme qui ne soit conforme, je ne dirai pas seulement aux intérêts du pays, mais aux principes mêmes de notre régime (8).

. . . .

La liberté d'enseignement n'est pas à faire. Elle existe : elle est inscrite dans nos lois depuis soixante-quinze ans : il ne s'agit que de l'y maintenir. Il ferait beau voir l'œuvre des grands ancêtres de 1848 et de 1850, la première de toutes les libertés conquises par la démocratie, reniée et détruite par les républicains d'aujourd'hui! Ce n'est pas M. Clemenceau qui ferait cela! Il vient de le déclarer tout haut, et cela nous rassure. Du reste, il n'en a jamais été question que pour la forme. A défaut de meilleures raisons, la raison budgétaire suffirait : nos finances publiques ne supporteraient pas l'épreuve du Monopole (9).

Nous réclamons aussi que la religion soit respectée dans les Ecoles publiques. Ici encore, nous ne demandons rien qui ne soit déjà dans la loi, et conforme à l'esprit de nos institutions (10). Le respect

7. Allons, tant mieux! Mais il faut voir.

8. Passons, cela se retrouvera plus loin.

9. Voyez-vous maintenant ce qu'il fallait faire signifier aux instructions des évêques sur les lois scolaires? Le programme des catholiques se borne tout bonnement à ne pas « laisser diminuer » encore la liberté d'enseignement, selon la formule de M. Bazire, et à demander que l'Etat ne proclame pas le monopole. La liberté d'enseignement que l'Eglise ne peut cesser de réclamer, mais nous en jouissons! Elle n'est pas à faire; elle existe; elle existe depuis soixante-quinze ans, cette précieuse conquête de la *démocratie*, dont les L. Veuillot, les Montalembert, les Guéranger, les Parisis sont heureux de lui faire honneur. Mais, au fait, pourquoi se donnèrent-ils tant de mal, puisque nous la possédions déjà, cette liberté, depuis 1830, ce qui fait le compte exact des 75 ans? Et puis, qui donc a vu que les républicains d'aujourd'hui cherchaient à la détruire? D'ailleurs, Clemenceau est là. Tant que le Monopole n'est pas établi, la liberté subsiste. Il suffit aux catholiques de M. Birot que l'article premier de la loi porte : l'enseignement est libre. Si le second et le troisième ajoutent qu'il ne l'est pas pour ceux-ci, pour ceux-là, pour d'autres encore, cela n'empêche pas la liberté d'exister, comme une éclipse totale n'empêche pas le soleil d'éclairer.

10. Cette fois, la nuance vous a échappé, Monsieur l'archiprêtre. Passe encore pour « les principes de notre régime », mais « l'esprit de nos institutions! » Le respect de la religion lui serait conforme? Quel est-il donc, l'esprit de nos institutions, sinon celui que les cinq cardinaux français dénonçaient en 1892, sans que les événements postérieurs aient fait autre chose que confirmer leur déclaration : Le gouvernement républicain, tel qu'il existe en France depuis douze ans, est la personnification d'un système antireligieux.

de la foi religieuse des familles est une nécessité reconnue par tous les partis (11) : nous entendons bien réserver, nous, catholiques, que la neutralité, prise comme un principe absolu et exclusif, serait une base insuffisante pour l'éducation des enfants (12); nous soutenons à bon droit que l'école gagnerait à être pénétrée de foi chrétienne et de morale religieuse (13); mais en fait, nul ne conteste qu'une « honnête neutralité », c'est-à-dire une réserve respectueuse et discrète de la part des maîtres sur tout ce qui touche aux questions confessionnelles, ne soit un régime acceptable (14); et déjà éprouvé par la pratique de tous les instituteurs consciencieux et délicats (15).

Il suffirait donc d'un peu de netteté dans l'action du gouvernement pour l'imposer partout sans équivoque possible comme une réalité bienfaisante (16)! Il suffirait qu'un ministre de l'Instruction publique voulût bien faire comprendre aux *quelques* instituteurs que grise la piquette de leur science primaire qu'ils ont à instruire nos enfants de l'orthographe, du calcul, des éléments pratiques de la morale, mais non pas à les affranchir des « superstitions du passé » et des « dogmes surannés », ni à réformer le monde. Il faudrait surtout que les hauts fonctionnaires de la République, ministres, inspecteurs généraux, préfets, les premiers, donnent l'exemple, dans leurs actes et dans leurs discours officiels, de la réserve qu'observent dans tous les pays du monde les gens bien élevés sur les choses religieuses; qu'ils cessent d'identifier l'Etat avec les doctrines de la libre-pensée, et de traiter les catholiques comme des citoyens de qualité inférieure, un peu faibles d'esprit. Voilà une chose que ne supporteraient certes pas, de la part de leurs ministres ou de leurs hommes d'Etat, les catholiques allemands, ni nos frères d'Angleterre. Ces impertinences, qui se renouvellent assez fréquemment, même quand un homme de la valeur de M. Barthou porte la parole au nom du Gouvernement, ne sont ni élégantes, ni constitutionnelles : je suis porté à croire que si les catholiques français étaient moins portés à l'effacement et à l'abstention, s'ils se trouvaient plus

11. Oui-da!

12. Seulement insuffisante? Ah! qu'en termes galants...

13. Oui, elle y gagnerait... un peu.

14. Cette fois, c'est un excès de hardiesse après tant de souples tours. Comment un prêtre de la qualité de M. Birot ose-t-il soutenir, aujourd'hui encore, qu'une honnête neutralité, c'est-à-dire non pas seulement cette réserve respectueuse et discrète à laquelle il la réduit par un nouveau geste de passe-passe, mais, en fait, l'a-religiosité de l'enseignement, la neutralité d'ailleurs « impossible », serait aux yeux de tous les catholiques un régime acceptable!!

15. Et il ajoute que l'expérience est là pour le démontrer! Pour lui, et il ne fait que répéter ici ce qu'il avait déjà avancé plusieurs fois, c'est la généralité des instituteurs dont il faut louer la délicatesse de conscience. Un peu plus bas, il souligne par un « quelques », que les autres font exception.

16. La neutralité de l'école devenue une réalité *bienfaisante!* — Qu'il serait donc facile au Gouvernement de nous donner la paix religieuse sur ce point! Nous demandons si peu. Il leur suffirait de se montrer fidèles à l'esprit de nos institutions. Mais ils répondraient : à d'autres!

franchement mêlés à la vie publique, moins isolés en groupes dissidents: si on était sûr de les trouver partout devant soi frémissants de loyalisme national et de fierté religieuse, elles ne seraient pas possibles (17). En définitive, ce respect de notre foi est un droit absolu. Hier encore, M. Deschanel, avec l'autorité de sa récente élection à la présidence de la Chambre, ne proclamait-il pas que la sécularisation de l'Etat, « ne doit être autre chose que le respect, » la liberté, le droit égal de toutes les consciences »? Ce n'est pas ainsi que nous définirions notre idéal; mais c'est une formule que nous pourrions accepter comme base de nos transactions politiques (18), et il suffirait qu'elle fût appliquée loyalement et fermement à l'Ecole publique, pour qu'aussitôt la fameuse « défense laïque » soit sans objet. Il est vrai que du même coup, certain parti n'aurait plus de raison d'être.

***

Jusqu'ici les satisfactions que nous réclamons sont *si simples* qu'elles ne demandent même pas le plus petit effort législatif : un simple rétablissement de crédit au budget des Affaires étrangères pour le premier point; *un peu de bon sens, de sincérité et de fermeté pour les deux autres* (19).

Il n'en est pas de même pour ce qui touche à la situation des Congrégations religieuses. Il est impossible de répondre aux vœux des catholiques sans réviser le titre III de la loi de 1901 sur les Associations Mais dans quel sens, je vous prie, demandons-nous cette révision? Dans le sens de la liberté. Le régime fait aux Congrégations religieuses par cette loi est un régime césarien dont Napoléon et Louis XIV auraient sans doute fait meilleur usage que M. Combes, mais qu'ils n'eussent pas désavoué. *Ce n'est pas un régime républicain.* Je n'examine pas ici quelles modifications il conviendrait d'y apporter : il suffit que je constate que *ce n'est pas aller contre l'esprit véritable de nos institutions politiques* que de réclamer l'abrogation et la refonte d'une loi qui subordonne au bon plaisir de l'Etat l'exercice d'un droit individuel aussi essentiel que celui de la vie religieuse. L'exclusion portée contre une catégorie de citoyens de toute fonction publique, de tout droit d'enseigner; l'interdiction de vivre en commun; cette diminution civique pour le seul motif de la religion est une violation flagrante des principes de la société

17. M. Birot ne craint-il pas de faire injure aux catholiques en parlant du défaut de loyalisme national? Mais ils comprendront bien qu'il faut lire loyalisme républicain. Devant les paroles solennelles de Pie X, M. Birot a la pudeur des mots. Que n'a-t-il également celle de la pensée! Et c'est sans doute en suivant l'exemple ici donné par lui, que les catholiques apparaîtraient frémissants de *fierté religieuse?*

18. Notre « idéal » ou notre rêve, la thèse catholique, que nous sommes obligés de conserver à l'état de vœu — de vœu sans espérance, nous tenons à en faire l'aveu — différerait de celui de M. Deschanel. Mais au nom de qui Monsieur l'archiprêtre se croit-il autorisé à dire que les catholiques accepteraient le principe foncier du libéralisme comme terrain d'accord? Et que parle-t-il de transactions « politiques », pour esquiver une question essentiellement religieuse et doctrinale?

19. Pour abréger, nous laissons passer ce paragraphe entier sans commentaires.

moderne tels que la Déclaration de 1789 les a définis. M. Jean Guiraud le fait remarquer éloquemment dans le dernier volume qu'il vient de publier; on ne trouve d'équivalence historique au sort des religieux français que dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Et en quoi donc la vie religieuse serait-elle incompatible avec le plein exercice des droits civiques?

Y a-t-il au monde d'autres états démocratiques qui se soient avisés de s'ingérer à ce point dans la vie privée et dans la conscience? Qu'on ne nous parle donc plus de « principes » pour justifier l'ostracisme de nos lois : il ne peut s'agir en effet que de sectarisme antireligieux, ou, une fois de plus, d'arme de guerre dans la lutte des partis.

***

Que reste-t-il encore? Le Statut légal pour le temporel des églises. Puisque aussi bien le libre exercice du culte est un droit solennellement garanti par la loi (20), il est de toute évidence qu'un régime du temporel, c'est-à-dire des biens nécessaires au culte, est indispensable...

. . . .

Que résulte-t-il de cet examen rapide? Ceci, avec évidence : qu'il n'est aucune des revendications catholiques qui ne soit ou un droit déjà existant reconnu dans nos lois, ou une liberté légitime à introduire et à fixer dans le droit.

Le programme des Catholiques est un programme de liberté et de bon sens. Pas un seul de ses points qui ne pût et ne dût être contresigné par un homme politique quelconque, à quelque parti qu'il appartînt, mais surtout républicain, pourvu qu'il fût sincèrement attaché au *principe de la liberté de conscience*, ou plus simplement de la liberté civique. Et j'ose ajouter : pas un de ces points dont la réalisation ne fût en soi parfaitement indifférente à la plupart des hommes politiques de notre voisinage (nous les connaissons assez), et que ceux-ci ne fussent prêts à soutenir comme leur propre programme, s'ils y trouvaient leur intérêt.

D'où vient donc l'opposition que subissent les revendications catholiques? — De l'opposition des partis. — Pourquoi n'en finit-on pas avec les querelles religieuses et ne nous donne-t-on pas la paix, la paix si facile, qui coûterait si peu; la paix dont tout le pays profiterait comme d'un immense soulagement moral; la paix qui permettrait l'union plus étroite de toutes les forces salutaires pour le bien public? — Parce que la guerre, la guerre religieuse est la seule raison d'être de certaines coteries (21), le seul prétexte de certaines ambitions. Parce que, surtout, le programme des catholiques ne se

---

20. Comme la liberté d'enseignement!...

21. De la République, qui ne s'est affermie en France qu'en prenant pour mot d'ordre la guerre au cléricalisme et qui ne vit que de ce seul programme.

présente sur la scène, malgré les efforts de la majorité des évêques, que travesti en programme politique (22).

Avez-vous remarqué, en ces derniers temps surtout, combien les programmes sont interchangeables? Avec quelle facilité un groupe prend à son compte les idées d'un autre groupe, pourvu qu'il y trouve un profit, même temporaire! Je n'envisage pas sans quelque mélancolique ironie notre mauvaise chance! Si une meilleure fortune nous eût valu d'avoir les radicaux pour avocats de notre liberté méconnue et de nos droits violés, comme tout aurait mieux tourné! Et quelle éloquence, quelle conviction entraînante les mêmes hommes qui saccagent nos libertés eussent déployées pour les défendre dans d'autres circonstances, sous l'Empire, par exemple! (23).

Je veux tirer de ces remarques deux conclusions précises : la première, c'est que la paix religieuse serait aisément réalisable, *si l'on s'inspirait des principes universellement admis de notre droit moderne;* la seconde, que nous nous en rapprocherons d'autant plus que l'Eglise se dégagera davantage de toute compromission avec des intérêts particuliers, et que sa cause, revêtant un aspect d'ordre universel, et vraiment catholique, ne sera pas monopolisée (24).

Le Curé de Sainte-Cécile.

Dissolvant! Dissolvant!

E. B.

LA DÉBACLE DE « L'ACTION LIBÉRALE »

Où est le temps où M. Piou promettait à Léon XIII de faire entrer deux cents députés catholiques à la Chambre?

Ils y étaient avant le Ralliement.

La statistique des élections de 1889, relevant les suffrages exprimés, reconnaissait à l'*Union conservatrice* 3.444.978 voix.

Aux élections de 1893, elle tombait à 997.588, et on en attribuait 569.942 aux ralliés. Soit, déjà, en additionnant ces deux résultats, un déchet de 1.877.448 voix sur les élections de 1889!

Ces voix additionnées de l'Union conservatrice et des ralliés en 1893, donnaient donc 1.567.530 suffrages.

Le Bulletin de l'Action libérale du 15 juin 1914 attribue 776.405 suffrages aux 131 candidats qu'elle reconnaît pour siens. Pour ne pas constater encore déchet sur déchet, il faudrait supposer — infandum! — que les candidats catholiques, en nombre relativement si

22. Le même programme est simplement religieux quand il est soutenu (??) par un démocrate républicain comme M. Birot, frémissant de loyalisme national; il est travesti en programme politique du moment que ses défenseurs ne travaillent pas pour la démocratie républicaine.

23. Que diable peut vouloir dire M. Birot? Injurier les catholiques en les accusant de ne défendre leur foi que par esprit d'opposition, et berner tout le monde en supposant que nos anticléricaux forcenés se feraient les soutiens de l'Eglise contre un gouvernement monarchique? Rien n'arrête un idéologue.

24. Et d'où sort cette *conclusion...* précise?

restreint, ont obtenu vingt mille suffrages de plus que ceux de l'Action libérale, exactement 791-135, pour retrouver le chiffre déjà si bas de 1893. Et Dieu sait, en outre, ce qu'il faut rabattre, comme votes catholiques, de ceux donnés aux candidats ultra-panachés de l'Action libérale!

La *Croix* avait évalué à 50 le nombre des élus *libéraux* aux dernières élections. Elle ne spécifiait pas que ce fussent 50 membres de l'Action libérale. On lit dans l'*Univers :*

Le *Bulletin* officiel de l'Action libérale, prudent, n'osa pas monter au delà de 42, mais ceux-là il les nomma par leurs noms, il les classa définitivement comme siens. Les voici, tels que je les recueille au numéro du 15 mai 1914, page 167 :

Réélus : MM. Piou, de Mun, de Gailhard-Bancel, Plichon, Lerolle, Guichenné, de Mackau, de l'Estourbeillon, Driant, de Ludre, Delafosse, Dansette, de Pomereu, Pain, Augé, Lamy, Denais, Meunier-Surcouf, de Chappedelaine, Porteu, Engerand, Dutreil, Claude Cochin, René Reille, de Gouyon (ces trois derniers remplaçant MM. H. Cochin, Am. Reille et Forest qui ne se représentaient pas), Groussau, Constans.

Nouveaux élus : Viellard, de Fontaines, Duboys-Fresnays, de Monti, Ybarnegaray, Robic, Rochereau, Desscin, de Castelnau, Neyret, marquis de Ludre, Taillandier, Sibuet, Proust, Blaisot.

Tout cela, c'était du bluff, destiné à entretenir la légende d'une Action libérale toujours puissante, toujours en progrès, et donc rendant tout à fait inutile la fondation d'une autre organisation catholique.

La réalité, la triste réalité, la voici, elle est officielle depuis hier, depuis qu'il a fallu que tous les groupes de la Chambre fissent connaître leurs membres en vue des grandes commissions à constituer.

Je la prends dans l'*Officiel* du 18 juin 1914, page 5.353 et signée : Jacques Piou.

GROUPE DE L'ACTION LIBÉRALE

MM. Augé, Cochin, Constans, Dansette, Denais, Driant, Dutreil, Engerand, de l'Estourbeillon, de Gailhard-Bancel, Groussau, Guichenné, Lamy, Lerolle, Ferri de Ludre, de Mackau, de Mun, Pain, Piou, Plichon, de Pomereu, Porteu, Rochereau.

Le président du groupe,
Signé : Jacques Piou.

Total : 23.

La moitié, moins un, de la liste du *Bulletin* de l'Action libérale parue le 15 mai dernier, 23 au lieu de 42! 10 de moins qu'à la précédente législature, 23 au lieu de 33!

Et c'est pour arriver à ce résultat qu'on a réuni tant de Congrès, prononcé tant de discours, vidé tant de bas de laine!

Et c'est pour arriver à ce résultat qu'on tient en échec les directions pontificales, qu'on mène une campagne formidable de calomnies contre leurs défenseurs, hommes et journaux!

Sous le titre : « *Ni la quantité ni la qualité* », M. Robert Havard écrit dans le *Nord-Patriote* du 27 juin :

« Nous avons gagné des sièges », déclarait, le 1er juin, M. Joseph Denais, membre influent de l'Action libérale. Le 18, l'*Officiel* publiait la liste des députés répartis en groupes politiques : le groupe de l'Action libérale, qui comptait, au recensement du 12 novembre 1913, trente-trois membres, n'en possède plus que vingt-trois; total : dix sièges perdus. Parmi les députés nouveaux, deux seulement s'inscrivent chez M. Piou : MM. Claude Cochin et Rochereau; et seul M. Rochereau représente un bénéfice, puisque M. Claude Cochin se borne à occuper la place de son père. L'Action libérale, qui a perdu MM. Auriol, Cassadou, Déchelette, Dumont, Forest, Hébert, le colonel Hugot-Derville, Massabuau, Amédée Reille, n'a donc fait en tout qu'une conquête, et, pour comble d'ironie, la conquête lui arrive de Vendée, de cette Vendée où M. Bazire et son cousin, l'archiprêtre des Sables, accusent les royalistes d'avoir trahi : si les royalistes vendéens n'avaient pas voté pour M. Rochereau, la malheureuse Action libérale n'aurait même pas un homme neuf à nous exhiber!

Chose plus triste encore : trois réélus, qui appartenaient précédemment au groupe de l'Action libérale, MM. le vicomte de Chappedelaine, Jules Delafosse, Meunier-Surcouf, lui refusent désormais leur adhésion. En outre, M. de Mun n'a pu amener à ce groupe, ni son fils, M. Bertrand de Mun, ni son gendre, M. Jean Hennessy. Un autre fondateur de l'Action libérale, le baron Amédée Reille, a quitté la Chambre, cédant son fauteuil à son neveu, M. René Reille-Soult, duc de Dalmatie : le jeune duc de Dalmatie n'a pas voulu se ranger sous la houlette de M. Piou.

Puisque ceux qui devraient la perpétuer l'abandonnent, autant dire que l'Action libérale agonise. M. Bazire, qui est mauvais joueur, a tâché de faire croire que c'était la faute des royalistes. Imposture démentie par l'attitude de maints législateurs fraîchement nommés, MM. Bertrand de Mun, René Reille, Vieillard, Ybarnegaray, de Montplanet, de Monti, de la Villesboisnet, etc., qui, pour ne point s'affilier au groupe parlementaire de l'Action libérale, ont constitué une petite phalange, bizarrement étiquetée par l'*Officiel :* groupe des députés non inscrits aux groupes. L'Action libérale ne meurt donc pas sous nos coups, mais sous les coups et par le reniement de ses propres affidés.

Nous ne demandons pas mieux que de la plaindre, mais nous plaignons davantage les catholiques qui lui avaient donné leur foi. Pauvres catholiques! on leur avait dit qu'elle ferait merveille; et voilà que, non contente de ne remporter aucune victoire, elle se décime elle-même... Si, du moins, la qualité nous dédommageait de la quantité!... Rien ne nous permet, hélas! de caresser pareille espérance. Questionné sur le programme du groupe, M. Joseph Denais déclare :

« Nous mettons au premier rang la réforme électorale et la révision de la Constitution, de manière qu'il y ait autorité et responsabilité dans la République.

» Nous nous préoccupons beaucoup de la situation financière, persuadés que nous sommes que tous les partis doivent consentir à un effort dans l'intérêt de la nation ».

Pas un mot de nos libertés religieuses! Cependant M. Malvy vient d'ordonner la fermeture de 29 établissements congréganistes en Algérie et son arrêté, qui respecte les écoles musulmanes, atteint les Frères des Ecoles chré-

-tiennes, les Sœurs de la Doctrine chrétienne, les Missionnaires d'Afrique, les Sœurs de Notre-Dame d'Afrique, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les Sœurs Trinitaires. Dans le Nord, on confisquait, le mois dernier, la maison de Mouvaux. En Bretagne, on expulsait récemment les Sœurs de Broons. A Saint-Nicolas-du-Pelem, dix-sept gendarmes enlevaient un couvent et arrachaient brutalement de leurs lits des femmes infirmes, sur l'injonction d'un commissaire-Apache qui avait dit : « Chargez-moi ça ! » Nous ne croyons guère, nous autres, à l'efficacité des beaux discours du Palais-Bourbon. Mais l'Action libérale y croit, et c'est sa raison d'être. Après l'échec de Bazire, elle se répandit en gémissements, comme si, pour un orateur de moins, la France et l'Eglise étaient menacées de disparaître. Les vingt-trois ont-ils donc bondi à la tribune, dénonçant, fouaillant, flétrissant l'horrible et lâche iniquité des persécuteurs? M. Joseph Denais a déposé tout de suite une interpellation... « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les abus de la concurrence étrangère faite à nos commerçants, à nos industriels, à nos travailleurs, et pour donner à l'outillage de la France les compléments indispensables ». Et sans doute, on ne saurait blâmer ces messieurs de s'intéresser à des problèmes divers. Mais on aimerait qu'ils fussent tout d'abord des lutteurs; et cela serait assez naturel, dans un temps — et dans une Chambre — où le catholicisme est traité en ennemi mortel. La *Vigie* a un mot sévère pour M. de Mun « qui retrouve, dit-elle, si facilement la voix, le jour où il est assuré d'un immense succès comme après le coup du Congo... » et qui redevient aphone, en d'autres occasions. M. de Mun, en tous cas, est entouré de jeunes disciples, dans l'âme desquels devrait revivre son âme héroïque d'autrefois; et l'Action libérale, avec ses vingt-trois membres, jouerait quelque bon rôle, s'ils étaient tous intrépides. Mais elle a couru après le succès immédiat et négligé la qualité pour la quantité. Elle est bien punie, car elle n'a ni l'une ni l'autre.

DERNIÈRE HEURE

LE PROCÈS DE M. HENRI BAZIRE CONTRE M. L'ABBÉ BARBIER

Il n'entrait nullement dans notre pensée de parler de ce procès dans le présent numéro. Mais au moment où son impression s'achevait nous avons eu connaissance de deux articles parus les 25 et 28 juin dans le journal le Matin *qui fourmillent d'inexactitude et donnent une idée très erronée de la solution intervenue* (1).

1. J'ai adressé à ce journal la rectification suivante :

« Paris, le 30 juin 1914.

» Monsieur le Gérant du *Matin*,

» On me communique deux articles du *Matin* des 25 et 28 courant, concernant le procès que m'avait intenté M. Henri Bazire, et sur lequel est intervenue, il y a quelques jours, une sentence de l'Officialité de Bordeaux, qui, d'après le second de ces articles, aurait « renvoyé les parties *dos à dos* ».
» La bonne foi de votre journal a été surprise.
» Laissant de côté *maintes autres inexactitudes* des articles précités, je vous dirai :
» 1° Que M. Bazire, *seul demandeur au procès*, réclamait d'une part l'insertion à mes frais de la sentence à intervenir dans la *Revue* que je dirige

Cet incident nous oblige, pour arrêter la propagation, même parmi nos amis, de renseignements erronés, à en donner ici de plus exacts, mais qui seront forcément sommaires, devant être fournis en dernière heure.

On se rappelle que le Directeur de la *Critique du Libéralisme* entreprit, au commencement de l'année dernière, sous ce titre : « *Orateurs de Congrès catholiques* », une série d'articles dont le premier, paru dans le numéro de cette revue du 15 janvier 1913, fut consacré à *M. Henri Bazire.*

On se souvient que, par lettre du 4 février 1913, M. Henri Bazire annonça bruyamment qu'il poursuivait l'abbé Barbier comme ayant commis dans cet article les *délits* « *d'injures* » de « *diffamation* » et de « *publication de lettres privées, faussées et tronquées* » (1).

M. Bazire ayant cité l'abbé Barbier devant l'Officialité de Paris, cette juridiction fut dessaisie sur un recours de ce dernier admis par l'Autorité Suprême. L'affaire fut ensuite déférée à l'Officialité métropolitaine de Bordeaux par décision de la S. Rote romaine.

La cause a été plaidée devant ce tribunal ecclésiastique, composé de Mgr Berbiguier, protonotaire apostolique et vicaire-général de Bordeaux, de M. le vicaire-général Verdalle, et de M. le Chanoine Bassibey, assesseurs, les 3, 4 et 5 juin 1914.

Le procès se présentait à juger dans les conditions suivantes :

M. Henri Bazire, maintenait sa plainte introductrice de l'instance adressée à l'Officialité de Paris. Elle relevait, en les isolant habilement du contexte qui pouvait en contenir la justification, seize propositions ou expressions sur lesquelles M. Bazire se fondait pour établir que l'article tout entier était un tissu de diffamations, de faits travestis ; que « M. Barbier accueille avec une facilité vraiment excessive les faits les plus apocryphes, du moment qu'ils lui paraissent déshonorants pour M. Bazire » ; que « l'intention, non seulement de discuter des idées ou une personnalité, mais de diffamer.

---

et dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris, et d'autre part ma condamnation à *dix mille francs* de dommages-intérêts ;

» 2° Qu'il n'a obtenu ni une ligne d'insertion, ni un centime de dommages-intérêts.

» Rien ne ressemble moins à un « *dos à dos* ».

» On ne saurait infirmer cette solution, ce résultat essentiel, du litige, en s'attachant à des détails secondaires.

» D'ailleurs, si le *Matin* possède le texte de la sentence, *je ne me plaindrai certainement pas de la lui voir publier*, pourvu qu'il la fasse précéder du texte des conclusions de M. Bazire, afin qu'on puisse juger si elles ont réellement échoué.

Je déplore d'avoir été dans vos colonnes l'occasion d'irrévérences graves envers le Pape, et d'éminents dignitaires de l'Eglise.

» Veuillez, Monsieur le Gérant, insérer cette rectification dans les conditions prescrites par la loi, et agréer l'expression de ma considération distinguée.

» Emm. BARBIER,
» Directeur de la *Critique du Libéralisme*,
» 10, rue Ampère, Paris, 17e ».

1. Lettre insérée dans notre numéro du 15 février 1913.

d'injurier, de nuire », se révèle d'un bout à l'autre de cet article.

En conséquence, M. Bazire, « atteint dans son honneur », demandait que M. Barbier soit déclaré convaincu :

a) De *diffamation* et d'*injures*.

b) De publications préjudiciables, ainsi expliquées dans sa dite plainte : « M. Barbier publie des extraits de lettres confidentielles » adressées par M. Bazire à son secrétaire, — que, suite d'un » vol ou d'un abus de confiance, ces extraits, d'ailleurs faussés par » des interversions de date et de texte, avaient déjà circulé un jour » d'élection (1) où M. Bazire était candidat; mais personne n'avait » osé prendre la responsabilité de cette divulgation délictueuse. — » Le premier, M. Barbier la prend, pour imputer à M. Bazire » des menaces de violences corporelles qui n'étaient pas dans » le texte (2) ».

Ses conclusions demandaient *textuellement* au tribunal :

« Que M. Barbier (Emmanuel), auteur de l'article incriminé, *soit » jugé et déclaré coupable de diffamations injurieuses et de pu- » blications préjudiciables* à l'égard de M. Bazire;

» *Qu'il soit condamné à reproduire la sentence à intervenir en » tête du prochain numéro de la* Critique du Libéralisme;

» *Qu'il soit condamné en outre à l'insertion de la dite sentence » dans la* Semaine religieuse *du diocèse de Paris;*

» *Qu'il soit condamné à payer à M. Bazire la somme de dix mille » francs de dommages-intérêts;*

» *Enfin qu'il soit condamné à tous les frais de l'instance.* »

Quant à l'abbé Barbier il ne demandait pas autre chose que le rejet des prétentions de M. Bazire.

Il soutenait qu'il ne croyait pas avoir diffamé, en exprimant des appréciations sévères, mais basées sur des faits et documents vrais, présentés et commentés de bonne foi.

Il contestait que des duretés d'expression puissent dans les mêmes circonstances constituer des injures coupables.

Il citait comme terme de comparaison, et au besoin comme devant fournir une compensation absolutoire, des injures et des diffamations autrement graves commises à son égard par M. Bazire, ou dans les journaux dont il avait la responsabilité (3).

---

1. Il y avait là une atténuation plus ou moins marquée de l'accusation d'avoir *divulgué*, telle qu'elle avait été formulée dans la lettre de M. Bazire du 4 février 1913.

2. Il y avait là une aggravation notable (mais que l'abbé Barbier n'a pas réussi à comprendre) de l'accusation d'avoir publié des lettres altérées.

3. Notamment l'abominable et mensongère calomnie consistant à affirmer qu'il « *avait dû sortir* de la Compagnie de Jésus PAR LA TOUTE PETITE PORTE »; en face de laquelle il mettait, entre autres documents, cette attestation de son ancien provincial :

« *Je certifie que M. l'abbé Emmanuel Barbier n'est sorti de la Compagnie » de Jésus* QUE *sur sa demande et* SES INSTANCES *et que les Supérieurs n'avaient » aucun motif de désirer cette séparation* ». Signé : LABROSSE.

Le jugement, en déclarant M. Bazire responsable de cette calomnie, dit que c'était infliger à M. Barbier « l'outrage le plus sanglant ».

Il prouvait avec une surabondance d'exemples que, s'il était un publiciste qu'on fût en droit de s'étonner de voir se plaindre judiciairement des violences de la polémique, c'était bien M. Bazire.

Il déclarait n'avoir publié que des extraits de lettres déjà tombées dans le domaine public par le fait d'autrui, et ne les avoir nullement altérées; à l'appui de quoi il produisait les *originaux* que leur détenteur avait consenti à lui montrer et à lui confier temporairement depuis le procès.

La sentence rendue le 20 juin 1914 déclare :

1° *Qu'il n'y a pas eu diffamation* de la part de l'abbé Barbier;

2° Que six des seize expressions ou lambeaux de phrases particulièrement dénoncés par M. Henri Bazire sont excessifs et *par suite injurieux* (1); mais qu'*aucune réparation* ne doit être accordée de ce chef à ce dernier, à raison des articles « *diffamatoires* » publiés antérieurement contre l'abbé Barbier dans des journaux où M. Bazire, s'il a nié être l'auteur des dits articles, avait du moins une situation à raison de laquelle il en encourt la responsabilité;

3° Que M. Barbier n'est point coupable de publication préjudiciable de lettres privées tronquées ou altérées de manière à nuire à M. Bazire.

En conséquence *la sentence n'accorde à M. Bazire aucune réparation.*

Aucune insertion.

Aucuns dommages-intérêts.

Toutefois, elle laisse les frais de l'instance « *pour moitié à la charge des deux parties* ».

Cette dernière disposition, accessoire, cette atténuation conciliante, ne saurait modifier la portée essentielle de la solution donnée à chaque chef des prétentions du demandeur, M. Bazire.

Emm. Barbier.

1. *Quel est l'article de polémique écrit dans ces dernières années par M. Bazire ou par tout autre publiciste dans lequel il n'ait pas échappé à l'écrivain quelques expressions ou appréciations auxquelles on puisse reconnaître un caractère excessif et injurieux?*

C'est dans un article, dans une étude de vingt-neuf pages, que se sont rencontrés les six lambeaux de phrase dont il s'agit, trop durs envers M. Bazire, de qui l'abbé Barbier avait reçu de plus graves injures.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*Administration, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à Lille, Nord, *et non pas à la* Direction, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. Stoffel.

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 2.896-a

6me ANNÉE — TOME XII   N° 139   15 JUILLET 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc.

Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresser les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. Barbier. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

id. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

id. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In-8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

id. — *Cyr* **et la** *Croix,* **la** *Croix* **et** *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60.

id. — **Table Analytique de la** *Critique du Libéralisme* **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr. ; *franco :* 1 fr. 20.

Paul Tailliez. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. Rambaud. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in-8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60.

J. Hugues. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

R. D. Exupère. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, Paris.

Chanoine Marchand. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, Poitiers.

LE SENS CATHOLIQUE

En écrivant ce titre, nous pensons à ces êtres languissants dont la vie s'épuise lentement dans leur poitrine haletante. Ils respirent avec peine et, à tout moment, ils se tournent vers la fenêtre en disant : de l'air, de l'air.

L'air est l'aliment le plus indispensable de notre corps. Il régénère le sang, il vivifie toutes les parties de notre organisme et, quand il est vicié ou qu'il nous arrive en quantité insuffisante, c'est la maladie et peut-être la mort.

Il en est ainsi de notre vie religieuse. La vérité révélée est son aliment le plus nécessaire. Par la foi qui joue le rôle de la respiration dans nos âmes, elle y pénètre pour animer d'un souffle divin notre humanité. Quand les notions religieuses s'altèrent en nous ou qu'elles font défaut, c'est la ruine de notre vie spirituelle. Et ce cri du Psalmiste : « *Seigneur, sauvez-moi, car la vérité se raréfie autour de moi* », ressemble à celui du malade qui réclame de l'air.

A vrai dire, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre corporel, ce n'est pas toujours l'aliment qui fait défaut, le plus souvent même c'est l'organe qui est impuissant à le recueillir. Fortifiez et assainissez cet organe, rendez-le apte à sa fonction et la vie reparaîtra.

Notez aussi que les organes de l'esprit sont plus délicats que ceux du corps, que de petits accidents peuvent leur occasionner de grands ravages, que, pour fonctionner régulièrement, ils ont besoin, non seulement, d'une conformation normale, mais encore d'une éducation parfaite, qu'ils se faussent et se détériorent, se redressent et se corrigent suivant qu'ils se repaissent de vaines doctrines ou de saines et fortes vérités. C'est là le point faible de l'esprit humain; il a des défaillances, des infirmités, des crises, des états morbides variés tout comme le corps, son compagnon de route, et il n'est pas de besogne plus utile et plus noble que de rechercher les lois qui président à l'équilibre de ses facultés, ainsi que les remèdes qui peuvent l'immuniser contre la contagion.

Les médecins nous disent les admirables résultats obtenus, depuis cinquante ans, par la mise en pratique d'une meilleure hygiène publique et privée. Il y aurait une diminution de moitié dans la mortalité de l'armée, d'un quart dans la mortalité infantile et, en même temps, une telle amélioration de la santé que la durée moyenne de la vie humaine serait augmentée d'une dizaine d'années. Quels services infiniment plus appréciables seraient rendus à notre vie religieuse par le praticien qui connaîtrait toutes les influences nuisi-

bles du milieu où nous vivons et qui saurait nous donner les règles d'une bonne hygiène intellectuelle et morale!

***

En créant l'homme à son image et à sa ressemblance, c'est-à-dire en lui communiquant un reflet et comme une parcelle de sa divinité, afin qu'il soit capable de s'unir à lui et de partager sa vie dans l'éternité, après le temps d'épreuve, Dieu ajoutait ainsi au corps et à l'âme une seconde nature qu'il greffait sur la première. Cette nouvelle vie, toute spirituelle et d'essence divine, que le baptême a restaurée, nous est donnée pour que nous puissions atteindre notre fin surnaturelle par des œuvres dignes d'elle. Or, cette activité surnaturelle suppose des facultés de même ordre, car notre âme livrée à ses forces naturelles serait incapable de produire un acte de cette nature et les facultés surnaturelles ne sont pas autre chose que les *vertus infuses* déposées dans l'âme par le baptême en même temps que la grâce sanctifiante, à savoir : la foi, l'espérance et la charité. Voilà l'organisme de la vie surnaturelle.

Par la foi, la vérité révélée pénètre en nous et devient le principe de tous nos actes religieux. C'est la force motrice qui met en branle l'espérance, la charité et toutes les autres vertus. A chacune elle présente son motif spécial, son idéal, l'objet qui doit l'attirer, l'exciter et, en quelque sorte, déclancher ses actes propres. A l'espérance elle montre le ciel et les moyens d'y parvenir : puissance et bonté infinie de Dieu, promesses et mérites de Jésus-Christ. Sous l'empire de ces vérités révélées, l'espérance devient elle-même un puissant moteur qui excite la patience, la résignation, la force, la constance. A la charité elle laisse entrevoir l'infinie beauté de Dieu et les ineffables jouissances de la vision béatifique. Et, à son tour, la charité nous presse de nous détacher de tout le reste pour tendre de toutes nos forces, par tous les moyens en notre pouvoir, vers cette perfection infinie.

C'est donc à juste titre que la foi est considérée comme le commencement du salut, « le fondement et la racine de toute justification » (1). Et l'on voit par là le rôle capital de la foi dans notre vie religieuse.

Les facultés surnaturelles ou vertus infuses ne se substituent pas à nos facultés naturelles; elles s'en servent au contraire, et, tout en les laissant agir selon leurs qualités et leurs habitudes propres, elles les « surnaturalisent » pour leur faire produire des actes qui puissent nous mériter le ciel. Nous avons dit que la grâce sanctifiante nous élève jusqu'à la participation de la divinité même. Or, suivant que cette participation est plus ou moins abondante, l'influence

1. Concile de Trente, sess. VI, a. VIII.

des vertus surnaturelles est plus ou moins intense et communique à nos actes plus ou moins d'entité surnaturelle; mais, pour autant, elle ne modifie ni ne guérit les qualités ou les infirmités de nos facultés naturelles, elle ne nous pousse pas nécessairement à agir et, dans l'action, elle ne nous donne pas cette aisance que produit en nous une habitude proprement dite. En effet, c'est une loi générale de nos actes qu'étant souvent répétés ils créent en nous une facilité à les reproduire, une force qu'on nomme habitude. Mais l'habitude surnaturelle n'est pas acquise par la répétition des mêmes actes, elle vient directement de Dieu qui l'infuse dans notre âme avec la grâce et elle ne peut se perfectionner que par l'action créatrice de Dieu. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de préparer notre âme à l'infusion plus abondante de cette seconde nature qu'est la grâce sanctifiante et de ses principes d'opération, en écartant ce qui est un obstacle à l'opération divine, c'est d'en mériter l'accroissement par le bon usage que nous pouvons en faire.

Nous venons de voir la part qui revient à la vertu infuse dans la production de l'acte de foi. Toute la valeur de cet acte, tout ce qui en fait le prix aux yeux de Dieu, son revêtement surnaturel, pour ainsi dire, doit lui être attribué exclusivement. Cependant, la vertu infuse n'agit pas seule; sous son influence surnaturelle, notre intelligence et notre volonté conservent leur spontanéité et leur liberté d'allure. La grâce ne détruisant pas la nature, ces facultés restent ce qu'elles sont depuis le péché originel, c'est-à-dire des auxiliaires imparfaits, aptes, sans doute, à produire le nécessaire, mais sujets aux défaillances, lents à l'action, viciés par toutes sortes de défauts cachés. La vertu infuse ne corrige pas cela et doit se contenter, pour agir, de ce qu'elle trouve dans chaque individu : ici un esprit attentif, avisé, pénétrant, là, au contraire, un cœur dur et une intelligence enténébrée.

Outre que ce n'est pas la vertu infuse de foi, mais l'enseignement reçu du dehors qui nous fait connaître les vérités révélées, il y a donc une éducation à faire de nos facultés pour les rendre dociles et promptes à l'accomplissement des actes que la vertu infuse leur demande, pour conserver et accroître, en notre for intérieur, le dépôt de la révélation, en un mot pour adapter le plus parfaitement possible cet organisme intellectuel à sa fonction d'auxiliaire de la vertu infuse.

Grâce à cette éducation et aux qualités de souplesse, de précision et de force qu'elle produira, on peut dire que notre esprit acquerra une faculté et comme un sens nouveau qui lui permettra de discerner avec rectitude, par une sorte d'instinct, le vrai du faux en matière religieuse. C'est le *sens catholique*.

Sans doute, la vertu infuse de foi est, par sa nature même, incapable de concourir à l'erreur, comme la vertu infuse de charité est

incapable de concourir au péché. Elle ne s'applique qu'à la vérité et à la vérité révélée. Que si, par hasard, notre raison se trompe en acceptant comme vraie une fausse doctrine, la vertu surnaturelle laissera son associée se tromper toute seule, sans coopérer à cet acte erroné.

L'esprit le plus faux, le plus borné, le plus dépourvu de sens catholique peut donc, à la rigueur, conserver la foi. Cette vertu ayant Dieu pour auteur demeure en nous tant que nous ne l'anéantissons pas par des actes qui lui répugnent, par des dispositions inconciliables, en d'autres termes par le péché qui lui est directement opposé, l'hérésie; et alors ce n'est plus seulement un écart de l'intelligence, c'est une obstination de la volonté qui rejette indûment la parole de Dieu.

Mais, tout en admettant que la grâce ou la vertu infuse l'excite et le fortifie, il faut reconnaître que c'est notre organisme intellectuel, avec ses aptitudes naturelles ou acquises, qui a l'initiative des actes de foi à formuler et, avant de les formuler, celle de les préparer par l'examen des motifs de crédibilité. S'il reste inactif la vertu infuse est improductive; s'il ne fournit qu'une matière défectueuse elle n'en peut tirer aucun parti. La foi est toujours là, mais, ce premier moteur de la vie religieuse ne fonctionnant pas, tout s'arrête en même temps que lui. Les deux autres vertus théologales, l'espérance et la charité, demeurent sans objet ou n'ont, comme la foi, qu'un objet étranger à leurs attributions, incapable de les mettre en mouvement. Sous l'action des fantômes et des chimères qui remplissent son cerveau l'homme peut être animé d'une agitation fiévreuse qui lui donne les apparences de l'activité; sa vie religieuse n'en est pas moins inféconde et elle s'étiole faute d'une alimentation convenable, car il ne peut vivre que des « paroles qui sont sorties de la bouche de Dieu ».

« *Travaillez*, a dit Notre-Seigneur, *non pour la nourriture périssable, mais pour celle qui demeure jusqu'à la vie éternelle... C'est moi le pain de vie! Celui qui vient à moi n'aura plus faim et celui qui croit en moi n'aura jamais soif* (1)... *Car l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source jaillissante pour la vie éternelle* » (2).

Cet arrêt de la vie surnaturelle est déjà une conséquence bien fâcheuse de l'inaction de la foi; mais, comme nous le verrons plus loin, quand cette vertu n'est pas agissante ou quand on ne lui fournit que des données fausses, ce qui revient au même, elle se trouve menacée dans sa propre existence par les habitudes vicieuses de l'esprit, pour peu que le cœur soit aussi en défaut ou que l'orgueil l'entraîne sur le chemin de la révolte. Cela n'arrive pas tout d'un coup, on le sait bien. Avant de perdre la foi le chrétien, dont le sens catholique est oblitéré, chemine plus ou moins longtemps à travers les

1. Jean, chap. VI.
2. *Ibid.*, chap. IV.

mille sentiers qui conduisent au doute positif puis à l'émancipation définitive. Et, dans l'intervalle, que de défaillances!

« Il n'y a que les dogmes inébranlables, disait Sénèque, qui empêchent l'homme de broncher » (1). La volonté, en effet, ne marche droit qu'à la lumière de l'intelligence et, quand celle-ci ne l'éclaire que de pâles et inconstantes lueurs, elle ne tarde pas à s'égarer. Sans doute, pour exister, le vice n'a nullement besoin de prémisses dans l'esprit. Engendré par la corruption du cœur il peut se développer spontanément. Mais il n'en est pas ainsi de la vertu. Pour être ce qu'elle doit être, une réaction du cœur contre lui-même, une violence habituelle faite à ses penchants, il faut qu'elle ait de pressants motifs de s'engager dans cette pénible lutte et d'y persévérer. Or, ces motifs, elle ne les trouve que dans la vérité religieuse intégrale et bien comprise. Chacun en a fait l'expérience, nos passions sont habiles à se défendre, elles disputent le terrain pied à pied et ne cèdent qu'à l'évidence, au tonnerre de la parole divine retentissant distinctement dans l'écho de la conscience et encore pas toujours. Comment se rendraient-elles à une obligation douteuse, à des idées de devoir déduites tant bien que mal de principes mal assurés!

Nous avons défini le rôle de la vertu *infuse* de foi dans la vie du chrétien. Sans lui être comparable celui du *sens catholique* mérite aussi, nous le voyons, toute notre attention, d'autant plus que, au contraire de ce qui se passe pour la vertu *infuse*, c'est nous-mêmes qui l'acquérons et le perfectionnons par notre travail personnel. Etudions donc ce qui le constitue et comment il se forme. Nous examinerons plus tard sa fonction dans la recherche de la vérité catholique, partout où elle se trouve, en philosophie, en théologie, en exégèse, en histoire, en sociologie, en politique, etc.

***

On confond souvent le *sens catholique* et le *sens chrétien*. Ils diffèrent notablement, sinon quant au fond, du moins en ce que l'usage et les nécessités de la précision y ont attaché de caractéristique. Quand Jésus-Christ est venu sur la terre il a prêché des idées nouvelles et un ordre de choses nouveau inaccessible à l'homme charnel, à l'homme naturel, à « l'homme animal », comme dit l'apôtre saint Paul. Pour s'élever à la hauteur de l'ordre surnaturel, pour comprendre la doctrine évangélique et y conformer sa vie, la sagesse du monde ne suffit pas, il faut un esprit nouveau, un sens nouveau, l'esprit et le sens de Jésus-Christ (2).

Le sens chrétien que l'on appelle aussi l'esprit de foi est donc l'op-

1. Ep. XCV.

2. I Cor., II, 16 : « Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus ».

posé de l'esprit du monde; il place au sommet de la vie, d'une part, la volonté de Dieu, de l'autre, le salut éternel et il nous fait envisager toutes choses de ce point de vue surnaturel. Mais comment le déterminer dans l'ensemble et dans les détails de la doctrine chrétienne, aussi bien que dans son application à chacun de nos actes? L'Ecriture sainte et la Tradition contiennent toute la pensée du Christ, c'est entendu; encore faut-il les interpréter sans erreur et il n'y a que l'Eglise catholique qui le puisse faire grâce à son infaillibilité. Sans elle on tombe dans les divagations du sens privé ou de l'illuminisme, on en vient à des controverses interminables, même sur les questions les plus essentielles à la conservation de la foi et de la religion. Il y a donc un sens catholique de la pensée du Christ comme il y a, pour la législation de chaque peuple, une interprétation officielle et authentique qu'on nomme jurisprudence.

Quand on veut analyser ce qui constitue le « sens catholique », pour en déterminer les éléments essentiels, on se trouve en présence d'une faculté assez complexe dans laquelle entrent, d'une part, un certain nombre d'aptitudes naturelles et, d'autre part, une éducation spéciale faite d'habitudes et de connaissances acquises.

C'est d'abord le *sens*, le *bon sens*, c'est-à-dire la droite raison qui fait comprendre les choses et les juger sainement. En dépit du proverbe d'après lequel il courrait les rues, le bon sens n'est pas donné à tout le monde, tant s'en faut. Ce qui court les rues c'est plutôt le *sens commun*, ce degré de lumière élémentaire qui conserve chez tous les hommes les notions primordiales et nécessaires sur lesquelles aucun désaccord n'est possible. A un degré inférieur on ne trouve que les tâtonnements vagues du dément ou de l'enfant en qui des idées incohérentes s'agitent sans lien, sans ordre, sans fin commune. Le bon sens est un degré supérieur de l'intelligence qui permet à l'homme d'associer ses idées avec justesse et d'avoir, sur les choses qui sont à sa portée, un jugement prudent et avisé. Il y a dans l'esprit un tel équilibre des facultés, avec une sorte d'instinct ou de logique naturelle, que l'intelligence la moins cultivée reconnaît la vérité et flaire l'erreur, du premier coup, comme l'animal reconnaît sa pâture.

Cette harmonie sympathique entre la raison et la vérité existe, au fond, chez tous les hommes, mais elle est affaiblie souvent par de multiples influences qui viennent troubler le fonctionnement normal de l'organisme intellectuel. Avant la chute originelle, l'intelligence humaine n'avait rien à craindre, pour la rectitude de ses jugements, des émotions de la sensibilité; elle en était absolument indépendante. Mais ce bel ordre a été détruit pour notre malheur. Outre la blessure qui a été faite à toutes nos facultés sans exception et qui en diminue singulièrement la puissance, nous avons à déplorer la révolte et les empiétements de la partie sensitive ou affective. Toute

passion tend à susciter les états d'esprit qui peuvent le mieux s'accorder avec elle. Un désir évoque continuellement les images et les pensées qui se rapportent à lui. Par contre, il s'insurge contre les idées qui le contrarient. Or, il n'est pas douteux qu'une idée longtemps ou souvent présentée à l'esprit ne finisse par être acceptée pour vraie et ne prenne la place qu'une rigoureuse logique lui refuserait. La mode de la réclame s'est établie sur ce fait ingénieusement exploité. La passion fait donc une incessante réclame aux idées qui la favorisent et, grâce à la défectuosité du contrôle, réussit à les introduire dans la place par contrebande. Le cours régulier de nos pensées se trouve ainsi modifié et faussé, à chaque instant, sous l'influence de nos sentiments, comme les eaux d'une rivière sont retardées, agitées et déviées par les rochers invisibles qui pavent le fond de son lit.

La rectitude du jugement ne peut donc s'obtenir que par une soigneuse éducation de l'intelligence et du cœur. Education de l'intelligence pour qu'elle s'affranchisse de la tyrannie des sens et des sentiments ou, tout au moins, qu'elle devienne une force, relativement indépendante, également capable de les servir ou de leur résister. Education du cœur pour qu'il ne trouble pas les opérations de l'esprit. On a dit que « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ». Cela arrive quelquefois et si le cœur peut avoir le droit pour lui dans ses conflits avec une raison mal éclairée, combien plus souvent, au contraire, n'a-t-on pas à déplorer ses ingérences abusives dans le domaine de l'intelligence pour y soutenir des erreurs et des sophismes!

Ce n'est là, toutefois, qu'une première éducation d'ordre général sur laquelle nous n'avons pas à insister. La formation spéciale qu'exige le sens catholique — la seule qui nous occupe — consiste, d'abord, à doter l'intelligence d'un critérium sûr qui lui permette, d'une manière habituelle, de discerner le vrai du faux en matière religieuse. On obtiendra ce résultat en lui inculquant certaines principes directeurs qui l'orienteront dans ses recherches, présideront au classement de ses idées et ne toléreront que les jugements et les raisonnements conformes à leurs indications.

Sentire cum Ecclesia, voilà ce qui caractérise strictement le sens catholique. Penser comme l'Eglise, aimer ce qu'elle aime, détester ce qu'elle déteste, souffrir quand elle souffre, se réjouir quand elle se réjouit, voilà l'idée dominante qu'il importe de fixer dans l'esprit de celui qui veut avoir le sens catholique.

Sentire cum Ecclesia. Relisons, sur ce sujet, une page de Fénelon. Jamais personne n'a mieux commenté ces trois mots dont la Tradition a fait une règle de notre foi. Après avoir mis son lecteur en garde contre cette tendance de l'esprit qui porte chacun de nous à chercher un appui et une certitude intérieure dans ses goûts, dans

ses sentiments les plus vifs et dans toutes les choses qui ont saisi l'imagination, il indique ce que doit être le sens catholique :

« On ne voit rien de particulier et on ne cherche à rien voir : on se contente de croire comme les plus petits d'entre le peuple : on ne sait qu'obéir, que se laisser conduire et corriger, que se défier de soi, que sentir sans cesse son impuissance totale... En cet état l'homme reçoit ses bonnes pensées comme d'emprunt, de même qu'un pauvre se couvrirait d'un manteau prêté charitablement... Sa vie est toute fondée sur la désapprobation de ses propres vues qui seraient toujours incertaines... En cet état, loin de se passer de l'autorité de l'Eglise, on sent de plus en plus le besoin d'être porté sans cesse entre ses bras, comme un petit enfant; on n'est jamais surpris de voir qu'on s'est trompé; on le confesse de bon cœur; on quitte sans peine une pensée qu'on avait sans appropriation; on jette sans regret une feuille d'arbre qu'on a cueillie sans y être attaché; mais on ne jetterait pas de même un diamant faux qu'on aurait acheté comme étant d'un grand prix.

» *Dieu cache* ses vérités aux *sages et aux prudents*, c'est-à-dire à ces docteurs superbes qui veulent juger l'Eglise au lieu de se laisser juger par elle. En même temps il révèle *aux petits* ses miséricordes, parce qu'ils sont pauvres d'esprit et qu'ils se sont désappropriés de leurs propres lumières et de leur propre volonté, comme un homme riche doit se désapproprier de ses trésors quand il se donne à Dieu dans un désert. Oh! qu'il serait beau de voir *tous les biens en commun* pour l'esprit comme pour le corps, et que chacun ne regardât plus sa pensée, son opinion, sa science, ses lumières, ses vertus et ses plus grands sentiments comme son bien particulier... Si les hommes entraient ici-bas dans cette pauvreté d'esprit et dans cette communauté des dons les plus spirituels, on verrait tomber toutes les disputes et tous les schismes, on ne réformerait l'Eglise qu'à force de se réformer soi-même... on *ne penserait*, on *ne goûterait*, on ne voudrait tous ensemble qu'une même chose; un seul esprit qui serait celui d'amour et de vérité serait l'âme de tous les membres du corps de l'Eglise et les réunirait intimement » (1).

Sentire cum Ecclesia. Jusqu'où faut-il suivre ainsi l'Eglise et penser comme elle? En tout ce qu'elle « définit » comme article de foi? Oui, sans doute; mais cela suffit-il? Non, certainement : n'hésitons pas à le proclamer et à réprouver la doctrine contraire. La définition est un acte juridique emportant comme conséquence, avec le crime d'hérésie, les peines des hérétiques pour ceux qui nient sciemment et obstinément la vérité définie; mais l'enseignement de l'Eglise peut être formel et incontestable avant telle ou telle définition prise en ce sens et l'on pécherait contre la foi en rejetant cet

1. Lettres sur l'Eglise, Lettre VII.

enseignement. Qui oserait soutenir, par exemple, qu'avant le Concile de Trente on pouvait, sans pécher gravement et directement contre la foi, nier l'institution divine des sacrements, la nécessité du baptême pour le salut, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie consacrée, etc. On n'était pas excommunié par le fait, mais on perdait la foi.

Il peut arriver qu'une question soit plus ou moins démontrée et, par conséquent, plus ou moins controversée au moment où l'Eglise la définit. Cette définition apporte alors un complément de lumière qu'on n'avait pas, que quelques-uns, du moins, n'avaient pas. Mais il y a un grand nombre de vérités religieuses, absolument certaines, qui n'ont jamais eu besoin d'être « définies ». Et quand l'Eglise explique ou développe son symbole en formulant, par un décret solennel, la croyance générale et constante, elle n'ajoute pas un iota aux divines traditions dont le dépôt lui a été confié par Jésus-Christ, elle ne propose pas un dogme nouveau, elle met seulement cette croyance en évidence aux yeux de tous les fidèles. Pareillement quand elle réprouve une doctrine en lui infligeant une note infamante, cette doctrine était déjà détestable et non moins pernicieuse avant sa condamnation.

S'il en était autrement, l'Eglise aurait dû « définir » ses dogmes dès l'origine, car, en laissant la liberté d'y croire ou de n'y pas croire, elle privait les fidèles des réalités bienfaisantes contenues dans chacun d'eux. Elle manquait gravement à sa mission. Mais où en serions-nous, où en serait l'Eglise si elle devait définir toutes les données de la foi, en définir également toutes les conséquences et condamner tout ce qui est incompatible avec elles, comme si elle ne pouvait imposer son enseignement que sous cette forme solennelle et comme si, de fait, elle ne l'avait jamais imposé autrement?

En définitive la solennité des définitions ou des condamnations n'est pas nécessaire pour qu'il y ait « proposition de l'Eglise ». Il suffit qu'une vérité soit enseignée par ce que le Concile du Vatican appelle « magistère ordinaire et universel ». Est de foi catholique, par exemple, tout ce qui est contenu explicitement dans les professions de foi usitées dans l'Eglise entière, quand même elles ne sont pas à proprement parler des définitions.

Outre cette disposition à faire de l'enseignement de l'Eglise la règle suprême de notre intelligence, et en vertu même de cette disposition, le sens catholique exige une connaissance suffisante de la doctrine. C'est l'étude qui nous la fournira. Mais il faut noter que le degré d'instruction religieuse requis pour chaque individu devra être proportionné aux exigences de sa condition, sans que, pour autant, le sens catholique de l'un dût être moindre que celui de l'autre.

Quand l'enfant s'en rapporte au témoignage de sa mère ou de son curé qui lui transmettent les vérités à croire, son acte de foi est aussi

fondé en raison que celui du savant qui contrôle lui-même l'enseignement de l'Eglise. La certitutude des préambules de sa foi est la certitude même, acquise par la nature et l'expérience, que ni sa mère ni son curé ne le trompent en cette circonstance. Il croit non seulement ce qu'ils lui enseignent, mais tout ce qu'ils croient, de la même manière et avec une égale assurance. C'est la certitude du témoignage humain sur laquelle repose toute tradition ; elle est de même ordre et de même degré que celle où aboutit, en dernière analyse, le savant lui-même. Avec les années et l'expérience l'intelligence recevra des lumières qui satisferont ses besoins grandissants, mais son adhésion aux vérités divines ne sera ni plus ni moins ferme, confiante, raisonnable.

Les raisons démonstratives que le savant développera pour arriver au fait de la révélation lui en donneront peut-être l'évidence, alors que les simples et les ignorants ne pourront en avoir que la certitude, mais cela suffit et le sens catholique se concilie parfaitement avec la condition de ces modestes croyants. N'ayant aucune vue personnelle, ne sachant « qu'obéir, que se laisser conduire et corriger, que se défier de soi », que sentir sans cesse leur impuissance totale, ils ont un sens catholique très pur et très droit qui les dispose plus particulièrement à la foi : « O Père, Seigneur du ciel et de la terre, dit Jésus-Christ, je vous rends gloire de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents et que vous les avez révélées aux petits » (1). S'ils veulent posséder un sens catholique aussi parfait, les fidèles éclairés, les hommes de science, les prêtres mêmes devront soumettre leur intelligence à cette discipline qui la dépouillera en quelque sorte de sa propre lumière, selon la forte pensée de Fénelon, afin de n'avoir aucune vue personnelle, de ne rien chercher de particulier, de ne rien croire qui n'appartienne au dépôt commun des vérités enseignées de tout temps dans l'Eglise. En effet, ce qui est particulier n'est pas catholique, les deux choses sont contradictoires.

Hélas ! on l'a trop oublié ! Dans la crainte de passer pour arriéré, on a abandonné les chemins battus pour s'engager dans les systèmes les plus aventureux. Il semble bien que l'amour de l'originalité, le désir de paraître au courant du progrès est une vanité caractéristique de notre temps. Le monde est plein de gens qui aiment mieux être les auteurs ou les partisans d'un paradoxe nouveau que les disciples d'une vérité ancienne. Mais il faut croire que, dans tous les temps, cette propension de certains esprits à préférer la nouveauté à l'enseignement traditionnel a été dangereuse pour la foi, puisque la langue ecclésiastique désigne les hérétiques sous le titre générique de *novateurs* et que saint Paul recommande à son disciple d'évi-

1. Matth., XI, 25.

ter, à l'égal des vices les plus honteux, *les profanes nouveautés de mots.*

Ce n'est pas tout. Quand on s'est ainsi aventuré il est difficile de revenir sur ses pas. On s'attache à son opinion personnelle comme à l'enfant qu'on aurait engendré; on la défend avec passion, la passion de la vanité, la plus sotte et la plus obstinée. Chacun a pu constater combien les meilleures raisons restent impuissantes contre un pareil état d'esprit et avec quelle fécondité, quelle souplesse, quelle obstination elles sont repoussées, retournées, dénaturées. Il n'y a pas toujours mauvaise foi, car l'amour est aveugle et il ne voit pas plus les vices de son raisonnement que les défauts de l'objet aimé. On ne se révolte pas positivement contre l'Eglise, mais au lieu de se mettre d'accord avec son enseignement on cherche à accommoder cet enseignement avec sa propre pensée. Une voix autorisée se prononce-t-elle, on se débat encore, on épilogue avec l'âpreté du paysan qui discute une question de mur mitoyen.

Mais, dira-t-on, le sens catholique tel que vous l'entendez interdit toute initiative, condamne tout progrès, supprime toute recherche scientifique. C'est le dogme rivé aux formules du passé, c'est la compression des cerveaux tant reprochée à l'Eglise. Dès le Ve siècle, saint Vincent de Lérins n'a-t-il pas dit, au contraire, que le dogme se développe comme le corps humain, « avec de notables différences dans sa forme et dans sa stature », ou comme la semence jetée en terre qui devient la plante que l'on récolte, « avec accroissement en tout ce qui constitue sa nature et sa forme particulière »?

On ne saura jamais toutes les sottises que les novateurs ont essayé de couvrir de ce texte. Pourtant le moine de Lérins a corrigé lui-même ce qui pouvait paraître excessif dans sa comparaison en s'expliquant nettement sur le sens qu'il lui attachait. Il ajoute, en effet, que les dogmes ne doivent subir aucun changement, ni rien perdre de ce qui leur est propre, gardant toujours leur parfaite intégrité et n'étant l'objet d'aucune variation dans leur définition. S'il y a accroissement, c'est un accroissement très désirable dans l'intelligence des fidèles où l'on doit faire pénétrer la vérité avec une constante sollicitude, afin que leur science et leur sagesse augmentent et qu'ils en retirent toujours plus de fruit. Que l'Eglise s'applique à fortifier la foi de ses enfants, que les ouvriers évangéliques prêchent avec plus d'instance ce qui auparavant était annoncé avec moins d'activité et qu'ils cultivent avec plus de soin ce qui auparavant était pratiqué avec moins d'attention. C'est tout ce que l'Eglise catholique, excitée par les nouveautés des hérétiques, a jamais accompli par les décrets de ses Conciles, si ce n'est qu'elle prit soin de consigner par écrit l'antique tradition en renfermant beaucoup de doctrine dans de courtes formules et en marquant d'une appellation

nouvelle et bien choisie un sens non nouveau dans les vérités de foi (1).

Ce passage est si remarquable, il exprime avec tant de justesse la doctrine de l'Eglise que les Pères du Concile du Vatican en ont extrait, mot pour mot, la conclusion de la Constitution *De fide catholica* et que, précédemment, Pie IX lui avait fait de plus larges emprunts encore dans sa *Lettre apostolique* sur la définition dogmatique de l'Immaculée Conception. On n'a qu'à rapprocher les deux textes latins pour s'en convaincre.

« Cette doctrine de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, dit le Pape, a toujours existé dans l'Eglise : l'Eglise, par la très grave autorité de son sentiment, par son enseignement, par son zèle, sa science et son admirable sagesse, l'a de plus en plus mise en lumière, déclarée, confirmée et propagée d'une manière merveilleuse chez tous les peuples et chez toutes les nations du monde catholique; mais, et de tout temps, elle l'a possédée comme reçue des Anciens et des Pères, et revêtue des caractères d'une doctrine révélée. Les plus illustres monuments de l'Eglise d'Orient et de l'Eglise d'Occident, les plus vénérables par leur antiquité en sont un témoignage irrécusable. Toujours attentive à garder et à défendre les dogmes dont elle a reçu le dépôt, l'Eglise de Jésus-Christ n'y change jamais rien, n'en retranche jamais rien, n'y ajoute jamais rien; mais portant un regard fidèle, discret et sage sur les enseignements anciens, elle recueille tout ce que l'antiquité y a mis, tout ce que la foi des Pères y a semé. Elle s'applique à le polir, à en perfectionner la formule, de manière que ces anciens dogmes de la céleste doctrine reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction, tout en gardant leur plénitude, leur intégrité, leur caractère propre, en un mot, de façon qu'ils se développent sans changer de nature et qu'ils demeurent toujours dans la même vérité, dans le même sens, dans la même pensée ».

Après une pareille leçon il fallait beaucoup d'audace pour oser parler de « l'évolution » des dogmes que Pie X appelle une « supposition hérétique ». Mais depuis l'Encyclique *Pascendi* et le serment antimoderniste, tous les théologiens catholiques en reconnaissent l'immutabilité, les formules qui servent à les exprimer pouvant seules prendre, avec le temps, plus de précision théologique. Ainsi que l'observe M. Georges Valois dans la préface du beau livre qu'il vient de publier (2), « tout a été dit et tout est à redire... Traduisant sans cesse les paroles que se transmettent les âges, nous répétons toujours ce qui a été dit par nos pères, mais dans le langage qu'entendent nos fils ». Encore faut-il ajouter que si l'Eglise a défini un

1. *Patres Latini*, t. L, col. 668 et 669.

2. *Le Père*, Nouvelle librairie nationale.

dogme et en a donné elle-même la formule, on ne trouve pas un seul cas où elle l'ait modifiée plus tard.

Si l'énonciation théologique des vérités dogmatiques est susceptible de progrès, peut-on en dire autant du « concept » lui-même, c'est-à-dire de l'idée que l'Eglise se fait de chaque dogme, du sens qu'elle y attache? En d'autres termes, y a-t-il des vérités révélées qui, n'ayant été qu'entrevues et à moitié comprises à l'origine, seraient perçues plus clairement dans la suite, à force d'études, de discussions et d'analyses? Quelques auteurs récents croient pouvoir l'affirmer, avec le cardinal Newman, tout en prétendant sauvegarder ce qu'ils appellent l'immutabilité *substantielle* des dogmes (1). Mais cela nous paraît inadmissible parce qu'alors on retomberait, quoi qu'on dise, dans l'évolutionnisme. Une vérité entrevue ou confuse est un concept incomplet et un concept incomplet ne peut avoir le même sens, la même force, la même plénitude — comme dit Pie IX — qu'un concept parfaitement déterminé. Une partie de la vérité restant cachée, on n'a pas l'intégrité du dogme.

Et sur quoi reposerait cet évolutionnisme mitigé? Sur le fait, dit-on, qu'un certain nombre de vérités dogmatiques sont explicitement enseignées aujourd'hui alors qu'elles ne l'étaient qu'implicitement aux premiers siècles du christianisme. Oui, mais on ne peut affirmer que ces vérités n'étaient pas explicitement enseignées qu'en tirant argument du défaut des textes ou du silence des écrivains primitifs. C'est un pur sophisme.

Nous ne possédons pas la centième partie de ce qui a été écrit, expliqué et professé très explicitement au temps des Pères de l'Eglise. Pensez donc à ce qui restera dans quinze siècles, si le monde dure encore, de toutes les publications qui nous sont contemporaines, et Dieu sait s'il y en a. Sans même supposer que des barbares viendront, comme pour nos devanciers, brûler et saccager nos chefs-d'œuvre, bien d'autres causes travailleront à les faire tomber dans l'oubli. Les évolutionnistes de l'avenir pourront-ils en conclure que nous ne sommes pas des théologiens consommés et qu'au XX[e] siècle on n'a eu aucune idée de telle ou telle question? Les plus beaux traités que les Pères de l'Eglise nous ont laissés ont été écrits pour répondre à des négations ou pour corriger des abus et il se trouve ainsi que les vérités les moins contestées alors sont les plus dépourvues de témoignages anciens.

Pourquoi, du reste, évoquer cette lente élaboration des siècles pour expliquer le passage de l'implicite à l'explicite de quelques-uns de nos dogmes? S'agit-il d'une vérité ayant un lien logique avec une autre dont elle est la conséquence nécessaire et qui la contient ainsi implicitement? Quelle difficulté y avait-il pour tirer la conclusion

1. *Dictionnaire de théologie catholique*, art. *Dogme*, R. P. Dublanchy.

des prémisses? Comment admettre que l'Eglise primitive, que des génies comme saint Augustin étaient incapables de faire ce raisonnement et qu'en réalité ils ne l'ont point fait? S'agit-il, au contraire, d'une vérité spéciale, indépendante, que le raisonnement ne saurait faire sortir d'une autre parfaitement connue et démontrée? D'où peut-elle venir sinon de la tradition et d'une tradition ininterrompue jusqu'aux apôtres? S'agit-il, enfin, d'une vérité ayant un certain fondement dans la Sainte Ecriture ou dans un autre dogme, mais un fondement insuffisant pour que la raison seule puisse en inférer avec certitude que c'est une vérité révélée? Où l'Eglise trouve-t-elle le supplément d'information nécessaire? Uniquement dans la tradition. L'Immaculée Conception de la Vierge Marie en est un exemple péremptoire. On sait que des docteurs du plus haut renom s'y sont trompés. L'étude des textes scripturaires ne les avait pas convaincus, non parce qu'ils raisonnaient mal, mais parce qu'ils ne connaissaient pas suffisamment la tradition. Et si l'Eglise, malgré l'opinion de ses meilleurs théologiens, s'est décidée à définir ce dogme, c'est que la tradition en imposait la croyance.

Le sens catholique est donc absolument réfractaire aux nouveautés doctrinales, c'est-à-dire aux théories que l'Eglise n'a jamais enseignées. Pour lui le progrès consiste dans la mise en lumière et non dans la réforme des croyances du passé. S'il veut que nous soyons toujours d'accord avec l'Eglise, il nous avertit que, pour cela, il suffit de l'être avec la Tradition. Ecouter sa voix, rechercher ses traces, mettre nos pas dans ses pas, voilà la véritable science.

Pour avoir subi une autre orientation, que d'efforts intellectuels ont été gaspillés en pure perte et souvent au détriment de la religion par des hommes de grand talent dont l'œuvre aurait pu être éminemment féconde!

Cependant, il convient de faire ici une juste remarque. Il y a dans la révélation des vérités plus ou moins enveloppées de mystère que ni la Sainte Ecriture, ni la Tradition ne nous expliquent complètement et il entre dans les desseins de la Providence qu'il en soit ainsi; elles ont été et resteront jusqu'à la fin abandonnées à la libre discussion des docteurs, sans être un objet de foi obligatoire. Il en est d'autres sur lesquelles la Tradition s'est prononcée, mais avec des notes discordantes. L'esprit humain est sujet à trop d'infirmités, même chez les sages, pour que l'on s'étonne de pareils accidents. Quand même il arrive à l'un ou l'autre de ceux qui portent l'arche sainte de faire un faux pas, elle n'est point renversée pour autant. Si quelques-uns des bœufs s'écartent et regimbent, disait Mgr Pie, il y en a d'autres et plus nombreux pour raffermir et redresser la marche : tous les coursiers du char sacré ne broncheront pas à la fois. D'ailleurs il y a un conducteur suprême assisté d'en haut; celui-là n'est point sujet à défaillir, il n'a qu'un mot à dire pour avoir raison

de ces soubresauts et de ces écarts. Mais, en attendant, la controverse peut obscurcir momentanément une vérité révélée. Ce n'est qu'une éclipse partielle et passagère; cependant ceux qui se trouvent dans la zone affectée par la contradiction peuvent croire, en toute bonne foi, que la révélation fait défaut sur ce point et, de fait, pour eux, elle reste voilée. C'est l'avantage des définitions de l'Eglise — et dans ce sens le seul progrès du dogme — de donner à la révélation tout son éclat et de la faire briller aux yeux de tous.

(A suivre.) L. MUSY.

ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS DANS L'EUCHARISTIE

(Octave du T. S. Sacrement, 11-18 juin 1914)

L'œuvre des Congrès eucharistiques internationaux célèbre cette année son jubilé (1). Le premier congrès de ce genre se réunit à Lille, en 1881. Le vingt-cinquième tiendra prochainement ses assises à Lourdes du 22 au 26 juillet.

Les catholiques le préparent activement. Le Souverain Pontife, de nombreux évêques, dans des lettres à leurs diocésains, des revues, des journaux, des tracts, des conférences s'en occupent avec raison. Leurs auteurs ne se placent pas tous à un point de vue identique, mais tous sont parfaitement unis dans la même foi, la même charité et un désir sincère de contribuer au triomphe eucharistique de Notre-Seigneur.

Nous ne voulons pas rester étranger à ce concert inspiré et guidé par l'amour de l'Hostie sainte. Qu'il nous soit permis d'y mêler notre faible voix, en rappelant simplement quelques vérités concernant *« la Royauté sociale de Jésus-Christ dans l'Eucharistie »*. C'est le sujet fixé par le programme des études du futur congrès.

De prime abord, il semble que ce travail est en dehors du domaine de cette revue. Il n'en est rien cependant. Répandre la véritable doctrine eucharistique, n'est-ce pas travailler à la diffusion du respect et de l'amour de l'Eglise et du Pape? Etablir la royauté sociale de Jésus dans l'Hostie, c'est renverser un des dogmes principaux du libéralisme, qui isole la société civile de tout élément surnaturel.

1. Voir la liste de ces 25 congrès dans *La Croix*, 15 juin 1914.

Il y a quelques années, paraissait un livre intitulé : « *Christus alpha et omega seu de Christi universali regno* ». Dès les premières pages, l'auteur affirme que le libéralisme s'efforce de détruire le règne du Sauveur. Après avoir établi que la royauté universelle de Notre-Seigneur est professée par les Pères et les théologiens, il énumère plusieurs conclusions qui découlent de cet enseignement. Relevons la suivante : « Cette doctrine, dit-il, est une réponse adéquate à l'hérésie partout répandue du libéralisme » (1).

Notre dessein n'est pas de traiter toutes les questions qu'examineront les congressistes de Lourdes dans leurs séances d'études. — Nous exposerons d'abord quelques idées sur la nature, les adversaires et l'existence de la royauté sociale de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'autel. Nous démontrerons ensuite que la société civile doit un culte public à Jésus-Hostie, Roi des peuples ; et nous dirons enfin en quoi consiste ce culte national et quels en sont les promoteurs.

En traçant ces lignes, nous croyons entrer dans les vues du Souverain Pontife écrivant, dans sa première lettre Encyclique : « Il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guide la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux (2). » Et plus tard, à Mgr Heylen, évêque de Namur : « Il est hors de doute pour Nous que l'amour et le culte de l'auguste Eucharistie ne peuvent progresser qu'à la condition qu'on étudie d'abord plus à fond — ainsi que l'exige la dignité du sacrement, — et qu'on vulgarise ensuite dans les masses le très réconfortant et actif amour de Dieu pour nous, lequel ne brille nulle part d'un plus vif éclat que dans le mystère du Banquet divin » (3).

I.

La royauté est la dignité de roi. L'attribuer à Jésus-Christ c'est donc lui reconnaître le titre de roi, c'est dire qu'Il est une personne jouissant légitimement d'une autorité suprême et dirigeant les êtres raisonnables subordonnés à son empire, vers la fin qui est proportionnée à cette autorité.

Comme celle des princes de la terre, la souveraineté de Notre-Seigneur s'exerce sur les familles et les individus. Elle régit en outre chaque nation, tous les peuples présents, passés et futurs. « Et il fut donné au Fils de l'homme, domination, gloire et règne, et tous les peuples, nations et langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle, qui ne passera point, et son règne ne sera

1. *Christus Alpha et Omega*, p. 472, 2e édit., Giard, Lille, 1910.
2. Encycl. *E supremi apostolatus*, 4 oct. 1903.
3. Bref du 16 juillet 1906 à Mgr Heylen.

jamais détruit » (1). L'archange Gabriel, au jour de l'Annonciation, prédit à la Très Sainte Vierge : « Le Seigneur lui donnera (à votre fils, Jésus) le trône de David, son père; il régnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin » (2). Telle est la royauté sociale du Christ. *Dominus dominorum est et Rex regum* (3).

Ce pouvoir sur les sociétés appartenait à Jésus dans la crèche de Bethléem, pendant la fuite et l'exil en Egypte, à Jésus modeste artisan de Nazareth, prédicateur du royaume des cieux et thaumaturge incomparable, à Jésus souffrant et mourant pour nous. Notre-Seigneur le conserve encore à l'ombre de nos tabernacles aussi réellement que dans l'éclat du séjour des élus : l'Eucharistie n'est que la suite, le prolongement de l'Incarnation et de la Rédemption. Dans ce sacrement, le Sauveur possède une véritable royauté sociale eucharistique; Jésus-Hostie est le roi de tous les peuples.

Il mérite ce titre non seulement comme Dieu, mais encore en tant qu'homme (4); non seulement comme Verbe, mais encore comme Verbe Incarné. Cette royauté est avant tout d'ordre spirituel. *Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant* (5), déclare Notre-Seigneur. Et devant Pilate : « Mon royaume n'est pas de ce monde... mon royaume n'est point d'ici-bas » (6). Aussi bien appelle-t-il ce royaume, dans l'Evangile, le royaume de Dieu, du ciel, des cieux. On se prépare à y entrer par la pénitence (7), on en fait partie par la foi et le baptême (8). Il est interdit à ses membres d'ambitionner les honneurs, les plaisirs et les biens terrestres. Jésus leur ordonne de porter la croix, d'aimer et de pratiquer la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, en un mot toutes les vertus chrétiennes. « Vous savez, dit à ses apôtres le divin Sauveur, que les chefs des nations leur commandent en maîtres, et que les grands exercent l'empire sur elles. Il n'en sera pas ainsi parmi vous; mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il se fasse votre serviteur; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il se fasse votre esclave » (9).

Dans sa royauté sociale eucharistique, Jésus a pour but principal de

1. Daniel, c. VII, v. 13.
2. Luc, c. I, v. 32.
3. Apocal., c. XVII, v. 14; XIX, v. 16.
4. In cruce latebat sola Deitas,
At hic latet simul et humanitas;
Ambo tamen credens atque confitens,
Peto quod petivit latro poenitens. (Adoro te).
5. Joan., c. X, v. 20.
6. Joan., c. XVIII, v. 36.
7. Matth., c. III, v. 3.
8. Joan., c. III, v. 3, 5; Marc, c. XVI, v. 15, 16; Héb., c. X, 38, XI. 6.
9. Matth., c. XX, v. 25, 26.

conduire les nations, sur la voie et vers la fin, marquées par Dieu dans les plans de sa Providence surnaturelle.

Son adorable souveraineté comprend un triple pouvoir : législatif, judiciaire, exécutif.

Comme législateur, Jésus-Hostie fortifie de son autorité et maintient la force obligatoire des lois sociales, les vérités auxquelles doit se conformer tout code civil : celles qu'Il promulgua durant sa vie mortelle, et celles que l'Eglise prêche au cours des siècles. L'Evangile s'impose aux peuples comme aux individus. Il y a une morale sociale, comme il y a une morale personnelle et une morale domestique. Celle-là aussi bien que celles-ci est prescrite par Jésus-Eucharistie comme par Jésus vivant en Judée. — Du haut de son trône sacramentel, Notre-Seigneur redit comme autrefois : *Mandata mea servate* (1). *Docete* omnes gentes, *docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis* (2). — « Si quelqu'un dit que le Christ Jésus a été donné aux hommes,... non comme un législateur auquel ils doivent obéir, qu'il soit anathème » (3). *Dominus* LEGIFER NOSTER, *Dominus* REX NOSTER : ce sont les titres qu'Isaïe attribuait au Messie futur.

Jésus-Hostie est aussi le juge des nations : « car le Père a donné tout jugement au Fils » (4). « Il jugera lui-même l'univers avec équité, il jugera les peuples avec justice... que les nations soient jugées devant votre face » (5). Notre-Seigneur présent sur nos autels voit la conduite des sociétés, leurs œuvres bonnes et mauvaises : toutes les nations sont en sa présence : Il considère en particulier leur attitude envers son sacrement d'amour : la piété des unes, l'indifférence, la haine et les outrages des autres. Il les juge, dans l'Eucharistie, comme il les juge au ciel, pesant, dans ses conseils impénétrables, les mérites et les démérites de chacune d'elles. Ce jugement divin se réalise sur la terre.

Le pouvoir exécutif est connexe avec le pouvoir législatif et judiciaire. Le dépositaire de l'autorité souveraine dans toute société jouit de ces trois pouvoirs. — Jésus-Hostie, roi des peuples, a la puissance d'exécuter les sentences favorables ou défavorables qu'il a prononcées. Il comble de prospérité et de bénédictions temporelles les peuples dévoués à son service, comme autrefois Jahveh protégeait le peuple hébreu obéissant à la Loi. Aux nations coupables Il inflige des châtiments et des épreuves terribles. Les Juifs déicides n'existent plus comme peuple ; le sang du Juste est retombé sur eux.

1. Joan., c. XIV, v. 15; XV, 10, 14.
2. Matth., c. XXVIII, v. 20.
3. *Conc. Trid.*, sess, 6, can. 21.
4. Joan., c. V, v. 22.
5. Ps., IX, v. 9, 20.

Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos (1). *Calcavi eos in furore meo et conculcavi eos in ira mea* (2).

Ces sanctions divines de récompense et de punition ont lieu en ce monde : l'existence des nations est temporelle et non pas éternelle.

Or, la foi qui nous enseigne que Jésus est législateur et juge souverain des peuples proclame que ce même Jésus est dans l'hostie.

La royauté sociale de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie offre des traits plus spéciaux qu'il est intéressant de signaler. — Jésus-Hostie est roi. Ce souverain s'immole pour ses sujets. Il donne sa vie pour les sauver.

« Il s'est livré lui-même pour nous à Dieu, comme une oblation et un sacrifice d'agréable odeur » (3). *Pascha nostrum immolatus est Christus* (4). Quel prodige admirable de condescendance et d'amour ! Le Sauveur, dans une de ses paraboles (5), parle d'un roi qui offre un festin de noces. Ce roi c'est Jésus lui-même. Après avoir été victime, il devient l'aliment de nos âmes. Il est le vin généreux, le pain qui a toute suavité, du banquet eucharistique. Il sert de nourriture à ses sujets :

Qui nos pascis hic mortales (6).
O res mirabilis ! manducat Dominum
Pauper, servus, et humilis (7).

Cet aliment adorable transforme en lui-même ceux qui s'en nourrissent. « Tu ne me changeras pas en toi comme la nourriture de ta chair, fait dire saint Augustin à Notre-Seigneur, mais tu seras changé en moi » (8).

Ainsi Dieu-Hostie rend ceux qui le reçoivent participants de sa nature divine, de son éternel héritage et de son trône dans le ciel.

Loin de s'isoler de ses subordonnés, Jésus, Roi eucharistique, se plait à vivre au milieu d'eux. « Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes (9). » Il demeure au sein des nations civilisées et des peuplades sauvages évangélisées par les missionnaires ; dans les splendides cathédrales des villes et dans les humbles églises des campagnes. Il visite la chaumière du pauvre aussi volontiers que les palais des riches.

1. Ps., II, v. 9. — Ce Ps. décrit le triomphe du Messie, du Christ sur les nations coalisées contre son règne.
2. Is., c. LXIII, v. 3. — Cf. aussi le Ps. 109.
3. Ephes., c. V, v. 2.
4. I Cor., c. V, v. 7.
5. Matth., c. XXII, v. 1 et sq.
6. *Lauda Sion.* — Voir les leçons du 2e noct. de l'office de la fête du T. S. Sacrement et le ps. *Dominus regit me.*
7. Hymne *Sacris solemniis.*
8. Confes., l. VII, c. 10.
9. Prov., c. VIII, v. 31.

Nuit et jour il reste prisonnier d'amour dans le tabernacle, adressant à tous cette invitation et cette promesse si bienveillantes : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, et qui êtes chargés, et je vous soulagerai » (1). Par ses saintes inspirations, il éclaire les fidèles et les guide dans le chemin du salut. La grâce sacramentelle les fortifie dans la pratique de tous leurs devoirs. *O salutaris hostia... da* robur, *fer* auxilium (2).

Il guérit les âmes. Il guérit aussi les corps, comme l'attestent les nombreux miracles eucharistiques opérés chaque année à Lourdes (3). « Jamais, dans aucun temps, dans aucun pays, écrivait M. le docteur Boissarie, Dieu ne s'est manifesté par des prodiges plus éclatants, plus nombreux; et c'est autour du Saint-Sacrement que toutes ces merveilles viennent converger. »

Elles manifestent publiquement le pouvoir qu'a Jésus-Hostie de rendre la santé aux individus et aux nations.

La royauté eucharistique du Sauveur s'étend sur tous les peuples, chrétiens et infidèles. Les textes de l'Ecriture que nous citerons sont formels. Leur universalité répugne à toute restriction. De plus, les titres de Jésus à cette souveraineté lui confèrent un droit absolu sur toutes les nations. « Non seulement les catholiques, non seulement ceux qui ont reçu le baptême chrétien, mais tous les hommes sans exception, sont soumis à son empire, sont devenus un « *peuple conquis* » (4), *populus acquisitionis*, écrit Léon XIII (5). Saint Augustin disait justement à ce sujet : « Vous cherchez ce que Jésus a acheté? Voyez le prix qu'il a donné et vous saurez ce qu'il a acheté. Le prix c'est son sang? Qu'est-ce qui peut avoir pareille valeur? Quoi, si ce n'est le monde entier? Quoi, si ce n'est tous les peuples? C'est pour tout l'univers qu'il a payé une si précieuse rançon » (6).

Sacris solemniis juncta sint gaudia,
Et ex praecordiis sonent praeconia (7) :

II.

La royauté sociale de Jésus-Hostie provoque la rage de l'enfer qui toujours s'acharne avec plus de ténacité à ce qui, dans la religion,

1. Matth., c. XI, v. 28.
2. Hymne *Verbum supernum*.
3. Ces miracles ont été signalés dans différents congrès eucharistiques : à Londres (1908), par M. Boubée; à Cologne (1909), par M. J. de Tonquédec (*Etudes*, t. CXX, p. 449); à Montréal (1910), par M. le docteur Boissarie; à Madrid (1911), par M. Blavette, chapelain de N.-D. de Lourdes; à Vienne (1912), par M. P. Aucler. (*Etudes*, t. CXXXII, p. 721).
4. I Pet., c. II, v. 9.
5. Encycliq. *Annum sacrum*, 25 mai 1899.
6. Tract. 120 in Joann.
7. Hymne *Sacris solemniis*.

nuit le plus à son empire. Les attaques dont elle est l'objet viennent et du dedans et du dehors de l'Eglise.

Rappelons tout d'abord l'attitude impie des matérialistes, des sceptiques, des athées, des libres-penseurs, de tous les sectaires qu'inspire une haine satanique contre Dieu et son Christ. Le cri proféré par les juifs déicides contre le Sauveur est leur devise : *Nolumus hunc regnare super nos* (1).

Leurs entreprises perverses trouvent un appui et un concours puissants dans la conduite des mauvais chrétiens. Tous les hérétiques qui rejettent la nature divine de Jésus, et ceux qui nient sa présence réelle dans l'Eucharistie, à la suite de Bérenger, des Albigeois, de Wiclef, de Luther, de Zwingle, de Calvin, des protestants libéraux sont évidemment les adversaires déclarés de la royauté sociale de Notre-Seigneur-Hostie.

Enfin, il faut l'avouer, certains mauvais catholiques n'en saisissent ni la nécessité, ni la grandeur.

Ceux qui cèdent aux tendances jansénistes, encore çà et là persistantes, s'éloignent de l'Eucharistie sous le faux prétexte que ce sacrement d'amour est uniquement la récompense de la sainteté, et non, comme l'enseignent la tradition catholique et le Concile de Trente, la nourriture substantielle qui fortifie les âmes justes même les plus imparfaites.

Les libéraux ne professent pas les mêmes sentiments. Les partisans du libéralisme absolu prêchent ouvertement la suprématie de l'ordre temporel sur l'ordre spirituel, du monde civil sur le monde ecclésiastique. Les défenseurs du libéralisme mitigé veulent l'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat. « L'Eglise libre dans l'Etat libre ».

Ces deux théories (2) sont en opposition directe avec la royauté sociale de Jésus dans l'Eucharistie.

Selon les catholiques libéraux, l'indépendance mutuelle de l'Eglise et de la société civile est inadmissible en théorie. En pratique, les intérêts de la religion invitent les catholiques à l'accepter. « Le parti catholique libéral, écrivait Louis Veuillot, accepte la rupture de la société civile avec la société de Jésus-Christ. La rupture lui paraît bonne, il la veut définitive. Il croit que l'Eglise y gagnera la paix et même plus tard un grand triomphe » (3).

Les catholiques libéraux souhaitent que tous les fidèles, dans leur vie privée, manifestent une sincère dévotion envers le Très Saint-Sacrement, qu'ils s'approchent fréquemment du banquet eucharistique. Ils veulent que l'Hostie adorable soit honorée, glorifiée dans

1. Luc, c. XIX, v. 14.
2. *Card. Billot*, De Ecclesia Christi, tom. II, p. 19 et sq. (Prati, 1910).
3. L. Veuillot, *L'Illusion libérale*, p. 116 et §. 1-4. (Paris, Palmé, 1886).

l'enceinte des églises, au milieu des lumières de l'autel, du parfum de l'encens, des chants les plus beaux, de toutes les splendeurs des cérémonies religieuses. Mais, s'il faut en croire plusieurs d'entre eux, il est préférable d'ordinaire que la religion ne se mêle pas à la vie civile, que les manifestations eucharistiques ne revêtent pas un « caractère politique »; ils désapprouvent comme inopportune la présence, à une fête du Saint-Sacrement, d'un député ou d'un maire ceints de leur écharpe, les processions de la Fête-Dieu se déroulant avec majesté dans les rues des cités et les bourgades des campagnes. A l'église, les cérémonies religieuses; laissons aux affaires séculières la liberté de la rue.

Le modernisme se montre encore plus hostile à la royauté sociale de Jésus-Hostie. Et cela de plusieurs manières : en enseignant que la science et l'histoire découvrent dans le Christ la nature humaine seulement, que les sacrements ont pour but unique de rappeler à l'esprit de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur (1), que l'Eucharistie est une simple cérémonie liturgique destinée à évoquer le souvenir de la dernière Cène (2), que la philosophie et l'histoire réprouvent la subordination du temporel au spirituel, et réclament la séparation du catholique et du citoyen. « Tout catholique, car il est en même temps citoyen, disent-ils, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces » (3).

C'est en pensant à ces hérétiques que Pie X écrivait : « Il faut bien l'avouer, le nombre s'est accru étrangement, en ces dernières années, des ennemis de la croix de Jésus-Christ,... qui s'efforcent de renverser son royaume, complètement, s'ils le pouvaient » (4).

Les attaques positives des ennemis déclarés, les misérables concessions à l'esprit laïque moderne de plusieurs mauvais catholiques ont abouti aux tristes résultats dont nous sommes les témoins affligés. Le règne social du Sauveur dans l'Eucharistie, diminue surtout dans certains pays.

On dresse entre l'Eglise et l'Etat une barrière infranchissable. Dans la constitution et le gouvernement des sociétés civiles on méconnaît les droits imprescriptibles de Jésus-Christ dans son sacrement d'amour.

1. Décret *Lamentabili*, prop. 41; 3 juil. 1907.
2. *Ibid.*, *l. c.*, prop. 40, 45, 49.
3. Encycl. *Pascendi dominici gregis*, 8 sept. 1907.
4. *Op. cit.*

Les dépositaires du pouvoir séculier ne rendent aucun devoir à l'Hostie. En France, ils ont supprimé la messe du Saint-Esprit qui ouvrait la période des réunions parlementaires, et interdit toute participation des corps officiels laïques aux cérémonies eucharistiques. — Bien plus, ils s'acharnent avec une violence inouïe à bannir de la société civile Jésus, Pain de vie, en persécutant sa religion, son dogme, sa morale, son sacrement eucharistique, sa domination sur les hommes. « Arrachons-le du milieu de nous » (1), s'écrient-ils.

Beaucoup de citoyens approuvent cette œuvre d'iniquité, cette révolte contre le ciel. D'autres la subissent avec indifférence, sans éprouver le moindre sentiment d'indignation.

Quelques-uns, l'infime minorité, *pusillus grex*, protestent en paroles et en œuvres contre cette odieuse persécution dirigée contre l'Eglise et l'Eucharistie. Ils s'efforcent par tous les moyens licites d'en paralyser la funeste influence par « la diffusion du règne social de Jésus-Hostie. »

Ils ont contre eux des adversaires terribles : Satan et ses légions diaboliques, les passions humaines dont la tyrannie est si puissante, un gouvernement sectaire, l'école laïque, une presse impie ou neutre, en un mot tout ce qui n'est pas pour Dieu. *Qui non est mecum contra me est* (2).

> Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte,
> Et les peuples méditent-ils de vains projets?
> Les rois de la terre se soulèvent,
> Et les princes tiennent conseil ensemble
> Contre Jéhovah et contre son Christ.
> « Brisons leurs liens, (disent-ils),
> Et jetons loin de nous leurs chaînes! » (3)

III.

Les négations de l'incrédulité, les lâches compromissions de plusieurs catholiques diminués nous excitent à proclamer bien haut la royauté sociale eucharistique de Jésus. Cette grande vérité repose essentiellement sur le dogme de la divinité du Sauveur et celui de sa présence réelle sous les espèces sacramentelles.

Jésus-Hostie est le roi des peuples. Cette dignité lui convient à plusieurs titres : parce qu'il est Dieu, Fils de Dieu et Rédempteur. Il domine sur les nations à cause de sa nature et de sa filiation divines, et des mérites de sa passion.

---

1. Jérémie, c. XI, v. 19.
2. Luc, c. XI, v. 23.
3. Ps. II, v. 1-3.

1° Jésus, dans l'Eucharistie, est le roi de toutes les sociétés, en tant que Dieu. — Dieu est l'être infiniment parfait, dont l'essence s'identifie avec l'existence. Il est la cause première de qui tout dépend, et qui est elle-même complètement indépendante. Il a créé toutes choses, il leur conserve l'être et concourt à leur activité. Son action s'étend aux créatures irraisonnables et aux êtres intellectuels; aux hommes non seulement pris individuellement mais aussi groupés en société. Il a produit la société en donnant à l'homme une nature rité à ceux qui gouvernent : *non est potestas nisi a Deo* (1), et foncièrement sociable. Il la conserve et la dirige en conférant l'auto-en prescrivant aux sujets le devoir d'obéir : « Avertissons les (fidèles), écrit saint Paul à Tite, d'être soumis aux princes et aux magistrats, d'obéir au commandement » (2). « Celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu » (3).

Sous de grossières altérations, le paganisme conservait ce dogme de la souveraineté de Dieu sur les peuples. Bossuet l'expose, en un magnifique langage, dans une de ses oraisons funèbres :

« Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons » (4).

Dieu est donc le Roi de toute société civile. Mais d'une part Jésus-Christ est Dieu : de nombreux miracles accomplis en son propre nom le prouvent; d'autre part, il vit dans l'Eucharistie : c'est un article de foi (5).

Jésus-Hostie est par conséquent en toute vérité le roi de toutes les nations.

2° Il mérite encore ce titre comme Fils de Dieu. Notre-Seigneur est la seconde personne de la Sainte-Trinité. *Verbum caro factum est* (6). Dieu a tant aimé qu'il a donné son Fils unique (7). Je crois... en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, lisons-nous dans le symbole de Nicée avec lequel concordent sur ce point tous les abrégés de la foi catholique. L'Eglise universelle croit en effet que

1. Rom., c. XIII, v. 1.

2. Tite, c. III, v. 1; Rom., c. XIII, v. 1; I Pet., c. II, v. 13 et sq.

3. Rom., c. XIII, v. 2.

4. Oraison funèbre de Marie-Antoinette de France : Exorde.

5. « Si quis dixerit, in sanctissimae Eucharistiae sacramento non contineri vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et *divinitate* Domini nostri Jesu Christi, ac proinde totum Christum;... A. S. » Conc. Trid., sess. XIII, can. 1.

6. Joan., c. I, v. 14.

7. *L. c.*, c. III, v. 16.

l'incarnation de la divinité ne s'est faite ni dans le Père, ni dans le Saint-Esprit, mais uniquement dans le Verbe.

Or le Fils a tout ce qui appartient au Père : « Jésus savait que son Père avait remis toutes choses entre ses mains » (1). Et dans son admirable oraison sacerdotale, il disait : « *omnia quaecumque habet Pater, mea sunt* » (2).

Par droit de naissance, les individus et les peuples sont soumis à son autorité. Le Fils de Dieu l'affirme de lui-même par la bouche du prophète : « Pour moi, j'ai été établi roi par lui, sur Sion, sa montagne sainte... Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi et je te *donnerai les nations* en héritage, et pour ton *empire les extrémités de la terre* » (3). Saint Paul enseigne aux Hébreux que Dieu « a établi son Fils héritier de toutes choses » (4) et aux Corinthiens : « Tout lui a été soumis, il est évident qu'il faut excepter celui qui lui a soumis toutes choses » (5).

« C'est donc une vérité incontestable, conclut Léon XIII, que tout le genre humain est sous la puissance de Jésus-Christ. Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, qui a la même substance que lui, qui « est la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance », celui-là possède nécessairement tout en commun avec le Père. Il a donc aussi un empire absolu sur toutes choses » (6), sur tous les peuples. Et Il conserve, dans l'Eucharistie, cette souveraineté en même temps que sa filiation divine.

3° Son autorité absolue ne vient pas seulement d'un droit de naissance, mais encore d'un droit de conquête. Jésus est en effet notre Rédempteur. Par ses souffrances et sa mort « il nous a arrachés à la puissance des ténèbres » (Col. I, 13). « Il s'est donné lui-même pour la rédemption de tous » (7). « Conduisez-vous avec crainte durant le temps de votre pèlerinage, recommande saint Pierre à ses correspondants, sachant que ce n'est point par des choses périssables, par l'or ou par l'argent que vous avez été rachetés,... mais par le précieux sang du Christ, comme de l'agneau sans tache et sans défaut » (8).

Le Sauveur a racheté l'homme tout entier, comme personne privée et comme citoyen; il lui a mérité toutes les grâces nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, envers lui-même,

1. Joan. c. XIII, v. 3.
2. *L. c.*, c. XVI, v. 15.
3. Ps. II, v. 6-9.
4. Héb., c. I, v. 2.
5. I Cor., c. XV, v. 26, 27.
6. Encycliq. « Annum Sacrum », 25 mai 1899.
7. I Tim., c. II, v. 6.
8. I Pet., c. I, v. 17-19.

envers la patrie. De là découle son droit strict sur les hommes réunis en société. « Le Christ est mort et il est ressuscité afin de dominer sur les morts et sur les vivants » (1).

Mais Jésus, dans l'Eucharistie, ne diffère pas de Jésus, victime de nos péchés sur le Calvaire. Ne le déclare-t-il pas lui-même à la sainte Cène ? « Il prit du pain, raconte saint Luc, et ayant rendu grâces, il le rompit et le leur donna en disant : *Ceci est mon corps, qui est donné pour vous*... Il fit de même pour la coupe,... disant : *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est versé pour vous* » (2). *O sacrum convivium in quo Christus sumitur*, recolitur memoria passionis ejus !

Notre-Seigneur, Rédempteur et Hostie, est donc le roi des nations. *Christum regem adoremus dominantem gentibus qui se manducantibus dat spiritus pinguedinem.*

4o Notre-Seigneur, dans l'Evangile, enseigne implicitement sa royauté sociale eucharistique. — D'une part, il proclame en plusieurs circonstances son autorité. A Pilate qui l'interroge : « Es-tu donc roi ? » il répond avec calme, mais avec fermeté : « Tu le dis, je suis roi » (3). Il confirme l'universalité de sa puissance lorsqu'il dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre » (4), lorsqu'il les envoie dans le monde prêcher l'Evangile : « Allez, enseignez *toutes les nations*, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit » (5).

D'autre part, il assure qu'il est réellement présent dans l'Eucharistie. Lorsqu'il promet l'institution de ce sacrement d'amour, il répète aux Juifs scandalisés : « *Ego sum panis vitae, Ego sum panis vivus*, qui de cœlo descendi. *Caro mea* vere est cibus, et *sanguis meus* vere est potus (6). Et la veille de sa mort, pendant le premier repas eucharistique, il consacre le pain et le vin, en disant : « *Hoc est corpus meum. Hic est sanguis meus* novi testamenti » (7).

Notre-Seigneur cache donc, sous les espèces sacramentelles, son humanité et sa divinité, tous ses attributs, toutes ses prérogatives, sa royauté universelle sur le genre humain.

Et si sensus deficit;
Ad firmandum cor sincerum,
Sola fides sufficit (8).

1. Rom., c. XIV, v. 9.
2. Luc, c. XXII, v. 19, 20. I Cor., c. XI, v. 25.
3. Joan., c. XVIII, v. 37.
4. Matth., c. XXVIII, v. 18.
5. Matth., c. XXVIII, v. 19.
6. Joan., c. VI, v. 35, 48, 51, 56.
7. Matth., c. XXVI, v. 26, 28.
8. Hymne *Pange lingua*.

5° L'Eglise, fidèle écho de Jésus-Christ, « colonne et fondement de toute vérité », enseigne à son tour la royauté sociale de Jésus-Hostie. Sa pensée apparaît dans sa doctrine et dans sa liturgie.

En instruisant les fidèles du dogme de la divinité du Verbe Incarné. et de celui de sa présence réelle sur nos autels, elle révèle sa croyance à l'autorité suprême de l'Eucharistie sur les nations. Toujours elle travailla à la conservation de cette vérité en condamnant successivement, d'un côté, les Ebionites, les Cérinthiens, les Ariens, les Nestoriens, les Sociniens; et de l'autre, Bérenger (XIe s.), puis Luther, les Sacramentaires et Calvin..

Tous les conciles particuliers et œcuméniques, tous les docteurs et écrivains ecclésiastiques qui ont combattu ces divers hérétiques ont posé les prémisses d'où découle logiquement et immédiatement la thèse que nous établissons.

Du reste, l'Eglise la formule clairement dans plusieurs de ses oraisons liturgiques. Nous en citerons quelques-unes. — Les clercs, qui sont dans les Ordres sacrés, répètent maintes fois, pendant l'octave du Saint-Sacrement, cette invocation du bréviaire, déjà rapportée : « *Christum Regem adoremus (dominantem gentibus) qui se manducantibus dat spiritus pinguedinem.* » — Les hymnes en l'honneur de Notre-Seigneur, Pain des anges, célèbrent sa royauté absolue.

Æterne Rex altissime,...
Ascendis orbes siderum,
Quo te vocabat coelitus
Collata, non humanitus,
Rerum potestas omnium :
Ut trina rerum machina,
Coelestium, terrestrium,
Et inferorum condita,
Flecta genu jam subdita (1).

L'hymne *Pange lingua* invite les fidèles à glorifier le mystère du corps glorieux et du sang précieux qu'a répandu pour nous le « Roi des nations » :

Rex effudit *gentium.*

La prose *Lauda Sion* accorde aussi ce titre à Jésus-Hostie :

In hac mensa *Novi Regis,*
Novum pascha novae legis
Phase vetus terminat.

Clément d'Alexandrie adressait au Christ-Roi un chant qui s'applique à Jésus dans l'Eucharistie :

Sanctorum rex,
Verbum qui domas omnia,
Humani generis
Servator Jesu :
Pastor, arator...
Sis dux, ovium
Rationalium pastor, sancte
Sis dux...
Regi Christo...
Canamus simul (2).

1. Hymne « Æterne Rex ».
2. *Enchiridion font. hist. eccl. antiq.*, Kirch, s. j., n. 124-128, 2e édit (Herder).

Parcourons brièvement les prières et les cérémonies de la Messe. — La préface terminée, le prêtre récite le cantique chanté par les séraphins, dans la vision d'Isaïe (1) : « Sanctus, sanctus, sanctus *Dominus Deus Sabaoth.* » L'Eglise a voulu unir la voix de son ministre à celle des milices célestes. « Les anges en effet, dit saint Jean Chrysostome, entourent le divin sacrifice, répétant à l'envi le cantique des cieux. » L'objet de leurs louanges est sans doute les trois personnes de la Trinité ; c'est aussi spécialement le Verbe Incarné qui bientôt sera victime sur l'autel. Les paroles suivantes du *Sanctus* ne l'indiquent-elles pas ? *Benedictus qui venit in nomine Domini.* La foule des disciples les répétait lors de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem.

Les titres dont le Sauveur est honoré expriment sa souveraineté sur les peuples. Il est le *Dieu des armées,* c'est-à-dire de l'élément le plus fort dans les sociétés ; il est donc le Roi des nations.

Après avoir consacré l'hostie, le prêtre l'adore. Il la montre avec révérence aux fidèles pour que ceux-ci l'adorent à leur tour (2). Il fait de même pour le calice contenant le précieux Sang. — Cette double cérémonie prêche en action la divinité de Jésus-Hostie et par suite sa royauté sociale. L'autel et les mains de son ministre lui servent de trône. Il faut que s'élèvent jusqu'à Lui les hommages des peuples, reconnaissant, avec une humble sincérité, les droits de suzeraineté du Dieu caché dans le sacrement.

L'Eglise pour encourager ces dispositions et confirmer la vérité qu'elles supposent, accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines aux fidèles qui diront : *Dominus meus et Deus meus,* en regardant la sainte hostie avec foi et amour, au moment de l'élévation (3).

Le prêtre récite l'Oraison dominicale, *les yeux fixés sur l'Hostie* (4), à laquelle il semble s'adresser directement. *Adveniat regnum tuum,* s'écrie-t-il, avec les accents d'une charité ardente. Mais de quel royaume s'agit-il si ce n'est de celui qui a pour roi le Dieu vivant dans l'Eucharistie, et qui comprend le ciel et la terre, les familles et les cités, dans ses immenses limites : *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra !*

Des témoignages très anciens nous affirment que, dès les premiers siècles, le prêtre, pendant le saint sacrifice, priait Notre-Seigneur pour les peuples et leurs souverains. Pourquoi ? Parce que l'Eglise considérait Jésus-Hostie comme le Maître des nations.

---

1. Isaïe, c. VI, v. 3.

2. Rubrique du Missel rom. « Elevat in altum hostiam, et... populo reverenter ostendit adorandam,... accipiens calicem... ostendit populo adorandum ».

3. Par rescrit de la S. C. des Indulgences, 18 mai 1907.

4. « *Oculis ad Sacramentum intensis* ». Rubrique du Missel rom.

« Obsecramus Deum pro communi Ecclesiarum pace, *pro recta mundi compositione, pro imperatoribus, pro militibus et sociis* » (1), raconte saint Cyrille, évêque de Jérusalem. Nous extrayons des « Constitutions des apôtres », (écrites vers l'an 400), cette supplication placée dans la liturgie sacrée, après la consécration : « Rogamus te, Domine, *pro rege et iis, qui in sublimitate sunt et pro cuncto exercitu ut res nostrae in pace serventur... Offerimus tibi pro populo hoc...* » (2).

Jésus-Christ est la tête, le chef de l'Eglise triomphante, de l'Eglise souffrante et de l'Eglise militante. « Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur » (3). Dans l'Eucharistie, Notre-Seigneur a les mêmes prérogatives. Comment les nations peuvent-elles légitimement se soustraire à sa domination universelle?

Il est le centre du catholicisme. Partout où celui-ci a pénétré, partout se dressent des autels et des églises où réside le Divin Maître. « *Ipsum (Christum) dedit caput supra omnem Ecclesiam, quae est corpus ipsius* » (4). Or, par son culte eucharistique, l'Eglise atteste la royauté sociale de Jésus dans le Très Saint Sacrement. Elle invite les peuples à élever à l'Hostie adorable des temples magnifiques, à prodiguer les matières les plus précieuses pour leur ornementation et pour la confection des vases et des ornements sacrés. Elle incline tous ses fidèles devant l'Eucharistie. Inspira-t-elle jamais aux peuples une telle conduite envers leurs princes temporels? Non : Jésus seul est « le chef de toute principauté et de toute puissance » (5).

« Le royaume et le nom du Christ s'étend partout, disait Tertullien... *omnibus aequalis, omnibus rex, omnibus Judex, omnibus Deus et Dominus est* » (6). Concluons enfin par le souhait du grand apôtre: « Au Roi des siècles immortel, invisible (dans l'Eucharistie), seul Dieu, honneur et gloire dans les siècles des siècles! Amen » (7).

(*A suivre.*) UN DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

1. *Enchiridion font. hist. eccl.*, n. 482 : 8.
2. *L. c.*, n. 617 : 42 et 44; 619 : 5.
3. Philipp., c. II, v. 9-11.
4. Ephes., c. I, v. 22; IV; 15; V; 23; Coloss., I, 18.
5. Coloss., c. II, v. 10.
6. Lib. cont. Judaeos, c. 7.
7. I Tim., c. I, v. 17.

A PROPOS DES CONFÉRENCES DE M. P. LASSERRE

E. Renan ne nous intéresse pas du tout, du tout. Nous faisons partie de ce public heureusement de plus en plus nombreux qui ne lit plus ses livres. En revanche, les Conférences de M. Lasserre nous intéressent. Un premier article disait déjà pourquoi ; elles nous intéressent pour un motif additionnel : elles effleurent, soulèvent quantité de questions importantes à des degrés divers. Le conférencier en résout quelques-unes à sa manière ; il se contente de poser les autres : et voilà justement ce qui nous engage à récidiver, à monologuer une fois de plus, à sa suite et à son exemple, non point dans le but d'amorcer une polémique — les polémiques n'aboutissent généralement à rien — mais tout uniment de supplémenter ses réponses là où il répond et d'offrir nos explications là où il s'abstient de proposer les siennes. Nous ne toucherons d'ailleurs qu'à un petit nombre de points.

Le nom de Renan reviendra de temps en temps, souvent, sous notre plume mais uniquement à titre de référence, tout juste comme nous indiquerions le tome, le format ou la page de n'importe quel livre. M. Lasserre nous laisse entendre qu'il n'appartient pas à la fraction militante de l'Eglise catholique, si même il appartient à l'autre, celle que nous appellerions volontiers la fraction quiescente ou expectante ; toutefois ses sympathies vont de notre côté ; cela suffit pour que les nôtres aillent à la rencontre des siennes et que nous traitions ses idées avec l'attention que ne manquent jamais de provoquer, chez nous, un grand talent, tout ensemble, et une évidente loyauté.

I.

Et d'abord ne se trompe-t-il pas d'un bon tiers, quand il écrit : « C'est une admirable intelligence que Renan et à laquelle a été départie une admirable formation : forte culture classique, théologie catholique, philologie. » *(28 fév. p. 450.)* Qu'il raie les deux mots « théologie catholique » de son énumération ; en les maintenant, il risque d'induire ses lecteurs à se méfier aussi du reste. S'il s'agissait de défroqués de grande marque, défroqués authentiques ceux-là, comme F. de Lamennais, J. von Döllinger et consorts, dont l'apostasie excita un intérêt d'ailleurs éphémère, nous comprendrions encore, mais Renan ! la théologie de Renan ! Comment justifier cette expression ? Sans doute l'auteur de la *Vie de Jésus* suivit, pendant deux

années, des cours de théologie; mais croit-on que deux ans, et même trois, et même quatre ans de séminaire suffisent à transformer un jeune homme de vingt à vingt-trois ans en théologien? La presse quotidienne et autre de Paris compte un certain nombre de cacographes, évadés de séminaire, en rupture de sacristie; M. Lasserre en connaît certainement. Tout de bon, les prend-il pour des théologiens? Aussi bien que nous, il sait qu'on ne fait pas du premier venu un mathématicien, ni un philosophe, ni — qu'il en croie ses yeux qui lisent et ses oreilles qui entendent — ni un théologien. Mais enfin, passe! Quand il fait de la « théologie catholique » un des éléments de « l'admirable formation de cette admirable intelligence », certaine page de Mgr d'Hulst ne hante-t-elle point sa mémoire de penseur et d'artiste, la page qu'il cite tout au long *(31 janv., p. 657, note)*, sorte de certificat au fond, qu'avec la généreuse et charitable indulgence qui le caractérisait, le très distingué prélat octroyait au besoin à quelques malheureux en passe de dérailler de toutes façons? Seulement, à quoi revient ce certificat? A ceci sans plus : « Par lui [Renan] les synoptiques, les Actes, la plupart des épîtres de saint Paul ont été reportés à la date qui leur appartient ». On peut compresser, tant qu'on voudra, le certificat en question, on n'en extraira rien de plus, ou si peu! Il ne faut, tout de même, pas considérer cela comme un éloge extravagant.

On connaît le mot attribué, à tort ou à raison, à Louis Pasteur : Je crois aujourd'hui comme un paysan breton; si j'avais étudié davantages, peut-être croirais-je comme une paysanne bretonne. Nous n'éprouvons pas la moindre velléité de discuter l'authenticité du propos; seulement, nous tenons pour assuré que ni paysanne bretonne, ni paysan breton ne s'estimeraient flattés, outre mesure, du compliment de Mgr d'Hulst.

Quand Renan reportait à la date qui leur appartient « les synoptique, les Actes, la plupart des épîtres de saint Paul », il se trouvait moins bien nanti, en fait de « théologie catholique », disons que sa vieille bonne femme de mère qui, elle, rien qu'en s'en tenant à la doctrine de son curé, admettait implicitement tout cela et plus encore. Peut-être après tout, le fils eût-il fini par rattraper la mère, si, pour reprendre le mot cité plus haut, « il eût étudié davantage. ». Non, il ne faut pas, tant que cela, faire fond sur le témoignage condescendant de Mgr d'Hulst, à seule fin d'établir la réputation de Renan comme théologien. Le rationalisme ou naturalisme de Renan et la théologie catholique constituent une antinomie définitivement irréductible.

Une seule fois, M. Lasserre nous met sous les yeux un quelque chose qui ressemble à une vague théologie, et quelle théologie! Il cite, il insinue qu'il traduit — oui, qu'il traduit! — un passage de *l'Avenir de la science*. De cette citation ou traduction, il

ressort que Renan ne savait pas exactement lui-même ce qu'il voulait dire et que sa plume représentait adéquatement cet état mental : « A vrai dire, ce qu'il [Renan] veut nous faire accepter revient en substance à ceci : Dieu n'est rien ou il est la plus pleine, la plus riche des idées; dès lors, je dois trouver Dieu par la science bien plutôt que par la théologie; car la science a pour objet l'universelle nature, qui lui offre de toutes parts un infini réel et vivant à conquérir, la théologie ne nous propose qu'un infini vide et abstrait; l'une inspire à l'intelligence et à l'imagination l'enthousiasme de leur propre liberté en ouvrant devant elles un champ sans bornes, l'autre les rebute et les fige avec sa façon de répondre à leurs curiosités suprêmes par des définitions scolastiques dont se rit l'immense univers qu'elles prétendent cerner. — Voilà le langage de Renan. Je le résume. » *(24 janv. p. 476-477).*

D'après le commentaire de M. Lasserre, « le Dieu de Renan est le Dieu-nature, », soit, nous n'y voyons aucun inconvénient. Que Renan conçoive son Dieu ainsi ou autrement, peu nous chaut. Une seule chose nous apparaît fort clairement, abstraction faite de la science de Renan que chacun peut apprécier à sa guise, sa familiarité avec la théologie ne dépasse pas sensiblement celle du premier venu qui n'en sait pas le premier mot. Faut-il le démontrer ? Soit.

Où se trouve « l'universelle nature qui offre, de toutes parts, un infini réel et vivant à conquérir ? » Si quelqu'un le sait, qu'il nous le dise.

De quelle « théologie » s'agit-il dont on nous dit « qu'elle ne nous propose qu'un infini vide et abstrait » ? Ou : Dans quels livres, la théologie « rebute et fige-t-elle l'intelligence et l'imagination par des définitions scolastiques dont se rit l'immense univers qu'elles prétendent cerner ? »

Pourrait-on nous citer, une, une seule, de ces « définitions scolastiques ? » Nous n'en demandons pas davantage; on ne saurait tenir d'extravagante, une curiosité aussi modeste.

Quand il nous dit de son Dieu « qu'il n'est rien ou il est la plus pleine, la plus riche des idées » nous propose-t-il autre chose qu' « un infini vide et abstrait ? »

Qu'on prenne ces lignes par le bout que l'on préfère, elles ne renferment que de nébuleuses abstractions. Il raisonne à rebours : il ne tire point une conclusion de prémisses; il tire, en quelque sorte, des prémisses d'une conclusion; il habite « le manoir à l'envers. ». Pour parler crûment : il bafouille. Une seule chose nous surprend ici : pourquoi M. Lasserre le prend-il au sérieux, du moins en apparence ?

A quelle réalité distincte, en effet, correspond cette nature dont on nous rebat les oreilles, qu'à une abstraction pure et simple et

non à aucune réalité objectivement distincte des choses, êtres ou gens qui nous entourent? Renan veut-il signifier autre chose enfin quand il écrit : « La vraie façon d'adorer Dieu est de connaître et aimer ce qui est »? Comme on comprend qu'une théologie aussi biscornue impatiente, de temps en temps, M. Lasserre, et elle l'impatiente, il ne nous le cache pas; mais alors que vient-il nous parler de la théologie de Renan et de sa « théologie catholique » par-dessus le marché? Dans *Les Lois, Liv. X*, Platon traite de malades les gens qui raisonnent comme Renan et Cicéron se demande s'il ne faut pas les tenir pour des fous. *(De nat. deor., II, 44.)* Qu'eût pensé de cela et du reste, l'illustre correspondant de Bossuet, nous voulons dire Leibniz, un savant authentique celui-là, lui qui écrivait . « C'est l'entendement divin qui fait la réalité des vérités éternelles, quoique sa volonté n'y ait point de part. Toute réalité doit être fondée sur quelque chose d'existant. Il est vrai qu'un athée peut être géomètre. Mais s'il n'y a point de Dieu, il n'y aurait point d'objet de la géométrie. » (1) Toute la théorie du grand philosophe vaut qu'on la lise et qu'on la médite.

L'exégèse de Renan le conduit progressivement, non au point d'arrivée, mais tout auprès du point de départ du plus humble croyant, qui, sur toutes les questions religieuses, s'en remet à l'Eglise catholique. Que voilà donc un résultat remarquable inattendu et un homme bien avancé! (2)

Sa théologie, ou philosophie, qu'on lui donne le nom qu'on voudra, va de pair avec son exégèse et aussi son histoire ecclésiastique. A cette histoire de l'Eglise, on peut, sans guère d'injustice, appliquer la phrase célèbre : « Elle vient immédiatement au-dessous de rien. » Au moment d'en transcrire une page et nous regrettons qu'il en fasse tant de cas, M. Lasserre évoque le grand nom de Bossuet; rien que cela! Et pourtant que contient cette page? Des idées qui se trouvent déjà, non seulement dans Bossuet, mais dans saint Augustin, dans saint Jérôme, pour ne pas remonter plus haut; bref, qui depuis des siècles traînent partout, partout font figure d'axiomes; à la lettre des rengaines historiques; qu'il nous passe le mot propre, en dépit de sa trivalité. Renan y mêle seulement de son cru, ce que nous appellerions, sans hésiter, des calembredaines, s'il s'agissait d'un mandarin de moindre importance. Nos lecteurs souhaitent-ils quelques échantillons? En voici : « L'*orbis* romain devint l'*orbis* chrétien, et, en ce sens, on peut dire que les fondateurs de l'Empire ont été les fondateurs de la monarchie chrétienne, ou du moins qu'ils en ont dessiné les contours [de la monar-

1. *Essais de Théodicée*, p. II, n. 184.

2. Cela n'empêche d'ailleurs point, bien entendu, que le *Petit Larousse Illustré*, au mot *exégète*, ajoute, en le soulignant, cet unique exemple, par manière d'explication : *Renan fut un éminent exégète.*

chie chrétienne?] Toute province conquise par l'Empire romain a été une province conquise au christianisme. » *(7 fév. p. 68-69.)* Voilà des lignes qui enchâssent déjà deux bévues d'écolier : l'une de fait et l'autre de jugement. L'*orbis* chrétien débordait en effet l'*orbis* romain et quant à faire des fondateurs de l'empire « les fondateurs de la monarchie chrétienne », il faut s'appeler Renan pour oser se moquer de son public avec cette désinvolture. Et qu'on ne nous dise point que nous comprenons mal sa pensée puisque, à quelques lignes plus bas, il ajoute : « On eût dit à Paul que Claude était son premier coopérateur; on eût dit à Claude que ce juif qui part d'Antioche [pourquoi d'Antioche?] va fonder la plus solide partie de l'édifice impérial, on les eût fort étonnés l'un et l'autre. On eût dit vrai cependant. » Peu d'historiens déraisonnent avec cet entrain, ce brio. La plupart s'arrêtent au moment où ils sentent qu'ils vont devenir tout à fait ridicules. Renan parle en souriant de ce qu'il nomme son *encéphalite* et ses amis croient à un simple jeu d'esprit. Ils se trompent. L'*encéphalite* existe et nous la voyons au travail ici et ailleurs.

Et que signifie cette autre phrase : « Qu'on se figure les apôtres en présence d'une Asie Mineure, d'une Grèce, d'une Italie divisées en cent petites républiques, d'une Gaule, d'une Espagne, d'une Afrique en possession de vieilles institutions nationales, on n'imagine plus leurs succès, ou plutôt on n'imagine plus que leur succès ait pu naître » *(l. c.)* Bossuet voit précisément dans la situation politique d'alors une préparation providentielle, concertée, amenée par l'invisible Pouvoir qui gouverne les chocs des peuples comme les agitations des individus et fait servir le tout à l'exécution de ses desseins. Mais revenons à Renan : un long, très long voyage! Au simple point de vue du sens commun, la phrase en question rend encore le même son, le son de la fausse monnaie, pour revenir à une métaphore de J. de Maistre.

En effet, le projet « naît » et le « succès » commence dans un petit pays; à une heure où la population se divise, comme chez nous, en nationalistes et anti-nationalistes, sans compter d'autres partis ou factions, et il faut tout de même quelque hardiesse pour donner implicitement Pilate pour un « coopérateur » de Jésus. Quant à l'idée de faire explicitement de Claude — Claude l'imbécile, parfaitement! — « le premier coopérateur de Paul » et un précurseur de Constantin, elle appartient à Renan, tout à fait en propre et aucun homme sensé n'éprouvera jamais la moindre tentation de lui en contester la paternité. On pourrait, avec la même vraisemblance, soutenir que, dans le travail de régénération catholique, Thalamas a été « le premier coopérateur » de Mgr l'évêque de Versailles. Qu'avec le plus grand sérieux du monde, Renan écrive de pareilles turlutaines, ne nous surprend pas autrement, mais que

M. Lasserre les signale avec un soupçon d'admiration, franchement voilà qui nous confond!

Renan ne se trompe point quand il établit une cloison étanche entre la science et la théologie, seulement il oublie de prévenir son public qu'il s'agit seulement de sa théologie personnelle et point du tout de la « théologie catholique. ».

II

Qu'il choppe de plus belle alors qu'il entre en contact avec l'ordre surnaturel et rien déjà qu'avec le mot; qu'il couse ensemble tant bien que mal les idées les plus disparates, qu'il les embrouille, qu'il les prenne l'une pour l'autre, nous nous y attendions : il n'en peut mais, il pèche peut-être par malice, mais certainement par ignorance. L'échantillon suivant tiré des *Souvenirs* nous fixe là-dessus et il n'en faudrait pas davantage pour convaincre le contradicteur le plus récalcitrant : « Le christianisme se présente comme un fait historique surnaturel. C'est par les sciences historiques qu'on peut établir (et selon moi d'une manière péremptoire) que ce fait n'a pas été surnaturel et que même il n'y a jamais eu de fait surnaturel. Ce n'est point par un raisonnement *a priori* que nous repoussons le miracle : c'est par un raisonnement critique et historique » *(17 janv. p. 348.)* Mais pourquoi M. Lasserre s'embarque-t-il dans ce chaland délabré qui fait eau de toutes parts, et dit-il à propos des écrivains sacrés : « Les événements qu'ils nous rapportent sont surnaturels et toute la difficulté vient de là; elle ne vient essentiellement que de là » *(ibid. p. 349.)* Ce faisant et à la suite de Renan, il confond deux ordres de choses qu'il faut démêler pour voir clair dans l'œuvre de l'assembleur de nuées germaniques, nuées les plus opaques de toutes.

« Les sciences historiques, quoi que dise, en effet, Renan, n'établiront jamais qu'un fait n'a pas été surnaturel et que même il n'y a jamais eu de fait surnaturel. » Voilà justement où il s'égare. Ce qu'il nomme « les faits surnaturels » ne relève pas directement de l'histoire. Le surnaturel échappe totalement à l'observation directe ou si l'on préfère : à l'observation sensible et par conséquent ne rentre pas dans le domaine de l'histoire proprement dite. Quand on prétend à faire œuvre scientifique, on doit préalablement apprendre la langue et non pas employer les termes techniques à tort et à travers. Le surnaturel ne rentre dans l'histoire ou si l'on veut dans la philosophie de l'histoire qu'à titre de document fourni par une opération purement intellectuelle. Les sens, ou directement, ou d'une certaine façon, par l'intermédiaire du témoignage, constatent des

faits. Ces faits, la raison les recueille, les analyse, détermine leurs causes, leurs effets. Un exemple éclaircira la question.

Nous voyons agir deux êtres : l'un appartient au règne animal et l'autre au règne immédiatement supérieur, pour adopter la classification de M. de Quatrefages de Bréau. Les actions du premier ne ressemblent point aux actions de l'autre. Le témoignage de nos sens ne va pas au delà. A ce point, la raison intervient ; elle détermine et identifie la différence de nature des deux agents.

Il n'en va pas autrement dans les faits historiques relatés dans l'Evangile. Les yeux ne discernent généralement aucune différence de nature entre Jésus-Christ et n'importe quel homme. Il va, vient, parle, agit à la manière humaine. Les yeux constatent des actions, les oreilles entendent des propos, actions et propos qui surprennent l'intelligence, mais aucun sens ne s'élève plus haut, ne peut s'élever plus haut. Quand nous disons que le Dieu se manifeste, nous ne voulons pas dire qu'il se manifeste à nos yeux, mais à nous ; non pas à nos sens mais à notre raison qui travaille sur les données fournies par les sens. La présence de la divinité comme celle de l'âme dans un homme relève de la raison ou de l'esprit et non du corps. Des actes que nous percevons, nous concluons à la présence de la divinité contre le naturalisme, divinité que nous ne percevons point, aussi rigoureusement et logiquement que nous concluons à la présence de l'âme contre le matérialisme, âme que nous ne percevons pas davantage. En voyant un être agir, nous comprenons qu'il porte en lui une âme ; de même, en voyant agir un homme, nous reconnaissons qu'en lui réside une âme humaine et quelque chose de plus grand encore. Là où nos sens ne rencontrent qu'un homme, notre raison découvre un Dieu. Le terme de surnaturel prête à l'équivoque et aussi l'expression de faits surnaturels, pour la raison que ce substantif ne s'adapte pas naturellement à ce substantif. Un exemple concret va éclaircir notre pensée.

Un homme connu, Lazare, vit dans la banlieue d'une grande ville ; à un moment donné, il meurt, et à une époque postérieure, il vit. Les sens disent cela, mais ne disent pas davantage. Ils se trouvent ici dans leur élément naturel, dans leur domaine propre. Ils constatent, dans cet ordre même, la succession de ces trois états : vie, mort, vie. Voilà les faits. La vie précède la mort ; elle la suit aussi. Les yeux constatent le dernier des trois faits ou états, avec la même compétence qu'ils constatent les deux autres. Ils ne surprennent aucune différence dans le sujet ni avant ni après la mort Ils voyaient Lazare plein de vie ; ils le voient mort ; ils le voient de nouveau plein de vie. A ce point de vue, nous ne pouvons pas plus qualifier de surnaturelle la vie d'après, que la mort, ou que la vie antérieure. A aucun de ces faits : vie antécédente, mort, vie subséquente ne convient, à proprement parler, la qualification

de surnaturelle. Or, voilà précisément ce qui relève du témoignage de l'histoire proprement dite.

Seulement ici la raison entre en jeu; elle observe, dans les phénomènes sensibles, une suite inaccoutumée. D'après notre expérience et notre observation personnelles, la vie précède toujours la mort mais d'ordinaire ne la suit point. Aussi s'étonne-t-elle; elle ne peut raisonnablement nier les rapports des sens; elle s'efforce de les concilier, de découvrir l'explication d'une série, d'une succession de phénomènes qu'elle ne rencontre on peut dire jamais.

Puis, les sens relatent d'autres faits qui rentrent, eux aussi, dans le domaine de l'histoire; un homme paraît, il se présente à l'entrée d'un tombeau; il parle; il commande à un cadavre de marcher, de sortir : aussitôt le cadavre marche; il sort; il vit. Encore une fois, tout ceci se passe au su et au vu d'un nombre indéterminé, mais certainement considérable, de témoins oculaires.

A parler rigoureusement, on ne doit qualifier de surnaturel aucun de ces faits : non, pas même le fait que la vie anime une matière inerte, ou morte. Nions-nous la présence du surnaturel? Point du tout, mais le surnaturel se trouve non dans l'effet mais dans la cause. Il entre en scène, mais il demeure imperceptible aux sens de tous les témoins. Non seulement nul ne le voit, mais nul ne peut le voir. On n'en saisit que les actes, que les effets. Et voilà pourquoi nous n'acceptons pas l'expression de « faits surnaturels » qu'emploient Renan et, à notre regret, aussi M. Lasserre.

Une fois de plus : les faits, tous les faits sensibles relèvent de l'histoire; la cause de ces faits ne relève souvent que de la raison. A prendre les documents sacrés comme des documents simplement historiques, nous pouvons affirmer que le surnaturel relève exclusivement de l'esprit. De même qu'en voyant agir un homme, nous disons : seul un être doué d'une âme raisonnable peut agir ainsi, de même en examinant tous les détails de la scène ci-dessus, nous disons : seul un homme supérieur à l'humanité, à la nature, peut agir ainsi. Et voilà pourquoi nous écrivons plus haut : la présence du surnaturel dans un fait, comme la présence d'une âme dans un corps, relèvent de la raison et non pas des sens. Pour donner à notre pensée un autre tour : ce que Renan et M. Lasserre nomment, avec une affectation où le dédain tient bien quelque part, des « faits surnaturels », nous les considérons comme des vérités tout à la fois expérimentales et scientifiques, au même titre et au même degré que toutes les autres vérités expérimentales et scientifiques, pour la raison, évidente à nos yeux, qu'elles relèvent comme les autres de l'observation directe et de la logique, ou si l'on préfère, de la philosophie et que nous tenons la philosophie en général et la logique en particulier, pour scientifiques, au strict sens du mot, tout autant que n'importe quelles autres sciences.

Une dernière considération à ce sujet : à proprement parler, nous n'appelons point surnaturel un fait perceptible aux sens, produit par un pouvoir insaisissable, supérieur à la nature et par conséquent surnaturel; ainsi n'appelons-nous point surnaturelle la création de la terre, de la mer, des minéraux, des végétaux, des animaux généralement, parce que tout cela constitue présisément la nature et par conséquent appartient à l'ordre naturel. Pour mériter la qualification de surnaturel, il faut que non seulement la cause mais aussi l'effet appartiennent à l'ordre surnaturel. Un exemple : un prêtre prononce une formule consacrée, en même temps qu'il verse un peu d'eau sur la tête d'un enfant. De soi, cet acte suffit à élever l'enfant à un état véritablement surnaturel. Tout le monde peut voir le prêtre, l'eau, l'enfant; mais la cause qui produit cet état comme cet état lui-même échappent à l'observation, tout comme l'âme, tout comme Dieu lui-même. D'où il appert que le surnaturel relève exclusivement de la révélation, en conséquence : de la théologie, « théologie catholique » celle-ci. On ne voit pas ce que « les sciences historiques » viennent faire ici. Faute de documentation idoine, elles ne peuvent « établir ni que le fait n'a pas été surnaturel », ni, à plus forte raison, « qu'il n'y a jamais eu de fait surnaturel. ». Inutile ici de faire appel « aux raisons de l'ordre philosophique et critique, non plus que métaphysique », que tout cela dépasse. Le sens commun, un peu de réflexion, suffit à produire, sur ce point, l'évidence, la pleine évidence.

Nous ne voulons point nous engager plus avant dans une question qui requiert d'amples développements. Ajoutons seulement qu'ici, mais ici seulement, nous rencontrons le surnaturel authentique, surnaturel dans la cause et dans l'effet; mais du même coup, nous nous trouvons dans une région hermétiquement fermée à l'observation directe et par conséquent aussi à l'histoire. Le lecteur voit dès lors ce que valent les affirmations tant de l'homme qui écrit : « C'est par les sciences historiques qu'on peut établir (et selon moi d'une manière péremptoire) que ce fait n'a pas été surnaturel et que même il n'y a jamais eu de fait surnaturel », que de M. Lasserre, lorsqu'il ajoute : « Les événements qu'ils [les écrivains sacrés] nous rapportent sont surnaturels et toute la difficulté vient de là, elle ne vient essentiellement que de là. » Les philosophes, gens de courtoisie plutôt rudimentaire, appellent carrément cela : *ignoratio elenchi*, et ils ne se trompent point.

III

Ce qu'écrivent le « théologien » Renan et aussi M. Lasserre nous donne le droit de penser que ni le premier ni même le second ne possèdent sur l'*Histoire des origines du christianisme* que des connais-

sances imprécises, informes, objectivement et historiquement inacceptables. Nous ne les reprendrons point une à une pour en mettre en évidence la faiblesse, l'irréalité. D'après saint Paul, tout l'édifice de notre foi repose sur un fait : le fait de la résurrection. La certitude de ceci, sert de base principale, unique à cela. Autrement dit, l'Eglise repose d'abord sur des faits historiques et puis sur les conclusions qui se dégagent de ces faits. Ceux-ci fournissent les prémisses, prémisses inébranlables au point de vue historique; de ces prémisses découle une conclusion inéluctable : c'est-à-dire la divinité du Christ et ce point acquis tout le reste suit et tout d'abord la vérité de l'enseignement, de tout l'enseignement de Jésus. « Les événements... ne transcendent pas l'histoire » du tout *(31 janv. p. 659.)* En s'exprimant de la sorte, M. Lasserre confond les faits et la doctrine, les prémisses et la conclusion. Les événements appartiennent à l'histoire proprement dite, non pas seulement « pour le croyant », mais pour tout homme qui pense, et donc d'abord pour lui. Des seules conclusions qui se dégagent logiquement, invinciblement, des événements, on peut dire qu'elles transcendent l'histoire, et encore! Nous le démontrons, nous semble-t-il, solidement dans les pages qui precèdent, nous n'y reviendrons pas. Venons à d'autres points importants aussi, où les confusions abondent, confusions ou inexpériences.

Et d'abord celui-ci : M. Lasserre n'écrit pas le mot évolution dans le passage que nous visons *(pp. 658-659)*, mais niera-t-il que la notion d'évolution hantait son esprit, cependant que sa plume écrivait? Il parle de « germe chrétien » au début et un peu plus bas il reprend le mot et l'idée : « Quand il s'agit de raconter et d'analyser la formation du germe, l'origine première et absolue du christianisme... » Saint Jean ou, plus exactement, Jésus lui-même explique ce qu'il faut entendre par ce germe, cette semence : « en vérité, en vérité, je vous l'ai dit, si le grain de blé, étant tombé dans la terre, ne vient à mourir, il demeure là seul, mais s'il meurt, il rapporte beaucoup » *(XII. 24.)* De toute évidence, par ce « germe », ce grain de blé, l'évangéliste entend Jésus-Christ et aussi la parole de Jésus-Christ, le Verbe : « l'origine première et absolue du christianisme. » Mais que vient faire ici l'évolution? Toute la vérité chrétienne s'identifie fondamentalement avec Jésus-Christ. Il s'appelle lui-même la vérité. *(XIV. 6.)* En se donnant, il donne la vérité, toute la vérité, en tout cas toute la vérité qu'il lui plaît de nous donner. Aussi — qu'on nous comprenne bien, le principe mérite et demande l'attention — la vérité objective du christianisme ne progresse-t-elle point mais seulement la vérité subjective. Nous la comprenons de mieux en mieux mais nous ne la créons point, elle existe déjà. Jésus l'enseigne lui-même ou par le Saint-Esprit : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous n'êtes pas maintenant en état de les porter. Quand il viendra, cet

Esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité. » *(S. Jean. XVI. 12. 13.)* Ce point, une fois bien acquis, nous permet de passer à un autre que beaucoup d'écrivains même catholiques se donnent le tort, grave à notre avis, de passer sous silence et peut-être d'ignorer.

Cet autre point, Renan le formule, au moins implicitement, lorsqu'il écrit, au sujet de l'entourage du Christ et surtout des apôtres : « L'aristocratie y était représentée par un douanier et par la femme d'un régisseur. (?) Le reste se composait de pêcheurs et de simples gens. Leur ignorance était extrême; ils avaient l'esprit faible; ils croyaient aux spectres et aux esprits. ». *(31 janv. p. 665.)* Voici comment M. Lasserre explique cela et sa phrase s'entremêle de bribes verbales empruntées à Renan : « Une tête faible aura beau posséder cette lueur d'imagination poétique qui prête de l'attrait aux *innocents* des villages de Bretagne, elle n'en sera pas moins une tête faible, incapable d'associer à son obscurité essentielle « une conscience divinement lucide » qui pénètre « le secret du monde ». et « la source » — « idéale » ou non — « de l'univers Ce langage plus que confus, qui est comme de la théologie passée à la couleur de George Sand, ne serait-il là que pour amortir et introduire en douceur l'assertion à laquelle Renan tient surtout : celle qui concerne le niveau intellectuel des gens qui ont reçu et répandu la parole chrétienne? » *(ibid. p. 666.)*

Ignorance extrême ou non, esprit faible ou non, *innocent* des villages de Bretagne ou non, — nous négligeons délibérément les insolences que M. Lasserre ne relève pas comme nous le souhaiterions, — il n'en reste pas moins certain, historiquement certain, qu'après la Pentecôte, le chef de ces esprits faibles écrit des pages comme Renan n'en écrivit jamais, comme il n'en pourrait écrire, qu'il donne au monde des enseignements dont le moindre vaut mieux que tout ce que Renan produisit jamais, tant l'*innocent* passe par-dessus la tête du *savant!* (1) Le « *savant* » ne s'éleva jamais à cette hauteur. Qu'on voie plutôt : « Comme des enfants qui viennent de naître, ayez de l'ardeur pour le lait pur de la sagesse, afin que par ce lait vous croissiez jusqu'à parvenir au salut; si toutefois vous avez goûté la douceur du Seigneur, en vous approchant de lui qui est la pierre vivante, rebutée à la vérité par les hommes, mais choisie de Dieu et mise en la place d'honneur. Vous aussi, comme des pierres vivantes, êtes posés sur lui; vous êtes un édifice spirituel,

1. Nous soulignons, parce que les preuves abondent que Renan écrivait de seconde, troisième, vingtième main. Citons la dernière en date : dans son *Saint Paul*, il donne sa parole que l'Apôtre n'alla jamais en Espagne, et ceci pour deux raisons : il commençait toujours son œuvre apostolique parmi les Juifs; il n'y avait pas alors de Juifs en Espagne. Pour prouver ce dernier point, il allègue l'Allemand Jost et l'Espagnol Amador de los Rios. Et voyez l'ironie! Il se trouve que l'Allemand Jost et l'Espagnol Amador de los Rios disent exactement le contraire. *Civiltà Cattolica*, 21 février 1914, p. 432.

une sainte assemblée de prêtres, pour offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. C'est pourquoi il y a dans l'Ecriture : voilà que je mets en Sion la première pierre, une pierre choisie, d'un grand prix; et qui croira en lui ne sera point confondu. L'honneur est donc pour vous qui croyez; mais pour les incrédules, la pierre qu'ont rebutée ceux qui bâtissaient est devenue la pointe de l'angle; une pierre d'achoppement, une pierre de scandale pour ceux qui vont heurter contre la parole et qui refusent de croire; aussi sont-ils pour cela. Mais vous, vous êtes une race choisie, une assemblée qui joint la royauté au sacerdoce, une nation sainte, un peuple gagné par conquête, afin que vous fassiez connaître les perfections de celui qui des ténèbres vous a appelés à son admirable lumière... » (*I. S. Petr. II, 2 seqq.*) En vérité, les ignorants d'avant la vie publique du Christ deviennent, après la Pentecôte, des théologiens incomparables, en donnant à cette expression toute l'amplitude de sa signification étymologique.

« On ne peut soutenir, écrit en effet Suarez, que les Docteurs de l'Eglise ont surpassé les Apôtres en connaissance de la foi, ni même que leur connaissance a été plus explicite que celle des Apôtres. Les théologiens réprouvent communément une pareille opinion; ils la qualifient même de téméraire. » (1) Le cardinal de Lugo s'exprime à peu près de même. (2) Dans un opuscule sur l'Immaculée Conception, Suarez répète, en d'autres termes, la même proposition : « Les Apôtres avaient une connaissance pleine et distincte des mystères de la foi; on doit croire surtout qu'ils n'ignoraient rien de ce qui concernait Jésus-Christ et sa Mère. » (3) A la difficulté que soulève naturellement cette doctrine, il répond : « Il ne répugne pas que des vérités connues et prêchées par les Apôtres soient ensuite retombées, pour un temps, dans une sorte de nuit et d'oubli; celles du moins qui n'étaient pas essentielles à la prédication évangélique. » (4)

En d'autres termes, l'immense fleuve — fleuve sans affluents — de la doctrine catholique s'alimente à une source unique : l'enseignement des Apôtres. Que Renan et Mgr Duchesne (5) l'admettent ou ne l'admettent point, voilà ce que croient et, appuyés sur l'Ecriture, démontrent des théologiens catholiques de tout premier ordre. Les Apôtres connaissaient « pleinement et distinctement » tout ce que nous connaissons aujourd'hui et non seulement cela mais encore tout ce que connaîtront ceux qui viendront après nous, en fait de doctrine catholique. Qu'on ne nous parle pas de « germe »,

1. *De fide*, disp. 2, sect. 6.
2. *De vert. fid. dev.*, disp. 3, sect. 5, n. 70.
3. *François Suarez*, par le P. Raoul de Scorraille, II, p. 242, note 2
4. Suarez, *De myst. vit. christ.*, Préface, *ib*, p. 243.
5. *La Critique du Libéralisme*, 1er mai 1914, p. 111 seq.

d'évolution objective du dogme; cette évolution objective n'existe pas : évolution objective et dogme catholique, expressions contradictoires et qui s'excluent radicalement l'une l'autre. Le dogme dans les Apôtres ressemble au soleil : de siècle en siècle, avec les ressources dont ils disposent, les savants parviennent, au prix de quels labeurs, à connaître tout cela de mieux en mieux, mais ils n'y mettent substantiellement rien du leur. Ils découvrent ce qui existe, ce qui existe depuis le commencement et voilà « comme les dogmes commencent. ». Il faut que Renan et ses amis en prennent leur parti : la vérité catholique ne tire aucun de ses éléments constitutifs ni de « la culture hellénique », ni de « l'instruction juive. ». Pascal vit plus clair quand il écrivit : « Tout ce qu'il y a de plus grand sur la terre s'unit : les savants, les sages, les rois. Les uns écrivent, les autres condamnent, les autres tuent. Et nonobstant toutes ces oppositions, ces gens simples et sans force résistent à toutes ces puissances et se soumettent même ces rois, ces savants, ces sages et ôtent l'idolâtrie de toute la terre. Et tout cela se fait par la force qui l'avait prédit (1) ». Ni comme forme, ni comme fond, Renan ne gagne au voisinage de Pascal, encore qu'il le range parmi « les tertiaires ».

IV

Dans une parenthèse, M. Lasserre note un fait qui ne rehausse « ni l'admirable intelligence, ni l'admirable formation intellectuelle » de Renan qui s'étonne « que des esprits de la force de M. de Maistre et de M. de Bonald persistent à expliquer surnaturellement l'origine du langage, la création de l'homme » et le reste. *(17 janv. p. 351.)* Quel parti embrasse le conférencier? Celui de Renan ou celui de M. de Maistre et de M. de Bonald? Il ne nous le dit point. Expliquerait-il, lui aussi, naturellement la création de l'homme et l'origine du langage? Il ne prend tout de même pas tous les hommes pour des singes perfectionnés? Or, comme tous les autres, ce dilemme-ci ne comprend que deux termes : ou créé par Dieu ou descendant d'anthropopithèque ou de pithécanthrope, deux mots, pour user à propos d'une expression de J. de Maistre, « plus sots que la chose et c'est beaucoup dire ».

Rien ne manifeste la supériorité de l'enseignement catholique à propos de la création, comme l'indigence intellectuelle des raisonnements qu'on lui oppose. Dans son *Introduction à l'Histoire de la philosophie (V^e^ leçon)*, Cousin nous donne un spécimen du genre, spécimen très représentatif : « Qu'est-ce que la création? Qu'est-ce que créer? Voulez-vous la définition vulgaire? La voici : créer,

1. *Revue Pratique d'Apologétique*, 1er mai 1914, p. 172.

c'est faire quelque chose de rien, c'est tirer du néant; et il faut que cette définition paraisse bien satisfaisante, puisqu'on la répète encore aujourd'hui presque partout. Or, Leucippe, Epicure, Lucrèce, Bayle, Spinosa, et tous les penseurs un peu exercés, démontrent trop aisément *que de rien on ne tire rien, que du néant rien ne peut sortir;* d'où il suit que la création est impossible ». Et Cousin se donne le ridicule de souligner ces billevesées. En dépit de tous nos efforts pour demeurer sérieux, nous ne pouvons nous empêcher de constater que Cousin évoque le souvenir légendaire du troupier qui explique à un camarade comment on s'y prend pour fabriquer un canon : on prend un trou et on met du bronze autour! Seulement le troupier l'emporte sur Cousin. au double point de vue du pittoresque et de la gaîté! En face de la vérité, telle que l'enseigne le catéchisme, comme toutes ces « théories scientifiques » font donc piteuse figure! aucune, aucune absolument ne tient sur ses pieds. On voudrait se débarrasser de Dieu, mais le sens commun finit toujours par prendre le dessus et crier à tous ces « savants » : pour qui nous prenez-vous? Vous imaginez-vous que nous allons prendre tant de vessies pour autant de lanternes?

Quelle paille M. Lasserre perçoit-il d'abord dans ce raisonnement et puis dans cette page? Nous empruntons les deux à Mgr Laforêt de Louvain (1). Voici d'abord le raisonnement : « La nature humaine est *essentiellement* la même aujourd'hui que le lendemain de sa création... Or, il est démontré que l'homme, aujourd'hui, ne parvient à la connaissance des vérités morales et religieuses, même de l'ordre naturel, que par l'enseignement. Donc le premier homme a dû aussi être enseigné; et comme il était seul encore de son espèce, il a dû recevoir cet enseignement de Dieu lui-même. ».

Et voici la page : « C'est une loi de la nature que la raison humaine entre en exercice et se développe par l'enseignement; et cette loi ne souffre aucune exception.

« Comment se révèlent et se constatent les lois de la nature? Par des faits universels, constants et invariables. Or, n'est-ce point un fait universel, constant et invariable, que tout homme se développe par l'enseignement, par l'instruction, par l'éducation qu'il reçoit de ses semblables? que tout homme commence par apprendre et le langage et les idées qu'il exprime? « La société... comme le disait très bien, il y a quelques années, M. Bonnetty... ne conserve, n'élève pas seulement le corps de l'homme par le lait de sa mère, elle élève encore son âme par le lait de la parole. Les rationalistes ferment les yeux sur cette époque solennelle de la vie, ils la suppriment, ils annihilent ce lait de la parole aussi nécessaire que le lait matériel. Il ne s'agit pas de se perdre dans les théories

1. *Les Dogmes catholiques*, I, p. 408 et 409.

et les suppositions, si l'homme peut ou ne peut inventer la parole; en fait, en réalité, il ne l'invente jamais, il ne parle jamais que la langue de sa nourrice. Aucun rationaliste ne peut nier ce fait... » (1)

M. Lasserre s'indigne quelque part, que, de concert avec les Teutons, E. Renan traite de *tertiaires* les grands écrivains du dix-septième siècle; il fait bien, mais que ne réserve-t-il quelque chose de sa légitime indignation pour la théorie tout à fait *primaire* qu'un anthropopithèque ou pithécanthrope ait jamais appris à parler tout seul? A ce compte, Renan lui-même ne vaudrait pas le quadrumane, l'ancêtre! lui, qui n'apprit à parler qu'avec le secours de sa nourrice. La science, la vraie, celle qui raisonne, contraint à reconnaître que Dieu seul explique la première apparition de l'homme et l'origine du langage. Si on ne le fait, on se trouve condamné à déraisonner à bouche-que-veux-tu. Pauvre raison humaine qui recule devant les mystères et se jette goulûment sur les absurdités! Sénèque n'exagérait pas, quand il notait la crédulité scientifique : *Philosophi credula gens* (2).

A côté de ces billevesées, comme la doctrine catholique paraît autrement ferme et lumineuse : « Les *langues* ont commencé; mais la *parole* jamais; car la *parole* n'est possible que par le VERBE. » (3) Volontiers nous nous approprions deux lignes de Cicéron : « Il me semble qu'on pourrait appeler plébéiens tous ces philosophes qui ne sont pas de la société de Platon, de Socrate et de toute leur famille » (4). Seulement nous remplacerions les noms de Platon et de Socrate par ceux de saint Augustin, de saint Thomas d'Aquin, de Bossuet, de J. de Maistre « et de toute leur famille ».

V

Encore une question, une dernière, car il faut tout de même terminer; mais celle-ci, nous entendons la discuter avec M. Lasserre tout seul; aussi bien s'agit-il de ses idées personnelles exclusivement, idées qui nous intéressent précisément et seulement à ce titre : « La religion, nous dit-il donc, est un fait social trop important et trop prépondérant de toutes manières pour qu'un Etat ne soit pas tenu d'avoir une politique religieuse. Mais la seule bonne politique religieuse n'est-elle pas celle qui modère la répercussion des conflits religieux sur la vie civile de manière à constituer en dehors de ces conflits et à leur tenir fermée une commune zone de préoccupations nationales, indépendantes et énergiques? » *(7 fév. p. 62-63.)*

1. *Op. cit.*, p. 409.
2. *Quaest. nat.*, V, 26.
3. J. de Maistre, *Soirées*, Second entretien.
4. *Tuscul. quaest.*, I, 23.

Nous permet-il de trouver sa formule tout à la fois élégante, touffue et obscure à souhait? Nous disons à souhait parce que, nous trompons-nous? il le fait exprès, crainte sans doute d'effaroucher un certain nombre de ses amis politiques. Otons à la vérité tous ses élégants affiquets et montrons-la dans toute sa nudité ou réalité objective. Voici donc comme nous comprenons la théorie de M. Lasserre, ce qu'il nomme, avec une bienveillance, une partialité toute paternelle, « la seule bonne politique religieuse » :

Un Etat doit, tout ensemble avec respect et fermeté, enclore ou parquer la religion ou plus exactement les religions, dans certains, faut-il dire ghettos; avec défense d'en sortir du tout, de se montrer en public et, par-dessus tout, d'exercer la moindre action tant sur la politique intérieure que sur la politique extérieure.

Toutes les religions, l'athéisme inclus, se valent au fond et méritent à peu près la même considération. Il n'appartient pas à l'Etat de rien décider entre elles, de faire un tri, de manifester aucune préférence pour l'une d'entre elles, préférence qui blesserait ou pourrait blesser les justes susceptibilités des autres.

Pour jouer, avec impartialité, le rôle d'arbitres entre toutes ces formes religieuses, il conviendrait que les hommes d'Etat ne professent aucun culte, comme on dit. A la rigueur néanmoins, pourrait-on, disons tolérer chez quelques-uns, cette faiblesse atavique, ce besoin instinctif ou social, à condition toutefois qu'ils le dissimulent avec un soin scrupuleux et ne lui permettent aucune manifestation extérieure en dehors de la famille ou, mieux encore, du sanctuaire de la conscience individuelle.

Nous croyons que *Le Temps* accepterait lui-même, comme fond et comme forme, les trois paragraphes où nous résumons la théorie de M. Lasserre telle que nous la comprenons et, disons-le simplement, nous croyons la comprendre parfaitement.

Entendons-nous bien : il s'agit ici de spéculation pure, de principes. Nous causons avec M. Lasserre; il s'adresse à nous, un de ses auditeurs ou plus exactement de ses lecteurs, tout comme il s'adresse aux autres, et nous répondons. Ni sa théorie, ni la nôtre ne produiront ni une révolution ni même une commotion perceptible. Aussi lui déclarons-nous tout net que nous plaignons sincèrement le catholique, laïque ou non, cardinal vert ou la poitrine barrée de tricolore, s'il s'en trouve, qui n'admettrait rien, nous disons rien de ces trois paragraphes, tant ils se trouvent en contradiction ouverte, flagrante, avec l'enseignement catholique. Par enseignement catholique, nous n'entendons pas seulement celui qui devrait tomber des chaires de nos universités catholiques, ou des chaires de nos églises, mais celui qui nous arrive de la chaire de Saint-Pierre. Personnellement, nous n'admettons rien, ce qui s'appelle rien, de ce qu'il nomme avec une bienveillance, une partialité paternelle

« la seule bonne politique religieuse », telle qu'il la formule ou plus exactement qu'il nous la laisse deviner; et nous craignons d'autre part, que lui-même n'accepte rien, mais rien, des vérités auxquelles tout catholique doit, nous disons délibérément doit, un assentiment, une adhésion sincère; sur lesquelles il faut que tous règlent leurs convictions et leurs actes, tous leurs actes même politiques. Nous allons reproduire un certain nombre de ces vérités, de ces principes; oh! non pas tous, mais quelques-uns; les principaux. M. Lasserre en saisira sans peine l'importance et la portée. Avec nous il reconnaîtra l'impossibilité de jamais concilier les deux théories, la sienne et la nôtre, ou plus exactement celle de l'Eglise catholique.

Premier principe : « C'est à l'Eglise et non à l'Etat qu'il appartient de guider les hommes vers les choses célestes, et c'est à elle que Dieu a donné le mandat de connaître et de décider de tout ce qui se touche à la religion, d'enseigner toutes les nations, d'étendre aussi loin que possible les frontières du nom chrétien, bref, d'administrer librement et tout à sa guise, les intérêts chrétiens. ».

Nous empruntons ces lignes à l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII.

Deuxième principe : « Les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère ou inutile, ou en admettre une indifféremment, selon leur bon plaisir. En honorant la divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lequel Dieu a déclaré vouloir être honoré. Les chefs d'État doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu, et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité ».

Nous détachons encore ceci du document précité.

Voilà quelques-uns des grands principes catholiques. M. Lasserre les prend-il à son compte? Les signerait-il? Nous trompons-nous de beaucoup lorsque nous affirmons que ses idées et les idées catholiques constituent une antinomie absolument irréductible? Rassurons-le toutefois contre « les tortures et les bûchers de l'inquisition. » Aussi bien l'immortel M. Homais reste-t-il à présent seul, tout seul, à y croire. Encore qu'intransigeante sur les principes, intransigeante comme la vérité, l'Eglise catholique s'adapte maternellement aux nécessités des situations et jusqu'aux embarras où se jettent étourdiment les « hommes d'Etat ».

« Dans sa sollicitude maternelle, ainsi s'exprime Léon XIII dans l'Encyclique *Libertas præstantissimum*, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces

motifs, tout en n'accordant de *droits* qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la *tolérance* dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter, ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver ».

Nous trompons-nous? Peut-être, et nous ne demandons pas mieux que de le penser : si l'Adrien Sixte, de Paul Bourget, dans *Le Disciple*, ressemble à Renan comme un frère, M. Lasserre ne se fait-il pas un peu, très peu, mais enfin un peu le disciple de (Adrien Sixte) Renan? En tout cas, si le monologue de Sixte convient, en tout, au maître, que le disciple, authentique ou non, voie si rien ne s'en applique à son propre cas : « Il ne serait pas bon que des esprits neufs ou, du moins mal renseignés fussent mêlés aux jeux de la métaphysique. Ils pourraient tirer des conséquences dangereuses de propositions que nous aventurons, bien qu'elles ne soient, après tout, que des vérités imparfaites... Une sécurité nécessaire au penseur est qu'il se dise : je fais mes expériences dans un cabinet bien clos; si mes calculs sont faux, si mes cornues éclatent, je ne tuerai guère que mon préparateur et une paire de disciples. Bref, nous avons des idées qu'il faut tenir en cage comme les chiens sur lesquels travaille M. Pasteur. » (1)

Un accident de laboratoire où périssent trois hommes ne nous fait pas du tout l'effet d'un incident négligeable; malheureusement ni Renan, ni d'autres qui le suivent de plus ou moins près n'opèrent « dans un cabinet bien clos », et si leurs calculs sont faux — et ils sont faux — et si leurs cornues éclatent — et elles éclatent — qui peut déterminer, à l'avance, les résultats de l'erreur et de l'explosion?

J. CHAPLAIN.

L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE ET LES UTOPIES MODERNES SELON LE P. TAMISIER

Sous le titre *l'Idée révolutionnaire et les utopies modernes*, le R. P. Tamisier, S. J., a fait un volume qui est rempli d'excellentes intentions d'un bout à l'autre et qui renferme un bon nombre d'excellents chapitres. Lui-même est un ennemi ardent de « l'Idée révolutionnaire », de

1. *La Croix*, 6 mai 1914, article de l'abbé L. Cristiani, p. 3.

la « sécularisation de l'Etat », de la « laïcisation de la morale », etc., etc. En un mot, c'est un antilibéral militant. Je ne parle pas de son style, un peu trop oratoire, car ceci n'est qu'un détail sans intérêt.

Mais pourquoi faut-il qu'avec de réels mérites il ait versé dans les préjugés du socialisme chrétien et d'autres travers analogues?

Pourquoi? Mais c'est bien simple. C'est parce qu'il est épris d'idéal, qu'il connaît mal ou pas du tout le régime économique actuel et les faits présents. Alors l'auteur de « l'Idée révolutionnaire et des utopies modernes » tombe dans les utopies du démocratisme et du sillonnisme. Au contraire, rayez les chapitres XII, XIII et XIV (l'Idée révolutionnaire et le socialisme; la solution du cas social par l'Eglise; l'Idée révolutionnaire et le sillonnisme) et — forme à part — je ne proteste pas contre le reste du volume.

Le premier de ces trois chapitres a déjà, sous son style déclamatoire, bien des pages que les socialistes ne désavoueraient pas. Comment l'auteur s'y met-il d'accord avec la leçon que donnait Pie X quand il disait dans son *Motu proprio* de 1903 « que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion contre les classes supérieures de la société »?

Le second chapitre me paraît encore plus difficile à justifier. Emporté par son ardeur, le R. P. Tamisier y commence en donnant à la prédication de l'Evangile un rôle plutôt humanitaire et social que surnaturel.

> Depuis plus d'un demi-siècle, dit-il, une presse éhontée ne cesse de répéter que la religion chrétienne était réfractaire à toute transformation sociale, parce qu'elle paralysait l'initiative individuelle et l'épanouissement des sentiments de révolte; parce qu'elle faisait des soumis et non des lutteurs. Quels propos à la fois sots et injustes! (p. 263).

Et le P. Tamisier de leur répondre :

> Ah! si l'Eglise n'avait livré à la vie que des êtres sans énergie et sans volonté, si elle n'avait pas été génératrice de combativité, aurait-elle réagi comme elle le fit, voilà dix-neuf siècles, contre l'iniquité de la société d'alors? Aurait-elle vu, pendant trois cents ans, couler le sang de ses fils et de ses filles *pour l'affranchissement du peuple?* (p. 264) (1).

J'avais cru que les martyrs étaient morts pour l'affirmation de leur foi de chrétiens : *Propter me, in testimonium illis et gentibus*, avait dit Notre-Seigneur, d'après l'Evangile (2); et lorsque saint Jean vit à Patmos les âmes des martyrs reposant sous l'autel, il les appela *interfecti propter verbum Dei et propter testimonium quod habebant* (3).

1. C'est nous qui soulignons, ici comme dans le reste de l'article.
2. S. Matthieu, X, 18.
3. Apocalypse, VI, 10.

Le P. Tamisier n'a-t-il pas une manière de lire les actes des martyrs qui ne serait ni bien canonique, ni bien exacte? C'est trop humaniser le martyre lui-même; c'est reléguer au second plan, sinon même effacer tout ce qui en fait le caractère surnaturel et la sublimité vraiment incomparable. Le Christ lui-même, s'il est mort pour le rachat du genre humain, est mort pour un rachat d'ordre mystique. Aussi bien, s'il en était autrement, les effets de cette rédemption, qui dans la réalité furent immédiats pour les premiers chrétiens et furent les mêmes pour eux que pour nous, auraient été ajournés de plusieurs siècles jusqu'à la grande émancipation encore inachevée de par le monde. Ils ne seraient pas même complets aujourd'hui. Et si les martyrs des temps de Néron, de Dèce et de Dioclétien sont morts pour l'*affranchissement du peuple* au sens humain de ce mot « affranchir », pour quelle chose donc les martyrs des Carmes et de la Terreur sont-ils morts, alors qu'il n'y avait plus d'esclaves en France et que la Révolution qui immolait toutes ces victimes, détruisait précipitamment tout ce qu'il y avait encore d'esclavage dans nos colonies? Avouez donc, car la logique vous y contraint, que ceux qui, en 1793, étaient les émancipateurs, c'étaient les bourreaux!

Ah! reprend un peu plus loin le P. Tamisier, leur bienfaisant et tout-puissant Jésus, que n'est-il venu à Rome? Que n'a-t-il été témoin de cette horrible plaie de l'esclavage? Que n'a-t-il eu sous les yeux ce demi-million d'êtres raisonnables, réduits au rang des bêtes de somme! Quel cri de commisération serait monté de son cœur à ses lèvres! Quelles chaînes auraient résisté à la force de son bras tout-puissant! (p. 265).

Bref, à Rome, Notre-Seigneur, n'est-ce pas? aurait été un Spartacus à coups de miracles; mais, de Jérusalem ou de Béthanie, son œil n'a pas vu Rome et ce qui s'y passait.

Eh bien! ce n'est pas aussi sûr que le dit le P. Tamisier. Car, après tout, Notre-Seigneur, quoiqu'il ne soit pas venu à Rome, aurait bien pu donner cette mission ou ce pouvoir à ses apôtres aussi bien que, présent, il aurait pu l'exercer lui-même. Tout au contraire, son Esprit a inspiré à saint Pierre dans sa première épître, à saint Paul dans l'épître à Philémon, des solutions qui semblent toutes différentes. Je crois décidément que le P. Tamisier est victime de sa rhétorique.

Les apôtres, dit-il, n'ont-ils pas reçu, avec la promesse d'un secours divin toujours présent, l'ordre d'aller *prêcher partout l'émancipation du genre humain* (?) et la sainte liberté des fils d'Adam, devenus enfants de Dieu par le drame du Calvaire? (p. 266).

Entendons-nous : oui, l'émancipation au sens du mot *Veritas liberabit vos*, mais autrement non, à moins qu'on ne prenne un effet indirect et différé de plusieurs siècles comme un objet immédiat et direct

de la prédication apostolique. Il est vrai que cette manière de faire passer le but de la Rédemption et de l'Evangile, de l'ordre des choses surnaturelles et mystiques, dans l'ordre des choses temporelles et sociales, n'est point spéciale au R. P. Tamisier. On en trouve ailleurs des exemples dans la démocratie chrétienne. Tel entre autres M. Paul Lapeyre, qui, rédacteur à l'*Univers* pendant cinquante ans de sa vie, pérorait volontiers dans les congrès franciscains à forme sociale et qui écrivait dans son *Catholicisme social* que « toute l'œuvre de la Rédemption se trouve concentrée dans la question du prêt à intérêt » (1).

J'achève maintenant ce même alinéa du P. Tamisier.

Ah! les apôtres de Jésus ne seront pas une déception pour leur Maître... Ils ne proclameront pas la légitimité de l'esclavage.

De fait, ils n'ont rien dit doctrinalement sur sa légitimité ou son illégitimité. Ils ont prêché une morale surnaturelle, qui imposait aux esclaves d'obéir et même d'obéir aux maîtres de mauvaise humeur, — *dyscoli*, a dit saint Pierre, — et qui, en imposant aux maîtres de traiter humainement et fraternellement leur *familia*, ne leur imposait pas cependant de l'affranchir. Or, traiter humainement et affranchir, ce sont là deux choses bien différentes. Il importe souverainement de distinguer, d'une part et au point de vue juridique, la dépendance de l'homme, son inégalité sociale, sa privation de droits civils, et d'autre part, dans le domaine des faits quotidiens, la manière dont ce pouvoir est exercé, avec l'abus qui peut être fait de cette dépendance. Le P. Tamisier veut-il donc m'obliger à lui citer les textes de saint Thomas d'Aquin sur l'esclavage, que tout le monde connaît, excepté lui? *Hunc hominem esse servum*, dit saint Thomas, *absolute considerando*, *magis quam alium*, *non habet rationem naturalem*, *sed solum secundum aliquam utilitatem consequentem*, *in quantum* UTILE EST HUIC QUOD REGATUR A SAPIENTIORI *et illi quod ab hoc juvetur*, *ut dicitur a Philosopho* (2). Et ailleurs : *Distinctio possessionum et* SERVITUS *non sunt inductæ a natura*, *sed per hominum rationem* AD UTILITATEM HUMANÆ VITÆ; *et sic etiam in hoc lex naturæ non est mutata*, *nisi per additionem* (3).

Après tout cela, le P. Tamisier décrit comment l'Eglise cheminait peu à peu vers son idéal, qui était « plus de justice, plus de *liberté* et plus d'*égalité* dans l'organisation sociale » (p. 270). Je n'ai pas compris si c'était l'égalité et la liberté au sens que Pie X réprouve dans sa Lettre sur le Sillon. Soyons sincères : j'ai bien soupçonné ou même entrevu que c'est de celles-là qu'il s'agit.

1. Lapeyre, *Catholicisme social*, t. II, p. 134.
2. *Summa theologica*, IIa IIae, quaestio LVII, art. III.
3. Ia IIae, quaestio XCIV, art. V, ad tertium.

Aussi, reprend-il, quand, vers la fin du XVIIIe siècle, ses ennemis (les ennemis de l'Eglise) montèrent à l'assaut de l'ancien régime, avec les vocables de justice, de liberté et d'égalité pour mots d'ordre, elle put légitimement protester. Ces mots étaient siens; ils formaient sa devise : on les lui volait (p. 270).

Mais le mouvement dérailla : car « on rayait les devoirs de l'homme à l'égard de Dieu ». Alors « elle (l'Eglise) n'eut que trop de raisons de se rassurer » contre ce vol de mots dont elle aurait dû se se plaindre (*ibid.*).

Quoi qu'il en soit, laissons ce passé qui est mort et venons au présent.

Pas plus en théorie qu'en pratique, elle (l'Eglise) n'a les timidités et les préjugés de certains conservateurs attardés. Elle n'incline nullement à voir dans l'ouvrier un barbare et dans le patron un fruit achevé de la civilisation; elle ne s'extasie pas devant les fruits qu'a produits l'individualisme capitaliste : elle proclame franchement au contraire qu'il a donné naissance à des misères imméritées. Elle repousse sans doute le principe de la propriété collective; elle n'est pas avec Proudhon s'écriant que la propriété, c'est le vol, ni même avec Mirabeau déclarant que la propriété n'est pas autre chose que le prix que paye au propriétaire la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses dépenses : mais elle n'a pas non plus pour la propriété individuelle le *culte superstitieux de l'école libérale;* elle n'en admet pas moins le bien commun de l'humanité comme loi suprême, dominant tous les rapports entre travailleurs et capitalistes, entre pauvres et riches; et si vous venez dire que *tout régime de propriété opposé à l'utilité commune est injustifiable, elle ne vous contredira pas* (p. 273).

Eh bien! oui ou non, je le demande, pensez-vous que *le régime actuel de propriété soit opposé à l'utilité commune?* En termes exprès, le P. Tamisier ne répond ni oui ni non : mais les phrases qui suivent immédiatement la précédente, font bien conclure qu'il tient notre régime actuel pour « opposé à l'utilité commune ».

Elle (l'Eglise) ne vous contredira pas. Sans doute elle ne prône pas une égalité absolue et chimérique; elle ne fait pas de l'Etat le régulateur de la production et le distributeur de tous les biens de la collectivité : mais elle n'isole pas non plus l'individu comme avait fait la Révolution; elle ne le livre pas impuissant aux serres d'un industrialisme *féroce*, n'aspirant qu'à *faire suer par les prolétaires des monceaux d'or, destinés à gonfler les coffres des millionnaires (ibid.).*

L'or qui gonfle les coffres des millionnaires! Voilà bien la métaphore des diseurs de boniments et des orateurs de tréteaux!

Le P. Tamisier a-t-il bien analysé le régime actuel de la propriété? En connaît-il les caractères économiques? En sait-il les différences d'avec les régimes antérieurs?

Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum*, que le P. Tamisier prendrait si volontiers pour autre chose qu'une Encyclique et pour l'Evangile de toute une révélation nouvelle, ne justifiait la propriété que par deux considérations d'ordre individuel : d'une part, la prévoyance de l'individu pour soi-même en premier lieu et pour les siens ensuite, et d'autre part l'empreinte durable de l'individu sur la terre qu'il avait transformée; et tout cela, dans l'ordre des définitions, ne serait déjà guère favorable à l'idée d'une propriété fondée directement sur l'intérêt commun. Mais il y a plus. C'est que par une merveilleuse sagesse de la Providence, qui en montre d'égales dans tous les ordres de la création, cette propriété qui est individuelle dans sa nature et sa première fin, devient nécessairement sociale par ses résultats involontaires et pour ainsi dire inconscients. Je scandalise peut-être en employant ici ce mot « social », moi qui considérerai comme une injure d'être pris pour un « catholique social ». Mais réfléchissez un peu. C'est que la propriété individuelle, j'allais dire égoïste, a conquis la terre, multiplié les récoltes et qu'elle fournit des vivres à des millions d'individus : rayez-la et la misère reprend aussitôt son empire.

En quoi cependant le régime actuel de la propriété diffère-t-il des régimes antérieurs? En deux points seulement : 1° que depuis les siècles gallo-romains jusqu'à la Révolution, la propriété foncière s'était unie plus ou moins étroitement à une autorité administrative ou sociale, comme il en était déjà dans le Bas-Empire, suivant les très judicieuses observations de Fustel de Coulanges, et comme il en fut surtout dans toute la longue période féodale, dont les derniers vestiges furent emportés en 1789; 2° que la propriété actuelle, au moins pour tout ce qui touche à autre chose que l'agriculture, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne les industries en général, a pris fréquemment la forme d'actions, par la création toute fictive d'un être moral interposé entre l'industrie et ses propriétaires et par le morcellement de cet être moral entre une foule d'ayants-droit. Mais que critiquez-vous ici? Reprochez-vous que cette invention juridique, dont la diffusion simultanée chez tous les peuples est bien un argument en faveur de son utilité sociale, ait poussé plus loin que jamais la conquête de la nature, qu'elle ait permis d'aborder et souvent de faire réussir des entreprises colossales aussi bien qu'infiniment risquées, qu'elle ait fait et qu'elle fasse distribuer annuellement des milliards de salaires et qu'elle soit une des causes, — et non certes une des moindres, — qui ont permis à la population de l'Europe de presque tripler en un siècle, alors pourtant que la fécondité naturelle et la moralité domestique commençaient à être battues en brèche par le néo-malthusianisme?

Il y a eu un autre avantage. Cette interposition de l'être moral Compagnie, venant s'intercaler entre les choses possédées et les propriétaires, a permis le fractionnement indéfini de la propriété; et de petites

gens peuvent avoir un dix millième ou un cent millième de mine, de forge, de chemin de fer, etc., au lieu d'y demeurer étrangers. Il s'ensuit également que, si nous n'avions pas conçu et pratiqué cette forme de propriété, il nous aurait fallu ou bien renoncer à ces moyens nouveaux d'appliquer des inventions et de produire des biens consommables, ou bien qu'il nous aurait fallu nous incliner devant la nécessité de voir ces puissances de production non pas fractionnées comme aujourd'hui et disséminées entre des milliers de propriétaires, mais possédées par un très petit nombre de très riches industriels, unis tout au plus entre eux par les formes anciennes de la société collective avec ou sans commandite.

Mais ce qui importe au P. Tamisier, c'est de pouvoir déclamer, et c'est de pouvoir décrire sa cité future, dont Pie X pourtant, dans sa Lettre sur le Sillon, décourageait de dessiner le plan.

A la lumière de cette parole (l'Encyclique *Rerum novarum*), reprend le P. Tamisier, parole rappelant, avec tout le poids de l'autorité surnaturelle qui lui appartient, les principes de justice devant présider à une *réforme organique de la société* en vue surtout d'améliorer les conditions des travailleurs, les revendications ouvrières, nous apparaîtront peut-être bien différentes de ce que nous pensions; nous ne serons pas loin de *les regarder, pour la plupart du moins, comme une étape de l'affranchissement universel inauguré par le christianisme;* comme un élan incoercible vers cette complète justice sociale, laquelle, si je ne me trompe, fait partie de la justice du royaume des Cieux, qu'il nous est recommandé de chercher par-dessus tout (p. 275).

Eh bien! je dis, moi, que voilà du pur sillonnisme!

Mais je n'en ai pas fini avec ce qui constitue le socialisme à l'eau bénite du P. Tamisier. Je continue donc.

Tournez la page.

D'autre part, dit-il, sachant bien que le travailleur ne vit pas que d'aliments spirituels et qu'il a droit à une raisonnable aisance matérielle, ils (les catholiques) allaient prendre résolument parti pour toutes les réformes qui auraient pour but *d'atténuer les inégalités entre les riches et les pauvres,* entre le capitaliste et le prolétaire. De telles réformes leurs députés prendraient l'initiative souvent; ils ne craindraient pas en tout cas de les appuyer de leurs votes, fussent-elles présentées par leurs pires ennemis; leurs évêques feraient mieux encore, ils n'hésiteraient pas à venir voir ce qui se passe autour de la barricade et à se ranger du côté des ouvriers, quand ils auraient reconnu que la justice était là... (p. 276-277).

Oh! *l'Eglise a eu le tort de se laisser devancer par les socialistes.* Parce que, vu sa prudence, elle ne s'est pas jetée tout de suite dans la mêlée démocratique, ceux-ci en ont profité pour semer la défiance contre elle, pour crier bien haut qu'elle avait partie liée avec les riches et les puissants : mais elle est *en train de se reprendre* (p. 277).

Dans ce qui précède, j'ai noté et souligné une phrase que j'estime

caractéristique : « Atténuer, a dit le P. Tamisier, les inégalités entre les riches et les pauvres ». Est-ce que supprimer les tranches supérieures de propriété privée par voie d'impôt progressif, puis répartir ces prélèvements par voie d'attribution aux ouvriers, ne rentrerait pas dans cet article du programme du P. Jésuite?

En tout cas, — il ne s'en est guère douté, — sa formule à lui coïncide fâcheusement avec une définition du socialisme qui n'est pas des plus mauvaises. Voici le fait. En 1892, le *Figaro* imagina d'ouvrir un concours sur la définition du socialisme. Il composa le jury, en y mettant sans plus MM. Jules Simon, Paul Leroy-Beaulieu, Paul Lafargue et l'abbé Garnier. C'étaient quatre groupes bien différents : on y trouvait réunis la philosophie, l'économie politique, le socialisme (Lafargue était un des gendres de Karl Marx) et le socialisme chrétien avec M. l'abbé Garnier. Le jury prima la définition suivante : « Le socialisme est un ensemble d'aspirations et de théories qui tendent à établir entre tous les hommes, par divers moyens de contrainte légale, la plus grande égalité possible de richesses ou de misère ».

La parenté avec le P. Tamisier n'est-elle donc pas assez visible?

***

J'arrive au sillonnisme.

Les traces en étaient apparues déjà bien visibles. Ainsi le P. Tamisier s'était plu à citer une formule passablement sillonniste de M. Bazire, remontant à 1905.

M. Henri Bazire, rappelle le P. Tamisier, disait au congrès de l'Association catholique de la Jeunesse française à Albi en 1905 : « Les jeunesses catholiques ont un idéal social et on ne leur reprochera pas de le taire : c'est celui de la *réforme organique et complète* de la société individualiste sur les bases de l'ordre social chrétien et de la justice sociale » (p. 278, en note).

L'auteur du volume avait alors complètement approuvé.

Le chapitre intitulé « l'Idée révolutionnaire et le Sillonnisme », auquel nous arrivons maintenant, débute par une peinture enthousiaste du mouvement sillonniste : après quoi l'on passe à la condamnation du Sillon et aux motifs de cette condamnation; et le chapitre se termine par un acte de soumission à Pie X : tout cela avec pas mal de contradictions.

Je vais transcrire page par page les phrases qui donnent la trame du raisonnement : je ne supprimerai que les développements ou les liens des pensées.

Qu'on n'accuse pas Pie X de dureté aveugle... Pas plus que leurs admirateurs, le Pape n'hésita à reconnaître dans nos jeunes réformistes « des

âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires, animées du plus noble enthousiasme pour le bien ».

Elle était généreuse entre toutes et chrétiennement généreuse, l'âme du fondateur du Sillon. M. Marc Sangnier, en effet, ne disait-il pas hautement son dessein de rendre le Christ à la démocratie, de faire éclater aux yeux des plus prévenus la merveilleuse force sociale du christianisme? Ne se proposait-il pas de faire de ses cercles d'études des sortes de séminaires où se prépareraient, non seulement de jeunes chrétiens forts contre les séductions du monde, mais des apôtres pour le peuple, foyers rayonnants qui attireraient tout à eux?...

Il est vrai, les vocables sonores de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité humaine, on ne les surprenait pas moins sur ses lèvres que sur celles d'un Jaurès ou d'un Buisson;... il ne critiquait pas moins vertement que le plus hardi *unifié* les vices de notre régime capitaliste; il ne demandait pas moins clairement l'émancipation de l'ouvrier au triple point de vue politique, économique, intellectuel; il ne reculait pas même devant le transfert de l'autorité politique au prolétariat.

Toutefois sa ressemblance avec les promoteurs du mouvement socialiste était de pure surface : une divergence intime persistait entre eux.

Si M. Marc Sangnier professait une sorte de culte pour la liberté, l'égalité et la fraternité, ce n'était pas, tout au moins pas uniquement, parce que la Révolution en avait fait ses idées-mères; c'était parce qu'elles *formaient le fond du christianisme*, parce qu'elles étaient les *sublimes promesses apportées à la terre par le Christ;* c'était parce que cette cité parfaitement libre, objet de ses rêves, il lui semblait que celui-là l'avait rêvée le premier qui avait voulu faire de ses disciples une famille de frères, où *la loi presque unique devait être de s'aimer les uns les autres;* où la recherche des dignités était condamnée comme un vice pharisaïque; où l'autorité n'était présentée que comme un moyen de mieux servir les membres de la communauté; où les petits, les ignorants étaient appelés à partager avec les plus savants et les plus hauts personnages la même Eucharistie, *le banquet le plus démocratique de tous*... (p. 283-284).

C'était à la création d'une cité nouvelle qu'il les invitait (ses jeunes collaborateurs) à se dépenser; c'était à réaliser la démocratie, c'est-à-dire le plus haut degré d'indépendance possible à l'homme vivant en société, degré d'indépendance qui lui permettrait de mener une vie autonome, consciente, conforme en un mot à sa dignité d'être raisonnable, d'enfant de Dieu et de racheté de Jésus-Christ... D'un mot, la démocratie ne serait vraiment fondée dans l'initiative, la liberté, l'égalité et la fraternité, que si chaque citoyen avait une âme en quelque sorte royale, une conscience à la hauteur de ses responsabilités (p. 284-286).

Alors, il s'agissait de poser de « pareilles assises morales dans notre monde contemporain, rongé par l'égoïsme et la luxure ». Le christianisme apparaissait comme le « meilleur auxiliaire » : et « les sillonnistes, à la suite de leur chef, avouaient faire le plus grand cas du christianisme ».

Catholiques, ils l'étaient devenus davantage en découvrant dans la bonne nouvelle annoncée par le Christ la source de leurs idées émancipatrices : ils s'attachaient maintenant au catholicisme de toute leur ferveur, pour la

cité de leurs désirs, puisqu'ils y rencontraient le secours indispensable que réclamait sa construction (p. 286).

Ici commence l'exposé des difficultés rencontrées : « car plus la jeune avant-garde voyait grossir ses rangs et son action s'étendre, plus les évêques se divisaient sur la conduite à tenir ».

Le P. Tamisier signale trois causes de l'opposition : « la similitude du langage et du rêve des sillonnistes avec le langage et le rêve des socialistes les plus avancés;... leur persistance à proclamer que le Sillon était un mouvement laïque et autonome, que ses jeunes adhérents étaient des disciples *conscients (sic)* du Christ, non des instruments inconsciemment obéissants entre les mains des hommes;... enfin leur opposition à l'ingérence du magistère clérical dans leur action, leurs méthodes, leurs œuvres, leurs écrits » (p. 287).

C'est la critique qui commence et il faut bien convenir qu'elle est tardive et comme pleine de regrets.

Les notions que professaient les jeunes réformateurs sur l'autorité, l'égalité, la fraternité devenaient inquiétantes...

L'autorité était fondée sur la soumission consciente et volontaire des citoyens...

Les notions sur l'égalité n'étaient guère plus acceptables.... En réalité, il (M. Sangnier) prônait un demi-communisme qu'il était bien difficile de contenir dans les limites de l'orthodoxie.

Il était encore moins aisé d'y soutenir des théories économiques sur l'évolution de la propriété privée, sur le développement de l'activité syndicale, sur l'émancipation de la classe ouvrière des liens du salariat et du joug du patronat, par où il favorisait un socialisme au moins mitigé (p. 288-289).

Eh bien! je le demande, en quoi donc le programme économique du Sillon différait-il tant du programme économique que le P. Tamisier vient de nous présenter comme étant « la solution du cas social par l'Eglise »? Est-ce que lui aussi ne nous a pas assez parlé d'émancipation prolétarienne, de société à refondre, d'inégalités à atténuer entre les riches et les pauvres, avec les formules de liberté, d'égalité et de fraternité à traduire dans la pratique? Oui, disons-nous. On aura beau faire, le programme social du catholicisme social sera toujours proche parent du programme social du Sillon; ou bien la grande différence entre l'un et l'autre sera que la même marchandise sera offerte au public sous deux étiquettes différentes dont l'une aurait été réprouvée par le Saint-Siège et dont l'autre, à ce que l'on nous dit, serait tirée directement d'un Evangile enfin mieux compris et échapperait par conséquent à toute défaveur.

Il est vrai que dans le Sillon le P. Tamisier croit discerner des déviations finales qui n'étaient point, selon lui, l'aboutissement direct et naturel des déclarations du début. Le cardinal Andrieu démêla un évolu-

tionnisme de forme moderniste. Bien plus « un jour vint où nos jeunes novateurs cessèrent d'identifier leur démocratie avec le catholicisme » (p. 290).

Cette fois, je demande où fut l'erreur; je demande si elle avait consisté à identifier catholicisme et démocratie comme on avait fait jusque là, ou bien si elle consista à cesser de les identifier comme on allait faire désormais. Visiblement le P. Tamisier, si on le poussait à bout, serait obligé de reconnaître que selon lui l'erreur est tout entière dans cette scission entre un catholicisme que l'on devait garder pour le fond de son âme et une démocratie sur laquelle on devait régler son action extérieure. Si l'on en doute, que l'on médite cette note infiniment suggestive de la page 291.

> *Ce qui finit par déterminer le Pape à intervenir*, ce fut précisément la *disparition de ce nom* LE PLUS GRAND SILLON et son remplacement par une organisation qui, sous prétexte de mettre de l'ordre dans le travail et les diverses formes d'activité, rendait encore pires l'esprit et le fond des choses.

En résumé, trois phases : 1° le PETIT SILLON CATHOLIQUE; 2° le GRAND SILLON COSMOPOLITE, dont le précédent devait rester l'âme; 3° une organisation encore plus élargie, où « l'on ne considère dans le Fils de Marie que l'incomparable philanthrope, plein de mansuétude et de compassion pour les misères humaines » et où « l'on ne se souvient que de ses pressantes exhortations à l'amour du prochain et à la fraternité ». Alors « tout ce que l'on demanda à cette jeunesse de tout *credo* et de toute opinion, englobée dans le plus grand Sillon, ce fut le concours de son généreux idéalisme pour l'émancipation sociale de l'humanité (p. 291) ». S'il en est ainsi, il semble bien que le Sillon ait été condamné beaucoup plus pour son évolution vers un néo-christianisme purement philanthropique que pour ses erreurs sociales proprement dites, contre lesquelles cependant Pie X s'est si longuement étendu.

La confusion ne se dissipe donc guère. Je crois même que le brouillard s'épaissit.

Nous avons vu tout à l'heure que l'Eglise, aux premières lueurs de la grande Révolution, pouvait se plaindre de se voir arracher son programme de liberté, d'égalité et de fraternité et qu'il ne fallut pas moins que les églises fermées, les prêtres décapités ou proscrits, pour lui persuader qu'on ne lui volait point son programme. Ici, encore, avec le Sillon comme avec l'Eglise, c'est d'émancipation sociale de l'humanité qu'il s'agit, sous cette différence, il est vrai, que le principe de cette émancipation est l'Evangile avec l'une, tandis qu'avec l'autre il est une vague philanthropie, étrangère à la foi.

Le chapitre s'achève dans la réprobation du Sillon dévoyé, dans l'éloge de la rétractation de Sangnier et dans une invitation chaleureuse à

obéir au Saint-Siège. Mais, en se ressaisissant ainsi, le P. Tamisier oublie trop ce qu'il introduit par là de contradictions et de manque d'unité dans son œuvre. Les sillonnistes, « entraînés par l'exaltation de leurs sentiments, par l'aveugle bonté de leur cœur, par leur mysticisme mêlé d'une part d'illuminisme, avaient enfilé le chemin ouvert par l'Evangéliste de 1789, Jean-Jacques Rousseau ». Ils avaient oublié le péché originel, la nécessité d'un Médiateur et Rédempteur, par conséquent l'impuissance de tous « leurs efforts d'éducation populaire (p. 293) ».

Pour entrer dans cette Terre promise de l'égalité, de la justice, de la liberté et de la fraternité, il fallait se faire une conscience capable d'assumer et de porter les plus lourdes responsabilités. Que devaient retenir de ce galimatias pseudo-mystique de pauvres hères sensibles avant tout au poids du travail matériel?... Ah! ils allaient bien se demander s'ils avaient une conscience propre à supporter des charges aussi graves!

Que le révolutionnaire syndicaliste vienne sur la même estrade où l'orateur sillonniste a débité ses belles théories,... ce second langage paraîtra comme une conséquence logique du premier... Le sillonniste aura frayé la voie à l'émeute et à la révolution violente (p. 294).

J'applaudis. C'est parfaitement vrai. Mais vous ne voyez donc pas, que la voie y aura été frayée tout pareillement et par vos rêveries de tout à l'heure sur le syndicalisme chrétien et par vos critiques passionnées et violentes du régime économique actuel et par vos théories de la propriété d'intérêt commun et par vos déclamations contre les « coffres des millionnaires » où « des monceaux d'or sués par les prolétaires » vont s'entasser à les faire crever? Croyez-moi, mon Révérend Père, il est trop tard pour consolider maintenant des principes de la même main avec laquelle vous venez de les ébranler tout à l'heure. C'est votre procès même que vous faites, c'est le procès de votre chapitre « la solution du cas social par l'Eglise », que vous plaidez contre vous lorsque vous écrivez :

Dès lors, vous êtes portés à exagérer l'importance du point de vue matériel; vous risquez de tomber dans la violence socialiste ou bien vous vous heurtez à quelque chimère comme la chimère sillonniste; à peu près infailliblement vous corrompez les notions d'égalité et de liberté, parce que sur ces deux points, comme il sera éternellement impossible, en dehors de la religion, d'apaiser les plaintes des pauvres contre les riches, des ouvriers contre les employeurs, des moins favorisés contre les détenteurs du pouvoir et du capital, toute âme sensible imaginera des systèmes de conciliation qui pécheront par quelque bout (p. 299).

Pécher par quelque bout... Vous en êtes une preuve, mon Révérend Père.

L'impression générale qui se détache de la lecture de ces chapitres que j'ai critiqués, c'est que la société a besoin d'être refondue; c'est

que M. Sangnier comme M. Bazire et M. Bazire comme M. Sangnier ont perçu l'un et l'autre cette nécessité et qu'ils y sont allés par des voies convergentes pour ne point dire identiques; c'est que les vertus individuelles et la réforme morale des volontés seront impuissantes aussi longtemps qu'une autre main plus forte n'aura pas rebâti une cité nouvelle sur les ruines du présent. Et le mot d'ordre de ceux qui doivent édifier celle-ci, ce seront toujours les mêmes grands mots de JUSTICE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ, qu'on a retrouvés presque à chaque page de ces chapitres. Oui, « l'Eglise revendiquera pour elle les mots sacrés de justice, d'égalité et de fraternité en leur donnant leur véritable signification... pour les appliquer à une amélioration progressive, mais sûre, de leur sort (le sort des ouvriers) dans les frontières de leur condition, devenue elle-même honorable et *participante des justes faveurs de l'Etat* » (p. 278).

Le R. Père Tamisier répudie bien le mot « sillonnisme », c'est entendu, mais n'en garde-t-il pas l'esprit et toute cette parenté du sillonnisme avec le socialisme que lui-même a signalée? Aussi de lui, pour finir, j'ai bien envie de dire ce que Pie X disait du Sillon, quand il écrivait que « ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de *science historique*, de *saine philosophie* et de forte théologie, pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur ».

Le P. Tamisier a voulu faire un volume sur « l'idée révolutionnaire et les utopies modernes ». Arrivé vers la fin et rencontrant le socialisme, on dirait que, après avoir montré chez les autres les fruits conscients de l'erreur révolutionnaire et après les y avoir condamnés, il ait aussi voulu exhiber en lui-même quelque repousse inconsciente de ce même esprit pour pouvoir essayer de la greffer en pleine sève de catholicisme.

Quant à moi, je resterai plutôt sur les dernières lignes de ces chapitres et sur le vœu qui les termine : « Triste épilogue, mais combien instructif!... Faisons-en notre profit, et que ce mémorable échec d'efforts généreux, mais mal orientés, nous rende de plus en plus facile et de plus en plus joyeuse notre docilité à la parole du Représentant visible de celui qui est, dans le temps comme l'Eternité, *la voie, la vérité et la vie* (p. 301) ». Etudions-le et surtout comprenons-le. Combien, en effet, dans les propositions que renferme la Lettre sur le Sillon, n'y en a-t-il pas qui, complétant l'Encyclique *Graves de communi* et le *Motu proprio* de 1903, atteignent et frappent jusqu'au catholicisme soi-disant social!

J. RAMBAUD.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE ALLOCUTION DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE SENS

Nous trouvons dans la *Semaine religieuse* de Sens et Auxerre (27 juin), le texte de l'allocution adressée à son clergé par S. G. Mgr Chesnelong, en réponse aux vœux qui lui étaient présentés pour sa fête.

Nous sommes heureux de la faire goûter à nos lecteurs.

Après avoir affectueusement remercié M. le doyen de ses paroles où l'esprit se manifeste non moins que le cœur, après lui avoir dit sa grande joie qui est celle de tout le clergé, de voir le vétéran du Chapitre rempli d'une nouvelle vigueur, après avoir remercié chaleureusement tous ses prêtres des joies que lui procurent leur affection et leur esprit apostolique, après avoir traduit les impressions réconfortantes et les espérances que lui a données, confirmant ses impressions premières, la récente tournée pastorale à travers l'Avallonnais et le Tonnerrois, Monseigneur l'Archevêque prononce l'émouvante allocution que nous allons reproduire :

« Vous avez lu et médité le très grave discours que notre grand et bien-aimé Pape Pie X a adressé aux nouveaux cardinaux, après la cérémonie de l'imposition de la barrette, et qui a produit une impression si profonde dans le monde.

» Ce discours est un avertissement solennel donné par le Vicaire de Jésus-Christ à tous les membres de la famille catholique, aux navigateurs, aux pilotes, aux capitaines eux-mêmes.

» Cet avertissement, tombant de si haut, impose à tous un sérieux examen de conscience.

» Cet examen, tous mes prêtres ont dû le faire, comme je l'ai fait moi-même, et j'ai la douce confiance que tous, archevêque et prêtres, nous pouvons nous rendre le témoignage que, en fait de doctrine, de morale ou de discipline, il n'y a en nous ni une pensée, ni un désir, ni une volonté qui ne soit la pensée, le désir, la volonté du Pape. Pour nous, si les ordres du Pape sont les ordres de Dieu, les pensées, les désirs du Pape sont les pensées et les désirs de Dieu.

» Nos prêtres vénérés m'en ont donné la preuve en maintes circonstances, et il m'est doux de leur répéter ce que je leur disais avec joie, à la veille du 1er janvier : « Dieu ne peut manquer de bénir et de rendre triomphants le zèle et le dévouement d'un clergé qui a la dévotion du Pape, qui met un saint empressement à suivre toutes les directions du Pontife romain et à réaliser joyeusement ses moindres désirs. »

« A vrai dire, chers Messieurs, la force invincible des évêques et des prêtres, elle est là. Si, dans notre action sacerdotale, nous nous appliquons à exécuter simplement et fermement les paroles et les volontés du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons la certitude de faire l'œuvre de Dieu, comme Dieu veut qu'elle soit faite, et nous remplissons vraiment notre sainte mission de pasteurs, de docteurs,

d'apôtres, de gardiens de la foi, de la morale, de la discipline ; nous sommes vraiment évêques, vraiment prêtres.

» Mais si, au lieu de cette exécution simple, complète, fidèle des paroles et des volontés pontificales, nous les sollicitions doucement, pour les mettre en harmonie avec des pensées, des opinions, des pratiques personnelles, ou si nous acceptions des commentaires de la parole du Pape qui altèrent ou dénaturent trop souvent cette auguste parole, nous devrions trembler, en face de la redoutable mission qui nous est confiée; nous ne serions plus ni de bons pasteurs, ni de vrais docteurs, ni les gardiens sûrs de la foi, de la morale et de la discipline.

« Ah! certes, Messieurs, je vous le déclare en toute sincérité, s'il y avait dans mon esprit une seule pensée qui ne fût pas en parfaite conformité avec la pensée du Pape, si je ne sentais pas dans mon âme la volonté irréductible de considérer comme l'un de mes premiers devoirs et de mes premiers actes de piété, de mettre tout mon cœur à réaliser le moindre de ses désirs, je voudrais que la houlette pastorale tombât de mes mains, car je ne me croirais ni digne ni capable de remplir la charge sainte et redoutable que j'aie reçue de la grâce divine et de la volonté du Vicaire de Jésus-Christ.

» Donc, chers Messieurs, « loin d'accueillir volontiers et d'adopter » certaines idées tendant à concilier la foi avec l'esprit, idées qui » conduisent non seulement vers l'affaiblissement mais vers la perte » de la foi », combattons-les avec un renouveau de fermeté et d'ardeur : nous serons dans la pensée du Pape.

» Gardons jalousement en nous et formons chez les fidèles la conscience catholique, la conscience de l'Eglise, avec ses principes sacrés et ses délicatesses surnaturelles. « Veillons à ne pas laisser » prévaloir contre elle la conscience laïque, la conscience politique » et, pour cela, ne tolérons jamais ni des paroles assez vagues d'as- » pirations modernes, des forces du progrès, ni des paroles de » politesse affirmant l'existence de cette conscience laïque, oppo- » sée à la conscience de l'Eglise contre laquelle on prétend avoir le » droit et le devoir de réagir, pour la corriger ou la redresser : » nous serons encore dans la pensée du Pape.

» Condamnons énergiquement « ceux qui émettent des doutes et » des incertitudes sur la vérité et aussi des affirmations obstinées » sur des erreurs manifestes, cent fois condamnées, et qui, nonobs- » tant, se persuadent qu'ils ne sont pas éloignés de l'Eglise, parce » qu'ils ont parfois suivi les pratiques chrétiennes : » nous serons toujours dans la pensée du Pape.

» Convaincus que « rien ne déplaît tant à Notre-Seigneur Jésus- » Christ et à son Vicaire que la discorde sur des sujets de doc- » trine, » mettons toute la puissance de nos volontés à conserver l'union dans l'intégrité de la doctrine et, pour cela, tenons-nous « en garde contre les personnes de foi suspecte, contre la lecture » des livres et des journaux non seulement très mauvais, dans les-

» quels il ne se trouve rien de ce qui est honnête, mais aussi de » ceux qui ne sont pas en tout approuvés par l'Eglise, parce que » l'air qu'on y respire est meurtrier et qu'il est impossible de tou» cher la poix et de ne pas rester souillé : » nous exécuterons la » pensée du Pape.

» Appliquons-nous à comprendre, comme il faut, les paroles du Pape. Faisons honte à ceux qui auraient la témérité « de leur don» ner des interprétations arbitraires, en leur attribuant une signifi» cation en réalité contraire à celle voulue par le Pape et en gar» dant, comme sanction, un prudent silence : » nous serons dans la » volonté du Pape.

» Ne cessons jamais de répéter « que si le Pape aime et ap» prouve les associations catholiques qui ont pour but aussi le bien » matériel, il a toujours enseigné que le bien moral et religieux doit » avoir la préférence; disons clairement que les associations mixtes, » les alliances avec des non-catholiques pour le bien-être matériel, » dans certaines conditions sont permises; mais que le Pape aime » mieux ces unions de fidèles qui, laissant de côté tout respect hu» main, se serrent autour du drapeau de l'Eglise : » nous redirons la parole du Pape.

» Enfin, Messieurs, proclamons solennellement « que les fils dé» voués du Pape sont ceux qui obéissent à sa parole et qui la sui» vent en tout, et non ceux qui étudient les moyens d'en éluder les » ordres : » nous exécuterons la volonté du Pape.

» Dans ce discours, qui restera l'un des actes les plus importants du grand pontificat de Pie X, nous avons entendu, avec les graves avertissements du chef suprême, la plainte douloureuse du père qui souffre.

» Cette souffrance a trouvé dans nos âmes un écho d'autant plus profond qu'elle est la souffrance de notre bien-aimé Pie X, de ce saint Pape au cœur si tendrement bon et si particulièrement dévoué à notre France catholique, qui, il y a huit ans, acclamait en lui son sauveur.

» Connaissant la délicatesse de vos sentiments et des sentiments de tous mes prêtres, je suis sûr que tous vous avez avec moi l'ardent désir de consoler l'âme affligée du Saint-Père.

» Nous mettrons donc tout notre cœur à faire nôtres de plus en plus toutes les pensées du Pape. Si, pour entrer complètement dans les moindres de ses désirs, il nous fallait faire le sacrifice de quelques habitudes ou de quelques goûts personnels, nous les accomplirions sans hésitation, avec autant d'empressement et de joie que d'esprit surnaturel. Par-dessus tout, comme nous ne pouvons pas douter que le moyen le meilleur d'apporter au Saint-Père quelques consolations soit de protéger notre peuple et de nous défendre nous-mêmes contre toutes les influences aussi subtiles que pernicieuses du libéralisme sous ses diverses formes, nous serons plus que jamais les docteurs, les apôtres, les défenseurs de la vérité intégrale et de la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Ce faisant, Messieurs, non seulement nous procurerons au Pape

les consolations qu'il attend de ses évêques et de ses prêtres, mais, en même temps, nous réaliserons les grands espoirs que, dans ces heures de persécution, la France catholique angoissée met en nous.

» Pauvre France catholique, hier si belle, aujourd'hui si opprimée et, malgré ses malheurs, toujours si vaillante! Les maîtres du jour ont méconnu ses droits, ses services, ses bienfaits, sa gloire; ils ont proscrit les meilleurs de ses fils, ils lui ont volé ses biens; demain, peut-être, ils vont la dépouiller des derniers lambeaux de ses libertés. Mais quoi qu'ils fassent, à quelques extrémités qu'ils en arrivent, jamais ils ne parviendront à lui arracher ni l'intégrité de sa foi, ni la pureté de sa doctrine, ni les intransigeances et les délicatesses de sa conscience chrétienne, parce que, toujours, elle aura pour les protéger et les défendre, au besoin jusqu'à l'effusion de leur sang, ses évêques et ses prêtres, irréductiblement attachés au Pontife romain et, par lui, à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» *In hoc signo vinces!* La dévotion au Pontife romain nous apparaît comme le labarum de nos temps si troublés. Oui, je le proclame avec toute la conviction de mon âme, notre attachement indéfectible à l'autorité suprême et à la personne auguste du Vicaire de Jésus-Christ, à ses enseignements, à ses ordres, à ses directions, à ses désirs, notre préoccupation de fondre, en quelque sorte, nos âmes dans l'âme du Pontife romain et de conformer tous nos actes à ses seules volontés, notre zèle à faire passer chez nos catholiques, par nos instructions, nos conseils, nos exemples, l'habitude de tenir toujours leurs regards fixés sur Rome et de toujours penser, parler, agir comme le veut le Pape assisté du Saint-Esprit, là, chers Messieurs, est, à n'en pas douter, le triomphe de l'Eglise et le salut de la France chrétienne.

» Donc, Messieurs, au Pape toute notre affection, au Pape notre dévouement total, au Pape notre soumission absolue, au Pape tous les sacrifices que la parfaite obéissance réclame, au Pape notre confiance sans limite, au Pape nos vies!

» C'est le meilleur souhait que je puisse vous adresser, en retour des vœux si affectueux que vous avez jetés dans mon cœur et dont je vous remercie encore, en priant mon grand patron saint Jean-Baptiste, de faire de nous tous des précurseurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, continué dans l'Eglise par son Vicaire, le Pontife de Rome.

» Que son intercession nous obtienne à tous, archevêque, prêtres, et fidèles, la grâce de pouvoir, en toute sincérité, exprimer notre dévotion au Pape dans la formule même par laquelle saint Jean-Baptiste résumait sa dévotion au divin Sauveur : *Illum oportet crescere, me autem minui.* »

LA VRAIE SEMAINE SOCIALE

Excusons-nous, d'abord, d'appliquer au congrès dont nous voulons parler un nom qui constituerait une recommandation douteuse.

Dans ce congrès, on n'entendra, comme conférenciers ou rapporteurs, ni les abbés Thellier de Poncheville, Desgranges, Vanneufville, Antoine, Sertillanges ou Callippe, ni MM. Lorin, Zamanski, Deslandres, Crétinon, etc...

Néanmoins, par les garanties qu'offre déjà une tradition de presque quarante années, par l'actualité spéciale des questions mises cette fois à l'ordre du jour, par la manière très franche dont le programme, en indiquant le sujet du congrès, précise à quelle lumière les catholiques doivent rechercher la solution des angoissants problèmes soulevés par la crise sociale : « *La lutte des classes et la doctrine catholique* », *le 38e Congrès des Jurisconsultes catholiques* qui se tiendra à Lille, les 19, 20 et 21 octobre, sous la présidence de Mgr Charost et de M. de Lamarzelle, sénateur, nous paraît représenter comme *la vraie Semaine sociale*, celle où les publicistes catholiques, les directeurs et les hommes d'œuvres, prêtres ou laïcs, tous ceux qui se préoccupent de la question sociale, devraient accourir avec la confiance de rencontrer un enseignement approfondi et sûr. Les travaux en seront partagés entre économistes catholiques et théologiens, chacun dans les limites de sa compétence, et sous l'œil d'une réunion d'évêques.

Il suffira de citer le programme pour faire juger de l'actualité, de l'importance des questions proposées, et des principes qui seront soutenus.

Une première partie concerne la crise sociale contemporaine : la crise économique, la crise morale et religieuse, causes et remèdes. Voici la suite.

LES FONDEMENTS DE L'ORDRE SOCIAL

L'inégalité des conditions.

L'égalité entre les hommes consiste uniquement dans la communauté d'origine et l'identité de fin. Inégalité naturelle et forcée des conditions résultant des inégalités physiques, intellectuelles et morales que Dieu met entre les hommes.

Conséquences de cette inégalité : l'existence des classes sociales, la répartition inégale des richesses et de l'influence.

Cette inégalité tourne à l'avantage matériel et moral de tous les membres de la société : elle a toujours été et demeure la base de toute organisation et de toute vie sociales.

L'autorité.

Nécessité de l'autorité dans la société.

La souveraineté du peuple, dans le dogme révolutionnaire, est la négation de l'autorité divine; elle fait des mêmes individus les princes et les sujets, les gouvernants et les gouvernés, et crée l'anarchie.

L'autorité et la hiérarchie détruites tendront toujours à se reconstituer, mais seront faussées : l'anarchie mènera à la tyrannie.

La propriété.

Légitimité de la propriété d'après le droit divin et le droit naturel.

Droits qui découlent de la propriété. Limites de ces droits, notamment du droit de disposition. Le droit de propriété n'est pas subordonné à son usage; la propriété n'est pas une fonction sociale.

Propriété individuelle et propriété collective : elles sont toutes deux nécessaires et se complètent réciproquement.

L'amélioration générale du bien-être ne peut résulter que du travail, et non du partage des richesses existantes : le socialisme et le collectivisme mènent à la stagnation ou à la régression économiques.

LES REMÈDES A LA CRISE CONTEMPORAINE

Respect de la justice.

Toutes les relations sociales doivent être réglées et ordonnées par la justice : les rapports des individus entre eux par la justice commutative, les rapports des individus et de la société par la justice distributive et la justice légale. Etendue et sanctions des obligations de justice.

Intervention de l'Etat en matière de justice; limite de ses droits. Existe-t-il une justice sociale et quel en serait l'objet? La véritable justice distributive s'oppose à ce que la puissance de l'Etat soit mise, comme elle l'est aujourd'hui en France, au service des intérêts et des passions de classes.

Obligations spéciales de justice des patrons et des ouvriers.

Obligations de justice des patrons.

Principale obligation : payer le juste salaire. Définition du juste salaire; théories du salaire vital, du salaire familial. Peut-on admettre la lésion habituelle, par suite de l'inégalité des contractants, dans le contrat de travail? Principe du salaire minimum légal.

Faut-il poursuivre et peut-on espérer la suppression du régime actuel du travail fondé sur le salariat? Le contrat de société : ses avantages théoriques, ses difficultés pratiques; ses modalités nouvelles, participation aux bénéfices, actions de travail, etc.

Autres obligations de justice mises à la charge des patrons par le *Motu proprio :* le patron n'a pas rempli tous ses devoirs lorsqu'il a payé à l'ouvrier un juste salaire; la justice l'oblige, dans la conclusion et l'exécution du contrat de travail, à respecter les intérêts temporels, et aussi les intérêts moraux et spirituels de l'ouvrier.

Obligations de justice des ouvriers.

Fournir le travail convenu; s'abstenir de toute lésion et de toute violence. La grève. Conditions de sa légitimité. La grève et la liberté du travail. Grève perlée et sabotage.

Pratique de la charité.

La seule justice ne peut assurer la paix sociale : il y faut encore la charité. La pratique de la charité, comme celle de la justice, s'impose à tous les hommes.

Du rôle propre de la charité dans la société chrétienne. L'Etat n'a pas le droit d'imposer la charité : tendance actuelle à transformer les obligations de charité en obligations de justice, pour en exiger l'exécution par la contrainte. Impuissance de la loi à suppléer à la charité spontanée.

Obligations spéciales de charité des patrons.

Leur fondement : l'ouvrier est pour le patron son *proximus*. Comment elles se traduisent.

Le paternalisme : conditions de son efficacité; causes de son discrédit actuel dans les classes ouvrières.

Institutions en faveur des ouvriers.

Les associations professionnelles.

Comment Léon XIII concevait-il les corporations d'arts et métiers, quand il en préconisait la reconstitution? Les syndicats actuels correspondent-ils à cette conception? Principes directeurs, méthodes et action des syndicats, en France et à l'étranger (Allemagne, Belgique, Italie, Angleterre, Etats-Unis, Australie, etc.).

Institutions d'épargne et de prévoyance, d'assistance, de formation professionnelle, etc... Elles relèvent en principe de l'initiative privée, et non de l'Etat.

Concours à attendre des associations professionnelles et des autres institutions en faveur des ouvriers pour l'apaisement de la lutte des classes. A quelles conditions y peuvent-elles aider? De la confessionnalité des syndicats et des œuvres.

L'action populaire chrétienne.

Son objet : concourir à l'amélioration du sort matériel et au retour à la religion des classes populaires; travailler à l'apaisement des conflits et à la réconciliation des classes.

Ses principes directeurs : elle doit être fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile, être entièrement soumise à l'autorité ecclésiastique, répudier toutes les doctrines et les méthodes révolutionnaires.

Sa nécessité : les progrès économiques, les réformes légales ne diminueront pas l'acuité de la crise sociale, s'ils ne s'accompagnent d'un retour au respect de la loi morale et à la pratique de la religion.

POUR NICODÈME

La *Semaine religieuse de Toulouse* (5 juillet) contient une lettre ouverte à Nicodème, que nous sommes heureux de rencontrer dans cette feuille, dont nous avons plus d'une fois relevé certains articles. On y lit :

Nous avons sous les yeux le recueil des documents épiscopaux de la province de Toulouse au sujet des élections de 1914. — Nous y trouvons une lettre du plus haut intérêt que nous sommes heureux de reproduire : des circonstances très récentes semblent rendre cette publication opportune : « *Lettre ouverte à Nicodème* ».

Nicodème, connu depuis des siècles, est catholique dans sa vie privée sans oser l'être dans sa vie publique. Nicodème est candidat et très *candidat*, candidat catholique, la nuit, et candidat républicain libéral le jour. De là, pour lui, tout récemment, un fort cruel embarras provenant de son double désir d'attirer à la fois les suffrages des catholiques et les suffrages de leurs adversaires. La politique

d'effacement, de concessions illimitées et de compromissions inévitables n'a pas d'autre cause. Le candidat, perplexe, soumet ce cas de conscience qu'il juge très délicat, à un personnage grave et bienveillant. La réponse de celui-ci était prête : elle tendait à raffermir la molle attitude du candidat. Sur ce, l'imprévu vint dénouer la difficulté et il n'y avait plus lieu de transmettre la réponse à son destinataire.

Toutefois, si la lette préparée n'a plus d'utilité particulière, elle garde, au point de vue doctrinal et général, en vue de l'avenir, sa haute valeur et son évidente opportunité : Voilà pourquoi nous la publions :

« CHER MONSIEUR,

» En apprenant votre candidature aux élections prochaines, je me suis réjoui : connaissant vos sentiments chrétiens, je n'avais aucun doute sur votre programme, et je m'attendais, de votre part, à une vibrante profession de foi catholique, avec engagement ferme de défendre nos libertés religieuses.

» Je vous avoue que votre silence, sur cette question capitale, vient de me causer une amère déception.

» En face d'adversaires décidés, faisant sonner très haut leur résolution de maintenir les lois dites *intangibles*, c'est-à-dire d'attenter encore à nos libertés et de continuer la persécution, votre abstention me semble très regrettable.

» Ce qu'en penseront tous les vrais catholiques et même nos adversaires de bonne foi, je n'ose le dire, mais vous l'avez déjà compris.

» En effet, se déclarer catholique, quand on l'est réellement, quand on se présente pour défendre une population en grande partie catholique, faire savoir à tous que l'on veut la paix religieuse, parce qu'elle est le droit et le besoin de tous les Français, parce qu'elle est, en même temps, le moyen unique d'assurer la prospérité de la patrie, qui donc pourrait s'étonner d'une telle attitude de votre part? Pas un républicain n'y trouverait à redire.

» Ne comprenez-vous pas que votre silence est offensant pour les catholiques et qu'il est de nature à leur inspirer une défiance légitime? Ils commencent à voir clairement que c'est avec ces sous-entendus, avec ces promesses vagues et timides, qu'un bon nombre de nos députés, endormant la conscience des honnêtes gens, ont glissé peu à peu sur la pente des compromissions et fini par voter les plus mauvaises lois.

» Ce silence apparaîtra à plusieurs, croyez-le, comme une consécration de toutes les iniquités d'hier et comme l'acceptation anticipée des iniquités de demain.

» Vous me direz peut-être : « Une profession de foi catholique serait-elle com-
» prise par le peuple? » Il est donc bien inintelligent ou bien impie, ce peuple de France? Vous ne le pensez pas. Le peuple a du bon sens et il faut l'éclairer. Si vous développez en lui une mentalité inerte, fuyante, lâche, pourquoi vous étonner qu'il se laisse égarer?

» Pensez-vous qu'il ne vous comprendrait pas si vous lui disiez nettement et loyalement : « Oui, je défendrai votre fortune; oui, je défendrai vos champs par
» des lois d'équité; oui, je défendrai la patrie par le service de trois ans; mais
» sachez-le, tout cela sera inutile et n'arrêtera pas l'extension du règne des vo-
» leurs, des assassins, des sans-patrie, si nous laissons élever les jeunes généra-
» tions sans Dieu, si nous laissons persécuter l'Eglise qui a fait la France, si nous
» laissons proscrire la religion de nos aïeux. Proclamez donc très haut qu'avant
» tout vous voulez le respect de la liberté religieuse. Elle est la garantie de l'ordre
» et de la propriété. »

» Quant à ceux qui ne vous comprendraient pas et que vos déclarations catholiques risqueraient de détourner de vous, je vous en fais juge, ne sont-ils pas déjà acquis à votre concurrent? *Pour les gagner, il faudrait les tromper.* Le voulez-*vous?*

» D'autre part, en supposant que les vrais catholiques consentent charitablement à oublier l'affront que vous leur faites en refusant de les avouer, en les reniant par omission, tenez-vous pour certain qu'ils croiront en conscience pouvoir vous donner leurs voix? Même en acceptant la théorie des préférences pour le moins mauvais, ne se persuaderont-ils pas que ce moins mauvais (soit dit sans vous blesser), c'est-à-dire celui qui, pour réussir, cache son drapeau, renie ses meilleurs soldats, bref, le moins courageux, pourait bien être plus dangereux que le pire?

» Enfin, n'est-il pas attristant et humiliant pour votre pays, dont tous les habitants sont baptisés, dont la plupart entendent la messe le dimanche, dont un grand nombre font leurs Pâques, et où, jusqu'à ce jour, pas une paroisse, malgré les sacrifices imposés par les frais du culte, ne consent à se passer d'un curé, n'est-il pas honteux que ce pays soit privé, dans les conseils de la nation, de représentants avoués et dévoués?

» Et cela, au moment où la guerre au catholicisme est ouvertement déclarée et où, après avoir travaillé, par la séparation, à la ruine des autels, on médite, par le divorce et par l'école, la ruine de nos foyers!

» Croyez-vous que notre pays résistera longtemps, s'il n'a, pour le protéger, que des soldats sans croyance? Ayons donc le courage d'arborer la croix!

» Ah! que doivent penser de nous les autres nations catholiques qui ont donné de si glorieux exemples de vaillante intelligence?

» Réfléchissez, mon ami; songez qu'il y va de notre salut et de notre honneur.

» Je vous livre ces réflexions; elles pourront éclairer les vôtres. Elles vous aideront à triompher de vos douloureuses irrésolutions.

» Je le souhaite de toute mon âme. » X. »

Il y a plus d'un Nicodème. La *Semaine religieuse de Nice*, qui aime prendre ses almanachs dans la *Libre-Parole*, reproduisait d'elle, le 3 juillet, cet article du 26 juin, avec un élégant petit chapeau : « Sous ce titre, un journal, peu suspect de modérantisme, *La Libre Parole*, publie l'article suivant où nos lecteurs retrouveront les idées si souvent exprimées dans la *Semaine religieuse de Nice* et que les événements justifient chaque jour davantage. »

Il faudrait cependant s'entendre! En France, les catholiques ne cessent d'être morigénés, rabroués, bourrés, parce qu'ils n'étalent point une intransigeance suffisante au moment des scrutins.

On leur reproche de ne pas arborer assez haut leur drapeau : ils devraient se présenter comme catholiques, uniquement comme catholiques, en énumérant intégralement sur leurs affiches toutes les revendications du « catholicisme intégral ». Car il y a maintenant deux catholicismes : le catholicisme tout court qui suffisait à nos pères, qui était enseigné au catéchisme et au sermon, le catholicisme dont se contentèrent Bossuet et le curé d'Ars, mais qui n'est plus, maintenant, qu'un minimum bon pour les tièdes; et puis il y a le « catholicisme intégral », qui est le propre des zélés, des purs, des raffinés d'orthodoxie. Ceux-là se reconnaissent à ce signe qu'ils passent leur temps à vilipender leurs frères. C'est surtout en politique que s'exerce leur vigilance. Quiconque n'est pas d'un certain parti est flétri comme « libéral » et comme ce mot a plusieurs sens, on voit tout l'avantage qu'il est permis « dans l'intérêt du Ciel », de tirer de cette équivoque. Les catholiques intégraux font bon ménage avec des athées, des agnostiques, des matérialistes; pourvu qu'ils soient intégraux en politique, cela suffit. Car, en dépit des apparences, c'est l'intégralisme qui importe, et le mot catholique sert d'épithète.

Vous vous souvenez de la campagne faite avant les élections, pour empêcher

les catholiques de voter pour tout candidat qui ne serait pas estampillé d'intégralisme.

— Mais c'était faire le jeu du Bloc!

— Peu importe! L'essentiel était de garder la rigueur des principes.

De fait, quarante ou cinquante sièges ont été perdus grâce à cette heureuse tactique. Mais, encore une fois, tant mieux. Cela ira plus vite!

... Maintenant, retournons-nous vers l'Italie, où ont eu lieu, ces jours derniers, les élections municipales. Comme pour les élections législatives, le mot d'ordre a été : union des partis d'ordre contre les sectaires; les catholiques, au lieu de s'entêter en des exigences pratiquement insoutenables, ont fait passer leurs candidats partout où ils avaient des chances et ils ont ailleurs soutenu, avec succès, les modérés contre les révolutionnaires.

A Rome, à Rome même, les catholiques, placés sous l'autorité directe du Pape, ont, pour se débarrasser de Nathan et de sa séquelle, conclu alliance avec les « libéraux constitutionnels ». Bien plus, ils ont fait avec eux une liste commune dans les proportions suivantes : vingt catholiques et quarante-quatre libéraux constitutionnels. La liste a passé. Le Capitole n'appartient pas aux catholiques, mais la bande Nathan en a été chassée.

— C'est de la bonne politique, dites-vous. Sans doute. Eh! bien, essayez un peu en France un cartel semblable. Vous verrez, mauvais chrétiens, ce que les intégralistes vous offriront pour votre rhume...

Vérité au delà des Alpes, erreur en deçà.

Nous avons affaire ici à un Nicodème retors. Regardez-y de près. Il en reste exactement, aujourd'hui encore, au même point que les Sangnier, les Naudet, les Dabry, et *tutti quanti*, dans l'opposition qu'ils faisaient, il y a quelques années, à toute idée d'action ou d'organisation catholique. Le temps a marché, les directions du Saint-Siège se sont affirmées, les évêques en ont pressé l'application; mais Nicodème demeure obstiné. *Tu es magister in Israel, et haec ignoras?*

De Sangnier, il ne conserve pas seulement, sous d'autres expressions, l'horreur du « cléricalisme », il reste son émule en impudente sophistique.

A commencer par la fin, la question de l'alliance avec les libéraux résout-elle celle de l'attitude que doivent prendre les catholiques candidats? Ce sont deux questions très différentes. Mais dans sa pensée elles n'en font réellement qu'une, car il en est encore aux maximes du P. Maumus qui écrivait : « C'est par leur alliance sincère avec les républicains libéraux que les catholiques pourront reconquérir leurs droits et leurs libertés. *Ils ne peuvent réussir qu'en combattant dans les rangs des libéraux dont la sincérité républicaine est incontestable.* » (La république des Ribot et des Doumer). On sent bien qu'ici le mot *d'alliance* est un euphémisme déguisant l'abdication des principes du droit chrétien.

La *Libre Parole*, nous dit la *Semaine religieuse de Nice*, est « peu suspecte de modérantisme ». Evidemment, puisque nous sommes tous intégraux, paraît-il. Cette *Semaine religieuse* ne dit d'ailleurs rien que de vrai, en se félicitant d'avoir souvent exprimé les mêmes vues que Nicodème. Sans rappeler son attitude dans les dernières élections, il suffirait de citer ce passage de l'allocution de Mgr l'évêque de Nice, à l'occasion de la nouvelle année 1907, reproduite par sa *Semaine religieuse* et par la *Croix* :

Ne laissons pas dire que nous exigeons un régime de faveur, quand nous ne réclamons que notre part, mais sans équivoque ni restrictions perfides, aux droits communs et aux libertés communes, sachant bien que dans le milieu social où nous sommes, les faveurs, même les plus méritées, ne serviraient souvent qu'à provoquer des réactions et des représailles, convaincus d'ailleurs que la Providence, après les régimes de protection ou de persécution, prépare à la vérité pour son Eglise, un nouvel épanouissement et un nouveau triomphe, dans la liberté donnée et acceptée loyalement.

C'est une contre-vérité manifeste avancée par Nicodème, que l'opposition des catholiques à une alliance avec les libéraux. Toute l'histoire électorale depuis trente ans est là pour lui donner un démenti. Ceux même qu'on accuse d'être des outranciers (et je crois avoir l'honneur d'en être) n'ont cessé de la proclamer légitime. J'écrivais dans cette revue, le 1er février 1909 : « Personne, même parmi les partisans les plus déclarés d'un parti catholique, n'a rêvé d'une organisation qui unirait les catholiques entre eux et exclurait les autres. Ils réclament seulement le droit, ils soutiennent la nécessité de se concerter pour affirmer les principes religieux dans la vie publique. Ils reconnaissent parfaitement l'indispensable nécessité de s'allier à tous les honnêtes gens disposés à lutter pour les libertés naturelles; mais ils n'admettent pas que cette alliance soit une servitude leur imposant de ne professer eux-mêmes que les principes libéraux. Toute la question est là. »

Et M. l'abbé de la Taille, dans ses remarquables articles sur l'action catholique :

Il ne s'agit donc pas de savoir si les croyants groupés autour de leur bannière peuvent contracter des *alliances* avec les incroyants groupés autour de la leur, comme la France avec l'Angleterre. De telles conditions ne réclament pas de principes communs : il y suffit d'intérêts concordants, si divergentes que soient les visées ultérieures. Il ne s'agit pas non plus, cela va sans dire, de savoir si, sous le drapeau catholique, les catholiques peuvent accueillir tel incroyant qui offre ses services, ou, ce qui est d'une occurrence plus fréquente, tels protestants pieux et croyants, convaincus que la bannière catholique est celle qui doit, sur la terre de France, rallier tous les hommes soucieux du royaume de Dieu. De tels frères d'armes ne peuvent être que les bienvenus, et cela d'autant plus qu'ils arrivent de plus loin. Mais la question est de savoir s'il est à propos pour les catholiques de se *fondre en un seul corps* de troupes avec une *masse* donnée d'incroyants, et pour cela de marcher sous un même drapeau, qui ne sera évidemment pas le drapeau des principes catholiques, mais celui qui, seul, a chance d'être arboré par la généralité des incroyants susceptibles de nous seconder, c'est-à-dire le drapeau libéral.

Que Nicodème renonce donc à nous faire prendre le change. C'est de lui-même ou de ses pareils qu'il s'agit, de leur attitude personnelle comme catholiques candidats.

Ils ne cessent d'être morigénés, rabroués, bourrés, gémit-il, parce qu'ils n'étalent pas une intransigeance suffisante dans les scrutins. Morigénés par qui et pourquoi? Nombre d'évêques avertissaient récemment les catholiques d'exiger de leurs candidats une profession de foi sur « le respect des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société, la

révision des lois sectaires, la pleine liberté d'enseignement et des associations religieuses » : voilà ce qui, pour nos Nicodèmes, devient une intransigeance excessive. Elle les gêne d'autant plus qu'ils ne peuvent dissimuler que ce serait à eux d'en donner l'exemple. Ils protestent.

« On leur reproche de ne pas arborer assez haut leur drapeau. » Mais, oui! « Ils devraient se présenter comme catholiques. » Mais, oui! C'est ce que réclament nos évêques, appliquant les instructions les plus claires du Pape. « Uniquement comme catholiques ». Nicodème, resterez-vous toujours coulé dans la peau d'un Fonsegrive ou d'un Sangnier, qui demandait « si le dogme catholique pourrait bien le forcer à être bimétalliste ou unimétalliste », ou dans celle d'un abbé Naudet qui écrivait : « Se représente-t-on un programme uniquement composé de revendications religieuses, les seules sur lesquelles nous puissions nous entendre, un programme dans lequel on ne parlerait que de moines, de curés, de bonnes Sœurs, de monopole des fabriques, de la loi d'abonnement, etc.? Quel est le député qui pourrait se présenter avec un tel bagage? Quel est le comité d'hommes raisonnables et intelligents qui voudraient le patronner? »

Et qui vous a jamais contesté le droit de vous présenter avec une étiquette politique? Sont-ce les évêques qui disaient à leurs fidèles : « Nous voterons sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou bonapartiste — par cela seul qu'il est catholique et décidé « avant tout » (avant tout, entendez-vous?) à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise? » Sont-ce vos électeurs?

« En énumérant intégralement sur leurs affiches toutes les revendications du catholicisme intégral ». Vous déraillez complètement, Nicodème, et vous le faites exprès. C'est un jeu qui ne vous fait pas honneur. Les revendications du catholicisme intégral s'étendent bien au delà de ce qu'on vous demande. Elles ne touchent pas seulement la politique catholique, elles concernent la doctrine religieuse, la doctrine sociale, la docilité empressée aux directions du Saint-Siège. Vous vous feriez honneur et rempliriez votre rôle de catholique dirigeant en affichant partout ces revendications; mais ne vous dispensez pas du nécessaire, sous le faux prétexte qu'on exige de vous la perfection des conseils.

Il y a maintenant, dites-vous, deux catholicismes. Pas plus maintenant qu'autrefois, mais aujourd'hui comme autrefois, il y a différentes sortes de catholiques. On est en règle avec la foi quand on croit tout ce qu'enseigne l'Eglise; cela ne suffit pas toujours pour l'être avec sa conscience, pour peu qu'elle soit délicate. Vous rangez sans doute parmi les sermons autorisés ceux du Pape? Pour ne rappeler que le dernier, avez-vous lu celui du 27 mai de cette année où il se plaint si fortement des « interprétations arbitraires » données à ses paroles « bien qu'elles fussent claires et précises? » Que de Nicodèmes auraient à en faire leur profit!... Et ne serait-ce pour vous qu'un « raffinement d'orthoxie? » Eh bien! Nicodème, raffinez, raffinez un peu votre catholicisme, Bossuet ne vous le reprochera pas, et pas davan-

lage le Curé d'Ars, qui disait à deux catholiques lui annonçant la fondation d'une revue : « Vous allez prendre la parole. Eh bien! la parole humaine est chargée d'unir. Mais pour unir il faut bien s'y prendre. Il ne faut pas avoir la fausse charité. Il faut dire la vérité sans acception de personnes. Il y a un tas de mensonges qu'il faut balayer sans prendre garde à ceux qui se mettent devant. Il faut combattre l'erreur même chez les chrétiens, car ils ont moins droit que les autres, si c'est possible, à la professer. Aimez vos adversaires, priez pour eux; mais ne leur faites pas de compliments... » Est-ce ce Curé d'Ars dont vous vous réclamez?

Les raffinés, dites-vous, ou les intégraux, se reconnaissent à ce signe qu'ils passent leur temps à vilipender leurs frères. C'est toujours bon à faire croire, mais cette caractéristique est mal choisie, car il ne manque pas de Nicodèmes qui savent trouver le loisir de vaquer à pareille besogne avec une supériorité incontestable. Et l'on sait de quel côté sont les véritables diffamateurs.

« C'est surtout en politique que s'exerce leur vigilance. » Vous ne pourrez donc pas écrire une phrase exprimant la vérité? C'est tout autant en matière de doctrine religieuse, de doctrine sociale; vous êtes même payé pour le savoir.

Si le mot « libéral » a plusieurs sens, il est donc équivoque. Est-ce la raison pour laquelle vous vous obstinez à le retenir, comme pour pêcher en eau trouble? Les catholiques, à l'heure actuelle surtout, ne devraient-ils pas avoir horreur de semblable manège? Et c'est aux autres qu'avec ce « dans l'intérêt du ciel », vous reprochez une tartuferie!

« Dire que les catholiques intégraux font bon ménage avec des athées, des agnostiques, « pourvu qu'ils soient intégraux en politique » et que « cela suffit », est un langage de mauvaise foi, une pure diffamation ou calomnie. Cela s'appelle « vilipender ». Les intégraux font bon ménage avec des agnostiques sur le terrain très défini des droits de l'Eglise dans la société, dont vos catholiques à la Bossuet font soigneusement abstraction, et c'est sans aucun souci d'un intégralisme politique. Voilà la vérité, que vous ne pouvez ignorer. Et quand vous ajoutez : « C'est l'intégralisme qui importe; et le mot de catholique sert d'épithète », ce n'est plus seulement la répétition de la calomnie, vous finissez par ne plus comprendre vous-même ce que vous dites.

» La campagne faite avant les élections pour empêcher les catholiques de voter pour tout candidat qui ne serait pas estampillé d'intégralisme » : autre mensonge. A qui d'ailleurs s'en prend-il? Aux évêques? A M. Keller? Mais l'Action libérale elle-même n'avait-elle pas fixé un minimum d'intégralisme devant lequel on a vu plus d'un Nicodème de son propre bord reculer?

« C'était faire le jeu du Bloc » : c'est encore aux évêques, s'il leur plaît, que ce discours s'adresse. Et voilà bien les deux tactiques en présence, cele du Pape, de l'épiscopat, et la vieille tactique des Dabry, des Sangnier, etc... de l'abbé Naudet qui repoussait tout projet de parti catholique « parce qu'il aurait pour point de départ la foi ».

Nicodème raisonne toujours comme s'il n'y avait rien de plus à demander à des catholiques comme lui qu'à Ribot ou à Doumer.

Les cinquante sièges perdus par cette tactique! Toujours la même audace. Citez-en donc quelques-uns. Tous les faits sont là pour condamner cette calomnieuse allégation.

Et « cela ira plus vite ». C'est ajouter l'odieux à l'odieux. Où sont les catholiques qui travaillent à cette politique du pire, quelle que soit leur conviction que du pire seulement pourra sortir une véritable réaction?

Nicodème, laissez-moi vous le dire, vous êtes dans une mauvaise phase, ou, selon l'expression vulgaire, vous commencez à filer un mauvais coton.

E. B.

MGR GILBERT

Sit nomen Domini benedictum! Ce pieux acte de résignation amoureuse et confiante, que je suggérais au vénérable prélat, sur son lit d'agonie, pendant les jours que j'allai passer près de lui pour lui porter la douceur d'une fidélité reconnaissante, c'est à nous, aujourd'hui, de le répéter, dans l'affliction que ce nouveau deuil nous cause.

Si peu de temps après Mgr Sabadel (le R. P. Pie de Langogne), dont la mort laissait un si grand vide!

Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans, obligé par le délabrement de sa santé à résigner ses fonctions, résidait à Rome. Devenu évêque titulaire d'Arsinoé, il avait été fait successivement par Pie X, chanoine de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Pierre, consulteur de la Commission de codification du droit canon et de la S. Congrégation Consistoriale.

Les lettres que nous conservons de lui révèlent une âme que l'amour de l'Eglise et la vue de ses maux consumait.

Dieu nous retire des protecteurs dévoués entre tous, et dont la condescendante amitié nous réconfortait. Lui-même est toujours là.

E. B.

LA TUNIQUE DE NESSUS

Les éloges d'une presse notoirement anti-papale continuent de s'attacher aux actes des anti-intégraux, spécialement à ceux émanant de membres de la Compagnie de Jésus, comme la tunique de Nessus aux flancs du héros de la fable. Ils ne s'en déferont pas. Et nous, nous ne cesserons pas de les plaindre du tourment qu'ils en doivent ressentir.

On a déjà vu les applaudissements décernés par l'*Italie* aux *Etudes*, aux *Stimmen aus Maria Laach*, etc... Cette fois (6 juillet), c'est le P. Kolb et sa brochure signalée dans notre dernier numéro qui recueillent ce fatal honneur, en deux colonnes.

Le R. P. Kolb, de la Compagnie de Jésus, prédicateur à l'église de l'Université de Vienne, vient de publier une brochure en réponse aux attaques des intégralistes catholiques. L'opuscule est muni des approbations du provincial de la Compagnie de Jésus en Autriche et de l'archevêché de Vienne.

Le P. Kolb prononça le 22 mars dernier dans l'assemblée du *Piusverein* de Vienne, un discours qui fut aussitôt attaqué par les intégralistes et en Italie spécialement par la *Liguria del Popolo*, l'*Unità Cattolica* et la *Riscossa*, et la presse des intégralistes en vint jusqu'à mettre en doute l'orthodoxie de l'orateur. « Toute ma vie, dit le P. Kolb, a été consacrée selon mes faibles forces, exclusivement au service de l'Eglise, n'ayant qu'un seul désir, celui de défendre ses directions et ses règles, contre les attaques de ses ennemis et de promouvoir l'obéissance à son égard. De cela peuvent rendre témoignage les cardinaux, les archevêques et les évêques qui, depuis trente ans, m'ont appelé dans leurs diocèses, me chargeant de prêcher des missions et des retraites et m'honorant de leur confiance et de leur amitié. Peuvent encore me rendre témoignage plus de cent mille personnes auxquelles durant cet espace de temps j'ai prêché la parole de Dieu et aussi les ennemis de l'Eglise et leurs journaux qui souvent m'ont attaqué avec fureur. C'est avec confiance que j'en appelle aux milliers de sermons, discours et conférences que j'ai tenus devant le peuple, le clergé séculier et régulier, devant les prélats et les évêques, et je défie les censeurs les plus sévères de me citer un mot, une expression, qui ne fût pas entièrement conforme à l'enseignement de l'Eglise, à ses directions, en somme, avec son esprit le plus intime ».

Le P. Kolb fait remarquer ensuite que la presse intégrale de divers pays met en suspicion les catholiques les plus distingués qui ont reçu des témoignages non douteux des Papes et aussi de Pie X, et l'action de cette presse est déplorable, elle opprime le cœur de plusieurs millions de catholiques fidèles et de leurs Pasteurs; aussi le P. Kolb veut s'exprimer clairement et mettre au point les principes d'autant plus que la *Liguria del Popolo* l'a défié de le faire.

Le P. Kolb commence par établir que tout catholique doit croire les dogmes que l'Eglise propose à sa foi et par conséquent pour être catholique il faut accepter intégralement tout le dépôt de la foi; le jour où un catholique se permettrait de vouloir rejeter une partie de l'enseignement de l'Eglise, ou s'il voulait y ajouter quelque chose, il ne serait plus catholique.

Cette thèse, voici des années que nous la soutenons dans l'*Italie* en reprochant aux prétendus intégralistes du catholicisme d'avoir collé à la dénomination de catholique des adjectifs inutiles, dangereux, qui ne peuvent que produire la confusion. On est catholique ou on ne l'est pas et les dénominations de *papali*, *integrali*, *intransigenti*, *confessionalisti*, etc., inventées par ceux que nous avons souvent appelés les *Mormons* ou Saints des derniers jours, sont un pléonasme inventé par des brouillons.

Nous avons maintes fois répété ici ce qu'à son tour dit le P. Kolb que les intégralistes, sous le beau prétexte de défendre le dépôt intégral de la foi, rendent les plus mauvais services à l'Eglise catholique et d'excellents services à la franc-maçonnerie qui profite des disputes suscitées et voit avec joie que les meilleurs champions de l'Eglise sont calomniés et vilipendés dans les journaux du parti qui prétend être l'interprète autorisé des dogmes de l'Eglise et des directions du Pape. Personne ne trouve grâce devant eux, s'il n'est inféodé à leur secte. Nous constatons que le P. Kolb est du même avis sur ce point.

Barbier, qui rase tous les quinze jours le public dans sa *Critique du libé-*

ralisme et dénonce tous les honnêtes catholiques comme suspects de modernisme, nous a depuis longtemps honoré de ses injures. Le P. Kolb parlant de lui dit :

« En France, un rôle prépondérant est joué parmi les « intégraux » par un homme qui a dû être renvoyé de la Compagnie de Jésus à cause de sa rébellion contre le Pape, et, après son renvoi, il a écrit un volume que l'on dut mettre à l'Index parce qu'il était insolent et irrespectueux à l'égard du Pape; et le voici le coryphée de ceux qui accusent la Compagnie de Jésus de ne pas avoir le sentiment papal ».

Que signifient donc ces protestations exagérées d'obéissance envers le Saint-Siège, de la part de gens qui d'autre part l'ont exposé au blâme et à la dérision? se demande le P. Kolb.

A notre avis, cela signifie ce que nous avons déjà dit et redit, que dans l'Eglise catholique s'est formée une secte dangereuse, pharisaïque, qui veut s'emparer du Temple pour l'exploiter à son profit et pour imposer aux autres un joug que ses membres ne voudraient point porter. Ils obéissent au Pape, si celui-ci agit selon leurs désirs, selon leur volonté; ils vilipendent les évêques, les catholiques zélés qui ont sacrifié leur vie, parfois leur fortune et leur carrière, pour servir l'Eglise, renonçant à leurs opinions, ou même à leurs œuvres, dès que le Pape a exprimé un désir, et cela sans arrière-pensée, sans aucune velléité de révolte. Ces catholiques-là, les pharisiens de l'intégralisme ont tout intérêt à les accuser, ils ne font pas leur jeu et leur action de simples croyants dévoués au Pape et à l'Eglise, sans adjectif et sans dénomination nouvelle, est un démenti éclatant donné aux tapageurs de l'intégralisme qui à leur actif n'ont que des paroles magniloquentes, car en vain on chercherait chez eux une œuvre vraiment utile à l'Eglise. Ils détruisent, démolissent, calomnient, injurient, excommunient et se posent en moutardiers du Pape, s'attribuant un mandat qu'ils n'ont jamais reçu, tout cela, au détriment de l'Eglise et des doctrines de la foi vraiment chrétienne.

Dans la première partie de son opuscule, le P. Kolb fait remarquer d'après saint Thomas, que les exagérations dans le bien sont plus dangereuses, car on se laisse plus facilement leurrer lorsque ces exagérations passent sous cette étiquette.

Nous osons lui demander pourquoi le Vatican laisse subsister l'équivoque. Dans une note il nous apprend que, durant son séjour à Rome, vers Pâques de cette année, il a conversé avec plusieurs cardinaux et qu'il a eu spécialement des entretiens avec le cardinal Merry del Val qui l'a traité très courtoisement.

Cela n'empêchera pas la presse intégraliste de l'attaquer et de le faire passer comme modernisant. Et le Vatican laissera faire. Jusqu'ici, il n'a jamais osé donner le moindre démenti aux journaux intégralistes, lorsqu'ils se posaient en interprètes autorisés des directions papales.

Dans la seconde partie de son opuscule, le P. Kolb expose les procédés des intégralistes.

Nous en parlerons très prochainement.

D'où il résulte seulement, mais c'est là le malheur, que la manière dont le P. Kolb entend se montrer entièrement conforme, non seulement à l'enseignement de l'Eglise, mais *« à ses directions, en somme, à son esprit le plus intime »*, ravit, pour l'heure, l'*Italie*, journal violemment et insolemment opposé au Pape.

RÉCLAME DISCRÈTE ET NÉANMOINS COMPROMETTANTE

Pour qui ou quoi, et où?

Elle est pour le *Guide social de l'Action populaire de Reims* (1913-1914). La voici :

L'Action populaire de Reims est une œuvre catholique qui nous donne l'exemple d'une activité instructive. Les Guides Sociaux ont déjà été signalés à nos lecteurs. Ce volume continue les précédents; il s'inspire du même esprit et tend aux mêmes fins. S'il apporte une large contribution à l'histoire sociale et économique, comme son titre l'indique, il est aussi, il est surtout un bréviaire de l'action; chacune de ses pages presse le lecteur d'agir. Nous l'avons dit précédemment, ce livre n'est pas un traité : il ne présente pas une doctrine complète et systématique; mais la doctrine n'en est pas absente : elle transparaît dans les jugements, dans le ton général; elle s'affirme plus explicitement dans quelques chapitres essentiels. Un chapitre spécial a été, cette année, consacré au syndicalisme.

Mais où? Dans « *Les droits de l'homme et le Courrier Européen* (nº du 4 juillet), dont le directeur est M. P.-H. Loyson.!!!

Elle y voisine avec deux autres. L'une est en faveur d'un ouvrage de M. Francis Carco : *Jésus-la-Caille.* On y lit :

Prostituées, « bourgeois » (sous-entendez agents), souteneurs et ganymèdes de la place Blanche, vivent, aiment, souffrent, parlent ici leur vrai langage — et non un argot de convention.

Et il faut admirer que M. Francis Carco ait traité un sujet scabreux avec autant de mesure et de hautaine vérité. Ses paysages et descriptions de la Butte, du Moulin Rouge, de la rue de la Santé, révèlent une sensibilité charmante. Son livre hardi fera frémir nos petits sacristains; il enchantera tous ceux qui ne sont pas encore atteints par une niaise pudibonderie.

L'autre est celle-ci :

Orpheus. — L'Histoire générale des Religions, de Salomon Reinach, vient de paraître aux « Publications Alcide Picard », 9, rue Hautefeuille, Paris.

Cette édition populaire à 3 fr. 50, ornée de la Fresque de Raphaël au Vatican, « La connaissance des choses divines », se présente sous le plus élégant aspect.

C'est sans doute la faveur de l'A. L. P. de Reims pour le syndicalisme qui lui vaut celle de la famille de M. Loyson. C'est égal! Une « œuvre catholique » qui s'en voit honorée, et comme telle, aurait peut-être à faire un petit examen de conscience.

Nous informons nos lecteurs que l'article récemment consacré au *Guide social* de 1913-1914 par M. J. Rambaud, dans notre numéro du 15 juin, et où il analyse spécialement le chapitre sur le syndicalisme, va être tiré à part. Prix : 0 fr. 15 (franco, 0 fr. 20).

SIMPLE ACCUSÉ DE RÉCEPTION

La *Semaine religieuse de Paris* a jugé à propos de reproduire le violent article des *Stimmen aus Maria Laach* contre les intégraux, que notre revue a cité le 1er juillet.

Je l'ignorerais (on ne peut recevoir toutes les publications) si un de ses lecteurs n'avait eu l'attention de m'envoyer ces pages. Son envoi, mis au bureau de poste qui est à cinquante pas de chez moi, porte comme suscription sur l'enveloppe : Monsieur Barbier, *ex-jésuite co-fondateur du catholicisme intégral-illuminé* ».

AVIS

Nos abonnés doivent trouver encartés dans le présent numéro l'index, la table et la couverture du tome XI.

Le Gérant : G. Stoffel.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION Maison Desclée, De Brouwer et C[ie] 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie]

41, RUE DU METZ, LILLE. — 3001 [a].

6me Année — Tome XII   N° 140   Aout 1914

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE

Direction, Rédaction
M. l'Abbé Emm BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc.

Les Abonnements sont d'un an

Administration, Abonnements
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { France . . . 10 francs
Étranger . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

NOS BROCHURES

Adresse les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

Emm. Barbier. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — **Critiques nécessaires et tâches négatives.** *Réponse à l'article des* Etudes : *Critiques négatives et tâches nécessaires.* In-8° de 64 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

id. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

id. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

id. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

id. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

id. — *Cyr* **et la** *Croix,* **la** *Croix* **et** *Cyr.* In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

id. — **Table Analytique de la** *Critique du Libéralisme* **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr 20.

Paul Tailliez. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — *Réponse à la Chronique sociale.* In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

J. Rambaud. — **La valeur, le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat,** grand in 8° de 57 pp. Prix net : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

J. Hugues. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

R. D. Exupère. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, Paris.

Chanoine Marchand. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr., chez OUDIN, Poitiers.

LE SENS CATHOLIQUE

(suite)

Une dernière caractérisque de la formation intellectuelle réclamée par le sens catholique, c'est de donner à nos convictions cette fermeté qui nous rend intolérants, non pas envers les adversaires de nos croyances, mais envers les assertions contraires. « Celui-là, dit Newman, n'est pas vraiment certain, dont l'esprit, à la première suggestion, ne repousse pas spontanément et vite, comme vaine, impertinente et sophistique, toute objection à l'encontre de ce qu'il tient pour vrai. Celui-là n'est pas certain qui peut endurer la pensée de l'affirmation contradictoire... Qu'on dise, si l'on veut, qu'un homme ne devrait pas, en tel cas particulier, ou même en général, avoir une conviction si profonde; qu'il a tort de traiter avec ce mépris, même involontaire, des opinions qu'il ne partage pas; on est libre de dire cela, si l'on y tient. Mais en fait, si cet homme est vraiment convaincu, s'il est sûr que l'Irlande est à l'ouest de l'Angleterre ou que le Pape est le vicaire du Christ, il ne lui reste, s'il est conséquent avec lui-même, qu'à pousser sa conviction jusqu'à cette magistrale intolérance de toute assertion contraire. S'il était, à l'égard des objections comme telles, tolérant au fond de son âme (je ne dis point *patient*, car la patience et la douceur sont des devoir moraux, mais j'entends une tolérance intellectuelle), il approuverait virtuellement les vues que ces objections représentent... Quand on tâcherait de me persuader que la trahison, la cruauté ou l'ingratitude sont aussi estimables que la tempérance et la probité, et qu'un homme qui a vécu la vie d'un gredin et qui est mort de la mort d'une brute n'a rien à craindre de la rétribution future, on ne me ferait pas écouter de tels arguments, à moins qu'il n'y eût espoir de convertir celui qui les fait, dût-on me traiter de fanatique et de poltron pour refuser de m'occuper d'élucubrations pareilles » (1).

Par nos temps de dilettantisme et de scepticisme, ajoute le P. Harent dont nous avons emprunté la traduction, de ce scepticisme qui n'a pas de peine à sourire poliment à toutes les thèses, n'y a-t-il pas des âmes énervées qui n'ont plus sur rien la vigoureuse « intolérance » de la certitude? (2).

L'histoire du libéralisme catholique répond à cette question. Les discussions qui ont précédé et accompagné le Concile du Vatican; les luttes mémorables soutenues par Louis Veuillot et son école; les

1. *Grammaire de l'Assentiment*, c. VI, p. 197-99.

2. *Dictionnaire de théologie catholique*, Fasc. XLIII, col. 328.

polémiques plus récentes autour de l'américanisme, du modernisme, du semi-modernisme et les querelles actuelles, entre les dirigeants de l'opinion catholique, qui en sont comme un écho prolongé, ne portent, au fond, que sur ce point de la tolérance ou de l'intransigeance en matière doctrinale.

Mais, nous dit-on, l'intransigeance, c'est le *summum jus, summa injuria*, comme si le vieil adage juridique pouvait trouver ici son application. En justice on peut abandonner une partie de ses droits; c'est de la générosité. De même l'application des lois souffre des ménagements et, parfois, des atténuations; c'est de la prudence. Mais la vérité ne s'accommode d'aucune diminution, elle est absolue. *Est, est : Non, non.* Qu'on ait des égards pour les personnes, qu'en relevant leurs écarts de doctrine dont les conséquences seraient dangereuses on le fasse avec modération, sans aigreur et sans violence, la charité le demande. « *Veritatem autem facientes in charitate* » (1).

Aller plus loin, donner à l'erreur un permis de circulation par complaisance pour son auteur, serait une trahison.

On sait que le Psalmiste protestait déjà contre la « diminution des vérités ». L'Eglise n'est pas moins intransigeante et à juste titre. Mgr Charost, évêque de Lille, dans la lettre pastorale qu'il écrivait à ses fidèles à l'occasion de sa prise de possession, s'exprimait ainsi : « J'affirmerai parmi vous jusqu'à mon dernier souffle cette vérité catholique intégrale dont vos âmes ont besoin pour vivre. *Vivit homo in omni verbo quod procedit de ore Dei.* Ne croyez pas, N. T. C. F., que l'épiscopat quand il défend avec intransigeance la doctrine de l'Eglise et les directions du Pape, quand il repousse sans diplomatie ces transactions et ces dosages où se complaît le libéralisme de nos jours, qui tente d'édulcorer au goût du siècle pour mieux les faire passer, les principes catholiques dont s'est toujours effrayée la faiblesse humaine, celle de l'esprit et du caractère, non moins grande que celle du cœur; ne croyez pas qu'il mérite les reproches que lui jettent les détracteurs de l'Eglise » (2). « Entre toutes les nouveautés qui, en ces derniers temps, ont surgi dans l'Eglise, disait plus récemment Mgr Chollet, il en est qui renferment l'erreur à dose intensive : Pie X les a formellement condamnées et de celles-là on se défend facilement. Mais il en est d'autres où l'erreur se glisse plus ou moins, parfois même à dose infinitésimale : c'est de celles-là qu'il faut se défier davantage » (3).

En effet, laissez un germe malsain pénétrer dans un organe; ce n'est rien en apparence, vous n'y prenez pas garde et cependant il est capable d'engendrer une maladie dangereuse. Ecartez-vous tant

1. Ep. ad Ephes, c. IV, v. 15.

2. 8 décembre 1913.

3. Discours prononcé à l'Institution N.-D. de Grâce, à Cambrai, le 4 février 1914.

soit peu de la ligne droite pour suivre une autre direction; au début votre déviation est à peine visible, mais l'écart augmente, indéfiniment, à chaque pas que vous faites. L'erreur est un ferment de désordre et de corruption; si peu qu'elle se mêle à une doctrine, il faut la combattre sans pitié, de peur qu'avec le temps, de déductions en déductions, sa contagion ne se répande et ne corrompe toute la doctrine.

Principiis obsta, disaient les anciens. C'est la sagesse même. L'idée fausse ne s'impose pas tout d'un coup. D'abord fuyante et imprécise, elle semble redouter le grand jour de la discussion, mais par un travail lent et caché comme le sourd cheminement de la graine qui germe, s'enracine et s'épanouit un beau matin, elle s'insinue peu à peu, étend ses ramifications et finit par s'étaler triomphalement dans les revues et les journaux qui forment l'opinion. Quel que soit son auteur, frère ou ennemi, homme de mauvaise foi ou chrétien plein de mérites et d'intentions droites, le sens catholiqui, mettant au-dessus de tout le prix de la vérité et le prix des âmes qui en vivent, exige qu'on s'y oppose dès qu'elle se manifeste et qu'on remue ciel et terre pour l'arrêter (1).

Il est permis de croire que les dévoyés dont la révolte afflige l'Eglise en ce moment lui eussent épargné ce scandale si, au lieu de sourire avec indulgence à leurs premiers essais d'émancipation, on les avait rappelés à l'ordre charitablement. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, qu'ils prêtent le flanc à la critique. Leur conduite actuelle n'est que la suite logique de leur attitude passée; ils n'ont pas changé, ils ont suivi leur route. Malgré cela, on les couvrait de fleurs; on vantait leur « haute valeur » et leur « grand cœur »; des journaux et des revues catholiques accueillaient en bonne place leurs discours ou leurs articles les plus suspects; ils étaient de toutes les réunions de zèle et d'action catholiques; ils portaient la bonne parole jusque dans les grands séminaires. Comment auraient-ils pu, alors, soupçonner qu'ils faisaient fausse route? Et comment le bon public ne s'y serait-il pas trompé lui-même? Avouons-le, ce concert de louanges imméritées, cette considération et ces égards hors de propos et de mesure ont contribué, pour une large part, à exalter l'orgueil de ces malheureux, et maintenant que leur audace grandissante donne à la crise actuelle le plus douloureux retentissement en conduisant à l'abîme des milliers de catholiques, plus d'un devraient faire leur *mea culpa* et rendre justice aux esprits clairvoyants qui cherchaient depuis longtemps à éclairer l'opinion sur la valeur plus que douteuse de ces tristes bonshommes.

Ce n'est pas toujours une idée fausse qui porte certains esprits à

1. « La doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'er-

formuler des théories dangereuses. L'absence de principes directeurs bien ordonnés est également une cause d'erreurs, de préjugés et de contradictions. Les diverses idées qui germent alors dans un cerveau s'y développent au hasard des impressions, des lectures, des événements et la synthèse qui en résulte est un produit hétéroclite incapable d'orienter l'intelligence dans la recherche de la vérité. Il y a, en effet, une hiérarchie des principes qui gouvernent le monde des idées, comme il y a une hiérarchie des autorités qui gouvernent la société; l'on ne peut la méconnaître sans tomber dans l'illogisme et l'incohérence.

Lorsque les diverses tendances de l'activité humaine se trouvent en conflit, c'est la fin de chacune d'elles qui en détermine les droits et les prérogatives ainsi que les moyens de la satisfaire. Or, toutes les fins ou tous les biens que les hommes peuvent rechercher nous apparaissent manifestement subordonnés les uns aux autres, si nous considérons leur rôle dans l'ensemble social dont ils ne sont qu'un élément. On parle souvent de l'art pour l'art et de la science indépendante, mais l'art et la science, pas plus que l'industrie ou le commerce, ne renferment en eux-mêmes leur origine et leur fin; ils sont pour l'humanité. A son tour l'humanité a une fin suprême vers laquelle tout ce qui la touche doit la pousser et lui servir de moyen pour y parvenir. La raison d'être et le mérite d'une fin particulière, donnant le droit de travailler à sa réalisation, c'est de conduire à une fin supérieure. D'où il résulte que la poursuite de l'une ou l'autre de ces fins secondaires ne doit jamais porter atteinte à une fin d'ordre supérieur ayant un rapport plus immédiat avec la fin dernière et nécessaire.

Dans l'échelle des biens dont la possession est légitime il faut placer au degré inférieur les biens matériels; viennent ensuite les biens sensibles, puis les biens intellectuels et enfin les biens moraux. Dans ce dernier ordre, on doit préférer les biens naturels aux biens positifs, parce que ceux-là sont nécessaires, essentiellement, par destination, tandis que ceux-ci ne le sont que pas contingence, en vertu de la libre disposition de Dieu. Et, parmi les biens naturels, ceux qui se rapportent directement à Dieu sont supérieurs à ceux qui regardent la société, lesquels à leur tour l'emportent sur ceux qui concernent les individus ou les collectivités particulières.

En cas d'opposition entre les différents biens qui nous sollicitent, la préférence se détermine également d'après la nature des lois qui les protègent Ainsi la loi divine passe avant la loi humaine, la loi ecclésiastique avant la loi civile, et, parmi les lois divines, la loi naturelle doit être préférée à la loi positive. De deux lois de même origine,

---

reur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale non moins que pour leur bien-être matériel ». Pie X, *Lettre contre le Sillon*.

celle qui ordonne l'omission d'un acte sera observée plutôt que celle qui ordonne de poser un acte. Si elles sont de même origine et de même qualité, toutes deux affirmatives ou négatives, la préférence se détermine par l'excellence ou l'urgence du but à atteindre et par la qualité des personnes auxquelles il se rapporte. Enfin, s'il y a parallélisme sur toute la ligne et qu'on ne puisse atteindre un but sans sacrifier ou négliger l'autre provisoirement, on a la liberté du choix.

Bien des disputes parmi les hommes proviennent de la prédominance excessive, chez les uns ou chez les autres, de certaines tendances ou de certaines idées directrices qui peuvent être justes en elles-mêmes, mais qui ne gardent pas la place qu'une hiérarchie nécessaire leur assigne pour la bonne harmonie du monde. Si, au contraire, le sens catholique maintient dans cet équilibre notre activité intellectuelle, nos opinions ne se forment pas spontanément et sans règle, nos idées ne sont pas livrées à elles-mêmes et abandonnées au jeu de leurs répulsions ou de leurs attractions particulières, mais l'esprit les éprouve, il les met en contact avec les idées déjà fixées par la tradition, avec les enseignements de l'Eglise et de l'expérience, il leur fait subir, avant de les laisser s'imposer, un arrêt qui lui permet de les juger. On reconnaît le véritable esprit catholique au soin avec lequel il vérifie ses croyances. Comme les marins relèvent leur point plusieurs fois par jour, nous devons nous aussi, relever souvent le nôtre et, comme eux, au premier signe suspect, ralentir l'allure et marcher la sonde à la main. C'est l'image même du souci de l'exactitude doctrinale qui descend au fond des choses pour en saisir les moindres détours.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur la formation de l'esprit réclamée par le sens catholique. Elle est susceptible de perfectionnements continuels. Mais, pour rester dans les limites d'un article de revue, nous devons nous contenter d'en avoir esquissé les principaux traits. Si parfaite que soit cette formation, elle serait vaine si, en même temps, on n'avait soin de fortifier la volonté contre ses propres défaillances. Nous avons vu comment les passions contrecarrent le travail de la droite raison. Vouloir éduquer l'esprit en négligeant le cœur, ce serait imiter l'artiste graveur qui entreprendrait étourdiment l'exécution d'une œuvre d'art délicate sur un morceau de bois humide. Que resterait-il de tous les beaux ornements patiemment creusés par son burin habile quand le bois vert commencerait à se tourmenter et à se déjeter? Aussi bien il ne s'agit pas de comprimer tous les mouvements du cœur. Si quelques-uns font dévier l'intelligence, il en est d'autres qui la soutiennent et doublent sa puissance, car le sentiment peut être une force bienfaisante tout comme l'idée. Loin de se contrarier, ces deux moteurs de l'activité humaine doivent s'associer, au contraire, pour tendre au même but. Au fait,

les idées qui ne rencontrent pas un sentiment avec lequel elles puissent s'harmoniser sont, en quelque sorte, isolées de la vie, sans vigueur et sans racine. Ressassées, elles restent dans l'esprit presque mortes et desséchées, sous forme de phrases ou de thèmes à développer. Elles permettront de réciter une leçon, de répondre à un examen et, plus tard, de faire preuve dans le monde de quelque savoir, mais elles resteront à peu près sans influence. Il faut autre chose pour produire les élans généreux, les fortes résolutions, la joie de vivre et de travailler.

« Il y a deux manières d'arriver à la rectitude du jugement, dit saint Thomas. La première est l'usage parfait de la raison ; la seconde est une sorte d'adaptation morale à l'objet dont il faut juger. Par exemple, en ce qui concerne la chasteté, celui qui possède la science des mœurs en juge correctement à l'aide des recherches de la raison : mais celui qui a l'habitude d'une vie chaste a un jugement très droit en cette matière, grâce à une certaine harmonie sympathique entre lui-même et cette vertu, *per quamdam connaturalitatem ad ipsum* (1). De même un honnête homme a le sens de la probité plus développé qu'un fripon ; un homme d'honneur comprend mieux qu'un autre les délicatesses des relations sociales. La prudence, la droiture, le détachement des sens, toutes les vertus chrétiennes, en un mot, ont une influence bienfaisante sur les opérations de l'esprit, non seulement parce qu'elles dominent les passions troublantes, mais parce qu'elles donnent un supplément de lumière, une appréciation plus délicate et plus sûre. C'est l'intuition du cœur qui s'ajoute à celle de l'esprit.

Comme le corps tire sa vigueur du coin de terre sur lequel il vit, ainsi le sens catholique trouve un terrain de culture favorable dans les vertus morales du chrétien. Si tous ces éléments parmi lesquels il plonge ses racines ne lui sont pas utiles au même degré, quelques-uns du moins lui sont indispensables et il importe de les signaler.

Ce qui caractérise le sens catholique, avons-nous dit, c'est avant tout la soumission respectueuse du chrétien au magistère de l'Eglise. Mais notre nature orgueilleuse s'accorde mal avec l'idée d'être enseignés et censurés sans appel par une autorité supérieure. Nous voudrions n'obéir qu'à notre sens personnel et tirer de nous seuls notre propre règle. Voici donc la première vertu à pratiquer pour acquérir et développer le sens catholique : l'humilité. *Ubi est humilitas, ibi est sapientia* (2). Lutter contre l'exaltation du dieu intérieur, c'est par là qu'il faut commencer. L'amour de la vérité et l'amour de l'Eglise feront le reste.

Le besoin de savoir tourmente l'homme autant que la faim et la

1. *Sum. theol.*, IIa IIae, q. XLV, a. 2.

2. *Prov.*, c. XI, v. 2.

soif et il n'y a que des esprit incomplets ou vicieux pour méconnaître le charme et le prix de la vérité. Toutes les générations s'efforcent, en passant, de scruter l'énigme du monde, d'en gravir les sommets encore inabordés, d'en fouiller les recoins inexplorés, sans jamais se lasser, sans reprendre haleine et comme enfiévrées d'impatience. Mais que dire de la vérité surnaturelle qui nous révèle les mystères de l'au delà et les moyens d'acquérir la vie éternelle? Le vrai chrétien en fait l'objet de ses méditations sa vie durant et, dans la nuit de ce monde, il la contemple comme un rayonnement de la lumière divine avec une ineffable délectation, *Dominus illuminatio mea et salus mea* (1).

Ceux qui sont chargés de former le sens catholique des fidèles auront donc à cœur de leur inspirer de bonne heure une profonde estime de nos dogmes et de développer en eux le goût des études religieuses, car c'est la vérité qui les sauvera.

Et rien ne les attachera plus sûrement à la doctrine catholique que l'amour de l'Eglise. On sait avec quelle facilité l'enfant imite son père, adopte ses idées et sa manière de vivre. On connaît aussi l'influence de l'esprit de corps ou de nationalité sur nos pensées et nos sentiments. Nous donnons volontiers raison à ceux que nous aimons. C'est quelquefois une cause d'erreur; l'esprit devient alors la dupe du cœur. Mais quand le maître à qui nous accordons notre confiance est infaillible, il y a tout profit pour l'intelligence à suivre les élans du cœur.

Le compte rendu du dernier congrès de l'*Alliance des Grands Séminaires* nous fait connaître que cette question a été l'objet d'une étude attentive de la part des vénérés congressistes. M. le chanoine Lahilton, professeur au grand séminaire d'Aire, a présenté un rapport sur la formation des clercs à l'amour de l'Eglise par « la manière d'enseigner le traité de l'Eglise ». Comme l'auteur l'a remarqué lui-même, un traité de théologie qui s'adresse à l'intelligence pour l'éclairer et l'armer contre l'erreur ne saurait prendre la forme d'une exhortation spirituelle pour émouvoir la volonté. Mais il n'est pas moins vrai que des notions exactes sur l'institution divine de l'Eglise, sur sa mission, son autorité et sa hiérarchie donneront aux auditeurs une conviction raisonnée qui pourra gagner le cœur en le remplissant d'admiration et qui, en tout cas, ne permettra plus de discuter les directions de l'Eglise.

Toutefois, à notre humble avis, c'est plutôt par l'histoire de l'Eglise que par l'exposition dogmatique de ses prérogatives qu'on inspirera l'amour de celle qui tient auprès de nous la place de Jésus-Christ. Sa vie, son activité, les bienfaits immenses qu'elle a répandus, ainsi que le fait miraculeux de ses quatre notes, en un mot tous

1. Ps. XXVI, 1.

les traits admirables qui ravissent notre cœur, c'est l'histoire et non la théologie qui nous les révèle ou, du moins, c'est à l'histoire que la théologie les emprunte.

Rien n'a charmé notre jeunesse autant que la merveilleuse histoire du peuple de Dieu. Celle de l'Eglise ne l'est pas moins et rien n'est plus attachant ni plus profitable à notre foi que le spectacle de ses faits et gestes à travers les âges.

Avec une soumission parfaite à l'Eglise qui garantit le chrétien contre ses propres égarements, nous avons dit que le sens catholique donne à celui qui le possède le zèle de l'orthodoxie, le souci de ne rien perdre et de ne rien laisser perdre du trésor commun des vérités religieuses. Cela suppose non seulement, de la part de l'intelligence, des convictions bien arrêtées, mais aussi, du côté de la volonté, une fermeté que rien n'ébranle. Saint Paul parle quelque part de ces esprits flottants qui se laissent emporter à tout vent de doctrine (1). Le vent, pour nous, c'est l'esprit de la Révolution qui souffle en tempête, c'est l'éducation sans Dieu ou plutôt contre Dieu, c'est tout ce que nous voyons et subissons depuis des années. Quelles secousses et quels ébranlements répétés ! Où sont les forts que nul péril n'émeut et que nulle attaque ne fait osciller ? A coup sûr, ce n'est pas le libéralisme qui les produit. Toujours effrayés par l'idée de contrarier leurs semblables comme les parents faibles vis-à-vis de leurs enfants ; n'osant jamais résister à un courant d'opinion, s'il faut y perdre sa popularité ; ne sentant ni la force d'une allure résolue, ni la honte d'une capitulation, les libéraux sont toujours prêts à sacrifier les principes à des accommodements qui noient la vérité et le droit dans un silence calculé. Allez donc leur demander de lutter contre le vent. Ils aiment mieux s'y abandonner. C'est ce qu'ils appellent comprendre le monde moderne et s'en rapprocher pour le diriger. Au fait, ils ne s'aperçoivent pas que c'est le monde qui les conquiert en leur imposant ses idées. Ils fréquentent des maîtres incrédules, ils se compromettent avec des politiciens tarés, ils vantent le talent des premiers et ne prêtent aux seconds que des intentions droites. Pour dissiper les préventions des uns et des autres, ils les étonnent par des hardiesses déconcertantes.

Que peut-on attendre de ces esprits pusillanimes ? Ce sont des incurables dont le mal affecte le caractère beaucoup plus que l'intelligence. Toutes les raisons du monde ne les convaincraient pas qu'ils se trompent. Et cela prouve que, dans la formation du sens catholique, on ne saurait attacher trop d'importance à l'éducation de la volonté. C'est elle, en effet, qui affermit nos croyances. Elle intervient déjà dans chacun de nos actes de foi pour déterminer notre assentiment intellectuel, mais, dans les moments de crise, quand

1. Ad Ephes., IV, 14.

tout conspire contre la vérité, c'est elle qui doit être l'âme de la résistance, c'est en elle que doivent se concentrer toutes les forces vives du croyant.

Nous avons étudié le travail de l'homme dans la formation du sens catholique; il nous reste à dire quelques mots du travail de Dieu correspondant. Aide-toi et le ciel t'aidera. Il est à propos de rappeler notre vieux proverbe surtout lorsqu'il s'agit de créer en nous un organe régulateur de nos pensées, de nos jugements, de nos désirs, de nos affections, de nos actions dans l'ordre moral et religieux.

Même quand il est sanctifié par la grâce, l'esprit humain reste sujet à toutes sortes d'infirmités. Soit légèreté, soit impuissance, il ne voit guère que des superficies. Pour pénétrer le fond des choses, pour en prendre la mesure exacte et les ordonner à leur véritable fin, il doit faire appel, à tout instant, aux lumières de l'Esprit-Saint qui habite en lui.

Nous n'avons pas à décrire ici le merveilleux organisme des vertus surnaturelles déposées en nous par le baptême, fortifiées et grandies, au moment de la confirmation, par un don nouveau qui les dispose à recevoir, en temps utile, les motions divines, à leur obéir promptement, à marcher d'un pas ferme à travers les obstacles qui encombrent le chemin de la vie chrétienne. L'Apôtre écrivait à ses disciples d'Ephèse qu'il avait confirmés dans la grâce : « Vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur, marchez comme des enfants de lumière » (1). On peut deviner par là ce que devient le sens catholique sous l'influence de l'Esprit-Saint et à quel degré de perfection se trouve portée la formation intellectuelle et morale dont nous avons parlé.

Fils d'un siècle positif et tout imprégné de naturalisme, nous sommes peu disposés aux spéculations surnaturelles, mais les dons d'intelligence, de sagesse et de science transforment de fond en comble notre mentalité. Notre raison spéculative voit plus clair et démêle la vérité en dépit des obscurités, des objections, des préjugés. Notre raison pratique se décide plus vite et va plus droit. L'une et l'autre deviennent réfractaires au sophisme, à la chimère, au mirage et à la fantasmagorie des mots. Notre appréciation des choses de ce monde est rectifiée, nous en saisissons mieux les côtés utiles ou nuisibles au salut et nous apprenons à les ordonner aux choses divines.

Pareillement le don de conseil nous met en garde contre les suggestions de la prudence humaine que le Seigneur a maudite parce qu'elle nous porte trop souvent à sacrifier ses droits à des complai-

1. Ephes., V, 8.

sances ou à des calculs d'intérêt humain (1). Et ces droits de Dieu le don de piété nous les fait estimer par-dessus tout. La religion, en effet, n'est qu'une forme de la justice et la piété en est le sommet. Dès lors rien ne peut entrer en comparaison, dans notre esprit et dans nos préoccupations, avec Dieu et avec les choses qui le touchent : son Eglise, sa loi sainte, ses révélations, les âmes qu'il a rachetées de son sang et la vie éternelle qu'il nous promet.

Toutefois, ici comme ailleurs, on ne pèche pas toujours par ignorance. Le plus souvent c'est par faiblesse. La lumière ne manque pas, mais on n'a pas le courage de la proclamer et de la suivre. Nous avons vu que le sens catholique suppose l'énergie et la fermeté du caractère, ce « je ne sais quoi d'inébranlable dans les desseins, dit Lacordaire, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus ». Or, justement, il y a un don qui occupe une place prépondérante dans le septénaire sacré que nous recevons à la confirmation et qui, à lui seul, caractérise ce sacrement : c'est le don de force. L'Eglise nous enseigne que l'Esprit-Saint s'unit à nous pour *fortifier* la vie surnaturelle dont il est le principe : *ad robur*. Et, d'après saint Thomas, cette force nous est donnée tout exprès « pour protester en faveur de la vérité par une vigoureuse profession de notre foi, — pour soutenir et engager le combat contre les ennemis de notre foi ». Il faut se rappeler, en effet, que Notre-Seigneur n'est pas venu apporter la paix sur la terre, mais la guerre, *non pacem sed gladium :* la guerre aux préjugés, aux superstitions, aux maximes du monde, à la fausse sagesse humaine, à toutes les erreurs qui perdent les hommes.

L'esprit catholique est donc un esprit de noble indépendance et de sainte liberté. Chaque fois qu'il faut parler ou agir pour défendre la cause de Dieu et des âmes, il nous donne la fière attitude du soldat fort de son droit et résolu à le faire prévaloir contre toute contradiction. Arrière les pusillanimes, honte au vil troupeau des esclaves qui flattent le pouvoir prévaricateur, qui se laissent mener par l'opinion et qui prostituent, par de lâches compromissions avec l'erreur, des talents qui ne devraient servir qu'au triomphe de la vérité et de la justice. L'esprit du Christ n'est pas là. *Ubi Spiritus, ibi libertas.*

Louis Musy.

1. *Perdam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium reprobabo.* I Cor., I, 19.

ROYAUTÉ SOCIALE

DE JÉSUS DANS L'EUCHARISTIE

(Octave du T. S. Sacrement, 11-18 Juin 1914) *(suite)*

IV.

Jésus-Hostie est Roi. Rien ne lui ravira sa puissance, son empire. Cependant l'homme, sur la terre, reste physiquement libre d'accepter ou de rejeter cette divine souveraineté. Il peut se déclarer sujet ou ennemi déclaré de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Il en est de même des sociétés.

Toutefois, individus et peuples ont le devoir d'obéir à une loi immuable qui leur ordonne un culte social envers Jésus-Hostie. Trois motifs puissants le rendent obligatoire : le droit strict du Sauveur, la voix de l'Eglise, les intérêts les plus précieux de la société.

1o *Le droit strict du Sauveur-Eucharistie.* — Notre-Seigneur, sur l'autel, est le légitime souverain de toutes les nations : Nous espérons l'avoir suffisamment prouvé. Il a donc droit aux hommages, à l'obéissance et à l'amour de ses sujets. Or, tout droit dans un être suppose dans l'autre le devoir de respecter ce droit, soit d'une manière négative, soit d'une manière positive. Les peuples doivent donc reconnaître la souveraineté de Jésus, Pain de Vie, et lui offrir le tribut public de leur soumission et de leur charité, par le culte social eucharistique. Cette obligation est plus rigoureuse que celle qui les incline devant les princes de ce monde : Jésus surpasse infiniment les rois de la terre ; les peuples dépendent totalement de Lui, ils en reçoivent des bienfaits sans nombre, que leurs souverains temporels sont impuissants à leur accorder ou à leur obtenir.

C'est une double vérité rationnelle. Les sociétés sont obligées d'honorer Dieu publiquement : « La société politique,... dit Léon XIII, doit sans faillir accomplir par un culte public les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu » (1). En outre, il leur est imposé de servir la divinité suivant les règles et le mode, selon la religion qu'elle a marqués comme conformes à son bon plaisir.

Mais la Révélation et l'Eglise nous apprennent que Jésus est dans le Très Saint-Sacrement, qu'il est notre Maître absolu, qu'il désire y recevoir l'expression de nos sentiments de dépendance et de fidélité.

La société ne peut légitimement refuser de répondre à cet appel divin. « En nous assignant une vocation surnaturelle, Dieu a fait acte d'amour ; mais il a fait acte aussi d'autorité. Son bienfait nous

1. Encycliq. « Immortale Dei », 1er nov. 1885.

devient un devoir. Noblesse oblige : c'est un axiome parmi les hommes. Ainsi en est-il de la noblesse surnaturelle que Dieu a daigné conférer à la créature » (1).

Pour ce même motif, les actes du culte inspirés par la religion naturelle seule, ne répondent pas à tous les devoirs de la société civile envers Dieu, contrairement à ce qu'ont prétendu et soutiennent encore certains philosophes.

2° *La voix de l'Eglise.* — L'obligation du culte social eucharistique est encore rappelée par l'Eglise, dont la pratique est toujours conforme à la doctrine. Or nous l'avons vu, elle prêche la royauté de Jésus-Hostie sur les nations.

Au dix-septième siècle, l'hérésie protestante s'éleva violemment contre le culte extérieur rendu à l'Eucharistie, le traitant de superstition diabolique et appelant idolâtres ceux qui en accomplissaient les actes. Dans un de ses chapitres doctrinaux (sess. XIII, cap. 5), le Concile de Trente justifie la conduite de l'Eglise, il anathématise ensuite l'erreur des Calvinistes et des Luthériens. « Si quis dixerit, in sanctissimo Eucharistiae sacramento, Christum unigenitum Dei Filium non esse cultu latriae, etiam externo, adorandum, atque ideo nec festiva peculiari celebritate venerandum, neque in processionibus, secundum laudabilem et universalem Ecclesiae sanctae ritum et consuetudinem, solemniter circumgestandum, vel non publice, ut adoretur, populo proponendum, et ejus adoratores esse idolatras, anathema sit » (2).

Il faut donc rendre un culte extérieur de latrie à l'Eucharistie. C'est un devoir, non seulement pour les individus mais encore pour les peuples : car l'Hostie contient le Fils unique de Dieu, qui a droit aux adorations de toute créature raisonnable.

Aussi bien l'Eglise a-t-elle, au cours des siècles, institué plusieurs fêtes eucharistiques auxquelles elle a convié tous les chrétiens. La plus solennelle aujourd'hui, est la Fête-Dieu, du rite double de première classe avec une octave privilégiée. — L'auguste Epouse de Jésus-Christ veut que le Saint-Sacrement soit porté avec pompe et honneur dans les cités et les villages, afin qu'il reçoive durant cette marche triomphale, les hommages de tout le peuple. Elle désire qu'on le présente à l'adoration des fidèles, qu'on attire autant que possible toute la société au pied des autels. Sa joie, son vœu le plus ardent serait de voir les dépositaires du pouvoir civil, rois ou présidents de républiques, députés et sénateurs, officiers et soldats, magistrats, maires, etc., prendre part à toutes les manifestations eucharistiques. Pourquoi? sinon parce qu'elle sait que tel est leur devoir.

Dans les pays où domine l'esprit chrétien, les autorités séculières

---

1. Card. Pie, Première instruct. synodale sur les principales erreurs du temps présent.

2. *Conc. Trid.*, sess. XIII, can. 6.

ont leur place marquée dans les cérémonies religieuses, devant le Saint-Sacrement ; le prêtre, de temps à autre, offre à leur intention le saint sacrifice pour éloigner de la patrie des maux redoutés ou des calamités présentes ; pour obtenir des avantages publics : le succès des armes dans une guerre, la prospérité nationale ; pour rendre actions de grâces des bienfaits reçus du ciel.

Pour l'Eglise, la société idéale, sur le point qui nous occupe, serait celle qui, proportions gardées, tiendrait à l'égard de l'Eucharistie, la conduite d'un chrétien fervent. « *Venite populi,... ipsum solum adoremus* » (1).

Mais n'est-ce pas rêver une utopie irréalisable ? Hélas ! il est vrai, le spectacle que nous avons sous les yeux, en France surtout, n'inspire pas confiance. — Malgré tout et quand même, crions la vérité catholique. Répétons cette parole de saint Paul aux Corinthiens. Elle sera toujours celle de l'Eglise, aux heures les plus sombres comme aux périodes les plus glorieuses de son histoire : *Oportet illum regnare !* » (2).

3° *L'intérêt de la société.* — La société moderne, en s'éloignant de l'Eglise et de l'Eucharistie, court aux abîmes. Elle offre de nos jours un spectacle aussi triste qu'effrayant. A l'intérieur, des conflits aigus divisent les diverses classes de citoyens, les riches et les prolétaires, les patrons et les ouvriers. C'est le règne de l'égoïsme et du naturalisme. Les hommes ne pensent qu'à eux et qu'aux biens terrestres. — Au dehors, rien ne paraît plus instable que la paix entre des nations qui se jalousent, qui augmentent sans cesse leurs budgets de guerre et leurs armements, en prévision d'éventualités sur la nature desquelles personne ne peut douter. Une étincelle suffirait à produire les plus redoutables catastrophes.

« Nous voyons de toutes parts, constatait Pie X au consistoire du 25 mai, les classes de la société s'élever les unes contre les autres, et les nations contre les nations... et, des haines toujours plus âpres qui les divisent, éclater souvent et d'une façon subite, des luttes affreuses » (3).

Le mal est terrible. Pour y appliquer un remède efficace, il est nécessaire d'en découvrir les causes. Elles sont nombreuses. La principale, croyons-nous, est d'ordre moral, religieux (4). C'est l'ignorance ou le mépris de l'Evangile ; l'aversion pour Dieu, pour l'Eglise, et ses moyens de salut, en particulier pour l'Eucharistie.

La guérison de la société n'est possible que par un retour sincère à Jésus-Christ. *In ipso enim vivimus, movemur et sumus* (5). Que

1. *Martène*, De Antiq. Rit., l. I, c. 4, a. 10, n. 6.
2. I Cor., c. XV, v. 25.
3. *A. A. Sedis*, 28 mai 1914, p. 254.
4. Program. du congrès des juriscons. cathol. à Lille (19-21 oct. 1914).
5. Act., c. XVII, v. 28.

les nations, ennemies du catholicisme, brûlent ce qu'elles ont adoré, et qu'elles adorent ce qu'elles ont brûlé.

Louis Veuillot écrivait à sa sœur : « Le Pape est le médecin institué par Celui qui a fait les nations guérissables ». Ce titre convient plus justement à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Jésus seul a la puissance de guérir les maux des peuples, « car il n'y a nul autre nom sous le ciel donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés » (1).

Le « saint homme de Grasse » disait : « Le remède aux plaies de la société existe. « Il est partout, il est universel comme le mal qu'il doit guérir ». Ce remède est l'Eucharistie : *Medicina est sacramentum* (S. Bernard). Là est le salut parce que là est le Sauveur. Que les nations, que la France viennent donc à l'Eucharistie; qu'elles acceptent le divin remède offert par la miséricorde divine; et les nations et la France seront sauvées » (2).

Comment l'Eucharistie opérera-t-elle cette guérison nationale, le salut social?

C'est d'abord par une régénération des individus. Celle-ci est indispensable, comme le fondement à l'édifice. « La tranquillité ou le trouble de l'Etat ou de la société civile ne dépendent pas tant de ceux qui gouvernent que de la multitude. Quand les intelligences sont privées de la lumière de la révélation divine, quand les hommes ne sont plus habitués à être contenus par la discipline de la loi chrétienne, quoi d'étonnant, si les multitudes, brûlant d'aveugles cupidités, se précipitent vers leur ruine commune? » (3), disait récemment le Souverain Pontife.

L'Eucharistie renouvelle les sentiments des foules en développant la foi et la charité dans les individus qui ont pour Elle une sincère dévotion. Or la pratique de ces deux vertus exerce la plus heureuse influence sur la vie sociale.

« Rien n'est plus apte à ramener dans les esprits la vigueur et la ferveur de la foi que le mystère eucharistique, proprement appelé le *mystère de la foi*... Il entretient la foi, il nourrit l'esprit, il dissipe les systèmes rationalistes, il éclaire l'ensemble de l'ordre surnaturel » (4). Il contient l'Auteur de la foi (5) et de tout progrès dans cette vertu. — Celle-ci se heurte surtout à deux obstacles : la superbe et les passions. Mais l'Eucharistie amortit l'orgueil, purifie les cœurs, assoupit l'ardeur de nos inclinations perverties. « Le Christ existant en nous apaise

1. Act., c. IV, v. 12.

2. « Le Saint Homme de Grasse », Clément Roux, par M. Lambert, librairie du Bon-Pasteur, (Paris).

3. *A. A. Sedis, l. c.*,

4. Encyc. « Mirae caritatis », 28 mai 1902.

5. Heb.. c. XII, v. 2.

la loi de la chair qui sévit dans nos membres » (1). N'est-il pas le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges? » (2).

La foi appelle la charité. Or l'Eucharistie est une fournaise d'amour. Jésus se livre aux hommes en nourriture. « Après avoir aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin » (3). Il manifeste dans ce sacrement les richesses ineffables de son affection pour nous.

Sic nos amantem quis nos redamaret? (4) Mais le véritable amour de Jésus, de Dieu, est inséparable de l'amour des hommes, que nous prêchent l'Hôte invisible du tabernacle, le sacrement de son corps et de son sang, que signifient merveilleusement les espèces eucharistiques. « Les sacrifices du Seigneur, écrit saint Cyprien, affirment l'union de tous les chrétiens; cette union repose sur une charité ferme et indissoluble. En effet, quand le Seigneur appelle « son corps » le pain constitué par l'assemblage de beaucoup de grains; et quand il nomme « son sang » le vin exprimé de milliers de grappes et de grains de raisin et formant une seule boisson, il signifie aussi notre troupeau formé par le mélange d'une multitude d'hommes réunis ensemble » (5). Saint Thomas, le Docteur de l'Eucharistie, signale une pensée semblable de saint Augustin : « Notre-Seigneur, dit-il, a confié son corps et son sang à ces êtres qui sont la combinaison de plusieurs éléments groupés en une seule substance. En effet l'un, le pain, se compose de nombreux grains; l'autre, le vin, provient de milliers de grains de raisins, réunis pour former un seul corps. C'est pourquoi saint Augustin s'écrie ailleurs . « O sacrement de piété, ô signe d'unité, ô lien de charité » (6). A son tour, le Concile de Trente enseigne que Notre-Seigneur a laissé à l'Eglise l'Eucharistie « comme le symbole de son unité et de la charité par laquelle Il a voulu que tous les chrétiens fussent unis et liés entre eux...; le symbole de ce corps unique dont il fut la tête, et auquel il a voulu que nous soyons intimement attachés par les liens très étroits de la foi, de l'espérance et de la charité » (7). Et saint Paul écrivait déjà aux fidèles de Corinthe : « Quoique nombreux, nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain » (8).

---

1. S. Cyrille d'Alexand., Lib. IV, c. 2, in Joan., VI, 57.
2. Sap., c. I, v. 4.
3. Joan., c. XIII, v. 1.
4. *Adeste fideles.*
5. Ep. 69, *ad Magnum*, n. 5, *catech. Trident.*, de Eucharist., n. 15.
6. S. Theol., 3a p., q. 79, a. 1.
7. *Conc. Trid.*, sess. XIII, De Euchar., c. 2.
8. I Cor., c. X, v. 17.

Plusieurs Pères de l'Eglise commentent ce verset de l'Ecriture dans le sens indiqué ci-dessus : voir *Enchiridion Patristicum*, Rouët de Journel, (Her-

La charité propagée par l'Eucharistie est un remède efficace à beaucoup de désordres dont gémit la société. Ecoutons les graves paroles de Léon XIII sur ce sujet.

« Si on recherche sérieusement les causes des maux présents, on constate qu'ils découlent de ce que la charité des hommes entre eux a diminué en même temps que se refroidissait leur amour pour Dieu. Ils ont oublié qu'ils sont fils de Dieu et frères en Jésus-Christ; ils n'ont souci que de leurs intérêts personnels. Quant aux affaires du prochain, non seulement ils les négligent, mais souvent ils leur opposent des obstacles ou s'en emparent. De là, entre les classes de citoyens, des troubles et des conflits nombreux : l'arrogance, la dureté, les fraudes, chez les puissants; chez les petits, la misère, l'envie et les divisions.

» En vain s'efforce-t-on de remédier à ces maux par des lois prévoyantes, par la crainte des châtiments et par les conseils de la prudence humaine. Il faut... se préoccuper et s'efforcer d'obtenir que les différentes classes de la société, par un mutuel échange de bons offices, contractent entre elles une union dont Dieu soit le principe, qui inspire des œuvres manifestant l'esprit de fraternité et la charité de Jésus-Christ. Le Christ a apporté cette dernière vertu sur la terre. Il a voulu que tous les cœurs en soient embrasés, parce que seule elle est capable de procurer, même pour la vie présente, un peu de bonheur à l'âme et au corps. Elle réprime en effet dans l'homme l'amour immodéré de soi et le *désir ardent des richesses qui est la racine de tous les maux* » (1).

« Bien qu'en vérité toutes les prescriptions de la justice doivent régler les rapports des diverses classes de citoyens, c'est cependant surtout avec les secours et les tempéraments de la charité, que l'on pourra obtenir enfin la réalisation et le maintien dans la société humaine de cette égalité (2) salutaire conseillée par saint Paul. Le Christ a voulu, en instituant cet auguste sacrement de l'Eucharistie, raviver la charité mutuelle parmi les hommes, par l'augmentation de la charité envers Dieu » (3).

La bienfaisance sociale de la foi chrétienne, augmentée par le Saint-Sacrement, est aussi merveilleuse. La foi enseigne à l'homme les vérités révélées, les principes d'où découlent les devoirs de la société civile et du citoyen dans l'ordre surnaturel, notamment envers l'Eucharistie, ces devoirs eux-mêmes : toute l'activité humaine, dans l'économie actuelle de la Providence, est soumise directement ou indirectement à la législation surnaturelle.

---

der. 1913) : n. 1166, 1194 : S. Jean Chrysostome; n. 1519, 1824 : S. Augustin; n. 6 : Didache.

1. Tim., c. VI, v. 10.
2. II Cor., c. VIII, v. 14.
3. Encyc. « Mirae caritatis ».

La foi apprend au fidèle la vanité des choses d'ici-bas, la brièveté de la vie, des épreuves et des jouissances terrestres; l'excellence des biens spirituels et des félicités de l'éternité future : la puissance, la bonté et la justice de Dieu. Ainsi d'une part, elle détache le croyant de la terre, de cette soif insatiable de jouissance, source de tant de haines dans la société; d'autre part, elle l'encourage à en supporter les maux avec patience. Elle le tourne vers Dieu, vers Jésus-Hostie, « de la plénitude duquel nous recevons tous », en qui il puise le courage d'être fidèle à toutes les obligations de sa vie privée et publique.

L'action de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, en pénétrant les individus produit peu à peu une rénovation sociale. « Les individus se rechristianiseront, puis les familles, puis les groupes sociaux régénérés par l'Eucharistie et l'ensemble des œuvres qu'elle fait éclore » (1).

L'influence du Sauveur-Hostie atteint directement la société. Le culte public de réparation envers le sacrement du Corps et du Sang divins retient le bras du Seigneur prêt à s'appesantir sur une nation coupable, il écarte les coups de foudre de la justice éternelle, qui venge les crimes des peuples. — De plus, les prières nationales de demande et d'actions de grâces disposent favorablement Dieu-Hostie à répandre, à prodiguer ses bienfaits sur les états qui l'invoquent.

La Bible (2) raconte que le peuple juif fut nourri dans le désert par un aliment mystérieux qui chaque jour tombait du ciel. « *Iste est panis quem Dominus dedit vobis ad vescendum* » (3), dit Moïse aux enfants d'Israël étonnés de ce prodige. La manne, en nourrissant les Hébreux, les aida à triompher des obstacles qui s'opposaient à leur marche, et à s'acheminer vers la terre promise. — Le pain eucharistique rend aux sociétés catholiques des services plus précieux encore. *Angelorum esca nutrivisti populum tuum* (4). Il entretient la vie spirituelle des âmes, nécessaire au développement de la véritable vie sociale, il la fortifie contre les attaques de ses ennemis. *Paratur nobis mensa Domini adversus omnes qui tribulant nos* (5).

Sans la manne, les Hébreux auraient péri dans le désert. Sans Jésus, sans l'Eucharistie, les peuples se traîneraient dans le désordre et l'anarchie. Privés de ce Pain adorable, ils peuvent parfois subsister pendant plus ou moins longtemps, briller même dans l'histoire d'un grand éclat; jamais ils n'atteignent pleinement la fin que

1. *Eucharistie* (Bonne Presse), Notes de Mlle Tamisier sur l'Eucharistie, 16 mai 1914. — Mlle Tamisier née à Tours le 1er nov. 1834, décédée le 20 juin 1910, travailla activement à l'organisation des congrès eucharistiques (*Croix*, 10 juin 1914).

2. Exode, c. XVI, v. 13; Nombres, c. XI, v. 6.

3. Exode, c. XVI, v. 15.

4. Sap., c. XVI, n. 20.

5. Antienne de l'off. du T. S. Sacrem., 2e noct.

Dieu leur a proposée, jamais ils ne possèdent la vraie et parfaite civilisation. « La réforme de la civilisation, disait Pie X aux évêques de France, (est une) œuvre religieuse au premier chef, car pas de vraie civilisation sans civilisation morale, et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion », et pas de vraie religion sans l'Eucharistie.

C'est donc avec raison que plusieurs pieux personnages ont parlé du salut social par l'Eucharistie, par la royauté de Jésus-Hostie (1).

Concluons : la société civile se doit à elle-même de rendre un culte public à Notre-Seigneur, dans le sacrement de son amour. Qu'elle écoute ce verset du Psalmiste chanté souvent à la fin de la bénédiction du Très Saint-Sacrement : *Laudate Dominum (in Eucharistia) omnes gentes; laudate eum, omnes populi* (2).

V.

En quoi consiste le culte social envers Notre-Seigneur, Roi des peuples dans l'Hostie? Nous en noterons seulement les principales manifestations, les actes essentiels qui sont en quelque sorte l'âme de toute dévotion eucharistique nationale.

La foi mérite la première place. Sans elle, le culte dont nous parlons est impossible (3). Il faut que les peuples croient à la présence réelle de Jésus sous les espèces sacramentelles, à sa souveraineté sur tout le genre humain; qu'ils adhèrent pleinement à la doctrine de l'Eglise sur la royauté sociale de notre Sauveur, dans l'Eucharistie. Il importe de constater cette croyance chez les dépositaires du pouvoir civil comme dans les simples citoyens, de la répandre en enseignant toute la doctrine catholique sur le sacrement de l'autel, soit dans les églises, soit aussi (ce ne serait que justice) dans toutes les écoles publiques; par la parole et par la presse. *Fides ex auditu... quomodo autem audient sine praedicante?* (4).

La foi est le principe éloigné de tous les actes religieux surnaturels. Une société civile croyante rend à Jésus-Hostie des devoirs semblables à ceux dont s'acquitte le Verbe Incarné envers son Père, dans le saint sacrifice de la messe. Comme le Sauveur immolé au calvaire et sur l'autel, elle adore, elle remercie, elle demande, elle expie.

Elle adore Jésus-Hostie. Elle en reconnaît la divinité, les attributs infinis, la suprématie absolue sur les hommes :

---

1. Ainsi, dans les temps modernes, Mgr de Ségur, M. de Benque, Mlle Tamisier, « le Saint Homme de Grasse », M. Philibert Vrau.

2. Ps. 116, v. 1.

3. Quomodo invocabunt in quem non crediderunt? Rom., c. X, v. 14.

4. Rom., c. X, v. 15, 17.

Lauda, Sion, Salvatorem,
Lauda ducem et pastorem,
In hymnis et canticis...

Pange, lingua, gloriosi
Corporis mysterium
Sanguinisque pretiosi.

Adoro te devote, latens Deitas,
Quae sub his figuris vere latitas.

Elle confesse humblement sa complète dépendance vis-à-vis de Lui, dans son existence, sa conservation et son développement. « *Venite adoremus et procidamus ante Deum,* est le mot d'ordre du salut social », disait un apôtre de l'Eucharistie.

L'action de grâces accompagne l'adoration. Les nations n'ont-elles pas à remercier Jésus-Christ des bienfaits d'ordre social présents et passés qu'il leur prodigue par son Eglise, sa doctrine, ses sacrements, surtout par l'Hostie sainte?

Cette reconnaissance nationale dispose le Sauveur, présent dans le tabernacle, à écouter favorablement les demandes que les peuples doivent lui adresser dans leurs nécessités, leurs épreuves et leurs malheurs. Jésus ne se laisse pas vaincre en générosité.

Enfin la réparation, l'expiation est un des grands devoirs de la société envers l'Eucharistie. Dans ce sacrement, Notre-Seigneur est l'objet de tant de froideurs, d'irrévérences, de profanations odieuses. d'outrages publics! Il est nécessaire que la voix des citoyens justes implore le pardon du ciel pour les crimes des pécheurs, qu'elle soit plus puissante par sa sainteté que la malice des méchants. Iahveh aurait épargné Sodome s'il avait trouvé dix justes dans cette ville corrompue (1). L'institution de l'adoration perpétuelle s'unissant à l'amende honorable envers Jésus-Hostie, réalise cette pensée. Elle est établie à Montmartre et dans beaucoup de diocèses de l'univers catholique.

« Nous ne sommes plus en ces temps heureux où les monarques, les princes, les républiques et les peuples entiers, adorant Jésus-Christ, déposaient devant son sacrement les emblèmes de leur puissance : sceptre, couronnes, armes et drapeaux. Ils reconnaissaient tenir de lui l'autorité dont ils étaient investis et le saluaient comme le roi et le chef des nations. S'il n'est pas donné à nos temps d'assister à de telles démonstrations de foi, il est pourtant nécessaire qu'elles se reproduisent sous d'autres formes, d'autant plus que l'humanité est aujourd'hui tombée dans un abîme et qu'elle ne peut espérer le salut si elle n'admet pas, à la lumière des faits, cette vérité qu'il n'y a d'heureux que le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu, aux volontés de qui il faut se conformer en tout, si on ne veut pas en-

1. Genèse, c. XVIII, v. 32.

courir le sort des anges rebelles, « jetés dans l'enfer pour y être éternellement tourmentés » (1). (II Pet. II, 4.)

Les actes du culte social eucharistique déjà énumérés ont leur place marquée surtout dans l'assistance à la sainte Messe, et dans la communion fréquente, et dans les cérémonies liturgiques qui ont pour objet le Saint-Sacrement. « Les pauvres mangeront et seront rassasiés, chante le psaume XXI, qui s'applique au Christ et à son œuvre. Toutes les extrémités de la terre se ressouviendront du Seigneur et se convertiront à Lui; et *toutes les familles des nations l'adoreront parce que le règne appartient au Seigneur et il dominera toutes les nations. Ils ont mangé et ils ont adoré* » (2).

Puisque Jésus est le Roi de l'univers, que tous les peuples se précipitent vers l'Eucharistie : « Toutes les nations que tu as faites viendront se prosterner devant toi, Seigneur, et rendre gloire à ton nom » (3); que les gouvernements s'associent à ces manifestations eucharistiques, et favorisent de toutes manières ce culte social. *Serviant reges Christo etiam leges ferendo pro Christo,* disait saint Augustin (4).

Ce qui se passe à Lourdes, durant l'époque des pèlerinages, offre un idéal du culte social eucharistique : messes, communions, processions du Très Saint-Sacrement, invocations d'adoration, de demande, d'actions de grâces, d'amende honorable (5). Il y manque seulement la participation officielle des représentants du pouvoir civil.

VI.

Nombreux sont les ouvriers d'iniquité acharnés contre la royauté sociale de Jésus dans le sacrement de son amour. Leurs attaques se heurtent aux œuvres qui ont pour but la diffusion du règne eucharistique du Sauveur. Celles-ci sont inspirées par l'esprit d'En-Haut. Leurs auteurs sont au ciel et sur la terre.

La Trinité, principe de tout bien surnaturel, exerce sur les âmes l'influence la plus efficace pour les orienter vers Jésus-Hostie. Le Père éternel n'a-t-il pas donné à Notre-Seigneur toutes les nations en héritage? La volonté du Verbe et du Saint-Esprit ne diffère pas de celle du Père.

Les anges prosternés autour des tabernacles et tous les élus qui adorent le Sauveur, Roi dans les splendeurs des saints, désirent ar-

1. Lettre pastorale du card. Sarto, aujourd'hui Pie X, sur les Congrès eucharistiques.

2. Ps., XXI, v. 27 et sq.

3. Ps., LXXXV, v. 9.

4. Epist. 48.

5. Voir le mandement de carême 1914 de S. G. Mgr Schœpfer.

demment que la souveraineté du Christ soit aussi glorifiée sur la terre, et ils prient pour l'accomplissement de ce souhait.

La Très Sainte Vierge, plus que toute la cour céleste, propage le règne social de Jésus dans l'Hostie. Par elle, le Verbe Incarné est venu jusqu'à nous. C'est par elle que nous devons aller à Jésus. *Per Mariam ad Jesum.* Elle emploie toute sa puissance à conduire les âmes vers l'Eucharistie; tous les lieux de pèlerinage où on la vénère sont des foyers ardents de dévotion eucharistique. C'est plus spécialement vrai de Lourdes. « Ce sanctuaire, écrivait Pie X, rayonne à la face de l'univers, comme le centre du culte de Marie et comme le trône le plus glorieux du mystère de l'Eucharistie » (1).

Quels sont sur la terre les promoteurs du culte social envers l'Hostie?

Chaque individu doit travailler à ce grand œuvre, parce qu'il est soumis à Notre-Seigneur et comme personne privée et comme membre de la société. Il répondra à cette obligation rigoureuse par une fervente piété envers le sacrement de nos autels, piété qui influera sur sa vie publique; par une prédication courageuse et opportune de la royauté sociale de Jésus-Hostie, disant avec le poète :

Trop souvent on a eu peur
De nommer Notre-Seigneur;

Je le sortirai de l'ombre,
Même seul devant le nombre (2).

La multiplication de ces individus dévots envers le Très Saint-Sacrement est une manière efficace de préparer la glorification sociale de l'Eucharistie. — Leur impulsion se communiquera à la famille et aux différentes classes de la société. Le même esprit animera les congrégations religieuses, les œuvres paroissiales et diocésaines. Toutes concourront au but poursuivi par les Congrès eucharistiques locaux ou internationaux. Le cardinal Sarto célébrait ainsi la merveilleuse efficacité de ces derniers : « Dans nos Congrès eucharistiques, les chrétiens sentent se réveiller dans leurs cœurs l'esprit de Jésus-Christ; le courage revient à ceux qui ont pu être de ces pusillanimes qui, par leurs paroles, par leur inertie ou même par leur opposition, paralysaient l'action des plus zélés. On fait taire en soi tout sentiment purement humain pour se tenir étroitement unis ensemble par le lien de l'amour que forme l'Eucharistie; on se persuade enfin que l'armée ennemie, encore que très forte peut-être, n'est qu'une armée d'esclaves, qui ne se pourra jamais comparer, quant à la valeur, avec une armée d'hommes libres, affranchis par la liberté des enfants de Dieu. »

1. Litt. apost., 25 ap. 1911 : *Singularem gloriam Sacrarii.*
2. P. Jammes, Prologue de la *Brebis égarée.*

Cette action eucharistique est dirigée par les prêtres, les évêques et le Souverain Pontife.

Que chaque curé s'efforce d'avoir une paroisse vraiment eucharistique, c'est-à-dire dont le Tabernacle est comme le centre et le cœur; que les prêtres s'occupant des enfants, leur donnent une éducation eucharistique; que tous, par les moyens dont ils disposent, soient les ouvriers du règne de Jésus-Hostie.

« Les prêtres, que le Christ Rédempteur a chargés d'accomplir et de dispenser les mystères de son corps et de son sang, écrivait Léon XIII, ne peuvent assurément mieux le remercier du très grand honneur qu'ils ont reçu qu'en s'efforçant de développer de tout leur pouvoir la gloire eucharistique de Jésus-Christ » (1).

Les évêques, dans leur diocèse respectif, suscitent et encouragent des œuvres multiples qui, tout en poursuivant la sanctification personnelle, sont des actes de culte social envers l'adorable sacrement de nos autels.

Enfin les Souverains Pontifes ont toujours multiplié leurs efforts pour étendre le règne de Jésus présent dans l'hostie. Rappelons en quelques mots l'action eucharistique de Léon XIII et de Pie X.

Léon XIII, dans son Encyclique *Mirae caritatis,* recommandait instamment « au peuple chrétien la dévotion à la Très Sainte Eucharistie, ce don très divin, sorti du plus intime du Cœur de ce même Rédempteur, qui *désira d'un vif désir* cette union toute spéciale avec les hommes, don surtout destiné à répandre sur eux les effets très salutaires de la rédemption » (2). Il rappelait en outre qu'il avait approuvé et enrichi de privilèges plusieurs instituts et associations consacrés à l'adoration perpétuelle de la divine hostie, qu'il avait travaillé à ce que les congrès eucharistiques se tinssent avec une solennité convenable; qu'il avait nommé patron des œuvres eucharistiques saint Pascal Baylon, remarquable par sa dévotion envers le sacrement de nos autels.

Pie X, le glorieux Pontife actuellement régnant, suit la même tradition. Il suffit de signaler son décret sur la communion des petits enfants, celui qui a pour objet la communion fréquente et quotidienne. Que n'a-t-il pas fait pour promouvoir parmi les peuples le culte du Très Saint-Sacrement, pour favoriser toutes les œuvres eucharistiques, en particulier les congrès internationaux! C'est avec raison qu'on lui réserve le titre sublime de « Pape de l'Eucharistie ».

Au début de son Pontificat, il écrivait au monde catholique : « Nous déclarons que Notre but unique, dans l'exercice du Suprême Pontificat, est de *tout restaurer dans le Christ* (3) afin que *le Christ soit*

1. Encycl. *Mirae Caritatis,* 28 mai 1902.

2. Encycl. *Mirae Caritatis.*

3. Ephés., c. I, v. 10.

tout et en tout (1)... Si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ* » (2).

Or c'est surtout par l'Eucharistie que s'accomplira dans les individus et les sociétés, cette restauration spirituelle, qui étendra sur la terre le royaume des cieux dont Jésus est l'adorable Souverain.

Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui.

UN DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

AUTOUR D'UN PROCÈS

Plusieurs feuilles antireligieuses ou obstinément libérales, qui ont pris, grâce à Dieu, parti pour M. Bazire contre moi, ont, munies de renseignements dont il n'importe de rechercher la source, cherché à donner le change sur la portée de la sentence de l'Officialité métropolitaine de Bordeaux.

Leur thème à accréditer était que les deux parties *également demanderesses* avaient été également déboutées de leurs *demandes* respectives, et qu'il y avait eu, selon l'expression de deux d'entre elles, renvoi « *dos à dos* ».

Obligé par ces faux commentaires à rompre une première fois le silence, je m'étais borné à dire l'essentiel sur l'unique point précité dans le numéro du 1er juillet.

Mais, d'une part, ces articles ont été reproduits par le *Bulletin de la Semaine*, comme il devait arriver, et par la presse libérale de province; et nos amis demandent de divers côtés des éclaircissements, afin de savoir quoi répondre; de l'autre, surtout, M. Bazire lui-même a prétendu rectifier mes explications par une lettre adressée à l'*Univers*, qui les avait textuellement citées, et où il tend adroitement à confirmer l'interprétation donnée par le *Matin* et les *Débats*.

Puisqu'il y faut revenir, autant vaut élargir le cercle des explications.

I

Je relèverai d'abord quelques-unes des assertions du *Matin* dans ses articles des 25 et 28 juin.

---

1. Coloss., c. III, v. 11.

2. Encycl. *E supremi apostolatus*, 4 oct. 1903.

Inutile d'insister sur celle qui attribue, dans une intention maligne, au cardinal Andrieu lui-même, le jugement rendu par son Officialité métropolitaine, pour conclure par cette injure qui atteint tout ensemble le Pape, le cardinal et les juges :

> Le cardinal Andrieu a donc pensé qu'à défaut d'une conciliation impossible, il conformerait, au moins relativement, sa justice aux désirs du Souverain Pontife, en tenant jusque dans sa sentence la balance égale entre les adversaires en les *condamnant* tous les deux.
>
> Ainsi s'affirme, dans l'exercice même des pouvoirs judiciaires, l'obéissance hiérarchique des évêques au Saint-Siège. L'indépendance du juge est une notion laïque, tout à fait étrangère, semble-t-il, à la conception ecclésiastique de la justice.

L'échec de M. Bazire a donc été bien sensible au *Matin?*

Si le *Matin* « dit tout », le nommer n'est-ce pas aussi tout dire? Inutile également de relever ses informations attardées sur la composition du tribunal, où il fait entrer M. l'abbé Videau qui n'y siégeait pas, où il omet M. l'abbé Verdalle qui en faisait partie, où il fait entrer M. l'abbé Clavère dont les fonctions étaient celles de secrétaire, et où il attribue celles-ci à M. l'abbé Bassibey, assesseur.

Après tout, il ne faut peut-être s'en prendre qu'au strict « huis-clos », dans lequel, d'après cette feuille, les débats se sont déroulés. C'est un mystère auquel elle tient, car elle y insiste. A dire vrai, on avait négligé de faire des invitations. M. Bazire avait jugé meilleur de ne pas souffler mot du procès dans son journal, avant aussi bien qu'après, et je manquais de raisons pour attirer du monde à mon exécution attendue. Le tribunal aurait-il admis la présence d'un public? Je l'ignore. Mais personne ne s'est présenté et les débats n'ont pas eu d'autres témoins que les parties elles-mêmes et leurs avocats.

D'après le *Matin*, j'aurais, en récusant l'Officialité de Paris, sollicité le Saint-Père d'évoquer l'affaire en Cour de Rome. C'est le contraire qui est vrai. Il fut spécifié par moi que je ne prétendais pas enlever à M. Bazire le choix de cette juridiction, s'il pouvait encore y prétendre et que, ce recours agréé, je ne formulais aucune autre demande.

Il n'est pas moins inexact de dire, comme l'affirme encore le *Matin*, que le Pape ayant désigné l'Officialité de Poitiers, M. Bazire à son tour la récusa. On a pu avoir, à Rome, la pensée de la choisir, mais la juridiction poitevine n'a jamais été saisie de rien. M. Bazire ne l'a donc pas *récusée*. Ses démarches de mai à octobre me sont connues; mais je n'affirme que la vérité en disant qu'il n'y a pas eu dans cette affaire d'autre recours agréé par le Saint-Siège que le mien.

Deux autres allégations demandent plus de détails.

II

La première concerne la tentative de conciliation entre les parties.

Le *Matin* y insiste dans ses deux articles, pour dire que M. Bazire n'y était point opposé, mais que, moi, je n'ai pas voulu en entendre parler. Il ne peut me convenir de consentir à cet arrangement des rôles.

D'où le *Matin* le savait-il?

Il est vrai que M. Bazire, à la fin des débats, s'exprima, comme le fait ici le *Matin*, et chercha un effet oratoire en prenant les juges à témoin qu'il s'était montré tout prêt à un arrangement amiable et que je l'avais repoussé.

Voici les faits :

Il était naturel que le Saint-Siège désirât voir se dénouer sans procès le conflit surgi entre deux représentants de l'opinion catholique, surtout l'action intentée par un laïque contre un prêtre. En informant l'archevêque de Bordeaux que son Officialité métropolitaine était saisie du litige, le Doyen de la Sainte Rote lui fit donc savoir qu'à Rome on désirerait cette conciliation. En conséquence, le cardinal Andrieu écrivit à M. Bazire pour savoir à quelles conditions il consentirait à retirer sa plainte; et ayant reçu sa réponse, il m'en envoya la copie, dont voici le texte :

J'abandonnerai donc le procès aux conditions suivantes :

1° En tête de sa revue, en même place et mêmes caractères que l'article incriminé, M. Barbier déclarerait qu'il ne met pas en doute mon honorabilité ni ma loyauté au service de la cause catholique; qu'il regrette que l'article — lequel avait pour but, dans sa pensée, de signaler des divergences d'idées — ait pu paraître porter atteinte à mon honneur et à ma considération.

2° Qu'en ce qui concerne les extraits de lettres à moi attribués, il ignorait la provenance de ces documents, qu'en ayant appris la provenance suspecte, il les retire purement et simplement.

3° Les frais (d'ailleurs minimes) de l'instance commencée à Paris resteraient à sa charge. (Il s'agit, m'a-t-on dit, d'une somme de soixante francs. Mais il est juste que ce ne soit pas moi qui supporte les dépens).

Tout cela bien entendu à titre de transaction et sans qu'aucune de ces concessions puisse être invoquée contre moi si la tentative de conciliation n'aboutissait pas.

Je répondis à Son Eminence :

1° Que j'étais loin de repousser pour ma part la pensée d'un accommodement dans ce procès que je n'avais pas cherché et que je n'aurais pu prévoir, mais que je jugeais les « concessions » de M. Bazire inadmissibles :

2° Que si j'étais disposé à désavouer toute intention de porter atteinte à son honneur *privé* — dont on ne trouverait d'ailleurs aucune

trace dans mon article — il m'était cependant impossible de souscrire à cette formule ambiguë et très équivoque, équivalent à un désaveu de critiques par lesquelles j'avais bien eu au contraire l'intention de porter atteinte à la considération (c'est-à-dire à la valeur des titres) de l'*homme public*, comme représentant de la cause catholique, ainsi que c'était mon droit;

3° Que la clause relative à la publication d'extraits des lettres de M. Bazire était encore plus inacceptable. La question de leur provenance était ici tout à fait accessoire. Qu'entendait-il par « les retirer purement et simplement »? Ce ne pouvait être que les désavouer et reconnaître que ses protestations sur ce point étaient justes. C'était d'autant plus inadmissible que M. Bazire m'avait requis légalement d'insérer dans ma revue une lettre où il m'accusait d'avoir divulgué des lettres préalablement truquées et faussées. J'entendais, au contraire, si le procès venait, en prouver l'exactitude et l'authenticité. Je n'ajoutai pas que les *originaux* de ces lettres « à lui attribuées » se trouvaient momentanément entre mes mains;

4° Que je rejetais non moins péremptoirement la condition relative aux frais. Pourquoi cette demande, dont l'objet était en effet « minime », sinon pour accentuer que M. Barbier reconnaissait ses torts, en acceptait la responsabilité, et subissait par suite une sorte de sanction pénale?

J'observais en outre que la *Libre Parole* m'ayant odieusement calomnié deux ans auparavant, et ayant refusé d'insérer le démenti que je lui opposais avec offre de preuves à l'appui, la justice, d'accord avec les exigences de mon honneur et de ma dignité, demandait, qu'au préalable, M. Bazire déclarât désavouer, non pas seulement l'intention de nuire à mon honneur, mais le fait énorme et absolument mensonger énoncé dans l'imputation.

En résumé, disai-je à S. E., la plainte de M. Bazire portait principalement sur deux points : la diffamation envers lui et la publication de lettres falsifiées. Accepter de telles conditions équivaudrait à lui reconnaître gain de cause sans procès, tandis que j'avais la ferme persuasion (que l'événement n'a point démentie) d'être innocenté par le jugement sur l'un et l'autre chef.

La lettre de convocation du Juge Official ayant fait allusion au même désir d'arrangement, je lui témoignai de nouveau mes dispositions, dont sa réponse me donnait acte (11 mai) :

... Je prends bonne note que si la *Libre Parole* insérait la rectification que vous lui avez demandée, vous seriez disposé à un accord.

Les termes de la déclaration à insérer dans la *Critique du libéralisme* seraient à discuter. Ils pourraient, par exemple, exprimer que l'indignité de M. Bazire est votre opinion personnelle à cause de ses doctrines, mais que vous n'accusez pas sa bonne foi.

Pour les lettres, je crois qu'il serait facile d'arriver à une entente.

Pour les frais de Paris, il faudrait d'abord examiner si le jugement n'est pas nul à cause de votre appel (1).

Les débats s'ouvrirent donc par un nouvel appel à la conciliation. Mais M. Bazire déclara maintenir ses prétentions premières, qui constituaient, ajoutait-il, « un maximum de concessions » que, seul, le désir d'un arrangement lui faisait consentir. Je rappelai en peu de mots les raisons qui m'obligeaient à les rejeter, sans même faire allusion à la condition préalable indiquée par moi.

L'Official, alors, invita le défendeur à faire lui-même des propositions, puisque le demandeur n'en voulait pas émettre d'autres. Je répondis que ce n'était pas moi qui poursuivais M. Bazire; que je ne l'avais pas sollicité de retirer sa plainte et ne pouvais consentir à être mis dans une position fausse; que, s'il avait d'autres conditions à indiquer, je les examinerais dans un esprit de conciliation; mais qu'étant là pour entendre ses griefs et y répondre, je n'avais, quant à moi, rien à proposer, rien à demander.

M. Bazire demeurant muet, il ne restait plus qu'à entamer le débat. Voilà quels furent nos rôles respectifs dans cette question.

III

L'autre point qui demande à être éclairci et qui est peut-être plus important encore, est le thème adopté par les journaux favorables à M. Bazire, que les deux parties, *également demanderesses*, avaient été également déboutées de leurs demandes, et qu'il y avait eu, selon l'expression du *Matin* et des *Débats*, renvoi « *dos à dos* ».

Le *Matin* et les *Débats* ont eu le mérite de deviner l'interprétation du jugement que M. Bazire chercherait lui-même à faire prévaloir. Il s'y emploie, en effet, dans une prétendue rectification adressée par lui à l'*Univers*, et parue dans ce journal le 10 juillet (2).

L'*Univers* s'étant borné à reproduire ce qu'avait dit notre revue, c'est à elle que cet essai de démenti s'adresse par voie détournée. Il y faut donc répondre.

On se demandera peut-être pourquoi les journaux favorables à M. Bazire n'ont pas tenté de donner avec quelque détail le résultat du procès, alors, qu'à coup sûr, c'eût été un hourvari s'il n'avait pas été défait, comme on en peut juger par leurs efforts pour égarer depuis l'opinion (3).

---

1. Cela se rapporte à une décision de l'Officialité de Paris (24 mai) déclarant, nonobstant mon recours signifié, que je faisais défaut.

2. M. Bazire a adressé en même temps une autre lettre au *Nouvelliste de Bordeaux*, mais plus prudente, car il s'y abstient d'y soutenir que M. Barbier était aussi demandeur au procès.

3. La *Libre Parole*, journal de M. Bazire, n'a pas dit un mot du procès, ce qui est significatif.

Voici la lettre à l'*Univers* par laquelle il s'emploie lui-même à accréditer la version très erronée du *Matin* et des *Débats*.

Paris, 7 juillet 1914.

Monsieur le Gérant,

On me signale le compte rendu partiellement inexact et tendancieux que votre journal publie de mon procès avec M. l'abbé Barbier.

M. l'abbé Barbier prétend, d'après votre citation, que j'étais seul demandeur au procès. Or, il avait formé une demande reconventionnelle qu'il invoquait en même temps comme exception. Cette demande ou exception a été accueillie par l'Officialité de Bordeaux dans une mesure qui lui a permis de partager les dépens entre les plaideurs.

Il est également inexact que M. l'abbé Barbier ait été renvoyé indemne. Le jugement déclare que M. Barbier a écrit « des paroles non diffamatoires, mais injurieuses » (1) contre son adversaire; que telle de ses affirmations « constitue une injure en même temps qu'un oubli des conseils de modération » donnés par le Père commun des fidèles aux écrivains et journalistes catholiques ».

Veuillez insérer cette réponse conformément à la loi et agréer mes salutations distinguées.

Henri BAZIRE.

Sans doute les formules de cette lettre sont mesurées avec une certaine prudence, en rapport avec l'éventualité d'une réfutation.

Mais nul ne l'aura lue sans comprendre que M. Henri Bazire y déclare à son tour que, *demandeur* comme lui-même, j'ai vu ma demande repoussée par la sentence, tout comme M. Bazire a vu rejeter la sienne.

Or, il n'est pas vrai que l'abbé Barbier ait formé une *demande* contre M. Bazire, et partant que cette demande imaginaire ait été rejetée par la sentence.

L'abbé Barbier n'avait invoqué contre M. Bazire *qu'un argument, ou moyen de défense*, tiré des torts de ce dernier, argument *tendant uniquement au simple rejet de la demande de M. Bazire.*

Et, loin d'avoir été rejeté, *cet argument*, ou moyen de défense, *a été formellement admis par le jugement* de l'Officialité.

M. Bazire ne peut ignorer la vérité à cet égard.

Prouvons-la :

On lit dans les *visas* préliminaires de la sentence (2) :

1. Ces termes que M. Bazire cite entre guillemets comme textuels ne sont pas ceux de la sentence. Elle dit : « des paroles injurieuses, mais non diffamatoires ».

2. Cette sentence est très longue.
S'il convient à M. Bazire ou aux feuilles qui lui sont favorables de la reproduire en entier, l'abbé Barbier ne s'en plaindra pas, pourvu qu'on l'accompagne du texte des conclusions de M. Henri Bazire, afin :
1° Qu'on puisse juger si ces conclusions ont bien été repoussées;
2° Qu'on puisse constater l'impuissance de M. Bazire, ou de ses alliés à produire de la même manière le texte des conclusions exprimant l'imaginaire *demande* de l'abbé Barbier.

« Vu la plainte et demande déposée par M. Bazire, etc..., etc....
» Vu la demande introduite par M. l'abbé Barbier contre M. Bazire,
» *par voie d'*EXCEPTION *reconventionnelle.* »

On sait — on devine même, car c'est d'évidence, puisque autrement un même nom serait attribué à deux choses dissemblables appartenant à la même matière — on sait qu'une *demande* en justice tend à obtenir une *condamnation* de celui contre qui elle est dirigée au profit de celui qui la forme; tandis qu'une *exception* est un simple moyen de défense opposé par celui qui est attaqué au demandeur qui le poursuit, dans le seul but de faire rejeter l'action de ce dernier.

M. Henri Bazire, publiciste et avocat expérimenté, le sait mieux que personne.

Le mot « *demande* » rencontré dans le dernier *visa* ci-dessous transcrit prêterait à l'équivoque, même à l'erreur, s'il n'était suivi dans la même phrase de ces autres mots qui l'expliquent et qui le rectifient : « *par voie d'*EXCEPTION *reconventionnelle* »; desquels il résulte que l'abbé Barbier n'a opposé à M. Bazire qu'une *exception*, ou moyen de défense, tendant au seul rejet des réclamations de celui-ci et nullement une *demande* tendant à faire *condamner* M. Bazire à son propre profit.

Si dans ce *visa* le rédacteur de la sentence a parlé d'une « *demande* » *introduite par voie d'exception* », l'impropriété du premier mot pris isolément y est aussitôt réparée par le reste de sa phrase.

M. Bazire, qui a évidemment cherché dans les termes de ce *visa* le point d'appui de son allégation, modifie sensiblement la formule qu'il y a trouvée quand il écrit dans sa lettre à l'« *Univers* » : « Il (l'abbé Barbier) avait formé une *demande* reconventionnelle qu'il invoquait en » même temps comme *exception.* »

Son embarras n'est-il pas d'ailleurs trop manifeste?

Qu'il explique donc comment une même prétention peut constituer à la fois dans le même procès une *demande* et une *exception!*

Qu'il dise donc quel fut l'objet de ma prétendue *demande*, c'est-à-dire à quoi j'ai voulu le faire condamner!

Le surplus de la sentence dont M. Bazire connaît bien le texte, ne laisse subsister aucun doute sur cette vérité que l'abbé Barbier n'a proposé qu'une *exception*, ou moyen de défense, sans former aucune *demande* (et que par conséquent M. Bazire a bien été *seul demandeur*).

En effet, lorsque le juge en arrive à l'examen du moyen tiré par l'abbé Barbier des torts de M. Bazire, il consacre à cette question le troisième chapitre de sa décision, auquel il donne cet intitulé :

« III. Sur l'EXCEPTION reconventionnelle opposée par M. Barbier à la » plainte et à la demande de M. Bazire. »

Et il termine ce même chapitre par cette conclusion :

« Considérant dès lors que l'EXCEPTION reconventionnelle opposée » par M. Barbier est valable en justice et *qu'il convient d'y faire droit.* »

Mieux encore! On lit aussitôt après dans le *dispositif* de la sentence (1) :

« Pour ces motifs, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous déclarons......

» 3° Que l'EXCEPTION reconventionnelle de M. Barbier contre M. Bazire fondée sur deux articles *diffamatoires* de la *Libre Parole* EST ADMISE. »

Une autre preuve péremptoire de l'inexistence d'une *demande* de l'abbé Barbier contre M. Bazire, c'est l'impuissance où celui-ci, et ceux qui se sont fait ses alliés, se trouveront de répondre à la mise en demeure qui leur est ici adressée de dire quel a été l'objet de la prétendue *demande* de ma part, c'est-à-dire de préciser quelle *condamnation* j'ai requise contre M. Bazire.

On sait que la demande de M. Bazire était :

Que M. Barbier (Emmanuel), auteur de l'article incriminé, soit jugé et déclaré coupable de diffamations injurieuses et de publications préjudiciables à l'égard de M. Bazire;

Qu'il soit condamné à reproduire la sentence à intervenir en tête du prochain numéro de la *Critique du libéralisme;*

Qu'il soit condamné en outre à l'insertion de ladite sentence dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris;

Qu'il soit condamné à payer à M. Bazire la somme de *dix mille francs* de dommages-intérêts;

Enfin qu'il soit condamné à tous les dépens de l'instance.

Que M. Bazire et ceux qui le favorisent essaient donc de donner le texte analogue de la prétendue *demande* de l'abbé Barbier, qui aurait été rejetée!

Qu'ils disent donc quel chiffre de dommages-intérêts il a réclamé en réparation de ces articles *diffamatoires* qu'il reprochait à M. Bazire!

Qu'ils disent dans quels journaux ou revues il demandait l'insertion de la sentence qui constaterait ce tort de M. Bazire!

Mais à quoi bon insister sur l'inexistence de ma prétendue *demande*.

Son existence n'a été alléguée que pour arriver à permettre cette autre affirmation, à suggérer cette conclusion, qu'elle aurait été REJETÉE.

Or, qu'il ait été *demande* ou simple *exception*, loin d'avoir été rejeté par le juge, *le grief élevé par l'abbé Barbier contre M. Bazire a été incontestablement reconnu fondé et* ADMIS *par la sentence de l'Officialité*, dans les termes péremptoires qu'on a lus plus haut.

1. Le *dispositif* d'une sentence est cette partie finale *qui seule constitue la décision*, qui seule obtient l'autorité de la chose jugée, tout ce qui la précède n'étant destiné qu'à la motiver et préparer.

La tentative de M. Henri Bazire et de ceux qui ont cru le servir échoue donc complètement.

Il reste vrai que M. Bazire, *seul demandeur*, a vu repousser sa double demande d'insertions et de dommages-intérêts.

Dans cette même lettre, M. Bazire dit : « Il est inexact que l'abbé Barbier ait été renvoyé *indemne*... » C'est encore une très fausse version de la sentence. Et, d'ailleurs, l'*Univers* n'avait point employé cette expression.

Si, si, ne lui en déplaise, l'abbé Barbier a été renvoyé indemne; car M. Bazire, *seul demandeur au procès*, n'a obtenu ni une ligne des insertions, ni un centime des dommages-intérêts qu'il réclamait. « *Indemne*, dit Larousse : qui n'a pas éprouvé de dommage. »

A l'appui de cette regrettable allégation, et passant, avec une habileté quelque peu transparente, du sens juridique de l'expression *indemne* à un autre sens très large, il cite, inexactement d'ailleurs, un passage de la sentence relevant quelques expressions jugées excessives de l'article poursuivi, et, au vrai, le principal but de sa lettre était peut-être de les faire lire.

En quoi il ne se montre pas très avisé. Car, si le jugement retient à ma charge « des paroles injurieuses, mais *non diffamatoires* », tandis qu'il rejette le principal grief de M. Bazire et déclare, en d'autres endroits encore, que je n'ai pas diffamé M. Bazire, le même jugement dit M. Bazire « juridiquement responsable » d'articles « *diffamatoires* » contre moi parus dans la *Libre Parole* antérieurement à celui qu'il incriminait. Ce jugement dit du plus coupable de ces articles que c'était « *l'outrage le plus sanglant.* »

A ne considérer que ce chef, si je ne suis pas sorti indemne du procès, que faudra-t-il dire de M. Bazire?

Il faudra dire dans tous les cas que l'infraction aux conseils de modération donnés par le Saint-Père est son propre fait, avant le mien, bien plus gravement que le mien, et que, s'il avait mauvaise grâce à s'en faire un grief contre moi en intentant ses poursuites, il a encore bien plus mauvaise grâce à y revenir après la sentence.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

DU TAC AU TAC

« L'ACTION LIBÉRALE : SES DOCTRINES, SA PROPAGANDE — ALLOCUTION »

En réponse à l'allocution adressée par Mgr Robert du Botneau aux dames catholiques des Sables d'Olonne, et imprimée ensuite, répandue à flots de tous côtés, sous ce titre : *L'Action Française : ses doctrines, sa propagande*, voici que la *Vendée catholique* du 12 juillet fait une spirituelle et mordante parodie de cette diatribe, en la retournant contre l'*Action Libérale*. Avec combien plus de justesse dans le fond, sont les exagérations calquées sur le texte de Mgr du Botneau, dont on reconnaîtra certains passages textuels, avec un changement d'application.

Ces exagérations, expliquées par le fait d'une parodie, et d'ailleurs représailles légitimes, n'empêcheront pas le lecteur de reconnaître la vérité des critiques.

Ils s'attacheront à la question générale de principes plutôt qu'à la discussion d'une personnalité.

Mesdames,

Les périodes électorales portent toujours en elles un ferment d'agitation et de divisions inévitables. Celle que nous venons de traverser restera dans les annales de cette contrée comme un fait historique vraiment à part, par suite de compromissions et de défaillances dont nous avons été les témoins attristés. En ces jours où tous les conflits d'idées et d'intérêts viennent manifestement se résoudre en un duel gigantesque entre la Révolution et l'Eglise, un Président d'honneur de la Jeunesse Catholique, un Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire, a cru devoir, comme candidat à la députation, se revendiquer de l'étiquette purement politique et doublement compromettante de « républicain libéral », en refusant d'y ajouter celle de « catholique » : ce qui a eu pour résultat d'assurer le triomphe du candidat des Loges. Et ce défi aux catholiques a été porté avec une entente calculée et un acharnement qui révèlent un complot.

Le scandale qui en résulte pour le pays nous met en demeure d'en rechercher la cause première, de signaler l'auteur réel du complot.

La tâche est d'autant plus facile que, dès la première heure, l'opinion publique indignée, d'un cri spontané et unanime, a dit son nom : « L'Action libérale ».

Qu'est-ce donc que « l'Action libérale? »

Est-ce une ligue religieuse, fondée pour faire triompher le parti de Dieu proposé par Pie X?

Non; c'est un parti « purement politique », dont le programme et les agissements ont précisément pour but et pour résultat de faire échec à l'union sur le terrain catholique, commandée par les directions pontificales.

C'est une école, une doctrine, ou plutôt une formidable hérésie, religieuse et sociale. De même que le formulaire doctrinal de l'Islamisme est extrait du Coran de Mahomet, ainsi, des œuvres de la nouvelle secte du

libéralisme, ressort un corps de doctrine complet dont le venin est distillé par le cénacle hybride de « l'Action libérale », mais à doses calculées suivant le degré d'initiation dont est susceptible le public auquel on s'adresse.

En son fond et dans ses principes fondamentaux, la doctrine de « l'Action libérale » est horrible. Un parti politique qui passe Dieu sous silence : un monde parlementaire uniquement régi par l'intérêt électoral; une couveuse républicaine où la masse des incubés n'est chauffée que pour servir de marchepied et de pâture à une élite d'intellectuels et d'arrivistes qui ne songent qu'à décrocher une timbale de « quinze mille » : telle peut se résumer cette doctrine qui vient manifestement de l'Enfer. C'est la résurrection du paganisme avec ses séductions et ses tares. Il est logique qu'en des conditions pareilles le « Christ » y soit mis au rancart, que sa croix divine soit prudemment voilée, et que l'affirmation catholique soit répudiée comme une maladresse. Ce qui ressort particulièrement de ce fond est un mépris complet de la religion et du surnaturel, un appel aux intérêts de la populace au profit des ambitieux qui veulent arriver députés coûte que coûte. « Politique d'abord », par tous les moyens électoraux capables de capter les suffrages du peuple, en se plaçant exclusivement sur le terrain républicain et au cri de : « Vive la République ! » ces formules condensent dans la pratique l'esprit de l'école. C'est le mot d'ordre de « l'Action libérale ».

Et voici que maintenant qu'elle est enfin démasquée, comme l'ont été successivement les doctrines des Sangnier et des Lemire, elle en est arrivée logiquement à faire parade des principes révolutionnaires les plus néfastes. Voyez comment elle s'incline bassement devant les idoles auxquelles ont été sacrifiées, depuis plus d'un siècle, les bases essentielles de la société française : démocratie, peuple souverain, parlementarisme, libéralisme, sont par elle exaltés sans réserve. Il semblerait même que ce n'est pas sans une certaine crânerie que « l'Action libérale » et ses candidats-arrivistes présentent leur idéal de reconstitution politique et sociale, très radical et très logique.

Clef de voûte de l'édifice, la « République » s'affirme comme un Dieu terrestre intangible, émané du Peuple, du Peuple dont la souveraineté est sans bornes et les sentences sans appel.

Il faut l'avouer dans un pays désemparé comme le nôtre et se traînant dans l'anarchie, une telle doctrine, flattant les plus bas intérêts populaires, a chance d'attirer l'attention et de séduire les esprits de la masse, sans parler de ceux qui spéculent sur la naïveté du suffrage universel pour conquérir des sièges de députés.

Les chefs politiciens de « l'Action libérale » ont dû entrevoir avec un sourire de complaisance les disciples que leur amènerait un pareil programme, et tout particulièrement les catholiques complaisants et inconscients qui lui serviraient de pavillon. Ils comptaient bien sur la foule des naïfs qui se pâmeraient d'aise d'avoir trouvé, sous le couvert de ce pavillon, une doctrine plus facile que celle du Pape et proclamant le dogme de la souveraineté du Peuple en narguant celui du péché originel.

Mais ici la naïveté n'est pas de mise surtout en ceux qui prétendent diriger un mouvement qui tend à reconstituer sur de nouvelles bases l'édifice social. On ne peut se payer de mots et d'épithètes sonores lorsqu'il s'agit des intérêts de la Religion et de la France.

Elle est saisissante de vérité et s'applique surtout à la doctrine équivo-

que de « l'Action libérale », la pensée qu'exprime si bien un théologien éminent, l'abbé Gaudeau, directeur de la « Foi Catholique », qui dut naguère faire marcher l'huissier pour exiger de M. Henri Bazire une rectification dans la « Libre Parole » et qui écrit : « Tout effort de construction poli- » tique ou sociale qui ne repose pas rationnellement sur Dieu créateur et » maître du monde, est un effort condamné au néant parce que c'est une » folie et un blasphème ».

Or, l'édifice projeté par les maçons de « l'Action libérale », non pas sur le roc catholique, mais sur le sable républicain mêlé de poudrette libérale est vide de Dieu, et l'œil attentif n'y perçoit qu'incohérence et perpétuelle équivoque. Les mots y sonnent faux et perdent leur sens véritable.

C'est le comble du libéralisme.

D'autres ont exposé tout au long ces doctrines dont nous ne pouvons donner ici qu'une idée très sommaire; toujours ils ont soulevé d'ardentes colères. Sans rien nier positivement, sans répondre directement, « l'Action libérale » et ses disciples se posent en victimes, se réfugiant dans l'équivoque, et, au lieu de discuter, tentent une diversion. Il serait si simple cependant de couper court au conflit par une profession pure et simple et sans restriction du « Credo » catholique « en souscrivant au programme de Pie X sur le parti de Dieu » et en s'inclinant devant les nouvelles directions pontificales qui prescrivent aux catholiques de ne plus tabler sur le terrain constitutionnel, mais de s'unir pour combattre sur le terrain religieux. Mais cela, les politiciens arrivistes du libéralisme ne le peuvent faire, ils ne le feront pas. Et ils n'en continueront pas moins à pontifier en se prévalant de « l'Action libérale » dont ils sont les oracles.

Mais que dire des catholiques qui cèdent aveuglément à ces entraînements et négligent de s'éclairer en matière si grave? Un prêtre, homme de grande expérience, s'appuyant sur les glissements successifs des principaux chefs du libéralisme politique et sur la déchristianisation de la Bretagne devenue républicaine, écrivait naguère : « Il est presque impossible » qu'un chrétien persistant à se nourrir des doctrines de « l'Action libé- » rale » ne s'expose pas à perdre la foi ».

De tout cela nous avons pour preuve l'état d'esprit que révèlent les événements récents. Quelle déformation du sens catholique, quel oubli des intérêts sacrés de l'Eglise! Ce n'est autre chose que la mise en pratique de la formule chère à « l'Action libérale » : « Terrain constitutionnel et républicain avant tout » C'est le mot d'ordre du naturalisme. Sa conséquence logique est d'éliminer Dieu des affaires de ce monde, de tenir pour non avenues les directions de l'Eglise. C'est, pour tout dire, un agent de dissolution pour l'ordre social chrétien, et il est manifeste que « l'Action libérale » constitue une atmosphère délétère où ce germe se forme et grandit. Si, naguère, notre Pontife vénéré, le Pape Pie X, a jugé utile de prémunir son clergé contre ce danger du libéralisme, combien, à plus forte raison, doivent se tenir en garde, les fidèles que des études spéciales n'ont pas préparés à cette épreuve! Il est manifeste que plus les circonstances sont graves et périlleuses, plus les vrais chrétiens doivent chercher à s'éclairer pour bien connaître leur devoir.

La lutte électorale des Sables d'Olonne est venue à point pour jeter une vive lumière sur ces questions d'une actualité si réelle, ce qui explique l'émotion qu'elle a causée et l'attention qu'on y prête de toutes parts. La candidature « non point catholique », mais purement « républicaine et

libérale » d'Henri Bazire a constitué une défection qui a fait le jeu de l'administration. Un parti pris obtus et entêté s'était formé sous la discipline et le mot d'ordre de « l'Action libérale ». Une majorité de 500 voix a ainsi échappé au candidat qui avait refusé de se proclamer catholique pour se dire exclusivement républicain et libéral, et 17 voix de majorité reviennent au candidat des francs-maçons.

Voilà ce que Henri Bazire a gagné en reniant l'étiquette de catholique pour lui préférer celle de républicain et de libéral! Mais le cri d'alarme avait été jeté par lui : « Politique d'abord! républicain d'abord! libéral d'abord! » Il y allait du salut de la République et du Libéralisme! Il fallait écraser à tout prix le monstre monarchique; et cette mise en poche du drapeau catholique, cette « mise dans le tiroir » avait été délibérément et froidement escomptée comme une manœuvre habile sur laquelle on tablait pour amadouer les électeurs de gauche... en imposant à ceux de la droite la carte forcée.

Sans doute si je consulte la liste générale des candidats en France, je compte par douzaines ceux qui signent républicains alors que ni leur nom ni leurs antécédents politiques ne présageaient pour eux cette étiquette. Aussi n'est-ce point précisément parce qu'il s'était dit républicain que Bazire a échoué, mais parce qu'il a refusé d'ajouter à son titre de républicain, qui ne pouvait que diviser, celui de catholique, seul capable de faire l'union. Or ce refus, inconciliable avec les directions pontificales qui prescrivent le ralliement sur le terrain religieux, était, en outre, doublement inconcevable et inadmissible de la part d'un ancien Président de la Jeunesse catholique et d'un Commandeur de Saint-Grégoire. En persistant à ne signer sa profession de foi si pâle que comme républicain, et en refusant obstinément d'ajouter à cette signature suspecte celle de catholique, ce n'était pas seulement proclamer « politique d'abord », ce n'était pas seulement donner à la République le pas sur la Religion, c'était escamoter purement et simplement celle-ci au profit de celle-là : c'était le reniement catholique offert aux électeurs de gauche comme gage du ralliement républicain. Et voilà pourquoi certains électeurs catholiques, indignés de cet acte de complaisance et de ce lâchage, ont rendu à Bazire la monnaie de sa pièce : ils ont rougi de lui et ils ont bien fait. Le candidat « exclusivement républicain et libéral » a trouvé ce qu'il avait cherché. Pour s'en être tenu à la « République d'abord » et même à la « République seulement » de « l'Action libérale », il a, pour la troisième fois, dégringolé du mât de cocagne électoral au sommet duquel il croyait enfin atteindre en jetant comme lest sa lévite de catholique.

Envisageant ces événements au point de vue des intérêts généraux, notre devoir est d'en tirer devant vous, Mesdames, la conclusion pratique. C'est un fait acquis que la campagne électorale s'est faite, aux Sables, autour d'un candidat qui avait jeté le défi non seulement aux monarchistes en s'affichant exclusivement comme républicain, mais encore aux simples catholiques en refusant obstinément d'ajouter au titre de républicain celui de catholique, et en foulant ainsi aux pieds les directions pontificales qui prescrivent l'union sur le terrain religieux. Il est non moins certain que le candidat de la franc-maçonnerie ne l'a emporté que par suite de cet inexcusable défi qui a eu pour conséquence l'abstention de catholiques justement indignés qui avaient le droit et le devoir de repousser la carte forcée ainsi présentée par un politicien libéral avide d'arriver, à tout prix, même

en dissimulant le drapeau de la Religion pour capter les suffrages des non croyants.

Cette constatation, si douloureuse qu'elle soit, n'a rien qui doive nous étonner, puisque ce lâchage du drapeau catholique était commandé par les exigences de la politique exclusivement républicaine de « l'Action libérale », dont Bazire est l'un des chefs. Etablie sur les bases que nous savons, et disposée à tout sacrifice au profit de ses mesquins intérêts électoraux, « l'Action libérale » ne peut porter en elle que des ferments de désorganisation pour toutes les œuvres catholiques. Subordonnés à une politique affranchie de tout mot d'ordre religieux, ses associés ne peuvent manquer de se heurter çà et là aux directions de l'Eglise qui a condamné le libéralisme : d'où un malaise, puis la défiance, enfin une désaffection qui amène finalement la rupture et l'hostilité C'est un levain qu'il faut éliminer à tout prix. Loin de considérer « l'Action libérale » comme une œuvre profitable à la cause de la Religion, nous ne pouvons voir en elle qu'un piège perfide contre lequel nous voulons, de tout notre pouvoir, préserver notre troupeau.

Les récents échecs éprouvés par les libéraux n'auraient-ils pour effet que d'ouvrir les yeux à ceux-ci et de leur révéler ce danger, qu'ils seraient pour eux une leçon salutaire. C'est la grâce que je leur souhaite de tout mon cœur.

En attendant, Mesdames, puisqu'au nom et pour la défense d'un candidat qui se proclamait « républicain libéral », tout en refusant de signer « catholique » on a cru pouvoir, ailleurs, vous faire sortir de votre rôle en essayant de vous rallier au libéralisme politique, permettez-moi de vous rappeler, en terminant, ce mot d'ordre naguère venu de Rome, au lendemain et comme commentaire des directions pontificales de Pie X :

« Catholiques, unissez-vous. Laissez les libéraux entre eux et soyez d'abord catholiques. Le libéralisme, c'est l'équivoque, c'est la tentation de la défaillance, c'est souvent la trahison ».

Pierre Le Romain.

AUTRE RÉPONSE A NICODÈME

Au moment où notre dernier numéro contenant une réponse à Nicodème achevait de s'imprimer, la *Libre Parole* (13 juillet) reprenait son thème avec des airs de défi, au sujet des élections italiennes. Voici son article, qui a pour titre : « *Vérité au delà des Alpes; erreur en deçà!* »

Il faut bien que nous revenions sur ce sujet, puisque les champions de tous les intégrismes non seulement refusent de nous répondre, mais cachent soigneusement à leurs lecteurs catholiques ce fait politique considérable.

A Rome, les catholiques, continuant, pour les élections municipales, la tactique qu'ils avaient suivie pour les élections législatives, ont fait bloc contre les sectaires et ils ont accepté une liste commune avec les « libéraux constitutionnels », liste tellement commune que les noms y furent inscrits dans l'ordre alphabétique. Et dans quelle proportion de candidats! Quarante-quatre « libéraux constitutionnels » et vingt catholiques. La liste a passé et Nathan a été chassé du Capitole.

Les catholiques romains s'en sont-ils tenus là? On aurait pu comprendre que cette alliance avec les constitutionnels fût purement temporaire et

qu'unis dans un but négatif, ils se fussent séparés d'eux pour l'œuvre positive.

Pas du tout! La collaboration continue. D'accord, on vient d'élire syndic de Rome, le prince Colonna, qui, pourtant, parla plus d'une fois, le 20 septembre, à la Porta Pia; les catholiques ont eu une part proportionnée à leur nombre : MM. Giovenale et Benucci ont été élus assesseurs, c'est-à-dire adjoints.

Nous ne critiquons pas. Nous croyons qu'au contraire les catholiques romains ont sagement agi et fait de bonne politique : ils ont renversé l'abject Nathan et ils sont entrés dans la municipalité.

Seulement, nous demandons pourquoi ce qui est bon à Rome ne l'est-il plus en France?

Jamais on n'osera prétendre que les catholiques romains, placés sous l'autorité directe du Pape, sous ses yeux, ont violé ses ordres. Ils eussent été immédiatement désavoués. Non seulement ils ne l'ont pas été, mais ils avaient toutes assurances d'agir en bons catholiques et en bon Romains.

Alors, encore une fois, pourquoi ce qui est permis et recommandé à Rome est-il combattu en France? Pour le profit de qui? De quel parti? Qu'y a-t-il sous ces surenchères de catholicisme intégral qu'on oppose, en invoquant les exigences de la doctrine, à ceux qui essaient pratiquement, sur le terrain du fait et dans toute la mesure du possible, de défendre la religion et la patrie?

Pourquoi serions-nous, en France, moins bons catholiques que les Italiens en Italie et les Romains à Rome, en faisant ce que font les Romains et les Italiens?

Et encore l'idée ne viendra-t-elle à aucun catholique français de faire liste commune avec des gens qui ont dépossédé le Pape, qui le tiennent prisonnier et qui s'en vantent!

Cette fois, la réplique, une réponse vraiment topique, est donnée à Nicodème dans l'*Action Catholique Française*, par M. F. Veuillot, que nous sommes heureux de voir rallié aujourd'hui aux idées sur lesquelles nous étions naguère en désaccord. Son article intitulé : « *Une alliance entre Catholiques et Libéraux* », contient d'abord l'exposé des faits, qui sont connus. M. F. Veuillot fait ensuite l'examen du prétendu parallèle.

Tels sont les faits.

Certains adversaires de l'Union des catholiques, à laquelle ils opposent une politique d'alliance avec les éléments patriotiques et modérés, triomphent de cette tactique et de cette victoire. Dans l'accord qui s'est opéré sous les yeux mêmes du Souverain Pontife, entre les catholiques et les libéraux, ils croient voir une justification de leurs tendances; le succès que cette attitude a remporté leur paraît un argument en faveur de leur thèse.

En réalité, rien n'est plus propre à condamner leur ligne de conduite et à favoriser notre programme.

Pour tourner les élections romaines contre l'Union des catholiques en France, il faut à la fois méconnaître les événements qui se sont produits à Rome, et les idées que nous soutenons à Paris.

Ces idées, nos idées, sont bien claires. Prétendre que nous réprouvons de parti-pris toute alliance entre catholiques et modérés, c'est nous prêter une intransigeance absurde contre laquelle nous avons protesté plus de

cent fois. Ce que nous repoussons, c'est l'absorption des catholiques dans un vague et inconsistant parti d'opposition, c'est le mélange informe et confus des électeurs catholiques et des électeurs libéraux. Mais l'alliance, l'alliance loyale et précise entre groupements divers unis pour certaines revendications communes et contre un seul ennemi, nous ne la considérons pas seulement comme légitime; nous l'estimons nécessaire. Il ne s'agit que de s'entendre sur les conditions de l'accord.

Or, que s'est-il passé à Rome?

Une première remarque s'impose. Ce ne sont pas des personnalités catholiques, même honorables et autorisées, qui sont venues s'entendre avec une organisation libérale. C'est un groupement catholique, homogène et discipliné, c'est une association catholique électorale, qui a traité, de puissance à puissance et au grand jour, avec un parti voisin. C'est l'*Unione romana*, dont la constitution ingénieuse et solide fait l'admiration et l'envie de ses concurrents eux-mêmes, qui a conclu un pacte avec l'*Unione liberale*. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les catholiques italiens sont unis et embrigadés, ils forment une armée ou plutôt un ensemble de régiments, placés sous la haute direction de l'autorité religieuse. Celle-ci a contrôlé leurs statuts et surveillé leur action. Oublier ce détail essentiel, ou négliger de le mettre en lumière, c'est fausser inconsciemment la comparaison qu'on veut établir entre leur situation et la nôtre. Car cette concentration catholique, qu'on juge inopportune et dangereuse et qu'on prétend même condamner au nom de l'exemple italien, l'exemple italien précisément nous la montre et nous la conseille.

Voilà donc un premier point acquis. A Rome, en face du parti modéré, fonctionnait, chez les catholiques et pour les catholiques, une organisation électorale.

Et comment cette organisation électorale a-t-elle engagé l'action? Rappelez-vous qu'il s'agissait de démolir une municipalité essentiellement maçonnique et que cette municipalité, par ses audaces démagogiques et brouillonnes, avait vivement irrité et inquiété les libéraux eux-mêmes. En face d'une situation pareille, il ne manquerait point de catholiques français pour se précipiter à la remorque ou dans les bras de ces libéraux sauveurs. Ils servent nos intérêts, s'écrieraient-ils; appuyons-les sans les compromettre! Les catholiques romains n'ont pas agi avec cette précipitation trop confiante et trop abandonnée. L'*Unione romana*, tout d'abord, a constitué sa liste, sa liste catholique homogène. Elle s'est affirmée très net et très haut. Pendant ce temps, l'*Unione liberale* agissait de même. Avant que s'opérât l'alliance, il se forma donc, contre le Bloc, deux listes complémentaires, de 24 et de 40 noms, mais distinctes. Et c'est alors seulement que les deux listes, ayant attesté l'existence et l'autonomie des deux groupements, se fusionnèrent en une seule. Ainsi les catholiques ne venaient pas se perdre et se dissocier, sous la conduite et dans les rangs de l'association libérale; ils lui apportaient le concours conditionnel d'une force précise et indépendante.

Et pourquoi se décidaient-ils à cette manœuvre? Pour plusieurs motifs, dont deux surtout doivent être soulignés. Le premier, c'est que l'*Unione liberale* elle-même désirait et recherchait cette alliance; le second, c'est que l'*Unione liberale* n'avait pas attendu la veille des élections pour donner des gages de sa droiture et de son énergie. Si les catholiques, en effet, sentaient le besoin de s'unir aux libéraux pour renverser le Conseil de Nathan,

les libéraux ne cachaient pas, de leur côté, que l'ardeur et la cohésion de l'*Unione romana* leur seraient d'un puissant secours pour reconquérir le Capitole. Ils n'étaient point de ces modérés craintifs et suspects, qui comptent sur l'appui catholique, mais se gardent avec terreur et dédain d'en avouer l'importance. En second lieu, si les catholiques étaient disposés à conclure cet accord, c'est que, dans l'*Unione libérale*, une influente et militante fraction, les nationalistes, avait engagé, depuis plus d'un an, contre la franc-maçonnerie, une tenace et vigoureuse campagne. Dans ces conditions, l'entente se trouvait singulièrement facilitée et promettait des résultats efficaces.

Voilà donc comment se forma la liste d'opposition antiblocarde. On a fait remarquer que, dans cette coalition, les catholiques avaient accepté la plus petite part. On a même admiré leur sagesse, par opposition sans doute avec les prétentions excessives et imprudentes de certains catholiques français. Ce n'est pas sérieux.

Il suffirait de répondre à cette objection que, si l'*Unione romana* s'est contentée de vingt-quatre candidats contre quarante, c'est que cette proportion correspondait sans doute aux forces respectives des deux partis : ce qui ne prouverait nullement que, là où les catholiques ont la majorité des électeurs, ils ne doivent réclamer que la minorité des sièges. Mais la discrétion des catholiques romains semble se justifier encore par une raison plus grave : c'est que, citoyens de la Ville enlevée au Pape, ils ne peuvent évidemment pas y occuper des fonctions qui les mettraient en rapports officiels et nécessaires avec le Roi. Ils participent à l'Administration municipale, il ne paraît pas possible qu'ils soient les chefs de la municipalité.

Une dernière remarque, enfin. Préparée dans les conditions que je viens de définir, avec cette publicité complète et franche, il était inévitable que l'alliance antiblocarde encourût l'accusation de cléricalisme. Elle n'y a pas échappé. La liste établie par les deux « Unions » s'est vue qualifiée partout de liste « clérico-modérée ».

Nos modérés français eussent épuisé leurs forces à protester contre cet accouplement d'épithètes, qui leur aurait paru la plus grave des injures et la plus compromettante des inculpations. Les coalisés romains n'ont pas perdu leur temps à ces bagatelles. Ils ne se sont pas effrayés d'une appellation, qui correspondait d'ailleurs exactement à l'entente qu'ils avaient formée. Ils n'ont pas eu cette puérilité maladroite, qui croit dissimuler les prétendus inconvénients d'une politique en repoussant le nom qui la définit le plus exactement aux yeux de tous. Quel chapitre d'histoire contemporaine il y aurait à écrire sur le surcroît d'influence pernicieuse que les timidités cléricales ont donné au cléricalisme ! Mais ce serait, pour aujourd'hui, une digression inopportune ! Arrivons plutôt à la conclusion.

La conclusion ? Qui ne voit qu'elle est entièrement favorable aux idées que nous soutenons ?

On nous oppose et l'on nous propose une politique d'alliances, exactement conforme à l'exemple romain. Tope ! A l'œuvre, immédiatement !

Commençons donc par établir, nous aussi, une organisation catholique électorale, soumise à l'autorité religieuse, homogène et disciplinée.

Cette organisation constituée, menons-la publiquement à l'action. Qu'elle affirme son programme et affiche ses candidats !

Ayant ainsi déployé ses forces, et si une alliance avec d'autres partis devient nécessaire pour combattre un ennemi commun, qu'elle noue cet ac-

cord officiellement, à ciel ouvert, avec des groupements qui ont fait leurs preuves dans le passé et qui, dans le présent, ne rougissent pas de se compromettre en sa compagnie!

Car c'est bien ainsi, n'est-ce pas? que les partisans de la politique d'alliance entendent la leçon romaine.

Seulement, s'ils interprètent ainsi la leçon romaine, — et l'on ne saurait, de bonne foi, la comprendre autrement! — comment la peuvent-ils opposer à l'Union des catholiques?

Nicodème se plaindra-t-il encore qu'on ne lui répond pas?

L'UNION

Sous ce titre, l'*Etoile de la Vendée*, journal des Sables d'Olonne, ardent dénonciateur de la « trahison » des royalistes dans une récente élection, a publié, le 12 juillet, un article qui mérite l'attention.

Ce n'est pas le *Pro domo* ou le *Pro amico* qui en fait l'intérêt, ni l'application que l'auteur comptait bien voir faire de ses critiques aux royalistes et à d'autres. Ce sont les idées générales y énoncées, surtout étant donné que le signataire est un membre éminent de l'*Association catholique de la Jeunesse française* dans l'Ouest, dont l'activité, le zèle, le dévouement très louables nous sont d'ailleurs personnellement connus.

Il prend thème du prochain congrès eucharistique de Lourdes, où les catholiques vont offrir « un magnifique spectacle d'union dans la prière et dans la glorification de Dieu ». C'est de là qu'il part pour s'élever à d'autres considérations que nous citerons d'abord intégralement.

Les catholiques des autres nations seront émerveillés de voir qu'en cette France, officiellement athée et persécutrice, il se trouve encore tant de catholiques fervents et une si belle unanimité dans leur foi.

Mais ils se poseront une question qui leur paraîtra insoluble : « On nous dit que les catholiques français sont divisés, qu'ils se combattent entre eux, au grand détriment de la cause catholique; comment expliquer cette désunion en face de l'ennemi, quand nous les voyons si unis en face de leur Dieu? »

Quel contraste frappant, en effet, de voir les catholiques français si unanimes dans la manifestation de leur foi, se quereller, se calomnier et se combattre sitôt qu'il s'agit de travailler sur le terrain politique ou social!

C'est une faute de logique, certes; c'est une faute d'abnégation, évidemment. Mais pourquoi les catholiques français, qui, dans tant d'autres domaines, font preuve d'une logique rigoureuse et d'une admirable abnégation, manquent-ils de ces deux qualités, précisément dans l'occasion où elles leur seraient le plus précieuses?

Il y a à cela plusieurs raisons. L'une des principales est que beaucoup d'entre les catholiques sont des individualistes incorrigibles. L'individualiste n'est pas toujours l'homme qui ne pense qu'à soi; il y a des gens très dévoués qui sont des individualistes. C'est l'homme qui ne pense et n'agit que par lui-même, sans tenir compte de ce que pensent et de ce

que font les autres : et c'est l'homme qui se décide d'après ce qu'il pense. sans tenir compte de ce que les autres ont pu décider avant lui et en vue de la même fin que lui.

On comprend que dans une manifestation religieuse tous ces catholiques se trouvent unis dans les mêmes sentiments de foi; car cette manifestation. toute collective qu'elle soit, n'en est pas moins que la simple extériorisation d'une conviction individuelle, identique chez tous les catholiques. Cette union ne leur coûte aucun sacrifice et elle n'exige d'eux aucune éducation particulière.

Il en va autrement lorsqu'il s'agit de s'unir pour une action politique ou sociale. Pourtant, le but est identique pour tous ou doit être identique : la rénovation religieuse, gage de la prospérité matérielle et morale. — Le *hic*, c'est qu'il y a la méthode à employer. Les uns disent : ceci pour commencer; les autres : cela d'abord. Et voilà la lutte commencée, où ce n'est pas à qui cédera.

Qui a tort? L'individualiste, celui qui veut agir et faire agir les autres sans tenir compte des réalités qui l'entourent, le pressent et s'imposent à lui. L'obstacle à l'union, ce sont les tacticiens en chambre qui, ayant fermé leurs volets sur ce qui se passe dehors, prétendent diriger les mouvements de l'armée catholique d'après les méthodes exposées dans le dernier manuel paru en librairie et qui a su leur plaire.

Or, la première réalité qui s'impose à nous est notre désunion même. Si nous voulons sincèrement et pratiquement travailler à l'union future, il faut tenir compte de la désunion actuelle. Et il faut en tenir compte, non pour se contenter d'en gémir, encore moins pour l'aviver par la continuation des anciennes querelles, mais pour éviter à l'avenir de l'augmenter par les mêmes causes qui l'ont provoquée. L'union n'est pas l'unification. Sans doute, on peut désirer n'avoir qu'une armée nombreuse, obéissant à un seul chef. Mais si, en fait, il y a plusieurs armées, ayant chacune leurs chefs, leur tactique et leurs armes, vaut-il mieux que ces armées luttent entre elles à savoir qui l'emportera des deux, au lieu de marcher chacune de leur côté, mais d'un commun accord et avec un même courage, contre l'ennemi commun?

La véritable union est dans les cœurs, dans le désir sincère qu'ils en ont et dans la similitude du but supérieur qu'ils poursuivent. Ce n'est ni la magie des mots, ni la prétention des titres de brochures ou de journaux qui la créent. Elle vient d'elle-même, sans qu'on la violente, « quand le cœur y est ».

Du moins que les manifestations, qui vont bientôt se dérouler à Lourdes, soient pour les catholiques français le présage d'une union qui ne devrait pas exister seulement au pied des autels, mais partout où ils ont à lutter pour leur foi et pour la liberté de l'Eglise.

Nous sommes parfaitement d'accord avec l'*Etoile de la Vendée* et avec le distingué membre de l'A. C. J. F., son collaborateur, en rapprochant les expressions de cet article : pour les catholiques, le travail « sur le terrain politique et social » doit avoir comme but et comme programme la lutte « pour leur foi et pour la liberté de l'Eglise ».

Mais, dès lors, et puisque c'est bien de l'union catholique qu'on nous parle, le rédacteur nous paraît avoir oublié d'allumer sa lanterne, en d'autres termes, commettre l'omission la plus grave, et se constituer

lui-même, sans qu'il s'en doute, l'avocat d'un très blâmable individualisme, qu'il s'agisse simplement de personnes ou même de groupements.

Voit-il donc une différence entre le principe qui fait l'union dans la foi et celui qui la doit réaliser dans la lutte « pour la foi et pour les libertés de l'Eglise »?... S'il reconnaît ce principe d'une part, avec une façon d'ailleurs curieuse de l'exprimer, il le supprime de l'autre, au moins par prétérition. Il y a des fautes d'omission qui sont graves.

Comment! Sur ce sujet de l'union, dans un journal qui professe hautement ne s'occuper que de défense catholique, et sous la plume de ce rédacteur, pas un mot de directions du Chef de l'Eglise!... Et tandis que le Pape inculque si fortement aux catholiques le devoir de ne faire qu'une seule troupe sous l'étendard religieux, on réclame le maintien de plusieurs armées « ayant chacune leurs chefs, leur tactique et leurs armes », sous le prétexte « qu'il faut tenir compte des réalités... de ce que pensent et font les autres », et de leurs décisions qui ont un privilège de priorité! Voilà comment on règle, même à l'heure présente, « la méthode à employer », dans la lutte « pour la défense de la foi et des libertés de l'Eglise! »

L'union dans la foi, nous dit-on, n'est que la simple extériorisation d'une conviction individuelle, identique chez tous les catholiques, et qui n'exigeait pas d'eux une éducation particulière. Je ne m'arrête pas à demander si l'on croit que la foi pousse dans l'âme comme un champignon et que vraiment elle ne demande pas une éducation particulière, au milieu des pièges qui lui sont tendus, ni si on suppose qu'elle ne coûte le sacrifice d'aucunes vues personnelles. C'est aussi la qualifier singulièrement, de l'appeler une conviction individuelle, expression qui, à la prendre comme elle sonne, sentirait un modernisme dont l'écrivain a certainement horreur. Mais une conviction individuelle dérivant du même principe, ne doit-elle pas se retrouver identique chez tous les vrais catholiques quand le Pape leur trace leur devoir dans la défense extérieure de leur foi? Ce ne sont pas, certes, les anciens défenseurs des directions de Léon XIII en matière politique qui le pourraient contester. Mais, alors, qu'est-ce que cet individualisme qu'on oppose à celles de Pie X?

Est-ce que dans l'un et l'autre cas, celui de la foi proprement dite et celui de la défense catholique, l'union ne doit pas procéder de la même soumission d'intelligence et de cœur à la voix de l'Eglise?

L'*Etoile de la Vendée* dit vrai : « l'union est dans les cœurs,... elle vient d'elle-même quand le cœur y est ». Mais, ici, il est trop visible que *le cœur n'y est pas.*

Et de quelle part? Quels sont au fond ces individualistes contre lesquels on déclame, en les appelant des tacticiens en chambre, sinon ceux qui s'appuient, non sur des vues personnelles, mais sur les instructions pressantes du Pape et ne font qu'en demander l'observation?

La conclusion pratique de cet article, c'est que la vraie « méthode » de faire l'union, en dépit de celle du Pape, est d'accepter le fait de la désunion.

Et tandis qu'on reproche aux individualistes de dire : « cela d'abord »,

on leur oppose, par un individualisme infiniment moins excusable : « ceci pour commencer ».

« Cela d'abord », sous la plume du rédacteur, vise sans doute le « politique d'abord » de l'*Action Française*, axiome qu'elle pose non dans l'ordre logique, mais dans celui des moyens. Mais, outre que le « commencer par ceci » n'est autre chose que « le constitutionalisme d'abord », joint à la fameuse conquête individuelle des âmes, abstraction faite de toute préoccupation politique — deux maximes inséparables dans le programme, mais qui, réunies, forment la contradiction la plus flagrante et impliquent parfaitement un autre « politique d'abord » qui a seulement le tort grave de se dissimuler — dans l'élection qui a visiblement inspiré cet article, les partisans du « cela d'abord » se montraient, eux, fidèles aux directions du Pape et des évêques, appelant les catholiques à se placer franchement sur le terrain religieux, tandis que le candidat pour lequel on nous sert ce mauvais plaidoyer se montrait, lui, franchement... individualiste.

Et tout ce verbiage n'est que du libéralisme, le libéralisme de l'*Action libérale*.

Mais ces beaux prêcheurs, les premiers, quel compte tiennent-ils « de ce que font les autres »? De quel droit, d'après leurs propres principes, veulent-ils leur imposer de « commencer par ceci »?

S'ils avaient pour la liberté des autres le respect qu'à faux, dans l'espèce, ils exigent pour la leur, aurait-on vu ces exemples de « trahison » que nous avons rappelés récemment?

En voici encore un autre, d'intérêt d'autant plus piquant que le fait s'est passé en Vendée, et qu'il est avoué par le propre journal de M. Bazire. La *Vendée catholique* du 12 juillet le relate ainsi.

SOUVENEZ-VOUS. — Je m'adresse aux hommes de bonne foi et leur demande, oubliant un instant le grand vacarme de l'élection des Sables, de se recueillir un instant.

Les libéraux disent : « Les royalistes n'ont pas fait leur devoir ».

Eux, les libéraux, ont-ils fait toujours le leur?

Il suffit pour trouver la réponse à cette question, de se reporter au mois de novembre 1912.

A cette époque, en effet, avait lieu une élection dans le canton de Saint-Gilles. Deux candidats étaient en présence :

M. Cochard, royaliste (1).

M. Guillou, radical-socialiste.

Le résultat de l'élection ne semblait devoir faire aucun doute. De tout

1. Il s'agissait de remplacer M. de Hillerin, catholique, décédé à la fin d'août 1912. La *Vendée catholique* du 25 août, annonçant son décès, annonçait aussi la réunion d'*Action française*, qui était donc décidée avant cet événement. M. Cochard, battu à cause de l'abstention des libéraux, avait été désigné comme candidat par le comité catholique du canton. (*Vendée catholique*, 29 septembre 1912). Jusqu'en 1912, M. de la Bassetière, ancien député, conseiller général du canton de Saint-Gilles-sur-Vie, et M. de Hillerin, conseiller d'arrondissement, tous deux royalistes, très catholiques, avaient toujours été élus, à 5 ou 600 voix de majorité, contre le candidat du bloc quand il s'en présentait.

temps, on voudra bien s'en souvenir, le candidat royaliste remportait aisément la victoire.

Or, qu'advint-il ! La bascule pencha pour la première fois du côté républicain et le candidat radical fut élu.

La raison ? C'est le « Journal des Sables », organe de M. Bazire, qui nous la fournissait au lendemain de l'élection.

« *Quelques jours avant l'élection de Saint-Gilles-sur-Vie, se tenait dans cette ville une grande réunion de propagande de « L'Action Française ». M. Cochard y assistait. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Saint-Gilles et Croix-de-Vie, qui avaient donné, en 1907, 300 voix à M. de Hillern. n'accordaient, dimanche, à M. Cochard, que 158 voix* ».

Rien de plus formel que cet aveu. C'est, aux dires du « Journal des Sables », pour avoir commis l'énorme crime d'assister à une conférence d' « Action française », que M. Cochard fut battu.

Battu par les libéraux, qui trouvèrent alors tout naturel de favoriser un anticlérical au détriment d'un catholique, parce que royaliste.

Il était bon de rappeler ce fait qui en dit beaucoup plus long que tous les articles consacrés à la béatification de M. Henri Bazire.

Décidément, les libéraux ont la mémoire courte.

ENTRE AMIS

C'est entre amis « *sociaux* ». Cette partie pourrait aussi être intitulée : *Pris la main dans le sac.*

Le document que nous allons citer était entre nos mains depuis plus de deux mois. Mais nous, qu'on accuse de chercher toutes les occasions de scandale, nous le taisions discrètement. Aujourd'hui que ce qu'il contient s'est ébruité absolument en dehors de nous et qu'il a défrayé les conversations, à Rome et ailleurs, nous ne nous sentons plus tenus à une réserve que rien, d'ailleurs, ne nous imposait.

C'est une de ces circulaires que M. Harmel (le bon Père) a, depuis de longues années, l'habitude d'envoyer à la troupe de ses fidèles, pour leur raconter sa vie personnelle et les renseigner sur l'action qu'il poursuit.

Celle-ci, toute récente, est du 15 avril 1914. On n'en supprime ici que des détails insignifiants sur le voyage de Nice à Rome et sur l'arrivée, et le récit de deux ou trois visites sans intérêt.

Mais on s'y permet quelques soulignements. Tout y est d'ailleurs instructif. On y voit à l'œuvre quelques-uns des chefs de nos catholiques sociaux, leurs relations et leur mode d'agir, leur façon de créer l'opinion, leur esprit et leur manière de saboter les directions du Pape, tout en ayant la bouche pleine de dévotion pour lui, non sans laisser percer, il est vrai, et plus ou moins discrètement, l'attente du successeur.

Rome, le 15 avril 1914.

Mes bien-aimés enfants,

Mercredi Saint. — Je vais voir Mgr le Majordome qui nous fixera l'audience aussitôt Pâques. A 1 h. ½, nous allons rendre visite à M. Lorin, Hôtel Royal. Nous y trouvons toute une réunion de *sociaux* et nous prenons le café ensemble dans le salon de l'hôtel : Mgr Pottier, M. Godefroy Kurth de Liège, Mgr Vaneufville, Mgr Glorieux, M. Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille, M. l'abbé Roche de Lyon

Conversation très intéressante. *Les Semaines sociales françaises sont de plus en plus estimées et M. Lorin a trouvé bon accueil partout.*

Jeudi Saint, à midi ½, nous déjeunons chez Mgr Tiberghien avec MM. Lorin et Duthoit, Mgr Pottier, Mgr Vaneufville. Celui-ci a pris le régime végétarien que je suis moi-même...

Nous avons étudié ensemble les points à traiter dans ma note au sujet des *syndicats ouvriers chrétiens*. Les attaques violentes de la *Civiltà cattolica* dans ses articles du 21 février et du 9 mars ont motivé mon voyage *sur le conseil du R. P. Jésuite, assistant du Général.*

Nous avons passé tout notre temps jusqu'au jour de Pâques à midi à composer ce travail qui a été lu et approuvé par nos amis. Je l'ai fait traduire en italien hier et je l'ai remis au dactyleur qui m'a donné des copies ce matin pour entrer en campagne.

Vendredi Saint. — Nous voyons le R. P. Farlo (1), qui me donne ses conseils pour les visites à faire...

Dimanche de Pâques, 12 avril. — Nous déjeunons à nouveau chez Mgr Tiberghien avec les mêmes convives que le Jeudi Saint et quelques-uns en plus. C'était le jour de la fête de saint Jules, patron de Mgr Tiberghien. Nous avons porté des fleurs. Au dessert, j'ai porté le toast suivant :

« Cher Monseigneur,

» Ce m'est une grande joie de profiter de votre fête pous vous exprimer, au nom de ma famille et de tous nos amis de France, notre reconnaissance, notre admiration et nos vœux.

» Notre reconnaissance : Depuis plus de vingt ans, avec une admirable persévérance dont on ne pouvait pas abuser, vous avez rendu à notre cause, je veux dire à la cause des humbles, les plus signalés services. Avec un zèle inlassable, vous nous avez donné votre légitime et grande influence, l'autorité incontestée que vous avez su conquérir ici, rehaussées par une modestie et un désintéressement qui en doublaient la valeur. Pour moi personnellement, vous avez été un ange gardien affectueux, sage et vaillant.

» Notre admiration : Vous la méritez à tous égards :

» *Vous avez su rester à l'avant-garde des idées sociales et démocratiques malgré les ambiances qui auraient dû éteindre votre ardeur. Vous êtes demeuré inébranlablement fidèle sans vous laisser abattre par la mauvaise fortune que subissent les idées comme les hommes dans la marche des événements.*

» Et maintenant nos vœux : nous vous les adressons de tout cœur. Nous demandons à notre adorable Maître Jésus-Christ, au glorieux ressuscité, de vous conserver longtemps une vie si utile, la santé et la force d'âme.

» Nous le répétons souvent entre nous :

» *Tant que Mgr Tiberghien sera à Rome, la cause populaire chrétienne conservera un défenseur, et le divin* Misereor super turbam *aura un écho fidèle et un courageux interprète.*

1. Autre Assistant, croyons-nous.

» Je suis heureux de me rencontrer ici avec nos amis, *les chefs du mouvement social chrétien en France* pour vous répéter avec eux, cher Monseigneur : notre reconnaissance, notre admiration et nos vœux. »

MM. Lorin et Duthoit ont été particulièrement aimables. Ce dernier envoie ses meilleures amitiés à Léon. Nous sortons à 4 heures pour nous rendre aux Vêpres de Saint-Pierre...

Lundi de Pâques. — Visite à M. Godefroy Kurth, historien belge très apprécié à la tête de l'Institut historique à Rome.

Mardi. — Le matin, nous voyons Mgr le Majordome, très aimable, mais inexorable pour les audiences privées. Il nous explique que la santé du Pape exige de grandes précautions. Par exception, il veut bien me donner une audience personnelle, mais à la condition que nous serons seuls, ma fille et moi. Il refuse même Mgr Tiberghien qui ordinairement m'accompagnait. Notre audience est fixée à dimanche prochain, 19 avril, dans la matinée.

Nous allons voir le Révérend Père Moneta, secrétaire général de la ligue de tempérance italienne. M. Roux d'Amiens a dû retourner en France et m'a chargé de le remplacer, d'être le représentant de la France au Congrès et à l'audience. J'ai pris mes mesures à ce sujet avec le R. P. Moneta.

Visite au R. P. Barthélemy, toujours très accueillant. Il s'offre à obtenir les faveurs que nous désirons. Mgr Glorieux vient nous voir et nous donne les renseignements les plus intéressants sur la situation de l'Eglise en Europe et dans le monde entier. Malgré les persécutions dans tous les pays, l'Eglise fait son chemin et progresse toujours. L'Eglise reste l'épouse immaculée de Jésus-Christ.

Nous sentons à Rome que nous sommes au centre. Nous comprenons la parole du Père Faber qui dit que la Papauté est une Eucharistie sous les espèces ou apparences fragiles de l'homme. C'est Jésus-Christ lui-même qui tient le gouvernail qui empêche la barque d'être submergée par les flots...

Mercredi de Pâques, 15 avril. — Le matin, visite au cardinal Van Rossum, Hollandais, avec Mgr Tiberghien. *Il approuve beaucoup les Syndicats ouvriers, il est très en défiance contre les intégristes.* Conversation très intéressante et très sympathique.

A 3 heures, visite à Mgr Vaneufville qui habite la maison des chanoines de Saint-Jean-de-Latran. Nous y avons retrouvé nos amis et avons pu continuer nos conversations du Jeudi Saint et du jour de Pâques.

Le soir, à 7 heures 1/4, nous allons chez Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat avec Mgr Tiberghien. Très gracieux accueil. Le Cardinal a tenu à me témoigner son affection en me conservant plus longtemps, en me félicitant de ma santé et en me parlant aimablement de mes enfants.

Il a été question du Pèlerinage qu'il attend en septembre, de l'Union Fraternelle pour laquelle il écrira une lettre au Cardinal Amette à l'occasion du jubilé de cette œuvre. Quant aux attaques de la *Civiltà cattolica* contre les syndicats chrétiens, il en laisse la responsabilité à

cette revue avec laquelle il n'a aucun rapport (1). Pour les catholiques intégraux *et leurs méfaits*, il répond : « Il y a de tous les côtés des erreurs. Je préfère ceux qui se déclarent catholiques tout court à ceux qui ajoutent un qualificatif, fût-ce même sociaux. » Il nous a entretenus de la situation de la France, des dangers actuels, des persécutions qui continuent, de l'importance pour les catholiques de s'unir dans la soumission complète au Saint-Siège.

Au revoir, mes bien-aimés, nous nous unissons pour vous envoyer à tous nos meilleurs embrassements.

Léon Harmel

A CEUX QUI NE SAVENT PAS LIRE

Sous ce titre, le *Nouvelliste de Lyon* a publié, le 17 juillet, l'article que voici :

Pie X, en prenant possession, il y a onze ans déjà, de la chaire de saint Pierre, s'est donné pour mission de renouveler en toutes choses le règne du Christ, de rendre partout plus présent et plus vif le sentiment du rôle surnaturel de l'Eglise et de réagir contre un certain glissement, contre un certain laxisme dans les croyances et dans la vie quotidienne, à la faveur duquel la religion se serait acheminée peu à peu à ne plus être qu'une philosophie, et les vertus surnaturelles à se confondre avec une philanthropie d'un ordre purement humanitaire et social.

Cette pensée, ce semble, a animé tout son pontificat déjà long, plus long même que ne pensaient ou ne souhaitaient tous ceux qui mesuraient déjà le « tunnel » à franchir et qui s'attendaient à ne pas y rester trop longtemps.

Sous ce rapport, l'acte caractéristique de ce pontificat reste la grande Encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907 contre le modernisme. Là, Pie X s'en est pris à tout ce qui dénature l'enseignement chrétien en cherchant pour ainsi dire à l'humaniser et à le naturaliser.

Le caractère inspiré de nos Livres Saints, leur authenticité historique, le retour à la rigidité des vieilles formules comme à la sincérité des vieilles et simples vertus de nos pères, tout cela, il l'a prêché, demandé et exigé avec une fermeté qui ne s'est point démentie et avec une sûreté de vues devant laquelle ses adversaires eux-mêmes ont été contraints de s'incliner.

En France, bien des publications modernistes comme *Demain*, la *Quinzaine*, et les *Annales de la philosophie chrétienne*, ont été réduites à disparaître, et d'autres qui subsistent toujours, comme le *Bulletin de la Semaine*, ont baissé le ton ou encouru des condamnations épiscopales qui les ont assurément discréditées.

On aurait tort cependant de croire que les fauteurs des erreurs modernistes aient renoncé à la lutte. La presse juive et maçonnique nous donne en ce moment des preuves topiques du contraire.

Vous connaissez le procédé usuel de la franc-maçonnerie. Copin-Albancelli l'a décrit merveilleusement. Le rôle de la franc-maçonnerie, a-t-il dit, c'est

1. Bien entendu, le lecteur n'attribuera qu'à M. Harmel la responsabilité de ses dires.

de former l'opinion et de faire penser comme elle l'a résolu. Alors, à certains moments, elle lance une proposition quelconque qui n'a aucun fondement : puis, à force de la répéter sur tous les tons et dans toutes les formes, il se trouve un beau jour que cette idée-là, qui n'a pas le sens commun, est devenue, on ne sait comment, l'opinion de tout le monde. D'excellents catholiques se laissent souvent prendre au piège. La presse libérale, comme les *Débats*, et très généralement le monde libéral, en donnent d'innombrables exemples. Puis les infiltrations vont bien au delà, et ce ne sont pas tous les milieux vraiment catholiques qui peuvent s'en dire indemnes.

Les journaux quotidiens sont devenus le grand instrument de cette déformation du jugement du public par la déformation qu'ils impriment aux événements et aux faits.

Dans ces derniers temps, l'acte qu'il s'est agi de travestir, c'est la lettre de Pie X au Supérieur général des Jésuites à l'occasion du centenaire du rétablissement de cet ordre par le Pape Pie VII en 1814.

On en connaît les préliminaires. En France, le duc de Choiseul, à l'instigation des Parlements et sous la poussée de l'esprit voltairien, avait supprimé violemment, en 1762, les Jésuites qui y existaient depuis près de deux siècles et demi et y avaient donné un remarquable essor à l'enseignement. Pombal en Portugal, Aranda en Espagne, agirent de même, à travers des rigueurs qui, en Portugal notamment, furent poussées jusqu'à une féroce cruauté. Mais cela, ce n'était que des violences des pouvoirs séculiers. Il fallait, pour assurer le succès, obtenir une suppression canonique de l'Ordre lui-même. Les chancelleries de toutes les monarchies catholiques d'alors entreprirent le siège du Vatican. Clément XIII résista longtemps. Clément XIV enfin céda en 1774, persuadé qu'un tel acte de condescendance devait amener la paix religieuse.

Hélas! ce fut le contraire. Quinze ans plus tard, la Révolution commençait sa marche triomphale et la persécution sanglante éclatait. Le successeur de Clément XIV, Pie VI, mourait à Valence en 1799, prisonnier du Directoire. Puis tout change de face. Pie VII, cinq ans après, vient à Paris sacrer Napoléon sous les voûtes de Notre-Dame : et lui-même, rentré à Rome après les longues épreuves de Savone et de Fontainebleau, rétablit solennellement l'Ordre des Jésuites au mois d'août 1814.

Telle est la raison du centenaire actuel.

Dans la lettre que Pie X a écrite à ce propos aux Jésuites en la personne de leur Supérieur général, il a fait l'éloge des services rendus depuis un siècle par ces religieux; il a expliqué à un point de vue surnaturel et mystique non moins qu'humain les haines implacables que les Jésuites se sont attirées; il a terminé enfin par quelques recommandations que motivaient certains périls plus particulièrement menaçants à l'heure qu'il est.

C'est tout. C'est de cela pourtant que la presse juive et maçonnique de Vienne en Autriche prend prétexte pour affirmer bien à tort les idées libérales, j'allais dire modernistes, du Saint-Père.

« La grande importance de ce document, très apprécié dans les milieux ecclésiastiques — dit le *Neues Wiener Tageblatt* — saute aux yeux lorsqu'on se rappelle que dans ces dernières années, partout et surtout en France et en Italie, les Jésuites ont agi contre la tendance intransigeante dans le catholicisme. Par cela, ils ont plusieurs fois donné occasion à de vives attaques... La lettre du Pape démontre donc que la Compagnie de Jésus,

malgré cette attitude-là, garde la pleine bienveillance du Saint-Siège. On ne peut pas ne pas y voir une nouvelle défaite de l'intransigeance ».

Le *Neues Wiener Tageblatt* prétend le tenir du reporter de la *Correspondance polonaise* pour les affaires du Vatican à Rome. Grand bien fasse à ce monsieur! Mais il se met le doigt dans l'œil. Il n'a donc pas lu l'exhortation « à ne rien contracter de la contagion empestée du monde, en ayant quelque part de l'indulgence pour ses passions ou bien en épargnant ses erreurs », ce qui serait, dit Pie X, « suivre la sagesse de la chair », alors qu'il faut au contraire « éviter religieusement l'esprit du monde, la légèreté d'esprit et le goût de la nouveauté téméraire ».

Le texte latin a toute cette franchise et toute cette rudesse, que la traduction française répandue par la *Croix* n'a pas peut-être reproduites très littéralement

Après cela, il faut être bien aveugle ou de bien mauvaise foi pour donner à cet acte de Pie X la portée « transigeante et libérale » que le journal viennois se plaît à y trouver. Laquelle de ces deux épithètes faut-il lui appliquer?

L'ÉDUCATION NOUVELLE

Cueillons en passant une perle dans le prospectus d'une de ces écoles modern-style, dans lesquelles on s'efforce, hélas! non sans un certain succès, d'attirer les enfants de familles catholiques.

Celle-ci, l' « Ecole d'Aquitaine », est, nous dit le prospectus, la quatrième école française de plein air. Elle est dirigée par M. Contou, ancien membre de l'Université, collaborateur de 1900 à 1905 aux écoles nouvelles allemandes du docteur Lietz. (Trop longtemps nous n'avions envié à l'Allemagne que son instruction primaire). Il s'est adjoint M. Tebbitt, diplômé à l'Université de Londres; Mme Tebbitt, née Contou, dirige la maison, etc...

Le but de l'école est le même que celui de ses aînées : l'Ecole des Roches, celles de Liancourt et de Normandie : « *Former des caractères*, rendre enfin possible et naturel à nos enfants le goût du travail par une robuste santé et l'influence d'un milieu familial. »

Tant mieux si l'influence familiale de l'Ecole d'Aquitaine et l'éducation de plein air rendent *enfin* possible aux enfants le goût du travail que l'influence de leur propre famille n'est jamais encore parvenu, faut-il croire, à leur inspirer. Mais les directeurs de l'Ecole d'Aquitaine ne savent pas combien ils s'illusionnent en se flattant de le leur rendre « naturel », à moins que l'enfant ne soit pas atteint par la loi portée contre le premier homme et sa descendance.

Mais ce n'est pas là la perle, la voici :

« **Esprit.** — L'Ecole d'Aquitaine *n'est pas confessionnelle.* L'Ensei-
» gnement religieux y a été toujours donné avec une *édification* cer-
» tifiée par les familles et les membres des *différents cultes.* L'Ecole
» a toujours tenu à ce que sa vie ne soit pas troublée par l'écho des
» *divisions extérieures* et chacun y respecte LE PAYSAGE INTÉRIEUR de
» la Foi. »

Le nouveau prospectus informe que l'Ecole vient d'être transférée à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

Que les parents catholiques se le disent, pour n'y pas envoyer leurs enfants si le respect du « paysage intérieur » de la foi ne leur paraît pas une séduction suffisante.

PIE X SE PLAINT A TORT

En regard des plaintes douloureuses renouvelées par le Souverain Pontife dans le dernier Consistoire, plaçons un extrait d'un article de M. Fonsegrive dans « The Dublin Review » (octobre 1913), sur la situation religieuse actuelle en France.

Nous en trouvons les conclusions reproduites dans le *Semeur* de Tarbes (15 novembre), journal catholique, non sans attaches officieuses avec l'autorité ecclésiastique. « Elles renferment, dit ce journal, quelques affirmations discutables, *mais qui pourraient être soutenues* ». Entre autres, celles-ci :

« Depuis la Séparation tous les ordres du Pape ont été en France immédiatement exécutés. Sur un seul mot de lui nos évêques ont abandonné leurs palais, nos prêtres leurs presbytères, ils ont laissé tous leurs biens. Nulle part ailleurs il n'y a eu une telle docilité, une pareille unanimité. En France, de même, on a vu la plus grande docilité intellectuelle. A part le cas de l'abbé Loisy, après l'encyclique sur le modernisme et les récentes condamnations, tout le monde s'est soumis. Et chacun s'est soumis sans récriminations et sans réserves. Le modernisme ne consiste pas précisément dans telle ou telle hardiesse de pensée, le vrai modernisme est celui qui préfère sa propre pensée à celle de la société dont il fait partie, à la pensée de l'Eglise. Des modernistes de ce genre, en dehors de l'abbé Loisy, il n'y en a pas eu en France, même parmi les prêtres et les laïques qui ont été condamnés. »

Pas de modernisme en France. Pas de modernisme en Allemagne, moins qu'ailleurs, comme on sait. C'est un fantôme qui s'est évanoui.

Chacun s'est soumis sans récrimination et sans réserves... à commencer par le co-Directeur du *Bulletin de la Semaine* condamné depuis par cinquante-trois évêques, et auteur du perfide et insolent commentaire de l'Encyclique *Pascendi* paru dans le *Temps* du 28 septembre 1907, que nous avons analysé dans cette revue (tome III, pp. 496-502).

Le Pape a bien tort de se plaindre.

AMÉNITÉS DE LIBÉRAUX

On nous communique un article d'un journal belge à fort tirage, « *La dernière heure* », paru le 22 juillet sous ce titre : *La charité chrétienne*. Le ton du morceau montre que ce journal n'est pas des nôtres. Cela n'enlève rien à la valeur des citations.

Si, dans la grande presse cléricale, on prend soin d'éviter les éclats trop bruyants entre puritains et libertins, il n'en est pas de même dans les journaux locaux. Là, la haine chrétienne se donne libre cours, et les intégra-

listes apprennent ce qu'il en coûte de veiller à la pureté des doctrines, de faire la police de l'Eglise pour empêcher tous les dévoyés de tirer, des convictions religieuses qu'ils affichent, tout le bien matériel qu'on peut en tirer en les assouplissant aux exigences des libertés modernes et de l'électoralisme.

Un de nos derniers articles : « Orgueil d'Hérétiques », a eu le don de déchaîner l'ire d'un de ces organes de sacristie, qui, sous prétexte de nous répondre, envoie le paquet suivant à ses amis les intégralistes :

« Le R. P. Rutten n'a pas besoin d'être défendu contre de pareilles at-
» taques.

» L'Italie n'est pas la Belgique.

» Le Père Rutten a, ici, avec l'aide de nos vaillants militants, réuni plus
» de 100.000 syndicalistes.

» Il a été félicité par les plus hautes autorités civiles.

» *Toutes les sales intrigues* du cardinal de Lyon n'ont pu le toucher...
» Ne parlons pas des petits *roquets pissants* qui s'appellent « les intégra-
» listes » de Gand ».

Comme avec élégance ces choses-là sont dites! Quelle grandeur d'âme, quelle chrétienne résignation, quelle indulgence pour de pauvres égarés!

Il est pourtant difficile d'admettre, après cette explosion de colère, que les intégralistes ne comptent pas, qu'ils n'agacent pas horriblement les bons petits électoralistes, les adhérents de la religion à petits profits. En vérité, cette rage n'est légitime, que si les intégralistes exercent réellement une influence considérable auprès du Pape.

Admirons aussi avec quel respect on traite ce cardinal de Lyon, qui a le tort de ne pas admirer le syndicalisme électoral et qui demain pourtant peut être appelé à désigner le successeur de Pie X.

Mais il est un fait qui efface tout et fait oublier les interdictions papales :

« C'est que le plus éminent des cardinaux, Mgr Mercier, archevêque de
» Malines, entrant au Congrès de Gand, lui en robe rouge à côté de l'hum-
» ble Dominicain vêtu de blanc, fit l'honneur au moine de lui dire :

» — *Vous êtes, mon Père, une des colonnes de la société.*

» *A qui fera-t-on accroire que le Primat de Belgique — peut-être le*
» *futur Pape — n'a pas prononcé ces paroles sans en avoir référé à*
» *Rome?* »

Et si pourtant Monseigneur n'en avait pas référé à Rome?

Pourquoi, d'ailleurs, faire tant de cachotteries; si le Saint-Siège approuve le syndicalisme chrétien en Belgique, pourquoi ne pas le dire clairement? Pourquoi ne pas distinguer ouvertement dans la déclaration de principe prononcée par la Sacrée Congrégation à l'égard des prêtres italiens, entre le syndicalisme chrétien en Italie et dans les autres pays? Pourquoi, enfin, ne pas faire condamner par Rome ces « *roquets pissants* » de l'intégralisme?

Ce serait si facile, et bien plus démonstratif que de les faire insulter par des canards de faubourg, sans prestige ni infaillibilité.

On voit, une fois de plus, que les grossièretés de langage, l'insulte aux membres les plus éminents de la hiérarchie ecclésiastique, l'irrévérencieuse et impudente prétention d'engager l'autorité pontificale sont l'apanage des « intégraux ».

A cette occasion, nous prions nos lecteurs des différentes régions de seconder notre tâche en nous envoyant les articles de journaux ou de

revues dont le libéralisme, sous différentes formes, serait intéressant à constater. On nous suppose trop facilement informés de tout. Beaucoup de faits nous échappent inévitablement.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL.

DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 3.055-a